VILLE DE
PARIS

©Marc Verhille/Mairie de Paris

Jeudi 30 novembre 2023

BULLETIN OFFICIEL DE LA VILLE DE PARIS

DÉBATS

Séance des mardi 3, mercredi 4, jeudi 5 et vendredi 6

OCTOBRE 2023

Table des matières

Ouverture de la séance. 3

Condoléances. 3

Inscription en urgence à l'ordre du jour du Conseil de Paris. 5

Félicitations aux sénateurs et sénatrices de Paris. 6

Adoption de comptes rendus. 8

2023 DGRI 51 - Aide d'urgence (500.000 euros) à l'Association Internationale des Maires Francophones (A.I.M.F.) suite au séisme du 8 septembre 2023 survenu au Maroc. 9

2023 DGRI 62 - Aide d'urgence (200.000 euros) à deux associations suite aux inondations survenues dans le nuit du 10 au 11 septembre en Libye. 9

Vœu déposé par l'Exécutif relatif à la proposition d'attribuer la citoyenneté d'honneur au peuple du Haut Karabagh (République d'Artsakh). 16

2023 DASCO 117 - Communication relative à la rentrée 2023 des enfants, des familles et des étudiants. ... 25

Vœu n° 2 déposé par le groupe Paris en commun relatif aux dispositifs d'allocations financières garantissant l'égalité d'accès à l'enseignement supérieur. 25

Vœu n° 3 déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif au secteur de la petite enfance. 25

Vœu n° 4 déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à l'adaptation des écoles aux périodes de canicules. 25

Vœu n° 5 déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif aux fermetures de classes et au manque d'enseignants dans les écoles et collèges publics. 25

Vœu n° 6 déposé par le groupe Changer Paris relatif au pavoisement des établissements scolaires de l'arrondissement (13e). 25

Vœu n° 7 déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'amélioration de la qualité d'accueil dans les établissements de la Petite enfance. 25

Vœu n° 8 déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif au contrôle des crèches privées parisiennes et des gestionnaires privés de crèches municipales. 25

Voeu n° 8 bis déposé par l'Exécutif. 25

Vœu n° 9 déposé par M. SOREL relatif à l'octroi de l'équivalent de la prime Ségur aux professionnels de la Petite enfance. 25

Vœu n° 103 déposé par l'Exécutif relatif à la suppression du fonds de soutien au développement des activités périscolaires. 25

2023 DASCO 69 - Subvention (50.000 euros) et subvention de compensation pour la redevance d'occupation de locaux communaux (35.300 euros) et avenants à CPO avec le CDPE de Paris (8e). 25

2023 DASCO 70 - Désaffectation de l'usage scolaire de l'école maternelle Arnold Netter (12e) et de l'école élémentaire Hamelin (16e). 25

Vœu n° 10 déposé par le groupe Changer Paris relatif au devenir de l'école maternelle Netter dans le 12e. 25

2023 DASCO 78 - Convention de partenariat avec l'association "Orchestre du Nouveau Monde". 25

2023 DASCO 79 - Collèges publics. - Dotations complémentaires de fonctionnement (1.431.520 euros), subventions d'équipement (57.230 euros) et subventions pour travaux (197.257 euros). 25

2023 DASCO 80 - Transformations olympiques. - Convention de mise à disposition de locaux et convention d'utilisation et d'animation des dojos solidaires avec la Fédération Française de Judo, Jujitsu, Kendo. 25

2023 DASCO 81 - Caisse des écoles (8e). - Subvention d'investissement (21.931,39 euros) au titre de la restauration scolaire du collège Octave Gréard. 25

2023 DASCO 82 - Caisse des écoles (13e). - Subvention d'investissement (27.828 euros) au titre de la restauration scolaire du collège Thomas Mann. 26

2023 DASCO 83 - Caisse des écoles (15e). - Subvention d'investissement (11.918,31 euros) au titre de la restauration scolaire du collège André Citroën. 26

2023 DASCO 84 - Collèges publics autonomes. - Dotations initiales de fonctionnement 2024 (10.757.109 euros). 26

2023 DASCO 85 - Collèges publics imbriqués avec un lycée. - Dotations initiales de fonctionnement 2024 (2.738.585 euros) 26

2023 DASCO 87 - Caisse des écoles (10e). - Subvention d'investissement (25.257,70 euros) au titre de la restauration scolaire du collège La Grange aux Belles. 26

2023 DASCO 89 - Subvention (7.500 euros) et convention avec la Ligue de l'enseignement pour le financement du kit et du parcours scolaire "Soldats du feu : la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris". 26

2023 DASCO 91 - Divers collèges publics. - Dotations révisées (19.204 euros) pour le soutien départemental aux projets éducatifs en collège. 26

2023 DASCO 93 - Collèges publics parisiens. - Modalités d'attribution des dotations de la Ville de Paris pour les actions éducatives des collèges publics. 26

Amendement n° 11 déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la dotation forfaitaire annuelle pour l'action éducative des collèges publics. 26

2023 DASCO 94 - Dotations de la Ville de Paris (1.402.000 euros) pour les actions éducatives des collèges publics. 26

Amendement n° 12 déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif aux dotations de la Ville de Paris (1.402.000 euros) pour les actions éducatives des collèges publics. 26

Amendement n° 12 bis déposé par l'Exécutif. 26

2023 DASCO 95 - Collèges publics parisiens. - Dotations (662.347 euros) pour le soutien départemental aux projets éducatifs des collèges publics. 26

2023 DASCO 97 - Collèges publics parisiens. - Modification de la contribution de la Ville de Paris pour 2023 (21.033,60 euros) au service d'internat du collège Thomas Mann. 26

2023 DASCO 98 - Subvention d'investissement (30.975 euros) à 1 collège au titre du budget participatif des collèges édition 2021/2022. 26

2023 DASCO 100 - Transformations olympiques. - Subventions (300.000 euros) et conventions entre la Ville de Paris, le FDD Paris 2024 et 26 associations dans le cadre du projet "éducation par le sport". 26

2023 DASCO 104 - Convention avec l'Etat dans la cadre de l'appel à projets "Plan mercredi" 2023. 26

2023 DASCO 105 - Convention de partenariat avec l'association "Cop1 - Solidarités Étudiantes". 26

2023 DASCO 106 - Dénomination de l'école Daniel Cordier. 26

2023 DASCO 114 - Caisse des écoles du 15e arrondissement. - Subvention exceptionnelle (1.324.000 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire. 26

2023 DFPE 38 - Subvention (31.022 euros), avenant n° 3 à l'association "Institut d'éducation et des pratiques citoyennes" pour sa crèche collective A Petits Pas au 6/8, impasse du Curé (18e). 26

2023 DFPE 73 - Subventions (1.447.829 euros), avenants nos 1 et 2 à la Fondation des Œuvres de la Croix Saint-Simon, pour ses deux établissements hors forfait "Fuligule" (16e) et "L'Ombelle" (17e). 27

2023 DFPE 74 - Subventions (289.851 euros) à la Fédération Léo Lagrange et avenant n° 2 pour ses 2 EAJE dans le 18e arrondissement. 27

2023 DFPE 76 - Subvention (639.195 euros) et avenant n° 3 à l'association "Estrelia" pour ses 3 établissements d'accueil du jeune enfant. 27

2023 DFPE 113 - Subvention (376.062 euros), avenant n° 3 à l'association "Crèche laïque du quartier Saint-Fargeau" (20e) pour la crèche collective située 33, rue du Télégraphe (20e). 27

2023 DFPE 120 - Subvention (91.535 euros) et convention avec l'association "La Maison des Bout'Chou" (6e) pour son établissement d'accueil de la petite enfance situé 3, villa Ségur (7e). 27

2023 DFPE 124 - Subvention (62.114 euros), avenant n° 3 à l'association "Haut Comme 3 Pommes" (11e) pour la halte-garderie (11e). 27

2023 DFPE 125 - Subvention (34.882 euros), avenant n° 3 à l'association "Petit Concept" (11e) pour la crèche collective (11e). 27

2023 DFPE 140 - Subvention et avenant n° 1 prorogeant la convention à l'association "Crescendo" pour l'exploitation de l'établissement d'accueil collectif de la petite enfance situé 2, rue Maxime-Lisbonne (18e). 27

2023 DFPE 149 - Subventions (439.856 euros) à 3 associations, conventions et avenants à convention pour la gestion de 4 lieux d'accueil enfants/parents et un accueil enfants/parents à Paris. 27

2023 DFPE 150 - Centre multi-accueil situé 2, rue Faustin-Hélie - 6, place Possoz (16e). - Convention de gestion avec "Paris Habitat". 27

2023 DFPE 152 - Subvention (30.000 euros) et convention avec l'association "Crescendo" (11e) pour la réalisation de travaux de rénovation et de mises aux normes pour la halte-garderie "Meli-Melo" située 26, rue Bisson (20e). 27

2023 DFPE 153 - Subventions (59.500 euros) et conventions à 5 associations pour leurs actions d'accompagnement des parents à l'ère du numérique sur les 14e, 15e, 16e et 19e et sur tout Paris. 27

Amendement n° 13 déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'augmentation de la subvention allouée à l'association "Cithéa". 27

2023 DFPE 154 - Subventions et avenants à convention à 4 associations pour le fonctionnement de dispositifs ludiques et de lieux d'accueil de parents, visant à renforcer les liens parents-enfants. 27

2023 DFPE 155 - Subvention (2.651 euros) et convention avec l'association "Les pieds tendres" (12e) pour le remplacement de la chaudière de la crèche parentale située 10/12, passage Abel-Leblanc (12e). 27

2023 DFPE 156 - Multi-accueil et logement situés 93/99, boulevard Suchet (16e). - Convention de gestion et de remboursement de charges Ville / Paris Habitat OPH. 27

2023 DFPE 158 - Subventions (25.000 euros) et conventions avec deux associations pour le fonctionnement de leurs espaces de rencontre parents/enfants dans les 10e et 18e arrondissements. 27

2023 DFPE 159 - Subventions (162.000 euros), conventions et avenants avec 19 structures culturelles dans le cadre de l'Art pour Grandir. 27

2023 DFPE 160 - Généralisation à l'ensemble des établissements municipaux des conseils de parents et des conseils d'établissement et modification des règlements intérieurs types proposés aux arrondissements. 28

2023 DFPE 163 - Deux conventions d'indemnisation liées aux marchés publics nos 20191300001506 et 20201300000125, dont le titulaire est la société "Groupe Comptoir". 28

2023 DFPE 164 - Convention de travaux relative à la modification et au remplacement du portail entre le GHU de Paris et la crèche sise 18, rue de la Tour d'Auvergne (9e). 28

2023 DFPE 169 - Mobilisation du Fonds publics et territoires sur l'axe inclusion des jeunes et des enfants porteurs de handicap. - Demandes de subventions (923.694 euros et 76.402 euros) avec conventions à la C.A.F. de Paris. 28

2023 SG 71 - Conventions annuelles d'objectifs et de partenariats avec Météo France, Sorbonne Université, CESAAP, Ma Petite Planète, les lycées professionnels Marcel Deprez et Marie Laurencin, l'EREA Alexandre Dum. 28

2023 DAE 73 - Appel à projets Aide alimentaire étudiante. 28

Vœu n° 14 déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à la précarité étudiante et aux distributions alimentaires. 28

2023 DAE 173 - Subvention à l'APUR en complément du programme partenarial 2023-2024. 28

Suspension et reprise de la séance. 56

Compte rendu de la 7e Commission. 56

2023 DGRI 64 - Autorisation à signer une pétition sur la Norme Euro 7 auprès du Parlement Européen. 57

Rappels au règlement. 62

2023 DGRI 13 - Subvention (23.200 euros) et convention avec le Groupe de Recherche et d'Échanges Technologiques (GRET) pour un projet d'éclairage solaire du marché Salomon à Port-au-Prince (Haïti). 63

2023 DGRI 54 - Subvention (40.000 euros) à l'association Forum de Paris sur la Paix. 65

2023 DICOM 33 - Convention de mécénat en faveur du sport-santé. 65

Vœu déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif à l'accès aux équipements sportifs dans l'espace public. 65

2023 DJS 99 - Approbation du contrat de délégation de service public pour la gestion de l'espace sportif Pontoise situé 19, rue de Pontoise (5e). 66

2023 DJS 104 - Approbation du contrat de délégation de service public pour l'exploitation et la valorisation du centre sportif parisien de l'Ile de Puteaux. 68

2023 SG 45 - Convention entre l'Agence nationale du sport et la Ville de Paris dans le cadre du dispositif "Savoir nager 2023". 69

2023 SG 67 - Convention entre la Ville de Paris et la Préfecture de Région d'Ile de France pour le financement des projets "Paris sportives", "Sport et décrochage scolaire" et "Paris sport dimanches". 71

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à l'organisation d'une opération "Paris sans voiture" durant les J.O.P. 2024. 72

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à la décision d'enlever des boîtes des bouquinistes lors des J.O.P. 2024. 74

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au maintien des bouquinistes lors des J.O.P. de Paris. 74

Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif au maintien des bouquinistes sur les quais hauts de la Seine durant les J.O.P. 2024. 74

Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif à la sauvegarde des bouquinistes des quais de la Seine pendant les J.O.P. 2024. 74

Vœu déposé par l'Exécutif. 74

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la communication d'un plan de stationnement vélos en vue des Jeux Olympiques. 80

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la définition des plans de circulation au cours des J.O.P. 2024. 81

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif aux instruments préventifs contre la dispense de leçons de tennis clandestines sur les courts municipaux. 83

2023 DDCT 96 - Subventions (35.000 euros) au titre de l'engagement citoyen et associatif à 11 associations. 84

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au soutien en faveur de Radio Aligre. 86

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à un meilleur accompagnement des associations dans leur demande de mécénat. 87

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la modification de certaines règles du budget participatif parisien. 88

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la mutualisation de créneaux d'utilisation des infrastructures de la Ville au profit des associations. 90

Compte rendu de la 8e Commission. 91

2023 DPE 1 - Réforme pour vente ou destruction de véhicules et matériels du Service technique de la Propreté de Paris. 92

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au renouvellement et à la transition écologique de la flotte de véhicules. 92

2023 DPE 30 - Lutte contre les déchets abandonnés (REP) : signature d'une convention avec CITEO. 93

2023 DPE 41 - Convention avec Christiane BOULANGER, artiste, pour son exposition "Visages d'en face". 95

2023 DPE 42 - Subventions (24.700 euros) et conventions avec des associations œuvrant pour la réduction des déchets. 96

2023 DPE 43 - Subventions (21.500 euros), conventions et avenant à convention avec trois associations œuvrant pour le compostage de proximité. 97

2023 DPE 48 - Mise à disposition de la Préfecture de police d'une benne de collecte des marchandises confisquées provenant de la vente à la sauvette de masse (18e et 20e). 99

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au renouvellement de la concession de service public du Réseau de chaleur urbain. 101

2023 DEVE 54 - Subvention de fonctionnement et convention d'occupation du domaine public avec LPO Ile-de-France. 102

2023 DEVE 58 - Subventions pour des associations agissant en faveur de la biodiversité et de l'animal en ville. 103

2023 DVD 52 - Location du droit de pêche sur le domaine public fluvial de la Ville de Paris. - Signature de trois conventions avec des fédérations et association pour la pêche et la protection du milieu aquatique. 106

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à l'interdiction de la pêche de loisir à Paris. 106

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à l'aménagement concerté d'une trame verte des boulevards Jules Ferry et Richard Lenoir. 113

Vœu déposé par l'Exécutif. 113

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'information des usagers lors des épisodes de pollution des plans d'eau du bois de Vincennes. 115

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la végétalisation de la place de la Contrescarpe. 116

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la réglementation de la circulation des engins non motorisés dans les espaces verts. 117

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'agrandissement du local du rucher pédagogique du parc Georges Brassens. 118

Vœu déposé par l'Exécutif. 118

Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif aux travaux de rénovation sur l'Île aux Cygnes. 120

2023 DEVE 68 - Subvention (120.000 euros) à Vif ! Transport et Logistique (circuits courts) pour son dispositif d'approvisionnement en alimentation durable et locale à destination des associations d'aide alimentaire. 122

Compte rendu de la 1ère Commission. 123

2023 DFA 52 - Pacte d'actionnaires entre la Ville de Paris et la Caisse des dépôts et consignations relatif à la SEMAEST (future SEM Paris Commerces). 124

2023 DSOL 103 - Appel à projets Service public de l'insertion et de l'emploi et convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi. - Subvention (187.500 euros) avec l'association "Espace 19". 125

Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif au maintien des moyens alloués par l'État à l'expérimentation Territoire Zéro Chômeur de longue durée. 127

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au maintien du service public postal parisien. 128

2023 DRH 50 - Modification de la délibération 2019 DRH 42 des 8, 9, 10 et 11 juillet 2019 et de la délibération 2021 DRH 71 du 20 octobre 2021. 130

2023 DAE 136 - Subvention de fonctionnement (54.000 euros) et convention avec l'association l'Incubateur au féminin - WILLA (2e). 131

Suspension et reprise de la séance. 133

2023 DAE 31 - Budget participatif. - Conventions et subventions (715.000 euros) en faveur de neuf structures parisiennes de l'économie sociale et solidaire pour la transition écologique de l'économie. 133

2023 DAE 148 - Budget participatif. - Conventions, subventions de fonctionnement (204.000 euros) et d'investissement (395.000 euros) en faveur de l'économie circulaire. 135

2023 DAE 87 - Salon d'art contemporain et de design sur l'avenue des Champs-Élysées (8e) du mercredi 18 octobre 2023 au dimanche 22 octobre 2023. - Tarification applicable. 136

2023 DAE 179 - Subvention d'investissement (200.000 euros) et convention avec "Paris Habitat" pour la réhabilitation et l'attractivité de plusieurs locaux destinés à accueillir des commerces culturels/de proximité. 137

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif au plan de licenciement de l'entreprise "Onclusive". 139

Compte rendu de la 2e Commission. 141

2023 DAC 292 - Subventions (17.500 euros) à cinq associations commémorant la mémoire de la Shoah et des déportés politiques dans les camps. 142

2023 DAC 294 - Subventions (10.000 euros) à deux associations effectuant des recherches sur la place de la musique et des instruments dans les camps de déportation. 143

2023 DAC 326 - Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Elie Faure au 147, boulevard Saint-Germain (6e). 145

2023 DRH 64 - Communication concernant l'attractivité de la fonction publique parisienne. 146

2023 DAC 327 - Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Jules Guesde à l'angle du 22, rue Le Regrattier et du 72, rue Saint-Louis en l'île (4e). 163

2023 DAC 331 - Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Fernande et Jeannine Wiesenfeld au 7, passage des Taillandiers (11e). 165

2023 DEVE 71 - Dénomination "square Yves Coppens" attribuée au jardin situé 43 bis, rue des Ecoles (5e). 166

Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif à l'apposition d'une plaque en hommage à Mario Soares sur l'immeuble du 17, boulevard Garibaldi (15e). 168

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à un hommage en faveur de François Hadji-Lazaro. 169

Vœu déposé par Mmes LELIÈVRE, BÜRKLI et M. GOVCIYAN relatif à un hommage au Mouvement de la Paix. 170

2023 DAC 51 - Subvention (1.090.000 euros) et avenant avec l'association "La Place" - centre culturel Hip Hop (Paris centre). 171

2023 DAC 93 - Avenant au contrat de concession de service portant sur la gestion et l'exploitation de l'établissement culturel "La Gaîté Lyrique", contrat de transaction avec la SEGL, mise au rebut et réforme. 174

2023 DAC 104 - Subventions (100.000 euros) à vingt structures au titre des aides aux projets musicaux et avenant à convention avec l'association "Les Paladins". 175

2023 DAC 162 - Subventions et conventions ou avenants à convention pour l'implantation de résidences artistiques dans les collèges dans le cadre de l'Art pour Grandir et l'Olympiade Culturelle. 176

2023 DAC 163 - Subventions, conventions et avenants à convention avec onze structures culturelles dans le cadre de l'Art pour Grandir. 178

2023 DAC 191 - Subventions (183.000 euros) à l'association "Le Musée en Herbe", avenant à la convention annuelle d'objectifs, avenant à la convention d'investissement et convention d'investissement. 179

2023 DAC 192 - Subventions (10.000 euros) à deux associations organisant des festivals promouvant la pratique artistique amateur. 181

Dépôt de questions d'actualité. 182

Suspension et reprise de la séance. 182

Examen des questions d'actualité. 182

I - Question d'actualité posée par le groupe Communiste et Citoyen à Mme la Maire de Paris relative à la "Culture de paix & Jeux olympiques et paralympiques 2024". 182

II - Question d'actualité posée par le groupe "Indépendants et Progressistes" à Mme la Maire de Paris relative au "Fonds d'aide de la Ville de Paris suite à l'explosion rue Saint-Jacques". 185

III - Question d'actualité posée par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes à Mme la Maire de Paris relative "à la crise de l'immobilier parisien". 187

IV - Question d'actualité posée par le groupe Paris en commun à Mme la Maire de Paris relative "à l'augmentation du prix du "pass" Navigo". 189

V - Question d'actualité posée par le groupe Changer Paris à Mme la Maire de Paris relative "aux finances de la Ville de Paris". 191

VI - Question d'actualité posée par le groupe "Les Ecologistes" à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police relative "aux services de sécurité privé lors d'événements sportifs". 193

VII - Question d'actualité posée par M. Laurent SOREL à Mme la Maire de Paris "pour un service public municipal contre les punaises de lit". 196

2023 Changer Paris 1 - Débat organisé relatif à la rationalisation et à la régulation des opérations événementielles dans les espaces verts parisiens. 198

2023 DAC 194 - Subvention (10.000 euros) à l'association "Tutti passeurs d'arts". 207

2023 DAC 378 - Subventions (70.000 euros) et conventions avec 5 établissements cinématographiques parisiens. 208

2023 DAC 381 - Corrections des grilles de redevances et de prestations, des listes de lieux spécifiques ou de prestige, associées aux tournages dans la Capitale adoptées aux Conseils de Paris de mars 2021, 2022, 2023. 209

2023 DAC 536 - Convention de partenariat entre la Ville de Paris et SAS "Pass Culture" pour la mise en œuvre du "pass" culture. 210

2023 DAC 537 - Renouvellement de l'agrément du Conservatoire à rayonnement régional de Paris en tant qu'établissement préparant à l'entrée dans les établissements d'enseignement supérieur de la création artistique. 213

2023 DICOM 28 - Conventions de partenariat relatives aux opérations "Paris Plages 2023" et des festivités du 14 juillet 2023. 214

2023 SG 72 - Rapport de la C.R.C. relatif à la gestion de l'Association du théâtre musical de Paris, théâtre du Châtelet. 215

Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif aux acteurs culturels ressortissants du Mali, Niger et Burkina Faso. 221

Vœu déposé par l'Exécutif. 221

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au théâtre des Déchargeurs. 223

2023 DAC 296 - Subvention (40.000 euros) et convention annuelle d'équipement avec l'association "Le portail de l'hôtel Raoul". 224

2023 DAC 361 - Adhésion de la Ville de Paris à l'Agence française des Chemins de Compostelle, approbation du plan de gestion 2023-2027 et de la charte de gestion. 227

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la carte murale de l'ancien Service du nivellement général de la France. 228

Compte rendu de la 3e Commission. 229

2023 DVD 57 - Soutien aux associations vélo : subventions de fonctionnement et d'investissement à 25 associations (273.500 euros en fonctionnement et 194.100 euros en investissement) et conventions associées. 230

2023 DVD 67 - Rue Boissy d'Anglas (8e). - Convention d'offre de concours entre la Ville de Paris et l'Ambassade des États-Unis d'Amérique relative à l'aménagement et la sécurisation des accès rue Boissy d'Anglas. 233

2023 DVD 88 - Déploiement à Paris de diverses zones de stockage en cas de crue de la Seine. - Convention d'occupation et d'utilisation du domaine public avec la R.A.T.P. 234

2023 DVD 92 - Indemnisation amiable de différents tiers en réparation de dommages accidentels dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris (447.225,27 euros). 237

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'élaboration d'un plan de mobilité dans le 12e. 238

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au plan de circulation dans le 20e. 238

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la création d'un régime de stationnement "professionnel indépendant". 242

Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif au développement de la cyclologistique avant, pendant et après les J.O.P. 2024. 243

Vœu déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif aux abords de l'immeuble Mouchotte (14e). 245

2023 DAJ 28 - Signature de protocoles d'accord transactionnel relatifs à l'indemnisation de victimes de l'explosion de la rue de Trévise survenue le 12/01/19 à Paris (9e). (DIR'AJ 92, 93, 94, 100, 102, 103 et 115). 246

2023 DDCT 84 - Prise en charge par la Ville des frais d'accueil des victimes et proches des victimes du 13 novembre 2015 invités aux cérémonies de commémorations du 13 novembre 2023. 247

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif aux agressions subies par la communauté LGBTQIA+ à Paris. 248

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif au projet de création d'une brigade équestre municipale. 252

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la création d'une unité équestre de la police nationale à Paris. 252

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la sécurité des femmes dans l'espace public à Paris. 254

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au renforcement des moyens de sécurité dans les quartiers Champerret et Porte d'Asnières. 258

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au manque d'effectifs de sécurité privée mobilisés pendant les J.O.P. 2024. 260

Suspension et reprise de la séance. 262

Compte rendu de la 4e Commission. 262

2023 DSOL 81 - Subventions (76.500 euros) à 12 associations. - Information et soutien en direction des personnes en situation de handicap. 263

Vœu déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif aux chiens guides d'aveugles. 263

2023 DSOL 97 - Subventions (70.000 euros) et avenants aux conventions avec 4 associations. - Insertion professionnelle personnes en situation de handicap. 266

2023 DSOL 102 - Subvention d'investissement (150.000 euros) et convention pluriannuelle avec l'association "A.S.E.I." - Agir, Soigner, Éduquer, Insérer - pour la rénovation de l'E.M.E. Luxembourg situé 20, rue Madame (6e). 267

2023 DSOL 106 - Participation (3.529.600 euros) et avenant n° 1 à la convention pluriannuelle 2022-2024 avec le groupement d'intérêt public de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) de Paris. 268

2023 DSOL 122 - Transformations olympiques. - Subvention (78.310 euros) et conventions entre la Ville de Paris, le F.D.D. Paris 2024 et quatre associations dans le cadre du projet "Bouge et Partage". 270

Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif au droit à l'éducation pour toutes et tous. 272

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'accessibilité des ascenseurs de la voie publique. 273

Vœu déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif au financement des unités de consultations médicales en langue des signes. 275

Vœu déposé par l'Exécutif. 275

2023 DLH 263 - Convention avec l'Association départementale pour la promotion et l'accès aux droits des Tsiganes / Gens du voyage (ADEPT), gestionnaire du centre social itinérant des aires d'accueil. 276

2023 DSOL 95 - Aide alimentaire. - 11 subventions de fonctionnement pour 9 associations (507.738 euros) pour des actions d'aide alimentaire à destination de personnes et de familles démunies. 279

2023 DSOL 113 - Maraudes parisiennes. - Subventions (1.031.076 euros) et conventions relatives au fonctionnement de maraudes d'intervention sociale et de maraudes. 281

Vœu déposé par les groupes Paris en commun, "Les Ecologistes" et Communiste et Citoyen relatif au campement installé sur le parc de Belleville. 283

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au soutien de la Ville de Paris et de l'État aux associations d'aide alimentaire. 284

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à l'hébergement d'urgence 285

2023 DSOL 76 - Subvention (17.000 euros) à l'association "Les Transmetteurs" pour leur action dans le domaine de la santé des seniors. 287

2023 DDCT 89 - Subventions (40.000 euros) à 3 associations au titre de l'intégration et de la politique de la ville. 288

2023 DSOL 108 - Subventions de fonctionnement (139.000 euros) et conventions avec quatre associations pour leurs programmes et actions de soutien psychologique aux réfugiés à Paris. 290

2023 DSP 19 - Subvention (30.000 euros) et convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association "Act Up-Paris" (19e). 291

2023 DSP 51 - Subvention (250.000 euros) et convention avec l'association "Vers Paris sans sida" (19e). 293

2023 DSP 79 - Subventions (193.000 euros), dans le cadre du plan d'action de la Ville pour une meilleure régulation de l'espace public et une politique coordonnée de réduction des risques et des dommages à Paris. 295

2023 DSP 99 - Convention avec l'association "Asalée" portant sur la mise en œuvre d'un protocole de coopération infirmier au sein du centre de santé Tisserand (14e). 298

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la création d'un service pour personnes âgées au sein des urgences des hôpitaux de Paris. 299

Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif au soutien des activités du Groupe d'œuvres sociales de Belleville. 301

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au centre de santé Richerand. 302

Vœu déposé par l'Exécutif. 302

2023 DSP 99 - Convention avec l'association "Asalée" portant sur la mise en œuvre d'un protocole de coopération infirmier au sein du centre de santé Tisserand (14e) (suite). 304

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au soutien à la maternité des Bluets. 305

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la sécurité des riverains et au suivi thérapeutique des toxicomanes dans le Nord-Est parisien. 306

Suspension et reprise de la séance. 310

Compte rendu de la 5e Commission. 310

2023 DDCT 95 - Convention tripartite entre "Be Association", la Région Île-de-France et la Ville de Paris pour l'occupation transitoire d'appartements de la cité Charles Hermite (18e). 311

Vœu déposé par les groupes Paris en commun, "Les Ecologistes" et Communiste et Citoyen relatif à la politique de la ville. 313

2023 DLH 241 - Réalisation 8, rue Jacques-Kablé (18e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 13 logements P.L.S. par "Paris Habitat". - Subvention (60.630 euros). 315

2023 DLH 249 - Location de l'immeuble 2-4-6, rue Gavarni et 12, rue de Passy (16e) à "Paris Habitat OPH". 316

2023 DLH 252 - Location de l'immeuble 211, avenue de Versailles (16e) à la R.I.V.P. - Bail emphytéotique. 317

2023 DLH 272 - Réalisation Z.A.C. "Chapelle Charbon" lot D (18e), d'un programme de construction de 77 logements sociaux et 28 logements intermédiaires par "Paris Habitat". - Subvention complémentaire (4.054.000 euros). 318

2023 DLH 273 - Réalisation Z.A.C. "Chapelle Charbon" lot C (18e), d'un programme de construction de 56 logements sociaux et 22 logements intermédiaires par la R.I.V.P. - Subvention complémentaire (3.357.400 euros). 318

2023 DLH 274 - Réalisation Z.A.C. "Chapelle Charbon" lot B1 (18e), d'un programme de construction de 53 logements sociaux (16 P.L.A.-I. - 21 PLUS - 16 P.L.S.) par "Immobilière 3F". - Subvention complémentaire (2.972.400 euros). 318

2023 DLH 275 - Réalisation, secteur d'aménagement Ordener Poissonniers lot 6 (18e), d'un programme de construction de 69 logements sociaux par "Paris Habitat". - Subvention complémentaire (3.510.480 euros). 320

2023 DU 97 - Cession à "Paris Habitat" de l'immeuble 37, avenue George-V (8e). 322

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au patrimoine immobilier de la famille Bongo à Paris. 326

Vœu déposé par l'Exécutif. 326

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à un bleu budgétaire de cessions immobilières de l'Etat au bénéfice de la Ville. 327

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à un état des lieux des emprunts des bailleurs sociaux classés par catégorie. 328

2023 DDCT 61 - États spéciaux d'arrondissement. - Détermination du cadre de référence de la répartition des dotations d'animation et de gestion locales 2024. 330

2023 DEVE 69 - Subvention (250.000 euros) et convention avec AgriParis Seine. 331

2023 DU 22 - Signature d'un protocole transactionnel avec "Stellantis & You France SAS" et "PSA VO France" portant sur l'immeuble 25, rue de Constantinople (8e). 332

Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif à l'organisation d'un moment solidaire suite aux événements de la rue Saint-Jacques. 333

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la restauration des bâtiments touchés par l'explosion du 21 juin 2023. 334

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à la planification de 300 hectares d'espaces verts nouveaux ouverts au public. 335

Vœu déposé par l'Exécutif. 335

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à la reconstruction de la crèche rue Préault (19e). 337

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au projet de reconstruction de la crèche au 3-5, rue Préault. 338

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au projet de reconstruction de la crèche au 3-5, rue Préault (suite). 338

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au projet du musée de Notre-Dame. 339

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au réaménagement de l'avenue de la Grande-Armée. 340

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la transformation de la place du Châtelet. 341

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la gestion et à l'avenir de la gare routière de Bercy. 343

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la lutte contre les punaises de lit dans les cinémas indépendants parisiens. 344

Vœu déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif aux punaises de lit. 344

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'Aquarium de Paris. 346

2023 DGGP 18 - Approbation d'une résolution de la Conférence de l'Entente Axe Seine du 12 juin 2023. 347

2023 DTEC 32 - Partenariat entre l'E.H.E.S.S. et la Ville de Paris relatif à l'organisation d'un colloque "Droits des baignades, droits aux baignades - l'accès aux rivières urbaines face au réchauffements". 348

Compte rendu de la 6e Commission. 350

2023 DDCT 49 - Subventions (193.000 euros) à 42 associations, au titre de l'appel à projets "Collèges pour l'égalité", pour une sensibilisation à l'égalité filles-garçons et à la lutte contre les discriminations. 350

2023 DAJ 32 - Octroi de la protection fonctionnelle à Mme Anne HIDALGO, Maire de Paris. 353

2023 DDCT 101 - Modification du règlement intérieur du Conseil de Paris. 353

2023 DEVE 60 - Subvention complémentaire de fonctionnement (200.000 euros) à la régie personnalisée de l'école Du Breuil. 357

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la situation du personnel de l'école Du Breuil. 357

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'engagement de la Ville dans la lutte contre le harcèlement scolaire. 360

Vœu déposé par les groupes MoDem, Démocrates et Ecologistes et "Indépendants et Progressistes" relatif à la lutte contre le harcèlement scolaire. 360

Vœu déposé par l'Exécutif. 360

Désignation de représentants du Conseil de Paris dans divers organismes. 363

Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription. 363

Suspension et reprise de la séance. 363

Election d'adjoint.e.s à Mme la Maire de Paris. 363

Suspension et reprise de la séance. 365

Clôture de la séance. 365

Liste des questions écrites posées à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police. 365

QE 19-2023 - Question de Mme Chloé SAGASPE et les élu.es du groupe "Les Écologistes" à Mme la Maire de Paris relative à l'expérimentation de petits déjeuners gratuits dans les écoles maternelles et élémentaires des quartiers "politique de la ville". 365

QE 20-2023 - Question de Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU et les élu.es du groupe "Les Écologistes" à M. le Préfet de police relative à la mise en place de la circulation différenciée lors de pics de pollution. 366

QE 21-2023 - Question de M. Emile MEUNIER et les élu.es du groupe "Les Écologistes" à Mme la Maire de Paris relative au dispositif "louer solidaire et sans risqué" 367

QE 22-2023 - Question de Mme Léa VASA et des élu.es du groupe "Les Écologistes" à Mme la Maire de Paris relative au budget de la gestion des déchets. 368

QE 23-2023 - Question de Mme Léa VASA et des élu.es du groupe "Les Écologistes" à Mme la Maire de Paris relative à l'occupation des presbytères entretenus par la Ville de Paris. 369

QE 24-2023 - Question de Mme Anne-Claire TYSSANDIER et les élus du groupe Changer Paris à Mme la Maire de Paris relative au futur de la "Maison de Marion" de l'association "Marion la main tendue" 370

Réponses à des questions écrites de la séance des 4, 5, 6 et 7 juillet 2023. 372

QE 2023-14 - Question de Mmes Nathalie MAQUOI, Fatoumata KONÉ et des élus du groupe "Les Ecologistes" à Mme la Maire de Paris relative aux annulations de dernière minute de classes découvertes dans des écoles parisiennes. 372

QE 2023-15 - Question de Mme Léa VASA, M. Frédéric BADINA-SERPETTE et des élus du groupe "Les

Ecologistes" à Mme la Maire de Paris relative aux contrats de collecte des déchets pour les professionnels.....373

QE 2023-16 - Question de M. Emile MEUNIER, Mme Corine FAUGERON et des élus du groupe "Les Ecologistes" à Mme la Maire de Paris relative au projet du B.H.V. de déconstruction-reconstruction d'un immeuble situé 42, rue de la Verrerie à Paris Centre.....373

QE 2023-17 - Question de MM. Emile MEUNIER, Frédéric BADINA-SERPETTE et des élus du groupe "Les Ecologistes" à Mme la Maire de Paris concernant les décorations en fleurs artificielles sur les devantures des cafés et restaurants.....374

QE 2023-18 - Question de MM. Alexandre FLORENTIN, Emile MEUNIER et des élus du groupe "Les Ecologistes" à Mme la Maire de Paris relative à l'efficacité de la rénovation du parc de la Ville de Paris et du parc social des bailleurs.....374

Votes spécifiés.....375

Projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée.....375

Comptes rendus des Commissions.....383

Listes des membres présents.....391

Tableau des voeux et amendements déposés en Commission.....397

Tableau des votes des groupes politiques.....402

Annexe. - Scrutin public sur le projet de délibération DGRI 64.....406

La séance est ouverte à neuf heures, sous la présidence de Mme Anne HIDALGO, Maire de Paris, assistée de M. Paul HATTE, Mmes Céline HERVIEU, Raphaëlle RÉMY-LELEU et Alice TIMSIT, secrétaires de séance.

M. le Préfet de police est présent en séance.

Ouverture de la séance.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, la séance est ouverte.

Condoléances.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, nous avons appris avec tristesse la disparition de M. Hervé Benessiano le 24 juillet dernier. Ancien adjoint au Maire de Paris, ancien Conseiller de Paris, ancien conseiller régional d'Ile-de-France, nous sommes nombreux ici à l'avoir connu et à garder le souvenir d'un homme chaleureux et engagé. Je voudrais, bien sûr, saluer sa famille et ses proches, présents en tribune aujourd'hui, tout particulièrement son épouse, Joëlle, ses enfants, Audrey et François, et sa petite-fille, Gabrielle.

Docteur en chirurgie dentaire, Hervé Benessiano accède pour la première fois au Conseil de Paris en 1995, dans le 17e arrondissement, auquel il est profondément attaché. Très apprécié, chaleureux, combatif, mais amical, il sera réélu à deux reprises, en 2001 et en 2008. Adjoint au Maire de Paris entre 1995 et 2001, il est chargé des questions relatives aux industries et aux métiers d'art, puis aux personnes porteuses de handicaps.

Passionné par le 17e arrondissement, par son histoire, par ses rues, et plus spécifiquement par le quartier des Batignolles, Hervé Benessiano laisse le souvenir de cet homme chaleureux, doté d'une très grande humanité et particulièrement sensible aux enjeux locaux. Son engagement restera toujours ancré dans la vie de son arrondissement, il occupera ainsi le poste de premier adjoint au maire du 17e arrondissement de 1995 à 2014.

Il a été chevalier dans l'ordre national de la Légion d'honneur, ainsi que dans celui du Mérite. Il était également titulaire de la médaille d'or de la jeunesse et des sports.

En mon nom et au nom du Conseil de Paris, j'exprime à l'ensemble de sa famille, à ses amis et à ses proches les condoléances de notre Assemblée.

Je vous propose une minute de silence.

(L'Assemblée, debout, observe une minute de silence).

Je vous remercie.

Je vais maintenant donner la parole à M. le maire du 17e arrondissement, M. Geoffroy BOULARD, puis à M. Pierre-Yves BOURNAZEL.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, en plein cœur de l'été, le 23 juillet dernier, disparaissait une figure du 17e arrondissement, Hervé Benessiano. Tout au long de ses décennies d'engagement et des nombreux mandats qui lui avaient été confiés, il a prouvé que la fidélité en politique et le sens du service n'étaient pas que de vains mots. Sa disponibilité n'avait d'égal que la proximité chaleureuse qu'il savait à chaque fois instaurer avec ses interlocuteurs.

Hervé Benessiano commence très jeune son engagement militant au sein de l'U.D.F., puis de Démocratie libérale, formation membre de la majorité municipale de Jacques Chirac puis de Jean TIBERI à Paris. Il était attaché à cette famille libérale et centriste, aux côtés de fortes personnalités comme notre ancien collègue Claude Goasguen, qu'il suivit par la suite lors de la fondation de l'U.M.P., avant de prendre des responsabilités au sein de la Fédération des Républicains de Paris auprès de Philippe GOUJON. Il fut ensuite tour à tour adjoint au Maire de Paris en charge des industries de création et des métiers d'art de 1995 à 2001, puis premier adjoint des maires successifs du 17e arrondissement, Pierre Rémond, Françoise de PANAFIEU et Brigitte KUSTER, que j'associe naturellement à cet hommage.

Conseiller régional et, enfin, Conseiller de Paris de 1995 à 2014, Hervé était un véritable élu de proximité, engagé, passionné, généreux. S'il fut de presque tous les combats, je voudrais en rappeler deux, deux exemples, à mon avis, des plus révélateurs de son action. Au niveau de son arrondissement, il s'est engagé sur le projet de couverture des voies ferroviaires de la rue de Rome et, au niveau de Paris, il s'est très largement investi sur les questions liées au handicap.

Nous sommes quelques-uns dans cette Assemblée à l'avoir côtoyé, et il y a unanimité - une fois n'est pas coutume - pour dire combien il nous a marqués et combien sa bienveillance et son dévouement vont nous manquer. Pour ma part, j'ai rencontré Hervé il y a 20 ans et je garde le souvenir d'un homme au caractère humaniste et chaleureux. Les années passant, Hervé a toujours répondu présent, y compris lorsque je suis devenu maire. Il m'a

accompagné, discret, précis, disponible, dans l'intérêt de l'arrondissement. J'appréciais ses conseils francs et mesurés.

Hervé était sincèrement attaché au 17e arrondissement. Il y vivait, y a élevé ses enfants, y travaillait, s'y promenait longuement, à la rencontre des commerçants et des habitants. Il l'a profondément aimé, une véritable histoire d'amour avec le 17e, avec ses Batignolles, aussi, son quartier de cœur, dans lequel, avec l'ensemble des élus du conseil d'arrondissement, j'ai souhaité graver son nom et lui donner la place qui lui revient. C'est pourquoi nous avons fait adopter, à l'unanimité du conseil d'arrondissement, un vœu pour nommer une place de son quartier afin de lui rendre hommage.

En mon nom, au nom des élus du 17e arrondissement, en particulier Brigitte KUSTER à mes côtés, au nom des habitants du 17e, je souhaite renouveler à son épouse, chère Joëlle, à ses enfants, chère Audrey, cher François, et à l'ensemble de ses proches nos plus sincères et amicales condoléances.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Je donne la parole à M. Pierre-Yves BOURNAZEL, pour le groupe "Indépendants et Progressistes".

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Merci beaucoup, Madame la Maire de Paris.

Monsieur le Maire du 17e, je voudrais à mon tour m'associer à cet hommage à un homme de conviction, Hervé Benessiano. Il a servi Paris comme adjoint au Maire, mais aussi la Région Ile-de-France comme conseiller régional, et sa famille politique en assumant des responsabilités importantes, comme trésorier de la fédération U.M.P. de Paris.

C'est un souvenir ému, chère Joëlle, parce qu'Hervé était un homme d'une très grande gentillesse, très à l'écoute des autres. Il aimait discuter, Hervé. Nous parlions très longuement, et je crois que beaucoup d'entre nous ont eu de longues conversations avec lui. C'était un homme de conviction, un amoureux de Paris et de son village : les Batignolles. D'ailleurs, si les villages de Paris avaient un maire, le maire des Batignolles serait Hervé Benessiano.

Humaniste, il aimait ses concitoyens. Je le côtoyais à Montmartre, où ont habité ses parents. Je le croisais rue des Abbesses, au "Nazir", à ce qui s'appelait à l'époque "La Pomponnette", et nous discutions beaucoup. C'était un compagnon de route, toujours fidèle, toujours présent, toujours à l'écoute. Je me souviens de longues conversations téléphoniques, aussi, car Hervé vous appelait pour prendre des nouvelles, Hervé vous appelait pour vous inviter à déjeuner, et nous refaisions le monde.

Je garde un très beau souvenir d'Hervé. Je vous adresse de nouveau, chère Joëlle, à vous et à toute votre famille, nos sincères condoléances.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Nous accompagnerons bien sûr le vœu du 17e arrondissement concernant la dénomination votée, et je salue à nouveau la famille de Hervé Benessiano.

Mes chers collègues, nous avons aussi appris avec beaucoup d'émotion la disparition de Mme Valérie Sachs le 9 septembre dernier à l'âge de 61 ans, ancienne Conseillère de Paris, juriste et cheffe d'entreprise. Très tôt, elle est séduite par la politique et par une vision libérale de l'économie. Elle va créer, pendant ses années d'études universitaires de droit, le groupe libéral d'Assas. Après avoir vécu plusieurs années au Royaume-Uni, elle fondera en 2005 deux "think tanks", "Initiative Europe" et "Attractivité Grand Paris" pour réfléchir à l'avenir de notre ville.

C'est en 2008 qu'elle accède au Conseil de Paris. Elue dans le 16e arrondissement, elle siégera sur les bancs du groupe Centre et indépendants et assurera la vice-présidence de la commission "développement économique et affaires générales". Elle se penchera en particulier sur l'attractivité économique de notre ville, soutiendra le maintien du tournoi de Roland-Garros à la porte d'Auteuil, ainsi que la réouverture de la piscine Molitor. Je me souviens de nos échanges exigeants, mais je me souviens aussi d'une femme extrêmement dynamique, extrêmement engagée, et toujours très joyeuse.

En 2015, elle mène la liste "Nous Citoyens" lors des élections régionales d'Ile-de-France. Valérie Sachs a toujours défendu avec beaucoup de ferveur les projets politiques auxquels elle croyait : l'Europe, le Grand Paris, le libéralisme économique.

En mon nom, au nom du Conseil de Paris, je voudrais exprimer à sa famille, à son mari, Patrick TOUZE, ici présent, à ses enfants, à ses proches, les condoléances de notre Assemblée.

Je vous propose une minute de silence.

(L'Assemblée, debout, observe une minute de silence).

Merci, mes chers collègues.

Je vais donner la parole à Mme Catherine DUMAS, pour le groupe Changer Paris, puis à M. Pierre CASANOVA, pour le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes.

Mme Catherine DUMAS. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, c'est avec émotion que je prends la parole aujourd'hui pour rendre hommage à notre ancienne collègue et amie Valérie Sachs, qui nous a quittés le 9 septembre dernier. La sympathie, l'énergie, le courage de Valérie nous laissent le souvenir d'une femme passionnée avec des convictions fortes, des idées visionnaires pour Paris et pour la France.

Petite fille de militaire et de résistant, le sens de son engagement politique est apparu dès ses premières années universitaires à la faculté de droit d'Assas. A la suite de ses études, elle a toujours cherché à s'engager pour faire vivre localement ses convictions, ses valeurs, quitte à sortir des cadres politiques préétablis. Son regard a toujours été tourné vers l'international. Après une carrière à Londres, elle décide de concrétiser ses convictions en fondant deux "think tanks" pour promouvoir l'initiative citoyenne et l'avenir de la métropole parisienne.

Investie pleinement au cœur du débat citoyen dans la capitale, en particulier dans le 16e arrondissement, qu'elle chérissait tant, Valérie Sachs sera élue au Conseil de Paris entre 2008 et 2014. Convaincue que l'économie est une pierre angulaire pour faire rayonner Paris à travers le monde, elle sera nommée vice-présidente de la commission "développement économique et affaires générales". Dans le cadre de cette commission, elle obtiendra des avancées significatives sur de nombreux dossiers où sa compétence et son engagement au service de l'attractivité et du développement économique de Paris seront unanimement appréciés par ses collègues.

Soucieuse de défendre les intérêts des habitants du 16e, elle donnera toute son énergie pour défendre la piscine Molitor, qui, sans son action et sa détermination, aurait pu disparaître et ne serait pas ce qu'elle est aujourd'hui. Consciente que la Ville de Paris ne peut pas rayonner sans le sport, elle se battra sans relâche pour maintenir les Internationaux de France à Paris, notamment au stade Roland-Garros, ce qui permettra d'aboutir à une décision unanime du Conseil de Paris à ce sujet.

A l'issue de son mandat, Valérie a co-fondé le club "Ambition du Grand Paris" en 2014 afin de continuer à participer au développement de la Métropole et consacrer au projet du Grand Paris son ambition mondiale, nationale et francilienne.

Au-delà d'une collègue au Conseil de Paris, Valérie était une amie pour de nombreux élus. A chaque instant, nous pouvions compter sur son expertise, sa créativité, sa gentillesse pour défendre des idées novatrices au service du rayonnement de Paris et de la France. Au nom du groupe Changer Paris et de notre présidente, Rachida DATI, j'adresse mes plus sincères condoléances à sa famille, plus particulièrement à son mari, Patrick, et à ses enfants, Charles-Edouard et Tatiana, dont elle disait qu'ils sont sa plus belle réussite.

Cher Patrick, ces dernières années, nos familles s'étaient rapprochées. La disparition de Valérie va nous laisser un grand vide. Entrepreneure, cheffe d'entreprise, femme politique mais aussi amie, elle va beaucoup nous manquer.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

La parole est à M. CASANOVA.

M. Pierre CASANOVA. - La famille centriste, et le MoDem en particulier, voudrait s'associer à ces condoléances. Elle n'oublie pas que Valérie Sachs a fait partie longtemps et brillamment des rangs de l'U.D.F., famille politique et mouvement auxquels nous restons évidemment très fidèles et attachés, mais aussi que, à sa manière, elle a été représentative de l'engagement politique libéral et centriste, qui cumulait l'articulation des idées et de l'action. Je ne prétends pas que nous en ayant l'exclusivité, bien sûr, mais nous essayons de le pratiquer. Clin d'œil ici à un autre mouvement politique ami.

Des idées, elle en avait. Elle en avait sur l'Europe, elle en avait sur le Grand Paris, elle en avait en général, car c'était une intellectuelle, une universitaire. Elle aimait publier ses réflexions et s'engager dans les débats, juridiques, politiques et philosophiques. L'action, Dieu sait si elle y a consacré son temps, son énergie et son talent, puisqu'elle a eu l'audace, femme de cette époque, d'essayer de mettre ses idées en pratique, de combattre pour ses idées, d'abord dans les joutes électorales, puis en siégeant dans les différentes enceintes qui l'ont accueillie et où elle a montré toute sa vaillance.

C'est pourquoi la famille centriste se joint évidemment aux condoléances et exprime toute son amitié à son époux, Patrick TOUZE, et à ses enfants, Charles-Edouard et Tatiana.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup pour ces prises de parole.

A nouveau, toutes nos condoléances et notre soutien à vous, famille de Valérie, que l'on a bien connue ici et qui a vraiment marqué son passage en tant qu'élue de Paris. Merci à vous.

Inscription en urgence à l'ordre du jour du Conseil de Paris.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales et de l'article 1er du règlement du Conseil de Paris, je vous demande de vous prononcer sur l'urgence du projet de délibération 2023 DGRI 64, qui porte sur l'autorisation à signer une pétition sur la norme Euro 7 auprès du Parlement européen.

Je vous propose de voter, à main levée, pour inscrire ce projet de délibération à l'ordre du jour de la présente séance.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

L'inscription en urgence à l'ordre du jour du Conseil de Paris est adoptée.

Le projet de délibération 2023 DGRI 64 est donc inscrit à l'ordre du jour. Il est ajouté en 7e Commission et sera étudié cet après-midi à 14 heures 45.

Félicitations aux sénateurs et sénatrices de Paris.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, je voudrais aussi, bien sûr, en lien avec les élections sénatoriales qui se sont déroulées le dimanche 24 septembre dernier, féliciter les sénateurs et sénatrices de Paris qui ont été élus. Je suis très heureuse de leur adresser, en mon nom, bien sûr, mais aussi au nom de tous les collègues et des Parisiens et des Parisiennes, les plus sincères et chaleureuses félicitations.

Je veux bien sûr dire ma joie de voir huit sénateurs et sénatrices au nom de cette majorité municipale, trois de mes adjoints ayant été élus, et pas des moindres. Mes adjoints sont évidemment tous à égalité, mais tout de même, permettez-moi de saluer Anne SOUYRIS, Colombe BROSSEL et Ian BROSSAT. Je veux profiter de ce beau moment pour vous dire un immense merci et vous exprimer ma gratitude pour le formidable travail que vous avez accompli pour les Parisiennes et les Parisiens. D'ailleurs, ce n'est pas sans relation avec votre élection au Sénat. Je connais votre engagement sincère au service de notre ville et je sais que vous allez continuer à porter avec la même force, la même ferveur, les intérêts de cette ville et des Parisiens et Parisiennes dans vos nouvelles fonctions, qui vont vous éloigner un peu de l'Exécutif, mais pas tant que cela.

Je voudrais aussi, bien sûr, féliciter pour leur première élection Antoinette GUHL, qui a aussi été mon adjointe, mais aussi Mme CARRÈRE-GÉE, Agnès EVREN et notre collègue Francis SZPINER, maire du 16e arrondissement. Félicitations aussi aux sénateurs et sénatrices de cette Assemblée réélus, parce que ce n'est pas rien d'être réélu, chère Catherine DUMAS et, bien sûr, mon cher Rémi FÉRAUD.

La liste ne serait pas complète si je ne félicitais pas également Marie-Pierre de LA GONTRIE, Yannick JADOT et Bernard JOMIER, même s'ils ne sont pas membres de cette Assemblée, qui vont faire entendre leur voix au Sénat et qui pourront continuer à défendre nos intérêts et les intérêts de la ville. Je suis très heureuse de cela.

C'est une nouvelle ère qui s'ouvre sur le terrain parlementaire. Je sais que nous allons pouvoir, ensemble, continuer à porter les ambitions de Paris et les aspirations des Parisiennes et des Parisiens, en lien avec cette belle Assemblée et la belle aventure qui, pour beaucoup d'entre nous, nous a réunis et nous réunit depuis 20 ans. Merci à vous, et merci infiniment à eux.

Je donne à présent la parole aux différents orateurs des groupes. Le premier orateur est Éric LEJOINDRE, pour le groupe Paris en commun, M. le Maire du 18e.

M. Éric LEJOINDRE, maire du 18e arrondissement. - Merci beaucoup, Madame la Maire, mes chers collègues.

Vous l'avez dit, nous étions réunis ici dimanche dernier pour le scrutin des élections sénatoriales. Je veux saluer l'ensemble des services et des volontaires qui ont permis la bonne tenue du scrutin et, bien sûr, l'ensemble des grandes électrices et des grands électeurs qui sont venus voter. Vous l'avez dit également, huit élus sont issus de la liste de la majorité municipale, conduite par Rémi FÉRAUD et soutenue par la Maire de Paris, trois élus sont issus de la liste du groupe Changer Paris, conduite par Catherine DUMAS et soutenue par la présidente du groupe Changer Paris, et une élue est issue de la liste d'Agnès EVREN. Je veux saluer très chaleureusement chacune et chacun d'entre eux et leur dire la confiance que j'ai dans le fait qu'ils continueront à défendre les intérêts de Paris.

Il s'agit donc d'une large victoire pour le rassemblement de la gauche et des écologistes, avec 54,58 % des voix. Ensemble, nous gagnons un siège, désormais huit sénatrices et sénateurs représenteront donc la capitale. Cette union porte pour Paris la solidarité, la justice sociale, l'écologie et les valeurs républicaines. Elle se retrouve autour d'un projet commun pour Paris, un projet ambitieux, peut-être même un peu visionnaire. Cette union prouve, encore une fois, sa solidité et sa capacité à rassembler. C'est cette force de Paris autour d'Anne HIDALGO qui est ainsi à nouveau démontrée.

Le pari que nous faisons répond aux grands défis que nous traversons, celui bien sûr de la crise climatique, celui de la crise sociale et celui de la crise du débat public. Cette vision commune, nous la savons partagée par nos sénatrices et nos sénateurs, et ils sauront porter notre voix au Palais du Luxembourg. Je connais l'investissement de chacune et de chacun, je sais qu'ils porteront ces valeurs haut et fort.

Pour commencer, je veux donc féliciter, au nom du groupe Paris en commun, nos sénateurs et sénatrices réélus, Rémi FÉRAUD, Marie-Pierre de LA GONTRIE et Bernard JOMIER. Ils et elle ont démontré leur détermination à faire progresser les idéaux qui nous animent au sein du Parlement. Je veux féliciter nos sénatrices et nos sénateurs qui entrent au Sénat, Colombe BROSSEL, Ian BROSSAT, Antoinette GUHL, Yannick JADOT et Anne SOUYRIS. Une bonne partie d'entre elles et eux exercent ou exerçaient des fonctions exécutives ici, nous savons leur dévouement pour Paris, leur attachement à faire progresser nos idées, c'est donc une satisfaction collective de les voir installés sur les bancs du Sénat. Face à la politique gouvernementale et à la majorité sénatoriale de droite, un bloc de gauche et d'écologistes renforcé était indispensable et Paris y contribue.

Depuis six ans, le Gouvernement mène une politique particulièrement dure pour nos concitoyens, aussi dure qu'elle est molle quand il s'agit de faire face au changement climatique et brouillonne - c'est le moins que l'on puisse dire - quant aux enjeux démocratiques. Avec la voix de nos sénatrices et de nos sénateurs, nous continuerons à porter plus fort encore des politiques ambitieuses pour le climat, pour la protection du pouvoir d'achat et pour nos services publics. Les socialistes de Paris et nos partenaires continueront à porter une autre vision de la société, contre la compétition tous azimuts portée par ce Gouvernement.

Je ne peux conclure sans une pensée pour les sénateurs et sénatrices sortants. Vous me permettrez d'avoir un mot particulier pour David ASSOULINE, qui a été sénateur de Paris trois mandats durant et qui aura mené avec détermination de nombreux combats, notamment sur la liberté de la presse, sur la culture ou sur la lutte contre le racisme.

C'est une nouvelle équipe qui prend aujourd'hui place sur les bancs du Sénat. La tâche qui vous attend, Mesdames et Messieurs les Sénateurs et Sénatrices, est grande, mais nous savons pouvoir compter sur vous pour porter une voix sociale, écologique, républicaine, européenne, féministe et laïque.

Bravo à chacune et à chacun d'entre vous pour votre élection.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, cher Éric LEJOINDRE.

La parole est à Mme Fatoumata KONÉ, pour le groupe "Les Ecologistes".

Mme Fatoumata KONÉ. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, c'est à mon tour de féliciter et de saluer l'ensemble des 12 sénatrices et sénateurs élus dimanche dernier au sein de cet Hôtel de Ville. J'en profite d'abord pour saluer les agents, qui ont permis l'organisation de ce vote, et les grandes électrices et les grands électeurs qui se sont déplacés. Merci beaucoup.

Je veux ensuite saluer les huit élus de gauche et écologistes et simplement préciser que, effectivement, l'union a porté ses fruits. C'est une belle liste que nous avons portée ensemble. Je te regarde, cher Rémi. Bravo, j'en profite pour te féliciter encore une fois. Je veux aussi féliciter Anne SOUYRIS, Antoinette GUHL et Yannick JADOT, qui n'est pas là. Cela a déjà été dit, trois écologistes rentrent au Sénat, et il s'agit d'un résultat historique pour nous. Nous nous en félicitons, c'est une force importante.

Les attentes des Parisiennes et des Parisiens, des Françaises et des Français sont importantes, nous voyons la grande précarité grandissante dans notre pays, nous voyons les questions d'adaptation au dérèglement climatique, et notre pays n'est pas prêt. Nous comptons donc sur vous, Mesdames et Messieurs, pour porter haut et fort la parole des plus faibles, la parole des plus fragiles, et pour faire en sorte que cette injustice diminue dans notre pays.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, chère Fatoumata KONÉ.

La parole est à Mme DATI, présidente du groupe Changer Paris.

Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement. - Madame la Maire, mes chers collègues, notre engagement est de changer Paris et de mettre toute notre énergie à redonner à notre capitale tout son éclat. Nous le savons tous, le corps électoral des sénatoriales est issu de notre Assemblée, cette dernière ayant été élue il y a plus de trois ans. Si les Parisiens étaient venus voter dimanche, je pense que le résultat aurait été bien différent. D'ailleurs, vous l'avez éprouvé en 2022 par une élection directe, avec un résultat sans appel.

Aujourd'hui, le groupe Changer Paris compte quatre sénateurs au lendemain d'une élection sénatoriale, cela n'était pas arrivé depuis plus de vingt ans. Nous dédions cette victoire à tous les Parisiens en leur disant qu'avec nous, à partir de 2026, Paris redeviendra une ville propre, saine et agréable. Je sais que les quatre élus du groupe Changer Paris qui nous représenteront au Sénat mettront toute leur force à nos côtés pour porter ce projet et permettre l'alternance à Paris, car c'est bien le seul sujet qui intéresse les Parisiens.

J'adresse donc mes félicitations à Catherine DUMAS, Francis SZPINER, Marie-Claire CARRÈRE-GÉE et Agnès EVREN pour leur élection. Je sais qu'ils seront à la hauteur de notre ambition pour Paris. Je tiens aussi à saluer l'action des sénateurs sortants qui étaient candidats, Pierre CHARON et Julien BARGETON, qui ont fait tout ce qui était en leur pouvoir pour lutter contre le déclin de Paris, ainsi que les présidents de groupe qui les ont soutenus, Maud GATEL, Pierre-Yves BOURNAZEL et Delphine BÜRKLI.

J'adresse également mes félicitations républicaines aux nouveaux sénateurs parisiens élus sur la liste de gauche de notre Assemblée, qui sont entrés hier en fonction : Ian BROSSAT, pour le parti communiste, Antoinette GUHL et Anne SOUYRIS, pour les écologistes, Colombe BROSSEL pour le parti socialiste. Mon combat a toujours été collectif, ancré dans la vie des gens et leurs aspirations les plus profondes, car je n'ai pas de vision clanique de la politique, contrairement à vous. Aujourd'hui, l'aspiration la plus profonde des Parisiens est que Paris change et redevienne la ville de tous les rêves et de tous les possibles.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - La parole est à Nicolas BONNET-OULALDJ, président du groupe Communiste et Citoyen.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, je voudrais tout d'abord remercier et saluer l'ensemble des personnes qui ont permis l'organisation de cette élection, qui s'est déroulée dans de très bonnes conditions à l'Hôtel de Ville. Je voudrais aussi remercier les 2.880 grands électeurs qui se sont déplacés et qui montrent qu'il y a eu une mobilisation très importante pour cette élection.

Je voudrais aussi remercier les sénateurs sortants qui ne sont pas reconduits. Permettez-moi d'avoir une pensée particulière pour mon camarade et ami Pierre LAURENT, qui a longtemps été sénateur de Paris, mais aussi vice-président du Sénat. Il est aujourd'hui à la retraite et ne s'est pas représenté.

Comme mes collègues, je voudrais également féliciter l'ensemble des sénateurs qui ont été élus, tout d'abord pour la liste conduite par Rémi FÉRAUD, que je félicite pour avoir réussi à rassembler l'ensemble des groupes de notre majorité, ce qui a permis l'élection d'un huitième siège. Je félicite donc Rémi FÉRAUD, Antoinette GUHL, Ian BROSSAT, Marie-Pierre de LA GONTRIE, Yannick JADOT, Colombe BROSSEL, Bernard JOMIER et Anne SOUYRIS.

Je voudrais féliciter aussi nos collègues sur les listes au Sénat pour Changer Paris, Catherine DUMAS, Francis SZPINER et Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, ainsi qu'Agnès EVREN, qui était sur la liste du rassemblement pour la droite et pour le centre de Paris.

Je veux vous dire aussi, Madame DATI, que vous avez peut-être la défaite amère, mais que c'est une victoire de la gauche. La gauche était rassemblée, et ce rassemblement de la gauche a permis l'obtention d'un huitième siège. C'est peut-être le seul bilan que l'on devra retenir de cette élection : quand une liste est rassemblée, qu'elle porte un message clair et des convictions qui sont mises en œuvre chaque jour au quotidien à Paris, c'est normal qu'elle gagne.

Enfin, je voudrais vous dire que, pour moi, l'élection au Sénat est très importante, car le Sénat représente les collectivités locales et, comme vous le savez, dans beaucoup d'interventions que j'ai faites, je me suis fait l'écho de batailles parisiennes que nous devons mener au Sénat. Je pense notamment au statut particulier de Paris, qu'il faut défendre sans cesse, mais aussi au statut de la fonction publique et de nos agents, des fonctionnaires de la Ville de Paris, qu'il faut défendre. Nous avons eu un débat très important sur les 1.607 heures, sur le statut, et sur beaucoup de priorités pour les Parisiens et pour les agents de la fonction publique.

Avec mon collègue, nous avons aussi produit un rapport sur les finances publiques qui pose la question de la fiscalité locale. Il est à votre disposition, mes chers collègues. Je crois que l'enjeu de demain, le premier, et ce sera d'ailleurs l'objet de la loi de finances, concerne la capacité des collectivités locales à continuer à financer le service public et à faire des politiques publiques. Pour cela, nous avons devant nous une belle réforme à mener, celle de la fiscalité locale, avec des enjeux parisiens très importants. Nous avons beaucoup parlé de la taxe de séjour, et nous allons certainement parler prochainement des D.M.T.O., puisque c'est un sujet très préoccupant. Je vous conseille de lire attentivement ce rapport.

Quoi qu'il en soit, je sais pouvoir compter sur Rémi FÉRAUD, qui, avec Paul SIMONDON, a été à mes côtés et aux côtés de Paris pour porter beaucoup d'amendements de ce rapport au Sénat. Je sais qu'il continuera ce combat.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, cher Nicolas BONNET-OULALDJ, pour ces paroles.

Adoption de comptes rendus.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, le compte rendu sommaire de la séance des 4, 5, 6 et 7 juillet 2023 a été affiché.

Les comptes rendus intégraux des séances des 5, 6, 7 et 8 juin 2023 et 4, 5, 6 et 7 juillet 2023 ont été publiés au Bulletin officiel de la Ville de Paris.

Y a-t-il des observations sur ces documents ?

Il n'y en a pas.

Ils sont donc adoptés.

Je vous remercie.

2023 DGRI 51 - Aide d'urgence (500.000 euros) à l'Association Internationale des Maires Francophones (A.I.M.F.) suite au séisme du 8 septembre 2023 survenu au Maroc.

2023 DGRI 62 - Aide d'urgence (200.000 euros) à deux associations suite aux inondations survenues dans le nuit du 10 au 11 septembre en Libye.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, je voudrais ouvrir cette séance avec une pensée particulièrement émue pour les victimes du tremblement de terre qui a frappé le Maroc dans la nuit du 8 au 9 septembre dernier, mais aussi pour les victimes des terribles inondations survenues en Libye quelques jours plus tard, les 10 et 11 septembre. Je pense à ces femmes, à ces enfants, à ces hommes qui ont péri dans des circonstances tragiques, aux nombreux blessés et aux rescapés, qui ont souvent tout perdu, à commencer par leurs proches. Paris est à leurs côtés.

D'ailleurs, face aux catastrophes, face à la guerre, face à la guerre en Ukraine, face au drame des migrants qui meurent en mer Méditerranée, face à toutes les tragédies qui s'enchaînent, Paris est au rendez-vous, car c'est notre humanité qui est mise à rude épreuve et Paris incarne la ville des droits humains. Je pense aux mots de Stefan Zweig, qui a écrit en 1941 : "Plus la catastrophe mondiale durait, plus le rapport entre souffrance et compassion devenait injuste". Ces mots sont d'une terrible actualité. Cette situation est terriblement injuste, parce que, pour nous, la vie quotidienne continue, c'est pourquoi les moments de recueillement sont essentiels, vitaux pour préserver notre humanité.

Cette année, l'aide d'urgence que nous pouvons mobiliser a déjà apporté un soutien aux Arméniennes et aux Arméniens du Haut-Karabagh. J'y reviendrai tout à l'heure, pour leur dire à nouveau tout mon soutien. Notre aide d'urgence a aussi permis d'accompagner les populations turques et syriennes touchées par le terrible séisme survenu en février, ou encore les populations afghanes, ukrainiennes et haïtiennes, qui en ont bénéficié ces dernières années. Aujourd'hui, ce sont le Maroc et la Libye qui ont besoin de nous.

La Ville de Paris et le Maroc entretiennent des liens forts et très anciens. Je pense au pacte d'amitié qui nous lie à ses grandes villes, comme Rabat et Casablanca, et à nos échanges riches et nourris autour de la culture et de la francophonie. Je pense aussi aux liens qui nous unissent, Ville de Paris et Marrakech, Marrakech étant membre du bureau de l'Association internationale des maires francophones. Je pense à ma collègue, Fatima-Zahra MANSOURI, maire de la ville de Marrakech et Ministre de l'Aménagement du territoire national, de l'Urbanisme et de la Politique de la Ville, avec laquelle nous avons des échanges réguliers et depuis le séisme.

Je n'oublie pas non plus la population parisienne, qui compte de très nombreuses Marocaines et de très nombreux Marocains, et des enfants, des petits-enfants, des arrière-petits-enfants de Marocains établis à Paris et de couples marocains-français qui y font leur vie ensemble. Cette communauté marocaine s'est fortement mobilisée après le séisme survenu au sud de Marrakech, qui a entraîné la mort de près de 3.000 personnes. Aujourd'hui, 300.000 personnes sont toujours sans-abri et attendent d'être relogées. Dans certaines zones, toutes les habitations, les écoles, parfois même les routes ont été détruites, et tout devra être reconstruit.

C'est pourquoi j'ai proposé tout de suite une aide de 500.000 euros, destinée à accompagner la reconstruction des zones touchées par le séisme. Cette somme sera versée à l'Association internationale des maires francophones, dans laquelle siègent plusieurs villes marocaines et dont les membres du bureau se sont réunis de manière extraordinaire le 11 septembre dernier, à mon initiative. Ces fonds viendront alimenter le mécanisme de solidarité dédié de l'A.I.M.F., qui reçoit les contributions volontaires de ses villes membres. D'ailleurs, d'autres villes membres de l'A.I.M.F. ont prévu de faire comme nous à Paris.

Les besoins les plus urgents ayant déjà été couverts par les autorités marocaines et par les acteurs associatifs mobilisés sur place, nous avons fait le choix de nous engager sur un projet de reconstruction à long terme. Dans les semaines à venir, nous aurons besoin d'identifier une localité qui pourra bénéficier de cette aide, en lien avec l'A.I.M.F. et les autorités marocaines. Une délibération détaillant les actions qui seront financées vous sera proposée une fois les contours du projet précisément définis.

Malheureusement, le Maroc n'est pas le seul pays à avoir été touché par une catastrophe d'une grande ampleur en septembre. Nous l'avons vu, les violentes inondations causées par la tempête Daniel ont frappé très durement la Libye, et en particulier la ville de Derna. À ce jour, le bilan officiel fait état d'au moins 4.000 morts, un bilan sûrement bien en deçà de la réalité puisque le nombre de personnes disparues se chiffre en milliers.

Ces inondations, dont les terribles conséquences sont sans aucun doute amplifiées par la vétusté des barrages de la ville, ont pour cause le changement climatique. La tempête et les pluies diluviennes ont été provoquées par une température trop élevée à la surface de la Méditerranée, entre 2 et 3 degrés plus chaude que d'habitude, anomalie directement liée au changement climatique. Les victimes de Derna sont donc aussi des morts et des déplacés

climatiques, et nous avons à craindre que ces catastrophes se multiplient si nous n'agissons pas de manière plus concertée, plus forte, et si nous ne prêtons pas la main aux pays les plus exposés.

Pour les survivants de Derna qui se retrouvent aujourd'hui dans une situation humanitaire extrêmement critique, je vous propose de mobiliser une aide d'urgence de 200.000 euros. Considérant l'instabilité de la situation politique et institutionnelle de la Libye, qui complique l'acheminement de l'aide internationale, je vous propose de soutenir les associations déjà présentes sur place.

La première association est Acted, qui est à Derna depuis 2011. Je veux ici saluer le travail d'Acted, qui est présente partout et qui est souvent une des dernières organisations à nous permettre d'acheminer de l'aide humanitaire dans des pays confrontés à des guerres et à des catastrophes. Notre appui permettrait à cette O.N.G. de déployer une aide ciblée sur l'accès à l'eau, l'assainissement et l'hygiène, trois leviers essentiels dans un contexte post-catastrophe où le manque d'eau et les risques d'infection sont des menaces permanentes pour les survivants.

Une seconde partie de l'aide d'urgence pourra être déployée pour accompagner la Croix-Rouge française, elle aussi présente sur tous les terrains. Elle travaille en étroite collaboration avec le C.I.C.R. et le Croissant-Rouge libyen, et pourra répondre ainsi aux besoins les plus urgents.

Mesdames et Messieurs, les populations du Maroc et de la Libye ont plus que jamais besoin de notre soutien. Je vous propose aujourd'hui de débattre de ces modalités, mais, avant de vous céder la parole, je vous propose une minute de silence en hommage aux morts du Maroc et de la Libye.

Je vous remercie.

Nous allons donc examiner deux projets de délibération. Le premier, le DGRI 51, concerne l'aide d'urgence de 500.000 euros à l'Association internationale des maires francophones à la suite du séisme du 8 septembre survenu au Maroc. Le second, le DGRI 62, porte sur l'aide d'urgence de 200.000 euros à deux associations à la suite des inondations survenues dans la nuit du 10 au 11 septembre en Libye.

Madame GARRIGOS, pour le groupe Paris en commun, vous avez la parole.

Mme Geneviève GARRIGOS. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, avant toute chose, permettez-moi, au nom du groupe Paris en commun et de l'ensemble des élus de notre hémicycle - je pense qu'ils s'associeront à moi -, d'adresser nos condoléances les plus sincères et attristées aux victimes et à leurs familles sur place, ainsi qu'aux communautés marocaines et libyennes de Paris, dont certains membres ont perdu des proches dans ces catastrophes.

Depuis des siècles, l'homme rêve de dominer la nature, de la dompter pour mieux la posséder, oubliant qu'elle a toujours eu le dernier mot et que ce que nous nommons "catastrophes naturelles" ne sont souvent que l'expression de forces incontrôlables qui en font aussi sa richesse. Du port de Thônis-Héracléion, englouti par les crues du Nil il y a plus de 2.000 ans et qui repose aujourd'hui 7 mètres sous la Méditerranée, au tremblement de terre de Lisbonne de 1755 qui fit plus de 100.000 victimes et donna naissance à la sismologie - et je ne cite que ces catastrophes qui ont réellement marqué l'humanité -, nous cherchons à prédire les catastrophes naturelles pour en limiter les effets dévastateurs, sans que cela soit toujours possible.

En ce début septembre, ce sont deux catastrophes, l'une survenue au Maroc et l'autre en Libye, qui ont répandu leur cortège de mort, une mort qui touche sans discrimination adultes et enfants, femmes et hommes. Au Maroc, c'est un tremblement de terre dans la région de Marrakech qui, dans la nuit du 8 septembre, sème l'épouvante. Trois jours plus tard, à Derna en Libye, la tempête Daniel et des pluies diluviennes sont à l'origine de très graves destructions. Ces deux catastrophes ont fait des milliers de victimes, de morts, de blessés, de sans-abri qui ont tout perdu, les dégâts matériels et en termes d'infrastructure étant, eux, également énormes. Au Maroc, plus de 3.000 personnes sont décédées, 2.200 sont blessés et au moins 50.000 habitations sont partiellement ou totalement détruites. En Libye, plusieurs milliers de personnes sont décédées, près de 10.000 sont signalées disparues et plus de 30.000 personnes sont déplacées, dans un contexte de tensions politiques et sécuritaires.

Face à ces catastrophes, nous nous devons de porter assistance au plus vite aux populations locales. Vous nous proposez, Madame la Maire, pour venir en aide aux sinistrés de la ville de Derna, de voter une aide d'urgence de 200.000 euros qui transitera par l'O.N.G. Acted, présente en Libye depuis de longues années, vous l'avez rappelé, ainsi que par la Croix-Rouge française. Nous appuyer sur ces deux acteurs majeurs est, nous le savons, un gage de bonne utilisation des fonds versés. Cette aide sera utilisée pour des actions telles que des kits d'hygiène ou alimentaires, des distributions de tentes, de matelas ou d'eau, mais aussi, compte tenu de la situation, du soutien psychosocial ou de l'aide à l'enfance. A plus long terme, les sommes engagées contribueront à la reconstruction des infrastructures essentielles et à la relance des activités économiques.

Avec le Maroc, Paris a des liens d'amitié anciens et solides. C'est une aide d'urgence de 500.000 euros que vous nous proposez de voter, notamment pour reconstruire les villages détruits. Vous avez fait le choix, Madame la Maire, de verser ces aides à l'A.I.M.F., l'Association internationale des maires francophones. Là encore, cela permet de garantir la transparence sur l'utilisation des fonds engagés. L'A.I.M.F. s'appuiera sur les autorités locales et les

personnels, avec lesquels elle a l'habitude de travailler. Nous savons que ces sommes seront ainsi utilisées au plus près des victimes pour une efficacité maximum.

Mes chers collègues, nous le savons, ces catastrophes ne sont pas les dernières. Si le lien entre réchauffement climatique, tempêtes et inondations n'est plus à prouver, nous avons encore beaucoup à apprendre sur les mécanismes à l'origine des séismes ou des éruptions volcaniques afin de les anticiper pour en limiter l'impact sur les populations. Ces drames nous rappellent combien, malgré les avancées de la science, l'humanité est vulnérable face à son environnement. Ils doivent nous inciter à agir toujours plus vite et plus fort pour lutter contre la surexploitation des ressources, les pollutions et le réchauffement climatique, et à renforcer nos liens de solidarité avec les populations meurtries.

Ces actions, vous l'avez dit, Madame la Maire, sont la tradition de notre Ville, une tradition qui nous oblige et dont nous devons être fiers.

Merci beaucoup.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup à vous, Madame GARRIGOS.

La parole est à Mme DATI.

Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement. - Madame la Maire, mes chers collègues, trois terribles événements sont venus nous rappeler à tous la fragilité des conditions humaines et à quel point ces fragilités sont amplifiées par l'activité des femmes et des hommes, comme d'ailleurs par les responsables politiques. Il est donc salutaire que nous puissions exprimer notre solidarité et trouver les moyens d'aider ces peuples frères.

Je voudrais commencer par exprimer toute notre solidarité avec le peuple libyen. Ce qu'il se passe en Libye, ces terribles inondations, ces milliers de morts, souligne une nouvelle fois l'urgence mondiale à lutter contre le réchauffement climatique. Toutefois, ces victimes trop nombreuses soulignent aussi ce qu'il advient quand il n'y a plus d'Etat pour protéger les populations. Dans plusieurs zones du monde, nous le voyons sous nos yeux, l'absence d'Etat amplifie les drames, jusqu'à entraver la mise en œuvre d'une solidarité efficace.

Il nous est donc proposé d'apporter une aide au territoire libyen endeuillé, à la suite de ces inondations meurtrières survenues dans l'est du pays. Bien évidemment, le groupe Changer Paris y est favorable.

Cette absence d'Etat n'est "heureusement", si je puis employer ce terme, pas une réalité au Maroc, pays lui aussi durement frappé par un séisme. Nous pourrions nous en féliciter collectivement, tout en organisant le soutien que ce pays souverain jugera nécessaire d'appeler. Notre collectivité participe à des instances de coopération décentralisée. Madame la Maire, vous souhaitez inscrire cette aide de la Ville de Paris dans le cadre des actions menées par l'Association internationale des maires francophones. Cette organisation nous semble à même d'offrir des garanties sur les 500.000 euros proposés par notre collectivité. Nous soutenons bien sûr cette initiative, qui suppose une bonne coordination avec la partie marocaine et avec son peuple, qui a la chance de pouvoir compter sur un Etat, des institutions solides, mais aussi et surtout, vous l'avez rappelé, une société civile très engagée et réactive, dont la mobilisation a forcé l'admiration.

Enfin, il y a un dernier événement qui s'inscrit dans une histoire tragique, celle du peuple arménien, dans le prolongement du génocide, trop tardivement reconnu, comme le fit la France en 2001, je parle bien sûr de la chute du Haut-Karabagh. Ce drame nous rappelle combien l'histoire non seulement peut être tragique, mais aussi combien les choix imposés par des puissances extérieures peuvent peser jusqu'à nos jours sur le malheur des peuples. Faut-il le rappeler, c'est la non-application du traité de Sèvres puis la politique menée par Staline lui-même qui ont pesé sur l'unité de ces peuples et rendu la situation caucasienne inextricable. Dans cette région du monde, avec le retour de la guerre, les peuples continuent de payer très cher le mépris et les violences qu'ils subissent depuis plus d'un siècle.

Une des manières de continuer à faire perdurer le malheur est d'en faire ici des enjeux de basse politique, d'en faire l'objet d'une haine personnelle, aux dépens de tout principe. L'instrumentalisation est indigne. Il ne s'agit pas non plus de réduire ce drame hérité de l'histoire à un simple affrontement entre deux nations, car la situation est particulièrement grave et la géopolitique du Caucase, particulièrement complexe. Il est important de le rappeler. Aujourd'hui, il faut d'abord parer à l'urgence humanitaire, et notre collectivité doit évidemment y prendre toute sa part.

Depuis notre dernière délibération sur ce sujet, il y a eu le convoi d'assistance des collectivités françaises, au sein duquel Aurélie PIRILLO représentait notre groupe. Au regard de l'ampleur de la catastrophe que représente l'exode massif auquel l'Arménie est confrontée, j'ai tenu à vous adresser, Madame la Maire, un courrier par lequel nous encouragions toute initiative qui irait dans le sens d'une nouvelle assistance à caractère humanitaire à apporter à l'Arménie. C'est donc comme une évidence que nous soutiendrons le vœu soumis à notre Assemblée par la voix de nos collègues Jean-Didier BERTHAULT et Aurélie PIRILLO.

Pour conclure, une réunion se tiendra demain 4 octobre à Grenade entre le Président d'Azerbaïdjan et le Premier Ministre arménien dans le cadre du sommet de la Communauté politique européenne, à l'initiative du Président français Emmanuel MACRON. Nous attendons beaucoup de cette réunion, en espérant que chacun soit au rendez-vous de l'histoire.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Vous auriez pu réserver cette deuxième intervention pour le vœu que nous allons examiner ensuite. Je vous répondrai tout à l'heure.

La parole est à Mme Fatoumata KONÉ, pour le groupe "Les Ecologistes".

Mme Fatoumata KONÉ. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, début septembre, le Maroc et la Libye ont été frappés tour à tour par d'effroyables catastrophes naturelles qui ont provoqué deux crises humanitaires majeures, auxquelles il fait honneur à la Ville de Paris de répondre par des aides d'urgence exceptionnelles pour la reconstruction des zones sinistrées au Maroc et pour porter assistance aux victimes libyennes.

Le séisme de magnitude 6,9 qui a frappé le 8 septembre au soir la région de Marrakech a provoqué un émoi considérable bien au-delà des frontières du Maroc, et d'abord en France, nombre de nos concitoyennes et concitoyens étant attachés par des liens familiaux et culturels à ce pays. Face à l'ampleur des destructions humaines et matérielles, je tiens à témoigner avec mon groupe notre compassion et solidarité avec les Marocaines et les Marocains.

À ce jour, l'ampleur des destructions, et par conséquent des besoins pour la reconstruction, est considérable. Plus de 3.000 personnes ont perdu la vie selon les estimations officielles, mais beaucoup de victimes n'ont pas encore pu être retrouvées et identifiées dans les décombres. Presque 6.000 personnes sont blessées et 300.000 personnes sont sans abri et attendent d'être relogées dignement. Dans les montagnes de l'Atlas, où l'accès des secours est très difficile car il faut passer par des routes sinueuses et dangereuses, la situation est alarmante. Les habitants et les habitantes des villages les plus reculés, et en premier lieu les enfants, sont seuls. Ils vivent dans le froid, souvent sans accès à l'eau.

Quelques jours après le séisme au Maroc, dans la nuit du 10 au 11 septembre, la tempête Daniel a provoqué la rupture de deux barrages, entraînant l'inondation de la ville de Derna, située dans l'est de la Libye. Immeubles, ponts, arbres ont été emportés par des torrents d'eau chargés de boue. Dans cette ville de 100.000 habitants, les ravages causés par la tempête ont été d'une violence inouïe. A l'heure qu'il est, le bilan humain et matériel est encore difficile à estimer.

Au nom du groupe "Les Ecologistes", je tiens à témoigner de notre compassion et solidarité envers les victimes libyennes de cette tragédie. Bien sûr, le groupe "Les Ecologistes" soutient pleinement l'initiative de la Ville de Paris d'intervenir en faveur de la population libyenne en accordant une aide d'urgence à deux associations, Acted et la Croix-Rouge française, et nous voterons le projet de délibération soumis au vote aujourd'hui.

Alors que 30.000 personnes ont été déplacées à l'intérieur de la Libye, les besoins pour les secourir sont immenses : nourriture, eau potable, biens de première nécessité, kits d'hygiène, alimentaires ou ménagers, tentes et abris, la liste de l'aide nécessaire à apporter pour aider les populations de la zone sinistrée est bien longue. La tragédie de Derna sonne aussi comme un avertissement. Survenue pendant l'été le plus chaud jamais mesuré sur la planète, elle est un nouvel exemple des conséquences dramatiques du réchauffement climatique. En effet, comme l'a démontré l'étude des scientifiques du groupe "World Weather Attribution", le réchauffement des mers et des océans provoque une plus grande évaporation et peut transformer des tempêtes classiques en phénomènes météorologiques d'une grande violence et dangerosité. C'est ce qui s'est passé à Derna.

Les écologistes alertent depuis longtemps sur les conséquences du dérèglement climatique. Or, désormais, l'évidence est là. Nous connaissons une modification sans précédent du système climatique de la Terre, et la tragédie de Derna est là pour nous rappeler que, face au changement de régime climatique, ce sont les populations des pays les plus pauvres, dans lesquels les infrastructures sont les plus fragiles et les plus vétustes, qui sont en premier menacées et systématiquement les plus sinistrées. Les pays les plus riches ont donc un devoir d'aide, d'assistance, de soutien en direction des pays du Sud, qui sont en première ligne.

Nous voulons donc saluer la mobilisation internationale qui s'est organisée autour des Marocains et des Marocaines, ainsi que des Libyennes et des Libyens, et c'est une fierté pour nous de montrer que Paris, à travers l'A.I.M.F., est, elle aussi, au rendez-vous.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup à vous, chère Fatoumata KONÉ.

La parole est à Mme Raphaëlle PRIMET, pour le groupe Communiste et Citoyen.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Madame la Maire, dans la nuit du vendredi 8 au samedi 9 septembre, la ville de Marrakech a été frappée par un séisme d'une magnitude de 6,9 sur l'échelle de Richter, le plus puissant jamais enregistré dans le pays. Des logements entiers se sont effondrés sur les habitants. Le bilan est lourd, près de 3.000 morts et plus de 5.500 blessés. Au sud de Marrakech, la région proche de l'épicentre du séisme, la région d'Amizmiz, concentre plus de la moitié du total des victimes et les constructions se sont quasiment toutes effondrées. Le temps presse et les habitants manquent de tout.

Face à cette situation tragique, toute aide n'était apparemment pas bienvenue pour le roi du Maroc, Mohamed VI. Des équipes de secours spécialisées sont restées bloquées dans les aéroports, alors que les premières heures sont cruciales pour espérer sortir des survivants des décombres. 48 heures après le séisme, dans des dizaines de villages enclavés, les rescapés sont restés sans aide médicale, sans eau, sans électricité, sans abri, au milieu des ruines et des morts.

Cette situation fait tristement écho au terrible tremblement de terre survenu dans la région du Rif, au nord du Maroc, il y a vingt ans. Malgré la cruauté de la situation, aucun convoi d'aide n'avait pu passer avant l'arrivée du roi, dont la compassion mise en scène pour les caméras ne devait être précédée d'aucun geste de solidarité. Cette paralysie semble malheureusement se répéter aujourd'hui. Les offres d'assistance étrangères ont été balayées au nom d'intrigues politico-diplomatiques, dans l'incompréhension totale des victimes endeuillées et meurtries.

Notre groupe déplore le fait que la gestion de cette catastrophe devienne un enjeu politique et salue la décision de la Ville de Paris d'apporter une aide au Maroc via l'Association internationale des maires francophones. Le retour des O.N.G. révèle que les premiers besoins sont de reconstruire les maisons. La plupart des victimes vivaient dans des villages reculés, détruits à 80 %, ils ont besoin d'infrastructures pérennes et craignent les températures de l'hiver. Dans certains campements, des problèmes d'eau et d'hygiène se font sentir car ils n'ont ni douches ni latrines. Il y a urgence à agir, mais l'aide apportée, d'où qu'elle vienne, doit s'inscrire dans du long terme pour permettre à toutes les victimes marocaines de retrouver des conditions de vie dignes.

La situation en Libye mérite également toute notre attention. Le dimanche 10 septembre, la région Nord-Est de la Libye a été frappée par la tempête Daniel, provoquant des inondations dévastatrices, balayant des villes entières. Le bilan provisoire dressé par l'Organisation mondiale de la santé est effroyable, plus de 4.000 morts et 10.000 personnes portées disparues. De nombreuses villes côtières ont été inondées, telles que Benghazi, la deuxième plus grande commune de Libye, Shahhat, Susah, et tant d'autres villes dévastées par les coulées de boue ravageant les immeubles et les routes.

En face de la Crête grecque, la ville côtière de Derna, environ 100.000 habitants, a été l'une des plus touchées par la tempête : un quart de sa zone urbaine aura été rasé par la montée des eaux, qui a atteint les trois mètres. Plusieurs villes de la côte ont été déclarées zone sinistrée par le Gouvernement, qui a également annoncé trois jours de deuil national, tout en appelant à l'aide de la communauté internationale.

Notre groupe salue aussi l'aide d'urgence apportée par la Ville à destination des victimes : distribution d'eau, aide alimentaire, kits d'hygiène. L'association Acted prévoit également de mettre en place un soutien psychosocial, notamment à destination des enfants. Grâce à cette O.N.G., le soutien de la Ville pourra s'inscrire dans la durée et participer à la reconstruction des quartiers qui ont été ravagés par l'inondation.

Malgré la crise politique de la Libye, qui ne connaissait toujours pas de gouvernement d'unité nationale, les deux dirigeants se sont mobilisés et travaillent de concert pour faire face à cette catastrophe naturelle. Ils auront très vite à répondre à la colère du peuple libyen, qui accuse la vétusté des infrastructures. La rupture des deux barrages situés en amont de Derna a largement aggravé les ravages causés par la tempête, alors qu'aucune maintenance sérieuse n'aurait été effectuée depuis des années. A ce propos, le procureur général du pays a annoncé le placement en détention provisoire de quatre responsables libyens, parmi lesquels deux membres du conseil municipal de la Ville.

On le sait, plus la société est inégalitaire, plus la catastrophe est meurtrière et aggrave ensuite les inégalités. Ainsi, alors que, après la côte grecque, il y avait plus que de fortes probabilités pour que la Libye soit la cible de cette tempête, aucun plan d'évacuation n'a été mis en place, livrant le peuple libyen à lui-même. Si la tempête n'aurait pu être évitée, un plan d'évacuation aurait pu être mis en place en amont, avec l'aide de la communauté internationale.

Dans les deux cas, il est indéniable que le réchauffement climatique a joué un rôle dans l'ampleur de ces spectaculaires précipitations. Le groupe "World Weather Attribution" a publié ce 19 septembre un rapport clair et chiffré. Il est urgent de repenser les moyens pour s'adapter à de telles catastrophes climatiques.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup à vous.

La parole est à M. GOVCIYAN, pour le groupe "Indépendants et Progressistes".

M. Alexis GOVCIYAN. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, avant toute chose, je souhaite exprimer au nom du groupe "Indépendants et Progressistes" notre profonde compassion et toute notre solidarité avec les peuples du Maroc et de la Libye qui ont été frappés, comme on le sait, par des catastrophes naturelles de grande ampleur. Nous adressons toutes nos pensées et tout notre soutien aux victimes, ainsi qu'à leurs proches. Paris et la France, comme vous l'avez dit, Madame la Maire de Paris, sont et seront toujours à leurs côtés. Nous exprimons également nos sincères remerciements aux forces de secours, aux organisations humanitaires et aux forces militaires qui, au Maroc et en Libye, ont été et sont encore en première ligne pour sauver et réparer des vies.

Il y a bien évidemment le temps du recueillement, du respect, des hommages, du silence et de la réflexion, mais il y a également le temps de la mobilisation, de l'aide, de la solidarité et de la reconstruction. Le séisme dévastateur qui a ravagé le centre du Maroc nous a rappelé, s'il en était besoin, notre attachement à ce pays, à son peuple, mais aussi nos liens personnels, familiaux, avec celles et ceux de Rabat, de Casablanca, nos amis de Marrakech et d'ailleurs. De même, les inondations dramatiques qui ont eu lieu en Libye et qui ont causé des dégâts humains et en matériel immenses nous ont mobilisés et interpellés.

Aujourd'hui, c'est l'honneur de Paris et de la France, et surtout notre devoir, que de soutenir les Marocains et les Libyens pour répondre aux besoins de première nécessité et les aider dans la réédification de leurs infrastructures. C'est pourquoi, à travers ces deux projets de délibération, nous saluons et nous soutenons avec force la décision de la Ville de Paris d'apporter une contribution de 500.000 euros afin de contribuer à la reconstruction du Maroc, ainsi qu'une contribution de 200.000 euros pour soutenir l'action humanitaire d'Acted et de la Croix-Rouge française en Libye.

Madame la Maire de Paris, chère Anne HIDALGO, sous votre impulsion, l'Association internationale des maires francophones, que vous présidez, s'est saisie dès le lendemain de la catastrophe au Maroc de la nécessaire solidarité à mettre en place dans la durée pour, je cite, "apporter une réponse concrète au plus près des populations, en particulier en soutenant des projets de reconstruction des quartiers précis et fortement touchés". C'est le sens de ce projet de délibération, que nous allons voter tout à l'heure.

Par ailleurs, un autre projet de délibération concernant l'aide d'urgence à la Libye permet, à travers Acted, que l'on connaît bien à Paris et dans le 9e arrondissement, de distribuer de l'eau, de la nourriture, des abris et d'assurer un soutien psychologique aux populations. Il donnera également à la Croix-Rouge française les moyens de financer l'achat de tentes, de couvertures et appuiera les financements en faveur du développement de l'accès à l'eau.

Au-delà de ces aides d'urgence, nous devrons évidemment continuer à travailler ensemble au niveau local, national, international, en renforcement de la résilience de nos sociétés. Il n'y a que collectivement et dans la solidarité que nous réussirons à nous adapter aux nouvelles réalités du dérèglement climatique qui affecte l'ensemble de la planète et accentue les inégalités.

Madame la Maire, les élus du groupe "Indépendants et Progressistes" soutiennent sans réserve ces deux projets de délibération et pensent à toutes les victimes et à leur famille avec fraternité, avec respect, avec solidarité et avec un engagement fort et déterminé.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, Monsieur GOVCIYAN, et merci à votre groupe.

La parole est à Mme Maud GATEL, pour le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes.

Mme Maud GATEL. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, dans la nuit du 9 septembre dernier, un puissant séisme de magnitude 6,9 sur l'échelle de Richter a ravagé l'Ouest du Maroc. L'épicentre de la secousse se situait dans la province d'Al Haouz, à environ 70 kilomètres au Sud-Ouest de Marrakech. Selon les dernières estimations, ce sont près de 3.000 personnes qui ont trouvé la mort, et on dénombre plus de 5.500 blessés. Deux jours plus tard à peine, c'est la Libye qui a été dévastée par des inondations provoquées par la tempête Daniel. Au 24 septembre, on recensait plus de 3.800 personnes tuées, selon un bilan toujours provisoire, tandis que plus de 43.000 personnes avaient été déplacées, selon les chiffres de l'ONU.

Ces deux drames de l'autre côté de la Méditerranée ont engendré une très grande émotion et la volonté d'agir pour traduire notre solidarité à l'égard des peuples marocain et libyen. Des collectes spontanées se sont organisées, des camions ont transité pour apporter de l'aide humanitaire de la part de particuliers, d'entreprises et de collectivités territoriales. Pour aider la Libye, la France a envoyé dès le 13 septembre un avion militaire transportant un hôpital de campagne destiné à accueillir jusqu'à 100 patients par jour. Le lendemain, un nouveau A400M a décollé avec à son bord 24 tonnes de fret humanitaire supplémentaires afin de répondre au mieux aux besoins des populations locales.

Vous avez souhaité, Madame la Maire, proposer à notre Conseil de voter une aide exceptionnelle de 200.000 euros à deux O.N.G. françaises reconnues et implantées en Libye, Acted et la Croix-Rouge française, pour apporter une aide d'urgence mais également une aide de plus long terme. Nous nous y associerons.

La France s'est également mobilisée pour aider le Maroc en débloquant une aide de 5 millions d'euros de crédits humanitaires pour soutenir la réponse d'urgence en aidant les acteurs humanitaires déjà sur place au bénéfice des populations touchées par le séisme. Le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères a par ailleurs ouvert le fonds d'action extérieure des collectivités territoriales et le fonds de soutien des entreprises, permettant à ces acteurs de contribuer financièrement aux actions de solidarité qui seront déployées au profit des populations sinistrées. De très nombreuses collectivités y ont déjà contribué, comme le département de l'Aude ou encore la ville de Grenoble. Soucieuses d'affirmer leur solidarité avec le Maroc, d'autres collectivités ont choisi de financer directement des O.N.G. sur place. C'est le cas de la Région Ile-de-France, qui a voté le versement de 500.000 euros

à destination d'organisations humanitaires telles que la Croix-Rouge, Acted, le Secours populaire ou la Protection civile.

Pour votre part, vous avez souhaité que la Ville de Paris verse une subvention de 500.000 euros à l'Association internationale des maires francophones, que vous présidez. Ce qui nous importe, c'est que ces sommes servent le plus rapidement possible à la reconstruction, au bénéfice des populations locales. Infrastructures, logements, réseaux, cela nécessitera des expertises en ingénierie très spécifiques.

Face à ces drames, notre solidarité à l'égard des conséquences terribles de ces catastrophes naturelles doit être totale, et Paris, au rendez-vous.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Dernier orateur, M. SOREL. Vous avez la parole.

M. Laurent SOREL. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, c'est évidemment avec une pensée émue et avec toute notre solidarité que nous, à la France insoumise, pensons aux milliers de victimes, à leurs proches, du terrible séisme qui a touché le Maroc et aux inondations dramatiques qui ont touché la Libye. Nous leur adressons évidemment toutes nos condoléances et nos compassions.

Ce sont d'abord les plus pauvres, comme toujours, vivant dans les habitats les plus fragiles, dans les zones les plus difficiles d'accès, qui ont payé le plus cher tribut. En Libye, les victimes des inondations sont trop nombreuses. C'est le résultat du réchauffement climatique, évidemment, mais aussi de l'absence et du défaut d'Etat, auquel s'est ajouté des barrages mal entretenus qui ont cédé et des secours qui ont tardé. Au Maroc, si le tremblement de terre a frappé aveuglément, ce sont évidemment les plus pauvres, les plus précaires, dans les zones les plus reculées, qui ont payé le plus lourd tribut. C'est "le Maroc inutile", comme disait le maréchal Lyautey, du haut de sa grandeur de militaire colon, qui a payé le plus lourd tribut.

Nous nous tenons évidemment aux côtés des Marocains, des Libyens et des très nombreuses et nombreux concitoyens qui ont des liens familiaux et culturels avec le Maroc et qui se sont, ne l'oublions pas, massivement mobilisés par en bas pour aider.

C'est tout à l'honneur de la Ville de Paris d'intervenir et de soutenir en accordant une aide d'urgence à deux O.N.G. pour la Libye et de passer par l'A.I.M.F. pour le Maroc. Malgré tout, nous tenons à dire qu'il nous faut être attentifs, y compris dans ces moments de drame, à la nature de nos relations avec les pays du Sud. Il y aurait beaucoup à dire sur le rôle de la France en Libye, et il y a beaucoup à dire sur la nature de nos relations avec le Maroc, le Gouvernement français ayant décidé, il n'y a pas si longtemps, de réduire de moitié les visas accordés. A nous de ne pas oublier, d'ailleurs, que nous ne sommes pas les mieux placés pour nous faire donneurs de leçons pour ce qui est du Maroc. La vieille puissance coloniale…

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Il va falloir conclure, Monsieur SOREL.

M. Laurent SOREL. - Quoi que l'on puisse penser de la politique du gouvernement marocain. Solidarité, compassion, mais dans des rapports d'égalité et de respect mutuel.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Je donne la parole à Arnaud NGATCHA, mon adjoint, pour vous répondre dans ce débat concernant les aides d'urgence au Maroc et à la Libye.

M. Arnaud NGATCHA, adjoint. - Merci, Madame la Maire de Paris.

Mesdames et Messieurs les Conseillers de Paris, permettez-moi tout d'abord de renouveler mes condoléances au roi du Maroc, aux autorités marocaines, aux autorités démocratiques libyennes, au peuple marocain et au peuple libyen. Je répondrai en deux temps aux événements tragiques que vous avez tous décrits ayant récemment frappé ces deux pays d'Afrique du Nord, respectivement le Maroc et la Libye.

Vous avez tous rappelé dans vos interventions l'ampleur de la catastrophe. Tout d'abord, au Maroc, près de 3.000 morts et plus de 5.000 blessés ont été recensés. Vous l'avez rappelé, Madame la Maire, fidèle à ses relations historiques avec le Maroc, la Ville de Paris se doit d'être aux côtés des villes marocaines frappées par ce séisme. Les liens institutionnels sont forts, bien sûr, comme le démontrent les pactes d'amitié et de coopération qui nous unissent à Marrakech et à Rabat, et notre adhésion commune à l'Association internationale des maires francophones, que vous présidez et à laquelle les villes d'Agadir, Casablanca, Chefchaouen, Essaouira, Meknès, Tanger ou encore Témara adhèrent également.

Toutefois, il y a également une relation qui nous unit, profonde et presque charnelle, celle de nombreux Parisiennes et Parisiens qui ont un attachement avec le Maroc. C'est une richesse pour notre ville, vous l'avez rappelé, Madame la Maire, qui s'inscrit dans une longue histoire entre nos deux pays. Ainsi, nombreux furent les Parisiennes et les Parisiens à s'être immédiatement mobilisés pour venir en aide à celles et ceux qui leur sont chers,

ou à être tout simplement saisis pas un profond sentiment de solidarité avec le peuple marocain, qui nous est si proche.

C'est dans cet esprit que le bureau de l'A.I.M.F., qui s'est réuni à titre exceptionnel le 11 septembre dernier sous votre autorité, Madame la Maire, a décidé d'un mécanisme de solidarité pour le Maroc. Le projet de délibération soumis au vote a ainsi permis d'acter le principe d'un abondement de la Ville de Paris au fonds de l'A.I.M.F. à hauteur de 500.000 euros afin de financer des projets de reconstruction en cours d'identification par des partenaires locaux, en lien avec l'A.I.M.F. Nous savons que la reconstruction sera longue, et il nous faut aussi allier réponse d'urgence pour les populations et aide à long terme, y compris en matière de préservation du patrimoine architectural et culturel de ce pays, d'ores et déjà fragilisé, lorsque la destruction n'a pas été totale. Tout cela, évidemment, dans le respect de la souveraineté du Royaume du Maroc.

Par cette démarche conjointe avec l'A.I.M.F. et en lien avec nos villes partenaires, la Ville de Paris entend garantir un soutien sans failles au plus près des besoins identifiés sur le terrain.

Par ailleurs, la catastrophe climatique survenue en Libye dans la nuit du dimanche au lundi 11 septembre par des inondations d'une rare violence nous a collectivement frappés par les drames humains qu'elle a engendrés, dans un pays, on le sait, aux infrastructures déjà fragilisées. Face à ce drame aux conséquences dévastatrices ayant entraîné la mort d'au moins 3.800 personnes, la Ville de Paris fait également le choix de se mobiliser pour venir en aide à notre échelle à celles et ceux qui en ont tant besoin.

Fracturée entre deux gouvernements à l'Ouest et à l'Est disposant d'administrations, de forces de l'ordre, voire de milices propres, la Libye est de fait dans une situation politique rendant plus complexe encore les efforts de coordination et d'approvisionnement de l'aide dans les zones inondées. C'est dans ce contexte d'une rare complexité que la Ville de Paris s'appuiera sur l'O.N.G. Acted, dont l'expertise en situation d'urgence est reconnue et l'implantation sur les territoires libyens, établie.

Notre deuxième partenaire sera la Croix-Rouge française, dont l'implication et l'efficacité face à ce type de drame sont également largement connues. Ainsi, le montant total de l'aide soumis à votre vote est de 200.000 euros, répartis à parts égales entre deux opérateurs. Il s'agira de répondre à des besoins du quotidien - distribution d'eau, d'aliments, kits d'hygiène, achat de tentes -, et en complément de mettre en place des accompagnements sociaux et psychologiques dans un premier temps. Dans un second temps, il s'agira de contribuer aux projets de reconstruction de logements et d'infrastructures en eau et en assainissement, essentiels pour les populations locales, ravagées par les inondations qu'elles ont eu à subir.

Mes chers collègues, Madame la Maire, je me permets de souligner la nécessité pour Paris d'être, dans ces moments si difficiles, auprès de celles et ceux qui ont tout perdu, fidèles à la générosité de notre Ville et solidaires des deux rives de la Méditerranée.

Je vous remercie pour votre écoute, et je vous appelle toutes et tous à voter favorablement pour ces aides d'urgence.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, cher Arnaud NGATCHA, pour ces réponses.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DGRI 51.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2023, DGRI 51).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DGRI 62.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2023, DGRI 62).

Je vous en remercie.

Vœu déposé par l'Exécutif relatif à la proposition d'attribuer la citoyenneté d'honneur au peuple du Haut Karabagh (République d'Artsakh).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, nous allons à présent aborder la situation du Haut-Karabagh et le soutien de la Ville de Paris. Permettez-moi de saluer en tribune le représentant du Haut-Karabagh, M. Hovhannes GEVORKIAN. Je voudrais aussi saluer Ara TORANIAN, co-président du C.C.A.F., qui est à ses côtés en tribune.

Mes chers collègues, cette situation est gravissime. Nous sommes la Ville de Paris, nous avons toujours été aux côtés de l'Arménie, aux côtés du Haut-Karabagh, et ces dernières semaines nous avons été les témoins d'un processus effroyable d'épuration ethnique, perpétré par l'Azerbaïdjan sur le territoire et contre les habitants du Haut-Karabagh. Depuis le début de l'année, le blocage du corridor de Latchine, imposé par Bakou - il faut nommer les responsables et les responsabilités, et la responsabilité est à cet endroit -, a créé une crise humanitaire majeure sans commune mesure avec ce qui avait été vécu les mois précédents.

Pendant des mois, privés de nourriture, de médicaments, de courant électrique, d'énergie - et nous savons combien l'hiver et les températures peuvent être terribles dans cette très belle région du Haut-Karabagh -, les 120.000 habitants du Haut-Karabagh ont subi les assauts quotidiens de l'armée azérie, en violation permanente, patente, du droit international et des décisions de la Cour internationale de justice. Cela, ce sont les faits. C'est la réalité de ce qu'ont subi les habitants du Haut-Karabagh, 120.000 personnes, dont 30.000 enfants, soumis à ce blocus.

Il ne s'agissait pas alors d'une entrave au processus de paix, non, mais bien d'un acte assumé d'agression pour créer délibérément des conditions de vie insupportables et faire que la population arménienne, majoritaire dans le Haut-Karabagh, soit amenée à partir. Les habitants ont été forcés de quitter leur foyer et de quitter le Haut-Karabagh. D'ailleurs, l'ancien procureur général de la Cour pénale internationale, Luis MORENO OCAMPO, a qualifié sans détour cette situation "de processus de génocide en cours au Haut-Karabagh".

En juin dernier, je recevais un courrier qui m'avait été adressé par Me PARDO, avocat de l'ambassade de la République d'Azerbaïdjan, qui me mettait en garde sur l'aide que nous pourrions apporter au Haut-Karabagh et sur les paroles que je pourrais prononcer en tant que Maire de Paris. Je tiens bien sûr ce courrier à votre disposition.

La réponse que j'ai souhaité donner est évidemment tout autre, puisque j'ai décidé d'agir, de prendre les responsabilités qui sont celles de la Maire que je suis, d'une ville qui continue à incarner les droits humains, car c'est la ville où toutes les déclarations des droits humains ont été signées, jusqu'à la dernière, l'accord de Paris en 2001. Le Conseil de Paris a alors adopté une résolution pour apporter une aide urgente au peuple d'Artsakh du Haut-Karabagh et à ceux qui se sont réfugiés en République d'Arménie, et je vous en remercie, mes chers collègues.

Avec plusieurs élus, de tous bords, nous nous y sommes rendus fin août. Il y avait des élus parisiens, bien sûr, et je veux remercier ici les trois présidents de groupe de ma majorité, qui sont venus en personne lors de ce voyage. Je remercie également le groupe Changer Paris, même si j'aurais préféré que la présidente elle-même se joigne à nous, votre représentante a très bien assumé sa fonction. Nous étions aussi avec Bruno RETAILLEAU et Xavier BERTRAND, ainsi que des maires, comme le maire de Strasbourg, le représentant du maire de Lyon, et bien d'autres, avec, bien sûr, les associations arméniennes de France.

Toutes les tendances politiques se sont retrouvées. Nous nous sommes déplacés sur le terrain à la fin du mois d'août, et qu'avons-nous vu ? Un blocus, qui empêchait les camions de l'aide humanitaire de passer, y compris ceux de la France, y compris les dix camions que nous avions nous-mêmes fournis avec l'ensemble des élus des différentes Régions de France. Il y avait avec nous aussi l'Occitanie, Bruno RETAILLEAU représentait la région Pays de la Loire et Xavier BERTRAND, le Nord.

Qu'avons-nous vu ? Un blocus, des camions arrêtés, une aide humanitaire bloquée, un corridor de Latchine vide. Des bases azéries nous empêchaient de descendre plus bas, au risque de nos vies, et des bases russes étaient censées assurer le passage sur ce corridor. Voilà ce que nous avons vu. Rien d'autre. Personne ne pouvait passer. Pardon, je n'ai pas cité la Région Ile-de-France, elle était avec nous, bien sûr, Valérie PÉCRESSE était représentée par Patrick KARAM.

Nous avons aussi entendu et vu que, si nous en faisions trop, si nous nous approchions trop, il y aurait des représailles contre les populations arméniennes du Haut-Karabagh, mais aussi contre les populations arméniennes qui vivent en bordure de la frontière avec l'Azerbaïdjan. C'était très clairement une menace. D'ailleurs, après notre voyage, il y a eu des représailles dans le Haut-Karabagh et en Arménie.

Que voulions-nous montrer ? Bien sûr, notre solidarité envers la population du Haut-Karabagh et de l'Arménie, mais aussi notre volonté d'alerter sur l'imminence d'une catastrophe humanitaire de premier ordre et sur l'urgence de sanctions à prendre à l'endroit de l'Azerbaïdjan. L'aide que nous avons mobilisée aux côtés du C.C.A.F. et de l'U.G.A.B. Arménie visait à répondre aux besoins identifiés par les autorités du Haut-Karabagh, notamment en prévision de l'hiver, qui s'annonçait terrible si la situation n'évoluait pas.

Dès le 19 septembre, c'est-à-dire trois semaines après notre voyage, l'offensive militaire azérie a malheureusement confirmé les sombres projets que nous craignions : Bakou a mis en œuvre le processus d'épuration ethnique qui semblait prévu depuis longtemps. Aujourd'hui, près de 100.000 des 120.000 habitants arméniens du Haut-Karabagh ont quitté leur foyer, laissant derrière eux un pays dévasté, laissant derrière eux leur histoire, laissant derrière eux leur culture, qui est dans cette région du monde depuis des millénaires, oserais-je dire.

Cette région se vide de ses habitants, et les autorités de l'Azerbaïdjan nous disent qu'ils sont volontaires pour partir. 100.000 des 120.000 habitants sont volontaires pour un exode qui les emmène vers l'Arménie ? Cette dernière les accueille, bien sûr, et fait face à cette situation humanitaire d'urgence, mais ils seraient volontaires pour partir ? Ils

ont peur de mourir, tout simplement, peur de l'épuration, peur de ne plus pouvoir élever leurs enfants dans l'histoire qui est la leur, présente dans cette région du monde depuis toujours. C'est de cela qu'ils ont peur.

Voilà ce qui est en train de se passer aujourd'hui dans ce Haut-Karabagh et aux frontières de l'Arménie. C'est exactement ce qui est en train de se passer.

Pourquoi tout cela est-il possible en 2023 ? Pourquoi en est-on encore à observer, à dénoncer, à dire qu'il y a un risque de génocide, qu'il y a un processus d'épuration ethnique, sans que rien, vraiment, ne se produise ? Je salue le travail de la France et de la diplomatie française, et je salue la présence de la Ministre des Affaires étrangères aujourd'hui en Arménie, avec laquelle, d'ailleurs, je m'étais entretenue avant notre voyage, mais pourquoi tout cela est-il possible ? Cela n'aurait-il pas à voir avec le fait que la reconnaissance du génocide contre les Arméniens plane encore et que des pays, encore, je pense notamment à la Turquie, n'ont pas reconnu le génocide des Arméniens ?

Lorsque les mots ne sont pas posés, lorsque les crimes restent impunis, tout peut recommencer comme avant. Cela a sans doute à voir avec cela, mais aussi avec d'autres phénomènes. Je vous invite tous à venir ce soir assister au débat que nous aurons ensemble pour comprendre comment c'est possible, comment nos démocraties peuvent être à ce point aveugles, ou silencieuses, ou organiser le silence. Vous êtes toutes et tous les bienvenus, car cela concerne très clairement le fait que, pour être des démocraties et donc des élus libres, il ne faut pas être sous influence.

C'est donc ce qu'il se passe aujourd'hui autour de nous, et c'est dans l'esprit de ce soutien que, avec le C.C.A.F. et les collectivités qui ont participé à ce convoi humanitaire, nous avons décidé de rediriger l'aide humanitaire qui est restée bloquée à Goris, vers les habitants du Haut-Karabagh, notamment, qui affluent aujourd'hui en Arménie.

Le vœu qui vous est présenté vise aussi à rappeler à nos autorités et à la communauté internationale qu'il nous faut condamner ce processus d'épuration ethnique, ce processus génocidaire entamé par Bakou, qu'il nous faut le condamner. Tant que l'on ne met pas de mots sur les choses, tout est possible. Ce vœu, que je vous soumets, nous permettra aussi d'octroyer la citoyenneté d'honneur aux Arméniens du Haut-Karabagh afin de les protéger et de leur témoigner notre soutien et notre amitié.

Pourquoi cette citoyenneté d'honneur peut-elle les protéger ? Parce que la citoyenneté d'honneur de la Ville de Paris protège. Celles et ceux qui ont eu cette protection ont parfois été libérés, et tous nous disent que cette protection émanant de notre Ville, de notre Conseil, a été immédiatement reprise comme un message disant : "On n'oublie pas et on va continuer à parler, on va continuer à dire, personne ne viendra nous faire peur, quels que soient les autorités, les responsables, les avocats, qui essaieraient de nous empêcher de parler". Parce que la chance que nous avons ici est d'être libre, libre de parler sans enfreindre les règles de droit, notamment celles de la diffamation.

Donner cette reconnaissance de citoyen d'honneur au peuple arménien du Haut-Karabagh, c'est dire : "On vous a vu, on a vu ce qui est en train de se passer". La voix qui est la nôtre est une toute petite voix, nous n'avons évidemment pas de compétences diplomatiques, mais nous portons des valeurs, et ces valeurs sont reconnues dans le monde entier. Si Paris ne disait rien, personne ne dirait rien, alors nous disons. Nous disons aussi parce que nous savons que cette communauté arménienne est là, mêlée à notre pays, avec, parmi elle, des femmes, des hommes, qui travaillent, qui sont là et qui nous ont permis d'être ce que nous sommes, nous, peuple français. Je pense à ces grands noms et à tous ces acteurs du quotidien de cette communauté franco-arménienne, qui sont là et à qui nous devons de dire qu'un génocide, ce n'est pas un crime comme les autres.

Nos générations ne sont pas là simplement pour dire après coup : "Il y a eu un génocide, il faut aller condamner les responsables". Non, nos générations sont là pour dire que, quand un processus génocidaire est à l'œuvre, il faut l'arrêter, et quand il y a épuration ethnique, comme c'est le cas aujourd'hui, il faut le dénoncer.

Ce vœu, je l'espère, témoignera de notre soutien, de notre affection, de notre amitié, et aussi et surtout du fait que nous croyons d'une façon irrévocable et indéfectible dans le droit international, dans le droit international des peuples à disposer d'eux-mêmes, dans le droit international qui protège l'existence humaine et qui fait que personne ne peut être pointé du doigt au nom de son origine, de son identité, de son genre ou pour ce qu'il est. Malheureusement, aujourd'hui, c'est ce qui est à l'œuvre dans le Haut-Karabagh, c'est pourquoi tout notre soutien, toute notre protection et toute notre amitié s'inscrivent avec force dans ce vœu.

Je vous remercie.

Mes chers collègues, nous sommes bien sûr de nombreux inscrits. Je donne tout d'abord la parole à Maud GATEL, pour le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes.

Mme Maud GATEL. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, après des mois de blocus, l'Azerbaïdjan a lancé le 19 septembre dernier une opération militaire éclair au Nagorny Karabagh. Au moins 200 personnes ont trouvé la mort dans cette opération, qui a permis à Bakou de prendre la main sur cette enclave disputée depuis des décennies.

Un décret publié le 28 septembre et signé par le Président de l'enclave a annoncé la dissolution de toutes les institutions démocratiques et organisations étatiques, mettant fin à la république du Haut-Karabagh. Depuis lors, l'enclave est presque désertée par ses habitants, près de 100.000 personnes ayant pris la route de l'exil vers l'Arménie sans aucun espoir de retour.

Cette guerre éclair vient à la suite de mois de surenchères pour mettre la main sur cette enclave à travers un blocus de Latchine depuis décembre 2022 et ce qui s'apparente à des crimes de guerre, qu'il faudra traduire devant la Cour pénale internationale. En effet, selon la convention de 1948, affamer un peuple relève bel et bien de la qualification de processus génocidaire.

La Ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, Catherine COLONNA, est aujourd'hui en Arménie. Sa visite rappelle la constance du soutien de la France, tant sur le plan diplomatique qu'humanitaire. Mais la France a été bien seule en Europe pour défendre la province pendant des mois, et c'est désormais l'intégrité et la souveraineté même de l'Arménie qui se joue. Après des mois de passivité, la communauté internationale, le Conseil de sécurité de l'ONU comme l'Union européenne doivent enfin être à la hauteur de la situation et regagner leur crédibilité. La défaillance coupable de la communauté internationale face à l'Azerbaïdjan, soutenu par la Russie et la Turquie, qui dessinent un nouvel ordre mondial, doit cesser.

La communauté internationale doit également soutenir l'Arménie sur le plan des réfugiés. Leur afflux, 100.000 sur 120.000 habitants au Haut-Karabagh, fait peser un risque majeur de déstabilisation et de crise humanitaire en Arménie. Les défis sont désormais immenses pour les loger et les intégrer. Il nous faudra les soutenir.

Ne nous y trompons pas, comme les Ukrainiens, les Arméniens se battent pour leur liberté et, à travers la leur, la nôtre. C'est bien leur volonté d'émancipation, leur attachement à une certaine idée européenne qui a engendré la vindicte de l'Azerbaïdjan et son allié russe. Pour reprendre les mots de l'historien Vincent DUCLERT, "ce qui se joue dans ces confins lointains du Caucase est ni plus ni moins que le sort d'une certaine idée de l'humanité à laquelle les Arméniens ont lié leur nom, parce que leur histoire révèle ce qu'un peuple peut subir de violences jusqu'au bout de la nuit".

L'étroitesse et la longévité des liens entre la France et l'Arménie nous engagent. Nous sommes et resterons au côté des Arméniens.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Madame GATEL.

La parole est à Mme GARRIGOS, pour le groupe Paris en commun.

Mme Geneviève GARRIGOS. - Madame la Maire, mes chers collègues, en huit jours, 100.000 des 120.000 Arméniens et Arméniennes du Haut-Karabagh ont pris la route de l'exil, abandonnant leur maison, leurs biens, leurs terres et, avec elles, une partie de leur histoire et de leur culture. Un exil forcé, planifié par l'Azerbaïdjan, dont le dessein d'épuration ethnique aujourd'hui ne peut être contesté.

Cet été, après des mois d'un blocus privant de nourriture, de médicaments et d'énergie une population totalement isolée, coupée du monde, vous l'avez rappelé, Madame la Maire, l'ancien procureur de la C.P.I., Luis MORENO OCAMPO, faisait état d'un processus génocidaire et d'épuration ethnique en vue "d'affamer et d'infliger des conditions d'existence devant entraîner la destruction physique des Arméniens du Haut-Karabagh". Un constat partagé par la mission qui s'est déroulée fin août à votre initiative, Madame la Maire, dont les dix camions d'aide humanitaire ont été bloqués par les autorités de l'Azerbaïdjan alors qu'ils transportaient des produits de première nécessité tels que du lait infantile.

Cette situation s'est encore aggravée le 19 septembre dernier avec le lancement par Bakou d'une offensive militaire éclair. En quelques jours, la dissolution et la chute de la république du Haut-Karabagh ont été annoncées, mettant fin à 32 ans d'existence et ne laissant d'autre choix aux Arméniens et aux Arméniennes que l'exode. Dans ce contexte, on ne peut que regretter, comme le souligne dans la presse M. Hovhannes GEVORKIAN, ici présent avec nous, que la mission des Nations Unies, arrivée dimanche, ait 30 ans de retard et ne puisse qu'évaluer la situation humanitaire, alors que le Haut-Karabagh est vide de ses habitants, et que les violations et crimes des droits humains soient exclus de son périmètre.

Après l'épuration ethnique du Haut-Karabagh, l'Arménie est convaincue d'être la prochaine cible. Elle n'est pas la seule, Bakou ne faisant pas secret de ses visées sur l'Arménie pour établir la continuité terrestre avec la Turquie. Ces visées ne font pas craindre la seule spoliation des terres mais bien de l'existence même de tout un peuple et renvoient aux pages les plus sombres de son histoire.

Aujourd'hui, le groupe Paris en commun est particulièrement fier de voter la Citoyenneté d'honneur de la Ville de Paris au peuple du Haut-Karabagh. Je vois aussi dans cette attribution un moyen d'alerter une fois encore la communauté internationale sur les exactions en cours et les risques de l'inaction. Cette citoyenneté d'honneur serait une nouvelle marque des liens de solidarité qui unissent Paris et le peuple du Haut-Karabagh, des liens indéfectibles et inébranlables.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, chère Geneviève GARRIGOS.

La parole est à M. Jean-Didier BERTHAULT, pour le groupe Changer Paris.

M. Jean-Didier BERTHAULT. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, vous l'avez rappelé dans votre première intervention, chaque fois que nous avons eu à parler de la situation de l'Arménie et du Haut-Karabagh, nous avons été à vos côtés pour voter à l'unanimité les différents vœux. De la même façon, nous avons été à vos côtés pour participer au déplacement qui a été organisé pour ce convoi humanitaire. Notre présidente de groupe, Rachida DATI, comme la présidente de Région, ne pouvait pas y être personnellement. Rachida DATI a d'ailleurs prévenu votre cabinet que, en raison de l'hospitalisation de sa fille, elle se ferait représenter par notre collègue Aurélie PIRILLO.

Nous nous retrouvons aujourd'hui dans une situation qui nous amène malheureusement à rappeler qu'il faut toujours écouter les dictateurs, car ils font toujours ce qu'ils disent. Nous avons entendu à plusieurs reprises le terme "épuration ethnique" être employé ici. C'est une épuration ethnique, certes, mais aussi civilisationnelle, car nous parlons ici d'une histoire vieille de 25 siècles et du berceau de la civilisation chrétienne, qui, n'en déplaise encore à certains, est la nôtre, en Europe. Et si l'Artsakh n'était pas seulement le dernier rempart de l'Arménie, mais aussi celui de l'honneur de l'Europe ?

Vous nous invitez ce matin à soutenir l'attribution de la citoyenneté d'honneur aux Arméniens d'Artsakh. Nous allons évidemment la voter sans aucune réserve, comme vous le savez. Toutefois, l'honneur, parlons-en, celui de la France, celui de l'Europe, celui de l'ONU et de la communauté internationale plus largement. Face à un monde qui érige la violence et le rapport de force en nouveau mode de gouvernance, nous avons répondu par la faiblesse et par le silence trop longtemps.

Je sais que certains opposeront à la défense de l'Artsakh des arguments diplomatiques et géopolitiques déjà bien connus. 85 ans plus tard, l'esprit de Munich est toujours présent et tout le monde sait à quoi il a pu aboutir. Que faut-il attendre de plus ? Que le Syunik tombe et ampute encore l'Arménie d'une partie de son territoire ? Certes, la mobilisation des élus locaux et des parlementaires a été essentielle et a probablement accéléré le rôle de l'Etat, et notamment le déplacement de la Ministre Catherine COLONNA aujourd'hui.

Il y a quelques jours, nous étions, trop peu nombreux, au rassemblement du Trocadéro à l'appel de l'"Œuvre d'Orient". Cher Hovhannes GEVORKIAN, je me souviens de vos paroles pour conclure ce rassemblement. Vous avez dit que, même si les Arméniens sont chassés de leurs terres, partout où deux Arméniens pourront se retrouver, se rencontrer, ils recréeront l'Arménie. Quelle leçon pour nous, qui sommes des millions à avoir détourné le regard et à avoir laissé faire ? Cher Hovhannes, que ces deux Arméniens pardonnent à ces millions.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur BERTHAULT.

La parole est à Mme Fatoumata KONÉ, pour le groupe "Les Ecologistes".

Mme Fatoumata KONÉ. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, en un peu plus d'une semaine, le territoire du Haut-Karabagh s'est vidé de sa population arménienne. A la suite de l'agression par l'Azerbaïdjan, ce sont plus de 100.000 enfants, personnes âgées, femmes et hommes, sur 120.000 qui ont fui cette petite enclave montagneuse du Caucase pour se réfugier en Arménie. Les images d'un exode massif de civils terrifiés, forcés de tout quitter avec leur famille nous brisent le cœur, et ce d'autant plus quand on connaît l'histoire tragique de l'Arménie, qui, il y a à peine plus d'un siècle, subissait le premier génocide du XXe siècle.

Le drame des populations du Haut-Karabagh, nous en avons été témoins nous-mêmes, Madame la Maire, quand il y a quelques semaines, avec les présidents de groupe de la majorité, des représentantes et des représentants des collectivités et des parlementaires de tous bords, nous sommes allés aux portes du corridor de Latchine avec l'espoir qu'une aide humanitaire puisse enfin parvenir au Haut-Karabagh. Madame la Maire, je vous remercie pour cette initiative.

Il y a un mois, nous alertions encore la communauté internationale du drame en cours, de la famine terrible dont étaient victimes ces populations du fait de l'instauration d'un blocus routier par l'Azerbaïdjan depuis neuf mois. Quand, le 19 septembre dernier, l'Azerbaïdjan a relancé son agression contre ce territoire au prétexte d'une opération anti-terroriste, les représentants de la république d'Artsakh n'ont pu malheureusement que capituler très rapidement, impuissants contre la violence de cette nouvelle offensive militaire. Avec la menace et la peur des exactions, la centaine de milliers d'Arméniens qui habitaient alors encore le Haut-Karabagh ont depuis décidé de fuir en masse.

Pour rejoindre l'Arménie en traversant le corridor de Latchine, toujours contrôlé par les Azéris, c'est aux arrestations arbitraires que doivent encore échapper ces femmes, ces hommes, ces enfants, car l'Azerbaïdjan ne se cache pas de vouloir mener une épuration ethnique. Selon l'ONU, quatre des cinq éléments constitutifs du crime de génocide sont désormais en train de se mettre en place. Cette situation n'est néanmoins que l'aboutissement d'un souhait de revanche de l'Azerbaïdjan, nourri depuis la fin de la première guerre du Haut-Karabagh et devenu opérationnel avec l'agression de 2020.

Tout ceci aurait pu être évité si l'O.S.C.E., l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, s'était attachée à la réalisation des conditions de l'accord de paix après 2009 et si la communauté internationale ne s'était renfermée dans l'inaction au moment de l'agression de 2020. Le pire, lui, est encore évitable. Pour cela, la France et l'Union européenne doivent passer de la parole aux actes et mettre fin à une politique qui met aujourd'hui la vie de plus d'une centaine de milliers de personnes en danger.

Le régime azéri est un régime dictatorial dont la rente dépend des énergies fossiles. Il nous faut ainsi dénoncer l'accord signé en juillet 2022 entre la présidente de la Commission européenne, Ursula von der LEYEN, et le Président azéri, Ilham ALIYEV, engageant l'Azerbaïdjan à expédier environ 20 milliards de mètres cubes de gaz naturel, soit 18 % des besoins annuels de l'Union européenne, d'ici 2027. Ce gaz est par ailleurs soupçonné de provenir pour partie de Russie, le régime de POUTINE instrumentalisant le conflit et trouvant là une manière de contourner l'embargo européen. L'Union européenne de la paix, de la démocratie et des droits humains doit donc se passer des énergies fossiles, entamer une transition écologique et travailler à son indépendance énergétique.

Nous, écologistes, dénonçons également le contrat signé par la France en 2015 pour la livraison de matériels militaires après qu'il ne faisait déjà aucun doute que l'Azerbaïdjan développait son armée dans l'optique de mener une offensive contre l'Arménie. Désormais, il nous faut d'abord répondre à l'urgence du Haut-Karabagh en mobilisant de l'aide pour permettre l'accueil des réfugiés, action que nous souhaitons que la Ville de Paris poursuive et que la France amplifie, ainsi qu'en prenant des sanctions à l'encontre du régime d'ALIYEV à l'échelle française et européenne.

Mais ne soyons pas naïfs, l'Azerbaïdjan n'a pu passer à l'action depuis 2020 que par de nombreuses complicités. Je veux parler de la complicité de la Russie, de Vladimir POUTINE, qui joue dans ce conflit un double jeu, s'affichant comme faiseur de paix sans réellement agir pour défendre l'Arménie et espérant voir la situation politique se dégrader au profit des nationalistes en Arménie. C'est donc aussi notre soutien à la démocratie arménienne qu'il nous faut renouveler aujourd'hui.

Il nous faut aussi dénoncer les complicités en Europe. En 2017, des journalistes avaient mis au jour un vaste réseau de corruption financé par l'argent du pétrole azéri. Aujourd'hui encore, il subsiste des réseaux d'influence, à l'image de l'"Association des amis de l'Azerbaïdjan", à laquelle ont appartenu de nombreuses personnalités politiques françaises.

Pour conclure, je veux dire que la liberté et la vie ni des Arméniens ni d'aucun peuple ne doivent être le prix de notre dépendance aux énergies fossiles et des faiblesses de notre propre démocratie. Je demande donc aux chefs d'Etat européens de prendre leur responsabilité et, enfin, d'agir.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup pour ces rappels extrêmement utiles, chère Fatoumata KONÉ.

La parole est à M. Nicolas BONNET-OULALDJ, président du groupe Communiste et Citoyen.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, au nom des élus communistes, je voudrais tout d'abord saluer cette initiative de consacrer la citoyenneté d'honneur de Paris au peuple arménien du Haut-Karabagh. Je voudrais aussi saluer l'initiative que vous avez prise, Madame la Maire, d'une délégation transpartisane, à laquelle j'ai participé avec beaucoup d'élus et de collectivités, pour apporter notre aide humanitaire mais aussi notre soutien politique aux Arméniens du Haut-Karabagh.

Ce que nous avons pu constater sur place, c'est que ce que nous vivons aujourd'hui a été planifié. Déjà, un blocus était en place depuis de longs mois, et le corridor de Latchine était fermé, ne laissant passer aucune personne, aucun civil, aucune ambulance, aucune aide humanitaire. Nous avons pu constater aussi à la frontière, dans ce corridor de Latchine, des manœuvres militaires. Nous voyions déjà que l'Azerbaïdjan organisait et préparait pour le peuple arménien de l'Artsakh soit la mort, soit la fuite vers l'Arménie. Il n'y avait aucun choix : soit fuir, soit se faire bombarder. Cela a été plus rapide que ce que l'on pensait.

Madame la Maire, mes chers collègues, permettez-moi de vous dire que, si nous en sommes arrivés là, c'est parce que la France n'a pas reconnu la république de l'Artsakh, alors que le peuple de l'Artsakh le demande depuis 1988, soit avant la fin de l'URSS, et que le parti communiste le demande depuis toujours. Nous n'en serions pas arrivés là si l'Union européenne, au lieu de négocier l'accord du gaz de la honte avec l'Azerbaïdjan sous couvert de lobby d'influence politique, avait défendu le droit des peuples à la sécurité et à la paix, et si l'Europe avait demandé, comme nous sommes nombreux à le faire, une force d'interposition, une force de protection de l'ONU, notamment dans le corridor de Latchine. Voilà les erreurs du passé et voilà où nous en sommes aujourd'hui.

Alors, mes chers collègues, Madame la Maire, la capitulation a été proclamée le 20 septembre, contraignant les 120.000 Arméniens du Haut-Karabagh à fuir en masse. Comment croire aujourd'hui à la promesse de réintégration pacifique de la population du Haut-Karabagh faite par le Président azerbaïdjanais, le même qui se vantait en 2020 d'avoir "chassé les Arméniens comme des chiens" ? La crainte de nettoyage ethnique est plus forte que jamais, les

discours de haine anti-Arméniens ayant envahi les chaînes Telegram azerbaïdjanaises, lesquels encouragent les gens à retrouver, tuer, torturer et violer les habitants de l'Artsakh, offrant même de l'argent pour cela.

En décembre dernier, le blocus du corridor de Latchine, orchestré par l'Azerbaïdjan depuis le 12 décembre 2022, témoignait déjà de la cruauté infligée au peuple du Haut-Karabagh. Les autorités azerbaïdjanaises sont allées jusqu'à fermer la route du passage des ambulances, je l'ai dit, imposant ainsi l'absence de médicaments, l'absence de possibilité d'opérer, mais aussi l'absence d'écoles pour certains enfants. D'ailleurs, des enfants étaient partis en voyage scolaire à Goris et n'ont pas pu rejoindre leur ville natale ensuite.

Le rapport de Luis MORENO OCAMPO, ancien procureur de la Cour pénale internationale, dénonce le génocide commis par les forces azerbaïdjanaises : famine meurtrière organisée, risque d'épuration ethnique, rappel de l'article 6, atteinte grave à l'intégrité physique ou mentale des membres d'un groupe, soumission intentionnelle des membres d'un groupe à des conditions d'existence devant entraîner sa destruction physique, morale ou partielle.

Cela fait donc des années que l'Azerbaïdjan bafoue le droit international et que la communauté internationale continue de s'indigner, mais aucune sanction, aucune mesure, aucune action n'a été menée contre ALIYEV, qui a totalement conscience aujourd'hui de l'importance du gaz azéri et pense pouvoir éviter toute sanction. Il a déjà annoncé qu'il ne s'arrêterait pas là et menace directement le territoire de la République d'Arménie, notamment la province du Syunik, pour assurer une continuité territoriale avec l'enclave du Nakhitchevan, avec le soutien de la Turquie.

Ce processus criminel doit cesser. La France a appelé une sanction diplomatique internationale face à l'abandon de l'Arménie et de la Russie, la Russie qui avait déployé en 2020 une force de maintien de la paix, qui, il faut le rappeler, n'est pas intervenue lors des dernières offensives.

Nous déplorons que l'Union européenne n'ait pas appelé à la reconnaissance de cette république de l'Artsakh. Le Gouvernement français, qui est aujourd'hui présent en Arménie, doit agir pour dénoncer l'accord sur le gaz de l'Azerbaïdjan et imposer des sanctions diplomatiques. La France doit être à la hauteur de son histoire en se plaçant résolument aux côtés des Arméniens et, je le dis, Madame la Maire, en allant plus loin, le Gouvernement français doit cesser immédiatement la vente d'armes auprès de l'Azerbaïdjan.

Nous attendons avec beaucoup d'impatience ce que le Gouvernement va dire aujourd'hui, mais sachez que le groupe Communiste et le parti communiste seront toujours au côté du peuple arménien.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup à vous, cher Nicolas.

La parole est à Mme BÜRKLI, pour le groupe "Indépendants et Progressistes".

Mme Delphine BÜRKLI, maire du 9e arrondissement. - Merci, Madame la Maire de Paris.

Le drame arménien dépasse nos mots et nos apitoiements. La réalité, c'est la disparition pure et simple de la république du Haut-Karabagh, auto-dissoute sous la pression des Azéris. En cinq jours, plus d'administration, plus d'institutions, plus de population, plus rien. Un territoire décimé, anéanti. C'est la chronique d'un désastre qui avait été annoncé, et nous ressentons ce matin avec vous beaucoup de tristesse, de sidération et de colère. A chacune de nos interventions dans cet hémicycle depuis plusieurs années, nous nous étions insurgés, nous avions dénoncé, interpellé, mais pour quel résultat ? Une épuration ethnique aux yeux de tous, qui marque notre impuissance.

Il y a des figures arméniennes qui nous alertent depuis longtemps, le C.C.A.F. et les organisations arméniennes de France, notre collègue, Alexis GOVCIYAN, mais aussi l'ambassadrice de la République d'Arménie en France, Mme Hasmik TOLMAJIAN, à qui je veux rendre hommage ici. Elle est une combattante inlassable de l'Arménie, une femme engagée, celle qui nous raconte, nous détaille depuis des mois les crimes subis par son peuple. Derrière cette force et cette dignité, elle est, au fond, meurtrie, mais toujours combative et pugnace, comme beaucoup d'Arméniens qui se sentent abandonnés aux mains des Turcs et des Azéris. Je pense bien sûr aussi à vous, cher Hovhannes GEVORKIAN, qui, avec l'énergie du désespoir, vous retrouvez aujourd'hui bien seul. J'espère que les mots que nous avons dans cet hémicycle pour le peuple arménien, chacun d'entre nous, ce matin, vous aideront et aideront le peuple arménien à surmonter un peu cette tragique épreuve.

La réalité, aujourd'hui, c'est un drame humanitaire qui est en train de se profiler avec des dizaines de milliers de réfugiés qui vont essayer de trouver leur place, une nouvelle place, en repartant de zéro, après avoir quitté la terre qui les avait accueillis il y a des millénaires. Aujourd'hui, l'Arménie ne tient plus qu'à un fil, otage d'enjeux géopolitiques autour du gaz, des énergies fossiles, et autour des plans hégémoniques turco-azéris.

Les pays d'Europe ont été capables de se mobiliser très rapidement pour l'Ukraine, de prononcer des sanctions, de mettre en place un soutien diplomatique, militaire, humanitaire, d'accueillir par millier des familles ukrainiennes. Les Arméniens aujourd'hui fuient la guerre de la même manière et ils se tournent vers leur mère patrie, l'Arménie. Alors, chers collègues, soyons prêts à accueillir le peuple arménien, qui est, comme vous le disiez, Madame la Maire, une part de nous-mêmes. Exigeons la mobilisation totale des pays européens, à l'instar de la France, sur le plan diplomatique, militaire et humanitaire, et formons le vœu que, sur un sujet aussi grave, notre hémicycle parle d'une seule voix.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame BÜRKLI.

La parole est à M. SOREL.

M. Laurent SOREL. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, il n'y aura bientôt plus aucun Arménien dans le Haut-Karabagh. C'est une véritable tragédie qui est en train de s'y jouer, et c'est évidemment notre devoir d'humanité que de réaffirmer ici notre solidarité avec les Arméniens de la république d'Artsakh en les faisant citoyens d'honneur et que de dire notre colère face à la passivité de notre pays et de la communauté internationale.

Ce sont des descendants du génocide de 1915 qui sont chassés jusqu'au dernier de leur terre, une terre arménienne historique multi-millénaire. Ce qu'il se passe là-bas n'est ni plus ni moins qu'une épuration ethnique, un génocide. Attention, j'en entends certains nous rejouer la petite musique d'une guerre de religion ou de civilisation, mais ce n'est pas parce qu'ils seraient chrétiens ou parce qu'ils seraient plus proches de nous culturellement qu'il faudrait être à leur côté. Ce n'est certainement pas en recyclant un discours de guerre de civilisation que notre solidarité doit s'exprimer. S'il faut être à leurs côtés, c'est parce que c'est tout simplement un peuple que les gouvernements de Bakou et d'Ankara veulent effacer et qu'il a le droit inaliénable de vivre libre sur ces terres.

Dans cette région, les alliances ne se font pas selon les lignes de fracture religieuse ou de civilisation, elles se font et se défont selon les intérêts économiques et géopolitiques du moment. L'Azerbaïdjan et Israël, par exemple, sont nos proches alliés. Quant à la France, l'ONU et l'Europe, pourquoi ne bronchent-ils pas ? Là encore, nous sommes dans une logique d'intérêt économique. Le totem d'immunité de l'Azerbaïdjan, c'est le gaz. Les Européens ont versé 15,6 milliards d'euros à l'Azerbaïdjan en 2022 en échange de son gaz, et ils annoncent doubler les importations d'ici 2027. Les intérêts ici l'emportent sur les droits des peuples. Voilà la triste vérité : nulle guerre de religion, seulement la défense des intérêts commerciaux et géopolitiques, qui l'emportent sur le droit des Arméniens du Nagorny Karabagh.

Plus que jamais dans cet hémicycle, exprimons notre solidarité avec les Arméniens, avec la communauté arménienne, nombreuse dans ce pays, et disons notre colère face à l'inaction et à la passivité du Gouvernement français, de l'Europe et de l'ONU.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à Mme Aurélie PIRILLO, pour le groupe Changer Paris.

Mme Aurélie PIRILLO. - Madame la Maire, mes chers collègues, à votre initiative, la Ville de Paris a envoyé fin août une délégation des collectivités territoriales françaises en Arménie. J'y ai représenté la présidente de notre groupe, Rachida DATI. Ensemble, nous avons tenté de faire parvenir au Haut-Karabagh des camions humanitaires avec des produits de première nécessité. Comme vous l'avez rappelé tout à l'heure, malgré notre démarche apaisée et humanitaire, l'Azerbaïdjan a bloqué nos camions. Pire encore, nous avons été menacés.

Dans ce contexte, évidemment, avec Rachida DATI et l'ensemble du groupe Changer Paris, nous voterons votre vœu. Ce vœu nous est cher parce qu'il met les mots sur la réalité, cruelle et terrible. Vous avez rappelé l'importance des mots.

Oui, l'Azerbaïdjan a perpétré un crime contre l'humanité, "un génocide", selon le rapport de l'ancien procureur de la Cour pénale internationale. Oui, l'Azerbaïdjan effectue une épuration ethnique et religieuse. 100 ans après le génocide arménien de 1915, ERDOGAN et ALIYEV se vantent de finir le travail. Les Azéris ne se battent pas pour grignoter un territoire mais pour effacer un peuple de l'histoire et de la surface de la Terre. Sans matières premières, sans puissance militaire, les Arméniens sont condamnés à mort sans notre aide. Ne nous y trompons pas : après le Haut-Karabagh, transformé en camp de la mort, la prochaine cible est l'Arménie. Rien ne l'empêche, ni le silence complice de la communauté internationale ni celui de l'Europe, qui a sacrifié le Haut-Karabagh sur l'autel du chauffage central et des accords gaziers.

En Artsakh, pendant plus de neuf mois, 120.000 Arméniens ont été parqués, privés de vivres, de médicaments, d'eau, de gaz, d'électricité, de tout. Face à leur résistance inhumaine, l'Azerbaïdjan a envahi le Haut-Karabagh pour finaliser l'épuration ethnique d'un peuple chassé de sa terre ancestrale. Les attaques et les exactions se multiplient. Le pire a été commis, et des soldats azéris découpent désormais les oreilles d'enfants arméniens de trois ans et leur arrachent les yeux.

Alors, Madame la Maire, puisse notre appel atteindre les salons de l'Elysée. Que fait le Président MACRON ? Son inaction rend la France complice d'un génocide. Pourquoi aucune résolution n'a été déposée à l'ONU ? Pourquoi aucune sanction n'a été prise ? Pourquoi ne pas s'être rendu sur place, alors que le Président Mitterrand, malade et en pleine guerre, est allé en Bosnie au risque de sa vie ? Jusqu'à quand le Président MACRON fera-t-il le choix de la lâcheté ? Il est face au mur de l'histoire.

Enfin, je voudrais rendre hommage ici à la population arménienne d'Artsakh et à son courage. Je le fais en me tournant vers son représentant, son excellence l'ambassadeur, Hovhannes GEVORKIAN. Cher Hovhannes, cher frère arménien, non, vous n'êtes pas seul. Les Français, à la différence de leur Président, soutiennent l'Artsakh, soutiennent l'Arménie. Les Français seront témoins et l'histoire jugera.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Aurélie PIRILLO.

Merci pour toutes vos interventions, je donne la parole à Arnaud NGATCHA, pour répondre à ce débat.

M. Arnaud NGATCHA, adjoint. - Merci, Madame la Maire de Paris.

Madame la Maire de Paris, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers de Paris, Monsieur le représentant du Haut-Karabagh, cher Hovhannes GEVORKIAN, Monsieur le co-président du C.C.A.F., cher Ara TORANIAN.

"J'avais dit qu'on chasserait les Arméniens de nos terres comme des chiens, et nous l'avons fait", voilà comment s'est exprimé en 2020 déjà le Président azerbaïdjanais Ilham ALIYEV.

Veronika SAFARIAN, exilée arménienne ayant fui le Haut-Karabagh, citée par Faustine VINCENT dans l'édition du "Monde" datée du 28 septembre dernier, évoque avec effroi la prise de Stepanakert par la force azerbaïdjanaise : "Ils ont encerclé la ville et allumé des feux tout autour. C'était d'autant plus effrayant que plus personne n'avait d'armes pour se défendre". Ces témoignages et des vidéos, il en existe des centaines, illustrant ces violences innommables, témoignages d'exécutions de soldats et de civils sans autre forme de procès, témoignages de livres et d'ouvrages en arménien que l'on oblige les exilés à brûler pour ne pas risquer leur vie.

A l'heure actuelle, les près de 120.000 Arméniens du Haut-Karabagh, femmes, enfants, familles, personnes de tous âges et de toutes conditions ont été plongés dans les affres de la guerre et sur les routes de l'exil. La quasi-totalité aurait déjà fui l'enclave, tentant d'échapper au joug du pouvoir de Bakou. Les exactions répétées des forces armées azerbaïdjanaises, conduisant à plusieurs centaines de morts ces dernières semaines, parfois dans des circonstances dont l'horreur est indicible, s'ajoutent à de longs mois de blocus du corridor de Latchine, seule route reliant le Haut-Karabagh au territoire arménien, comme vous l'avez rappelé, Madame la Maire. Ce blocus visait à affamer le peuple du Haut-Karabagh et à lui infliger des conditions d'existence devant entraîner sa destruction physique.

Désormais, ces crimes de guerre caractérisés sont autant d'éléments constitutifs d'un processus génocidaire et d'une épuration ethnique aux termes de l'article 2 de la Convention sur le génocide. L'ancien procureur de la Cour pénale internationale, Luis MORENO OCAMPO, l'a rappelé avec force dans un rapport publié début août déjà, avant même que la terreur ne redouble et ne pousse les autorités du Haut-Karabagh, sous la pression de l'Azerbaïdjan, à proclamer leur auto-dissolution à compter de janvier prochain.

Qu'attendre désormais ? Alors que l'Azerbaïdjan a encore récemment indiqué sa volonté d'obtenir par la force le corridor de Zanguezour reliant le pays à l'enclave du Nakhitchevan au Sud-Ouest de l'Arménie, jusqu'à quand notre dépendance européenne aux hydrocarbures azerbaïdjanais doit-elle nous aveugler sur les horreurs qui se déroulent là-bas, sous nos yeux et dans le silence complice de la communauté internationale ? Nous ne pouvons rester silencieux.

Vous avez rappelé, Madame la Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers, l'engagement constant de la Ville de Paris aux côtés des Arméniens dans l'épreuve qui les frappe. Dès novembre 2021, notre Assemblée était la première à se prononcer en faveur de la reconnaissance par la France de la république de l'Artsakh. En octobre 2022, nous appelions au respect de l'intégrité de l'Arménie et à des sanctions contre le régime du Président azerbaïdjanais. En juin 2023, le Conseil de Paris exprimait à l'unanimité sa solidarité avec l'Arménie face à l'agression des forces armées azerbaïdjanaises en votant le principe d'un convoi humanitaire à destination du Haut-Karabagh, confirmé en Conseil de Paris en juillet 2023. En août 2023, Madame la Maire, accompagnée d'une délégation de l'ensemble du Conseil de Paris et des présidents des collectivités françaises, vous vous rendiez en Arménie pour appeler l'Azerbaïdjan à rompre son blocus et à laisser passer ce convoi.

En notre nom à tous, je réaffirme notre soutien indéfectible à l'Arménie et à toutes celles et ceux qui, en France, défendent sa cause face à l'horreur qui envahit son peuple. J'ai une pensée toute particulière pour l'ambassadrice d'Arménie en France, qui ne peut pas être là aujourd'hui, car elle est avec la Ministre des Affaires étrangères. Je l'ai eue au téléphone encore hier soir, elle est de tout cœur avec nous. Evidemment, je pense à vous, cher Hovhannes. Merci également au co-président du C.C.A.F., Ara, vous faites un travail exceptionnel. Merci aussi à Mourad PAPAZIAN. N'oublions pas que vous avez été le fer de lance de ce convoi humanitaire que Mme la Maire de Paris a mis en œuvre. Permettez-moi aussi d'avoir une pensée pour ma voisine, Anouch TORANIAN.

Nous avons su être à la hauteur de l'histoire par le passé en exprimant notre soutien unanime à l'Arménie. Soyons encore à la hauteur de cette histoire et du drame qui se noue sous nos yeux en étant la première collectivité à reconnaître le processus génocidaire et l'épuration ethnique à l'œuvre au Haut-Karabagh et à accorder sans attendre la citoyenneté d'honneur et la protection symbolique de notre Ville aux Arméniens du Haut-Karabagh.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, cher Arnaud NGATCHA.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu référencé n° 1 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté à l'unanimité. (2023, V. 154).

Je vous remercie.

Le peuple arménien du Haut-Karabagh est aujourd'hui Citoyen d'Honneur de la Ville de Paris. Merci à vous. Je vous invite vraiment à venir ce soir à notre débat, il nous permettra de poursuivre nos réflexions et de trouver les mots pour essayer d'empêcher ce qui est à l'œuvre.

2023 DASCO 117 - Communication relative à la rentrée 2023 des enfants, des familles et des étudiants.

Vœu n° 2 déposé par le groupe Paris en commun relatif aux dispositifs d'allocations financières garantissant l'égalité d'accès à l'enseignement supérieur.

Vœu n° 3 déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif au secteur de la petite enfance.

Vœu n° 4 déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à l'adaptation des écoles aux périodes de canicules.

Vœu n° 5 déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif aux fermetures de classes et au manque d'enseignants dans les écoles et collèges publics.

Vœu n° 6 déposé par le groupe Changer Paris relatif au pavoisement des établissements scolaires de l'arrondissement (13e).

Vœu n° 7 déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'amélioration de la qualité d'accueil dans les établissements de la Petite enfance.

Vœu n° 8 déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif au contrôle des crèches privées parisiennes et des gestionnaires privés de crèches municipales.

Voeu n° 8 bis déposé par l'Exécutif.

Vœu n° 9 déposé par M. SOREL relatif à l'octroi de l'équivalent de la prime Ségur aux professionnels de la Petite enfance.

Vœu n° 103 déposé par l'Exécutif relatif à la suppression du fonds de soutien au développement des activités périscolaires.

2023 DASCO 69 - Subvention (50.000 euros) et subvention de compensation pour la redevance d'occupation de locaux communaux (35.300 euros) et avenants à CPO avec le CDPE de Paris (8e).

2023 DASCO 70 - Désaffectation de l'usage scolaire de l'école maternelle Arnold Netter (12e) et de l'école élémentaire Hamelin (16e).

Vœu n° 10 déposé par le groupe Changer Paris relatif au devenir de l'école maternelle Netter dans le 12e.

2023 DASCO 78 - Convention de partenariat avec l'association "Orchestre du Nouveau Monde".

2023 DASCO 79 - Collèges publics. - Dotations complémentaires de fonctionnement (1.431.520 euros), subventions d'équipement (57.230 euros) et subventions pour travaux (197.257 euros).

2023 DASCO 80 - Transformations olympiques. - Convention de mise à disposition de locaux et convention d'utilisation et d'animation des dojos solidaires avec la Fédération Française de Judo, Jujitsu, Kendo.

2023 DASCO 81 - Caisse des écoles (8e). - Subvention d'investissement (21.931,39 euros) au titre de la restauration scolaire du collège Octave Gréard.

2023 DASCO 82 - Caisse des écoles (13e). - Subvention d'investissement (27.828 euros) au titre de la restauration scolaire du collège Thomas Mann.

2023 DASCO 83 - Caisse des écoles (15e). - Subvention d'investissement (11.918,31 euros) au titre de la restauration scolaire du collège André Citroën.

2023 DASCO 84 - Collèges publics autonomes. - Dotations initiales de fonctionnement 2024 (10.757.109 euros).

2023 DASCO 85 - Collèges publics imbriqués avec un lycée. - Dotations initiales de fonctionnement 2024 (2.738.585 euros).

2023 DASCO 87 - Caisse des écoles (10e). - Subvention d'investissement (25.257,70 euros) au titre de la restauration scolaire du collège La Grange aux Belles.

2023 DASCO 89 - Subvention (7.500 euros) et convention avec la Ligue de l'enseignement pour le financement du kit et du parcours scolaire "Soldats du feu : la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris".

2023 DASCO 91 - Divers collèges publics. - Dotations révisées (19.204 euros) pour le soutien départemental aux projets éducatifs en collège.

2023 DASCO 93 - Collèges publics parisiens. - Modalités d'attribution des dotations de la Ville de Paris pour les actions éducatives des collèges publics.

Amendement n° 11 déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la dotation forfaitaire annuelle pour l'action éducative des collèges publics.

2023 DASCO 94 - Dotations de la Ville de Paris (1.402.000 euros) pour les actions éducatives des collèges publics.

Amendement n° 12 déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif aux dotations de la Ville de Paris (1.402.000 euros) pour les actions éducatives des collèges publics.

Amendement n° 12 bis déposé par l'Exécutif.

2023 DASCO 95 - Collèges publics parisiens. - Dotations (662.347 euros) pour le soutien départemental aux projets éducatifs des collèges publics.

2023 DASCO 97 - Collèges publics parisiens. - Modification de la contribution de la Ville de Paris pour 2023 (21.033,60 euros) au service d'internat du collège Thomas Mann.

2023 DASCO 98 - Subvention d'investissement (30.975 euros) à 1 collège au titre du budget participatif des collèges édition 2021/2022.

2023 DASCO 100 - Transformations olympiques. - Subventions (300.000 euros) et conventions entre la Ville de Paris, le FDD Paris 2024 et 26 associations dans le cadre du projet "éducation par le sport".

2023 DASCO 104 - Convention avec l'Etat dans la cadre de l'appel à projets "Plan mercredi" 2023.

2023 DASCO 105 - Convention de partenariat avec l'association "Cop1 - Solidarités Étudiantes".

2023 DASCO 106 - Dénomination de l'école Daniel Cordier.

2023 DASCO 114 - Caisse des écoles du 15e arrondissement. - Subvention exceptionnelle (1.324.000 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

2023 DFPE 38 - Subvention (31.022 euros), avenant n° 3 à l'association "Institut d'éducation et des pratiques citoyennes" pour sa crèche collective A Petits Pas au 6/8, impasse du Curé (18e).

2023 DFPE 73 - Subventions (1.447.829 euros), avenants nos 1 et 2 à la Fondation des Œuvres de la Croix Saint-Simon, pour ses deux établissements hors forfait "Fuligule" (16e) et "L'Ombelle" (17e).

2023 DFPE 74 - Subventions (289.851 euros) à la Fédération Léo Lagrange et avenant n° 2 pour ses 2 EAJE dans le 18e arrondissement.

2023 DFPE 76 - Subvention (639.195 euros) et avenant n° 3 à l'association "Estrelia" pour ses 3 établissements d'accueil du jeune enfant.

2023 DFPE 113 - Subvention (376.062 euros), avenant n° 3 à l'association "Crèche laïque du quartier Saint-Fargeau" (20e) pour la crèche collective située 33, rue du Télégraphe (20e).

2023 DFPE 120 - Subvention (91.535 euros) et convention avec l'association "La Maison des Bout'Chou" (6e) pour son établissement d'accueil de la petite enfance situé 3, villa Ségur (7e).

2023 DFPE 124 - Subvention (62.114 euros), avenant n° 3 à l'association "Haut Comme 3 Pommes" (11e) pour la halte-garderie (11e).

2023 DFPE 125 - Subvention (34.882 euros), avenant n° 3 à l'association "Petit Concept" (11e) pour la crèche collective (11e).

2023 DFPE 140 - Subvention et avenant n° 1 prorogeant la convention à l'association "Crescendo" pour l'exploitation de l'établissement d'accueil collectif de la petite enfance situé 2, rue Maxime-Lisbonne (18e).

2023 DFPE 149 - Subventions (439.856 euros) à 3 associations, conventions et avenants à convention pour la gestion de 4 lieux d'accueil enfants/parents et un accueil enfants/parents à Paris.

2023 DFPE 150 - Centre multi-accueil situé 2, rue Faustin-Hélie - 6, place Possoz (16e). - Convention de gestion avec "Paris Habitat".

2023 DFPE 152 - Subvention (30.000 euros) et convention avec l'association "Crescendo" (11e) pour la réalisation de travaux de rénovation et de mises aux normes pour la halte-garderie "Meli-Melo" située 26, rue Bisson (20e).

2023 DFPE 153 - Subventions (59.500 euros) et conventions à 5 associations pour leurs actions d'accompagnement des parents à l'ère du numérique sur les 14e, 15e, 16e et 19e et sur tout Paris.

Amendement n° 13 déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'augmentation de la subvention allouée à l'association "Cithéa".

2023 DFPE 154 - Subventions et avenants à convention à 4 associations pour le fonctionnement de dispositifs ludiques et de lieux d'accueil de parents, visant à renforcer les liens parents-enfants.

2023 DFPE 155 - Subvention (2.651 euros) et convention avec l'association "Les pieds tendres" (12e) pour le remplacement de la chaudière de la crèche parentale située 10/12, passage Abel-Leblanc (12e).

2023 DFPE 156 - Multi-accueil et logement situés 93/99, boulevard Suchet (16e). - Convention de gestion et de remboursement de charges Ville / Paris Habitat OPH.

2023 DFPE 158 - Subventions (25.000 euros) et conventions avec deux associations pour le fonctionnement de leurs espaces de rencontre parents/enfants dans les 10e et 18e arrondissements.

2023 DFPE 159 - Subventions (162.000 euros), conventions et avenants avec 19 structures culturelles dans le cadre de l'Art pour Grandir.

2023 DFPE 160 - Généralisation à l'ensemble des établissements municipaux des conseils de parents et des conseils d'établissement et modification des règlements intérieurs types proposés aux arrondissements.

2023 DFPE 163 - Deux conventions d'indemnisation liées aux marchés publics n^{os} 20191300001506 et 20201300000125, dont le titulaire est la société "Groupe Comptoir".

2023 DFPE 164 - Convention de travaux relative à la modification et au remplacement du portail entre le GHU de Paris et la crèche sise 18, rue de la Tour d'Auvergne (9e).

2023 DFPE 169 - Mobilisation du Fonds publics et territoires sur l'axe inclusion des jeunes et des enfants porteurs de handicap. - Demandes de subventions (923.694 euros et 76.402 euros) avec conventions à la C.A.F. de Paris.

2023 SG 71 - Conventions annuelles d'objectifs et de partenariats avec Météo France, Sorbonne Université, CESAAP, Ma Petite Planète, les lycées professionnels Marcel Deprez et Marie Laurencin, l'EREA Alexandre Dum.

2023 DAE 73 - Appel à projets Aide alimentaire étudiante.

Vœu n° 14 déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à la précarité étudiante et aux distributions alimentaires.

2023 DAE 173 - Subvention à l'APUR en complément du programme partenarial 2023-2024.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, nous allons maintenant continuer notre Conseil de Paris avec la communication relative à la rentrée 2023 des enfants, des familles et des étudiants, mais aussi des enseignants et de tous les personnels qui sont aux côtés de nos jeunes. Je voudrais bien sûr remercier Patrick BLOCHE pour son travail acharné, également Marie-Christine LEMARDELEY et, bien sûr, Céline HERVIEU pour tout leur travail, ainsi que les élus et les maires d'arrondissement, qui ont un rôle de premier plan.

Nous le savons, les défis auxquels font face nos écoles, auxquels font face les familles parisiennes, les étudiants, les enseignants et tous les personnels en cette rentrée 2023 sont immenses. C'est pourquoi j'aimerais tout de suite parler des vrais enjeux de la rentrée scolaire et ne pas me perdre en digressions, ces digressions si faciles pour cacher la réalité. Les vrais enjeux pour nous sont d'essayer de faire en sorte que, dans chaque classe, il y ait des enseignants, et donc d'éviter des classes sans enseignants, et que le coût de la rentrée scolaire et le coût de la rentrée étudiante n'empêchent pas les enfants et les jeunes d'étudier librement, pour qu'ils aient ce souci en moins. Voilà les freins à la réussite de nos élèves.

L'an passé, des fermetures de classes ont été décidées par le Ministère de l'Education nationale. Cela a été un coup très dur pour Paris, pour les familles parisiennes et pour la communauté éducative. Depuis une semaine, les perspectives sont peut-être encore plus sombres, puisque nous connaissons maintenant les contours du projet de loi de finances 2024.

A Paris, ce sont 170 classes en élémentaire qui ont fermé. C'est énorme, mais il ne faudrait pas en parler parce qu'il y aurait d'autres sujets plus importants ? Non. Pour nous, ce qui est important, c'est de soutenir les familles, les enfants et les enseignants. D'ailleurs, je veux le dire ici, évidemment que la baisse démographique du pays est une des conséquences de ces baisses de postes d'enseignants, disons les choses, mais c'est une conséquence que je récuse et que nous récusons. Il faudrait au contraire profiter de cette situation pour mettre beaucoup moins d'élèves par classe et continuer à recruter des enseignants pour accompagner nos enfants dans une école qui permette d'apprendre, mais qui soit aussi une école de la bienveillance.

Il ne faut pas regarder du côté des modèles du Nord de l'Europe seulement de temps en temps. C'est vrai, ils ont fait quelque chose de bien contre ce fléau terrifiant qu'est le harcèlement scolaire, et nous regardons les enseignements de bienveillance diffusés dans les écoles danoises. C'est très bien, il faut continuer. Néanmoins, il faut aussi regarder ce que fait l'école danoise ou l'école finlandaise depuis maintenant des années en matière de pédagogie, d'accompagnement des enfants et de statut des enseignants, qui permettent la réussite des enfants.

Alors, oui, ce qui risque d'arriver est peut-être encore pire. Nous l'avons vu, dans le projet de budget national 2024 pour le pays, il est prévu la suppression de 2.500 postes d'enseignants, soit 1.000 de plus que l'an dernier. Cela veut dire que nous, Paris, comme les autres villes et communes de France, serons touchés par des fermetures de classe. Je rappelle que, malgré cette baisse de démographie scolaire, nous avons décidé de maintenir tous nos moyens. Nous n'avons pas réduit la voilure en matière de professeurs de la Ville de Paris, bien au contraire. Nous n'avons pas non plus réduit la voilure en matière d'accompagnement périscolaire, pour "l'Art pour grandir" et pour

tout ce qui fait la force de l'accompagnement d'une collectivité par rapport à la communauté éducative, et surtout par rapport aux enfants et aux parents.

La deuxième mauvaise nouvelle, c'est la suppression du fonds de soutien aux activités périscolaires. C'est une décision brutale qui risque de priver notre Ville de près de 6 millions d'euros de recettes, qui permettent pourtant d'offrir aux enfants des activités pédagogiques adaptées aux rythmes d'apprentissage. Ce sont des choix incompréhensibles, totalement déconnectés du besoin de mettre des moyens, d'accompagner l'école et d'accompagner nos enfants.

A Paris, nous avons une autre vision. D'abord, en cette rentrée, nous renforçons les moyens pour notre service public en maintenant des investissements importants pour l'éducation pour permettre aux étudiants et aux enfants d'apprendre dans de bonnes conditions et dès le plus jeune âge. D'ailleurs, il y a eu beaucoup de travaux dans les écoles cet été pour leur permettre d'être dans de bonnes conditions.

Je ne pourrais pas tout reprendre, mais investir dans l'éducation publique, c'est bien sûr innover dans nos méthodes pédagogiques pour préparer nos élèves au monde de demain. L'OCDE nous le dit, rapport après rapport, les défaillances du système français, qui sont bien connues, sont notamment liées aux méthodes pédagogiques qui ne font pas du tout la place à la participation et à l'apprentissage collectif et sont toujours dans cette espèce de compétition délétère qui ne respecte pas le rythme des enfants et qui conduit un très grand nombre d'entre eux à ne pas réussir. C'est pourquoi nous avons lancé plusieurs initiatives sur ce sujet.

Je pense par exemple au projet "Cap maternelle", en partenariat, comme toujours, avec l'Académie de Paris, qui accompagne l'apprentissage des enfants âgés de 3 à 5 ans en les aidant à être plus autonomes et en adaptant les espaces et les horaires à leurs besoins. Cinq écoles maternelles parisiennes vont bénéficier de ce projet, je pense aux écoles Moscou, Bercy, Disque, Saïda et Bessières.

Autre innovation très importante, mais je pense qu'elle sera commentée dans le débat, c'est l'Académie des langues, rue Cambon, à Paris Centre. Cette école proposera des cours de langue étrangère à tous les élèves parisiens de la maternelle au collège et les accompagnera dans la découverte d'autres cultures. Les classes se dérouleront au moins pendant une semaine, et les enseignants et les animateurs proposeront des parcours d'apprentissage immersif. Nous en avions rêvé, nous sommes en train de le faire.

Je pense aussi bien sûr à un autre rêve, celui de l'école dehors. C'est un projet audacieux pour permettre aux jeunes Parisiens, comme cela se pratique en Suède, au Danemark ou en Finlande, de découvrir l'apprentissage en plein air, de s'épanouir dans la nature, d'être immunisés contre les petits et gros rhumes, pour redonner toute sa place à la nature dans nos vies. Dans le square des Deux-Nèthes, cher maire du 18e, cher Éric LEJOINDRE, les enfants auront accès à un large panel d'activités, des jeux libres à la jardinerie, en passant par des activités sportives, la construction d'objets avec des matériaux naturels, la lecture en plein air, ou encore les activités musicales. On aimerait retomber en enfance.

Mieux préparer l'avenir, c'est aussi prendre soin de tous les enfants, je pense aux 5.500 enfants en situation de handicap qui vivent à Paris, dans nos crèches, parce que cela dépend directement de nous. Nous renforçons ainsi nos équipes avec 45 auxiliaires de puériculture supplémentaires et 20 référents en inclusion. Oui, nous sommes pour l'école et la crèche inclusive. Au total, cela correspond à 25 postes créés en 2023/2024. Comme l'affirment certains, on ne peut pas faire mieux avec moins, c'est pourquoi nous créons ces postes. Une formation spécifique sur le handicap et l'inclusion sera aussi proposée.

Mieux préparer l'avenir, c'est aussi accompagner la parentalité. On sait combien c'est difficile et combien il est important d'accompagner. Ainsi, 10 services de médiation familiale vont ouvrir le jour pour mieux accompagner les parents, ainsi que 8 espaces de rencontre pour faciliter les droits de visite. Pour accompagner les parents, le soutien des plus jeunes en situation difficile est bien sûr essentiel.

Nous allons renforcer la formation de nos agents. A l'Education nationale, il y a la revendication des enseignants d'avoir un meilleur traitement, et je crois que tout le monde a compris que c'est un vrai sujet même si ce n'est pas encore réglé, mais la formation des enseignants est aussi importante. Nous allons donc renforcer la formation de nos agents avec, le 4 septembre dernier, l'ouverture de l'école des métiers de la petite enfance de la Ville de Paris dans le 17e arrondissement. Cette école a été pensée dans le cadre de notre stratégie pour renforcer l'attractivité des métiers de la petite enfance. Vous savez combien il est difficile aujourd'hui de recruter, mais nous avons tout de même réussi quelques recrutements importants, et combien ces recrutements sont indispensables pour ouvrir les places de crèche qui sont budgétées et qui attendent les enfants. Nous avons besoin de ces professionnels qualifiés.

Nous allons aussi accompagner tout le travail de santé publique, notamment avec la vaccination du papillomavirus, qui fera l'objet de nos actions pour les élèves de 5e, et sur le sport. Cette année olympique va évidemment nous permettre de pratiquer, d'encourager et de faire en sorte que, dans l'académie, les écoles et les collèges aient le label "Générations 2024", je dirais même "Générations Paris 2024". Je pense aussi au programme des "1.000 dojos", que nous soutenons, pour créer de nouveaux clubs de judo. On sait combien c'est important, et

c'est une pratique que les enfants et les parents aiment. Nous aménagerons aussi davantage de terrains de tennis urbains pour que la pratique soit encore plus fluide.

Ensuite, j'aimerais bien sûr tirer une sonnette d'alarme sur la situation des étudiants. Je pense que Marie-Christine LEMARDELEY y reviendra. Nous garantirons, avec des aides, des distributions alimentaires, mais aussi des logements étudiants, que nous nous employons à financer et à créer. Il y aura aussi l'ouverture de Q.J., ce lieu entièrement dédié aux jeunes. Nous savons que ce sont des éléments de réponse. C'est pour cela que je vous demanderai aussi de voter, si vous le voulez bien, la création d'un nouvel appel à projets "aide alimentaire étudiante", qui sera doté de 350.000 euros pour lutter contre la précarité alimentaire. C'est un sujet insoutenable pour les élus, les parents et les humains, tout simplement, que nous sommes.

Si un sujet nous rassemble, c'est bien celui de l'avenir de nos enfants. A Paris, nous allons continuer à défendre notre service public de l'éducation, à permettre à tous les enfants, à tous les jeunes, à tous les étudiants, quels que soient leurs moyens, leur origine, leur handicap, d'apprendre dans de bonnes conditions pour bien grandir, s'épanouir, prendre leur part face aux transformations du monde et de bénéficier de la gratuité des transports. Je le dis ici, de 0 à 18 ans, les transports sont gratuits à Paris, et c'est évidemment une source de fierté.

Nous pouvons être fiers, à Paris, de continuer à investir année après année dans nos écoles, dans le cadre de ce projet qui est de pouvoir leur lâcher la main en toute sécurité, pour garantir l'égalité républicaine, faire vivre la solidarité, soutenir les familles et les étudiants. Ces politiques bénéficient à toutes et à tous, évidemment en grande partie aux classes moyennes mais aussi aux catégories populaires, et je remercie les catégories supérieures d'un point de vue socioéconomique d'être là pour assurer cette mixité scolaire, si importante pour les équilibres, l'évolution de notre ville, mais surtout l'avenir de nos enfants. L'école publique le mérite, et nous y mettons beaucoup de moyens.

Merci, mes chers collègues.

Beaucoup de dossiers sont joints à cette communication, notamment les projets de délibération DASCO 69, 70, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85… Je vous renvoie à la lecture de la totalité des projets de délibération qui sont prévus et qui figurent dans vos dossiers pour ne pas prendre plus de temps.

Je donne la parole à M. Geoffroy BOULARD, pour le groupe Changer Paris. Monsieur le Maire du 17e, vous avez la parole.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17e arrondissement. - Madame la Maire, chers collègues, le mois de septembre est traditionnellement une période dense, marquée par la reprise des activités momentanément interrompues par la pause estivale. C'est un temps souvent source de stress pour beaucoup de Parisiennes et de Parisiens, dans la mesure où il faut intégrer les nouveautés à des agendas déjà bien chargés, en particulier pour les familles.

Vous comprendrez aisément que, dans ce contexte, on se passerait bien volontiers de toute pression ou d'inquiétude supplémentaire. Pourtant, cinq jours après la rentrée, des dizaines d'enseignants du 17e arrondissement, et ce n'est pas le seul arrondissement concerné, ont eu la stupéfaction de recevoir du Ministère de l'Education nationale une autre affectation, parfois dans un arrondissement différent, parfois avec des postes fractionnés entre plusieurs écoles.

Dans le quartier de la Plaine-Monceau et des Ternes, c'est 80 % de nos écoles qui sont touchées par l'absence d'au moins un enseignant. Même difficulté aux Batignolles et aux Epinettes, où on compte plusieurs postes fractionnés à combler, c'est-à-dire un professeur uniquement présent la moitié de la journée dans la classe en 2023. A peine rentrés, les élèves sont dispatchés dans d'autres classes, dans des niveaux parfois inférieurs, et sont complètement déboussolés.

La situation n'est pas très enviable non plus du côté des équipes éducatives, qui ont le désagréable sentiment d'être des pions que l'on place au gré des envies, sans aucun égard pour la continuité du travail pédagogique entamé parfois depuis plusieurs années dans l'établissement. Alors que les métiers de l'enseignement souffrent d'un désamour grandissant après la période Covid avec toutes les difficultés liées à la lutte contre le harcèlement scolaire, la communauté éducative n'avait vraiment pas besoin de cela.

J'ai demandé au Recteur de Paris de nous expliquer les raisons de ce dysfonctionnement grave dans la préparation de la rentrée scolaire. Je le rappelle, le Gouvernement promettait un professeur devant chaque classe à la rentrée. Si nous voulons que nos élèves réussissent, il faut leur garantir une juste égalité de traitement, "a fortiori" lorsque nous entamons à peine la rentrée scolaire.

Mon collègue Jean-Pierre LECOQ et mes collègues du groupe Changer Paris reviendront sur le manque d'investissement, municipal cette fois, dans l'entretien des écoles, mais aussi sur la baisse des effectifs dans les écoles parisiennes conduisant à 187 fermetures de classes, dont nous ne pouvons pas nous réjouir tant elle symbolise le désamour des familles parisiennes pour la ville que vous administrez.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à Mme Fatoumata KONÉ, présidente du groupe "Les Ecologistes".

Mme Fatoumata KONÉ. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, cette communication marque la rentrée 2023 des enfants, des familles et des étudiants. Cette année, plus que jamais, elle est placée sous le signe de la précarité, mais aussi du mépris toujours plus grand du Gouvernement. Entre polémique réactionnaire, politique spectacle et pénurie de moyens, l'école est sous tension depuis des années.

Ainsi, le Gouvernement préfère des annonces sur la manière dont les élèves doivent s'habiller à l'école, stigmatisant une partie d'entre eux, en y concentrant des moyens de contrôle plutôt que de proposer des moyens pour une école de qualité pour toutes et tous. Pourtant, les urgences sont multiples : classes surchargées, manque d'enseignants, de remplaçants, d'A.S.E.M. et d'A.E.S.H., inclusion scolaire, adaptation au réchauffement climatique, etc. Les faiblesses des politiques de ces dernières années ne sont pas nouvelles. Nous subissons les conséquences des années sans revalorisation des acteurs et actrices de l'éducation et des changements incessants de doctrine d'emploi, qui provoquent une crise des vocations.

De même, pour les élèves les plus fragiles, notamment ceux en situation de handicap, la précarité des personnels A.E.S.H. a des conséquences directes et néfastes sur la scolarisation des élèves et leur possibilité de s'épanouir à l'école, les postes n'étant pas pourvus. C'est pourquoi nous portons régulièrement des vœux pour demander des brigades de remplaçants et remplaçantes, revendication que nous portons aussi pour les A.S.E.M.

Aussi, au lieu de profiter d'une baisse du nombre d'élèves à Paris pour désengorger les classes et penser différemment des projets pédagogiques, le Rectorat a choisi de fermer des classes. Pour rappel, ce sont 178 classes qui ont fermé à Paris pour cette rentrée, dont 56 situées en réseau d'éducation prioritaire. Ce n'est que le début d'une longue saignée, le rectorat faisant de la logique selon laquelle le nombre d'enfants par classe est un indicateur suffisant pour conduire une politique scolaire sa boussole.

Puisque l'Etat n'assume pas la charge qui est la sienne, c'est à nous, élus parisiens, de prendre nos responsabilités pour permettre aux familles parisiennes de s'installer et de rester durablement dans la capitale. Ainsi, la majorité parisienne a interpellé le Gouvernement et le rectorat à maintes reprises pour préserver la qualité et la spécificité de l'éducation à Paris, notamment en demandant la préservation des jardins d'enfants pédagogiques, eux aussi démantelés par Emmanuel MACRON et ses ministres successifs.

Ce que nous portons, c'est un pacte éducatif global. La grande majorité des élèves actuels a subi un événement hors du commun, la crise Covid, qui l'a déstabilisée, ce qui nous oblige à repenser le lien et le rapport régulier à l'école. Mais ce pacte doit aussi être une réponse à l'offensive du Gouvernement contre l'école publique. Paris doit travailler à être une ville à hauteur d'enfants. Paris doit aussi être une ville refuge pour tous les enfants. Cette école publique doit être au centre de notre vie collective, car elle est essentielle à la mixité sociale que notre majorité appelle de ses vœux. L'école doit être un lieu de découverte où l'on découvre des activités culturelles et sportives.

Il nous faut donc sans cesse nous remettre en question et repenser nos outils pour interroger nos pratiques éducatives en mobilisant notamment les acteurs culturels, sportifs et les associations d'éducation populaire. Ma collègue Raphaëlle RÉMY-LELEU reviendra sur un aspect essentiel de l'habitabilité à venir de notre ville et sur les propositions portées par les écologistes en matière de transition écologique et d'accessibilité du bâti scolaire. L'urgence nous oblige, et la Ville de Paris devra impulser un changement à travers le futur Plan Climat, porté par mon collègue Dan LERT. La rentrée caniculaire que nous venons de vivre nous a toutes et tous frappés, et les jeunes Parisiennes et Parisiens méritent mieux que les 500 millions d'euros promis par Emmanuel MACRON pour la rénovation énergétique du bâti scolaire, quand il faudrait 91 milliards d'euros pour tout rénover en France.

Malgré les efforts des collectivités locales pour faire face aux difficultés de l'Education nationale, le Gouvernement actuel a pour seule réponse la suppression du fonds d'activités périscolaires dans la prochaine loi de finances. Nous voterons évidemment le vœu de l'Exécutif en faveur du maintien de ce fonds, tant ces activités sont une richesse pour tous les petits Parisiens et toutes les petites Parisiennes.

Le modèle macroniste casse, use nos acquis, et ce qu'il dit de l'Etat, de notre service public inquiète, avec une stratégie de la tension, une mise en concurrence des établissements, une libéralisation des politiques d'éducation et une précarisation des personnels. Nous le savons, le service public est le patrimoine de ceux qui n'en ont pas. L'école est le premier lieu d'accueil pour les enfants à la rue et les chiffres de cette rentrée ont montré à quel point ils sont nombreuses et nombreux à subir les défaillances de l'état social. En s'attaquant à l'école publique tout en préservant l'école privée, il y a de la part de ce Gouvernement une véritable stratégie de démantèlement de l'Education nationale.

Le secteur de la petite enfance n'est pas épargné. C'est la raison pour laquelle nous avons déposé un vœu en réaction aux scandales successifs des crèches privées à but lucratif et aux révélations régulières des abus nombreux, tels que des cas de maltraitance et de sous-alimentation, ainsi que d'un grand mal-être des personnels de crèche. Nous demandons notamment une intensification des contrôles des établissements ayant déjà une délégation

de service public de la part de la Ville de Paris, et de ne plus conclure de contrats avec des crèches privées à but lucratif.

Enfin, Paris doit être une ville exemplaire pour les enfants et les jeunes tout au long de leur parcours avec des services publics de qualité. C'est pourquoi ma collègue Alice TIMSIT portera une attention particulière sur la rentrée des étudiantes et étudiants, lourdement frappés par le contexte actuel, la précarité et le manque de places dans les filières qui accueillaient autrefois toutes les bachelières et les bacheliers.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Madame Fatoumata KONÉ.

La parole est à M. Jean-Noël AQUA, pour le groupe Communiste et Citoyen.

M. Jean-Noël AQUA. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, les rentrées se suivent et ne se ressemblent pas toujours. La rentrée 2023 s'est faite à grands coups de communication tous azimuts. Les grands discours sur l'importance de l'éducation pullulent, la réalité des moyens donnés aux services publics est malheureusement fort différente et à différents niveaux.

Bien sûr, pour le président Jupiter, l'école est censée devenir une priorité nationale et son domaine désormais dit "réservé". Aveu en creux, quelque part, du manque d'ambition pendant les six premières années de sa présidence, qui permet de cacher un deuxième aveu, celui de l'échec des réformes Blanquer. Désormais, sous couvert de débats secondaires sur l'abaya ou le retour de l'uniforme, les vrais problèmes, ceux qui fâchent, sont évités, et la nouvelle version du "travailler plus pour gagner plus" du pacte ne réglera ni les manques de postes d'enseignants, ni le pouvoir d'achat insuffisant de tous les personnels, ni les problèmes d'attractivité du métier, ni les classes surchargées, ni le déterminisme scolaire, etc. La diversion au service de l'austérité.

En septembre, trop de classes ont fermé, trop d'enfants n'ont pas eu de professeur devant eux, contrairement au discours officiel. Dans les écoles parisiennes, la rentrée s'est donc faite sous le signe du sacrifice, de la saignée. Rappelons les chiffres : plus de 180 postes supprimés dans les collèges et lycées, 150 classes fermées dans le primaire. Conséquence, les effectifs aujourd'hui dépassent les 26, 27 ou 28, même en R.E.P., au détriment des élèves les plus fragiles et des élèves en général. Le lent étranglement du service public continue.

Après les retards et difficultés accumulés pendant le Covid, l'austérité imposée par les macronistes est scandaleuse. La baisse démographique - qui se ralentit, d'ailleurs, sur Paris - aurait dû être une aubaine pour améliorer la qualité de l'enseignement public en baissant le nombre d'élèves par classe, qui est en France parmi les plus élevés d'Europe. Non, l'austérité financière a été plus importante. Sans compter que les fermetures de cette année ne sont que le premier étage d'un plan à trois ou quatre années de sacrifice pour les postes d'enseignants, comme il a été annoncé par le rectorat. Les choix austéritaires du Gouvernement vont coûter très cher aux élèves. Nous voulons d'ores et déjà lancer l'alerte sur le sujet, et c'est l'objet d'un vœu.

Les difficultés pour cette rentrée, ce sont aussi les galères matérielles des étudiants et étudiantes : difficultés croissantes pour se loger, pour se nourrir, pour se soigner, pour accéder à une vie digne. L'Etat est encore aux abonnés absents, en particulier sur les logements étudiants du C.R.O.U.S. ou l'aide sociale, et ce sont autant de formations universitaires avortées à la suite de ces difficultés matérielles. Un véritable gâchis humain. Dans un tel contexte, la proposition d'une allocation destinée aux jeunes, que nous avions portée, prend tout son sens, tout comme celle d'un investissement massif pour les résidences étudiantes.

Cette rentrée a aussi été marquée, cela a été signalé, par différentes enquêtes révélant les scandaleuses conditions d'accueil et de travail dans les crèches privées à but lucratif. L'effort que Paris a fait depuis 20 ans, depuis que la gauche est en responsabilité, a permis de réduire fortement la dépendance de notre Ville à ces structures privées. Ce scandale démontre, s'il en était encore besoin, que ce choix politique était le bon. Vous le savez, nous l'avons largement appuyé, nous apprécions que l'école des métiers de la petite enfance voie enfin le jour dans le 17e. C'est une très bonne nouvelle pour tous les personnels ainsi que pour les familles.

Service public, intérêt collectif, un autre exemple de cette rentrée concerne la rénovation énergétique des bâtiments. Notre Ville est exemplaire quant à l'ampleur de la rénovation du bâti scolaire, à l'inverse d'un Etat à la traîne sur les budgets consacrés à la rénovation thermique.

Je finirai néanmoins par deux alertes. La première n'est pas nouvelle, nous plaidons pour une éducation qui soit nationale, et non pas municipale. Certes, le Gouvernement actuel pousse à la territorialisation des politiques éducatives à coups de contrats locaux, de détricotage du statut national, et j'en passe, mais prenons garde à ne pas aller sur ce terrain à coups d'injonction municipale sur ce qui relève de l'Education nationale, notamment sur les pédagogies, mais pas seulement.

La deuxième alerte est plus nouvelle, puisque vous avez décidé de geler les dotations pédagogiques des collèges. En temps d'inflation, cela revient à une réduction nette de ces fonds, au surplus pour lancer des appels à projets, nouvelle usine à gaz, comme notre Municipalité sait les inventer. Mon camarade Nicolas BONNET-OULALDJ y reviendra, mais sachez corriger cette erreur avant que les collèges ne constatent cette austérité bien inutile.

Notre fil rouge reste et restera des moyens pour le service public d'éducation nationale, car l'éducation n'est définitivement pas un coût mais un investissement sur notre jeunesse et sur l'avenir.

Je vous remercie.

(M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Pierre-Yves BOURNAZEL.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Merci beaucoup.

Madame la Maire, mes chers collègues, cette rentrée est l'occasion de réaffirmer que tous les enfants ont le droit à une scolarité, et à une scolarité sans harcèlement. En France, un million d'enfants ont subi une situation de harcèlement au cours des trois dernières années. Ce n'est pas supportable. L'heure est à la mobilisation générale. Paris et l'Etat doivent être à la hauteur afin d'amplifier les mesures et d'améliorer la prévention et la détection du harcèlement, mais également de protéger les victimes. Avec Maud LELIÈVRE, Catherine IBLED et l'ensemble de mes collègues du groupe MoDem et du groupe "Indépendants et Progressistes", nous vous ferons, dans le cadre de ce Conseil de Paris, des propositions concrètes à mettre en œuvre.

L'Etat doit agir par la formation de tous les professeurs. Il vient de lancer un programme de sensibilisation contre le harcèlement, un numéro unique vient lui aussi d'être créé, et je m'en réjouis. Paris doit favoriser l'entrée dans les écoles et les collèges d'associations agréées afin de lutter contre le harcèlement. Je propose par ailleurs que soit lancée une grande campagne d'information, et je propose également que l'on puisse développer les outils numériques contre le harcèlement ici, dans notre ville.

Pour toutes celles et pour tous ceux qui croient dans la beauté et dans la force du projet républicain, l'école doit être un sanctuaire. C'est le lieu de l'égalité des chances, le lieu de l'émancipation, celui de la connaissance et de l'apprentissage de la citoyenneté, le lieu où l'on forme des esprits libres. C'est, je le crois, pour ces mêmes raisons que la fermeture des classes par manque d'élèves est toujours évidemment difficile, c'est même parfois une mauvaise solution. La logique comptable ne saurait prévaloir sur l'essentiel : à l'école, c'est l'humain qui compte.

Certaines fermetures de classes ne correspondent pas aux réalités des quartiers et inquiètent légitimement les parents d'élèves. J'ai soutenu certaines de leurs légitimes demandes, je pense par exemple à l'école élémentaire du Mont-Cenis dans le 18e. Je ne me suis pas battu pour le dédoublement des classes quand j'étais parlementaire pour m'opposer aujourd'hui à des effectifs allégés dans nos écoles, bien au contraire. Cette politique doit être poursuivie.

Toutefois, l'Exécutif municipal ne doit pas éluder sa responsabilité. Soyons francs dans notre débat. Pourquoi cette année des classes ont fermé à Paris ? C'est aussi parce que notre Capitale se vide de ses élèves. Pourquoi assistons-nous à une chute du nombre d'élèves ? Parce que de plus en plus de Parisiennes et de Parisiens décident de construire leur vie ailleurs. De quoi cette fuite est-elle le signe ? Malheureusement, celui d'une ville qui n'offre plus suffisamment à ses habitants ce qu'ils en attendent.

Aujourd'hui, le cap n'est pas fixé, et l'objectif principal doit être la mise en œuvre d'une nouvelle stratégie afin d'endiguer cet exode, d'offrir à tous les élèves des conditions d'apprentissage optimales et de recréer les conditions d'une ville accueillante pour les familles. Nous devons agir sur des sujets locaux, je pense par exemple au 5e arrondissement, où Florence BERTHOUT se bat pour les collégiens d'Henri IV afin qu'ils puissent toujours bénéficier du soutien aux transports et se rendre dans les équipements sportifs.

Nous portons des solutions alternatives pour mettre fin à la grande galère des parents pour trouver une place en crèche. Il y a urgence à augmenter les efforts de la Ville afin d'offrir aux familles, dans leur diversité, une solution de garde adaptée. La garantie d'obtenir une place dans un établissement de petite enfance est un facteur déterminant dans le choix des familles de rester ou non dans la capitale.

Ensuite, rénover des écoles face à l'urgence climatique. Nous soutenons l'action menée sur les cours Oasis, mais il faut passer à la vitesse supérieure. L'adaptation des établissements scolaires aux pics de chaleur doit aller beaucoup plus vite et beaucoup plus loin avec la végétalisation des toits et des murs, l'isolation thermique par l'extérieur, ou encore le ravalement de murs foncés avec des peintures claires.

Enfin, agissons résolument en faveur de la qualité de l'air en généralisant l'installation des capteurs et purificateurs d'air au sein des écoles, comme ce qui a été fait par ma collègue Delphine BÜRKLI dans le 9e arrondissement.

Loin des polémiques politiciennes, loin des postures partisanes, loin des attaques personnelles, débattons sur des propositions concrètes au plus près des attentes des Parisiennes et des Parisiens, car, plus que jamais, il est nécessaire de redonner aux familles l'envie de vivre à Paris.

Puisqu'il me reste encore un peu de temps, permettez-moi de dire à ma collègue Maya AKKARI, elle qui est à la tête d'un établissement à Paris, je crois, de respecter celles et ceux qui s'expriment et de ne pas commenter lorsqu'ils sont en train d'utiliser leur temps de parole. C'est, je pense, ce que vous transmettez à vos élèves, ce serait bien de l'appliquer ici, au Conseil de Paris.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Béatrice LECOUTURIER.

Mme Béatrice LECOUTURIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, une rentrée réussie, c'est chaque demande de bébé en crèche acceptée, c'est chaque élève heureux dans son école ou son collège, c'est chaque étudiant qui pourra vivre dignement dans sa ville. Alors, Madame la Maire - j'avais écrit à Mme la Maire -, nous avons une autre vision de la rentrée que votre communication.

Cette année encore, ce sont plus de 3.000 élèves en moins dans les classes élémentaires à Paris, et plus de 1.800 élèves dans le second degré, ce qui entraîne nécessairement des fermetures de classe. En cette rentrée, 187 classes ont fermé à Paris. Plutôt que de blâmer systématiquement le Ministère de l'Education nationale, nous vous encourageons, Madame la Maire, ou Monsieur le Maire, à faire un bilan responsable de votre politique qui a fait fuir en dix ans plus de 122.000 habitants.

Cette année encore, ce sont des centaines d'animateurs qui ne seront pas là pour accompagner les enfants dans leur temps périscolaire, ce sont encore 750 demandes de crèches dans le 16e et 700 demandes de crèches dans le 15e qui ne seront pas satisfaites, ce sont des logements qui sont attendus par les agents dans une ville où il devient de plus en plus difficile de se loger, ce sont des directeurs et des directrices d'école qui se battent au quotidien avec l'administration parisienne pour trouver une solution rapide à tous leurs problèmes. Bref, ce n'est pas la vision idéaliste et merveilleuse que nous pouvons lire dans votre communication.

Certes, les Jeux Olympiques et Paralympiques vont rythmer la vie scolaire des jeunes Parisiens cette année, et je salue à cette occasion l'engagement des professeurs qui ont pris le sujet avec beaucoup d'enthousiasme dans leur projet d'établissement. Néanmoins, le sport ne peut se pratiquer que dans des locaux en état, et force est de constater que beaucoup de gymnases ou de lieux où l'on pratique le sport à l'école sont dans un état dégradé dans notre ville.

Si nous parlons rénovation, nous parlons nécessairement de rénovation thermique et, il faut se rendre à l'évidence, la Ville de Paris n'est pas du tout au rendez-vous. A la rentrée 2023, sur 200 opérations de rénovation, seules 70 étaient des rénovations thermiques. Votre communication est extrêmement floue à ce sujet. Aussi, pourriez-vous nous dire le budget exact qui est consacré aux seules rénovations thermiques des écoles à Paris et quel est le plan que vous souhaitez mettre en place pour une réelle accélération des travaux ? Le Gouvernement, d'ailleurs, est très volontariste en la matière et lance 10.000 chantiers grâce au projet "EduRénov", un projet de prêt de la Banque des territoires pour la rénovation des établissements scolaires.

Je parlais d'accueil dans mon introduction, et je voudrais insister, comme notre groupe le fait chaque année, sur l'accueil des enfants en situation de handicap. Oui, le recrutement des A.E.S.H. s'est amélioré cette année par une action couplée Ville/rectorat. Pourtant, 58 % des établissements scolaires parisiens signalent toujours un manque d'A.E.S.H. selon une étude menée par le principal syndicat des chefs d'établissement, le S.N.P.D.E.N. U.N.S.A. Gardons-nous de toute fanfaronnade, ne cachons pas la réalité, car, d'après une étude de l'Unapei, 23 % des enfants porteurs d'un handicap à Paris n'ont aucune solution de scolarisation pour la rentrée. Il nous revient donc la responsabilité de trouver une solution pour que chaque famille d'enfant porteur d'un handicap puisse le confier dans une structure adéquate. Trop de témoignages de détresse de parents désemparés nous remontent encore.

Enfin, pour terminer, je souhaiterais évoquer la vie des étudiants à Paris. Si l'inflation touche le pouvoir d'achat de toute la population, les étudiants sont encore plus impactés par l'augmentation des prix, Paris étant la ville la plus chère dans les dix premières villes de France pour les étudiants. Or, c'est bien le coût du logement qui reste le poste le plus élevé, 570 euros en moyenne. Notre groupe MoDem aurait aimé que vous en parliez plus dans votre communication, mais, malheureusement, il n'y a aucune annonce sur le sujet. Comme d'habitude, vous passez habilement sous silence les vrais sujets qui fâchent.

Comme l'a rappelé notre Ministre de l'Education nationale, Gabriel ATTAL, cette rentrée sera sous le signe d'une éducation heureuse et exigeante, alors donnons les moyens pour que les familles, les enfants et les étudiants aient les moyens de passer une bonne année à Paris. Nous en sommes encore loin.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. le maire du 18e, Éric LEJOINDRE.

M. Éric LEJOINDRE, maire du 18e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Merci aussi à toutes les agentes et à tous les agents qui ont préparé pour la Ville de Paris cette rentrée scolaire. Effectivement, pour ce qui est des politiques municipales, la rentrée se passe bien, malgré les fermetures massives de classes que nous avons eues à subir.

J'écoutais avec attention les interventions de mes collègues, qui, j'imagine, considèrent que la baisse du nombre d'élèves dans tous les autres départements de France est aussi la faute d'Anne HIDALGO. Je vous invite à

aller ouvrir vos horizons et à, peut-être, vous balader dans les autres villes de France. Vous verrez que, y compris en matière de bâti scolaire, la Ville de Paris n'a pas à rougir, loin de là. Si, effectivement, nous ne sommes pas prêts sur tout dans toutes les écoles, nous sommes bien en avance par rapport à toutes les villes auxquelles nous pouvons nous comparer, et je pense que cela méritait d'être salué.

D'ailleurs, les petites Parisiennes et les petits Parisiens ont pu découvrir à la rentrée 29 nouvelles cours Oasis, 4 dans le 18e, et des locaux rénovés. En tout, 70 % du parc scolaire public parisien a bénéficié de travaux, ce qui est un effort considérable. Ces investissements se poursuivent dans la perspective des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris, puisque nous pourrons par exemple offrir neuf dojos dans nos écoles. Quelle autre ville de France peut se targuer d'un investissement aussi important ?

Cette rentrée se passe donc dans un climat apaisé et volontaire au sein de nos écoles, où nous menons une politique aux objectifs clairs : faire de grandir à Paris une chance pour chaque enfant. C'est cette approche de l'éducation que nous défendons au sein de notre majorité, autour d'Anne HIDALGO, et c'est cette approche qui guide les actions que nous menons.

Alors que l'Etat désinvestit l'école de la République en fermant des classes partout à Paris, ou en annonçant la suppression du fonds de soutien au développement des activités périscolaires - heureusement que nous avons maintenu la semaine de cinq matinées d'école -, ou en agitant des polémiques dont on se passerait bien, nous, nous sommes au travail pour nos élèves.

Bien sûr, je veux dire à quel point il est indispensable de densifier la lutte contre le harcèlement scolaire, mais ce n'est pas à Paris une priorité nouvelle. Voilà des années que nous y travaillons. D'ailleurs, je ne suis pas complètement certain que l'angle choisi par le Gouvernement, centré sur une forme de rapport de force, comme toujours avec ce Gouvernement, soit la bonne. C'est en investissant dans l'école de la République, en changeant d'approche et de comportement entre chacun, enfants comme adultes, que nous pourrons apaiser la relation à autrui. C'est d'ailleurs ce que nous avons fait dans le 18e, grâce aux formidables équipes de la direction des affaires scolaires et celles de la cité éducative.

D'ores et déjà, et depuis plus d'un an, cette méthode, venue du Danemark, que le Gouvernement découvre, est mise en œuvre dans neuf écoles du 18e. La méthode "Fri for Mobberi" prévient le harcèlement scolaire en se basant sur l'apprentissage de compétences psychosociales chez les enfants. Cela fonctionne au Danemark. Nous l'adoptons à l'école de la République, et cela marche dans le 18e. Nous allons continuer à explorer ces nouvelles méthodes pédagogiques, par exemple au square des Deux-Nèthes en ouvrant la "Forest school" le 14 novembre prochain, qui permettra aux enfants d'apprendre en appréhendant différemment la nature.

Voilà ce qu'est pour nous l'école, un partenariat dense et imaginatif de tous les adultes au service de chacun des enfants.

Je ne peux conclure cette intervention sans vous donner un autre chiffre, peut-être le plus grave. Dans le 18e arrondissement aujourd'hui, 27 enfants scolarisés dans nos écoles n'ont pas de toit. 27 ! C'est du jamais vu. Je sais que c'est le cas dans beaucoup d'écoles, dans beaucoup d'arrondissements de Paris. La situation du logement d'urgence en Ile-de-France est catastrophique, et les professionnels du secteur social en sont aujourd'hui à devoir choisir entre laisser un enfant de trois mois ou un enfant de huit mois à la rue. C'est indigne.

J'en appelle solennellement une nouvelle fois au Gouvernement, qui doit prendre ses responsabilités. Nous prenons bien sûr les nôtres, même si ce n'est pas dans nos compétences, et nous avons bien sûr fait, encore récemment, des propositions supplémentaires, mais cela ne suffira pas. Les enfants à la rue, cela doit être la grande cause nationale de cette année.

Puisque le Président de la République semble aimer reprendre des grands mots, souvent empruntés à de petits concepts de la pensée réactionnaire contemporaine, j'en utiliserais un. Au fond, accepter que des enfants soient durablement à la rue, c'est sans doute un des symptômes les plus graves d'une société effectivement décivilisée. A nouveau, j'en appelle à l'Etat : aucun enfant, personne ne doit rester à la rue.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - La parole est à M. Laurent SOREL.

M. Laurent SOREL. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, non, le problème de l'école et de notre jeunesse aujourd'hui, ce n'est pas une affaire de bout de tissu, de drapeau tricolore en mauvais état ou d'habits un peu trop amples à la porte des écoles. Ce qui fait République quand on parle école, université et petite enfance, c'est cette promesse d'égalité et que chaque enfant puisse s'épanouir. C'est au Gouvernement qu'il nous faudrait inculquer, je cite, "le respect des valeurs et des symboles de la République".

Il est inadmissible que des enfants soient à la rue en cette rentrée. Il est inadmissible qu'il y ait des fermetures massives de classes et des classes surchargées. Il est indispensable de revaloriser les métiers d'A.E.S.H. et de préserver les jardins d'accueil pédagogiques. Il faut aussi une rupture dans la politique de gestion de la petite enfance. L'accueil des tout-petits ne peut pas être livré à la logique de profit des crèches privées à but lucratif. Sur

ces questions, il y a souvent unanimité, au moins à gauche, pour réclamer à l'Etat plus de moyens, mais il y en a un peu moins quand c'est à la Ville d'assumer, et donc de faire des choix budgétaires.

C'est devant l'Hôtel de Ville que les agents de la petite enfance ont manifesté pour obtenir l'équivalent de la prime Ségur, en colère aussi par rapport au glissement de tâches et au taux d'encadrement insuffisant. J'ai d'ailleurs déposé un vœu allant dans ce sens. Hier, la grève des animateurs, directeurs et directrices du périscolaire a touché une cinquantaine d'écoles. Là encore, c'est à la Ville qu'ils demandent d'en faire plus par l'octroi de primes supplémentaires pour améliorer l'attractivité de ces métiers, par une meilleure reconnaissance des métiers des directeurs périscolaires, qui croulent sous les tâches administratives, et par l'augmentation des taux d'encadrement.

Bref, que l'Etat assume ses responsabilités, mais que Paris se donne aussi les moyens budgétaires d'assumer les siennes.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Mme Inès de RAGUENEL, pour le groupe Changer Paris.

Mme Inès de RAGUENEL. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, nous avons deux visions bien différentes de l'école, d'un côté l'excellence académique pour tous, et de l'autre un égalitarisme idéologique prêt à sacrifier le niveau général. Oui, votre autosatisfaction permanente nous étonnera toujours. On le voit, aucune de vos actions ne semble pouvoir enrayer la fuite des familles. On a perdu, je le rappelle, 3.000 élèves au primaire et 2.000 collégiens l'année dernière.

Certes, les familles déplorent que l'Education nationale ne soit plus à la hauteur, mais cette fuite de Paris est surtout une conséquence de la dégradation générale du cadre de vie des élèves. Sans bien-être à l'école, il n'y a pas de réussite éducative. Nous proposons donc de recréer un cadre d'apprentissage attractif et d'augmenter enfin les investissements dans les établissements scolaires, ces mêmes investissements que vous ne cessez de faire baisser depuis cinq ans, à hauteur maintenant de 44 %.

Bien sûr, à quelques mois des Jeux Olympiques, par exemple, vous tentez de colmater les brèches. Le rythme des travaux dans les gymnases s'est soudainement accéléré, mais pour quelles conséquences ? Y avez-vous songé ? Ce sont des dizaines d'heures de cours de sport annulées pour les élèves, qui sont d'ailleurs rarement avertis en amont. Sur le plan périscolaire, votre bilan n'est pas meilleur : manque de formation, mal géré, vous avez réussi à déprofessionnaliser la profession tout en vous accrochant à la semaine des quatre jours et demi.

Notre vision de l'éducation, elle, est fondée sur la méritocratie, sur l'excellence par le travail et elle s'adresse à chaque élève, indépendamment de son origine. Nous parviendrons à réduire les inégalités en offrant aux élèves les moyens de donner le meilleur d'eux-mêmes, et c'est le cœur du combat que nous avons mené contre la réforme Affelnet. C'est aussi le sens de notre opposition au projet de délibération DASCO 93. Ici encore, vous proposez de calculer les dotations pour les actions éducatives sur la base de l'indice de position sociale, l'I.P.S., ce critère sexiste et injuste que vous aviez prévu dans la version initiale de ce projet de délibération et pour lequel vous donnez davantage aux collèges dits défavorisés et moins aux autres, soit un collège sur deux moins bien doté. Evidemment, votre amendement corrige cette injustice temporairement, et nous en sommes ravis, mais nous resterons vigilants pour que ce complément soit effectivement pérennisé l'année prochaine.

Enfin, et ce sera mon dernier point, ce n'est pas en dispersant les enseignements que l'école redeviendra un lieu accueillant et de réussite pour les élèves parisiens. Au primaire comme dans le secondaire, combien d'élèves n'ont pas encore acquis les fondamentaux ? La lecture, le vocabulaire et l'écriture sont les compétences essentielles et ce sont nos priorités, tout ce qui peut être enseigné à côté ne doit intervenir qu'en complément. Or, à la Mairie de Paris, il semblerait que l'enseignement, c'est un peu comme la culture, tout est relatif, tout se vaut : éducation sexuelle, environnementale, comportementale, affective, faire école dehors maintenant, développer des compétences psychosociales et puis co-construire avec les collégiens. Comment peuvent-ils co-construire quoi que ce soit s'ils n'ont ni les outils ni le temps nécessaire ?

Vous l'avez compris, nos solutions sont bien loin des vôtres et je laisse mes collègues développer les propositions que je viens d'esquisser.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Raphaëlle RÉMY-LELEU, pour le groupe "Les Ecologistes".

Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU. - Merci, Monsieur le Maire.

Cher-e-s collègues, pendant des années les questions d'atténuation et d'adaptation au changement climatique ont été considérées comme des inquiétudes peu fondées, voire qualifiées de "délires". Délires qui seraient le fruit de névroses de scientifiques en manque de reconnaissance et de jeunes à la recherche d'épopées révolutionnaires. C'était le problème des générations futures, qui sauraient bien se débrouiller avec cela. Néanmoins, en matière climatique comme pour tant d'autres, la réalité nous rattrape toujours.

Notre imaginaire collectif est plein de chaussures cirées, de cartables et d'imperméables, de paysages dorés et de feuilles qui tombent par terre. La réalité fut implacable et caniculaire. Le jour de la rentrée, avec 25,1°C en moyenne sur le territoire français, nous avons connu la plus chaude journée jamais enregistrée pour un mois de septembre. Alors que depuis le début du mandat les écologistes alertent sur l'urgence à agir, le climat n'a pas attendu.

Je me souviens ainsi du débat de l'année dernière, où nous évoquions le besoin de mener une réflexion sur les temps scolaires, notamment concernant les examens, pour garantir de bonnes conditions d'étude, voire pour éviter de mettre en danger des élèves, étudiants et étudiantes qui passeraient leurs épreuves en période de canicule. Que faire maintenant que les aléas climatiques menacent tout au long de l'année ?

La Mission d'Information et d'Evaluation "Paris à 50 degrés", présidée par notre collègue Alexandre FLORENTIN, a permis de faire le point tant sur les avancées notables de la Ville de Paris que sur les politiques structurelles à mettre en œuvre. Cette communication de rentrée détaille de nombreuses réalisations, notamment sur les travaux menés dans les écoles durant l'été. Je n'y reviendrai pas, mes collègues l'ont largement fait. Les "Rues aux écoles" sont un succès retentissant, citées en exemple à l'international. Les cours de récréation végétalisées et permettant un meilleur partage de l'espace entre les filles et les garçons ont fait leurs preuves, malgré leurs détracteurs. C'est maintenant dans les salles de classe que les transformations doivent s'opérer.

Nos écoles sont vulnérables, ce sont les résultats de l'étude menée par le cabinet EcoAct, qui a identifié les 123 écoles maternelles de Paris comme risquant d'affronter des températures allant jusqu'à 35 degrés dans les classes. Nous devons donc passer un cap en liant l'adaptation du bâti scolaire à celle des pratiques pédagogiques et à l'amélioration des conditions de travail de la communauté éducative. C'est pourquoi les écologistes proposent un nouveau pacte éducatif pour Paris. Parce que l'Etat faillit dans ses missions, nous devons utiliser tous les outils à notre disposition pour garantir le droit à l'éducation.

Ce n'était pas prévu, mais j'en dirai un mot par rapport à l'intervention de la collègue précédente. Le contenu des programmes scolaires est bien une compétence de l'Etat, mais la Ville de Paris s'engage en effet pour toutes les compétences périscolaires, pour l'apprentissage de l'empathie, de la bienveillance, du respect, de la non-violence. Et si nos choix politiques en la matière sont très différents des vôtres, c'est un motif de fierté.

Parmi nos propositions, on trouve en effet le développement des classes ouvertes, mais aussi la rénovation massive du bâti scolaire, cette rénovation doit permettre d'assurer le confort thermique et de garantir l'accessibilité universelle, ou encore l'aménagement d'espaces adaptés aux pratiques culturelles, artistiques et sportives. L'adaptation de notre service public ne peut pas être de la seule responsabilité des collectivités locales, ni même de leur seul financement.

Contrairement au Gouvernement, nous n'avons pas découvert ce sujet début septembre. Mener ces actions en assurant la démocratie scolaire est un impératif, c'est pourquoi nous continuerons à demander la publication sur l'"Open Data Paris" des données des bâtiments scolaires, tout en nous adaptant aux recommandations de sécurité. Cette étape est indispensable pour mobiliser l'ensemble des parties prenantes, je pense notamment aux représentants et représentantes des parents d'élèves qui seront élus la semaine prochaine.

Enfin, il est désormais une évidence que, pour faire face au nouveau régime climatique, notre démocratie doit écouter les scientifiques et les protéger. Avant que ma collègue Alice TIMSIT ne revienne sur la situation critique des étudiants et des étudiantes, je tenais donc à conclure sur l'engagement de notre Ville, protectrice des libertés académiques. Je veux en prendre trois exemples.

Vendredi, ce sont les scientifiques de "Scientifiques en rébellion" qui seront jugés pour avoir manifesté de manière pacifique en rappelant que des mesures urgentes, radicales et nécessaires doivent être prises afin de limiter les conséquences des crises climatiques et écologiques. Les écologistes leur apportent leur plein soutien.

Depuis 2019, notre Ville est également mobilisée pour la liberté immédiate et sans condition de Fariba ADELKHAH, qui est toujours une prisonnière politique détenue par l'Iran.

La semaine dernière, c'est une délégation d'élu-e-s de notre Conseil, composée de Jean-Luc ROMERO-MICHEL, Boris JAMET-FOURNIER, Raphaëlle PRIMET et moi-même, qui était présente lors de la deuxième audience du procès de Pinar SELEK à Istanbul. Autrice, chercheuse, sociologue, Pinar est persécutée depuis 25 ans par le pouvoir turc, accusée de propagande et de complicité avec le terrorisme pour un attentat qui n'a jamais eu lieu. L'explosion au sein du marché aux épices était accidentelle, ce fut prouvé à de nombreuses reprises. Pinar SELEK a déjà été acquittée quatre fois.

Les faits sont têtus, mais les régimes autoritaires sont obstinés. C'est l'honneur de la Ville de Paris d'avoir été et d'être toujours en soutien de Pinar SELEK. Ce faisant, nous prenons notre part. Pour citer son dernier livre, que je vous conseille d'ailleurs : "Je continue à sonder les ténèbres. Et nos travaux vivent, se transforment. Pour montrer que nous sommes vivantes". La protection du vivant, c'est aussi l'immense défi posé à l'école publique.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est au président du groupe communiste, Nicolas BONNET-OULALDJ.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, cher Patrick BLOCHE, nous avons fait part de notre demande de retirer de l'ordre du jour les projets de délibération DASCO 93 et 94. Nous avions écrit dans la semaine, mais je vais revenir sur ces projets de délibération, notamment le DASCO 93, pour vous expliquer pourquoi nous souhaitions le retravailler et la revoir à un prochain ordre du jour d'un Conseil de Paris.

Le DASCO 93 crée l'appel à projets pour les actions éducatives de la Ville. Jusqu'ici, ces actions se faisaient sur la base de demandes effectuées par les enseignants. Avec cette modification, vous proposez que ce soient les collégiens qui prennent directement la plume, sans avoir la même responsabilité et la même formation que les enseignants, sans outils adéquats, entraînant ainsi le règne de la concurrence libre et non faussée entre établissements.

Nous parlons des voyages scolaires, des mobilités pédagogiques qui contribuent à l'émancipation des élèves. Pour celles et ceux qui ne partent jamais en vacances, ils constituent des moments uniques de découverte. Ils font partie de l'enseignement et doivent être financés par la puissance publique de façon récurrente, sans mise en concurrence par appel à projets, et les besoins doivent être couverts au maximum des capacités disponibles. On imagine par ailleurs le risque de la déception et de la culpabilité des élèves porteurs d'un projet qui ne serait pas retenu.

Par ailleurs, ce projet de délibération vise à prendre sur les dotations pédagogiques de certains collèges pour verser dans un pot commun visant à financer ces nouveaux appels à projets. Certains collèges verraient donc leur dotation baisser drastiquement la première année, et beaucoup plus les années suivantes. Faut-il rappeler que les collèges sont eux aussi frappés de plein fouet par l'inflation ? Elle touche toutes les sorties scolaires, tant pour les transports que les prestations ou les hébergements. Diminuer les dotations dans ce contexte, pour nous, n'est pas acceptable.

Lors des différents conseils d'arrondissement qui se sont tenus ces dernières semaines, de nombreux élus de la majorité ont marqué leur incompréhension, ont demandé des précisions et réaffirment le financement pérenne.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Monsieur le Président, il faut conclure.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Pour toutes ces raisons, nous ne voterons pas ce projet de délibération et nous demandons un scrutin public.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci, Monsieur le Président.

La parole est à Geneviève GARRIGOS.

Mme Geneviève GARRIGOS. - Monsieur le Maire, chers amis, en cette rentrée, le pouvoir d'achat est devenu la première préoccupation des Français et nul ne peut nier que l'inflation, dont on attend toujours un reflux hypothétique, a encore aggravé les situations de précarité auxquelles le Gouvernement peine à répondre.

Avec 6,47 % d'augmentation du coût de la vie étudiante, les files devant les distributions alimentaires ne cessent de croître. 46 % des étudiants, soit un étudiant sur deux, ont déjà supprimé un repas par jour. Ni les bourses sur critères sociaux ni les aides exceptionnelles - un pansement sur une jambe de bois - débloquées par le Gouvernement n'ont fait reculer cette situation sociale catastrophique qui ampute l'avenir des plus modestes, met à mal cet ascenseur social dont la France se targue et creuse encore davantage la fracture sociale dont Chirac nous parlait si souvent.

De son côté, la Ville de Paris a ouvert les critères de son aide à l'installation dans un logement étudiant, permettant aux étudiants non boursiers, après diagnostic social, de bénéficier d'une aide de 500 à 1.000 euros. Néanmoins, ces aides, aussi nécessaires qu'elles soient, sont insuffisantes pour transformer les études universitaires d'un temps de précarité à celui de découverte et d'épanouissement.

C'est pourquoi le groupe Paris en commun appelle à voter le vœu que nous présentons, qui demande que le Gouvernement mette en place les conditions d'un revenu minimum pour la jeunesse et qui permette l'égalité d'accès à l'enseignement supérieur. Cette allocation permettrait de réduire les inégalités socio-économiques et permettrait également aux étudiants de développer leur engagement associatif et leur mobilité européenne et internationale. Elle permettrait à chacun de réaliser sa vocation, de construire son avenir, j'espère donc que vous le voterez à l'unanimité.

Merci beaucoup.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Delphine MALACHARD DES REYSSIERS.

Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS. - Bonjour, Monsieur le Maire.

Chers collègues, pour cette communication de rentrée, je voulais intervenir sur deux sujets. Le premier point est que, en France, l'apprentissage de la première langue, l'anglais dans la majorité des cas, est aujourd'hui

obligatoire dès la classe de CE1. Les enfants sont des éponges et plus ils apprennent une langue tôt, mieux c'est. Vous annoncez l'ouverture de l'Académie des langues avec un centre de formation et d'accueil pour l'apprentissage des langues étrangères. En tant qu'enseignante d'anglais, je me réjouis de cette nouvelle, car, d'après les derniers sondages, sept Français sur dix sont nuls en langues.

L'idée de faire profiter les scolaires d'un endroit unique est une bonne chose, mais il faut que le personnel et les moyens alloués soient à la hauteur de vos ambitions. Pour donner ces cours, animer ces ateliers en anglais, il faut des enseignants. Or, dans notre académie, il manque en cette rentrée 2023 au moins un professeur dans 60 % des collèges et lycées, sans parler de l'absence des intervenants et des fermetures de classes.

Aussi, devant le manque alarmant de ces professeurs, comment comptez-vous faire pour remplir vos objectifs ? Au niveau local, dans nos arrondissements, de nombreuses initiatives existent avec des associations qui proposent des cours dans des locaux de la Ville de Paris. Dans le 8e arrondissement, deux de nos écoles, Monceau et Roquepine, sont précurseurs à Paris dans l'enseignement de l'anglais, elles ont d'ailleurs reçu la visite de notre recteur, M. KERRERO, qui a pu voir les enseignants en action avec leurs élèves.

Le deuxième point est que, devant les chiffres alarmants du nombre d'enfants en décrochage scolaire, le sport peut être un vecteur de réussite pour reprendre toute sa place dans la société. Le projet d'éducation par le sport Paris 2024 entre dans ce cadre. Le point commun de nombreuses associations, c'est l'accompagnement des jeunes dans la pratique d'un sport, et également du suivi pédagogique, de soutien individualisé, voire de tutorat.

Ainsi, le S.C.U.F. dans le 17e propose, en plus de l'aide aux devoirs, des séances d'initiation aux sports olympiques, ce qui tombe bien avec les Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024, et l'A.I.C.V. dans le 19e, une association cycliste, permet, avec son projet "savoir rouler et prévention", à des classes de primaire d'apprendre les bonnes conduites pour lutter contre certains comportements dangereux à vélo, ce qui devrait être utile pour tous les Parisiens, et propose des vélos adaptés aux différents handicaps.

Le sport permet ainsi d'évacuer un stress scolaire. Sécrétées par le cerveau grâce à la pratique d'une activité physique, les endorphines, ces fameuses hormones du bonheur, ont une action relaxante et permettent ainsi aux élèves en décrochage scolaire plus de concentration et d'écoute - et c'est un professeur qui vous parle !

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Alice TIMSIT.

Mme Alice TIMSIT. - Monsieur le Maire, chers collègues, à l'occasion de la communication relative à la rentrée 2023, j'aimerais, au nom du groupe écologiste, mettre la lumière sur la très grande précarité, notamment alimentaire, dans laquelle sont plongés les étudiantes et les étudiants. Et pour cause, le budget alimentaire constitue la première variable d'ajustement des étudiantes et étudiants.

A ce jour, près d'un étudiant sur deux limite, voire renonce, à des achats alimentaires, quand cela concerne 24 % de la population française. Ils font face en réalité à un "continuum" de difficultés. Au-delà de l'alimentation, ils sont confrontés à la solitude, la détresse psychologique parfois, ainsi qu'à de sérieuses difficultés liées à l'accès au logement, à l'accès aux soins, également, et aux démarches administratives. C'est un ensemble de difficultés auxquelles sont confrontés les étudiantes et étudiants.

En réponse à cela, que suggère l'Etat, notamment à travers la voix d'Olivia GRÉGOIRE ? Des cours de cuisine inspirés de recettes de grand-mère. Quel mépris et quelle déconnexion face à la détresse des jeunes de notre pays ! Cette légèreté est d'autant plus grave et infamante que l'Etat ne prend pas ses responsabilités et organise sa propre défaillance pour leur apporter l'aide dont ils ont besoin. Au lieu de cela, nous assistons à un saupoudrage de mesures qui sont excluantes et sans cohérence.

Pourtant, de nombreuses solutions existent, notamment le service public des C.R.O.U.S., qui pourrait être le levier d'un guichet unique pour les étudiants afin de leur faciliter la vie. Le 19 septembre dernier, 14 présidentes et présidents d'universités signaient une tribune en faveur d'une allocation d'étude pour tous les étudiants. C'est bien cela qu'il nous faut soutenir ici : l'émancipation et l'autonomie en lieu et place de la dépendance et de l'infantilisation, et ce, non pas uniquement pour les étudiantes et les étudiants, mais pour tous les jeunes.

La Ville de Paris fait déjà beaucoup en substitution de l'Etat pour pallier ces défaillances, de même que l'ensemble des associations étudiantes, notamment d'aide alimentaire, que je tiens à saluer ici. C'est la raison pour laquelle, à travers le vœu que nous avons déposé, nous voulons rappeler la nécessité nationale d'une allocation d'autonomie pour tous les jeunes. Localement, nous faisons la proposition d'étudier la possibilité d'automaticité des aides municipales, telles que le dispositif d'aide à l'installation dans un logement pour les étudiants sur le territoire parisien. Ce serait un soulagement immense pour elles et eux.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est au maire de Paris Centre, Ariel WEIL.

M. Ariel WEIL, maire de Paris Centre. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

J'ai envie de parler de deux sujets importants dans ces débats sur l'éducation, la mémoire et les langues.

C'est extrêmement important, la Maire de Paris l'a évoqué tout à l'heure, nous menons depuis des années un combat pour convaincre le Rectorat que, dans l'école publique comme dans les meilleures écoles privées, il faut faire de l'enseignement des langues un axe central. C'est dans le centre de Paris, d'ailleurs, sur l'île Saint-Louis, que nous avons commencé en 2018 avec la première école dite bilingue, avec 6 heures par semaine d'enseignement de l'anglais. Ce dispositif s'est ensuite étendu à l'ensemble des arrondissements depuis 2021.

Même si cela a été une longue attente, je salue ici que le Rectorat soit saisi et travaille main dans la main avec nous sur ces sujets. Il faut faire des langues dans tous les domaines, il faut pouvoir le faire dans le temps scolaire et dans le temps périscolaire, et c'est ce que nous faisons. Cela concerne l'anglais, évidemment, mais pas seulement. Surtout, ce projet trouvera un nouveau développement demain avec l'Académie des langues que la Maire de Paris a évoquée dans son ouverture à ce débat. Nous nous félicitons.

Patrick BLOCHE porte le projet de l'Académie des langues avec le Rectorat. Il s'agit d'offrir une possibilité de faire des sortes de séjours linguistiques sans quitter Paris, sans quitter même son centre, à quelques pas de la place de la Concorde, pour les élèves de tous âges, pour les enseignants, et même pour des adultes le soir. C'est un très beau projet. Il est né de la mobilisation de l'école Cambon, qui était peuplée pour l'essentiel d'enfants du 9e arrondissement. Or, la mairie du 9e arrondissement est confrontée, comme tout le monde, à la baisse d'effectifs dans ses écoles et a souhaité récupérer, rapatrier une partie de ces élèves.

Nous avons travaillé en bonne intelligence, et je suis heureux que plusieurs classes continuent à l'école Cambon encore cette année. En parallèle, cette Académie des langues s'installe, elle servira donc évidemment pour le Centre, mais aussi bien au-delà, pour tout Paris, peut-être même au-delà de Paris. C'est une très bonne nouvelle, car elle marque la saisie de cet enjeu extrêmement important pour l'ensemble de Paris, pour le rectorat, pour l'Etat comme pour la Ville de l'apprentissage des langues.

Je dis un mot sur le fait que je compte bien sûr dans les 20 ou 36 programmes que nous avons dans le centre de Paris l'enseignement en langue des signes française. C'est une langue, et les élèves qui l'apprennent sont bilingues et sont dans un encadrement bilingue, voire quadrilingue. Quand ils font des langues, ils ont la langue des signes anglaise et la langue des signes française en plus de tout ce qu'ils parlent déjà, et je voudrais en profiter pour les saluer ici.

Je fais la transition. Comme je le disais, deux choses sont importantes, les langues et la mémoire. Je voudrais profiter de ce débat pour saluer le vote dans le conseil du Centre il y a 15 jours de la dénomination d'une école au nom de Daniel Cordier, qui me réjouit énormément. C'était l'avant-dernier combattant de la Libération à être encore en vie, il ne l'est hélas plus maintenant et n'y assistera pas, mais une école du 3e arrondissement va prendre son nom au terme d'un travail de transmission qui est en cours.

Je tiens à rappeler ici à quel point cette mémoire est importante. Chacune de nos commémorations fait l'objet de l'invitation d'un historien, d'une historienne, et de la présence de classes. C'est un point extrêmement important de notre politique éducative. Dans le Centre de Paris, peut-être encore plus qu'ailleurs, nous avons des mémoires qui sont vives, je pense évidemment à celle de la Shoah, je pense à la mémoire des massacres protestants - elles se rejoignent parfois, d'ailleurs -, je pense à la mémoire de tous les mouvements d'émancipation et des combats pour l'égalité des droits et toute la thématique L.G.B.T.Q.I.+, qui est très importante chez nous, je pense aux cultures chinoises, je pense à toutes les cultures étrangères, ce qui rejoint l'importance de l'enseignement des langues que j'évoquais.

Je ne peux pas faire la biographie de Daniel Cordier dans le temps qui m'est imparti ici, mais nous savons tous le singulier destin, le destin extraordinaire de ce jeune homme de 20 ans. Maurrassien, royaliste, antisémite, il s'embarque en pensant rejoindre l'Algérie et finit à Londres aux côtés de De Gaulle. Il deviendra républicain engagé, et même de gauche, Compagnon de la Libération, résistant, pivot important dans son soutien à Jean Moulin, dans son poste de secrétaire. Il en a écrit un très beau livre, "Alias Caracalla", j'en recommande à tous la lecture, qui sera évidemment obligatoire pour les élèves de l'école qui prendra son nom.

J'annonce que nous poursuivrons notre politique mémorielle par la nomination d'autres écoles. Je citerais d'abord Raphaël Esrail, autre Compagnon de la Libération. La mémoire protestante se verra aussi instituée, pérennisée et célébrée par la nomination d'écoles au nom de Suzanne Spaak et au nom de Marcelle Guillemot, résistante. Vous voyez là que la grande histoire protestante rejoint aussi la lutte contre la Shoah.

Je voudrais terminer simplement en montrant qu'avec Daniel Cordier vient la convergence de tous les engagements, de toutes les luttes contre les discriminations. Daniel Cordier a été marchand d'art, historien, résistant. Lui qui était ouvertement gay a aussi été militant des droits des personnes homosexuelles. A la fin de sa vie, il a dit cette belle phrase dans un entretien au "Monde" en 2018, en faisant un lien direct entre l'entrée dans la résistance et la lutte pour les droits des homosexuels : "Je trouve cela très bien que les homosexuels puissent se marier aujourd'hui. Votre corps vous appartient. Cela, je le pense depuis très longtemps. Depuis Londres, peut-être. Cela va

avec l'idée de liberté. Je me suis battu pour la liberté, et la liberté, c'est aussi celle de faire ce que l'on veut avec son corps et avec son sexe".

Je vous remercie.

(Mme la Maire de Paris reprend place au fauteuil de la présidence).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, cher Ariel WEIL.

La parole est à Mme Anne-Claire TYSSANDIER, pour le groupe Changer Paris.

Mme Anne-Claire TYSSANDIER. - Madame la Maire, je souhaiterais commencer en ayant une pensée pour tous les élèves qui sont et qui ont été victimes de harcèlement, pour toutes ces familles qui ont été touchées au cœur. Je veux saluer également ici le travail de tous les professionnels de l'Education nationale et de tous les professionnels qui sont en première ligne pour répondre à ces situations de harcèlement et de cyberharcèlement, pour accompagner les jeunes qui sont démunis, dont la parole peine souvent à se délier. Malheureusement, tout repose sur leur bonne volonté dans ces situations complexes, et le plan annoncé par le Gouvernement en grande fanfare, même s'il va dans le bon sens, ne résoudra pas grand-chose avec peu de propositions concrètes.

Le rectorat de Paris, avec qui nous sommes en lien étroit, est évidemment conscient du problème et extrêmement mobilisé, mais, il faut le reconnaître, les échos que nous avons dans nos arrondissements est que le programme pHARe peine à se déployer, faute de temps, faute de moyens. Nous demandons au rectorat les chiffres et nous souhaitons la transparence, Madame la Maire, sur ces chiffres.

La Ville, que fait-elle ? Je vous ai bien entendu tout à l'heure, Madame la Maire, évoquer ce sujet, mais permettez-moi d'être très dubitative. La Ville a un rôle à jouer, vous avez un rôle à jouer, et nous avons le sentiment que vous ne jouez pas ce rôle pleinement. Pire, nous avons découvert il y a quelques jours que vous souhaitiez mettre dehors l'association "Marion La main tendue" alors même qu'elle a un formidable bilan auprès des familles, 600 élèves accueillis lors d'ateliers de sensibilisation, de nombreuses familles suivies en file active et des permanences d'écoute.

Nous ne comprenons pas les raisons qui vous ont poussés à faire partir l'association de ses locaux, et nous souhaitons absolument que vous leur en proposiez de nouveaux pour leur permettre de continuer leurs missions. Je sais que des échanges ont lieu avec les mairies des 15e et 7e arrondissements, et je sais que Rachida DATI, ma présidente de groupe, a à cœur de soutenir l'association au vu des missions de service qu'elle remplit.

J'ai aussi entendu vos alliés sur ces bancs qui demandaient que vous preniez concrètement vos responsabilités dans la lutte contre le harcèlement, nous formulons donc des propositions extrêmement concrètes : former les professionnels de la Ville en contact avec les enfants, reloger "La maison de Marion" et faire de la lutte contre le harcèlement la grande cause municipale. J'espère que vous nous entendrez et que vous répondrez de manière positive à ces propositions.

Je vous remercie, Madame la Maire.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à Mme Maya AKKARI, pour le groupe Paris en commun.

Mme Maya AKKARI. - Chers collègues, en cette nouvelle rentrée marquée par de très et trop nombreuses fermetures de classes et la suppression de postes d'enseignants dans les écoles primaires, les collèges et les lycées, Paris fait évidemment le choix, de longue date, de prendre un autre chemin pour l'éducation de nos enfants, celui d'un investissement massif pour l'éducation publique, la réussite scolaire, l'épanouissement et l'émancipation des enfants et des adolescents.

Loin des logiques comptables du Gouvernement, nous faisons à nouveau la preuve de notre engagement pour un service public de qualité et de nos capacités d'innovation pour le bien-être et l'avenir des petites Parisiennes et des petits Parisiens. Je pense à la nouvelle Académie des langues, évoquée à l'instant par le maire de Paris Centre, cher Ariel WEIL. Il s'agit là d'une ressource clé pour aider les enfants à apprendre une langue étrangère et pour réduire les inégalités entre les familles, car elle permet d'offrir à tous les enfants, notamment ceux qui n'ont pas la chance d'avoir des parents qui leur paient un séjour aux Etats-Unis, à Londres, en Nouvelle-Zélande ou à Berlin, qui ne partent pas en voyage, dont les parents n'ont pas les moyens de payer des séjours linguistiques, de vivre une expérience d'immersion similaire à celle vécue à l'étranger.

Je pense aussi aux cours Oasis, lancées depuis six ans à Paris. On voit bien que de plus en plus de communes s'y mettent aujourd'hui et transforment leurs cours de récréation pour en faire des îlots de verdure et de fraîcheur et améliorer le climat scolaire. A ce jour, Paris compte 129 cours d'écoles maternelles, élémentaires et de collèges transformées en cours Oasis. Je pense à l'expérimentation de nouvelles pédagogies qui prennent en compte la diversité des élèves et leur mixité sociale et scolaire. Je sais combien c'est cher à votre cœur, chère Anne.

Cette année, après la réussite du projet mené au sein de l'école maternelle Reuilly dans le 12e et de l'école élémentaire Bollaert dans le 19e, nous lançons, en collaboration avec l'Académie du climat, le programme "école

dehors", qui permettra aux jeunes Parisiens de découvrir l'apprentissage en plein air dans le square des Deux-Nèthes dans le 18e, avec des activités autour du jardinage, du sport, de la lecture et du chant.

J'aimerais également évoquer la nouvelle école des métiers de la petite enfance, qui a ouvert ses portes il y a tout juste un mois dans le 17e arrondissement. Je suis très étonnée par les propos de Pierre-Yves BOURNAZEL, qui ne doit pas être sans savoir que Paris est la première ville de France, et de loin, en termes d'accueil des jeunes enfants. S'il y a des parents qui veulent travailler tout en étant rassurés sur la garde de leurs enfants, c'est bien à Paris qu'ils peuvent le faire. Je vous invite à aller dans les autres communes de France pour voir ce qu'il s'y passe.

Dans un contexte que nous savons particulièrement difficile pour le recrutement des éducateurs et des auxiliaires de puériculture, nous lançons un vaste programme de formation novateur pour nos agents, en conditions réelles, dans une ancienne crèche. Quand d'autres font le choix d'autoriser le recrutement de personnes non diplômées - décision du Gouvernement, cher Pierre-Yves BOURNAZEL, que vous soutenez - pour pallier la pénurie de personnel dans les crèches privées et publiques pour s'occuper des enfants, nous pouvons nous féliciter, nous, à Paris, de renforcer l'attractivité et la reconnaissance de ces métiers particulièrement difficiles et essentiels. En cette rentrée, deux nouvelles crèches ouvrent leurs portes malgré un contexte difficile dans les 7e et 12e arrondissements de Paris.

Notre engagement pour l'école publique, c'est aussi une école inclusive, avec une mobilisation très importante pour permettre à chaque enfant, quel que soit son handicap, d'évoluer, de grandir et d'apprendre dans une salle de classe, entouré de ses camarades. 25 postes - je dis bien 25 postes - sont créés cette année pour renforcer les équipes pluridisciplinaires qui accompagnent les enfants en situation de handicap dans nos écoles. Un nouveau C.L.A.P., centre de loisirs à parité, ouvre également ses portes au collège Guillaume-Budé dans le 19e arrondissement pour accueillir 15 enfants et adolescents de 11 à 16 ans.

Oui, à Paris, nous innovons, nous expérimentons avec succès, et nous mettons tout en œuvre pour donner aux enfants les moyens de s'épanouir et de comprendre le monde d'aujourd'hui, de préparer au mieux leur avenir. C'est pourquoi, chers amis communistes, je ne comprends pas pourquoi vous ne soutenez pas l'évolution de l'attribution de la dotation aux collégiens et aux collégiennes. Toutes les études montrent le retard de la France en termes d'éducation à la citoyenneté auprès de nos adolescents, mais c'est par des actions concrètes que les jeunes apprennent la citoyenneté et pas seulement par des cours théoriques d'éducation à la citoyenneté. Cette évolution va dans le sens de l'histoire et dans le sens de ce que souhaitent les jeunes. Nous voyons le succès du budget participatif des collégiens : les jeunes, les adolescents, les enfants, avec leurs professeurs, se sont saisis de cet outil pour faire et décider ensemble ce qui leur correspond le mieux. Je vous invite vraiment fortement à soutenir ce dispositif, qui est un vrai dispositif d'éducation à la citoyenneté et un dispositif démocratique.

Grandir à Paris est une chance. Merci à toutes celles et ceux qui contribuent dans notre ville à imaginer et à façonner cette belle école publique, porteuse de promesses républicaines et d'égalité sociale.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup à vous, chère Maya AKKARI.

La parole est à Mme Marie-Caroline DOUCERÉ, pour le groupe Changer Paris.

Mme Marie-Caroline DOUCERÉ. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, ma prise de parole dans ce débat sur la communication de rentrée porte sur l'accompagnement et le soutien à "CIThéA", association qui mène des actions remarquables auprès des parents pour les familiariser aux outils numériques.

Très bien implantée dans le 15e arrondissement et reconnue par l'ensemble des acteurs spécialisés dans la politique familiale et la petite enfance, "CIThéA" voit pourtant la subvention accordée par la Ville baisser de 5.000 euros cette année. Cette subvention s'inscrit dans le cadre de l'appel à projets, lancé en 2022, sur le thème "parentalité à l'ère du numérique", et plus largement dans le débat autour du danger des écrans.

Au groupe Changer Paris, nous étions intervenus en juin et juillet derniers sur ce thème, notamment sur l'importance de sensibiliser les parents pour qu'ils prennent conscience qu'exposer les enfants entre 0 et 6 ans à des écrans a des impacts sur leur développement, d'apprendre aux parents et aux adolescents à aborder ensemble les sujets numériques, pour un usage raisonné et raisonnable, d'informer sur l'impact de l'usage de nos téléphones devant les enfants et sur notre relation avec eux, d'accompagner plus particulièrement les adultes les plus éloignés de la société, du marché du travail ou de leurs droits.

Dans le cadre de ses ateliers, "CIThéA" prend en compte l'ensemble de ces éléments, aussi pensons-nous que le soutien de la Ville envers cette association doit être à la hauteur du sujet et des besoins. Face à l'incompréhension de cette décision de réduire la subvention de "CIThéA", nous demandons, avec le maire du 15e, Philippe GOUJON, qu'elle soit rehaussée à son niveau de l'an dernier, à savoir 25.000 euros, montant que lui renouvelle d'ailleurs, je tiens à le souligner, la C.A.F. de Paris.

J'espère que vous serez sensibles, mes chers collègues, à l'importance du travail mené par cette association auprès des familles et que vous voterez pour l'amendement proposé.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame.

La parole est à M. Florian SITBON, pour le groupe Paris en commun.

M. Florian SITBON. - Madame la Maire, mes chers collègues, je souhaite, comme plusieurs de mes collègues viennent de le faire, dire quelques mots à propos des étudiants parisiens, dans un contexte très difficile qui a été marqué par l'inflation et une précarité de plus en plus inquiétante. Geneviève GARRIGOS nous en a parlé il y a quelques minutes, nous aurons à voter un vœu sur ce sujet.

Selon la dernière étude du Samu social de Paris portant sur les bénéficiaires des distributions alimentaires, 70 % des étudiants parisiens déclarent avoir du mal à finir le mois, et plus d'un quart ne mangent pas à leur faim, ne se soignent pas comme il faudrait et se retrouvent dans un état de détresse psychologique à un âge où ils devraient plutôt pouvoir se projeter avec force et envie dans l'avenir. Evidemment, ce n'est pas acceptable.

C'est un sujet qui, en tant qu'élus du 15e arrondissement, devenu il y a peu le deuxième arrondissement étudiant de la Capitale, nous préoccupe évidemment particulièrement. Il y a dans le 15e une cinquantaine d'établissements supérieurs et d'antennes universitaires, et cet arrondissement rassemble des quartiers très différents dans leur sociologie, notamment des quartiers populaires dans lesquels de nombreux étudiants vivent, et a accueilli il y a peu de nombreuses résidences pour étudiants supplémentaires.

Je sais Marie-Christine LEMARDELEY et Léa FILOCHE très engagées pour soutenir les associations qui proposent des solutions d'aide alimentaire, et nous pouvons nous féliciter du nouvel appel à projets de 345.000 euros en faveur de 12 acteurs de la solidarité qui agissent pour améliorer le bien-être des étudiants. A Paris, nous avons mis en place depuis longtemps des aides pour faciliter la vie des étudiants, une aide à l'installation dans un logement étudiant entre 500 et 1.000 euros, la livraison de 800 logements sociaux étudiants chaque année, mais aussi des maisons de santé pour se soigner au tarif conventionné, des permanences d'écoute psychologique gratuites sans rendez-vous, un quartier jeune…

Tous ces dispositifs ont vocation à aider les jeunes dans leur quotidien, à leur permettre d'étudier dans la dignité, d'avoir les solutions pour apprendre et se former, mais aussi du temps pour s'engager, pour entreprendre, pour faire des rencontres. C'est la raison d'être du "Quartier Jeunes", formidable lieu ressources dans lequel le C.I.D.J. a trouvé sa place au centre de Paris, formidable lieu ressources qui accueille gratuitement les jeunes dans le cadre d'information, de soutien, de conseil emploi, avec également des conseillers santé, un point d'accès aux droits et, évidemment, une incitation et des conseils pour mieux exercer leur citoyenneté. Ce Quartier Jeunes, on en a célébré les deux ans à l'occasion d'une journée spéciale sur le thème de l'engagement il y a quelques jours, le 30 septembre.

Cette attention, portée au bien-être des étudiants, aux initiatives de notre jeunesse, à ses talents est un enjeu majeur, elle doit permettre à chacune et à chacun de construire son parcours personnel et elle contribue ainsi à notre avenir à tous à Paris.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, cher Florian SITBON.

La parole est à Mme Valérie MONTANDON, pour le groupe Changer Paris.

Mme Valérie MONTANDON. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, chaque année plusieurs établissements scolaires voient fermer leurs portes. Nous le déplorons et, en 2022, c'est bien sûr l'école maternelle Arnold-Netter qui en a fait les frais. Je ne reviendrai pas sur les causes des départs des Parisiens et des écoliers, mes collègues ont eu l'occasion de revenir sur la fuite des familles de Paris, mais je voulais vous interroger sur le devenir du foncier de ces écoles.

Déjà, il faut savoir que, quand une école ferme, il y a toute une répercussion sur les habitants, mais aussi sur les établissements scolaires aux alentours. Dans ce quartier, je pense notamment à l'école Lamoricière, dont l'équipe pédagogique a fait de véritables efforts pour s'adapter et accueillir les nouveaux élèves malgré les difficultés qu'ils connaissaient déjà. Mais il y a aussi ce foncier. Que pouvons-nous en faire ? Il serait pour nous pertinent et très important de pouvoir le conserver avec un lien sur l'éducation.

Vous le savez, nous en avons parlé tout à l'heure, des associations, comme celle qui lutte contre le harcèlement scolaire "La main tendue de Marion", recherchent des locaux, mais il y a aussi toutes les structures qui accueillent des enfants en situation de handicap. Je parle de handicaps mentaux très lourds, qui ne peuvent pas être accueillis dans une école classique, même avec des aménagements particuliers. Cette demande est très forte, c'est pour cela que nous vous invitons à penser à ce foncier scolaire qui pourrait être fléché vers ces structures qui rendent un véritable service aux Parisiens et qui gardent, bien sûr, un lien avec l'éducation.

C'est pour cela que nous vous proposons pour l'école Netter que soit lancée une étude sur la mise à disposition, qu'elle soit partielle ou totale, des locaux pour le développement d'établissements scolaires qui ont un enseignement adapté à destination des élèves en situation de handicap.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à Mme Sandra BOËLLE, pour le groupe Changer Paris.

Mme Sandra BOËLLE. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, encore une rentrée animée pour le monde de la petite enfance. A Paris, la situation comptable n'a également pas trop évolué, malgré quelques recrutements. Il manque toujours environ 450 personnels dans les crèches parisiennes, ce qui condamne tous les établissements de petite enfance à fermer des places. Dans le 16e, nous sommes dans l'obligation de maintenir fermées environ 200 places.

Cette tension permanente rend le respect des taux d'encadrement plus compliqué au quotidien, et qui dit tension sur les effectifs dit risque plus important d'incidents, et donc risques de maltraitance. C'est ce que deux ouvrages parus à la rentrée pointent, plus particulièrement dans les crèches privées, et c'est ce que le rapport de l'I.G.A.S. d'avril dernier mettait également en exergue. L'enfant comme personne et non comme objet de soin doit être replacé comme un objectif prioritaire.

C'est à ce titre que nous déposons un vœu pour que l'exigence et l'assiduité des contrôles de la P.M.I. soient garanties et renforcées. Pour cela, il est essentiel de donner les moyens à la P.M.I. de faire son travail en recrutant davantage de contrôleurs, mais aussi en territorialisant ce travail dans les arrondissements, dans les CASPE, afin d'accroître la fréquence des contrôles et d'avoir un meilleur suivi. Nous proposons aussi de développer l'autoévaluation en réalisant un guide d'accompagnement pour l'ensemble des professionnels.

Le bien-être des enfants en crèche est notre priorité. N'oublions pas les enfants pris en otage dans des conflits intrafamiliaux et aidons-les à se reconstruire, notamment par le biais d'espaces de rencontre, dont l'objectif est d'apporter une aide à la parentalité et de permettre aux enfants d'avoir accès à chacun de ses parents dans un cadre sécurisé. Paris compte aujourd'hui huit lieux de ce type, tous saturés par une demande bien supérieure à l'offre.

Dès novembre 2020, dans la foulée du confinement, je demandais au nom de mon groupe de s'assurer que chaque arrondissement soit pourvu d'une telle structure. Mon vœu ayant été adopté, je suis ravie de voir, trois ans après, avec le projet de délibération DFPE 160, qu'il a une conséquence directe : deux associations déjà financées devraient élargir et ouvrir de nouveaux lieux d'accueil pour ces familles. Je m'en félicite.

Si les confinements ont eu des conséquences dramatiques sur les conflits intrafamiliaux et le bien-être des enfants, une autre partie de la population a particulièrement souffert de la crise : les jeunes, et plus particulièrement les étudiants. Nous en avons déjà beaucoup parlé. La vie étudiante et ses repères ont été chamboulés depuis 2020 : isolement, anxiété, précarité économique sont désormais le lot quotidien de nombreux étudiants. Le coût de la vie étudiante a encore augmenté de 6,5 % à la rentrée, 85 % des étudiants admettent avoir déjà sauté un repas, un tiers admet avoir eu des pensées suicidaires.

Nous votons à ce Conseil des subventions pour 12 associations dans le cadre de l'appel à projets "aide alimentaire étudiante". Ce soutien est bienvenu et doit demeurer indéfectible, mais c'est davantage la façon dont ce soutien envers la jeunesse s'exprime qui nous interroge. Vous avez pour seule politique des aides inconditionnelles et des demandes de revenus minimum jeunesse qui n'ont qu'un effet d'aide temporaire. Vos politiques de jeunesse se résument à ces mesures, empreintes d'un paternalisme infantilisant.

L'aide économique doit être complétée par un accompagnement des jeunes vers la responsabilité et l'autonomie en les accompagnant vers l'emploi, vers l'accession à la propriété, en créant des dispositifs de lutte contre l'isolement, en créant de nouveaux vecteurs de convivialité. De la crèche à l'université, mes chers collègues, tout est donc une question d'exigence pour créer les conditions du bien-être.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - La parole est à Mme Élisabeth STIBBE, pour le groupe Changer Paris.

Mme Élisabeth STIBBE. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, Mesdames et Messieurs les maires d'arrondissement, chers collègues, ce vœu part d'une observation réalisée lors de déambulations dans mon arrondissement, le 13e, et confirmée par des retours de certains directeurs d'établissement. Les écoles parisiennes, pour la plupart de style Jules Ferry, sont très caractéristiques et reconnaissables architecturalement. La façade et l'agencement intérieur correspondent au courant rationaliste architectural de l'époque, vestige, si je puis dire, de la IIIe République.

L'héritage de la IIIe République, c'est aussi la devise apposée sur le fronton des mairies, la laïcité à l'école, les hussards noirs, mais également l'institution définitive du drapeau tricolore. Vecteur d'attachement à l'identité nationale et outil indispensable à l'apprentissage de la citoyenneté, le drapeau est apposé à l'entrée de chaque école. Comme le rappelle la loi Peillon de 2013, cela doit contribuer à l'appropriation par les élèves des fondements de la Constitution. Hélas, il est parfois déchiré, et nous demandons à la Ville d'effectuer une démarche auprès des écoles pour assurer le maintien de ce symbole de la République dans un parfait état.

L'obligation de pavoisement des établissements scolaires s'inscrit dans le cadre des dépenses de fonctionnement, conformément aux dispositions de l'article L. 212-4 du Code de l'éducation, et le budget correspondant ne devrait pas trop ajouter au déficit abyssal de la Ville de Paris.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Pour conclure ce débat, la parole est à M. Jean-Pierre LECOQ, M. le maire du 6e, pour le groupe Changer Paris.

M. Jean-Pierre LECOQ, maire du 6e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, permettez-moi d'intervenir dans ce débat en notant des points positifs qui ont été annoncés dans la communication, notamment l'école des métiers de la petite enfance. Rien ne doit être négligé pour donner à nos crèches et à ceux et celles qui y travaillent les meilleures conditions. D'ailleurs, nous réfléchirons et nous proposerons en matière de logements que nous fassions davantage pour les agents de catégorie C, notamment pour les auxiliaires de puériculture.

La création de l'académie des langues, aussi, est une bonne chose, même s'il ne faut pas, effectivement, dépeupler certaines écoles qui ont déjà des animateurs en langue pour subvenir aux besoins des autres. C'est un problème de formation.

Enfin, nous notons le dispositif "Cap maternelle", même si c'est une façon un peu oblique de revenir sur les T.A.P. dans les maternelles, ce que nous souhaitons depuis longtemps au groupe Changer Paris. Effectivement, nous le savons très bien, et il suffit de parler avec les directeurs et directrices d'école pour le savoir, le dispositif des T.A.P. constitue, en maternelle, un problème pour beaucoup d'instituteurs, pour beaucoup de professeurs et surtout pour beaucoup d'enfants.

Après le miel, un peu de vinaigre. J'appartiens au groupe Changer Paris, je me dois donc de rappeler un certain nombre d'éléments qui sont moins glorieux. Même si c'est un constat, le constat est sévère. En cette rentrée scolaire, nous comptons malheureusement encore moins d'élèves dans nos écoles maternelles et élémentaires, 3 % en moins, ce qui correspond à une fuite des effectifs de 17 % depuis 2018. D'ici 2025, Paris devrait malheureusement perdre 10.000 élèves supplémentaires, et personne ne peut s'en réjouir. Au collège et au lycée, ce sont 2.300 élèves en moins. 235 classes ont fermé dans les écoles maternelles élémentaires et dans les collèges. Enfin, et cela a été rappelé par tous les orateurs et oratrices qui se sont succédé, 155 postes ont été supprimés dans le premier degré et 182 dans le second degré.

Ce qui est plus grave d'ailleurs, et je regrette de le constater, c'est que les dépenses d'investissement dans les écoles et les collèges ont diminué de près de 45 % en cinq ans, entre 2017 et 2022. De 125 millions d'euros en 2017, elles sont passées à un peu plus de 70 millions d'euros en 2022, constituées d'une part des travaux d'entretien et de la fourniture d'équipements, et d'autre part des opérations de rénovation et de restructuration.

Bien évidemment, il faudra réfléchir au parc des écoles. Nous avons un parc d'école considérable à Paris, et il faudra sans doute tenir compte de la baisse de la démographie et ne pas hésiter à reconvertir certaines écoles, car nous savons que nous manquerons de foncier dans beaucoup d'arrondissements, pour subvenir à d'autres besoins municipaux. Cela nécessite effectivement un dialogue avec les mairies d'arrondissement et avec les associations de parents d'élèves. Cela doit être réfléchi dès maintenant. Il y a eu certaines tentatives, il y a eu certaines réussites, mais nous savons qu'il peut y avoir beaucoup d'incompréhension de la part des parents d'élèves. Cela nécessite que la municipalité parisienne soit beaucoup plus proactive sur le sujet, et cela permettra de concentrer les investissements sur un certain nombre d'écoles ou de collèges où beaucoup de choses sont encore à faire.

Les cours Oasis sont très bien, et tout le monde est pour. Là encore, il faut être très pragmatique dans leur réalisation. Dans le 6e arrondissement, que je connais un peu, trois cours Oasis sont en cours de restructuration, mais nous avons eu à déplorer un manque de dialogue entre le C.A.U.E., la S.L.A. et la C.A.S.P.E. Attention donc, là encore, il faut pragmatisme, intelligence, voire subtilité, ce qui n'est pas toujours à la portée de tout le monde - j'en fais partie également. Plus d'intelligence et plus de subtilité, c'est ce que l'on peut souhaiter à beaucoup de personnes, y compris moi-même.

Effectivement, il faut toujours s'inscrire et ne jamais reporter sur les autres les règles que l'on s'impose quelquefois.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - C'est très sage.

M. Jean-Pierre LECOQ, maire du 6e arrondissement. - Je terminerai mon intervention en souhaitant bien évidemment que nous puissions progresser dans ce domaine qu'est celui de l'excellence, puisque nous nous adressons à nos enfants et aux générations futures. Rien n'est plus important que l'éducation, et il faut que nous continuions à travailler ensemble, cela vaut d'ailleurs pour tout le monde, pour la Ville, pour la Région, que le dialogue s'amplifie, ce qui nécessite des améliorations des deux côtés, et que nous puissions, sur les collèges comme sur les cités scolaires, travailler davantage ensemble.

Enfin, je terminerai mon intervention en annonçant, en accord avec mes collègues du groupe, présidé par Rachida DATI, que nous nous abstiendrons sur le projet de délibération DASCO 93, puisque j'ai cru comprendre qu'un débat public allait suivre cette communication.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

A l'issue de ce débat, je donne à présent la parole à l'Exécutif. Je vous demande d'être concis pour que nous puissions procéder au vote.

Patrick BLOCHE, à vous la parole.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Je ne reprendrai évidemment pas votre communication et je me contenterai, à travers deux ou trois points, de répondre aux intervenantes et intervenants.

Je constate d'abord, puisque nous parlons de rentrée scolaire et que la rentrée scolaire est d'abord de la responsabilité de l'Education nationale, que le Gouvernement n'aura eu finalement qu'une seule avocate parmi les 22 intervenantes et intervenants de ce débat, à savoir Béatrice LECOUTURIER. J'ai remarqué que Pierre-Yves BOURNAZEL avait eu un regard critique, et sur tous les bancs a été pointé le fait que la promesse de Gabriel ATTAL n'avait pas été tenue. Il n'y avait pas un enseignant dans chaque classe, notamment à Paris, et la demande des parents d'élèves est avant tout d'avoir un enseignant dans chaque classe et qu'un enseignant soit remplacé dès son premier jour d'absence.

Madame la Maire, vous l'avez illustré dans votre communication, nous avons évidemment dû subir cette saignée de 170 fermetures de classes dans le premier degré et de 180 suppressions de postes d'enseignants dans le second degré, alors que la Ville de Paris maintenait ses effectifs. Cela permettra, à court terme, d'atteindre l'objectif d'un - ou plus naturellement d'une - A.S.E.M. par classe en école maternelle. Je remarque d'ailleurs que le dossier des A.S.E.M., qui faisait souvent l'objet d'interpellations dans des débats de ce type, n'a pas été évoqué aujourd'hui. Je m'en réjouis.

Ensuite, je voudrais vraiment que l'on arrête de "bidouiller" les chiffres pour essayer de nous expliquer, pour des raisons politiques évidentes et parce qu'on serait dans l'opposition, que les familles fuient Paris en prenant pour appui la baisse de la démographie scolaire. C'est un phénomène national et, en l'occurrence, chers collègues, il faut que vous sachiez qu'il y aura 500.000 élèves en moins entre 2022 et 2027 en France, 400.000 en moins dans le premier degré, 100.000 en moins dans le second degré.

S'il y a effectivement eu 58.000 élèves en moins à la rentrée 2022 en France et 4.000 en moins à Paris, je voudrais insister sur le fait que pour cette rentrée 2023 le nombre d'élèves en moins augmentait au niveau national, passant de 58.000 à 73.000 d'une rentrée à l'autre, alors que le phénomène inverse s'est produit à Paris, avec une décélération de cette baisse. En effet, il y a eu 4.000 élèves en moins à la rentrée 2022, et seulement 2.500 élèves en moins à la rentrée 2023. Dans tout cela, il faut bien voir que, comme souvent, Paris anticipe sur les phénomènes nationaux, et notamment sur l'un des éléments structurants de la baisse de la démographie scolaire, qui est la baisse de la natalité. La baisse de la natalité s'est produite plus tôt à Paris, avec des effets sur la démographie scolaire.

Voilà. Je voulais "tordre le cou", si j'ose dire, à ces idées reçues. La démographie scolaire baisse partout en France, mais, proportionnellement, elle baisse plus en France qu'à Paris en cette rentrée 2023. C'était mon premier point.

Mon deuxième point concerne, sur le fond, la suppression du fonds de soutien au développement des activités périscolaires, prévue par l'article 54 du projet de loi de finances. Je vous engage, chers collègues, à voter le vœu de l'Exécutif. Certes, la Première Ministre a maintenu et maintiendra ces aides pour la rentrée scolaire 2023/2024. Il aurait été quand même grossier que, sans aucune concertation préalable, par un arrêté paru au "Journal officiel" du 23 septembre, c'est-à-dire trois semaines après le début de la rentrée, le Gouvernement décide d'une réduction de moitié de ces aides. Néanmoins, si les aides seront maintenues pour l'année scolaire 2023/2024, la suppression de ce fonds est toujours programmée dans le projet de loi de finances.

Je voudrais également dire à nos collègues qui se sont inquiétés du bâti scolaire et de son entretien qu'il y a eu cet été des opérations et des chantiers dans 466 écoles et 80 collèges, soit plus de 70 % du parc scolaire public parisien. Cela avait été dit par la Maire, mais je le répète. En l'occurrence, 200 opérations de grande envergure ont été menées dans les écoles pour plus de 54 millions d'euros de travaux, comprenant des opérations de mise en accessibilité et une trentaine de réalisations de cours Oasis, en plus des 70 opérations de rénovation thermique. Sur la rénovation thermique, puisque cela a fait l'objet de plusieurs interpellations dans les débats, je vous renvoie évidemment au débat que nous aurons sur le Plan Climat.

De la même façon, l'enjeu de l'école inclusive a été évoqué. Je remercie Maya AKKARI d'avoir presque répondu à ma place en évoquant tout ce que nous faisons en plus et de nouveau en cette rentrée scolaire. Pour en avoir parlé récemment avec le recteur Christophe KERRERO, l'école est incontestablement plus inclusive à Paris qu'ailleurs. Avec Lamia EL AARAJE, nous allons évidemment continuer en ce domaine.

Je laisse de côté la question du harcèlement scolaire, elle fera l'objet d'un débat à partir du dépôt de deux vœux jeudi. Ce sera Dominique VERSINI qui répondra à cette question centrale de la lutte contre le harcèlement scolaire. Je vous donne donc rendez-vous jeudi.

Je voudrais enfin évoquer la question des dotations aux collèges et à l'incompréhension, visiblement, du groupe communiste, notamment. Nous étions confrontés à une situation où, à composition sociologique identique, il y avait des disparités dans les dotations aux collèges, qui pouvaient passer du simple au double.

Nous avons été amenés à travailler avec tous les principales et principaux d'établissement pour mettre en place un mode de calcul qui soit égalitaire. Je pensais que l'adjectif "égalitaire" sonnerait bien aux oreilles de nos collègues communistes, mais visiblement il n'en est rien. Le fait que, dans les projets de délibération que nous allons voter, nous compensions pour l'année 2023/2024 les baisses éventuelles de dotation à certains collèges n'a pas été un élément de conviction supplémentaire, et je le regrette. Quant aux années à venir, évidemment, je vous donne rendez-vous au débat budgétaire de fin d'année.

Mon incompréhension est encore plus grande sur le refus de cet appel à projets. 1.500 euros pour 114 collèges publics, c'est-à-dire 171.000 euros, pour aider les élèves qui en ont le plus besoin à s'approprier, si j'ose dire, cette culture du projet, à construire eux-mêmes leurs projets. Evidemment, ils seront aidés et encadrés pour cela. Cela a été très bien dit par certains intervenants. Cela s'inscrit évidemment dans le budget participatif des collèges, qui marche depuis déjà plusieurs années. Mon incompréhension reste donc grande sur l'hostilité du groupe communiste à ces projets de délibération DASCO 93 et DASCO 94.

Chers collègues, pour conclure, je voudrais que nous soyons plus que jamais vigilants. Lors du C.D.E.N. de début d'année et compte tenu du projet de loi de finances pour 2024, je crains que nous ayons à nouveau l'annonce de la fermeture d'un nombre très conséquent de classes à Paris et de la suppression de nombreux postes d'enseignement dans le second degré. Je le pense et je le dis sincèrement, il y a un projet éducatif qui n'est pas présenté publiquement depuis maintenant six ans par le Gouvernement : l'enseignement privé pour les plus aisés, l'école publique pour les plus aidés.

C'est en cela que notre action, l'action de la Ville de Paris, vise plus que jamais à assurer l'attractivité de l'école publique pour toutes et pour tous. Naturellement, les plus de l'école publique, que l'on nous envie, sont la force du périscolaire, la qualité de la restauration scolaire, les cours Oasis et, bien sûr, les "Rues aux écoles".

Je voudrais vous en persuader, chers collègues, oui, grandir à Paris est vraiment une chance.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, cher Patrick, et merci pour votre engagement auprès des petits Parisiens.

Céline HERVIEU et Marie-Christine LEMARDELEY, faites très court s'il vous plaît, nous devons voter.

Mme Céline HERVIEU. - Merci, Madame la Maire. Je ferai court, beaucoup de choses ont été dites.

En cette rentrée pour les petits Parisiens et petites Parisiennes, la première chose à souligner est la rénovation, puisque 211 bâtiments de crèches ont été rénovés cet été pour 11 millions d'euros. On parlait tout à l'heure du réchauffement climatique et de l'adaptation de ces espaces d'accueil du jeune enfant, c'est ce à quoi ont conduit ces restructurations, qui sont très importantes à Paris.

Le deuxième point, cela a beaucoup été dit, nous en sommes effectivement très fiers, c'est le projet de l'école des métiers de la petite enfance, qui se situe dans le 17e. Cette école a été créée par les agents et pour les agents, pour garantir de la formation continue, avec une approche très novatrice, puisque l'idée est d'apprendre en conditions réelles. C'est une ancienne crèche avec des espaces de vie, de motricité, une cuisine pédagogique, une buanderie, ils pourront vraiment apprendre en condition et nous pourrons intégrer nos nouveaux professionnels à la culture Ville de Paris, sur ce que c'est de travailler pour le service public de la petite enfance à Paris. C'est un très beau projet.

La qualité d'accueil est évidemment toujours au cœur de nos ambitions pour cette nouvelle année, mais je voudrais dire un mot sur le débat public national dans le secteur de la petite enfance, puisqu'un certain nombre de vœux ont été déposés dans ce sens. Ce débat public national a été agité en cette rentrée par la publication de deux ouvrages, vous en avez peut-être entendu parler, notamment sur la question de l'essor des crèches privées. Ils concernent le plan national, mais c'est important de rappeler qu'à Paris nous sommes très peu concernés par les établissements privés lucratifs qui sont en gestion externalisée.

Bien sûr, cela ne veut pas dire que cela ne nous inquiète pas et que nous ne nous demandons pas pourquoi il y a cet essor du privé et cette entrée dans la financiarisation, d'une certaine manière, de quelque chose qui, pour nous, devrait relever du service public. En réfléchissant à cette question, on constate d'abord que la nature a horreur du vide. Dans les espaces où il n'y a pas de service public, où les parents n'ont pas accès à un mode de garde, oui, le privé vient insidieusement, d'une certaine manière, répondre à un besoin.

C'est le contraire qui se passe à Paris. Pourquoi ? Parce qu'Anne HIDALGO et sa majorité ont porté depuis 2014 une montée en puissance extrêmement significative du secteur de la petite enfance, qui fait que nous sommes le premier département en matière d'accueil de la petite enfance. Maya AKKARI le rappelait tout à l'heure, et je l'en remercie. Il y a au total à Paris 28 crèches privées en gestion externalisée, sur les 457 établissements d'accueil du

jeune enfant. Cela représente 6 % des établissements municipaux. Nous avons tout de même renforcé le contrôle de P.M.I., car nous considérons que c'est important.

Je voulais aussi rappeler que nous ne suivons pas les mesures gouvernementales qui visent à déréguler le secteur. Nous continuons d'imposer les ratios d'encadrement, de travailler sur la question de l'accueil, nous luttons contre le sureffectif et nous travaillons toujours au recrutement de nouveaux professionnels, parce que c'est absolument essentiel, à travers un grand plan de recrutement et d'attractivité pour les professionnels de la petite enfance.

Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

La parole est à Marie-Christine LEMARDELEY, en deux minutes.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe. - Je vais essayer d'être très brève.

Merci, Madame la Maire, pour cette communication. Vous incluez bien sûr les étudiants, en sachant que la rentrée est un temps fort de la vie universitaire pour les près de 400.000 étudiantes et étudiants qui fréquentent la Capitale. Nous parvenons à essayer, en tout cas, d'améliorer la vie étudiante à Paris grâce à des équipements qui leur sont dédiés, comme la Maison étudiante, le Q.J., qui a été mentionné, ou l'Académie du climat.

Avec cette communication, il y a la création d'un nouvel appel à projets dédié à l'aide alimentaire étudiante. Beaucoup d'intervenants en ont parlé, je vais donc en profiter pour répondre au vœu du groupe "Les Ecologistes" et au vœu du groupe Paris en commun.

Je partage les considérants du vœu du groupe "Les Ecologistes", j'émettrai donc un avis favorable, je le dis tout de suite. Il rappelle que la précarité étudiante ne fait qu'augmenter en cette rentrée universitaire, je ne recite pas les chiffres de l'U.N.E.F. et de l'étude Cop1 IFOP de septembre 2023, qui montrent que 46 % des étudiants indiquent avoir déjà supprimé un repas au quotidien.

Cela fait trois ans que nous soutenons ces actions de distribution alimentaire, mais nous avons voulu, avec mes collègues Audrey PULVAR et Léa FILOCHE, que je remercie, accorder une attention particulière à la qualité de l'accueil des bénéficiaires et à un accès à une alimentation saine et durable. Je signale que le C.R.O.U.S. de Paris a également été associé et que, avec l'appui de la Direction des Solidarités, nous avons l'intention de coordonner toutes ces actions pour une meilleure efficacité. Je dis aussi que ce nouvel appel augmente notre apport financier de 100.000 euros par rapport à l'année dernière.

Le vœu des écologistes, comme celui du groupe PEC, que je remercie, attend que nous interpellions le Gouvernement sur la nécessité de la mise en place des conditions d'un revenu minimum ou d'une allocation d'étude qui permette l'égalité d'accès à l'enseignement supérieur. Cela me paraît très important de considérer l'activité de formation de notre jeunesse comme une véritable activité, au même titre que l'activité professionnelle, car se former permet de s'émanciper et de gagner en autonomie pour être capable de participer positivement à notre projet de société.

Je terminerai par un mot sur l'A.I.L.E., puisque vous en avez parlé dans votre vœu, Alice TIMSIT. L'aide à l'installation dans un logement pour les étudiants était jusque-là uniquement réservée aux boursiers qui, faute de place, ne pouvaient se loger dans le parc public. Lors du dernier Conseil de Paris, nous avons voté pour l'ouverture des critères, ce qui permet aussi aux étudiants non boursiers, après diagnostic social du C.R.O.U.S., d'en bénéficier. La gestion de cette aide est confiée au C.R.O.U.S. de Paris dans le cadre d'une convention de mandat, c'est donc le service des bourses qui s'en charge, dans un principe de guichet unique, pour permettre d'automatiser les demandes. Cela fait partie de vos demandes dans votre vœu.

Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous trois, et merci d'avoir accepté de contenir vos propos. Nous passons tout de suite au vote.

Je mets tout d'abord aux voix, à main levée, le projet de vœu référencé n° 103 déposé par l'Exécutif, avec, évidemment, un avis favorable.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2023, V. 155).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 2 déposée par le groupe Paris en commun, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2023, V. 156).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 4 déposée par le groupe "Les Ecologistes", assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2023, V. 157).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 5 déposée par le groupe Communiste et Citoyen, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2023, V. 158).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 6 déposée par le groupe Changer, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

En réponse aux vœux n^{os} 3, 7 et 8, l'Exécutif a déposé le vœu n° 8 bis. Le vœu n° 3 est-il maintenu ? Il était déposé par le groupe "Les Ecologistes". Il est retiré. Merci beaucoup, Madame la Présidente.

Je pense que le vœu n° 7 est maintenu, il était déposé par le groupe Changer Paris. Est-il maintenu ? Oui.

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Le vœu n° 8, déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes", est-il maintenu ? Je crois que oui.

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu référencé n° 8 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2023, V. 159).

Le vœu n° 9, déposé par M. SOREL, a reçu un avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 69.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DASCO 69).

Le vœu n° 10 déposé par le groupe Changer Paris a reçu un avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 70.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DASCO 70).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 78.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DASCO 78).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 79.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DASCO 79).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 80.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DASCO 80).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 81.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DASCO 81).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 82.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DASCO 82).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 83.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DASCO 83).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 84.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DASCO 84).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 85.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DASCO 85).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 87.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DASCO 87).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 89.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DASCO 89).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 91.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DASCO 91).

L'Exécutif a déposé un amendement n° 12 bis en réponse aux amendements n^{os} 11 et 12. Le groupe Communiste et Citoyen maintient-il son amendement n° 11 ? Oui. Avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition d'amendement, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 11 est repoussée.

L'amendement n° 12 est-il maintenu, Monsieur le Président du groupe Communiste ? Oui. Avec encore un avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition d'amendement, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 12 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 12 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 12 bis est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 93 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2023, DASCO 93).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 94.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DASCO 94).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 95.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DASCO 95).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 97.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DASCO 97).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 98.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DASCO 98).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 100.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DASCO 100).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 104.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DASCO 104).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 105.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DASCO 105).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 106.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DASCO 106).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 114.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DASCO 114).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 38.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DFPE 38).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 73.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DFPE 73).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 74.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DFPE 74).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 76.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DFPE 76).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 113.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DFPE 113).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 120.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DFPE 120).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 124.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DFPE 124).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 125.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DFPE 125).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 140.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DFPE 140).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 149.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DFPE 149).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 150.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DFPE 150).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 152.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DFPE 152).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 13 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 13 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 153.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DFPE 153).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 154.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DFPE 154).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 155.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DFPE 155).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 156.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DFPE 156).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 158.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DFPE 158).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 159.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DFPE 159).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 160.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DFPE 160).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 163.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DFPE 163).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 164.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DFPE 164).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 169.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DFPE 169).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 71.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, SG 71).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 14 déposée par le groupe "Les Ecologistes", assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2023, V. 160).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 73.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DAE 73).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 173.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DAE 173).

S'agissant d'une communication, il n'y a pas de vote sur le projet de délibération DASCO 117.

Mes chers collègues, je vous remercie pour ce débat très dense. Nous nous retrouvons à 14 heures 45. Merci à vous.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à treize heures dix minutes, est reprise à quatorze heures quarante-cinq minutes, sous la présidence de Mme la Maire de Paris).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, nous reprenons nos travaux.

Compte rendu de la 7e Commission.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, nous abordons la 7e Commission.

Avant de rentrer dans le projet de délibération que nous avons inscrit en urgence, conformément au règlement intérieur du Conseil de Paris, je donne la parole à Geneviève GARRIGOS.

Madame la Présidente de la 7e Commission.

Mme Geneviève GARRIGOS. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, je ne reviendrai pas sur les deux aides d'urgence votées ce matin en faveur des populations libyenne et marocaine, meurtries par les catastrophes survenues le mois dernier, même si je tiens à souligner l'émotion et la solidarité exprimées ce matin par notre Assemblée, unie quand il faut apporter un soutien à celles et ceux qui souffrent partout dans le monde. C'est le sens de notre politique internationale. C'est aussi tout l'esprit de cette citoyenneté d'honneur, comme une protection symbolique au peuple du Haut-Karabakh, aux Arméniennes et aux Arméniens contraints de prendre très massivement la route de l'exode, que nous avons attribuée également ce matin.

Avant de rentrer dans les projets de délibération que nous avons examinés le 26 septembre dernier, lors de la réunion de Commission, nous aurons à nous prononcer sur un projet de délibération inscrit en urgence, le DGRI 64 relatif à la Norme Euro 7, d'une très grande importance par rapport à la qualité de l'air et nos partenariats au niveau européen.

Parmi les autres projets de délibération, nous étudierons une aide en faveur de la sécurité des Madan Sara du marché Salomon à Port-au-Prince, avec le GRET, l'une des rares O.N.G. qui a réussi à maintenir sa présence dans un pays en plein chaos, la signature d'un pacte d'amitié et de coopération avec la Ville de Cotonou au Bénin ou encore une subvention à l'association "Forum de Paris sur la paix".

Dans un tout autre registre, les questions relatives aux sports et aux Jeux Olympiques sont également à l'ordre du jour de cette rentrée. Pierre RABADAN nous a notamment fait un retour sur les programmes municipaux dès l'été, qui ont à nouveau battu des records de fréquentation. Deux piscines font leur retour et rouvrent au public cet automne, après des travaux : la piscine Mathis dans le 19e et la très belle piscine Pontoise dans le 5e. Puis, alors que le XV de France disputera son dernier match de poule ce vendredi, je dois aussi vous dire quelques mots de notre Village Rugby, place de la Concorde, qui fait le plein de supporteurs, dans une ambiance extrêmement chaleureuse si propre à l'ovalie ; 33.000 personnes y étaient présentes à l'occasion du match d'ouverture France - Nouvelle-Zélande. Le village continue d'accueillir le grand public chaque jour de match.

Sept projets de délibération concernent aujourd'hui les Jeux Olympiques et Paralympiques et le programme Héritage : "Bouger la Chapelle", "Gagner du Terrain", "Paris sportives", "Sport et décrochage scolaire", "Paris sport

dimanches", "Impact 2024" et "Forma'Sport", ou encore notre fameuse Olympiade Culturelle. Ces programmes ont largement fait la preuve que les Jeux Olympiques et Paralympiques ont déjà permis de créer une dynamique positive autour du sport et de ses valeurs, au bénéfice de toutes les Parisiennes et de tous les Parisiens. Nous étudierons également deux contrats de délégation de service public pour le centre sportif Pontoise et celui de l'Ile de Puteaux.

J'en profite pour vous signaler que la Journée paralympique se tient ce dimanche 8 octobre, place de la République. C'est l'occasion de rencontrer et d'encourager les athlètes, un avant-goût festif et populaire de la compétition, à la veille de l'ouverture officielle de la billetterie pour les Jeux Paralympiques le 9 octobre.

En ce qui concerne les sujets relatifs à la délégation d'Anouch TORANIAN, plusieurs projets de délibération concernent des subventions attribuées dans le cadre du budget participatif et le soutien à des projets qui participent au renforcement du lien social et de l'engagement citoyen. Comme chaque année, Anouch TORANIAN nous a également présenté la synthèse de la vie associative, un bilan qui permet de mesurer la richesse et la diversité du tissu associatif parisien, qui compte 80.000 associations et 700.000 bénévoles, ainsi que toutes les mesures mises en place depuis le début de notre mandature pour faciliter le travail quotidien des acteurs associatifs et toujours favoriser l'engagement des Parisiennes et des Parisiens.

J'en profite pour vous donner d'ores et déjà rendez-vous, avec Anouch TORANIAN, le 5 décembre prochain pour la traditionnelle Soirée de l'Engagement à l'Hôtel de Ville.

Enfin, je souhaite vous inviter ce samedi 7 octobre à la lecture théâtralisée de la pièce "Femme non-rééducable", en fin de journée, que nous organisons à la Cité internationale des Arts, à l'occasion du 17e anniversaire de la mort de la journaliste Anna Politkovskaïa, en lien avec Russie-Libertés, la Maison des Journalistes et la F.I.D.H.

Pour conclure, je tiens à féliciter Antoinette GUHL, qui est membre de notre Commission, pour son élection au Sénat.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Madame la Présidente.

2023 DGRI 64 - Autorisation à signer une pétition sur la Norme Euro 7 auprès du Parlement Européen.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, j'ai souhaité inscrire en urgence, je vous remercie de l'avoir adopté, un projet de délibération qui concerne la Norme Euro 7. Je vais y venir dans le détail. Ce projet de délibération est discuté en urgence, tout simplement parce qu'il y a urgence à infléchir les orientations de la future politique européenne en matière de qualité de l'air. Nous n'avons absolument pas de temps à perdre.

Le 25 septembre dernier, le Conseil de l'Union a affirmé sa position sur le projet des normes de pollution des véhicules, projet connu sous le nom d'"Euro 7". La proposition initiale de la Commission européenne a été largement atténuée. La position des Etats, à travers les Ministres de l'Industrie qui se sont réunis, a été soutenue par la France et l'Italie, c'est-à-dire l'atténuation des normes des pays producteurs de voitures. Pourtant, chaque année dans le monde, 7 millions de décès sont liés à la pollution de l'air. En Europe, on parle de plus de 300.000 personnes. En France, la situation est loin d'être exemplaire. Les bilans sanitaires de Santé Publique France font état de plus de 40.000 décès par an, dont 1.500 à Paris. Le Conseil d'Etat a d'ailleurs condamné la France, en 2021, au paiement d'une astreinte historique de 10 millions d'euros pour non-respect des valeurs réglementaires européennes, et ce depuis 2008.

Au niveau européen, une procédure est en cours depuis 2008. A la suite de nombreuses mises en demeure, la France a été condamnée par deux fois par la Cour de justice de l'Union européenne, la première fois en 2019 et encore récemment, en 2022, pour dépassement systématique et persistant des valeurs limites de concentration. Par sa décision du 13 décembre 2018, le tribunal de l'Union Européenne a accueilli les recours que nous avions introduits, que j'avais introduits. J'étais allée plaider devant la Cour de justice européenne avec le maire de Bruxelles et l'ancienne maire de Madrid, Manuela CARMENA. Le tribunal de l'Union européenne avait partiellement annulé le règlement de la Commission, qui fixait des limites d'émissions d'oxyde d'azote trop élevées pour les essais des véhicules particuliers et utilitaires neufs. Cette décision est historique. Elle l'a été sur le fond, mais aussi sur la forme, parce qu'elle a d'abord mis en lumière la recevabilité de l'action de nos trois villes, ce qui est une grande première dans la justice européenne, mais aussi sur la question des normes applicables. En effet, vous vous en souvenez, pendant le "dieselgate", des constructeurs avaient choisi de mettre en avant des résultats obtenus en laboratoire et non en situation réelle pour les véhicules thermiques.

En 2021, l'O.M.S. a renforcé la valeur des seuils de référence de qualité de l'air recommandés, tout simplement en raison des nouvelles preuves scientifiques quant à l'impact de la pollution sur la santé. On sait que le respect permanent de ce seuil d'exposition aux particules fines fixé par l'O.M.S. permettrait d'augmenter l'espérance de vie mondiale de 2,3 ans. Le poids du secteur routier dans ce risque sanitaire est majeur. Il est le premier émetteur de dioxyde d'azote et de particules ultrafines, et le second contributeur de particules fines, les fameuses PM2.5, dans les zones urbaines denses.

La situation est dramatique. La proposition de Norme Euro 7 adoptée par le Conseil de l'Union européenne le 25 septembre dernier, qui a été transmise au Parlement européen pour étude, représente une incroyable régression. Elle n'intègre pas les normes de l'O.M.S. sur la qualité de l'air. Elle mettra la santé de nos concitoyens en danger. Si elle devait être adoptée en l'état, la Norme Euro 7 octroierait tout simplement un permis de polluer et une sorte de droit de tuer, parce que les décisions que nous prenons en matière de qualité de l'air, c'est très simple : elles font plus ou moins de morts. En s'affranchissant des normes de l'O.M.S., cette proposition est - j'utilise le terme - un nouveau scandale de santé publique à l'échelle européenne. Il est encore temps de le corriger. Jusqu'en 2035, tous les véhicules thermiques mis sur le marché n'auraient donc plus à se plier aux recommandations de l'O.M.S. Pire, ils pourraient rouler jusqu'en 2050.

Apparemment, les leçons du "dieselgate" n'ont pas du tout été tirées en Europe. Les constructeurs automobiles condamnés pour manipulation et tromperie, puisque c'est le cas, continuent de dicter les règles du jeu à l'aune de leurs intérêts de court terme et ils ne sont pas seuls. Ils agissent avec le soutien des énergies fossiles, dont les moteurs thermiques sont les principaux débouchés. Ce sont des stratégies de court terme. Ils jouent contre leurs propres intérêts industriels de long terme. En retardant la transition, ils offrent le marché européen de l'automobile aux pays qui se sont lancés dans la production en grandes séries, par exemple, de véhicules électriques. C'est ce qui est en train de se passer. Cette conjonction d'intérêts qu'il y a aujourd'hui, qui est en train de cheminer à l'échelle européenne, se fait au détriment de tous et, comme toujours, pour le bénéfice de quelques-uns. Nous en connaissons les acteurs. Nous en connaissons les méthodes. Nous en connaissons les moyens. Nous en connaissons les relais d'opinion et nous en connaissons, hélas, les résultats. Presque 10 ans après le "dieselgate", tout est donc toujours semblable. Les mêmes effets conduiront aux mêmes résultats mortifères, comme si l'Europe n'avait rien appris de ses erreurs. Le "lobby" automobile vient une nouvelle fois de faire la démonstration de ses capacités à infléchir, orienter et influencer le débat public au détriment de la santé de nos concitoyens, mais aussi au détriment du développement d'une filière industrielle du véhicule électrique en Europe, puisqu'il la retarde.

Nous ne pouvons pas rester les bras croisés. C'est pourquoi j'ai souhaité, avec les maires de grandes villes européennes, dont les habitants sont les premiers concernés par cette proposition, parce que l'impact direct de ce permis de polluer se joue dans nos métropoles, dans nos grandes villes. Les habitants, dont nous avons à porter non seulement les intérêts, mais aussi la protection, sont les premiers concernés par cette proposition.

Adresser une pétition au Parlement européen en lui demandant de rejeter la proposition du Conseil de l'Union européenne est une voie qui s'ouvre à nous. C'est cette voie que je souhaite ouvrir. Ce droit de pétition est garanti à l'article 227 du Traité de l'Union européenne. Plusieurs villes, Zagreb, Montpellier, ont déjà endossé ce texte, beaucoup d'autres vont nous rejoindre dans les prochaines heures. Compte tenu de l'importance de ce sujet et du risque sanitaire majeur qui pèse sur nos citoyens, je vous propose donc, par le vote de ce projet de délibération, de donner de la force à notre démarche coordonnée à l'échelle européenne, avec d'autres grandes villes et d'autres grandes métropoles, en adoptant au sein de notre Conseil ce projet de délibération.

Je vous remercie.

Je vais donner la parole au premier orateur, M. Rémi FÉRAUD, président du groupe Paris en commun.

M. Rémi FÉRAUD. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, lâche et irresponsable, la proposition du Conseil européen visant à assouplir la Norme Euro 7 peut être qualifiée ainsi, à l'heure où la pollution atmosphérique, largement due - c'est désormais scientifiquement irréfutable - aux émissions de particules fines, cause plus de 250.000 morts prématurées par an dans l'Union européenne, 50.000 en France et 8.000 en Ile-de-France. La proposition de la future Norme Euro 7, adoptée par le Conseil européen du 25 septembre dernier, vous l'avez dit, Madame la Maire, est inacceptable dans la mesure où elle refuse d'intégrer les normes de l'Organisation Mondiale de la Santé sur la qualité de l'air et des émissions des véhicules motorisés.

Nous assistons là à un formidable recul. En effet, le Conseil a choisi sciemment d'abandonner, suivant les oukases de certains constructeurs automobiles européens, notamment français et allemands, les nouvelles réglementations, pourtant primordiales, sur les émissions Euro 7, qui auraient dû entrer en vigueur dans 2 ans. C'est finalement une version très édulcorée des règles qui sera mise en œuvre à la place, puisqu'elle n'exige pas que les voitures émettent moins de polluants à l'échappement qu'aujourd'hui. Pourtant, la situation est grave et nous n'avons plus le temps d'attendre. Si elle devait être adoptée, cette norme au rabais constituerait un véritable permis de polluer et, donc, nous le savons désormais, un permis de tuer.

A Paris, nous connaissons bien les méthodes de "lobbying" des constructeurs automobiles, pour les avoir vus à l'œuvre à de nombreuses reprises. Ils se sont mobilisés comme jamais lors de la piétonisation des voies sur berge il y a quelques années. Cependant, ces pressions, dans notre majorité autour d'Anne HIDALGO, ne nous impressionnent pas, ne nous feront pas reculer et n'entameront pas notre détermination à agir.

Madame la Maire, vous avez participé en fin de semaine, à Florence, à une réunion des maires européens, pour échanger notamment sur le changement climatique et la lutte contre la pollution. C'est à cette occasion que vous avez proposé, avec vos homologues européens, que la question essentielle des émissions de particules

émises par les véhicules motorisés mobilise les villes. A l'issue de ce sommet, vous nous proposez, c'est l'objet du projet de délibération, que Paris signe avec d'autres grandes villes européennes, regroupées au sein d'Eurocities, une pétition adressée au Parlement européen demandant le rejet de la proposition du Conseil européen relatif à la Norme Euro 7. Au-delà du symbole, il s'agit d'une initiative et d'une mobilisation nécessaire et salutaire.

A Paris, depuis plus de 20 ans, la gauche et les écologistes n'ont de cesse de lutter sans relâche contre ce fléau de la pollution de l'air. Les mesures courageuses que nous avons prises et que nous continuons à prendre portent leurs fruits, quelles que soient parfois les difficultés dans leur application et dans leur acceptation. La pollution baisse et c'est là l'essentiel. Les grandes villes sont le bon échelon pour agir rapidement et efficacement sur le sujet. Faut-il rappeler que 75 % des Européens vivent aujourd'hui dans une métropole ? A l'heure où la France a été condamnée à deux reprises, en 2021 et en 2023, par le Conseil d'Etat pour inaction climatique, les métropoles françaises et européennes doivent rester déterminées à agir ensemble pour l'intérêt général et à être le fer de lance du combat contre la pollution. Au regard de l'enjeu de santé publique que cela représente et qui n'est plus à démontrer, notre groupe votera donc cette autorisation de signer la pétition sans aucune réserve.

Je ne préjuge pas de la position que prendra, dans le débat, l'opposition municipale de droite. Néanmoins, nous avons le droit et même le devoir de nous interroger quand nous constatons que Mme DATI, dont le nom circule dans le cadre d'affaires liées à M. Carlos GHOSN et à la firme Renault, refuse toujours de publier sa déclaration d'intérêts. Mme DATI a-t-elle quelque chose à cacher et, si oui, quoi ? Pourquoi ne pas respecter la règle démocratique de la transparence ? Au-delà de nous-mêmes, ce sont les Parisiennes et les Parisiens qui ont le droit de savoir.

Je vous demanderai donc, Madame la Maire, l'organisation d'un scrutin public.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Très bien. Merci, Monsieur le Président.

Il y aura bien un scrutin public.

Je donne la parole à Mme Geneviève GARRIGOS, pour le groupe Paris en commun.

Mme Geneviève GARRIGOS. - Madame la Maire, j'étais inscrite en réserve de M. FÉRAUD, mais je me retire. Merci beaucoup.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - La parole est à M. Jean-Didier BERTHAULT, pour le groupe Changer Paris.

M. Jean-Didier BERTHAULT. - Merci.

Madame la Maire, vous avez introduit en dernière minute ce projet de délibération, qui nous demande d'autoriser de signer cette pétition sur la Norme Euro 7 du Parlement européen. Il se trouve que, comme vous l'avez rappelé, cette norme a été discutée et proposée par la Commission européenne l'année dernière, puis a été revue par le Conseil européen. Ce n'est pas la France seule, c'est la France et sept pays qui ont souhaité revoir cette norme, avant de la transmettre au Parlement européen. Vous souhaitez donc que notre Assemblée soit, par ce vote, prise en otage entre ce que vous défendez idéologiquement et ce que vous appelez le "lobby" des constructeurs. C'est une méconnaissance assez profonde du fonctionnement de l'institution européenne, qui appelle d'ailleurs à plus de compromis et qui transcende souvent les clivages politiques au Parlement européen, avec des alliances qui se font au-delà des seuls partis politiques et selon les différents pays concernés.

Le sujet est certes complexe. Vous avez parlé dans votre déclaration, Madame la Maire, en présentant ce projet de délibération, de "régression". Il ne s'agit pas de régression, mais de conserver aujourd'hui la Norme Euro 6. Avez-vous demandé une pétition pour mettre fin à la Norme Euro 6 ? Il ne me semble pas. Ce que souhaite aujourd'hui le Conseil, en le transmettant au Parlement européen, c'est que cette Norme Euro 6 puisse donner le temps aux constructeurs de s'adapter à ce qui a été voté et demandé, c'est-à-dire la fin des moteurs thermiques en 2035 et, donc, de consacrer toutes les capacités d'investissement et tous les moyens financiers à la nécessaire transition vers le zéro émission.

Effectivement, même au sein de la Commission du Parlement européen chargée de ce sujet, il y a de véritables divergences. Les membres de la Commission ont reconnu qu'ils ne pouvaient pas se permettre, comme ils l'ont fait dans le passé, d'avoir un schisme complet dans cette Commission divisée en deux blocs, ce qui n'est d'ailleurs pas l'état d'esprit ni la tradition du Parlement européen, et qu'il devait y avoir une ligne rouge pour éviter les coûts supplémentaires imposés à un secteur lorsque nous lui avons donné un défi clair, à savoir la transition vers le transport électrique et la décarbonisation des poids lourds.

Madame la Maire, nous partageons le constat initial d'un besoin d'actions concrètes. Sans reprendre les propos excessifs de M. FÉRAUD, qui a certainement l'amertume d'avoir manqué la présidence de la Commission des Finances ce matin au Sénat, je veux simplement vous dire que nous ne souhaitons pas être, comme les autres élus, pris en otage au milieu de ces considérations. Nous nous abstiendrons donc sur ce projet de délibération, de façon que la position de la France et de l'Etat ne soit pas affaiblie par ce projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - La parole est à Mme Aminata NIAKATÉ, pour le groupe "Les Ecologistes".

Mme Aminata NIAKATÉ. - Madame la Maire, je vous remercie.

Mes chers collègues, le Conseil de l'Union européenne a adopté le 25 septembre dernier sa position sur les nouvelles normes d'émissions polluantes des véhicules lourds et légers, revoyant à la baisse des propositions déjà peu ambitieuses de la Commission pour la Norme Euro 7, texte censé favoriser la réduction de la pollution atmosphérique et préserver la santé des populations. En préconisant des règles totalement anachroniques et même dangereuses, en s'affranchissant notamment des normes de l'O.M.S. sur la qualité de l'air, le Conseil, appuyé en ce sens par la France et son écologie à la française, s'est clairement rangé du côté du "lobby" de l'automobile, au mépris total de la santé et de l'environnement. Sept ans après le "dieselgate", le Conseil de l'Union européenne passe à côté de l'opportunité de présenter une proposition à la hauteur des enjeux sanitaires.

Pour mémoire, la pollution de l'air tue plus de 300.000 personnes chaque année dans l'Union européenne, d'après l'Agence européenne pour l'Environnement et l'O.M.S. ; 40.000 décès annuels en France, dont 1.500 à Paris, sont à déplorer selon les données de Santé Publique France. Alors que les juridictions européennes et françaises reconnaissent de façon croissante le droit à un environnement sain et à la santé comme un incontournable, la logique du profit et de la compétitivité semble l'emporter sur la protection de nos vies. Avec ces règles peu contraignantes, des millions de voitures très polluantes vont circuler librement dans toutes les rues de l'Europe jusqu'en 2050. La lutte contre la pollution de l'air ne peut certainement pas attendre jusque-là. Nous espérons que le Parlement sera en mesure de rectifier le tir, en cohérence avec le Pacte Vert. "Les Ecologistes" soutiennent la proposition de pétition adressée au Parlement européen en vue de rejeter le texte du Conseil. Nous voterons bien volontiers le projet de délibération soumis à notre examen.

Je vous remercie de votre attention.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup pour votre soutien et celui de votre groupe.

Je donne la parole à M. Nicolas BONNET, président du groupe Communiste et Citoyen.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, nous voterons pour ce projet de délibération.

La Norme Euro 7 fait frémir depuis plusieurs mois. Quand l'Union européenne prenait enfin la mesure des efforts en édictant les normes publiques pour réduire la pollution de l'air, certains Etats s'insurgeaient, en reprenant les arguments du "lobby" des constructeurs automobiles. Emmanuel MACRON allait même jusqu'à appeler à une pause réglementaire européenne en matière de normes environnementales.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - S'il vous plaît, je vous demande de faire moins de bruit. Pas de conversations de couloir, on écoute.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Emmanuel MACRON allait même jusqu'à appeler à une pause réglementaire européenne en matière de normes environnementales. C'est inacceptable.

Avec ce projet de délibération, vous proposez que la Ville de Paris s'associe à plusieurs autres maires européens pour porter une pétition au Parlement et revenir sur la Norme Euro 7, dévoyée de son sens initial et votée en septembre dernier. Or, cette pollution aux émissions d'oxyde d'azote et de particules fines des véhicules tue chaque jour. Rappelons d'ailleurs, carte de l'APUR à l'appui, que ce sont toujours les plus pauvres qui sont touchés en priorité par les pollutions aux particules fines et de gaz.

Comme pour les débats sur la mise en place effective de la Z.F.E., notre groupe a toujours plaidé pour une position alliant "fin du monde" et "fin du mois". Il faut conjuguer ces impératifs environnementaux à des dispositifs sociaux, en élargissant la gratuité des transports en commun. Il faut relancer les aides à l'achat d'un véhicule électrique, en garantissant la construction de petites voitures respectant les normes et accessibles financièrement. Les constructeurs automobiles doivent sortir de la logique capitaliste, qui ne vise que le haut de gamme, jugé plus rentable. Pour cela, il faudrait que l'Etat engage enfin une réelle planification environnementale et industrielle, portant des politiques publiques volontaristes. Ces politiques devraient d'ailleurs inclure un renforcement des investissements dans les transports en commun et pas seulement 700 millions, comme l'a annoncé Emmanuel MACRON.

Permettez-moi d'ailleurs de faire un parallèle avec ce risque d'augmentation du "pass" Navigo, qui ne va évidemment pas dans le bon sens et qui se fait dans une négociation sur le dos des contribuables parisiens. Si l'on veut vraiment sortir des voitures polluantes, il faut au contraire aller vers une baisse du coût du "pass" Navigo dans notre Région Ile-de-France.

Enfin, comme l'a évoqué mon collègue Rémi FÉRAUD, nous sommes aussi très sensibles à cette problématique du "lobby" organisé auprès d'élus, des problèmes de conflit d'intérêts. Nous avons d'ailleurs, Madame la Maire, évoqué ce matin la question de l'Azerbaïdjan et du rôle de l'Union européenne et de certains députés européens, de certains cercles d'amitié qui amènent à des catastrophes comme on vit aujourd'hui. Permettez-moi de faire ce parallèle avec le "lobby" automobile sur certains députés, sur certains élus. Il faut que cela cesse, parce qu'il y a derrière des êtres humains en jeu, des vies. Je l'ai évoqué, les chiffres donnés par l'APUR parlent de morts, de

victimes liées à la pollution. Il faut évidemment que toute la transparence et toute la clarté soient faites sur les risques de conflit d'intérêts, sur ces sujets comme sur d'autres.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur le Président. C'est très clair.

L'ensemble des orateurs s'est exprimé. Je donne la parole à Arnaud NGATCHA pour répondre.

M. Arnaud NGATCHA, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Mesdames et Messieurs les Conseillers de Paris, chers collègues.

Tout d'abord, merci pour ce projet de délibération, qui donne l'opportunité de souligner la mobilisation de la Maire de Paris et de la Ville de Paris pour la qualité de l'air, et plus globalement pour faire de l'Europe un véritable espace politique, dans lequel l'affirmation du rôle des villes, notamment sur ce sujet, a toute sa place.

Je ne reviendrai pas sur la situation de notre pays en matière de qualité de l'air. Vous l'avez fait, notamment Madame la Maire. Je rappellerai le respect des engagements internationaux de la France et de l'Union européenne, notamment lors de la COP 21, sur le droit de la santé. L'action des pouvoirs publics en ce domaine se devait d'être ferme et claire. Or, vous l'avez rappelé, c'est avec une grande stupéfaction que nous avons pris connaissance de la proposition de la future Norme Euro 7, adoptée par le Conseil de l'Union européenne le 25 septembre dernier, qui constituerait une régression importante, contraire aux normes de l'O.M.S. sur la qualité de l'air et la santé publique, une concession au "lobby" du secteur automobile sur le dos des citoyens, en somme.

C'est pourquoi, sur votre initiative, Madame la Maire, plusieurs maires européens souhaitent adresser une pétition au Parlement européen, en lui demandant de rejeter la proposition du Conseil, droit de pétition garanti à l'article 227 du Traité de l'Union européenne. Cette action s'inscrit dans l'engagement de la Ville de Paris pour faire reconnaître la place des villes comme acteurs de la démocratie européenne, comme en 2018, lorsque la Ville de Paris attaquait devant la Cour de justice de l'Union européenne les tentatives de la Commission de réduire la portée de ses propres directives, déjà à l'époque, en matière de particules fines. Elle fait écho, cela a été rappelé, à la mobilisation des maires où nous étions, où je vous ai accompagnée ce week-end, à Florence, aux côtés du maire Dario NARDELLA, le maire de Florence, pour défendre notre modèle démocratique face aux tentations de repli sur soi, d'une part, et face aux tentatives de régression sous les coups de boutoir de quelques "lobbies", privilégiant leur profitabilité à la qualité de vie de nos habitants.

Rappelons, à cet égard, que les élections européennes du 9 juin 2024 seront un moment décisif pour choisir l'avenir de notre continent et donner les moyens à l'Union européenne d'une ambition démocratique, sociale et écologique. Le lancement de cette pétition paneuropéenne est une illustration pour défendre le droit à la santé et rappeler notre ferme intention de défendre les vies des Parisiennes et des Parisiens, que l'adoption d'une Norme Euro 7 au rabais viendrait directement impacter.

Compte tenu de l'importance du sujet et du risque sanitaire qui pèse sur nos citoyens, je vous propose dès lors de voter pour ce projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup à vous, Monsieur NGATCHA.

Il a été demandé l'organisation d'un scrutin public.

Tout le monde est-il prêt ? Est-ce que les secrétaires généraux des groupes…

Une petite suspension de séance pour distribuer les cartes et les pouvoirs.

(La séance, suspendue à quinze heures dix-huit minutes, est reprise à quinze heures vingt minutes).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Il s'agit de voter, au scrutin public, pour l'autorisation à signer une pétition sur la Norme Euro 7 auprès du Parlement européen, que je sollicite auprès de vous.

Le scrutin est ouvert.

Tout le monde a pu voter ?

(Les votes sont recueillis électroniquement).

Le scrutin est clos.

Je vous donne le résultat de ce scrutin :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 153

Suffrages exprimés : 153

Abstentions : 54

NPPV : 0

Pour : 99

Contre : 0

(Voir détail des votes en annexe).

Le projet de délibération DGRI 64 est adopté au scrutin public.

Je vous remercie, mes chers collègues.

Rappels au règlement.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Demande de parole de M. le président du groupe Paris en commun. Monsieur FÉRAUD, vous avez la parole.

M. Rémi FÉRAUD. - Merci, Madame la Maire.

Je vous ai demandé la parole pour un rappel au règlement.

J'ai posé des questions dans mon intervention, qui n'ont peut-être pas plu, cela n'a aucune importance. L'important est qu'elles puissent avoir une ou des réponses. Les questions que j'ai posées au nom des collègues de mon groupe, mais l'intérêt et la transparence dépassent largement mon groupe, n'ont reçu aucune réponse. Un certain nombre…

Ecoutez jusqu'au bout !

Un certain nombre de nos collègues…

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Vous pouvez brailler, mais M. FÉRAUD a la parole et lui seul.

M. Rémi FÉRAUD. - Un certain nombre de nos collègues, tout petit nombre, dont Mme Rachida DATI, n'ont pas voulu publier leur déclaration d'intérêts, qu'ils ont pourtant remis au déontologue de la Ville de Paris.

Parallèlement, nous apprenons encore la semaine dernière, je cite le titre de la dépêche "AFP" : "Affaire Carlos GHOSN - Rachida DATI, les investigations à Paris sont terminées". Je vous laisse lire le contenu de la dépêche. Vous voyez, je ne la lis même pas ici, en séance. Chacun y aura accès. J'ai d'ailleurs vu dans la dépêche que Mme DATI ne comprend pas qu'elle ne puisse pas avoir une confrontation avec Carlos GHOSN.

Nous demandons la transparence pour les Parisiens. Nous ne l'avons pas eue ici. Je souhaite que le service du Conseil de Paris puisse saisir le déontologue de la Ville pour qu'il vérifie s'il n'y a pas eu de conflit d'intérêts dans le vote qui vient d'intervenir.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup. Votre demande est de droit. Elle est acceptée. Le Conseil de Paris aura rapidement l'occasion de faire un retour sur ce sujet. Il est important que, lorsque les élus votent, les Parisiennes et les Parisiens sachent s'ils sont l'objet ou non d'influences autres que celles correspondant aux mandats qu'ils nous ont confiés.

Mes chers collègues, je vous remercie.

Nous passons au sujet suivant.

Si vous voulez. Rappel au règlement avant de passer au sujet suivant.

M. David ALPHAND. - Pour l'honneur de Paris, tout de même, lorsqu'on est sur un projet de délibération… Oui, vous connaissez cela ! Je savais que cela vous ferait réagir. Quand on est sur un projet de délibération qui porte sur la Norme Euro 7 et que l'on en vient à écouter un des orateurs sur les bancs de gauche, qui vient nous faire la revue de presse hebdomadaire de l'"AFP", nous raconter ce qu'il a lu, en plus en sortant tout à fait de son rôle, pardon, mais ce n'est pas à la hauteur de nos débats. Quand on pose des questions au Maire de Paris sur ses notes de frais, sur un certain nombre d'interrogations, sur la dette de 10 milliards d'euros, sur votre mauvaise gestion, sur la tour Triangle, on attend encore les réponses !

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, chers collègues. Ceci a à voir avec cela.

Je remercie Rémi FÉRAUD d'avoir posé cette question. Il y sera répondu, comme c'est de droit, par cette saisine du déontologue.

2023 DGRI 13 - Subvention (23.200 euros) et convention avec le Groupe de Recherche et d'Échanges Technologiques (GRET) pour un projet d'éclairage solaire du marché Salomon à Port-au-Prince (Haïti).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous examinons à présent le projet de délibération DGRI 13. Il s'agit de l'attribution d'une subvention de 23.200 euros et d'une convention avec le Groupe de Recherche et d'Echanges Technologiques pour un projet d'éclairage solaire du marché Salomon à Port-au-Prince, en Haïti.

Madame Geneviève GARRIGOS, vous avez la parole.

Mme Geneviève GARRIGOS. - Madame la Maire, mes chers collègues, Haïti, la perle des Caraïbes, ne fait plus la une qu'au travers de catastrophes climatiques, le séisme de 2010 qui a tué plus de 200.000 personnes et qui a détruit des milliers d'habitations déjà précaires, les ouragans qui se succèdent, ou au travers de l'insécurité et de la violence des gangs - s'il vous plaît, merci - armés, qui contrôlent plus de 80 % de la capitale Port-au-Prince.

On ne s'entend pas du tout parler ici.

Une situation aggravée il y a 2 ans, avec l'assassinat de Jovenel Moïse et l'impossibilité d'organiser des élections. Dans le pays le plus pauvre des Caraïbes, qui sombre depuis des années dans une profonde crise économique, sécuritaire et politique, les pouvoirs publics déjà défaillants sont désormais inexistants. La région de Port-au-Prince est contrôlée par des groupes armés qui sillonnent les rues, se disputent le contrôle des commerces et des quartiers, plongeant la population dans un climat de peur, qui les contraint à fuir leurs maisons et leurs activités. Selon le dernier rapport publié par l'ONU, l'insécurité dans la capitale haïtienne atteint aujourd'hui des niveaux comparables à ceux des pays en guerre. Les gangs, qui contrôlent près de 80 % de la ville, ont détruit le peu d'infrastructures et d'équipements publics existants. Les enlèvements contre rançon, les violences sexuelles, l'enrôlement des enfants dans les groupes armés, les vols avec violence et les détournements de voitures sont quotidiens. Comme souvent, les femmes et les enfants en sont les premières victimes. Depuis le début de l'année…

Est-il possible d'avoir un peu de silence et un peu d'écoute pour ce qu'il se passe à Haïti ? Merci beaucoup.

(M. Nicolas NORDMAN, adjoint, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Allez-y.

Mme Geneviève GARRIGOS. - "Près de 300 mineurs et femmes adultes ont été victimes d'enlèvements. Plus aucun endroit n'est sûr pour les enfants en Haïti. Que ce soit sur le chemin de l'école, à la maison ou même à l'église, les filles et les garçons risquent d'être kidnappés n'importe où, à n'importe quelle heure du jour ou de la nuit", affirme ainsi Jean GOUGH, la directrice régionale de l'Unicef pour l'Amérique latine et les Caraïbes. Haïti a déjà connu des épisodes violents et dramatiques : le combat pour l'indépendance, la dictature Duvalier, les tremblements de terre et les ouragans dont je parlais au début de mon intervention. A chaque fois, le pays s'est reconstruit, mais il plonge aujourd'hui dans le chaos. Il n'y a plus de Parlement, plus de Sénat, plus de justice qui fonctionne. Autrement dit, aucune police, aucun procès pour juger les auteurs d'exactions. L'impunité est devenue la norme. A cela, il faut ajouter les violences sexuelles qui font des ravages dès l'enfance, poussant certains parents à déscolariser leurs filles dès la puberté ou à les confier, ainsi que leurs fils, à des familles où ils sont traités en esclaves ; 400.000 enfants seraient ainsi des reste-avec, soit au moins 1 enfant sur 10.

Dans ce contexte, l'accès aux services essentiels, notamment l'approvisionnement, est un enjeu. A Port-au-Prince, les marchés jouent un rôle majeur dans l'approvisionnement alimentaire. Construit dans les années 1800, le marché Salomon est l'un des plus importants de la capitale haïtienne, surtout pour le petit commerce. Cependant, les 2.000 marchandes présentes chaque jour travaillent pour la plupart les pieds dans la boue, dans des conditions sanitaires extrêmement dégradées, au milieu des déchets qui ne sont ni gérés, ni ramassés. Le défaut d'éclairage constitue un facteur significatif d'insécurité pour les marchandes, les Madan Sara, du français "Madame Sara", comme on les appelle en créole haïtien. Ces femmes, qui tiennent les étals des marchés, nourrissent une grande partie de la population haïtienne, à travers un voyage souvent pénible, en camion, depuis les terres agricoles des provinces vers la capitale. Particulièrement exposées à la violence, les Madan Sara sont souvent empêchées de faire leur travail, enlevées pour des rançons qui peuvent atteindre plusieurs milliers de dollars, contraintes de se cacher ou de fuir.

Le GRET, présent à Haïti depuis 1995, sollicite aujourd'hui notre soutien pour améliorer l'accès aux services essentiels dans ce marché. Dans ce contexte particulièrement angoissant, il propose d'installer au sein du marché un système d'éclairage incluant le bloc sanitaire attenant, également fréquenté la nuit par les 2.000 marchandes, qui peuvent être amenées à s'y reposer. Ce projet est ainsi l'occasion de rappeler notre solidarité avec toutes ces femmes, qui travaillent et vivent dans la peur, et avec tout le peuple haïtien qui souffre.

Je vous remercie de bien vouloir voter favorablement ce projet de délibération.

Merci beaucoup.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole à M. Laurent SOREL.

M. Laurent SOREL. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, je tenais à intervenir sur ce projet de délibération, d'abord, parce que je viens de Martinique. Pour nous, là-bas, Haïti, la première République noire, reste un phare. On ne connaît pas et l'on ne parle pas d'Haïti uniquement quand il y a des cyclones et des tremblements de terre. Il y en a évidemment beaucoup. Malheureusement, c'est un pays que l'histoire n'a pas épargné et que les catastrophes naturelles n'épargnent pas non plus.

Je tenais à en parler aussi, car il m'est arrivé de travailler pour des O.N.G. qui intervenaient sur Haïti. J'ai une connaissance assez précise des difficultés et des contraintes des interventions à Haïti. Aujourd'hui, je sais que, pour les O.N.G. qui interviennent à Haïti, il est très compliqué d'intervenir à Port-au-Prince. Par contre, il est un peu plus facile d'intervenir dans les campagnes, parce que les gangs contrôlent essentiellement les grandes villes, en particulier Port-au-Prince.

Dans ce projet de délibération, je ne vais pas détailler, car Geneviève GARRIGOS l'a très bien fait. Elle a parlé de l'importance de ce marché Salomon, à la fois pour approvisionner des quartiers de Port-au-Prince, mais aussi pour que les agriculteurs du reste du pays puissent écouler leurs marchandises. On sait la difficulté qu'il y a à Haïti de se déplacer, parce qu'il faut avoir accès à l'essence, à des prix qui ne soient pas énormes. C'est un pays où il y a énormément de gangs qui contrôlent les produits essentiels.

Quand on parle d'Haïti, on a parfois tendance à dire que c'est un peu comme les dix plaies d'Egypte, c'est-à-dire : "Ils n'ont pas de chance, les pauvres. Cela tombe à chaque fois sur eux". Ils n'ont pas de chance, je ne sais pas. Je pense surtout qu'ils paient et continuent à payer cette guerre de libération, cette révolte qui les a libérés de l'oppression coloniale française brutale. C'est d'abord pour cela que je continue à chanter Haïti malgré toutes ces difficultés, parce que ce sont 500.000 esclaves. C'était à l'époque la plus riche des colonies dans le monde, qui produisait essentiellement du sucre. Ces esclaves se sont révoltés. D'une certaine manière, ils ont pris au mot les idéaux de la Révolution française. Ils se sont révoltés et ont fini par prendre leur indépendance, quand la France a voulu reprendre pied et rétablir l'esclavage, notamment un certain Napoléon. C'est quand même un élément à ne pas effacer dans l'histoire.

C'est aussi pour cela qu'Haïti est aujourd'hui dans cette situation, parce que la France a exigé qu'Haïti paie 150 millions de francs-or, qui représentaient à l'époque 3 années de PIB d'Haïti. Quelqu'un comme PIKETTY disait d'ailleurs que la France a une dette. Cette dette, si elle devait être évaluée et payée, ce serait l'équivalent de 3 années de PIB haïtien aujourd'hui. Cela vous donne une idée de ce pour quoi ce pays est dans cette situation, et de la dette que nous, Français, avons par rapport à ce pays. Il ne faut pas l'oublier. Quand on vote des projets de délibération, on ne donne pas l'aumône. Ici, ce sont quelques milliers d'euros. Evidemment, je suis ravi que ce projet de délibération soit voté, mais il ne faut pas oublier l'histoire, il ne faut pas oublier cette dette, il ne faut pas oublier que ce pays n'est pas uniquement douleurs, cyclones et tremblements de terre. C'est aussi, pour un certain nombre de peuples, une fierté, le premier qui s'est révolté, la première République noire. Pour cela, ce sera toujours, pour nous, un pays d'une richesse incommensurable.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole à M. Arnaud NGATCHA, pour répondre.

M. Arnaud NGATCHA, adjoint. - Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers de Paris, je ne vais pas revenir sur la situation sécuritaire et sanitaire alarmante en Haïti. Cela a été très bien fait par Geneviève GARRIGOS et Laurent SOREL. Je vais juste donner des précisions sur la réaffectation de l'argent public qui avait été attribué.

Par une délibération en 2019, le Conseil de Paris avait décidé de l'attribution, en lien avec le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, d'une subvention de 23.200 euros pour la mise en œuvre d'une coopération décentralisée entre la Ville de Paris et la capitale de Port-au-Prince, en lien avec le Groupe de Recherche et d'Echanges Technologiques, le GRET, implanté depuis 1995 sur le territoire haïtien et dont l'action décisive avait contribué à la réponse humanitaire en 2010, face au séisme qui avait causé la mort de plus de 280.000 personnes, ou plus récemment encore "via" des projets structurants de réalisation d'aires de transit de déchets, pour répondre aux besoins identifiés sur le terrain. Les contraintes politiques et sécuritaires évoquées obligent le GRET à ajuster le projet initialement soumis en 2019, amenant l'association à solliciter aujourd'hui l'accord de la Ville de Paris pour orienter la somme précédemment allouée, afin de soutenir son action en vue d'améliorer l'accès aux services essentiels dans le marché Salomon à Port-au-Prince. Malgré ses presque 2.000 marchandes, le marché Salomon ne dispose, en effet, que de peu d'équipements, contraignant les travailleuses à exercer dans des conditions environnementales et sécuritaires inquiétantes.

Le GRET propose d'installer au sein du marché un système d'éclairage solaire, incluant le bloc sanitaire attenant au marché, au bénéfice des 2.000 marchandes qui peuvent être amenées à y prendre un court repos durant la nuit. En accord avec la Délégation pour l'Action Extérieure des Collectivités Territoriales du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, il vous est donc proposé d'octroyer une subvention de 23.200 euros à l'association GRET, en lieu et place des actions de coopération initialement prévues en 2019.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DGRI 13.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DGRI 13).

2023 DGRI 54 - Subvention (40.000 euros) à l'association Forum de Paris sur la Paix.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DGRI 54. Un amendement technique n° 104 a été déposé par l'Exécutif. Nous passons au vote.

Je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 104 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 104 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DGRI 54 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2023, DGRI 54).

2023 DICOM 33 - Convention de mécénat en faveur du sport-santé.

Vœu déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif à l’accès aux équipements sportifs dans l’espace public.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DICOM 33 relatif à une convention de mécénat en faveur du sport-santé et le vœu référencé n° 15 qui s'y rattache.

Je donne la parole à Mme Maud LELIÈVRE.

Mme Maud LELIÈVRE. - Merci, Monsieur le Président.

Nous proposons un vœu concernant la pratique sportive de proximité et l'installation, comme cela peut exister ailleurs, d'équipements permettant le sport aux personnes âgées, avec des équipements spécifiques, en situation de handicap ou de proximité. La pratique du sport est un enjeu primordial de santé publique, car il réduit le stress, lutte contre l'obésité et permet de prévenir un certain nombre de pathologies chroniques. On considère qu'une personne sur trois a un niveau d'activité physique insuffisant. Il y a donc un enjeu à développer des lieux de socialisation, des lieux sportifs pour privilégier les rencontres, assurer le respect des autres et véhiculer des valeurs sportives, surtout en cette année olympique. Simplement, à Paris, le sport est souvent une activité coûteuse.

La pratique du sport n'est pas accessible à tous. En dehors des publics âgés ou en situation de handicap que j'ai précités, c'est également le cas pour les femmes qui se sentent parfois rejetées sur des équipements sportifs collectifs, pas forcément accueillies ou en situation et en sentiment d'insécurité. Il faut rappeler que les Franciliennes sont plus victimes de comportements sexistes que les autres Françaises et 63 % se sentent en situation d'insécurité dans l'espace public. Quant aux salles de sport privées, qui sont des lieux sécurisés, elles ont à Paris des coûts qui varient, entre 30 euros pour le coût le plus bas et 150 euros par mois, loin d'être accessibles à l'ensemble de la population.

C'est pourquoi nous proposons que soient installés, de façon cohérente avec les installations de terrains de sport lancées depuis 2002, des équipements sportifs pour faire de la musculation, des sports d'entretien, à la fois dans des lieux publics, notamment dans les parcs, avec des dispositifs spécifiques pour les personnes âgées et en situation de handicap.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à M. Karim ZIADY.

M. Karim ZIADY. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci à Mme Maud LELIÈVRE pour la présentation de ce vœu.

Afin d'encourager et accompagner les pratiques sportives libres, la Ville de Paris a mis à disposition de ses habitants des centaines d'agrès sur l'espace public et dans les parcs et jardins. Aujourd'hui, on a près de 600 agrès qui se trouvent dans les parcs et jardins et 185 dans l'espace public. Vélos elliptiques, murs d'escalade, bancs abdominaux, les modèles d'agrès sont variés et conçus pour s'adapter à toutes les pratiques sportives, y compris celles des séniors. Plus de 100 "city stades" et plusieurs dizaines d'aires de glisse, dont 35 se trouvent aussi sur l'espace public et 25 dans les parcs et jardins, complètent cette offre gratuite et en libre accès. Des parcours sportifs existants et en projet relient et articulent toutes ces installations. Cinq parcours parsèment ainsi les bois de Vincennes et de Boulogne, sites historiques des premiers parcours sportifs, la coulée verte René-Dumont, qui relie le centre de Paris au bois de Vincennes. D'autres ont été créés ou renforcés : l'un sur les berges rive gauche en 2012, qui est aujourd'hui très pratiqué, notamment entre le port de Solferino, le Musée d'Orsay et l'allée des Cygnes, et un autre sur les boulevards des Fermiers généraux, c'est-à-dire le long de la ligne 2 et de la ligne 6 du métro.

Les retours d'expérience sur l'installation des premières générations d'agrès sportifs nous permettent aujourd'hui de modéliser de nouveaux aménagements, en lien avec toutes les mairies d'arrondissement, qui ont toute leur place dans l'élaboration de ces parcours. Elles peuvent d'ailleurs faire des propositions à leur circonscription du côté de la DJS ou au cabinet de Pierre RABADAN directement. C'est dans ce contexte que se construit actuellement un parcours Nord-Sud, le long du canal Saint-Martin et le long du tracé historique de la Bièvre, ainsi qu'un parcours Est-Ouest, du bois de Boulogne au bois de Vincennes et en longeant la Seine, colonne vertébrale de l'accueil des Jeux Olympiques et Paralympiques l'année prochaine. Puis, la transformation de la Petite Ceinture, pilotée par mon collègue Christophe NAJDOVSKI, doit également être un lieu de loisir et de sport.

Tous ces nouveaux parcours sportifs seront valorisés à travers une application numérique qui recensera les zones de pratique en accès libre, agrès, mais aussi escaliers avec recours au "design" actif, les itinéraires sportifs, ainsi que les fontaines et les toilettes publiques à proximité. Vous avez raison, on a besoin d'espaces apaisés, notamment pour les femmes qui ont peur de faire du sport dans l'espace public. On voit bien que mettre des agrès ou du matériel de musculation, le plus souvent utilisé par des hommes, ne suffit pas. Avec la DJS, on souhaite travailler particulièrement à la question de la place de la sportive parisienne dans l'espace public, qui est encore trop masculin à notre goût.

En ce qui concerne le label "Ville active et sportive", que vous évoquez dans le vœu, nous n'y sommes pas défavorables, mais qu'y gagne-t-on concrètement aujourd'hui ? Quels moyens supplémentaires de la part de l'Etat pour financer le sport ? Pas grand-chose, honnêtement, et beaucoup de communication.

Etant donné que nous faisons pratiquement tout ce que vous demandez dans votre vœu et qu'il est déjà mis en œuvre, je vous propose de bien vouloir le retirer. Sinon, j'y émettrai un avis défavorable.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Le vœu n° 15 est-il retiré ? Non.

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu déposée par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DICOM 33.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DICOM 33).

2023 DJS 99 - Approbation du contrat de délégation de service public pour la gestion de l'espace sportif Pontoise situé 19, rue de Pontoise (5e).

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DJS 99 relatif à l'approbation du contrat de délégation de service public pour la gestion de l'espace sportif Pontoise.

Je donne la parole à Mme Léa VASA.

Mme Léa VASA. - Monsieur le Maire.

L'ambiance est un peu retombée par rapport à ce matin. Je suis désolée, je vais faire une intervention pas très grandiloquente, pas de déclin de Paris, pas d'honneur de la France, simplement pour vous annoncer que l'on s'abstiendra sur le projet de délibération en question. Il s'agit de la réouverture de la belle piscine Pontoise dans le 5e, que l'on attend depuis un moment. Il n'est donc évidemment pas question de retarder encore l'ouverture de cet équipement qui est attendue, notamment pour faire nager les petits Parisiens et les petites Parisiennes qui sont à l'école et leur apprendre à nager. Simplement, le groupe écologiste avait déjà évoqué quelques problématiques, qui n'ont pas été modifiées depuis.

Déjà, c'est une délégation de service public sur une piscine qui est rentable. Pour une fois, c'est une piscine rentable. Peut-être aurait-on pu trouver un modèle intéressant pour la Ville également. On a laissé au délégataire le soin de choisir le prix d'entrée, ce qui fait qu'il est presque deux fois plus cher que dans nos piscines en régie : prix d'entrée à 5 euros, le tarif social est à 3,20 euros. Normalement, le prix d'entrée pour la piscine, c'est 3,50 euros. Avec des horaires à partir de 20 heures, il y a un tarif qui permet l'accès à toutes les infrastructures, la salle de fitness, le sauna, ce genre de choses. Cependant, du coup, les tarifs sociaux n'ont plus accès à la piscine, alors que l'équipement est encore ouvert, là où l'on arrive à faire, en régie, des ouvertures nocturnes certains soirs. On sait donc faire. On pourrait aussi gérer une salle de sport. On pourrait aussi gérer un système de réservation de salles de squash, même si c'est assez exceptionnel dans Paris. Ce sera la cinquième salle de squash de Paris. C'est donc un équipement qui aurait pu être exceptionnel et sur lequel la Ville aurait pu inventer une tarification ou un mode de gestion.

Pour ces raisons, le groupe s'abstiendra sur ce projet de délibération, mais nous souhaitons tout de même une bonne réouverture. Bienvenue à la nouvelle équipe qui gérera l'équipement.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole à Mme BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. Madame la Maire.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Mes chers collègues, Monsieur le Maire, il nous est demandé d'approuver le contrat de délégation de service public de la piscine Pontoise avec un opérateur, Prestalis, qui gère déjà 16 sites sur Paris et qui est déjà plutôt bien connu sur Paris, positivement, d'après mes informations, et ce à compter du 1er décembre. Cette attribution revêt une importance toute particulière. D'abord, parce que c'est une piscine qui a été construite en 1934, qui est inscrite à l'Inventaire supplémentaire des Monuments historiques depuis 1998, qui a été construite par un architecte, Lucien Pollet, qui a construit quatre autres piscines art déco, celle de Pontoise étant la seule à être sur la rive gauche.

Cette délégation est aussi importante, parce que c'est un vaste ensemble, vous l'avez rappelé : 3.000 mètres carrés sur 5 niveaux, des terrains de squash, un vaste espace de remise en forme, dont l'exploitation devrait plutôt démarrer en mars, si j'ai bien compris, Monsieur l'adjoint, alors que le bassin doit rouvrir le 1er décembre, un bassin de 33 mètres avec 6 lignes de nage. Il est très attendu, dans un contexte de fermetures à répétition, notamment de Jean-Taris dans le 5e arrondissement ; puis un contexte d'incertitude quant à l'avenir d'une autre des trois grandes piscines de mon arrondissement, celle de Polytechnique pour laquelle, Monsieur l'adjoint, nous avons cosigné avec Mme LEMARDELEY, ce qui est assez inédit, un courrier à l'attention de Mme la Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, pour qu'il y ait une attention toute particulière sur l'avenir de cette piscine, qui est propriété de l'Etat. Puis, il est très attendu, parce que cela fait 5 longues années que nous attendons la réouverture de cette piscine. Elle avait été fermée en décembre 2018, c'est-à-dire un an avant la fin de la D.S.P. qui était en cours, et ce en raison des désordres majeurs concernant la verrière.

J'ai milité, M. RABADAN le sait bien, pour que les travaux ne concernent pas uniquement cette fameuse verrière, ce qui était prévu à l'origine. Je vous remercie de m'avoir entendue et suivie pour que l'on rénove l'ensemble du bassin. Si on ne l'avait pas fait, nous aurions inévitablement dû refermer la piscine dans quelques mois. Cela aurait mis en cause l'équilibre économique de celle-ci et, sans doute, alourdi la facture qui est très élevée. La Ville et l'Etat vont dépenser 14,5 millions d'euros, l'essentiel venant à la charge de la Ville, l'Etat mettant 4,3 millions d'euros. Les travaux sont d'ampleur. Ils ont permis de créer une nouvelle verrière. Ils ont également permis de refaire l'étanchéité du bassin, l'isolation thermique de la piscine, les systèmes de filtration du bassin, la toiture des terrains de squash, toutes les céramiques historiques et les mosaïques. Evidemment, ils ont permis de mettre l'équipement en accessibilité P.M.R. C'est dire combien cette rénovation a relevé des défis techniques et, surtout, des défis patrimoniaux. J'ai pu mesurer…

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - … lors de nombreuses visites sur place, combien les travaux avaient été très bien réalisés. Il me semble que le choix du prestataire correspond aux attentes de la D.S.P. et aux sujétions de service public, qu'il s'agisse de l'accueil des scolaires, des tarifs réduits ou de l'amplitude d'ouverture.

C'est pourquoi je vais voter ce projet de délibération.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci à vous.

Je donne la parole à M. Pierre RABADAN.

M. Pierre RABADAN, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci à vos deux interventions, chère Léa VASA et chère Florence BERTHOUT, Madame la Maire du 5e.

C'est l'occasion pour nous de marquer en Conseil de Paris le retour de cet équipement majeur de la rive gauche, notamment avec la réouverture de cette piscine Pontoise tant attendue, qui a nécessité de lourds travaux d'infrastructure. Je partage avec vous, Madame BERTHOUT, la nécessité, nous en avions parlé ensemble et je vous remercie de le souligner, d'avoir refait l'ensemble de la piscine et des locaux complémentaires, puisqu'il est bien là, le sujet de cette délégation de service public.

Chère Léa VASA, j'entends votre réserve. Cependant, pour connaître un peu le fonctionnement des établissements sportifs, aujourd'hui, pour gérer la diversité des activités qui s'y trouvent et une amplitude horaire de 6 heures 30 à 23 heures tous les jours, il nous fallait avoir recours à un prestataire qui soit capable de le faire pour l'exploiter au mieux, tant la demande est importante. Je rappelle que cet équipement recevait environ 300.000 personnes par an avant sa fermeture.

Je crois que l'on peut se satisfaire, même si l'on aurait tous aimé que cela se fasse dans des délais plus courts, de la réouverture de cet équipement majeur de la rive gauche parisienne. Le délégataire avait dans son contrat une obligation de trouver un tarif entre 4 et 6 euros. Il est arrivé sur 5,20 euros, après de nombreuses discussions qui ont notamment fait suite à la crise énergétique, amenant à un tarif, hors entrées réduites, à hauteur de 5,20 euros. C'est 10 centimes de plus que la piscine Suzanne Berlioux, qui a été négociée il y a bien plus longtemps. Même si l'on voudrait toujours que ce soit moins cher, cela reste encore bien moins cher que d'autres piscines en région parisienne ou en province, dans différentes grandes villes. Surtout, le prestataire s'engage à ne pas appeler la Ville en cas de déficit. En effet, ce que vous avez dit est vrai, Madame VASA. Néanmoins, si l'établissement n'est pas déficitaire, ce n'est pas à cause de la piscine, car les piscines sont toujours déficitaires, mais bien à cause des activités complémentaires. C'est pourquoi il a essayé de trouver un équilibre entre le prix unitaire et les grilles de différentes prestations, permettant d'atténuer parfois un prix à l'unité qui peut paraître un peu élevé. Nous avons essayé de trouver le meilleur équilibre.

Je me satisfais du travail, d'abord, des équipes de la Direction de la Jeunesse et des Sports pour l'accompagnement de ce projet majeur de rénovation, puis de la réouverture qui va pouvoir profiter bien au-delà du 5e arrondissement, mais aussi au 5e arrondissement. La Maire l'a rappelé, on connaît la tension et le besoin que nous avons sur les piscines. Je vous propose donc de voter en faveur de cette délégation de service public, à la faveur de Prestalis.

Merci beaucoup.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 99.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DJS 99).

2023 DJS 104 - Approbation du contrat de délégation de service public pour l'exploitation et la valorisation du centre sportif parisien de l'Ile de Puteaux.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DJS 104 concernant l'approbation du contrat de délégation de service public pour l'exploitation du centre sportif parisien de l'Ile de Puteaux.

Je donne la parole à Mme Samia BADAT-KARAM.

Mme Samia BADAT-KARAM. - Le parc des sports de Puteaux, situé sur l'Ile éponyme, s'étend sur 12 hectares et accueille près de 70.000 visiteurs par an. Situé face au bois de Boulogne, il est depuis 2016 en gestion directe par la Ville de Paris. Un contrat de délégation de service public avait été approuvé par le Conseil de Paris d'octobre 2020. Il prévoyait notamment le maintien d'activités de service public, l'accueil d'associations le soir et le week-end, de scolaires et de périscolaires. Au moment de la signature de ce contrat, la Ville de Paris et le groupement ont appris la modification du P.L.U. par l'Etablissement Public Territorial Paris Ouest La Défense. Nous délibérons aujourd'hui sur le nouveau contrat de D.S.P. pour l'exploitation du centre sportif parisien de l'Ile de Puteaux.

Eu égard à la proximité immédiate de ce site avec le 16e arrondissement, eu égard également à la pénurie de terrains de sport, notamment de grands jeux, dans notre arrondissement, le 16e, eu égard au refus opposé à notre arrondissement quant à la construction de nouveaux équipements, eu égard également à la forte demande de

créneaux sportifs par nos associations et nos scolaires publics et privés, nous profitons du passage de ce projet de délibération pour, d'une part, regretter que la mairie d'arrondissement n'ait pas été associée au choix du délégataire et, d'autre part, réitérer notre souhait que le 16e arrondissement soit étroitement associé à l'attribution de créneaux sportifs dans le cadre du volume d'activités de service public prévu dans cette D.S.P.

Je vous remercie.

(Mme la Maire de Paris reprend place au fauteuil de la présidence).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame.

Je donne la parole à Pierre RABADAN.

M. Pierre RABADAN, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Merci, Madame BADAT-KARAM, de cette intervention. Cela me permet de parler de ce site important de l'Ile de Puteaux, qui accueille un complexe sportif majeur qui était en régie interne depuis de longues années. Il y a ensuite eu une dissolution du Syndicat interdépartemental en 2016, puis une gestion avec accord de partage de créneaux avec la Ville de Puteaux. Nous avions un projet, avec la précédente direction de la Fédération française de tennis. Il était ficelé et avait l'accord de la Ville de Puteaux. La Ville de Puteaux, sans juger bon de prévenir le délégataire ni le propriétaire, qu'est la Ville de Paris, a changé le P.L.U. sans nous en informer. Cela a rendu caduc le premier projet et nous a fait perdre plusieurs années et, je dois le dire, un peu d'argent en fonctionnement aussi. En effet, il a fallu récupérer à nouveau la gestion de cet équipement en régie, afin de repasser une procédure en 2020 et réattribuer ce nouveau site, qui fait l'objet du projet de délibération d'aujourd'hui.

Je regrette vraiment cette situation, parce qu'on a perdu énormément de temps pour rénover ces terrains de grands jeux, dont parlait Mme BADAT-KARAM, qui sont nécessaires, dont nous avons besoin. Malgré nos relances, nous n'avons jamais pu, je le dis devant toutes et tous au Conseil de Paris, obtenir un rendez-vous politique avec la Maire ou l'un de ses représentants, pour avoir une explication de ce contre-pied qui nous a empêchés de faire un projet majeur de rénovation. Nous avons donc relancé un nouveau projet, qui s'adaptait au nouveau P.L.U., qui a fait perdre beaucoup de temps, d'énergie et d'argent. Aujourd'hui, nous atterrissons enfin avec un projet et, ici, un délégataire du nom de Soccer 5 France. Il va, dans le cadre de la délégation de service public, rénover l'ensemble des terrains et des constructions nécessaires à la bonne exploitation de ce site. Nous avons aussi travaillé sur un aspect environnemental avec le délégataire pour qu'il ne touche pas les arbres en place, pour qu'il en plante 156 nouveaux et qu'il fasse également la plantation d'une mini-forêt, accueillant environ 2.000 arbres.

Evidemment, l'ensemble des travaux amènera une amélioration énergétique des bâtiments et une exploitation optimale à la fois pour les terrains de grands jeux et tout ce qui relève de la délégation de service public, pour les associations parisiennes et pour les utilisateurs qui viendront de manière privée. Je crois que l'on peut enfin se satisfaire de cela. J'aurais aimé que l'on évite de passer par les 2 ans que nous avons perdus, mais on ne peut pas toujours maîtriser la politique et les ressorts des villes qui jouxtent et sont à proximité de Paris.

C'est un contrat qui s'engage sur une durée de 20 ans, avec un montant de 7,9 millions d'euros d'investissement, qui concerne la réfection des terrains de grands jeux, dont nous avons bien besoin.

Je vous remercie de voter ce projet de délibération.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, cher Pierre RABADAN.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 104.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DJS 104).

2023 SG 45 - Convention entre l'Agence nationale du sport et la Ville de Paris dans le cadre du dispositif "Savoir nager 2023".

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons à l'examen du projet de délibération SG 45, il s'agit d'une convention entre l'Agence nationale du sport et la Ville de Paris dans le cadre du dispositif "Savoir nager 2023".

Madame BADAT-KARAM, vous avez la parole.

Mme Samia BADAT-KARAM. - Madame la Maire, mes chers collègues, l'examen de ce projet de délibération me donne l'occasion, une fois encore, d'intervenir sur un sujet crucial pour les petits Parisiens : le savoir nager. Il n'est en effet pas normal, dans une ville comme la nôtre, qui accueillera bientôt les Jeux Olympiques et Paralympiques en 2024, de voir des classes de C.P. privées de cours de natation au prétexte que les bassins manquent. La superficie totale des bassins à Paris correspond à un peu plus de 85 mètres carrés pour 10.000 habitants. C'est bien en dessous de l'objectif fixé par votre plan "Nager à Paris", c'est deux fois moins que le taux

d'équipements franciliens, compris entre 155 et 175 mètres carrés pour 10.000 habitants. La situation est donc critique, d'autant que, en 15 ans, la fréquentation des piscines parisiennes a bondi de près de 50 %. Je pense donc particulièrement à nos publics scolaires, les premiers à pâtir de cette situation.

La situation est catastrophique pour nos jeunes. Quand 1/3 des enfants parisiens ne sait pas nager à l'entrée en 6e, on ne peut pas rester les bras croisés et se renvoyer les responsabilités. Faites du sujet du savoir nager des jeunes une priorité de cette mandature. Il y a quelques mois, nous vous avions proposé des solutions concrètes et pratiques, comme notre vœu au dernier Conseil de Paris sur le déploiement de bassins aquatiques mobiles sur le territoire parisien, vœu que vous aviez rejeté sans explication. Je me permets donc de réitérer notre souhait de voir déployer sur le territoire parisien des bassins mobiles, pour permettre à tous les écoliers parisiens de bénéficier de cours de natation.

Pour conclure cette intervention, je souhaiterais que vous nous communiquiez rapidement les chiffres précis et actualisés concernant les cours de natation dispensés aux scolaires à Paris.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à M. Pierre RABADAN.

M. Pierre RABADAN, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Merci, Madame BADAT-KARAM, de cette intervention. Cela va me permettre de vous donner quelques éléments, certains un peu en contradiction avec ce que vous argumentez. Vous dites que nous ne faisons pas assez, sans doute, même si nous sommes dans une ville dense. Peut-être ne le savez-vous pas, mais on a beaucoup de difficultés à accueillir l'ensemble des demandeurs, qui augmentent. C'est plutôt une bonne nouvelle, nous en accueillons de plus en plus, avec la limite qui est parfois celle des mètres carrés et des équipements disponibles que nous essayons de rénover.

D'abord, Paris est la seule commune à mettre deux professionnels, les professeurs de la Ville de Paris, P.V.P., que je salue, et les éducateurs d'activités physiques et sportives aquatiques qui, aux côtés des professeurs des écoles, lancent chaque séance pendant le temps périscolaire. Paris est la première ville de France en termes d'offre entourant le plan d'aisance aquatique en maternelle. 1.500 enfants sont concernés cette année. On continue à former nos agents sur cette approche spécifique. Le taux de savoir nager à la fin du primaire est bien au-dessus de la moyenne nationale, malgré la carence en nombre de piscines par habitant, comme vous l'avez rappelé.

Je veux vous dire aussi que nous avons 12 dispositifs aquatiques spécifiques. Je ne vais pas tous les nommer, mais je vous en donne quelques-uns : les stages massés d'aisance aquatique, l'enseignement maternel massé annuel, l'expérimentation "Enseignement élémentaire massé", la disposition de temps de remédiation sur le temps d'activité périscolaire, les ateliers sportifs aquatiques, le dispositif "1, 2, 3, Nagez !" qui fait aussi l'objet de ce projet de délibération, le dispositif "J'apprends à nager", etc. Nous avons beaucoup de dispositifs. Il en manque encore. Nous faisons tout pour optimiser les équipements que nous avons, y compris pour ouvrir des bassins mobiles. Si nous le faisons l'été, il est parfois difficile de le faire sur toute l'année, pour la raison très simple que nous n'avons pas assez de maîtres-nageurs. C'est un vrai problème pour encadrer plus de piscines.

Pour ce qui concerne ce projet de délibération, le "Savoir Nager 2023" a été accompagné par la Ville, en lien avec l'Etat, pour justement atteindre un objectif plus élevé d'apprentissage de la natation. Je vais aussi poser le sujet ici aujourd'hui : il devra, je l'espère, perdurer au-delà des Jeux Olympiques et Paralympiques. Si c'est une dynamique de co-financement qui a été lancée, on se doit de la continuer au-delà et d'essayer de toujours trouver des solutions nous permettant d'avoir une meilleure offre, même si celle à Paris, je crois vous l'avoir démontré, est quand même la plus importante qui existe. Nous continuons à nous améliorer. Nous ne restons pas les bras croisés. C'est pour nous une priorité et nous continuerons à le faire.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 45.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, SG 45).

2023 SG 67 - Convention entre la Ville de Paris et la Préfecture de Région d'Ile de France pour le financement des projets "Paris sportives", "Sport et décrochage scolaire" et "Paris sport dimanches".

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons à l'examen du projet de délibération SG 67, il s'agit d'une convention entre la Ville de Paris et la Préfecture de Région Ile-de-France pour le financement des projets "Paris sportives", "Sport et décrochage scolaire" et "Paris sport dimanches".

La parole est à Mme GARRIGOS, pour le groupe Paris en commun.

Mme Geneviève GARRIGOS. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, à l'occasion de notre Conseil de rentrée, je suis très heureuse de pouvoir rappeler l'engagement de la Ville depuis plusieurs années déjà, avec le lancement du programme Héritage, à faire vivre les Jeux 2024, l'éducation sportive, l'émancipation par le sport, l'égalité femmes-hommes et les valeurs du sport. Cela se concrétise à l'école avec la Semaine Olympique et Paralympique, les activités périscolaires, les ateliers sportifs et artistiques, le savoir nager ou l'initiation aux disciplines paralympiques. Je tiens à saluer tout particulièrement le travail de Pierre RABADAN et Patrick BLOCHE, qui ont su saisir l'opportunité des J.O.P. pour faire du sport une priorité éducative et citoyenne, faire émerger une génération de Parisiennes et de Parisiens ouverts sur le monde grâce aux valeurs olympiques, la fameuse "génération 2024".

Pour la première fois depuis le lancement du programme Héritage, les projets mis en œuvre par la Ville de Paris et Paris 2024 bénéficient également d'un financement de la Préfecture de Région d'Ile-de-France à hauteur de 89.900 euros. Voilà une belle reconnaissance et l'occasion de faire la promotion de ces beaux dispositifs. Tout d'abord, le programme "Sport et décrochage scolaire", qui s'appuie sur les équipes des établissements scolaires, les clubs et les associations sportives de proximité, a ainsi permis l'année dernière à plus de 500 enfants, le plus souvent dans les quartiers populaires, de bénéficier d'un parcours sportif de réussite éducative.

Les financements de la Préfecture de Région bénéficient également au programme "Paris sportives", qui a pour vocation de permettre aux femmes et adolescentes de pratiquer régulièrement une activité physique sur les terrains d'éducation physique et dans les squares gratuitement. C'est le moyen d'encourager et de faciliter la mixité des terrains et pour les femmes, qui représentent la moitié de la population parisienne, de se réapproprier l'espace public. Mis en place en 2020, "Paris sportives" est une réussite indéniable, avec près de 3.000 participantes cette année et des impacts positifs sur la confiance en soi, le lien social. De nombreuses femmes se tournent ensuite vers les clubs pour une activité pérenne au sein des sections féminines, que l'on souhaite encore voir se développer.

Il s'agit également, avec ce projet de délibération, de soutenir "Paris sport dimanches", le rendez-vous désormais incontournable des sportives et des sportifs du week-end, qui permet de profiter de cours collectifs gratuits dans les centres sportifs, les parcs et des places de la Capitale. Nous avons imaginé les Jeux de Paris 2024 comme une opportunité unique pour créer une dynamique positive autour du sport et ses bienfaits en termes de santé, d'éducation, de mixité et d'inclusion. Je crois que l'on peut dire aujourd'hui que ces Jeux ont déjà, pour les Parisiennes et les Parisiens, un impact réel et durable qui se poursuivra bien au-delà de 2024.

Je vous appelle à voter ce projet de délibération.

Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup à vous, chère Geneviève GARRIGOS.

La parole est à Pierre RABADAN, pour répondre.

M. Pierre RABADAN, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Merci beaucoup, chère Geneviève GARRIGOS, de vous être inscrite sur ce projet de délibération. Je constate, à force de passer un certain nombre de projets de délibération sur les mesures d'Héritage, qu'il est beaucoup question de l'impact des Jeux dans tous les sens du terme, mais il n'y a qu'une seule inscription. J'ai l'impression que cela décroît au fur et à mesure du temps. J'en suis un peu déçu. Merci de l'avoir mis en avant. Cela va nous permettre de mettre à l'honneur l'effet levier du projet des Jeux Olympiques et Paralympiques, souhaité notamment par la Maire de Paris depuis la phase de candidature, notamment ici, sur l'augmentation des accompagnements des acteurs du sport parisien. Ils sont nombreux.

A ce Conseil de Paris, nous passons 15 projets de délibération dans le cadre de transformations olympiques, pour un montant de presque 800.000 euros de financements et l'accompagnement l'année dernière de 320 associations soutenues financièrement. Geneviève GARRIGOS l'a mis en avant, il y a ici 3 dispositifs particulièrement importants à nos yeux : le dispositif "Paris sportives", qui permet de conquérir ou reconquérir l'espace public pour les publics féminins. Il y en a besoin. La presse s'en est fait récemment l'écho. On sait que c'est un combat qu'il va falloir continuer de mener très longtemps, pour que les femmes puissent pratiquer des activités physiques et sportives dans l'espace public. C'est un combat sur lequel il faut les accompagner au quotidien. Je remercie et salue l'ensemble des associations, qui ont permis à 4.500 femmes de bénéficier de ce dispositif "Paris sportives" depuis 3 ans exactement.

Le dispositif "Paris sport dimanches", je vous en redis un mot, puisque nous avons une intervention de Mme LELIÈVRE, mais je crois qu'elle est partie, c'est dommage. Elle faisait appel de ses vœux à ce que nous mettions en place dans l'espace public des dispositifs gratuits, qui aident et favorisent la mise en activité des Parisiennes et des Parisiens. C'est justement ce que ce dispositif fait. Depuis plusieurs années et sur 2022, nous avons eu près de 2.500 participants chaque dimanche sur plus de 10 sites. Enfin, le sport est un outil d'inclusion sociale, je n'ai de cesse de le répéter, encore sous-exploité à mon sens aujourd'hui. Nous progressons lentement, mais sûrement. Il lutte aussi contre le décrochage scolaire. C'est aussi l'engagement que nous avons pris avec la Préfecture de la Région Ile-de-France, donc les services déconcentrés de l'Etat, que je salue dans le co-financement de ces dispositifs et que j'appelle une nouvelle fois à structurer et à travailler pour l'après-Jeux, car il y aura un avant et un après-J.O. 2024. J'espère que nous continuerons à rester sur la même lancée, avec la même ambition, et continuerons à développer la pratique du sport dans son ensemble, dans sa spécificité et son inclusivité.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, cher Pierre RABADAN.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 67.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, SG 67).

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à l'organisation d'une opération "Paris sans voiture" durant les J.O.P. 2024.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons à présent à l'examen de vœux non rattachés.

Le vœu référencé n° 16 est relatif à l'organisation d'une opération "Paris sans voitures" durant les Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024.

La parole est à M. RAIFAUD. Allez-y.

M. Frédéric BADINA-SERPETTE. - C'est Frédéric BADINA-SERPETTE.

Madame la Maire, Monsieur le Préfet, mes chers collègues, la promesse faite en 2015, lors de la candidature de notre Ville pour les Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024, était de faire les premiers Jeux "écolo" de l'histoire, des Jeux 100 % cyclables, 100 % accessibles en transports en commun, comme l'a encore souligné récemment le Ministre des Transports. Cependant, Paris doit faire mieux avec des Jeux 100 % sans voitures, non par dogmatisme, parce qu'il s'agit en réalité de la décision la plus raisonnable à prendre. Aujourd'hui, les émissions de carbone engendrées par les J.O.P. 2024 sont désormais estimées par les organisateurs eux-mêmes à 1,58 million de tonnes, soit plus que les incendies en Grèce de cet été. Nous vivons tous les étés des vagues de chaleur sans précédent. Continuons de nous préparer, allons plus loin pour vivre des Jeux Olympiques en subissant le moins possible. Un Paris sans voitures, c'est un Paris qui respire et un Paris qui se réapproprie l'espace public.

Monsieur le Préfet de police, à ce stade, les périmètres de sécurité et les droits d'accès - il semblerait qu'ils ne soient pas définis par la Préfecture - et le gruyère qui s'annonce être le plan de circulation nous font craindre une sorte de pagaille dans Paris l'été prochain. La raison serait plutôt d'imaginer une seule zone, un dispositif clair, efficace, sécurisé pour les particuliers comme pour les professionnels. Comme lors de cette rentrée, lors de l'ouverture de la Coupe du monde de rugby, nous risquons de connaître de nouveaux pics de pollution lors des J.O. La santé des Parisiennes et des Parisiens, comme de toutes celles et tous ceux qui seront présents et des athlètes, devrait être notre priorité. Il n'est pas imaginable de sortir de cet événement sportif avec une santé publique dégradée par la multiplication des problèmes respiratoires. Il faut aussi assurer la bonne circulation des services de sécurité, de secours, de transport logistique. Ces services sont essentiels à la vie de notre ville et à la bonne gestion des Jeux en situation de crise. Le rapport complémentaire de la Cour des comptes s'inquiète lui-même du retard pris sur la préparation de ces situations de crise dans les réseaux de transports collectifs et routiers. C'est aussi, par ailleurs, le déplacement des artisans, des professionnels de santé et des personnes en situation de handicap qu'il nous faut assurer. Je rappelle au passage que la mise en accessibilité est l'une des priorités de ces Jeux. Enfin, c'est aussi une sécurisation des piétons et des cyclistes, qui seront particulièrement nombreux lors des Jeux, qu'il nous faudra mettre en place.

Monsieur le Préfet de police, ne multiplions pas les périmètres de sécurité, périmètres qui, semble-t-il, pourraient évoluer de jour en jour, ce qui nuirait aussi gravement à l'organisation des logisticiens qui ont besoin de clarté. Assurons-nous de la bonne gestion des déplacements dès les portes de Paris. Mettons tout en œuvre pour un report massif vers les transports en commun, que nous devons rendre gratuits, mais aussi vers le vélo. Profitons des J.O. pour assumer une montée en puissance de notre service public Vélib' à la hauteur des besoins de déplacement.

Pour nous, écologistes, l'avenir de notre ville se trouve dans un Paris sans voitures individuelles. C'est une promesse raisonnable. C'est aujourd'hui une nécessité pour le bon déroulement des Jeux.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Monsieur le Préfet de police, je vous donne la parole, puis Pierre RABADAN et je dirai quelques mots.

M. LE PRÉFET DE POLICE. - Monsieur le Conseiller, vous m'interpellez sur ce projet de "Paris sans voitures" pendant les Jeux Olympiques. Vous l'avez rappelé vous-même, dans le cadre de l'organisation des Jeux Olympiques, il y aura évidemment un certain nombre de restrictions de circulation autour des sites olympiques, autour des épreuves sur route qui vont se dérouler. J'aurai l'occasion de préciser justement les modalités d'information. Vous dites que ces périmètres évoluent de jour en jour. Je ne sais pas ce qui vous permet de dire cela, vu qu'ils n'ont pas encore été rendus publics. Je ne vous comprends pas bien. Nous y travaillons. Ils sont achevés. Il va s'engager maintenant, avec les grands partenaires, une phase d'information de ces partenaires pour recueillir leurs observations.

Effectivement, il y aura des restrictions de circulation, mais que nous souhaitons autant que possible limiter. Vous l'avez bien compris. La solution que vous préconisez d'un Paris sans voitures pose un certain nombre de difficultés, pour ne pas dire de grosses difficultés. La première, évidemment, c'est de reporter une congestion du trafic en Petite Couronne et à la périphérie de Paris. Je suis aussi responsable de la fluidité de la circulation des véhicules d'intérêt, de secours aux abords de Paris. C'est aussi de ma responsabilité. Une des conséquences de cette mesure serait celle-là. La deuxième, bien évidemment, serait qu'il faut tenir un périmètre comme celui-ci. C'est-à-dire qu'il faut des forces de l'ordre pour en assurer l'étanchéité, nonobstant les dérogations que vous avez évoquées et que j'ai bien entendues. Vous comprendrez que, pendant la période d'organisation puis de déroulement des Jeux Olympiques, les forces de sécurité intérieure seront déjà fortement mobilisées. Cette mesure semble donc difficilement applicable.

En résumé, tant dans son principe que dans ses modalités d'application, le Préfet de police n'est pas favorable à la mesure que vous préconisez, pour les raisons que je viens d'expliquer. Encore une fois, il y aura une succession de périmètres de circulation, dont je parlerai tout à l'heure, et qui comporteront eux-mêmes des restrictions d'usage de véhicules motorisés. C'est déjà beaucoup. On va le gérer du mieux que nous pouvons, mais un périmètre global serait extrêmement compliqué pour les raisons que je vous ai dites.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur le Préfet.

Cher Pierre RABADAN.

M. Pierre RABADAN, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Merci, Monsieur le Préfet, et merci, Monsieur BADINA-SERPETTE.

Je vais difficilement faire mieux que ce qu'a dit M. le Préfet de police. On est confronté à la réalité de la mise en place de ce dispositif et à son impact potentiel. Cela me permet de mettre en avant le sujet des mobilités que nous avons pendant les Jeux. On s'en est servi comme d'un accélérateur. Vous le savez sans doute, puisqu'on y a travaillé avec certains d'entre vous, je parle du groupe écologiste. On a voulu un modèle de Jeux qui soit en centre-ville, compact pour réduire les déplacements, pour réduire les émissions de gaz à effet de serre notamment, avec une ambition très forte sur l'accessibilité en transports en commun et le développement du vélo. Vous le savez, on va développer des "olympistes". Cela a été annoncé par la Maire de Paris et son adjoint David BELLIARD. On profite évidemment de cela pour développer les systèmes de parking à vélos et l'offre de vélos, pour favoriser au maximum l'ensemble des transports dans leur diversité dans Paris.

M. le Préfet de police a rappelé la difficulté de la mise en œuvre. Nous avions proposé des amendements pour essayer de rendre le vœu réalisable, mais vous n'avez pas souhaité les accepter. Comme M. le Préfet de police, j'y émets donc un avis défavorable.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Un mot aussi, d'abord pour dire que l'on travaille très bien avec les services de l'Etat et de la Préfecture de police sur l'organisation des Jeux, notamment de ces périmètres. Je me permets de rappeler la date d'ouverture des Jeux : le 26 juillet 2024 pour les Jeux Olympiques et le 28 août pour les Jeux Paralympiques. On travaille sérieusement et de façon concertée. On va dérouler ce travail en tenant compte à chaque fois des adaptations qu'il faudra porter. Il y aura évidemment beaucoup de restrictions de circulation, puisque l'idée est quand même de faciliter le transport en commun et le vélo pour la majorité des personnes qui seront présentes pendant cette période. Pour autant, en effet, nous ne sommes pas favorables à une mesure générale, qui risquerait d'ailleurs d'être jugée comme disproportionnée, en tous les cas n'étant pas en rapport avec l'événement.

J'essaie de travailler avec les services de l'Etat et tous nos interlocuteurs sur l'idée de l'héritage, tout ce que l'on va gagner ensemble en termes d'héritage écologique, de mobilité, d'espaces publics reconquis pour les piétons ou les mobilités douces. Nous faisons aussi ce travail en tenant compte des contraintes qui sont celles d'une grande

ville, qui a besoin d'avoir des services de secours, des services de livraison, des gens qui ne peuvent pas faire autrement que de se déplacer avec un véhicule individuel. Je rejoins tout à fait ce que viennent de dire M. le Préfet de police et Pierre RABADAN.

J'ai une demande d'explication de vote de M. VÉRON.

M. Aurélien VÉRON. - Madame la Maire, Monsieur le Préfet.

Vous faites bien, Madame la Maire, de rappeler les dates de ces Jeux Olympiques, car les écologistes ont manifestement du mal, encore avec ce texte, avec les dates. Ils parlent de 6 semaines. Si je commence le vendredi 26 juillet pour terminer le dimanche 8 septembre, cela fait plus de 6 semaines, mais 44 jours. Nous ne sommes pas à quelques jours près. L'exactitude n'est pas la force des écologistes.

Les propositions sont d'abord une période sans voitures. 30 % des Parisiens ayant une voiture, il y a même plus d'un million de véhicules immatriculés à Paris, donc potentiellement 50 % des Parisiens, beaucoup seront partis, beaucoup d'extérieurs, de Franciliens voudront pouvoir venir à Paris. Puis, il y a l'activité économique qui a besoin de circuler. A côté de cela, vous voulez rendre les transports en commun gratuits. Je rappelle que la billetterie, les tickets et les abonnements dont les touristes sont les premiers consommateurs, c'est 12 % des recettes d'"Ile-de-France Mobilités". Il n'appartient pas à la Ville de Paris de donner des gratuités à des touristes, qui vont venir consommer à Paris et jeter des déchets, qui vont nécessiter plus d'entretien du futur adjoint de la Propreté. Cette consommation de service public va donc nécessiter qu'ils contribuent. Contribuer au service public des transports en commun fait partie des engagements des touristes, que l'on attend d'eux, c'est-à-dire qu'ils paient une contribution à ce qu'on va leur procurer comme services publics. Les transports en commun vont être absolument bondés. Il nous semble donc encore plus important que ceux qui n'ont pas le choix puissent prendre leurs véhicules pour venir à Paris ou quitter Paris.

Six semaines, c'est très long. Six semaines et plusieurs jours, c'est encore plus long. Je vous rappelle que les Jeux Olympiques doivent se faire avec les Parisiens et non contre les Parisiens. L'objectif de ces Jeux Olympiques n'est pas d'exclure les Parisiens de cette période de fête et de partage. Il est très important que le vélo ait une grande part. Je crois que l'on va reparler du Plan Vélo. C'est un élément important que vous avez développé, avec des stationnements prévus. En tout cas, la voiture doit exister.

Puis, je rappelle une dernière chose pour conclure, c'est que Londres en 2012, cela s'est très mal passé. A Paris, nous devons en faire un succès. Nous voulons tous en faire un succès. Ne commettons pas l'erreur de Londres : 30 % des Londoniens étaient absents, bien plus que d'habitude. Gardons les Parisiens et associons-les à ces Jeux.

Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 16 déposée par le groupe "Les Ecologistes", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à la décision d'enlever des boîtes des bouquinistes lors des J.O.P. 2024.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au maintien des bouquinistes lors des J.O.P. de Paris.

Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif au maintien des bouquinistes sur les quais hauts de la Seine durant les J.O.P. 2024.

Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif à la sauvegarde des bouquinistes des quais de la Seine pendant les J.O.P. 2024.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Les vœux référencés n^{os} 17, 18, 19, 20 et 20 bis sont relatifs au maintien des bouquinistes lors des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024.

Monsieur GLEIZES, vous avez la parole.

M. Jérôme GLEIZES. - Madame la Maire, Monsieur le Préfet de police, chers collègues, tout le monde aime les bouquinistes sur les quais de Seine, mais lorsqu'il faut passer aux actes concrets, les paroles s'évaporent, les thèses de soutien disparaissent. Aujourd'hui, jamais depuis 450 ans d'existence leur survie n'a été autant remise en question. Au nom de questions de sécurité à l'occasion des Jeux Olympiques et Paralympiques, il faudrait déplacer les fameuses boîtes où sont stockés leurs livres. N'y aurait-il pas plutôt un sujet de commercialité des quais de Seine, libérer un espace, une vue pour en faire des espaces lucratifs, privatiser encore plus un espace public ?

Pour nous, écologistes, rien ne justifie ce déplacement, même temporaire. Elles se situent au sein de la zone sécurisée, donc une fois celle-ci sécurisée, c'est-à-dire qu'un contrôle strict aura lieu à l'entrée, le risque est éliminé. Deuxième risque, le mouvement de foule provoqué par le manque de visibilité. Avec ou sans boîtes, le risque est là, selon la jauge. On nous parle de 300.000 à 600.000 spectatrices et spectateurs. Pour le réduire, il faudrait installer des gradins. Les Jeux Olympiques semblent être un prétexte. L'Association des Bouquinistes avait anticipé un risque depuis mars, mais la première réunion regroupant toutes les parties concernées n'a eu lieu que vendredi. A ce stade, nous ne connaissons ni les boîtes concernées, ni les modalités de déplacement, ni les modalités de conservation, ni les indemnités prévues, ni le calendrier. Le déménagement semble même être plus coûteux que le maintien.

Avec ce vœu, tant que les réponses ne seront pas données, nous nous opposerons à ce déplacement. Dans l'attente, nous demandons une réunion de conciliation entre les bouquinistes et les parties prenantes, et non des réunions unilatérales, comme vendredi dernier. Nous demandons qu'un projet de sécurisation des boîtes soit proposé par la Préfecture sans déplacement de celles-ci, que les bouquinistes soient rétablis dans leurs droits avec une carte professionnelle d'un an et non de 10 mois comme actuellement, enfin, que la Ville de Paris soutienne juridiquement les bouquinistes dans leurs démarches. Il serait regrettable qu'un lieu aussi emblématique que celui-ci, aussi connu et apprécié internationalement, considéré comme patrimoine culturel immatériel, disparaisse à l'occasion de l'événement planétaire le plus regardé : la cérémonie d'ouverture des Jeux Olympiques et Paralympiques.

Merci de votre attention.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à M. LECOQ, pour le groupe Changer Paris.

M. Jean-Pierre LECOQ, maire du 6e arrondissement. - Madame la Maire, Monsieur le Préfet de police, mes chers collègues, à la suite de l'orateur précédent, j'interviens sur ces bouquinistes qui nous sont chers à tous et à toutes, que certains redécouvrent un peu. A l'heure des liseuses, des ordinateurs, à l'heure où certains lisent des informations importantes sur leurs tablettes, cela peut paraître un peu "bizarre" de parler des bouquinistes, mais ils existent. Ils constituent l'âme de Paris. Cela a été rappelé. Ils sont là depuis plusieurs centaines d'années. Ils ont toute une histoire. Ils ont eu le droit d'installer ces boîtes à la fin du XIXe siècle et de ne pas ramener chaque soir chez eux leurs livres, leurs revues. Ils ont maintenant la possibilité de les laisser dans ces boîtes vertes, qui parsèment les quais de la Seine, principalement sur les quais du centre de Paris, du 5e, du 6e et du 7e arrondissement.

Monsieur le Préfet de police, je comprends très bien les problèmes de la Préfecture qui doit, en tant que responsable de l'ordre et de la sécurité, assurer la bonne tenue des Jeux Olympiques. On sait que c'est une affaire considérable, que le monde entier nous regardera. Si la cérémonie d'ouverture, qui a été conçue avec un peu d'emphase, de grandeur, se passait mal, c'est la France et Paris qui seraient en cause. Cependant, on ne peut pas non plus faire l'impasse sur les bouquinistes. Nous demandons, à travers notre vœu, avec Rachida DATI et tous les membres du groupe Changer Paris, qu'au-delà de la réunion technique qui a eu lieu, à laquelle je n'ai pas pu assister personnellement, étant à l'étranger, mais mon directeur de cabinet m'a représenté, que vous continuiez à examiner sérieusement les choses, que vous n'oubliiez pas la possibilité de sécuriser les boîtes plutôt que de les retirer. J'ai, comme vous, regardé l'ensemble des boîtes. Elles sont très fragiles. Chacun sait que leur enlèvement comme leur remise en place pourraient constituer un véritable problème. A cet instant, d'ailleurs, nous ne savons pas véritablement qui s'en chargera.

Enfin, la période d'activité de l'été est essentielle pour les bouquinistes. Si certaines sont retirées ou neutralisées, nous demandons à travers notre vœu que l'indemnisation des bouquinistes soit assurée par l'Etat, par la Ville de Paris ou par une conjonction des deux. Je vous remercie.

Nous ne voterons pas le vœu de l'Exécutif, qui contient des choses favorables, mais qui ne va pas aussi loin que nous le souhaitons dans la défense de cette profession essentielle aux yeux du monde, qui appartient maintenant au patrimoine culturel immatériel de la France.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

La parole est à Mme BERTHOUT, pour le groupe "Indépendants et Progressistes".

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Madame la Maire, Monsieur le Préfet, mes chers collègues, la plus grande librairie à ciel ouvert du monde est sur les quais de Seine. Elle est tenue depuis 450 ans par des hommes et des femmes qui exercent un métier de passion, celui de bouquiniste. Il en faut, de la passion,

pour vendre par tous les temps et pour toutes les bourses des livres, pour un salaire dérisoire. Pour tous les amoureux du livre et de l'écrit, pour tous les touristes, Paris sans les fameuses boîtes vert wagon, qui bordent la Seine sur près de 3 kilomètres, ne serait pas tout à fait Paris. C'est tout particulièrement le cas dans le Quartier latin et dans mon arrondissement, qui regroupe un bon tiers de ce fragile trésor. C'est cette singularité culturelle et patrimoniale qui m'a conduite, avec le président de l'Association des Bouquinistes parisiens, à soutenir la demande d'inscription du métier de bouquiniste au patrimoine culturel immatériel français, première étape vers une reconnaissance par l'UNESCO, je l'espère.

Quand, dans la torpeur de l'été tombe la décision de déménager les bouquinistes à l'autre bout de Paris pour la cérémonie d'ouverture, c'est-à-dire là où, à ma connaissance, il n'y a jamais eu une seule boîte verte, vous comprendrez la stupéfaction et l'indignation qui furent les miennes, comme celles de milliers de personnes. Monsieur le Préfet, dont la compétence et l'expérience en matière de sécurité ne sont plus à démontrer, invoque d'impérieuses raisons de sécurité, dont acte. Cependant, Madame la Maire, Madame l'Adjointe à la Culture, car c'est bien de votre ressort qu'il s'agit, avez-vous fait des contre-propositions en amont, par exemple, pour limiter l'accès aux quais hauts et, donc, les risques de mouvement de foule qui préoccupent à juste titre le Préfet, ou soutenu des propositions alternatives, comme celles que mon collègue et ami Pierre-Yves BOURNAZEL va faire dans quelques instants ? Avez-vous fait des tests ? J'ai demandé des tests lors de la réunion chez M. le Préfet du 28 septembre dernier, qu'il a bien voulu relayer en matière de demande, pour voir comment on pouvait démonter et remonter sans grave dommage, ce dont je doute très franchement, les fameuses boîtes. Avec quels professionnels et dans quels délais ?

J'ai cru comprendre, Monsieur le Préfet, dans le courrier que vous avez bien voulu m'adresser et, j'imagine, à quelques autres élus, que vous imaginiez réserver strictement aux seules boîtes dont le retrait est indispensable le champ d'application de l'arrêté. Cela veut dire que l'on pourrait diminuer le nombre de boîtes qui pourraient être visées par l'arrêté. Si les tests concluaient à une fragilité excessive desdites boîtes concernées, donc à un risque de disparition dans le tsunami du déménagement, ne nous racontons pas d'histoires, allez-vous, Madame la Maire, co-construire avec les bouquinistes une véritable solution de repli ? La cérémonie d'ouverture est censée être une grande fête populaire. Elle ne saurait être organisée en sacrifiant un pan de l'âme parisienne.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Je vous rappelle que vous avez 2 minutes pour présenter vos vœux.

La parole est à Pierre-Yves BOURNAZEL, pour le groupe "Indépendants et Progressistes".

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur le Préfet de police, depuis plus de 4 siècles, les bouquinistes font partie intégrante de la richesse culturelle de Paris, un modèle qui a inspiré de nombreuses villes dans le monde. Chacun l'a dit, ils participent de l'âme de Paris. La décision de retirer ces boîtes vertes pendant toute la durée des Jeux n'est pas irréversible, selon nous. Notre vœu le démontre. Oui, la sécurité de la cérémonie d'ouverture est une priorité. Toutefois, des solutions alternatives existent. Avec Florence BERTHOUT et les élus du groupe "Indépendants et Progressistes", nous demandons à la Ville de Paris et à la Préfecture de police de rétablir le dialogue afin de trouver des solutions économiques et culturelles viables, de faire le choix d'une alternative plus consensuelle, par exemple, la fermeture sous scellés temporaires des boîtes vertes uniquement pendant la semaine précédant les Jeux et pendant la cérémonie d'ouverture, tout en maintenant les conditions de sécurité. Par ailleurs, nous proposons que, à titre exceptionnel, la Ville crée une indemnisation forfaitaire quotidienne pour garantir des revenus stables aux bouquinistes pendant toute la période de fermeture.

Notre vœu s'inscrit également au-delà des Jeux Olympiques et Paralympiques, car il est essentiel que la Ville de Paris travaille sur une nouvelle stratégie visant à inscrire les bouquinistes au patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO. Oui, les rénovations des boîtes vertes sont une excellente initiative, mais il est légitime de se demander pourquoi la Ville de Paris n'a pas anticipé leur rénovation dans la stratégie olympique. Finalement, notre vœu appelle à la responsabilité, à la concertation et propose des solutions immédiatement concrètes, consensuelles et surtout réalisables.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur BOURNAZEL.

Je donne la parole à M. le Préfet de police pour répondre, puis à Pierre RABADAN.

M. LE PRÉFET DE POLICE. - Merci, Madame la Maire.

Mesdames et Messieurs les Conseillers, permettez-moi de faire un point sur cette affaire et de dire en préalable que personne ne conteste le rayonnement de l'activité des bouquinistes à Paris. Personne ne le conteste. La cérémonie d'ouverture, qui se tiendra le 26 juillet, est un événement exceptionnel pour le rayonnement de la France en général et de Paris en particulier. C'est un événement qui se veut être festif et populaire. Nous aurons, ce jour-là, sur les quais bas et surtout sur les quais hauts, plusieurs centaines de milliers de personnes. Je crois qu'il faut s'en féliciter. Mon travail est que tout cela se déroule dans la plus grande sécurité des personnes qui vont fréquenter les quais hauts, d'où les mesures qui ont été envisagées et pour lesquelles j'ai adressé un courrier au président des

bouquinistes le 25 juillet, qui repose sur deux éléments bien précis. Cela me permettra de vous répondre sur les contre-propositions qui sont avancées.

La première raison qui justifie que l'on demande le retrait des boîtes en certains endroits, c'est que ces boîtes ne sont pas installées de manière homogène. Il y a des interstices. Une foule compacte sur les quais hauts aurait tendance à s'agglomérer à des endroits où l'on peut voir la parade. Cela poserait un certain nombre de difficultés de gestion de foule qui peuvent avoir, on l'a vu à Séoul, en Corée du Sud, des conséquences extrêmement graves. C'est la première raison qui fait que le retrait des boîtes semble indispensable.

La deuxième raison, vous l'avez tous bien perçue, c'est le risque terroriste. Une boîte est un endroit où l'on peut dissimuler des armes, voire des explosifs. J'entends bien, certains disent qu'il suffit de déminer et tout ira bien. Ce n'est pas aussi simple que cela dans la vraie vie, parce qu'il y a énormément de boîtes. Le déminage suppose d'avoir des moyens conséquents qui, je vous le dis très clairement, seront mobilisés ce soir-là pour sécuriser les bateaux de la parade, les tribunes, d'autres endroits des quais hauts. Nous devrions donc déployer des moyens exceptionnels. Cependant, ce n'est pas suffisant. Quand bien même aurais-je ces moyens, quand on démine un endroit, il faut le garder, le tenir. Il faut être capable de le garder sur une durée de plusieurs jours. La cérémonie d'ouverture, la parade va se préparer plusieurs jours avant. Il va y avoir une installation, un montage, le COJO va travailler sur cette zone. Il y aura un périmètre de protection plusieurs jours avant. Cela voudrait dire qu'il faudrait garder ces boîtes pendant plusieurs jours. Il ne semble pas raisonnable de conserver ces boîtes à l'endroit où nous aurons du public aux quais hauts. Il y a un risque sécuritaire important.

Pour autant, la discussion et la concertation que vous appelez de vos vœux, nous l'avons ouverte. J'ai reçu les bouquinistes à la Préfecture de police de Paris, avec les représentants de la Mairie centrale, puis avec des maires d'arrondissement ou leurs représentants, et nous avons dialogué. La décision qui a été prise et la discussion qui s'engage portent sur deux points : d'abord, l'engagement que j'ai pris de n'exiger le retrait des boîtes que là où ce sera strictement nécessaire, en d'autres termes, là où l'on aura du public sur les quais hauts. Encore une fois, ce sont bien les quais hauts dont il s'agit. Cette décision, je vous la confirme. Nous ne retirerons que les boîtes dont le retrait est strictement nécessaire aux impératifs de sécurité. La décision n'est pas prise à ce stade. Ce sera un arrêté du Préfet de police, ce sera une mesure de police.

Deuxième point, nous nous sommes engagés à réaliser un certain nombre de tests, qui nous permettront de vérifier la faisabilité d'une dépose et d'une repose dans des délais raisonnables, pour que le moins de préjudices possible soient causés aux bouquinistes, auxquels je renouvelle notre attachement. Personne ne conteste l'attachement que nous portons aux bouquinistes. Cet attachement est d'ailleurs tellement important, puisque le président des bouquinistes, M. CALLAIS, s'en est fait l'écho, il est évidemment prévu une mise en valeur de cette activité des bouquinistes pendant la cérémonie d'ouverture. Sans vouloir dévoiler les secrets de ce qu'il va se passer dans le programme de cette cérémonie, il y aura une mise en valeur, une mise en exergue des bouquinistes comme étant l'un des symboles forts de la vie de la Capitale, un symbole emblématique de la vie de la Capitale. C'est vous dire l'intérêt que nous portons à cette activité.

Voilà ce que je voulais vous dire. Il y aura bien une décision de retrait qui sera prise. Evidemment, des tests préalables doivent être faits pour s'assurer - la Mairie de Paris en parlera mieux que moi - que tout cela se fera dans un délai raisonnable, comme cela est avancé pour le moment. Ensuite, nous saurons exiger le retrait des boîtes, qu'il est strictement nécessaire d'imposer pour des raisons de sécurité. Voilà ce que je voulais vous dire en réponse à vos différents vœux.

Merci, Madame la Maire du 5e arrondissement, de saluer mon expertise sur ces sujets.

Quand des choses se passent mal, il n'y a pas 36 responsables, il y en a toujours qu'un. Généralement, après-coup, on dit toujours : "Comment a-t-il pu laisser faire cela ?". Je crains vraiment, si nous laissions ces boîtes à un endroit où il y aura des centaines de milliers de personnes, que nous ayons des incidents extrêmement graves. A moins de renoncer au côté festif de cette cérémonie et au fait qu'il y ait des centaines de milliers de personnes sur les quais hauts pour en profiter, je ne vois pas comment prendre une autre décision, avec les garanties que nous apportons et avec la mise en valeur, dans le cadre de la cérémonie, qui a été proposée à l'Association des Bouquinistes.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur le Préfet de police.

Je vais donner la parole à Pierre RABADAN.

Je précise que la cérémonie sur les quais hauts, c'est gratuit. Ce seront des personnes qui n'auront pas à payer. Il n'y a donc pas de commercialité de cet espace.

Je reprendrai la parole, mais je pense qu'il y a en général deux responsables, on est des bons paratonnerres : le Préfet de police et la Maire de Paris. Permettez-nous donc de travailler avec sérieux, avec engagement, avec souci de valoriser ce patrimoine exceptionnel, mais sans prendre de risque pour les missions que nous avons à accomplir.

Pierre RABADAN, je vous donne la parole.

M. Pierre RABADAN, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Merci pour toutes ces précisions, Monsieur le Préfet de police. J'ai peu de choses à ajouter, peut-être deux éléments.

D'abord, il me semble que le procès médiatique qui a été fait à l'encontre du Préfet de police et de la Ville de Paris et à l'encontre de l'intérêt culturel patrimonial des bouquinistes n'est pas à propos. On vous l'a démontré, nous sommes extrêmement attachés aux bouquinistes, à leur activité, à leur patrimoine culturel. Je salue d'ailleurs les représentants des deux associations, qui sont présents à la tribune. Le Préfet de police a exposé un certain nombre d'obligations qui relèvent de la sécurité. Je veux rappeler chronologiquement ce qu'il s'est passé. Nous avons pris la décision de réunir les bouquinistes, parce que des premières discussions s'étaient engagées avec la Préfecture de police. Se posait la question d'une éventuelle réflexion en termes de sécurité, peut-être un retrait potentiel, mais qui n'était pas acté. Nous avons essayé, Ville de Paris, d'apporter des solutions. Il se trouve que le Préfet a ensuite écrit à M. CALLAIS pour acter une réunion de travail sur le potentiel enlèvement, comme M. le Préfet de police l'a très bien dit.

Aujourd'hui, c'est l'objet du vœu de l'Exécutif. La suite de la discussion que nous avions est nécessaire. Quand j'ai entendu, dans les différents considérants des vœux, de reprendre le dialogue, je crois que cela a été fait. Cela a été l'objet de la réunion que nous avons eue ensemble. La discussion a existé. On a entendu les considérations des associations, les demandes des différents maires ou représentants des autorités potentielles. Nous essayons d'apporter des solutions techniques. Je vous le dis d'ailleurs et j'en informe peut-être aussi M. le Préfet, une réunion technique va se tenir avec les représentants des bouquinistes le 11 octobre prochain, pour procéder aux tests que le Préfet a demandés, pour voir la faisabilité opérationnelle du démontage des boîtes dans leur diversité et sur la longueur. On va essayer de réduire le plus possible le délai. On propose également, notamment pour répondre à M. BOURNAZEL, dans le cadre de la stratégie, de valoriser les boîtes et de les rendre éligibles au patrimoine mondial de l'UNESCO, de rénover un certain nombre de boîtes en amont des Jeux, si c'est la volonté des détenteurs et exploitants de ces boîtes. On a également proposé la mise en place, sur la période d'indisponibilité, d'un village des bouquinistes pour continuer une activité durant cette période. Evidemment, le délai le plus court doit permettre de remettre les boîtes en fonctionnement, pour que l'exploitation puisse se faire dans les meilleurs délais, pendant les Jeux Olympiques, l'ensemble de l'été et les Jeux Paralympiques.

Concernant les cartes, elles ont fait l'objet d'une erreur qui était à 10 mois, mais l'ensemble des représentants en a été informé. La correction est en cours pour aller jusqu'au 31 août 2024, sur une année complète. Voilà ce que je voulais apporter comme complément.

Je souhaite conclure en disant que nous cherchons les meilleures solutions dans le contexte qui est le nôtre, d'une circonstance exceptionnelle que tout le monde veut la plus ouverte possible. On a mis pour la première fois un stade entier, c'est 60.000 personnes. Ici, une cérémonie, ce sera plusieurs centaines de milliers de personnes. On s'est donné une ambition commune qui va impacter Paris, la Seine et ses activités sur des décennies. Il faut nous donner les moyens qui correspondent à ceux de la sécurité. C'est dans ce but que nous vous proposons le vœu de l'Exécutif, au lieu des 4 autres vœux.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Pierre.

Merci beaucoup, Monsieur le Préfet de police.

Peut-être un mot complémentaire : bien sûr que les bouquinistes sont essentiels pour nous. D'ailleurs, il y a déjà eu un travail engagé depuis de longues années par Olivia POLSKI, par notre équipe, pour refaire des boîtes, pour réinstaller des bouquinistes, parce que beaucoup de boîtes sont aujourd'hui malheureusement non exploitées. Près de 40 % des boîtes de ces bouquinistes sont exploitées. On a donc mis en place tout un travail depuis longtemps pour réinstaller des bouquinistes, de nouvelles générations, pour faire perdurer cette très belle tradition. Il n'a jamais été dans nos intentions de faire en sorte que cela ferme, qu'on les déménage et qu'on les remplace par je ne sais quoi, voire qu'on les déplace à l'autre bout de Paris. D'abord, je ne sais pas ce que veut dire "l'autre bout de Paris". Vu du centre, l'autre bout de Paris, c'est peut-être l'arrondissement d'à côté. Cela n'a jamais été dans notre intention.

Je nous demande, puisqu'il s'agit de travailler ensemble à un projet, sur lequel on veut tous faire que ces Jeux soient populaires. Des centaines de milliers de personnes assisteront pour la première fois à une cérémonie d'ouverture gratuitement. C'est cela qui est en jeu : c'est la sécurité, la visibilité et, bien sûr, le respect et la protection des bouquinistes. Je nous propose, je nous suggère, compte tenu de ce qu'est devenu aujourd'hui le monde médiatique, de ne pas alimenter des rumeurs, des faux "trucs" qui circulent et qui nous font tous reculer à chaque fois, alors que l'on a un désir commun de faire de ce moment un vrai moment exceptionnel pour Paris et pour les bouquinistes.

Je vais d'abord mettre aux voix le vœu n° 17 déposé par le groupe "Les Ecologistes". Est-il maintenu ? Je suppose que oui. Avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 18 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 19 déposée par le groupe "Indépendants et Progressistes", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 20 déposée par le groupe "Indépendants et Progressistes", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Avant de mettre aux voix, vous avez demandé des explications de vote. Je veux bien redonner des explications de vote. Je vous propose quand même de faire court. Maud GATEL, pour le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes, puis Ariel WEIL, pour le groupe Paris en commun et Jérôme GLEIZES, pour le groupe "Les Ecologistes" en explication de vote sur le vœu n° 20 bis de l'Exécutif.

Mme Maud GATEL. - Les bouquinistes, âme de Paris, se sont sentis abandonnés par la Ville. Ce vœu de l'Exécutif arrive tardivement et est incomplet. C'est une addition de choses. D'ailleurs, le vœu va à l'encontre des erreurs qui ont été faites. C'est la carte professionnelle sur 10 mois au lieu de 12. C'est la convocation à une réunion censée être de concertation, qui est une réunion d'information. C'est l'absence de propositions alternatives. C'est la disparition des services de la Ville depuis fin juillet, laissant les bouquinistes sans réponse depuis un mois et demi.

Monsieur le Préfet de police, je veux saluer l'initiative que vous avez prise de mettre tout le monde autour de la table la semaine dernière, en proposant des tests de montage et de démontage. Je pense aussi utile d'évaluer l'état de toutes les boîtes et le nombre précis de boîtes qui devraient être concernées. Bien sûr, la sécurité, la prévention du risque terroriste, vous l'avez rappelé, et la gestion des foules sont une impérieuse priorité. Les bouquinistes sont très constructifs, avec des propositions, notamment le fait de sceller leurs boîtes. Vous y avez répondu, Monsieur le Préfet. Désormais, le dialogue est ouvert et je ne doute pas que cela permettra de trouver une solution. Les Jeux Olympiques comme les Jeux Paralympiques ne peuvent se passer des bouquinistes.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - La parole est à M. Ariel WEIL, pour le groupe Paris en commun.

M. Ariel WEIL, maire de Paris Centre. - Merci.

Multiplication des vœux, multiplication des interventions et des explications de vote, mais je voudrais le dire aussi, en tant que maire de Paris Centre, que nous sommes tous épris de ces boîtes pluriséculaires. Il n'y a pas de monopole du coup de cœur sur les bouquinistes. S'il y en avait un, il serait de notre côté, puisque nous développons avec les bouquinistes une relation très étroite. Je salue leurs représentants et Jérôme CALLAIS, qui ne manque pas une manifestation culturelle. C'est nous qui avons formulé le premier vœu, on en avait parlé avec la maire du 5e, pour inscrire les bouquinistes au patrimoine immatériel. Cela avait été couronné de succès. C'est à Carnavalet qu'est la première boîte entrée dans le patrimoine muséal. Ce sont surtout des hommes et des femmes derrière ces boîtes. Ils ont été mis en valeur, pour la première exposition dans l'espace public, sur les grilles de ma mairie. Je le dis ici, je crois que personne ne peut parler au nom des bouquinistes et donner de leçons.

Oui, nous étions la semaine dernière, avec Florence BERTHOUT, deux maires présents en personne chez le Préfet de police. Monsieur le Préfet de police, vous avez été très clair : vous avez dit que c'est vous qui décidiez en matière de sécurité. Pour ma part, je ne vais pas vous contester cette expertise. Je ne crois pas que, sur les rangs à

droite, ici, personne ne le fasse aussi. On se permet de discuter. Vous ne demanderez à démonter que le strict minimum. Nous avons encore l'espoir que ce sera réduit à la portion congrue, ces boîtes qui devront être démontées. On attendra tous avec impatience. Vous l'avez aussi exprimé, ce sera un arrêté préfectoral qui donnera normalement droit à la possibilité d'indemniser. Pour le reste, c'est la Ville, sur ses fonds, qui l'a proposé et qui accompagnera les bouquinistes, j'y serai très attentif, dans les règles de l'art, avec la Direction des Constructions publiques et de l'Architecture, avec des gens qui sont des artisans et qui travailleront à la dépose, selon une méthode qui doit être développée avec les bouquinistes eux-mêmes.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, cher Ariel WEIL.

La parole est à M. Jérôme GLEIZES, pour le groupe "Les Ecologistes".

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Madame la Maire.

C'est le règlement qui nous permet aussi d'intervenir 2 minutes sur un vœu de l'Exécutif. Ce n'est pas uniquement de votre propre volonté.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Il y a un règlement et je suis là pour le faire respecter.

M. Jérôme GLEIZES. - Les écologistes vont voter le vœu de l'Exécutif, parce qu'il va dans le bon sens sur certains points. Néanmoins, il reste des points d'ambiguïté, dont le principal est la question du fameux arrêté qui sortira à l'issue des négociations et des discussions. Nous sommes encore dans un Etat de droit. Il y aura la possibilité de contester cet arrêté au tribunal administratif, si nous pensons que la proposition ne va pas dans le sens des intérêts et, surtout, que les arguments évoqués ne sont pas les bons.

Je voudrais insister sur la question, notamment à la suite de votre réponse, Monsieur le Préfet : les mouvements de foule peuvent avoir lieu avec ou sans les boîtes. Vous n'avez pas répondu à ce point de mon intervention. Je préfère donc en reparler. Dans un espace aussi petit, entre les immeubles et le quai, il peut y avoir des mouvements de foule avec ou sans les boîtes. La meilleure manière de réduire et d'améliorer la visibilité sur la cérémonie, c'est d'avoir des gradins tout le long, de façon à permettre à des gens d'être un peu plus haut que ceux qui sont au premier rang, parce que c'est à ce niveau qu'il peut y avoir des mouvements de foule. L'exemple de la Corée, ce n'était pas sur des problèmes de visibilité. C'était d'autres problèmes, mais on sait que cela peut avoir lieu quand il y a trop de monde. Nous ne connaissons toujours pas la surface exacte ni la jauge qui sera prévue. Est-ce 300.000, 600.000, moins ou plus ? Tout cela demande des éléments. A ce stade, nous n'avons pas tous les éléments pour avoir une position sur votre proposition.

L'autre élément porte sur le fait que s'il y a une sécurisation, j'espère qu'il y aura une sécurisation, c'est-à-dire que le danger de l'attentat, c'est au moment de la cérémonie. C'est au moment du contrôle que les gens vont pouvoir rentrer à l'intérieur. Une fois que l'espace est sécurisé - normalement, l'espace où il y a toutes les boîtes est sécurisé -, cela veut dire qu'il aura déjà été contrôlé en amont.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Monsieur GLEIZES, cela fait 2 minutes.

M. Jérôme GLEIZES. - Je finis sur ce point. Vous n'avez pas répondu sur ce sujet. Tant que nous n'aurons pas tous les éléments, nous verrons ce que nous penserons de l'arrêté. Merci de votre attention.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous. Je pense que M. le Préfet a bel et bien répondu. On viendra chercher vos conseils en matière de prévention des attentats. Ce sera effectivement important d'avoir l'avis de chacune et de chacun.

Je mets à présent aux voix, à main levée, le projet de vœu référencé n° 20 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2023, V. 161).

Je vous en remercie.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la communication d'un plan de stationnement vélos en vue des Jeux Olympiques.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Le vœu référencé n° 21 est relatif à la communication d'un plan de stationnement vélos en vue des Jeux Olympiques et Paralympiques.

Monsieur VÉRON, vous avez la parole, pour 2 minutes.

M. Aurélien VÉRON. - Madame la Maire, Monsieur le Préfet, si tous les modes de transport seront ouverts l'été prochain pour les Jeux Olympiques, nous sommes tous attentifs au développement du vélo et à la nécessité de réduire les transports individuels, de favoriser les transports qui soulagent la circulation, dont le vélo. Pendant la

Coupe du monde de rugby, j'ai découvert, d'abord un peu surpris pendant plusieurs semaines, un parking à vélos mobile, entouré de grillages élevés, pas franchement facile d'accès, avec quelques ouvertures. Je n'ai pas bien compris à quoi il servait. Puis, petit à petit, on a vu les cyclistes s'y habituer et accrocher enfin leurs vélos. Il a donc prouvé son utilité, malgré les barrières, qui ont d'ailleurs été enlevées récemment. Ce coup d'essai nous alerte sur la nécessité, pour les Jeux Olympiques, d'anticiper un peu et de proposer aux étrangers qui vont arriver à Paris, mais aussi aux Parisiens et aux Franciliens, le plan des stationnements massifs de vélos qui seront temporaires, le temps des Jeux Olympiques, 6 semaines et quelques jours, pour qu'ils puissent se préparer en avance.

J'ai eu quelques collègues qui, en allant voir cette Coupe du monde, place de la Concorde, ont été un peu surpris. Ils ne s'attendaient pas à voir un parking à vélos. C'était un peu confus à ce stade. C'était une pièce importante. Nous demandons donc que, pour Changer Paris, l'année prochaine, avant les Jeux Olympiques, un plan soit diffusé pour les cyclistes Vélib', avec plusieurs milliers de vélos. On espère qu'ils marcheront mieux que les Vélib' actuels. Il y aura beaucoup de vélos en circulation, beaucoup de gens vont s'organiser pour circuler à vélo, que le plan des parkings de masse soit public.

Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

La parole est à Pierre RABADAN.

M. Pierre RABADAN, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Merci, Monsieur VÉRON. Cela nous donne l'occasion de reparler du vélo. Il ne faut pas désespérer. Je ne m'attendais pas à un tel vœu qui promeuve le vélo de votre part et d'un ton tout à fait conciliant. Je m'en félicite.

Je vais vous donner plusieurs éléments. Sur la Coupe du monde de rugby, pour le noter, les barrières ont été remises, ne vous inquiétez pas. C'était juste le temps où il n'était pas en exploitation, pour mieux sécuriser ce parking à vélos qui rencontre le succès que vous avez pu constater. Je vais d'abord regretter une petite chose sur l'énoncé de votre vœu, puisque vous parlez d'un plan de stationnement en vue des Jeux Olympiques. Il y a aussi les Jeux Paralympiques. Je pense qu'il faut englober les deux, comme nous le faisons depuis le début. Les Jeux Olympiques, c'est 2 semaines de compétition, et les Jeux Paralympiques, 11 jours. Si mes calculs sont bons, on n'est pas vraiment à 6 semaines, puisqu'on est sur une période d'entre-deux, mais je suis tatillon.

Sur le vœu en lui-même, il ne me pose aucun problème, mais je ne comprends pas bien son but, même si nous allons évidemment y répondre. J'espère que, au vu des éléments que je vais vous donner, vous retirerez votre vœu. C'est évidemment l'objet de ce que nous voulons mettre en place. Pour cela, nous avons besoin de finaliser, comme M. le Préfet de police l'a dit et je l'en remercie, nous travaillons activement en ce sens, c'est une équation assez complexe sur les Jeux Olympiques et les Jeux Paralympiques pour définir les différents périmètres et envisager les déviations nécessaires pour la continuité des plans vélo et pour l'accès à chaque plan vélo. Des parkings seront renforcés sur des sites pérennes, c'est-à-dire renforcés de manière continue et ils resteront après les Jeux. Puis, une nécessité d'avoir une offre complémentaire à la fois sur le nombre de vélos disponibles pendant les Jeux, mais aussi sur les possibilités de les garder à proximité. Je ne vous redonne pas les chiffres, vous les connaissez, mais le vélo est un aspect essentiel du déplacement pendant les Jeux Olympiques et Paralympiques. Nous communiquerons évidemment les plans, comme vous le souhaitez.

Au vu de ces éléments, je vous demande de retirer votre vœu, pour ne pas y émettre un avis défavorable.

Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Concernant le vœu n° 21, j'imagine que vous le maintenez ? Avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la définition des plans de circulation au cours des J.O.P. 2024.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Le vœu référencé n° 22 est relatif à la définition des plans de circulation au cours des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024.

La parole est à M. Geoffroy BOULARD, pour le groupe Changer Paris.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur le Préfet, chers collègues, du 26 juillet au 11 août, Paris sera le centre du monde en accueillant les Jeux Olympiques, puis Paralympiques du 28 août au 8 septembre. En tout, ce n'est pas moins de 15 millions de personnes qui se rendront dans notre Capitale pour cet événement planétaire. Un tel afflux de visiteurs et de délégations sportives et diplomatiques pose un certain nombre de questions, tant au niveau logistique que sécuritaire. Je sais les efforts fournis par la Préfecture de police pour limiter au maximum les restrictions et inconvénients pour la vie quotidienne des Parisiennes et des Parisiens, non seulement aux abords des sites olympiques, centres d'entraînement, mais sur l'ensemble de la Capitale. Premier échelon de proximité, les maires d'arrondissement peuvent mettre à profit, Monsieur le Préfet, leurs connaissances fines de leur territoire, sans compter qu'ils seront sans doute amenés à répondre aux interrogations des habitants, des salariés, des commerçants, des professionnels sur les plans de circulation définis.

C'est pourquoi, avec Rachida DATI et les maires du groupe Changer Paris, nous souhaitons désormais, à moins de 300 jours de l'ouverture des Jeux, être associés au processus de définition des périmètres de circulation durant les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, et en être informés avant toute diffusion publique ou mise en ligne.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Monsieur le Préfet de police, vous avez la parole puis Pierre RABADAN.

M. LE PRÉFET DE POLICE. - Monsieur le Conseiller de Paris, Monsieur le Maire du 17e arrondissement de Paris, vous avez raison de souligner que nous travaillons à la mise en place, avec la Ville de Paris, avec le COJOP, de périmètres que j'arrêterai dans le cadre de mes compétences autour des sites olympiques nombreux, variés, aussi autour des épreuves sur route. Il ne faut pas oublier, il y a le marathon et des courses cyclistes. Nous allons arrêter des périmètres qui seront de plusieurs natures, mais il y en aura essentiellement deux : des périmètres de déviation qui seront au plus loin des sites, mais toujours autour des sites, puis des périmètres dits de circulation, qui seront au plus près des sites et dans lesquels, par principe, la circulation automobile ne sera pas possible. Je dis bien "par principe", pour des raisons essentielles : on veut éviter la congestion de ces zones où il y aura un flux de piétons, notamment des spectateurs qui se rendent sur les sites olympiques. C'est uniquement pour des raisons sécuritaires qu'il nous faut restreindre la circulation et aussi pour permettre l'accès des véhicules de secours.

Ces périmètres ont été définis. Pour ce qui me concerne, en tant que Préfet de police, ils sont actuellement soumis à la validation de mes autorités politiques. Dès que ce sera le cas, c'est une question de jours, et comme vous le souhaitez, avant toute diffusion pour le grand public - cette diffusion pour le grand public est prévue un peu plus tard - va s'engager une phase d'information avec l'ensemble des acteurs, les acteurs économiques, les acteurs administratifs. Tous les secrétaires généraux de Ministères vont être consultés. Evidemment, nous avons prévu, avec la Mairie centrale, d'informer les maires d'arrondissement, parce que vous avez une connaissance du terrain qui peut nous être très précieuse. Non seulement nous allons vous consulter et vous informer, mais nous avons besoin de vous. On a besoin de tout le monde sur cette barque où nous sommes tous embarqués, qui est celle des Jeux Olympiques.

Je ne vais pas déflorer le sujet maintenant, mais on voit émerger dans votre question les préoccupations de vos administrés. C'est essentiellement : qui aura le droit ou non de pénétrer en automobile dans les périmètres ou tout simplement de pénétrer dans les périmètres. Ce sont essentiellement les questions que se posent légitimement les Parisiennes et les Parisiens, puis tous les habitants de l'Ile-de-France. Cette politique, dont j'ai la responsabilité pour toute l'Ile-de-France, on va la décliner autant que faire se peut à l'identique. Chaque Préfet de département de l'Ile-de-France la déclinera à peu près à l'identique, c'est-à-dire avec les mêmes principes de mise en œuvre. Nous aurons des cartographies à vous soumettre et, surtout, le document que l'on appelle "le document dit des ayants droit", c'est-à-dire: qui peut pénétrer dans les périmètres, dans quelles conditions, à quelle heure, quels justificatifs faudra-t-il produire ?

Sur ce sujet, ne soyez pas inquiets : l'information qui vous est due arrivera dans les jours qui viennent. Elle s'ouvrira sur une période qui peut être d'un ou deux mois, mais elle sera bien préalable à la diffusion au grand public. En effet, on compte bien pouvoir éventuellement adapter, ajuster nos propositions pour tenir compte de ce que chacun nous dira sur la pertinence de ces périmètres. J'ai moins d'inquiétudes sur la pertinence des périmètres que sur la liste des ayants droit, qui, comment, pourquoi. Sans déflorer le sujet, nous avons évidemment d'ores et déjà prévu par exemple la possibilité, pour les résidents qui ont des parkings, de pénétrer sur le site, cette même possibilité pour les travaux d'urgence, les interventions d'urgence… Tout cela, vous aurez l'occasion de le découvrir assez rapidement.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur le Préfet.

La parole est à M. RABADAN.

M. Pierre RABADAN, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Merci, cher Geoffroy BOULARD, d'avoir posé cette question qui anime un certain nombre de discussions, notamment avec la Préfecture de police. Permettez-moi, comme l'a fait la Maire, de saluer notre collaboration et le

travail minutieux qui est fait, d'ampleur, certes, mais qui va, je l'espère, comme l'a annoncé M. le Préfet, donner à la fois la doctrine et les conditions d'utilisation de Paris et de ses alentours durant les Jeux Olympiques et Paralympiques. Je veux souligner la qualité de cette collaboration et ce désir d'association que nous portons régulièrement, avec Emmanuel GRÉGOIRE, avec vous, les maires d'arrondissement, ou vos adjoints en charge pour transmettre l'information, lorsqu'elle ne relève pas de notre propre périmètre, comme c'est le cas ici, sur la sécurité. Nous continuerons évidemment à le faire.

Je veux juste redire, mais M. le Préfet le sait très bien, que nous cherchons, dans la bonne organisation des Jeux, à limiter au maximum l'impact sur les différents acteurs parisiens, je sais que nous partageons cet objectif, à communiquer dans les meilleurs délais et de la manière la plus complète possible sur l'ensemble des acteurs concernés. C'est ce qui sera fait dans les prochaines semaines. Je veux dire aussi que nous avons mis en place un outil d'information, qui s'appelle "Paris entre en Jeux", qui était visible sur une campagne d'affichage et sur le site Internet, et sur lequel on peut recevoir une "newsletter" dès qu'il y a des nouvelles concernant un rapport direct ou indirect avec les Jeux. Je vous encourage à pousser les acteurs à s'y inscrire pour recevoir les informations nécessaires et, à la suite de la concertation et des échanges avec la Préfecture qui seront faits avec l'ensemble des mairies d'arrondissement, de pouvoir communiquer sur ce sujet.

Je suis favorable au vœu, Monsieur BOULARD, que vous avez déposé avec votre groupe, "modulo" certains amendements très légers qui ont été adoptés. Je crois que c'est l'objectif de tous ici, que ce soit l'ensemble des maires d'arrondissement, la Maire de Paris ou le Préfet de police.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

On a besoin de chacune et de chacun, de toutes les expertises, en reconnaissant la compétence première de la Préfecture de police, dont c'est la mission et la responsabilité d'organiser les Jeux sur le plan de la sécurité. Chacun a sa place, mais dans une coopération, une confiance et un respect de nos compétences respectives. Pour l'instant, c'est ainsi que les choses fonctionnent et il n'y a pas de raison que cela change. Maintenant vont aussi entrer en jeu les maires d'arrondissement, parce qu'il va falloir adapter, ajuster et peut-être tenir compte de choses qui ne sont pas identifiées à l'échelle de la Préfecture de police ou de la Mairie centrale. C'est tout le travail qui nous attend maintenant. Je suis ravie que l'on puisse l'engager dans cet état d'esprit.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 12 déposée par le groupe Changer Paris, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2023, V. 162).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif aux instruments préventifs contre la dispense de leçons de tennis clandestines sur les courts municipaux.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, nous passons à l'examen du vœu référencé n° 23 relatif aux instruments préventifs contre la dispense de leçons de tennis clandestines sur les courts municipaux.

La parole est à Mme Samia BADAT-KARAM, du groupe Changer Paris.

Mme Samia BADAT-KARAM. - Madame la Maire, mes chers collègues, dès octobre 2022, notre groupe avait formulé des alertes s'agissant de fortes suspicions de dispense de leçons particulières de tennis sur les courts gérés par la Ville. Nous n'avons malheureusement pas constaté d'action particulière de votre part pour enrayer le phénomène. Il aura fallu attendre la publication de l'enquête menée par "Le Parisien" en juillet dernier pour vous entendre enfin sur ce sujet. Je précise que notre démarche n'a pas pour objet de passer outre les enquêtes en cours, qui seules détermineront le degré de responsabilité de chacun. Il s'agit simplement de nous montrer constants dans notre prise de responsabilité.

Nous demandons, en plus de la Mission d'inspection de la Ville, un audit de l'Exécutif, mené par les représentants de chaque groupe politique de cette Assemblée, car le sujet relève aussi de votre gestion des équipements sportifs. Enfin et surtout, notre groupe Changer Paris propose, "via" ce vœu, des solutions concrètes et pratiques pour enrayer la fraude. Nous plaidons ainsi pour que soient généralisés à l'ensemble des 35 complexes de tennis gérés par la Ville les instruments préventifs mis en place par les agents de la circonscription 16-17 de la DJS sur l'enceinte Henry-de-Montherlant. Je salue d'ailleurs ici leur grande réactivité. Une refonte complète de l'application "Paris Tennis" est également indispensable, en y ajoutant des outils de vérification d'identité plus élaborés. Il est d'ailleurs regrettable que vous n'y ayez pas pensé avant. Tout est précisé dans notre vœu. En substance, nous demandons aux membres de cet hémicycle de voter des mesures immédiates et concrètes visant à

mieux prévenir de tels agissements. Ce détournement des équipements sportifs de leur mission initiale de service public doit cesser dans l'intérêt des associations sportives et du public parisien.

Je vous remercie.

(M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, chère collègue.

Pour vous répondre, je donne la parole à notre collègue Karim ZIADY.

M. Karim ZIADY. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci à Mme BADAT-KARAM pour ce vœu, qui me permet d'expliquer en 2 minutes à notre Assemblée comment nous agissons très concrètement.

L'article du "Parisien" que vous évoquez a révélé de graves dysfonctionnements, que nous avons pris très au sérieux. S'agissant tout d'abord des agents de la Ville mis en cause dans l'article, des mesures conservatoires ont immédiatement été prises. Six agents ont été suspendus et une plainte pour motif de concussion a été déposée auprès du Procureur de la République "via" la procédure de l'article 40. A l'issue des conclusions de l'enquête, la Ville de Paris prendra toutes les mesures disciplinaires et pénales qui s'imposent, qu'il s'agisse de ses agents ou de professeurs de tennis clandestins contrevenants. On a lancé une enquête de l'inspection générale de la Ville. Vous l'avez rappelé, elle a été diligentée pour étudier les voies et les moyens de prévenir et mettre un terme à ces cours clandestins. Un rappel des règles et un appel à la mise en œuvre plus stricte et rigoureuse du règlement ont été formulés auprès de l'encadrement de la DJS, aussi pour les équipes de terrain, c'est-à-dire contrôle des identités obligatoire, renseignement systématique de l'application "Paris Tennis", fermeture à clé des courts de tennis concernés, affichage systématique du règlement au niveau des accueils, comme des courts et espaces de circulation.

Un dialogue s'est engagé avec les associations de tennis partenaires et le Comité parisien de tennis, c'est l'instance départementale de la Fédération française de tennis, afin de tenter ensemble de faire respecter ces règles, car certains professeurs travaillant au noir sont par ailleurs membres de ces mêmes associations. C'est précisément à l'une de ces rencontres, mises en place sur l'ensemble des circonscriptions à Paris, qu'une réunion s'est tenue dans les locaux du site Montherlant le 12 septembre, en présence de la mairie du 16e arrondissement. Je l'ai déjà dit et je le redis, il est très difficile de matérialiser aujourd'hui les contraventions que constituent ces cours clandestins, puisqu'il faut du flagrant délit qui apporterait la preuve d'une transaction financière et permettrait de poursuivre juridiquement les contrevenants.

On a également fait un diagnostic de la base de données de l'application "Paris Tennis", dont vous parlez dans votre vœu. Il a fait ressortir plus de 600 doubles comptes ou faux comptes. La suppression de ces doubles comptes est en cours. En novembre 2022, je l'avais déjà dit, on avait renforcé la sécurité de l'application avec l'intégration d'un dispositif de CAPTCHA, pour réduire au maximum les risques de réservations multiples automatisées avec des robots.

Les demandes émises par votre vœu, Madame BADAT-KARAM, sont déjà en action. Je vous propose de bien vouloir retirer votre vœu, sinon j'y émettrai un avis défavorable.

Je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci.

Chère collègue, maintenez-vous votre vœu n° 23 ?

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

2023 DDCT 96 - Subventions (35.000 euros) au titre de l'engagement citoyen et associatif à 11 associations.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DDCT 96 relatif à l'attribution d'une subvention de 35.000 euros au titre de l'engagement citoyen associatif à 11 associations.

La parole est à M. Franck MARGAIN, du groupe Changer Paris, pour 5 minutes maximum.

M. Franck MARGAIN. - Merci, Monsieur ROMERO.

Madame la Maire, dans ce projet de délibération, vous nous demandez de voter une subvention au profit de diverses associations, pour un montant de 35.000 euros pour 11 associations, soit potentiellement une subvention de 3.000 par association. Nous souhaiterions comprendre votre politique concernant ces attributions. Dans ce projet de délibération, le saupoudrage de petites subventions à des associations dans des arrondissements de Paris ne reflète, d'abord, pas un choix de priorité ou une action ciblée.

Mon groupe aurait également besoin d'une explication sur les critères pris en compte pour l'attribution à l'association "Le Moment", qui reçoit 10.000 euros quand les autres associations ne reçoivent que 1.500. Cette association a été créée en 2023, très récemment. Pourquoi est-elle si largement dotée ? Une association de média qui semble se spécialiser dans la politique écologique. Pourriez-vous nous donner des explications sur ce choix, qui nous paraît relativement arbitraire ? Pourriez-vous également nous donner des explications sur ce qu'est exactement le rôle de l'Institut de la concertation et de la participation citoyenne, qui reçoit également 5.000 euros ?

Je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à notre collègue Anouch TORANIAN.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur MARGAIN, mes chers collègues.

Je vous remercie, Monsieur MARGAIN, pour votre intervention qui me permet une nouvelle fois de mettre en avant l'ensemble de nos politiques de soutien et d'accompagnement aux associations parisiennes. Ce projet de délibération est habituel. Il fait suite à celui qui vous a été présenté en juillet dernier. Il propose d'allouer 35.000 euros de subventions à 11 associations implantées et engagées sur les 5e, 11e, 12e, 15e, 18e et 20e arrondissements, des associations qui œuvrent au quotidien à renforcer le lien social sur nos territoires et qui interviennent dans les champs de l'action citoyenne, démocratique et de l'intégration. C'est bien sur ces critères que nous attribuons ou non les subventions, en l'occurrence, dans le cadre de ce projet de délibération. Création d'un média coopératif et citoyen, développement de l'engagement citoyen sur l'espace public, échanges sur les enjeux démocratiques, création de lien social, accompagnement d'un lieu collectif au service des habitants, publication d'un mensuel d'information locale, modernisation du site Internet d'un journal local, accompagnement dans la mise en œuvre d'initiatives de quartier valorisantes, "responsabilisantes", construction d'un réseau d'échanges entre acteurs chargés de la participation, transmission de la connaissance des institutions et de la démocratie aux jeunes Parisiens, voilà les sujets et les projets portés par ces 11 associations. Ils sont nombreux, riches et importants pour le dynamisme associatif de nos territoires. Ils participent tous au renforcement du lien social et dynamisent notre vie associative.

Vous revenez, cher collègue, sur l'octroi d'une subvention à l'association "Le Moment", qui ambitionne de créer un média collaboratif et citoyen d'un nouveau genre. Vous le savez, ce projet s'inscrit dans le cadre de Césure, c'est-à-dire l'occupation temporaire de l'ancien campus de Sorbonne nouvelle - Censier, qui est géré par "Plateau Urbain". C'est une occupation axée sur la transmission des savoirs et des savoir-faire, qui accueille des artistes, des associations, des structures de l'E.S.S., et qui se veut également un lieu ressource pour les étudiants. L'objet global est bien de conserver un fil rouge universitaire à cette occupation. C'est donc un véritable lieu d'expérimentations, notamment sur les sujets de la transition écologique et de la justice sociale. "Plateau Urbain" estimait nécessaire de pouvoir mettre en lumière les initiatives, les projets et productions portés par les résidents du site et au-delà, "via" notamment la production audiovisuelle. C'est donc dans ce contexte que s'est créé le collectif "Le Moment", média coopératif et citoyen, véritable brique du projet Césure, regroupant plus de 30 structures médiatiques, associatives, coopératives et entrepreneuriales bien établies. Le mouvement accompagnera les porteurs de projet en apportant un soutien matériel, humain et financier, autant de raisons qui justifient d'octroyer une subvention de 10.000 euros.

Sans chauvinisme aucun, je voulais également, vous m'en donnez l'occasion et je vous en remercie, souligner le soutien proposé à l'association "Ensemble aux Frères Voisin" du 15e arrondissement, une merveilleuse association dans ce quartier situé de l'autre côté du périphérique, qui se sent parfois trop isolé. Elle fédère et impulse l'ensemble des activités collectives d'animation de la vie sociale dans le quartier des Frères Voisin. Pour cela, ils ont besoin de renforcer leur espace de vie sociale, pour permettre à des publics encore plus variés qu'aujourd'hui de s'approprier davantage cette structure primordiale. Je les remercie à nouveau pour le travail qu'ils mènent. Je sais qu'il en est de même pour les 10 autres associations ciblées par ce projet de délibération. J'ai évoqué l'objet de leurs missions un peu plus tôt.

Je vous remercie et je remercie l'ensemble des associations pour le travail qu'elles mènent au quotidien.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

Je mets aux voix le projet de délibération DDCT 96…

Sur quel article ? L'article 1 ?

Je mets donc aux voix, à main levée, l'article 1 du projet de délibération DDCT 96.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'article 1 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 96 dans sa globalité.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DDCT 96).

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au soutien en faveur de Radio Aligre.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés.

Le vœu référencé n° 24 est relatif au soutien en faveur de Radio Aligre.

La parole est à M. Nicolas BONNET-OULALDJ, pour 2 minutes.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Ce sera Mme Raphaëlle PRIMET.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Volontiers, chère Raphaëlle.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Monsieur le Maire, notre groupe porte un vœu de soutien en faveur de Radio Aligre, radio associative née en 1981 du mouvement de libération des ondes. Cette radio, implantée dans le 11e, est aujourd'hui en incapacité de payer ses loyers et est menacée d'expulsion. Cela tient en partie du fait que la présidente de la Région Ile-de-France a fait le choix de supprimer la subvention à cette radio en février dernier, sans aucune justification. Choix totalement incompréhensible, quand on sait le rôle que joue cette radio dans la valorisation de l'actualité sociale et culturelle de Paris et de la Région, éclairant les auditeurs et auditrices sur les associations parisiennes et franciliennes, sur la politique de la Ville ou sur des événements culturels. Cette radio mobilise aujourd'hui plus de 30 animateurs, animatrices et journalistes bénévoles, qui viennent d'horizons divers : artistes, chercheurs, enseignants.

Je tenais à souligner l'engagement fort de Radio Aligre sur les enjeux liés à l'accueil des réfugiés, avec, par exemple, la participation de réfugiés et de demandeurs d'asile dans diverses émissions et la production de leur propre émission. Chaque saison, ce sont plus de 1.000 invités, philosophes, économistes, écrivains, cinéastes, scientifiques, politiques et représentants associatifs, qui participent. Permettez-moi de rappeler aussi que cette radio est très impliquée dans l'éducation aux médias, notamment à travers des ateliers radio, avec des lycées et "écoles de la seconde chance". Radio Aligre connaît, depuis sa création, une baisse constante de ses subventions. C'est plus que regrettable, puisque cette radio risque aujourd'hui de disparaître. C'est pourquoi nous portons ce vœu, pour que la Ville de Paris se mobilise et permette à cette radio associative historique de poursuivre ses missions et de mettre en œuvre les nombreux projets qu'elle porte, en tant que média alternatif garant de la pluralité de l'information.

Je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, chère Raphaëlle.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Anouch TORANIAN.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, chère Raphaëlle, merci de votre vœu, qui me donne l'occasion de rappeler l'importance des médias indépendants parisiens et, en l'occurrence, de saluer le travail mené par la belle association Radio Aligre. La Maire de Paris tenait la semaine dernière une grande conférence sur la démocratie, avec Jean MASSIET et son média "Twitch", pour répondre collectivement à cette question : la démocratie a-t-elle un avenir ? L'occasion de rappeler que l'une des clés d'une démocratie en bonne santé, c'est l'importance de médias libres et fiables, que les Parisiennes et les Parisiens aient accès à une information pluraliste, indépendante et de qualité. A ce titre, le travail mené par la Radio Aligre est crucial pour notre démocratie parisienne. Comme vous, je regrette l'arrêt brutal du soutien de la Région Ile-de-France à cette radio. A Paris, malgré le désengagement de l'Etat et la baisse drastique de ses dotations, nous avons fait le choix de maintenir un budget constant dans notre soutien aux associations. C'est ce qui nous a permis en 2022 de soutenir 71 % des associations qui ont sollicité une subvention auprès de la Ville de Paris.

Votre vœu demande que nous réaffirmions notre soutien à l'association Radio Aligre, afin qu'elle puisse poursuivre sa mission et développer de nouvelles actions. Nous ne pouvons pas nous engager sur un soutien financier à ce stade, car la demande de subvention doit suivre le processus de demande classique. Néanmoins, je m'engage à recevoir prochainement Radio Aligre, afin d'épauler au mieux cette association grâce à l'ensemble des

dispositifs que nous déployons, pour lui permettre de faire face au mieux aux difficultés qu'elle rencontre. J'émets donc un avis favorable à votre vœu.

Je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

Pour une explication de vote, la parole est à Aurélien VÉRON, de Changer Paris.

M. Aurélien VÉRON. - Monsieur le Maire, nous allons voter contre ce vœu pour une raison bien simple : depuis de nombreuses années, Radio Aligre est la Radio Moscou. "Sputnik News" est diffusée deux heures par jour chaque semaine depuis des années. Des forums libertaires dénoncent cet engagement de Radio Aligre, qui devient un allié de Moscou.

Je rappelle que la Ville de Paris a signé un pacte d'amitié et de coopération avec Kiev. Anne HIDALGO a fait le déplacement à Kiev, le 24 août dernier, pour fêter les 32 ans de l'indépendance de l'Ukraine. Nous avons ouvert un jardin de Kiev dans le 8e arrondissement, en présence de la maire du 8e arrondissement, Jeanne d'HAUTESERRE, et d'Anne HIDALGO. Nous ne pouvons pas soutenir l'Ukraine, pays agressé par une dictature d'un côté, et en même temps soutenir une radio qui donne la parole à la radio officielle de Moscou.

A mes chers collègues communistes, j'aimerais rappeler que la Russie n'est plus l'Union soviétique. Vous n'êtes plus forcés de défendre Radio Moscou. Nous sommes dans une démocratie et vous êtes libres. Cette alliance n'a plus de raison d'être. J'aimerais que la Mairie de Paris rejette ce soutien et laisse Radio Aligre vivre de sa belle mort. La Région Ile-de-France s'est retirée pour cette raison, a retiré ses financements à Radio Aligre. J'aimerais que la Mairie de Paris ne soutienne pas Radio Aligre.

Merci.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, cette excellente proposition de vœu référencée n° 24 déposée par le groupe Communiste et Citoyen, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2023, V. 163).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à un meilleur accompagnement des associations dans leur demande de mécénat.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Nous examinons le vœu référencé n° 25 relatif à un meilleur accompagnement des associations dans leur demande de mécénat.

La parole est à Mme Marie-Caroline DOUCERÉ, du groupe Changer Paris, pour 2 minutes.

Mme Marie-Caroline DOUCERÉ. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, aujourd'hui, les dynamiques associatives évoluent. Les formes d'engagement évoluent et font écho à de nouveaux modes de gouvernance entrepreneuriaux. A travers le mécénat, créer des synergies entre les secteurs associatifs et économiques, les associations comme les entreprises y aspirent. Nous nous devons de les accompagner. Les Rencontres "Assos'Mécènes 15", soutenues financièrement par cette Assemblée et organisées avec succès par "La Compagnie des Tropes" en mairie du 15e, la semaine dernière, en sont une belle illustration. Le mécénat complète aussi utilement les dispositifs publics existants, au premier rang desquels figurent les subventions votées par ce Conseil. La demande de mécénat relève toutefois de démarches tout à fait spécifiques, dont les associations pâtissent. Solliciter des mécènes fait appel à des codes, à une culture différente pas toujours maîtrisée, particulièrement par les plus petites associations.

C'est pourquoi, avec mes collègues du groupe Changer Paris, nous souhaitons lever les freins et permettre aux associations parisiennes de bénéficier du meilleur soutien possible, notamment par le biais du Carrefour des Associations Parisiennes et des MVAC, dont je salue le travail. Vous l'aurez compris, ce vœu va dans le sens des demandes des acteurs de terrain. Il vise à permettre le déploiement de modules spécifiques à l'élaboration concrète des dossiers de demande de mécénat et à la présentation des projets à destination des entreprises, mais aussi à mettre en place des outils plus interactifs, comme des tutoriels vidéo, visant à sensibiliser les associations à l'enjeu et aux bénéfices du mécénat.

La politique associative parisienne se doit de donner, particulièrement aux plus petites structures, les moyens de s'ouvrir à de nouvelles formes de partenariat. C'est pourquoi je vous invite, mes chers collègues, à voter cette initiative.

Je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, chère collègue.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Anouch TORANIAN.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, chère Marie-Caroline, votre vœu met en exergue une modalité de soutien aux associations, le mécénat, un soutien qui peut passer à la fois par un soutien financier, un soutien en nature ou le mécénat dit de compétences. Je ne peux que partager, comme vous, l'importance de ce soutien à la vie associative. Je veux, moi aussi, saluer l'initiative de l'association "Assos'Mécènes 15" et de "La Compagnie des Tropes", qui permettait de mettre en relation les associations du 15e et les entreprises. Je veux les remercier et les féliciter pour le succès de cet événement, que la Ville de Paris est fière d'avoir contribué à organiser.

Les associations sont un acteur central de la vie de notre ville. Nous devons déployer tous les soutiens possibles pour les soutenir. Le sujet du déploiement du mécénat fait partie de ces dispositifs que nous avons identifiés à cette fin. Le Carrefour des Associations Parisiennes, CAP, situé dans la gare de Reuilly dans le 12e arrondissement, a d'ailleurs pris ce sujet à bras-le-corps, en tenant une agora sur ce thème et en déployant des modules de formation à destination des associations. De même, le Conseil Parisien des Associations, cette instance créée il y a 2 ans, qui rassemble 100 associations parisiennes, véritable lieu d'échanges, de débats et de construction de notre action municipale en matière de soutien à la vie associative, travaille lui aussi depuis plusieurs mois sur le sujet du mécénat. Il travaille d'ailleurs sous divers angles, locaux, soutien financier, nouvelles formes de coopération, mécénat de compétences, etc. Comme nous nous y sommes engagés auprès du Conseil Parisien des Associations, je souhaiterais attendre la fin de leurs travaux pour pouvoir prendre en considération leurs préconisations, mais aussi leurs points de vigilance éventuels, afin de mener une politique municipale pour, mais surtout avec les associations parisiennes.

Je vous demanderai donc de retirer ce vœu. Vous l'aurez compris, cette demande de retrait n'est pas une opposition de principe, puisque nous partageons le constat, mais elle répond à la nécessité de respecter nos engagements vis-à-vis des associations du Conseil Parisien des Associations, qui dédient beaucoup de leur temps et de leurs compétences à cette même réflexion.

Je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

Le vœu n° 25 du groupe Changer Paris est-il maintenu ? Avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la modification de certaines règles du budget participatif parisien.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Nous examinons le vœu référencé n° 26 relatif à la modification de certaines règles du budget participatif parisien.

La parole est à M. Rudolph GRANIER, pour 2 minutes.

M. Rudolph GRANIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, les années passent et se ressemblent toutes. La dernière session de vote du budget participatif vient de s'achever et, sans surprise, une partie des projets servant de palliatifs aux carences d'investissement de la Ville s'y retrouve en masse. On y trouve chaque année des projets de rénovation d'écoles, d'entretien de voirie, de bâtiments, d'infrastructures sportives. Vous donnez donc aux Parisiens la responsabilité d'arbitrer entre vos compétences fondamentales, au lieu de permettre l'innovation véritablement citoyenne, qui est l'essence de la démocratie de proximité. En réalité, vous la dévoyez. J'en tiens pour exemple le collège Max-Dormoy dans le 18e arrondissement : a été soumis à arbitrage des citoyens parisiens soit de refaire la toiture, soit de mettre un accès pour personnes handicapées, un ascenseur. Forcément, quand on arrive à la fin, il y a un vote. Si la toiture n'est pas refaite, c'est parce qu'on a fait un accès pour personnes handicapées avec un ascenseur, ou l'inverse. De toute façon, ce n'est pas la faute de la Mairie, puisque ce sont les Parisiens qui ont arbitré.

Rappelons également que le respect de la parole donnée n'est pas toujours la jurisprudence en vigueur dans l'application des projets lauréats. En 2014 et 2022, 41 projets, d'un montant global de 4,5 millions d'euros, ont été abandonnés, car jugés infaisables par la Ville, alors même que, auparavant, nombre de réunions permettaient de les valider. De plus, 5 millions d'euros de projets adoptés avant 2019 étaient encore en cours de démarrage en 2022. En voulant faire plus de prétendue démocratie, vous faites la "mal-démocratie". A l'image des paroles de campagne, "Je

n'augmenterai pas les impôts", "Je ne serai pas candidate à la présidentielle", vous faites mal à la démocratie. Alors, j'entends, çà et là, les rires moqueurs évoquant la lubie du groupe Changer Paris de présenter chaque automne ce même vœu au titre du budget participatif. Sachez, dans tout votre mépris, que les demandes que nous formulons reprennent logiquement et largement celles émises par les conseils de quartier dans tout Paris, notamment le conseil de quartier de Belleville.

Ses membres déplorent, eux aussi, votre approche de la démocratie participative. Vous n'avez rien trouvé de mieux que de retoquer leur vœu en conseil du 20e arrondissement. C'est pourquoi j'associe mon collègue François-Marie DIDIER à ce vœu. Ils ont coutume de dire : "Bienvenue aux participants". Notre vœu est clair : il garantit que soit exclu du budget participatif tout projet qui se trouve normalement dans les cordes et les compétences obligatoires de l'Exécutif, que soient étroitement associés au processus préalable au vote les groupes politiques de cette Assemblée ainsi que les conseils de quartier, que les projets soumis au vote soient bien plus largement détaillés aux votants et que, une fois adoptés, ils soient au minimum mis en œuvre dans les 2 ans.

Je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Anouch TORANIAN.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe. - Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Monsieur GRANIER, en préambule de ma réponse à ce vœu, je profite de ce micro qui m'est donné pour rappeler que le budget participatif parisien est devenu un outil incontournable de notre démocratie parisienne. Force est de constater, je m'en réjouis, que vos vœux à son sujet ne remettent en cause ni sa pertinence ni son importance, preuve supplémentaire, s'il en fallait, de son intérêt pour notre Ville. Je ne vous rappellerai pas à quel point le budget participatif est devenu un modèle pour de nombreuses villes dans le monde et en France. Vous évoquez dans votre vœu certains faits que vous identifiez comme étant irritants. Vous mentionnez, par exemple, le chiffre de 41 projets abandonnés depuis 2014. J'ajouterai des chiffres complémentaires pour le replacer à sa juste place et à sa juste valeur : à l'aune des 1.100 projets votés, cela ne fait que 3,7 % de projets abandonnés. Sur ces 41 projets abandonnés, 33 ont été votés en 2015 ou en 2016. Si l'on prend en compte les projets votés depuis 2017, année où l'on peut dire que le budget participatif a commencé à trouver son véritable rythme de croisière, le taux d'abandon est tombé à 1,1 %.

Vous souhaitez que les Parisiennes et les Parisiens soient régulièrement informés de l'état d'avancement des projets lauréats. Mes chers collègues, je ne peux que vous conseiller de vous rendre de ce pas sur la plateforme "decider.paris.fr", sur laquelle on trouve à la fois le planning prévisionnel de réalisation des projets et des données mises à jour, dans la mesure du possible, chaque semaine de l'avancement de la mise en place de ces projets votés. En complément, je vous rappelle que le portail "Open Data" de la Ville propose, opération par opération, un suivi particulier de l'avancement de chaque projet. Vous voyez, Monsieur, vos rêves sont devenus réalité.

Vous évoquez l'affectation des dépenses de fonctionnement et d'investissement de la Ville. Dois-je vous rappeler une nouvelle fois que l'entretien et la maintenance courante relèvent des dépenses de fonctionnement du budget de la Ville de Paris, et que seuls des travaux d'ampleur ou qui amènent une transformation au-delà de la juste maintenance ou du juste entretien peuvent relever de l'investissement ? Ainsi, malgré ce que vous semblez croire ou vouloir faire croire, les entretiens courants des équipements ne sont pas éligibles au budget participatif. Le principe même du budget participatif est que les Parisiennes et les Parisiens proposent des projets qui relèvent du budget d'investissement de la Ville, sans exclusion, à condition qu'ils relèvent de l'intérêt général. Si vous le souhaitez, je pourrai encore et toujours vous le rappeler lors du prochain vœu que vous déposerez à ce sujet, mes chers collègues. Cependant, à un moment, il va falloir admettre et arrêter de le remettre perpétuellement en cause.

Depuis 2014, nous avons réalisé plus de 3.200 projets grâce au budget participatif. Les Parisiennes et les Parisiens le savent et ont fait de ce budget participatif une véritable culture de la participation dans notre ville. Pour toutes ces raisons, j'émettrai un avis défavorable à votre vœu.

Je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

Une explication de vote de Boris JAMET-FOURNIER.

M. Boris JAMET-FOURNIER. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, surtout mes chers collègues du groupe Changer Paris, j'essaie de ne jamais perdre une occasion de vous répondre sur le budget participatif, parce que c'est toujours une occasion de rappeler, comme vient de le faire Anouch TORANIAN, à quel point nous avons gagné la bataille culturelle sur ce sujet, comme cela a été le cas sur les berges piétonnes, comme cela a été le cas sur les pistes cyclables et sur tant d'autres sujets, d'ailleurs. Nous avons gagné la bataille culturelle, parce qu'on a commencé le budget participatif sous vos sifflets, parfois sous vos quolibets. Près de 10 ans plus tard, on se retrouve avec une étape qui est durablement installée dans la vie démocratique parisienne. On a des budgets participatifs…

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Ton micro. As-tu mis ta carte ?

M. Boris JAMET-FOURNIER. - J'ai mis ma carte.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - C'est bon.

M. Boris JAMET-FOURNIER. - Je vois que Radio Moscou essaie de me couper la parole !

Je reprends. Peut-être pas à Moscou, mais on essaie, dans beaucoup de villes, de faire comme à Paris. On a le budget participatif le plus important du monde. Vous-mêmes, la droite parisienne, vous dites vouloir le défendre. Cependant, la réalité est que vous êtes dans la posture avec ce vœu, parce que vous demandez que les projets du budget participatif ne puissent pas concerner certaines parties du budget. On l'a dit mille fois, le budget participatif, ce n'est pas de l'argent magique, ce n'est pas une cagnotte en plus du budget de la Ville. C'est au contraire le budget de la Ville que l'on choisit d'allouer autrement, en faisant directement confiance aux citoyennes et aux citoyens de cette ville. Vous êtes dans la posture, vous êtes même dans l'amnésie, puisque vous semblez oublier, comme l'a dit Anouch, qu'un site permet de suivre l'avancement des projets du budget participatif, "decider.paris". Vous pouvez vous y connecter maintenant. Vous trouverez de nombreuses informations que, visiblement, vous souhaitez trouver.

Enfin, vous êtes dans la provocation, en réclamant que tout projet voté soit réalisé sous 2 ans. Vous qui êtes élus, vous connaissez la difficulté de mener les projets, vous connaissez les expertises techniques multiples qu'ils impliquent, vous connaissez les débats légitimes qu'ils suscitent. Vous savez donc que ce n'est pas réaliste. Certes, tout n'est pas toujours parfait dans le budget participatif, mais vous n'arriverez pas à le faire dérailler. D'abord, parce que nous allons voter contre ce vœu. C'est ce que je propose à mes collègues de faire tout de suite.

Merci.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, cher Boris.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 26 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la mutualisation de créneaux d'utilisation des infrastructures de la Ville au profit des associations.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Nous examinons le vœu référencé n° 27 relatif à la mutualisation de créneaux d'utilisation des infrastructures de la Ville au profit des associations.

La parole est à M. Franck MARGAIN, pour 2 minutes maximum.

M. Franck MARGAIN. - Monsieur ROMERO, Madame la Maire, nous partageons tous ici le rôle des associations parisiennes. En tant que forces vives de la ville, elles constituent des relais indispensables et des tisseurs de liens sociaux au sein de notre territoire. Au groupe Changer Paris, nous pensons que le devoir d'une collectivité est d'accompagner les acteurs associatifs de proximité. Nous constatons chaque année, au Forum des Associations, que même si la Ville de Paris met à disposition des locaux pour l'activité des associations, comme les maisons des associations ou des salles de mairies d'arrondissement, celles-ci manquent cruellement de locaux ou de créneaux horaires.

Au groupe Changer Paris, nous avons vu que les bailleurs sociaux peuvent mettre à disposition des locaux des amicales de locataires qui, souvent en rez-de-chaussée, n'occupent pas à temps plein les locaux. Nous pensons qu'une bonne gestion immobilière des bâtiments municipaux, tels que les écoles et les collèges, pourrait permettre de libérer des locaux à certains horaires. De même pour les bâtiments d'entreprises publiques, par exemple, la S.N.C.F. ou la R.A.T.P., qui pourraient être pourvoyeurs de locaux ou de créneaux dans leurs locaux.

Les difficultés sont exprimées régulièrement par les associations pour trouver des locaux et des créneaux. Compte tenu des potentialités que nous offre le monde digital, la Ville de Paris pourrait mettre à profit sa base de données. Nous pourrions créer, c'est le vœu que nous émettons, une plateforme de mutualisation des besoins de la vie associative en créneaux horaires non pourvus et des offres de créneaux horaires non pris, donc disponibles, pour entretenir une meilleure fluidité de ces horaires et de ces locaux, et offrir ainsi aux associations une meilleure vision de la possibilité d'agrandir leurs activités.

Je vous remercie.

(Mme Laurence PATRICE, adjointe, remplace M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL au fauteuil de la présidence).

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Mme TORANIAN.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, Monsieur MARGAIN, je vous remercie pour ce vœu, qui me donne l'opportunité d'évoquer l'enjeu central de l'utilisation des infrastructures de la Ville par des associations. J'ai régulièrement l'occasion d'en parler au sein du Conseil de Paris, mais la complexité du foncier parisien fait de ce sujet un point névralgique pour les associations. Nous l'avons évoqué en 7e Commission la semaine dernière ou il y a deux semaines. Nous travaillons activement au développement de l'offre de locaux, que cela se fasse par le recours aux multi-usages, à la mutualisation entre associations ou encore par la création de pépinières associatives. Les créneaux sportifs sont l'un des exemples phares de cette volonté de mettre à disposition nos équipements, un dispositif mis en œuvre depuis plusieurs années, qui rencontre un véritable succès, avec plus de 1,2 million d'heures pourvues.

Pour en revenir au fond de votre vœu, si je partage le constat, au vu de notre expérience en la matière, j'ai un doute sur la solution proposée, et ce pour plusieurs raisons. D'abord, l'entrée par l'outil de la plateforme n'est pas la plus efficiente sur un dossier aussi complexe que celui-ci. Nos actions en la matière démontrent qu'il nous faut au préalable définir clairement les processus d'utilisation, les conditions d'accès, les usages adaptés, etc. Il faut donc une analyse fine à la fois des besoins, mais aussi des offres disponibles. L'accès aux MVAC et au CAP, qui permettent, je le rappelle, l'accès à 600.000 mètres carrés, 72 salles, 51 bureaux, est un bon exemple de cette ouverture aux associations de lieux de la Ville qui leur sont dédiés. Pour en bénéficier, les associations doivent s'inscrire. Les mairies d'arrondissement tiennent, elles ont raison, à ce que ce soient des associations d'intérêt général locales qui en disposent et qu'elles y mènent des activités gratuites. Vous le voyez, une forme d'encadrement est nécessaire, ne serait-ce que pour permettre l'accès en autonomie à ces infrastructures, par exemple, "via" les clés électroniques, comme c'est le cas dans les MVAC. Il en va de même pour les usages en mairie ou encore pour l'ouverture des cours d'écoles et de crèches, ouvertes le samedi, qui bénéficie à de nombreuses associations parisiennes. Les demandes sont centralisées, analysées et réparties.

L'idée d'une centrale de réservation est intéressante, mais ne nous semble en conséquence pas adaptée. C'est un sujet sur lequel nous travaillons activement depuis de nombreux mois, comme je l'évoque régulièrement en 7e Commission. C'est pourquoi je vous demanderai de retirer notre vœu, sinon j'émettrai un avis défavorable. Au plaisir de poursuivre le travail et la réflexion avec vous pour faire aboutir ce sujet important.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Le vœu n° 27 du groupe Changer Paris, est-il maintenu ? Oui ?

Avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Compte rendu de la 8e Commission.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous passons donc aux dossiers de la 8e Commission : conformément au règlement intérieur du Conseil de Paris, je donne la parole à M. Alexis GOVCIYAN, président de cette Commission.

M. Alexis GOVCIYAN. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, notre 8e Commission s'est réunie le lundi 25 septembre dernier pour préparer cette séance du Conseil de Paris.

Avant toute chose, nous avons tenu à féliciter notre chère collègue, Colombe BROSSEL, adjointe à la Maire de Paris, pour son élection au Sénat, la remercier pour sa disponibilité et son engagement au sein de notre Commission et lui souhaiter le meilleur dans ses nouvelles responsabilités.

Nous avons également félicité notre collègue Rémi FÉRAUD, président du groupe Paris en commun et membre de notre Commission, pour sa réélection au Sénat.

Ensuite, conformément aux échanges que nous avions eus avec M. LERT, adjoint à la Maire de Paris, les élus ont pu prendre connaissance de la présentation par la Direction de la Transition Ecologique et du Climat, DTEC, de l'état d'avancement du Plan Bruit de la Ville de Paris. Des informations intéressantes ont été fournies. Elles ont été suivies par plusieurs questions. A noter également l'idée intéressante de la mise en place dans chaque arrondissement d'un comité local bruit, à l'instar de ce qui existe dans le 17e arrondissement, les contacts pris dans ce cadre avec tous les autres arrondissements et le nécessaire travail qui doit se mettre en place.

S'agissant de la suite de l'ordre du jour, tout d'abord, Mme BROSSEL - certes, nouvellement élue sénatrice, mais toujours adjointe pour une ultime séance - nous a présenté les projets de délibération relevant de sa délégation, notamment le DPE 1 concernant la réforme pour vente ou destruction de véhicules et matériels du service technique de la propreté de Paris. Dans ce cadre, nous avons également pris connaissance du vœu rattaché à ce projet de délibération, présenté par le groupe Changer Paris, et le souhait de disposer, dès 2024, d'un calendrier de renouvellement et de transition de la flotte de véhicules de la DPE. Plusieurs autres projets de délibération ont également été examinés, ceux concernant les subventions aux associations œuvrant pour la réduction des déchets, un autre relatif au compostage de proximité ou encore ceux relatifs à l'exposition de Christiane BOULANGER "Visages d'en face". M. LERT nous a ensuite rappelé certains projets de délibération qu'il rapportait avec d'autres de ses collègues.

S'agissant des projets de délibération relevant de sa délégation, M. NAJDOVSKI est intervenu sur plusieurs d'entre eux, notamment l'important projet de délibération DEVE 54 sur la subvention de fonctionnement et convention d'occupation du domaine public avec "L.P.O. Ile-de-France". D'autres projets de délibération, le DEVE 58 relatif aux subventions aux associations agissant en faveur de la biodiversité et de l'animal en ville et le DVD 52 concernant le droit de pêche sur le domaine public fluvial de la Ville de Paris, ont suscité plusieurs questions, qui seront sans doute également abordées lors de ce Conseil de Paris. Notons également, dans ce cadre, le vœu de nos collègues écologistes de Paris sur l'interdiction de la pêche de loisir, mais nous en parlerons plus tard.

Des projets de délibération intéressants nous ont aussi été présentés en détail par Mme PULVAR. A signaler le DEVE 63, relatif à une subvention de 60.000 euros à "Bio Consom'acteurs" pour accompagner les gestionnaires de la restauration collective au travers du projet Climat Cantines, ou encore le DEVE 68 de 120.000 euros à "Vif ! Transport et Logistique" pour son dispositif d'approvisionnement en alimentation durable à destination des associations d'aide alimentaire.

Enfin, comme il est d'usage, les groupes politiques ont présenté leurs vœux et entamé des échanges avec les membres de l'Exécutif, échanges qui se poursuivront dans quelques instants.

Une nouvelle fois, un grand merci à toutes et à tous, aux adjoints et adjointes à la Maire de Paris, à nos deux vice-présidentes, Véronique BALDINI et Chloé SAGASPE, à toutes et tous nos collègues élus, ainsi qu'au service administratif et en particulier à Myriam ENMER, pour le secrétariat de la 8e Commission.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Président.

2023 DPE 1 - Réforme pour vente ou destruction de véhicules et matériels du Service technique de la Propreté de Paris.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au renouvellement et à la transition écologique de la flotte de véhicules.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DPE 1 et le vœu référencé n° 28 qui s'y rattache.

Le projet de délibération DPE 1 concerne la réforme pour vente ou destruction de véhicules et matériels du service technique de la propreté de Paris.

La parole est à M. René-François BERNARD, pour le groupe Changer Paris.

M. René-François BERNARD. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, quand nous avons pris connaissance de ce projet de délibération DPE 1, qui cherche à mettre en valeur le matériel réformé de la DPE, avec ma collègue Véronique BALDINI, nous n'avons pas pu nous empêcher de penser à l'avenir et au matériel nécessaire à nos équipes municipales pour effectuer leurs missions essentielles de service public pour la propreté de nos rues. Nous avons d'ailleurs échangé sur ce point en 8e Commission, comme vient de le rappeler son président.

En novembre, l'année dernière, notre honorable Assemblée avait adopté un vœu, que je présentais alors, relatif à la transition électrique de ces véhicules. Nous demandions quelle suite vous donneriez à ce projet majeur, tant pour l'environnement que pour notre service public. Après notre réunion de commission, vous avez souhaité nous apporter un début de réponse et je vous en remercie. Le déploiement des engins électriques semble être sur la bonne voie et c'est une bonne nouvelle. Pour autant, vous signalez aussi, je cite, "des disparités foncières qui compliquent l'implantation de bornes électriques dans certains ateliers de la DPE". Un point est cependant absent de votre réponse et nous pouvons légitimement y élargir cette question de la modernisation et de l'électrification du matériel, c'est le cas des bennes de ramassage des ordures et des prestataires de propreté. Qu'en est-il de leur transition électrique, des études et des moyens mis en œuvre pour cela ? Ce cas est d'autant plus intéressant qu'il nécessite deux réponses, entre les arrondissements qui sont collectés en régie publique et ceux collectés en D.S.P.,

pour lesquels ces objectifs doivent passer dans les signatures de conventions ou par des avenants négociés avec les prestataires.

Ces missions de propreté et de collecte sont en effet essentielles pour les Parisiens, leur cadre de vie, leur santé et l'image de notre Ville, à l'heure où elle s'apprête à recevoir les Jeux Olympiques et Paralympiques et que le nombre de personnes présentes sur son territoire va augmenter considérablement, tout comme les besoins en propreté et en gestion des déchets. Notre groupe Changer Paris continuera de rester très attentif sur ces questions. C'est la raison pour laquelle nous présentons ce vœu. Nous espérons que les échanges très constructifs et cordiaux que nous avons eus avec vous, Madame l'adjointe, Madame la Sénatrice, continueront avec votre successeur.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Chère Colombe BROSSEL, c'est à vous.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Merci beaucoup, cher Monsieur René-François BERNARD, pour votre vœu, votre interrogation. Nous poursuivons manifestement l'échange. Lors de la présentation de votre vœu en 8e Commission, vous aviez souhaité fort légitimement avoir connaissance - je dis "vous", mais c'est un "vous" plus large, les membres de la 8e Commission, les maires d'arrondissement et leurs adjoints chargés des questions de propreté et de l'espace public - du calendrier sur le renouvellement et la transition de la flotte des véhicules de la DPE. Je vous ai donc adressé, à vous tous, l'ensemble des informations permettant de confirmer que, à l'horizon 2026, 180 laveuses et aspiratrices de trottoirs seront à motorisation électrique, soit 96 % des engins de nettoiement de trottoirs. On est parti, on y est, on avance. En effet, on commence par les ateliers dont la Ville est propriétaire, le temps de travailler sur la suite.

Vous m'interrogez aujourd'hui plus spécifiquement sur notre transition en matière de bennes. Comme vous le savez, puisqu'on a eu l'occasion d'échanger en 8e Commission ou en Conseil de Paris, nous avons enfin pour la première fois un test grandeur nature, puisque le 13e arrondissement est, depuis la mise en place du nouveau marché de collecte, totalement collecté avec des bennes électriques. C'est pour nous une très bonne nouvelle. Cela nous permet de tester la robustesse d'une organisation à l'échelle d'un grand arrondissement, pour éventuellement continuer à avancer sur l'électrification des bennes pour l'ensemble des arrondissements.

Depuis 2020, depuis que je suis en responsabilité, tous les marchés passés par la DPE sur les questions de matériel sont évidemment des marchés où nous demandons à nos prestataires de se caler sur les ambitions environnementales de la Mairie de Paris. Bien entendu, cela fait partie des obligations que nous fixons dans les cahiers des charges de nos marchés. Je vous proposerai très volontiers - je suis encore à cette place mardi, mercredi et jeudi - de vous transmettre l'ensemble des éléments complémentaires et de retirer votre vœu pour que nous puissions, jusqu'au bout et jusqu'à la dernière minute, travailler comme nous l'avons fait depuis 3 ans.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci, Madame la Maire.

Le vœu n° 28 du groupe Changer Paris est-il maintenu ?

M. René-François BERNARD. - Je le retire. Merci pour les explications. J'attends la suite. Merci.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur.

Je mets essentiellement aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 1.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DPE 1).

Faire retirer des vœux pour la fin, c'est beau ! Merci.

2023 DPE 30 - Lutte contre les déchets abandonnés (REP) : signature d'une convention avec CITEO.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DPE 30 relatif à la lutte contre les déchets abandonnés - signature d'une convention avec CITEO.

Je donne d'abord la parole à M. Vincent BALADI, pour le groupe Changer Paris.

M. Vincent BALADI. - Madame la Maire, mes chers collègues, nous le savons, les déchets abandonnés sont un fléau et dégradent l'image de Paris et de nos quartiers. Dans ce projet de délibération, nous allons voter une mesure de soutien financier au nettoiement de ces déchets. Ils comprennent les déchets d'emballages abandonnés de manière éparse dans la rue, dans les espaces verts, ou encore les déchets déposés de façon contraire au règlement de collecte, comme les dépôts au pied des colonnes à verre, car les bistrots, nous le savons, se développent plus vite que ces colonnes. Le barème est aujourd'hui de 4,3 euros par habitant et par an, soit pour Paris 9,23 millions d'euros octroyés après la signature d'une convention avec CITEO, ex-Eco-Emballages. En

contrepartie du soutien de cet acteur, il est indiqué que la Ville de Paris s'engage à réaliser un diagnostic territorial, à mettre en place puis évaluer un plan de lutte contre les déchets abandonnés, à cartographier les "hotspots", lieux à forte production de déchets abandonnés, que nous avons notamment identifiés à la mi-septembre lors du "Cleanup Day", enfin, de fournir le détail de l'organisation et des coûts de nettoyage. A ce titre, nous recevons régulièrement des alertes de nos habitants. Nous restons attentifs à la propreté de nos lieux de vie.

De nombreux dépôts sont liés aux travaux, au dépôt d'encombrants sans démarche préalable ou encore à l'affichage sauvage, une vraie aberration, alors que les marques nationales y participent, vrai fléau pour les Parisiens. Vous connaissez, chers adjoints, cher Nicolas NORDMAN, mon engagement sur le sujet. Pour réduire ces dépôts, il faut que nous travaillions main dans la main avec les services, les élus, les habitants, mais aussi les associations, comme celles chargées des maraudes pour une meilleure sensibilisation, les chambres de métiers, la C.M.A., pour une meilleure gestion des déchets des travaux qui se développent avec les rénovations énergétiques, mais aussi pour les bistrots, avec le G.N.I. ou l'UMIH, tout cela afin d'élaborer ensemble, au plus près du terrain, un vrai plan d'action pour la propreté de nos rues.

Enfin, permettez-moi de saluer de façon républicaine Colombe BROSSEL, désormais élue Sénatrice, qui a su travailler avec tous les arrondissements, quelles que soient leurs couleurs politiques. Nous continuerons à travailler sur ces sujets dans nos arrondissements, en lien avec votre successeur, le futur adjoint chargé de la Propreté, avec bienveillance, mais aussi vigilance.

Je vous remercie de votre attention.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Anne-Claire TYSSANDIER également.

Mme Anne-Claire TYSSANDIER. - Merci beaucoup.

Je souhaiterais revenir, à l'occasion de ce projet de délibération, sur l'expérimentation menée depuis quelques semaines dans le Nord de Paris sur les dépôts sauvages, où les caméras de rue permettent de repérer et d'identifier les véhicules des personnes qui font des dépôts sauvages. Vraiment, nous pensons que c'est une idée très intéressante. Nous aimerions pouvoir en suivre les résultats, afin de savoir si elle peut être déployée à grande échelle. Vous le savez, ce sujet de la gestion des déchets et des dépôts sauvages est crucial non seulement en termes d'image pour notre ville, qui va accueillir dans quelques mois maintenant le monde entier, mais c'est aussi un vrai sujet du quotidien pour les Parisiens, qui sont régulièrement excédés de voir tous ces déchets et tous ces détritus dans nos rues.

Je voudrais quand même saluer ici le professionnalisme et le travail des équipes de la Ville, des agents de la Ville. Il y a un vrai travail à faire, il ne faut pas avoir peur de le dire, de sensibilisation et d'éducation des Parisiens à la question des déchets, mais aussi des touristes. On ne travaille pas suffisamment sur ce sujet. On peut aussi voir des comportements totalement irrespectueux et inciviques de la part des touristes. L'actualité récente avec les punaises, les rats, etc., nous montre combien il est très important de traiter ces sujets. Il faut peut-être revoir ce que vous avez mis en place à l'aune de ces questions de santé environnementale. Laisser dans la rue des matelas qui peuvent être infestés de punaises ou du matériel, ce n'est peut-être plus une "bonne idée". Il faudrait peut-être aussi réduire les temps de passage des équipes de la Ville. Toutes ces questions me semblent très importantes à traiter. Nous serions très intéressés à ce que vous nous fassiez une petite présentation de l'expérimentation menée sur la vidéo-verbalisation, parce que nous n'avons pas peur, à droite, de la sanction. Vous nous retrouverez à vos côtés sur ces questions.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Je donne maintenant la parole à Mme Léa VASA, pour le groupe "Les Ecologistes".

Mme Léa VASA. - Merci, Madame la Maire.

Permets-moi, chère Colombe, de te féliciter, de te remercier sincèrement pour ton travail, qui n'est pas facile. Bon courage au successeur. Nous serons évidemment à ses côtés.

Bonne nouvelle, ce projet de délibération, puisqu'on va recevoir 9 millions d'euros pour gérer simplement les emballages qui sont jetés de manière sauvage. Ce ne sont pas tous les déchets sauvages. L'éco-organisme est uniquement responsable des emballages. Chacun dans son pré carré. Jusqu'à présent, il ne contribuait financièrement qu'aux déchets mis dans la bonne poubelle de tri. Ici, au moins, il va contribuer un peu plus. Par contre, on est sur un budget de 9 millions d'euros. Budget total de la Ville, un peu plus de 600 millions. On est encore largement en deçà de ce que cela nous coûte vraiment de nettoyer les emballages mis sur le marché par des industriels, par des professionnels, qui ne sont pas assez contraints pour aller vers des systèmes d'emballages réutilisables. On voit que le Gouvernement s'y met un peu avec l'emballage du verre, par exemple. Les bouteilles en verre vont être amenées à être réutilisables. C'est une bonne nouvelle, mais on avance quand même à tout petits pas et les industriels ne contribuent toujours pas assez.

Je voulais donc m'appuyer, je sais que l'on s'appuiera maintenant sur Colombe BROSSEL au Sénat, pour mener la bataille indispensable de la responsabilisation des industriels et de leur contribution aux coûts de la gestion des déchets dans nos villes. C'est tout ce que je voulais vous dire.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Mme Colombe BROSSEL, pour vous répondre.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci beaucoup.

D'abord, merci, chers collègues, pour vos mots si doux. Arrêtez, car cela devient gênant. On va continuer les combats. C'est le plus important.

Peut-être vous dire trois choses. La première, en effet, la Ville de Paris a lancé, avec Nicolas NORDMAN, un nouvel outil de vidéo-verbalisation pour automatiser les sanctions vis-à-vis d'un certain nombre de personnes qui déchargent, qui sa camionnette, qui sa voiture, plus souvent une camionnette, pour y laisser des tas d'encombrants, de déchets ou de restes de travaux sur les trottoirs parisiens. On a lancé l'expérimentation au tout début septembre dans deux endroits de Paris. De mémoire, c'est à Paris Centre et dans le 19e. On a prévu, avec Nicolas NORDMAN, de se donner quelques semaines pour voir comment cela fonctionne, si c'est efficace. Je peux d'ores et déjà vous dire qu'il y a déjà eu des vidéo-verbalisations. Néanmoins, il faut quand même se laisser un peu plus de temps, donc quelques semaines pour revenir vers les élus et la 8e Commission, de même que la Commission dans laquelle siège Nicolas NORDMAN. Ce sont les bons endroits pour vous faire un état des lieux. D'ici à la fin de l'année, il nous faudra voir comment tout ceci a fonctionné et si cela doit être étendu. On s'était donné quelques mois de mise en œuvre. Pour le moment, on est déjà arrivé à rattraper quelques "indélicats". On va le dire ainsi, pour rester poli dans cette Assemblée.

Chère Léa, Vincent BALADI l'a dit aussi, en effet, on revient sur un débat que l'on a déjà eu en Conseil de Paris sur les limites du cadre dans lequel on fonctionne, le cadre des conventions avec l'ensemble des opérateurs chargés d'une responsabilité élargie aux producteurs, REP. Il est, à mon sens, en tout cas c'est ainsi que je vous l'ai chaque fois présenté, toujours mieux de faire en sorte, dans le cadre actuel, qui est en effet insuffisant, que cette contrainte s'applique plutôt que de ne pas s'en préoccuper. Le barème de 4,3 euros par habitant et par an permettra à la Ville de Paris de collecter un montant de 9,23 millions d'euros. C'est, de toute façon, de l'argent qui sera utile pour les Parisiennes et les Parisiens. Rien ne nous empêche de continuer sur les aspects de prévention et de verbalisation, de même que sur la façon dont nous organisons les opérations de nettoyage.

C'est peut-être sur ce point que je vais terminer d'un mot, même si ce n'est pas en lien directement avec la convention signée avec CITEO. Nous voyons que - on a eu les retours transmis aux collègues en arrondissement -, quand on arrive à adapter nos modes de fonctionnement sur la question plus large des encombrants, on arrive à améliorer globalement le dispositif, mais aussi la propreté de l'espace public. J'en veux pour preuve le succès - là aussi, on est à 4 mois, il faudra revenir vers vous avec un bilan étayé - de l'opération menée en lien avec Ecosystem, qui consiste à aller à domicile chercher le gros électroménager dont on n'a plus besoin, plutôt que de le voir finir sur les trottoirs. Même s'il est collecté par les formidables agents de la DPE, il est sur les trottoirs. Cela permet de donner une seconde vie à ces produits, de les remettre dans un circuit de réemploi et de désencombrer nos trottoirs.

On voit donc bien que l'on peut être sur du gagnant-gagnant sur la question des encombrants. Nous ne devons rien lâcher sur l'ensemble de ces sujets. Prévention, nouveau mode opératoire et verbalisation quand il y en a besoin, tous ensemble, nous allons continuer à améliorer encore la façon dont nous pouvons gérer, traiter au mieux la question des encombrants dans notre ville, quels que soient les encombrants.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci, chère Colombe BROSSEL.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 30.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DPE 30).

2023 DPE 41 - Convention avec Christiane BOULANGER, artiste, pour son exposition "Visages d'en face".

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DPE 41 concernant une convention avec Christiane BOULANGER, artiste, pour son exposition "Visages d'en face".

Je donne la parole à M. Jean-Philippe DAVIAUD, pour le groupe Paris en commun.

M. Jean-Philippe DAVIAUD. - Merci, Madame la Maire.

Dans ces domaines, il est assez rare de parler d'expression artistique. Tout arrive. C'est une bonne nouvelle. C'est à la fois original et utile. Original, parce qu'il s'agit de présenter des dessins d'agents de la DPE, dans différents métiers de la DPE. Ces dessins, avec des portraits et quelques commentaires sur ces portraits, seront d'abord exposés pendant quelques mois tout près d'ici, place Baudoyer. Après, cette exposition fera le tour des mairies d'arrondissement. C'est une manière de donner à voir les personnels, les agents qui sont sur le terrain tous les jours pour maintenir avec beaucoup de difficultés et d'engagement la Ville propre. On sait bien à quel point c'est difficile. Il s'agit de 15 portraits d'agents, avec leur visage dessiné et un texte de présentation autour de leur métier, de leurs missions quotidiennes et de leur parcours de vie, le métier et la vie de chacun. Il s'agit de 11 hommes et 4 femmes, avec l'ensemble des métiers, c'est-à-dire éboueurs, balayeurs, conducteurs de petits engins, conducteurs de poids lourd, électriciens, magasiniers… un éventail très large de ces métiers. Ce sont des agents de différents arrondissements de Paris, du 5e, 6e, 11e, 14e, 18e, 19e. On va pouvoir voir sous un autre jour, grâce à cette exposition, les agents de la propreté de Paris.

Quand je présente ce projet de délibération, je ne peux m'empêcher de penser à un agent que l'on voit beaucoup sur les réseaux, sur Twitter, un certain Ludovic. Si je relie les deux sujets, c'est que c'est une autre manière de voir ces agents, de les connaître, de voir qu'il y a des individualités, des personnes. Ce ne sont pas des machines. Ce sont des agents très engagés. Voilà une manière de montrer cet engagement et ces êtres humains, qui sont vraiment au service des habitants de Paris.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Colombe BROSSEL, pour vous répondre.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci beaucoup.

Merci, cher Jean-Philippe DAVIAUD. En effet, ce projet de délibération, je veux bien reconnaître qu'il est un peu atypique dans la liste des projets de délibération en lien avec la Direction de la Propreté et de l'Eau. C'est un petit projet de délibération, on est d'accord, mais c'est un joli projet qui consiste à mettre en lumière ceux que l'on ne voit pas. Je suis très frappée, dans les nombreux échanges que j'ai pu avoir avec les agents de la DPE, d'avoir entendu si souvent cette phrase qui revenait et qui disait : "On ne nous voit pas. Nous sommes ceux que l'on ne voit pas". Il y a une catégorie de personnes qu'il est impossible de ne pas voir dans les rues de nos villes, ce sont les femmes et les hommes qui sont habillés en vert et en jaune. Pourtant, ils l'expriment comme tel. Ceux qui prennent soin de nos villes, ceux qui la balaient, qui la nettoient, qui aspirent, qui lavent, qui ramassent les encombrants, qui conduisent les bennes, ceux qui vous accueillent dans les déchetteries, tous ceux-là, ce sont de merveilleux agents du service public. Ils font bien plus que nettoyer notre ville. Ils en prennent soin, ils la connaissent. Ils la connaissent souvent sous un regard particulier, parce qu'ils la voient y compris à des horaires qui ne sont pas ceux de la majorité des Parisiens. Ils sont les premiers à voir les transformations, les bonnes et les moins bonnes, et à pouvoir les mettre en lumière.

Mettre dans la lumière les agents de la DPE est un beau projet. Vous avez tout dit, cher Jean-Philippe, sur le principe de ces portraits dessinés. J'ai eu la chance de lire les récits qui vont accompagner chacun de ces portraits, qui seront exposés pour le grand public pendant plusieurs semaines à Paris Centre. Ce sont de belles histoires de vie, de belles histoires d'humanité. Ce sont parfois des personnalités tout à fait incroyables et atypiques. Je vous laisserai les découvrir. Je suis très heureuse que l'on puisse, pendant plusieurs semaines, passer devant celles et ceux que l'on ne voit pas assez. C'est aussi le meilleur moyen de les remercier pour leur engagement.

Merci d'avoir salué ce projet de délibération.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 41.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DPE 41).

2023 DPE 42 - Subventions (24.700 euros) et conventions avec des associations œuvrant pour la réduction des déchets.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DPE 42 relatif à l'attribution de subventions et de conventions avec des associations œuvrant pour la réduction des déchets.

La parole est à nouveau à M. Jean-Philippe DAVIAUD, pour le groupe Paris en commun.

M. Jean-Philippe DAVIAUD. - Merci, Madame la Maire.

Vous le savez, la Ville de Paris s'est engagée dans une politique très volontariste de réduction et de valorisation des déchets, qui, malgré tout, ne peuvent être évités, d'abord dans le but de préserver les matières

premières, mais aussi de supprimer le recours à l'enfouissement, c'est un enjeu extrêmement important, et de réduire également l'incinération, avec un objectif qui est devant nous : le "zéro déchet non valorisé". Cette ambition est à la hauteur de ce que l'on peut attendre d'une collectivité comme la Ville de Paris. A cette fin, la Ville de Paris vient en soutien à des structures associatives, qui agissent auprès des habitants au quotidien, afin de les accompagner pour parvenir à cet objectif de "zéro déchet non valorisé".

Pour un total de 24.700 euros de financements sur ces 5 structures, rapidement, il s'agit des "Amis du Troisième Café" à Paris Centre, qui animent un établissement de restauration à prix modérés. Ils portent le projet "Déchets futés", une démarche de réduction et de valorisation des déchets en cuisine. Plusieurs structures du 19e arrondissement, qui est très à l'honneur dans la sélection de ces associations, avec l'association "Epinoia", qui œuvre à mettre en valeur celles et ceux qui travaillent dans le domaine des déchets. Elle en réalise des portraits vidéo. Finalement, nos sujets se suivent et se ressemblent. Une troisième association, "Tendance 19", toujours dans le 19e arrondissement, promeut la consommation responsable sous toutes ses formes. Ses actions de réemploi des textiles par l'organisation de trocs de vêtements et de chaussures sont particulièrement importantes. L'association "TAPAJ" permet à des jeunes en grande précarité d'être rémunérés à la journée pour le ramassage d'encombrants. C'est important et utile. Globalement, on peut remercier ces associations, les salariés et les bénévoles, qui permettent à la Ville, par son soutien, de poursuivre cet objectif "zéro déchet non valorisable". On n'y est pas encore, mais c'est un travail de longue haleine. Le soutien à ces associations permet de faire des pas notables dans cette direction.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Colombe BROSSEL.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci beaucoup.

Merci de nouveau à Jean-Philippe DAVIAUD de mettre en lumière non pas tant le projet de délibération, mais les acteurs qui sont porteurs de tous ces projets. En effet, dans l'ensemble des arrondissements de Paris, dans les quartiers apparaissent, se structurent et se consolident des projets portés par des habitants, des associations et des collectifs, afin d'agir sur la réduction des déchets. Pardon, j'enfonce de nouveau une porte ouverte, si facile à enfoncer sur ce sujet, mais le meilleur déchet est toujours celui que l'on ne produit pas. Voir ainsi un tissu associatif se structurer partout à Paris est une vraie satisfaction. C'est en accompagnant ces projets que l'on contribue à la réduction des déchets, mais que l'on peut aussi accompagner les modifications de modes de vie, de modes de consommation, d'organisation. C'est une excellente chose que l'on puisse voir de nouveaux acteurs apparaître année après année, qui nous accompagnent dans ce grand défi qu'est la réduction des déchets. La transformation écologique de notre ville passera évidemment par les questions de mobilité, les questions de végétalisation et de biodiversité, mais nous ne pourrons pas nous exonérer d'un changement de braquet. Nous sommes vraiment en train de l'opérer ensemble sur la question des déchets, notamment de la réduction des déchets, qui doit être au cœur du travail que nous faisons.

Merci beaucoup à celles et ceux qui portent ces projets et qui nous accompagnent à cette fin. On est vraiment - je rebondis sur l'intervention de Mme TYSSANDIER - dans des activités de prévention. Il y a celles que la Ville doit mettre en œuvre dans le rôle qui est le sien, d'organisateur du service public, puis il y a aussi toutes ces actions de prévention de proximité avec les enfants, avec les habitants, qui permettent d'avancer concrètement sur ces sujets. Merci à l'ensemble de ces porteurs de projet.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 42.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DPE 42).

2023 DPE 43 - Subventions (21.500 euros), conventions et avenant à convention avec trois associations œuvrant pour le compostage de proximité.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DPE 43 relatif à l'attribution de subventions, de conventions et d'un avenant à convention avec 3 associations œuvrant pour le compostage de proximité.

La parole est à M. Florian SITBON, pour le groupe Paris en commun.

M. Florian SITBON. - Madame la Maire et mes chers collègues, je vais vous parler, de mon côté, des déchets alimentaires. Nos déchets alimentaires, c'est 1/3 de nos ordures ménagères, en cette belle fin d'après-midi. Le présupposé, c'est de bien considérer que ne pas trier, ne pas collecter séparément les déchets alimentaires, cela signifie les brûler avec le reste des déchets. J'espère que vous en conviendrez, brûler une feuille de salade ou un

trognon de pomme, c'est absurde, parce que les déchets alimentaires sont composés de plus de 70 % d'eau. Les incinérer, c'est donc brûler de l'eau. C'est dépenser de l'énergie et libérer du CO2, alors que, si on les collecte, on peut les valoriser de deux manières : on peut les valoriser pour en faire du compost et l'on peut les valoriser mieux encore, d'un point de vue écologique, en faisant de la méthanisation, qui permet de transformer ces déchets en biogaz ou en engrais naturels.

Convaincue très tôt de cette nécessité, pour y parvenir, la Mairie de Paris a très tôt expérimenté la collecte des déchets des cantines des écoles dès 2015, la collecte dans un certain nombre d'arrondissements dès 2017. Elle a encouragé la mise en place de composteurs, en lien avec le SYCTOM, dans les copropriétés où cela était possible et qui le souhaitaient. Elle a mis en place des composteurs dans un certain nombre d'équipements publics, notamment les écoles. Elle a distribué des "lombricomposteurs" gratuitement. Aujourd'hui, Paris compte 630 composteurs collectifs dans des copropriétés, 464 dans les équipements municipaux, dont 360 écoles, et 60 composteurs de quartier. Simultanément, plus de 7.000 "lombricomposteurs" individuels ont été distribués aux Parisiens depuis 2017. Elle a surtout rendu possible le compostage pour tous, en distribuant gratuitement des bio-seaux et des sacs-poubelles compostables sur tous les marchés parisiens, dans des conteneurs mis en place les jours de marché, puis aujourd'hui dans des conteneurs fixes et hermétiques. Je le précise, car, en matière de compostage, il y a beaucoup de fantasmes négatifs : ce sont des bacs hermétiques qui ne produisent pas d'odeurs, sur ces mêmes points de collecte que les endroits de marché.

Pour être prêt pour l'échéance de l'obligation réglementaire nationale du 1er janvier 2024, la Ville va continuer de déployer des bornes, d'équiper de nombreux Trilib' d'un module pour les déchets alimentaires et de soutenir tous les projets en matière de compostage, animés par des collectifs d'habitants et des associations. C'est bien l'objet de ce projet de délibération. Le soutien à "L'Accueillette du 9e" les aidera à installer des composteurs de quartier, l'association "Les fourmis qui jardinent" dans le 13e poursuivra son projet d'enclos à compost au sein de l'école Dunois, tandis que l'association "Passerelle.info" propose de promouvoir et faciliter le compostage dans les écoles, en proposant des ateliers en classe, des formations pour les enseignants et un guide méthodologique. On sait bien que, dans ces nouvelles habitudes à prendre, nos enfants et leur éducation, c'est primordial. Ce sont souvent eux qui nous rappellent à l'ordre.

Je n'ai pas été trop long. Il me reste une minute pour, à mon tour, remercier Colombe de son écoute, de sa disponibilité, de son énergie et de son action, par amour pour nos déchets, mais surtout par amour de leur réduction et de leur collecte plus vertueuse et plus écologique.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Chère Colombe BROSSEL. On est tellement subjugué par ces derniers instants de réponse de Colombe.

Je vous en prie, chère Léa.

Mme Léa VASA. - Le compostage est consensuel dans cette Assemblée aujourd'hui. Cela n'a pas toujours été ainsi. Bravo à toutes et tous, notamment à Antoinette GUHL, qui a lancé la machine avec le premier Plan Compost de la Ville. Du coup, un peu victimes de notre succès, il y a de la demande et des équipes qui ne sont pas encore à la hauteur de l'enjeu. Pour la première fois - enfin, c'est la deuxième année, c'est une reconduction - on a un appel à projets qui soutient les initiatives associatives citoyennes, qui prennent du temps bénévole, habituellement, pour gérer des déchets. C'est quand même un peu inédit. Elles y mettent du temps, elles font des permanences, elles forment, elles sont là, elles mélangent, elles retournent, elles utilisent le compost dans des jardins, etc. C'est un travail. Ce sont même des métiers maintenant, avec des formations qui accueillent de plus en plus de personnes pour devenir maîtres composteurs, par exemple. "Via" l'appel à projets du compostage de proximité, on a commencé à financer ces initiatives et c'est une bonne chose.

Simplement, on est encore ici sur des continuités de projets. Il faut que l'on rouvre cet appel à projets - appel au successeur, on va faire comme si l'on était dans le suspens - pour accueillir plus de projets et aller vers ce que l'on a décidé ensemble la dernière fois, au travers d'un vœu porté par "Les Ecologistes" : un guichet unique du compostage de proximité, vers un vrai service public du compostage de proximité qui soit également déconcentré. Aujourd'hui, les quelques personnes qui s'en occupent au niveau de la DPE centrale sont dépassées par les évènements. C'est une bonne chose. Il faut qu'elles puissent être au plus près des habitants pour démarcher, pour coordonner le réseau, pour former, pour faire de la maintenance de la petite exploitation, réparer, puis pour être au plus près des composteurs. Dès qu'il y a un petit problème, on peut vite abandonner. Cela prend beaucoup d'efforts de relancer une machine. Il faut être là pour accompagner les porteurs de projet. On ne peut le faire qu'au niveau très local. C'est bien, mais on n'est pas encore tout à fait à la hauteur sur ce sujet. Notamment, les subventions que l'on va distribuer aujourd'hui ne correspondent pas toutes aux montants qui avaient été demandés par les associations. Je plaide pour que l'on puisse rapidement rouvrir des lignes de financement pour soutenir ces projets, parce que nous en avons besoin urgemment.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - La parole est à Colombe BROSSEL, pour vous répondre.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci beaucoup à tous les deux. Je ne sais pas si j'ai l'amour des déchets, cher Florian. Par contre, je sais que je pars en ayant, pour le coup, l'amour de l'ensemble des 7.500 agents de la DPE. Vraiment, nous avons une chance folle, comme élus parisiens et comme habitants de Paris, d'avoir des agents du service public aussi engagés et pour qui le mot "service public" signifie quelque chose. C'est un bel engagement qui est le leur. Qu'ils soient ici, pour une dernière fois, remerciés officiellement, parce que nous sommes vraiment gâtés.

Que dire après vos deux interventions ? D'abord, tout cela met en lumière, notamment l'intervention de Florian SITBON, le fait que le mouvement se construit en agrégeant, en permettant d'avoir aujourd'hui des débats consensuels - ce sont des débats qui ne l'ont pas toujours été, il faut avoir un peu de mémoire -, mais aussi en continuant à agréger et à emmener avec nous les Parisiennes et les Parisiens. La politique publique ne se décrète pas. Cela se construit avec ceux qui habitent dans un territoire. C'est cela que nous essayons de faire. Pour que cela fonctionne, il faut que l'ensemble de ceux qui y contribuent y trouve un intérêt commun. L'ensemble de ces projets de délibération sert à rendre opérationnel le fait que les Parisiens, les acteurs de la société mobilisés, les corps associatifs qui contribuent à former, à produire, à fournir du service, plus la Ville et les services publics, cela permet d'avancer de façon pérenne et organisée sur ces sujets. Je le redis, la question de la réduction des déchets est un sujet absolument majeur à l'échelle de notre Ville, comme à l'échelle de la zone dense de la Métropole. Je crois que nous en avons aujourd'hui tous conscience. Nous avançons sur ces sujets de la bonne manière.

Quant au débat budgétaire, je ne me permettrai pas d'avoir l'inélégance de le préempter pour la suite, mais toutes les petites graines qui devaient l'être ont été semées.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 43.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DPE 43).

2023 DPE 48 - Mise à disposition de la Préfecture de police d'une benne de collecte des marchandises confisquées provenant de la vente à la sauvette de masse (18e et 20e).

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DPE 48 relatif à la mise à disposition de la Préfecture de police d'une benne de collecte des marchandises confisquées provenant de la vente à la sauvette de masse dans le 18e et le 20e arrondissement.

C'est M. Frédéric BADINA-SERPETTE, pour le groupe "Les Ecologistes", qui intervient.

M. Frédéric BADINA-SERPETTE. - Merci, Madame la Maire.

Quelques mots d'abord pour te remercier, Colombe, à la suite des autres. Désolé de ce moment, mais il est important de saluer, quand on est élu d'arrondissement sur les sujets de propreté. C'est le cas, Léa et moi, mais je pense pouvoir aussi parler au nom de mes collègues sur les bancs de la droite qui sont concernés, le dialogue avec les élus d'arrondissement était vraiment exemplaire. Tu étais là en permanence. Tu as répondu à nos sollicitations aussi souvent que possible et rapidement. Quand on doit conduire une délégation comme la Propreté en arrondissement, dans le cadre d'une territorialisation, c'est vraiment essentiel et structurant. En général, on le fait dans la bonne humeur et de manière constructive. Merci encore de tout ce que tu auras pu nous apporter dans le cadre de ton mandat.

Maintenant, quelques mots sur le projet de délibération, pour rappeler un constat : la vente à la sauvette, c'est le marché de la précarité. La précarité des acheteurs, d'abord, qui viennent chercher sur ces marchés de la misère des produits souvent de contrefaçon, des produits issus de vols et de recels, mais plus grave, des denrées alimentaires qui ne sont souvent plus consommables. C'est la précarité des vendeurs, ensuite, qui se retrouvent enrôlés dans un système violent, mafieux, asservis par des têtes de réseau qui exploitent la misère des revendeurs. Ce système, il faut le combattre et le démanteler. Tout cela ne peut se faire que conjointement, Ville, Préfecture et Etat.

Il faut aussi prendre à bras-le-corps le volet précarité sociale de ces victimes. Nous avons entre les mains un outil qui le permet, c'est la biffe et la création de marchés dédiés, encadrés réglementairement et socialement, pour prendre en charge les vendeurs et les sortir du système, pour les accompagner dans leur accès aux droits et leur permettre de sortir de la précarité. Nous l'avons fait dans le 18e, avec Éric LEJOINDRE, dans le cadre du marché aux biffins qui a été confié à "Aurore". C'est un marché qui fonctionne, un modèle de marché qui se développe. On l'a vu à Montreuil depuis de nombreuses années, on le voit depuis quelques jours à Marseille, qui a décidé de confier à

un opérateur la mission de créer et de gérer un tout nouveau marché aux biffins, le premier dans la cité phocéenne. Preuve que l'on peut encore le faire aujourd'hui et le déployer.

Il y a un objectif à tout cela, c'est d'accompagner les vendeurs en précarité, mais aussi de soulager les riverains qui subissent le caractère sauvage de la vente à la sauvette. J'en viens au sujet principal de ce projet de délibération : le soulagement d'un quartier, le soulagement des biffins présents sur le site, des riverains de la porte Montmartre, ainsi que des acteurs économiques qui vivent un enfer quotidien. Les soulager en prélevant et en détruisant les marchandises vendues à la sauvette, grâce à une benne financée par la Ville et confiée à la Préfecture, un dispositif essentiel pour le quartier, demandé depuis longtemps par la Mairie. Nous pourrons largement débattre sur le fait de savoir pourquoi, ici, c'est la Ville qui finance un dispositif qui devrait normalement relever des compétences de l'Etat, mais qu'importe. La question ici est d'envoyer un signal aux têtes de réseaux qui exploitent la misère et aux acteurs du quartier, qui attendent de nous des solutions immédiates, des solutions complémentaires à celles que nous avons mises en œuvre, avec le renforcement des moyens donnés aux agents de la propreté pour entretenir l'espace public post-sauvette.

Là encore, merci, Colombe, d'avoir accédé à nos demandes sur le renforcement de l'entretien et du nettoyage porte Montmartre. Cette benne n'est pas la seule solution que nous devons déployer. L'autre solution est une véritable stratégie parisienne de la biffe. Depuis longtemps, "Les Ecologistes" défendent la mise en œuvre d'un écosystème qui puisse être déployé sur toute la capitale. Donner des perspectives aux vendeurs à la sauvette pour les sortir de la précarité est, pour nous, la meilleure réponse que nous pourrions apporter à la nécessité d'apaiser l'espace public.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Éric LEJOINDRE, pour le groupe Paris en commun. Monsieur le Maire.

M. Éric LEJOINDRE, maire du 18e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, chère Colombe BROSSEL, à mon tour - je crois que c'est la dernière intervention sur les questions de propreté - de saluer le travail que tu as fait auprès de la Maire de Paris sur ces questions, et de me réjouir que tu puisses, dans d'autres fonctions, continuer à être au service des Parisiennes et des Parisiens.

Frédéric BADINA-SERPETTE a très bien dit ce que j'avais l'intention de dire. Je me réjouis que, enfin, ce projet de délibération puisse être voté. Il va nous permettre de mettre à disposition de la Police une benne supplémentaire pour gérer les conséquences sur l'espace public de la vente à la sauvette, notamment à la porte Montmartre, mais aussi dans le 20e. Si ce projet de délibération a du sens, c'est parce que nous avons aussi et depuis plusieurs années maintenant, depuis 2009, mis en place à la porte Montmartre ce carré des biffins, dans le prolongement des puces de Saint-Ouen. Ce lieu de vente est géré par "Aurore" et permet de protéger les personnes les plus précaires qui vivent de la biffe. Ce mot d'argot désignait l'activité des chiffonniers, la récupération et la revente d'objets jetés. Cela nous permet de travailler sur la situation, tout en empêchant ou en luttant contre les réseaux qui profitent de situations de précarité pour contraindre des personnes à revendre des biens de toutes sortes, en leur soutirant souvent leurs revenus. C'est dans ce double mouvement que nous nous sommes engagés.

Pour que le "Carré des biffins" puisse réussir, il faut que nous puissions soutenir la police municipale et la police nationale dans leur travail de lutte contre ces réseaux. A cette fin, la benne que nous allons financer est un outil indispensable. Je me réjouis que nous puissions voter ce projet de délibération et, surtout, que nous puissions continuer à avancer sur nos deux jambes : le travail social, car, on le sait, la vente à la sauvette explose dans les moments de crise, comme c'est le cas aujourd'hui, et en même temps la lutte contre les réseaux qui exploitent des personnes précaires et leur confisquent les bénéfices des ventes réalisées illégalement sur l'espace public. C'est en faisant les deux en même temps que nous arriverons à avancer. Le quartier de la porte Montmartre en a bien besoin.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Chère Colombe BROSSEL, Madame la Sénatrice, je vous laisse la parole, nimbée de lumière pour cette dernière intervention. C'est magnifique.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Je continuerai, mais ailleurs.

Merci à tous les deux.

Je n'ai pas grand-chose à ajouter. Peut-être juste repréciser, pour l'ensemble de nos collègues, que l'on parle bien de vente à la sauvette de masse. Pour qui est déjà allé à la porte Montmartre, par exemple, nous en parlons aujourd'hui, on voit assez facilement que l'on est dans un phénomène totalement ahurissant dans l'ampleur qu'il prend. Du coup, la vie des riverains est objectivement… C'est vraiment stupéfiant. Nous devons aux habitants de la porte Montmartre de nous mobiliser pour améliorer leur vie quotidienne. On leur doit cela, comme élus, car c'est pour cela qu'ils nous ont fait confiance. On se devait donc d'avancer.

On le fait dans un cadre qui existait déjà, puisque ce partenariat avec la Préfecture de police est ancien. Je crois, de mémoire, qu'il date de la mise en œuvre des zones de sécurité prioritaire, c'est vous dire si cela ne remonte pas complètement à hier. Il s'appuie sur un dispositif particulier, qui a été inventé à Paris et qui a depuis essaimé dans d'autres villes de France. C'est un protocole spécifique permettant, sous l'autorité du Parquet, la destruction

immédiate des saisies de ventes à la sauvette de masse, pour ne pas entrer dans des mécaniques que déploraient les intervenants de la Préfecture de police, qui devaient rapporter au commissariat les saisies. Tout cela n'avait aucun sens. Ce protocole sous l'autorité du Parquet à Paris est le premier signé en la matière, qui permet de détruire sur place, sous l'autorité de la Police nationale, le produit des ventes à la sauvette. Dans le cadre de cette vente à la sauvette de masse, il y a besoin d'avoir des outils adaptés. L'outil le plus adapté est une benne.

Je ne sais pas très bien comment terminer cette intervention. J'ai envie de vous dire, en réponse à Frédéric BADINA et Éric LEJOINDRE, que je suis contente que l'on puisse voter ce projet de délibération, qui nous permet d'agir là où il y a besoin. D'un autre côté, je sais que nous sommes face à un retour d'une telle ampleur de la vente à la sauvette de masse à la porte Montmartre que c'est juste le signe et la traduction d'un moment dans lequel il y a peu de choses réjouissantes. La seule chose que je sais, c'est pour cela que ce projet de délibération est aujourd'hui à l'ordre du jour et j'espère que vous allez le voter, mais je le crois, c'est que nous le devions aux habitants de la porte Montmartre aujourd'hui, comme nous l'avons fait pour les habitants de Château-Rouge hier et avant-hier, comme nous l'avons fait pour les habitants de la porte de Montreuil hier et avant-hier. Nous leur devons le fait de tout faire pour leur rendre des conditions de vie agréables. C'est cela qui doit guider notre action.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci, chère Colombe.

Pour terminer, ce sera donc un vote unanime, espérons-le.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 48.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2023, DPE 48).

Il est voté à l'unanimité. Merci, chère Colombe.

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au renouvellement de la concession de service public du Réseau de chaleur urbain.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant à l'examen d'un vœu non rattaché. Le vœu référencé n° 29 est relatif au renouvellement de la concession de service public du réseau de chaleur urbain.

La parole est à Jean-Philippe GILLET, pour le groupe Communiste et Citoyen.

M. Jean-Philippe GILLET. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, nous présentons aujourd'hui ce vœu relativement à la fin prochaine de la concession confiée à ENGIE sur le réseau de chaleur urbaine. Nous sommes évidemment concernés par la publication de l'avis d'appel public à concurrence en vue de confier la délégation pour les 25 prochaines années. Vous nous savez tous, les communistes et d'autres, profondément attachés au service public et aux valeurs qui lui sont adossées. Pour nous, le service public, c'est l'intérêt des usagers, l'intérêt des salariés et l'intérêt de la collectivité, intrinsèquement liés. Nous sommes donc particulièrement préoccupés par l'avenir des personnels et de leur statut, qui est un modèle de conquis social et qui n'est, pour nous, pas négociable. Nous demandons que l'avis d'appel public à concurrence et le dossier de consultation des entreprises précisent qu'il est impératif que les candidats s'engagent à reprendre tous les personnels de la C.P.C.U., y compris ceux du tertiaire, et maintiennent ce statut des industries électriques et gazières.

Nous souhaitons également aider la Ville à s'engager sur ces projets de développement de nouvelles centrales. Face à la baisse du coût de raccordement au réseau, combinée à la hausse du prix de la vapeur et au vieillissement de la TIRU de Saint-Ouen, nous craignons qu'il devienne difficile de garantir au minimum 50 % d'énergies renouvelables dans le "mix" énergétique. Cela entraînerait une fragilisation du modèle économique de la C.P.C.U., qui dépend de la subvention annuelle de l'ADEME fixée à 40 millions d'euros. Nous vous présentons donc ce vœu, parce que nous sommes tous, les communistes, mais pas seulement, attachés à cet outil industriel, au verdissement du réseau, qui permet à la Ville de faire baisser significativement son empreinte carbone, et singulièrement aux conquis sociaux qui maintiennent une exigence en matière de service rendu aux Parisiennes et aux Parisiens. C'est un vœu qui allie exigence sociale et écologique.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à M. Dan LERT, pour vous répondre.

M. Dan LERT, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

D'abord, bravo et félicitations à ma collègue Colombe BROSSEL. A mon tour, je salue son action à la tête de la Propreté et de l'Assainissement. On va se retrouver très rapidement sur les bancs de ce Conseil et au Conseil du 19e arrondissement. Bravo, Colombe !

Remerciement aussi à Jean-Philippe GILLET pour son vœu, qui me donne l'occasion de faire un point rapide d'avancement sur le renouvellement du contrat de concession du réseau de chaleur de la Ville de Paris. Nous avons franchi il y a quelques jours une étape importante vers la création de la SEMOP, avec le lancement de la première étape de l'appel d'offres. Je tiens à remercier tout particulièrement les services de la Ville pour leur engagement. Concernant le vœu, cher Jean-Philippe GILLET, vous savez que les agents de la C.P.C.U. font l'objet d'une attention très forte de notre part. Ils sont au cœur du fonctionnement de ce réseau indispensable à la transition énergétique de notre territoire. J'ai d'ailleurs reçu à plusieurs reprises les représentants des personnels. Nous avons ainsi souhaité donner un maximum de protection aux équipes. C'est pourquoi l'A.A.P.C. mentionne notamment que les avantages individuels et collectifs acquis du personnel de la C.P.C.U. devront être repris.

Les objectifs de verdissement du réseau de chaleur sont très importants. Ils ont été fixés par le Schéma directeur de la chaleur, adopté par notre Assemblée en 2022. Il porte des objectifs forts : 75 % d'énergies renouvelables en 2030 et 100 % en 2050, la diversification des raccordements, le développement des boucles d'eau chaude, la sortie du charbon et la conversion des centrales gaz et fioul, mais aussi la création de nouvelles centrales de production de chaleur renouvelable. C'est tout l'enjeu de cet appel d'offres. Nous espérons que les futurs candidats apporteront des réponses fortes et ambitieuses à cet appel d'offres. D'ici là, vous savez que je suis à votre disposition pour échanger sur l'avancement de ce renouvellement de contrat de concession.

Au regard des éléments d'information apportés qui, j'espère, éclairent la réponse de la Ville, je vous propose, cher Jean-Philippe GILLET, de bien vouloir retirer votre vœu.

Merci.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Le vœu est-il retiré ?

M. Jean-Philippe GILLET. - Il est retiré.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Le vœu n° 29 est retiré. Il n'y a donc pas de vote.

2023 DEVE 54 - Subvention de fonctionnement et convention d'occupation du domaine public avec LPO Ile-de-France.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DEVE 54 relatif à l'attribution d'une subvention de fonctionnement et convention d'occupation du domaine public avec "L.P.O. Ile-de-France".

La parole est à Mme Corine FAUGERON, pour le groupe "Les Ecologistes".

Mme Corine FAUGERON. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, d'après la dernière étude du C.N.R.S. et de l'université de Montpellier, 20 millions d'oiseaux disparaissent annuellement depuis 40 ans, soit 1/4 des oiseaux européens. Nous sommes témoins d'une très inquiétante diminution des populations d'oiseaux, à l'échelle mondiale comme à Paris. Les facteurs de cette disparition sont multiples, allant de la perte d'habitats due à l'urbanisation, à la pollution de l'air et de l'eau. Ce constat est très alarmant au vu de leur rôle vital dans les écosystèmes, par exemple, en contrôlant les populations d'insectes, en assurant la pollinisation des plantes et en contribuant à la dispersion des graines. Au-delà des services de la Ville déjà très mobilisés sur ce sujet, il est indispensable d'actionner tous les leviers à notre portée pour lutter contre l'effondrement de la biodiversité, en s'appuyant sur les associations agréées de protection de l'environnement, comme la Ligue de Protection des Oiseaux, que tous connaissent ici. Leurs connaissances et leur engagement sont cruciaux pour guider nos politiques publiques vers des décisions favorables à la conservation des oiseaux et de leur environnement.

La L.P.O. réalise un travail inestimable, par exemple, dans les "quartiers moineaux" expérimentés depuis 2020 et élargis à plus de la moitié des arrondissements parisiens. D'ailleurs, nous allons bientôt en avoir un à Paris Centre, boulevard Bourdon. La Ville soutient depuis plusieurs années la L.P.O. Il est essentiel de poursuivre cet engagement. Aussi, nous saluons cette subvention de 25.000 euros. Chaque année, ils avaient une subvention de 15.000 euros. Devant l'accroissement du déclin, on a augmenté la subvention de 10.000 euros. Nous saluons donc cette subvention de 25.000 euros proposée dans le cadre de ce projet de délibération. Nous devons investir dans des initiatives visant à préserver notre patrimoine naturel, à garantir la survie des espèces d'oiseaux en danger et à créer un environnement urbain plus respectueux de la faune.

La révision en cours du Plan Biodiversité est une occasion idéale pour réaffirmer notre engagement en faveur de la protection des oiseaux. Nous sommes dans le même écosystème que les oiseaux et ce que l'on fait pour l'un

profite à l'autre. Finalement, protéger les oiseaux, c'est aussi protéger les hommes. J'espère que nous allons voter ce projet de délibération à l'unanimité.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à M. Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Merci à notre collègue Corine FAUGERON, qui s'est inscrite sur ce projet de délibération et nous permet de rappeler l'importance des questions de biodiversité et de la présence des animaux sauvages à Paris, en particulier des oiseaux, et de nous avoir aussi alertés sur le déclin très inquiétant, que l'on observe à l'échelle nationale et internationale, des populations d'oiseaux. Vous faisiez référence à une étude du C.N.R.S., qui a montré cet effondrement des populations depuis 40 ans, malheureusement, en Europe.

Pour autant, à Paris, nous avons un travail partenarial de très grande qualité avec la Ligue de Protection des Oiseaux. Ce projet de délibération est l'occasion de saluer ce partenariat et ce travail essentiel à la biodiversité et à la nature à Paris. Vous le savez peut-être, mais nous avons 154 espèces d'oiseaux différentes à Paris. Il est de notre devoir de les protéger. C'est ce que nous faisons au quotidien, à commencer par le non-usage de produits phytosanitaires, que la Ville a cessé d'utiliser dans ses espaces verts il y a déjà plus de 10 ans, alors que nous le savons, malheureusement, à l'échelle nationale et internationale, les pesticides chimiques continuent à être utilisés. En France, en particulier, l'usage des pesticides chimiques continue à augmenter, malgré toutes les promesses faites sur le glyphosate et autres, promesses non tenues. La végétalisation massive de la Ville, que nous menons à Paris, permet de renforcer les habitats, la nourriture favorable aux oiseaux, tout comme à l'ensemble de la biodiversité parisienne.

Cette lutte pour la préservation des populations d'oiseaux à Paris est aussi en lien avec l'investissement de la L.P.O., qui est un partenaire de longue date de la Ville. Ce partenariat a notamment débouché sur le fait que, depuis 2019, nous avons 28 jardins et cimetières parisiens qui sont labellisés "Refuges L.P.O.". Nous continuons aussi, avec l'aide précieuse des experts de l'association, à sensibiliser les Parisiennes et les Parisiens, mais aussi les structures et les professionnels du bâtiment pour la prise en compte des oiseaux et de leurs habitats dans les projets de bâtis, autres supports de biodiversité à Paris. Nous avons déployé, en lien étroit avec la L.P.O., des "quartiers moineaux" dans 7 arrondissements, 11e, 12e, 13e, 14e, 18e, 19e et 20e, pour préserver et repeupler cette espèce endémique et emblématique de notre ville. Les premiers résultats sont déjà là, puisque des nichées ont déjà été observées dans certains de ces quartiers.

Je profite de cette intervention pour vous annoncer que nous installons 4 "quartiers moineaux" supplémentaires cet automne à Paris Centre, vous l'avez mentionné, Madame FAUGERON, mais aussi dans le 10e, le 15e et le 17e arrondissement, que je remercie de leur mobilisation pour accueillir ce dispositif. Je pourrais continuer longtemps, tant la liste des actions menées par la L.P.O. à Paris est longue. Vous l'avez compris, nous souhaitons continuer et renforcer notre soutien, avec une subvention qui passe de 15.000 à 25.000 euros désormais, soutien qui ne se dément pas.

Pour toutes ces raisons, je vous demande de bien vouloir voter ce projet de délibération.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 54.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DEVE 54).

2023 DEVE 58 - Subventions pour des associations agissant en faveur de la biodiversité et de l'animal en ville.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DEVE 58 relatif à l'attribution de subventions pour des associations agissant en faveur de la biodiversité et de l'animal en ville.

La parole est d'abord à Mme Chloé SAGASPE, pour le groupe "Les Ecologistes".

Mme Chloé SAGASPE. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, comme Christophe vient de le rappeler, aujourd'hui, on ne parle plus simplement d'érosion de la biodiversité, mais bel et bien de 6e extinction de masse du vivant. L'enjeu est donc de taille. Je ne voudrais pas vous assommer de chiffres, mais ils sont là et ils sont accablants : un million d'espèces sont aujourd'hui menacées d'extinction à travers le monde. Depuis 1990, on estime que ce sont 420 millions d'hectares de forêts naturelles qui ont disparu à travers le monde. Aujourd'hui, malheureusement, seuls 20 % des habitats naturels sont

en bon état et 17 % des espèces de faune et de flore sont actuellement éteintes ou menacées d'extinction, selon l'Office français de la biodiversité.

Pourtant, ce Gouvernement ne semble malheureusement pas prendre la mesure de l'ampleur de ce sujet, puisque seulement 2 pages sont consacrées à la question de la biodiversité dans son document sur la fameuse planification écologique, pourtant censée être présentée comme le "grand plan des plans". Nous avons d'un côté un Président de la République, M. Emmanuel MACRON, qui nomme une Secrétaire d'Etat à la Biodiversité qui est pro-chasse, qui promeut les néonicotinoïdes et qui refuse d'interdire le glyphosate, et de l'autre un président de Région, Laurent WAUQUIEZ, qui retire la Région Rhône-Alpes du dispositif "zéro artificialisation nette", et ce en dépit de la loi, alors que les collectivités doivent la suivre. C'est cela, concrètement, que donnent la droite et Renaissance au pouvoir, quand nous agissons à Paris pour la biodiversité.

Oui, nous, écologistes, appelons à sortir des logiques productivistes de domination et de surexploitation de la nature, pour aller vers des logiques de pacification avec la Terre. A Paris comme partout dans le monde, d'ailleurs, protéger la biodiversité est plus que jamais une nécessité. Je ne reviendrai pas sur la disparition des populations de moineaux, qui est très inquiétante à Paris, puisque ma collègue Corine FAUGERON l'a évoquée. Aujourd'hui, près de 70 % des populations de moineaux ont déjà disparu. L'urgence est donc là.

D'ailleurs, cher Christophe, si je salue le bilan plutôt positif, il faut bien le reconnaître, du Plan Biodiversité qui, sous l'impulsion des écologistes, a permis certaines améliorations, nous devons aller plus vite et plus loin. Vous pourrez toujours compter sur nous, "Les Ecologistes", pour être, comme à notre habitude, force de propositions dans le travail de révision de ce plan à venir.

Je tiens plus particulièrement à saluer l'association "ARBRES", à qui nous attribuons une subvention aujourd'hui, et son président Georges FETERMAN, avec qui j'ai eu l'immense privilège et honneur de travailler et de collaborer, pour leur inlassable combat et travail en faveur de la protection et de la préservation des arbres, qui font partie de notre patrimoine collectif de l'humanité. Je vous invite, mes chers collègues, à aller voir le film "Arbres et Forêts remarquables" de cette association, que nous avions projeté en avant-première au cinéma Majestic Bastille dans le 11e arrondissement. C'est une véritable ode aux poumons de notre planète. Je te remercie pour ta présence, Christophe, tu étais à nos côtés. On ne peut plus aujourd'hui penser le monde, en particulier notre ville qui est trop grise et minérale, sans penser avant tout à la place de la nature et à celle de l'arbre, qui joue un rôle fondamental tant pour la qualité de vie, pour la préservation de la biodiversité que dans la lutte contre le changement climatique.

Enfin, je voudrais apporter, au nom des écologistes, tout notre soutien et toute notre solidarité à Thomas BRAIL et aux 14 autres grévistes de la faim, dont nous tenons à saluer le combat juste et nécessaire contre le projet écocide de l'A69. C'est un énième grand projet inutile, dénoncé par l'Autorité environnementale comme étant archaïque et que nous, écologistes, combattons depuis plus de 15 ans. Vous le savez, les travaux en cours ont déjà conduit à abattre des centaines d'arbres et vont conduire à l'artificialisation de terres agricoles nourricières, comme c'est le cas en Ile-de-France, à Gonesse ou à Saclay. Ce combat fait écho à de nombreuses luttes que nous, écologistes, menons aux côtés des associations de protection environnementale à Paris pour sauver et préserver les arbres, que ce soit à la Tour Eiffel ou plus récemment à la crèche Préault, où des arbres centenaires étaient menacés d'être abattus.

Le dimanche 24 septembre dernier, Thomas BRAIL a été évacué, aux côtés d'autres grimpeurs, de l'arbre où il logeait, devant le Ministère de la Transition écologique à Paris, par la Préfecture de police. J'étais présente lors de l'évacuation en catimini, au petit matin, par les forces de l'ordre, aux côtés de Sandrine ROUSSEAU et Cédric VILLANI, que je salue. Malgré nos demandes, peu d'informations nous ont été communiquées, tant sur les conditions de la garde à vue que sur le déroulement de cette évacuation, sur laquelle des éclaircissements, je le dis très tranquillement, de la Préfecture de police s'imposent. Plutôt que d'agir pour les arbres et le vivant, le Gouvernement agit pour masquer la lutte des défenseurs de la nature. Vous le savez, de plus en plus de voix s'élèvent un peu partout en France, des scientifiques, des personnalités du monde culturel, des élus de terrain, des parlementaires, des associations, des militantes et des militants, des citoyennes et des citoyens, pour exiger la préservation du vivant et la protection des voix qui la défendent.

Je vais terminer par cela. Je m'adresse ici directement à vous, dans cette Assemblée, Madame la Maire de Paris, vous qui avez une voix reconnue sur la scène internationale pour le climat. Nous vous demandons solennellement, écologistes, ici, d'appeler Carole DELGA et Clément BEAUNE, à nos côtés, à suspendre immédiatement les travaux de l'A69…

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Il faut conclure.

Mme Chloé SAGASPE. -… dans l'attente d'une médiation, pour mettre fin à cette aberration écologique et sociale d'un projet d'un autre siècle.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Jean-Philippe DAVIAUD, pour le groupe Paris en commun.

M. Jean-Philippe DAVIAUD. - Merci, Madame la Maire.

Pour revenir au fond, ce projet de délibération que nous examinons illustre parfaitement l'engagement sans faille de la Ville de Paris pour la protection et la valorisation de la biodiversité et du bien-être animal. Depuis 2018, la Ville a mis en place le Plan Biodiversité de Paris 2018-2024. Ce plan est destiné à être révisé pour un nouveau plan, qui couvrira la période 2024-2030. La préservation de la biodiversité, ce n'est pas seulement s'assurer de la préservation des espèces végétales et animales, mais c'est aussi développer des actions permettant d'améliorer l'équilibre qui fera de Paris une ville plus verte et moins chaude. Tout se tient.

Le groupe auquel j'ai le plaisir d'appartenir a présenté au Conseil de Paris, en juin dernier, une proposition de délibération pour améliorer la condition animale dans notre ville. Cette proposition de délibération, que nous avons largement adoptée, comptait 3 grands axes. Le premier était de promouvoir et d'accompagner la relation entre les humains et les animaux à Paris. Le deuxième était de soutenir et de renforcer la place des animaux dans notre ville. Enfin, nous voulions promouvoir le respect et le bien-être de tous les animaux à Paris. Les actions que nous proposions étaient très diverses : accompagner les propriétaires d'animaux domestiques, permettre aux plus âgés, qui vivent dans nos E.H.P.A.D., de profiter des bienfaits de la compagnie de chats ou de chiens, la prise en charge de la population de chats errants, la multiplication d'espaces de liberté pour les chiens et, enfin, de lutter contre la maltraitance animale.

Dans la continuité de cette proposition de délibération, ce projet de délibération que nous examinons aujourd'hui propose de soutenir des associations qui œuvrent pour les animaux à Paris. La première d'entre elles est "Faune Alfort", association qui prend en charge les animaux sauvages blessés retrouvés à Paris. Elle mène aussi des actions de sensibilisation du grand public et particulièrement des enfants. La deuxième est le "Laboratoire régional de suivi de la faune sauvage", qui s'occupe particulièrement d'épidémiosurveillance, pour travailler sur les maladies transmises des animaux aux humains. Nous avons appris ces dernières années l'importance que peuvent prendre ces maladies pour devenir des pandémies mondiales. La troisième est extrêmement différente, puisqu'il s'agit du "Muséum national d'Histoire naturelle", qui mène une étude scientifique sur le fonctionnement des corneilles noires à Paris. La quatrième est "Gamelles Pleines Grand Paris". Cette association a pour objectif principal d'accompagner la réinsertion des personnes en situation de rue ou de grande précarité par l'intermédiaire de leur animal. Elle organise des distributions et des maraudes, non seulement de nourriture, mais aussi d'équipements canins, propose une solution de stockage et permet aux personnes visées de rencontrer un vétérinaire. On voit donc une très grande diversité d'associations et d'actions. Chacune est importante pour atteindre les objectifs que la Ville s'est fixés.

Pour conclure, ce projet de délibération permet aussi de subventionner des associations de protection de la biodiversité. Certaines s'assurent de la préservation d'arbres remarquables, d'autres travaillent à la préservation du patrimoine naturel parisien ou valorisent la nature du Val de Seine. Ce projet de délibération propose d'accompagner 7 structures pour un montant total de 40.000 euros. J'incite évidemment chacun à voter pour ce projet de délibération utile et important.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à M. Christophe NAJDOVSKI, pour vous répondre.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Merci à Chloé SAGASPE et Jean-Philippe DAVIAUD d'être intervenus sur ce projet de délibération et de mettre un peu la lumière sur l'action et le soutien que la Ville mène en faveur de la biodiversité et de l'animal en ville, notamment le soutien financier que nous apportons aux différentes associations, soutien qui vient aussi en écho au vote de la niche du groupe Paris en commun du mois de juillet dernier, qui proposait précisément que la Ville de Paris renforce son action en matière de condition animale et de biodiversité. Ces projets de délibération traduisent concrètement notre engagement en faveur de l'animal en ville.

Je suis heureux, tout d'abord, de pouvoir vous annoncer le renforcement de notre soutien à l'association "Faune Alfort". Cela a été mentionné par Jean-Philippe DAVIAUD. C'est une association qui recueille les animaux sauvages qui sont blessés à Paris. Elle en a recueilli 2.200 en 2022. Elle fait un travail de sensibilisation remarquable et considérable sur la question de la faune sauvage. Avec cette nouvelle subvention de 13.000 euros, qui s'ajoute aux 7.000 euros votés au printemps dernier, nous soutenons désormais cette association à hauteur de 20.000 euros en 2023 contre 5.000 en 2021. C'est donc un quadruplement de notre engagement financier en faveur de la protection de la faune sauvage.

De la même façon, nous renforçons notre soutien à l'association "Gamelles Pleines", qui mène une action essentielle d'accompagnement des animaux des personnes en situation de rue. Nous avons souhaité faire passer la subvention de 2.000 à 12.000 euros, avec un apport de 10.000 euros de subvention complémentaire. Nous continuons également à soutenir le Muséum national d'Histoire naturelle à hauteur de 5.000 euros pour son étude sur les corneilles de Paris. Cette étude est essentielle, parce qu'elle nous permet aussi de changer de regard sur ces animaux qui sont tout sauf des nuisibles et dont on peut réguler les populations avec d'autres méthodes que les méthodes létales utilisées hors de Paris, qui ont montré leur totale inefficacité.

Nous souhaitions, en plus de ce renforcement et de cette continuité, soutenir d'autres partenaires : le "Laboratoire régional de suivi de la faune sauvage", qui travaille toute l'année à la surveillance et l'identification des zoonoses et à des interventions pédagogiques, l'association "C.P.N. Val de Seine", qui développe un programme d'éducation à l'environnement et qui était présente sur plusieurs de nos événements cette année, notamment la Fête des Jardins qui s'est tenue le week-end dernier, l'association "ARBRES", cela a été mentionné par Mme SAGASPE, qui propose des promenades découverte autour de la vingtaine d'arbres qu'elle a labellisés "Arbres remarquables à Paris", ou encore "Sème Sème", qui organise des ateliers de connaissance du monde végétal.

En juillet dernier, nous avions annoncé un renforcement du soutien de la Ville de Paris aux acteurs de la biodiversité et de la condition animale. Je suis très fier d'apposer aujourd'hui cette première pierre d'une nouvelle dynamique, avec le vote de ces nombreuses nouvelles subventions que je vous invite à voter. Je terminerai en un mot pour vous dire que nous lançons également la révision du Plan Biodiversité jusqu'au début de l'année prochaine. J'invite donc toutes les conseillères et tous les conseillers de Paris à participer à cette révision sur le site "paris.fr".

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 58.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DEVE 58).

2023 DVD 52 - Location du droit de pêche sur le domaine public fluvial de la Ville de Paris. - Signature de trois conventions avec des fédérations et association pour la pêche et la protection du milieu aquatique.

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à l'interdiction de la pêche de loisir à Paris.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DVD 52, avec les amendements n^{os} 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100, 101 et le vœu référencé n° 30.

Pour ce qui est du projet de délibération DVD 52, il s'agit de la location du droit de pêche sur le domaine public fluvial de la Ville de Paris, signature de 3 conventions avec des fédérations et associations pour la pêche et la protection du milieu aquatique.

La parole, pour commencer, est à Mme Douchka MARKOVIC, qui va nous parler des amendements n^{os} 97 à 101 et du vœu n° 30, pour le groupe "Les Ecologistes".

Mme Douchka MARKOVIC. - Merci, Madame la Maire.

Chasseurs, pêcheurs, même combat. Fédérations de chasse, fédérations de pêche, mêmes stratégies : obtenir le droit de faire des "relâchers" d'animaux issus d'élevage dans la nature au nom de la biodiversité, mais surtout pour faire plaisir à ses adhérents et pouvoir tuer plus d'animaux. Se faire passer pour les plus grands écologistes pour obtenir le droit de massacrer les animaux en toute légalité, tout cela en gagnant de l'argent, vraiment, bravo ! La seule différence avec les chasseurs, on peut prendre une balle en pleine tête en se promenant. Au moins, avec les pêcheurs, la ligne est trop courte.

Rappelons que la Ville de Paris concède depuis de nombreuses années des droits de pêche aux fédérations de pêche départementales le long des canaux et de leurs dépendances faisant partie de son domaine public fluvial. La Ville de Paris concède des droits de pêche aux fédérations de pêche, malgré son engagement en faveur de la condition animale, concrétisé par sa stratégie "Animaux en ville" et sa Charte du bien-être animal, aussi malgré un vœu de l'Exécutif relatif à l'interdiction de la pêche au vif et de la pêche avec ardillon à Paris, adopté au Conseil de Paris le 3 février 2021. La Ville de Paris concède des droits de pêche aux fédérations de pêche, malgré les études scientifiques qui révèlent que les poissons possèdent des capacités cognitives, ressentent la souffrance, ont une vie affective et témoignent d'échanges culturels. La Ville de Paris concède des droits de pêche aux fédérations de pêche, malgré la souffrance animale générée par la pêche, pratique potentiellement mortelle pour le poisson, qui provoque également de nombreuses souffrances physiques et un stress physiologique. La Ville de Paris concède des droits de pêche aux fédérations de pêche, alors même qu'un arrêté préfectoral interdit de consommer et de commercialiser les poissons pêchés dans la Seine et l'Ourcq, pour des raisons de santé publique.

A travers notre vœu, nous demandons de la cohérence et nous demandons au Préfet d'interdire la pêche à Paris.

En ce qui concerne le projet de délibération DVD 52 sur la location du droit de pêche sur le domaine public fluvial de la Ville de Paris, nous proposons 5 amendements aux conventions.

Premier amendement, nous demandons que la durée des conventions soit revue à la baisse et passe de 5 ans à 3 ans, car une convention qui traite d'animaux vivants ne peut être abordée de la même manière que les autres activités d'occupation de l'espace public.

Deuxième amendement, nous demandons que les redevances annuelles par fédération soient augmentées. En effet, un abattement de 50 % est prévu à Paris et en Seine-Saint-Denis en raison de l'interdiction de consommer et de commercialiser le poisson pêché. La Seine-et-Marne bénéficie, quant à elle, d'un abattement de 25 % en raison de la recommandation de non-consommation du poisson pêché. Ainsi, pour les près de 130 kilomètres d'étendue géographique du droit de pêche prévus dans l'ensemble des 3 conventions, il est demandé en redevance environ 13.500 euros après abattement. Ces montants sont démesurément bas au vu des recettes perçues par les fédérations de pêche. En faisant quelques rapides calculs du nombre d'adhérents aux 3 fédérations concernées et du prix de 80 euros la carte de pêche, on arrive à des recettes estimées à plus de 3 millions d'euros par an. La Ville de Paris loue les droits de pêche pour 13.500 euros l'année pour l'ensemble des 3 conventions. En comparaison, avec les bénéfices retirés sur ce territoire, le montant de la redevance paraît excessivement bas et encore plus avec les abattements. Il est impératif de réévaluer ces redevances pour refléter plus justement les coûts environnementaux et éthiques associés à cette utilisation des communs. C'est pourquoi nous proposons de tripler le montant de la redevance annuelle, pour un montant d'environ 58.000 euros avant abattement pour l'ensemble des 3 conventions, même si cela reste encore des montants vraiment dérisoires.

Troisième amendement, nous proposons d'interdire la pratique du repeuplement à des fins de pêche. Introduire des poissons d'élevage dans un milieu peut mettre en danger les espèces locales. Les poissons d'élevage peuvent introduire des pathogènes, des bactéries et des maladies aux populations locales. Par ailleurs, il est nécessaire de questionner la pertinence du repeuplement, en particulier là où la consommation et la commercialisation du poisson pêché sont interdites. En effet, il s'agit d'introduire des poissons dans un milieu manifestement pollué. D'autre part, si les poissons sont correctement relâchés, conformément aux directives énoncées par les arrêtés préfectoraux, et si la pêche en "no-kill" est véritablement aussi inoffensive pour les poissons que le prétendent les pêcheurs, alors la nécessité même du repeuplement devrait être inutile.

Quatrième amendement, nous demandons que l'organisation de concours de pêche ou de manifestations halieutiques ne soit pas autorisée. Les fédérations de pêche relâchent des milliers de poissons, notamment à l'occasion de concours ou autres manifestations, afin de satisfaire leur passion. A titre d'exemple, la fédération interdépartementale opérant dans la Petite Couronne annonce réintroduire 4 tonnes de poissons par an. De plus, pendant les concours de pêche, les poissons sont capturés, manipulés, puis relâchés après avoir subi un stress considérable ou tués par asphyxie.

Cinquième amendement, nous demandons que les associations de protection animale et de l'environnement soient impliquées dans la gouvernance des conventions de pêche.

En conclusion, au vu de tous ces arguments, nous exhortons la Ville de Paris et les élus à prendre position contre la pêche de loisir quand un arrêté interdit la consommation du poisson. Il est essentiel de reconnaître que les animaux méritent d'être traités avec compassion et respect plutôt que d'être utilisés comme des objets de divertissement.

Merci à vous.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Je donne maintenant la parole à M. Laurent SOREL.

M. Laurent SOREL. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, quand j'étais plus jeune, je ne me posais pas la question de la souffrance des poissons. Quand je voyais des pêcheurs s'adonner à la pêche sur la Seine ou sur le canal de l'Ourcq, je m'inquiétais d'abord pour les pêcheurs, qui risquaient de souffrir d'horribles souffrances en cas de consommation des poissons attrapés. Puis, j'ai grandi. J'ai appris qu'un arrêté préfectoral interdit de consommer et de commercialiser les poissons pêchés dans la Seine et l'Ourcq pour des raisons de santé publique. J'ai donc été rassuré pour la santé des pêcheurs qui, comme nous, sont dotés d'un système nerveux central. Ils peuvent donc ressentir la souffrance en cas de consommation de poissons non propres à la consommation. A peine rassuré pour les pêcheurs, je me suis inquiété pour les poissons qui, comme les pêcheurs, semble-t-il, sont dotés d'un système nerveux central ressentant la souffrance. Ce que je refusais de voir à l'époque, c'est-à-dire que le frétillement des poissons n'était pas un frétillement de joie, mais des spasmes de panique et de douleur, me paraît évident aujourd'hui.

Il y a d'ailleurs un vœu de l'Exécutif qui demande l'interdiction de la pêche au vif et de la pêche avec ardillon, vœu qui n'est toujours pas pris en compte par le Préfet et qui ne l'est pas non plus par les fédérations de pêche. Il y a donc un vrai problème de logique et de cohérence. Je vous avoue avoir vraiment du mal à considérer les fédérations de pêche comme de véritables acteurs de la protection et de la restauration des milieux piscicoles. Le repeuplement à des fins de pêche, c'est-à-dire le fait de relâcher des milliers de poissons d'élevage dans un milieu sauvage, au mépris de ce que cela signifie pour la faune sauvage, je ne suis pas sûr que cela participe de la protection et de la restauration des milieux piscicoles. Si la seule question qui compte est "combien de poissons dans le fleuve ?",

introduire des poissons pour pouvoir mieux les hameçonner, je ne vois pas en quoi il faudrait applaudir les fédérations de pêche pour cela.

Evidemment, je voterai notamment l'amendement n° 99, qui veut interdire le repeuplement à des fins de pêche et qui n'autorise le repeuplement, de manière tout à fait logique, que pour protéger la biodiversité. Je voterai aussi l'amendement n° 100, pour l'interdiction des concours de pêche, vu que c'est contradictoire avec la Charte du bien-être animal adoptée dans cette auguste Assemblée. En effet, dans ces concours, les poissons sont forcément capturés, manipulés, ce qui ne peut susciter que du stress. Je veux aussi voter le vœu relatif à l'interdiction de la pêche de loisir, ce qui me semble cohérent avec la nécessité de considérer les poissons comme des êtres sentients, qui peuvent ressentir du stress, de la douleur. Je pense et je continue à penser qu'aucune activité de loisir ne saurait se faire au prix de la souffrance animale.

Il est évident que, sur ces questions, le débat avance, vu la multiplication des amendements et des vœux. Ce qui apparaissait comme évident il y a quelques années ne l'est plus aujourd'hui. Le débat doit mûrir. Il ne s'agit pas, j'insiste sur ce point malgré tout, de diaboliser forcément les pêcheurs, mais de faire avancer le débat, de sensibiliser, de les sensibiliser. Je sais que, pour beaucoup, ce n'est qu'une activité de respiration, de plaisir, de loisir et qu'ils ne pensent pas à mal. L'objectif n'est pas de priver certains de leur loisir, mais d'imaginer des loisirs qui prennent en compte la souffrance animale. A nous d'être inventifs et d'apprendre à vivre à proximité des animaux, en les considérant comme des êtres sentients. En attendant, nous devrions pouvoir nous mettre d'accord sur le fait que toute pêche de loisir, en particulier quand il s'agit de pêche avec ardillon, devrait être interdite, en particulier quand elle ne donne pas lieu à une consommation de poissons.

Merci.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Je donne maintenant la parole à M. Pierre-Yves BOURNAZEL, qui va évoquer les amendements n^{os} 90 à 96. Je vous remercie.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, aujourd'hui, avec ce projet de délibération, vous proposez de renouveler le droit de pêche sur le domaine fluvial de la Ville de Paris. Je regrette que vous n'ayez pas entendu mon appel de juillet, lorsque je proposais d'interdire la pêche à Paris. C'est aussi le combat de nombreuses associations et de citoyens qui se battent en faveur du bien-être animal. Je tiens à les remercier de l'aide et des éclairages qu'ils nous apportent dans notre travail d'élus au quotidien. Ces amendements sont en grande partie le fruit de leur travail. Alors, pourquoi ne pas interdire la pêche à Paris ? Pourquoi, comme vous le faites, renouveler les conventions d'autorisation de pêche ? C'est, selon moi, un non-sens.

Interdire la pêche, pourquoi ? Parce que, en raison de la pollution de l'eau, il est considéré comme dangereux de consommer les poissons des cours d'eau parisiens. Ainsi, à Paris, seule la pêche dite de loisir est autorisée. Elle consiste à relâcher les poissons à l'eau après les avoir pêchés, donc blessés, parfois même dans un état de mort lente, à la suite d'une infection ou de la fragilisation de leur mucus protecteur. Ce loisir engendre ainsi beaucoup de souffrance animale. Les poissons sont dotés d'un système nerveux central. Ils ressentent la souffrance, la douleur et ils ont la volonté de vivre. Face à votre refus de faire avancer ici le combat en faveur du bien-être animal, je propose plusieurs amendements afin, tout d'abord, de supprimer tout le dispositif d'abattement de la redevance en cas de suspension du droit de pêche, de rabaisser la durée des conventions à un an, d'ajouter les associations dans la gouvernance de ces conventions, d'interdire les concours de pêche à Paris, d'inscrire dans les règlements des fédérations les techniques de pêche interdites sur le domaine de la Ville, de donner un rôle à la Police municipale afin de sanctionner les abus en la matière, d'élargir enfin les conditions de résiliation des conventions au non-respect du bien-être animal. Sinon, nous serons dans l'obligation de voter contre.

Posons des actes. Lorsque nous intervenions à quelques-uns à l'Assemblée nationale en 2017, souvent, certains de nos collègues se moquaient de nous. J'ai l'impression que, au Conseil de Paris, c'est parfois un peu le cas sur certains bancs. Beaucoup ont progressé en travaillant avec des citoyens et des associations. J'invite ceux qui discutent et se moquent des interventions de chacun à bien réfléchir à la conscience collective qui est la nôtre pour bien traiter les animaux, à Paris comme partout dans le pays.

(M. Patrick BLOCHE, adjoint, remplace Mme Laurence PATRICE au fauteuil de la présidence).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Pierre-Yves BOURNAZEL.

La parole est à Jean-Philippe GILLET.

M. Jean-Philippe GILLET. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, il y a plus de 100 ans, Alphonse Allais, avec une ironie mordante, disait que la pêche était un fil avec une bête à un bout et un imbécile à l'autre. Je regrette sincèrement que, dans certains esprits, cette ironie soit toujours de mise pour qualifier ce qui n'est pas qu'un loisir. Je sais bien que cela va à contre-courant de toutes les interventions précédentes, que je respecte par ailleurs, mais ce n'est pas seulement un loisir. C'est une activité qui va dans le même sens que celles que vous déployez dans les associations de défense des animaux, celles que

vous déployez dans vos engagements écologistes, celles que vous déployez dans vos engagements citoyens, c'est-à-dire protéger les eaux, les eaux libres, les eaux vives, avec des poissons dedans, même si l'on n'a pas tout à fait la même perception ensuite.

A cet égard, nous saluons sans réserve le travail effectué entre la Ville et les associations de pêche pour aboutir à ces conventions, dont nous soulignons l'intérêt d'un point : si dans certains chapitres figurent la protection animale, le bien-être animal et la protection des eaux vives, des eaux libres - je reviendrai un peu après sur l'héritage révolutionnaire que représentent les eaux libres -, ce n'est pas par adaptation à l'air du temps ou pour plaire à quiconque, c'est l'essence même des associations de pêche A.P.P.M.A., associations agréées par l'Etat de pêche et de protection des milieux aquatiques. Les pêcheurs, les devanciers n'ont attendu personne pour protéger les eaux vives. C'est depuis la Libération, cela s'appelle les A.P.P.M.A. Je précise que le deuxième "P", avant, ce n'était pas la protection des milieux aquatiques, c'était la pisciculture. On est justement revenu sur ce point avec le même souci que vous, de ne pas faire en sorte que les eaux libres soient simplement des réceptacles à poissons lâchés pour être repêchés le jour même.

Dans cet esprit, dans l'esprit de défendre la pêche de loisir, la pêche populaire, la pêche ouverte à tous, je voudrais insister sur deux ou trois points qui nous séparent, mais ce n'est pas la guerre entre nous. Vous avez dit que vous souhaitiez inclure les associations de protection animale dans des sortes de comités de pilotage, peut-être même en lieu et place des associations de pêche. Nous pensons qu'il y aurait un déséquilibre effarant, dans la mesure où les associations de pêche ne sont pas les adversaires, je le répète, des associations de protection des animaux, mais peuvent être leurs associés les plus efficaces. Vous avez évoqué ensuite la "police de la pêche". Je voudrais insister sur le fait que la pêche est régie par l'Etat à travers les fédérations, qui se dotent de garde-pêches nationaux, formés à l'école du Paraclet dans l'Aisne - je ne sais pas si c'est toujours le cas -, qui formait des générations de garde-pêches nationaux, dont les autorités étaient déclinées dans les fédérations, c'est-à-dire les Départements. Les Départements déléguaient leurs compétences aux associations de pêche, voire à des sociétés privées, avec un seul but : protéger les eaux libres contre toutes les atteintes, la pollution, les mésusages, etc. De ce point de vue, nous pensons que vos préconisations ne constituent pas un progrès, mais presque - je ne voudrais pas vous choquer - une régression ou une stagnation.

En revanche, nous sommes certains que vos propositions, pour généreuses qu'elles soient ou qu'elles paraissent, constituent véritablement une régression. En effet, si l'on prend l'envers de ce que vous dites, la pêche devrait être autorisée si l'on pouvait consommer le poisson. On n'en est plus là dans les associations de pêche. N'importe où en France, la pêche n'est plus considérée comme une activité nourricière. Je mets un petit bémol : à cause de la situation économique dramatique que vivent certains de nos concitoyens, hélas, nous constatons à nouveau sur les marchés la présence de poissons blancs ou de salmonidés, qui sont vendus pour nourrir des familles ou les gens les plus modestes. Ce n'est pas un épiphénomène, mais quelque chose qui nous dépasse, vous comme nous, et auquel on s'attaque, nous les communistes comme vous les écologistes, les forces de gauche et les progressistes. Sachons-le bien, la pêche n'est pas une activité nourricière. Revenir à cette idée est une régression.

Les associations de pêche, nous le maintenons, malgré l'ironie de certaines de vos interventions, sont des vigiles. M. NAJDOVSKI l'a dit plusieurs fois et nous lui en savons gré. Avec les associations animalistes, avec les associations écologistes, nous sommes avec vous, à vos côtés, des vigies par rapport à toutes les atteintes aux eaux libres - eaux libres, eaux closes, je ferai l'explication tout à l'heure -, les poissons en souffrance, etc. Ne nous privons pas de l'apport formidable des associations de pêche pour lutter contre les atteintes de toutes natures.

Sur le sujet de la souffrance animale, bien sûr, je ne suis pas un éthologue averti.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci de conclure.

M. Jean-Philippe GILLET. - Oui, les poissons souffrent. Pour autant, dans les parcours nautiles, nous constatons une augmentation de la quantité de poissons et de la taille moyenne des poissons. Cela veut dire que tout poisson pris n'est pas un poisson mort. Enfin, l'héritage de la Révolution, c'est la nuit du 4 août. Les eaux libres et la chasse, c'est la conséquence de la nuit du 4 août. Les bourgeois, avec la propriété de la terre, ont très vite remis en cause la chasse. Pour autant, les eaux libres le sont toujours en France. C'est ce à quoi les pêcheurs comme les associations de protection animale sont farouchement attachés. Nous ne voterons pas l'interdiction de la pêche à Paris.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Jean-Philippe GILLET. J'ai voulu que vous alliez jusqu'au bout de votre argumentation, mais vous avez fait 6 minutes. Je connais votre passion pour le sujet, passion partagée par nombre d'intervenantes et d'intervenants.

Je donne logiquement la parole à Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Président.

Les interventions de l'oratrice et des orateurs qui se sont inscrits reflètent assez bien le spectre des opinions et du débat politique sur la question de la pêche. Même si tous les groupes ne se sont pas inscrits, on a pu avoir un aperçu des termes du débat.

La Ville de Paris concède depuis de nombreuses années des droits de pêche aux fédérations de pêche départementales, le long des canaux et de leurs dépendances. Ces fédérations ont le statut d'associations déclarées d'utilité publique. Elles sont agréées par les Préfets des départements. Elles ont vu leurs missions de promotion de l'exercice de la pêche s'étendre progressivement à la sphère écologique des milieux aquatiques, puisqu'elles ont également la responsabilité des actions de protection et de restauration des milieux piscicoles et la dévolution de la police de la pêche. Ces responsabilités sont essentielles pour la prévention et la protection des milieux aquatiques. Elles participent aussi de la biodiversité de nos différents plans d'eau. On peut citer l'exemple récent des déversements illégaux de l'entreprise Lafarge dans la Seine, qui ont été signalés par les agents de la Fédération interdépartementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique. On peut signaler les actions de rempoissonnement avec bagage dans la Seine, qui ont été réalisées l'hiver dernier, qui permettent un suivi des populations. Cela nous permet notamment de voir que le nombre d'espèces, qui était limité à 3 dans les années 1970, dépasse désormais les 30, puisque nous sommes exactement à 32 espèces présentes dans la Seine ou les plans d'eau parisiens. Je peux citer également l'intervention de pêche de sauvegarde, qui a été effectuée pendant 3 jours la semaine dernière au parc des Buttes-Chaumont. Elle sera suivie, une fois le bassin cureté et remis en eau, par un rempoissonnement, toujours assuré par des associations.

Le Conseil de Paris de février 2021 a adopté un vœu sur le sujet de la pêche à Paris. Nous avons, en application de ce vœu, transmis au Préfet de Paris un courrier de demande d'arrêté d'interdiction exceptionnelle et temporaire de la pêche au vif et avec ardillon, puisque c'étaient les termes des vœux qui avaient été votés, sur le territoire parisien. Je rappelle à tous les élus de cette Assemblée que cette demande a été rejetée par le Préfet. Je tiens d'ailleurs le courrier du Préfet à votre disposition, si vous le souhaitez, ainsi que le courrier que nous lui avions adressé.

Toujours en 2021, nous avons entrepris avec les associations un travail de renouvellement des textes des conventions. Pendant près de 2 ans, nous avons mené une concertation avec elles pour obtenir un nouveau projet de convention, qui encadre les droits de pêche dans les canaux parisiens et qui intègre désormais, pour la première fois - je tiens à le préciser -, un article dédié à la protection de l'environnement et au bien-être animal. Dans ce nouvel article, les fédérations et associations s'engagent formellement à pratiquer une pêche respectueuse de l'environnement, de la faune et de la flore sauvage, conformément aux demandes de la Ville de Paris. C'est la lutte contre le braconnage et la pollution de l'eau, la surveillance des milieux aquatiques, la protection de la biodiversité, le ramassage des déchets, l'utilisation de matériel adapté, etc.

L'interdiction de la pêche au vif et avec ardillon ne pouvant être prononcée qu'à l'échelle nationale, je le dis notamment pour M. BOURNAZEL qui a été parlementaire pendant 5 ans, c'est à l'échelle nationale que ces questions se jouent et non à l'échelle parisienne, avec une modification du Code de l'environnement. Les conventions parisiennes d'aujourd'hui rappellent de façon explicite les prescriptions édictées par la Ville de Paris de ne pas utiliser les hameçons avec ardillon, de ne pas pratiquer la pêche au vif sur son domaine. Les fédérations s'engagent à diffuser à l'ensemble de leurs associations agréées ces recommandations sur les pratiques de pêche respectueuses du bien-être animal. C'est donc dans ce cadre que les fédérations vont poursuivre leurs activités, dont les nombreuses missions que j'ai pu citer précédemment.

Nous avons reçu hier, moins de 24 heures avant le début du Conseil, une dizaine d'amendements qui relèvent de l'ensemble des aspects des conventions, redevance, durée, gouvernance. Ces amendements sont susceptibles de remettre en cause les équilibres qui ont été trouvés au bout de 2 ans avec les fédérations. Il ne nous est donc pas possible, dans ces conditions, de leur donner un avis favorable. Je vais toutefois revenir sur certains de ces amendements, pour préciser les raisons pour lesquelles nous ne pouvons les accepter.

Sur l'amendement n° 91, par exemple, les fédérations de pêche ne peuvent pas inclure, dans le règlement intérieur des associations agréées, des interdictions d'utilisation de techniques de pêche qui sont autorisées par l'Etat.

Sur l'amendement n° 92, la pêche au vif reste autorisée par l'Etat. Les agents de la police municipale ne peuvent donc pas dresser de procès-verbal à ce sujet. Par contre, les zones d'exclusion sont généralement respectées.

Sur les amendements n^{os} 95 et 98, qui concernent le montant des redevances, le montant que nous proposons a été calculé sur la base des montants des 3 conventions précédentes établies pour l'année de base 2023, en tenant compte de la formule de révision et de l'indice INSEE. Pour l'amendement n° 95, sur l'abattement de 50 %, je rappelle que c'est l'Etat qui fixe une fourchette d'abattement entre 50 % et 80 %. Nous sommes donc sur la fourchette basse de l'abattement.

Sur l'amendement n° 99 concernant le repeuplement, c'est une pratique que les fédérations utilisent déjà avec précaution, compte tenu des enjeux et des risques. Comme mentionné dans les conventions, ces repeuplements sont encadrés par les plans de gestion piscicole, avec une obligation réglementaire, donc sous le contrôle du Préfet.

Enfin, pour ce qui est des amendements n^{os} 94 et 101 concernant la gouvernance, il sera toujours possible d'inviter d'autres acteurs au sein des comités de pilotage, même si ce n'est pas mentionné dans la convention, à condition que chacun contribue avec respect à l'avancée de la connaissance.

Voilà quelques éléments que je pouvais donner en réponse à ces amendements, même s'ils nous ont été envoyés très tard. Pour toutes ces raisons, je proposerai de retirer le vœu qui a été déposé. Je donnerai aussi un avis défavorable aux différents amendements qui ont été proposés, en vous demandant de bien vouloir accepter ce projet de délibération. Il acte, malgré tout, des progrès que nous avons inscrits noir sur blanc dans les conventions qui nous lient avec les fédérations de pêche.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Christophe NAJDOVSKI.

On va essayer de gagner du temps.

Je vais demander au groupe "Les Ecologistes" s'il maintient ou non ses amendements et son vœu.

Mme Douchka MARKOVIC. - On les maintient, oui. Le vœu également.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Maintien des amendements et du vœu. Merci, Douchka MARKOVIC.

J'imagine que Pierre-Yves BOURNAZEL maintient ses amendements ? Il maintient ses amendements.

Nous allons passer au vote.

Il n'y a pas de conflit d'intérêts dans cette affaire. Il n'y a pas besoin de saisir la Commission de déontologie sur un éventuel conflit d'intérêts. Puis, je me dis que nous sommes toutes et tous au moins pécheurs par omission. En l'occurrence, nous pouvons toutes et tous voter.

Je mets tout d'abord aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 90 déposée par le groupe "Indépendants et Progressistes", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 90 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 91 déposée par le groupe "Indépendants et Progressistes", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 91 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 92 déposée par le groupe "Indépendants et Progressistes", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 92 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 93 déposée par le groupe "Indépendants et Progressistes", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 93 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 94 déposée par le groupe "Indépendants et Progressistes", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 94 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 95 déposée par le groupe "Indépendants et Progressistes", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 95 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 96 déposée par le groupe "Indépendants et Progressistes", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 96 est repoussée.

Nous arrivons aux amendements du groupe "Les Ecologistes".

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 97 déposée par le groupe "Les Ecologistes", toujours assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 97 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 98 déposée par le groupe "Les Ecologistes", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 98 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 99 déposée par le groupe "Les Ecologistes", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 99 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 100 déposée par le groupe "Les Ecologistes", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 100 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 101 déposée par le groupe "Les Ecologistes", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 101 est repoussée.

Je mets maintenant aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 30 déposée par le groupe "Les Ecologistes", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets enfin aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 52.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DVD 52).

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à l'aménagement concerté d'une trame verte des boulevards Jules Ferry et Richard Lenoir.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen de vœux non rattachés.

Les vœux référencés n^{os} 31 et 31 bis sont relatifs à l'aménagement concerté d'une trame verte sur les boulevards Jules-Ferry et Richard-Lenoir.

La parole est à Chloé SAGASPE, pour le présenter, au nom du groupe "Les Ecologistes", dans le plus grand silence.

Mme Chloé SAGASPE. - Merci, Monsieur le Maire.

Une fois n'est pas coutume, je vais vous parler de préservation du patrimoine végétal et de la biodiversité, un sujet qui me tient particulièrement à cœur, à la fois en tant qu'écologiste, mais aussi parce qu'il concerne le 11e arrondissement, où je suis élue, tout comme vous, cher Patrick BLOCHE. De quoi parle-t-on au juste ? Une grande coulée verte de Bastille à Stalingrad, qui permettrait une continuité végétale, piétonne et cycliste. Certes, c'est séduisant sur le papier, mais comme j'ai pour habitude de dire, le diable se cache dans les détails et c'est là que le bât blesse. Manque d'informations et de concertation, pas d'études préalables sur l'impact environnemental avant la dépose des grilles, de multiples versions du projet qui ont été annoncées d'une promenade plantée jusqu'à un projet de "ramblas", à l'image de Barcelone, annoncé par la Maire de Paris, si bien que cela suscite de légitimes préoccupations, à la fois des associations de protection environnementale, mais aussi des riveraines et des riverains, dont nous partageons les préoccupations.

Que les choses soient claires, nous ne demandons pas un moratoire sur ce projet. Oui, "Les Ecologistes", nous sommes pour diminuer la place de la voiture au profit du vélo, nous sommes pour débitumer partout où cela est possible, mais certainement pas au détriment du patrimoine végétal existant. Nous considérons que la préservation du végétal et le maintien des haies, qui sont de véritables refuges pour la biodiversité animale et végétale, sont une condition "sine qua non" pour que ce projet puisse voir le jour. Nous appelons donc à ce qu'un véritable processus de concertation et de dialogue soit mis en place, à la fois avec les habitantes et les habitants, les associations comme "France Nature Environnement" ou le collectif "Sauvons Richard-Lenoir et Jules-Ferry", ainsi que les conseils de quartier, pour qu'il soit mis en place de manière très rapide et transparente, avec un accès aux études concernant les impacts sur la végétation.

C'est pourquoi nous demandons que l'ensemble du projet soit revu de manière concertée, avec un calendrier précis, qui soit accompagné d'une campagne d'information des différentes étapes du processus, pour répondre à la fois aux enjeux de protection de l'environnement, de la biodiversité et de démocratie.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Chloé SAGASPE, pour la présentation de ce vœu.

Je donne la parole à Christophe NAJDOVSKI, pour vous répondre.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Beaucoup de choses ont été dites sur ce projet depuis plusieurs mois. Déjà, en juillet, le sujet s'était invité à notre Conseil. J'étais revenu sur certaines manœuvres de désinformation de collectifs qui ne cherchent qu'à tuer ce projet, pourtant nécessaire, sur lequel nous nous sommes engagés, en particulier avec la mairie du 11e arrondissement.

Le vœu que vous présentez aujourd'hui nous invite à reposer calmement les bases du projet et de notre vision pour les boulevards Jules-Ferry et Richard-Lenoir. Je rappelle d'abord notre objectif : rendre la promenade des boulevards Richard-Lenoir et Jules-Ferry aux piétons et à la nature. Aujourd'hui, il faut le rappeler, nous avons 8 files dédiées à la voiture, avec des trottoirs qui sont étroits. C'est le fruit d'un choix qui a été réalisé il y a 30 ans. Il est donc nécessaire d'adapter cet axe majeur, qui traverse l'Est parisien. Nous y travaillons avec notre collègue David BELLIARD. Le projet a nécessité de mettre à plat tous les potentiels d'évolution, du point de vue technique et financier. Au regard de ceux-ci, nous avons fait le choix de nous concentrer sur un réaménagement du boulevard

Jules-Ferry et de son square, un réaménagement qualitatif de façade à façade. Ici, nous avons l'opportunité d'étendre le square sur 4.000 mètres carrés, ce qui est plus que certains nouveaux squares à Paris.

Le terre-plein du boulevard Richard-Lenoir doit également retrouver une continuité piétonne du Nord au Sud. Aujourd'hui, les squares sont conçus en cul-de-sac et ne permettent pas, tout simplement, la déambulation piétonne tout au long du terre-plein. Pour cela, nous souhaitons intervenir plus ponctuellement, par exemple, par la dépose de grilles. Toutes les propositions sont sur la table et seront soumises à la concertation. Sur ce point, j'aimerais aussi rappeler que la concertation est un processus long et qu'il est loin d'être terminé pour ce projet. Elle a débuté le 11 mai, avec une réunion publique en mairie du 11e arrondissement, au cours de laquelle ont été partagées les orientations que je viens de citer. Le reste du projet doit encore être dessiné. Deux ateliers avec les habitants ont eu lieu en juin. D'autres suivront jusqu'à la fin du projet, qui sera défini avec les habitants, les associations et les collectifs locaux.

Je le redis, comme je l'avais dit au précédent Conseil, les squares resteront des squares, avec des aires de jeux et de sports, des bancs, et leur végétal sera préservé. Ce projet s'inscrit pleinement dans notre stratégie de faire de Paris une ville-jardin. C'est pour rappeler ces principes forts et pour ces raisons que je vous invite à voter le vœu de l'Exécutif.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Christophe NAJDOVSKI.

Je vais d'abord demander au groupe "Les Ecologistes" s'il maintient son vœu ou s'il le retire au bénéfice du vœu de l'Exécutif.

Mme Chloé SAGASPE. - Nous sommes prêts à le retirer. Est-il possible de faire une explication de vote sur le vœu de l'Exécutif, tout de même ?

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Oui, bien sûr.

Mme Chloé SAGASPE. - Merci beaucoup.

Merci pour les échanges assez fructueux avec Christophe NAJDOVSKI et son cabinet, qui nous ont permis de revenir sur des sujets fondamentaux pour nous, "Les Ecologistes", à savoir le maintien des haies, avoir des études préalables à toute dépose de grilles, qui était aussi une demande forte attendue par les associations, et répondre au besoin nécessaire de concertation locale, en associant toutes les associations impliquées sur le terrain, mais aussi les riveraines et les riverains, afin de les informer, et ce aux différentes étapes du processus. En effet, force est de constater que le manque d'informations et, tu as raison de le souligner, cher Christophe, les "fake news" ont pu circuler sur les réseaux sociaux, qui ont alimenté une certaine défiance envers ce projet. D'où l'idée de revoir ce projet de manière concertée, intelligente et transparente, en ayant un accès aux études, pour que chacune et chacun puissent comprendre les enjeux qu'il y a derrière et, surtout, maintenir et préserver le végétal existant. C'est, pour nous, la condition "sine qua non" pour que ce projet puisse voir le jour.

Je vous remercie. On retire donc ce vœu. Nous voterons le vœu de l'Exécutif.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

J'ai deux autres explications de vote.

Nelly GARNIER, pour le groupe Changer Paris.

Mme Nelly GARNIER. - Madame la Maire, chers collègues, vous le savez, le 11e arrondissement est très dense, très minéral. Cette situation a été empirée par les nombreux projets de bétonisation menés par votre majorité. Je pense, bien évidemment, à la place de la République, également à la place de la Bastille. Dans cet arrondissement très minéral, vous avez un couloir de verdure qui s'étend du boulevard Richard-Lenoir au boulevard Jules-Ferry. Quand on arrive sur le boulevard Richard-Lenoir depuis la place de la Bastille, on se rend bien compte que la température baisse immédiatement de quelques degrés. Tout n'est pas parfait sur cet axe. Il y a des problèmes de propreté, de prolifération de rats, de vétusté du mobilier urbain et de consommation d'alcool sur la voie publique. Néanmoins, il y a une richesse que personne ne conteste, c'est la végétation luxuriante qui s'est notamment développée en s'appuyant sur les grilles.

Cette végétation, vous vous y attaquez avec un projet qui ne vise pas du tout à améliorer la qualité de vie des riverains, mais qui vise en réalité à fermer un nouvel axe à la circulation. Ainsi, 20 millions d'euros, au bas mot, vont être dépensés pour détruire un espace qui fonctionne et qui est apprécié des habitants. Je vous le demande : quand la Ville est en faillite, quand la taxe foncière vient de connaître une hausse vertigineuse, est-il vraiment utile de détruire un espace végétalisé apprécié de tous pour un projet dont personne ne veut ? Je le rappelle, ce projet, les riverains s'y opposent, le conseil de quartier s'y oppose, les associations environnementales s'y opposent, plusieurs groupes de l'opposition et même de la majorité s'y sont opposés. Nous nous y sommes encore opposés lors du dernier conseil d'arrondissement. Notre position sera donc de continuer à soutenir tous ceux qui veulent ouvrir une réelle nouvelle discussion pour revoir entièrement ce projet. Nous ne sommes pas dans une démarche clanique, nous l'avons montré. Nous ne sommes pas dans une démarche politicienne, mais notre priorité est de préserver la qualité de vie des Parisiens. Le nouveau vœu que vous présentez ne nous donne pas de garanties suffisantes.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Nelly GARNIER.

Je donne la parole à Pierre-Yves BOURNAZEL, pour une explication de vote du groupe GIP.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Merci beaucoup.

J'avais proposé un vœu en juillet dernier, en collaboration avec des habitants. Je me suis réjoui de voir que l'idée a fait son chemin et que les Verts ont pu déposer dans un premier temps un vœu. Ce vœu des écologistes portait des préoccupations majeures, comme le vœu que j'avais présenté en juillet dernier, qui portait un projet écologique, respectueux du patrimoine et adapté aux demandes des riverains, notamment sur la question du maintien des grilles, qui est absolument essentiel à la fois pour la tranquillité des riverains, mais également pour permettre à la faune et à la flore de bénéficier d'un temps de repos la nuit, ce qui est un élément fondamental du processus de la croissance végétale.

Comme souvent dans vos aménagements, vous donnez la priorité à la déconstruction-reconstruction, qui représente un coût écologique et financier plus important que la réhabilitation et l'entretien des espaces verts. Vouloir transformer les quatre squares de la promenade Richard-Lenoir, qui ne dérange personne et qui convient aux riverains, pour en faire une promenade, je cite un élu de la majorité, dans "l'esprit des ramblas de Barcelone", cela n'a pour moi aucun sens, quand on connaît aujourd'hui les difficultés de la mairie de Barcelone à les réguler en termes de nuisances sonores, de tourisme de masse et d'espace public trop minéral. Enfin, il est regrettable que vous n'ayez toujours pas réalisé d'étude d'impact, afin d'apprécier de façon objective les conséquences de cet aménagement en matière d'environnement, de qualité de vie, d'attentes des riverains, de protection de la faune et de la flore, de nuisances, d'incivilités et de diversité commerciale.

Pour toutes ces raisons et parce que nous sommes aux côtés des riverains, nous aurions aimé voter le vœu du groupe écologiste. Il a été retiré, dont acte. Nous ne voterons pas celui de l'Exécutif, parce que nous sommes trop vigilants à la suite du dossier.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Pierre-Yves BOURNAZEL.

Le vœu n° 31 étant retiré, je mets donc aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2023, V. 164).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'information des usagers lors des épisodes de pollution des plans d'eau du bois de Vincennes.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le vœu référencé n° 32 relatif à l'information des usagers lors des épisodes de pollution des plans d'eau du bois de Vincennes.

La parole est à Franck MARGAIN, pour le présenter, au nom du groupe Changer Paris.

M. Franck MARGAIN. - Monsieur le Maire, l'épisode constaté cet été de pollution aux cyanobactéries du lac de Saint-Mandé dans le bois de Vincennes dont les effets ont été largement visibles à l'œil nu. Ces cyanobactéries se développent lors d'épisodes de forte chaleur et sont amplifiées lorsque les cours d'eau sont au plus bas. Le réseau d'eau non potable de la Ville de Paris alimente les lacs et rivières du bois de Vincennes. Les travaux récemment menés sur celui-ci ont temporairement réduit les capacités d'approvisionnement des points d'eau dans ce même bois. Ces cyanobactéries ont provoqué la mort de poissons vivants dans les points d'eau contaminés et font peser des risques sanitaires pour les êtres humains, vomissement, diarrhée, irritation de la peau, du nez ou de la gorge, fièvre, même mortels pour les chiens qui boiraient ces eaux. D'autres épisodes similaires ont été constatés en France, en Mayenne, aux Bréviaires, à Moisson, à Champs-sur-Marne ou à Lille. Des mesures d'alerte, d'information et de restriction de l'usage ont été mises en œuvre.

Nous avons constaté une absence d'information des usagers concernant les risques liés à la présence des cyanobactéries dans le lac de Saint-Mandé, constatée à proximité du site et sur les médias numériques de la Ville de Paris, ainsi qu'à la mairie du 12e arrondissement. Nous souhaiterions, c'est le sens de ce vœu, qu'une communication signalétique et numérique soit pensée, afin de mieux informer les usagers concernant les risques liés à ces proliférations, dès qu'un tel épisode se reproduira.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Franck MARGAIN.

Je donne la parole à Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je reviendrai d'abord sur la question de la pollution des plans d'eau en cas de canicule. Les épisodes de canicule peuvent entraîner une augmentation de la température des plans d'eau, notamment dans les bois parisiens, température qui est propice au développement de cyanobactéries. Ces cyanobactéries peuvent, lorsqu'elles sont présentes en nombre, altérer le fonctionnement des écosystèmes, en conduisant à une désoxygénation de l'eau entraînant une mortalité de poissons et d'invertébrés et représentant un risque pour la santé des humains et des animaux qui consomment de l'eau contaminée. Je rassure immédiatement notre collègue Franck MARGAIN ainsi que l'ensemble des Parisiennes et des Parisiens, la situation écologique des plans d'eau est suivie toute l'année de très près par les agents du bois de Vincennes et par les associations de protection des milieux aquatiques locales.

Dans le cas précis du lac de Saint-Mandé que vous mentionnez dans votre vœu, il n'y a eu absolument aucune mortalité de poissons, ni d'oiseaux, ni d'autres animaux, contrairement à ce que vous avez affirmé dans votre considérant et encore dans la présentation de votre vœu. Ces cyanobactéries représentent un risque lorsqu'elles sont ingérées. Je rappelle que le lac de Saint-Mandé est toute l'année strictement interdit à la baignade et que les chiens, qui bénéficient d'espaces de liberté, dont un de 13.000 mètres carrés dans le bois de Vincennes, doivent être tenus en laisse dans le secteur et, ainsi, ne pas déranger la faune sauvage, qui se plaît sur cet espace de calme très favorable à la biodiversité. Je précise également que pour prévenir tout risque, à chaque épisode caniculaire, nous augmentons ponctuellement l'approvisionnement en eau des lacs et rivières, pour anticiper et limiter la prolifération de ces bactéries, ce qui a été fait sur le lac de Saint-Mandé.

J'en viens à la communication. Je me permets de dire que nous ne souhaitons pas communiquer des informations fausses. Nous avons donc d'abord fait des analyses d'eau pour être certains qu'il s'agissait de cyanobactéries avant de communiquer sur le sujet. Pour ce qui est de la communication signalétique, nous tâchons d'informer au mieux les usagers du bois sur différentes problématiques, propreté, orientation, réglementation, tout en respectant le caractère spécifique des bois, espace boisé classé, je le rappelle. Comme vous le savez, il arrive que les panneaux d'information soient rapidement dégradés et arrachés. Nous serons particulièrement vigilants, pendant le prochain épisode, au maintien des affichages sur site.

Enfin, en ce qui concerne la communication numérique, une communication dédiée aux sujets liés aux pics de chaleur est systématiquement diffusée sur le site Internet et les réseaux sociaux de la Ville de Paris. Cette communication évolue à chaque nouvel épisode caniculaire. Nous avons, par exemple, ajouté en 2022 les bons gestes à adopter pour les animaux sauvages comme domestiques, qui n'y figuraient pas jusqu'alors. Nous veillerons bien évidemment à ce que tous les enjeux sanitaires liés aux fortes chaleurs, comme les pollutions de plans d'eau, soient bien intégrés à cette communication.

C'est la raison pour laquelle je donnerai un avis défavorable à ce vœu.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

J'imagine que le vœu n° 32 est maintenu ? Oui.

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la végétalisation de la place de la Contrescarpe.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le vœu référencé n° 33 relatif à la végétalisation de la place de la Contrescarpe.

La parole est à Anne BIRABEN, pour le présenter, au nom du groupe Changer Paris.

Mme Anne BIRABEN. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, l'évolution de la place de la Contrescarpe illustre malheureusement les limites de votre politique idéologique en matière de végétalisation de l'espace urbain. En quelques années, ce lieu pittoresque est devenu insalubre. Rappelons-le, il comptait des arbres, des haies et une fontaine, formant un ensemble harmonieux et totalement adapté à ce que nous recherchons de plus en plus dans notre ville, notamment pendant les fortes chaleurs. Il est maintenant plus minéral que végétal. Des cas similaires sont nombreux à Paris. Deux arbres ont été remplacés récemment. Nous le répétons souvent sur tous les bancs de cette Assemblée, les nouveaux arbres ont besoin d'une attention et d'un soin particulier pour leur croissance, sinon ils sont condamnés à mourir et à être remplacés. Certes, cela sert votre politique du chiffre, qui vise à planter 170.000 arbres dans la mandature, mais cela ne sert pas les Parisiens. La présence importante et récurrente de rats autour de ces arbres met en danger leur développement. Ils creusent des terriers au pied des racines et les abîment. Leur croissance est compromise. Sans grandir harmonieusement, ces jeunes arbres ne rempliront jamais leur rôle naturel.

Préservons nos arbres. Préserver nos arbres et leur offrir les meilleures conditions pour leur développement est une vision politique forte, que vous n'arrivez pas à développer. Les risques phytosanitaires ne sont pas uniquement un moyen de justifier les abattages des arbres malades. Il faut améliorer l'environnement immédiat des jeunes arbres et des végétaux, et éliminer ces rongeurs en surface. Les rats, qui creusent leurs terriers autour des arbres, peuvent être évités. Les rats sont des êtres sensibles, me direz-vous, les arbres aussi. Il n'y a pas que les arbres qui souffrent de la prolifération des rats en surface. Les Parisiens attendent de vous une action forte et efficace en la matière.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Anne BIRABEN.

La parole est à Christophe NAJDOVSKI, pour vous répondre.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais vous faire part, Madame BIRABEN, de mon étonnement à la lecture de votre vœu et en écoutant votre intervention, au moins pour trois raisons. La première est que cet aménagement de la place de la Contrescarpe a été vu avec la mairie du 5e arrondissement. Or, vous êtes membre de la majorité municipale du 5e. Il faut donc peut-être aussi que vous vous entendiez avec votre propre majorité locale.

Deuxièmement, je ne pense pas qu'un vœu soit l'outil adapté à tous les sujets d'entretien dans la Ville, d'autant plus lorsque leur résolution est déjà bien intégrée dans le fonctionnement opérationnel des services. Ce vœu montre malheureusement une méconnaissance du travail réalisé au quotidien par les services municipaux. Je passe les caricatures dont vous avez fait preuve dans votre intervention.

Enfin, troisièmement, dans le cas présent, le D.F.A.S., le Département Faune et Actions de Salubrité de la Direction de la Santé publique, a d'ores et déjà engagé un traitement de la place de la Contrescarpe contre la prolifération des rats. Des pièges y sont notamment installés depuis le 31 août. Aussi, le Service de l'Arbre surveille régulièrement l'état des arbres, comme ceux de la place. Vous serez heureuse de savoir que ceux-ci sont en bonne santé et qu'ils ne présentent aucun signe de dépérissement. Je tiens à remercier ces deux services pour leurs efforts au quotidien pour maintenir la propreté de notre espace public et s'assurer du bon développement de nos arbres. Aussi, dès que le traitement de la place sera terminé, les pieds d'arbres seront remis en état.

Votre vœu est caduc. J'y porterai donc un avis défavorable.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Christophe NAJDOVSKI.

J'imagine que le vœu n° 33 est maintenu.

Je donne la parole à Corine FAUGERON, pour une explication de vote du groupe "Les Ecologistes".

Mme Corine FAUGERON. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, au dernier Conseil, nous avons voté pour la création d'un groupe de travail interdisciplinaire pour élaborer une vraie politique de gestion des rats, intégrant nos divers engagements sur le bien-être animal et sur le bien-vivre ensemble. Des solutions existent déjà, expérimentées au Canada, en Autriche, en Norvège et au Royaume-Uni. Je vous conseille d'ailleurs la vision sur Arte d'un excellent documentaire à ce propos. De nombreuses arrière-cuisines de restaurants donnent sur cette place du 5e arrondissement, traversée par la rue Mouffetard. Les reliquats de nourriture font la joie des surmulots, qui préfèrent de beaucoup ces reliquats aux racines des arbres. Ce fut l'un des arguments pour élargir la compétence des maires d'arrondissement en matière de propreté, avec les services de propreté déconcentrés, pour une gestion de proximité. Prenons le temps de réfléchir et évitons de prendre des mesures inefficaces, car tant que les rats trouveront de la nourriture sur la place de la Contrescarpe, ils reviendront.

Pour ces raisons, "Les Ecologistes" voteront contre ce vœu.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Corine FAUGERON.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la réglementation de la circulation des engins non motorisés dans les espaces verts.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le vœu référencé n° 34 relatif à la réglementation de la circulation des engins non motorisés dans les espaces verts.

La parole est à Catherine DUMAS, pour le présenter, au nom du groupe Changer Paris.

Mme Catherine DUMAS. - Merci, Monsieur le Maire.

En ce qui concerne les espaces verts, nous constatons une fréquentation accrue, notamment à grande échelle. Cette fréquentation est incompatible avec la circulation, même à une vitesse adaptée, d'engins non motorisés qui deviennent alors sources de nuisances et d'incivilités. Nous constatons également que la signalétique, lorsqu'il existe une interdiction, n'est soit pas suffisamment visible, soit pas suffisamment dissuasive. Nous demandons donc par ce vœu, avec Geoffroy BOULARD, Alix BOUGERET, Paul HATTE et les élus du groupe Changer Paris, que la Maire de Paris renforce la réglementation des espaces verts parisiens, en y interdisant la circulation des engins même non motorisés, à l'exception des engins détenus par les enfants jusqu'à 8 ans. Nous demandons également que la Maire de Paris renforce la communication sur la réglementation et la signalisation à l'extérieur comme à l'intérieur des parcs, afin d'assurer une bonne information aux usagers et afin de faciliter, par ailleurs, les opérations de verbalisation pour la Police municipale.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Catherine DUMAS.

La parole est à Christophe NAJDOVSKI, pour vous répondre.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce vœu relatif à la circulation des engins non motorisés dans les espaces verts est l'occasion de parler des usages dans les parcs et jardins, qui sont fortement sollicités, parce qu'ils sont aussi très appréciés. Mme DUMAS vient de le mentionner, la fréquentation de nos jardins ne se dément pas. Elle s'accroît, ce qui montre aussi que les Parisiens et les Parisiennes apprécient ces lieux. J'en profite pour remercier le travail mené quotidiennement par les équipes de jardiniers de la Direction des Espaces verts et de l'Environnement. Ils font ce travail remarquable d'entretien, pour justement permettre aux Parisiennes et Parisiens de profiter de ces lieux.

Aujourd'hui, le règlement des espaces verts interdit de circuler avec des engins non motorisés dans quasiment l'intégralité des allées de nos parcs et jardins. Les lieux où une circulation est autorisée sont très spécifiques, largement minoritaires. Les piétons sont prioritaires dans tous les jardins. En outre, je rappelle que le règlement des parcs et jardins est affiché dans tous les parcs. Des pictogrammes indiquent à chaque entrée ce qu'il est interdit de faire. Les usagers sont bien informés dès qu'ils entrent dans le parc. C'est le cas, par exemple, du parc Martin-Luther-King dans le 17e arrondissement. Enfin, dans le cadre de la territorialisation, les maires d'arrondissement sont compétents pour saisir directement les directeurs territoriaux de la police municipale. Chacun a la main pour organiser des opérations renforcées sur des sites précis. Nous sommes à votre disposition, avec Nicolas NORDMAN, pour appuyer la programmation de contrôles sur des sites que vous auriez identifiés. Si c'est le cas, par exemple, sur le parc Martin-Luther-King, nous pourrions tout à fait organiser ce type d'action, en fonction des mésusages qui auraient pu être constatés.

Pour conclure, la réglementation existe déjà. Les maires d'arrondissement sont compétents pour la faire respecter. C'est la raison pour laquelle je donnerai un avis défavorable, à moins que vous retiriez votre vœu.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

J'imagine que le vœu n° 34 est maintenu. Vous le retirez ? Merci beaucoup, Catherine DUMAS.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'agrandissement du local du rucher pédagogique du parc Georges Brassens.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons donc aux vœux référencés n^{os} 35 et 35 bis relatifs à l'agrandissement du local du rucher pédagogique du parc Georges-Brassens.

La parole est à Claire de CLERMONT-TONNERRE, pour le présenter, au nom du groupe Changer Paris.

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, chers collègues, la "Société Centrale d'Apiculture", reconnue d'utilité publique depuis 1900, œuvre quotidiennement pour sensibiliser le grand public au rôle indispensable de l'abeille et des autres pollinisateurs dans les écosystèmes et dans la préservation des équilibres naturels. Dans ce cadre, le rucher pédagogique du parc Brassens a contribué à sensibiliser près de 100.000 écoliers aux enjeux de la biodiversité et accueille chaque année environ 2.000 enfants, essentiellement du C.P. au C.M.2. Implanté sur 25 mètres carrés seulement, le local jouxtant les 15 ruches ne dispose que de 12 mètres carrés pour accueillir les écoliers et leurs accompagnateurs, les 13 mètres carrés restants étant occupés par le matériel pédagogique et les équipements apicoles nécessaires au fonctionnement du rucher. Compte tenu de l'exiguïté du local, le potentiel d'accueil des élèves et des interactions avec les écoliers reste trop limité. J'ajoute que, en l'état, l'infrastructure ne permet pas d'accueillir les enfants en situation de handicap.

Depuis des années, les apiculteurs et les intervenants bénévoles qui gèrent le rucher pédagogique attirent l'attention des différentes équipes municipales sur le besoin d'agrandissement du local dévolu à la réception des écoliers. Le maire du 15e, auquel je m'associe, souhaite qu'une solution soit trouvée. C'est le sens de notre vœu, qui a été voté à l'unanimité du Conseil du 15e et par lequel nous vous demandons, Monsieur le Maire, d'étudier une possibilité d'extension du rucher, sous réserve de sa compatibilité avec le futur P.L.U. bioclimatique, ou éventuellement de voir quelle autre proposition pourrait être envisagée, en concertation avec la "Société Centrale d'Apiculture", afin d'améliorer le fonctionnement du rucher et l'accueil des petits Parisiens. J'ajoute que cette demande trouve tout son sens dans le cadre des orientations du Plan Biodiversité 2024-2030 en cours d'élaboration, qui devrait consacrer un volet important à la connaissance, à la sensibilisation des publics et à la création de lieux ressources comme celui-ci.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Claire de CLERMONT-TONNERRE.

La parole est à Christophe NAJDOVSKI, pour vous répondre.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vous remercie pour ce vœu, Madame de CLERMONT-TONNERRE, puisque vous demandez que des études soient lancées pour améliorer les conditions d'accueil dans les locaux du rucher pédagogique du parc Georges-Brassens. Je vous confirme ici que ces études sont en cours, que nous partageons pleinement l'objectif de soutenir le rucher pédagogique et ses équipes. C'est la raison pour laquelle nous vous proposons un vœu de l'Exécutif, que j'aurai l'occasion de préciser.

Cette "Société Centrale d'Apiculture", S.C.A., a été créée en 1856. Elle enseigne l'apiculture et œuvre à diffuser des connaissances scientifiques et techniques sur les abeilles. Elle est présente au parc Georges-Brassens, dans le 15e arrondissement, depuis 1986. Chaque année, ce sont 2.000 élèves qui sont accueillis par des bénévoles pour apprendre un certain nombre de choses sur les abeilles, sur leur vie, leurs comportements et leur rôle majeur dans l'écosystème urbain, en particulier celui du parc. J'ai rencontré les équipes il y a quelques mois. Je témoigne du grand professionnalisme de ces équipes, du travail formidable réalisé auprès des scolaires, avec un apprentissage de la biodiversité qui s'inscrit pleinement dans le Plan Biodiversité de la Ville.

Ce rucher est composé d'une quinzaine de ruchers et d'un local d'accueil sur une surface d'environ 25 mètres carrés. Compte tenu de la petitesse du site, les équipes nous ont fait connaître leur volonté d'agrandir ce site. Les enfants pourraient ainsi être accueillis dans de meilleures conditions. Cependant, Madame de CLERMONT-TONNERRE, vous le savez, le parc Georges-Brassens est classé en espace boisé classé, E.B.C., au P.L.U. On ne peut donc pas construire. Il est interdit d'artificialiser des espaces végétalisés du parc. Cependant, l'évolution du site peut être envisagée dans le contexte de l'enquête publique sur le projet de P.L.U. qui va commencer prochainement. Le public pourra transmettre ses observations et propositions sur le projet de P.L.U. A l'issue de l'enquête publique, le P.L.U. pourra éventuellement être modifié pour tenir compte des avis qui auront été exprimés.

Aussi, je m'associe pleinement à l'objectif de soutenir le rucher pédagogique du parc Georges-Brassens, en poursuivant les études sur leurs besoins en termes de locaux, qu'il s'agisse d'extension, d'amélioration ou d'utilisation de locaux à proximité. Ces études devront, bien sûr, respecter le classement en espace boisé classé du parc. C'est dans cet état d'esprit que nous vous proposons de retirer votre vœu au profit du vœu bis porté par l'Exécutif, en vous remerciant encore pour la proposition initiale que vous faites, avec l'idée de dire que nous pouvons travailler ensemble à répondre aux besoins de la S.C.A., en tenant compte des contraintes particulières du site, notamment du caractère espace boisé classé. Pour cela, nous pouvons nous donner les mois qui viennent pour y travailler ensemble. En tout cas, c'est dans cette volonté que nous sommes pour ce sujet, de travailler avec vous.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Compte tenu de la réponse d'ouverture de Christophe NAJDOVSKI, le groupe Changer Paris accepte-t-il de retirer son vœu n° 35 au bénéfice de celui de l'Exécutif ?

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE. - Absolument. Compte tenu de l'état d'esprit des propos qui viennent d'être exprimés, je retire le vœu.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Claire de CLERMONT-TONNERRE.

Aminata NIAKATÉ, vous aviez demandé une explication de vote sur le vœu du groupe Changer Paris. Vous le maintenez sur le vœu de l'Exécutif ?

Mme Aminata NIAKATÉ. - Oui, explication de vote sur le vœu de l'Exécutif.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Oui, j'ai transféré.

Mme Aminata NIAKATÉ. - Merci.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, le rucher du parc Georges-Brassens, géré par la "Société Centrale d'Apiculture", est un formidable outil pédagogique qui promeut la biodiversité, accueille et sensibilise de nombreux

enfants aux enjeux de la nature, en particulier au rôle essentiel des abeilles. Victime de son succès, le rucher a du mal à accueillir tout le monde. Il souhaite légitimement augmenter sa capacité d'accueil et agrandir son rucher, dans le respect du prochain P.L.U. bioclimatique. Le vœu proposé par l'Exécutif est intéressant, car il rappelle que le parc Georges-Brassens est un espace boisé classé, qu'il convient de respecter cette classification et de trouver des solutions d'accueil sans artificialiser cet espace vert. Il précise également que la "Société Centrale d'Apiculture" ne prévoit pas d'installer de nouveaux ruchers. En effet, l'omniprésence de l'abeille domestique en ville tend à créer des relations de compétition alimentaire avec d'autres pollinisateurs, notamment avec l'abeille sauvage, à cause de leur surdensité, ce qui crée également une iniquité de pollinisation et perturbe la reproduction des plantes associées.

"Les Ecologistes" voteront le vœu plus équilibré de l'Exécutif, qui cherche à satisfaire la demande de la "Société Centrale d'Apiculture" en poursuivant la recherche de solutions d'accueil, tout en préservant cet espace vert.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2023, V. 165).

Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif aux travaux de rénovation sur l'Île aux Cygnes.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le vœu référencé n° 36 relatif aux travaux de rénovation sur l'Ile aux Cygnes.

La parole est à Catherine IBLED.

Mme Catherine IBLED. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, l'Ile aux Cygnes abrite une biodiversité exceptionnelle, avec 322 spécimens d'arbres de 61 espèces différentes. Classée en espace boisé classé au P.L.U., l'Ile est menacée par des travaux de rénovation menés par la Ville, travaux nécessaires. "France Nature Environnement" s'est rendue sur place et a constaté que la biodiversité est vraiment mise à mal par les travaux de rénovation, par exemple, avec de larges tranchées qui ont abîmé les racines des arbres et des gaines électriques installées sans protection pour les racines dans ces mêmes tranchées. Je vous rappelle que vous avez vous-mêmes établi la Charte de l'Arbre et que ces travaux ne la respectent pas, puisqu'ils menacent la viabilité des arbres, donc la biodiversité. La Ville aurait dû respecter la porosité des sols et mettre soit du stabilisé renforcé, soit des dalles avec des joints poreux, afin de respecter les exigences de désimperméabilisation de son propre Plan Local d'Urbanisme. Enfin, je rappelle, comme la M.I.E. "Paris à 50 degrés", que la bitumisation et l'imperméabilisation des sols, notamment des espaces boisés, sont contre-productives pour lutter contre l'effet "îlot de chaleur urbain". Je cite ce que vous écrivez dans votre dernier magazine, vous l'écrivez même en rouge dans le texte de votre magazine : "Le patrimoine arboré de la Ville est notre principal allié face au changement climatique." Je n'invente rien.

Ce choix est donc incompréhensible. Il va à l'encontre de vos propres propositions. Il ne respecte ni votre Plan Arbre ni votre P.L.U. Puis, vous ne manquez pas d'air, car vous lancez en même temps une consultation pour l'élaboration du prochain Plan Biodiversité. C'est un peu "faites ce que je dis, pas ce que je fais". Notre groupe propose donc que la Ville évalue l'étendue des dégâts de ces travaux et s'engage à mener des travaux de réaménagement qui respectent les arbres et la biodiversité sur l'Ile aux Cygnes et partout ailleurs à Paris.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Catherine IBLED.

La parole est à Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Madame IBLED, de nous donner l'occasion de revenir sur un épisode de l'été qui a malheureusement véhiculé beaucoup de fausses informations, dont vous faites aussi la promotion.

Je rappelle que la Ville de Paris a réalisé des travaux sur l'Ile aux Cygnes pour améliorer l'accès du public et rénover du mobilier. Je rappelle aussi que ce projet a été mené en lien avec la mairie du 15e arrondissement, qui a mené, de son côté, une concertation locale sur le projet. Durant le temps des travaux, nous avons été alertés par l'association "F.N.E. Paris", qui craignait que les entreprises réalisant ces travaux portent atteinte à certains arbres. Dès que nous avons reçu l'alerte, en lien avec Emmanuel GRÉGOIRE ici présent, les entreprises concernées ont été immédiatement convoquées. Nous leur avons rappelé les engagements forts en faveur de l'arbre à Paris. Dès lors, le

chantier s'est déroulé dans le plus strict respect de la Charte de l'Arbre. Par ailleurs, les services de la Ville de Paris ont procédé à des contrôles réguliers. Une visite sur site a même été organisée au mois d'août, en plein cœur de l'été, avec l'association, de manière à travailler ensemble sur le chantier et à veiller à ce que le système racinaire des arbres soit bien respecté. Je crois pouvoir dire aujourd'hui que l'association "F.N.E. Paris" nous sait gré de l'effort que nous avons mené en la matière.

Concernant le choix des matériaux, Madame IBLED, l'ancienne allée était en béton désactivé de couleur foncée. C'est aujourd'hui un enrobé clair qui a été mis en place, pour éviter d'avoir le phénomène d'îlot de chaleur. Il n'y a pas eu de bétonnage du site, mais simplement un changement de revêtement. Il s'agit de tenir compte du caractère particulièrement inondable du lieu. On est en zone inondable. On est aussi sur une zone de forte fréquentation. On est donc simplement sur le changement de revêtement, qui permet de faire en sorte que les eaux de ruissellement aillent vers les arbres, permettant l'irrigation avec la pente ainsi créée. Je ne reviendrai pas sur le côté "hôpital qui se moque de la charité", quand on sait que vous soutenez un Gouvernement qui bétonne, notamment à coups d'autoroutes entre Toulouse et Castres, avec les centaines d'arbres qui sont promis à l'abattage et les centaines d'hectares d'espaces agricoles qui sont soumis à la bétonisation. On pourrait citer la Région Auvergne-Rhône-Alpes également.

Avec ce projet, la surface de pleine terre est conservée et même, lorsque c'est possible, le projet en restitue. Nous avons un projet de plantation de 12 arbres cet hiver au bout de l'île, du côté du pont de Grenelle. Il est donc difficile de laisser dire que nous n'allons pas en faveur de la biodiversité de l'île, qui mérite un traitement de grande qualité. Vous comprendrez, Monsieur le Maire, que je donne un avis défavorable à ce vœu, alors que les travaux sont quasiment finis. J'aurai très certainement plaisir à inaugurer, avec la mairie du 15e, si elle le souhaite, ces travaux de rénovation qui se sont faits dans une très grande attention et une très grande qualité.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Christophe NAJDOVSKI.

Je vais d'abord demander au groupe GIP s'il maintient son vœu.

Merci, car il y a deux explications de vote. Cela ne peut être que sur des vœux maintenus.

La parole est à Claire de CLERMONT-TONNERRE, pour le groupe Changer Paris.

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, j'avoue avoir été un peu surprise de découvrir le contenu de ce vœu, qui n'a pas été présenté devant le conseil du 15e, alors que notre arrondissement se mobilise depuis des années pour la rénovation de ce site exceptionnel et très dégradé, afin d'en améliorer le confort pour les nombreux usagers, tout en préservant son patrimoine et sa biodiversité. Je rappelle que ce projet, initié en 2019 par des riverains regroupés dans l'association des "Amis de l'Ile aux Cygnes", a été lauréat des budgets participatifs 2019 et 2020, a fait l'objet de marches exploratoires et de plusieurs points d'étape devant les conseils de quartier Emeriau/ Zola et Dupleix/ La Motte-Picquet, avant de donner lieu à une présentation détaillée sur les choix techniques et les matériaux.

Je rappelle que le parti pris d'aménagement retenu répond à des enjeux précis. Ainsi, comme vous l'avez rappelé, l'enrobé clair qui a été privilégié répond à des considérations techniques, notamment à la fréquentation intensive de l'île, à l'érosion du site exposé aux inondations et à la nécessaire évacuation des eaux de pluie de chaque côté de cette digue, dont la structure est extrêmement fragile. Quant aux arbres, nous sommes bien évidemment très vigilants à leur préservation et veillons depuis des années à l'enrichissement des essences plantées. Avec le maire du 15e et notre collègue Jacques-Henri SEMELLE, chargé des quartiers riverains, nous saluons la rénovation de ce site, qui s'achèvera dans les prochaines semaines avec la réfection du mobilier et de l'éclairage.

Enfin, pour conclure, nous nous réjouissons, d'une part, de célébrer le bicentenaire de la construction de l'île en 2025 et, d'autre part, d'avoir porté lors du Conseil de Paris de juin 2019 la demande d'intégration de l'Ile aux Cygnes dans le cadre de l'extension du périmètre de protection des rives de la Seine au titre de l'UNESCO.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Claire de CLERMONT-TONNERRE.

Comme c'est une explication de vote, j'ai cru comprendre que vous ne voterez pas le vœu n° 36. J'ai tout compris. Merci.

La parole est maintenant à Aminata NIAKATÉ, pour le groupe "Les Ecologistes".

Mme Aminata NIAKATÉ. - Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, la réhabilitation de l'Ile aux Cygnes, plébiscitée par le budget participatif, était un souhait ancien des écologistes. Cela faisait également très longtemps que les riveraines et les riverains du 15e arrondissement attendaient que cette île, située au cœur de la Seine, soit remise en état pour en faire un véritable lieu d'apaisement, de promenade, mais aussi de biodiversité. "Les Ecologistes" ont ainsi réservé un bon accueil à la perspective des travaux sur l'Ile aux Cygnes.

Le vœu proposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" nous semble toutefois comporter des approximations et faire des constats éloignés de la réalité. Contrairement à ce que laisse entendre le vœu, d'après nos informations, il n'y a eu aucun abattage d'arbre volontairement, sauf pour des raisons phytosanitaires. La DEVE travaille, à l'inverse, sur un projet de végétalisation et de plantation sur l'île. Il n'y a eu aucune bétonisation ni artificialisation. Là encore, en contradiction avec les affirmations fausses du vœu, l'enrobé de couleur claire préconisé pour lutter contre les îlots de chaleur est venu remplacer, vous l'avez dit, Monsieur le Maire, le béton désactivé qui préexistait et les anciennes bordures en béton, qui ont été remplacées par des bordures en roche naturelle, en granit. Force est de constater qu'il y a du mieux dans le choix des matériaux, qui ouvrent également la voie à une future accessibilité du site et permettent un écoulement des eaux vers les espaces plantés du site. La surface de pleine terre est également conservée dans le cadre des travaux. S'il est toujours possible de mieux faire sur un chantier, nous ne pouvons pas cautionner les affirmations fausses soutenues par ce vœu, qui interrogent sur la démarche du groupe "Indépendants et Progressistes".

Vous l'aurez compris, pour toutes ces raisons, nous ne pouvons pas voter ce vœu.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 36 déposée par le groupe "Indépendants et Progressistes", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ? Il y en a au moins deux.

Contre ? Tous les autres élus présents.

Abstentions ?

Cela veut dire que cette proposition de vœu est évidemment repoussée.

2023 DEVE 68 - Subvention (120.000 euros) à Vif ! Transport et Logistique (circuits courts) pour son dispositif d'approvisionnement en alimentation durable et locale à destination des associations d'aide alimentaire.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DEVE 68 relatif à l'attribution d'une subvention à "Vif ! Transport et Logistique", circuits courts, pour son dispositif d'approvisionnement en alimentation durable et locale à destination des associations d'aide alimentaire.

La parole est à Jean-Philippe DAVIAUD.

M. Jean-Philippe DAVIAUD. - Merci, Monsieur le Maire.

Quasiment tout est dit dans le titre du projet de délibération. Quelques éléments néanmoins pour rappeler, d'abord, que la Ville de Paris s'est dotée en 2018 d'une stratégie pour une alimentation durable, afin de disposer d'une politique alimentaire transversale pour que l'alimentation consommée à Paris soit saine, respectueuse de l'environnement et surtout accessible à tous. C'est ce qui nous relie particulièrement à ce projet de délibération. Puis, nous avons franchi une nouvelle étape il y a peu, au Conseil de Paris du mois de juin, puisque nous votions la délibération qui installait "AgriParis Seine", qui a pour objet de contribuer à la structuration des filières agricoles et alimentaires durables, courtes, de proximité et circulaires. Elle va notamment permettre à Paris d'accompagner la restauration collective municipale, avec des objectifs très ambitieux en matière de "bio" et de produits de proximité.

Dans les axes de cette stratégie parisienne, l'un était particulièrement important, qui concerne les publics les plus précaires et les plus en difficulté, avec la nécessité pour la Ville de soutenir toute initiative permettant à ces publics d'avoir accès à de l'alimentation durable, de qualité, "bio", de circuit court, de se nourrir aussi bien que n'importe quel Parisien. Ce projet de délibération concerne une subvention importante, 120.000 euros, à "Vif !", une structure de transport et de logistique créée en 2020 par "Croix-Rouge insertion" et qui permet, en lien avec un certain nombre de producteurs dans la Région parisienne ou à proximité de Paris, en tout cas d'Ile-de-France, de fournir à un certain nombre de structures solidaires des produits de qualité et en circuit court, des fruits, des légumes, des légumineuses, un peu d'épicerie. D'ores et déjà, cette structure a permis, par ses livraisons deux fois par mois, d'alimenter ou de fournir 6.000 personnes par jour. Avec cette montée en puissance, on devrait pouvoir arriver à 10.000. C'est donc une subvention importante pour donner un coup de pouce très sensible à cette structure, qui agit exactement dans la droite ligne des objectifs de la stratégie parisienne.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Jean-Philippe DAVIAUD.

La parole est à Audrey PULVAR, chère collègue.

Mme Audrey PULVAR, adjointe. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Merci, Jean-Philippe, cher collègue. Je vous remercie de me donner la possibilité de valoriser cette action menée par la Ville de Paris en faveur d'une aide alimentaire durable, locale, biologique et accessible à toutes et tous. Nous accordons, vous le savez, en synergie avec Léa FILOCHE, une attention particulière aux publics les plus

vulnérables, en situation d'insécurité ou de précarité alimentaires. La volonté d'améliorer la qualité et la durabilité de l'aide alimentaire est au cœur à la fois de notre projet alimentaire territorial et de celui du Pacte parisien de lutte contre l'exclusion.

La Ville de Paris soutient à ce titre, "via" ma délégation depuis novembre 2022, le dispositif "Vif ! Transport et Logistique", créé en 2020 par "Croix-Rouge insertion" et sa filière d'activité "Appro 77", pour la diversification et l'amélioration des denrées de l'aide alimentaire. Grâce à notre soutien et depuis le lancement du dispositif, ce sont plus de 30 tonnes de denrées alimentaires biologiques et produites en Ile-de-France qui ont été distribuées à 13 associations alimentaires parisiennes, comme "VRAC", "SOLIDAYA", des unités locales de la Croix-Rouge dans les 11e, 12e et 15e arrondissements, l'association "Cop1" pour les étudiants, "Refugee Food" avec sa Cantine des Arbustes dans le 14e et bien d'autres. Ces associations transforment ensuite ces denrées en repas distribués à des personnes en situation de grande précarité. Ces structures sont approvisionnées toutes les deux semaines en légumes, fruits, œufs et légumineuses "bio" et locaux. Plus de 6.000 personnes en bénéficient chaque semaine.

Cette nouvelle subvention doit permettre à "Vif ! Transport et Logistique" de poursuivre ses achats de denrées durables et leur redistribution. Elle leur permettra d'augmenter le nombre de structures partenaires et d'aider plus de 10.000 personnes par semaine. En amont, ce dispositif permet aussi de soutenir des producteurs "bio" d'Ile-de-France. Je souhaite profiter de ce temps pour rappeler l'engagement permanent de la Ville de Paris aux côtés de la filière "bio", alors que celle-ci connaît une crise historique. Cet engagement est incarné par la commande publique, Paris est le premier acheteur "bio" de France, mais aussi avec la création d'"AgriParis Seine" au mois de juillet dernier et le lancement du projet "Seine Nourricière", pas plus tard qu'en ce début de semaine. "AgriParis Seine" et "Seine Nourricière" sont destinés à structurer les filières de circuits courts et de proximité de l'alimentation durable. Je vous invite donc à voter ce projet de délibération.

Merci de votre attention.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Maire, chère Audrey.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 68.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DEVE 68).

Compte rendu de la 1ère Commission.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Sans transition, je vous propose d'aborder les dossiers de la 1ère Commission. Conformément au règlement intérieur du Conseil de Paris, je donne la parole à sa présidente. Chère Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Madame la Sénatrice, c'est à vous.

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

La Commission s'est donc réunie le 26 septembre dernier pour préparer nos travaux. Nous avons examiné, je les en remercie, les projets de délibération présentés par Sandrine CHARNOZ, Frédéric HOCQUARD, Afaf GABELOTAUD, Pénélope KOMITÈS, Florentin LETISSIER et Olivia POLSKI.

Je voudrais faire un bref focus sur les projets de délibération qui ont le plus suscité d'échanges. Ce sont d'abord les projets de délibération DRH 50 et DRH 64, présentés par Antoine GUILLOU, où il y a eu des débats approfondis concernant le volume des contractuels recrutés par la Ville de Paris. Antoine GUILLOU précisait que le concours doit rester la voie d'accès privilégiée aux services. Plusieurs élus, dont moi-même, s'inquiétaient de l'effondrement de l'attractivité des services publics parisiens. Cela ressemble à des baisses d'attractivité constatées aussi dans d'autres collectivités, mais avec des indicateurs un peu inquiétants à Paris, avec la baisse de 20 % du nombre de fonctionnaires qui souhaitent être détachés au sein des services de la Ville de Paris, à l'inverse, une augmentation du nombre de fonctionnaires qui veulent quitter la Ville, une diminution du nombre de logements sociaux attribués par la Ville de Paris à ses agents. Antoine GUILLOU en reportait la responsabilité sur les maires d'arrondissement. David ALPHAND est intervenu pour parler de cette crise d'attractivité, une crise de reconnaissance, un besoin de transparence. Puis, il a évoqué les questions plus générales d'attractivité du territoire parisien. Jérôme GLEIZES a rappelé à cet égard le fait que l'Etat, pendant de longues années, n'avait pas augmenté l'indice des fonctionnaires, ce qui n'aide pas à l'attractivité.

Le deuxième sujet qui a suscité des débats concernait le tableau d'exécution budgétaire, les dépenses sociales de la Ville de Paris, avec un volume de bénéficiaires des dépenses sociales restant stable, mais un taux d'exécution des dépenses qui s'effondre par rapport à 2022. M. SIMONDON nous a indiqué qu'il y avait eu un retard dans les mandatements, qui n'avait aucun impact sur les bénéficiaires. On s'est également inquiété de la très forte baisse du rendement des droits de mutation immobiliers, avec une chute de 43 % en août par rapport à l'année dernière. Cela n'implique pas, selon M. SIMONDON, de révision immédiate des trajectoires budgétaires de la Ville de Paris. Nous

avons également eu des débats sur les marchés attribués par la Ville de Paris, avec des questions d'Alice TIMSIT sur les coûts de la sécurité privée et une intervention de Jérôme GLEIZES, qui a rappelé qu'il souhaitait une annexe budgétaire spécifique aux coûts des J.O.

Enfin, un point sur les recours de la Ville de Paris, qui ont été annoncés dans la presse, à propos de la fin des dotations étatiques. Nous avons été plusieurs à nous étonner que l'opposition et plus généralement les Conseillers de Paris n'aient pas reçu des éléments de la part de l'Exécutif concernant ces recours. M. SIMONDON a répondu qu'il aimerait recevoir les recours qui ont été déposés par la Région.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Madame la Présidente.

2023 DFA 52 - Pacte d'actionnaires entre la Ville de Paris et la Caisse des dépôts et consignations relatif à la SEMAEST (future SEM Paris Commerces).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous allons aborder le premier dossier : le projet de délibération DFA 52 concernant le pacte d'actionnaires entre la Ville de Paris et la Caisse des dépôts et consignations relatif à la SEMAEST, future SEM Paris Commerces.

La parole est à Alice TIMSIT.

Mme Alice TIMSIT. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, quelques mots pour saluer cette nouvelle étape de la stratégie Paris Commerces et ce pacte d'actionnaires entre la Ville de Paris et la Caisse des dépôts, qui va nous donner de l'air et, surtout, nous donner des moyens à la hauteur de nos ambitions en matière de vitalité commerciale. Cette étape conforte le rôle pivot de Paris Commerces dans notre politique de vitalité commerciale et de lutte contre la vacance, au service des quartiers. Elle intervient aussi alors que nous constatons à ce jour les effets du Covid sur le modèle économique de certains commerces bien plus fragiles dans notre capitale. Dans ce contexte, le soutien de la Ville à notre économie de proximité est plus que jamais essentiel et structurant.

Je vais profiter en réalité de ce projet de délibération pour rappeler à l'Exécutif actuel, et probablement celui de demain, quelques fondamentaux auxquels "Les Ecologistes" sont attachés en matière de vitalité commerciale. D'abord, la préemption sur tout Paris. C'est une clarification de l'action publique qui est la bienvenue et une avancée majeure qui va envoyer un signal fort, je l'espère, sur notre capacité à reprendre la main sur les pieds d'immeuble, là où une forme de mono-activité s'exerce. Ensuite, il y a aussi la préemption des baux et des fonds de commerce. Ce sera coûteux, certes, nous le savons, mais c'est absolument nécessaire à Paris, tant nous constatons dans nos arrondissements des abus dans la transmission de baux ou de fonds, qui méritent aujourd'hui d'être stoppés, et ce au bénéfice de la tranquillité des riverains comme de la diversité commerciale.

Enfin, il y a un dernier point sur lequel nous voudrions mettre l'accent, un enjeu important qui est celui de la diversité commerciale et de la lutte contre la prédation commerciale dans les zones touristiques. Là encore, ce sera coûteux, mais nous pensons que Paris doit intervenir avec détermination sur certains quartiers qui sont très touchés par la spéculation, une spéculation qui conduit bien souvent à faire fuir les artisans et les acteurs les plus fragiles, au profit d'enseignes commerciales à forte visibilité, qui s'achètent une adresse sans jamais se préoccuper des effets dévastateurs sur le coût de l'immobilier et sur le commerce de proximité. En somme, nous aurons clairement besoin de mieux encadrer et de nous adresser directement à ces grandes enseignes, pour leur rappeler que Paris n'est pas un Monopoly géant, que Paris ne peut plus laisser les fonds rapaces prendre la main sur des locaux commerciaux, dans le seul et unique but d'en tirer un maximum de profits.

Nous saluons cette recapitalisation, ce pacte d'actionnaires de la SEMAEST, qui est devenue Paris Commerces, puisque cela constitue une étape décisive pour engager les choses. Néanmoins, étant donné que la crise est là, ne perdons pas de temps. Expérimentons, préemptons, accompagnons la commercialisation de proximité.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Alice TIMSIT.

La parole est à Sandrine CHARNOZ, pour l'Exécutif. Madame la Maire.

Mme Sandrine CHARNOZ, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci à vous, chère Alice TIMSIT, pour votre intervention.

Comme vous le savez, depuis décembre dernier et la présentation par Olivia POLSKI du nouveau Plan parisien pour le Commerce, le Conseil de Paris a déjà délibéré en juillet dernier sur la modification des statuts de la SEMAEST et son augmentation de capital, avant celui de sa filiale, la foncière Paris Commerces. C'est dans cette continuité que s'inscrit le projet de délibération que nous examinons aujourd'hui, qui vise à formaliser un pacte d'actionnaires avec la Caisse des dépôts et consignations concernant notre nouvelle SEM Paris Commerces. Soyez

assurée, chère Alice TIMSIT, que nous entendons et partageons l'ambition pour une ville moins spéculative, riche de ses commerces et de ses artisans, que vous venez de nous dépeindre.

Dans ce projet de délibération, il s'agit de préciser de manière désormais assez habituelle ce dont nous convenons entre partenaires. Il s'agit essentiellement de fixer le périmètre de décision du conseil d'administration de la SEM, l'organisation du travail en comité technique pour préparer les dossiers du conseil d'administration, l'évolution potentielle de l'actionnariat de la SEM, si la Ville décidait de se désengager de son rôle d'actionnaire de référence. Il s'agit également de préciser l'encadrement du versement de dividendes, qui sera conditionné au respect des besoins de la SEM en fonds propres. Il s'agit pour nous de garantir ainsi son développement et son autofinancement et de lui permettre d'assumer ses engagements vis-à-vis de la Ville et des tiers.

Le projet de délibération qui vous est proposé, chers collègues, s'inscrit pleinement dans le cadre de notre relation avec la Caisse des dépôts et consignations "via" la Banque des Territoires. Elle est un partenaire solide et constant de la Ville, aussi exigeante que nous le sommes avec elle et toujours présente à nos côtés dans l'économie mixte parisienne et dans le déploiement de nos politiques publiques. Soyez assurés que cette relation s'inscrit dans le cadre d'une réflexion stratégique de la Ville actionnaire, que je mène avec mon collègue Paul SIMONDON, pour piloter les participations de la Ville en cohérence avec ses objectifs stratégiques prioritaires, au plus près de ses intérêts et toujours au service de l'intérêt général. En effet, Paris est l'actionnaire de référence de 16 sociétés d'économie mixte et sociétés publiques locales, intervenant dans des secteurs aussi divers que le logement, l'aménagement, les loisirs et la culture, la logistique urbaine, les services funéraires ou ici, avec la SEMAEST, le soutien au commerce et à l'artisanat.

C'est bien dans ce cadre que nous avons travaillé en parfaite coordination avec Olivia POLSKI et Colombe BROSSEL, que je remercie pour leur engagement, leur vigilance et leur contribution à élaborer le pacte qui vous est proposé aujourd'hui.

Je vous remercie et vous invite à voter ce projet de délibération.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Sandrine.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 52.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DFA 52).

2023 DSOL 103 - Appel à projets Service public de l'insertion et de l'emploi et convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi. - Subvention (187.500 euros) avec l'association "Espace 19".

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DSOL 103. C'est un appel à projets Service public de l'insertion et de l'emploi et d'une convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi, subvention avec l'association bien connue "Espace 19".

La parole est à Barbara GOMES.

Mme Barbara GOMES. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, la Ville de Paris pilote avec Pôle emploi un projet Service public de l'insertion et de l'emploi pour accompagner les publics éloignés, même souvent très éloignés de l'emploi, afin qu'ils retrouvent une activité professionnelle. Il s'agit là de créer les conditions pour un retour à un emploi durable, en proposant notamment des formations adaptées, respectueuses des droits et de la dignité des personnes. A Paris, nous faisons donc ce choix de soutenir les acteurs de l'insertion sociale et professionnelle, pour soutenir le retour à l'emploi, sans jamais stigmatiser. Nous avons d'autant plus raison d'être fiers de ce choix que le Gouvernement s'engage encore davantage sur le chemin inverse, en lançant son expérimentation de conditionnement du R.S.A. à la réalisation de 15 à 20 heures d'activité par semaine. Autrement dit, ce Gouvernement est donc en train d'opérer un glissement du droit à l'emploi vers une obligation de travailler. C'est gravissime.

Permettez-moi alors d'exprimer mon "ras-le-bol" face à cette attitude complètement hors-sol d'un Gouvernement qui ne connaît rien à la vie des gens, qui ne connaît rien des difficultés du quotidien, des accidents de la vie, qui n'a que le mépris à la bouche en réponse aux besoins de solidarité et qui nous pond des dispositifs "idiots" pour faire des coups de communication immondes. Non, on n'est pas au R.S.A. pour profiter de quoi que ce soit. Non, on n'est pas coupable d'être pauvre. Non, on n'a pas besoin de mériter la solidarité par le travail forcé.

Quand on voit l'investissement, le travail remarquable mené par les structures d'insertion auprès des personnes éloignées de l'emploi pour leur redonner confiance en elles, pour les aider à se remettre sur le chemin de l'emploi, en leur donnant l'opportunité de se resocialiser à un rythme adapté, vraiment, c'est ne strictement rien comprendre à l'insertion et à la solidarité que de mettre en place ce type de dispositif, qui empeste le mépris de classe. Puis, que

l'on ne me parle pas du pseudo "coût" de la solidarité. Le R.S.A. constitue un socle de revenu pour 1,8 million de foyers, soit près de 4 millions de personnes avec les conjoints et les enfants, pour une dépense publique de 15 milliards d'euros, primes d'activité et d'accompagnement comprises. C'est donc un des dispositifs d'aides publiques parmi les moins coûteux par rapport à son rayonnement social.

Pour stigmatiser les bénéficiaires du R.S.A. en conditionnant leurs aides, il y a du monde au Gouvernement, mais lorsqu'il s'agit de rétablir l'I.S.F. ou de conditionner les 156 milliards d'aides publiques aux entreprises, aujourd'hui offertes sans contrepartie, rappelons-le, il n'y a plus personne. Les salariés de CLESTRA en savent quelque chose : après avoir perçu plus de 5 millions d'euros d'aides publiques, le groupe entend délocaliser la production et laisser plus d'une centaine de salariés sur le carreau. A-t-on entendu le Gouvernement demander le remboursement des aides ? Pourtant, qui sont les vrais profiteurs d'argent public ici ? Il serait donc temps d'agir véritablement pour le bien commun, en créant des emplois décents et de proximité pour toutes et tous, pour permettre aux gens de vivre dignement de leur travail.

En attendant que le Gouvernement se mette enfin à travailler pour l'intérêt général, à Paris, nous votons pour des politiques d'insertion, parce que nous pensons que c'est par l'accompagnement des personnes éloignées de l'emploi qu'elles pourront sortir de la précarité et retrouver un équilibre. C'est ainsi que l'on pourra lutter contre la pauvreté.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Barbara GOMES.

La parole est à Afaf GABELOTAUD, pour répondre.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, avec le Service public de l'insertion et de l'emploi, S.P.I.E., la Ville de Paris s'est associée avec la direction territoriale de Pôle emploi afin de coordonner l'accompagnement de 800 Parisiennes et Parisiens vers l'emploi pour les années 2022 et 2023. L'idée est de copiloter les actions d'une quinzaine d'acteurs de l'insertion, pour faciliter la coordination de leurs interventions et le faire dans une logique de prévention de la pauvreté et de l'isolement. Dans ce cadre, la Ville a publié un appel à projets visant à identifier un opérateur pour la mise en place d'actions intensives d'accompagnement vers l'emploi ou une formation qualifiante dans les secteurs des Jeux Olympiques et Paralympiques : le tourisme, l'hôtellerie-restauration, la logistique, la sécurité ou encore la collecte des déchets.

Le projet de délibération présenté propose de retenir l'association "Espace 19" pour la conduite de cette action. Une subvention de 187.500 euros lui sera attribuée pour un accompagnement intensif de 80 à 100 bénéficiaires sur trois mois. Les publics visés seront les jeunes, les habitants des quartiers populaires "politique de la ville" et allocataires du R.S.A. L'accompagnement sera personnalisé et reposera sur des phases de remobilisation, de construction d'un projet professionnel, de "coaching" et de suivi à l'issue de la période des trois mois. Cette action s'inscrit parfaitement dans la logique de la politique engagée depuis plusieurs années par la Ville, qui consiste en une intervention particulièrement visée, ciblée vers les publics les plus isolés, qui restent exclus du marché de l'emploi malgré la reprise économique.

Dans un contexte de quasi-plein-emploi, avec un taux de chômage à Paris de 5,4 %, son plus bas niveau depuis 40 ans et un taux assez exceptionnel pour une capitale, on constate néanmoins que des publics continuent de s'enfoncer dans la précarité et l'isolement, voire l'invisibilisation. Plutôt que de les stigmatiser ou de les menacer d'une suppression de leurs droits sociaux, nous pensons que de nouvelles méthodes d'accompagnement, individualisées et basées sur la reprise de confiance en soi, peuvent conduire ces personnes vers un projet professionnel valorisant et utile à la société. C'est en travaillant avec les acteurs locaux, notamment les associations très implantées dans leur quartier, que nous réussirons cette ambition.

Ce projet avec "Espace 19" en est une belle illustration. Je vous invite donc, mes chers collègues, à adopter ce projet de délibération.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Afaf GABELOTAUD.

Je mets aux voix, à main levée, ce beau projet de délibération DSOL 103.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DSOL 103).

Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif au maintien des moyens alloués par l'État à l'expérimentation Territoire Zéro Chômeur de longue durée.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés, en l'occurrence le vœu référencé n° 38, qui est relatif au maintien des moyens alloués par l'Etat à l'expérimentation Territoire Zéro Chômeur de longue durée.

C'est le maire du 20e qui le présente, c'est donc Éric PLIEZ.

Monsieur le Maire, c'est à vous.

M. Éric PLIEZ, maire du 20e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce vœu s'inscrit assez bien dans la continuité de ce qu'a dit Afaf GABELOTAUD. En ces temps de crise, l'extension de ce dispositif, qui a fait ses preuves pour l'insertion des personnes éloignées de l'emploi, est une bonne nouvelle. "Nous ferons tout pour ne laisser aucun Français sur le bord de la route", déclarait Mme Élisabeth BORNE, alors Ministre du Travail, à propos de Territoire Zéro Chômeur en juin 2021. A cette époque, donner les moyens à l'expérimentation était une évidence ; une évidence qui a changé, semble-t-il, en 2 ans. Pourtant, la précarité n'a pas diminué, les chômeurs et les chômeuses de longue durée sont toujours ceux qui ont le plus de mal à retrouver un emploi.

Au même moment, il y a 2 ans, le 20e arrondissement se lançait dans l'aventure en construisant sa candidature pour Fougères-Le Vau, territoire de 7.000 habitants, où près de 20 % des personnes sont au chômage. Ce quartier était une évidence pour cette expérimentation, comme, auparavant, les 13e, 18e ou 19e avaient trouvé leur quartier cible. Nous avons travaillé sans relâche afin d'établir un diagnostic territorial précis, en écoutant les besoins, mais aussi les rêves. Nous sommes allés à la rencontre de celles et ceux qui étaient privés durablement d'emploi. Nous avons parlé d'avenir, mais aussi de la vie qui nous apporte parfois des aléas et nous fait trébucher. Nous nous sommes mobilisés avec énergie afin que le droit à l'emploi devienne une réalité pour ce quartier. Nous avons gagné. Nous avons gagné pour et avec Karamo, Ouria, Xavier, Amel et les 750 autres personnes éligibles au projet, à qui nous avons apporté un gage d'espoir autour d'un lien social recréé, des travaux utiles pour le bien commun.

Aujourd'hui, nous sommes inquiets, comme les 58 territoires habilités, de la remise en cause des moyens alloués à l'expérimentation pour le budget 2024 : 69 millions prévus pour un besoin de 89 dans l'ambition initiale. Comment pouvons-nous comprendre ce désengagement de l'Etat, alors qu'elle inspire nombre d'acteurs et de gouvernements bien au-delà de nos frontières ? Comment participer pleinement à l'ambition forte de mettre en œuvre le droit à l'emploi avec des moyens insuffisants, qui gèleront les embauches en E.B.E. ? Une pression accrue sur la productivité des équipes se fera au détriment de la qualité des activités, surtout des personnes elles-mêmes, notamment des plus fragiles. Par ailleurs, avec cette baisse des budgets, la perspective d'habilitation de territoires supplémentaires est totalement irréaliste.

Mes chers collègues, la Compagnie du 20e a pour devise "Inventons ensemble l'entreprise qui nous rassemble". Je vous propose donc de nous mobiliser largement pour que se poursuive le droit d'inventer ensemble l'expérimentation qui nous ressemble, et de voter ce vœu.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, cher Éric PLIEZ.

La parole est à Afaf GABELOTAUD, pour répondre.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Messieurs les Maires, mes chers collègues, Territoire Zéro Chômeur de longue durée est une expérimentation qui fait l'unanimité partout : au Parlement quand les deux lois ont été adoptées, ici plus d'une fois s'agissant de soutenir son déploiement. Je ne reviens pas sur les raisons qui apparaissent dans le vœu et que vous avez parfaitement illustrées, Monsieur le Maire, cher Éric. C'est une démarche qui fonctionne sur l'emploi et qui est profitable aux quartiers où elle est mise en œuvre. C'est un projet qui bâtit des ponts entre la dynamique de notre Ville et ceux encore trop nombreux qui n'en bénéficient pas. A Paris, l'ambition est à la hauteur des enjeux : 4 territoires situés en Q.P.V., 1.500 Parisiens et Parisiennes pour qui nous nous sommes engagés avec de nombreux partenaires, dont l'Etat, à trouver des solutions d'emploi stable et de qualité.

Il est important de rappeler la responsabilité de l'Etat, car elle est centrale. C'est la loi qui installe le projet. C'est le Ministère du Travail qui habilite par arrêté les territoires sur la base de prévisionnels de recrutements et c'est la Préfecture qui valide l'engagement en signant les conventions partenariales. Quand l'Etat revoit son mode de calcul en faisant baisser sa participation à la C.D.E., la pression se fait sévèrement ressentir du côté des entreprises à but d'emploi. Ce pas en arrière représente, à l'échelle parisienne, 300.000 euros en moins pour créer des emplois, alors que nos E.B.E. sont en pleine croissance.

J'annonce d'ailleurs que la Ville de Paris, dont la contribution à la C.D.E. dépend de celle de l'Etat, ne suivra pas le mouvement et ne baissera pas son financement. Le plus inquiétant est que l'Etat va plus loin dans son désengagement, en ne prévoyant pas dans son projet de loi de finances 2024 une enveloppe suffisante pour

financer la création d'emplois supplémentaires en E.B.E. dans tous les territoires de France. Pour un Ministre du Travail qui, à l'occasion du passage en commission de la loi pour le plein-emploi, a dit que le chômage de longue durée coûtait plus cher à la société que l'accompagnement vers l'emploi, c'est un comble que de torpiller une expérimentation qui tend justement à le prouver.

Pour toutes ces raisons, mes chers collègues, je vous invite à voter ce vœu, afin que le Gouvernement prenne pleinement ses responsabilités dans cette expérimentation et ne pénalise pas les Parisiennes et les Parisiens qui en ont le plus besoin et, plus généralement, les citoyens de France.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Maire, chère Afaf GABELOTAUD.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Paris en commun, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2023, V. 166).

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au maintien du service public postal parisien.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Le vœu référencé n° 39 est relatif au maintien du service public postal parisien.

La parole est à Barbara GOMES, pour le présenter.

Mme Barbara GOMES. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, vous vous dites : "Revoilà le marronnier du groupe communiste parisien, avec le vœu du mois d'octobre sur La Poste". On aimerait ne pas systématiquement commencer la rentrée avec un vœu sur la fermeture des bureaux de poste, mais comme on nous en annonce chaque année… Il est vrai que tous les services postaux ne sont pas forcément des bureaux qui reçoivent du public. C'est le cas de la Caisse des dépôts ou du palais d'Iéna. Cependant, nous entendons les alertes des syndicats, qui considèrent que cela constitue une forme de retrait du service postal. Il est vrai aussi que certains bailleurs font monter les prix ou refusent de poursuivre les contrats avec La Poste. C'est le cas, par exemple, dans le Marais. Le résultat pour les habitants, c'est juste qu'un bureau ferme. Puis, c'est vrai, il n'y a parfois plus assez d'activités pour faire vivre correctement des bureaux. Cependant, pour les Parisiens et les Parisiennes, dans les quartiers populaires en particulier, c'est encore un service public qui disparaît.

Il est normal que cela suscite de l'émotion. Il est normal que nous refusions cette fatalité. Il est normal que nous la dénoncions. Dans le cadre de la Commission départementale de la présence postale à Paris, en lien avec La Poste, nous réfléchissons aux manières de redonner de la vie à ces bureaux, de multiplier les activités et les services, de renforcer ce lieu de cohésion sociale et territoriale que constitue le bureau de poste. D'ailleurs, nous vous invitons toutes et tous ici à nous soumettre vos idées pour rendre cela possible.

Cela étant dit, il n'en reste pas moins vrai que nous ne pouvons soutenir la stratégie d'externalisation des services menée par La Poste, qui remplace bien trop souvent des bureaux par des points relais. On n'a rien contre les commerçantes et les commerçants qui acceptent de remplir ces missions, mais ce sont quand même des personnes non assermentées, sans la formation des agents postaux, qui réalisent un service en délégation de service public et, surtout, sans garantie que leurs charges ou leurs conditions de travail soient à la hauteur. Puis, avec un bénéfice net de 461 millions d'euros pour le premier semestre 2023, il est quand même difficile d'entendre que ces stratégies sont justifiées d'un point de vue économique.

Par ce vœu, c'est aussi cela que nous dénonçons et que nous ne cessons de dénoncer depuis le début de ce mandat, dans l'hémicycle, aux côtés des agents, des organisations syndicales, des usagères et des usagers mobilisés. On sait que ce n'est pas toujours facile pour La Poste. On sait qu'il faut redynamiser les bureaux et leurs missions, mais tout cela n'est pas suffisant pour lutter contre la dégradation du service public qui a lieu aujourd'hui. Depuis 2014, ce sont 42 bureaux de plein exercice qui sont fermés et des boîtes à lettres condamnées qui n'ont pas été remplacées.

Vous avez raison, il est temps de conclure par le fait que nous défendons un service public de qualité. N'est-ce pas, à droite de l'hémicycle ? Pour cela, il faut exiger le maintien des activités de service postal, l'arrêt du recours au point de contact, comme c'est l'alternative à la fermeture. On voudrait aussi un état des lieux sur ces condamnations de boîtes aux lettres.

Je vous remercie, pour nous aider, de voter ce vœu.

Merci beaucoup.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Ecoutez, je laisse beaucoup d'orateurs dépasser allègrement les deux minutes, quels que soient les bancs sur lesquels ils siègent.

Je donne la parole à Afaf GABELOTAUD, pour exprimer l'avis de l'Exécutif sur ce vœu marronnier du groupe Communiste et Citoyen.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vais essayer de faire court pour compenser.

Monsieur le Maire, chers collègues, comme vous le savez, notre Exécutif municipal partage tout à fait vos préoccupations quant à l'accès des Parisiens et des Parisiennes au service public postal. Nous avons adopté plusieurs vœux en ce sens ces dernières années. Je tiens cette position au cours des entretiens réguliers avec le groupe La Poste. Si la baisse de l'activité du courrier est un phénomène indiscutable, le service public postal doit conserver sa vocation d'acteur de proximité au cœur de tous nos quartiers. La fermeture de bureaux doit donc être évitée autant que possible, après l'étude de toutes les alternatives, notamment en matière de services nouveaux pouvant y être proposés. A ce titre, nous nous interrogeons, comme vous, sur le fonctionnement et le niveau d'activité des points relais installés chez nos commerçants. On en compte plus d'une cinquantaine désormais. Il paraît intéressant d'en faire le bilan. De même, nous sommes en droit d'interroger La Poste sur les engagements pris l'année dernière concernant la réouverture ou le remplacement des boîtes aux lettres qui avaient été neutralisées pour des raisons de sécurité, ainsi que sur les fermetures envisagées de bureaux de poste.

Nous vous proposons donc d'amender votre vœu en ce sens, afin de demander à La Poste de nous dresser un état des lieux sur ces sujets et que le groupe mène ce travail de réflexion sur le présent et l'avenir du service public postal, en concertation avec les mairies d'arrondissement et sous l'égide de la Commission départementale de présence postale, au sein de laquelle nos différents groupes sont représentés. Mes chers collègues, si vous acceptez ces amendements, je voterai pour personnellement.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Tout d'abord, je demande au groupe Communiste et Citoyen s'il accepte les amendements de l'Exécutif.

Mme Barbara GOMES. - Nous acceptons les amendements de l'Exécutif.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - C'est donc sur ce vœu n° 39 du groupe Communiste et Citoyen, amendé par l'Exécutif, que va s'exprimer pour une explication de vote Vincent BALADI, au nom du groupe Changer Paris.

M. Vincent BALADI. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, pour répondre à Barbara GOMES, bien sûr que nous défendons aussi les services publics, notamment La Poste dans nos arrondissements ou même en commission. Je suis un peu étonné, parce que c'est Barbara GOMES qui préside la Commission parisienne de présence postale et je n'entends pas les mêmes réflexions lors de cette commission. Je pense qu'il y a des réflexions de fond à avoir par rapport à La Poste.

Attendez, vous avez parlé. Je peux aussi parler.

Par rapport à la baisse drastique du courrier, à la suppression du timbre rouge, aux délais, aux livraisons de colis, il y a beaucoup de sujets, il faut que l'on ait une vision de très long terme sur l'avenir de La Poste, que nous n'avons malheureusement pas toujours et que l'on pourrait aussi avoir dans cette commission. C'est le sujet, parce que c'est vous qui présentez le vœu. Plus de réflexions et moins de postures par rapport aux syndicats. Je vous remercie.

On s'abstiendra.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est maintenant à Frédéric BADINA-SERPETTE, pour le groupe "Les Ecologistes".

M. Frédéric BADINA-SERPETTE. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous voterons le vœu amendé, en espérant qu'un certain nombre de clarifications puissent être faites lors de la prochaine commission qui, je l'espère, doit se réunir incessamment. Oui, le vœu amendé permet d'apporter un certain nombre de précisions sur le vœu, notamment sur les modalités de fermeture, mais Barbara a pu l'évoquer à l'oral quand elle a présenté son vœu.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup pour la brièveté de ces explications de vote.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 39 déposée par le groupe Communiste et Citoyen, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2023, V. 167).

2023 DRH 50 - Modification de la délibération 2019 DRH 42 des 8, 9, 10 et 11 juillet 2019 et de la délibération 2021 DRH 71 du 20 octobre 2021.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DRH 50 relatif à la modification de la délibération 2019 DRH 42 des 8, 9, 10 et 11 juillet 2019 et de la délibération 2021 DRH 71 du 20 octobre 2021.

La parole est à Jean-Philippe GILLET.

M. Jean-Philippe GILLET. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, les communistes tiennent à intervenir sur ce projet de délibération, car, visant à ouvrir des recrutements sur contrat, il ne constitue pas un détail administratif ni une simple facilitation du processus d'embauche. Nous le disons clairement, nous nous opposons résolument à ces possibilités de recrutement sur contrat, car nous ne souhaitons pas les voir se substituer peu à peu au concours. La voie du concours est un garde-fou, mais surtout un élément constitutif permettant de garantir la pérennité du statut de la Fonction publique, héritage de la Libération, porté à l'époque par Maurice Thorez. Supprimer des épreuves au concours sous prétexte de simplification vise à les dévaloriser à terme, voire à en contourner l'esprit.

Pour autant, nous ne méconnaissons pas la difficulté ou les difficultés que connaissent la Ville et, en réalité, toutes les collectivités en matière de recrutement. Ce problème global d'attractivité de la Fonction publique n'est pas le reflet d'une aspiration nouvelle des travailleurs, mais la conséquence d'attaques répétées de la part des gouvernements successifs, qui refusent d'engager une véritable revalorisation des régimes indemnitaires des fonctionnaires, revalorisation qui permettrait pourtant un réel choc d'attractivité. Que les collectivités appliquent la loi sur la transformation publique de 2019, dont nous contestons tous les aspects, c'est malgré tout, tout à fait normal, c'est le droit.

Ceci posé, la Ville de Paris doit continuer, comme elle l'a fait récemment, à résister à ce mouvement de casse perpétuelle du service public. Nous ne pouvons nous associer à des démarches qui posent les pierres d'un alignement de la Fonction publique sur le secteur privé et qui accroissent le recours aux contractuels. Dès lors, quelles seraient les conséquences de telles mesures ? Selon nous, ce serait la remise en cause des compétences et l'affaiblissement de l'attachement à l'intérêt général, qui constitue le sens profond du service public. Amorcer des évolutions dans les modalités du concours, sans doute, mais encore faut-il que ces évolutions soient progressistes, en miroir des besoins de la société. Dès lors, nous voterons contre ce projet de délibération. Surtout, nous faisons nôtres les mots d'Anicet LE PORS, qui affirme que le XXIe siècle doit être l'âge d'or des services publics, avec des fonctionnaires renforcés dans leurs garanties, gage de sécurité pour tous les usagers.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Jean-Philippe GILLET.

On doit être certain que le XXIe siècle soit le siècle des services publics. En France, c'est mal parti, du moins au niveau de l'Etat.

La parole est à Antoine GUILLOU, naturellement.

M. Antoine GUILLOU, adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Merci à Jean-Philippe GILLET pour cette intervention, qui me permet de revenir sur ce sujet du recrutement d'agents contractuels au sein de la Ville de Paris ou dans la Fonction publique en général. Je vous rejoins tout à fait quand vous évoquez le fait que la Fonction publique est aujourd'hui manifestement en fort déficit d'attractivité. Ce n'est pas un sujet spécifiquement parisien. Ce n'est pas un sujet spécifique aux collectivités locales. C'est un sujet national qui fait suite, en réalité, comme vous l'avez dit, à des années d'affaiblissement de la Fonction publique, des services publics, du statut. En cela, je vous rejoins.

Je pense néanmoins qu'il faut rentrer un peu plus dans le détail de ce que recouvre ce projet de délibération. On aura l'occasion de parler demain matin de l'ensemble des enjeux liés à l'attractivité de la Fonction publique. Effectivement, ce projet de délibération vise à permettre le recours aux contractuels sur un certain nombre de corps supplémentaires par rapport à ceux pour lesquels il est déjà ouvert. Je veux dire quelque chose, tout en étant, comme vous, un défenseur du statut de la Fonction publique et de son unicité. Néanmoins, il y a malgré tout - j'ai peut-être un désaccord avec vous sur ce point - des évolutions que l'on observe parmi les attentes des candidats, qui se présentent aujourd'hui pour devenir potentiellement de futurs agents du service public demain.

Très concrètement, quand des candidats se voient offrir le choix entre bénéficier d'un contrat - quand on parle d'un contrat, rappelons-le, dans la Fonction publique, il s'agit d'un contrat de 3 ans renouvelables une fois, pouvant donner ensuite lieu à un C.D.I., ce sont les dispositions nationales, avec des rémunérations similaires à celles des fonctionnaires - bien souvent, les agents nous disent qu'ils préfèrent un contrat tout de suite plutôt que d'attendre le

prochain concours, qui leur permettrait effectivement d'accéder au statut de fonctionnaire, mais qui ne se présentera peut-être que dans quelques mois, six mois ou un an, puisqu'il n'est pas possible d'organiser un concours aussi souvent que cela. Cette réalité, en particulier pour des candidats qui bénéficient parfois de plusieurs offres d'emploi, y compris de la part d'employeurs privés qui sont capables de leur proposer un contrat immédiatement, c'est une réalité du monde du travail aujourd'hui pour un certain nombre de métiers en tension. Cette question du recours au contrat est donc, de ce point de vue, un peu plus complexe.

En revanche, je vous rejoins sur un point qui pourra peut-être nous réconcilier, peut-être pas sur le vote du projet de délibération, mais sur la vision que l'on peut avoir de ces sujets. Il me semble indispensable que cette question de l'accès au contrat, qui peut être, pour certains candidats, donc pour certains agents, une première marche vers l'emploi public, soit une première marche permettant aussi d'accéder au statut. Cela veut dire continuer à encourager, y compris les agents actuels entrés sous statut contractuel, à passer le concours et à accéder au statut. C'est ce que nous faisons à la Ville. Cependant, on a là un frein important : une fois que l'on a été contractuel pendant plusieurs années, plus on attend, moins il est avantageux de passer le concours, notamment sur le plan de la rémunération. Il y a là un travail à engager au niveau national, je ne peux qu'y inviter le Gouvernement, sur la reprise des années d'ancienneté comme contractuel en tant que fonctionnaire, pour faire en sorte que des candidats, qui seraient impatients de rejoindre le service public et voudraient un contrat rapidement, aient malgré tout cette incitation à passer les concours en cours de carrière, donc à devenir fonctionnaire. Il y a peut-être là des pistes pour réconcilier à la fois les attentes des candidats d'aujourd'hui, qui ne sont peut-être pas les mêmes que celles d'hier, et faire en sorte en même temps que l'on n'affaiblisse pas le statut, qui est un objectif que nous partageons.

Par ailleurs, j'ajoute un point qu'il me semble aussi important de souligner, notamment dans le contexte de ce projet de délibération : il faut rappeler que le recours au contrat, en l'état actuel du statut, est l'unique moyen pour un certain nombre de candidats, qui n'ont pas la nationalité européenne, de rejoindre le service public et de contribuer au fonctionnement du service public. C'est aussi un sujet qui doit entrer dans notre réflexion.

Un sujet très large de l'équilibre entre le contrat et le statut. Néanmoins, vous l'aurez compris à travers ce projet de délibération, les bénéfices surpassent les défauts, même si c'est un sujet qu'il faut continuer à porter au niveau national. Nous serons d'accord sur ce point.

Merci beaucoup.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Antoine GUILLOU.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DRH 50.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DRH 50).

2023 DAE 136 - Subvention de fonctionnement (54.000 euros) et convention avec l'association l'Incubateur au féminin - WILLA (2e).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAE 136. Je pense que nous terminerons d'ailleurs la séance sur ce projet de délibération. Il s'agit de l'attribution d'une subvention de fonctionnement et d'une convention avec l'association "L'Incubateur au féminin - WILLA", dans le 2e arrondissement.

La parole est à nouveau à Barbara GOMES.

Mme Barbara GOMES. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, comme chaque année, la Ville propose de soutenir l'association "WILLA", qui est un incubateur dit au féminin, que la Ville soutient depuis sa création en 2005. Accompagner l'entrepreneuriat des femmes est un enjeu réel pour accélérer la mixité dans la création d'entreprises. C'est un autre chemin vers l'égalité concrète entre les femmes et les hommes. Bien entendu, notre groupe encourage la Ville à soutenir ces structures qui luttent pour l'égalité professionnelle et agissent en faveur de l'entrepreneuriat féminin en France et en Europe.

Je me permettrai seulement de soulever quelques questions pour mieux comprendre comment l'incubateur assure ses missions. Nous avons pleinement conscience que les femmes sont peu représentées dans certains secteurs. Une des missions principales de l'incubateur "WILLA" est d'aider ces femmes à entreprendre, dans le but de réduire les écarts et d'assurer la mixité. Pouvez-vous nous en dire plus sur la finalité de cet objectif ? Ces femmes réussissent-elles le pari d'intégrer des milieux dans lesquels les hommes sont surreprésentés ? En 2021, notre groupe avait déjà alerté sur l'attention portée aux femmes des quartiers populaires. Des accompagnements spécifiques ont été mis en place pour favoriser la mixité et la diversité dans l'entrepreneuriat à destination des jeunes femmes issues des quartiers "politique de la ville" et des femmes en recherche d'emploi. Je note à ce titre qu'un dispositif a été créé en partenariat avec Pôle emploi. Je me questionne sur le lien que l'incubateur entretient avec les

acteurs locaux de l'insertion. Le tissu associatif est extrêmement riche, notamment dans le domaine de l'insertion. De nombreuses structures font un travail remarquable auprès des femmes. Il me semblait intéressant de le soulever.

En 2023, "WILLA" a accompagné plus de 500 femmes, soit 10 % de plus qu'en 2022. Il est mentionné dans le projet de délibération que 114 "start-up" ont été cofondées par des femmes. Je m'interroge sur ce terme de "co-fondation". Est-ce des femmes qui sont partenaires ? Est-ce plutôt des co-fondations mixtes ? Vous le savez, notre groupe est attaché au suivi réalisé après les formations et les accompagnements. Auriez-vous des éléments sur la pérennité des activités de ces femmes une fois les missions de l'incubateur terminées ? Nous avions également alerté sur le projet de l'incubateur consistant à favoriser le numérique, notamment avec le développement de programmes entièrement en distanciel. Le risque est toutefois d'exclure le public précaire des formations proposées, notamment en raison de la fracture numérique. Or, nous n'avons eu aucune réponse sur ces préoccupations. Le projet de délibération n'est pas précis sur ce sujet. Je le redis, nous ne devons pas négliger les bénéfices des rencontres et des échanges de vive voix sur ces sujets et les autres.

Je conclurai en saluant les formations collectives, pour rappeler que la diversité des profils peut représenter une véritable plus-value pour ces femmes désireuses d'entreprendre et de faire leur place dans un modèle entrepreneurial éminemment masculin.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Barbara GOMES.

Je donne la parole à Pénélope KOMITÈS. Madame la Maire.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Madame GOMES.

"WILLA" est soutenu depuis 2005 par la Ville de Paris. Il s'est positionné comme le premier accélérateur de mixité dans le monde des "start-up". Il propose des programmes d'accompagnement adaptés aux projets de création portés par des femmes. Il y a plusieurs programmes : le programme Emergence mobilise des femmes durant 2 à 8 semaines pour voir et consolider leurs idées, le programme Accélération permet pendant 6 mois aux femmes de réaliser leur premier démonstrateur, tester le marché et voir si leur idée est bonne ou non, et le programme Croissance permet, dans un troisième temps, pendant 12 mois, aux fondatrices de passer à l'échelle supérieure et de se lancer sur le marché. Comme vous l'avez dit, "WILLA" met en place, en parallèle, un certain nombre de formations destinées à faire connaître les modalités de création d'entreprises et de bonnes pratiques, qui peuvent être plus axées sur tout ce qui est insertion, à des publics éloignés du monde de l'entrepreneuriat, notamment dans les quartiers populaires. C'est le cas des programmes gratuits "Go", en partenariat avec Pôle emploi, ou du programme "WILLA Boost" qui travaille avec les missions locales, qui adaptent leur pédagogie aux besoins des porteuses de projet, que ce soient des rencontres individuelles, des ateliers collectifs. Ce sont des modules qui permettent, par exemple, l'accès à des sessions intensives sur mesure, des boîtes à outils et des espaces numériques en ligne. "WILLA" développe des plateformes d'accompagnement dans des secteurs où les femmes sont très représentées.

Pour vous répondre, oui, la spécificité de "WILLA" est que les femmes deviennent entrepreneuses, à la tête des boîtes qu'elles créent et non derrière. C'est vraiment le but de "WILLA". Il y a une augmentation du nombre de femmes suivies et de "start-up" fondées dans les différents programmes. Je vous donnerai le nombre d'emplois pérennes, mais il est très important. C'est plus qu'un incubateur, puisque c'est un espace de soutien, de mentorat et de ressource, spécifiquement adapté aux femmes en cours de création d'entreprises, qui veulent créer une entreprise et qui n'ont pas forcément le niveau de maturité de leur solution. C'est ce qui est intéressant. C'est vraiment une structure unique dans le paysage de l'innovation parisienne. Cela permet de porter un message fort en matière de diversité et d'inclusivité dans l'écosystème des "start-up", où l'on sait que, malgré tous les efforts qui sont faits - on avance année après année -, il y a encore dans certains secteurs, notamment celui de la "Deeptech" ou celui de la "Fintech", encore trop peu de femmes à la tête de ces entreprises. "WILLA" permet à ces femmes de devenir entrepreneuses et de prendre la tête de leur entreprise.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 136.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DAE 136).

Je vous en remercie.

Il est 21 heures. Il est l'heure, comme dirait l'autre, de lever la séance.

Demain, 9 heures, 10 heures, on continue la 1ère Commission. Si vous êtes concis, on pourra même la terminer à 10 heures. A 10 heures, comme vous le savez, nous avons un grand débat sur l'attractivité de la Fonction publique parisienne, avec notre adjoint chargé des Ressources humaines, Antoine GUILLOU.

En attendant, je vous souhaite une très bonne soirée. A demain.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue le mardi 3 octobre 2023 à vingt-et-une heures, est reprise le mercredi 4 octobre 2023 à neuf heures, sous la présidence de Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe).

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Nous allons reprendre les travaux du Conseil de Paris avec la 1ère Commission.

2023 DAE 31 - Budget participatif. - Conventions et subventions (715.000 euros) en faveur de neuf structures parisiennes de l'économie sociale et solidaire pour la transition écologique de l'économie.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Nous examinons d'abord le projet de délibération DAE 31 relatif au budget participatif, conventions et subventions de 715.000 euros, en faveur de 9 structures parisiennes de l'économie sociale et solidaire pour la transition écologique de l'économie.

Je donne d'abord la parole à Mme Mélody TONOLLI, pour le groupe "Les Ecologistes".

Mme Mélody TONOLLI. - Merci. Madame la Maire.

Chers collègues, la Ville de Paris s'investit fortement depuis plus de dix ans pour une transition écologique et solidaire de notre Capitale, une action indispensable pour permettre l'émergence d'une société sobre et durable.

Notre engagement pour une économie sociale et solidaire a de nombreuses vertus, comme la création d'emplois ou encore l'innovation sociale. L'E.S.S. œuvre en effet au retour à l'emploi des personnes qui en sont le plus éloignées. Il est établi que l'insertion par l'activité économique est particulièrement efficace pour permettre le retour à l'emploi.

L'E.S.S. permet aussi le développement de nouveaux modèles de production et de consommation qui sont plus respectueux de l'environnement.

Ce projet de délibération est l'occasion de le souligner avec neuf projets lauréats de l'appel à projets "Cap sur l'économie circulaire", porté par notre collègue Florentin LETISSIER.

Parmi les projets lauréats, j'avais envie de souligner un projet qui se développera dans le 14e, celui porté par l'association "Yoti", spécialisée dans le reconditionnement de jeux et de jouets en milieu carcéral.

"Yoti" souhaite développer un atelier chantier d'insertion au sein de la maison d'arrêt de la Santé dans le 14e, qui sera couplé à une boutique dans Paris.

Ce projet, avec des objectifs de 150 tonnes collectées dès sa troisième année et un taux de 70 % de réemploi, va permettre une réduction des déchets et le renforcement des filières de réemploi et de réparation des jeux et des jouets.

Ce projet ambitieux va aussi générer un fort impact social sur un public prioritaire dont on ne se préoccupe pas forcément suffisamment, la structure prévoyant la création de 96 postes en insertion pour des personnes condamnées ayant encore 36 mois de peine, et 15 emplois permanents dès sa troisième année.

Grâce à notre soutien, l'Association pourra ouvrir ce nouvel atelier à Paris et effectuer des travaux d'aménagement pour accueillir les détenus dans de bonnes conditions.

Ce projet, que j'ai choisi d'illustrer ce matin parmi les 9 qui sont lauréats, illustre bien les nombreux impacts positifs que notre soutien aux structures de l'E.S.S. peut produire. Un impact écologique d'abord, grâce à l'augmentation des taux de réemploi du matériel, mais également un impact social avec la réinsertion professionnelle et la création d'emplois.

La démonstration que nous avons les moyens de proposer un autre modèle de société, viable, construit sur une économie respectueuse de l'être humain et de son environnement, merci.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Merci.

Je donne la parole à M. Laurent SOREL.

M. Laurent SOREL. - Je me suis désinscrit.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Je donne donc la parole à M. Franck MARGAIN.

M. Franck MARGAIN. - Madame la Maire, dans ce projet de délibération vous proposez de subventionner à hauteur de 715.000 euros neuf associations, une somme extrêmement conséquente.

Dans l'exposé des motifs, vous expliquez que vous obtenez des résultats très positifs avec 58 % des personnes qui sont sorties d'un parcours I.A.E. en sortie dynamique. Nous apprenons dans votre vocabulaire que la sortie dynamique est soit un retour à l'emploi, soit un retour à la formation.

Au-delà des superlatifs que vous encensez, pourrions-nous avoir la magnitude des personnes concernées ?

Dans la sortie dynamique, combien de personnes retournent en emploi ? Combien de personnes retournent en formation ?

58 % de succès dynamiques, mais surtout 58 % de quel public ? Quel public reçu ? 100 ? 1.000 ? 2.000 ?

Ce projet de délibération n'est pas respectueux en matière de données concrètes. 715.000 pour 50 personnes, ce n'est pas la même chose que pour 300 ou pour 1.000. Nous n'avons pas de précisions dans tous ces dossiers.

La présentation de ce projet de délibération n'est pas respectueuse des impôts payés par les Parisiens. Ils sont en droit d'obtenir un chiffrage des personnes concernées. Travaillez-vous également avec la Région ? Travaillez-vous avec la Préfecture pour être en adéquation avec le bassin d'emploi de la ville, les métiers, par exemple, en tension ?

Les détails et les précisions donnés dans ce projet de délibération sont quand même absents. Il illustre tout de même une gestion assez hors sol des deniers publics.

Nous nous abstiendrons.

Je vous remercie.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Florentin LETISSIER.

M. Florentin LETISSIER, adjoint. - Merci beaucoup, chers collègues, pour vos interventions sur ce projet de délibération qui présente l'appel à projets "Cap sur l'économie circulaire". Appel à projets qui avait été lancé pour la première fois en 2017 par Antoinette GUHL, que je salue d'ailleurs et qui a rejoint les bancs du Sénat comme vous le savez.

C'était un outil au service du Plan Economie circulaire de la Ville de Paris, que j'ai souhaité relancer pour accompagner le développement économique des structures parisiennes engagées dans cette économie du réemploi, du recyclage, de la réparation.

Cette édition mêle E.S.S. et économie circulaire conformément à l'action que je porte au nom de la Ville en la matière, puisqu'à l'heure de la crise écologique, il s'agit de relocaliser un certain nombre d'activités en s'inscrivant dans une logique de structuration de filières.

Produire en réinventant, en réparant, en réutilisant les déchets tout en proposant des emplois pour les personnes qui en sont les plus éloignées, c'est le sens notamment de l'axe spécifique de cet appel à projets dédié aux structures de l'insertion par l'activité économique, pour faire en sorte que les S.I.A.E., les structures de l'insertion par l'activité économique, puissent développer des activités dans l'économie circulaire.

On y retrouve notamment le chantier d'insertion "Les pinces à linge", qui est emblématique pour notre ville, et trois structures bien connues que sont : "Carton Plein", "Cygogne" et "Nouvelle Attitude" sur toute la filière des nouvelles logistiques et des mobilités douces.

C'est un comité de sélection composé d'experts de l'économie circulaire qui s'est réuni et a choisi de récompenser neuf projets qui sont maintenant soumis à votre délibération.

Peut-être quelques chiffres, Monsieur MARGAIN, pour vous rassurer sur l'efficacité de ces dispositifs.

Ce que l'on peut dire, c'est que toute l'action que nous menons en termes d'insertion par l'activité économique depuis le début de la mandature a permis d'accompagner plus de 1.800 salariés en insertion supplémentaires. Rien qu'avec cet appel à projets, les nouveaux projets d'économie circulaire mentionnés ici permettront de créer plus de 200 emplois dans l'économie sociale et solidaire à Paris, dont 170 équivalents temps plein en insertion.

Vous êtes revenu sur ce que l'on appelle les sorties dynamiques. Elles sont effectivement de trois types : les sorties vers l'emploi durable ; les sorties vers des emplois de transition qui sont aussi des tremplins vers des CDI ; et les sorties en formation.

Ce sont des parcours, encore une fois, qui font leurs preuves. On pourra regarder, structure par structure, je suis prêt à regarder avec vous en particulier les neuf structures qui sont dans ce projet de délibération.

Les publics cibles sont mentionnés, ce sont toujours les mêmes dans l'insertion. Ce sont des personnes qui ont été allocataires de prestations sociales, notamment du R.S.A. Ce sont des personnes en situation de handicap. Ce sont des jeunes décrocheurs, des jeunes sans diplôme.

Au point de vue budgétaire, économique, il est très important de comprendre pour l'insertion que l'argent qui est mis dans l'insertion permet en réalité des économies pour la Ville sur le volet R.S.A.

C'est l'Etat qui finance une grande partie des postes en insertion par l'activité économique, la Ville vient en complément. Cela coûte environ 800 euros par salarié en insertion pour la Ville, alors que si ces personnes étaient maintenues au R.S.A., ce serait à la Ville de payer la grande partie de ces postes au titre de sa compétence départementale et donc, cela coûterait trois fois plus cher.

En termes économiques, il est beaucoup plus intéressant d'avoir une action forte sur ces emplois en insertion par rapport au maintien au R.S.A. classique. Pour toutes ces raisons, je vous invite bien sûr à voter en faveur de ce projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 31.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DAE 31).

2023 DAE 148 - Budget participatif. - Conventions, subventions de fonctionnement (204.000 euros) et d'investissement (395.000 euros) en faveur de l'économie circulaire.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant au projet de délibération DAE 148 relatif au budget participatif, conventions, subventions de fonctionnement de 204.000 euros et d'investissement de 395.000 euros, en faveur de l'économie circulaire.

Je donne la parole à M. Frédéric BADINA-SERPETTE, pour le groupe "Les Ecologistes".

M. Frédéric BADINA-SERPETTE. - Merci, Madame la Maire, bonjour, chers collègues.

Quelques mots ce matin très rapides pour illustrer à quel point les structures de l'économie sociale et solidaire sont moteurs du retour à l'emploi et de la création de nouveaux métiers, de nouveaux parcours professionnels.

Je voudrais juste vous citer deux exemples dans mon arrondissement, le 18e :

- "Ecodair", qui est au cœur d'un quartier productif,

- "Cap 18", qui accueille de nombreuses structures de l'économie solidaire et circulaire et a construit son activité autour de la réparation et du reconditionnement du matériel informatique. Une démarche purement circulaire qui s'appuie pour partie sur un chantier d'insertion. C'est une structure vraiment très intéressante qui se déploie progressivement dans toute l'Ile-de-France, en répondant à de nombreux marchés qui sont aujourd'hui proposés par les entreprises, mais aussi par les collectivités.

Je voulais profiter de ce projet de délibération pour mettre un focus sur l'entreprise à but d'emploi Activ'18. Nous en avons parlé hier quand nous avons débattu du vœu Paris en commun sur le "Territoire Zéro chômeur de longue durée". On voit aujourd'hui que l'Etat continue de renoncer à l'accompagnement de ces projets, et notamment annonce une baisse des dotations dans le fonctionnement et dans l'accompagnement de l'emploi. C'est un vrai sujet.

Si l'Etat continue de renoncer à cela, c'est toute la filière qui risque d'être mise en difficulté et tout particulièrement Activ'18 qui a décidé, dans son projet d'accompagnement vers le retour à l'emploi, de créer un volet réemploi avec une ressourcerie au cœur d'un quartier populaire tourné vers les plus fragiles. Je le dis ici, ce n'est pas simple de monter une ressourcerie, c'est très compliqué et coûteux. Là, on a une structure qui a décidé de prendre le risque de le faire avec plusieurs projets connexes très tournés vers le territoire, qui sont vraiment utiles.

Aujourd'hui, la Ville est là pour accompagner ce projet et faire en sorte que son développement puisse se faire malgré le renoncement de l'Etat dans les aides aux postes.

Je voulais vraiment profiter de ce projet de délibération pour le redire ici et apporter tout notre soutien à l'ensemble des structures qui sont aujourd'hui engagées dans "Territoire zéro chômeur de longue durée", et tout particulièrement l'E.B.E. Activ'18.

Je vous remercie.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Florentin LETISSIER.

M. Florentin LETISSIER, adjoint. - Merci, cher Frédéric, pour ton intervention, et pour ton engagement pour cette économie solidaire, circulaire, qui notamment sur ton territoire du 18e n'est plus à prouver.

Je voudrais de nouveau insister sur le fait que l'Economie sociale et solidaire occupe vraiment une place stratégique aujourd'hui dans des filières d'avenir. "Ecodair" a été citée à l'instant. On est là sur la filière du reconditionnement des appareils numériques, et c'est aujourd'hui un acteur qui travaille sur de gros marchés avec des donneurs d'ordre importants, qu'ils soient publics ou privés, et qui a une activité économique qui fait sens, tout en employant des personnes en insertion par l'activité économique. On est vraiment là sur le cœur de l'économie engagée dont on a besoin pour notre société.

Egalement, l'entreprise à but d'emploi Activ'18, là on est sur des dispositifs "Territoire zéro chômeur de longue durée", dispositifs remarquables qui ont fait leurs preuves et montrent que lorsqu'on remet les personnes en emploi, elles ont beaucoup plus de capacités à s'insérer. Il faut vraiment soutenir ce type de dispositif.

Aujourd'hui, l'Etat est beaucoup trop frileux, beaucoup trop sur le reculoir, alors qu'il devrait avancer sur ces sujets aux côtés des collectivités comme Paris qui, elles, ont des budgets toujours plus croissants sur ces dispositifs.

Encore une fois, l'Economie sociale et solidaire est au cœur de ce type de dispositifs engagés et ancrés sur les territoires. Il faut vraiment soutenir tous ces acteurs.

Je vous remercie.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 148.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DAE 148).

2023 DAE 87 - Salon d'art contemporain et de design sur l'avenue des Champs-Élysées (8e) du mercredi 18 octobre 2023 au dimanche 22 octobre 2023. - Tarification applicable.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DAE 87 relatif au salon d'art contemporain et de "design" sur l'avenue des Champs-Elysées, dans le 8e arrondissement, du mercredi 18 au dimanche 22 octobre 2023. Tarification applicable.

Je donne la parole à Mme Jeanne d'HAUTESERRE, maire du 8e arrondissement, pour le groupe Changer Paris.

Mme Jeanne d'HAUTESERRE, maire du 8e arrondissement. - Madame la Maire, mes chers collègues, dans le cadre de "Paris+ par Art Basel", l'avenue des Champs-Elysées accueillera un salon d'art contemporain et de "design".

Ce dossier a été étudié dans le cadre de la procédure habituelle d'instruction des demandes d'occupation de l'espace public. Ce salon, comme vous l'avez rappelé, se tient du 18 au 22 octobre 2023 sur les allées piétonnes bordant la partie basse de l'avenue, et l'occupation du site est prévue du 11 au 25 octobre, incluant le montage et le démontage de la structure.

Il est vrai que les riverains m'ont fait remarquer que ces espaces étaient dans un état de délabrement avancé à cause des multiples événements qui se sont déroulés.

Plus de 4 millions d'euros sont engagés pour les travaux de réfection et d'aménagement dans le programme de rénovation des Champs-Elysées, de la place à Concorde à l'Etoile.

Comme je l'avais déjà rappelé en Comité de pilotage, il est de notre devoir d'être vigilants sur les sollicitations d'animations sur ce site, et je souhaite que soient adoptées les mêmes précautions que celles utilisées pour le village rugby, place de la Concorde.

Sinon, nous prendrions le risque de réduire à néant les budgets engagés dans la remise en état de ces allées piétonnes.

Sensibles à l'engagement de la société Abelis, gestionnaire des salons d'exposition, au respect de l'environnement, il est donc convenu que ce salon d'art contemporain et de "design", du fait de sa particularité, sera le seul récurrent sur ce site, car il doit être à proximité des Tuileries et du Grand Palais.

Nous souhaitons collectivement redonner envie aux Parisiens et visiteurs de s'approprier le jardin des Champs-Elysées, dans lequel nous avons inauguré, ce lundi, le jardin des ambassadeurs Line Renaud. Les travaux en cours vont permettre d'y créer un hectare complémentaire d'espace végétalisé et d'y planter 100 nouveaux arbres.

Je profite de ce projet de délibération pour aborder la question des pieds d'arbres végétalisés de la partie haute de l'avenue. Force est de constater que le résultat n'est pas satisfaisant pour une partie des plantations, celles

situées à proximité des sorties de métro, des passages piétons, ou encore les principaux magasins ne sont pas dignes de la plus belle avenue du monde.

Malgré la fréquence de l'arrosage, 10 % des 450 pieds d'arbres végétalisés n'arrivent pas à s'épanouir. Bien sûr, nous faisons confiance aux services de la DEVE pour qu'une solution soit rapidement trouvée afin de changer l'aspect de ces pieds d'arbres.

Chers collègues, je vous remercie de voter favorablement ce projet de délibération.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Merci, Madame la Maire.

Pour vous répondre, je donne la parole à Olivia POLSKI.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Madame la Maire, chers collègues, effectivement cela a été dit par la maire du 8e arrondissement, chaque automne depuis 2007, une entreprise nous sollicite pour organiser un salon d'art contemporain et de "design" sur une partie de l'avenue des Champs-Elysées. Nous avons réceptionné, fin 2022, l'appel à manifestations d'intérêt de la part de cette société Abelis, et comme le prévoit le Code général de la propriété des personnes publiques, nous avons lancé une procédure de mise en concurrence. Celle-ci n'a débouché sur aucune autre candidature concurrente.

Ce salon, qui s'appelle Moderne Art Fair, se tiendra du 18 au 22 octobre et réunira pendant 5 jours plus de 60 acteurs du marché de l'art et du "design" français et européen, le tout dans une effervescence artistique et culturelle extrêmement positive pour Paris.

Pour répondre à Mme la Maire et à ses inquiétudes, sur les pieds d'arbres je ne suis pas en responsabilité, mais je transmettrai à Christophe NAJDOVSKI.

En ce qui concerne spécifiquement cet événement, sachez que nous serons attentifs et très vigilants sur la propreté et la bonne préservation du site, notamment pendant les phases de montage et de démontage. Il sera procédé à un état des lieux en entrant et en sortant, et bien évidemment toute dégradation éventuelle constatée sera mise aux frais de l'exploitant, et on remettra tout en état si besoin. On a aussi échangé avec l'organisateur pour réduire au maximum la durée de l'emprise.

Je vous remercie de bien vouloir voter ce projet de délibération.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Merci, Madame la Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 87.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DAE 87).

2023 DAE 179 - Subvention d'investissement (200.000 euros) et convention avec "Paris Habitat" pour la réhabilitation et l'attractivité de plusieurs locaux destinés à accueillir des commerces culturels/de proximité.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DAE 179 relatif à l'attribution d'une subvention d'investissement de 200.000 euros et de conventions avec "Paris Habitat" pour la réhabilitation et l'attractivité de plusieurs locaux destinés à accueillir des commerces culturels et de proximité.

Je donne la parole à M. Franck MARGAIN, pour le groupe Changer Paris.

M. Franck MARGAIN. - Madame la Maire, je vous remercie.

Dans ce projet de délibération de 200.000 euros pour des rénovations de locaux des bailleurs sociaux, je souhaiterais, au travers de cette demande que nous allons voter, vous interpeller sur votre politique en matière de locaux commerciaux dans les locaux des bailleurs sociaux.

Quels sont les critères de sélection ? Quels sont les types de commerces qui peuvent accéder aux offres ?

Pour illustrer mes questions, je reviendrai une minute sur le grand scandale des locaux de l'immeuble de l'avenue Ledru Rollin, dans les anciens salons Vianey, où vous avez préféré subventionner pour 500.000 euros une énième ressourcerie plutôt que d'accepter une pharmacie solidaire ouverte 24 heures sur 24, qui ne réclamait aucune subvention.

Ce projet était d'ailleurs soutenu par les élus du 12e arrondissement avec lesquels je m'étais entretenu. Pendant ce temps, la Mairie, en central, négociait directement avec le bailleur social.

Ce fut une très mauvaise illustration de l'utilisation de l'argent public. Les acteurs de ce projet ont été très surpris de la manière dont cette demande a été gérée, c'est quand même un facteur significatif de dépenses

supplémentaires qui vous conduit, par la multiplication de cette politique, à augmenter les taxes foncières significativement.

Au travers de cette question, je vous demanderai un vadémécum clair : comment accéder aux locaux des bailleurs sociaux quand on est un commerce qui n'est pas un commerce solidaire ?

Je vous remercie.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur MARGAIN.

Je donne la parole à Mme Florence BERTHOUT, en tant que maire d'arrondissement.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Oui, cette subvention d'investissement, comme le rappelait mon collègue, est attribuée à des bailleurs sociaux, en l'espèce le bailleur social "Paris Habitat", pour, je cite : "la réhabilitation et l'attractivité de plusieurs des locaux destinés à accueillir les commerces culturels et/ou de proximité".

Nous avons évidemment voté, dans mon arrondissement, lors de notre dernier Conseil, l'attribution de cette subvention. Néanmoins, je dois dire, chers collègues, que l'on a un peu voté à l'aveugle, pour une raison simple : comme seul élément d'information, on savait que cette subvention allait concerner sept commerces dans sept arrondissements, les 5e, 12e, 13e, 14e, 16e, 18e et 20e.

Dans mon arrondissement, cette subvention concerne plus particulièrement le 16, rue de Santeuil, qui est à côté d'un endroit que vous connaissez bien, Madame la Maire, l'ancien site Censier. Je lis que l'on va faire des travaux pour remplacer le "skydome" et l'isolation des plafonds. Autrement dit, on ne va pas du tout faire des travaux d'accessibilité, et c'est précisément un des sujets bloquants pour arriver à louer cet espace. Cet espace qui pendant des années, de 1967 à juin 2018, a été occupé par une merveilleuse librairie que j'ai beaucoup soutenue, qui s'appelait le Palimpseste. Cela signifie que depuis juin 2018, nous avons un local qui est totalement vide, or ce local fait 100 mètres carrés en rez-de-chaussée, 99 mètres carrés en sous-sol.

Je me tourne vers Mme l'adjointe chargée du commerce, si l'on ne fait pas de travaux d'accessibilité, on n'arrivera pas à louer.

Deuxième sujet, le coût de la location est entre 12 et 15 % de moins que la moyenne dans ce secteur. Comment voulez-vous que nous arrivions à installer des commerces culturels, comme vous le savez, quand on sait la faible valeur ajoutée évidemment que génère, par exemple, le commerce des livres ? Comment peut-on y arriver ? C'est peut-être moins votre sujet, quoique, c'est celui du G.I.E. Paris Commerces, ce qui explique que depuis cinq ans ce local est vide.

Je souhaiterais donc que l'on puisse faire des travaux d'accessibilité rapidement. Je rappelle que dans mon arrondissement, sur 15 locaux commerciaux gérés par le G.I.E. Paris Commerces, 5 sont vides : un d'ailleurs à côté du lieu de l'explosion du 277 rue Saint-Jacques, puisqu'il est à quelques adresses plus loin, le 21 rue Galande, le 98 rue Mouffetard, le 2 et le 20 rue de l'Ecole polytechnique. Sans travaux, nous n'arriverons pas à les louer. Merci.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Merci, Madame la Maire.

Pour répondre, je donne la parole à Olivia POLSKI.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, la Ville de Paris mène depuis de nombreuses années maintenant une politique de soutien ambitieuse en faveur de l'implantation et du maintien du commerce culturel sur son territoire, tant dans les quartiers littéraires emblématiques qu'est le Quartier latin par exemple, que dans les quartiers prioritaires de la "politique de la ville" à travers l'action de ses bailleurs sociaux.

En 2020, nous avions lancé, juste après le premier confinement, un grand appel à projets qui a permis d'aider ainsi plus de 60 commerces culturels. En 2021, nous avions mis en œuvre un premier plan de rénovation de 13 locaux au sein de "Paris Habitat".

L'année dernière, nous avions aussi proposé un appel à projets axé sur la mise en accessibilité de commerces au sein de quartiers d'accessibilité augmentée.

Le projet de délibération qui vous est présenté aujourd'hui vise donc à poursuivre cette démarche en attribuant à "Paris Habitat" une subvention de 200.000 euros, pour lui permettre de rénover, réhabiliter et rendre attractifs des locaux qui auront vocation première à accueillir des librairies, des disquaires, des galeries d'art, ou encore des tiers lieux hybrides.

Madame la Maire du 5e, pour vous répondre, le détail n'était probablement pas joint au projet de délibération de façon suffisamment précise, mais il est prévu des travaux d'accessibilité sur ce commerce que vous évoquez spécifiquement dans le 5e arrondissement. On vous transmettra donc sans problème évidemment le détail.

J'entends, mais je vous dis juste que par ailleurs, on ne peut pas tout écrire dans un projet de délibération, mais on vous transmettra le détail sans problème.

Je profite aussi de ce projet de délibération pour indiquer que le soutien au commerce culturel sera au cœur des missions de notre nouvel opérateur Paris Commerces, qui a été lancé la semaine dernière par la Maire de Paris, doté de 200 millions d'euros, avec une nouvelle capacité d'acquisition de 40 à 50 locaux par an.

De plus, la dernière étude dévoilée par l'APUR montre que malgré les difficultés, les crises successives et la concurrence de plateformes de e-commerce, le commerce culturel résiste à Paris avec notamment 560 librairies et 75 disquaires. C'est aussi le fruit du travail conséquent des équipes de la SEMAEST et du G.I.E. Paris Commerces bientôt réunies, qui ont permis d'installer ou de maintenir 154 commerces culturels ces 6 dernières années. Je veux encore les en remercier.

Pour répondre à M. MARGAIN, qui en fait a utilisé ce projet de délibération pour évoquer un sujet du 12e, de temps en temps des appels à projets sont faits par mes collègues, soit Florentin LETISSIER, soit Audrey PULVAR, autour de commerces de l'E.S.S., et effectivement nous aidons par ailleurs ces projets à s'installer.

En l'occurrence, c'était le cas pour ce local, mais pour la plupart des locaux, ce qui n'est pas interdit, c'est de déposer sa candidature et c'est en fait le cas pour la très, très grande majorité des locaux disponibles. Ils ne sont pas tous sous appel à projets. En l'occurrence, je vous avais déjà proposé que ce pharmacien puisse aller dans un autre local, nous serions ravis de pouvoir l'installer bien évidemment aussi avec le G.I.E.

Il n'y a pas d'inconvénient que vous défendiez ce projet, je peux le comprendre, mais il peut trouver sa place dans un autre local de la Ville sans souci.

Je vous remercie.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 179.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DAE 179).

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif au plan de licenciement de l'entreprise "Onclusive".

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen d'un vœu non rattaché ; le vœu référencé n° 40 est relatif au plan de licenciement de l'entreprise Onclusive.

La parole est à M. Nour DURAND-RAUCHER, pour le groupe "Les Ecologistes".

M. Nour DURAND-RAUCHER. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, j'imagine qu'au sein de ce Conseil tout le monde connaît Kantar. Kantar, à travers sa filière Onclusive, s'occupait de la veille média de diverses entreprises et de nombreux services de l'Etat, Ministères, services publics, mais aussi de la Mairie de Paris, notamment de nos revues de presse. Vous savez, les mails que nous recevons quotidiennement qui concernent notre ville, son actualité, c'est Onclusive.

Kantar a revendu cette filière spécialisée, il y a deux ans, à un fonds d'investissement américain, Symphony Technology Group. Cet été, l'entreprise, qui emploie 383 personnes en France, a présenté un plan de sauvegarde de l'emploi - le doux nom des plans de licenciement -, et je vais m'attarder sur le vocabulaire employé par cette entreprise. C'est plus de la moitié du personnel qui a été "virée" du fait de mutations technologiques. Il n'y a pas de responsable, ce sont des mutations, voyons !

Eh bien non ! Ces mutations technologiques sont des dispositifs d'intelligence artificielle qui ne s'imposent pas à l'entreprise, mais que celle-ci s'attache à développer.

Le plan de licenciement a été annoncé sèchement par un mail du 5 septembre 2023 depuis Londres. La direction y parle de l'avenir de l'entreprise, nécessairement plus compétitive et agile, et évoque pour parler de salariés, "des briques humaines". Les salariés qui seraient touchés par une forme "d'obsolescence humaine". C'est écrit ainsi.

Quelques jours après cette annonce, le directeur général d'Onclusive a comparé, dans une vidéo, les capacités d'adaptation de son chien à celles des salariés pour justifier la réorganisation de l'entreprise et les licenciements. Après la brique, le chien.

Or, l'entreprise avait déjà opéré des transferts de dossiers des services de finance et de production de revues de presse à des équipes délocalisées à Madagascar et au Maroc, toujours dans la perspective d'améliorer son taux de rentabilité. Il n'est là aucunement question d'intelligence artificielle.

Que les technologies conduisent à des évolutions, c'est certain, mais notre devoir en tant que responsables politiques est de mettre un cadre et d'éviter les dérives, sans gêner leur développement quand il n'est pas négatif. Ici, un plan de licenciement sans préoccupation aucune pour les employés.

Aussi, le groupe "Les Ecologistes" demande que la Ville apporte son soutien aux revendications des salariés concernés par ce plan de licenciement, et ne renouvelle pas son marché de prestations avec cette entreprise. La question autour de l'intelligence artificielle et certaines limites de son usage et de ses conséquences sociales, ce n'est pas un bouleversement subi sur lequel nous n'aurions aucune prise.

Nous attendons que la Ville se saisisse de cette question et entame une réflexion plus large pour intégrer des garde-fous aux clauses des marchés qu'elle aura à conclure à l'avenir.

Merci, chers collègues, je suis désolé pour le temps dépassé.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à M. Paul SIMONDON.

M. Paul SIMONDON, adjoint. - Merci beaucoup, merci, Madame la Maire, merci au groupe écologiste pour cette alerte sur un sujet très important. Un sujet de société sans doute sur les transformations d'un certain nombre de secteurs économiques liés à l'intelligence artificielle, mais en l'occurrence le sujet d'une entreprise et d'un management manifestement toxiques et irresponsables avec les éléments que vous avez rappelés.

On est bien sûr dans le cadre de la commande publique et dans le cadre du marché que nous avons avec la société répertoriée sous le nom de Réputation Intelligence France, même si le nom commercial est Onclusive.

Dès la réception de votre vœu, de votre alerte, je vous remercie de nouveau, nous avons saisi la sous-direction des achats, fait une analyse fine du cahier des clauses administratives particulières, et en particulier l'article 5-8 qui prévoit spécifiquement, sur toute la durée du marché, la mise à disposition d'une équipe présentant des profils et compétences équivalents à ceux proposés dans son offre. "Toute modification intervenue dans l'équipe du titulaire sera soumise obligatoirement à la validation préalable de la Ville".

L'équipe, je ne vais pas vous le dire, mais dans l'offre, prévoit un certain nombre de personnes : un chef de service, des interlocuteurs, 13 chargés de service client, une quinzaine de documentalistes.

Si toutes ces personnes sont remplacées par une intelligence artificielle, il est évident que le titulaire ne respecte plus son engagement contractuel et une résiliation pour faute peut alors être envisagée.

Je rappelle que dans le cadre de la commande publique, il n'y a que deux manières de résilier un marché.

Soit pour motif d'intérêt général, mais dans ces cas-là cela ouvre droit à une indemnisation du titulaire du marché. Je pense que ce n'est pas l'option que nous souhaitons retenir.

Sinon, il s'agit bien d'une résiliation pour faute. Il faut trouver une cause et le non-respect de la clause que je viens de vous citer peut nous fournir cette clause. C'est pourquoi nous avons contacté l'entreprise pour demander de justifier le respect ou non de cette clause, qui pourra nous amener à déclencher ensuite une résiliation. Tout à fait en accord avec vous sur ce point.

Pour la suite, lors d'une prochaine consultation, il faudra bien sûr respecter la législation et ce que nous pouvons faire dans le cadre de la commande publique, mais il est tout à fait important que l'on puisse tenir compte, comme vous le suggérez dans votre vœu, des transformations technologiques et des conséquences sociales de ces transformations.

Je vous propose d'accepter d'amender le vœu sur le deuxième attendu tel que proposé, pour donner un cadre à la résiliation si l'entreprise n'arrive pas à se justifier.

Merci.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Merci.

Monsieur Nour DURAND-RAUCHER, est-ce que votre groupe accepte l'amendement ?

M. Nour DURAND-RAUCHER. - Oui, et je remercie M. SIMONDON et l'Exécutif pour la proposition et la réactivité.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 40 déposée par le groupe "Les Ecologistes", amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2023, V. 168).

Compte rendu de la 2e Commission.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Nous passons aux travaux de la 2e Commission, et conformément au règlement intérieur du Conseil de Paris, je donne la parole à la présidente Mme Raphaëlle PRIMET.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Madame la Maire, mes chers collègues, notre Commission a fait sa rentrée le 18 septembre autour d'une première réunion thématique consacrée à l'éducation artistique et culturelle. Le bilan présenté par la DAC, Paris Musées, la DASCO et la DFPE que je remercie à nouveau était riche et a su, je crois, répondre aux attentes des conseillers.

Deux autres réunions thématiques sont à venir. La prochaine aura lieu le 11 octobre à 17 heures, et concernera le rapport de l'I.G. concernant les ateliers d'artistes, et fin novembre une réunion thématique concernera la question de l'égalité hommes-femmes au sein des institutions et équipements culturels de la DAC.

Il est impossible de présenter l'ensemble des événements activités culturelles qui se sont déroulés pendant l'été, tant les propositions de la Ville en cette période sont nombreuses et plurielles. Notons le festival Formes olympiques qui a fait vivre plus de 50 événements gratuits dans tout Paris.

La rentrée n'est pas en reste avec des propositions comme le festival "Off" du Théâtre 14 ; le festival de bandes dessinées "Formula Bula", qui a trouvé sa place dans un lieu atypique du 5e arrondissement ; ou encore à l'occasion de la réouverture du théâtre Sarah Bernhardt et en coopération avec le Théâtre du Châtelet, le "Festival de la Place", qui se terminera la semaine prochaine et a proposé de nombreux spectacles pour beaucoup gratuits sur la place du Châtelet rebaptisée "place des théâtres".

Au niveau expositions, à noter les deux très belles expositions de la Halle Saint-Pierre "Aux frontières de l'Art Brut" et "Hey ! Céramique.s" ; la rétrospective Ezzedine Alaïa au palais Galliera ; ou encore "Trésors en noir et blanc" au Petit Palais, exposition d'estampes de grands maîtres comme Goya, Rembrandt ou Dürer.

En ce qui concerne la rentrée des conservatoires parisiens, le nombre des usagers de nos équipements est de 25.000, dont 16.000 sont déjà élèves. Ce nombre est stable et nous aurons les chiffres définitifs des primo inscrits pour la Toussaint, car nous arriverons à la fin des listes d'attente.

Une bonne nouvelle : l'ouverture de nouvelles classes aménagées danse dans le centre, le 12e et le 20e, et Cham Music dans le 11e.

Ce sont donc près de 850 élèves qui pourront s'épanouir et bénéficier de ces horaires de classes aménagées.

Carine ROLLAND a attiré notre attention sur l'héritage culturel que nous laisserons avec les J.O., notamment avec des résidences artistiques en milieu sportif amenées à perdurer au-delà des Jeux. Actuellement, il y en a 10 à Paris, 8 en Seine-Saint-Denis.

Un très beau projet permettra l'installation de 24 œuvres dont 8 de "street-art" dans des équipements sportifs. La première à voir le jour est l'œuvre de "street-art" de 2SHY au gymnase Fragonard.

43 projets de délibération nous sont présentés par Carine ROLLAND. Le DAC 39 prévoit plus de 3 millions d'aide au théâtre privé. Pas d'inscrit à ce sujet, mais nous parlerons du théâtre des Déchargeurs avec le vœu porté par le groupe communiste.

Nous parlerons du projet de délibération DAC 51 qui concerne l'association "La Place", un centre culturel hip-hop.

Dominique KIELEMOËS nous a interrogés durant la Commission sur la possibilité d'avoir des tournages pendant la période des J.O., et cela devrait pouvoir continuer à avoir lieu sur le territoire parisien, mais je pense que nous en reparlerons autour du projet de délibération DAC 381.

Beaucoup d'inscrits aussi sur le rapport de la C.R.C. relatif au Théâtre du Châtelet.

En ce qui concerne la mémoire, Laurence PATRICE nous a rappelé des moments forts de cet été avec l'inauguration, le 24 août, des jardins de Kyiv, et au-delà des traditionnelles cérémonies de la Libération, l'inauguration le 25 août d'une plaque qui rappelle le lieu et l'importance de la liberté de la presse et de l'édition.

15 projets de délibération sont soumis à notre sagacité dont 7 plaques et 3 dénominations, ainsi que les subventions récurrentes à diverses associations mémorielles.

Trois vœux d'hommage ont été déposés, l'un par le groupe Paris en commun à Mario Soares, en lien avec le 50e anniversaire de la révolution des œillets ; un autre en hommage au Mouvement de la paix, présenté par le GIP pour le 75e anniversaire de leur création ; ainsi qu'un vœu de mon groupe pour un hommage à François Hadji-Lazaro récemment disparu.

Pour terminer, un petit mot des journées du patrimoine et du matrimoine. Redire que le succès était encore au rendez-vous. Une salle était dédiée au matrimoine avec notamment une exposition présentant le travail des femmes

restauratrices. 4 projets de délibération nous sont présentés, notamment la convention annuelle avec l'association "le Portail de l'hôtel Raoul".

Je vous remercie.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Merci, Madame la Maire.

2023 DAC 292 - Subventions (17.500 euros) à cinq associations commémorant la mémoire de la Shoah et des déportés politiques dans les camps.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DAC 292 relatif à l'attribution de subventions à cinq associations commémorant la mémoire de la Shoah et des déportés politiques dans les camps.

Je donne la parole à M. Laurent SOREL.

M. Laurent SOREL. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, je tenais à intervenir sur ce projet de délibération pour exprimer mon engagement sans faille dans la lutte contre l'antisémitisme. J'ai toujours fait mienne la phrase de Frantz Fanon, martiniquais comme moi : "Quand vous entendez dire du mal des Juifs, dressez l'oreille, on parle de vous", donc on parle aussi de moi évidemment, et on parle aussi des autres racismes.

Il le disait aussi pour éviter cette mortifère concurrence des mémoires, et cette concurrence des antiracismes. Je suis engagé de la même manière contre l'antisémitisme que je le suis contre le raciste anti-Noirs, anti-Asiatiques, anti-Roms ou contre les musulmans. Il m'a toujours semblé que la lutte contre l'antisémitisme était trop importante pour être instrumentalisée.

Alors oui, ce projet de délibération est important, 1.000 euros à l'association "Fonds Mémoire d'Auschwitz", 10.000 euros à l'"Union des Déportés d'Auschwitz", 5.000 euros à l'association "Langage de femmes", 1.000 euros à l'association "Société des familles et amis des anciennes déportées et internées de la Résistance", et 500 euros à l'"Association nationale pour la mémoire des résistants et patriotes emprisonnés".

Faire vivre la mémoire de la Shoah, faire en sorte qu'elle reste actuelle et soutenir les associations qui la font vivre, c'est aussi par-là que passe la lutte nécessaire aujourd'hui contre l'antisémitisme.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à M. Jack-Yves BOHBOT, du groupe Changer Paris.

M. Jack-Yves BOHBOT. - Merci, Madame la Maire.

J'interviens aussi très régulièrement sur ces sujets pour mon groupe Changer Paris, qui concernent la transmission, la préservation de la mémoire et bien entendu la lutte contre l'antisémitisme, l'antisionisme et le racisme.

Les études qui nous parviennent régulièrement, notamment celle qui a été publiée la semaine dernière par l'"Union des étudiants juifs de France", montrent que 9 étudiants juifs sur 10 ont été confrontés dans leur scolarité à des actes antisémites. Elles nous montrent tout l'intérêt et l'importance de soutenir ces projets de délibération, et les actions de ces associations qui effectivement mènent un combat qui est un combat qui doit être bien sûr permanent.

Je voulais aussi, à l'occasion de ce projet de délibération, mon collègue a bien rappelé les associations, je ne vais pas revenir sur leur travail, mais saluer l'œuvre de Ginette KOLINKA, qui a maintenant 98 ans, qui est un des rares témoins de la tragédie d'Auschwitz. Elle vient de publier d'ailleurs une bande dessinée, et fait un travail inlassable dans les établissements scolaires auprès des associations et de tout public pour rappeler le drame de cette tragédie unique.

Merci, Madame.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Pour répondre, je donne la parole à Laurence PATRICE.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Madame la Maire, merci, chers collègues, pour ces interventions qui nous rappellent une fois de plus le rôle fondamental des associations dans la préservation et la transmission de la mémoire de la Shoah et de la Déportation.

Il s'agit là essentiellement de subventions récurrentes, mais c'est toujours une nécessité de souligner, dans l'enceinte de cette salle, le travail extraordinaire mené par le secteur associatif et ce, tout particulièrement alors qu'approche le 80e anniversaire de la libération du camp d'Auschwitz Birkenau et que les témoins directs de l'abomination sont de moins en moins nombreux.

Cher Jack-Yves BOHBOT, je vous remercie d'avoir rappelé le travail fait par Ginette KOLINKA.

J'en profite d'ailleurs pour dire qu'il y a effectivement cette très belle bande dessinée qui lui est consacrée, qui paraît ces jours-ci, et que cela fait l'objet d'une exposition du Mémorial de la Shoah à Drancy, sur le site de Drancy.

Par ailleurs, je travaille justement à ce que cette exposition soit mise sur panneaux. Nous sommes en relation avec Ariel WEIL, le maire de Paris Centre, pour que cette exposition soit sur les grilles autour de la mairie de Paris Centre prochainement, probablement en janvier.

Recherches historiques, consignations archivistiques, actions pédagogiques, combat contre l'antisémitisme, vous l'avez rappelé, expositions et transmission aux jeunes générations, ces associations sont vraiment essentielles.

Je voulais néanmoins rappeler parmi elles, l'"Association nationale pour la mémoire des résistants et patriotes emprisonnés à Eysses", association qui porte cette mémoire et participe actuellement vraiment à mettre en lumière des pans plus méconnus peut-être, comme l'insurrection des détenus de la prison d'Eysses en février 1944.

Je vous remercie et vous invite tous à voter évidemment ce projet de délibération.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Merci, Madame la Maire.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 292.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2023, DAC 292).

2023 DAC 294 - Subventions (10.000 euros) à deux associations effectuant des recherches sur la place de la musique et des instruments dans les camps de déportation.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DAC 294 relatif à l'attribution de subventions de 10.000 euros à deux associations effectuant des recherches sur la place de la musique et des instruments dans les camps de déportation.

La parole est à M. Boris JAMET-FOURNIER, pour le groupe Paris en commun.

M. Boris JAMET-FOURNIER. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Mes chers collègues, ce projet de délibération permet d'apporter notre soutien à deux associations qui effectuent des recherches sur la place de la musique et des instruments dans les camps de déportation.

Ces associations, bien sûr, œuvrent pour la mémoire et la transmission culturelle et ont pour objet une tâche difficile : de retrouver, collecter, archiver et diffuser des productions artistiques et musicales qui ont été faites en captivité.

Il se trouve qu'il y a quelques secondes, on parlait du Mémorial de la Shoah, j'étais hier soir avec son directeur Jacques FREDJ et la famille de Georges Kiejman, pour rendre hommage à cet homme exceptionnel qui n'a pas connu les camps, mais qui a été évidemment durablement impacté par l'assassinat de son père à Auschwitz. Il a eu un trouble tel, par ce terrible destin, qu'en visitant Auschwitz, il a écrit sur un livre d'or : "pardon d'avoir survécu".

Il se trouve que le Mémorial de la Shoah a publié, en avril, un livre sur ce sujet de la musique dans les camps de la mort et sur leur rôle politique. Le mémorial effectue donc un travail sur la question, et c'est également le cas de ces associations qu'il nous est proposé de soutenir.

Tout d'abord, avec une subvention de 5.000 euros à l'association "Musique et spoliation, recherche de provenance des instruments et documents musicaux", créée en 2017. Il faut se rendre compte que c'est plus de 60 ans après la fin de la Seconde Guerre mondiale, et on voit que le sujet affleure même des décennies plus tard.

Cette association a pour objet d'identifier et de localiser les instruments de musique et les documents musicaux spoliés durant la Seconde Guerre mondiale. Elle initie un important travail de recherche, on en est encore au stade de la recherche, au sein des archives qui sont conservées en Pologne, mais aussi en Alsace par exemple, puisque c'était une plateforme d'échange des instruments de musique et des documents musicaux spoliés entre la France occupée et ces pays frontaliers.

L'analyse des archives permettra de reconstituer le parcours des instruments de musique et documents musicaux spoliés jusqu'à, on l'espère, une possible restitution.

La deuxième association qu'il est proposé de subventionner à hauteur de 5.000 euros a été créée en 2023. On est encore plus proche. L'association entend redonner naissance, vie et notoriété à ces musiques par un travail de recherche dans les bibliothèques, les musées, les archives, bien sûr en France et aussi à l'étranger, je viens d'en parler, dans les archives et les documents privés auprès des familles et des descendants, des ayants droit des compositeurs de la musique dans les camps.

Cette association a une actualité, elle a été créée récemment et dès cette année, elle participe à la création d'un jeu vidéo, un "serious game", pour mettre en scène les prisonniers de guerre et les musiques dans les camps répertoriés et choisis par "Mémoire musicale des camps".

Ce jeu vidéo s'adresse d'abord aux enseignants en lycée et en collège pour les aider à la pédagogie auprès des élèves, avec un objectif de livrable pour la rentrée scolaire de septembre 2024. On suivra ce sujet pour voir dans quelle mesure ce "serious game" peut être utilisé dans les établissements parisiens.

Je parlais de livres sur le sujet de la musique dans les camps il y a quelques secondes, il se trouve qu'en 2015, un autre ouvrage a été publié sur ce sujet, son titre est évocateur : "L'enfer a aussi son orchestre".

Pour toutes ces raisons, chers collègues, je vous invite à voter favorablement ce projet de délibération pour deux subventions de 5.000 euros, et je vous remercie.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Merci.

Je donne la parole à Brigitte KUSTER, pour le groupe Changer Paris.

Mme Brigitte KUSTER. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, ce projet de délibération nous a été décrit pour le moins en détail par mon collègue précédent, je ne me contenterai pas de lire l'exposé des motifs des projets de délibération, sinon le Conseil va durer très longtemps.

Je vais juste résumer ce projet de délibération qui nous demande d'accorder des subventions à deux associations effectuant des recherches sur la place de la musique dans les camps de concentration.

Elles œuvrent en effet pour la mémoire et la transmission culturelle dans le but de collecter et de diffuser les productions artistiques musicales et instrumentales faites en captivité. Leur rôle est d'autant plus important que la musique dans les camps était majeure et malheureusement plus souvent pour le pire que pour le meilleur.

En effet, la musique rythmait les pires moments pour les déportés, les accompagnant de chants et d'airs militaires qui étaient diffusés de manière constante, même la nuit.

Par ailleurs, une dizaine de mélodies scandées plusieurs fois par jour rythmaient cette vie des prisonniers. De fait, la réalité est que la musique au quotidien dans ces camps pouvait être destructrice, telle une torture.

Mais aussi, il y avait la musique comme échappatoire à l'horreur vécue, saluons donc ici les chants d'espoir qui surgissaient malgré les risques de représailles, tant la musique était alors un outil de résistance.

Alors, oui, faire un travail de recherche et faire connaître le rôle de la musique dans les camps de concentration nazis contribuent à la transmission de l'histoire et nous avons un devoir d'être aux côtés de ceux qui mettent en exergue les actes odieux subis par tous les déportés et les conditions de leur internement.

C'est pourquoi, bien sûr, avec le groupe Changer Paris, nous voterons ces subventions aux associations "Musique et spoliations, recherche de provenance des instruments et documents musicaux" créées en 2017, et "Mémoire musicale des camps" née en 2023.

Je vous remercie.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Laurence PATRICE.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Madame la Maire, et merci chers collègues pour vos interventions, qui étaient complémentaires.

Je suis effectivement tout à fait heureuse que nous puissions avoir de nouveaux entrants dans ces propositions de subventions puisque, vous l'avez dit l'un et l'autre, la place de la musique dans les camps de concentration et d'extermination nazis est encore un champ d'étude assez peu exploré.

Bien sûr, comme l'a rappelé notre collègue Boris JAMET-FOURNIER, le Mémorial de la Shoah présente depuis le printemps dernier une très belle exposition qui évoque les différents usages de la musique dans le régime concentrationnaire, mais cela reste un objet méconnu, une mémoire évanescente qu'il convient de mieux mettre en lumière et qui est très, très chargée d'émotions.

C'est donc l'objet de cette subvention à ces deux associations, vous l'avez rappelé, "Musique et spoliations" et "Mémoire musicale des camps" qui chacune mène des recherches un peu différentes sur un aspect spécifique, la spoliation des instruments de musique et des productions artistiques, notamment musicales des détenus et internés dans les prisons et dans les camps.

Je suis très fière que la Ville de Paris suive ainsi le mouvement des études et des recherches historiques sur ces sujets en pleine évolution, comme je le disais. Justement, malgré la disparition des témoins directs que j'évoquais plus tôt, le renouvellement du travail de recherche s'opère et nous permet ainsi de mieux connaître, de mieux comprendre, de mieux entendre l'histoire de la Shoah.

Je vous invite donc toutes et tous naturellement à voter avec moi ce projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 294.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2023, DAC 294).

2023 DAC 326 - Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Elie Faure au 147, boulevard Saint-Germain (6e).

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DAC 326 relatif à l'apposition d'une plaque commémorative en hommage à Elie Faure, au 147, boulevard Saint-Germain, dans le 6e arrondissement.

La parole est à Mme Raphaëlle PRIMET, pour le groupe Communiste et Citoyen.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Tout à fait. Madame la Maire, mes chers collègues, je dois avouer que je ne connaissais pas si bien Elie Faure. J'ai d'abord voulu lui rendre hommage en souvenir de mes années de collège. Ses cinq tomes en livre de poche agissent sur moi comme une madeleine de Proust. Son histoire de l'art a été certainement mon premier ouvrage sur l'art, une mine de découvertes et d'émotions, et je pense que je ne suis pas la seule.

Je ne le connaissais pas bien, mais quelle bonne surprise ! Le parcours de cet homme est somme toute exceptionnel. Elie Faure est tout à la fois médecin, critique d'art, écrivain, et il est donc l'auteur de cette célèbre encyclopédie "Histoire de l'art", "best-seller" qui part de la préhistoire jusqu'aux premières années du XXe siècle et qui n'a jamais été égalé.

Il l'a commencée en 1909 et terminée en 1927. Il a réussi le pari d'une histoire de l'art populaire et accessible à tous, notamment par le fait que l'on y trouve les commentaires directement liés aux œuvres elles-mêmes. Elle a été plusieurs fois remaniée et continue d'être le livre de chevet de nombre de jeunes.

Elie Faure a vécu une grande partie de sa vie comme médecin d'abord où il a choisi d'exercer dans les quartiers populaires. Il a travaillé 20 ans au dispensaire des chemins de fer à la gare d'Austerlitz et aux Hôpitaux de Paris.

Pendant la Première Guerre mondiale, il est mobilisé comme médecin-major et c'est cette expérience qui lui inspirera son livre, "La Sainte face" en 1917, avant d'être affecté au gouvernement militaire de Paris. Il a alors 44 ans. Comme homme de lettres, il se passionne pour l'histoire de l'art, lors de ses visites au Louvre, il s'intéresse à Delacroix, Vélasquez, Courbet. Il s'engage pour des causes politiques et sociales et se rapproche des milieux anarchistes. Il côtoie Octave Mirbeau, Jean Dolent, Anatole France, etc. Il se mobilise notamment pour défendre le capitaine Dreyfus en 1894.

Ses premières critiques d'art paraîtront en 1802 dans le journal "L'Aurore", journal littéraire, artistique et social. Elie Faure se plaisait à décrire l'art dans toutes ses formes : statue, toile, monument. Beaucoup ont souligné l'énergie avec laquelle il décrivait des œuvres oubliées, et salué son travail pour le second souffle qu'il insufflait à l'art. Il n'hésitait pas à faire le lien entre l'œuvre et l'univers de l'artiste, son tempérament, son passé, en entretenant souvent une part de mystère. Je pense notamment à son travail autour de l'œuvre de Goya.

La méfiance persistante d'Elie Faure envers la politique serait due à l'influence des anarchosyndicalistes. Il ne s'inscrivit sur les listes électorales qu'en 1936. Il soutint cependant de nombreuses actions politiques. En 1904, il souscrivit pour l'envoi d'une délégation française au congrès international antimilitariste d'Amsterdam. En janvier 1905, il signa la pétition contre l'arrestation de Gorki et participa après sa mort à l'hommage des intellectuels français dans "L'Humanité" du 21 juin 1936. En 1932, il se joint à l'"Association des écrivains et artistes révolutionnaires", il signe l'appel d'André Breton et adhère au Comité de vigilance des intellectuels antifascistes en 1934.

Il s'engage activement pour les républicains espagnols, prônant son amour pour le peuple et la culture. Avant le début de la guerre civile, il avait pris la défense des révolutionnaires des Asturies et protesté contre la répression d'octobre 1934, en déplorant la non-intervention de la France. Il était président du groupe des Amis de l'Espagne de 1934 à 1937.

Elie Faure, qui répugnait à perdre son indépendance, n'a jamais adhéré à un parti politique, même s'il n'a jamais renié ses origines anarchistes. Mais, à la fin de sa vie, il aurait déclaré à un proche que l'anarchisme ne répondait plus aux exigences de la période actuelle, et cela me fait plaisir, c'est pour cela que je vous le dis, et que c'était aux côtés du communisme qu'il avait choisi de marcher.

Nous saluons cet hommage qui prendra la forme d'une plaque sur le domicile dans lequel il a vécu une grande partie de sa vie.

Merci.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour répondre, je donne la parole à Laurence PATRICE.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Madame la Maire, et merci, chère Raphaëlle PRIMET, pour ce beau portrait, pour cette intervention qui nous donne l'occasion de nous pencher sur la vie et sur l'œuvre d'un personnage assez oublié aujourd'hui, même si nous sommes un certain nombre de générations à avoir eu un accès à l'art par son œuvre.

Vous l'avez dit, Elie Faure est un de ces théoriciens autodidactes du tournant… J'aimerais bien pouvoir parler tranquillement. C'est possible ?

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Un peu de silence, s'il vous plaît.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - C'est un de ces théoriciens autodidactes du tournant du XIXe siècle et du XXe siècle. Ses recherches en histoire de l'art, l'approche poétique, lyrique, presque enflammée, ont permis de jeter les fondements de cette discipline telle que nous la connaissons aujourd'hui.

Il était plus qu'un critique, c'est bien un historien auquel nous rendons hommage, un homme dont la sensibilité aux beaux-arts, de Vélasquez à Courbet, ne l'a pas détourné des autres formes artistiques : architecture, littérature, sculpture.

Son œuvre monumentale se double par ailleurs d'un engagement social et socialiste déterminé, comme vous l'avez rappelé, auquel l'influence de son oncle, géographe anarchiste, Elisée Reclus, n'était sans doute pas étrangère.

Elie Faure fut aussi très impliqué pour défendre Albert Dreyfus dans les années sombres de l'Affaire.

Voici un homme que nous pouvons qualifier, selon l'ensemble des acceptions de ce mot, d'humaniste, un de ces explorateurs de l'humanité, du savoir, des belles-lettres, des beaux-arts, un scientifique de l'âme et un amateur de sciences, dont les travaux demeurent aujourd'hui encore une référence, et que je suis vraiment heureuse de mettre un peu mieux en lumière par l'apposition de cette plaque.

Je prends un peu de temps, un instant, mes chers collègues, à cette occasion du vote à venir de l'apposition d'une plaque, pour vous annoncer que grâce à l'excellent travail de la Direction des Affaires culturelles et d'une équipe d'étudiants, un nouvel outil existe désormais sur Paris.fr.

Il s'agit de l'Atlas des plaques commémoratives. Il permet d'accéder en quelques clics aux nombreux hommages, plus de 2.000, que l'on peut trouver sur nos façades. Ainsi, les chercheurs, amateurs d'histoire ou Parisiens curieux de cette incroyable source de mémoire, selon leurs besoins, selon leur fantaisie, filtrant les informations par arrondissement, par genre, ou selon la nature de l'activité ou de l'époque historique, peuvent avoir des informations sur les personnalités et les moments d'histoire qui fleurissent sur les murs de Paris. C'est vraiment un travail, une belle avancée, puisque comme je vous le disais, il y a plus de 2.000 plaques référencées.

En cela, je le signale tout particulièrement à Mme BIRABEN, qui avait déposé un vœu il y a quelque temps, ou une question écrite, qui demandait comment avoir accès à toutes les plaques commémoratives existant à Paris. Voilà qui est possible. Je félicite tous ceux qui ont pu travailler, ce fut un travail au long cours, à ce nouvel outil.

J'en reviens à Elie Faure, et je vous invite toutes et tous à voter cette plaque commémorative.

(Mme la Maire de Paris reprend place au fauteuil de la présidence).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup pour cette intervention.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 326.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DAC 326).

2023 DRH 64 - Communication concernant l'attractivité de la fonction publique parisienne.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, nous avons, comme prévu en conférence d'organisation, un débat organisé sur une communication concernant l'attractivité de la fonction publique parisienne, le projet de délibération DRH 64.

Avant de donner la parole aux différents oratrices et orateurs, je vais introduire ce débat important, parce que cette fonction publique parisienne est celle qui nous permet d'apporter des services, des services publics, ce qui est la vocation d'une mairie.

J'aimerais tout d'abord vraiment commencer par saluer toutes celles et tous ceux qui ont participé à la préparation de ce débat et de cette communication, en particulier bien sûr mon adjoint Antoine GUILLOU, mais aussi Frédérique LANCESTREMÈRE, notre directrice des ressources humaines, dont l'engagement et les qualités font l'unanimité.

Cette communication intervient, nous le savons, dans un contexte inédit de tensions sur le marché du travail, couplé aux évolutions très récentes du rapport des salariés au travail, une des conséquences notamment du confinement et du Covid. Tandis que la concurrence entre employeurs, et y compris entre employeurs publics, est de plus en plus forte, les candidats font preuve d'exigences nouvelles.

L'équilibre entre la vie privée, la vie professionnelle, les valeurs écologiques, l'éthique, la transparence, la solidarité, l'honnêteté, sont autant d'aspirations centrales pour les nouvelles générations. En fait, c'est une très bonne nouvelle.

Dans ce contexte, Paris résiste mieux que les autres employeurs et notamment que les autres employeurs publics, parce que sans doute les valeurs écologiques et sociales, et les politiques publiques que nous portons, font écho à ces aspirations nouvelles. Parce que c'est vrai, dans toutes nos politiques municipales, dans toutes nos actions, on retrouve cette volonté indéfectible d'une équipe, ici, depuis 10 ans, 20 ans, qui est de rendre le service public accessible à toutes les Parisiennes et à tous les Parisiens, et de maintenir un service public de qualité, accueillant et attentif.

Il est loin le temps, je vous raconte cette anecdote, mais il est loin le temps où, lorsqu'on venait voir si l'on pouvait, parents de jeunes enfants, créer une crèche parentale à Paris, avant 2001, on nous expliquait : "ce n'est pas ma faute si les femmes travaillent". Quand on demandait à l'élu en question : "mais quand même, si les femmes et les hommes travaillent à Paris, parce que c'est cher Paris, et en général les familles ont besoin d'avoir plusieurs revenus"... On nous expliquait : "si Paris est trop cher, il y a toujours la banlieue". Je l'ai vécu personnellement.

Nous sommes très loin de ce temps où la question du service public était envisagée simplement comme un coût pour la collectivité, et pas du tout comme quelque chose que nous devions porter, parce que les modes de vie, parce que les aspirations des citoyens doivent être prises en compte par les élus qui les représentent.

Qui d'autre que Paris accueille aujourd'hui 320 métiers différents ? Qui peut mobiliser des volontaires pour monter en 48 heures des centres de vaccination ? Qui peut démultiplier les interventions de l'Etat lors de crises, comme l'incendie de Notre-Dame, ou l'accueil de réfugiés après le début de la guerre en Ukraine ? Qui peut accompagner dans de belles reconversions professionnelles ses agents, lorsque des métiers les ont usés ? Qui se tourne vers ceux qui n'ont pas eu la chance de faire des études et recrute plus de 1.200 personnes par an, sans qualification ?

Alors que certains, on le sait, ont pour seule obsession une approche comptable de la fonction publique qui ne serait que coûts et que charges, alors que pour nous, c'est service et qualité de vie.

Ces mêmes qui ont cette approche comptable visant à diminuer le nombre de fonctionnaires à Paris, en général. Après, quand il s'agit de demander pour son propre quartier des postes en plus, on n'est jamais avare de contradictions.

Mais, peu importe. Pour nous, parce qu'ici c'est une équipe qui est volontaire, engagée pour faire vivre le service public, nous savons que tout ce que nous faisons est facteur d'attractivité.

Travailler à Paris, c'est la garantie d'une qualité de vie au travail adaptée aux aspirations des agents. Bien sûr, ce n'est pas le paradis, mais la Ville de Paris offre de très nombreuses possibilités de mobilité, qui permettent d'avoir des parcours pluridisciplinaires dynamiques, de mener plusieurs vies professionnelles dans une carrière, dans une vie.

Tout cela, nous le faisons en garantissant l'adaptation des métiers aux âges de la vie. Cela nous importe. La Ville de Paris assume sa responsabilité d'employeur en mobilisant des moyens pour la formation. Nous avons aussi mis en place une politique de télétravail ambitieuse, pour des métiers qui le permettent, sans jamais le faire au détriment d'un accès à des bureaux confortables.

Pour ceux qui ne peuvent pas télétravailler, parce que des métiers ne permettent pas le télétravail, nous améliorons les rythmes de travail pour des métiers pénibles. Oui, il y a des métiers pénibles, et les métiers pénibles nécessitent une adaptation des horaires de travail.

Par exemple, la semaine de 4 jours, qui va être expérimentée prochainement dans le secteur de la petite enfance, et parce que nous le savons, dans ce secteur, nous avons besoin d'attirer. Il y a une concurrence très forte des collectivités qui font le choix de l'accueil collectif, en crèche. Nous devons attirer plus de candidats, plus d'agents, et pour cela, oui, cette adaptation des rythmes de travail et la semaine de 4 jours sont une possibilité que nous ouvrons.

Cette expérimentation ne peut se faire que parce qu'il y a un accord sur l'aménagement des rythmes de travail. Un accord pour lequel nous avons beaucoup bataillé avec le Gouvernement, qui a aussi conduit à une meilleure

prise en compte de la pénibilité, notamment dans les filières où les femmes sont plus nombreuses, en particulier dans ce secteur essentiel de la petite enfance.

Je veux aussi redire mon souhait aujourd'hui au Gouvernement, qu'il fasse rapidement, mais alors rapidement, des propositions pour ce secteur, avec des grilles indiciaires revalorisées. C'est indispensable, pour renforcer l'attractivité des métiers de la petite enfance, mais aussi pour améliorer le quotidien de celles et ceux qui travaillent déjà, et leur offrir, évidemment, des pensions de retraite améliorées, à l'heure où la dernière réforme pénalise particulièrement les femmes et les personnes qui ont de bas salaires.

Oui, l'égalité femmes-hommes est au cœur de nos préoccupations à Paris.

A Paris d'ailleurs, les écarts de salaire entre les femmes et les hommes diminuent chaque année. Je veux remercier aussi l'engagement constant sur toute cette politique de Marie VILLETTE, notre Secrétaire générale, qui a à cœur l'efficacité du service public, et qui sait pertinemment, comme tous nos directeurs, comme les élus de cette majorité, que pour que le service public soit efficace, il faut qu'il y ait des droits, des conditions de travail. Il faut qu'il y ait l'égalité entre les femmes et les hommes.

Nous poursuivons sur cette voie et nous atteindrons l'égalité réelle d'ici 2026. Je m'y suis engagée, et nous allons y arriver.

Aujourd'hui, l'écart est en moyenne encore de 140 euros à Paris, contre 502 euros pour la fonction publique d'Etat. D'ailleurs, la Cour des comptes, dans son rapport de septembre 2023, n'a pas manqué d'étriller la politique du Gouvernement et de rappeler l'absence de politique globale sur ces questions.

Elle a d'ailleurs souligné que les actions du Gouvernement étaient, je cite : "davantage destinées à mesurer les écarts qu'à les résorber". C'est bien de mesurer, mais pas pour mettre ces mesures sur une jolie petite étagère. C'est pour en faire quelque chose, c'est-à-dire résorber les écarts.

Si nous laissons le marché et la libre concurrence faire ce qu'ils veulent, sans que le droit du travail ou le droit de la fonction publique n'interviennent pour imposer des valeurs républicaines, donc des droits, au cœur des entreprises et des administrations, alors nous aurons toujours les mêmes victimes : les femmes.

Cette égalité entre les femmes et les hommes est un puissant levier d'attractivité pour Paris, mais c'est aussi un gage d'efficacité, je l'ai dit tout à l'heure, pour notre administration.

Comme la qualité de vie au travail est un sujet incontournable pour penser l'égalité, j'ai écrit à la Première Ministre en avril dernier pour qu'un cadre réglementaire clair soit déterminé, afin de pouvoir rapidement mettre en place le congé menstruel pour les agentes de la Ville de Paris.

Mon courrier demandait également qu'une réflexion plus large soit lancée, pour améliorer le régime des congés pour événements familiaux. A ce jour, le courrier est sans réponse, mais dès que j'aurai cette réponse, je vous en ferai part.

Aux tensions sur les recrutements vient aussi s'ajouter un contexte inflationniste persistant. Le pouvoir d'achat est un enjeu central pour l'attractivité. La Ville a naturellement appliqué toutes les mesures prises au niveau central, sans aucune concertation ni compensation de la part du Gouvernement. Mais, ces mesures ne sont pas suffisantes pour maintenir le pouvoir d'achat des agents publics parisiens.

Chaque année, la Ville fait évoluer le régime indemnitaire de ses agents, seul levier à notre main.

Cette année, pour compléter les mesures du Gouvernement, la hausse du régime indemnitaire a été plus dynamique pour suivre l'évolution de l'inflation.

En 2024, nous utiliserons le dernier levier à notre disposition en accélérant les déroulements de carrière de trois quarts des agents, et de tous les agents de catégorie B et C. C'est ainsi que nous répondons aussi à cette question inflationniste, en dehors de réponse du Gouvernement. Nous n'avons toujours pas de dotation globale de fonctionnement, pas d'indexation, pas d'aide particulière pour prendre en charge l'augmentation du point d'indice, rien de tout cela.

D'ailleurs, Paris a zéro de dotation globale de fonctionnement pour 2023, cela s'annonce à peu près pareil pour 2024. Mais, les autres communes de France n'ont pas non plus d'indexation, et les Départements non plus.

D'ailleurs, bon courage au dialogue qui va s'engager avec les différentes assemblées d'élus, et je pense aux maires de France, et au dialogue qui devrait normalement s'engager avec le Gouvernement.

Bon courage pour arriver devant les maires et les présidents de départements, en n'ayant absolument rien à mettre dans la balance.

Nous le savons, l'attractivité de la fonction publique passe aussi par le logement à Paris. C'est pourquoi je veux amplifier les mesures prises en faveur du logement des agents, et renforcer les aides, pour que les agents puissent habiter dans la ville pour laquelle ils travaillent, s'ils le souhaitent.

Aujourd'hui, la Ville de Paris réserve un logement sur quatre à ses agents, mais nous devons aller plus loin. Le un logement sur quatre, c'est une décision que j'avais prise, que l'on a mise en œuvre notamment avec Ian BROSSAT et Antoine GUILLOU pour nos agents.

Il faut aller plus loin. C'est pourquoi j'ai proposé que les maires d'arrondissement volontaires signent dès la fin de ce débat organisé, une charte en faveur de l'attractivité des métiers du service public parisien. Je sais qu'Antoine y reviendra.

J'ai également demandé que soit étudiée la mise à place rapide de nouvelles aides pour aider nos agents à se loger. Nous pourrions agir à deux niveaux. D'abord une aide sous forme de prêt à taux zéro, pour payer le dépôt de garantie demandé en début de bail. Ensuite, un dispositif permettant aussi à la Ville de se porter garante pour ses agents locataires. En outre, la possibilité d'étendre l'assurance d'habitation déjà accessible aux agents habitant à Paris sera également étudiée.

Quel bonheur, lorsque nous avons inauguré le site de l'îlot Saint-Germain, de voir des agents dans ces très beaux logements sociaux, vraiment très beaux, d'une qualité architecturale dans laquelle les gens sont heureux d'avoir trouvé un toit.

Je pense à cet agent d'origine malienne travaillant à la propreté, qui habitait auparavant à Villiers-sur-Marne, et qui maintenant se trouve à proximité de son poste, dans le centre de Paris, cher Ariel WEIL, un agent qui n'aura plus à subir une heure de trajet le matin, en dehors des horaires où les transports publics fonctionnent, et les mêmes difficultés de retour chez lui le soir. Quel bonheur de voir cela !

C'est ce que nous devons encourager et pousser.

Enfin, aussi, en lien avec notre politique de transformation de l'immobilier tertiaire, nous avons deux immeubles de bureaux appartenant à la Ville de Paris, qui vont être transformés en logements sociaux, spécifiquement destinés aux agents recrutés pour la première fois.

A terme, ce sont plus de 100 nouveaux logements qui vont être dédiés aux agents travaillant pour la Ville.

Travailler à Paris, c'est aussi pouvoir bénéficier d'une protection sociale. C'est pourquoi nous menons de très nombreuses actions dans ce domaine. Je veux rappeler qu'en avance, par rapport aux employeurs publics, la Ville aide ses agents depuis 2006 à financer leur couverture santé.

Dès 2025, nous proposerons de mettre en place une protection complémentaire, de grande qualité, avec des conditions avantageuses pour tous nos agents. Ces évolutions feront l'objet d'un long et passionnant dialogue social.

Mesdames et Messieurs, mes chers collègues, c'est avec une très grande fierté que je vous présente cette communication relative à l'attractivité de la fonction publique parisienne. Nous croyons dans le service public. C'est ce qui fait et justifie aussi le mandat que nous portons auprès des Parisiennes et Parisiens.

Nous croyons dans la qualité, la compétence, la montée en compétences de nos agents. Nous voulons le dire haut et fort. Nous ne considérons pas les fonctionnaires publics comme une charge pour la collectivité, mais comme ceux qui nous permettent de vivre ensemble en tenant les services publics essentiels.

Nous savons qu'il y a un risque d'effondrement des services publics dans le pays, on le voit, l'école, la santé, et beaucoup d'autres sont menacés.

Nous savons que cette menace provient aussi du fait que les tâches que nous assumons, qui sont des tâches au nom de l'Etat, ne font l'objet d'aucune compensation, d'aucune indemnité, d'aucune subvention de la part du Gouvernement. Nous savons que tout cela est très dangereux pour le fonctionnement de notre démocratie, pour la déstabilisation de nos institutions, parce que nous avons conscience de la gravité du moment que nous vivons.

Nous avons décidé de miser sur ce service public, de miser sur les femmes et les hommes. Je me suis très bien remise de l'amende que nous avions eue, de la Ministre de la Fonction publique, qui nous sanctionnait de 90.000 euros d'amende pour avoir nommé plus de femmes que d'hommes dans l'administration parisienne. On s'en remet très bien, parce que finalement c'est aussi le signal de ce que nous faisons et de ce que nous voulons faire.

Je me remets très bien aussi, même si malheureusement cela n'a pas été suivi d'effet, d'avoir soutenu nos agents et les organisations syndicales pendant toute la période pendant laquelle les organisations syndicales, de façon unie, et une grande partie de la population, ont soutenu les syndicats et les travailleurs face à cette réforme des retraites injuste.

On m'a rappelé à ma neutralité. Je pense que nous sommes des responsables politiques et que nous sommes là pour dire les choses, et pour dire les choses telles qu'elles sont. Un pays sans services publics, une capitale de la France sans services publics à la hauteur des enjeux ne pourrait pas fonctionner.

Nous, nous faisons le choix du service public, de cette qualité de vie que nous portons, pour laquelle nous nous battons, dans l'adversité, c'est vrai, parce que tellement aimeraient que cela n'existe pas, que nous ne soyons plus l'exemple de cette Ville qui continue à prôner haut et fort ce service public parisien, que finalement nous trouvons beaucoup d'énergie aussi dans cette adversité.

Je veux, pour conclure, remercier tous les agents du service public parisien, tous les directeurs, la Secrétaire générale, et vous dire ma fierté quand je vois cette police municipale, si bien habillée, si forte, qui fait ce travail au quotidien dans nos rues, et qui est sans doute aussi une fonction d'ambassadeur de ce que nous sommes à Paris.

Quand je vois les éboueurs à Paris, qui font ce travail, qui se battent, qui nettoient nos rues ; quand je vois ces agents de la petite enfance ; quand je vois les agents qui s'occupent de nos personnes âgées ; quand je vois toutes ces personnes, engagées et motivées, je peux vous dire que je suis une maire heureuse et fière de soutenir, avec toute son équipe municipale, le service public parisien, donc les fonctionnaires parisiens.

Merci à vous.

Je vais à présent donner la parole aux différents orateurs. Je donne la parole à Jérôme GLEIZES, pour le groupe "Les Ecologistes".

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Madame la Maire.

Je vais commencer par excuser Alice TIMSIT, qui ne pourra pas faire son intervention pour des problèmes de santé. Je vais aborder quelques éléments qu'elle avait prévu de citer dans son intervention.

Pour commencer, j'espère que ce débat sera à la hauteur du sujet, que nous n'allons pas nous battre sur des petites querelles de fond, et que nous allons le centrer sur nos différences de choix politiques, ce qui fait le vrai débat politique.

Le fond, c'est d'abord, comme l'a dit la Maire, le soutien de 52.000 agents permanents, et tous ceux qui permettent le service public, il n'y a pas que les agents permanents.

Le grand public ne le sait peut-être pas, mais les services publics sont une richesse au sens économique du terme. Ils sont inscrits dans le P.I.B. Les Ecologistes sont très critiques sur la croissance du P.I.B., mais parfois nous défendons une certaine forme de richesse, et notamment la richesse des services publics.

En effet, le calcul du P.I.B. est une suite de conventions comptables. Les services non marchands, les services municipaux notamment, sont inclus dans la richesse produite à partir de leurs coûts de production, c'est-à-dire essentiellement la masse salariale.

Sur ces bancs, il est souvent critiqué la masse salariale dépensée de la Ville, mais cette masse salariale constitue une partie de la richesse créée par la Ville, il faut toujours le rappeler, et la contrepartie humaine de ces services que nous proposons aux Parisiennes et aux Parisiens.

La cohérence serait, pour celles et ceux qui défendent des baisses drastiques de la masse salariale, qu'ils demandent aussi une baisse des services municipaux, ou leur privatisation. Certains libéraux ont cette cohérence, mais qui dit privatisation signifie que les services publics ne sont pas gratuits, et donc vendus à leurs usagers, et cela, on l'oublie aussi par ailleurs.

D'ailleurs, hier, M. BOULARD, dans son intervention sur la rentrée scolaire, a bien rappelé la dégradation du service public dans l'enseignement. Il ne s'en réjouissait pas du tout.

C'est vrai qu'aujourd'hui le débat est un peu perturbé par la politique de M. MACRON, politique économique assez paradoxale. Elle a le goût d'une politique keynésienne, la hausse de la dette a augmenté de 15,3 %, mais a l'odeur d'une politique libérale, 157 milliards ont été évalués en 2019 pour les entreprises, soit 30 % de hausse. Cela représente 6,40 % du P.I.B., c'est-à-dire plus que le déficit budgétaire.

En fait, un transfert est organisé par l'Etat, vers le privé. C'est une politique structurelle de démantèlement par l'Etat de l'industrie au bénéfice des plus riches et cela ne crée pas de la richesse, cela détruit la richesse au contraire. C'est quelque chose que malheureusement, sur les bancs de droite, notamment ceux qui se disent gaulliens ne critiquent pas assez. Cet Etat détruit les richesses.

Il y avait un oubli dans la communication, mais Mme la Maire l'a rappelé, c'est la question du désengagement de l'Etat, qui explique un peu cette situation paradoxale à laquelle nous sommes confrontés aujourd'hui. C'est-à-dire que les villes, les collectivités territoriales, les départements, les régions doivent faire ce que l'Etat ne fait plus, notamment financer indirectement, notamment à travers la dotation globale de fonctionnement, les services municipaux.

Je suis content que la Ville ait engagé un contentieux juridique vis-à-vis de l'Etat. Je pense qu'il doit atteindre maintenant un deuxième niveau, le niveau européen.

Il s'est passé quelque chose d'assez paradoxal depuis 2020 : l'Etat a pu bénéficier de la suspension des critères dits de Maastricht. Il a donc pu s'endetter et avoir du déficit public. Dans tous les autres pays européens, cette contrepartie a fait que les Etats ont aidé les collectivités territoriales à vivre la séquence du Covid. La France a fait l'inverse. Elle a continué à dépenser, sans aider les collectivités territoriales, et cela nous pose beaucoup de problèmes. On doit donc se substituer au désengagement de l'Etat.

Un autre élément a été évoqué par la Maire, qui ne l'était pas dans la communication, c'est la question de la privatisation des services publics. Aujourd'hui, il y a beaucoup de critiques, les crèches, les E.H.P.A.D., le

nettoyage... Aujourd'hui, il y a un transfert de richesse vers le privé sans qu'il n'y ait une amélioration du service rendu. Les défendeurs de la privatisation du service défendent que le privé est capable de mieux faire que le public dans ces services publics. Ce n'est pas vrai.

Le meilleur exemple que nous avons à Paris, c'est la question de l'eau. Quand elle est revenue dans le giron municipal, nous avons réussi à baisser le prix de l'eau vendue aux usagers. Nous avons réussi à augmenter les investissements. Nous avons amélioré la politique sociale, en revenant dans le giron public.

Cette lubie de croire que le privé fait mieux que le public n'est pas toujours vraie. C'est important de le rappeler aussi. Ce serait bien aussi que ceux qui se disent libéraux critiquent ce transfert de l'argent public, donc de nos impôts, vers le privé. Soyez libéraux jusqu'au bout. Dénoncez un désengagement total de l'Etat, y compris au niveau des entreprises.

Je vais revenir sur les éléments que ma collègue aurait apportés.

Déjà, le terme "attractivité", je trouve que ce n'est pas le terme le mieux adapté pour la fonction publique. Beaucoup de fonctionnaires s'engagent pour la mission de service public, et pas forcément parce qu'ils auraient arbitré entre plusieurs types de carrières, notamment une carrière dans le privé, une carrière dans le public. Beaucoup de fonctionnaires le font par choix, par conviction. Certains, on leur a même payé leurs études pour être fonctionnaires, et ils le restent jusqu'au bout.

La Ville de Paris a des avantages par rapport au privé, notamment le fait que le cadre est très varié, le choix des formations, on a rappelé le type d'emploi, la sécurisation de la formation, et le fait que pour nombre de fonctionnaires de la Ville, il y a la possibilité de progresser dans la carrière, et c'est très important qu'une Ville puisse permettre cela. On parle beaucoup des cadres C et B, mais beaucoup d'agents de la Ville cadres A peuvent devenir A+ en faisant le master politique publique de l'école des Ponts, et cela fait partie des éléments proposés par la Ville.

La Ville fait aussi un énorme travail sur les questions d'inclusion, notamment sur les questions de handicap. On l'a vu avec les statistiques, le fait que la Ville de Paris a vraiment fait un travail très important par rapport aux personnes en situation de handicap, avec des taux bien supérieurs à d'autres collectivités territoriales et des entreprises privées qui souvent préfèrent payer la pénalité à Agefiph, plutôt que de faire de la vraie inclusion pour les personnes en situation de handicap. Cela aussi, il faut le rappeler.

Sur la question du pouvoir d'achat, cela revient au problème que l'on a aujourd'hui, pendant très longtemps on a bloqué la progression du point d'indice des fonctionnaires. S'il n'y avait pas eu d'autres techniques pour améliorer le pouvoir d'achat des fonctionnaires, l'ensemble de la fonction publique se serait paupérisé, et c'est notamment le cas de la fonction publique dans l'Education nationale que M. BOULARD aurait pu citer aussi dans son intervention.

Tout cela fait que les collectivités territoriales doivent se substituer à l'Etat pour assurer quand même qu'il n'y ait pas une paupérisation accélérée de leur population, notamment dans une ville comme Paris où la question du logement et de la spéculation immobilière entraîne que le loyer fait partie des postes de dépenses les plus importants dans leur budget.

Je vais finir sur un sujet qui tient beaucoup à cœur à ma collègue Alice TIMSIT, c'est la question de la semaine de quatre jours, dans la manière ou la proposition de la Ville de Paris, mais je pense que M. GUILLOU viendra plus en détail sur ce point.

La semaine de quatre jours a souvent été interprétée, vue dans le privé, je citerai l'exemple de la semaine de quatre jours chez Peugeot, où l'on avait concentré toutes les heures sur quatre jours sans réduire la pénibilité du travail. Résultat : au bout d'un an, tout le monde a voulu revenir à une semaine de cinq jours, parce que cette prétendue concentration du temps de travail avait entraîné une dégradation des conditions de vie.

Il ne peut pas y avoir de semaine à quatre jours sans réduction du temps de travail.

Cette réduction du temps de travail aussi, pour ceux qui considèrent que c'est encore de la dépense, de la dépense, de la dépense, les enquêtes économiques sérieuses qui ont été faites sur le sujet montrent que souvent cela améliore la productivité du travail, donc que c'est largement compensé par les gains en productivité dus à cette productivité en hausse.

Cette expérience qui va être proposée par la Ville de Paris, dans la tradition très de gauche qui remonte notamment aux semaines des 35 heures de 1997, c'est dans la logique que les gens ne perdent pas leur vie aussi à travailler tout le temps et qu'il leur faut aussi du temps pour eux.

Nous attendons de voir avec impatience le succès de cette semaine de quatre jours qui va être proposée aux agents de la Ville.

Merci de votre attention.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous.

La parole est à Mme Raphaëlle PRIMET, pour le groupe Communiste et Citoyen.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Madame la Maire, mes chers collègues, nous sommes aujourd'hui amenés à réagir à cette communication de la Ville de Paris sur les efforts qu'elle fournit afin de remédier au manque criant d'attractivité générale que rencontre la fonction publique territoriale, et donc de répondre à la question : comment donner envie de venir travailler à la Ville…

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Pouvez-vous, s'il vous plaît, parler un peu moins fort, Mesdames ?

Attendez ! Je vous entends jusque-là. Je veux bien, mais peut-on laisser notre collègue intervenir ?

Madame PRIMET.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Merci.

En ce sens, nous saluons sincèrement certaines mesures annoncées dans ce projet de délibération telles que celle déjà en vigueur où la Ville garantit un quart de ses logements sociaux aux agents, et celle à venir visant à proposer une charte aux mairies d'arrondissement afin qu'elles en fassent de même et qu'elles proposent également des places en crèche aux agents dans les métiers en tension.

C'est une bonne nouvelle, et c'est une mesure forte qui est matériellement permise par la politique plus que volontariste de la Ville et de Ian BROSSAT en matière de production de logements sociaux.

Nous saluons également la poursuite du plan de déprécarisation qui permettra à 1.600 nouveaux agents d'en bénéficier. Il s'agit là d'un plan pour lequel nous, les communistes, nous nous sommes battus. Nous nous félicitons également que la revendication syndicale en matière de hausse du ratio promus/promouvables à 100 % pour les catégories B et C ait été entendue et reprise, ainsi qu'une bonne partie des catégories A.

Nous le disions depuis un moment, si la Ville ne peut effectivement pas agir sur la rémunération indiciaire, elle peut tout de même augmenter ses ratios pour lutter contre l'inflation et protéger ses agents. C'est désormais chose faite et nous nous félicitons que le dialogue social lors du dernier CST central ait permis de doubler les hausses initialement prévues pour les catégories A, notamment dans les corps en tension.

Nous sommes très heureux de savoir que notre vœu concernant le congé menstruel a été voté et que bientôt, si l'Etat nous l'autorise, sera appliqué concrètement. C'est une très grande avancée pour les travailleuses. Cela finira-t-il par régler le problème de l'attractivité ?

On sait la capacité d'action des collectivités territoriales diminuée face au Gouvernement qui a en horreur la fonction publique, et qui n'a pas son pareil quand il s'agit de l'attaquer méthodiquement et de la fragiliser, sous couvert de modernisation.

Néanmoins, nous estimons que la Ville a encore des marges de manœuvre. Nous pensons notamment à l'initiative annoncée dans le projet de délibération visant à proposer une semaine de quatre jours aux agents de la petite enfance, secteur particulièrement frappé par le manque d'attractivité.

Si la forme reste à définir, vous connaissez notre proposition nationale sur la question : la semaine de quatre jours à 32 heures. Bien évidemment, la Ville n'a pas les mains libres sur cette question des volumes horaires, mais nous veillerons à ce que cette initiative se déroule de la meilleure des façons, sans surcharger les journées des agents.

Il existe encore d'autres possibilités pour développer l'attractivité de la fonction publique territoriale. Par exemple, nous le savons, les métiers de la fonction publique sont mal connus par les plus jeunes. Il y a donc un enjeu : leur faire connaître ces métiers, d'où le lancement du site que vous proposez "Travailler pour Paris". Cela va dans le bon sens, mais là encore nous en revenons à l'existence d'une fracture numérique que nous, élus de gauche, ne pouvons ignorer.

Je laisserai bien évidemment mon camarade Jean-Philippe GILLET développer cette question.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je vous remercie.

La parole est à Mme BÜRKLI, co-présidente du groupe "Indépendants et Progressistes".

Mme Delphine BÜRKLI, maire du 9e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

A travers cette communication, nous nous demandons ce que vous cherchez à démontrer, pour le moins à nous faire croire.

A vous lire, tout irait pour le mieux dans la fonction publique parisienne et le coupable tout désigné qui vous empêcherait de mener une politique bien plus efficace encore serait, selon vous, l'Etat.

Or, la réalité des agents de la Ville aujourd'hui n'est malheureusement pas conforme à celle que vous décrivez dans votre communication. Il suffit d'échanger directement avec eux ou encore d'ouvrir l'édition 2022 du rapport social unique pour dresser plusieurs constats.

D'abord, la Ville perd ses agents et ne réussit pas à retenir ses talents. En 2023, le nombre de détachements a augmenté de 25 %, le nombre de démissions a bondi de 30 %, et plus de 6.200 agents ont quitté la collectivité, soit près de 15 % de l'effectif. Les premiers chiffres du premier semestre 2023 confirment malheureusement cette tendance à la baisse.

Puis, la Ville peine à recruter et Paris n'est plus perçu comme un employeur solide, les salaires ne sont plus assez attractifs, le logement aidé est trop peu fléché vers les agents de la Ville, et la cherté de la Ville s'est accentuée ces dernières années.

Les délais de recrutement sont beaucoup trop longs, et trop souvent les fiches de postes sont diffusées, alors que les postes sont déjà pourvus en interne, sapant ainsi la confiance des candidats externes, et donnant l'impression que les dés sont pipés, fermant aussi la porte à de potentiels talents.

Il y a aussi tous ces postes vacants dans les directions, dans les mairies d'arrondissement sur lesquels aucun agent ne se positionne et que l'on finit par ouvrir à des contractuels.

Il existe également toujours de fortes disparités entre les hommes et les femmes, notamment en matière de mixité dans les postes de direction. La Ville doit encore faire beaucoup de progrès. Combien de femmes dans les directions techniques ? Combien d'hommes dans les métiers de la petite enfance, de la culture ou de l'action sociale ?

La mixité doit irriguer toutes les filières et les freins invisibles qui empêchent les femmes d'accéder à certains postes doivent être mieux identifiés et débloqués.

Au fond, la fonction publique a beaucoup perdu de son attractivité à Paris ces dernières années, parce que vous n'avez pas su ou voulu mener les réformes nécessaires pour adapter, moderniser le service public et finalement répondre aux exigences des agents.

Cela se traduit concrètement par une dégradation du moral des agents, qui ne se sentent plus soutenus, comme en témoignent les mouvements répétés de grève des personnels des crèches, des piscines, des écoles, au niveau de l'animation et de la propreté, sans parler des arrêts maladie qui ont explosé et ont un coût très important pour la collectivité.

Je note d'ailleurs que dans votre communication, il n'est pas fait état de souffrance au travail. C'est une expression qui est totalement absente de ce document. Toutes celles et tous ceux qui travaillent pour la Ville de Paris se doivent d'évoluer dans un environnement où la sécurité et la santé au travail constituent le cadre cardinal, c'est une obligation de l'employeur et une base du droit du travail.

Résultat : malheureusement, les services publics se détériorent et certaines délégations essentielles voient leur effectif fondre : DFPE, DASCO, DPMP, DSOL en tête, alors qu'il devrait être largement renforcé pour assurer une qualité des services publics à toutes les Parisiennes et à tous les Parisiens.

Il y a donc urgence à repenser l'attractivité de la fonction publique dans sa globalité, de redonner du sens au service public parisien. Nous portons, avec notre groupe, des mesures concrètes pour renforcer l'attractivité de la fonction publique.

En voici quelques-unes : sur la question du logement bien sûr, une priorité, nous pensons que le dispositif d'accès au logement aidé par la voie de LOC'agent est trop restrictif. C'est pourquoi, à l'instar d'arrondissements comme le 9e, nous proposons évidemment que l'on puisse faire mieux, et nous, mairie d'arrondissement, nous mobilisons déjà notre contingent pour améliorer les conditions d'accès aux agents de la Ville.

Nous regrettons par ailleurs que le prêt Paris Logement, prêt à taux 0 % pour les agents de la Ville, qui était très efficace il y a encore 20 ans, ait été largement remis en cause et réduit à peau de chagrin.

Sur la mise en place d'un forfait mobilité durable à la discrétion de l'employeur, il y a là aussi beaucoup à faire à Paris pour rendre accessible ce dispositif financier de soutien aux agents, pour leurs déplacements domicile-travail.

Sur les recrutements et la formation des agents, nous vous proposons également d'aller plus loin : pourquoi ne pas étudier la faisabilité réglementaire et budgétaire de pouvoir aller dans les lycées, pour attirer les jeunes dans les métiers de la fonction publique ?

Il serait possible de mettre en place des bourses, contre deux engagements : poursuivre ses études, et une fois le concours en poche, travailler au moins cinq ans dans l'administration parisienne pour permettre le nécessaire renouvellement des effectifs.

Tout cela pour dire qu'il convient, sans plus tarder, d'inverser les tendances qui nous préoccupent, car c'est bien en améliorant largement le quotidien des agents de la Ville de Paris et l'attractivité des postes que nous serons en mesure d'assurer davantage aux Parisiennes et Parisiens, une meilleure qualité du service public. Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Madame de COMPREIGNAC, pour le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes.

Mme Séverine de COMPREIGNAC. - Merci, Madame la Maire.

Un mot, parce que je vois que vous ne résistez pas à la facilité de mettre sur le dos du Gouvernement vos propres turpitudes.

Je vais reprendre quelques-uns de vos points.

Vous ne résistez pas à la tentation de mêler le Gouvernement au débat de ce matin. Aucune action du Gouvernement n'empêche les collectivités ou les entreprises de passer à la semaine de quatre jours. C'est déjà le cas partout où le dialogue social est ouvert et fonctionne. Je me souviens d'une visite que j'ai faite au printemps dernier à la C.N.A.V. dans le 19e à Paris, où l'on faisait justement une table ronde sur cet accord des quatre jours pour les salariés volontaires.

Cela marche très bien. Cela permet à des femmes en particulier, c'étaient les plus nombreuses, de rester sur quatre jours et de retrouver un salaire plein en travaillant un peu plus chaque jour, et elles en étaient très heureuses.

Vous mêlez aussi le Gouvernement à la question de la petite enfance. Pour l'anecdote, je veux quand même juste vous rappeler que pas plus tard qu'hier après-midi, tous vos collègues de la Nupes à l'Assemblée nationale ont voté contre la création du service public de la petite enfance, proposé par le Gouvernement dans le projet de loi plein-emploi. C'est quand même bien dommage et un peu contradictoire avec ce que vous dites. Je vois bien que vous ne m'écoutez pas et j'imagine pourquoi.

Sur l'indexation des salaires, même remarque.

Sur les salaires, vous faites aussi un gros contresens. Je vous laisse critiquer le fondement de la réforme, évidemment, aucun souci. En revanche, je ne peux pas vous laisser dire qu'elle a fait empirer la situation de ces "pauvres femmes", parce que c'est exactement le contraire. Avec cette réforme, celles qui devaient aller jusqu'à 67 ans à cause de la réforme socialiste de 2013, pour avoir un taux plein, ont gagné un peu plus d'un an, sans compter qu'elles ont en même temps gagné plus de 5 % de retraite. Eh oui ! On fera les comptes dans quelques années quand ces femmes-là pourront partir plus tôt grâce à notre action à l'Assemblée nationale.

J'en viens au débat que nous avons aujourd'hui qui est très, très important, c'est l'attractivité de la fonction publique. Il est important, parce que nous parlons de plus de 50.000 agents et de leur famille, nous parlons de tous les services aux Parisiens, nous parlons aussi du premier budget de la Ville, ce n'est pas rien.

Je voudrais faire deux remarques préalables.

Rappeler que le taux d'administration de la Ville de Paris reste particulièrement élevé. On est à 23,3 équivalents temps plein pour 1.000 habitants, là où la moyenne des villes est à un peu moins de 20. Par ailleurs, l'encadrement ne cesse d'augmenter quand les emplois techniques diminuent.

Ces deux constats doivent nous interroger, je crois.

Au-delà, la Ville se félicite, et à juste titre, de permettre à ses agents de se former tout au long de leur carrière. On n'est pas encore au budget de formation d'avant Covid en 2019, mais en tendanciel c'est plutôt bien.

Sur l'égalité hommes-femmes aussi, on est sur la bonne voie. L'écart de rémunération reste quand même de 4,9 %. C'est en amélioration. Cependant, quand on regarde par exemple les catégories A, il y a un écart de 13 %, les catégories B, il y a un écart de 18 % entre le salaire des femmes et le salaire des hommes. On a vraiment encore un gros travail à faire. Egalement, quand on regarde le type de contrat, les agents non titulaires, les agents à temps partiel sont majoritairement des femmes.

On parle d'attractivité, très bien.

Je voudrais maintenant souligner le point que Delphine BÜRKLI a également souligné, qui m'importe particulièrement : la baisse du nombre d'agents. Vous mettez cela sur le fait, j'étais un peu étonnée tout à l'heure en vous entendant, que les gens n'ont plus envie de travailler. Je ne crois pas que ce soit le cas du tout. Pour moi, ces chiffres en baisse sont acceptables quand cela résulte d'une décision de politique publique. En l'occurrence, ce n'est pas du tout le cas. C'est bien davantage le fruit d'un mal-être, si l'on regarde les chiffres, puisque par rapport à l'année précédente, on est en augmentation de plus de 6 % sur les agents qui ont quitté la collectivité.

Il y a la pyramide des âges, ce sont les départs en retraite, mais il y a les convenances personnelles, +23 %, les détachements, +11 %, les démissions, plus de 30 %, et les congés longue durée, +5 %.

Vous devez, je pense, vraiment vous interroger.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Vous avez épuisé votre temps de parole, je vous remercie.

Nous passons à M. Rémi FÉRAUD, président du groupe Paris en commun.

M. Rémi FÉRAUD. - Merci, Madame la Maire.

J'interviens au nom du groupe Paris en commun sur ce projet de délibération qui est important en ce qu'il illustre notre politique depuis déjà maintenant plus de vingt ans.

Pour notre majorité de gauche et écologiste, pour moi-même qui suis socialiste, pour l'ensemble de mon groupe, le service public, c'est d'abord le patrimoine de ceux qui n'en ont pas, et c'est pour cela que c'est une priorité politique.

D'ailleurs, la crise Covid nous l'a rappelé de manière extrêmement forte il y a tout juste quelques mois, et souvenons-nous comment nos fonctionnaires de la Ville, mais aussi des autres collectivités, de l'Etat, de la fonction publique hospitalière, ont été présents pendant cette longue période, comment les personnels de la Ville de Paris ont été sur tous les fronts pendant la pandémie, au-delà même de ce que nous pensions pouvoir exiger d'eux.

En politique, il faut aussi avoir de la mémoire et si certains avaient tendance à l'oublier, nul désormais, je l'espère, ne saurait remettre en cause l'utilité de nos services publics nationaux ou locaux, primordiaux au bon fonctionnement de notre Ville et au-delà, de notre pays.

C'est dans tous les domaines que le service public parisien intervient et ce, à toutes les étapes de la vie des Parisiens, c'est-à-dire de la petite enfance jusqu'à la fin de vie. Dans notre ville, c'est le service public municipal, ce sont les crèches, les écoles et les collèges, le logement social, l'accompagnement et le soutien des plus fragiles, la voirie et l'espace public dans son ensemble, les espaces verts, la propreté, la sécurité, la culture, le patrimoine, le sport avec les gymnases, les stades, les piscines, et y compris la fin de notre vie, la mort, avec les cimetières et le service public funéraire.

Jamais, pour notre majorité, service public ne sera un gros mot, parce qu'il est au contraire une richesse. C'est une ligne de fracture idéologique au bon sens du terme avec ceux qui pensent qu'il faut moins de fonctionnaires quand nous pensons qu'il faut plus de services publics, même s'il faut toujours travailler à mieux de services publics.

C'est d'autant plus important dans la période actuelle, où l'on voit la tentation d'une privatisation rampante du service public, même pas par idéologie parfois, mais simplement par manque de moyens, par manque de volonté de se donner les moyens. Le collectif "Nos services publics.fr" fait, je crois, là en la matière un travail citoyen extrêmement utile pour éclairer les choix politiques qui peuvent être faits par le Gouvernement, et ce sont ces choix-là que nous refusons nous-mêmes de faire.

Oui, cela n'empêche pas nos services publics de devoir s'adapter à l'évolution des attentes, à la volonté de proximité. La réforme de la territorialisation que nous avons mise en œuvre depuis le début de ce mandat va dans le sens d'un service public municipal plus efficace et plus réactif. Nous ne sommes pas des conservateurs parce que nous sommes attachés au service public, nous le voulons fort, mais justement pour pouvoir aussi l'adapter à l'évolution de notre société et des attentes des Parisiens.

Mais pour territorialiser, il ne faut pas que le nombre de fonctionnaires décroisse, contrairement à ce que préconisent certains, y compris ici, même si lorsqu'on leur demande dans quels secteurs ou dans quels arrondissements, ils sont en général bien en peine de nous répondre.

Nous le savons, pour maintenir un nombre de fonctionnaires élevé, la concurrence entre employeurs publics est parfois rude. Cela ne concerne pas que notre Ville, mais toutes les Villes et également la fonction publique de l'Etat, également l'A.P.-H.P., car le coût de la vie à Paris reste élevé et ce n'est pas pour autant que notre administration perd son attractivité, c'est grâce à l'ensemble de l'action qui est menée.

Je veux donc saluer Antoine GUILLOU comme adjoint aux ressources humaines, saluer le travail qui est mené et les choix politiques qui sont faits.

A l'heure où le dénigrement de la fonction publique fait rage, à l'heure où l'Education nationale ou l'hôpital font face à une crise sans précédent, à l'heure où les candidats, on le disait parfois, sont de plus en plus rares, la fonction publique parisienne demeure attractive.

Elle demeure attractive malgré le coût de la vie, pas seulement à Paris mais en Ile-de-France en matière de logement, malgré parfois les temps de transport, malgré une moindre attractivité de toutes les grandes métropoles du monde depuis la crise Covid. C'est important de le souligner, c'est dû à des choix politiques et au travail pour les mettre en œuvre. Avec 5.000 nouveaux recrutements par an, Paris a une administration qui se renouvelle, qui se régénère, j'y vois un signe encourageant qui atteste de notre attractivité.

Je pense que les valeurs que nous portons, de solidarité, d'affirmation de l'intérêt général comptent dans cette attractivité, que nos agents sont toujours fiers de travailler pour la Ville de Paris et savent qu'ils travaillent et agissent pour transformer la ville, l'adapter toujours davantage aux chocs sociaux et aux chocs climatiques à venir.

Pour demeurer attractive, la Ville de Paris actionne de nombreux leviers, vous les avez rappelés, Madame la Maire : formation initiale, formation tout au long de la vie, sécurisation des parcours, transition professionnelle, poursuite du plan de déprécarisation adopté en 2002, actions sur l'égalité femmes-hommes, sur l'emploi et l'accompagnement des agents en situation de handicap, sur le logement des agents, qui doit être vraiment notre priorité comme vous l'avez rappelé, avec la réservation d'un logement social sur quatre attribués.

Nous offrons la possibilité de souscrire un contrat prévoyance très protecteur pris en charge par la Ville pour les plus bas revenus. Concernant la santé, nous avons prévu la mise en œuvre d'une complémentaire santé avec une couverture de qualité et des tarifs avantageux pour les plus bas salaires.

Nous versons aussi des prestations sociales de soutien à la parentalité, de soutien aux personnes en situation de handicap. Nous investissons dans la restauration collective, les loisirs et les vacances. Tout cela concourt à l'attractivité de la fonction publique parisienne et nous devons le préserver.

C'est donc bien une action globale, complète, volontaire, qui permet aujourd'hui à la Ville d'être attractive, mais rappelons aussi qu'à l'heure où le pays connaît une inflation importante, la problématique du pouvoir d'achat est absolument centrale, nous avons fait le choix de mettre en œuvre les mesures de revalorisation salariale nationale sans hésitation, sans délai, sans essayer de les minimiser, cela va sans dire, nous l'avons fait sans aucune aide ou compensation de l'Etat, nous en avons l'habitude avec le Gouvernement.

Mais, nous avons aussi fait le choix d'aller plus loin, de compenser encore davantage les méfaits de l'inflation, puisque dès l'année prochaine les agents de catégorie C et B seront promus dès qu'ils en remplissent les conditions.

Nous avons décidé d'augmenter, chaque année, la rémunération indemnitaire des agents, en tenant compte de l'inflation, même lorsqu'il y aura gel du point d'indice, car cette question évidemment du maintien du pouvoir d'achat est essentielle à l'attractivité de la fonction publique parisienne, mais aussi une mesure de justice sociale absolument incontournable pour notre majorité.

En matière d'attractivité, il n'y a pas de mystère, il n'y a pas de magie, pour réussir il faut une volonté, une action forte, ambitieuse, déterminée, il faut faire des choix politiques, il faut les assumer. C'est ce que nous faisons et j'en remercie la Maire de Paris, l'ensemble de l'Exécutif et Antoine GUILLOU.

Merci à vous.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup à vous.

La parole est à M. Grégory CANAL, pour le groupe Changer Paris.

M. Grégory CANAL. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, vous connaissez l'adage, "la politique, c'est l'art de remettre les chimères à leur place". En l'espèce, Monsieur GUILLOU, votre plaidoyer "pro domo" de huit pages nous a demandé beaucoup de travail et beaucoup d'efforts, car franchement, on est assez loin de la réalité.

En l'espèce, quand vous déclarez en ouverture que l'attractivité de Paris ne s'est quasiment jamais aussi bien portée grâce à ses valeurs, je serais tenté de dire à M. FÉRAUD qu'il ferait mieux de lire davantage la bonne littérature, c'est-à-dire le bilan social 2022, plutôt que votre prose, car que lit-on dans le bilan social ? Que la Ville de Paris a perdu l'an passé 6.250 postes, ce sont plutôt 6.250 départs. C'est 6% de plus que l'année précédente.

A cet égard, Monsieur FÉRAUD, tous les indicateurs sont au rouge, vous auriez peut-être pu nous le signaler. Le nombre de démissions a bondi, explosé même, de l'ordre de 30 % ; le nombre de départs pour convenance personnelle presque 25 % ; le nombre de demandes de détachement pour une autre administration que la collectivité parisienne, 10 % ; "a contrario", le nombre de demandes pour venir rejoindre la collectivité parisienne, l'une des plus prestigieuses des collectivités territoriales, -20 %. La simple énumération de ces chiffres suffit "ipso facto" à disqualifier votre logorrhée.

Vous nous dites aussi que la Ville de Paris est une ville accueillante. C'est sûr, et singulièrement pour les contractuels. Vous n'arrêtez pas de nous faire des leçons de morale sur les valeurs de la fonction publique territoriale. C'est surtout pour votre aile gauche que je voudrais dire cela, il faut bien avoir à l'esprit qu'en réalité, la Ville de Paris fait un recours massif aux contractuels et cela a d'ailleurs été régulièrement signalé par la Chambre régionale des comptes. Evidemment, là vous ne vous en vantez pas, vous préférez vous cacher derrière les rapports qui vous arrangent, et cela, c'est votre responsabilité directe.

Le nombre d'agents recrutés chaque année est de 5.000. Sur les 5.000, il n'y en a que 1.200 qui sont issus du concours, tout le reste se distribuant sur les autres modalités opératoires : contractuels, détachements, recrutements hors concours, etc.

Mieux encore, d'une année sur l'autre, de 2021 à 2022, le nombre de contractuels, quelle que soit leur qualité, CDD ou CDI, occupant un emploi permanent a explosé : 5.850 en 2022, soit 400 de plus que l'année précédente et 800 de plus qu'en 2018. Franchement, cherchez l'erreur !

Je peux encore pousser le vice plus loin. Le nombre de contractuels CDD qui occupent un emploi fonctionnel, lui, a explosé de près de 30 % sur quatre ans, de 2018 à 2022, alors qu'au même moment le nombre d'agents titulaires, lui, a baissé de 4 %.

Messieurs les communistes, vous auriez pu évoquer ce point au lieu de vous satisfaire de cette logorrhée indigeste de huit pages. La vérité, c'est que la Ville de Paris n'est pas accueillante, mais en fait précarisante.

Enfin, Monsieur GUILLOU, permettez-moi de vous témoigner mon affection, la Ville de Paris, dites-vous, est inclusive. Alors là, dites cela aux agents qui cherchent un logement, parce qu'en dépit de tous les dispositifs que vous avez évoqués tout à l'heure, les chiffres parlent d'eux-mêmes. En 2022, combien ont eu un logement social ? 515. Quatre ans avant, c'était 720. Une diminution encore de 30 %.

Vous allez nous dire que ce n'est pas de votre responsabilité, que vous faites tout pour et qu'il va falloir contractualiser avec les mairies d'arrondissement pour mettre en place les 25 % de quote-part, mais comme l'a dit Mme la Maire, vous devriez l'écouter plus souvent, Monsieur l'adjoint, ce dispositif existe déjà. La quote-part de 25 %, cela a déjà été annoncé depuis belle lurette et tous les arrondissements font tout pour le mettre en place.

Seulement, vous oubliez de préciser quelque chose, ce n'est pas tout cela, mais nous, dans les mairies d'arrondissement, notre quota est lilliputien déjà. Le 15e arrondissement, le plus gros de Paris, c'est entre 10, 12, 13 mensuellement.

Deuxièmement, l'inadéquation des biens que vous nous affectez par rapport aux besoins de la clientèle, aux besoins de ces agents.

Troisièmement, vous oubliez aussi de préciser une chose, quand on les affecte, c'est une proposition. Ensuite, ce sont les bailleurs sociaux qui décident. Combien de fois ils s'amusent à inverser le classement proposé ? Certainement une fois sur deux.

Le résultat est que pour le 15e arrondissement, une proposition sur deux ne va pas jusqu'au bout, et c'est un refus sur deux des agents de la Ville, parce que vous avez dégradé la qualité de vie dans les quartiers, ils ne veulent pas se retrouver dans des quartiers à 90 % de logements sociaux, qui en font des ghettos sociaux, qui agglomèrent autour d'eux toutes les difficultés sociales.

C'est une vérité et c'est à se demander, Monsieur GUILLOU, ce que vous faites des centaines de millions d'euros que vous déployez chaque année pour des préemptions ubuesques et des politiques de conventionnement qui ne correspondent absolument pas aux besoins.

Sur cet élément, la mairie d'arrondissement est certainement de loin la plus qualifiée. J'espère que dans votre proposition de contractualisation, vous irez jusqu'au bout de la logique. Pas seulement de mettre des quotas pour faire bien dans la presse, mais de donner les outils qui permettent d'aller au bout du processus, de responsabiliser les mairies d'arrondissement, car les mairies d'arrondissement n'ont pas la compétence de plein exercice. Seule la Mairie de Paris a tous les leviers, notamment sur les bailleurs sociaux, pour avoir une politique à destination des agents de la Ville de Paris.

Je finis mon propos...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Monsieur SOREL... Vous n'aviez pas terminé ? Pardon, Monsieur SOREL.

Vous avez la parole.

M. Grégory CANAL. - Monsieur GUILLOU, pour toucher une note positive, la réalité est que des solutions sont simples et connues, et beaucoup de collectivités territoriales les mettent en place.

La première, c'est simplement de mettre en place une véritable stratégie de haut niveau en matière de gestion publique des emplois et des compétences. Cela vous permettrait au moins de régler une question simple : quelles sont les politiques publiques que l'on contractualise ou que l'on externalise ? Ce n'est pas un gros mot, l'externalisation n'est pas une privatisation.

Quelles sont celles que l'on adosse à des agents de la fonction publique ? C'est tout simplement une GPEC qui conduit à clarifier cette question. Vous ne l'avez jamais faite.

Je voudrais finir par vous dire qu'une vraie réforme, Monsieur GUILLOU, c'est de mettre en place un projet de service à l'échelle de la Ville de Paris, qui agglomère l'ensemble de la consultation des agents, qui leur permet de s'exprimer directement vis-à-vis de la DRH, mais aussi dans les services, les bureaux, les directions. Là, en partenariat avec les organisations syndicales, vous seriez en mesure de prévoir enfin une véritable réforme de cette administration.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Cela a tellement bien marché avec la fonction publique d'Etat, l'externalisation, l'accompagnement des services publics vers leur effondrement, que l'on va prendre exemple là-dessus.

Monsieur SOREL, vous avez la parole.

M. Laurent SOREL. - Cela y est, on m'a redonné mon temps de parole.

Je vais vous surprendre, je reconnais que la Ville ne fait pas rien pour ses agents, augmentation de certaines primes, déprécarisation, mais la Ville est un peu trop prompte à se décerner des médailles en matière de ressources humaines.

A lire cette communication, on se dit que tout va bien finalement, que les agents de la Ville seraient bien ingrats de se plaindre. On ne comprend donc pas non plus pourquoi des milliers de postes ne sont pas pourvus, pourquoi les démissions augmentent, pourquoi il manque des puéricultrices dans les crèches, des animateurs dans les écoles. Est-ce uniquement la faute de l'Etat ? C'est un peu trop facile de se cacher derrière.

Sur les 15.000 précaires, il n'y a rien en termes d'augmentation des rémunérations, par exemple. Dans la petite enfance, les agents parlent de dégradation des conditions de travail, non-respect des taux d'encadrement et surtout, ils demandent l'encadrement de la prime Ségur. Que répondez-vous aux agents ? Trop cher.

Si le Gouvernement avait décidé d'augmenter le point d'indice à 3 %, vous auriez répondu la même chose, trop cher ?

Sur les animateurs, on serait à deux animateurs en moins par structure, et parmi les demandes pour garder les agents, il y a celle de pouvoir bénéficier de la prime REP+ plus. Vous leur répondez quoi ? Trop cher ?

Pourquoi ne pas être honnête sur l'ensemble des difficultés ? Il en va de la qualité du dialogue social, de votre capacité à prendre en compte ce que disent vos agents et leurs syndicats. C'est à cette condition seulement que vous améliorerez vraiment l'attractivité de la fonction publique parisienne.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à M. Jean-Philippe GILLET, pour le groupe Communiste et Citoyen.

M. Jean-Philippe GILLET. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, Monsieur GUILLOU, puisqu'on s'adresse à vous avec plaisir, en matière d'attractivité, pour attirer et conserver les agents dans la durée, il existe parmi d'autres un outil : l'AGOSPAP.

Ce n'est pas une surprise, nous défendons, de Conseil en Conseil, un renforcement de cette structure qui propose des activités culturelles ou des offres permettant aux agents de partir en vacances, ce qui permet à la Ville de prendre sa part en matière de droit aux vacances pour toutes et tous, droit auquel les communistes sont profondément attachés.

Si augmenter les moyens de l'AGOSPAP et donc l'offre à destination des agents est une mesure importante, nous pensons qu'il faut également réfléchir au retour à un accueil physique, à l'instar de celui autrefois situé rue de la Bûcherie, dans le 5e arrondissement.

Nous militons également pour le retour à un format catalogue permettant aux agents ne disposant pas d'un ordinateur, ou aux agents atteints d'illectronisme, phénomène qui touche 15 % des Français âgés de plus de 15 ans, de bénéficier pleinement de leurs droits.

Il ne s'agit pas de produire des dizaines de milliers de catalogues, mais d'en prévoir quelques-uns, consultables sur les lieux de travail, et permettant à toutes et tous de consulter l'offre sur un support accessible à tous.

Il existe un véritable enjeu de connaissance de l'offre de l'AGOSPAP par les agents. C'est même un sujet qui dépasse de loin l'AGOSPAP, c'est celui qui concerne la connaissance par les agents de leurs droits, de façon générale.

Nous, les Communistes, nous pensons que la Ville se doit de fournir des livrets d'accueil complets à tous les agents, afin qu'ils sachent ce dont ils peuvent bénéficier en matière de logement, de protection santé, de remboursement ou d'action sociale.

C'est une question fondamentale de justice sociale et de démocratie.

Nous ne pourrions nous réjouir d'annonces quant à l'action de la Ville en matière de R.H., si dans les faits les agents venaient à ne pas en bénéficier, ou à ne pas bénéficier de la totalité de leurs droits, faute de connaissance.

Ensuite, vient le sujet du recrutement de nouveaux agents. Nous pensons que la Ville doit davantage épouser une logique d'aller vers. Si la création du site "Travailler pour Paris" évoqué par ma camarade Raphaëlle PRIMET, et l'existence d'un bureau de recrutement rue Lobau où les candidats peuvent se présenter sans rendez-vous sont de bons dispositifs pour faciliter le recrutement, ils ne s'inscrivent, selon nous, qu'en partie dans cette logique. Nous pensons qu'il faut aller plus loin.

Mettons en place un forum des métiers de la Ville, allons planter des tentes et installer des stands dans les quartiers populaires de la ville, plutôt que dans les lieux de transit dans les gares. Renforçons le tour des lycées et des centres de formation, afin de mieux faire connaître les métiers de la Ville et toutes les possibilités qu'offre Paris en matière de déroulement de carrière et d'évolution professionnelle, pour que tous ceux qui le souhaitent puissent renouer avec les métiers de la fonction publique, afin que les usagers bénéficient du meilleur service public possible.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à Mme Johanne KOUASSI, pour le groupe Paris en commun.

Mme Johanne KOUASSI. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, la fonction publique connaît, ces dernières années, des difficultés croissantes à recruter.

Les candidats sont de moins en moins nombreux, les départs et les démissions se multiplient et concernent parfois des agents restés très peu longtemps en poste.

Si la Ville de Paris est moins touchée que d'autres collectivités, c'est bien parce que l'Exécutif est pleinement mobilisé, et ce depuis longtemps, pour développer une politique des ressources humaines attractive et innovante.

Cette politique est menée parce que la Ville prend ses responsabilités d'employeur vis-à-vis des agents, en défendant leur pouvoir d'achat et également en offrant de véritables parcours de carrière.

Mais, au-delà de cette responsabilité d'employeur, l'Exécutif porte une vision ambitieuse de la fonction publique, loin des clichés et du fonctionnaire "bashing" que l'on entend malheureusement bien trop souvent, notamment de la part de membres du Gouvernement.

L'Exécutif a la conviction que pour faire fonctionner un service public parisien de qualité, il faut que les hommes et les femmes qui le font vivre quotidiennement soient pleinement reconnus et valorisés.

Je ne vais pas revenir sur l'ensemble des actions décrites dans la communication. Je souhaiterais spécifiquement évoquer les mesures qui concernent les personnels du secteur de la petite enfance, qui m'est cher et nous est cher à tous.

Nous le savons, les métiers de la petite enfance sont extrêmement précieux. Pourtant, bien trop peu rémunérés, notamment au regard de leur pénibilité et des responsabilités des professionnelles. Cette préoccupation, nous l'avons en tant qu'élus, mais elle est partagée aussi par les parents des enfants qui fréquentent les établissements de la petite enfance, qui nous interpellent et vous interpellent également régulièrement sur les conditions de rémunération des personnels, qu'ils trouvent inacceptables.

Je rappelle que le salaire d'embauche d'une auxiliaire de puériculture est de 1.893 euros net. La Ville de Paris a déjà interpellé l'Etat, à plusieurs reprises, sur les rémunérations, sans réponse.

Elle renouvelle une fois encore sa demande de revoir les grilles indiciaires de la filière de la petite enfance pour l'ensemble des catégories. Cette mesure, ce serait améliorer le pouvoir d'achat et la reconnaissance de celles et ceux qui exercent dans les crèches, mais aussi la possibilité d'améliorer les pensions de retraite de celles et ceux qui y ont consacré leur vie. Ce serait une façon de rendre plus attractifs ces métiers pour les jeunes en recherche de formation, qui sont en peine de vocation.

Habituée à faire face à l'absence générale de concertation avec les employeurs publics locaux en matière de rémunération dans la fonction publique, la Ville demande fermement au Gouvernement et à l'Etat de la visibilité sur les mesures qui pourraient être prises dans le secteur de la petite enfance, dans un horizon proche.

Ces mesures sont attendues, elles ont même été recommandées par le rapport de l'I.G.A.S. publié en 2023 sur la qualité de l'accueil et la prévention de la maltraitance dans les crèches.

Le sujet de la rémunération des personnels, sous l'angle de l'accueil et de la qualité de l'accueil, est vraiment essentiel. La Ville demande instamment que l'Etat redonne de l'autonomie budgétaire aux collectivités sur ce sujet, mais également sur l'ensemble des autres sujets.

D'ailleurs, en cas de réponse négative du Gouvernement sur les revalorisations indiciaires, la Ville sera en mesure de prendre ses responsabilités, et entamera une phase de négociation avec les organisations syndicales représentatives de secteur, afin de répondre aux demandes légitimes et aux revendications professionnelles de ce secteur qui est, je le rappelle, essentiel à la vie des Parisiennes et Parisiens.

Au-delà de ces questions de rémunération, les conditions de travail font elles aussi l'objet d'une attention particulière de la Ville et de l'Exécutif, notamment avec cette mesure évoquée par différents collègues, une mesure innovante, celle de l'expérimentation de la semaine de quatre jours dans quelques établissements d'accueil de la petite enfance.

Cette semaine de quatre jours, concrètement, viendra améliorer les conditions d'exercice des agents qui ont souvent des trajets domicile-travail qui sont longs et source de fatigue.

Concrètement, cette semaine de quatre jours passera par un allongement de la présence journalière, mais qui restera convenable, notamment parce que la Ville a anticipé les choses et pris en compte la pénibilité des métiers de la petite enfance dans le temps de travail hebdomadaire.

Cette expérimentation de la semaine de quatre jours, qui interviendra en fin d'année, montre vraiment la capacité d'innovation de la Ville, sa modernité, y compris en comparaison des acteurs du secteur privé, que certains pensent toujours plus à la pointe. Nous pouvons en être fiers, de même que l'ensemble des agents de la Ville de Paris.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, chère Johanne KOUASSI.

La parole est à Mme BALDINI, pour le groupe Changer Paris, dernière oratrice.

Mme Véronique BALDINI. - Madame la Maire, mes chers collègues, à la lecture de cette communication, on se demande vraiment si vous êtes sérieux, ou si vous ne connaissez pas la situation de l'emploi de vos agents dans votre Mairie de Paris.

Après votre constat tout à fait positif, voire dithyrambique, vous nous inondez de mesures que prend la Mairie de Paris, encore une fois, dans ce domaine, exemplaire.

Malheureusement, vous devez ouvrir les yeux et vous intéresser à vos agents.

En effet, étant membre d'un jury de concours, j'entends ce que disent les candidats. Ainsi, un élagueur nous a confié qu'il manquait 90 élagueurs dans Paris. Il est difficile de trouver des jardiniers. Il est difficile de recruter dans la police municipale, et évidemment, je ne parle pas des assistantes maternelles, puisque des centaines de berceaux ne peuvent être ouvertes dans les crèches parisiennes.

Tout n'est vraiment pas rose à Paris. Je peux même vous confier que dans le 16e, après le départ de l'ingénieur-chef de la division de la propreté, il n'a pas été possible de trouver un remplaçant ingénieur, et nous avons finalement nommé un attaché, qui d'ailleurs nous donne toute satisfaction.

Il y a donc, malgré votre optimisme inquiétant, un réel problème. Ceci est d'autant plus grave et nous inquiète fortement, puisque cela a pour conséquence un mauvais, voire très mauvais service offert aux Parisiens, qui voient dans le même temps leurs impôts augmenter de façon incroyable.

Il faut donc vous bouger, comprendre et prendre la mesure de ce grave état du désintérêt que suscite la fonction publique parisienne. Une des raisons sans doute, est le coût du logement, et évidemment le nombre de logements sur LOC'agent est trop peu important pour répondre à la demande de vos agents.

Enfin, et pour conclure, avant de songer à augmenter le nombre de postes, il serait déjà judicieux de remplir ceux qui sont à ce jour ouverts.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Pour répondre à ce débat, Antoine GUILLOU, vous avez la parole.

M. Antoine GUILLOU, adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire, merci à l'ensemble des intervenantes et intervenants pour vos prises de parole sur ce sujet important, celui de la fonction publique parisienne.

Derrière les agents publics, fonctionnaires ou contractuels, ce sont l'ensemble des métiers du service public qui sont à l'œuvre au quotidien pour accompagner les Parisiennes et les Parisiens dans tous les moments-clés de leur vie, du plus jeune âge au plus ancien. C'est aussi cette dimension du service public que, à travers cette communication, nous souhaitons souligner.

Sur les différents sujets qui sont au cœur, aujourd'hui, de l'attractivité de la fonction publique, nous allons y revenir, nous avons souhaité en mentionner un certain nombre dans cette communication.

Je voudrais revenir sur un point, un certain nombre d'oratrices et d'orateurs ont accusé cette communication d'embellir la réalité. Je crois que c'est mal comprendre l'intention qui était la nôtre.

Pourquoi cette communication à cet instant ? Parce que l'attractivité de la fonction publique dans son ensemble, au niveau national, est aujourd'hui fortement mise à mal.

Notre communication précise, et chacun peut le vérifier dans les chiffres, que ce déficit d'attractivité est moindre à Paris qu'ailleurs grâce à un certain nombre de mesures mises en place. Nous avons, dans certaines métropoles, aujourd'hui, en France, des taux de vacance de postes supérieurs à 10 %. Nous sommes, à la Ville de Paris, à 7 %. C'est bien trop important, mais nettement inférieur à d'autres métropoles et d'autres communes et collectivités locales au sens large en France, qui subissent ces taux de vacance. Je ne parle pas des services publics nationaux que sont l'Education nationale ou la fonction publique hospitalière, où la situation est plus dramatique encore.

La situation aujourd'hui est celle-là, personne ne la nie, au contraire, le but de cette communication est de mettre sur la table, en débat, y compris au niveau national, un certain nombre de sujets qui me semblent particulièrement importants dans ce moment où l'avenir des services publics est menacé, à la fois par l'inaction durant un certain nombre d'années, et par une action bien déterminée à l'encontre de ces services publics et de ce qu'ils représentent.

Plusieurs sujets nous paraissent clés quand on évoque l'attractivité de la fonction publique, en particulier de la fonction publique parisienne, c'est notamment la question des rémunérations. C'est un point évidemment central.

Sur les rémunérations, rappelons une évidence, Madame de COMPREIGNAC, vous sembliez vouloir éviter cette réalité, mais l'essentiel des rémunérations dans la fonction publique, y compris territoriale, est déterminé par l'Etat. C'est une réalité. L'ensemble des grilles indiciaires de la fonction publique, qui constituent l'essentiel de la rémunération des agents, sont déterminées par l'Etat. C'est un point qu'il faut rappeler.

C'est pourquoi, notamment dans le secteur de la petite enfance, je m'inscris en faux contre les propos de M. SOREL, nous ne refusons pas nos responsabilités. Au contraire, nous appelons d'abord l'Etat à assumer les siennes, à assumer le fait que, et je pense que beaucoup de collectivités pourront se reconnaître dans ce plaidoyer, face au déficit d'attractivité de ce secteur ô combien important qu'est la petite enfance, nous appelons l'Etat à prendre ses responsabilités, à ouvrir les discussions au niveau national pour revaloriser les grilles indiciaires des métiers de la petite enfance.

S'il ne le fait pas, nous lui demandons de le dire. Dans ce cas, nous pourrons mettre en place des choses au niveau parisien, mais nous avons besoin de savoir, du point de vue de la prévisibilité budgétaire, si l'Etat compte ou non prendre une action avant de pouvoir nous déterminer.

Si nous étions conduits à prendre des actions uniquement à notre niveau, comme nous n'avons la main que sur les régimes indemnitaires, qui ne comptent pas pour la retraite des agents, ce serait beaucoup moins favorable.

Sur le régime indemnitaire, qui est le principal levier dont nous disposons au niveau local, nous agissons pour faire face aux insuffisances des revalorisations décidées au niveau national. Nous agissons déjà depuis de nombreuses années, avec quelque chose qui nous distingue parmi les collectivités, c'est cette revalorisation annuelle du régime indemnitaire accordée à l'ensemble des agents, qui nous a permis, durant les années où l'inflation était certes faible, mais où le point d'indice était gelé, de faire progresser le pouvoir d'achat des agents.

C'est aussi ce qui nous permet, avec des revalorisations pour l'année 2024 de 6 %, de maintenir autant que possible le pouvoir d'achat des agents, dans une configuration où l'Etat n'a décidé d'augmenter le point d'indice que de 1,5 %, alors que l'inflation est bien plus élevée.

Nous faisons ce que nous pouvons avec les leviers dont nous disposons, mais ils restent, dans le statut de la fonction publique, relativement limités.

Nous agissons aussi sur les promotions. Nous avons décidé de passer les taux de promotion à 100 % pour les catégories B et C, et de les augmenter très significativement pour la catégorie A. Cela nous a d'ailleurs permis, au cours d'un dialogue social fructueux avec les organisations syndicales, d'avoir un avis favorable du comité social sur ce point.

Je voudrais revenir sur un point important, quoiqu'un peu technique, qui est la question de l'indemnité de résidence, c'est-à-dire la question de la prise en compte du coût de la vie dans les rémunérations dans la fonction publique.

Aujourd'hui, les salaires des agents publics sont très peu différents d'une collectivité à l'autre, alors que l'on sait très bien que les coûts de la vie sont extrêmement variables selon que l'on se situe dans une métropole, une commune de plus petite taille, ou un territoire rural. La capacité, tout en préservant l'unicité du statut de la fonction publique au niveau national, à tenir compte davantage des différences de coût de la vie, est un sujet qui devrait pouvoir être ouvert par le Gouvernement.

Sur la question des rémunérations, permettez-moi de finir en évoquant cet objectif crucial, fondamental, car il éclaire tous les autres, de l'égalité de rémunération entre les femmes et les hommes, et plus généralement de l'égalité professionnelle. Nous progressons fortement sur ce point. Nous le faisons depuis de nombreuses années, sous votre impulsion, Madame la Maire, et nous continuons à progresser, à prendre des initiatives en ce sens, notamment pour réduire le recours au temps partiel, une des principales raisons de ces écarts de rémunération. Le recours au temps partiel est encore très genré, avec essentiellement des femmes qui le demandent. Cela conduit ensuite à des écarts de rémunération.

Nous allons donc travailler sur ce point, notamment à travers la semaine de quatre jours dans le secteur de la petite enfance, sur laquelle nous allons lancer cette expérimentation à l'automne, sur laquelle nous avons travaillé, avec Patrick BLOCHE et Céline HERVIEU, pour rendre ces métiers en tension plus attractifs.

Si nous pouvons le faire, si nous pouvons proposer cette expérimentation sur la base d'un certain nombre d'établissements volontaires, avec des équipes engagées dans cette expérimentation, c'est bien parce que nous avons tenu compte de la pénibilité dans notre règlement sur le temps de travail, que nous avons beaucoup débattu dans cette instance - dans d'autres instances aussi - et avec le Gouvernement.

Nous avons dit quelque chose de simple que le Gouvernement semble redécouvrir aujourd'hui : oui, le temps de travail est une question de justice sociale dans la prise en compte de la pénibilité, mais aussi une question d'attractivité.

Si nous pouvons aujourd'hui proposer cette semaine de quatre jours, c'est parce que nous avons tenu compte de la pénibilité pour les métiers de la petite enfance, et beaucoup d'autres encore du service public parisien, pour proposer un temps de travail qui soit, pour les agents de la petite enfance, à 1.525 heures annuelles, en dessous des 1.607 heures annuelles pour les agents qui n'ont pas de critère de pénibilité.

C'est ce volume horaire réduit pour tenir compte de la pénibilité, qui va nous permettre d'avoir une semaine de quatre jours permettant d'avoir des durées quotidiennes qui ne soient pas trop importantes. Sans quoi cela réduirait l'intérêt de cette expérimentation.

L'actuel Ministre de l'Education nationale, qui était alors Ministre du Budget, l'a découvert lui-même en se rendant dans une expérimentation d'une administration d'Etat, où la semaine de quatre jours était expérimentée, mais sans volume horaire réduit. Il s'était aperçu que très peu d'agents étaient intéressés.

Comme quoi, il n'est jamais trop tard pour découvrir que le temps de travail est un sujet aussi d'attractivité, et pas seulement une vision comptable.

Sur ce point, je voudrais souligner que cette question des rythmes de travail est aussi une contrepartie, un équilibre, dans les conditions de travail des agents, entre les agents qui sont une minorité, mais quand même 10.000 à Paris, qui ont accès au télétravail et ceux qui n'y ont pas accès. C'est quelque chose que nous avons à développer très fortement. La question de la pénibilité des trajets domicile-travail est une question importante à Paris et en Ile-de-France.

Pour les agents qui n'ont pas accès au télétravail, la question du travail sur ces cycles est aussi une réponse et permet d'apporter un équilibre aussi vis-à-vis des agents de terrain, qui n'ont pas forcément accès au télétravail, qui sont l'essentiel des agents de la fonction publique parisienne.

Au passage, sur le sujet des conditions de travail, nous attendons toujours la réponse du Gouvernement sur la possibilité de mettre en place le congé menstruel que nous souhaitons, là aussi, fortement expérimenter.

Là encore, si le Gouvernement ne souhaite pas s'y engager, qu'il le dise, et qu'il dise que les collectivités qui sont volontaires ont le droit de le faire. Il faut aussi pouvoir respecter la libre administration des collectivités locales, et que le Gouvernement puisse être beaucoup plus clair sur ses intentions ou non-intentions, de sorte que nous puissions ensuite, nous, agir.

Nous agissons aussi sur la formation, c'est un levier important d'attractivité, de fidélisation des agents. C'est ce qui participe aussi à la richesse du service public parisien, en permettant à des agents d'exercer plusieurs métiers tout au long de leur vie, de la formation initiale avec nos écoles des métiers, de la formation continue pour envisager des promotions et une progression dans la carrière, pour envisager aussi des reconversions. Nous avons en effet dans les métiers du service public parisien de nombreux métiers pénibles, avec un certain nombre où nous observons des taux d'inaptitude à l'âge moyen de 50 ans, c'est extrêmement jeune. La question de la préparation de la reconversion est tout à fait centrale.

De ce point de vue, la réforme des retraites, oui, Madame de COMPREIGNAC, désolé de revenir sur ce point, mais c'est le Gouvernement qui l'a menée. Non, cela n'a pas été un facteur de progrès et d'attractivité pour la fonction publique. Oui, la réforme des retraites a aggravé la situation de nombreux agents publics, qui sont en situation d'inaptitude physique bien avant l'âge de la retraite, je l'ai dit, autour de l'âge de 50 ans pour les auxiliaires de puériculture, par exemple.

Là encore, il faut prendre conscience de ce qui est fait, du fait que cette réforme des retraites dégrade l'attractivité des métiers les plus pénibles, ceux du service public au quotidien. Là aussi, nous appelons le Gouvernement à rouvrir la question des catégories actives, des âges de départ anticipé à la retraite pour un certain nombre de métiers dont la pénibilité le justifie, ce qui est absolument objectivé par les âges moyens d'inaptitude.

Le logement est aussi un facteur d'attractivité. A Paris, c'est une question centrale pour toutes les Parisiennes et tous les Parisiens. Ça l'est aussi pour les agents de la Ville.

La Ville est engagée, de longue date, sur ce sujet, à travers les 25 % de logements sociaux attribués sur son contingent aux agents de la Ville.

Permettez-moi de m'arrêter un instant, parce que j'ai entendu quelque chose qui m'a fait intérieurement bondir. Je suis stable sur mes appuis, donc je ne l'ai pas manifesté. Monsieur CANAL, vous avez évoqué la "clientèle" des agents de la Ville qui voudraient accéder aux logements sociaux. Ce terme est révélateur de la conception qui a été celle de votre camp politique pendant des années à la Ville de Paris. Excusez-moi, mais effectivement nous assumons : cette majorité ne considère pas les agents de la Ville comme une clientèle. Permettez-moi de le dire.

Nous allons absolument évoquer les chiffres, Madame la Présidente de la 1ère Commission. Oui, malheureusement, le nombre de logements attribués aux agents a été en diminution ces dernières années, non pas parce que le ratio sur le contingent central de la Ville aurait diminué, mais parce qu'il existe un certain nombre d'arrondissements à Paris qui résistent à l'idée de construire des logements sociaux.

"De facto", ce sont les arrondissements surtout de l'Est parisien qui logent l'essentiel des agents de la Ville, et participent donc à l'attractivité de la fonction publique parisienne pour l'ensemble des arrondissements. C'est la beauté et l'unicité du service public parisien.

Nous pouvons néanmoins nous réunir sur un certain nombre d'orientations. Si cette volonté exprimée, d'avancer vers le fait d'accorder plus de logements aux agents de la Ville, est partagée sur l'ensemble des bancs, nous pourrons avancer sur ce pacte en faveur de l'attractivité du service public parisien, que nous avons souhaité proposer à l'ensemble des maires d'arrondissement.

Je reconnais bien volontiers, permettez-moi de le souligner, les efforts faits par de nombreux maires d'arrondissement, pour essayer d'augmenter la part des agents dans les logements sociaux, je ne dévoilerai pas les chiffres ici, mais ils ne sont pas encore tout à fait équivalents dans l'ensemble des arrondissements.

Ne regardons pas vers le passé, mais vers l'avenir. Je ne doute pas que l'ensemble des maires d'arrondissement accepteront de signer ce pacte, qui propose que nous ayons cette symétrie, 25 % de logements proposés aux agents de la Ville sur le contingent de l'Hôtel de Ville, et 25 % de désignations sur le contingent des maires d'arrondissement, parce qu'il y a la question des refus sur lesquels il faut travailler.

Je remercie l'ensemble des maires d'arrondissement de la majorité, mais aussi Mme la Maire du 8e arrondissement et Mme la Maire du 9e arrondissement, qui ont déjà indiqué leur intention de se joindre à ce pacte.

Les autres maires d'arrondissement du groupe Changer Paris, qui me paraît très mobilisé sur ce sujet, si leur réponse ne m'est pas encore parvenue, c'est sans doute un problème de service public postal, que nous avons évoqué hier. Je ne doute pas que la réponse me parviendra très rapidement. Sans quoi, une certaine dissonance entre les expressions du groupe Changer Paris et la position réelle de celles et ceux qui sont en responsabilité, ne manquerait pas d'être soulignée.

Permettez-moi de terminer sur le recrutement, en vous disant que nous mobilisons de nombreux efforts pour aller dans cette logique d'aller vers auprès des candidats potentiels, des étudiants à tous les âges, dans les centres d'apprentissage, dans les lycées professionnels, les agents de la Ville se déploient dans de nombreux endroits pour essayer d'attirer des candidats.

Nous attribuons aussi des bourses, Madame la Maire du 9e, c'est une excellente idée que vous nous avez proposée, à tel point que nous le faisons déjà, aux nouveaux agents de la Ville.

Je pourrais en parler des heures, mais, Madame la Maire, permettez-moi de conclure en remerciant très chaleureusement l'ensemble des équipes de la Direction des Ressources humaines de la Ville, qui se mobilisent très fortement au quotidien sur l'ensemble de ces enjeux, dans un moment où l'attractivité de la fonction publique au niveau national est un enjeu, dans un environnement difficile pour la fonction publique. Les équipes de la Direction des Ressources humaines se mobilisent à chaque instant pour donner envie aux candidates et candidats potentiels de rejoindre le service public parisien.

Permettez-moi enfin de m'associer aux remerciements que vous avez énoncés, adressés à Frédérique LANCESTREMÈRE, directrice des ressources humaines, avec qui j'ai le plaisir de travailler depuis trois ans.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - C'est moi qui vous remercie et je redis notre engagement, à un moment où il s'agit vraiment, autour de nous, d'effondrement de pans entiers des services publics, et c'est cela la gravité du moment. Autour de nous, c'est un effondrement, que ce soit à l'école, à l'hôpital et dans bien d'autres endroits. Ici, nous avons fait le pari du service public et le pari de la fonction publique territoriale, je veux vous remercier et remercier à nouveau tous les agents.

Il n'y a pas de vote, puisque c'est une communication.

2023 DAC 327 - Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Jules Guesde à l'angle du 22, rue Le Regrattier et du 72, rue Saint-Louis en l'île (4e).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je vous propose donc de passer à l'examen du projet de délibération DAC 327 concernant l'apposition d'une plaque commémorative en hommage à Jules Guesde, à l'angle du 22, rue Le Regrattier et du 72, rue Saint-Louis en l'île, dans le 4e arrondissement.

Madame Dominique KIELEMOËS, pour le groupe Paris en commun, vous avez la parole.

Mme Dominique KIELEMOËS. - La plaque est ainsi libellée "ici naquit le 11 novembre 1845 Jules Guesde, décédé en 1922, théoricien et apôtre inlassable du socialisme, député du Nord, membre du gouvernement de la République de 1914 à 1916".

En tant que socialiste d'origine lilloise, je ne peux que saluer la mémoire de Jules Guesde, député de la circonscription de Roubaix-Wattrelos, et pour qui connaît la région, c'est la région du textile, des filatures et des courées.

Fils de professeur, il obtient son baccalauréat, devient journaliste et soutient très vite des idées de gauche à Toulouse et Montpellier. Sympathisant de la Commune, il doit s'exiler à Genève puis en Italie, où il épouse Mathilde Constantini, une intellectuelle italienne. Dès lors, Jules Guesde est convaincu de la défense de l'égalité entre les hommes et les femmes, qui restera une thématique de ses écrits jusqu'à la fin de sa vie.

Il rentre à Paris en 1876 et fonde le journal "L'égalité", journal républicain et socialiste dont les colonnes témoignent de l'évolution de Jules Guesde, de la République vers le socialisme. Considéré comme le premier organe de presse ayant diffusé en France les théories marxistes dites collectivistes, le journal sous-titré "Liberté, égalité, justice" est conçu par son fondateur comme le préalable à la formation d'un grand parti diffusant la pensée socialiste. C'est en 1879 que nait la Fédération du parti des travailleurs socialistes de France. Guesde part alors à Londres pour rencontrer Marx.

De leurs entretiens nait le programme adopté en 1880 au congrès du Havre du nouveau parti qui devient en 1882 le Parti ouvrier. Dès lors, Jules Guesde n'a de cesse de multiplier les conférences et les "meetings", d'une part, les articles de presse, d'autre part dans l'hebdomadaire du Parti "Le Socialiste", et dans "Le cri du peuple" pour diffuser sa doctrine et recruter des militants.

La virulence de ses attaques contre le gouvernement lui vaut d'être arrêté à deux reprises, en 1883 et 1886. Outre son éloquence, Jules Guesde déploie des talents d'organisation qui ont fait du Parti ouvrier un parti puissant et très structuré, influent, dans le Nord et le Pas-de-Calais.

Elu député en 1893, son éloquence marque ses contemporains dans l'hémicycle comme dans les "meetings". Il intervient pour réclamer la journée de huit heures. Il intervient pour réclamer des retraites ouvrières, pour l'organisation du droit de grève, pour de nouvelles modalités de recrutement des inspecteurs du travail. Sa notoriété et l'implantation du Parti ouvrier aiguisent l'hostilité du patronat du Nord, qui s'efforce d'assurer son échec aux élections suivantes en 1898. Effectivement, il sera battu par Eugène Motte, de la dynastie des filatures lainières.

Il est réélu cependant en 1906, en 1910, en 1919. Il se consacre au ralliement des différentes forces socialistes.

Va peser dans ce processus le choix stratégique de Guesde de ne pas prendre la défense de Dreyfus, non par antisémitisme comme il l'explique très bien, mais parce qu'il estime que "Le Socialiste" doit rester un parti de classe et ne pas se mobiliser dans une affaire bourgeoise concernant un militaire. Rappelant que Jean Jaurès également, au tout début de l'affaire, ne soutenait pas non plus Alfred Dreyfus.

Une première étape est franchie en 1901, quand il fonde avec les blanquistes le Parti Socialiste de France, alors que le Parti socialiste français se construit autour de Jaurès en 1902. C'est en 1905 qu'il crée le Parti socialiste, section française de l'internationale ouvrière, la S.F.I.O., le premier parti socialiste unitaire dont Jaurès et Guesde sont les principaux artisans.

En 1914, il soutient l'Union sacrée comme beaucoup de ses collègues politiques contemporains, et en 1920 il choisit de rester dans la S.F.I.O.

Je veux saluer ici un grand homme de la gauche républicaine, élu du Nord, et je vous remercie de l'apposition de cette plaque à son domicile de naissance.

(M. Jacques BAUDRIER, adjoint, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

M. Jacques BAUDRIER, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Ariel WEIL.

M. Ariel WEIL, maire de Paris Centre. - Merci, Monsieur le Maire.

Je me réjouis aussi de l'apposition de cette plaque, son remplacement en réalité. Je me réjouis qu'au fond, sur l'île Saint-Louis, nous ayons pour l'éternité au moins deux socialistes, et sans doute un peu plus si j'en crois les résultats électoraux, pas beaucoup plus mais quelques-uns de plus en tout cas.

Il y a ces deux figures que tu viens d'évoquer, chère Dominique, cette figure évidemment de Léon Blum sur le domicile duquel nous avons apposé une plaque il y a quelques mois, avec Laurence PATRICE, et celle de Jules Guesde dont on pourrait penser d'ailleurs qu'ils sont les deux visages, deux visages opposés de la grande famille socialiste avec un Léon Blum plus proche du réformisme de Jaurès que du marxisme de Jules Guesde.

Encore faudrait-il commenter, comme tu viens de le faire, ledit marxisme de Jules Guesde, qui a été longtemps un opposant, et qui ensuite après sa rencontre avec Marx à Londres, décide de s'en inspirer pour fonder ce que l'on a appelé au fond le guesdisme, et qui prône l'avènement d'une république sociale, mouvement dont tu as dit la postérité et son évolution.

Je voudrais simplement rappeler ce qu'il devait à un certain nombre de pères fondateurs et le citer lui-même quand il disait, à peine élu député, je crois, aux législatives de 1893, il répondait à une journaliste du "Matin" qu'il était devenu républicain sous l'empire, en lisant en cachette "Les châtiments" de Victor Hugo, athée en lisant "La critique de la raison pure" de Kant, et enfin socialiste par la Commune. Cela lui fait aussi pas mal de points de rattachement avec notre territoire où la maison de Victor Hugo règne.

J'ai dit son évolution, j'ai dit la fondation du Parti ouvrier que tu as détaillée, je ne veux pas rappeler tout cela. Simplement, peut-être dire que cette plaque vient remplacer une plaque qui avait déjà été apposée en 1945, qui avait été abîmée, et qu'elle s'ajoute à celles de 376 rues, boulevards, places ou impasses français qui font vivre la mémoire de cet homme, mémoire que nous avions eu aussi la joie et l'occasion de célébrer en accueillant à la mairie de Paris Centre, la journée d'étude qui s'est tenue le 21 septembre 2022 à l'occasion du 100e anniversaire de sa mort. Nous sommes donc un peu après le 101e anniversaire.

Si tu as rappelé très bien ce que l'on peut considérer comme des errements, chacun se fera son avis sur le dreyfusisme, sur d'autres combats, Guesde, au fond, n'était pas une figure si opposée aux autres du Parti socialiste ou du socialisme, selon ses différentes configurations au cours du XXe siècle.

Je voudrais citer pour le montrer, dans un article après la Seconde Guerre mondiale, dans cette citation de Léon Blum qui écrit en 1949, en tout cas je l'ai trouvée dans un article du "Populaire" de juillet 1949, qui consacrait la relation entre Jean Jaurès et Jules Guesde : "Plus j'étudie l'histoire de notre parti, plus je me persuade que Guesde

et Jaurès ont été infiniment plus proches l'un de l'autre qu'on ne l'a cru de leur vivant et sans doute qu'ils ne l'ont cru eux-mêmes".

Voilà deux visages du socialisme à l'heure où aujourd'hui dans cette majorité plurielle qui est la nôtre, dans cette enceinte, nous arrivons à concilier plusieurs visages de la sociale démocratie, de la république sociale. Je voudrais garder comme augure ces deux visages qui vont désormais se faire face, se côtoyer sur l'île Saint-Louis.

Merci.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint, président. - Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Laurence PATRICE.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire, et merci, chers collègues.

Voici effectivement un autre grand nom du XIXe siècle et du socialisme dont nous avons, en 2022, célébré le 100e anniversaire de la disparition. C'est à cette occasion d'ailleurs que le collectif d'associations, notamment la Fondation Jean Jaurès et "Les amis de la Commune de Paris" ont souhaité que la plaque posée en 1945 à l'angle des rues Le Regrattier et Saint-Louis en l'île puisse être rénovée.

Elle était en effet, M. le Maire l'a rappelé, très dégradée par le temps et dans la mesure où la copropriété a émis le souhait d'une légère modification du libellé, c'est pour cela qu'un nouveau projet de délibération vous est proposé.

Il est l'occasion, comme vous l'avez dit, de rendre un hommage appuyé à ce militant communard, à ce militant républicain, laïcard, anticolonialiste, dreyfusard, socialiste donc à sa façon, fondateur de son courant, du courant guesdiste dont l'influence sur la pensée de la gauche a été si déterminante, comme l'a rappelé Ariel WEIL.

Je vous remercie de voter avec moi ce projet de délibération, technique bien sûr, mais également tout symbolique.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 327.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DAC 327).

2023 DAC 331 - Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Fernande et Jeannine Wiesenfeld au 7, passage des Taillandiers (11e).

M. Jacques BAUDRIER, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DAC 331 relatif à l'apposition d'une plaque commémorative en hommage à Fernande et Jeannine Wiesenfeld, au 7, passage des Taillandiers, dans le 11e.

La parole est à M. Jack-Yves BOHBOT.

M. Jack-Yves BOHBOT. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, l'histoire que raconte cette plaque commémorative nous frappe d'effroi et nous met en colère.

Chaque crime de la Shoah nous renvoie souvent à la même question : comment de pareilles barbaries ont-elles été possibles ?

Cette plaque rappelle une des histoires les plus tragiques de la Shoah dans notre pays, c'est l'histoire des plus jeunes victimes de la Shoah, les jumelles Fernande et Jeannine Wiesenfeld déportées à l'âge de 28 jours à Auschwitz, et de leurs parents Chaja Sura Zylbersteyn et Abraham Ber Wiesenfeld. C'est l'histoire de Parisiens trahis par ceux qui devaient les protéger. L'histoire d'une civilisation européenne qui avait perdu tout ce qui constituait ses valeurs fondatrices et universelles.

Cette plaque, c'est d'abord un acte de mémoire, c'est aussi un appel à la responsabilité. Bien sûr, le régime nazi était le commanditaire de ces meurtres, mais ils ont été rendus possibles par des Français.

Comme le rappelait Jacques Chirac, oui, la folie criminelle de l'occupant était secondée par des Français, par l'Etat français. Nous touchons au cœur des choses. Cette plaque n'est pas qu'une commémoration, elle sanctuarise la mémoire des victimes, mais éduque aussi les consciences de chacun. Des enfants ont été envoyés à la mort par des fonctionnaires français.

Ces fonctionnaires qui ont profané ce lieu sacré de vie, qui est une maternité, puisque quand les policiers français sont venus chercher les enfants, et à deux reprises, les sages-femmes se sont opposées à ce que l'on enlève les enfants. Malgré tout, ces policiers français ont enlevé ces enfants des bras de leur mère.

La Shoah n'a pu se réaliser que parce qu'à chaque étape, des individus ont accepté l'inacceptable. Depuis celui qui collationne le fichier Tulard, le fichier des juifs à la Préfecture de police qui a servi à la rafle du Vél' d'Hiv', jusqu'au policier français qui est allé chercher dans les immeubles de Paris, du 11e, du Marais, des familles juives, en passant par le chauffeur de bus, tous ont accepté de se voiler la face, pour obéir aux ordres les plus infâmes. La plupart n'étaient pas des idéologues, mais tous avaient perdu cette part d'humanité qui différencie l'homme de la machine, en l'espèce d'une machine à tuer.

Notre pays s'honore par son nombre de Justes, ceux qui ont fait primer la conscience sur la carrière, l'humanisme sur la soumission. La mémoire n'est pas une complainte, c'est un message au monde. Alors oui, gardons chaque instant à l'esprit que nous avons des devoirs, le premier d'entre eux est de refuser à chaque instant les engrenages des haines. L'humain ne doit jamais disparaître dans une logique de processus administratif aveugle dépourvu d'empathie.

Depuis bientôt 80 ans, beaucoup de nos compatriotes se demandent : qu'est-ce que j'aurais fait à cette époque ? Cette plaque contribue à nourrir les consciences, celles qui ont manqué pendant la Shoah et que nous contribuons jour après jour à développer. Cette transmission est notre devoir et l'honneur de notre ville.

Je vous remercie.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint, président. - Merci pour vos paroles, Monsieur BOHBOT.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Laurence PATRICE.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire, et merci, cher collègue, pour votre vibrante intervention. Le douloureux souvenir de la Shoah et de la collaboration des autorités françaises qu'il faut toujours rappeler est insoutenable, d'autant plus insoutenable qu'il implique ces enfants et même en l'occurrence ces nouveau-nés.

On l'a entendu, Fernande et Jeannine Wiesenfeld sont des sœurs jumelles de 28 jours, nées à la maternité de la rue de Chabrol dans le 10e, où une sage-femme était parvenue à les mettre à l'abri lors d'une première rafle quelques semaines auparavant. Arrêtées 20 jours plus tard avec leurs parents, à leur domicile de la rue des Taillandiers dans le 11e, elles sont les plus jeunes victimes de l'histoire de la Shoah.

Le degré d'horreur de cette tragédie à laquelle il faut ajouter, pour ce qui est du 11e arrondissement, les 18 autres bébés de moins de deux ans arrêtés dans cet arrondissement, m'a d'ailleurs poussée à engager tout un travail en lien avec le Mémorial de la Shoah.

Dans chacun de nos arrondissements, nous avons un jardin qui a une stèle dédiée aux tout-petits, à ceux qui n'étaient pas scolarisés lors de leur déportation et de leur assassinat. Nous engageons donc un travail de recensement numérique de l'histoire de ces tout-petits arrachés, ce qui permettra, après ce travail de recherche qui débute tout juste, mais dont je voulais dire aujourd'hui un mot, que les stèles dans les jardins, comme celui de la Folie Titon dans le 11e où figurent les noms de Fernande et Jeannine, soient des supports mémoriels pouvant, grâce aux outils numériques, dessiner demain une certaine cartographie ouverte sur l'histoire de la Shoah à Paris.

L'apposition de cette plaque rue des Taillandiers sera un autre geste, aussi infime soit-il au regard de la barbarie que nous évoquons, pour rappeler la trop courte existence de ces sœurs jumelles.

Je vous remercie.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 331.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2023, DAC 331).

Je vous remercie.

2023 DEVE 71 - Dénomination "square Yves Coppens" attribuée au jardin situé 43 bis, rue des Ecoles (5e).

M. Jacques BAUDRIER, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DEVE 71 relatif à la dénomination "Square Yves Coppens" attribuée au jardin situé 43 bis, rue des Ecoles, dans le 5e.

La parole est à Mme la Maire, Florence BERTHOUT.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, d'abord, je voudrais remercier Laurence PATRICE d'avoir très rapidement répondu à ma sollicitation d'attribuer le nom d'Yves Coppens à un lieu du 5e arrondissement, et de m'avoir aidée à trouver le lieu approprié.

Yves Coppens nous a quittés le 22 juin 2022. C'était, comme chacun sait, une figure majeure de la recherche en paléontologie comme le dit le projet de délibération, mais aussi en paléoanthropologie. Il était tombé dedans quand il était petit, il avait démarré dans les sites mégalithiques de sa Bretagne natale et avait poursuivi en faisant de brillantes études.

C'était un scientifique de terrain, il est connu pour ses nombreuses fouilles en Afrique, au Tchad, dans d'autres endroits et notamment en Ethiopie, où chacun a en tête la découverte, en 1974, d'un fossile d'australopithèque que l'on a surnommé après Lucy.

C'était une figure du 5e, on le croisait souvent, notamment dans un petit restaurant à côté de la mairie où il avait ses habitudes. Surtout, il avait rejoint le muséum d'histoire naturelle, où il a occupé pendant de nombreuses années la chaire d'anthropologie, toujours dans mon arrondissement. Il avait démarré comme chercheur en 1956, avant de devenir maître de conférences en 1969. Il tenait également la chaire prestigieuse de paléontologie et la chaire préhistorique du Collège de France, où il a été professeur pendant de longues années, de 1983 à 2005. Ses leçons portaient sur l'origine de l'homme et son évolution.

Je disais tout à l'heure que c'était un homme de terrain, mais c'était surtout un organisateur hors pair très connu du grand public et notamment pour toutes ses contributions sur les origines de l'homme. On a tous en tête, j'imagine, l'Odyssée de l'espèce, ceux qui ne l'auraient pas vu, je les invite à visionner ce documentaire extraordinaire ; ses chroniques sur France Info, sur Europe 1 et bien d'autres ; et notamment, il y a cinq ans de cela, la Grande histoire de l'humanité, qu'il avait animée, c'était un très grand moment.

On peut revenir à cette occasion sur la thèse principale défendue par Yves Coppens, qui fait aujourd'hui écho dans ce monde très malmené par le réchauffement climatique, il disait que plus que le hasard, c'était évidemment l'environnement qui était un facteur déterminant dans l'évolution des espèces, notamment dans l'acquisition de la bipédie, et c'est évidemment lourd de sens dans les risques de disparition qui planent sur notre humanité.

Egalement, il incarnait un scientifique qui se frottait au sens noble du terme et le plus neutre possible, aux décideurs publics. C'était un modèle de scientifique impliqué. Il a été associé à de grandes commissions d'experts par les pouvoirs publics, notamment la rédaction de la charte d'environnement qui a été intégrée à la constitution française en 2005, comme le voulait le président Chirac. Cette charte de l'environnement sert aujourd'hui à reconnaître les droits et les devoirs fondamentaux relatifs à la protection de l'environnement. Il avait aussi participé au Conseil de la science et de la technologie.

Il était là sur toutes les questions relatives aux grandes orientations de la nation en matière de politique de recherche scientifique. C'est donc une belle et bonne chose que le nom d'Yves Coppens soit associé, à quelques mètres de l'entrée principale du Collège de France, aux noms de, excusez du peu, Michel Foucault et François Auguste Mariette, sur ce très joli square.

De plus, sur le plan matériel, on n'aura pas à refaire la numérotation de la placette. Je vous invite évidemment tous à voter dans une belle unanimité cette dénomination.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Laurence PATRICE.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire, et merci, Madame la Maire du 5e arrondissement, chère Florence BERTHOUT, pour votre intervention assez complète.

Je n'ai donc pas grand-chose à ajouter, mais je sais combien cette dénomination vous tenait à cœur. Je suis heureuse de la voir aboutir dans ce lieu symbolique face au Collège de France, aux côtés de ces deux autres éminents professeurs de cette institution nationale, l'égyptologue Auguste Mariette Pacha, et le grand philosophe Michel Foucault, dont les jardins portant leurs noms jouxtent le square qui nous occupe aujourd'hui.

Vous avez rappelé l'importance de la carrière d'Yves Coppens, son influence aussi, et je suis d'autant plus heureuse de cette dénomination que l'histoire du 5e arrondissement, de ce Quartier latin qui vous est cher, de ce quartier de l'esprit, s'enrichira donc encore davantage par l'ajout de ce nom et de l'influence déterminante d'Yves Coppens.

Je sais que nous arrivons à travailler ensemble, chère Florence, dans cet arrondissement si riche en grands esprits, pour trouver encore un peu de place de temps à autre. Ce n'est vraiment pas évident, puisque beaucoup de personnalités ont vécu, travaillé ou professé dans cet arrondissement, et on a un peu de mal à pouvoir leur rendre hommage tant ils sont nombreux et nombreuses.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 71.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2023, DEVE 71).

Merci beaucoup.

Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif à l'apposition d'une plaque en hommage à Mario Soares sur l'immeuble du 17, boulevard Garibaldi (15e).

M. Jacques BAUDRIER, adjoint, président. - Nous allons pouvoir passer à l'examen de vœux non rattachés. Nous examinons le vœu référencé n° 41 relatif à l'apposition d'une plaque en hommage à Mario Soares sur l'immeuble du 17, boulevard Garibaldi, dans le 15e arrondissement.

La parole est à M. Florian SITBON.

Monsieur SITBON ?

M. Florian SITBON. - Excusez-moi, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, Mario Soares est né le 7 décembre 1924 à Lisbonne, et mort le 7 janvier 2017 dans la même ville.

C'est, comme chacun le sait, un homme d'Etat portugais de premier plan. Il est considéré comme le père de la démocratie au Portugal.

De 1970 à 1974, échappant à la dictature salazariste, il trouve refuge en France dans le 15e arrondissement de Paris, dans un studio de l'immeuble situé au 17, boulevard Garibaldi. De là, il œuvre pour le retour de la démocratie au Portugal. Il échange avec de nombreux responsables politiques socialistes internationaux, parmi lesquels François Mitterrand, avec lequel il noue une grande amitié.

Lors de son retour au Portugal en 1974, au moment de la révolution des œillets, il participe au gouvernement provisoire en tant que ministre des Outre-mer chargé de négocier l'indépendance des anciennes colonies portugaises. Mario Soares est élu ensuite Premier ministre du Portugal le 23 juillet 1976 et le 9 juin 1983, avant d'être élu président du Portugal du 9 mars 1986 au 9 mars 1996.

Au cours de l'ensemble de ses mandats, Mario Soares a toujours conservé de bonnes relations avec la France, en particulier avec François Mitterrand alors Président de la République. Membre du Haut Conseil de la Francophonie, il a reçu plusieurs distinctions françaises dont la Grand'Croix de l'ordre national du mérite et de la Légion d'Honneur.

Au mois d'avril 2024, les Portugaises et les Portugais célébreront le 50e anniversaire de la révolution des œillets, dont Mario Soares fut l'un des acteurs les plus éminents.

Pour marquer une fois encore cette amitié qui unit la France et singulièrement Paris au peuple portugais, les élus du groupe Paris en commun demandent que soit inscrite par ce vœu, à l'ordre du jour de la prochaine Commission de dénomination, l'apposition d'une plaque commémorative en hommage à Mario Soares, au 17 boulevard Garibaldi, dans le 15e.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Laurence PATRICE.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire, et merci, cher collègue, cher Florian SITBON, pour ce vœu dont je me réjouis très sincèrement.

Ce projet sera l'un des gestes mémoriels qui nous permettront de fêter à Paris, ensemble, la renaissance de la démocratie au Portugal. Ce pays qui nous est si proche.

En effet, au printemps prochain, avec les nombreux Portugaises et Portugais de Paris, nous ne manquerons pas de marquer le 50e anniversaire de la révolution des œillets. Nous travaillons d'ailleurs depuis quelques mois, avec mes collègues Carine ROLLAND et Arnaud NGATCHA, et bien sûr avec l'ambassade du Portugal à Paris, pour mieux mettre en lumière les liens unissant Paris et Lisbonne, les Portugais et les Français, qu'il s'agisse de l'histoire de l'immigration portugaise, des échanges culturels, ou bien sûr de nos histoires politiques communes et en particulier de la chute du régime de Salazar.

Vous l'avez dit, en Mario Soares, c'est un homme d'engagement et de résistance que nous saluons, un homme de conviction qui peut, à juste titre, être regardé comme le père de la démocratie au Portugal.

Mario Soares est de ces icônes politiques sans doute encore trop méconnues par nos compatriotes, et je suis heureuse que ce vœu nous permette d'engager le travail pour apposer une plaque sur les lieux de son exil parisien, boulevard Garibaldi, entre 1970 et 1974.

J'émets donc avec enthousiasme un avis favorable à ce vœu et je vous invite, mes chers collègues, à le voter avec moi.

Merci beaucoup.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 41 déposée par le groupe Paris en commun, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2023, V. 169).

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à un hommage en faveur de François Hadji-Lazaro.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint, président. - Nous allons pouvoir passer au vœu référencé n° 42 relatif à un hommage en faveur de François Hadji-Lazaro.

La parole est à Mme Raphaëlle PRIMET.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Mes chers collègues, le 25 février dernier, François Hadji-Lazaro nous quittait. Avec lui s'en est allée une certaine idée du Paris populaire, qu'il savait décrire comme nul autre dans ses chansons. Dans celles des Garçons bouchers de Pigalle, ce groupe auquel il était si attaché.

Cette figure de la scène alternative rock française, c'est d'abord ce profil tellement généreux, cette bonhommie joyeuse, cette gouaille parisienne. François, que j'ai eu la chance de connaître, n'était pas que chanteur, il était de ces personnes entières, de ces artistes totaux à la multiplicité des talents.

Tour à tour chanteur, compositeur, producteur, multi-instrumentiste, mais aussi collectionneur d'instruments de musique, acteur et auteur, et notamment auteur de littérature jeune public. Il savait mêler punk, humour, gastronomie et chanson française, tout en n'oubliant jamais son engagement contre l'extrême droite. Un engagement constant sans doute transmis par ses parents communistes.

La scène parisienne des années 80 l'aura vu danser de scène en scène, chanter de bar en bar, passer de squat en squat au gré de titres aussi connus que "Dans la salle du bar-tabac de la rue des martyrs" ou encore "Chez Rascal et Ronan" dans le 20e.

François Hadji-Lazaro est un producteur avisé et clairvoyant, qui a créé un de ces labels indépendants permettant de s'affranchir du modèle anglo-saxon et de la dépendance à une major. Avec Boucherie Productions, la scène alternative parisienne pouvait enfin se produire, et des groupes vont pouvoir émerger, tels que la Mano Negra ou Parabellum, Les Tétines noires, les Happy Drivers, Chihuahua, ou encore Los Carayos à Pigalle.

Ce poète de l'urbain, ce parisien de la nuit, ce noctambule de l'Est parisien a rejoint les étoiles. Après le beau concert hommage qui lui a été rendu cette année à la Fête de l'Humanité, nous proposons de lui rendre un hommage officiel dans l'une de nos rues parisiennes. Nous avons l'embarras du choix, tant son ancrage à tout l'Est parisien a été profond. 18e, 19e ou 20e, à chaque arrondissement son histoire, sa tranche de vie particulière. On pourrait même envisager après une route du punk de l'Est parisien, tellement ses pavés sont chargés de son et de musique, mais c'est une autre histoire.

Pour aujourd'hui, toutes nos pensées vont à François, qui "gueulait" plus fort que la sono.

Je vous remercie.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à Laurence PATRICE.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Raphaëlle PRIMET, pour ce vœu. Je sais qu'il s'agit d'un vœu qui vous tient particulièrement à cœur. Vous attendiez avec impatience le moment de pouvoir le déposer. Je ne vais pas représenter le parcours de François Hadji-Lazaro, vous l'avez fait avec beaucoup de talent et une certaine émotion.

Je voudrais insister davantage sur ses engagements, peut-être non seulement à gauche, mais aussi au service d'une culture et d'une musique alternative en faveur de talents émergents pour lesquels il a été un soutien sans faille, au travers de son label indépendant Boucherie Productions.

Le Paris populaire qu'il mettait en musique, notamment le Nord et l'Est de la Capitale, du 18e au 20e, en passant par Pigalle et Belleville, nous donnera l'occasion de concrétiser votre vœu par l'apposition d'une plaque en souvenir de cette figure si singulière du rock alternatif français.

Quelques mois après sa disparition prématurée, je suis à mon tour émue d'émettre un avis favorable à ce vœu.

Je vous en remercie.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 42 déposée par le groupe Communiste et Citoyen, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2023, V. 170).

Vœu déposé par Mmes LELIÈVRE, BÜRKLI et M. GOVCIYAN relatif à un hommage au Mouvement de la Paix.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint, président. - Nous passons au vœu référencé n° 43 relatif à un hommage au Mouvement de la Paix.

La parole est à Mme Maud LELIÈVRE.

Mme Maud LELIÈVRE. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, toutes les théories de la souveraineté, qu'elles soient celles du monarque ou celles du peuple, admettent le même principe : faire la guerre est un droit.

Il y a 75 ans, au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, une soixantaine de grands résistants comme Yves Lafarge, Jean Cassou, Charles Tillon et bien d'autres, se sont réunis à l'Hôtel des Deux Mondes situé, avant sa destruction, au 22, boulevard de l'Opéra à Paris.

Ce jeune mouvement veut préserver alors l'esprit unitaire de la résistance, et décide de faire déposer ses statuts par Raymond Aubrac. C'est ainsi que le Mouvement de la Paix a vu le jour.

Porteur d'un combat essentiel depuis 1948, toujours actif dans un monde qui croit beaucoup plus à la violence et à la guerre, le Mouvement de la Paix œuvre, à travers ses actions diverses, à la promotion et l'éducation de la culture de la paix, à la lutte contre l'armement, et à la résolution pacifique des conflits.

A titre d'exemple, ce mouvement contemporain, aujourd'hui encore est à l'origine des rencontres internationales des jeunes pour la culture de la paix, qui regroupent des jeunes venus du monde entier pour une semaine multiculturelle, afin de former, d'échanger et de débattre sur les cultures de la paix et de la non-violence.

Plus récemment, ils ont été à l'origine de nombreuses mobilisations visant à promouvoir la paix en Ukraine.

L'année prochaine, nous commémorerons la libération de Paris, autre symbole de paix retrouvée, les dates anniversaires servent aussi à rappeler des valeurs et des aspirations.

Dans cette perspective de célébrer les 75 ans de la création du Mouvement de la Paix, j'ai rencontré ses représentants, dont je connais l'engagement désintéressé de longue date, et aujourd'hui présents avec nous dans les tribunes. Nous avons considéré qu'il serait important de proposer, pour la mémoire collective, la mise en place d'une plaque sur ce lieu fondateur du Mouvement.

Si le lieu historique de l'Hôtel des deux Mondes a disparu, une plaque pourrait être apposée au 22, boulevard de l'Opéra, qui abrite aujourd'hui l'entreprise, afin de rendre un hommage durable et conforme à son action, au Mouvement de la Paix, et d'inscrire ainsi dans le patrimoine parisien et pour les jeunes générations, l'espoir qu'après la guerre peut refleurir la paix.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, je donne la parole à Laurence PATRICE.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, chère collègue, pour ce vœu, qui dans le contexte mondial que nous connaissons, de l'Ukraine au Haut-Karabakh, en passant par la corne de l'Afrique, le Sahel et la péninsule arabique, revêt une signification qui va bien au-delà du symbole.

Alors que les régimes autoritaires, les coups d'Etats antidémocratiques, les juntes militaires, les groupes mercenaires, les démonstrations de force des grandes puissances se multiplient tous azimuts, rendre hommage au Mouvement de la Paix, fondé en 1948 dans notre Capitale, je me permets de le souligner, en grande partie par des militants et sympathisants communistes, est un rappel qui m'apparaît sain.

Il nous faut non seulement entretenir, mais aussi promouvoir cette mémoire et les actions du Mouvement de la Paix. Il n'est pas seulement question de mémoire, mais aussi d'actions. Je salue effectivement les représentants du Mouvement de la Paix qui sont dans les tribunes.

Paris ne dispose cependant que de très rares emplacements dénommables, et il m'est parfois bien difficile de donner la place qu'elle mérite à chacune des mémoires que nous voulons honorer. Nous l'avons évoqué ensemble, avec votre groupe en tout cas, le président du groupe aussi, avec votre accord, je vais me concentrer à instruire d'abord l'apposition d'une plaque, qui me paraît être finalement plus signifiante en ce qu'elle commémorera un lieu,

un moment, une histoire, et qu'elle pourra expliciter, par son texte, toujours beaucoup plus long quand il s'agit d'une plaque, les raisons de cet hommage.

Je ne veux pas m'engager plus avant sur l'éventuelle dénomination dans l'espace public que votre vœu proposait.

Si toutefois cela vous convenait, je donnerais naturellement un avis chaleureusement favorable à ce vœu.

Je vous remercie.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Il y a deux explications de vote. La parole est à Mme PRIMET.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Je voulais juste, au nom du groupe communiste, remercier Maud LELIÈVRE pour ce vœu dont nous aurions aimé avoir eu l'idée. Comme le disait à l'instant Laurence PATRICE, c'est vraiment totalement d'actualité de faire vivre ces valeurs de paix, et de continuer à se battre pour qu'elles puissent exister. Merci. Nous voterons ce vœu avec toutes nos mains.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint, président. - Merci.

Explication de vote de M. Jérôme GLEIZES.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Monsieur le Maire.

C'est un très beau vœu, parce que dans une période où tout est soumis à clivages, à tensions, indépendamment de l'opinion que l'on a sur ce que fait le Mouvement pour la paix, indépendamment de ce qu'il a fait, car nous savons très bien que dans cette salle, des gens étaient en désaccord avec les actions du Mouvement pour la paix, on reconnaît donc l'existence, le travail qui a été fait, même si l'on est en désaccord avec eux.

Aujourd'hui, on a tendance à tout mettre en clivage. Je trouve cela très bien de représenter un tel vœu, surtout venant des rangs de la droite. Ce serait bien qu'on le vote à l'unanimité, et merci pour cette proposition.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 43 déposée par Mmes LELIÈVRE, BÜRKLI et M. GOVCIYAN, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2023, V. 171).

Il y a donc bien unanimité. Je vous remercie.

2023 DAC 51 - Subvention (1.090.000 euros) et avenant avec l'association "La Place" - centre culturel Hip Hop (Paris centre).

M. Jacques BAUDRIER, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DAC 51 relatif à l'attribution d'une subvention et d'un avenant avec l'association "La Place", centre culturel hip-hop Paris Centre.

La parole est à Aurélien VÉRON.

M. Aurélien VÉRON. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, "La Place" prétend contribuer au rayonnement du hip-hop en plein cœur de Paris. Le hip-hop, c'est d'abord une culture qui prône la débrouillardise, l'esprit d'entreprise, la créativité. 245 labels musicaux en catalogue hip-hop, une multitude d'initiatives privées, d'entreprises, de commerces sont nés de cercles d'amis inspirés, de quartiers vivants, animés. La danse hip-hop fleurit partout à Paris. De la très chic place du marché Saint-Honoré au cours de la Villette, partout à Paris les jeunes et moins jeunes s'organisent pour pratiquer le hip-hop.

Etrange de vouloir réduire cette institution, cette nébuleuse spontanée, à un cadre aussi institutionnel, comme si la Mairie voulait domestiquer, voire s'approprier cette culture encore libre.

Ensuite, l'économie du hip-hop est très florissante. Le rap est la musique la plus écoutée des jeunes. En 2021, 86 morceaux de hip-hop dans le Top 50, contre 70 pour le rock et la pop, 25 % des festivals programmaient du hip-hop avant le Covid, cela a encore monté. Près de 500 salles programment du hip-hop, ces chiffres n'ont cessé d'augmenter.

L'économie des "showcases", les coopérations avec de grandes marques, qui vont jusqu'à Adidas et Nike, avec de jeunes créateurs de hip-hop, montrent qu'il n'y a pas de problème d'argent dans cette économie culturelle, devenue une vraie économie culturelle.

Combien pèse le hip-hop dans l'économie de la culture, qui pèse plus de 60 milliards d'euros ?

Je vais vous citer quelques mots de Booba, qui régulièrement anime la chronique, et qui a "rapé" dans "Ça va aller" : "Souhaitez-nous santé, bonheur, le reste, on l'achètera".

Pourquoi mettre un million d'euros d'argent public municipal dans "La Place" ?

Dernier point qui m'inquiète beaucoup plus, c'est la dérive que l'on a vue avec "La Place", peut-être propre à un courant singulier du hip-hop, mais qui me dérange et m'inquiète par sa remise en question de valeurs universelles. J'ai déjà évoqué ici l'éviction scandaleuse de sa codirectrice Rachel KHAN, par ces deux acteurs influents de la sphère hip-hop, et par des membres du conseil d'administration de l'institution.

En cause ? Sa critique dans les médias de l'idéologie décoloniale, de la victimisation des racisés, forme contemporaine de racisme qui assigne les individus à leur origine et à leur couleur de peau, qu'un esprit républicain comme nous ne devrait pas tolérer.

Ne comptez plus sur nous pour soutenir cette "Place", qui vise à acheter l'âme d'un art qui doit rester libre, surtout si c'est pour valoriser une vision haineuse et racialiste de cercles bien organisés. Merci.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint, président. - La parole est à Nathalie MAQUOI.

Mme Nathalie MAQUOI. - Merci, Monsieur le Maire.

Je crois qu'il faut remettre un peu les choses dans l'ordre, peut-être parler un peu du hip-hop, et pourquoi la Ville soutient la création dédiée à cette esthétique.

On va reprendre les choses dans l'ordre. Vous nous dites, Monsieur VÉRON, qu'un des buts de "La Place" est de contribuer au développement du mouvement hip-hop. Je peux vous dire, pour être une des élus qui se sont beaucoup investis pour que "La Place" soit créée, que l'idée qui était derrière, c'est que c'était quand même la seule esthétique qui n'avait pas, en soi, de lieu propre à Paris. D'ailleurs, c'était tellement novateur que c'est regardé par un certain nombre d'autres métropoles en Europe, dans le monde, et même en France.

Pourquoi ? On parle du hip-hop, c'est quand même une esthétique vieille de 40 à 50 ans. Découvrir que la danse hip-hop fleurit à Paris... Dans les années 70-80, elle fleurissait déjà à Paris. Elle fleurissait aux Halles, pas que, dans des friches.

Qu'il y ait aujourd'hui une institution culturelle dans laquelle puissent répéter, se produire des artistes en émergence, puisque c'est cela le projet de "La Place", c'est aussi accompagner des artistes en émergence.

C'est donc aussi y consacrer de l'argent public, mais comme on le consacre aussi à d'autres esthétiques. C'est donc assumer la reconnaissance et la place qu'a le hip-hop à Paris.

Ensuite, c'était marrant, parce qu'au moment où s'est créée "La Place", il y a eu deux ans de débat avec les acteurs du hip-hop autour de la question de l'institutionnalisation. Il y a eu convergence entre tous ceux qui ont mené ce débat, sur le fait que ce n'est pas parce qu'il y a un lieu où se croisent un certain nombre d'acteurs du hip-hop, qu'on les met dans une boîte et dans un cadre. La preuve, vous le dites vous-même, il y a beaucoup d'artistes de hip-hop qui s'expriment en dehors de "La Place".

Il n'y a donc pas de volonté de la Ville de mettre dans un cadre, d'institutionnaliser, de récupérer, juste de se placer au bon endroit quand on fait une politique publique, c'est-à-dire soutenir la création, comme on le fait pour d'autres choses.

Vous n'êtes pas allé au bout de votre argument, je l'attendais pourtant, vous nous dites : "le rap n'a pas de problème d'argent", donc on est passé du hip-hop qui a quand même une esthétique qui va de la danse, du "mix", du graffiti, de la mode, à plein de choses, au rap. Souvent, c'est ce que l'on agite comme petit drapeau, le rap, avec tous les préjugés que cela véhicule.

En fait, c'est pareil dans ce domaine. L'économie privée investit sur certains artistes, d'accord, mais il y en a d'autres aussi qui ont des projets de création, des choses à faire, qui sont au début de leur carrière, et qui à un moment donné fréquentent des studios d'enregistrement à coûts soutenus par les politiques publiques, pour enregistrer. On n'est pas du tout sur cette même économie.

Vous nous parlez de l'éviction de Rachel KHAN au nom de ses propos, etc. A un moment donné, quand il y a des départs de direction dans des lieux culturels, ce n'est pas parce qu'ils ont parlé à l'extérieur, c'est aussi : que s'est-il passé à l'intérieur de l'institution culturelle ? Il ne faut pas tout mélanger, tout déformer.

Sur ce point, ce n'est pas exactement cela. Je pense que vous le savez.

Ce que je voulais vous dire, je trouve cela dommage, car votre groupe envoie comme message aujourd'hui, à la plupart de ceux qui sont investis, que vous ne soutenez pas ce lieu, unique en France, qui enfin les reconnaissait à la hauteur de ce qu'ils ont apporté à notre pays, que vous envoyez ce message aux jeunes, de leur dire : "en fait, vous ne valez tellement pas la peine", en vous réduisant à quelques images réductrices.

Maintenant, Changer Paris, je suppose que cela se traduira par : ne votera plus les subventions.

Je finirai... J'essaye toujours, chère Rachida DATI, de vous écouter et de ne pas vous interrompre, donc je vais finir mon intervention, s'il vous plaît.

Je trouve cela très dommage, car j'avais plutôt l'impression, dans la mandature précédente, que l'on était arrivé enfin à un consensus dans cet hémicycle, qui je trouvais, était un bon signal.

N'oubliez pas une chose : "La Place" fédère différentes générations d'acteurs à Paris, qui aussi sont impliqués dans un certain nombre de quartiers à Paris, qui donc portent, au-delà de cela, quelque chose de très fort en termes de citoyenneté, en termes de rayonnement, en termes d'assumer la diversité.

Je vous invite à réfléchir à votre position de vote.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je donne la parole, pour vous répondre, à Mme Carine ROLLAND.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire. Merci, chère Nathalie MAQUOI, merci, Aurélien VÉRON.

Je n'ai pas grand-chose à ajouter à ce qu'a dit Nathalie MAQUOI. C'est assez grave ce que vous faites là, Monsieur VÉRON, parce que sous couvert d'une vision complètement libérale des choses, c'est-à-dire : puisque le hip-hop existe et qu'ils se débrouillent bien entre eux, que par ailleurs ils sont une force de marché - j'ai bien noté les termes - tout à fait florissante, laissons faire. C'est une théorie libérale, tout ce qu'il y a de plus pure en la matière. Je trouve cela assez grave, au nom de ce qu'a dit Nathalie MAQUOI.

Vous savez combien ce mouvement esthétique, né effectivement il y a quelques dizaines d'années maintenant, venu des Etats-Unis, avec des échanges extrêmement nourriciers avec la France, des allers-retours permanents, combien il a fallu qu'il se batte pour une forme de reconnaissance, pour lutter contre les stigmatisations, les discriminations.

C'est ce à quoi "La Place" contribue aujourd'hui, à valoriser la créativité de ce mouvement, au moment où le "breaking" arrive comme discipline olympique à Paris en 2024. Il en a fallu de la volonté en la matière, des artistes, des fédérations, des pouvoirs publics, pour soutenir cette esthétique et faire en sorte qu'elle devienne discipline olympique.

C'est cela que fait "La Place".

Je vous invite à relire aussi les propos pleins de mesure de Rachel KHAN, qui s'est exprimée dans "Le Monde" à la fin de l'été, pour expliquer qu'elle avait fait le choix de partir de "La Place" à un moment.

En revanche, je vous demande de faire attention aux termes. "Vision haineuse et racialiste", cela va très loin.

Pour ma part, je tiens à saluer le travail des équipes emmenées par Julien CHOLEWA, le rôle du président du conseil d'administration, Pierre-Emmanuel LECERF, leur implication dans l'olympiade culturelle. Cela fait trois ans qu'à "La Place", au moment des vacances scolaires, ont lieu des séjours Paris sport vacances plus culture.

Nous y étions la semaine dernière avec la Ministre des Sports et un certain nombre d'autres pour célébrer la Danse des Jeux. Il y a quelques jours aussi, pour les manifestations, Boris JAMET-FOURNIER était là en représentant de la mairie de Paris Centre : Play in Paris, à savoir du basket, et en regard des D.J. qui ont joué pendant des heures, faisant vivre le dialogue entre art et sport, de manière ni haineuse ni caricaturante.

Je vous invite à voter ce projet de délibération, à continuer de soutenir "La Place", pour ce qu'elle est aujourd'hui, un lieu de création, un lieu de diffusion, un lieu de réflexion aussi sur le hip-hop, sur la place des femmes dans le hip-hop. Ils assument de discuter de tout à cet endroit. Allons-y ensemble éventuellement, vous verrez que cela permet de lever un certain nombre de préjugés, qui décidément ont la vie trop longue et trop dure.

Je vous remercie.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Rachida DATI, pour une explication de vote.

Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement. - Mes chers collègues, ce sont les vertus aussi du débat démocratique, c'est vrai que, Nathalie MAQUOI, jamais vous n'avez caricaturé ou des propos, ou des situations, ou du débat.

Vous avez raison, le hip-hop, j'allais dire, je suis une enfant du hip-hop, en tout cas j'ai soutenu ces mouvements, comme j'ai soutenu "Planète Rap" au tout début, avec "Skyrock", qui ont été, je rejoins les positions d'Audrey PULVAR, des mouvements très inclusifs, qui ont intégré la diversité, les mouvements civiques, la liberté d'opinion, et donc la liberté d'expression en donnant, non pas un autre visage de la France, mais un vrai visage de la France.

Notre groupe est totalement en soutien non seulement avec ce mouvement hip-hop, mais aussi cette "Place".

Nous avons eu un débat au sein de notre groupe et nous allons voter pour ce projet de délibération, parce que je suis favorable à ces mouvements qui permettent à tellement de jeunes d'enfin s'assumer tels qu'ils sont.

Aujourd'hui encore, des jeunes souffrent de cette exclusion, alors que c'est de la créativité. Evidemment, c'est notre culture. Alors que certains sont dans le débat identitaire pour exclure les autres, je suis dans un débat culturel pour inclure tout le monde, y compris tous ces jeunes qui ont du talent et de la créativité.

Nous souhaitons être associés, comme nous l'avions demandé pour le Théâtre de la Ville, à ce débat, à cette organisation, et évidemment à ce mouvement qui prend forme. C'est vrai que c'est un lieu unique. Pour vous faire une confidence sur le hip-hop, comme cela avait commencé sur le Centquatre, on voulait qu'il y ait une vraie place à Paris pour le rap et le hip-hop, parce que c'est une partie intégrante de la culture française.

Nous voterons pour ce projet de délibération.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 51.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2023, DAC 51).

Très belle unanimité, bravo, félicitations.

2023 DAC 93 - Avenant au contrat de concession de service portant sur la gestion et l'exploitation de l'établissement culturel "La Gaîté Lyrique", contrat de transaction avec la SEGL, mise au rebut et réforme.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DAC 93 concernant un avenant au contrat de concession de service portant sur la gestion et l'exploitation de l'établissement culturel La Gaîté Lyrique, contrat de transaction avec la société SEGL, mise au rebut et réforme.

La parole est à Corine FAUGERON.

Mme Corine FAUGERON. - Mes chers collègues, ce projet de délibération qui règle les conditions de passage entre la société d'exploitation de La Gaîté Lyrique et la Gaîté Lyrique SAS est l'occasion de vous présenter ce projet ambitieux et innovant.

Une nouvelle équipe, mais pas avec des inconnus, mais des associations et des personnes qui ont déjà organisé des actions et créé des événements connus et reconnus. Une équipe qui co-construit un projet appelé la "Fabrique de l'époque". Cette "Fabrique de l'époque" est aussi la manifestation d'une époque.

Plusieurs associations se sont réunies au sein de La Gaîté Lyrique SAS :

"Arty Farty", association lyonnaise créée il y a 23 ans, est une structure politique engagée dans son époque et soucieuse de contribuer à l'invention des modèles culturels de demain. En 2011, "Arty Farty" crée, avec le soutien de l'Union européenne, le Labo européen des festivals, qui deviendra en 2013 le Labo européen pour l'innovation culturelle. Ce dernier développement reflète la volonté d'"Arty Farty" d'être une structure politique engagée dans son époque et soucieuse de contribuer à l'invention des modèles culturels de demain.

"Makesense" a également 23 ans et s'est donné pour mission de fabriquer un monde inclusif, solidaire et résiliant, en accompagnant les citoyens, les entreprises, les collectivités, les associations pour développer leurs projets écologiques et sociaux.

"Arte France Développement", créée en 1992, que je ne juge pas nécessaire de présenter ici, est la marque intergénérationnelle de cette nouvelle société.

Une grande marraine, la maison d'édition Actes Sud, que nous connaissons tous aussi depuis longtemps.

Créer un nouveau modèle, c'est une histoire de génération. Vous voyez, ils ont tous à peu près le même âge. Cette association entre ces différentes associations, sociétés et institutions est totalement cohérente. Pour répondre aux critiques de notre collègue Aurélien VÉRON, entendues en conseil du premier secteur il y a 15 jours, je rappelle justement la cohérence de cette association, et ce qui donne vraiment toutes ses chances de créer cette nouvelle culture de demain.

Je vous dis, passez à tout moment devant La Gaîté Lyrique, vous y verrez toujours du monde en train de discuter. S'il fait froid, n'hésitez pas à rentrer, il y a un super café, vestige de La Gaîté Lyrique d'origine.

Il y a toujours à voir ou à entendre, car La Gaîté Lyrique poursuit, en matière de musiques nouvelles, la mission du lieu.

Je vous invite tous à voter ce projet de délibération pour un projet éclectique, ambitieux et brillant. D'ailleurs, le public ne s'y trompe guère, car il est toujours au rendez-vous. Merci.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Carine ROLLAND.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, chère Corine FAUGERON. De nouveau, pas grand-chose à ajouter à ce que vous avez fort bien dit sur cette nouvelle étape de la vie de La Gaîté Lyrique, portée par ces acteurs très volontaires, pour mettre en œuvre ce qu'ils appellent effectivement la "Fabrique de l'époque".

Un mot quand même pour souligner l'ancrage de La Gaîté Lyrique dans son territoire, le territoire parisien, avec une implication très forte sur le volet solidaire. Cela a démarré il y a déjà quelques hivers, avec les petits-déjeuners solidaires que nous avons soutenus avec ma collègue Léa FILOCHE, pour lesquels la Gaîté Lyrique s'était montrée tout à fait disponible. Ils ont été mis en place il y a quelque temps, ils seront amplifiés encore par cette nouvelle équipe.

Plus largement, La Gaîté Lyrique, c'est un lieu de diffusion, un lieu de partage, vous l'avez très bien dit. C'est un lieu de réflexion. C'est un lieu qui montre combien la culture peut contribuer à faire vivre les débats de société, que ce soit à l'occasion de conférences, de tables rondes, d'ateliers, et pourquoi pas de concerts.

Je pense à la programmation de ce début de saison avec CHASSOL, merveilleux musicien venu de La Réunion, qui fait revivre les musiques de cinéma de Gaumont. Il fait partie de ces artistes qui s'impliquent dans la dimension écologique de sa création. La Gaîté Lyrique, c'est cela, un endroit où vont pouvoir se rencontrer, se confronter au sens le plus positif, le plus noble, le plus créatif du terme, des artistes, des chercheurs, des habitants, des citoyens, pour fabriquer l'époque, celle d'aujourd'hui, et certainement celle de demain.

Je réitère ici tous nos vœux de succès à la nouvelle version de La Gaîté Lyrique. Je vous invite à y aller, comme l'a dit Corine FAUGERON, à toute heure du jour ou de la nuit, vous y serez forcément bien accueillis. C'est toujours très vivifiant.

Je vous remercie.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 93.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2023, DAC 93).

Unanimité. Je vous remercie.

2023 DAC 104 - Subventions (100.000 euros) à vingt structures au titre des aides aux projets musicaux et avenant à convention avec l’association "Les Paladins".

M. Jacques BAUDRIER, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAC 104 relatif à l'attribution de subventions à 20 structures au titre des aides aux projets musicaux et avenant à convention avec l'association "Les Paladins" et l'amendement technique n° 44 qui s'y rattache.

La parole est à Carine ROLLAND.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - C'est une rectification sur un montant qui était erroné, rien de particulier.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 44 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 44 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 104 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2023, DAC 104).

2023 DAC 162 - Subventions et conventions ou avenants à convention pour l'implantation de résidences artistiques dans les collèges dans le cadre de l'Art pour Grandir et l'Olympiade Culturelle.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint, président. - Nous allons pouvoir passer au projet de délibération DAC 162 relatif à l'attribution de subventions et de conventions ou d'avenants à convention pour l'implantation de résidences artistiques dans les collèges, dans le cadre de "l'Art pour Grandir" et l'Olympiade culturelle.

La parole est à Nathalie MAQUOI.

Mme Nathalie MAQUOI. - J'avais envie d'intervenir sur ce projet de délibération, puisque nous partageons tous un attachement à l'éducation artistique et culturelle, qui est au cœur du projet développé par la majorité municipale et fait l'objet de ce projet de délibération.

Cela me permet aussi de toujours remarquer ce que l'on avait aussi signalé lors de la Mission d'information qui était consacrée à cette question, c'est la vitalité et la mobilisation des acteurs culturels, aussi pour intervenir en éducation artistique. Les saluer, peut-être faire un petit clin d'œil particulier à la "Fabrique de la Danse", mais bien d'autres aussi le mériteraient.

Je voulais en profiter aussi pour faire une alerte dont on avait déjà eu l'occasion de discuter, Carine, à l'Exécutif, à Patrick aussi, car c'est un projet de délibération partagé entre les Affaires scolaires et la Culture. Pas du tout à propos des J.O.P. ou des Olympiades culturelles dans laquelle elle s'inscrit, mais sur le sujet de la cohérence des politiques du Gouvernement en matière d'éducation artistique.

Depuis la rentrée, le nouveau Ministre de l'Education insiste sur la question des remplacements. On pourrait partager en plus cette attention au fait que tous les élèves doivent pouvoir avoir leurs heures de cours. Pour autant, quand cela se traduit par une obsession, la question, c'est comment on y répond ?

Le Ministre nous le dit, et cela se traduit dès la rentrée de septembre : les professeurs ne peuvent plus se former sur leur temps de cours. Et puis, arrive quelque chose qui a peu été dit dans le débat public, c'est maintenant la non-autorisation des absences pour pouvoir emmener des élèves dans des institutions culturelles, ou mener des projets artistiques.

Or, on est bien sur des résidences artistiques dans les collèges, où généralement les collégiens ont une heure de cours. Quand un enseignant porte un projet, je prendrai l'exemple avec la Philharmonie, on ne peut pas, en une heure, faire un projet de chorale, un projet d'apprentissage d'un instrument de musique, un projet de création, c'est impossible.

On ne peut pas faire de l'éducation artistique et culturelle avec un artiste tout simplement, en oubliant l'enseignant. Ce qui est la richesse de l'éducation artistique et culturelle, c'est la rencontre, la pluralité des voix entre ceux qui mènent ce projet.

Si on suit le nouveau Ministre de l'Education, si les professeurs ne sont plus autorisés à s'absenter pour pouvoir mener un projet sur deux heures, comment va-t-on arriver à l'objectif gouvernemental du 100 % éducation artistique et culturelle ?

De plus, nous avions bien identifié, dans la mission, l'étape clé qu'est le collège, où souvent ces projets aussi permettaient de remobiliser de manière très forte, très importante, des élèves qui vivent parfois à ce moment de leur scolarité, un moment de décrochage ?

Nous avons alors, avec Les Ecologistes, une demande à vous faire, Madame la Maire, c'est d'interpeller aussi Le Rectorat de Paris sur cette question, la mise en adéquation. Il nous semblerait cohérent, en tout cas à son adresse, de faire passer aux principaux de collège d'autoriser, même si, oui, une classe n'aura pas de remplacement, mais peut-être au vu de l'enjeu, de pouvoir permettre de continuer cette dynamique que nous avons entamée, de manière très volontaire, à Paris.

(M. Patrick BLOCHE, adjoint, remplace M. Jacques BAUDRIER au fauteuil de la présidence).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Nathalie MAQUOI, avec toute l'expertise qui est la vôtre.

Je donne la parole à Dominique KIELEMOËS.

Mme Dominique KIELEMOËS. - Merci, Monsieur le Maire.

Je pensais être un peu répétitive après une intervention de Nathalie MAQUOI ou avant une intervention de Catherine IBLED, puisque nous faisions toutes trois partie de la Mission d'Information et d'Evaluation sur la politique culturelle en milieu scolaire l'an dernier.

En réalité, non, puisque Nathalie pose une question au Ministre, par l'intermédiaire de Carine ROLLAND.

J'interviens pour valoriser le travail de notre Municipalité concernant le financement des projets de résidences au sein des collèges parisiens dans le cadre de sa mission éducative.

Qu'est-ce qui m'a décidée à intervenir ? Le Conseil du 11e arrondissement, nous avons eu une demande de la part de l'opposition, de vote séparé, puisqu'il y a les bonnes associations, et les mauvaises. Il y a celles qui ont de bons projets éducatifs pour les jeunes, et celles qui ont des choix, c'est la musique, cela peut être le hip-hop et le rap, soit c'est l'éducation LGBT transgenre, j'en passe et des meilleures.

Dans notre groupe, nous sommes absolument farouchement hostiles à la censure, donc il fallait intervenir.

Depuis 14 ans, la Ville de Paris finance au sein des collèges l'installation de résidences artistiques inscrites dans le cadre du label "L'art pour grandir", qui visent à développer les liens entre les établissements scolaires et les institutions culturelles. Cette dynamique permet aux jeunes Parisiens de se familiariser avec les pratiques artistiques et de découvrir des lieux de production, de création et de diffusion des œuvres.

Cette démarche permet aux collégiens, en particulier les plus éloignés des pratiques culturelles, d'accéder à diverses disciplines : art numérique, photographie, écriture, cirque, musique, théâtre, danse, cinéma, culture urbaine, etc.

Pour favoriser le rayonnement des résidences au-delà des écoles, des restitutions ouvertes sont proposées à un large public, les familles, mais aussi tous les habitants du quartier.

Ce projet de délibération propose de reconduire en 2023-2024 les résidences d'artistes dans les collèges qui en ont exprimé le souhait, et nous nous en réjouissons.

Dans cette rentrée 2023, 79 % des collèges en réussite éducative seront ainsi concernés par une résidence artistique. Un grand nombre de projets associent également des élèves à besoins particuliers, élèves en Ulis, en Upe2a, ou en Segpa.

Pour cette nouvelle édition, il a été à nouveau proposé d'inscrire la programmation sous le signe de l'Olympiade culturelle. Ainsi, les structures culturelles ont été invitées à présenter des projets s'inscrivant dans les valeurs de l'olympisme, articulés autour du lien entre l'art et le sport. 19 résidences ont ainsi été construites avec un club sportif, et bénéficieront de la labellisation "Olympiades culturelles".

Ces projets feront intervenir un ou des intervenants sportifs, en plus des intervenants culturels, et incluront des sorties dans des équipements sportifs en plus de celles réalisées dans des équipements culturels.

Le présent projet de délibération prévoit également, dans le cadre de la convention Paris - Seine-Saint-Denis, une nouvelle résidence artistique croisée, également placée dans la dynamique de l'Olympiade culturelle, réunissant des élèves des deux collectivités.

Enfin, l'expérimentation de résidences hors temps scolaire avec les équipes d'Actions Collégiens, engagée en 2022-2023, ayant été très concluante, 5 collèges en bénéficieront cette année.

Le présent projet de délibération propose de porter le nombre de résidences artistiques à 72 à la rentrée prochaine, portées par 53 structures culturelles.

Ce projet de délibération me semble donc absolument essentiel, et même si ces projets déplaisent à certains d'entre vous pour des raisons idéologiques, notre majorité se refuse et se refusera toujours à censurer des projets artistiques.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Dominique KIELEMOËS.

Je donne la parole à Carine ROLLAND, pour répondre aux oratrices.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire, que je vais fortement associer à ma réponse. Merci, chères collègues, Nathalie MAQUOI et Dominique KIELEMOËS.

Nous avons beaucoup parlé éducation hier, dans cet hémicycle. Nous sommes ici dans le droit fil de ce qui a été évoqué hier, c'est-à-dire une conception de l'éducation, à Paris, qui ne se limite pas aux enseignements du socle, mais vise à faire des jeunes élèves parisiennes et parisiens, des enfants qui ont non seulement plaisir à aller à l'école, mais peuvent aussi y découvrir un certain nombre d'activités, les pratiquer, développer un avis, et tels sont bien les trois piliers de l'éducation artistique et culturelle.

Nous tenons tout particulièrement à ce programme. "L'Art pour Grandir" a 15 ans, à Paris. Les activités existaient avant. Depuis, ce label permet de regrouper les initiatives, de les travailler en cohérence. C'est ce que nous nous appliquons à toujours mieux faire.

Je remercie de nouveau, et Catherine IBLED et Nathalie MAQUOI, d'avoir suscité une M.I.E. sur l'éducation artistique et culturelle. Nous en avons discuté en votre présence, les élus de la 2e Commission notamment, Patrick BLOCHE et moi, il y a quelques jours maintenant, tant ce qui est fait doit continuer d'être encore mieux fait.

Je suis très intéressée par cette interpellation, nous en avions discuté, chère Nathalie, sur l'articulation avec le temps des enseignants.

Je vous propose d'interpeller la délégation académique aux arts et à la culture au Rectorat de Paris, pour savoir comment, dans le cadre du nouveau dispositif de remplacement des enseignants, dont on peut tout à fait convenir qu'il est nécessaire, on ne met pas à mal les efforts déployés, et par le Rectorat, la responsable de la DAC était présente lors de notre réunion il y a une dizaine de jours, et par la Ville, pour faire en sorte que tout cela continue et puisse simplement exister.

Egalement, avec une pointe de malignité, mais quand même, j'ai cru comprendre que l'actuel Ministre de l'Education nationale était très intéressé par ce qu'il se passe à Paris. Effectivement, nous sommes certainement le bon endroit pour l'interpeller, parce que le 100 % éducation artistique et culturelle, à Paris, il existe.

Je ne vous ferai pas l'énumération du nombre d'établissements concernés, mais cela commence à la crèche. Nous en serons cette année à une trentaine d'établissements concernés par les programmes de "l'Art pour Grandir". Cela va bien sûr jusque très tard, puisque même au-delà de la scolarité, l'éducation artistique et culturelle prévaut à Paris. Nous concevons cela comme un parcours d'ouverture, de découverte, et de citoyenneté.

J'en terminerai en disant combien la dimension Olympiade culturelle est importante. Nous nous rendons compte que les artistes sont extrêmement enclins à s'emparer de la thématique du dialogue entre art et sport. Nous nous rendons compte aussi de la force des échanges qui ont lieu entre les équipes. Bien sûr, je regarde Pierre RABADAN en le disant, les équipes sportives dialoguent avec les équipes artistiques, très souvent par l'intermédiaire des enseignants lorsqu'on est en cadre scolaire.

Cela lève, là aussi, bien des préjugés. Nous avons commencé notre séance avec cette thématique. L'Olympiade culturelle, cela contribue à cela. Ce que nous vous proposons de voter à l'instant, à travers ces subventions et conventions, y contribue aussi.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Maire, chère Carine ROLLAND.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 162.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DAC 162).

2023 DAC 163 - Subventions, conventions et avenants à convention avec onze structures culturelles dans le cadre de l'Art pour Grandir.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAC 163. Il s'agit de l'attribution de subventions, de conventions et d'avenants à convention avec 11 structures culturelles, dans le cadre de "l'Art pour Grandir".

Nous restons dans le sujet. La parole est à Brigitte KUSTER.

Mme Brigitte KUSTER. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, je profite de ce projet de délibération, concernant des subventions à des structures culturelles, pour me réjouir que par leur intermédiaire soit offerte à un jeune public l'occasion de s'initier aux différentes pratiques culturelles et artistiques.

Parmi les projets proposés, certains émanent du Théâtre de la Ville, qui poursuit ainsi son action de sensibilisation au spectacle vivant avec le parcours enfance et jeunesse.

Ce Théâtre de la Ville que nous pouvons désormais appeler à nouveau Théâtre Sarah-Bernhardt, après 7 ans de travaux et un budget qui a explosé, portant le montant à 48 millions d'euros, ne semble apparemment pas complètement fini, comme cela a été relayé par la presse.

Aussi, Madame la Maire, je profite de ce projet de délibération pour vous demander de nous faire un point précis sur la finalité du chantier, et s'il subsiste encore des difficultés.

Par ailleurs, je renouvelle ici ma demande d'une visite du site par les membres de la Commission des Affaires culturelles. Cela nous permettrait de mieux appréhender la réalité sur le terrain.

Enfin, puisque nous parlons chantier, permettez-moi ici de regretter l'abandon par l'Etat de la Cité du Théâtre prévue dans le 17e sur le site des ateliers Berthier, qui abrite à l'heure actuelle les décors et costumes de l'Opéra de Paris.

Ce projet, initié il y a 7 ans par le Président HOLLANDE, qui devait réunir en un même lieu le Théâtre de l'Odéon, la Comédie française et le Conservatoire national d'art dramatique, correspondait à un besoin et avait tout son sens.

Je n'ai eu de cesse de le défendre comme maire du 17e, puis comme députée, rapporteure du budget culture, et désormais avec mes collègues Geoffroy BOULARD et Catherine DUMAS.

Aujourd'hui, nous sommes affligés par ce gâchis. Je ne peux que regretter votre manque d'engagement au niveau de la Mairie de Paris et de soutien sur un projet d'envergure, attendu non seulement des habitants, mais également de trois de nos plus grandes institutions théâtrales.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Carine ROLLAND, pour vous répondre.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Chère Madame KUSTER, ce n'est pas faire honneur à "l'Art pour Grandir" que de détourner ainsi l'objet d'un projet de délibération. Je suis désolée, le projet de délibération portait sur "l'Art pour Grandir".

Néanmoins, puisque nous en avons parlé précédemment et que nous avons voté cela à l'unanimité, et je vous en remercie, je vais répondre à vos questions.

Ma réponse sera très simple. Sur le Théâtre Sarah Bernhardt, venez ce soir. Ce soir, Akram KHAN propose un spectacle intitulé "Chotto Desh"... Vous me demandez si le théâtre est prêt, donc je vous invite à aller assister à cette représentation.

Ensuite, le week-end prochain, ce n'est pas une représentation, mais 25 heures de veillée artistique qui seront proposées.

Sauf à considérer que le Théâtre Sarah Bernhardt accueillera le public dans des conditions inadéquates, il faut se rendre à l'évidence, oui, le théâtre est en ordre de fonctionnement.

Pour ce qui est de la demande, vous l'avez formulée la semaine dernière. Nous avons répondu dans la journée avec Raphaëlle PRIMET, pour dire que bien sûr, nous allons demander aux équipes du théâtre s'il est possible de procéder à une visite avec les membres de la 2e Commission.

Pour finir, sur la Cité du Théâtre, je vous refais la réponse que je vous ai déjà faite, pour ce qui nous concerne, puisque nous étions d'accord pour une cité du théâtre. Vous ne pouvez pas à la fois nous taxer de mal gérer les deniers publics et nous demander, dans une négociation avec la Ville, sur le terrain qui était nécessaire à la construction de cette cité, de brader ledit terrain.

Oui, nous nous associions à l'idée portée par François HOLLANDE à l'époque, de cette Cité du Théâtre. Il me semble qu'elle aurait été très utile dans ce quartier, et pour les trois établissements concernés.

Néanmoins, il était, vous pouvez le concevoir, tout à fait inimaginable de céder les terrains visés à des prix tout à fait indécents.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Carine ROLLAND.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 163.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DAC 163).

2023 DAC 191 - Subventions (183.000 euros) à l'association "Le Musée en Herbe", avenant à la convention annuelle d'objectifs, avenant à la convention d'investissement et convention d'investissement.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAC 191. Il s'agit de l'attribution de subventions à l'association "Le Musée en Herbe", d'un avenant à la convention annuelle d'objectifs, d'un avenant à la convention d'investissement et d'une convention d'investissement.

La parole est à Mélody TONOLLI.

Mme Mélody TONOLLI. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, "Le Musée en Herbe", association créée en 1975, a pour mission de favoriser pour les enfants, l'apprentissage des enjeux artistiques ou scientifiques.

Après 48 ans d'existence et plus de 4 millions de visiteurs, son expérience dans les méthodes de sensibilisation du jeune public à leurs contemporains et aux sujets de société est largement reconnue.

Les expositions proposées par "Le Musée en Herbe" et les parcours dont les visiteurs sont les héros et les héroïnes permettent de capter la curiosité, la sensibilité, et l'intérêt des petits comme des grands. Une approche de l'art basée sur le jeu et l'humour, propre au "Musée en Herbe".

Au-delà de ses expositions, le musée exporte son action hors les murs avec de mini-expositions lors des ateliers périscolaires, mais aussi dans les centres de loisirs et les médiathèques de la Ville.

L'Association est très active en direction des publics du champ social, pour qui elle organise des expositions et des ateliers en lien avec des partenaires comme "Culture du cœur", "Armée du salut", et "les Restos du Cœur". Ces publics bénéficient notamment de la gratuité pour les expositions et les activités.

Enfin, "Le Musée en Herbe" organise chaque année depuis six ans une vente aux enchères caritative d'art urbain, "Street for kids", avec les étudiants de l'Ecole du management, de la culture et du marché de l'art, et en collaboration avec Artcurial.

Un événement qui permet au musée de travailler son image et son rayonnement, mais aussi de récolter des fonds au profit du musée. L'année dernière, 175.000 euros ont pu être récoltés.

Des fonds qui sont les bienvenus, car la stabilité financière du "Musée en Herbe" est un sujet depuis plusieurs années, malgré la qualité du travail et l'investissement des équipes. Des équipes qui s'inquiètent du soutien financier de la Ville, qui a diminué depuis trois ans. Elles s'inquiètent également, car leur trésorerie repose aujourd'hui sur un prêt garanti par l'Etat, contracté lors du Covid.

Je profite donc de ce projet de délibération, chère Carine ROLLAND, pour vous questionner sur les raisons qui ont motivé la baisse du soutien de la Ville sur les trois dernières années, aussi pour avoir des éléments auxquels pourront accéder les équipes du "Musée en Herbe", parce qu'il semblerait que malgré les échanges qu'ils aient pu avoir avec la direction de l'équipe culturelle, aucune raison n'ait été fournie sur les raisons de cette baisse.

Je vous remercie par avance des réponses que vous pourrez nous apporter sur ce sujet.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Mélody TONOLLI.

La parole est à Carine ROLLAND, pour vous répondre.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, chère Mélody TONOLLI. Effectivement, nous tenons beaucoup au "Musée en Herbe", pas personnellement, mais pour la qualité de ce qui y est fait.

Je précise que c'est là aussi un artiste d'art urbain, SETH, qui a investi les espaces du musée en cette saison.

Les actions en direction du jeune public, au titre de l'E.A.C., y sont nombreuses et de qualité, au-delà des deux expositions menées chaque année. Autant de raisons de se satisfaire de l'existence de ce musée, et de souhaiter que cela se poursuive.

Pour ce qui est des raisons de la baisse de la subvention, une baisse de 10.000 euros, elle a été, à mon sens, tout à fait discutée avec les équipes de l'Association. Nous allons y revenir si tel n'est pas le cas, si tout cela n'est pas clair.

Elle a été envisagée parce qu'elle était soutenable et que cette relative baisse permet aussi de financer d'autres projets ailleurs, en vue de structures qui en auraient davantage besoin.

En tout cas, nous nous y repencherons.

Mentionner aussi que des sujets bâtimentaires se font jour au "Musée en Herbe", que nous prenons donc l'attache du bailleur propriétaire des murs pour voir comment accompagner l'équipe, dont nous souhaitons qu'elle poursuive ses activités dans les meilleures conditions possibles.

Je vous invite donc à voter favorablement ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Carine ROLLAND.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 191.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DAC 191).

2023 DAC 192 - Subventions (10.000 euros) à deux associations organisant des festivals promouvant la pratique artistique amateur.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAC 192. Il s'agit de l'attribution de subventions à deux associations organisant des festivals promouvant la pratique artistique amateur.

La parole est à Geneviève GARRIGOS.

Mme Geneviève GARRIGOS. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, lorsque nous envisageons l'art et la culture, nous pensons souvent en termes d'institutions respectées et établies, de parcours d'excellence entamés dès la plus tendre enfance, en termes de reconnaissance et de lauriers, et nous admirons, à juste titre, la technique consommée que maîtrisent tant et tant d'artistes professionnels.

Mais cette légitime admiration pour les formes les plus établies de la pratique artistique ne doit pas nous faire oublier ces autres pratiques, dans toute leur diversité, que nous regroupons sous l'intitulé de "pratiques artistiques amateurs", qui font l'objet du projet de délibération qui nous est ici proposé.

Loin d'être, comme tend à le faire croire une dichotomie trop marquée entre artistes professionnels et amateurs, une sous-pratique moins essentielle ou moins pure qu'un idéal platonicien de l'Art, avec une majuscule bien sûr, la pratique amateur est le cœur battant de la production artistique sous toutes ses formes. A titre d'exemple, on estime que seuls 5 % des artistes plasticiens en France gagnent leur vie grâce à leur production artistique.

Même à Paris, qui historiquement regroupe les institutions les plus prestigieuses dans le champ de la culture, l'art qui se fait, se découvre et se vit dans notre quotidien, est bien souvent la pratique amateur. A titre d'exemple, l'édition 2022 du festival "Voix sur berges", organisé par le "CRL 10e" qu'il nous est proposé ici de soutenir, a réuni 180 chorales parisiennes, soit 5.000 chanteurs faisant la promotion de l'art choral et animant le 10e arrondissement, pour 30.000 spectateurs le long du canal Saint-Martin.

Quant au "Mois kréyol" dont l'édition nº 7 va commencer ce 8 octobre, c'est un autre excellent exemple, puisqu'il travaille la danse, la musique, le champ et le théâtre des langues et cultures créoles, et pour ce faire casse la distinction entre les artistes officiels et les participants encouragés à danser eux-mêmes les pas traditionnels et moins traditionnels démontrés par Chantal LOÏAL et son équipe.

La perspective académique classique de l'artiste comme figure radicalement hors du monde, confiné dans un entre-soi d'initiés, ne correspond pas à la réalité de l'art aujourd'hui à Paris et en France. Cela ne correspond pas au vécu des artistes, pas plus qu'à une vision actuelle de ce qui constitue une démarche artistique et notamment son authenticité et son insolence, qui supposent une certaine gratuité. Les démarches les plus radicales du "Do it yourself" et autres choix artistiques viennent aussi prolonger cette réflexion, et cela n'exclut en aucun cas ni l'art pour l'art, ni la technicité, ni l'exigence, bien au contraire, avant d'être amateurs, les artistes amateurs sont surtout des artistes.

Je voudrais attirer votre attention collective sur une réalité préoccupante depuis les années Covid. Il y avait avant la pandémie en France, 345.000 associations culturelles, dont 39.000 employaient au moins une personne pour un total de 12 millions de personnes déclarant pratiquer une discipline de spectacle une fois par an au moins en 2018, soit près de 1 Français sur 4 de plus de 15 ans.

Mais ces pratiques amateurs sont bien souvent collectives, les chorales, troupes de théâtre ou de danse en sont l'archétype. Or, selon le syndicat national des pratiques artistiques amateurs, 40 à 50 % des effectifs ne sont pas revenus suite au Covid.

Nous ne pouvons que regretter que finalement, les pratiques artistiques amateurs aient été autorisées bien plus tard que ne l'ont été les pratiques artistiques professionnelles en sortie de Covid, et ce malgré la forte mobilisation des acteurs de ces pratiques, face à un gouvernement resté sourd à l'appel de millions d'amateurs et d'amatrices.

Oui, il importe de soutenir la reconstruction du secteur amateur dans ce moment crucial. Présidant la Maison des pratiques artistiques amateurs de Paris, une institution parisienne unique en France, je tiens à saluer la politique de la Ville menée par Carine ROLLAND, et avec elle, nous pouvons être fiers de tout ce que les amateurs et amatrices des pratiques artistiques nous apportent.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Geneviève GARRIGOS.

La parole est à Carine ROLLAND.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, chère Geneviève, vous qui êtes l'ardente présidente du conseil d'administration des Maisons des pratiques artistiques amateurs, dispositif unique en France, réparties sur l'ensemble, ou presque, du territoire parisien.

Je tiens à le signaler, parce que les M.P.A.A., comme les structures que nous proposons de soutenir par ce projet de délibération, sont représentatives de ce que nous défendons, à savoir une vision politique qui fait des pratiques amateurs un maillon essentiel de la démocratie culturelle, tel que nous la portons.

J'ai coutume de dire que pour être un artiste professionnel, il faut avoir été amateur au départ. Cela n'existe pas de devenir artiste professionnel du jour au lendemain.

Et quand bien même tous les amateurs ne deviendraient pas professionnels, cette seule pratique est source, bien sûr, de création, de rencontre, de partage, de lien social. C'est ainsi que nous concevons la culture à Paris. C'est ainsi que nous continuerons de la défendre.

Merci pour vos mots. Merci au "CRL 10", Club recherche et loisirs du 10e arrondissement, qui porte, entre autres, le formidable moment "Voix sur berges", intervenu encore cette année au mois de juin sur les bords du canal Saint-Martin, et qui a réuni des dizaines de milliers de personnes, crois-je savoir.

Pour ce qui est de "Difé Kako", je vous invite à participer au festival "Mois kréyol", qui interviendra dans quelques semaines maintenant.

Il en va, encore une fois, de la vitalité de la culture à Paris, et de la manière de la rendre accessible à toutes et tous.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Carine ROLLAND.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 192.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DAC 192).

Dépôt de questions d'actualité.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous informe que 7 questions d'actualité ont été déposées.

La première question d'actualité, posée par le groupe Communiste et Citoyen à Mme la Maire de Paris est relative à la "Culture de paix & Jeux olympiques et paralympiques 2024".

La deuxième question d'actualité, posée par le groupe "Indépendants et Progressistes" à Mme la Maire de Paris est relative au "Fonds d'aide de la Ville de Paris suite à l'explosion rue Saint-Jacques".

La troisième question d'actualité, posée par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes à Mme la Maire de Paris est relative "à la crise de l'immobilier parisien".

La quatrième question d'actualité, posée par le groupe Paris en commun à Mme la Maire de Paris est relative "à l'augmentation du prix du "pass" Navigo".

La cinquième question d'actualité, posée par le groupe Changer Paris à Mme la Maire de Paris est relative "aux finances de la Ville de Paris".

La sixième question d'actualité, posée par le groupe "Les Ecologistes" à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police est relative "aux services de sécurité privé lors d'événements sportifs".

Et enfin, la dernière question d'actualité est posée par M. Laurent SOREL à Mme la Maire de Paris "pour un service public municipal contre les punaises de lit".

Je vous souhaite un très bon appétit. La séance est levée. Elle reprendra à 14 heures 30.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à treize heures, est reprise à quatorze heures trente minutes, sous la présidence de Mme la Maire de Paris).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Bienvenue pour cette séance de questions d'actualité.

Examen des questions d'actualité.

I - Question d'actualité posée par le groupe Communiste et Citoyen à Mme la Maire de Paris relative à la "Culture de paix & Jeux olympiques et paralympiques 2024".

Mme LA MAIRE DE PARIS. - La première question d'actualité est posée par le groupe Communiste et Citoyen.

Monsieur Nicolas BONNET-OULALDJ, vous avez la parole.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur le Préfet, mes chers collègues, je voudrais commencer cette question d'actualité en reprenant les mots du prix Nobel de la Paix, Nelson Mandela, lors de l'accueil de la Coupe du Monde de Rugby en 1995 : "Le sport a le pouvoir de changer le monde. Il a le pouvoir d'inspirer et d'unir un peuple, comme peu d'autres événements peuvent le faire. Il est plus puissant que les gouvernements pour briser les barrières raciales".

Depuis notre soutien, je parle du groupe communiste, à l'accueil des Jeux Olympiques et Paralympiques à Paris en 2017, et dès 2014 nous nous étions prononcés, je me pose une question, Madame la Maire : quel message allons-nous laisser au monde entier, à cette occasion ?

On entend beaucoup parler aujourd'hui de la sécurité, des punaises, des moustiques, et des rats. J'aimerais vous parler de paix. Je voudrais vous dire que s'il y a un message simple, que nous devrions porter en tant que Paris, Capitale de la France, qui rayonne à l'échelle mondiale, c'est celui de renforcer la culture de paix et de l'éducation physique et sportive, auprès des jeunes, dans le monde entier.

Nous avons toutes et tous conscience que les menaces qui pèsent sur le monde, avec la permanence de conflits locaux, peuvent à tout moment se transformer en conflit mondial majeur. Je pense évidemment à la situation en Ukraine, qui amène d'ailleurs à des propos sur la présence ou pas des athlètes russes et biélorusses. On pourrait se poser aujourd'hui la question de la présence des athlètes d'Azerbaïdjan, certains ont évoqué celle de l'Iran. Dans bien des cas, ces athlètes sont aussi eux-mêmes les premiers sanctionnés, et pourraient être des messagers de la paix.

Je voudrais vous dire que face à cette situation et quand nous avons pris la décision d'engager la Ville de Paris dans les Jeux Olympiques, nous faisions suite à de tristes événements. Je pense aux attentats qui ont marqué notre ville. Ces événements ont aussi été un élément important dans notre prise de décision.

Aujourd'hui, ces valeurs d'humanité qui doivent en découler, ces valeurs de paix, cette idée d'enclencher une dynamique populaire autour des Jeux avec les jeunes Parisiens, doivent se faire autour de la culture de paix, le partage à travers des programmes d'échanges internationaux avec des jeunes du monde entier.

Certaines associations et certaines villes ont déjà commencé. Je pense notamment à l'"Association pour le jumelage entre les villes françaises et les camps de réfugiés en Palestine", la ville d'Allonnes, les villes de Stains et de Mitry-Mory qui ont déjà engagé des partenariats sur cette question avec des camps de réfugiés palestiniens.

Je pense aussi à l'O.N.G., l'association "Cuba coopération en France", plusieurs villes ont déjà commencé, notamment Tremblay-en-France qui a accueilli le 15 septembre l'équipe nationale de boxe cubaine, avec en son sein plusieurs champions du monde, champions olympiques, qui sont allés dans les collèges de Tremblay, ont rencontré des jeunes, la population, ont échangé sur la situation de Cuba, mais aussi sur tout ce qui est riche en termes culturels, autour de la langue, notamment la culture hispanique et d'Amérique latine.

Je pense aussi à l'association que Marie-George BUFFET a créée, "Femmes d'ici et d'ailleurs", qui grâce à son intervention a accueilli, avec la Fédération française de handball, l'équipe afghane féminine de handball, aujourd'hui réfugiée dans plusieurs villes de France, notamment à la Courneuve et à Mitry-Mory.

Je pense à toutes ces équipes de réfugiés dans le monde entier. Ma question est simple : que compte faire la Ville de Paris dans ces échanges internationaux ? Que compte faire la Ville de Paris avec nos centres de loisirs, avec nos écoles, avec nos collèges ?

Je terminerai par la charte olympique, le but de l'olympisme est de mettre le sport au service du développement harmonieux de l'humanité, en vue de promouvoir une société pacifique soucieuse de préserver la dignité humaine.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur le Président.

Notre grand international de rugby va vous répondre, cher Pierre RABADAN.

M. Pierre RABADAN, adjoint. - Merci, Madame la Maire, merci, Nicolas BONNET-OULALDJ. Vous avez cité Nelson Mandela pour ouvrir cette question d'actualité, je vous en remercie.

Je vais vous citer ce qu'est la culture de paix et la définition de l'ONU : "C'est un ensemble de valeurs, attitudes, comportements et modes de vie qui rejettent la violence et préviennent les conflits en s'attaquant à leur racine par le dialogue et la négociation entre les individus, les groupes et les Etats".

Je crois que c'est l'un des objectifs qui a conduit la Maire de Paris à engager la Ville de Paris dans l'accueil des Jeux Olympiques et Paralympiques, parce que les Jeux Olympiques et Paralympiques symbolisent cette trêve olympique, ou à tout le moins cette volonté d'affirmer ce qu'est la Ville de Paris et ce qu'elle représente.

Les Jeux Olympiques et Paralympiques, c'est une vitrine de l'histoire, on l'a vu, et l'exposition actuellement dans les couloirs de l'Hôtel de Ville le démontre, ce sont des mouvements démographiques, des flux migratoires, des changements sociétaux. Chaque olympiade offre un regard sur une époque et sur notre monde.

La singularité des Jeux Olympiques, c'est un événement sportif qui favorise la paix via cette trêve olympique. Celle-ci invite à l'arrêt des conflits pendant les Jeux, encourage une recherche de solution pacifique. Elle promeut les valeurs sportives de dépassement, de respect et de fraternité, et permet de dépasser les particularismes nationaux.

C'est un concept qui n'est pas nouveau, puisqu'il a existé au IXe siècle avant Jésus Christ, et c'est une tradition qui a été rétablie en 1991 par le C.I.O. Il a une résonance toute particulière à Paris, et je crois que c'est ce que la Maire de Paris a souhaité engager et démontrer, puisque Paris est un berceau des droits de l'Homme, une ville refuge, et une capitale de la paix et des droits humains.

Paris a toujours été un moteur dans la résolution des conflits, et pour porter assistance aux populations qui en sont victimes, c'est son histoire et son action diplomatique du quotidien. Je reprendrai un seul exemple : la citoyenneté d'honneur attribuée hier au peuple arménien du Haut-Karabakh, face aux attaques de l'Azerbaïdjan.

Plusieurs choses ont déjà été faites, je vais les lister rapidement.

La Maire est membre du conseil d'administration de l'Olympic Refuge Fondation qui aide les réfugiés à s'intégrer par le sport, 200.000 bénéficiaires. Il y a eu aussi un temps, pas plus tard qu'il y a quelques mois, au centre sportif Jules Ladoumègue, avec le président du C.I.O., lors du conseil de l'Olympic Refuge Fondation.

Nous avons, dans cet hémicycle, accueilli 120 collégiens parisiens et de la Seine-Saint-Denis qui ont travaillé sur la résolution de la trêve olympique. 16 d'entre eux partiront à New York au siège de l'ONU pour débattre et participer à l'adoption de l'assemblée générale de cette trêve olympique.

Un forum de la paix sera accueilli en novembre 2023 à Paris.

Egalement, au même moment que l'adoption de la résolution à l'ONU, des expositions sont prévues, entre avril et mars 2024.

La Maire a souhaité organiser trois conférences européennes internationales à Paris en 2024 autour de la démocratie, du droit des femmes et des réfugiés.

La trêve olympique, Paris va l'investir pleinement. Ce sera l'occasion de réunir le monde entier, avec les problèmes que vous avez soulignés, qui sont en passe de trouver un cadre et une solution définis à la fois par le C.I.O. et par l'International Paralympic Comitee. On a eu l'occasion de s'exprimer clairement sur le sujet. Le peuple ukrainien, par la voix de son ministre des Sports, a aussi donné une tendance qui, je l'espère, sera respectée.

On commémorera également les attentats de Munich 1972, avec la délégation olympique israélienne.

Le 25 août, c'est le 80e anniversaire de la libération de Paris, date qui coïncide symboliquement avec la fête nationale ukrainienne.

En 2024, Paris sera l'organisatrice de la plus grande compétition sportive au monde, mais au-delà de cela, l'occasion de valoriser nos valeurs de paix, de respect des droits humains, de promotion de la démocratie, d'égalité, de lutte contre toute forme de discrimination, d'universalité et de liberté. C'est une occasion magnifique qui nous sera donnée, nous comptons bien la saisir.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Pierre, d'avoir rappelé ce lien entre culture de paix et Jeux Olympiques et Paralympiques. Les conférences internationales dont Pierre RABADAN vient de parler se dérouleront ici à l'Hôtel de Ville de Paris.

La première aura lieu le 10 décembre prochain et sera consacrée aux droits humains. Le 10 décembre étant la journée internationale des droits de l'homme.

La deuxième aura lieu le 8 mars 2024, et ce sera une grande conférence internationale sur les droits des femmes, où en sommes-nous en 2024 ?

Nous travaillons avec Hélène BIDARD et Arnaud NGATCHA sur toutes ces conférences. Nous aurons l'occasion d'y revenir pendant cette année olympique.

La troisième conférence aura lieu le 20 juin 2024, qui est la journée internationale des réfugiés. Nous consacrerons cette conférence internationale à la question des réfugiés.

Enfin, le 24 juillet 2024, deux jours avant la cérémonie d'ouverture, nous organiserons ici à l'Hôtel de Ville, un sommet des maires internationaux, pour échanger ensemble sur le climat et l'engagement qu'ont pris les maires sur la question du changement climatique et les actions qu'ils portent.

On va, pendant toute cette année olympique, faire en sorte que dans cette maison, à partir de cette maison et avec tous nos voisins, les associations, etc., on puisse aussi porter cette culture de paix, que les Parisiens soient invités à toutes ces grandes manifestations, et que les Jeux nous servent à monter en gamme sur la question des droits humains.

Je vous redonne la parole, Monsieur BONNET-OULALDJ.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Madame la Maire. Votre réponse est assez complète et satisfaisante pour nous.

J'ai insisté sur un volet sur lequel vous n'avez pas répondu, c'était d'ailleurs l'objet d'une délibération du groupe communiste en 2018, qui s'appelait : "Je joue, je rencontre le monde", c'est la question des échanges entre jeunes issus de pays différents.

C'est la question aussi de la possibilité d'accueillir des délégations étrangères, et sur l'accueil de ces délégations étrangères, que l'on puisse nouer des relations avec les Parisiennes et Parisiens, notamment les plus jeunes.

Je l'évoquais sur la question de pays comme l'Afghanistan ou l'Iran, où l'on sait que le droit des femmes est bafoué, et certaines de ces femmes n'auront pas accès au sport dans leur pays. Certaines sont obligées de quitter leur pays, c'est le cas de l'équipe de handball afghane.

Cela vaut le coup de regarder comment, avec nos clubs locaux, nos collèges, nos centres de loisirs, on peut nouer des relations avec ces athlètes et avoir des échanges internationaux. Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

II - Question d'actualité posée par le groupe "Indépendants et Progressistes" à Mme la Maire de Paris relative au "Fonds d'aide de la Ville de Paris suite à l'explosion rue Saint-Jacques".

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons à la question d'actualité suivante, posée par Mme BERTHOUT, pour le groupe "Indépendants et Progressistes".

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Madame la Maire, mes chers collègues, chacun a en tête la terrible déflagration qui, le 21 juin dernier, faisait littéralement disparaître un immeuble rue Saint-Jacques, qui abritait la Paris American Academy.

Deux enseignantes de l'Ecole ainsi qu'une collaboratrice de la Mutuelle Saint-Christophe ont trouvé la mort dans cette tragédie, le directeur de l'École étant encore aujourd'hui dans un état de santé préoccupant. Les centaines de vitres qui ont volé en éclat et le début d'incendie qui s'est propagé dans le quartier ont fait par ailleurs une soixantaine de victimes.

Ce bilan, pourtant lourd, l'aurait été davantage encore sans l'intervention rapide, coordonnée et efficace des militaires du Val-de-Grâce, des pompiers, des forces de l'ordre. J'ajoute que sans la mobilisation des fonctionnaires de la Ville, de ceux de la mairie du 5e arrondissement, l'accompagnement médico-psychologique et social des victimes et riverains aurait été rendu beaucoup plus délicat.

Trois mois et demi après ce drame, des sujets de préoccupation majeurs pour les habitants du quartier restent pourtant encore très imparfaitement réglés. Je souhaiterais, Madame la Maire, que le fonds exceptionnel de solidarité de 2 millions d'euros, dont vous avez annoncé très vite la création, puisse être utilement actionné, selon des modalités qu'il conviendrait de définir ensemble.

Il en va ainsi de la couverture assurantielle du principal dommage causé dans les immeubles sinistrés : le remplacement des ouvrants. C'est important, car c'est le remplacement des ouvrants qui conditionne le retour des sinistrés. Il n'est pas du tout question dans mon esprit que la Ville se substitue aux assurances, bien sûr, mais il est clair que les polices d'assurance n'ont pas à couvrir le surcoût de pose de fenêtres imposé par les architectes des Bâtiments de France.

Le deuxième sujet de préoccupation est celui de l'hébergement. "Paris Habitat" et la R.I.V.P. ont joué leur rôle, ils ont immédiatement relogé la quinzaine de familles qui avaient été touchées par ce sinistre. Les deux immeubles ayant d'ailleurs été frappés d'un arrêté d'interdiction d'accès et d'occupation temporaire. Les assurances ont joué le jeu pour prendre en charge pendant deux mois l'hébergement des familles qui ne pouvaient pas regagner leurs immeubles, eux aussi frappés d'interdiction d'accès et d'occupation temporaire, comme France Assureurs s'y était engagée.

Néanmoins, il reste qu'en dépit de la levée de l'interdiction des deux autres immeubles les plus importants, 13 logements restent totalement inhabitables, auxquels il convient d'ajouter quelques situations très particulières, que nous nous efforçons avec la Ville de régler au cas par cas.

Enfin, il y a la question de la reprise de l'activité économique dans cette zone. La Ville, dans une délibération votée ce matin, a exonéré de droits de voirie et de T.L.P.E. des commerces. La Région a apporté une aide aux loyers de près de 26.800 euros.

Avec l'ouverture progressive de la place Alphonse Laveran aux piétons, puis à la circulation, l'activité économique reprend. Elle reprend timidement son cours, car elle se trouve négativement impactée par la vue d'un immeuble éventré. Un collectif d'habitat constitué en association propose qu'une bâche esthétique et signifiante soit déployée sur la façade. Je crois que c'est une très bonne idée.

A quelle échéance, dans quelles conditions, dans quel cadre pourrait-on activer le fonds de solidarité de la Ville ?

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Je donne la parole à Nicolas NORDMAN. Je suis bien sûr entièrement d'accord avec vos propositions. Nous sommes là pour accélérer les processus. J'ai été moi-même aussi en contact avec une personne qui posait cette question des huisseries, des contraintes posées par les Bâtiments de France, et du problème assurantiel qui ne suit pas toujours aussi rapidement que nous pouvons le faire, nous. Il faut de l'agilité. C'est ce que nous avons décidé.

Je veux aussi, Madame la Maire, vous remercier de ce travail de coopération avec la mairie du 5e, la Mairie de Paris. Ce travail intelligent, qui se fait au service des victimes, les victimes d'abord, et cet état d'esprit mérite évidemment d'être souligné. Je vous remercie, parce qu'il est important, si nous voulons être efficaces.

La parole est à Nicolas NORDMAN.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint. - Très rapidement, puisque vous avez déjà donné quelques éléments de réponse. D'abord, pour vous remercier, Madame BERTHOUT, de poser à notre Conseil cette question nous permettant de faire le point sur une situation évidemment dramatique. Je voudrais avoir bien entendu une pensée pour l'ensemble des victimes, les trois personnes décédées et leurs proches, et l'ensemble des personnes encore aujourd'hui fortement impactées par ces événements.

Dès les premiers jours, avec vous, Madame la Maire, nous avons travaillé, les services de la Ville ont été mobilisés, vous l'avez souligné, pour pouvoir accompagner, prendre en charge un certain nombre de points urgents sur les relogements, sur le lien avec les bailleurs, mais aussi sur toute une série de sujets, la possibilité de regagner très rapidement les logements.

Il faut poursuivre, nous en sommes évidemment parfaitement d'accord, cette mobilisation, pour pouvoir aller vite sur une question, qui bien évidemment est très problématique pour les personnes impactées.

Concernant le fonds, nous proposons que nous puissions très rapidement ensemble, en discuter, notamment pour établir de manière extrêmement précise les modalités de prise en charge.

D'ailleurs, comme l'a fait Emmanuel GRÉGOIRE la semaine dernière, peut-être serait-il utile que vous puissiez nous faire remonter le plus rapidement possible l'ensemble des situations sur lesquelles nous pourrions très rapidement agir.

Sur la bâche, pas de problème, c'est quelque chose que nous pourrons faire dès que le Ministère des Armées, à qui appartient notamment le bâtiment, nous en aura donné l'autorisation. Sur ce point, il n'y a aucun problème.

Sur le lien avec les assurances, il faut bien entendu que celles-ci puissent assumer leurs responsabilités. En complément de ce que les assurances auront pris en charge, ou pas, bien sûr, le fonds devra intervenir pour aider les personnes.

Je vous redis notre disponibilité, celle de la Maire de Paris, celle du premier adjoint Emmanuel GRÉGOIRE, la mienne, et celle de l'ensemble des services de la Ville, pour pouvoir avancer et régler le plus rapidement possible toutes les situations qui doivent l'être.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Nicolas NORDMAN.

Madame BERTHOUT, vous avez la parole.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Merci beaucoup.

Très difficile de faire remonter les situations, Monsieur l'adjoint. Finalement, vous les avez, on pourrait dire que c'est la liste de personnes qui ont eu affaire à "Paris aide aux victimes". Ce qu'il faut vraiment, mais vous avez des propos qui s'y engagent, c'est que l'on puisse définir sous votre autorité, celle de vos services, Madame la Maire, et celle de vos Préfets, des critères.

Il ne s'agit pas de tout demander, nous sommes des gens responsables. Il faut définir des critères, les objectiver, ainsi que des modalités pratiques de fonctionnement, peut-être d'une cellule très légère, qui pourrait fonctionner entre nous, avec le Préfet. C'est après que peut-être, on pourra dire à telle ou telle personne : oui, vous y avez droit.

Pour le moment, il n'est pas question d'apporter une aide à 166 personnes qui ne le solliciteraient pas forcément. Mais il y a 166 personnes qui très concrètement, on fait une demande.

Lors des deux comités locaux d'"Aide aux victimes" réunis sous l'autorité de M. le Préfet, on a pris acte que des personnes avaient besoin d'aide. Mais, encore une fois, sans avoir de modalités de fonctionnement de ce fonds, on ne peut pas dire quels dommages pourraient être pris en charge, à quelle hauteur, quelles seraient les conditions d'octroi éventuelles. C'est cela qu'il faut définir ensemble.

J'espère que d'ici une quinzaine de jours, nous pourrons nous réunir, Madame la Maire.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je propose que sous l'autorité d'Emmanuel GRÉGOIRE, avec vous-même, Nicolas NORDMAN, et en lien avec la Préfecture, on puisse déterminer des critères, des enveloppes, sur les cas

connus. Vous avez raison, les cas sont connus, et sur lesquels nous pourrons nous entendre sur les modalités de prise en charge, d'avance, par rapport à ce que les assurances auront aussi à faire ensuite.

Sous 15 jours, je propose qu'avec Emmanuel GRÉGOIRE, à partir des dossiers déjà répertoriés, cela ne veut pas dire qu'ils sont clos, d'autres victimes pourraient arriver, vous puissiez faire ce travail.

III - Question d'actualité posée par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes à Mme la Maire de Paris relative "à la crise de l'immobilier parisien".

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons à la question n° 3, déposée par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes. C'est M. CASANOVA qui pose la question.

M. Pierre CASANOVA. - Merci, Madame la Maire.

Avant d'aborder le sujet de ma question, je voudrais exprimer, au nom de mon groupe, notre insatisfaction des attaques personnelles qui ont émaillé la séance d'hier après-midi.

Dans un autre temps, il y a à peine 18 mois, nous avions exprimé les mêmes regrets au moment où l'un de vos adjoints, membre du parti socialiste, était lui-même attaqué. Il n'y a donc aucune raison pour que, quand c'est la droite qui à son tour est attaquée par des attaques personnelles, "ad hominem", préparées, répétées, nous n'exprimions pas la même insatisfaction.

Je pense que le Conseil de Paris mérite mieux, que nos collègues méritent mieux, quelle que soit leur appartenance. Je suis certain que les Parisiens méritent mieux et attendent mieux de la politique.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je ne sais pas à quoi vous faites référence, mais je constate que le Conseil est beaucoup plus calme depuis quelque temps.

M. Pierre CASANOVA. - Cela veut dire que vous partagez mon constat et vous en réjouissez, c'est très bien.

Sur la question du marché immobilier, Madame la Maire, je voudrais, si vous me le permettez, dresser très rapidement, puisqu'il me reste à peine deux minutes, un constat et vous poser deux questions.

Le constat porte sur nos alertes passées, le refus de votre majorité d'en tenir compte, et la situation présente.

Nos alertes passées remontent à 2021, 2022, et encore très récemment, juillet 2023, où nous nous inquiétions de l'état du marché immobilier et du risque de retournement. Ces causes sont connues, je n'y reviens pas.

Il a été refusé par votre majorité d'en tenir compte, c'est cela l'avantage des débats budgétaires, les chiffres parlent, ils sont incontournables. Les hypothèses que vous avez prises pour les D.M.T.O. pour 2023 se sont élevées à 1,650 milliard, exactement le même montant que l'année précédente, comme si le marché immobilier était immuable, stable, et n'était pas, sous nous yeux, en train de se retourner.

Aujourd'hui, dernier constat, j'en termine avec les constats, le krach immobilier est sous nos yeux. La chambre des notaires nous expose qu'en mai-juillet 2023, en volume, le nombre de transactions immobilières a chuté de 28 % - tu parles d'une stabilité -, le prix au mètre carré a chuté de 4,3 %, et les projections pour septembre-novembre sont de - 6,2 %.

Évidemment ! Les rentrées des D.M.T.O. qui figurent dans vos comptes traduisent la même chute, puisque nous n'en sommes qu'à 916 millions d'euros sur un espoir de 1,650 milliard. On serait dans une chute, toutes choses égales par ailleurs, d'au moins 15 %.

Puisque je ne veux pas proférer d'attaque personnelle, je ne soulèverai pas l'argument de la sincérité du budget.

Je vous pose deux questions.

La première : à quel montant estimez-vous que sera le déficit, par rapport aux projections de 1,650 milliard d'euros ?

La deuxième : ce déficit, par quelles économies le compenserez-vous ?

Merci, Madame la Maire.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je vais donner la parole à Emmanuel GRÉGOIRE, puis à Ian BROSSAT, mais vous savez qu'il n'y aura pas de déficit, parce que nous n'avons pas le droit au déficit. Emmanuel GRÉGOIRE va vous l'expliquer.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire. On a été un peu trompé par l'intitulé de votre question, et pour la clarté de nos échanges, il est mieux de documenter un peu plus vos questions. On pensait que vous parliez d'un sujet majeur : la crise de l'immobilier et du logement pour les Français et les Parisiens, un sujet qui aurait pu mériter que vous le traitiez dans votre question.

Paul SIMONDON aura l'occasion de revenir, lors d'une autre question d'actualité, de façon détaillée sur les droits de mutation. Comme l'a dit la Maire, le déficit n'existe pas, c'est interdit. Ce n'est pas impossible, mais jamais

la Ville n'a été en déficit. Paul SIMONDON vous détaillera les excédents bruts que nous avons dégagés au vote du budget, y compris de façon prudentielle en anticipant une baisse des droits de mutation à titre onéreux.

Vous pouvez questionner la sincérité du budget, mais il faudrait la questionner pour l'ensemble des collectivités qui n'avaient pas prévu les effets de la crise ukrainienne. Je veux bien que l'on emploie de grands mots, encore faut-il les utiliser pour tout le monde de façon égale.

Rien à voir, Monsieur ALPHAND, le jour où vous serez compétent en matière de finances publiques, j'aurais plaisir à vous écouter.

En l'occurrence, le débat qui nous agite, je vais répondre sur le volet immobilier. La situation immobilière, internationale, est en crise du fait... 10 milliards de dette, Madame la Présidente, vous ne connaissez même pas la dette de la Ville de Paris. Vous entendez être Maire de Paris, vous ne savez même pas quel est le niveau de la dette de la Ville de Paris ! Un minimum de sérieux ! La dette de Paris est connue, si vous travaillez un peu, il y a un compte administratif qui est certifié par un commissaire aux comptes indépendant.

Cet amateurisme commence à être un peu pénible pour le caractère démocratique de nos échanges.

La situation de l'immobilier est grave. Je vais revenir à un sujet qui nous préoccupe, et notamment la Maire m'a demandé d'organiser, dès la semaine prochaine, une réunion de crise avec les opérateurs immobiliers, parce que ce qui est en question, ce ne sont pas les finances de la Ville ou celles des collectivités territoriales, c'est en réalité le sujet du financement de plusieurs Etats dans leur entièreté. Ce qui nous préoccupe plus encore, c'est la capacité pour les citoyens de se loger, dans le parc parisien en particulier.

Il y a deux effets cumulés qui sont particulièrement problématiques et sont, selon tous les économistes, directement liés à la crise ukrainienne, pas seulement mais principalement à la crise ukrainienne et ses conséquences. C'est premièrement, une augmentation des taux, et deuxièmement, le durcissement des conditions de crédit par les banques.

Qu'est-ce que cela provoque ? Cela provoque une contraction de l'offre en matière de logement, que ce soit en financement de nouveaux projets ou en liquidité du marché. D'ailleurs, Paul SIMONDON vous l'expliquera en détail, nous n'avons pas un sujet sur les prix, mais sur les volumes. Les gens attendent pour vendre et les gens attendent pour acheter. C'est une prophétie autoréalisatrice qui caractérise toutes les crises immobilières.

Nous avons tiré plusieurs fois la sonnette d'alarme et mis plusieurs mesures en pratique. La première, ce sont des instructions accélérées de permis de construire. La deuxième, c'est de délivrer des renoncements à droit de préemption de façon anticipée. Nous travaillons quotidiennement avec la Chambre des notaires, avec tous les acteurs du secteur.

Dernier point, si toutes les communes de France avaient, depuis 2001, fait l'effort que la Ville de Paris a fait en matière de logement, c'est-à-dire en bilan net 130.000 logements en plus pour nous, il n'y aurait pas de problème de crise du logement dans ce pays, et vous en êtes, en tout cas à droite, largement responsables.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, cher Emmanuel GRÉGOIRE.

Ian BROSSAT pour répondre à cette question intitulée :"la crise de l'immobilier parisien".

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Dans le droit fil de ce que vient de dire Emmanuel GRÉGOIRE, je vous ai entendu, Monsieur CASANOVA, décrire avec de forts trémolos dans la voix, une situation dramatique qui ferait que les prix de l'immobilier à Paris baisseraient.

C'est quand même assez extraordinaire, parce qu'il y a quelques années, quand Paris avait franchi la barre des 10.000 euros du mètre carré, vous expliquiez que c'était affreux, vous aviez d'ailleurs raison, c'est un problème que les prix de l'immobilier augmentent à ce point et que l'immobilier devienne inaccessible, notamment pour les classes moyennes.

Maintenant, les mêmes en viennent à regretter que les prix baissent ! C'est assez formidable.

En tout cas, pour ce qui nous concerne, nous assumons parfaitement la politique du logement qui a été la nôtre dans cette ville depuis une vingtaine d'années. Nous assumons le fait d'avoir permis que Paris passe de 13 % de logements sociaux à 25 %, et atteigne les objectifs de la loi S.R.U. avec deux ans d'avance.

C'est assez remarquable au regard de ce qui se passe dans un certain nombre de communes que vous gérez, avec des maires qui se comportent en délinquants, en refusant d'appliquer la loi S.R.U. qui est pourtant la loi de la République, surtout quand on sait que les mêmes passent leur temps à expliquer qu'il ne faut pas être laxiste vis-à-vis de ceux qui ne respectent pas les lois de la République.

Nous assumons aussi le fait d'avoir été la première ville de France à encadrer les loyers pour permettre aux classes moyennes de se loger à Paris.

Nous assumons le fait d'avoir été la première ville de France à réguler Airbnb, à faire en sorte que ces locations touristiques ne cannibalisent pas notre offre de logement.

Bien sûr, on peut avoir des différences, mais nous menons une politique cohérente en matière de logement, et je sais qu'elle se poursuivra sous votre égide, Madame la Maire, parce que c'est la seule politique qui permet de garder une mixité sociale à Paris.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci et permettez-moi, Monsieur le sénateur, de vous remercier pour tout le travail engagé depuis 10 ans pour permettre aux Parisiens d'avoir accès au logement, pour réguler le marché de l'immobilier. Vous savez que cette action est regardée partout dans le monde.

Nous, nous regardons ce qu'a fait la Ville de Vienne, parce que c'est notre exemple en la matière. Mais oui, dans le monde beaucoup de villes se disent, comment une capitale comme Paris arrive-t-elle à avoir 25 % de logements sociaux, à être attractive, dynamique, à continuer à inspirer ? Cette politique du logement est regardée comme un exemple par beaucoup. En tous les cas, j'en suis très fière et je veux vous en dire merci aujourd'hui. Merci à vous, cher Ian BROSSAT.

Bien sûr, Monsieur CASANOVA, je vous donne la parole.

M. Pierre CASANOVA. - Madame la Maire, évidemment je me réjouis de la baisse de l'immobilier, ma question est que la crise du logement entraîne ce que nous vous annonçons depuis trois ans : une diminution des rentrées fiscales.

Ma question était de dire, puisque votre projection est contredite par les faits, il y aura un déficit de rentrées fiscales sur les D.M.T.O., et si je m'aventure à le quantifier à l'euro, je vous dirai 230 millions, peut-être plus, peut-être moins.

Ma question est : à combien évaluez-vous ce déficit de rentrées fiscales de D.M.T.O. ? Deuxièmement, quelles économies engagerez-vous pour le compenser ?

Pour l'instant, je vous le dis en toute amitié, vous n'avez répondu ni à l'une ni à l'autre de ces deux questions, mais on peut rester bons amis.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous avons répondu à la question sur la crise de l'immobilier. Tout à l'heure, vous aurez une très belle explication de Paul SIMONDON sur les finances de la Ville.

IV - Question d'actualité posée par le groupe Paris en commun à Mme la Maire de Paris relative "à l'augmentation du prix du "pass" Navigo".

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Question d'actualité n° 4, posée par le groupe Paris en commun, Gauthier CARON-THIBAULT pose la question.

M. Gauthier CARON-THIBAULT. - Madame la Maire, mes chers collègues, la question d'actualité de mon groupe portera sur la nouvelle hausse du "pass" Navigo, augmentation dont nous avons pris connaissance lors d'une conférence de presse commune entre Valérie PÉCRESSE et Clément BEAUNE.

Quelques mots sur la forme avant d'en venir au fond. Comme on a coutume de dire, la forme, c'est le fond qui remonte à la surface. En l'occurrence, pas d'information, encore moins de concertation, la forme montre le peu de cas que la Région Ile-de-France et l'Etat font de Paris. Une déclinaison du fameux "en même temps", en même temps Paris paye, et en même temps elle n'a pas voix au chapitre, circulez, il n'y a rien à voir. Telle est la vision PÉCRESSE-BEAUNE de la démocratie et du dialogue : mépris et dédain envers les départements d'Ile-de-France et la Ville de Paris.

Cette hausse décidée de manière unilatérale est un passage en force au moment même, et le projet de loi de finances à venir n'est pas fait pour nous rassurer, où les collectivités locales, premières de cordée de la transition écologique, sont asphyxiées financièrement par l'Etat.

Pour les usagers, c'est donc tranché, le "pass" Navigo va augmenter de 2,6 % pour dépasser les 86 euros mensuels. Cette augmentation sera cofinancée par tous : les collectivités territoriales, nombre d'entreprises, les touristes, et bien sûr les usagers, personne n'a été oublié.

Cette décision, Madame la Maire, nous inquiète en termes de pouvoir d'achat. Elle va à contresens de l'histoire en termes d'écologie. Elle fait suite à une précédente hausse de 9 euros déjà intervenue en 2023. Nous sommes face à une aberration écologique et sociale à l'heure de la crise climatique, face à un très mauvais signal envoyé aux usagers des transports déjà lourdement touchés par l'inflation, et qui subissent des transports publics dont la qualité de service s'est dégradée. Les Parisiens et les Parisiennes le vivent tous les jours.

D'autres pistes de financement soutenables, justes, équitables existent pourtant, comme l'ont proposé les représentants de la majorité municipale qui siègent au conseil d'administration d'Ile-de-France Mobilités. Elles n'ont, pour l'heure, jamais été étudiées.

Allons-nous en rester à la vision PÉCRESSE-BEAUNE : un "pass" Navigo toujours cher pour un service public défaillant, des collectivités, dont Paris, mises à contribution sans concertation et sans contrepartie ?

Madame la Maire, nous sommes prêts à nous mobiliser avec vous pour faire face à cette situation inacceptable. Qu'entendez-vous faire après ces annonces qui laissent les Parisiennes et les Parisiens, les Franciliennes et les Franciliens sur le côté ?

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

David BELLIARD va vous répondre.

J'ai eu aussi l'occasion de m'exprimer, c'est facile de s'entendre sur ceux qui ne sont pas à la table de décision, à savoir les usagers et les départements. C'est facile de s'entendre sur eux. C'est aussi facile d'invoquer la taxe de séjour en voulant n'en faire qu'une ressource pour la Région. Bien sûr que cela va nous amener à réagir fortement.

Je donne la parole à David BELLIARD.

M. David BELLIARD, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, cher Gauthier CARON-THIBAULT, évidemment, cette proposition antisociale et antiécologique, vous l'avez noté, d'augmentation du "pass" Navigo, fait suite à un accord conclu dans le seul tête-à-tête entre la présidente de Région, Valérie PÉCRESSE, et le Ministre des Transports, Clément BEAUNE. Cet accord nous est présenté comme historique, il est censé pérenniser le financement de l'exploitation des transports franciliens de 2024 à 2031.

Jusqu'ici tout va bien, Madame la marquise, surtout quand on sait le besoin énorme de financement de nos transports dans les prochaines années, 1,5 milliard d'euros d'ici 2031.

Souvenez-vous, il fait suite à une situation ubuesque de l'année dernière, vous parlez de mépris dans votre intervention et je vais reprendre ce terme, puisque rien n'avait été anticipé, notamment par la Présidente de Région. Ce n'est qu'à quelques heures du vote du budget d'Ile-de-France Mobilités que nous avons appris que le Gouvernement déniait, dans sa grande bonté, faire une obole de 200 millions d'euros aux transports en commun franciliens.

La méthode, vous l'avez dit, était déjà un signe de mépris pour les près de 10 millions de voyageurs quotidiens, mais surtout cette décision avait entraîné une première hausse de 14 % du "pass" Navigo, qui était passé de 75 à 84,10 euros.

Que dit cet accord ? Il dit que l'effort supplémentaire exigé des entreprises restera très limité, voire dérisoire au regard des exigences financières. L'augmentation du taux plafond du versement Mobilités est seulement de 0,25 %, alors que le premier usage des transports en commun, ce sont bien les déplacements domicile-travail, et qu'une partie importante de la valeur générée par ces entreprises est liée à l'existence de ces infrastructures.

Nous demandons donc une contribution plus importante des entreprises dans le financement et la part de financement des transports en commun.

Deuxième point, il dit que la part de l'Etat dans le financement des transports en commun, décidée encore une fois sans les parties prenantes, vous l'avez rappelé, Madame la Maire, est limitée et ne dépassera jamais 52,5 % des besoins de financement, alors que nous savons que ces dépenses vont augmenter.

On est très loin de la planification écologique tant promise par Emmanuel MACRON parce que, oui, ce sont les usagers qui vont d'abord être mis à contribution encore et encore, alors même que nous avons un besoin impératif de garantir l'accessibilité des transports et des transports de qualité, si nous voulons opérer, sur tout le territoire francilien, un passage de l'usage massif de la voiture individuelle vers des transports moins polluants, moins carbonés que sont les transports en commun.

On nous dit dans le débat que la hausse est modérée, voire indolore. J'ai fait le calcul, basé sur une augmentation d'environ 2,6 % par an : 75 euros en 2022, on va passer en 2024 à 86,20 euros, soit 14,5 % d'augmentation ; 90 euros en 2026 ; et en 2031 on dépassera les 100 euros, puisqu'on sera à 101,80 euros, ce qui fait une augmentation de 36 % en pleine crise du pouvoir d'achat.

Face à l'enjeu majeur, de lutter contre la pollution de l'air, l'adaptation au dérèglement climatique, cet accord est indigent et injuste. Nous le répétons avec l'ensemble des administrateurs et administratrices de la majorité municipale présente et siégeant au conseil d'administration d'Ile-de-France Mobilités, il ne faut pas augmenter le "pass" Navigo et, oui, il faut continuer à nous battre pour les prix les plus bas possibles pour les transports en commun.

Vous l'avez d'ailleurs rappelé dans votre intervention, les alternatives, nous les avons posées collectivement l'année dernière, mais elles n'ont apparemment pas conquis le duo BEAUNE-PÉCRESSE, trop soucieux peut-être de préserver les intérêts économiques du "e-commerce".

On aurait pu mettre à contribution, au travers de ce que l'on pourrait appeler une taxe colis, ou encore les détenteurs des véhicules S.U.V. qui sont extrêmement polluants. Ces propositions sont pourtant cohérentes, parce que face à l'urgence climatique, face à l'urgence sociale, on se doit d'avoir des politiques écologiques ultrasociales,

claires et lisibles, qui ne vont pas encore une fois taper aux portefeuilles des collectivités qui sont largement mis sous tension.

Soyez assurés de notre plein engagement, plein engagement de Mme la Maire qui, je le pense, mobilisera massivement nos nouveaux parlementaires pour mener la bataille à l'Assemblée nationale et au Sénat sur ces questions de financement, avec cet objectif de ne pas augmenter le "pass" Navigo et de trouver d'autres moyens et voies qui existent de financement du "pass" Navigo.

Soyez assurés aussi bien sûr de l'engagement de l'ensemble des administrateurs et administratrices de la majorité municipale au sein du conseil d'administration d'Ile-de-France Mobilités, pour mener dans cette instance cette bataille éminemment importante.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, cher David BELLIARD.

Dans nos propositions constantes, il y a cette idée, pas simplement pour les transports, mais aussi pour les ressources de la Ville, de passer à un pourcentage de taxe de séjour sur notamment les hôtels 5 étoiles et les palaces, qui pourrait être de 5 %, comme c'est le cas par exemple à Berlin, sachant qu'à Amsterdam c'est 7 %, et à New York 15 %.

Nous militons, nous sommes très nombreux parmi les élus locaux de tous bords confondus, pour qu'il puisse y avoir des ressources nouvelles pour les collectivités, que tout l'investissement que nous faisons par exemple en matière culturelle, en matière d'aménagements, de services publics, qui sont des éléments d'attractivité de nos villes, puisse avoir un intéressement, notamment par cette ressource.

Je ne souhaite pas taxer la petite hôtellerie familiale, mais bien les palaces et les 5 étoiles. Avoir une taxe de 5 %, cela permettrait de donner de l'air aux collectivités et de cesser d'être dans ce dialogue absolument abominable, parce que tous les jours on vient me chercher gentiment, nos rapports sont tout à fait courtois et républicains, le Préfet de Région vient me dire : "il va falloir financer le prolongement d'Eole dans les Yvelines".

Dans le même temps, on vient nous chercher en disant : "les finances de la Ville, comment allez-vous faire avec des D.M.T.O. qui baissent ?".

N'étant pas particulièrement schizophrène, je préfère poser les sujets tels qu'ils sont, et jouer mon rôle en allant chercher des solutions de financement qui ne soient pas impactantes pour les habitants de notre région, mais qui permettent d'avoir un retour sur investissement, notamment pour les maires qui ont engagé des aménagements et des investissements qui font de leurs villes des villes plus attractives.

Voilà ce que nous allons faire, merci à vous.

Monsieur CARON-THIBAULT, vous avez la possibilité de reprendre la parole.

M. Gauthier CARON-THIBAULT. - Je ne vais pas dire grand-chose, Madame la Maire, vous avez raison d'aller vers la valorisation des externalités négatives pour justement pouvoir réussir à améliorer les trajets communs. Si jamais on ne va pas dans ce sens-là, je crois que cela va commencer à se voir qu'à défaut de trajets communs, certains cherchent plus à adresser des trajectoires individuelles.

Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

V - Question d'actualité posée par le groupe Changer Paris à Mme la Maire de Paris relative "aux finances de la Ville de Paris".

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je donne la parole au groupe Changer Paris, c'est M. ALPHAND, je crois.

M. David ALPHAND. - Merci, Madame la Maire.

Je voudrais remercier, en préambule, M. Emmanuel GRÉGOIRE pour le compliment qu'il m'a adressé voilà quelques instants. Sachez, Monsieur GRÉGOIRE, que je l'interprète comme l'hommage du vice à la vertu.

J'en viens maintenant à ma question qui vous concerne directement, Madame HIDALGO.

Vous avez annoncé, voilà quelques semaines, porter plainte contre l'Etat au motif de la baisse, voire de la suppression des aides que l'Etat apporte à la Ville de Paris. C'est bien vous, c'est votre aplomb coutumier, votre culot, j'allais presque dire votre mauvaise foi, car il est très bien de donner des leçons, il est encore mieux de donner l'exemple.

Et, Madame HIDALGO, en matière d'exemple, le vôtre est vraiment très, très, très mauvais. Vous êtes lestée d'une dette de 10 milliards d'euros. Votre budget est insincère, vos prévisions pour le budget 2023 étaient manifestement erronées et beaucoup trop optimistes. Vous ne provisionnez pas un certain nombre de risques, dont notamment celui que vous faites courir par votre projet de la tour Triangle, qui porte sur un contentieux de 263 millions d'euros non provisionnés, et qui a d'ailleurs donné lieu à saisie de documents dans votre bureau et celui de votre premier adjoint.

Le prétexte de la baisse de la dotation de l'Etat est donc un prétexte fallacieux. Au rythme des dotations, lorsqu'elles étaient au niveau que vous regrettez, à ce rythme-là aujourd'hui, la dotation de l'Etat serait vraisemblablement de 1,2 milliard d'euros.

En 2022, ce que vous oubliez de dire, Madame HIDALGO, et on dévoile votre supercherie, c'est que vous avez perçu 1,6 milliard d'euros supplémentaire au titre des recettes fiscales. Vous avez bien compris, 1,2 perdu, mais 1,6 milliard d'euros gagné et vous oubliez de le dire.

Avec la hausse de la taxe foncière impactante pour les particuliers, les locataires, les propriétaires et les commerçants, + 62 %, ce sont 800 millions d'euros supplémentaires qui rentrent dans vos caisses.

Alors, Madame HIDALGO, quand on voit la dégradation des services municipaux à Paris, des crèches où il manque des effectifs, jusqu'à la propreté et on connaît l'état des rues, la question que je vous pose, Madame HIDALGO, car votre gestion s'apparente à un véritable trou noir... Le trou noir, on y jette des objets, on ne les voit jamais ressortir.

Madame HIDALGO, dans votre gestion, où passe l'argent des Parisiens ?

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je vais donner la parole à Paul SIMONDON, mais je voudrais juste rétablir un point.

Mme HIDALGO est Maire de Paris, au cas où vous ne le sauriez pas. Monsieur SIMONDON, vous avez la parole.

M. Paul SIMONDON, adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Tout d'abord, un soutien à tous les enseignants en physique et en sciences, parce que la notion de trou noir a été extrêmement mal traitée, et cela me fait quelque chose.

Je vais répondre aussi à M. CASANOVA, puisqu'il y avait plusieurs questions. Les droits de mutation, en effet sont en très forte baisse, de l'ordre de 20 % par rapport au niveau de l'an dernier. Emmanuel GRÉGOIRE a expliqué à quel point c'était une conséquence de la crise du logement, l'un de ses aspects. Il y a bien sûr plusieurs manières de réagir. On peut penser que c'est un sujet uniquement parisien, c'est ce que semble faire M. ALPHAND, ou bien s'apercevoir que l'ensemble des départements sont touchés.

François SAUVADET, président de l'"Association des départements de France", le dit et le répète, il est allé sonner l'alarme sur le financement des allocations sociales des départements auprès de la Première ministre, et appelle à une prise de conscience du Gouvernement sur cette difficulté.

Paris, heureusement, est moins dépendante que les autres départements de cette recette, mais le constat est là : la perte d'autonomie financière des collectivités locales orchestrée par le Gouvernement les met en difficulté et à la merci de la première crise.

David LISNARD, président de l'"Association des maires de France" le dit : "les maires ne supportent plus la recentralisation rampante qui entrave leur liberté d'agir". Tous ces élus ne sont pas de dangereux membres de notre coalition politique, vous le savez, parce qu'il y a bien une recentralisation rampante. La suppression de la C.V.A.E., 85 millions d'euros en moins pour Paris, est l'un des derniers exemples.

Un autre plus discret, mais je tiens à en informer notre Assemblée, Bercy a essayé de nous priver, contrairement à ce que la loi prévoit, d'une recette de 11 millions d'euros. Il se trouve que c'était sur les cercles de jeux. Heureusement, notre recours sur le sujet a été couronné de succès et son action a été présentée comme une erreur. Une erreur à 11 millions quand même, heureusement, nous avons pu rectifier la chose.

Oui, nous allons continuer un recours sur la dotation générale de fonctionnement, ce ne sont pas des aides. Nous allons déposer un recours contre cette dotation à zéro, et nous allons montrer que la France ne respecte pas ses engagements internationaux pris dans la Charte de l'autonomie locale, qui prévoient justement de respecter les collectivités.

Sur le procès en imprévision, je veux rectifier quelque chose. Nous avons voté ici, en décembre dernier, un budget où les D.M.T.O. étaient en baisse de 100 millions d'euros par rapport à la réalité de 2022. Nous avions donc prévu une baisse. Je tiens à rassurer tout le monde sur ce point.

Il y a une forme d'incohérence. Comment peut-on encore nous reprocher d'avoir actionné l'unique levier fiscal que nous avions à disposition, la taxe foncière, et nous dire que nous étions trop exposés à cette recette volatile ?

Face à ces deux positions, Monsieur ALPHAND, je comprends bien, vous pensez que vous pouvez, de manière très sentencieuse, formuler les critiques successives, l'une après l'autre, et que cela donne un air sérieux, grâce à ce totem d'immunité qu'est la présomption de compétence de votre famille politique sur l'économie, et son miroir, notre présomption d'incompétence, d'illégitimité. On connaît par cœur ce genre de procès.

La réalité est que vos postures apparaissent pour ce qu'elles sont : incohérentes et politiciennes.

Quelle va être la position des parlementaires de votre famille politique sur notre projet d'aller chercher des recettes ? Taxe de séjour, mettre fin à la niche fiscale sur l'hôtellerie de luxe, un projet très clair. Vous devez nous soutenir sur ce point.

Notre gestion budgétaire est sérieuse. Vous avez encore raconté n'importe quoi sur le niveau de dette, comme d'habitude. Cela fait plusieurs années que vous dites 10 milliards, je pense que les journalistes vont finir par dire, tiens, cela n'augmente pas ? Vous devriez peut-être augmenter ? C'est un problème à force !

Vous avez osé parler d'insincérité. Les agences de notation parlent de bonne gestion budgétaire, nos comptes ont été certifiés, mais vous continuez, simplement de l'ordre de la calomnie, il n'y a rien, mais vous avez envie de continuer quand même à le dire. Je vais le rappeler : tous les recours que vous avez déposés de manière répétée contre nos documents budgétaires n'ont rien donné. Aucun n'a prospéré. A quel moment allez-vous le reconnaître ?

Nous avons, les premiers, mis en place un grand plan de sobriété pour faire face à la crise énergétique et à l'inflation. Malgré les crises successives, la Ville de Paris va continuer d'investir pour les services publics, le logement social et la transition énergétique, malgré le désengagement tragique de l'Etat, je vous le confirme.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Cher Paul SIMONDON, merci pour cette réponse précise.

Monsieur le conseiller, vous avez la parole.

M. David ALPHAND. - La réalité de cette ville, Madame HIDALGO, Madame la Maire, c'est que vous n'êtes pas encore sous tutelle, mais vous êtes déjà sous curatelle, et de votre propre fait.

Cette curatelle, c'est quand vous vous tournez systématiquement vers l'Etat. C'est quand vous lui ponctionnez des loyers capitalisés hors du droit commun. Nous avons été les premiers, avec Rachida DATI, notre présidente, à le dénoncer.

C'est quand, après avoir octroyé des subventions à des associations comme "SOS Méditerranée" et que le problème de l'accueil des migrants se pose, vous vous tournez vers l'Etat, car vous ne savez pas comment le gérer !

C'est encore, voilà quelques jours, sur la question des punaises de lit, quand vous vous tournez de nouveau vers l'Etat, alors qu'à la sortie du Covid, je vous le rappelle, Madame HIDALGO, vous aviez annoncé à grand renfort de communication, la création d'une direction générale à la santé publique. Vous en souvenez-vous encore ?

Nous vous incitons à suivre les préconisations de notre groupe et de notre présidente, pour retrouver une trajectoire budgétaire qui soit celle du désendettement dans cette ville.

En conclusion, Madame HIDALGO, lorsque je vous vois, je ne peux pas m'empêcher de penser à Midas. Midas, c'est ce roi connu de la mythologie, et le roi Midas, il avait un pouvoir particulier, chers collègues, il transformait tout ce qu'il touchait en or, même le plomb ! Eh bien vous, Madame HIDALGO, vous êtes l'exact contraire, vous êtes l'anti-Midas, tout ce que vous touchez, y compris l'or des Parisiens, ce bijou qu'est notre Capitale, vous le transformez en plomb !

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur le conseiller, mais je n'ai plus de voiture, donc je ne sais pas du tout à quelle référence de Midas vous faites allusion ici. Cela doit être culturel.

Mais surtout, je vous rappelle, Monsieur le conseiller, que nous sommes ici dans une assemblée, que je suis la Maire, je ne suis pas Mme HIDALGO "intuitu personae", et c'est à ce titre que je suis ici, parce que ce sont les Parisiens qui en ont décidé ainsi. C'est à ce titre que vous n'êtes pas dans la majorité et que vous êtes conseiller de Paris, donc je vous rappellerai à un peu de respect pour la fonction et les fonctions que nous occupons les uns et les autres.

Je vous remercie.

VI - Question d'actualité posée par le groupe "Les Ecologistes" à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police relative "aux services de sécurité privé lors d'événements sportifs".

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Question suivante, qui nous est posée par Mme Alice COFFIN, pour le groupe "Les Ecologistes".

Mme Alice COFFIN. - Merci, Madame la Maire.

Dimanche soir, avec les joueuses et militantes du club de football parisien, "Les Dégommeuses", club qui œuvre pour l'accueil des réfugiées lesbiennes et "trans" à Paris, nous avons assisté au sommet du championnat D1, l'affrontement entre les Parisiennes et les Lyonnaises.

En début de seconde mi-temps, nous avons déployé une banderole qui disait : "Jenni, Kadi, on vous croit., ≠SeAcabo". Je décrypte. C'était un soutien envers Jenni HERMOSO, ex-joueuse espagnole du P.S.G., cible d'une agression sexuelle du président de la fédération espagnole RUBIALES, après avoir été sacrée championne du monde, et de Kadidiatou DIANI, qui a récemment porté plainte pour agression sexuelle de son ex-entraîneur du P.S.G.

Au bout de deux minutes d'avoir déployé la banderole, le service de sécurité privé du P.S.G. a débarqué en tribune. On leur a immédiatement rendu la banderole, j'étais là, je peux vous dire qu'ils n'ont même pas eu à demander.

Pourtant, pendant un long moment, on a subi un déferlement de violences idiotes, machistes, misogynes, cela se lisait dans leurs yeux. Je sais reconnaître la haine de certains hommes pour les femmes, et l'envie de les taper là où elles se logent.

La vidéo de cette agression a, depuis, été vue plus de 3 millions de fois et suscité des réactions internationales.

Ils nous répétaient sans cesse : "Ici c'est une instance privée, on fait ce que l'on veut", sauf que le Parc des Princes n'est pas une instance privée, il est une concession de la Ville de Paris, qui appartient bel et bien aux Parisiennes et aux Parisiens. J'attends donc de la Ville une réaction forte, face à ces comportements.

Pourquoi le P.S.G. déploie-t-il tant de zèle à brutaliser des femmes qui portent un message féministe contre les agressions sexuelles, quand les supporters, chantant ou déployant des messages racistes ou homophobes, comme cela a été le cas il y a encore quelques jours, n'ont jamais été la cible de telles interventions ?

Ceci, alors que la convention qui lie la Ville à la société exploitation "Sports Evénements" détenue par le P.S.G., pour l'exploitation du Parc des Princes, énonce qu'au regard du vœu émis par le Conseil municipal de la Ville de Paris, lors de ses séances des lundi 11 et mardi 12 février 2013, l'occupant fait ses meilleurs efforts pour veiller et sensibiliser à la lutte contre les discriminations.

Qu'est-ce que la Ville envisage de faire, puisque ces termes ne semblent de toute évidence pas respectés ?

Enfin, je conclurai cette question par une interrogation un peu plus générale. Dans quelques mois, Paris va accueillir les Jeux olympiques et paralympiques. Les événements sportifs de cette ampleur ont toujours été le lieu de revendications politiques et c'est tout à leur honneur. Comment pouvons-nous, dans ces conditions, avoir la certitude que nous n'aurons pas à déplorer des comportements semblables à ceux de dimanche ?

Dans sa première version, la loi olympique adoptée au printemps proposait de criminaliser les manifestations à caractère politique en les assimilant à des actes de violence. Heureusement, cet article n'a pas été adopté, mais nos craintes restent profondes. Est-ce que les militants et militantes du monde entier vont, cet été, se faire traiter comme nous dimanche soir ? Quelles sont vos préconisations à ce sujet ?

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame.

Monsieur le Préfet de police, puis Nicolas NORDMAN.

M. LE PRÉFET DE POLICE. - Madame la Maire, Madame la conseillère de Paris, Madame Alice COFFIN, bien que je ne sois pas interpellé directement, je vais vous donner mon avis sur cette affaire.

La Préfecture de police est présente au Parc des Princes pour les matchs du Paris-Saint-Germain, au PC de sécurité, puisque nous assurons la sécurité extérieure, notamment pendant les matchs, et à l'intérieur lorsque nous sommes requis par l'organisateur, en l'occurrence le club du Paris-Saint-Germain.

D'abord, vous dire que je ne suis pas compétent pour ce qu'il se passe dans les gradins, sauf troubles manifestes, troubles graves à l'ordre public, et sauf lorsque je suis requis et que mes effectifs interviennent, ce qui ne m'empêche pas d'avoir un avis sur le sujet. Je vais vous le donner.

Cela étant, je voudrais rappeler quelques règles, puisque vous évoquez les J.O., vous évoquez ce qu'il se passe dans les enceintes sportives. D'une manière générale, je le rappelle puisque vous l'avez évoqué très directement, Madame la conseillère, il faut que les conseillers de Paris soient bien informés des règles applicables.

Dans les enceintes sportives, la plupart des règlements intérieurs prévoient qu'il est interdit d'introduire des banderoles, des revendications à caractère politique, philosophique, religieux. On vient pour supporter des clubs en général. La plupart des règlements prohibent un certain nombre de banderoles. Je veux le rappeler. C'est sous la responsabilité de l'organisateur que ces choses se passent et se déroulent.

Maintenant, le cas que vous citez, j'en ai eu connaissance uniquement par les réseaux sociaux, par vos interventions dans les médias. Les faits n'ont pas été portés à ma connaissance, ni à la connaissance des autorités de police présentes sur place.

Cette intervention, tant sur la forme que sur le fond, semble inappropriée, je vous le concède. Cela étant, je veux rappeler les règles qui s'appliquent, parce que vous faites référence à des événements qui peuvent se dérouler dans le futur : les manifestations à caractère politique pendant les manifestations sportives ne sont pas possibles. Je vous redis qu'au cas d'espèce, manifestement, l'intervention était assez inappropriée. Ce n'est pas une généralité.

Je travaille depuis maintenant plusieurs années aux côtés du Paris-Saint-Germain, dont les agents sont des agents de qualité, dirigés par un directeur de la sécurité qui a été un ancien haut fonctionnaire du Ministère de l'Intérieur, qui connaît bien ces affaires, bien ces dossiers. Je crois pouvoir dire que ce que vous avez subi, que je déplore, est un acte isolé.

Maintenant, pour l'avenir, évidemment ces règles vont continuer de s'appliquer dans les enceintes sportives. C'est normal.

Également, il faut avoir une grande confiance, et nous l'avons, le Préfet de police que je suis a une grande confiance dans les forces de sécurité privées, dans le cadre d'un "continuum" de sécurité que nous mettons en œuvre avec la police municipale, avec les agents de sécurité privés, pour garantir le bon ordre et la tranquillité à l'extérieur comme à l'intérieur des enceintes sportives.

Encore une fois, je vous le dis clairement, je considère que cette intervention n'était pas forcément appropriée. Je regrette qu'elle ait eu lieu de cette façon. Compte tenu de la relation de travail que j'ai avec le club du Paris-Saint-Germain, je considère que c'était un cas isolé. Je le regrette. Je pense que cela ne se reproduira plus.

Dans les enceintes sportives, on ne porte pas de message politique. Je redis que l'intervention était inappropriée, sur la forme et sur le fond. Peut-être que le message n'a pas été tout de suite compris, pas lisible. En tout cas, rien ne justifie ce que nous avons vu sur les réseaux sociaux en termes d'intervention auprès du groupe que vous représentiez.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur le Préfet de police.

M. Nicolas NORDMAN a la parole.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint. - Madame la Maire, Monsieur le Préfet de police, Madame la conseillère, je voudrais d'abord associer Pierre RABADAN à cette réponse, qui a dû aller à une réunion interministérielle sur les déplacements aux J.O. C'est ce qui explique qu'il n'est pas présent aujourd'hui.

Concernant les faits de ce dimanche 1er octobre, je voudrais vous dire, au nom de l'Exécutif, bien sûr que nous condamnons l'intervention violente des agents de sécurité à votre encontre.

Nous voulons évidemment vous redire, et redire notre plein soutien à l'action et au combat de l'association "Les Dégommeuses" et ses membres pour lutter contre les discriminations dans le sport.

Vous l'avez souligné, la gestion du Parc des Princes est le fait d'une convention d'occupation du domaine public avec la société d'exploitation "Sports Evénements", qui choisit et a la responsabilité des entreprises de sécurité qu'elle emploie, à l'intérieur de l'équipement.

Malgré cela, nous avons décidé, avec Pierre RABADAN, de pouvoir officiellement saisir la société et le P.S.G. de ce qui s'est passé le week-end dernier, pour manifester ce que je disais à l'instant, le caractère inacceptable de ces événements.

Vous avez élargi un peu votre propos, et je peux vous répondre sur la gestion que nous avons avec les sécurités privées. Nous avons recours à beaucoup de sociétés privées pour de la gestion événementielle, mais aussi dans la perspective des Jeux olympiques, nous aurons à travailler avec ces sociétés, comme nous le faisons pour beaucoup d'événements. Je pense à "Paris Respire" ou à d'autres.

Nous avons relancé nos marchés et mis en place des dispositifs de contrôle extrêmement robustes, avec la direction de la police municipale, qui a la charge du suivi de ces marchés avec nos sociétés privées, pour notamment pouvoir intervenir en cas de problème, avec des sanctions, voire parfois des résiliations qui sont faites sur l'utilisation de certaines personnes.

Egalement, je l'annonce ici, nous avons lancé une expérimentation que nous avons faite pour la première fois au moment de la Foire du Trône, pour organiser une formation systématique des agents de sécurité privés, notamment sur la question des postures professionnelles, la non-discrimination, sur un rappel des méthodes de palpation, qu'ils devaient utiliser dans le cadre de la réalisation de leur mission.

Nous avons fait cette expérimentation à l'occasion de la Foire du Trône. Nous allons la généraliser pour que les privés employés par la Ville de Paris puissent bénéficier de ces formations très courtes, une demi-journée, mais pour que dans l'exercice de leur métier, les choses puissent être faites dans les règles de l'art, dans le respect dû aux personnes.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

A mon tour, je condamne ce qui s'est passé, et j'apporte mon soutien. Dans les remarques et courriers que nous allons faire au P.S.G., nous allons bien sûr dire, comme l'a très bien dit M. le Préfet de police, que cette intervention était tout à fait inappropriée et inacceptable, compte tenu par ailleurs de tous les efforts, de tout le travail sérieux que nous faisons, avec notre police municipale et tout ce qui l'entoure, pour faire prendre en considération les discriminations, en les nommant : le sexisme, l'homophobie, l'antisémitisme, et le racisme.

Nous avons une police municipale qui a une formation sur ces sujets. Cela a été une volonté de ma part, de notre part, de le faire ainsi. Nous resterons extrêmement fermes sur les principes, mais aussi sur leur mise en œuvre.

Madame la conseillère, vous avez la parole.

Mme Alice COFFIN. - Merci beaucoup, Madame la Maire, pour ces mots de soutien que je transmettrai aux "Dégommeuses", et certaines sont présentes en tribune, elles les entendront aussi.

Trois petits points, en deux minutes. Je voulais juste revenir sur la réponse de M. le Préfet : "c'est un événement isolé, cela n'arrive pas...". Oui, c'est bien le problème, cela n'arrive pas d'habitude. Isolé, cela ne veut pas dire pas signifiant. Ce n'est pas du tout un hasard, ce n'est pas tombé sur les féministes, sur les lesbiennes qui protestaient contre les agressions sexuelles, tiens, cela n'arrive jamais, là c'est arrivé.

On n'entend pas beaucoup de protestations contre les chants homophobes, effectivement, cela n'arrive pas. Tant mieux que cela n'arrive pas avec cette violence-là d'ailleurs.

Ce n'est pas du tout anodin. Cela fait partie d'un système bien plus large, où l'on va considérer… Alors que l'on donne les noms des joueuses sur les banderoles, et DIANI était sur le terrain, il y a encore le droit de soutenir les joueuses sur le terrain. Son combat contre les agressions sexuelles est aussi important que ses prestations merveilleuses balle au pied.

C'est important aussi. Ce ne sont pas "Les Dégommeuses" qui font de la politique là, c'est le choix du P.S.G. d'intervenir et de dire : pour l'homophobie, on n'intervient pas ; pour le féminisme, on intervient. Eux, ils font de la politique en faisant cela, ils envoient un message, il y a un effet de sens là-dessus. C'est cela que je voulais expliquer.

Juste un mot sur la question de la sécurité privée, qui est importante et nous concerne bien au-delà du football. On a eu beaucoup d'exemples de militants et militantes écologistes, ou dans des meetings politiques, à des A.G. de grands groupes, qui se font molester, et il n'y a pas de raison que la sécurité des Parisiennes et Parisiens ne soit pas respectée, y compris quand ils exercent leur liberté d'action politique. Il serait important de savoir si ces questions de formation sur ces sujets vont vraiment, et elles devraient, faire partie impérativement des marchés publics.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, et je salue l'association des "Dégommeuses" que nous soutenons depuis très longtemps. J'ai des souvenirs à l'époque où je n'étais pas encore Maire de Paris, de soutien. Je veux leur dire un grand merci aussi pour tout ce qu'elles font, qui fait progresser cette lutte contre les discriminations, et l'acceptation de ce que nous sommes, les uns et les autres, notamment dans le sport.

Elles sont pionnières, elles sont sur le terrain, elles mènent ce combat depuis longtemps avec constance. Je veux leur dire toute mon admiration.

Je pense qu'Hélène se joint à moi, puisqu'elle les connaît bien aussi.

VII - Question d'actualité posée par M. Laurent SOREL à Mme la Maire de Paris "pour un service public municipal contre les punaises de lit".

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Question à présent de Laurent SOREL, Monsieur le conseiller.

M. Laurent SOREL. - Merci, Madame la Maire.

Je vais vous décevoir ou peut-être vous rassurer, mais je suis venu sans ma petite fiole de punaises de lit pour imager mon propos. Vous avez compris de quoi je veux parler, des punaises de lit, véritable fléau de santé publique. Fortes démangeaisons, anxiété, insomnie, crises d'angoisse, isolement social, pour des milliers de personnes aujourd'hui, c'est un enfer.

Le résultat de l'inaction du Gouvernement, c'est qu'il y avait 200.000 lieux infestés en 2017, et peut-être plus d'un million en 2022. Ce n'est pas faute pourtant d'avoir sonné l'alerte, comme nous l'avons fait à la France insoumise, en 2017, par Mathilde PANOT, ou depuis au moins 2020 par Mme SIMONNET ici même, sur ce problème de santé publique.

Aujourd'hui, le Gouvernement parle enfin d'un projet de loi, que de temps perdu ! Oui, la Ville a eu raison d'alerter, d'appeler l'Etat à prendre ses responsabilités pour encadrer la lutte contre ce fléau. Oui, la Direction de la Santé publique de la Ville pilote un plan qui intègre prévention, information, lutte et prise en charge des encombrants infestés. Sauf que j'ai l'impression que le discours de la Ville aujourd'hui, c'est de dire, on a fait notre part, maintenant c'est à l'Etat de jouer.

Première question, Madame la Maire, je pense que pour prévenir les fantasmes et les peurs, il y a un devoir de transparence et d'information : y a-t-il un début de cartographie sur les lieux touchés, transports, cinémas, métro ? Quelle précaution est prise pour sensibiliser, informer, prévenir, voire si nécessaire traiter les écoles maternelles et les crèches notamment ?

Deuxième question, j'ai compris, M. Emmanuel GRÉGOIRE a précisé qu'il y a une prise en charge spécifique des encombrants infestés, ce que j'ai vérifié. Ne faudrait-il pas comme à New York, rendre obligatoire, au moins pour les matelas, qu'ils ne soient pas mis aux encombrants sans protection hermétique, le risque étant que peu d'habitants, dans la panique du moment, alertent la Ville de la réalité de l'infection de leurs meubles ou de leurs matelas ? Qu'est-il fait pour éviter que les agents qui récupèrent les encombrants ne soient pas eux-mêmes infestés par les punaises ?

Troisième question, si le risque de punaises est intégré au contrat d'assurance habitation, comme cela semble être votre position, n'y a-t-il pas un risque que ces contrats d'assurance augmentent substantiellement ?

La meilleure solution pour éviter cela, et en même temps tous les excès des entreprises qui pratiquent des tarifs excessifs pour traiter, ne serait-ce pas la mise en place d'un vrai service public municipal de traitement et de prévention des punaises, un service dont le financement serait assumé au moins en partie par l'Etat ?

Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Je donne la parole à Emmanuel GRÉGOIRE, pour vous répondre.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire, sujet qui a beaucoup occupé l'espace médiatique, ce qui est un avantage, car cela permettra de faire de la pédagogie sur le sujet, mais qui souvent fait courir le risque que nous n'en parlions plus quelques jours après, et que les discours ne soient pas suivis d'effet.

C'est un sujet sur lequel il faut garder son calme. C'est un sujet en croissance, un phénomène mondial. Il doit être mis sous surveillance. C'est précisément parce qu'il faut agir maintenant que ce n'est pas la peine de paniquer pour après.

Merci beaucoup, Monsieur le conseiller, je sais que votre formation politique est sensible à ce sujet, et nous avons beaucoup échangé et travaillé ces dernières années sur cette affaire. Je vais revenir sur les propositions que vous avez formulées.

D'abord, rappeler, s'il en était besoin, que les punaises de lit sont beaucoup moins racistes que beaucoup de responsables politiques. Elles ne font aucune distinction d'origine ou de condition.

C'est important de le dire, parce que le débat autour de ce sujet des punaises de lit a rappelé de bien troubles débats sur le lien entre l'origine sociale ou ethnique, parfois même cultuelle, et ces nuisibles.

J'ai rencontré hier le syndicat des professionnels, le CS3D, qui a formulé plusieurs propositions recoupant celles formulées par la Ville, qui me permettent de vous répondre sur plusieurs points.

La première urgence est de prendre en charge, comme le fait la Ville, notamment via les bons délivrés par le C.A.S.-V.P. pour les plus précaires, de sorte d'agir le plus tôt, qu'il n'y ait pas de renoncement d'action du fait du coût très élevé. Je ne parle pas des cas frauduleux, qui sont formulés par certains professionnels peu scrupuleux, mais même un traitement de base est onéreux, y compris quand on le prend tard, en devant se débarrasser d'affaires des citoyens.

Le deuxième point, c'est la clarification des rôles. Quand vous regardez les textes, la loi Elan explique que les punaises de lit sont plutôt à la charge du propriétaire. C'est cocasse pour un propriétaire de se retrouver responsable d'une infection liée au locataire, il est nécessaire de clarifier ce point.

Troisièmement, le sujet de la couverture assurantielle, des débats sont engagés, mais déjà, donner l'exemple de ce que nous faisons, nous. A la Ville de Paris, nous avons mis en place un plan d'action contre les punaises de lit depuis 2018. En 2019, "Paris Habitat" a initié un accord inédit dans lequel il y a eu un accord entre les associations de locataires et "Paris Habitat", pour couvrir collectivement le risque de punaises de lit, et le faire prendre en charge à la fin par le bailleur social. Innovation unique en France quasiment et qui a été étendue aux autres bailleurs parisiens.

Les parlementaires se sont saisis du sujet, puisqu'au moins trois présidents de groupe à l'Assemblée nationale ont émis le souhait d'une P.P.L. transpartisane. Le Gouvernement, enfin, a annoncé une réunion interministérielle ce vendredi.

Concernant la cartographie, c'est une urgence, nous avons des outils à notre disposition, nous pouvons la nourrir utilement. Une expérimentation est menée à Marseille. Il faut absolument que nous ayons une meilleure connaissance du phénomène.

Je vous confirme que la Ville de Paris exerce une surveillance très particulière sur ses bâtiments publics les plus exposés que vous avez cités, que sont les crèches et les écoles qui font l'objet de protocoles de surveillance extrêmement rigoureux.

Ensuite, la prise en charge des encombrants, vous avez raison, il y a une subtilité. Sur le site Internet de la Ville de Paris, il est indiqué qu'en cas d'infection par des punaises de lit, il est obligatoire de les déposer dans la rue de façon scellée. Même si juridiquement ce n'est pas obligatoire, chacun comprend que c'est un devoir moral, mais nous avons besoin de mieux informer le public sur cette obligation.

Le service des encombrants dispose d'un service de télédéclaration spécifique pour les punaises de lit, avec un circuit d'élimination.

Ce sont des actions mises en place depuis longtemps, qui pourraient utilement être généralisées.

Sur le service municipal, ma rencontre avec les professionnels, ils sont plusieurs centaines, est très rassurante. Nous avons de grands professionnels dans le secteur, qui ont beaucoup de propositions à formuler. J'espère qu'ils auront des oreilles pour les écouter.

Nous avons nous-mêmes beaucoup à partager, et nous partagerons l'expérience de la Ville de Paris avec tous ceux qui voudront bien l'entendre. Il faut rester calme, serein. Y compris les Jeux olympiques sont une occasion, peut-être un héritage, d'aligner des planètes qui ont besoin de mieux travailler ensemble.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, cher Emmanuel GRÉGOIRE.

Monsieur SOREL ?

M. Laurent SOREL. - Merci pour votre réponse. Je vais moi-même intervenir avec calme et sérénité.

J'ai quand même une petite remarque à faire. Effectivement, les services sociaux de la Ville prennent en charge le traitement pour les Parisiens en situation précaire.

En fait, il n'y a pas que les Parisiens et Parisiennes en situation précaire qui peuvent hésiter à engager les dépenses pour le traitement. Là, il y a une vraie problématique. L'hésitation, cela peut être aussi un phénomène qui se répand dans l'immeuble et devient incontrôlable. C'est pour cela que la question du service municipal permettrait aussi de répondre à une nécessité pour l'ensemble des Parisiennes et Parisiens, et d'éviter un certain nombre de problèmes.

J'ai aidé dernièrement une amie à moi sur cette question. Elle n'était pas précaire, mais elle a eu du mal à sortir les 900 euros demandés par l'entreprise en question, pour le traitement des punaises de lit.

C'est un premier élément.

Deuxième élément, dans ma question, j'ai parlé des écoles, mais j'ai lu un article qui disait qu'à New York, il y avait aussi la question des hôtels qui était importante. Sur cela, il y a les hôtels, mais aussi le Airbnb par conséquent. M. Pascal PRAUD parlait des migrants, évidemment, on le connaît, mais c'est davantage un problème relatif aux déplacements internationaux de touristes, et des Parisiennes et Parisiens qui voyagent beaucoup, donc cela concerne le Airbnb et les hôtels. Aussi, sur les hôtels, il y a la nécessité d'avoir une cartographie et des procédures pour pouvoir alerter, traiter immédiatement.

En tout cas, je pense que maintenant, tout le monde est conscient de l'urgence de la situation.

On va se mettre au travail. J'espère que les groupes travailleront le plus possible ensemble. C'est ce que demandent les Parisiennes et Parisiens, les Françaises et les Français.

Evidemment, la Ville de Paris ne pourra pas répondre toute seule, parce que cela ne s'arrête pas aux frontières du périphérique.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur le conseiller.

C'est dans cet état d'esprit que nous allons travailler. Je remercie Emmanuel GRÉGOIRE d'avoir saisi ce sujet et de permettre tout ce travail de cartographie, mais aussi de rappel de ce qui existe déjà.

Si les Parisiens savent qu'il y a une ligne dédiée, s'il vous plaît, les médias, redites-le, pour les cas de punaises de lit, pour se débarrasser de sa literie et des objets qui sont touchés, alors cela change aussi un peu la donne quant à la difficulté de lutter contre ce fléau.

2023 Changer Paris 1 - Débat organisé relatif à la rationalisation et à la régulation des opérations événementielles dans les espaces verts parisiens.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, nous avons terminé avec les questions d'actualité. Nous passons au débat organisé, avec la niche Changer Paris sur la rationalisation et la régulation des opérations événementielles dans l'espace public. Un débat organisé a été prévu en conférence d'organisation.

Madame BALDINI, vous avez la parole, pour le groupe Changer Paris.

Mme Véronique BALDINI. - Merci, Madame la Maire. Mes chers collègues, tous ici, nous conviendrons d'une chose : les espaces verts sont essentiels au quotidien des Parisiens.

Si beaucoup de nos débats tournent autour de créations d'espaces verts partout dans Paris, et de projets annoncés à renfort d'images de synthèse, qui peuvent être trompeuses, il est important de ne pas négliger l'existant et les centaines de havres verts que comptent nos arrondissements.

Nombre de ces lieux, parcs et jardins, ont fait l'histoire de Paris, la petite comme la grande.

Ces lieux sont le théâtre de nombreuses scènes de la vie et décors de références culturelles. Robert Doisneau photographia le square du Vert Galant. Le parc de la Butte-du-Chapeau-Rouge a vu un tout jeune Fabrice LUCHINI tourner quelques scènes devant la caméra de Pierre Zucca, au milieu de ses belvédères et statues atypiques. La liste est encore longue.

Ces lieux nous permettent aussi de nous souvenir de notre histoire, comme dans le square d'Ile-de-France, qui jouxte le mémorial des Martyrs de la Déportation sur l'Ile de la Cité, ou rendent hommage à des noms que nous n'avons pas oubliés, à l'image d'Anne Frank, Samuel Paty ou Arnaud Beltrame.

Nombreuses sont les curiosités qui peuplent nos parcs et jardins, à l'image de la vue de la façade arrière du bateau-lavoir, qui vit passer Picasso dans le jardin Louise Weber, des ruines des arènes de Lutèce, ou du robinier du square René Viviani, le plus ancien arbre de Paris.

Enfin, de façon plus simple mais non moins importante, beaucoup de personnes ayant grandi ou s'étant installées à Paris possèdent un attachement certain à un ou plusieurs des jardins de leur quartier.

Ces espaces agréables sont tant de lieux de rendez-vous, pour les jeunes et les moins jeunes. Les familles y viennent au goûter avec leurs enfants, qui ont besoin de se dépenser. Les amoureux s'y bécotent sur les bancs publics, comme le chantait Georges Brassens. Les fêtes de quartier ou d'écoles s'y déroulent dans la joie et les rires. Les amis s'y retrouvent pour se forger de beaux souvenirs, à l'image de Johnny Hallyday, Jacques DUTRONC et Eddy MITCHELL, qui jouaient de la guitare dans le square d'Estienne d'Orves dans leur jeunesse.

Toutes ces histoires, et nous pourrions en rajouter des centaines et des centaines encore, font aussi l'identité de ces endroits qui représentent une part importante du patrimoine de Paris. Ce patrimoine est aussi indispensable dans le contexte que nous connaissons, lié au changement climatique. Nos espaces verts nous offrent un peu de nature, au milieu d'un Paris que nous reconnaissons tous comme très minéral.

Cela a été rappelé notamment lors des travaux de la Mission "Paris 50 degrés", les espaces verts sont essentiels dans la régulation de la chaleur en ville, pour atténuer les effets du bruit, pour améliorer la qualité de l'air ambiant, ou pour absorber l'eau des pluies.

Ils sont aussi autant de réserves de biodiversité, avec des milliers d'êtres vivants, au rôle incontournable pour réguler de nombreuses choses dans notre espace urbain.

Compte tenu de tout ce contexte, il nous semble important de tous nous questionner aujourd'hui, sur la destination que nous donnons à ces lieux, notamment au regard des événements de tout type pour lesquels les arrondissements doivent donner leur avis, et que la Ville autorise ou non.

Cette question permet de soulever plusieurs points, tant en termes d'utilisation que dans la façon d'organiser ces événements, mais aussi d'entretien de ces espaces verts, de protection de leur biodiversité, de la place que ces événements accordent aux riverains et à la vie de leur quartier, ou les conditions financières que la Ville négocie avec les organisateurs de ces événements.

La réglementation générale des parcs, jardins et espaces verts de la Ville de Paris, actualisée pour la dernière fois par cette Assemblée en 2018, propose déjà un cadre à l'organisation de ces événements.

L'évolution de la situation climatique, comme celle des mentalités, et l'intérêt de plus en plus prononcé pour la question de la nature en ville, par de nombreux Parisiens, doit nous pousser à avoir cette réflexion, et à se demander comment concilier différents usages des espaces verts.

De cette fonction de préservation de la biodiversité à celle de lieux incontournables de rassemblement, en passant par leur vocation de lieux de flânerie quotidiens, chacune de ces destinations possède ses besoins, ses contraintes, qu'il convient de concilier.

Nos espaces verts actuels sont les premiers vecteurs à protéger, pour atteindre nos objectifs en matière de développement du patrimoine végétal urbain. Ainsi, et alors que les agents des services de la DEVE effectuent, et je le redis, un travail remarqué et très souvent passionné, un volet important doit être consacré au juste entretien, et à la préservation de la végétation actuellement présente dans ces espaces verts.

Alors que nous sommes toujours plus gênés par des étés caniculaires à l'image de celui que nous venons de vivre, la destination première de ces lieux, c'est-à-dire être des lieux de promenade, de repos, de socialisation des Parisiens, doit absolument être protégée et même encouragée.

Lieux de rassemblement privilégiés dans notre espace urbain densifié, nous devons être prescripteurs dans la façon d'organiser ces événements et établir des règles en phase avec notre époque et les besoins environnementaux que réclament les Parisiens.

Tout peut concerner notre réflexion : les structures utilisées, les matériaux sélectionnés, et le respect des besoins de la faune et de la flore des lieux.

Nous n'oublions pas le volet financier qu'impliquent ces questions. De trop nombreuses situations nous laissent penser que la Ville ne satisfait pas totalement aujourd'hui à ses obligations, et nous souhaitons nous assurer que le système mis en place ne coûte pas au final à la Ville, mais lui permette aussi de dégager des moyens à réaffecter pour l'entretien de ces lieux importants pour le quotidien des Parisiens, comme nous l'avons vu, car oui, une politique publique ambitieuse, cela a un coût.

Dans cette histoire, chaque autorisation d'occupation temporaire implique, sauf cas exceptionnel, une redevance. Ainsi, nous pouvons réfléchir à la manière de mieux prendre en compte les remises en état et les besoins généraux de nos espaces verts, dans la définition des conditions d'occupation et de redevance.

Par cette niche, le groupe Changer Paris souhaite entamer un débat avec toutes les composantes politiques représentées ici dans notre Assemblée, sur cette question.

Alors que ce sujet de la place des espaces verts dans notre espace urbain prend en importance au fur et à mesure des années, tant d'un point de vue environnemental qu'humain, nous sommes convaincus que nous pouvons aboutir à une démarche gagnant-gagnant visant à offrir à tous les Parisiens et à tous les visiteurs des parcs et jardins, des parcs et jardins encore plus beaux, mieux entretenus, et aux effets bénéfiques avérés.

Je vous remercie.

(Mme Olivia POLSKI, adjointe, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à Mme Catherine IBLED, pour cinq minutes maximum.

Mme Catherine IBLED. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, adapter Paris aux conséquences du réchauffement climatique doit obligatoirement passer, et notre groupe ne cesse de le rappeler, par la protection, l'entretien et la préservation de notre patrimoine végétal, au premier duquel, nos espaces verts, c'est l'un des leviers essentiels pour limiter au mieux l'effet îlot de chaleur.

Or, mes chers collègues, conserver et préserver le patrimoine végétal existant, ce n'est pas imaginer des aménagements urbains qui obligent à recourir à de nombreux abattages ou à des travaux qui fragilisent le patrimoine végétal.

Conserver et préserver le patrimoine végétal existant, ce n'est pas vouloir transformer les quatre squares de la promenade Richard-Lenoir, pour en faire un lieu dans l'esprit des Ramblas de Barcelone, et y concentrer espace public minéral, nuisances sonores et tourisme de masse.

Conserver et préserver le patrimoine végétal existant, ce n'est pas non plus multiplier des événements commerciaux dans les parcs et jardins, qui sont des espaces de respiration.

Non, décidément, ce n'est pas tout cela.

Conserver le patrimoine végétal, c'est prioriser la réhabilitation et l'entretien des espaces verts, plutôt que la déconstruction et reconstruction, qui représentent un coût écologique et financier important. Les riverains du square Pasdeloup dans le 11e arrondissement comprennent tout à fait de quoi il s'agit.

Conserver le patrimoine végétal existant, c'est aussi réfléchir à la régulation des opérations événementielles dans les espaces verts, afin d'en réduire l'impact sur l'environnement, la biodiversité, et la qualité de vie des riverains.

Conserver le patrimoine végétal existant, c'est donc imaginer une stratégie ambitieuse, globale, concertée et transparente de préservation de nos espaces verts parisiens.

Dans ce cadre, il existe plusieurs leviers réglementaires comme une meilleure application du règlement existant, des exigences renouvelées auprès des organisateurs d'événements en matière environnementale, ou la mise en œuvre de mesures plus restrictives.

C'est aussi la question de la méthode d'organisation de ces événements et de leur trop grande régularité, qui doit être plus largement questionnée.

Il est évident que nous ne pouvons avoir une vision trop restrictive, certains événements participent à renforcer le lien social, l'attractivité, le dynamisme de nos quartiers et de notre ville.

Mais, les Parisiens et les Parisiennes sont souvent mis devant le fait accompli, sans grande concertation. Ils doivent parfois subir d'importantes nuisances pour des événements qui ne leur sont parfois même pas accessibles. Prenons un exemple avec la programmation d'événements sur le Champ-de-Mars. Ces six derniers mois, pas moins de dix grands événements, pour la plupart privés, ont été organisés et ont causé d'importants problèmes de nuisances, de propreté, de congestion de l'espace public et de fermeture d'accès au Champ-de-Mars.

C'est également la question du bénéfice financier pour la collectivité et donc, d'une certaine manière, pour la qualité de vie des Parisiens et des Parisiennes qui doit être interrogée. Il est difficile de favoriser l'acceptabilité d'un événement privé non accessible, quand il ne permet pas en regard de financer directement l'entretien ou l'amélioration de nos espaces verts, voire pire, quand il contribue parfois à les dégrader.

Une plus grande transparence de la Ville sur les modalités des redevances et de leur réaffectation dans l'entretien et l'amélioration directe dans nos espaces verts, serait donc plus que nécessaire.

Au fond, la Ville devrait se doter d'une stratégie afin de savoir comment elle souhaite valoriser, protéger, utiliser et mieux gérer nos parcs dans la vie de la ville.

Oui à des opérations événementielles dans nos espaces verts parisiens, à condition que leur nombre soit régulé, qu'elles soient respectueuses de l'environnement, concertées avec les riverains, accessibles aux Parisiens et aux Parisiennes et que "a minima", quand elles sont privées, elles puissent profiter de manière directe et transparente au budget de la collectivité, et donc à l'entretien et à l'amélioration de nos parcs.

Au-delà des choix réglementaires, ce sont des choix politiques, des choix clairs, assumés et concertés pour l'avenir de notre ville.

Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à Mme Béatrice LECOUTURIER, pour cinq minutes maximum.

Mme Béatrice LECOUTURIER. - Merci, Madame la Maire. Nous ne nous sommes pas concertées avec Mme IBLED, mais mon temps d'intervention sera à peu près le même.

Tout d'abord, je tiens à remercier le groupe Changer Paris de proposer le thème de régulation des événements dans les espaces verts, car ce manque d'encadrement pose un véritable problème dans notre ville. En réalité, comme vous le faites pour tous les sujets qui touchent notre espace public, vous ne savez pas ou vous ne souhaitez pas encadrer les choses, ou même si vous le faites, vous ne les faites pas respecter. Les trottinettes restant l'exemple d'échec le plus criant.

Concernant les événements dans les espaces verts, deux problèmes principaux se posent. Le premier, c'est le respect des espaces verts bien évidemment, et le second, la transparence des redevances.

Les pelouses du Champ-de-Mars sont le triste symbole de votre échec à entretenir les espaces verts après un événement, ou tout simplement un espace vert. Combien de photos ont fleuri sur les réseaux sociaux, combien de Parisiens et de touristes sont choqués de voir comme ce lieu magnifique est maltraité, méprisé et abandonné ?

Ce Champ-de-Mars est bien devenu un champ de guerre avec vous. La perspective entre la Tour Eiffel et l'Ecole militaire reste une des plus belles de Paris et pourtant vous la détruisez en multipliant les événements, privant de ce fait les Parisiens de profiter d'une grande partie de ce jardin pendant les montages, puis les démontages qui prennent beaucoup de temps avant et après les spectacles.

Le dernier défilé gratuit de L'Oréal, qui a eu lieu dimanche soir, en est la parfaite illustration, puisque les montages, donc la privation de profiter de l'espace pour les Parisiens et les touristes, ont commencé deux semaines avant le défilé.

La multiplication des événements entraîne également un piétinement des pelouses en les fragilisant, elles ne peuvent se régénérer d'un événement à l'autre. Elles peuvent encore moins le faire puisqu'aucun entretien ne leur est apporté, donc elles disparaissent. Ce sont bien de grandes étendues de poussières caillouteuses qui remplacent peu à peu les pelouses du Champ-de-Mars, et nous ne pouvons que nous en attrister.

Nous approuvons encore une fois cette proposition du groupe Changer Paris et nous apportons nous-mêmes des préconisations complémentaires, si vous le permettez, en demandant qu'une étude d'impact environnemental soit effectuée avant chaque événement de taille importante, que les effectifs de la DEVE, même s'ils font un très beau travail, soient renforcés pour l'entretien des parcs et jardins de la Ville de Paris.

Nous demandons également de compléter la charte des événements écoresponsables en y intégrant le strict respect des espaces verts, qui n'est pas mentionné dans la charte, ainsi que les exigences de recyclage et environnementales.

Enfin, je terminerai mon propos sur les redevances du domaine public, car j'avais déjà posé une question d'actualité à ce sujet au nom du groupe MoDem, la transparence doit être au cœur de ces redevances, ce qui n'est pas encore le cas aujourd'hui. Nous avions demandé une liste précise des événements, les sociétés retenues et les montants de chaque redevance pour chaque événement, mais vous avez refusé de la communiquer aux conseillers de Paris, ce que nous regrettons, ce n'est pas notre conception de la transparence.

Optons donc pour une qualité des choix des événements dans les espaces verts choisis, avec une attention toute particulière portée à la remise en état des lieux, vérifier et sanctionner si ce n'est pas le cas, avec une transparence totale sur les redevances perçues par la Ville de Paris.

Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à M. Florian SITBON pour le groupe Paris en commun, pour cinq minutes maximum.

M. Florian SITBON. - Madame la Maire, mes chers collègues, malgré les quelques caricatures que j'ai entendues, je voudrais remercier, à mon tour, nos collègues du groupe Changer Paris, pour l'organisation de ce débat sur la rationalisation et la régulation des opérations événementielles dans les espaces verts parisiens.

Je voudrais également souligner à la fois le bonheur que nous avons de voir le souci écologique aujourd'hui unanimement partagé, cela n'a pas toujours été le cas, et le paradoxe de vous voir en défenseurs des espaces verts, lorsque vous vous opposez encore bien souvent, malheureusement, à leur multiplication lorsqu'on propose d'en créer sur des espaces dévolus aux voitures, comme votre opposition et votre conservatisme face au magnifique projet Tour Eiffel, qui peut permettre d'en créer 1,7 hectare supplémentaire.

Pour commencer, je voudrais rappeler que nos bois, nos parcs, nos jardins ont deux rôles. Ils sont évidemment des réserves de biodiversité, de faune, de flore, de nature en ville. Ce rôle déterminant ne peut être délié du second, qui est d'accueillir les Parisiennes et les Parisiens, de leur permettre de profiter de ces espaces naturels, de s'y détendre, de s'y retrouver, d'y faire du sport et oui, de pouvoir assister, dans ces espaces, à de grands événements.

Les agents de la Direction des Espaces verts et de l'Environnement agissent de manière remarquable pour l'entretien de ces parcs et jardins, et pour que les espèces animales et végétales qui les composent cohabitent au mieux avec les humains qui leur rendent visite.

Le groupe Changer Paris demande un certain nombre de mesures :

- actualiser la réglementation pour limiter le nombre et la périodicité des animations ;

- instaurer des critères limitatifs pour les structures à installer ;

- limiter autant que possible les A.O.T. sur des espaces verts protégés ou en zone urbaine verte ;

- interdire des événements ayant déjà causé des dommages trop importants ;

- demander une réforme du statut de Paris pour instaurer un avis conforme des maires d'arrondissement ;

- une information de la Ville sur les modalités de fixation des redevances.

Je voudrais rappeler quelques données simples, parce que beaucoup de choses que vous demandez sont déjà en place.

1- Chaque demande suit un processus rigoureux, l'autorisation ne vaut pas quitus et est ensuite évaluée. Les demandes doivent remplir des conditions drastiques, notamment en matière d'éco-responsabilité et de prévention des nuisances.

2- Les mairies d'arrondissement sont déjà saisies à chaque demande d'événement et peuvent donc contribuer à réguler le nombre et la périodicité des événements dans les parcs et jardins de leur arrondissement. L'avis des mairies est tout particulièrement pris en compte, et dans leur plus grande majorité, ces avis sont respectés.

3- Le règlement est le même pour tous les parcs et jardins. Il n'existe pas de règlement pour chaque parc, ce sont des règles générales, qui doivent se décliner en fonction des spécificités du site.

4- Un règlement technique "Environnement et Propreté" est annexé à toutes les autorisations, avec des prescriptions très précises. Evidemment, je veux souligner aussi que sur ces domaines de l'événementiel, du spectacle, beaucoup d'efforts sont en train d'être faits, beaucoup de choses sont en train de changer. C'est mon domaine professionnel et je sais que beaucoup de recherches sont aussi en cours pour toujours améliorer les choses.

Mais, cette charte est déjà très précise. Il est, par exemple, interdit de poser des structures sur les pelouses et les espaces végétaux. Il est également interdit de suspendre quoi que ce soit aux arbres, aucun percement ni ancrage dans les sols, aucun marquage au sol ou sur le mobilier urbain ou les façades. Des visites sur site et des échanges ont lieu avec les divisions de la DEVE, des allers-retours avec les organisateurs ont lieu pour adapter chaque événement à la spécificité des jardins.

En cas de dommages lors de l'édition précédente, les services de la DEVE recommandent quasi à chaque fois de ne pas reconduire en cas de déboires.

Il arrive néanmoins, comme cela a été le cas pour le marché des producteurs du 17e arrondissement, que les mairies d'arrondissement elles-mêmes ne les suivent pas et reconduisent pourtant les événements.

Enfin, oui, il appartient à la mairie centrale de réguler et d'équilibrer "in fine" les choses. Pourquoi ? Tout simplement parce que les lieux qui sont très demandés, et il ne s'agit pas du petit parc présent dans chaque quartier, les lieux qui sont très demandés et ont été évoqués, le Champ-de-Mars, les bois de Boulogne et de Vincennes, les grands parcs Montsouris, Buttes Chaumont ou André-Citroën, font finalement partie du patrimoine de toutes les Parisiennes et tous les Parisiens et de toutes les Françaises et tous les Français.

Les grands événements qui peuvent y être organisés, avec les garde-fous et précautions qui ont déjà été évoqués, sont aussi des occasions de les faire connaître, rayonner, et d'en faire profiter chacun et chacune.

Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à Mme Aminata NIAKATÉ pour "Les Ecologistes", pour cinq minutes maximum.

Mme Aminata NIAKATÉ. - Je vous remercie, Madame la Maire.

Mes chers collègues, tout d'abord je voudrais vous partager l'étonnement du groupe écologiste à la lecture du texte de la niche Changer Paris, dont certains extraits sont assez librement inspirés de vœux adoptés par le Conseil de Paris, à l'initiative de notre groupe.

Je veux citer par exemple notre vœu relatif à la gestion événementielle du Champ-de-Mars, adopté à l'occasion de nos débats sur le projet One, où nous demandions déjà la mise en place d'un comité de gestion collégial avec toutes les parties prenantes, les associations, la SETE, et les mairies d'arrondissement, et non l'octroi d'une sorte de droit de veto, comme vous semblez le demander dans le cadre de votre niche.

Les maires d'arrondissement n'ont pas cette vocation, mais doivent apprendre à travailler avec la société civile.

Je cite également notre vœu sur l'éco-responsabilité des événements organisés dans l'espace public, qui a donné lieu à un vœu de l'Exécutif que vous citez dans votre niche. J'en profite pour rappeler qu'un groupe de travail, pour muscler cette charte, devait être relancé à la suite de notre vœu TotalEnergies.

Il y a également le vœu relatif à la privatisation d'espaces publics et les politiques culturelles réclamant un cadre strict et transparent concernant l'attribution des autorisations d'occupation temporaire du domaine public par les sociétés privées, et que la Ville s'engage à ce que chacune de ces autorisations d'occupation respecte la charte des événements écoresponsables à Paris.

Cet intérêt soudain pour ce sujet qui n'est pas nouveau en réalité nous fait d'autant plus sourire que dans la pratique, quand il s'agit de travailler concrètement sur les questions de biodiversité, votre groupe est aux abonnés absents. Je pense par exemple au Comité parisien de la nature, ou encore au dernier comité de pilotage de révision du plan biodiversité.

Vous n'êtes pas à une incohérence près, puisque jusque dans vos votes au Conseil de Paris, vous avez, par exemple, voté l'avenant relatif à la convention Roland Garros, qui a permis à ce dernier de grignoter les jardins des serres d'Auteuil situés dans le bois de Boulogne, classés à la fois monuments naturels et monuments historiques, et labellisés récemment en jardins remarquables.

Vous votez d'ailleurs régulièrement tous les projets de délibération permettant l'installation de diverses fêtes foraines sur les territoires que vous administrez, notamment sur ceux situés porte de la Muette.

Ensuite, pour en revenir au fond du débat et aux propositions de votre niche, nous soutenons la demande de réglementation générale des parcs, jardins et espaces verts, et vos demandes relatives aux modalités de redevance et aux gratuités, qui nous paraissent pertinentes.

En revanche, nous ne soutenons pas votre demande de territorialisation de l'action parisienne, les Parisiennes et les Parisiens ne sont pas cloisonnés dans leur arrondissement, ils sont mobiles et comme j'ai pu l'évoquer plus tôt. Il n'est pas question pour nous de réserver un droit de veto à quelque mairie d'arrondissement que ce soit.

Sur l'interdiction de la tenue d'une autre édition d'un événement qui aurait causé trop de dommages sur un espace vert, je ne pense pas que ce soit le critère le plus pertinent. Ce qui compte dans le choix des événements, c'est la résilience de ces événements, notamment sur les espaces verts. Les événements peuvent s'améliorer d'une année à l'autre, et nous ne voulons pas de liste noire d'événements, nous préférons le respect plutôt d'une règle générale, notamment la charte sur les événements écoresponsables.

Enfin, pour terminer mon propos, nous pensons, "Les Ecologistes", qu'il faut arrêter d'autoriser à outrance trop d'occupations sur nos espaces verts et privilégier les espaces déminéralisés, tout particulièrement pour organiser des événements commerciaux qui proposent des prestations payantes. Nos espaces verts doivent pouvoir rester disponibles gratuitement pour les Parisiennes et les Parisiens.

Bien évidemment, la Tour Eiffel reste la Tour Eiffel, et les bois ont également vocation à accueillir quelques événements dans le respect le plus strict de la charte des événements écoresponsables. Nous demandons d'ailleurs la relance du groupe de travail pour améliorer cette charte. Il nous faut surtout un bon équilibre, rééquilibrer la charge sur les différents espaces disponibles, puisque certains lieux ont tendance à être sursollicités par rapport à d'autres.

Egalement, pour respecter les Parisiens qui ont des attentes nombreuses, il serait de bonne gestion de rendre public le calendrier des occupations temporaires, y compris le bilan, la programmation et le nombre de jours d'occupation, pour rassurer le public et l'informer de la disponibilité de ces espaces verts.

A cet égard, nous trouverions également normal que les mairies d'arrondissement soient sollicitées, ne serait-ce que pour avis, ou informées des événements qui peuvent avoir lieu et être accueillis sur les périmètres des concessions sur leur territoire. Ce n'est pas le cas aujourd'hui. Par exemple, "GL Events" peut proposer une programmation événementielle au Parc Floral, sans consulter ni informer personne, ce n'est pas très normal, d'autant plus quand il s'agit du domaine public.

Voilà ce que je voulais partager avec vous sur cette niche. Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à M. Jean-Philippe GILLET, pour le groupe Communiste.

M. Jean-Philippe GILLET. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, nous sommes amenés à débattre aujourd'hui, à travers la niche proposée par le groupe Changer Paris, d'un sujet qui est source de nombreuses tensions et conflits, et ce de manière très régulière, c'est l'occupation des parcs et jardins.

Tout d'abord, les communistes souhaitent rappeler que les espaces verts ont une importance évidemment majeure pour garantir un cadre de vie sain aux Parisiens et aux Parisiennes, c'est une question environnementale, mais surtout une question de santé publique.

Cela étant dit, Paris doit continuer à accueillir de grandes manifestations sportives et culturelles qui contribuent à son rayonnement international et à transmettre des valeurs positives de paix, d'entraide et de coopération.

Paris doit continuer à être une ville où l'on sait créer du lien social pour garantir des lieux de partage et même de fraternité. Paris peut rester une fête, pour paraphraser Hemingway, à travers ses espaces et ses moments qui nous ont tant manqué au plus fort de la crise de la Covid. L'absence de ces moments précieux a eu un impact très important sur la santé mentale de la population, une crise latente dont nous ne sommes toujours pas sortis.

Dans le cadre de l'occupation des parcs et jardins, il faut savoir que les manifestations d'intérêt général, pour les communistes, doivent être très largement privilégiées, en l'occurrence, nous pensons aux événements sportifs et culturels.

Les parcs et les bois parisiens ont accueilli environ 500 événements en 2022. Cela peut paraître beaucoup, mais à l'échelle d'une capitale, c'est quand même relativement peu.

En ce sens et nous insistons sur ce point, Paris ne peut pas devenir une ville muséifiée, où le moindre événement serait condamné sous prétexte qu'il nécessiterait une installation temporaire, ou qu'il engendrerait un peu de bruit sur une période donnée. Paris ne peut pas trahir son âme.

Sur le plan de la sécurité, l'un des avantages, selon nous, des parcs et des jardins, c'est que ce sont des espaces clos, ce qui permet d'organiser des événements sans fermer des voies de circulation.

Dans un autre ordre d'idée, on ne peut certes pas décider de massifier toutes les pratiques dans les espaces verts, sans engendrer un déséquilibre environnemental et un impact sur la biodiversité.

C'est pourquoi nous serons amenés, nous tous, à faire des choix de plus en plus rigoureux sur les événements autorisés, si nous souhaitons éviter de générer trop de déchets, si nous souhaitons préserver les sols et le biotope que représentent les parcs et les jardins.

Dans ce domaine, nous bénéficions tous du travail des services de la DEVE, qui échange avec les organisateurs pour s'adapter au mieux aux spécificités de chaque lieu et pour respecter au maximum les espaces verts.

Les événements populaires et d'ampleur nationale à caractère sportif ou culturel tels que le festival We Love Green, le Paris jazz festival dans le Parc Floral, ou les Etés du Louvre dans le jardin des Tuileries, ont toute leur place à Paris. C'est également le cas des "fan zones", des concerts et des fêtes accueillis au Champ-de-Mars dont nous pensons qu'il a vocation à être un lieu ouvert à tous les publics et à permettre le déroulement de ces moments de réunion, de rencontre et d'effervescence. Il y a aussi les fêtes de plus petite échelle, les fêtes de quartier, les fêtes d'école, qui doivent avoir toute leur place dans notre ville.

Cependant, il existe des événements qui ne sont destinés qu'à faire la promotion d'entreprises privées, qui impliquent une privatisation excessive de l'espace public, dont la Ville peut bien évidemment et devrait se passer tant pour son rayonnement que pour garantir un cadre de vie agréable aux Parisiens.

Nous devons effectivement aller vers plus de régulation, notamment parce qu'on ne peut décemment pas populariser dans toute l'acception du terme, des événements organisés par des entreprises privées. Nous pensons notamment à l'Orange Night Run, ou encore au groupe L.V.M.H., qui est prêt à s'approprier tout ce que la Ville compte comme lieux symboliques, espaces verts ou non.

L'espace public ne peut pas et ne doit pas servir de relais à la communication des multinationales. On peut donc souligner que dans les parcs et jardins, les demandes liées à une démarche exclusivement promotionnelle ou privative seront à l'avenir systématiquement refusées.

De manière plus générale, si nous évoquions précédemment la nécessité de choisir les événements que l'on souhaite accueillir dans notre ville, il ne nous semble malgré tout pas nécessaire de modifier le règlement des parcs et jardins, qui est d'ores et déjà assez explicite, en particulier en matière de préservation de la faune et de la flore, et de protection de la biodiversité.

On connaît l'attachement du groupe Changer Paris à cette question de l'occupation des espaces verts, et nous ne doutons pas que nous aurons l'occasion de poursuivre ces débats concernant les bois de Vincennes et de Boulogne, dans une perspective constructive, notamment dans le cadre de la mission d'information et d'évaluation qui débouchera, nous n'en doutons pas, sur un rapport et des préconisations communes et consensuelles.

Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à M. Laurent SOREL, pour deux minutes maximum.

M. Laurent SOREL. - Sur cette question de l'occupation des parcs et jardins, j'avoue que j'étais assez étonné à la lecture de cette proposition de délibération, de voir que le groupe Changer Paris s'était largement inspiré de paragraphes d'un certain nombre de vœux déposés par EELV.

C'est peut-être pour donner une sorte de vernis "écolo", finalement, à une proposition de délibération qui me semble plus préoccupée par la nécessité de déterminer des listes noires d'événements qui seraient interdits parce que cela gênerait le voisinage, plutôt que par nécessité écologique.

Rappelons que les espaces verts parisiens sont absolument indispensables pour lutter contre les îlots de chaleur, et que ce sont des lieux de respiration, des lieux qui permettent aux habitants, aux Parisiennes et aux Parisiens, de s'aérer et pas uniquement le corps, mais la tête aussi. Il faut donc les préserver et les préserver de toute préemption par les multinationales, qui en profitent pour faire passer leurs messages publicitaires.

Par rapport à cela, je pense que l'on est d'accord avec le groupe Communiste et le groupe EELV, il y a la nécessité de protéger les espaces verts de ces groupes, de ces multinationales, L.V.M.H. "and Co".

Sur la question de donner aux maires d'arrondissement une sorte de droit de veto pour pouvoir interdire à leur guise, tel ou tel événement, je suis assez sceptique. Je ne suis pas certain qu'il faille aujourd'hui faire évoluer la charte dans l'esprit où le groupe Changer Paris veut le faire. Je ne suis pas convaincu, à vrai dire, par cette proposition de délibération.

Merci.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. Emmanuel GRÉGOIRE, pour cinq minutes maximum.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire, merci, Mesdames et Messieurs, merci au groupe Changer Paris pour cette proposition de délibération relative à la rationalisation et la régulation des opérations événementielles dans les espaces verts parisiens.

Essayons de circonscrire le débat : il n'y a quasiment pas d'événementiel dans les espaces verts de Paris, à l'exception d'un site que nous connaissons bien, le Champ-de-Mars, et à l'exception d'usages des bois notamment pour les festivals musicaux, dans des conditions tout à fait idéales, je le souhaite, on va en parler, la M.I.E. bois le permettra sans doute à nouveau.

Nous parlons donc bien du Champ-de-Mars, il n'y a pas d'événements promotionnels dans les parcs et jardins. Il y a de petits festivals ou animations de proximité, souvent à l'initiative des mairies d'arrondissement, avec la surveillance et exigence de la DEVE.

Je vais revenir sur plusieurs éléments qui ont été évoqués.

Les maires d'arrondissement sont systématiquement saisis pour avis, d'abord dans un devoir de transparence sur les événements qui sont organisés, mais pas avec de notion d'avis conforme. Ce, pour une raison évidente, c'est qu'il revient à la mairie centrale de juger de l'opportunité de l'intérêt pour tout Paris de porter ce type d'événement, parce que sinon, vous comprenez bien qu'une juxtaposition d'intérêts individuels ne peut nourrir un intérêt collectif.

Simplement, cela ne se fait pas dans n'importe quelles conditions, et elles sont totalement transparentes.

D'abord, ces manifestations sont très clairement privilégiées vers les usages de sport, culture et solidarité. Les manifestations commerciales sont étudiées et autorisées avec beaucoup de parcimonie, c'est moins d'un quart des autorisations d'occupation temporaire, et toujours en cohérence avec la feuille de route de l'Exécutif.

Tout événement promotionnel et exclusivement promotionnel est interdit dans un espace vert. C'est simple, c'est conforme au règlement local de publicité, de la même manière que toute demande de privatisation pour un événement privé est refusée systématiquement.

La question de sécurité est évidemment un sujet qui est pris en compte, et à ce titre les espaces verts peuvent parfois présenter des opportunités en la matière, mais je le dis, c'est pour des festivals de proximité, des animations de quartier. Pourquoi ? Parce que comme ils sont pour la plupart d'entre eux fermés, ils sont facilement sécurisables, ils évitent des fermetures de voies à la circulation, même si nous aimons parfois le faire, et évidemment nous adaptons la typologie des événements à la typologie des espaces qui les accueillent.

Nous faisons du sur-mesure pour accueillir ces événements avec préalablement un avis technique en opportunité de la DEVE qui, si elle refuse le projet, nous conduit à le refuser quoi qu'il arrive.

Ensuite, les autorisations ne valent pas quitus. Le principe même de l'occupation est sur le principe du pollueur payeur, dégradeur payeur, en tout cas compensation. Il n'y a donc pas de coût pour la collectivité, sauf dans les cas d'exemption de tarif, notamment quand il y a une animation commerciale, dès lors que cela répond à des critères très précis, au nombre de quatre : intérêt général, association, animation du quartier et la gratuité pour les particuliers. Sinon, il y a une tarification selon une délibération du Conseil de Paris, qui est de 6,72 euros par jour et par mètre carré d'occupation.

Enfin, nous avons le sujet de la charte des événements écoresponsables, sur laquelle, avec plusieurs membres de l'Exécutif, nous avons beaucoup travaillé. La première édition date de 2019, elle a vocation évidemment à être enrichie au fur et à mesure.

Je finis enfin par le Champ-de-Mars, qui fait l'objet d'un traitement particulier que je pilote moi-même, avec Christophe NAJDOVSKI, mais aussi avec tous les autres adjoints concernés, je pense à Nicolas NORDMAN, à Frédéric HOCQUARD, et qui est un site complexe du fait de son hyper-fréquentation.

Nous avons, il y a deux semaines encore, réuni l'ensemble des associations de riverains, etc., avec les représentants des trois mairies d'arrondissement en proximité, avec premièrement, la confirmation et le détail des chiffres de baisse de l'intensité événementielle sur le site.

Deuxièmement, le rappel des conditions vraiment drastiques dans lesquelles nous organisons ces événements.

Troisièmement, nous avons acté collectivement la mise en place d'un groupe de travail "ad hoc", piloté par Christophe NAJDOVSKI, qui consistera notamment à étudier les modalités d'entretien, de supervision et d'organisation de ce site exceptionnel par sa valeur exceptionnelle et sa complexité, pour faire en sorte d'améliorer les espaces verts, qui en dépit de beaucoup d'énergie et de moyens déployés souffrent de la surfréquentation du lieu.

Beaucoup des propositions qui sont formulées dans cette proposition de délibération seront reprises dans l'actualisation qui viendra de la charte. En revanche, j'émets un avis défavorable du fait de la demande d'avis conforme du maire d'arrondissement.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Mme Véronique BALDINI, pour deux minutes maximum.

Mme Véronique BALDINI. - Nous vous remercions tous, tous les groupes, d'avoir répondu à notre niche, d'avoir pu exprimer votre avis sur cette question qui, comme vous l'avez vu, nous est très chère.

Pour répondre à M. SITBON, il est dans la polémique, car il ne doit pas découvrir maintenant que nous sommes tout à fait intéressés par les espaces verts. Je m'en occupe depuis plusieurs années, dans le 16e. Je n'accepte pas que l'on puisse penser que je ne m'occupe pas des espaces verts, Monsieur SITBON.

Nous sommes satisfaits que certaines de nos analyses et des orientations présentées dans cet exposé des motifs soient partagées au sein de cette Assemblée.

Les réflexions, notamment sur le mode de gestion de ces lieux, peuvent en effet apporter des réponses et les pistes d'amélioration pour offrir aux Parisiens des parcs et jardins accueillants.

Je remercie le groupe MoDem, qui propose une étude d'impact avant chaque événement. C'est effectivement une bonne idée. Cela nous paraît tout à fait nécessaire.

Enfin, la réponse de M. GRÉGOIRE nous donne, je l'en remercie, entièrement raison sur ce point, et montre qu'il n'a pas saisi l'ampleur de notre question. Il n'y a pas que sur le Champ-de-Mars que des événements sont organisés. Je connais donc le 16e arrondissement, il y a de nombreux événements dans les jardins de l'avenue Foch, il y en a eu dans le square Parodi et dans les jardins du Trocadéro.

Il n'y a pas que le Champ-de-Mars qui est concerné par notre niche.

Il n'est pas question uniquement des grands événements qui attirent les caméras de télévision et empêchent la vie de tous les jours des Parisiens.

A la mairie du 16e arrondissement, on nous interroge régulièrement pour savoir si nous sommes d'accord avec telle ou telle manifestation. On peut tout à fait les refuser. C'est ce que je fais généralement.

En conclusion de ce débat, nous appelons, avec les pistes que plusieurs groupes ont pu exprimer, je les en remercie, à engager ce processus de modernisation de la réglementation actuelle, afin de coller au mieux avec l'évolution de notre ville et de notre société, et avec les enjeux liés au changement climatique.

Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Merci.

S'agissant d'un débat, il n'y a pas de vote.

2023 DAC 194 - Subvention (10.000 euros) à l'association "Tutti passeurs d'arts".

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Nous allons donc maintenant retourner à l'examen des projets de délibération de la 2e Commission.

Nous examinons le projet de délibération DAC 194 relatif à l'attribution d'une subvention de 10.000 euros à l'association "Tutti passeurs d'arts".

La parole est à M. Franck MARGAIN, pour cinq minutes maximum.

M. Franck MARGAIN. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, ce projet de délibération propose d'accorder une subvention à une très belle association, "Tutti passeurs d'arts", que j'ai eu la chance de rencontrer il y a quelques mois. Cette association s'inspire du modèle d'El Sistema mis au point par le pianiste et économiste vénézuélien José Antonio Abreu.

Ce programme d'éducation musicale de la pratique en orchestre se développe dès les années 70 au Venezuela, avec comme objectif, et grâce à une méthode d'apprentissage alternatif de la musique, d'accompagner des jeunes défavorisés et de prévenir les dérives vers la drogue et la délinquance. C'est une très belle réussite, développée à grande échelle planétaire.

Depuis 2012, "Tutti passeurs d'arts" s'emploie à faire de même, plus modestement, mais avec tout autant de passion, en France, avec six orchestres, dont un dans le 10e arrondissement à Paris.

C'est un enseignement exigeant qui ne demande pas moins de six heures de pratique musicale par semaine. Les enfants jouent également régulièrement à des concerts et participent à des sorties culturelles.

La pratique musicale en orchestre a démontré ses preuves en termes de réussite éducative et d'outil, pour une meilleure compréhension des différences.

Notre groupe est très heureux et fier d'apporter son soutien à cette subvention qui, nous l'espérons, permettra à cette association de se développer.

Je profite également de ce projet de délibération pour vous demander et relayer leur demande de trouver des locaux plus appropriés, plus grands, afin de pouvoir développer le nombre d'enfants qu'ils pourraient accueillir pour former de nouveaux orchestres.

Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Carine ROLLAND pour vous répondre.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Merci, Monsieur MARGAIN, je me réjouis de vous entendre tenir des propos sur cette association "Tutti passeurs d'arts". Je m'y associe complètement, tant son activité est connue et reconnue. Il s'agit d'une pédagogie que l'on va qualifier d'alternative, par rapport à ce que nous pouvons faire ou observer dans les conservatoires.

Je crois que nous avons là un point d'accord. L'enseignement de la pratique artistique, et singulièrement de la musique, ne passe pas uniquement par les conservatoires. Je me réjouis très sincèrement que sur ce point, nous soyons alignés. Je ne manquerai pas de m'en souvenir, très certainement.

En tout cas, pour ce qui est de "Tutti passeurs d'arts", je vous invite à voter favorablement le projet de délibération, tant le dispositif est à la fois original, avéré, et bénéfique pour tous les jeunes élèves qui peuvent y accéder.

Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 194.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2023, DAC 194).

2023 DAC 378 - Subventions (70.000 euros) et conventions avec 5 établissements cinématographiques parisiens.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DAC 378 : subventions et conventions pour 70.000 euros avec 5 établissements cinématographiques parisiens.

La parole est à Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, pour cinq minutes maximum.

Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, ce projet de délibération propose de soutenir les travaux réalisés dans les cinémas indépendants, qui accueillent non seulement du public, les habitants et les touristes, mais également les scolaires.

Le cinéma "Le Balzac", dans le 8e arrondissement, a ouvert en 1935 et fait partie des 29 salles de cinémas indépendants à Paris. La subvention de 35.300 euros dont il est ici question va permettre à ce cinéma "Le Balzac" de remplacer les fauteuils de la salle 1, et de rénover la salle 2.

En plus des avant-premières, il propose également des formations, des expositions, des rencontres avec des professionnels du milieu du cinéma lors d'avant-premières, mais également des ateliers ou de la formation.

Il organise également des séances pour les séniors et les scolaires. Par exemple l'"Enfance de l'art", qui permet aux centres de loisirs d'emmener, pour 3 euros, les plus petits. "Le collège au cinéma", qui permet aux collégiens parisiens de découvrir trois œuvres cinématographiques par an, lors de projections organisées à leur intention dans les salles de cinéma, et de constituer les bases d'une culture cinématographique.

C'est un dispositif national porté conjointement par le Ministère de l'Education, le Ministère de la Culture, le Centre national du cinéma et de l'image animée, ainsi que les collectivités territoriales. Il a été initié à Paris par la Ville de Paris, le Rectorat de Paris, et la DRAC Ile-de-France.

"Le Balzac" est également partenaire du programme l'"Escrime à l'école", organisé par la mairie du 8e et l'O.M.S. 8, et projette tous les ans, en fin d'année scolaire, le film de clôture de l'opération.

La mairie du 8e est également partenaire du "pass" Culture 8e, qui sera lancé en novembre.

Enfin, "Le Balzac" organise de nombreux événements tout au long de l'année, et participe notamment aux Champs-Elysées Film Festival au mois de juin, fondé en 2012, festival de cinéma qui défend et promeut le cinéma indépendant américain et français.

Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Mme Carine ROLLAND, pour vous répondre.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Merci, chère collègue, je m'associe là aussi à vos propos. D'abord, pour saluer l'activité du Balzac, de la famille qui s'en occupe, ainsi que d'autres établissements dans Paris, toujours avec compétence et cœur, et c'est ce qui caractérise le réseau des cinémas indépendants parisiens.

Ces cinémas sont labellisés "Art et essai". Ils sont portés par, en l'occurrence, une famille, des personnes qui considèrent que le septième art est indispensable à la vie culturelle d'un quartier, de notre ville. Que serait Paris sans le cinéma, que serait le cinéma sans Paris ?

Autant ces cinémas ont pu être inquiets suite au Covid, inquiets de voir les fréquentations d'abord plonger très mécaniquement, se demandant comment ils allaient pouvoir retrouver leur public, autant ils ont fait dès 2022, la preuve de leur capacité à attirer en proximité, à être aussi des lieux de destination, par la qualité de leur programmation. Un seul chiffre : 16 millions de spectateurs ont été accueillis dans l'ensemble des cinémas parisiens en 2022, une grande partie portée par les cinémas indépendants parisiens.

Je vous rejoins tout à fait sur leur importance, leur utilité, y compris en termes d'éducation à l'image. C'est un sujet qui nous tient très fortement à cœur, avec la Maire de Paris, que nous aurons l'occasion de développer encore davantage dans les années à venir.

Nous savons que nous trouvons avec les cinémas indépendants et parisiens, des partenaires particulièrement utiles.

C'est pourquoi il nous semble tout à fait important de soutenir tous les efforts en matière de travaux d'investissement. C'est ce à quoi correspond ce projet de délibération. Je vous invite bien sûr à le voter très favorablement.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 378.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2023, DAC 378).

Je vous en remercie.

2023 DAC 381 - Corrections des grilles de redevances et de prestations, des listes de lieux spécifiques ou de prestige, associées aux tournages dans la Capitale adoptées aux Conseils de Paris de mars 2021, 2022, 2023.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DAC 381 : corrections des grilles de redevances et de prestations, des listes de lieux spécifiques ou de prestige, associées aux tournages dans la Capitale, adoptées aux Conseils de Paris de mars 2021, 2022 et 2023.

La parole est à Dominique KIELEMOËS.

Mme Dominique KIELEMOËS. - Merci, Madame la Maire.

J'interviens sur ce projet de délibération technique sans incidence financière, concernant l'ensemble des grilles de redevances et de prestations associées aux tournages dans la Capitale, pour valoriser la place prise par notre ville dans le circuit national et mondial de l'industrie cinématographique.

Paris est la ville qui accueille le plus de tournages, avec des chiffres records en 2022 : 102 longs métrages, 68 séries "télé", 89 séries au total en comptant les séries "web", pour un total de 7.431 jours de tournage. Tous ces chiffres sont en hausse, sauf le tournage des longs métrages. Il y en a eu 8 de moins par rapport à 2021.

Cette tendance à la hausse se poursuit en 2023 d'après les chiffres disponibles.

Pour 2024, contrairement aux commentaires qui ont circulé dans la presse, il n'y a pas d'inquiétudes à avoir concernant la réalisation de tournages à Paris en relation avec les Jeux olympiques. Des aménagements seront proposés aux professionnels, et les tournages pourront se poursuivre. Une matrice a été élaborée pour anticiper les capacités de tournage, tant d'un point de vue temporel que géographique.

Quatre périodes ont été identifiées :

- avant le 15 mars 2024 et après le 1er novembre, qui sont les périodes préolympiques et post-paraolympiques ;

- du 15 mars au 15 juin, période de montage ;

- du 15 juin au 15 septembre, période des Jeux olympiques parisiens ;

- du 15 septembre au 30 octobre, période de démontage.

Voilà pour les périodes délimitées.

Deux zones géographiques ont été déterminées :

- la zone Jeux olympiques parisiens, élaborée par la DVD ;

- la zone non-Jeux olympiques, c'est-à-dire tout le reste de Paris.

Les tournages standards et exceptionnels, d'époque ou avec cascades, pourront être programmés selon cette matrice avec des restrictions selon les périodes, les zones géographiques et le type de tournage.

La presse en a parlé, et le thème a été abordé lors de notre 2e Commission, Carine ROLLAND pourra le confirmer, les discussions ont bien avancé avec la profession, qui est régulièrement tenue informée de l'ensemble de ces adaptations, qui permettront aux tournages d'avoir lieu à Paris l'année prochaine, y compris pendant la période des Jeux olympiques.

Nous pourrons donc poursuivre cette dynamique très favorable à la création d'emplois et d'activités nouvelles, qui permet de faire rayonner encore plus l'image de Paris dans le monde.

L'autre point que je souhaiterais aborder pour valoriser cette dynamique concerne l'adaptation des tournages à la transition écologique. En effet, dans le cadre du Plan Climat, et face aux enjeux écologiques, la Ville a mis en place un plan de transition écologique des tournages. C'est le fruit de 18 mois d'échanges avec les mairies d'arrondissement, les associations professionnelles de la filière tournage, cinéma, audiovisuel et publicité, les directions de la Ville concernées, le C.N.C. et la Région Ile-de-France.

Il s'agit de répondre à plusieurs objectifs : maintenir l'attractivité parisienne en matière d'accueil des tournages ; permettre à tout le spectre de la production de continuer à tourner à Paris ; et réduire l'empreinte carbone des tournages.

Ce plan s'articule notamment autour de la réduction de la flotte de véhicules techniques, selon les caractéristiques des tournages et les spécificités des arrondissements parisiens ; la fin du ventousage dans les quartiers centraux pour réduire l'espace de stationnement occupé et les potentielles tensions avec les riverains.

Dès le début d'un tournage, des panneaux d'information préviennent les riverains en amont, de l'interdiction de stationner à venir. Ce système d'information est renforcé à l'approche de l'arrivée des camions : papillonnage sur les véhicules, présence de membres de l'équipe technique. Cela permet de réduire la durée de neutralisation des places de stationnement.

Ce plan de transition écologique est en vigueur depuis l'été 2022. Il s'agit d'une première étape et nous nous réjouissons qu'une réflexion collective se poursuive, pour aller encore plus loin, notamment sur les questions des groupes électrogènes et des véhicules techniques, afin de réduire leurs nuisances sonores et environnementales par le biais de leur substitution par des énergies décarbonées.

Pour conclure, je souhaiterais féliciter la Mission cinéma, la Direction des Affaires culturelles et l'adjointe à la culture, Carine ROLLAND, pour ce travail qui place Paris à la pointe de la création cinématographique, et dans une démarche qui se veut progressivement respectueuse de l'environnement.

Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Carine ROLLAND.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Madame la Maire, merci, chère Dominique KIELEMOËS. J'ai coutume de le dire, et je viens de le mentionner dans le précédent projet de délibération, Paris aime le cinéma, et le cinéma aime Paris.

Cela se voit sur les écrans et dans notre quotidien, puisque nous sommes la ville au monde qui accueille le plus de tournages, avec des chiffres records depuis la fin de la crise sanitaire, plus de 7.000 jours de tournage en 2022.

Bien sûr, tout cela doit se faire en cohésion et en cohérence avec le reste des activités multiples qui se déploient dans la ville, d'où le plan de transition que vous avez parfaitement évoqué, chère Dominique, qui vise à faire en sorte à la fois que les tournages prennent place dans les meilleures conditions possibles pour les habitants, et que la démarche des équipes de tournage soit de plus en plus vertueuse en termes écologiques.

Je m'associe à mon tour à vos salutations et remerciements à l'endroit de la Direction des Affaires culturelles, et singulièrement de la Mission cinéma, qui a pris en charge un plan de concertation d'un an et demi avec les professionnels du cinéma pour arriver à ce nouveau dispositif.

Je prends votre suite pour dire très clairement qu'en 2024, même s'il y aura des adaptations en raison des Jeux olympiques et paralympiques, il y aura bien des tournages à Paris.

Il y aura des tournages à Paris adaptés à la période des Jeux olympiques et paralympiques, un peu en amont, un peu après, vous l'avez dit, pour des questions de montage et de démontage.

Selon les types de tournages, les équipes n'accéderont pas absolument à tous les lieux auxquels elles accèdent habituellement. En tout cas, cette activité se poursuivra, nous en avons besoin. Nous pouvons même faire le pari que les Jeux olympiques et paralympiques donneront encore plus envie aux équipes de venir tourner dans notre ville.

Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - C'est moi qui vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 381.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2023, DAC 381).

2023 DAC 536 - Convention de partenariat entre la Ville de Paris et SAS "Pass Culture" pour la mise en œuvre du "pass" culture.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DAC 536 : convention de partenariat entre la Ville de Paris et SAS "Pass Culture", pour la mise en œuvre du "pass" culture.

La parole est à Brigitte KUSTER…

Alors Raphaëlle PRIMET, pour le groupe Communiste et Citoyen, pour cinq minutes.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Madame la Maire, mes chers collègues, ce projet de délibération nous permet de parler du "pass" culture, et pour le groupe Communiste, le "pass" culture est loin d'être la panacée. Ce dispositif a été créé pour les jeunes, dans le but de les ouvrir à la diversité culturelle. Ils reçoivent donc des crédits pour assister à des spectacles vivants, aller au cinéma, au musée, se rendre à la librairie de leur quartier, acheter des livres, etc.

Sur le papier, pourquoi pas, mais c'est une fausse bonne idée.

D'abord testé dans quelques départements puis généralisé en mai 2021 à l'ensemble des territoires, ce "pass" est une promesse de campagne de la Macronie, censée répondre aux besoins des jeunes en matière d'accès à la culture.

Initialement réservé aux jeunes de 18 ans, limite d'âge que nous avions dénoncée, le Gouvernement a finalement tranché pour l'âge de 15 ans, comme nous avions dénoncé la gestion de ce "pass", que la Macronie a choisi de confier à une "start-up".

Laisser la culture aux mains de sociétés privées, que ce soit dans le financement, dans la gestion ou dans les choix artistiques et culturels qu'elle propose, n'apporte rien de bon, nous fait perdre l'essentiel : l'émancipation des jeunes en tant que citoyens et non en tant que consommateurs, l'émancipation par la culture.

La C.G.T. Spectacles demande plus de transparence dans la gestion, depuis qu'un rapport de la Cour des comptes a relevé de multiples problèmes, dont la disparition de certains documents. Transparence aussi sur les salaires des dirigeants de cette "start-up" et sur les entreprises bénéficiaires du dispositif.

Le contenu proposé soulève également plusieurs problèmes. Notre groupe dénonce ce qui tend à devenir une vitrine promotionnelle pour les géants du privé. Au milieu des structures publiques du secteur culturel, on y retrouve effectivement deux grandes chaînes privées de télévision, proposant des abonnements à leur plateforme de vidéo à la demande, "Amazon" à travers sa branche de livres audio, et d'autres plateformes d'écoute de musique.

Pour nous, ce financement indirect de grands groupes privés par de l'argent public est un pas de plus vers une privatisation de la culture. Peut-on réellement dire que ce dispositif sert uniquement l'intérêt des jeunes, quand celui-ci favorise autant la concentration de la culture, au détriment de la diversité artistique et de la pluralité culturelle ?

Alors que les politiques culturelles et les professionnels du secteur prônent des processus de médiation et d'accompagnement des jeunes dans leur rapport à la culture, le "pass" culture ne permet que de consommer. D'ailleurs, de ce point de vue, il fonctionne, c'est peut-être le seul point positif, il permet à certains jeunes d'entrer dans des librairies et de découvrir de nouveaux mondes.

En revanche, il est très peu utilisé pour le spectacle vivant ou la visite des musées. C'est un véritable écueil qui devrait nous interroger collectivement.

Ainsi, mis en place sans médiation, le "pass" encourage la reproduction sociale. Aller au théâtre ou acheter des livres est aussi une question d'habitude, donc d'éducation populaire, ce que ne traite pas ce dispositif. Il est même totalement éludé.

Le budget alloué à ce "pass" ne permettra pas de venir en soutien aux nombreux acteurs publics qui, eux, travaillent sur la médiation culturelle, l'éducation populaire et encouragent les pratiques.

La Ville de Paris porte de nombreuses politiques publiques en faveur des artistes émergents du spectacle vivant. En développant les commerces culturels de proximité, en soutenant les librairies, etc., la DAC travaille à une diversification constante de l'offre culturelle à Paris. Dès lors, pourquoi valoriser ce "pass" qui ne répond en rien aux objectifs fixés par la Ville ?

L'objectif du "pass" culture devrait être la réduction des inégalités d'accès à la culture et au sport. Il est urgent de le reconnecter avec les politiques culturelles en proposant un "pass" culture cohérent qui répond véritablement aux besoins des jeunes, qui s'inscrit dans une logique d'accompagnement financier, mais aussi et surtout de médiation et d'action culturelle.

Nous savons qu'aujourd'hui, pratiquement toutes les structures publiques du secteur culturel proposent des parcours d'actions artistiques qui permettent de découvrir leur programmation et les nouveautés. Ce "pass" culture doit être réfléchi de la même manière, en s'adaptant au maillage culturel local, notamment dans le but de faire promouvoir les acteurs et actrices publics et associatifs du territoire.

Promouvoir la culture auprès des jeunes participe largement à leur émancipation, à la construction de leur personnalité, à l'acquisition de nouvelles connaissances en dehors des cercles traditionnels. Ce n'est manifestement pas la priorité du Gouvernement.

Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Carine ROLLAND pour cinq minutes maximum, s'il vous plaît.

Comme vous n'étiez pas présente tout à l'heure quand je vous ai appelée...

Mais, du coup, je vous donne la parole, Madame KUSTER, puisque vous étiez censée intervenir avant.

Allez-y, merci.

Mme Brigitte KUSTER. - C'est très aimable mais, en effet, le débat ne devait reprendre qu'à partir de 17 heures, et j'étais dans les couloirs.

D'abord, je voudrais vous remercier, Madame la Maire, de me laisser la parole. Je souhaitais intervenir sur le "pass" culture pour plusieurs raisons. Je vais retrouver mon intervention, si vous me donnez deux minutes, excusez-moi. Voilà, c'est parfait.

Je voulais juste vous dire que je ne peux que me réjouir que soit offerte, par ce projet de délibération, une incitation faite aux jeunes de se tourner davantage vers les activités culturelles et artistiques, en signant une convention avec la S.A.S. qui gère le "pass" culture, "pass" qui, je le rappelle, a été créé par le Ministère de la Culture. Rappelons d'ailleurs qu'il s'adresse aux jeunes à partir de 15 ans et s'appuie sur une plateforme numérique qui recense les offres culturelles des partenaires.

Mais à la lecture du projet de délibération, plusieurs questions me viennent.

D'abord, au préalable, je m'étonne que cette initiative n'ait fait l'objet d'aucune concertation avec les mairies d'arrondissement, qui, comme le 17e, ont déjà un "pass" culture. Ce "pass" 17 propose avec de nombreux partenaires culturels une offre renouvelée chaque mois. Je l'avais initié alors que j'étais maire et, depuis, son succès va crescendo. Il me paraît donc pertinent qu'il y ait une cohérence parisienne.

Concernant cette convention, l'une de mes interrogations porte sur l'offre culturelle proposée par la Mairie de Paris : Nuit Blanche, Monte le son, le Festival de musique des bibliothèques. Toutes sont à ce jour gratuites. Les faire connaître davantage, c'est bien sûr un objectif que l'on ne peut que partager. Mais "quid" des équipements culturels municipaux ? Peut-on envisager, Madame la Maire, un partenariat avec nos grandes institutions culturelles ? Ce n'est pas précisé dans le projet de délibération.

Autre interrogation, il est évoqué que ce "pass" s'adresse aux jeunes à partir de 15 ans, mais l'offre du "pass" culture diffère à partir de 18 ans, avec un crédit de 300 euros que le jeune peut dépenser à sa guise. Ce public est-il également concerné ? Si oui, la Mairie de Paris doit, de fait, s'engager de manière plus claire sur les éventuels partenaires et la diversification de l'offre.

Je vous remercie donc pour les informations que vous pourrez nous donner sur ces différentes questions, en espérant que dans votre réponse, vous vous engagerez également dans la concertation nécessaire avec les arrondissements.

Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Pour vous répondre, je donne la parole à Carine ROLLAND pour cinq minutes, s'il vous plaît.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Madame la Maire, merci, chers collègues.

Le "pass" culture est un dispositif du Ministère de la Culture, que nous n'avons en rien décidé, et je vous rejoins, chère Raphaëlle, le "pass" culture n'est pas la panacée.

Ce n'est pas la panacée, parce que sous couvert de favoriser l'accès à la culture pour les jeunes - noble ambition dont nous parlons globalement depuis ce matin -, le "pass" culture a mal débuté, sous l'égide d'une "start-up" d'Etat, une proposition qui était uniquement une offre de crédit, sans aucune médiation. Force est de constater que depuis deux ou trois ans maintenant, le "pass" culture a évolué et qu'il a inclus une part collective qui permet notamment aux scolaires, de la sixième à la terminale, de financer des activités ou sorties culturelles.

Il a aussi travaillé sur le renforcement des outils de communication pour valoriser l'ensemble des propositions culturelles d'un territoire, et c'est principalement sur ces deux aspects que nous nous appuyons.

Ainsi, le "pass" culture existe et le fait est qu'il permet de donner une visibilité à un certain nombre d'offres culturelles et que nombre d'établissements parisiens, Madame KUSTER, ont déjà noué des partenariats avec le "pass" culture. Je pense au Forum des images, aux cinémas indépendants parisiens dont nous avons parlé, à la Maison européenne de la photographie, à F.G.O. Barbara, au Châtelet, au Théâtre 14, j'en passe et des meilleurs tant ils sont nombreux. Je mentionnerai encore le Festival d'Automne, Formula Bula, We Love Green ou le MaMa pour vous donner un aperçu de la diversité de celles et ceux qui se sont déjà tournés vers le "pass" culture de manière autonome. Ces établissements travaillent donc avec le "pass" culture, et le "pass" culture, dans sa nouvelle version renforçant les outils de communication, eh bien oui, nous acceptons que les établissements que nous soutenons y soient, et soient davantage valorisés par ce biais.

De la même manière, pour ce qui est de la part collective du "pass" culture, elle permet de financer par exemple les séances dans les cinémas indépendants parisiens dont nous avons parlé tout à l'heure. La subvention de la Ville de Paris fait en sorte que les tarifs soient les plus bas possible ; les enseignants, les équipes scolaires peuvent décider de recourir au "pass" culture pour financer cela.

Par conséquent, non, le "pass" culture, ce n'est pas la panacée en matière de construction d'un parcours, ce n'est pas la panacée en matière de médiation. Le fait est que le dispositif existe, donc nous nous appuyons dessus pour renforcer ce que nos dispositifs à nous permettent d'ores et déjà de faire.

Je mentionne enfin que ce dispositif ne coûte rien à la Ville - il est tout de même important de l'avoir en tête - et qu'il ne vient en rien se substituer à ce que nous faisions et ferons encore à l'avenir. C'est un complément. Puisqu'il existe, tirons-en le meilleur parti possible.

Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 536.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est donc adopté à l'unanimité. (2023, DAC 536). Merci.

2023 DAC 537 - Renouvellement de l'agrément du Conservatoire à rayonnement régional de Paris en tant qu'établissement préparant à l'entrée dans les établissements d'enseignement supérieur de la création artistique.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DAC 537 : renouvellement de l'agrément du Conservatoire à rayonnement régional de Paris en tant qu'établissement préparant à l'entrée dans les établissements d'enseignement supérieur de la création artistique.

La parole est à Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, pour cinq minutes maximum.

Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU. - Merci, Madame la Maire.

Cher.e.s collègues, je tiens à préciser immédiatement que je suis membre du conseil d'administration du Conservatoire à rayonnement régional de Paris. Pas d'inquiétude néanmoins, vous allez très vite comprendre pourquoi cela ne pose, mais alors aucun problème déontologique.

Par ce projet de délibération, il nous est proposé de solliciter le Ministère de la Culture pour renouveler l'agrément du Conservatoire à rayonnement régional de Paris, le C.R.R. En effet, comme tous ses semblables, le C.R.R. est agréé par le Ministère en tant qu'établissement d'enseignement artistique. S'il s'agit d'un établissement municipal, il est bien contrôlé par l'Etat qui veille au respect des exigences pédagogiques et à la possibilité d'accéder ensuite par certification à l'enseignement supérieur. Le C.R.R. parisien propose trois spécialités : musique, art dramatique et chorégraphie. Le C.R.R. accueille donc plus de 1.700 étudiantes et étudiants chaque année. Voilà, le décor est planté.

Un peu de chronologie, maintenant. Je me suis renseignée sur le C.R.R. en octobre 2020, quand j'ai été nommée pour représenter la Ville au sein de son conseil d'administration. J'ai donc lu avec intérêt le projet d'établissement qui nous donnait un état des lieux du Conservatoire et détaillait ses projets et ses liens avec la Ville de Paris. Sauf que ce projet d'établissement portait sur la période 2016-2020. Qu'à cela ne tienne, nous aurions donc eu l'occasion de travailler sur le nouveau projet d'établissement en lien avec le Conservatoire, la DAC et vous, bien entendu, Madame la Maire, en charge de la culture, chère Carine ROLLAND. Cela, c'était en théorie.

Mais en pratique, le conseil d'administration du C.R.R. n'a jamais été réuni. Il y a pourtant beaucoup de choses qui ont changé dans le domaine de l'enseignement artistique depuis 2020, et j'espère que toutes et tous dans cet hémicycle, nous reconnaissons l'importance d'un tel enseignement. C'était d'ailleurs, entre autres, l'un des sujets de la M.I.E. présidée par ma collègue Nathalie MAQUOI. Comment admettre qu'un établissement municipal comme le Conservatoire à rayonnement régional ne remplisse pas le strict minimum de ses obligations en termes de gouvernance, sans même répondre aux interpellations de la part des élus ?

C'est pourquoi je me semble libre d'intervenir sans contrevenir à notre code de déontologie, puisqu'en tant que membre du conseil d'administration, je n'ai jamais eu la moindre information, je n'ai jamais été convoquée ni même je n'ai toujours eu de réponses à certains de mes e-mails. En 2022 avait pourtant été évoquée la réunion prochaine du conseil d'administration suite à la nomination d'un nouveau directeur, nomination confirmée par une alerte d'actualité grâce à un fameux moteur de recherche, et c'est tout. Il n'y a donc pas eu de suite donnée à notre demande de réunion du conseil d'administration ou de visite du C.R.R., pas de suite non plus donnée à ma dernière interpellation il y a un mois de cela.

"Les Ecologistes" ne voteront donc pas ce projet de délibération. Loin de nous l'idée de pénaliser les étudiantes et les étudiants ou encore la communauté éducative et artistique du C.R.R., mais il est plus que temps que cet établissement réponde aux exigences du service public. La culture et l'enseignement artistique sont des sujets trop

importants pour que l'on puisse s'y passer du minimum de sérieux quant aux mécanismes de contrôle démocratiques.

Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Carine ROLLAND, s'il vous plaît.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Madame la Maire, merci, chère collègue.

Je "spoile" tout de suite. Le conseil d'établissement, ce n'est pas un conseil d'administration ; autrement, vous ne pourriez définitivement pas prendre la parole. C'est un conseil d'établissement et il se tiendra le 18 décembre prochain.

Effectivement, nous n'avons que trop tardé à réunir ce conseil d'établissement. En toute honnêteté, je pense que vous avez eu ces informations, les équipes ont beaucoup changé au Conservatoire à rayonnement régional de Paris. Si, si. Les équipes ont beaucoup changé, notamment la direction de l'établissement, puisque Benoît GIRAULT, que je salue ainsi que toutes celles et ceux qui travaillent avec lui, a été nommé il y a un an. Auparavant, effectivement, la tenue de certaines instances a été perturbée par le Covid - je sais, ce n'est pas une excuse explicative de tout -, et le fait est que le directeur précédent avait annoncé son départ.

Bref, autant d'éléments qui ont conduit à ce retard. Le conseil d'établissement se tiendra donc bien le 18 décembre prochain. Merci pour votre alerte et je vous invite, les uns et les autres, à suivre l'activité du Conservatoire à rayonnement régional de Paris, parce que ses élèves, ses étudiants se produisent souvent en différents endroits de la Capitale, que nous travaillons à un projet de relocalisation aux portes de Paris pour les années à venir et qu'il s'agit définitivement d'un établissement extrêmement important pour aujourd'hui et pour l'avenir.

J'en ai terminé et je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 537.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est donc adopté, je vous remercie. (2023, DAC 537).

2023 DICOM 28 - Conventions de partenariat relatives aux opérations "Paris Plages 2023" et des festivités du 14 juillet 2023.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DICOM 28 : conventions de partenariat relatives aux opérations de "Paris Plages 2023" et des festivités du 14 juillet 2023.

La parole est à Mme Alice COFFIN, s'il vous plaît, pour cinq minutes.

Mme Alice COFFIN. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, il est mis à la délibération du Conseil de Paris plusieurs partenariats noués par la Ville à l'occasion de "Paris Plages" et du 14 juillet 2023. Il s'agit notamment de la R.A.T.P., d'"Eau de Paris" mais aussi de "Ferrero". Comme vous le savez, "Ferrero" est régulièrement dénoncé par les O.N.G. pour sa responsabilité dans la déforestation. Nous avons entendu dans cette Assemblée à plusieurs reprises des arguments pour défendre les partenariats avec cette marque, à l'occasion des décorations de Noël sur les Champs-Elysées, de la relance du jumelage Paris-Rome ou de la dernière Nuit Blanche.

Mais les faits sont têtus et le modèle économique de "Ferrero" repose bien sur la déforestation et l'exploitation. Une enquête de l'agence "Associated Press" révélait ainsi en 2021 que la production de l'huile végétale était assurée grâce au travail d'enfants en Indonésie et en Malaisie.

Alors, la Ville peut-elle défendre les droits humains et plus particulièrement les droits des enfants et organiser des manifestations avec le soutien de "Ferrero" ? Nous pensons que non. Nous intervenons d'ailleurs souvent dans cette enceinte au Conseil de Paris mais aussi dans les conseils d'administration où nous siégeons, comme "Paris Musées", sur le sujet des partenariats, parfois plus particulièrement sur des mécénats ou des parrainages ouvrant à des défiscalisations pour les entreprises partenaires.

Nous ne devons pas seulement refuser les partenariats avec des entreprises comme "Total", dont l'action néfaste est largement médiatisée, mais bien mettre en cohérence notre politique partenariale avec le reste des politiques que nous menons. C'est d'ailleurs pour cette raison que nous avons demandé et obtenu une révision de la charte éthique du mécénat et des partenariats de "Paris Musées" lors de la révision du contrat d'objectifs et de performance l'année dernière. Nous attendons aujourd'hui que cette révision puisse être enfin discutée en conseil d'administration.

Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Carine ROLLAND, s'il vous plaît, pour cinq minutes.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Madame la Maire, merci, chère Alice COFFIN.

Vous parlez du conseil d'administration de "Paris Musées" ? Vous avez dit : "Nous attendons…" Pardon ? Bon, d'accord.

Bref, toujours est-il que le sujet qui nous importe avec ce projet de délibération n'est pas relatif à "Paris Musées" mais aux opérations de partenariats noués à l'occasion de "Paris Plages" et du 14 juillet. Néanmoins, la réflexion que vous menez est la même, nous avons souvent eu la discussion concernant l'utilité des partenariats et mécénats. Ces partenariats et mécénats, à notre sens, permettent d'enrichir les offres faites aux habitantes et habitants, à toutes celles et ceux qui profitent des événements proposés. Je précise là aussi, comme je l'ai fait précédemment, qu'ils ne se substituent en aucune manière à des financements que nous pouvons apporter et qu'ils n'interfèrent pas dans la programmation. Tout cela mérite d'être dit.

Le point de désaccord que nous avons, ou de réglage, de calage encore en cours, se trouve dans le degré de vigilance, dirons-nous, vis-à-vis des partenaires que nous acceptons ou non. Effectivement, pour "Paris Musées", la révision de la charte a été menée, elle a été présentée, elle a été votée en conseil d'administration. Pour ce qui est de la DICOM, puisque pour le 14 juillet et pour "Paris Plages", c'est la DICOM qui travaille à aller chercher ces partenariats et à nouer ces conventions, là aussi, une charte éthique des mécénats et des parrainages des partenariats est en cours, la précédente charte datant de 2006. Nous ne sommes donc pas encore en situation de la proposer au Conseil de Paris, mais le travail est initié.

Ce que je veux vous dire, c'est que, encore une fois, nous pourrons avoir une discussion sur la capacité à accepter tel partenaire, tel mécène et à refuser tel autre, mais il nous semble, de notre point de vue, que nous sommes toujours dans le respect des ambitions politiques portées par la Ville - l'inclusivité et l'accessibilité, la solidarité, la lutte contre le changement climatique, la protection de la biodiversité et de la nature - et qu'à cet égard, nous faisons des demandes à tous les partenaires.

Juste une précision, pour Nuit Blanche, c'est "Tic Tac" qui était le partenaire et pas tout à fait "Ferrero".

J'en ai terminé sur ce point et je vous invite à voter favorablement ce projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DICOM 28.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est donc adopté, je vous remercie. (2023, DICOM 28).

2023 SG 72 - Rapport de la C.R.C. relatif à la gestion de l'Association du théâtre musical de Paris, théâtre du Châtelet.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen du projet de délibération SG 72 : rapport de la C.R.C. relatif à la gestion de l'Association du théâtre musical de Paris, le théâtre du Châtelet.

La parole est à Mme Catherine DUMAS pour cinq minutes, s'il vous plaît.

Mme Catherine DUMAS. - Merci, Madame la Maire, mes chers collègues.

J'étais intervenue il y a tout juste trois ans dans cet hémicycle au Conseil de Paris pour demander la publication de l'audit qui avait été réalisé au printemps 2020 au sein du théâtre du Châtelet après une plainte qui avait été déposée par le personnel, et j'avais demandé également a minima la transmission de cet audit aux conseillers de Paris. Cette demande avait été refusée. Trois ans plus tard, ce n'est pas l'audit réalisé en interne qui nous est communiqué, mais le rapport de la Cour régionale des comptes sur la gestion du théâtre du Châtelet.

Comme nous pouvions nous en douter, il est édifiant et fait écho à nos inquiétudes de l'époque.

Tout d'abord, un problème de gouvernance à la suite de la nomination controversée de Mme MACKENZIE comme codirectrice en janvier 2017, nomination, rappelons-le, annoncée dans la presse par la Maire de Paris avant validation par le conseil d'administration - c'est assez original.

Autre inquiétude, la suite des choix artistiques et commerciaux problématiques qui ont entraîné des problèmes financiers pour le théâtre. La directrice artistique, qui avait pour objectif "de révolutionner l'image de la culture dans ce théâtre", après une succession de décisions qui ont entraîné des risques financiers importants, avec une

désorientation complète du public traditionnel du Châtelet et surtout des dépenses sans recettes. Depuis février 2023, le Châtelet a un nouveau directeur, Olivier PY, dont les conditions de désignation, d'ailleurs, ne sont pas sans rappeler celles de Mme MACKENZIE. Nous lui souhaitons néanmoins un plein succès dans ses fonctions.

Nous espérons que l'Exécutif parisien a pris également ses responsabilités pour redéfinir la vocation artistique et commerciale de ce théâtre, afin de préserver l'avenir de cette institution parisienne vraiment emblématique. Les recommandations formulées par la Cour régionale des comptes, dont certaines avaient d'ailleurs déjà été émises depuis 2015, doivent être mieux prises en compte.

J'ajoute que le groupe Changer Paris va être très attentif au projet de la place des théâtres, qui est désigné dans le vœu porté par mes collègues Brigitte KUSTER et Aurélien VÉRON. Il est nécessaire en effet que les leçons du passé permettent à la Ville de Paris de ne pas commettre les mêmes erreurs. Mes chers collègues, il y va de l'avenir du rayonnement culturel de notre belle ville.

Merci beaucoup.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à M. Aurélien VÉRON pour cinq minutes, s'il vous plaît.

M. Aurélien VÉRON. - Madame la Maire, je prends la parole mais Brigitte KUSTER aurait aimé s'exprimer sur le théâtre de Châtelet, comme elle l'a toujours fait jusqu'ici. Les règles de déontologie l'en empêchent, je parlerai donc pour elle.

Effectivement, nous avions demandé il y a trois ans la publication de cet audit interne au terme d'une plainte des salariés et nous avions eu une réponse négative de votre part. Inquiétée par cette opacité, la Chambre régionale des comptes, dans son rapport, confirme évidemment notre inquiétude.

La question de la gouvernance et de la confusion de la gouvernance a été soulevée par Catherine DUMAS. Mme MACKENZIE, arbitrairement choisie par la Maire de Paris et partie dans des conditions difficiles qui ont quand même coûté 235.000 euros au théâtre, a mélangé les rôles, puisque le rapport explique qu'il apparaît que Mme MACKENZIE, directrice artistique, s'est immiscée dans la gestion administrative et financière du théâtre, tandis que son codirecteur en charge des finances, M. LAURIOT dit PRÉVOST, le faisait dans la programmation artistique.

Ajoutons l'absence de mise en concurrence préalable à l'attribution ou au renouvellement des contrats de concession des bars d'entracte, de la boutique de produits dérivés - oublions, c'est pour la forme, pas d'appel d'offres.

Le plus surprenant, c'est une boîte de nuit, la boîte de nuit "Joséphine", installée dans les combles, sans que l'Exécutif municipal soit au courant, puisque c'est dans la presse que vous l'avez appris. Cette boîte de nuit, installée après deux ans et demi de travaux pour 30 millions d'euros, a quand même permis à plusieurs centaines de "nightclubbers" d'abîmer le plafond et d'entamer la structure du bâtiment, nécessitant de nouveaux travaux. C'était bien la peine de débourser 30 millions.

La nouvelle directrice artistique voulait révolutionner l'image de la culture dans ce théâtre ; elle a surtout révolutionné les finances du théâtre, en creusant des pertes historiques. Alors, 1 million d'euros englouti dans "Singin' in the Rain" au Grand Palais, 1,7 million dépensé pour "Parade", cet étrange hommage aux ballets russes avec des marionnettes du Mozambique, 115.000 euros de billetterie pour 1,7 million de dépenses. Citons le spectacle "DAU" début 2019, juste avant le Covid, référence au diminutif de Lev Landau, prix Nobel de physique russe qui avait créé une cité scientifique dans l'U.R.S.S. d'après-guerre. Ce projet qui devait être immersif visait à plonger les participants dans l'univers soviétique des années 1950, sans doute un avant-goût de ce que vous nous réservez à Paris dans les années qui viennent. Le théâtre attendait 100.000 spectateurs, il en a eu 26.000. Perte sèche à nouveau : 684.000 euros.

Depuis février, le Châtelet a un nouveau directeur, Olivier PY. Ses conditions de désignation ne sont pas sans rappeler celles de Mme MACKENZIE, car Mme HIDALGO s'est assise sur un processus de sélection qui avait retenu trois candidats dont deux femmes tout à fait talentueuses, d'une manière transparente.

Nous souhaitons naturellement plein succès au nouveau directeur malgré les conditions douteuses de son choix. Nous espérons que l'Exécutif parisien fera attention au nouveau projet artistique, parce que jusqu'ici, cela a été un échec, aux conditions financières, parce que jusqu'ici, cela a été un trou, et que le théâtre du Châtelet a un avenir pérenne et non pas menacé par une fuite de dérives, la dernière nomination laissant craindre malheureusement le pire.

Merci.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à Mme Mélody TONOLLI, s'il vous plaît, pour cinq minutes. Merci.

Mme Mélody TONOLLI. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, chers collègues, le théâtre du Châtelet est à nouveau à l'ordre du jour de nos débats. En effet, cet établissement présenté comme l'un des fers de lance de notre politique culturelle est un théâtre historique de notre Capitale. Mais ce lieu emblématique a aussi rencontré des difficultés ces dernières années, comme cela vient d'être évoqué, et c'est d'ailleurs ce sujet qu'aborde le rapport de la Chambre régionale des comptes que nous évoquons en ce moment. Le rapport revient essentiellement sur la période 2017-2021, sur les changements de direction, ou l'absence de direction, et sur le creusement du déficit du théâtre. Je ne reviendrai pas plus dans le détail à ce sujet, car nous connaissons toutes et tous la situation du théâtre.

Les recommandations de la Chambre nous semblent, pour certaines, aller dans le bon sens, par exemple sur la nécessité de préciser le plan de redressement financier et les relations entre l'établissement et la Ville, et il me semble que c'est dans ce sens que travaillent le théâtre et l'Exécutif.

Mais ce qui nous semble le plus important à relever dans ce rapport, au-delà des mesures à prendre pour améliorer la bonne gestion de l'établissement, c'est la manière dont nous voulons inscrire le théâtre du Châtelet dans notre politique culturelle. En effet, à travers ces remarques, ces recommandations sur le manque de précision des statuts ou des conventions signées, c'est le manque de précision concernant la vision de la Ville pour le théâtre du Châtelet qui est mentionné par la Cour régionale des comptes. La C.R.C. demande ainsi notamment de préciser l'intérêt local à maintenir les activités de l'association dans le théâtre du Châtelet, qui justifie le soutien de la collectivité parisienne au fonctionnement et à la production artistique du théâtre du Châtelet. Le rapport ajoute que cette réflexion s'imposerait d'autant plus si, pour rétablir son équilibre financier, celui-ci revenait à une programmation plus commerciale. Nous rejoignons ces remarques.

En effet, quel est le sens à mettre 15 millions dans un théâtre qui ne propose pas un projet identifiable, qui se démarque, qui ait du sens ? Il faut une parité dans sa programmation et qu'il soit réellement accessible à toutes et à tous.

Nous nous étions déjà interrogés sur le choix de la nouvelle direction, alors que le comité de sélection avait retenu deux autres candidatures dont le projet avait justement fait l'unanimité. Et si nous avons pris acte de cette décision, nous avons toujours des interrogations sur ce que porte la Ville pour cet établissement et sur le projet du Châtelet.

Nous nous inquiétons de la place qui sera accordée aux femmes dans la programmation sur les prochaines saisons, et nous l'avons déjà relevé, nous l'avons déjà évoqué. Et si nous savons que la Ville porte attention à ce sujet et que notre collègue Carine ROLLAND y travaille, nous pensons que l'égaconditionnalité doit être inscrite dans la convention qui nous lie au Châtelet, comme dans toutes les conventions de subventionnement. Nous nous interrogeons également sur la politique des publics concernant le théâtre du Châtelet, qui doit selon nous porter un projet pour et avec les Parisiennes et les Parisiens qui sont les plus éloignés de la vie culturelle de notre Ville - je pense notamment aux habitantes et aux habitants des quartiers "politique de la ville" -, et il nous apparaît que de nets progrès pourraient être faits en ce sens.

Si nous accordons une convention à l'Association du théâtre musical de Paris pour l'occupation du Châtelet, si nous le subventionnons et si nous participons à l'administration de ce théâtre, ce n'est pas seulement pour que soient programmés des spectacles comme pourraient le faire des théâtres privés. C'est parce que nous portons une vision de ce que doit être une politique publique de la culture avec ses priorités.

Nous estimons que celles-ci doivent être formalisées dans nos relations avec les acteurs de la culture. C'est aussi, selon nous, les bases d'un dialogue constructif bâti sur des objectifs communs et définis en toute transparence.

Merci.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à M. Pierre-Yves BOURNAZEL, pour cinq minutes, s'il vous plaît.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Merci, Madame la Maire.

Chère Carine ROLLAND, vous connaissez ma modération et l'équilibre habituel de mes propos, mais les conclusions de ce rapport de la Chambre régionale des comptes sur la gestion du théâtre du Châtelet m'obligent à dire mon inquiétude.

Ce rapport vient une fois de plus confirmer ce que nous dénonçons depuis de nombreuses années. Avant de revenir sur ce que contient le rapport, je voudrais rappeler que Paris est, dans notre imaginaire collectif, la ville de la beauté, des amoureux de la vie et de la culture. C'est pour cela que les Parisiennes et les Parisiens aiment tant leur Ville et que partout dans le monde, on rêve de Paris. Notre belle Capitale a une chance inestimable de compter autant de trésors d'histoire et d'architecture, d'œuvres, de musées, de cinémas, de théâtres et d'artistes.

Notre vision, c'est que l'une des premières missions de la Ville de Paris doit être de faire rentrer la culture dans la vie de chacun. Cela passe, selon nous, par un rôle à la fois de protection et de bon gestionnaire de toutes les infrastructures culturelles, mais aussi par un engagement sans faille qui consiste avant tout à insuffler un certain état d'esprit et à créer les conditions d'une alchimie créative dans la ville.

Malheureusement, ce qui est frappant dans votre gestion du théâtre, c'est, encore une fois, l'absence de vision stratégique, de cap dans la politique culturelle municipale à Paris. Aujourd'hui, c'est la Chambre régionale des comptes qui l'écrit ; ce sont des éléments factuels que je voudrais rappeler du rapport.

Tout d'abord, c'est l'absence de choix stratégiques dans la direction, qui a mené à la nomination d'un binôme qui n'était budgétairement pas prévu. Cela a conduit, je cite, "à un surcoût pour le budget de l'association et à une confusion des rôles préjudiciable à la bonne gestion du théâtre".

C'est aussi, ensuite, c'est l'absence de gestion dans les ressources humaines avec, comme illustration, le départ de la directrice artistique qui aura coûté 235.000 euros au théâtre. Il y a également l'absence de projet artistique qui est pointée par la Chambre régionale des comptes. Là encore, je me permets de la citer pour rester simplement factuel, lorsqu'elle regrette votre échec à définir un projet artistique financièrement viable.

Enfin, c'est l'absence d'équilibre financier et la situation de déficit structurel dans laquelle votre gestion a plongé le théâtre et qui aujourd'hui amène les magistrats à questionner, je les cite, "la vocation du Châtelet dans la politique culturelle de la Ville de Paris".

Vous annoncez beaucoup mais vous ne gouvernez pas. Vous donnez la priorité à la communication plutôt qu'à la bonne gestion. Ne pas avoir de vision sur le long terme amène à de lourds dysfonctionnements qui mettent en péril des institutions comme, ici, le théâtre du Châtelet, qui sont des emblèmes de notre Capitale.

Cette absence de vision s'observe même au-delà de la gouvernance et de la question financière du théâtre, elle se constate dans le projet de rénovation impactant la ville et son espace public.

Là aussi, dès la conception du projet, il n'y avait pas de vision globale de la place du Châtelet. A l'époque, je le rappelle, nous avions alerté la majorité municipale sur la nécessité d'aménager la place et de profiter de cette fermeture pour porter un projet global. Rien, aucune réponse à l'époque. Quelques années plus tard, face aux multiples retards dans la livraison des chantiers - et nous parlons bien ici de cinq années de retard, cinq années de retard ! -, l'Exécutif municipal a donc trouvé un moyen de faire diversion et a annoncé vouloir finalement aménager la place du Châtelet. Mais il aurait fallu le faire bien en amont. Pas pour les beaux yeux de l'opposition municipale, mais parce que maintenant, votre projet est réalisé dans l'urgence, sans concertation, sans enquête préalable, sans études d'impact et peut-être même sans marges de manœuvre budgétaires, ce qui ne garantit pas, évidemment, un réaménagement à venir de qualité.

Je vous le redis ici comme je vous le répète à chaque débat budgétaire, à quand un pilotage, à quand une planification des politiques locales à Paris ? L'avenir de Paris doit s'anticiper. Nous aimons le théâtre, nous aimons les arts, nous aimons les artistes, nous aimons la place du Châtelet, nous aimerions avoir des réponses concrètes et, enfin, une ambition digne de la capitale culturelle du monde.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - La parole est à M. Pierre CASANOVA, s'il vous plaît, pour cinq minutes.

M. Pierre CASANOVA. - Madame la Maire, plus tôt dans l'après-midi, une collègue me disait : vous parlez toujours d'économies mais vous ne dites pas où, vous ne dites pas quels fonctionnaires... Je pense qu'elle sous-entendait que l'on "frime" sur les économies mais qu'en fait, on n'y croit pas, on ne le fait jamais. Bon. J'allais lui répondre : lisez notre programme, lisez le programme du Mouvement démocrate sur Paris. Et, au fond, j'avais tort. Ce qu'il faut lire, tout simplement, ce sont les rapports de la Chambre régionale des comptes. C'est bien, car c'est transversal : un socialiste, un communiste, un écologiste, quelle que soit la couleur, on peut se retrouver dans les écrits de la Chambre régionale des comptes.

Qu'est-ce qu'elle dit, la Chambre régionale des comptes ? Alors moi, je déteste ces procès a posteriori : une fois que le directeur a quitté ses fonctions, cinq ans après, on le traîne dans la boue, et tous ensemble, on va dire du mal de Mme X ou de M. Y. Ce n'est pas mon propos.

Qu'est-ce que dit ce rapport ? Il dit, au fond, que les organes de contrôle ont fait défaut, il dit que des spectacles qui ne rencontraient pas leur public - personne n'y va et ceux qui y vont en sortent en disant que cela ne voulait rien dire - ont coûté, je cite, tantôt 500.000, tantôt 1,4 million. C'est l'argent du contribuable, c'est l'argent de la culture. Il est écrit nulle part qu'aimer la culture, cela veut dire aimer les déficits, le gâchis, la fraude, le vol, la bêtise. Non, c'est l'inverse. Si on aime la culture, on aime des institutions culturelles qui sont bien gérées.

Puisque les organes de contrôle n'ont pas bien fait leur travail, qu'est-ce que l'on peut faire pour qu'à l'avenir, ils le fassent mieux ? Je dis cela avec toute la bienveillance qu'il faut avoir pour Mme ROLLAND, qui d'abord n'est pas responsable de ce qui s'est fait à cette époque et qui, deuxièmement, à juste titre remporte, je pense, beaucoup de suffrages ici, car quelles que soient les tendances, elle répond toujours aux questions avec compétence et honnêteté.

Alors, qu'est-ce que l'on peut faire pour l'avenir ? Peut-être qu'il faudrait faire attention à ce que les membres des conseils d'administration aient de vraies compétences financières. Indépendamment des copinages politiques ou des préférences, essayer de nommer et, quand on les nomme, donner davantage de pouvoir de contrôle à ces administrateurs, en s'assurant de leur indépendance. J'appartiens à un groupe qui a très longtemps, et qui continue,

pour certains de ses membres, réclamé la fin des jetons de présence ; je ne suis pas sûr que ce soit le sujet principal. Je pense que le vrai sujet, c'est que les membres des conseils d'administration - je ne parle pas de celui-là en particulier -, indépendamment de cette question des jetons de présence qui n'est pas la question, devraient avoir des pouvoirs de contrôle plus importants, de telle sorte que si un spectacle s'avère générer un déficit une année, l'année suivante le responsable de ce déficit, ma foi, soit soumis à un contrôle plus attentif pour que cela ne se renouvelle pas. Que l'on n'ait pas besoin d'attendre un licenciement coûteux, tardif, mille interpellations… Je vois Mme KUSTER qui en parle, tout le monde se souvient de ses interventions en séance du Conseil. Pourquoi attendre si longtemps ? Il y a une culture non seulement du déficit, mais aussi du contrôle mou, dans ces organes, qui fait qu'ils doivent être absolument changés.

Il y a une deuxième chose. La Chambre régionale des comptes, dans ses conclusions, paraît timide. Elle ne parle pas du vrai sujet. Le vrai sujet, c'est : est-ce qu'il ne faut pas réfléchir à diminuer les charges fixes pour qu'il y ait plus d'argent pour la culture ? Ces théâtres, on en a deux qui sont face à face. Est-ce qu'il ne faut pas réfléchir - Mme ROLLAND connaît mieux le sujet que moi et elle me corrigera peut-être - à mettre dans un pot commun toutes les fonctions support ? Peut-être... On y réfléchit déjà et, à ce moment-là, j'approuverai évidemment ses remarques. Est-ce que l'on peut imaginer avoir billetterie commune, responsable du personnel commun, paye commune, sécurité commune, logistique commune, communication commune ? Tout cela dans une optique de dégager des marges de manœuvre financières, puisque, encore une fois, il s'agit de la culture et de l'argent des Parisiens.

Voilà ce que nous inspire, au groupe centriste, ce rapport de la Chambre régionale des comptes.

Merci de m'avoir écouté.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à Mme Maya AKKARI, s'il vous plaît, pour cinq minutes.

Mme Maya AKKARI. - Merci, Madame la Maire, mes chers collègues.

J'interviens au nom de mon groupe sur ce rapport de la Chambre régionale des comptes d'Ile-de-France concernant le théâtre du Châtelet qui est géré depuis 1979 par l'Association du théâtre musical de Paris, T.M.P.

Il faut bien préciser que ce contrôle de la C.R.C. est intervenu alors que beaucoup de grandes institutions culturelles ainsi que la société tout entière se relevaient de la grave crise de la Covid-19 et que la période choisie, exercice 2017 et suivants, comprend également l'importante phase de travaux réalisés sur l'édifice du théâtre. Je regrette que mes collègues de la droite de l'hémicycle n'aient pas évoqué tout cet aspect contextuel. En effet, le théâtre du Châtelet a été fermé pour travaux de mars 2017 à septembre 2019. Initialement estimée à 30 millions d'euros en mai 2015, cette rénovation de grande ampleur a permis une mise à niveau technique et une rénovation du bâti aussi bien intérieure qu'extérieure.

En 2017, donc dans un contexte de travaux, un binôme a été nommé pour succéder au précédent directeur, M. CHOPLIN : M. Thomas LAURIOT dit PRÉVOST, qui avait été directeur administratif et financier du Châtelet entre 2006 et 2013, et Mme Ruth MACKENZIE, qui devait se charger de la direction artistique. Non prévue au départ et source d'un surcoût pour le budget de l'association, cette nomination d'un binôme n'a pas donné les résultats escomptés, comme le rapport le décrit. La nouvelle direction n'a pas réussi en effet à définir un projet artistique financièrement viable, et évidemment qu'il faut inscrire leur démarche dans un contexte totalement bloqué par la crise majeure de la Covid-19. Ce serait trop facile de tout jeter sur le dos de ces deux personnes, alors qu'ils investissaient un théâtre fermé pour travaux et que survenait une crise sanitaire d'ampleur planétaire.

S'il y a eu confusion de rôle entre les deux codirecteurs, si les choix des spectateurs n'ont pas été les meilleurs, la responsabilité était néanmoins la leur. En tant que financeur principal du théâtre et dans le respect du conseil d'administration, instance souveraine, la Ville a su prendre ses responsabilités au moment venu et en a tiré toutes les conséquences. Elle n'avait certainement pas à intervenir dans les choix artistiques d'une équipe en place. Mais, avec méthode et concertation, avec le conseil d'administration, des décisions ont été prises. Il faut en prendre acte et rappeler le chemin parcouru depuis un an : nomination d'une nouvelle direction, reprise de la programmation qui connaît un nouveau souffle, une rentrée ambitieuse avec la nouvelle création de (La)Horde, "Age of Content" - excusez mon accent -, puis "West Side Story" jusqu'à la fin de l'année, mise en place d'un plan de redressement financier, etc.

La C.R.C. est dans son rôle quand elle analyse la situation du théâtre du Châtelet sur une période donnée qui est celle du passé. La Ville est dans le sien lorsqu'elle en tire les enseignements et prend les bonnes décisions pour résoudre les problématiques signalées. Ce qui nous importe, c'est l'avenir du théâtre sans ignorer les problèmes du passé. C'est à cela que servent les rapports de la C.R.C. : éclairer pour mieux gérer.

Le rapport, dans ses préconisations et recommandations, indique des pistes intéressantes pour le redressement du théâtre du Châtelet. Il faut en effet que cette structure puisse proposer une programmation générant des recettes de billetterie suffisantes pour couvrir les coûts variables de ses spectacles. Dans sa réponse à la fin du rapport, Xavier COUTURE communique les avancées sur les principaux sujets soulevés. Les efforts budgétaires et les perspectives de programmation pour la saison à venir ont permis de confirmer au conseil

d'administration fin mai dernier la bonne tenue du plan de redressement et le maintien des objectifs de réduction du déficit à l'horizon août 2024.

Ainsi, le plan de redressement est sérieux et a proposé partout là où c'était possible des optimisations qui ont porté à la fois sur la structure de la programmation, sur les frais de structure, les recettes extérieures et la cession de l'atelier de décor. Le président se réjouit enfin de l'arrivée depuis février 2023 d'Olivier PY à la direction du théâtre, avec l'ambition forte de réaffirmer son rayonnement en France et à l'international.

Pour conclure, ce rapport, contrairement à ce que certains articles de presse ont voulu faire croire, nous permet de bien comprendre cette période récente dans la vie de ce grand théâtre parisien et il nous ouvre des pistes permettant au Châtelet de se relancer et de construire son avenir.

Je vous remercie.

(M. Dan LERT, adjoint, remplace Mme Olivia POLSKI au fauteuil de la présidence).

M. Dan LERT, adjoint, président. - Merci.

Pour répondre, je donne la parole à Carine ROLLAND.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire, merci, chers nombreux collègues.

Je ne répondrai évidemment pas point par point à vos sollicitations, tant elles sont diverses, je vous remercie néanmoins d'aborder ce sujet presque feuilletonesque du théâtre du Châtelet.

Si vous me permettez cette métaphore relative aux séries, là, on est presque sur le préquel, puisque le rapport de la C.R.C., comme cela a été dit à de nombreuses reprises par nombre d'entre vous, intervient sur une période révolue. J'ai entendu bien des fois, depuis que vous avez, les et les autres, pris la parole, "à l'époque", donc effectivement, à l'époque, à l'époque, à l'époque. A l'époque, de 2016 à 2022, des choix avaient été faits.

Les choix en matière de programmation mais aussi en matière de nominations ne sont pas une science exacte. On peut mettre sur le dos de la Ville tous ces mauvais choix, diriez-vous, mais on ne peut pas à la fois les mettre sur le dos de la Ville et demander que les administrateurs d'une association aient plus de responsabilité et soient davantage indépendants.

Redisons-le, le théâtre musical de Paris, dit théâtre du Châtelet, est une association, donc une personne morale de droit privé. Les bâtiments appartiennent à la Ville, ce qui lui confère une première responsabilité, et la Ville est le principal financeur, ce qui lui confère une deuxième responsabilité.

La question qui se pose à nous pour le présent et pour l'avenir, y compris au vu de ce qui est expliqué dans le rapport de la Chambre régionale des comptes, c'est celle de la bonne articulation entre cette association, son conseil d'administration et la Ville, la Ville représentée par son Conseil de Paris, la Ville représentée par la Direction des Affaires culturelles qui au quotidien échange avec les établissements que nous soutenons. Ainsi, premier point, on parle d'une association qui a un conseil d'administration qui est éclairé par des orientations données par le Conseil de Paris et par la Direction des Affaires culturelles, en sachant que les uns et les autres n'ont pas le même rôle.

Pour ce qui est du rapport lui-même, un point positif quand même, et je crois que Maya AKKARI a été la seule à le mentionner. Ce point positif est celui de la rénovation technique et de la restauration patrimoniale du théâtre du Châtelet. Il est clairement indiqué que cela a été très bien mené, réjouissons-en nous, étant entendu que nous héritons de ce joyau patrimonial. Nous avons là aussi la responsabilité de le faire vivre aujourd'hui et pour les générations futures, et cela a été très bien mené.

Ensuite, la C.R.C. est parfaitement dans son rôle quand elle formule des recommandations basées sur des analyses de gestion. Vous en avez amplement parlé, notamment M. CASANOVA. En la matière, la Ville n'a pas attendu le rapport définitif de la C.R.C. pour agir. L'un des premiers changements intervenus, c'est l'arrivée d'un nouveau président, et je tiens ici à saluer la personne et l'action de Xavier COUTURE, président du théâtre du Châtelet depuis bientôt deux ans si je ne me trompe pas, qui a pris à bras-le-corps cette question des finances, cette question de la situation budgétaire. Et effectivement - cela a été dit par ma collègue Maya AKKARI -, d'un déficit important de plusieurs millions d'euros, il s'est engagé à revenir à l'équilibre au milieu ou la fin de l'année 2024. C'est en cours, la trajectoire est bonne. Pour l'instant, les programmations remplissent tout à fait leurs promesses. Cela a été le cas lors de la précédente saison - je pense à "42ème rue" - et c'est le cas sur la saison qui s'annonce.

En matière culturelle, des changements, là aussi, sont intervenus avant la parution de ce rapport, puisqu'un nouveau directeur a été nommé en la personne d'Olivier PY. Olivier PY, ça n'est pas rien, en matière culturelle. Pardon pour le "ça", il n'est pas rien en matière culturelle. Il s'agit d'un grand artiste au parcours connu et reconnu, qui a occupé des fonctions importantes dans des établissements nationaux et dans probablement le plus grand festival de théâtre au monde, celui d'Avignon, et qui fait des propositions. Ces propositions, elles sont tout à fait en ligne avec ce dont nous échangeons à longueur de temps. La culture, aujourd'hui, est un outil central de cohésion dans notre projet de société.

Vous demandez des clarifications, cher Pierre-Yves BOURNAZEL ? Les voici. Oui, la culture est importante, bien au-delà de l'imaginaire, bien au-delà du divertissement. Elle permet de construire du lien social, elle est un

vecteur d'émancipation pour chacun. Pour cela, nous avons besoin de la force créative des artistes et nous devons aller jusqu'à l'action culturelle la plus fine. C'est ce dont nous parlons depuis ce matin. Et s'il est un établissement qui le fait et qui doit continuer de le faire, c'est le Châtelet. Je vous invite à regarder dans l'ordre du jour de notre Conseil le projet de délibération DAC 96, si je ne me trompe pas, qui parle précisément de l'action culturelle menée par le Châtelet.

De tout cela, il n'était pas question dans le rapport de la C.R.C., car tout cela a été mis en œuvre depuis l'arrivée de Xavier COUTURE, le plan de redressement et l'arrivée d'Olivier PY. Je vous invite surtout à profiter de la saison culturelle qui s'ouvre au Châtelet, sur la place - j'en termine. Cela a démarré il y a quelques semaines en collaboration avec le théâtre Sarah-Bernhardt, là aussi un vrai exercice tout à fait réussi de démocratie culturelle, dans la salle avec, comme cela a été dit, (La) Horde, Ballet national de Marseille, avec "West Side Story", mais aussi de l'opéra et bien des enchantements à découvrir dans les mois à venir.

Je vous remercie.

M. Dan LERT, adjoint, président. - Merci.

S'agissant d'un rapport, il n'y a pas de vote.

Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif aux acteurs culturels ressortissants du Mali, Niger et Burkina Faso.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Dan LERT, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DICOM 28, conventions de partenariat relatives aux opérations "Paris Plages" 2023 et des festivités du 14 juillet 2023.

La parole est à Mme Alice COFFIN.

Ah, pardon. On reprend dans le bon ordre. Effectivement, nous avons déjà adopté ce projet de délibération. Désolé, Alice COFFIN.

Nous passons donc à l'examen de vœux non rattachés.

Nous examinons les vœux n^{os} 45 et 45 bis relatifs aux acteurs culturels ressortissants du Mali, Niger et Burkina Faso.

La parole est à Mme Dominique KIELEMOËS, pour deux minutes.

Mme Dominique KIELEMOËS. - Merci, Monsieur le Maire.

Effectivement, les projets de délibération, c'est bien, mais on ne va pas les faire deux fois.

Ce vœu trouve son origine dans le conseil du 20e arrondissement, mais je le présente, bien sûr, au nom de mon groupe, le groupe Paris en commun. C'est un vœu relatif aux acteurs culturels ressortissants du Mali, du Niger et du Burkina Faso.

L'instruction de la D.R.A.C., que vous avez tous, bien sûr, suivie, aux établissements culturels conventionnés les enjoint à suspendre jusqu'à nouvel ordre toute coopération avec les pays suivants : Mali, Niger et Burkina Faso. Cette instruction rédigée à la demande du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères précise que tous les projets de coopération doivent être suspendus sans délai et sans exception. Tous les soutiens financiers doivent également être suspendus, y compris via des structures françaises comme des associations. De la même manière, aucune invitation de tout ressortissant de ces pays ne doit être lancée. A compter de ce jour, la France ne délivre plus de visa pour les ressortissants de ces trois pays, sans aucune exception.

Cette injonction revient à sanctionner des artistes, des créateurs, des étudiants, des intellectuels ressortissants de ces pays, considérés de fait par le Gouvernement français comme responsables de la politique menée dans leur pays d'origine. Alors que ces personnes sont pourtant souvent les premières victimes des coups d'Etat et des restrictions des libertés publiques et culturelles, si on voulait favoriser le radicalisme islamiste, on ne s'y prendrait pas autrement.

Suite à la forte mobilisation des acteurs culturels et artistiques contre cette mesure, le Gouvernement est revenu sur ses intentions en précisant qu'aucune déprogrammation d'artiste n'était envisagée et que cette décision n'affectait pas les personnes titulaires de visas délivrés avant cette date ou qui résident déjà en France ou dans d'autres pays. Néanmoins, les artistes et créatrices et créateurs ressortissants de ces pays n'ayant pas encore reçu de visas restent concernés par cette mesure, tout comme d'autres catégories, telles que les étudiants déjà inscrits à l'université française ou les personnes engagées dans la coopération et l'aide au développement.

Le 20e mais pas seulement, tout Paris est un territoire qui rassemble de nombreuses nationalités, qui promeut, à l'image de la Ville de Paris, le vivre-ensemble et la solidarité entre les communautés. Les difficultés d'accès aux visas sont aussi liées à la suspension des services consulaires pour des raisons de sécurité. Ces difficultés d'accès

aux visas peuvent perturber la programmation de plusieurs lieux et événements culturels à Paris, mais ce n'est pas le plus grave. Le plus grave, c'est que cela met en danger la vie de ces gens qui ne pourront pas sortir de leur pays.

Considérant que ces restrictions qui concernent aujourd'hui les ressortissants du Mali, Niger, Burkina Faso constituent à l'évidence une menace potentielle pour les diverses diasporas qui vivent à Paris et dans le 20e et dont les gouvernements sont en conflit avec la France, sur proposition du conseil du 20e arrondissement et des élus du groupe Paris en commun, le Conseil de Paris émet le vœu que le Gouvernement mette tout en œuvre pour que les événements culturels et activités artistiques parisiens impliquant la participation de ressortissants du Mali, Niger...

M. Dan LERT, adjoint, président. - Je vais vous demander de bien vouloir conclure, s'il vous plaît.

Mme Dominique KIELEMOËS. - Je conclus. … soient maintenus avec les financements correspondants, que les artistes puissent obtenir les visas nécessaires à leurs activités en France et que les étudiants déjà inscrits à l'université obtiennent les visas pour pouvoir poursuivre leurs études en France.

Je vous remercie.

M. Dan LERT, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Carine ROLLAND.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire, merci, chère Dominique KIELEMOËS.

Je souhaite associer à ma réponse concernant ce vœu mes collègues Arnaud NGATCHA et Marie-Christine LEMARDELEY, très concernés eux aussi par la décision, comme cela a été dit, absolument dénuée de discernement - je pèse mes mots - et profondément inique prise il y a quelques jours par le Gouvernement. Et quand bien même il y a eu rétropédalage depuis, cette décision n'avait pas de sens.

Elle n'a pas de sens, pourquoi ? Parce que cette interdiction faite aux artistes venant du Burkina Faso, du Sahel, du Niger, pardon, et/ou du Mali est inédite. Il s'agit là d'un fait rarissime, inédit je le disais, dans l'histoire de notre coopération culturelle internationale. Imaginez que nous ayons agi de la même manière, récemment, à l'endroit d'artistes russes qui auraient souhaité échapper à leur pays après le déclenchement de la guerre avec l'Ukraine, ou encore avec l'Iran. Non, cela n'a pas été fait. Donc pourquoi l'opprobre sur les artistes issus de ces pays ? A cela, il n'y a pas eu véritablement de réponse.

En tout cas, ce vœu vise à s'opposer à toute initiative en la matière, car la liberté de circulation des artistes doit prévaloir, tout comme la liberté de se former, de s'éduquer, de s'émanciper qui doit être garantie aux jeunesses de ces trois pays pour qu'ils inventent l'avenir, leur avenir. La culture doit y contribuer.

Derniers mots, que j'emprunte à Youssou N'DOUR, qui était sur la scène du Châtelet il y a quelques jours à l'occasion de son opéra "Birima", qui nous a dit : "La libre circulation des artistes est un acquis, c'est vital". Je vous invite, sur ces mots, à voter favorablement ce vœu de l'Exécutif.

Je vous remercie.

M. Dan LERT, adjoint, président. - En réponse au vœu n° 45, l'Exécutif a déposé le vœu n° 45 bis.

Le vœu n° 45 déposé par le groupe Paris en commun est-il retiré au profit du vœu de l'Exécutif ? Oui.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 45 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Ah, pardon, explication de vote d'Alice COFFIN.

Mme Alice COFFIN. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci au groupe Paris en commun et à l'Exécutif pour ce vœu, que le groupe "Les Ecologistes" votera bien évidemment. Il nous semble important à double titre.

D'abord, parce que la lutte contre les iniques instructions de la D.R.A.C. aux établissements culturels et celle du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères n'est pas terminée. Il faut absolument nous assurer que la liberté de circulation des artistes, étudiantes, étudiants du Mali, du Niger ou du Burkina Faso et les financements de leurs travaux soient maintenus.

Ensuite, parce qu'il s'agit aussi d'adresser un message politique fort au Gouvernement français mais aussi un message de totale solidarité aux actrices et acteurs culturels de ces pays. Ce sont bien souvent les premiers défenseurs des libertés et des droits humains, et quand ceux-ci sont attaqués, ils sont les premières victimes aussi. Il ne s'agit donc pas de doublement les sanctionner mais, au contraire, de doublement les soutenir.

Cette décision, dont les biais racistes, coloniaux visent à classer les individus de cette planète et à en discriminer toute une partie, cette décision-là, je crois que l'on y voit bien aussi le reflet ou l'instigation, je ne sais pas, d'une personnalité comme celle du Ministre de l'Intérieur Gérald DARMANIN que la confusion d'un Gouvernement dont la politique est aux antipodes - on en a beaucoup d'exemples - de la République dont il se prévaut.

On se tient donc, avec l'ensemble du groupe "Les Ecologistes", aux côtés de toutes celles et de tous ceux pour qui ces politiques sont synonymes de mort physique, culturelle, sociale.

Je vous remercie.

M. Dan LERT, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 45 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté, je vous remercie. (2023, V. 172).

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au théâtre des Déchargeurs.

M. Dan LERT, adjoint, président. - Nous examinons le vœu n° 46 relatif au théâtre des Déchargeurs.

La parole est à Mme Raphaëlle PRIMET.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Chers collègues, notre groupe a souhaité un vœu de soutien au théâtre des Déchargeurs, situé à quelques rues de cet hémicycle et que nombre d'entre vous doivent connaître. Ce théâtre est un véritable lieu de création qui favorise la programmation des compagnies émergentes et engagées. On a pu y voir des pièces aux styles divers pouvant aborder des thèmes centraux tels que les violences faites aux femmes, la crise écologique, la surconsommation, ce qui leur a permis d'accueillir un public varié et de toucher un vaste réseau de professionnels.

L'immeuble qui date du XVIIIe siècle a récemment été vendu à un promoteur immobilier qui prévoit une restructuration complète. Notre groupe s'est mobilisé aux côtés des organisations syndicales et militantes du monde du spectacle pour que le théâtre soit intégré au projet, d'autant plus que l'ordonnance de 1945 impose que cet endroit soit dévolu à un lieu de culture et qu'elle le protège contre tout changement de destination.

Malgré la mise en liquidation judiciaire prononcée par le Tribunal de commerce début septembre, les salariés ont fait preuve d'une volonté forte pour faire perdurer l'activité du théâtre. Cette situation impacte considérablement les 40 compagnies qui avaient été programmées pour la saison 2023-2024 et qui ont été averties du jour au lendemain qu'elles n'allaient pas pouvoir continuer sur la scène des "Déchargeurs", sans compter que les techniciens et intermittents du lieu, privés des heures de travail prévues, risquent ainsi d'être exclus de toute indemnisation de leur chômage forcé.

Nous demandons donc que la Ville facilite le dialogue entre le nouvel acquéreur du bâtiment du théâtre et l'équipe des "Déchargeurs", afin que la poursuite de leur activité sur le site ou ailleurs soit sérieusement étudiée. Le bâtiment du théâtre des Déchargeurs doit en tous les cas demeurer un lieu de création théâtrale et musicale, conformément aux dispositions de l'ordonnance de 1945. Le Ministère de la Culture doit veiller à ce que le plus grand nombre de spectacles "de facto" sans programmation trouvent un lieu de représentation alternatif.

Je vous remercie.

M. Dan LERT, adjoint, président. - Pour répondre, je donne la parole à Mme Carine ROLLAND.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire, merci, chère Raphaëlle PRIMET, présidente de la 2e Commission.

Rappelons à toutes fins utiles que les "Déchargeurs" sont un théâtre privé - je ne sais pas si cela a été dit - qui ne relève pas de la compétence directe de la Ville de Paris. Il n'empêche, et vous l'avez parfaitement dit, qu'il contribue à la vitalité théâtrale de notre ville, notamment en accompagnant ce que l'on appelle l'émergence, c'est-à-dire toutes ces jeunes compagnies qui démarrent, qui prennent des risques, parfois fragiles, en tout cas toujours force de proposition créative, et qu'il a une place à part entière dans le tissu culturel parisien.

Nous avons été alertés dès l'été des difficultés des "Déchargeurs". Je tiens à remercier pour sa disponibilité le directeur de mon cabinet, Benoît ÉTIENNE, qui a beaucoup échangé avec l'équipe dès le mois d'août pour que nous puissions agir, dans la mesure de nos possibilités, à court terme et éventuellement a plus long terme.

A court terme, l'urgence est d'aider, vous l'avez dit, les compagnies, la quarantaine de compagnies qui étaient programmées pour la saison prochaine et qui se trouvent sans lieu pour donner leurs représentations. Là, ce sont les théâtres liés à la Ville qui se sont manifestés, qui sont venus vers nous, notamment le théâtre Paris-Villette par l'intermédiaire de son directeur, Adrien de VAN. Les théâtres liés à la Ville proposent, dans les interstices de leurs programmations, de programmer certaines des compagnies qui devaient être accueillies au "Déchargeurs". A ce jour, il reste 13 compagnies qui doivent encore trouver un lieu sur 40, je le disais.

A moyen terme, parce qu'il s'agit, bien sûr, de trouver des solutions plus pérennes, nous sommes en relation avec l'équipe des "Déchargeurs" mais aussi avec le propriétaire. Nous lui avons fait valoir notre vigilance quant à

l'importance de maintenir un lieu culturel à cet endroit, et je peux vous annoncer qu'une réunion entre le propriétaire et l'équipe actuelle se tiendra très prochainement.

Pour toutes ces raisons, je vous invite à voter favorablement le vœu.

M. Dan LERT, adjoint, président. - Merci.

Explication de vote de Mme Mélody TONOLLI.

Mme Mélody TONOLLI. - Merci, Monsieur le Maire.

Pour dire que notre groupe soutient évidemment ce vœu et soutient surtout l'équipe du théâtre des Déchargeurs et les 13 personnes qui y travaillaient, ainsi que toutes les compagnies qui se sont retrouvées sur le "carreau" du jour au lendemain après que l'immeuble a été racheté par un promoteur privé et que la société d'exploitation du théâtre a été liquidée.

Une équipe qui avait réussi en effet en deux ans à se faire une place parmi l'offre culturelle parisienne en soutenant les compagnies émergentes, et c'était un vrai tremplin pour certaines qui étaient ensuite programmées dans des théâtres publics ou des théâtres privés.

Je voulais en profiter pour remercier Carine ROLLAND et son cabinet qui a suivi le sujet pendant l'été. On a eu l'occasion d'échanger à ce sujet, je sais qu'un rendez-vous s'est tenu aussi début septembre et que ce rendez-vous a permis notamment aux théâtres publics de se mobiliser. C'est vrai qu'une bonne partie des spectacles ont pu être reprogrammés.

L'équipe des "Déchargeurs" soulignait aussi que les théâtres privés s'étaient également mobilisés, et ils étaient, malgré la situation extrêmement difficile, assez émus de nous le partager. On les a rencontrés il y a quelques jours, à ce moment-là le rendez-vous n'avait pas encore été fixé avec le propriétaire, et on est donc très heureux de savoir que c'est le cas maintenant. Ce qui reste devant nous, c'est d'accompagner le théâtre des Déchargeurs, enfin son équipe, pour trouver un nouveau lieu, en sachant qu'il leur manquait, je pense, quand ils vous ont rencontrés début septembre, une structure à mettre en face d'un lieu. Et c'est maintenant le cas, ils ont monté une structure et ils ont aussi rédigé un premier projet qu'ils sont en train d'étoffer.

Maintenant, il nous reste à leur trouver le lieu qui pourra accueillir ce beau projet.

M. Dan LERT, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 46 du groupe Communiste et Citoyen.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté, je vous remercie. (2023, V. 173).

2023 DAC 296 - Subvention (40.000 euros) et convention annuelle d'équipement avec l'association "Le portail de l'hôtel Raoul".

M. Dan LERT, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAC 296 : subvention et convention annuelle d'équipement avec l'association "Le portail de l'hôtel Raoul".

La parole est à Mme Corine FAUGERON, pour cinq minutes.

Mme Corine FAUGERON. - Merci, Monsieur le Maire.

Excusez-moi, il faut que je retrouve… Dans toutes mes fenêtres ouvertes, la bonne… Ah, voilà.

"Le portail Raoul". Oui, j'avais du mal à le retrouver et, pourtant, je le vois tous les jours, même plusieurs fois par jour, car je suis la locale de l'étape. Le fameux portail Raoul qui anime nos discussions depuis de nombreuses années.

Le portail est le dernier vestige architectural de l'hôtel Raoul qui se trouvait rue Beautreillis, au 6, et qui a été le dernier hôtel particulier du Marais démoli, juste avant la création par André Malraux du périmètre sauvegardé et de mise en valeur du Marais, en 1962.

Je vous invite toutes et tous ici à venir rue Beautreillis, rue qui fait partie de toutes les visites de Paris à pied ou à vélo, pour deux raisons. Au début de la rue, près de la rue Saint-Antoine, se trouve l'immeuble où a vécu le célèbre chanteur des Doors, Jim Morrison, et où il serait mort. Et un peu plus loin, après avoir traversé la rue Charles V, surprise : vous découvrez le fameux portail, abrité par un magnifique figuier dont l'odeur ravit nos papilles.

Ce portail n'était pas entretenu depuis la démolition de l'hôtel, du fait de son statut de propriété un peu particulier. Heureusement, un habitant du nouvel immeuble construit à la place de l'hôtel a pris fait et cause pour ce portail, qu'il défend inlassablement depuis près de 20 ans - réellement depuis 25 ans. Le transfert de la propriété à une association ayant pour objet la restauration du portail a permis de débloquer le dossier. L'association, c'est-à-

dire son président, Michel CRIBIER, après avoir alerté tout le monde sur l'intérêt de ce portail du XVIIe siècle, a réussi à mobiliser les moyens nécessaires à ces travaux. La maçonnerie du portail est confiée au lycée Hector Guimard et la menuiserie au lycée Léonard de Vinci. Que leurs responsables soient ici remerciés. Voilà de beaux travaux pratiques pour leurs élèves, accompagnés par des Compagnons.

L'association est maître d'ouvrage et prend en charge la moitié des dépenses, l'autre moitié étant prise en charge par la Ville de Paris, qui contribue à hauteur de 40.000 euros, complétés de 10.000 euros ajoutés par la mairie de Paris Centre.

A l'issue de la restauration, l'association donnera le portail restauré à la Ville, sans aucune compensation financière, et nous aurons, grâce à la détermination d'un homme et grâce à l'écoute de Karen TAÏEB, notre adjointe au patrimoine, l'un des vestiges de la toute première urbanisation du Marais au XVIIe siècle. Cette démarche et cette réalisation sont exemplaires d'une mobilisation citoyenne pour le bien commun.

Merci à tous ses acteurs.

M. Dan LERT, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Aurélien VÉRON, pour cinq minutes.

M. Aurélien VÉRON. - Monsieur le Maire et mes chers collègues, je veux rendre ici hommage à un passionné de patrimoine, Michel CRIBIER. Sa pugnacité, aujourd'hui, paye enfin. Ce projet de délibération pourra enfin permettre la restauration de ce portail de l'hôtel Raoul, dernier vestige d'un hôtel particulier du début du XVIIe siècle qui occupait l'emplacement du 6, rue Beautreillis avant d'être rasé et remplacé par un immeuble moderne durant les années 1959-1960.

En 2019 déjà, Michel CRIBIER avait acquis une sculpture qui avait failli disparaître lors de la destruction de l'hôtel Raoul, l'"Allégorie de la Source". Il l'a achetée à ses frais et l'a réinstallée dans le hall de l'immeuble, tout près du lieu qu'elle occupait initialement dans le jardin, entraînant une dynamique de quartier avec lui, dont Corine FAUGERON faisait partie, riveraine, voisine et passant devant tous les jours.

Mais la partie la plus emblématique de cet hôtel qui a disparu depuis longtemps restait ce portail d'origine. Malgré les outrages du temps, ce portail restait dressé au 6, rue Beautreillis, majestueux malgré les tags et l'usure. Ce portail avait échappé à la destruction grâce au refus catégorique d'une architecte des Bâtiments de France. La Mairie avait établi un premier devis de restauration à 350.000 euros, qui était bien trop élevé pour imaginer engager des frais, l'argent des contribuables parisiens pour ce portail. Et un jour, Michel CRIBIER m'a contacté et m'a proposé un nouveau montage. Il proposait de prendre à sa charge une partie des frais de restauration, demandant à la Mairie de prendre l'autre moitié, et il proposait de s'appuyer sur l'aide d'un Compagnon du Devoir et sur le soutien du lycée Hector Guimard, dont les élèves apprennent la taille de la pierre. 50.000 euros à des mécènes et de sa proche, 50.000 euros de la Mairie, c'était un "deal" beaucoup plus confortable pour la Mairie et tout à fait accessible.

Aux termes des travaux, l'engagement de la Mairie est de se porter acquéreur de ce portail afin d'en assurer, pour un euro symbolique - je vous rassure, ce ne sont pas des montants gigantesques - la pérennité et l'entretien à venir.

J'ai soumis ce montage au conseil d'arrondissement en décembre 2021 avec succès - comme quoi, tout arrive -, puis au Conseil de Paris, et Karen TAÏEB et Ariel WEIL ont soutenu cette idée jusqu'au bout, et donc ce vœu est passé et, aujourd'hui, nous en sommes au projet de délibération.

Je tiens donc ici à remercier Ariel WEIL pour les 10.000 euros que la mairie de Paris Centre apportera au projet ainsi que Karen TAÏEB et Carine ROLLAND pour les 40.000 euros d'aide à ce projet de Michel CRIBIER et de tout un collectif, de tout un quartier qui se sont mobilisés derrière ce projet.

Merci à tous.

M. Dan LERT, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Béatrice LECOUTURIER.

Mme Béatrice LECOUTURIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, il y a parfois de belles et rares histoires qui se finissent bien en matière de patrimoine, et la restauration du porche Raoul en est une preuve.

L'hôtel particulier Raoul, construit en 1606, a une histoire riche en rebondissements, mais il fut démoli au milieu des années 1960, comme cela a été rappelé, avant la promulgation de la loi Malraux de 1962 qui protège le patrimoine architectural du Marais.

Ne reste que ce magnifique porche du XVIIIe siècle qui a échappé à la démolition. Il est anachronique, puisqu'il est à l'avant d'un immeuble moderne des années 1960, et il devient alors une délicieuse incursion du temps passé dans notre quotidien. Resté propriété de la Famille RAOUL, ce portail est vite devenu un fardeau et son manque d'entretien a transformé ce bijou architectural en un porche tagué dans un état de délabrement total.

Il a donc fallu toute l'énergie et la détermination de Michel CRIBIER, dynamique président du conseil syndical de l'immeuble moderne, devant lequel se trouve le porche, pour sauver ce portail Raoul. Son combat porte bien évidemment sur le financement de la restauration de ce porche. Les tergiversations avec la Ville de Paris ne furent pas simples à gérer et, depuis 2015, la sauvegarde du portail tient à l'avis de la Commission du Vieux Paris qui s'est opposée à sa démolition, qui avait été demandée à l'époque. Finalement, le dossier a été débloqué par un montage de financements publics/privés, et je me félicite que la Ville de Paris, grâce à l'intervention de Karen TAÏEB, participe à sa restauration à hauteur de 50.000 euros.

Si je suis intervenue, c'est parce que cette histoire illustre fort bien tout ce patrimoine non protégé au titre des Monuments historiques et qui, pourtant, constitue des trésors pour notre ville qu'il faut sauvegarder, une occasion de nous féliciter collégialement de la niche votée au dernier Conseil de Paris, que je portais au nom de notre groupe MoDem, en faveur de la sauvegarde du petit patrimoine à Paris.

J'en profite pour remercier Karen TAÏEB qui, très sensible je le sais, à ce sujet, a déjà tenu une réunion, nous a réunis pour une réunion de préfiguration sur la forme que pourra prendre la mise en place d'une véritable politique de sauvegarde du petit patrimoine à Paris.

Tous mobilisés sur le patrimoine parisien, nous parviendrons donc à éviter que d'autres portails Raoul ne tombent dans le délabrement, faute de reconnaissance, et je vous en remercie.

M. Dan LERT, adjoint, président. - Merci.

Pour répondre, je donne la parole à Mme Karen TAÏEB.

Mme Karen TAÏEB, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire, et, chers collègues, merci d'être intervenus tous les trois sur ce beau sujet du portail Raoul qui nous réunit aujourd'hui.

Je vous remercie pour vos interventions, car cela me permet à mon tour d'évoquer ce projet, comme vous le savez - et je vous remercie pour vos mots à mon endroit -, qui me tient particulièrement à cœur, depuis longtemps. En effet, d'abord en tant qu'ancienne élue de la mairie de l'ex-4e arrondissement, puis comme adjointe en charge du patrimoine et de l'histoire de Paris, j'ai toujours été sensible aux appels de l'inlassable M. CRIBIER qui en a fait son combat pendant plusieurs décennies, le combat d'une vie.

Ce portail, vous l'avez dit, date de 1606 ; c'est un véritable vestige historique. Paul Ardier, conseiller du roi sous les règnes d'Henri III, Henri IV et Louis XIII, se fait construire un hôtel particulier sur les anciennes parcelles de l'Hôtel Saint-Pôl, résidence royale de Charles V. Il s'agit de l'un des premiers hôtels particuliers du Marais à adopter cette particularité de la disposition entre cour et jardin. Du XVIIe au XIXe siècle, de nombreux propriétaires se succèdent, et en 1810, Jean-Louis Raoul, fabricant de limes brevetées, fait l'acquisition de ce bien. Vous l'avez dit, de cet hôtel particulier, il ne reste qu'un vestige, le fameux portail Raoul, puisqu'en effet l'hôtel est démoli avant l'application de la loi Malraux et la création du fameux P.S.M.V. du Marais.

Ce portail a souvent été tagué, dégradé, puis repeint, mais la question de sa restauration et de sa préservation pour les générations futures restait en suspens. Les budgets étaient toujours très/trop conséquents, d'autant que ce portail n'appartient pas à la Ville et qu'il était compliqué d'intervenir sans cette propriété-là.

J'ai ainsi réuni à l'Hôtel de Ville la Direction des Affaires juridiques, la Direction des Affaires culturelles, les différents services concernés et, évidemment, M. CRIBIER, qui est venu un jour accompagné de Compagnons prêts à relever les manches. De réunions en réunions, nos échanges ont abouti au vote de cette subvention, et ces réunions, vous l'avez dit, datent d'il y a longtemps. Elles ont commencé dans les années 2020, notamment sur la nécessité pour les porteurs de projet de se structurer en association. C'est une idée que l'on a suggérée, puisqu'ils venaient eux-mêmes avec des personnes volontaires pour aider dans ces démarches, et c'était une façon aussi de faciliter les choses du point de vue administratif et financier.

L'association peut donc désormais accepter non seulement des dons en nature, puisque c'était la proposition de ces généreux Compagnons, mais aussi des dons numéraires et, évidemment, la subvention que nous allons voter aujourd'hui, d'un montant de 40.000 euros, qui permettra de mener à bien les travaux de restauration. L'association continue actuellement de réunir les fonds nécessaires aux travaux de restauration et interviendra en maître d'ouvrage de ces travaux, dont le montant global s'élève à 115.000 euros.

Cette association entreprend par ailleurs une démarche pédagogique très intéressante, car, comme cela a été dit, les travaux de restauration seront confiés à des élèves des lycées professionnels compétents dans ces tâches, comme le lycée Hector Guimard pour la maçonnerie notamment. La restauration permise via ce chantier école pourra être considérée comme un chef-d'œuvre comptant pour le bac 2024. Le lycée professionnel, tout comme l'Union Compagnonnique, était par ailleurs présent cette année, à mon invitation, dans le Village des métiers du patrimoine, et ce, dans le cadre des Journées européennes du patrimoine, de quoi créer des vocations et nous en avons besoin en matière de restauration.

Je tiens à remercier très chaleureusement leur directrice et les Compagnons, pleinement impliqués, très volontaires dans ce projet de restauration du portail Raoul, qui devient finalement une belle aventure de partages et de générosités multiples au service du patrimoine.

Les travaux restants seront confiés à des entreprises traditionnelles, sélectionnées sur devis avec l'aide d'un architecte, là encore, bénévole. C'est dire le nombre de personnes qui ont voulu aider ce projet.

La Ville de Paris, comme je m'y étais engagée, prend toute sa part et je vous remercie donc d'accorder cette subvention de 40.000 euros à l'association "Le portail de l'Hôtel Raoul" pour l'accompagner dans son projet de restauration dudit portail, dont elle est devenue propriétaire avant, comme vous l'avez dit, que la Ville le devienne peut-être à l'euro symbolique lorsque les travaux seront terminés.

Enfin, je veux vraiment remercier et associer le maire de Paris Centre Ariel WEIL et les élus de Paris Centre, qui soutiendront également cette association pour ces travaux de restauration à hauteur de 10.000 euros. C'est donc un beau projet pour un beau combat patrimonial et historique, et je vous en remercie.

M. Dan LERT, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 296.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté, je vous remercie. (2023, DAC 296).

2023 DAC 361 - Adhésion de la Ville de Paris à l'Agence française des Chemins de Compostelle, approbation du plan de gestion 2023-2027 et de la charte de gestion.

M. Dan LERT, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAC 361 : adhésion de la Ville de Paris à l'Agence française des Chemins de Compostelle, approbation du plan de gestion 2023-2027 et de la charte de gestion.

La parole est à Mme Nelly GARNIER pour cinq minutes.

Mme Nelly GARNIER. - Madame la Maire, mes chers collègues, je tiens au nom de mon groupe à saluer l'adhésion de la Ville de Paris à l'Agence française des Chemins de Compostelle. Cette association joue un rôle essentiel dans l'animation des chemins de Compostelle en France, leur mise en valeur historique et patrimoniale et la promotion d'un tourisme durable par l'itinérance pédestre, équestre ou cycliste. C'est donc une association ancrée à la fois dans notre histoire et dans le présent.

Ce projet de délibération illustre bien le caractère patrimonial, historique mais aussi bien vivant de la tour Saint-Jacques, point de départ historique de nombreux pèlerins vers Compostelle et formidable élément d'architecture du XVIe siècle. Le square qui l'entoure est son écrin. Or, il est aujourd'hui menacé par votre politique de réaménagement systématique de tout pauvre square qui arrive à survivre à Paris, et donc vous me pardonnerez de bien vouloir le rappeler à chaque fois que la possibilité m'en sera donnée.

Les grilles du square Saint-Jacques contribuent à en faire un espace préservé du tumulte de la ville. Or, s'il y a bien un lieu qui doit être préservé du tumulte, c'est celui qui ouvre un long chemin de marche et de méditation vers la ville de Saint-Jacques-de-Compostelle en Espagne.

Je profite donc de cette intervention pour rappeler une nouvelle fois la nécessité de préserver les grilles du square Saint-Jacques, mais aussi pour appeler à la préservation des deux squares au chevet de la cathédrale Notre-Dame de Paris. C'est tout autant respecter le patrimoine de la Ville de Paris, que tous ceux qui s'inscrivent dans cet héritage et continuent de le faire vivre au présent.

Je vous remercie.

M. Dan LERT, adjoint, président. - Merci.

Pour répondre, je donne la parole à Mme Karen TAÏEB.

Mme Karen TAÏEB, adjointe. - Chère Nelly GARNIER, je vous remercie pour votre intervention sur la tour Saint-Jacques.

Vous êtes inscrite sur les chemins de Compostelle, et l'inscription de la Tour, dans ce cadre-là. Et cela me permet, bien sûr, de dire que la tour Saint-Jacques, c'est non seulement un phare en dentelle de pierre au centre de Paris, un vestige historique, un toit unique duquel on peut admirer la beauté de Paris, pour les plus courageux qui osent gravir les 300 marches - je vous invite à le faire -, mais aussi l'un des 71 édifices et l'une des 7 sections de sentier qui composent le bien en série "Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle" en France, inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO depuis 1998. Dans cet ensemble, la tour Saint-Jacques occupe une place très particulière, car elle est le point de départ des voyageurs vers les Pyrénées Atlantiques, puis vers l'Espagne.

Ce projet de délibération propose donc à notre Assemblée l'adhésion de la Ville de Paris à l'Agence française des Chemins de Compostelle. Cette adhésion traduit notre volonté de participer à une action commune de coopération interrégionale et transnationale pour la reconnaissance et la mise en valeur des chemins de Saint-

Jacques-de-Compostelle et des édifices qui les constituent. Elle s'inscrit dans la continuité du travail de valorisation réalisé par la Ville autour de la tour Saint-Jacques depuis plusieurs années maintenant. Certains s'en souviennent, j'ai notamment donné l'autorisation de jalonner ce chemin par des clous en forme de coquillage, notamment dans le 5e arrondissement et dans Paris Centre.

En 2022, nous avons restauré également une plaque commémorative offerte à l'initiative de la Société des Amis de Saint-Jacques-de-Compostelle par l'Espagne à la Ville de Paris, et nous l'avons réinaugurée dans le square de la tour Saint-Jacques, rappelant son importance dans le cadre des chemins de Compostelle. Toutes celles et tous ceux qui profitent de la saison d'ouverture de la tour Saint-Jacques peuvent d'ailleurs lire cette inscription. Cette année, nous avons aussi célébré les 10 ans de la restauration de la tour Saint-Jacques, unique vestige de l'église Saint-Jacques-de-la-Boucherie, qui s'était déroulée de 2006 à 2013.

La visite est depuis l'an dernier confiée à "MagmaCultura" via une C.O.D.P., et c'est ouvert sur inscription chaque week-end jusqu'à fin novembre.

La tour Saint-Jacques est ainsi, à plusieurs titres, patrimoniale par son histoire moyenâgeuse, par la présence de Pascal qui y fit des expériences et par le square qui l'entoure, le premier square parisien, sous la direction d'Alphand, et c'est aussi l'objet de ce projet de délibération qui va dans le sens de ce processus de mise en valeur de la tour Saint-Jacques comme bien en série, dont la valeur universelle est unanimement reconnue grâce à l'UNESCO.

Je vous remercie.

M. Dan LERT, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 361.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté, je vous remercie. (2023, DAC 361).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la carte murale de l'ancien Service du nivellement général de la France.

M. Dan LERT, adjoint, président. - Nous passons à l'examen d'un vœu non rattaché.

Nous examinons le vœu n° 47 relatif à la carte murale de l'ancien Service du nivellement général de la France.

La parole est à Mme Anne BIRABEN.

Mme Anne BIRABEN. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, l'annonce de la destruction du bâtiment Art déco de Roger-Henri Expert, rue Gay-Lussac, un des rares bâtiments parisiens de cet architecte, entre autres, du paquebot Normandie, est une onde de choc pour tous les amoureux du patrimoine de Paris et plus généralement pour tous les Parisiens. La cour, en pleine terre, est plantée de très beaux arbres centenaires, alignés avec l'avenue imaginée par Haussmann et qui n'a jamais été achevée.

Le nouveau Plan local d'urbanisme bioclimatique, que la majorité de gauche a unanimement approuvé, suggère de privilégier la transformation plutôt que la démolition. "Il faut donner de nouveaux usages aux bâtiments existants, il faut leur donner de nouvelles vies" - je ne fais ici que reprendre les propos de M. le premier adjoint lui-même. Cessons d'opposer patrimoine et construction. Détruire un bâtiment pour en reconstruire un nouveau est désormais une pratique d'un autre temps, le bilan carbone et la réduction des gaz à effet de serre devant être non négociables.

L'intérêt artistique, patrimonial et historique de ce bâtiment est indéniable. Par deux fois, la Commission du Vieux Paris a émis un avis défavorable à sa démolition et a demandé en janvier 2020 un classement Monument historique à la Ville. Sans suite.

Il en est de même pour l'imposante carte murale en relief et couleur de l'Afrique du Nord qui était située dans l'entrée de l'immeuble auparavant occupé par l'Institut géographique national. L'Institut Curie a même cherché à la mettre en vente en mars ; par chance, elle n'a pas trouvé preneur. Elle a été récemment démontée. Le bâtiment, la carte murale, les arbres, l'ensemble de ce patrimoine est en danger.

Et maintenant, sur cette même parcelle, que dire du Pavillon des sources et de son jardin, si chers à Marie Curie, qui devraient disparaître prochainement pour être remplacés par un bâtiment hors d'échelle, en covisibilité avec le Panthéon ? C'est scandaleux. Où sont les féministes pour défendre cette figure française du génie scientifique féminin ?

L'art, l'architecture, l'histoire, le végétal, la continuité du tissu urbain, les pleins, les vides et aussi l'affection que les Parisiens portent à leur ville font de Paris une ville unique. Le patrimoine nous concerne tous, il est urgent d'agir et de sauver ce qui doit l'être. Avec Rachida DATI, avec mon groupe, je veux croire qu'il en est encore temps.

Je vous remercie.

M. Dan LERT, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole, pour vous répondre, à Mme Karen TAÏEB.

Mme Karen TAÏEB, adjointe. - Chère Anne BIRABEN, c'est un sujet que nous suivons depuis longtemps en Commission du Vieux Paris. Bien sûr, les choses ont avancé rapidement, les A.B.F. ont donné un accord.

Et aujourd'hui, je voudrais surtout répondre à votre question posée dans ce vœu, qui concerne la carte murale, laquelle, effectivement, a été retirée et que l'on peut qualifier finalement de petit patrimoine, notion qui a été en effet l'objet de débats lors d'un précédent Conseil de Paris à la suite de la niche de notre collègue Béatrice LECOUTURIER.

Cette carte est en effet l'un des témoins de l'histoire de ce bâtiment du 39 ter, rue Gay-Lussac, édifié entre 1932 et 1934 par Roger-Henri Expert pour accueillir à l'époque l'ancien Service du nivellement général de la France, un service dépendant du Ministère des Travaux publics qui occupa ces lieux avant l'Institut Curie.

On a donc pu évoquer l'existence de cette carte dans le cadre de la Commission du Vieux Paris, et pour répondre à votre question, à votre vœu, j'ai demandé au Département d'Histoire de l'Architecture et de l'Archéologie de Paris d'interroger la direction actuelle de l'Institut Curie. Celle-ci nous a répondu tout récemment, indiquant que c'est l'I.G.N.F.I., Institut national de l'information géographique et forestière, qui souhaite récupérer cette carte dans ses locaux de Saint-Mandé.

Pour toutes ces raisons, je donne un avis favorable à votre vœu et nous suivrons évidemment ce transfert concernant cette carte.

M. Dan LERT, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 47 du groupe Changer Paris avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté, je vous remercie. (2023, V. 174).

Compte rendu de la 3e Commission.

M. Dan LERT, adjoint, président. - Conformément au règlement intérieur du Conseil de Paris, je donne la parole à Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, présidente de la 3e Commission.

Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU. - Merci, Monsieur le Maire.

Pardon, je m'apprêtais à dire "Madame la Représentante du Préfet de police", mais je vois qu'elle arrive.

Monsieur le Maire, Madame la Représentante du Préfet de police, cher.e.s collègues, la 3e Commission, qui s'est réunie le 25 septembre, a été courte et efficace. Je vais donc tâcher de faire de même dans cette introduction.

Nos adjoints ont présenté leurs projets de délibération, avec, pour M. BELLIARD, une attention particulière et, ma foi, assez logique portée sur les subventions accordées aux associations œuvrant pour le développement de la pratique du vélo, une attention qui se retrouve dans les nombreuses inscriptions à ce sujet. Je me permets de souligner qu'un intérêt est né entre la Commission et la séance du Conseil sur la préparation de la Ville en cas de crue de la Seine, puisque le projet de délibération portant sur la convention proposée avec la R.A.T.P. sur l'occupation et l'utilisation du domaine public pour déployer des zones de stockage sera également discuté.

Concernant les projets de délibération présentés par M. NORDMAN, nous avons pu évoquer le nécessaire soutien de la Ville aux victimes, celles de l'explosion de la rue de Trévise comme celles des attentats de novembre 2015.

Excusez-moi, est-ce que les collègues à ma droite peuvent se taire ? Merci.

Quant aux vœux, nous discuterons ensemble, comme à l'accoutumée, de la sécurité sur l'espace public, notamment de la sécurité des femmes et des personnes LGBTQIA+. Plus original, nous aurons également à aborder la condition animale, avec divers projets de création de brigades équestres.

Les projets de délibération de la Préfecture de police n'ont pas suscité de débats. D'ailleurs, nous n'aurons pas la joie d'en parler ce soir. Elles sont principalement techniques et financières. La dimension sécuritaire de la préparation des Jeux olympiques et paralympiques, notamment au cœur de notre débat sur les bouquinistes, vous a déjà été présentée en 7e Commission. Réponse vous a été faite par le Préfet de police lui-même, et je l'en remercie.

Depuis la réunion de notre Commission...

Non, je suis désolée, pardon, c'est vraiment trop bruyant sur ma droite...

M. Dan LERT, adjoint, président. - Oui, s'il vous plaît, on écoute l'oratrice.

Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU. - Merci. Depuis la réunion de notre Commission, nous avons également eu l'occasion de nous retrouver avec la Préfecture de police lors d'un Comité éthique de la vidéosurveillance avec MM. les maires Nicolas NORDMAN et Philippe GOUJON. Il est à noter que le Comité éthique de la vidéosurveillance se réunit plus régulièrement et prépare son bilan d'activité. C'est le signe d'une prise au sérieux des enjeux opérationnels et éthiques posés par le développement de la vidéosurveillance à Paris.

Je salue le président du Comité qui mène nos travaux, portant par exemple sur l'effectivité du droit d'accès aux images ou la mise en œuvre de la vidéosurveillance algorithmique. Je souligne également l'amélioration du mécanisme d'information et de publication sur le site Internet de la Préfecture de police.

Enfin, j'attire votre attention, chers collègues, sur la prochaine réunion du Comité consultatif de gestion de la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris. Elle se tiendra au mois de novembre et sera l'occasion de rappeler notre soutien notamment en vue des prochains débats budgétaires.

Je vous remercie, et au travail !

M. Dan LERT, adjoint, président. - Merci.

2023 DVD 57 - Soutien aux associations vélo : subventions de fonctionnement et d'investissement à 25 associations (273.500 euros en fonctionnement et 194.100 euros en investissement) et conventions associées.

M. Dan LERT, adjoint, président. - Nous examinons donc le projet de délibération DVD 57 : soutien aux associations vélo : subventions de fonctionnement et d'investissement à 25 associations et conventions associées.

La parole est à Mme Farida KERBOUA, pour cinq minutes.

Mme Farida KERBOUA. - Monsieur le Maire, chers collègues, ce projet de délibération, qui répond à la demande de soutien de 25 associations vélo, comprend beaucoup d'éléments et est donc source d'enseignements.

Tout d'abord, nous avons un nombre grandissant de projets supplémentaires soutenus, 10 de plus en l'occurrence, par rapport à 2022. Par conséquent, le budget consacré à ces subventions augmente de 38 % en 2023.

L'augmentation de ces montants ne nous poserait pas de problème fondamental s'il n'y avait aucune instrumentalisation ou connotation politique derrière. Il s'agit de familiariser les Parisiens à la pratique du vélo, entre promenades et réparations. Originellement, le vélo a été conçu et pensé comme un moyen de déplacement pour le quotidien qui peut se pratiquer dès le plus jeune âge, un mode de déplacement universel, en somme. Par la suite, c'est devenu un loisir et un sport.

Vous, vous en faites un objet politique et militant à part entière, auquel viennent se greffer d'autres revendications, notamment féministes, sociales et écologistes. L'association "Rosa Parks" estime qu'il est nécessaire de déconstruire les représentations sur les questions de genre relatives à la pratique du vélo, "Paillettes & Cambouis" œuvre à promouvoir la pratique du vélo et la fête comme outil de conscientisation et d'émancipation. D'autres associations sont persuadées que des ateliers de réparation de vélos en non-mixité sont nécessaires, ce qui ne plaide pas pour la promotion de l'égalité des personnes.

Notre groupe encourage toute initiative, toute action qui tend à améliorer la vie des publics fragiles, des personnes en situation de handicap, leur mobilité. Mais cette intellectualisation et cette idéologisation du vélo contribuent à créer un clivage autour de sa pratique, et c'est pourquoi nous nous abstiendrons sur ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Dan LERT, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Florian SITBON, pour cinq minutes.

M. Florian SITBON. - Oui, Monsieur le Maire, mes chers collègues, écoutez, c'est bien dommage que vous vous absteniez, et je ne sais pas où vous voyez de l'idéologisation du vélo. Il y a juste des vélos, il y en a de plus en plus et il faut soutenir cette pratique.

Le Plan Vélo 2021-2026 prévoit évidemment la construction de dizaines de kilomètres de pistes cyclables, l'installation de milliers de places de stationnement, et là aussi, dans l'objectif de développer la culture vélo et non l'idéologisation du vélo. Il s'agit avant tout de rendre la pratique cycliste accessible à toutes et à tous, car même si le nombre de vélos qui circulent à Paris augmente de manière importante depuis plusieurs années, des publics en restent exclus. Pourquoi ? Tout simplement parce que beaucoup d'entre nous ont appris à faire du vélo avec leurs parents, qui savaient eux-mêmes circuler à vélo. Mais qu'en est-il de celles et ceux qui ne savent pas pédaler ? Il est impératif que des cours soient proposés à tous les publics, en particulier dans les quartiers "politique de la ville", où nombre d'adultes ne savent pas faire du vélo.

Je ne peux donc que me féliciter que 60 % des associations subventionnées par ce projet de délibération se situent dans ces quartiers populaires.

Et avant de rentrer dans les détails du projet de délibération, je voudrais revenir sur un épisode qui m'a marqué lors de la dernière séance de la 3e Commission, son vice-président Rudolph GRANIER s'étant étonné des montants de subventions accordées aux associations. Encore une fois, la droite de notre hémicycle semble découvrir le monde associatif, semble découvrir les actions menées au bénéfice des habitantes et des habitants des quartiers populaires, et je ne peux que le regretter.

Je voudrais saluer quelques associations qui figurent dans ce projet de délibération et qui œuvrent dans mon arrondissement de cœur et de domicile, le 15e arrondissement.

Tout d'abord, je veux vous parler de "CycloCube". "CycloCube", c'est cette association qui organise des ateliers pour que les cyclistes puissent réparer leurs vélos. Des balades urbaines sont organisées pour rassurer les personnes inquiètes de circuler à vélo en ville, et l'association "Entraide et Savoirs Falguière" bénéficiera d'une subvention pour la création d'un atelier de réparation et d'autoréparation dans ce quartier populaire, donc le quartier Bargue Falguière. De plus, des ateliers d'apprentissage du vélo et de pratique régulière du vélo permettront aux jeunes du quartier d'élargir leur horizon. C'est donc une très bonne chose que quelque chose soit développé dans ce quartier qui en était dépourvu. Enfin, l'association "Sports 7" promeut le sport et encourage ses adhérents à utiliser les transports à mobilité douce, parmi lesquels le vélo.

Toutes ces actions montrent que le vélo est un moyen de transport pour toutes et tous, les enfants, les adolescents, les adultes, les personnes âgées. Tous peuvent faire du vélo et il faut que tous ceux qui peuvent faire du vélo puissent en faire de manière la plus sécurisée et accompagnée possible.

Alors, chers collègues de droite, soyons collectivement fiers de soutenir ces associations pour que celles et ceux qui n'ont pas appris, enfants, à faire du vélo puissent en faire. Soyons fiers que 467.600 euros, 273.500 euros en fonctionnement et 194.100 euros en investissement soient attribués à ces associations qui travaillent à ce que le plus grand nombre puisse se déplacer par ce moyen de transport décarboné, silencieux et bon pour la planète.

M. Dan LERT, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Sylvain RAIFAUD, pour cinq minutes.

M. Sylvain RAIFAUD. - Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Je me suis inscrit sur le présent projet de délibération parce qu'il concerne le vélo, évidemment, et les efforts qui sont à faire pour mettre en sécurité cyclistes et piétons dans des infrastructures adaptées, et cela, c'est le Plan Vélo de la Ville qui est extrêmement ambitieux mais absolument nécessaire, vu la transformation que l'on observe maintenant dans l'espace public parisien. C'est parce que l'on crée des infrastructures que les personnes se déplacent plus volontiers à vélo. Mais, et c'est à cela aussi que répond ce projet de délibération, il y a besoin d'accompagner la pratique, d'accompagner le savoir-rouler, le fait de se sentir à l'aise pour être avec son vélo, être au bon endroit, savoir faire quelques réparations et être totalement à l'aise à vélo. C'est tout le travail qui est fait par une grande partie des associations qui sont dans ce projet de délibération et qui va encourager un certain nombre de personnes, de plus en plus nombreuses, à être à vélo.

Je souligne que ce projet de délibération, qui est un projet de délibération annuel, prévoit de soutenir un plus grand nombre d'associations, comme cela a été relevé avant moi. C'est aussi parce que les crédits que la Ville accorde sur ces subventions ont été augmentés, quasiment de moitié depuis l'année dernière, grâce, je le souligne, à un amendement du groupe "Les Ecologistes" pour le budget de cette année. Donc merci aux associations concernées.

Juste un petit point. Je lisais dans le rapport sur le soutien aux associations qui a été présenté par Anouch TORANIAN que les associations qui sont soutenues par la Direction de la Voirie et des Déplacements sont celles qui font le moins l'objet de conventions pluriannuelles d'objectifs. C'est peut-être quelque chose sur quoi il faudrait réfléchir. Evidemment, le fait d'être dans un système évolutif, avec, maintenant, des associations qui apparaissent et qui disparaissent en grand nombre, et le fait d'avoir aussi des enveloppes de la Ville qui sont évolutives, cela n'a pas favorisé jusque-là la mise en place de ces dispositifs. Mais je crois que l'on a désormais des partenaires que l'on est habitué à financer et qui auront besoin de se projeter dans le temps pour faire des recrutements, pour fidéliser les personnes qui travaillent avec elles, acheter du matériel, etc., et cela nécessite d'avoir un peu de visibilité sur les financements et en particulier les financements de la Ville.

Je voulais aussi réagir. Ainsi, la droite s'abstient. Alors, on a eu différentes options sur ce projet de délibération. On a eu : je demande d'extraire une association du lot. Mais maintenant, c'est tout le monde d'un coup qui est concerné par votre abstention. Vous faites ce que vous voulez, mais je voulais simplement dire que c'est injuste et que c'est toujours la même question, finalement, que vous posez, car, par les motifs que vous exposez, vous interrogez simplement la capacité des associations et de leurs dirigeants à exprimer leurs points de vue. Est-ce que le fait qu'une association bénéficie d'une subvention prive de parole, empêche leurs dirigeants d'exprimer leurs points de vue librement ? C'est cela, la question qui est posée au travers de vos interventions.

Moi, je crois que l'on ne devrait pas avoir à se poser cette question et je suis très inquiet. Pour moi, cette question vient aussi dans le fil du fameux "contrat" - je mets des guillemets - d'engagement républicain qui a été mis en place par le Gouvernement et qui n'a pas vraiment été discuté, si bien qu'on ne peut pas du tout dire que c'est un contrat. Finalement, c'est la même suspicion : est-ce que les associations vont conserver leur droit d'exprimer leurs points de vue librement ? Est-ce que l'on n'est pas en train de s'attaquer à quelque chose de fondamental de la loi de 1901, qui concerne le droit d'association ?

Je vous invite à réfléchir sur ces questions, parce que je suis très inquiet lorsque j'entends des interventions comme celles que l'on a eues à l'instant.

Je vous remercie.

M. Dan LERT, adjoint, président. - Merci.

Pour répondre, je donne la parole à M. David BELLIARD, pour cinq minutes.

M. David BELLIARD, adjoint. - Oui, merci, Monsieur le Maire, merci, chers collègues, pour vos interventions.

D'abord, je vais peut-être rappeler quand même que la pratique du vélo continue de progresser à Paris, avec de nouveaux records de fréquentation qui ont été franchis la semaine dernière, notamment sur le boulevard Sébastopol qui fait couler beaucoup d'encre. Depuis l'année dernière, ce sont à nouveau 15 % de déplacements à vélo supplémentaires qui sont enregistrés sur notre réseau, ce qui correspond à un doublement des déplacements à vélo à Paris depuis fin 2019.

Et les associations et les subventions que nous vous présentons aujourd'hui - je regrette d'ailleurs que l'opposition ne vote pas l'ensemble de ces subventions - marquent aussi le dynamisme de l'écosystème autour du vélo. Cet écosystème touche de nombreux secteurs, celui de l'économie sociale et solidaire, celui des vélos des associations de réemploi, d'autoréparation comme la "Petite Rockette". Je ne vais pas être exhaustif, mais on a "La Cyclofficine", l'association "Etudes", des associations de vélo-écoles pour favoriser l'apprentissage du vélo pour, en particulier, celles qui sont éloignées de cette pratique qui est pourtant une pratique d'émancipation, et je pense notamment à "Rosa Parks", à "Axes Pluriels" ou à l'association "Développement Animation Vélo Solidaire".

Eh oui, ces associations sont dynamiques, elles créent de l'activité dans les tissus locaux, sur les territoires de nos arrondissements, elles sont évidemment engagées et je crois que c'est une de leurs forces. C'est d'ailleurs un amendement du groupe de mes collègues écologistes qui nous a permis d'augmenter le budget, qui est en hausse de 50 %, et de ne plus soutenir seulement 15, mais 25 associations partenaires de la Ville pour 273.000 euros, comme cela a été rappelé. J'en suis très fier et je voudrais ici solennellement remercier toutes celles et ceux qui s'engagent dans ces associations, qui les font vivre et qui participent aussi à développer à la fois la pratique du vélo mais aussi des pratiques de solidarité et d'inclusion dont nous avons éminemment besoin.

Un petit point pour terminer mon intervention, concernant les ateliers en non-mixité, les associations engagées, qui font que vous ne voterez aucune de ces subventions. Je ne comprends toujours pas en quoi ces ateliers vous hérissent, en quoi le fait que nous permettions, par le biais de ces associations, que des femmes se retrouvent vous retire quoi que ce soit ou met en danger je-ne-sais-quoi de la République, en quoi la réunion entre personnes concernées par les mêmes difficultés, dont on connaît pourtant l'efficacité pour conforter la confiance en soi et l'acquisition de compétences et de savoir-faire, peut à ce point générer de votre part autant de critiques, de défiance et finalement de refus en bloc de voter le soutien à toutes ces associations et toutes ces initiatives associatives dans nos arrondissements.

Je le redis ici, oui, c'est un choix politique, c'est un choix politique que nous assumons. La mécanique, même celle du vélo, reste un domaine majoritairement masculin dans lequel certaines femmes peinent encore trop à trouver leur place et à se sentir à l'aise, sans compter qu'être une femme à vélo pose plus de difficultés notamment en termes de sécurité et de tranquillité qu'être un homme à vélo. Oui, c'est un fait, selon notre genre, nous ne vivons pas tous de la même façon dans l'espace public et nous n'utilisons pas tous de la même façon les outils de mobilité qui sont à notre disposition.

Les prises de parole fortes sur le harcèlement de rue que subissent de nombreuses femmes sont là pour nous le rappeler, et moi, je le redis, je suis fier que des ateliers se tournent spécifiquement vers les femmes pour les inciter à se mettre au vélo ou à développer leur pratique du vélo en toute sérénité, ces ateliers dont le nombre, d'ailleurs, reste extrêmement marginal au regard du nombre très réduit de créneaux. Encore une fois, ils ont montré leur utilité, ce sont des ateliers qui sont conjugués à des actions menées par la Ville. Ils portent d'ailleurs plus globalement leurs fruits, car les femmes sont de plus en plus nombreuses sur les pistes cyclables parisiennes. Pas encore assez, mais grâce au travail associatif, au travail de ces bénévoles et grâce aussi à ces ateliers en non-mixité, je suis sûr qu'elles vont de plus en plus utiliser les pistes cyclables et utiliser le vélo pour se déplacer à Paris.

Je vous remercie.

M. Dan LERT, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 57.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté, je vous remercie. (2023, DVD 57).

2023 DVD 67 - Rue Boissy d'Anglas (8e). - Convention d'offre de concours entre la Ville de Paris et l'Ambassade des États-Unis d'Amérique relative à l'aménagement et la sécurisation des accès rue Boissy d'Anglas.

M. Dan LERT, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DVD 67 relatif à la rue Boissy d'Anglas.

La parole est à Mme la maire du 8e arrondissement, Mme Jeanne d'HAUTESERRE.

Mme Jeanne d'HAUTESERRE, maire du 8e arrondissement. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, mon intervention concerne un projet de sécurité périmétrique autour de l'ambassade des Etats-Unis. Chacun connaît la sensibilité des représentations américaines face au risque terroriste. L'attentat contre le Consulat américain de Benghazi en Libye en 2012 a conduit l'administration américaine à revoir en profondeur les conditions de sécurité aux abords de ses ambassades à travers le monde, y compris celle de Paris, située à l'angle de l'avenue Gabriel et de la rue Boissy d'Anglas dans le 8e arrondissement.

L'ambassade des Etats-Unis d'Amérique a proposé en 2016 de financer des travaux périmétriques pour consolider la protection de ses bâtiments. Depuis, les changements d'ambassadrices au gré des élections américaines ont nécessité de rouvrir le dossier à de multiples reprises. Je tiens à souligner la qualité du dialogue que nous avons pu nouer avec ces excellences Mmes Jane HARLEY, Jamie McCOURT et désormais Denise BAUER. Les discussions ont inévitablement été complexes entre tous les acteurs du projet, mais je remercie chacun d'entre eux, notamment la Préfecture de police et le Secrétariat général de la Ville de Paris.

La rue Boissy d'Anglas, dans sa portion comprise entre la rue du Faubourg Saint-Honoré et la place de la Concorde, a fait l'objet d'aménagements provisoires qu'il convient de pérenniser dans ce périmètre à haute valeur patrimoniale. C'est l'objet de ce projet de délibération tant attendu.

Ainsi, cet aménagement va consolider la vocation piétonne de la rue grâce à la création d'une aire piétonne et à l'élargissement des trottoirs. Compte tenu de la présence de nombreux commerces, de l'Hôtel de Crillon et des riverains, les accès en véhicule motorisé seront maintenus pour les seuls ayants droit, comme c'est d'ailleurs le cas aujourd'hui. Je tiens à préciser en effet que la rue restera libre d'accès pour les piétons et qu'il n'a jamais été question de fermer cette portion de voie, contrairement à la rue Rabelais, fermée à la demande de l'ambassade d'Israël. Je me félicite que l'ambassade des Etats-Unis ait compris l'exigence d'intégration de ses mécanismes de sécurité dans le paysage parisien si unique.

L'ensemble de la rue sera désormais recouvert de granit par le remplacement de l'enrobé actuel de la chaussée centrale par du pavage parisien. L'opération d'aménagement, de 4,2 millions d'euros, est financée par l'ambassade des Etats-Unis d'Amérique et devrait être livrée en 2025.

Compte tenu du nombre important de dispositifs de contrôle d'accès, 36 bornes dont 9 amovibles, l'entretien et la maintenance sont fondamentaux. C'est évidemment un enjeu pour la sécurité de la représentation diplomatique, mais aussi pour la bonne tenue de l'espace public parisien. Un accord a pu être trouvé sur la prise en charge des frais d'entretien par l'ambassade. Le 8e arrondissement compte plus d'une trentaine d'ambassades ou de consulats ; la plupart n'ont encore trop souvent que de simples barrières Vauban pour organiser leur protection, ce qui et à la fois peu sécurisant et inesthétique. J'imagine que c'est aussi le constat de mes collègues des autres arrondissements. Nous devrions sensibiliser les différentes ambassades avec le soutien de la Préfecture de police et le Secrétariat général de la Ville pour pouvoir engager des travaux d'aménagement. En tout cas, je suis disponible pour y travailler.

Mes chers collègues, je vous invite à voter favorablement ce projet de délibération et je vous en remercie.

M. Dan LERT, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. David BELLIARD.

M. David BELLIARD, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Voilà un objet de consensus, chère Jeanne d'HAUTESERRE. Cette convention vient concrétiser des discussions engagées depuis plusieurs mois entre la Ville de Paris, l'ambassade des Etats-Unis, la Préfecture de police et donc la mairie du 8e arrondissement - je voulais d'ailleurs vous remercier pour le travail que vous avez mené sur ce dossier.

La rue Boissy d'Anglas, qui longe l'ambassade des Etats-Unis entre la place de la Concorde et la rue du Faubourg Saint-Honoré est une voie sensible sur le plan sécuritaire, puisque fermée à la circulation et surveillée en

permanence par des agents de la Préfecture de police. Pour autant, l'ambassade des Etats-Unis a souhaité impulser un projet de refonte des espaces publics et des dispositifs de sécurisation.

Ce projet, vous l'avez rappelé, permettra de gagner de la place sur la chaussée en conservant une largeur de quatre mètres nécessaire au passage des véhicules d'intervention, de rénover toute la voie avec la pose de dalles, de pavés de granit et de moderniser les dispositifs de fermeture afin de mieux les intégrer au paysage. Cette programmation s'est faite en bonne intelligence avec toutes les parties prenantes et je salue ici à nouveau votre volontarisme, Madame la maire du 8e arrondissement.

La livraison du projet est prévue pour 2025 ; c'est un budget de 4,2 millions d'euros. En raison du caractère sensible et des usages de la voie, l'ambassade s'est engagée à financer la totalité des travaux ainsi que l'entretien annuel des nouvelles bornes amovibles et rétractables. Cet engagement se concrétise à travers l'offre de concours que nous examinons aujourd'hui et je vous invite évidemment à voter favorablement ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Dan LERT, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 67.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DVD 67).

2023 DVD 88 - Déploiement à Paris de diverses zones de stockage en cas de crue de la Seine. - Convention d'occupation et d'utilisation du domaine public avec la R.A.T.P.

M. Dan LERT, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DVD 88 : déploiement à Paris de diverses zones de stockage en cas de crue de la Seine.

La parole est à Mme Catherine IBLED, pour cinq minutes.

Mme Catherine IBLED. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, j'étais déjà intervenue en mars dernier sur les risques de crue à Paris, demandant plus de communication auprès des Parisiennes et des Parisiens. Je persiste donc et j'insiste sur la nécessité de mettre en œuvre des politiques de sensibilisation. Tous les arrondissements parisiens en bordure de Seine ainsi que le 9e arrondissement sont fortement exposés à ce risque de crue et d'inondation. Paris doit donc renforcer sa résilience en cas de nouvelle crue centennale.

Je vous rappelle qu'une étude de 2018 de l'O.C.D.E. chiffrait les dégâts d'une crue centennale à Paris à 30 milliards d'euros et 3 points de P.I.B. Le coût global pour les transports est quant à lui estimé par la R.A.T.P. à un montant entre 2 et 5 milliards d'euros. A cela s'ajoute un risque de rupture des réseaux d'eau potable, d'électricité, de gaz, de télécommunications et de transports, à l'instar du R.E.R. C régulièrement inondé. Le risque de blocage de la vie à Paris est donc bien réel.

Des mesures sont prises comme le bassin de stockage d'Austerlitz, qui est financé à moitié par l'Etat pour 700 millions d'euros. C'est évidemment un projet majeur, que je salue, mais qui ne sera pas suffisant pour répondre aux inondations à Paris.

Il y a également les bassins de rétention, les bassins Marne, Seine, Aube ou Pannecière de Seine Grands Lacs, mais aussi la plateforme d'"e-learning" de Pays Seine, de Seine Grands Lacs, qui forme au risque d'inondation en Ile-de-France. Enfin, je salue le programme de formation du C.E.P.R.I., Centre européen de prévention du risque d'inondation, proposé en partenariat avec la Ville de Paris. Je vous rappelle les dates de ces formations, qui sont accessibles du 30 septembre à fin décembre 2023.

Dès lors, les autorisations demandées par la R.A.T.P. pour disposer d'espaces de stockage en cas de crue et d'inondation pour protéger les accès de son réseau sont nécessaires.

Nous voterons donc ce projet de délibération, mais j'insiste sur la nécessité de l'intégrer dans une stratégie de long terme de la Ville pour qu'elle puisse être résiliente aux fortes intempéries et de poursuivre la politique de sensibilisation et d'action dans la lutte contre le risque de crue et d'inondation.

Je vous remercie.

M. Dan LERT, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Mes chers collègues, ce projet de délibération nous amène à évoquer la prévention des crues de Seine, sujet qui est bien sûr d'attention constante, surtout dans un

arrondissement comme le 15e, mais c'est aussi valable pour le 7e, dont la moitié sera sous les eaux en cas de crue centennale. Nous sommes particulièrement exposés à ce risque, et ce projet de délibération porte plus précisément sur la préparation de la R.A.T.P. aux crues les plus importantes pour protéger les tunnels. S'il y avait une crue équivalente à celle de 1910, elle noierait quand même près de 150 kilomètres de tunnels, occasionnant plusieurs milliards d'euros de dégâts et sans doute plusieurs années de remise en état du réseau.

Ce sujet, pour être important, n'en est pas moins qu'un aspect des multiples actions de prévention face aux inondations, et j'évoquerai plus particulièrement un quartier très exposé du 15e qui est celui du front de Seine, celui des tours de Beaugrenelle. Il est vrai que récemment, ce quartier a été marqué par la réalisation de travaux très utiles pour protéger les installations électriques. Des exercices aussi ont lieu, des travaux de mise hors crue en 2022 ont encore été mis en place pour remonter des postes électriques sur la dalle. Il s'agit d'une action très locale mais qui est complémentaire de travaux engagés à grande échelle depuis de nombreuses années par la Métropole du Grand Paris, qui dispose désormais, et c'est une grande chance, je crois, de la compétence "Gemapi", c'est-à-dire la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations.

Nous avons connu ces dernières années, et c'est très grave, deux crues décennales en 2016 et en 2018. Or, il faut savoir que la crue de 1910 avait été précédée, justement, par deux crues décennales ! Nous devons donc être très vigilants. C'est la raison pour laquelle des études, des exercices, des travaux sont menés, comme l'exercice Sequana en 2018 qui a eu lieu dans le 15e sur l'instigation de la Préfecture de police qui avait choisi justement cet arrondissement pour sa vulnérabilité aux inondations. Un CICA a été organisé sur la prévention des crues avec les partenaires concernés, et nous avons pu constater toutes les difficultés de la prévention des crues et notamment de la crue centennale et du nombre important de mesures à prendre sur ces questions. Cela a été dit par l'oratrice précédente, les dégâts d'une crue centennale sont quand même estimés à un montant de 35 à 45 milliards d'euros, ce qui est considérable !

En tout cas, depuis que l'Etat a heureusement confié la prévention du risque inondation et des crues à la Métropole du Grand Paris, les choses ont beaucoup avancé. Bien sûr, il y a les différents programmes d'action et de prévention des inondations, les P.A.P.I., qui ont été évoqués ici à plusieurs reprises, mais il y a aussi une avancée considérable que nous devons à la Métropole, qui est la mise en chantier du bassin-réservoir de la Bassée, dont le premier casier pilote verra le jour en 2024 et qui permettra d'abaisser la crue de 15 centimètres, ce qui est assez sensible, tout en sachant que le projet total avec ses neuf casiers comptera 50 millions de mètres cube d'eau en réserve, soit une diminution de la crue de 40 centimètres, ce qui est tout à fait important, même si le projet est estimé - c'est la difficulté de projets de cette envergure - à 600 millions d'euros. C'est un projet que je suis particulièrement en tant que vice-président de l'E.P.T.B. Seine Grands Lacs, présidé par Patrick OLLIER et nous devons absolument accélérer la réalisation de ces casiers qui sont prévus pour 2035, en espérant que la crue ne nous inondera pas d'ici là.

Il y a des dégâts considérables causés par ces crues. Une délégation s'était rendue à Prague il y a quelques années, Prague qui a à peu près le même bassin hydraulique avec la Moldau que Paris et qui a été malheureusement victime de deux crues centennales successives à deux ou trois ans d'intervalle, ce qui a engendré des dégâts gigantesques avec des quartiers entiers qui ont été engloutis.

Je voudrais, pour terminer, que la Mairie de Paris soutienne résolument et sans hésitation ce projet de la Bassée, assez considérable, il est vrai, mais qui va protéger Paris et tout l'aval, d'une crue centennale, ce qui ne me paraît pas totalement évident aujourd'hui et c'est un peu la raison de mon intervention, pour que la Mairie de Paris permette l'accélération de la réalisation de la Bassée.

Je vous remercie.

M. Dan LERT, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

La parole est à M. René-François BERNARD.

M. René-François BERNARD. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, M. le maire du 15e vient d'expliquer avec brio que cette convention pointe un véritable besoin, celui d'améliorer nos délais d'intervention en cas de crue, et c'est crucial. Mais je voudrais revenir à ce projet de délibération qui porte précisément sur la R.A.T.P. et j'ai un certain nombre d'interrogations, en m'appuyant également sur les engagements que comporte la convention pour notre 7e arrondissement.

Je consulte le rapport de la R.A.T.P., "Crue de la Seine : comment protégeons-nous le réseau de la R.A.T.P. ?", qui donne la liste des matériels entreposés sur une superficie de 2.400 mètres carrés au centre de stockage de Bonneuil-sur-Marne, mobilisables en situation de crue : 273 bétonneuses, 173 groupes électrogènes, je vous passe le reste de la liste.

Or, ce que cette convention avec la Ville de Paris prévoit, c'est de placer dans l'espace public parisien 20 % de ce que je viens d'énumérer pour le centre de Bonneuil pour les groupes électrogènes, et quant aux bétonnières, c'est 40 % du parc mobilisable. Au fond, je ne comprends pas l'articulation du stockage prévu par la convention qui fait l'objet de ce projet de délibération avec une véritable organisation de la résilience aux risques naturels que nous serions en droit d'attendre de la régie, plutôt que de se tourner vers la Ville pour pallier ces insuffisances. Parce que

l'impact d'une crue sur le réseau - je cite le rapport et cela a été rappelé par mon excellente collègue du G.I.P. -, c'est toujours 2 à 5 milliards en cas de crue centennale, c'est 140 kilomètres de réseau ferré qui se trouvent en zone inondable et 70 stations de métro qui font l'objet d'une protection accrue. Vous voyez bien, sinon une impéritie, au moins un déficit d'information.

Ainsi, plus spécifiquement, nous regrettons ce manque de concertation et de coordination avec la R.A.T.P. sur le lieu qui nous a été imposé. Nous comprenons que certaines mesures d'ordre préventif soient essentielles, mais nous ne voulons pas les découvrir au dernier moment, nous ne voulons pas avoir la surprise de découvrir un matin, comme lors de la crue de 2016, la remontée des jardinières des berges sur l'esplanade Chaban-Delmas avenue de Breteuil. Et en l'espèce, cette zone de stockage est déployée avenue de Tourville, plus précisément place Vauban, en covisibilité des Invalides. D'autres espaces, vous le savez, étaient disponibles dans l'arrondissement sans risque de gêner les riverains.

C'est donc sur une demande que je terminerai, que les maires d'arrondissement disposent, de la part de la R.A.T.P. et de tous les opérateurs de la mobilité, d'une présentation de leurs plans de résilience aux crues et qu'ils soient associés en amont à tous les dispositifs de protection.

Je vous remercie.

M. Dan LERT, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Sylvain RAIFAUD, pour cinq minutes.

M. Sylvain RAIFAUD. - Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Je crois que ce projet de délibération est important dans le contexte dans lequel on est, avec l'accélération des effets du changement climatique - on l'a vu sur les températures - et avec l'étude qui a été faite par la M.I.E. sur "Paris à 50 degrés", qui a montré un certain nombre de conséquences importantes. Nous avons les mêmes enjeux avec la lutte contre les inondations.

Cela a été rappelé par M. le maire du 15e à l'instant, la Métropole du Grand Paris agit sur cette question et a prévu d'investir sur la période 2019-2023 plus de 100 millions d'euros pour lutter contre les inondations, pour faire en sorte d'avoir des retenues et de ne pas avoir toute l'eau venant à Paris. Mais il faut quand même préparer cette crue centennale, dont les conséquences matérielles, l'impact humain et sur l'économie ainsi que les conséquences sur le patrimoine et sur la gestion post-crue seraient importants, et cela mérite donc d'être étudié dans le détail.

C'est ce que fait la R.A.T.P. et c'est, me semble-t-il, absolument essentiel que les espaces soient identifiés pour les quelques jours pendant lesquels on aura le pic de crue. Dans le 10e arrondissement, dont je suis élu, c'est la place Madeleine Braun devant la gare de l'Est, où 900 mètres carrés sont identifiés pour que la R.A.T.P. puisse stocker du matériel sensible pendant la période de crue. Il me semble que c'est quelque chose de tout à fait nécessaire si on ne veut pas avoir à subir une perte de réseau et une perte de fonctionnement du métro pendant plusieurs semaines, voire plusieurs mois.

Nous nous associons donc évidemment à ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Dan LERT, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. David BELLIARD.

M. David BELLIARD, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, je vous remercie pour ces interventions sur un sujet effectivement majeur qui est la crue centennale et qui me permet de m'exprimer sur cette convention avec la R.A.T.P. Dans le cadre du Plan de prévention des risques d'inondation, la R.A.T.P. a fait connaître son besoin d'espaces de stockage pour entreposer son matériel nécessaire à la protection de ses ouvrages.

On débat de cette convention dans un contexte particulier, avec des images d'un New York paralysé sous des pluies torrentielles record, avec un métro inondé qui nous laisse dans la stupeur. Dans un contexte de réchauffement climatique et de multiplication de phénomènes extrêmes, la crue centennale nous menace plus que jamais et nous devons tout faire pour y faire face, et ce n'est pas l'imperméabilisation continue des sols parisiens tout au long du siècle dernier qui a évidemment arrangé la situation.

Alors oui, nous avons avancé sur la gestion et la prévention de la crue, notamment avec le projet de bassin de la Bassée, mais nous devons accélérer - vous avez été plusieurs à le dire - notre préparation face à ce risque de crue centennale, face auquel nous sommes extrêmement vulnérables.

C'est donc en responsabilité que nous nous proposons et que nous vous proposons que soit signée cette convention pour permettre à la R.A.T.P. de protéger le plus possible ses ouvrages. Il faut dire que face à une crue, l'enjeu est évidemment de protéger les Parisiennes et les Parisiens mais aussi leurs services publics, afin qu'ils ne souffrent pas d'un réseau défaillant pendant plusieurs mois, voire plusieurs années.

J'ai entendu certains questionnements, notamment sur le fait d'être associé en amont et sur le choix de localisation de ces zones de stockage. La convention prévoit bien que d'autres zones peuvent être choisies, en lien avec les S.T.V. et le Préfet de la zone de défense. La démarche reste donc flexible, comme prévu dans la convention qui vous est proposée aujourd'hui. Ainsi, s'il y a un travail en amont ou des propositions à faire, j'invite les équipes d'arrondissement à se rapprocher des S.T.V. et de la R.A.T.P. pour choisir d'autres zones possibles sur les arrondissements ou pour avoir un certain nombre d'informations complémentaires.

Evidemment, pour toutes ces raisons, je vous invite à voter favorablement ce projet de délibération.

M. Dan LERT, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 88.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté, je vous remercie. (2023, DVD 88).

2023 DVD 92 - Indemnisation amiable de différents tiers en réparation de dommages accidentels dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris (447.225,27 euros).

M. Dan LERT, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DVD 92 : indemnisation amiable de différents tiers en réparation de dommages accidentels.

La parole est à Mme Brigitte KUSTER.

Mme Brigitte KUSTER. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce projet de délibération vise à autoriser l'indemnisation de Parisiens ayant subi des dommages à la suite de différents incidents survenus en raison du mauvais état de l'espace public.

C'est ainsi qu'à chaque Conseil, nous votons des sommes considérables - cette fois-ci, 447.000 euros, rien de moins. Les chiffres sont éloquents : entre 2014 et 2022, on compte une augmentation de 254 % du montant des indemnisations et une augmentation de 67 % du nombre de personnes indemnisées. Et permettez-moi d'insister sur les situations humaines derrière ces chiffres. La plupart sont dues à des chutes en raison du mauvais entretien de la voirie, perturbant des vies, pour certaines pendant plusieurs mois.

On ne peut se satisfaire de cette situation. Il est absolument primordial que la Ville de Paris prenne ses responsabilités. Nous l'avons réclamé à de nombreuses reprises et encore lors d'un vœu porté récemment par notre collègue Jean-Baptiste OLIVIER pour réclamer une inspection systématique des trottoirs mais également de la chaussée parisienne, vœu que vous avez rejeté.

Les préjudices corporels de dizaines de Parisiens doivent cesser. Le danger est devenu quasi permanent, que nous soyons piétons ou que nous circulions en deux-roues. J'en ai fait d'ailleurs personnellement l'expérience avec une double entorse en juin dernier. Bien sûr, je n'ai pas demandé d'indemnisation. Et au-delà des chiffres exponentiels que j'ai rappelés, il y a tous ceux qui chutent et qui ne demandent rien, tels les touristes, ou parce que les personnes, d'ailleurs, ne connaissent pas ce dispositif. Cela fait donc beaucoup, beaucoup trop de victimes.

Cela doit être une priorité municipale. En tout cas, sachez que pour nous, le groupe Changer Paris, cela fait partie des nôtres.

Je vous remercie.

M. Dan LERT, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. David BELLIARD.

M. David BELLIARD, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire, merci, Madame KUSTER.

Personne ne se satisfait de ces situations. Personne ne dit que la question de l'entretien, de la maintenance et de la sécurisation de notre espace public n'est pas une priorité, et je vais avancer quelques éléments. Je ne sais pas si je pourrai vous convaincre, j'en doute, mais peut-être pourrai-je contribuer à un débat plus apaisé sur cette question.

D'abord, pour rappeler que ces indemnisations à l'amiable de différents tiers sont présentées à chaque Conseil dans nos projets de délibération et qu'elles ont pour objet de réparer des dommages accidentels dont la responsabilité en effet incombe à la Ville de Paris. Cette fois, c'est 447.000 euros pour 27 personnes indemnisées. Alors, Paris est une ville dense, Paris est une ville où plus de 4 millions de personnes circulent chaque jour dans l'espace public. Paris sans accident, c'est malheureusement quasi impossible. Ces indemnisations amiables demeurent indispensables, mais, en effet, personne, encore une fois, ne se satisfait ni de leur volume, ni évidemment de leur nombre.

Alors, je peux vous rappeler d'abord que sur l'entretien de la voirie, nous sommes passés à un budget de fonctionnement de 7,9 millions en 2020 à 15 millions d'euros en 2023, ce qui est un effort conséquent. Je compte bien maintenir cet effort dans les discussions budgétaires et dans les budgets que nous serons amenés à voter, et ces efforts, ils paient. Ils paient, car depuis plusieurs mois maintenant, nous assistons par exemple, sur les indicateurs que nous pouvons avoir, à une baisse des signalements par les Parisiennes et les Parisiens dans l'application "DansMaRue" sur ces questions d'entretien de voirie. De la même manière, nous avons lancé un certain nombre de dispositifs et d'actions que nous avons priorisés dans le Code de la rue qui permet justement à la fois de traiter des zones accidentogènes et de réaffirmer la sanctuarisation des trottoirs.

Enfin, j'en profite à chaque fois, cela me permet de remercier en mon nom tous les services de la Direction de la Voirie, plus particulièrement les S.T.V. et la S.M.E.P., qui œuvrent au quotidien pour cela.

Encore une fois, il nous reste des progrès à faire, oui, nous allons continuer notre effort, notre effort sur la maintenance, notre effort sur l'entretien de l'espace public, notre effort aussi sur la bonne coexistence et la bonne cohabitation/sécurisation notamment sur les trottoirs, et je vous invite bien entendu à voter favorablement ce projet de délibération important.

M. Dan LERT, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 92.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté, je vous remercie. (2023, DVD 92).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'élaboration d'un plan de mobilité dans le 12e.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au plan de circulation dans le 20e.

M. Dan LERT, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non-rattachés.

Les vœux n^{os} 48 et 49 sont relatifs à l'élaboration d'un plan de mobilité et de circulation dans les 12e et 20e arrondissements.

La parole est à Mme Valérie MONTANDON, pour deux minutes.

Mme Valérie MONTANDON. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, Madame la Représentante de M. le Préfet de police, je souhaite vous alerter sur l'absence de plan de mobilité global dans le 12e arrondissement de Paris. Les aménagements de voirie sont fréquemment modifiés sans une vision globale, sans prendre en compte les conséquences sur les flux de trafic et les engorgements qui en résultent dans nos rues.

Je tiens à souligner que les élus du groupe Changer Paris du 12e arrondissement reconnaissent l'importance de limiter la place de la voiture pour un partage équilibré de l'espace public. Cependant, nous envisageons cette réduction de manière équilibrée, cohérente et pragmatique. Le souci, dans le 12e arrondissement, c'est que les aménagements actuels semblent uniquement motivés par une idéologie anti-voiture sans discernement, négligeant ceux qui n'ont pas d'alternative, que ce soient les personnes à mobilité ou à autonomie réduite, les familles ou les commerçants et les artisans.

Les conséquences de ces changements se ressentent dans certains quartiers, avec une augmentation du trafic, des embouteillages, des conflits d'usage qui nuisent à la qualité de vie des résidents. Ces préoccupations sont également partagées par le conseil de quartier qui, je cite, "demande que les évaluations soient faites des modifications de circulation après adaptation des usages avant d'entreprendre de nouveaux aménagements". Un nouveau plan de circulation affectant directement le quartier semble avoir déjà été élaboré en secret par les services.

Je tiens particulièrement à souligner les problèmes d'accès aux différents hôpitaux du 12e arrondissement, tels que Saint-Antoine, les Quinze-Vingts ou encore l'hôpital Rothschild. Même si de nombreuses rues concernées ne relèvent pas directement des compétences de la Préfecture de police, je tiens à préciser que l'accumulation, et j'insiste sur ces termes, l'accumulation et la multiplicité des modifications sur les axes secondaires affectent l'ensemble du réseau, y compris les grands axes sous la responsabilité préfectorale.

Ce sont pour toutes ces raisons, Madame la Représentante du Préfet de police, que nous vous sollicitons pour émettre un avis sur les aménagements de circulation sur les voies secondaires qui ont un impact direct sur les axes essentiels qui relèvent de votre compétence, décider le cas échéant de la mise en place d'un plan de circulation à l'échelle du 12e arrondissement qui s'appuierait sur une étude d'impact globale et qui assurerait des aménagements harmonieux ainsi qu'une pacification de la circulation, tout en favorisant un partage équilibré des espaces.

Je vous remercie.

M. Dan LERT, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme la maire du 12e arrondissement, qui l'a demandée, pour trois minutes.

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, maire du 12e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire, Madame la Représentante du Préfet de police, Madame MONTANDON, chers collègues.

Je souhaite vous remercier, Madame MONTANDON, d'évoquer devant l'ensemble du Conseil de Paris l'ambitieux plan de circulation du 12e arrondissement, vous l'avez mentionné, particulièrement ambitieux. Il a déjà permis d'apaiser plusieurs cœurs de quartier, nous ne pouvons plus le cacher, et, aucune inquiétude, nous allons continuer, notamment pour nos enfants.

Réalisé dans le cadre de la démarche "Embellir votre quartier", et je vous en informe depuis maintenant trois ans dans cette instance comme au conseil d'arrondissement, cette démarche débute par une concertation avec les habitantes et les habitants, afin de transformer, apaiser et végétaliser l'espace public, comme vous l'avez mentionné d'ailleurs dans votre vœu.

Il en est de même pour la mise en œuvre de l'évolution du plan de circulation. J'en profite d'ailleurs pour de nouveau remercier publiquement mon équipe municipale et plus particulièrement Mathieu DELMESTRE pour son travail et celui des équipes de la S.T.V. du S.A.G.P. et surtout du P.C. Lutèce.

Vous le savez très bien, l'ensemble des diagnostics sont accessibles sur le site Internet de la mairie du 12e arrondissement de Paris, et non secrets comme vous osez l'écrire et contrairement à vos considérants péremptoires non documentés et encore moins chiffrés.

C'est quand même étrange, vos considérants. Vous citez des hôpitaux majeurs du 12e, notamment Rothschild, Saint-Antoine et les Quinze-Vingts où, d'ailleurs, nous siégeons - parfois, je vous vois au conseil de surveillance -, mais vous omettez l'hôpital des Diaconesses. Alors, vous parlez de difficultés, mais je ne sais pas lesquelles, puisque vous ne le précisez pas, mais vous omettez quand même l'hôpital des Diaconesses qui, justement, bénéficie des nouveaux aménagements et surtout du plan de circulation et de l'accès facilité aux véhicules d'urgence. Et n'ayez aucune inquiétude, nous ferons de même pour les abords de l'hôpital Trousseau.

Le considérant "le projet de l'aménagement de la place Daumesnil", sans plus de commentaires, me fascine. Je n'arrive pas à saisir le message, qui doit être subliminal. Oui, Madame MONTANDON, cette place est une pièce maîtresse, comme je vous l'ai déjà dit plusieurs fois, mais la pédagogie est l'art de la répétition, pièce maîtresse de nos aménagements ambitieux dans le 12e arrondissement, plus égalitaire, pour un meilleur partage de l'espace public, plus vert, et vous avez déjà de nombreux exemples, comme la rue Erard et la place Sarah-Monod, plus inclusives, et ce, dans une vision justement réfléchie, concertée et cohérente de l'arrondissement. Mais nous sommes d'accord, puisque vous écrivez, je vous cite : "Prioriser les piétons - bon, pas encore les piétonnes, on est seulement 53 % à Paris -, encourager la végétalisation et réduire la place de l'automobile". C'est ensuite que cela se corse, car c'est sans rien bouger ! Peu importe que cette circulation et ces îlots de chaleur continuent de nous tuer.

J'assume donc totalement et réaffirme pleinement la volonté du 12e arrondissement de Paris d'aller dans cette direction. J'assume, par exemple, d'avoir réduit le trafic de la rue de Charenton de 7.500 véhicules/jour à moins de 2.000 aujourd'hui, pour créer la première vélorue de Paris, qui concrétise le Paris de l'avenir, celui qui permet un meilleur partage de la voirie et une mixité des usages. Et quand je vois des enfants, des familles qui circulent dessus, j'avoue avoir un réel plaisir et c'est mon meilleur bilan.

J'assume également de ne pas transformer les classes de nos enfants en des lieux de danger sanitaire où ils respirent…

M. Dan LERT, adjoint, président. - Madame la Maire, il faut conclure.

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, maire du 12e arrondissement. - … la pollution automobile toute la journée.

Je vous invite donc, Madame MONTANDON, à venir arpenter avec moi les belles rues du 12e à pied ou à vélo et non par un bus privatisé, comme pour faire le tour du bois de Vincennes. Merci pour nos enfants.

M. Dan LERT, adjoint, président. - La parole est à M. François-Marie DIDIER.

M. François-Marie DIDIER. - Merci, Monsieur le Maire, Madame la Représentante du Préfet de police.

Ce vœu, évidemment, est dans la continuité de celui de ma collègue et amie Valérie MONTANDON, et on réitère ici une demande de Rachida DATI et des élus de notre groupe depuis le début de cette mandature, c'est-à-dire celle de disposer d'un plan de circulation et des mobilités à l'échelle de la Ville de Paris évidemment, mais aussi par arrondissement. Mais comme pour le plan d'investissement de la mandature, vous n'êtes pas capables de nous fournir un tel plan. Cela marque évidemment un manque d'anticipation, mais aussi un manque de vision, hormis imposer, comme on vient de le voir - merci, Madame la Maire -, votre vision dogmatique et péremptoire.

Ce manque d'anticipation et de vision, j'en veux pour preuve un exemple qui est la piste cyclable de l'avenue Gambetta - j'ai déjà parlé de ce sujet à de nombreuses reprises ici et en conseil d'arrondissement - que vous avez

construite, déconstruite puis reconstruite de l'autre côté de l'avenue. On ne peut pas dire que là, vous aviez anticipé les choses.

Dans le 20e arrondissement, depuis 2020, de nombreux travaux ont lieu sur cette question des mobilités et des circulations, avec des mises en sens unique de la rue de Ménilmontant, de l'avenue Gambetta, comme je viens d'en parler et j'en ai parlé à de nombreuses reprises, de la rue de Bagnolet et, dernièrement, de la rue Belgrand. Et ces mises en sens unique, qui ont été décidées unilatéralement, sans aucune concertation et sans aucune présentation, engendrent évidemment des nuisances - Valérie MONTANDON en a évoqué quelques-unes - pour les habitants de l'arrondissement mais aussi évidemment pour les commerçants qui s'en plaignent, pour beaucoup. Des reports de circulation, des engorgements des axes de circulation et une augmentation des temps de trajet, notamment pour les transports publics et les bus.

Ainsi, dans ce vœu, je souhaite pouvoir disposer de ces études d'impact que vous dites avoir réalisées et que l'on repense ce schéma de mobilité dans le 20e arrondissement.

Je vous remercie.

M. Dan LERT, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. David BELLIARD.

M. David BELLIARD, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues, chère Valérie MONTANDON, cher François-Marie DIDIER, merci pour vos vœux qui me permettent de revenir sur le travail que nous menons notamment dans le cadre d'"Embellir votre quartier" sur les fameux plans de circulation.

Monsieur DIDIER, votre vœu relatif au plan de circulation dans le 20e montre quand même que vous ne suivez pas de très près ce qu'il se passe dans votre arrondissement. En effet, vous demandez plus de concertations notamment sur les mises à sens unique sur la rue de Ménilmontant, sur l'avenue Gambetta, sur la rue de Bagnolet et sur la rue Belgrand, mais ces concertations sur l'ensemble de ces axes ont bien eu lieu, d'abord dans le cadre des réunions "Embellir le quartier", menées dans le quartier Télégraphe, Pelleport, Saint-Fargeau et le quartier Réunion, Père-Lachaise. Ces réunions publiques ont lieu depuis le début du mandat, auxquelles s'ajoutent de très nombreuses réunions techniques avec un certain nombre de collectifs de riverains pour travailler projet par projet. Marches exploratoires, ateliers participatifs, c'est ici un immense travail de concertation, inédit d'ailleurs pour une ville de cette taille, mené en collaboration avec mon collègue Jacques BAUDRIER et le maire du 20e arrondissement Eric PLIEZ, que je salue ici, et qui aboutit à un résultat ambitieux et équilibré qui change drastiquement le cadre de vie des habitantes et habitants du 20e, pour plus de tranquillité, une meilleure qualité de l'air, plus d'espaces publics avec des transports en commun et de la végétalisation.

Contrairement à ce qu'avance votre vœu, ces nouveaux schémas de circulation profiteront très largement aux commerçants, comme toutes les études concernant l'apaisement de la circulation automobile nous le démontrent, et les différents schémas ont été présentés avec les différentes alternatives.

Madame MONTANDON, vous aussi, vous souhaitez un plan global de circulation à l'échelle du 12e arrondissement. Je vous rappelle, là encore, que la démarche est la même dans tous les quartiers à embellir, dans lesquels les plans de circulation sont modifiés pour supprimer du trafic de transit en cœur de quartier. Les plans sont concertés, largement avec les riveraines et les riverains ainsi qu'avec la Préfecture de police que nous rencontrons d'ailleurs très régulièrement. La cohérence globale du plan de circulation parisien est assurée par le P.C. Lutèce, et j'ai invité l'ensemble des maires d'arrondissement, les élus en charge des déplacements, les D.G.A.E.P à découvrir son fonctionnement l'an dernier et à avoir une discussion sur la manière de travailler de ces services, très performants.

Par ailleurs, je trouve assez indigent, permettez-moi de le dire, d'adresser votre vœu à M. le Préfet de police pour, en creux, dire que la Ville de Paris, ses services et évidemment ses élus ne seraient pas suffisamment compétents et qu'il nous faudrait donc une tutelle. Si nous sommes aujourd'hui en responsabilité, c'est bien parce que les Parisiennes, les Parisiens nous ont donné mandat. Ils nous ont donné mandat pour quoi ? C'est ce que nous faisons dans le 20e arrondissement, dans le 12e arrondissement avec la maire du 12e arrondissement Emmanuelle PIERRE-MARIE, que je salue ici, ils nous ont donné mandat pour transformer Paris, en particulier pour réduire la place de la voiture en ville et pour protéger leur santé contre la pollution de l'air, contre les nuisances sonores.

C'est cela l'objet, et je pense que c'est l'objet en creux de vos différents vœux, c'est que vous n'acceptez pas cette logique d'ensemble qui est une logique de réduction de la part de la voiture, de récupération de l'espace public. Nous avons là des différences majeures que vous cachez par des vœux de méthode mais qui sont, en réalité, des divergences et des clivages qui sont des clivages de fond. Vous souhaitez encore une ville pour la voiture, nous ne le souhaitons pas, et, fort heureusement, les Parisiennes et les Parisiens nous ont donné mandat pour mener une politique, oui, de réduction de la part de la voiture, et nous allons continuer.

M. Dan LERT, adjoint, président. - La parole est à Mme la Représentante du Préfet de police, sur le 12e arrondissement.

Mme LA REPRÉSENTANTE DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vais répondre sur les compétences du Préfet de police en la matière et sur la méthode.

Dans l'absolu, à Paris, comme vous le savez, la compétence de droit commun en matière de police de la circulation et du stationnement appartient à la Maire de Paris. Mais il existe trois grandes catégories qui découlent de la loi, dans lesquelles le Préfet de police est compétent.

La première, c'est que le Préfet de police détient les compétences d'attribution sur le fondement de la sécurité des personnes et des biens ou de la protection des institutions, et sont donc concernés les axes qui bordent les sites sensibles de la Capitale et qui sont définis dans un arrêté du 24 juillet 2017. L'objectif est la préservation de la sécurité des personnes, des biens et des institutions que sont les représentations diplomatiques, les commissariats, les gares et les hôpitaux, pour ne citer que ces exemples.

La deuxième grande catégorie, ce sont des voies qui sont définies dans un décret du 18 juillet 2017, qui sont de la compétence de la Maire de Paris mais soumises à des prescriptions du Préfet de police. Ce sont les axes que l'on considère comme essentiels pour les cortèges, pour les convois officiels, afin d'assurer la fluidité de la circulation des véhicules de secours. Sur ces axes, le Préfet de police émet des prescriptions qui s'imposent à la Maire de Paris.

Enfin, la troisième catégorie, ce sont les axes de compétence de la Maire de Paris mais qui nécessitent une consultation préalable du Préfet de police, car ils sont empruntés dans le cadre du déclenchement de plans de secours, et ce sont des axes qui sont, là encore, définis dans un arrêté préfectoral du 24 juillet 2017.

Sur les projets d'aménagement au sein des autres secteurs de la Capitale, la Ville de Paris n'est pas dans l'obligation de saisir le Préfet de police.

Concernant le 12e arrondissement, quelques chiffres importants. Depuis 2021, sur la totalité du 12e, 44 instructions techniques ont été reçues et 42 avis ont été rendus par les services de la Préfecture de police. Sur ces 42 avis, vous en aviez 10 défavorables et 32 sans opposition.

Sur les voies évoquées dans votre vœu comme problématiques, Madame la Conseillère, il y en a trois qui relèvent de la compétence exclusive de la Ville de Paris, qui sont les rues Montgallet et Dubrunfaut et l'avenue du Général Michel-Bizot. La rue de Charenton, elle, relève partiellement de la compétence de la Préfecture de police.

Dans le cadre du projet de la Ville de Paris "Embellir votre quartier", qui est à l'origine de nombreuses modifications de sens de circulation notamment, la Ville de Paris propose la mise à sens unique de la rue de Rambouillet dans le sens de la rue Chrétien de Troyes vers la rue de Bercy. Ce projet a fait l'objet d'un premier avis défavorable du Préfet de police en avril dernier, en raison d'une dégradation des accès au commissariat du 12e arrondissement, et un second projet qui permet de répondre à cette difficulté est toujours en cours d'analyse chez nous et nous y travaillons.

Sur les difficultés d'accès aux différents hôpitaux du 12e arrondissement que vous avez évoquées dans votre vœu, bien que le parcours en direction de ces établissements ne puisse pas être garanti par le Préfet de police lorsqu'il intègre des tronçons qui ne sont pas de sa compétence, la préservation des accès à ces sites sensibles est bien évidemment prise en compte. Cela demeure un impératif pour l'instruction technique que nous menons, et nous ne manquons pas de rappeler régulièrement ce point dans les avis de principe et les prescriptions que nous formulons sur les demandes d'aménagement.

Concernant la demande de mettre en place un plan de circulation à l'échelle d'un arrondissement qui s'appuierait sur une étude d'impact global, je peux vous indiquer que le Préfet de police n'est pas compétent pour déployer des plans de circulation locaux, car ces plans relèvent exclusivement du gestionnaire de voirie et, en l'occurrence, du maire, chargé de la police de la circulation. Néanmoins, pour vérifier et instruire les dossiers techniques qui concernent des axes qui relèvent de sa compétence, le Préfet de police est bien attentif à la qualité des conditions de circulation des véhicules de sécurité et de secours. Il demande régulièrement la transmission d'études de trafic plus générales, plus globales des secteurs considérés, mais aussi la programmation pluriannuelle. Ce qui nous intéresse, c'est de voir la totalité des projets d'aménagement prévus par la Ville, quel va être l'impact sur un secteur particulier. Et l'on fait aussi un contrôle au regard des impératifs en matière de sécurité routière.

Pour conclure, en considérant le grand nombre d'aménagements récents et en cours dans la Capitale qui génèrent des contraintes supplémentaires sur les voies de circulation et qui induisent des reports de flux, le Préfet de police reste vraiment très attentif à la fluidité des capacités d'intervention des véhicules de secours et de police, d'urgence en général, surtout dans le contexte de l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques de l'été prochain.

(M. Patrick BLOCHE, adjoint, remplace M. Dan LERT au fauteuil de la présidence).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Directrice.

Sur les vœux n^{os} 48 et 49 - ou le vœu n° 48 ou 49 -, émettant l'hypothèse la plus probable qu'ils soient maintenus, j'ai une demande d'explication de vote de Sylvain RAIFAUD, qui a la parole.

M. Sylvain RAIFAUD. - Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Ces deux vœux portent sur le même sujet, mais il y a peut-être une petite question de méthode dans ce qui est proposé. D'un côté, pour le 20e, on demande d'organiser une concertation, qui manifestement a déjà eu lieu. Dans le 12e, c'est "carrément" : la discussion a eu lieu, le résultat ne donne pas satisfaction à Mme MONTANDON et on va donc demander à M. le Préfet de police de trancher le débat.

Après tout, c'est une façon de faire. Finalement, c'est une vision de la démocratie qui est extrêmement intéressante : on discute, on discute et, à la fin, on va demander à l'Etat de prendre la bonne décision, parce que Mme MONTANDON sait parfaitement quelles sont les bonnes décisions à prendre dans le 12e arrondissement. Bravo, Madame.

Je pense qu'avec ce vœu, s'il était adopté, on serait à rebours de ce qui est en train de se passer, la décentralisation, le fait de faire sortir Paris de son statut particulier, de reprendre des compétences à la Préfecture. Evidemment, nous nous opposerons donc à chacun de ces deux vœux.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 48 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ? Levez bien la main, même à 19 heures passées.

Le vœu n° 48 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 49 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Même vote, j'imagine, pour le vœu n° 49.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Le vœu n° 49 est rejeté.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la création d'un régime de stationnement "professionnel indépendant".

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le vœu n° 50 relatif à la création d'un régime de stationnement "professionnel indépendant".

La parole est à Rudolph GRANIER pour le présenter au nom du groupe Changer Paris.

M. Rudolph GRANIER. - Merci, Monsieur le Maire, Madame la Représentante du Préfet de police.

Je souhaite à travers ce vœu m'intéresser aux entrepreneurs et, à travers eux, aux différentes réformes successives du stationnement qui ont créé des tarifs spécifiques pour les résidents et pour les professionnels - fort heureusement qu'il y a cette dichotomie.

Pour les professionnels, on a trois catégories de tarifs : les professionnels sédentaires, mobiles ou publics. Les conditions de stationnement résidentiel pour les véhicules de fonction réservés aux salariés pouvant produire une attestation de leur employeur et un bulletin de salaire où le véhicule apparaît déclaré comme tel excluent "de facto" les dirigeants d'entreprise s'ils ne sont pas salariés ou les autoentrepreneurs. A travers l'arrêté qui a été pris par M. le Préfet de police, ces dispositions sont complétées pour considérer que c'est la délivrance d'une carte de stationnement professionnel ou mobile qui se fera sur présentation d'un extrait de Kbis. Tous ne disposent pas d'un extrait de Kbis : les entités unipersonnelles, les indépendants, les dirigeants d'entreprise qui ne sont pas salariés et qui n'ont pas de régime de stationnement adapté à leur activité professionnelle.

L'attractivité économique à Paris, vous le savez, est fondamentale et passe notamment par le soutien aux travailleurs indépendants - peu importe le type d'entreprise choisi - pour exercer leur activité. Alors, quand on pense à certains indépendants, aux autoentrepreneurs, aux dirigeants d'entreprise non-salariés, aux entités unipersonnelles, on peut saluer le fait que ces personnes aient le courage de se lancer dans des entreprises économiques individuelles périlleuses et qui contribuent grandement à l'activité économique de notre ville, et nous devrions les soutenir.

En un mot, ce vœu viserait "a minima" à bien vérifier qu'il n'y ait pas un trou dans la raquette, et nous pensons que c'est le cas, en conséquence de quoi, créer un régime de stationnement "Professionnel indépendant" pour regrouper notamment les entités unipersonnelles, les autoentrepreneurs et les dirigeants d'entreprise qui ne sont pas salariés et qui ont besoin de leur véhicule, non pas à résidence mais qui vont réellement l'utiliser pour leur activité économique qui se développe.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Rudolph GRANIER.

Je donne évidemment la parole à David BELLIARD.

M. David BELLIARD, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire, chers collègues, cher Rudolph GRANIER.

Les règles qui concernent l'octroi des droits de stationnement réservés aux professionnels ont été fixées par différentes délibérations, que vous évoquez d'ailleurs, ainsi que par la réforme du stationnement conduite en début de mandature. Ces temps forts ont été l'occasion de vifs débats au sein de cet hémicycle sur les ayants droit, les modalités administratives d'enregistrement et de contrôle des droits.

On a fait un certain nombre de choix de réserver ces différents droits - "pros" sédentaires, "pros" mobiles, "pros" publics - aux seuls salariés dont il est permis de croire qu'ils méritent l'accompagnement de la collectivité. Par ailleurs, ces droits sont octroyés en fonction des types d'activité exercés et pas indifféremment à n'importe quel professionnel, car notre objectif reste bien la réduction des déplacements carbonés et de les réserver à ceux dont l'activité le nécessite et les y oblige.

Les droits professionnels concernent donc les véhicules d'entreprise. Deux documents sont principalement demandés : le code qui permet d'établir l'éligibilité de l'activité, et l'extrait Kbis qui permet d'établir l'existence réelle de l'entreprise et les modalités de sa gouvernance.

Les autoentrepreneurs, que vous nous demandez d'intégrer au dispositif, bénéficient d'un cadre réglementaire qui est très léger. Ils n'ont pas de Kbis et ne sont pas tenus de déclarer un chiffre d'affaires. Il est donc difficile d'attester de leur activité réelle et donc de leur besoin de stationner. Dans ces conditions, il nous est très difficile d'ouvrir aux autoentrepreneurs les droits professionnels, "a fortiori" sans distinction d'activité.

Concernant le droit "professionnel livreur à Paris" que vous évoquez dans votre vœu, on assume la création de ce produit qui est destiné à des travailleurs ubérisés qui passent l'essentiel de leurs journées à circuler dans Paris. Ces professionnels du transport de nourriture ont rencontré des difficultés à la sortie du confinement et lors de la mise en place du paiement du stationnement pour les deux-roues motorisés. La création de ce droit s'accompagne d'un dialogue avec les plateformes de livraison afin d'accélérer la transition de la flotte vers des V.A.E. ou, à défaut, vers des motos/scooters électriques.

Toutefois, j'entends la logique et le travail que vous souhaitez que nous menions, les trous dans la raquette. Ce que je vous propose, c'est d'organiser d'ici la fin de l'année une réunion ensemble et avec les services concernés pour voir comment on peut avancer, et si on ne le peut pas, on aura de nouveau ce débat en Conseil de Paris.

Pour cette raison et dans l'attente, du coup, de l'organisation de cette réunion à laquelle, bien sûr, vous serez convié, je vous demanderai le retrait de votre vœu pour nous permettre d'avancer sur les différents éléments que vous abordez.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, David BELLIARD.

Je mets aux voix le vœu n° 50 du groupe Changer Paris avec un avis défavorable.

Ah, il y a une demande de retrait. Ah bon, eh bien écoutez, excusez-moi.

M. Rudolph GRANIER. - Consécutivement à la demande de retrait de David BELLIARD, j'accède favorablement à la demande dans les conditions qui ont été fixées par le maire, à savoir une réunion pour voir si des manquements sont à combler et que nous le fassions ensemble.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Eh bien je m'en réjouis, et ce vœu n° 50 est donc retiré.

Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif au développement de la cyclologistique avant, pendant et après les J.O.P. 2024.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le vœu n° 51 relatif au développement de la cyclologistique avant, pendant et après les J.O.P. 2024.

La parole est à Pierre-Yves BOURNAZEL pour le présenter au nom du groupe GIP.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Merci beaucoup.

Développons le vélo cargo, pour une ville "écolo" assumée, et cela passe par un certain nombre de propositions constructives que nous portons aujourd'hui.

Nous émettons donc le vœu que la Ville de Paris identifie avec Paris 2024, avec les collectivités territoriales environnantes et en concertation avec tous les acteurs de la livraison, les lieux les plus opportuns d'implantation d'aires de rupture de charge partagées, ainsi que les caractéristiques de ces aires en termes de dimensions, de sécurité et d'accessibilité.

Nous émettons le vœu que la Ville de Paris crée un annuaire accessible et public des entreprises de cyclologistique en capacité d'absorber une surcharge d'activité le temps des Jeux olympiques et paralympiques et, ainsi, de faciliter leur sollicitation par les donneurs d'ordre.

Nous émettons le vœu que la Ville de Paris crée un annuaire des distributeurs des vélos cargos, intégrant si possible les services de financement, de location, de maintenance et de formation des livreurs, pour intégrer facilement des vélos cargos à la flotte des donneurs d'ordres pour desservir ces zones.

Nous émettons également le vœu que la Ville de Paris s'engage à pérenniser autant que possible, après les Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024, ces aires de rupture de charge partagées afin que les nombreux donneurs d'ordre privilégient sur certains flux la cyclologistique.

Je vous remercie de votre attention, je vous remercie aussi de votre bienveillance et je vous remercie de l'avis peut-être favorable que vous pourriez donner à ce vœu.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Pierre-Yves BOURNAZEL.

La parole est à David BELLIARD.

M. David BELLIARD, adjoint. - Moi aussi, je vous remercie, Monsieur le Maire, et je vous remercie, Pierre-Yves BOURNAZEL, pour votre vœu qui me permet de revenir sur un sujet central : la logistique urbaine durant les Jeux olympiques et paralympiques de 2024.

Oui, vous avez tout à fait raison et je vous rejoins sur ce point, la logistique, évidemment, est vitale pour une ville comme Paris, avec un objectif qui est de ne pas entraver pendant les Jeux la vie quotidienne des Parisiennes et des Parisiens et encore moins de les priver de biens essentiels. C'est pourquoi nous devons penser au mieux une logistique du quotidien fluide, décarbonée quand c'est possible, en vélo cargo, cyclologistique qui est d'ailleurs une des priorités d'action que nous menons dans le cadre de la stratégie logistique de la Ville de Paris.

Simplement, je veux vous redire que les périmètres de sécurité, les modélisations de trafic et le sort de la logistique durant les Jeux sont avant tout des prérogatives de l'Etat. Les informations préfectorales sont pour l'instant lacunaires, le Gouvernement n'est clairement pas au rendez-vous et permettez-moi donc de m'inquiéter quant au sort réservé à la logistique. Les logisticiens ont besoin aujourd'hui de délais suffisamment importants pour changer leur modèle d'approvisionnement, pour désencombrer les routes en privilégiant bien entendu la cyclologistique, le fret ferré ou le fluvial.

A quelques mois des Jeux olympiques, assurer un héritage positif pour la logistique urbaine est un pari qui est difficilement relevable, faute, malheureusement, d'anticipation et d'organisation. D'ailleurs, c'était une des raisons pour lesquelles, les élus écologistes, nous avons proposé des Jeux sans voiture afin d'assurer la bonne circulation des véhicules indispensables, donc ceux nécessaires à la logistique.

Cependant, je vous rassure, notre Ville ne reste pas les bras croisés pendant cette période face à la question de la bonne gestion des livraisons, plus globalement en installant la question de la cyclologistique et de la logistique décarbonée sur un processus de long terme, avec notamment la mise en place d'un groupe de travail et des réunions très régulières avec les logisticiens pour partager les informations sur ce qu'il sera possible de faire ou non pendant les Jeux. Et dès que les périmètres de sécurité seront connus, nous nous mettrons en ordre de bataille pour accompagner non seulement les commerçants, mais aussi l'ensemble des acteurs du secteur et l'ensemble des logisticiens, encore une fois dans le cadre de ces réunions de travail régulières que nous avons instaurées depuis le début de ce mandat.

En ce qui concerne plus spécifiquement la cyclologistique, je crains que l'héritage positif dû aux Jeux soit tout à fait réduit. Toutefois, nous faisons un point essentiel de l'action politique que nous menons et, d'ailleurs, j'ai organisé fin 2022 un "meet up" pour faire se rencontrer les acteurs de la cyclologistique, les commerçants, les acteurs aussi plus traditionnels de la logistique urbaine afin de créer des convergences, des partenariats. Et de même, dans le cadre de la stratégie logistique que nous avons adoptée en juin 2022, les comités des partenaires depuis un an et demi sont l'occasion de rappeler à l'ensemble des plus de 300 partenaires de la Ville l'importance de la cyclologistique et de l'intégrer dans l'agenda des discussions et des points de travail que nous menons avec l'ensemble des parties prenantes.

D'ailleurs, je rappelle que les choses avancent, des entreprises se spécialisent dans cette branche, des parkings se transforment en hubs de cyclologistique. La Ville déploie de nombreux stationnements dédiés et aide financièrement les professionnels à s'équiper, et cet essor est d'ores et déjà visible dans la rue avec un nombre impressionnant et en constante augmentation…

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci…

M. David BELLIARD, adjoint. - … d'usages de vélos cargos sur les pistes cyclables qui aujourd'hui sont livrées pour leur permettre de circuler de manière confortable et sécurisée.

Toutefois, Monsieur BOURNAZEL, sans être du Gouvernement, nous ne pourrons pas faire de miracles et encore moins vous promettre et nous promettre collectivement un héritage…

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Si vous pouvez conclure.

M. David BELLIARD, adjoint. - … d'aires de rupture de charge pour la cyclologistique.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci.

M. David BELLIARD, adjoint. - Je termine, si vous me le permettez, Monsieur le Maire.

La Ville reste toutefois évidemment disponible pour travailler très rapidement et permettre un héritage olympique en faveur de la cyclologistique et de la décarbonation des livraisons parisiennes.

Pour toutes ces raisons, je vous demande donc de retirer votre vœu, et je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, David BELLIARD.

Compte tenu des éléments apportés par David BELLIARD, est-ce que vous acceptez de retirer votre vœu ?

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Merci, Monsieur le Maire.

En trente secondes. Je veux remercier M. BELLIARD pour sa réponse complète. Si j'ai bien compris, notre vœu a un temps d'avance sur la politique du Gouvernement, un temps d'avance sur la politique de la Ville. Par conséquent, dans l'intérêt général, je pense qu'il faudrait voter ce vœu, car ce vœu permettrait justement d'interpeller à la fois l'Etat et la Ville de Paris pour qu'on avance de manière claire sur la cyclologistique et que l'on soit au rendez-vous d'une ville "écolo" clairement assumée et qui ait de nouveau un temps d'avance.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, vous maintenez donc votre vœu.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 51, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 51 est rejeté.

Vœu déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif aux abords de l'immeuble Mouchotte (14e).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons au vœu n° 52 relatif aux abords de l'immeuble Mouchotte dans le 14e arrondissement.

La parole est à la présidente Maud GATEL.

Mme Maud GATEL. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

J'ai déjà eu l'occasion à de nombreuses reprises de le critiquer, le piéton à Paris est le grand oublié de la politique des déplacements parisiens. Cela se traduit par un manque d'entretien de la voirie et, chaque année, notre Conseil est amené à voter près de 2 millions d'euros d'indemnisations par an. La presse s'est également fait l'écho de la liste des ascenseurs gérés par la Ville de Paris qui ne fonctionnaient pas, mais elle en a oublié certains et notamment les deux concernant l'immeuble de la rue du Commandant Mouchotte.

Malgré de nombreux signalements sur "DansMaRue", malgré des saisines multiples et diverses, depuis des mois, les acteurs compétents saisis par les habitants se rejettent la responsabilité, et ce n'est pas acceptable, car on a des situations extrêmement accidentogènes, à la fois sur la passerelle de la rue du Commandant Mouchotte et avec ces deux ascenseurs qui ne fonctionnent pas depuis des mois et des mois.

L'objet de ce vœu, et je suis désolée de passer par le véhicule du vœu, car j'aurais aimé que l'on puisse régler ces choses depuis des mois de manière différente sans passer par le Conseil de Paris, c'est de faire en sorte que, premièrement, les travaux de réhabilitation de la passerelle soient faits dans les meilleurs délais pour éviter de nouveaux accidents, comme ils sont déjà survenus et, deuxièmement, que l'on puisse remettre en état de fonctionnement les deux ascenseurs, qui permettent tant aux riverains qu'aux voyageurs d'utiliser et d'emprunter ces dispositifs.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Présidente.

La parole est à David BELLIARD, pour répondre.

Monsieur le Maire ?

M. David BELLIARD, adjoint. - Oui, merci, Monsieur le Maire.

Chère Maud GATEL, je vous remercie pour votre vœu qui attire l'attention de notre Conseil sur le devenir des ascenseurs situés rue du Commandant-Mouchotte dans le 14e arrondissement, et j'espère que les éléments de réponse que je vais vous apporter vous permettront de retirer votre vœu.

Ces deux ascenseurs desservent notamment le jardin Atlantique niché derrière la gare Montparnasse et sont en panne effectivement depuis plusieurs années. Dans le cadre du projet d'aménagement de la rue du Commandant-

Mouchotte, prévu d'ici fin 2025, les services ont entamé une réflexion sur le devenir des circulations verticales du secteur.

Peu esthétiques, créant une rupture urbaine, complexes techniquement et difficiles d'entretien, ces deux ascenseurs semblent aller à l'encontre du projet de réaménagement des espaces publics que nous portons pour cette rue, et nous envisagions donc leur dépose. Afin de ne pas dégrader l'accès au jardin et aux espaces desservis, nous travaillons actuellement avec des partenaires privés qui se sont engagés, dans le cadre de projets de rénovation urbaine, à faire bénéficier aux riveraines et aux riverains de nouvelles infrastructures.

Concernant l'ascenseur de l'angle Maine-Mouchotte, le projet porté par "Altarea" prévoit d'intégrer à la façade un ascenseur et d'établir avec la Ville une servitude de passage. Concernant celui au 27, rue du Commandant-Mouchotte, les services travaillent à la création d'une servitude publique de passage pour l'ascenseur privé du parking. Ces deux solutions alternatives doivent encore être affinées par les services.

Par ailleurs, un projet soumis actuellement au budget participatif demande la réhabilitation et la remise en fonction de ces ascenseurs. Nous prendrons bien sûr en compte l'issue de ce vote et veillerons à proposer une solution techniquement et architecturalement viable pour maintenir les accès au jardin Atlantique. Je vous propose de vous tenir informée des options et des orientations qui seront "in fine" décidées concernant ces ascenseurs.

En ce qui concerne la réfection de la passerelle, suite à votre alerte, les services de la Ville vont expertiser la situation, et des travaux d'entretien seront programmés rapidement si l'état le nécessite. Dans le cas contraire, ils pourront être programmés dans le cadre de l'opération plus globale de requalification des espaces publics.

Pour toutes ces raisons, je vous demande de retirer votre vœu, et je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, David BELLIARD, pour cette réponse en deux minutes.

Je pense que vous maintenez votre vœu ? Merci, Maud GATEL.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 52 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Ah, vous le retirez. Ah bon, d'accord. Ecoutez, s'il est retiré, il n'y a plus de vote.

2023 DAJ 28 - Signature de protocoles d'accord transactionnel relatifs à l'indemnisation de victimes de l'explosion de la rue de Trévise survenue le 12/01/19 à Paris (9e). (DIR'AJ 92, 93, 94, 100, 102, 103 et 115).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DAJ 28 : signature de protocoles d'accord transactionnel relatifs à l'indemnisation de victimes de l'explosion de la rue de Trévise survenue le 12 janvier 2019 dans le 9e arrondissement de Paris.

La parole est à Nelly GARNIER.

Mme Nelly GARNIER. - Merci.

Chers collègues, je profite de ce nouveau projet de délibération lié à l'explosion de la rue de Trévise pour rappeler que les drames liés au gaz n'ont pas cessé depuis cette tragédie. En témoigne l'explosion de la rue Saint-Jacques dans le 5e arrondissement, en témoigne également l'explosion de la rue de Tivoli à Marseille.

Vous avez annoncé en juin dernier le lancement d'une mission transpartisane qui devait rendre ses conclusions d'ici la fin de l'année, sur les modalités d'exécution de la concession du gaz à Paris. Après des échanges informels sur sa constitution durant l'été, cette mission n'a à ce jour pas été lancée. Aucune désignation formelle n'a été opérée et aucune date n'a été arrêtée pour son lancement. Il reste deux mois avant la fin de l'année, les délais ne pourront pas être tenus.

Par ailleurs, je tiens à rappeler que ces trois drames ont montré que les explosions liées au gaz impliquent tous les acteurs concernés, depuis la collectivité jusqu'aux particuliers en passant par le concessionnaire. Les investigations réalisées dans le cadre de l'instruction de l'explosion au gaz survenue rue de Trévise ont ainsi posé la question de l'entretien de la voirie et de la responsabilité de la Ville de Paris dans le drame du 12 janvier 2019.

Alors que ce projet de délibération nous rappelle que la situation de toutes les victimes de la rue de Trévise n'est toujours pas réglée, alors que l'explosion de la rue Saint-Jacques nous rappelle l'urgence de la question, une telle inaction est incompréhensible.

Aux victimes de la rue de Trévise et de la rue Saint-Jacques, auxquelles je veux aujourd'hui vraiment adresser une pensée en union avec Anne BIRABEN, Florence BERTHOUT et Delphine BÜRKLI, nous devons tout faire pour que de tels drames ne se reproduisent pas.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Nelly GARNIER.

La parole est à Nicolas NORDMAN pour vous répondre.

Monsieur le Maire.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint. - Oui, merci, Monsieur le Maire.

Ce projet de délibération, en effet, poursuit les indemnisations pour les victimes de la rue de Trévise, et je profite de ce que la parole m'est donnée dans cette séance du Conseil de Paris pour avoir une pensée, une nouvelle fois, pour l'ensemble des victimes de ce drame.

Conseil de Paris après Conseil de Paris, nous procédons aux indemnisations telles qu'elles sont prévues par l'accord-cadre qui a été signé il y a maintenant un peu plus d'un an. Je rappelle que c'est un accord inédit, puisqu'aucune collectivité territoriale n'avait mis ce type d'accord en place, et je crois que cela se justifie, compte tenu évidemment du drame terrible de la rue de Trévise. Nous sommes pour l'instant sur un montant de 2.425.434 euros versés dans le cadre de ces indemnisations pour 105 victimes. Bien entendu, les choses vont se poursuivre.

Concernant votre question relative à la commission qui doit être mise en place, elle le sera dans les prochaines semaines, comme annoncé.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Nicolas NORDMAN.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAJ 28.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2023, DAJ 28).

2023 DDCT 84 - Prise en charge par la Ville des frais d'accueil des victimes et proches des victimes du 13 novembre 2015 invités aux cérémonies de commémorations du 13 novembre 2023.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DDCT 84 : prise en charge par la Ville des frais d'accueil des victimes et proches des victimes du 13 novembre 2015 invités aux cérémonies de commémoration du 13 novembre 2023.

La parole est à Raphaëlle RÉMY-LELEU.

Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU. - Merci, Monsieur le Maire, Madame la Représentante du Préfet de police de Paris, cher.e.s collègues.

Parler reste fondamental. Parler, témoigner et se souvenir. Il s'agit donc ce soir de faire vivre dans les mémoires les victimes des attentats, et dans les annales du Conseil de Paris également. C'est devenu une forme de rituel en Conseil de Paris de voter ce projet de délibération pour la prise en charge des victimes et de leurs proches, pour toutes celles et tous ceux qui souhaitent venir assister aux cérémonies mémorielles du 13 novembre. Ce rituel doit conserver son importance et sa charge émotionnelle et politique ; c'est le sens de cette intervention.

C'est également l'occasion de rappeler que, bientôt, un jardin pourra être l'écrin des cérémonies. Les travaux ont commencé sur la place Saint-Gervais, tout près d'ici. Le jardin sera aménagé à la suite d'un appel d'offres de la Ville de Paris, conçu en étroite collaboration avec les associations "13onze15 Fraternité et Vérité" et "Life for Paris". C'est avec ces collectifs que nous avons acté le principe d'un jardin du souvenir qui pourra accueillir le recueillement de chacune et de chacun, tout en inscrivant dans notre espace public la mémoire de la blessure infligée à Paris.

Je n'ai pas de doute, cher.e.s collègues, que ce projet de délibération recueillera nos suffrages unanimes, et je vous en remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Raphaëlle RÉMY-LELEU.

Je donne la parole à Nicolas NORDMAN.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint. - Oui, merci, Madame la Conseillère.

En effet, il s'agit là d'un projet de délibération, je dirais malheureusement traditionnel que nous avons chaque année pour permettre aux familles et aux personnes proches des victimes des attentats de participer aux commémorations du 13 novembre 2015.

Vous avez souligné également dans votre intervention que nous avançons sur le projet de jardin mémoriel, en lien très étroit avec les deux associations "13onze15" et "Life for Paris", que je souhaite remercier pour le travail en continuité que nous menons avec elles, avec les services de la Ville, avec l'équipe d'architectes qui est chargée de la création et de la mise en place de ce jardin mémoriel, l'équipe "Wagon Landscaping" que je souhaite remercier également pour le travail réalisé.

Les choses avancent. Vous l'avez dit, les travaux ont commencé sur la place Saint-Gervais. Un prototype a été installé à l'école Du Breuil, justement pour regarder comment ce site, ce jardin peut être développé de manière extrêmement concrète. Nous avons d'ailleurs eu l'occasion, avec les associations, de le voir et d'y travailler très longuement.

Les éléments de ce jardin, évidemment, veulent perpétuer le souvenir des victimes mais aussi en faire un lieu de résilience, avec la présence de végétaux, la présence d'eau et la présence de stèles rappelant l'identité des victimes. Il s'agit donc d'un beau projet, qui inscrira dans la durée et dans l'espace public parisien le souvenir de ce drame des attentats du 13 novembre 2015.

Nous fixons donc comme objectif d'avoir réalisé l'ensemble des travaux et une livraison de ce jardin mémoriel en 2025 au moment de la commémoration des 10 ans des attentats.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire, cher Nicolas.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 84.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité, je vous remercie. (2023, DDCT 84).

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif aux agressions subies par la communauté LGBTQIA+ à Paris.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés.

Nous examinons d'abord le vœu n° 53 relatif aux agressions subies par la communauté LGBTQIA+ à Paris.

La parole est à Alice COFFIN pour présenter ce vœu du groupe "Les Ecologistes".

Mme Alice COFFIN. - Merci, Monsieur le Maire.

Etre lesbienne, gay, trans dans l'espace public, c'est être exposé en permanence à des agressions. J'en sais quelque chose, nous en savons toutes et tous quelque chose. La littérature LGBT nous a fourni des récits très puissants à ce sujet. Je pense par exemple à l'extraordinaire ouvrage "Stone Butch Blues" de Leslie Feinberg, dont je vous recommande la lecture. Il met bien en scène la violence homophobe qui se déploie dans l'espace public, violence véhiculée par des particuliers mais aussi, historiquement, comme le montre cet ouvrage, par les représentants de la police, de l'Etat, en somme. Faut-il rappeler que les émeutes de Stonewall, qui ont donné naissance aux Gay Pride, aux Marches des Fiertés, étaient consécutives à des actions de répression policière contre la communauté. Il me semblait important de rappeler ce lourd passé, encore présent dans de nombreux endroits.

Plus récemment, en avril dernier, "Mediapart" a diffusé un documentaire intitulé "Guet-apens, des crimes invisibles" qui enquête sur des agressions homophobes méticuleusement préparées, certaines conduisant à la mort. Il y est fait état, de manière étayée, de la réticence des forces de l'ordre à prendre en compte le caractère homophobe de ces agressions lors du dépôt de plainte, alors que l'article 132-177 du Code pénal définit celui-ci comme étant une circonstance aggravante.

J'aimerais en particulier insister sur ce qu'il peut se passer à Paris au jardin des Tuileries, lieu de rencontres gays depuis plusieurs siècles, lieu aussi d'agressions homophobes et lieu, selon différents témoignages, de contrôles et harcèlements policiers à caractère homophobe.

Alors que l'on constate depuis 2016 une hausse de 129 % des actes anti-LGBTQIA+ selon le Secrétariat d'Etat à l'Egalité femmes-hommes, nous souhaitons à travers ce vœu que la Ville de Paris : premièrement, s'engage à traiter la problématique des agressions homophobes aux Tuileries, deuxièmement, demande à la Préfecture de police de communiquer un bilan spécifique quant aux nombreuses agressions des personnes LGBT+ et de présenter sa stratégie en vue de leur entière protection, troisièmement, demande à la Préfecture de police de présenter son plan de formation des agentes et agents de la police en vue de la protection des personnes LGBT, et, enfin, s'engage à faire de la lutte contre ces actes LGBTphobes un axe fort de son futur contrat parisien de prévention et de sécurité, avec une déclinaison territoriale spécifique au jardin des Tuileries.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Alice COFFIN.

Alors, double réponse. Nicolas NORDMAN, ou on commence peut-être par Mme la directrice représentant le Préfet de police.

Mme LA REPRÉSENTANTE DU PRÉFET DE POLICE. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Le principe fondamental sur lequel repose la République française, est l'égalité. Tous les citoyens sont égaux devant la loi, quelles que soient leurs origines, leur condition sociale, leurs convictions et leurs croyances, mais aussi

quelle que soit leur orientation sexuelle, et les services de police sont là pour contribuer, dans le cadre de leurs compétences, à faire respecter sur le terrain cette norme cardinale de notre droit.

Sur l'agglomération parisienne, quelques chiffres, et je vous détaillerai ensuite effectivement le plan de formation de la Préfecture de police pour nos agents.

Sur Paris, les services de police ont enregistré, depuis le début de l'année 2023, 419 agressions à caractère homophobe. 72 de ces faits ont été élucidés et ont donné lieu à 56 gardes à vue. Par ailleurs, 77 violences sur des personnes en raison de leur orientation sexuelle ont été constatées, parmi lesquelles 3 viols et 2 agressions sexuelles.

S'agissant plus particulièrement du jardin des Tuileries, géré depuis 2005 par le musée du Louvre, si des agressions homophobes ont déjà été commises en ce lieu, leur proportion dans les statistiques qui nous sont remontées n'est pas particulièrement supérieure au reste du territoire parisien. Le commissariat de Paris Centre reste très vigilant sur ce secteur, mais on n'a pas à ce jour d'objectivation d'une surreprésentation des actes homophobes sur le secteur des Tuileries.

Sur les mesures que nous prenons en termes de formation, la Préfecture de police est particulièrement sensibilisée sur le sujet des discriminations sous toutes leurs formes. La labellisation Afnor "Egalité, Diversité" de l'ensemble du Ministère de l'Intérieur, et à laquelle la Préfecture de police contribue, témoigne en ce sens de l'engagement des actions que nous menons dans la lutte contre les discriminations.

On travaille sur plusieurs registres. Un de nos axes de travail est l'accueil dans les commissariats et la prise en charges des victimes, car le public doit bénéficier d'un accueil de qualité et adapté aux problèmes rencontrés. C'est pour faciliter ce lien et les échanges que des policiers référents LGBTQIA+ ont été désignés dans chaque commissariat pour améliorer l'accueil des victimes et le traitement de la plainte, et nous avons au niveau central de la P.P. une coordination de ce travail par un officier de liaison spécialement dédié à la communauté LGBTQIA+.

En plus d'animer ce réseau des référents dans les commissariats parisiens, cet officier de liaison a en charge d'assister les services dans l'accueil et l'orientation des victimes, de s'occuper personnellement des plaintes sensibles et d'animer les formations sur les LGBTphobies ou la transidentité.

Cet officier dispose de l'outil de prise de rendez-vous en ligne, que l'on appelle "Police rendez-vous", déployé dans tout Paris et qui offre aux victimes un moyen d'accéder de manière plus confidentielle et plus rapide à un service de police en vue d'un dépôt de plainte. Il peut aussi s'appuyer sur le réseau de psychologues et d'intervenants sociaux de la Préfecture de police, ainsi que sur des partenaires associatifs reconnus.

Un chiffre intéressant : 90 % des victimes reçues par l'officier de liaison en 2023 indiquent qu'elles n'auraient pas déposé plainte en son absence. Preuve de ce rôle-là.

Quant aux formations que nous mettons en place, on a des formations spécifiques sur l'accompagnement des victimes pour améliorer la qualité de l'accueil mais aussi la qualité procédurale au cours de la prise de plainte.

On a également décliné cette démarche de labellisation Afnor, que j'ai évoquée en préalable, dans l'ensemble des structures de la Préfecture de police, avec une quarantaine de référents Egalité et Diversité qui sont déployés dans les différentes directions et services.

Nous travaillons également beaucoup avec l'association "Flag!", que nous sollicitons pour mettre en œuvre des sensibilisations à l'attention de chefs de service et des services de soutien des directions sur la thématique des personnels transgenres ou en cours de transition, au-delà des formations délivrées par l'officier de liaison que j'ai mentionné tout à l'heure.

On a également un public cible qui est celui des cadets de la République, pour lequel des sensibilisations sur les discriminations ont été délivrées par l'Association européenne des policiers LGBT, et des sensibilisations sur les LGBTphobies par des membres de l'association "Flag!".

Il y a également une formation "Prise en charge des personnes LGBTQIA+" qui va être dispensée dans les services de la Préfecture de police à partir de la fin de l'année 2023. Une nouvelle mallette pédagogique est en cours de conception sur la thématique de l'accompagnement social des personnes ; c'est une formation sur la transidentité au travail, en fait, plus précisément. Et cette formation-là, on la destine aux chefs de service et elle devrait être disponible début 2024.

De manière plus spécifique, on a organisé le 17 mai dernier des actions sur l'homophobie et la transphobie au sein de la P.P. Et sur le public extérieur, nous travaillons aussi à des sensibilisations dans les collèges via les policiers des missions de prévention, de contact et d'écoute, qui, en lien avec l'Institut national des hautes études pour la sécurité et la justice, l'I.N.H.E.S.J., la L.I.C.R.A. et l'Education nationale, ont développé un module de prévention qu'ils déploient dans les collèges sous la forme de débats sur les droits et devoirs, éveiller une discussion sur la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations.

Je terminerai en mentionnant le groupe de travail important, copiloté par le Préfet de région Ile-de-France et le Préfet de police, qui travaille notamment sur la lutte contre les LGBTphobies. Il s'agit du Comité départemental

opérationnel de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT, que l'on appelle le C.O.R.A., qui s'étend aussi aux problématiques de LGBTphobie et qui associe associations, Rectorat, Ville de Paris, Préfecture de Région et Préfecture de police.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Directrice.

Je donne la parole à Nicolas NORDMAN.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire, et merci, Madame la Conseillère, pour votre question qui rappelle l'impérieuse nécessité d'une mobilisation collective contre évidemment toutes les formes de discriminations et de violences, et notamment contre celles dont sont victimes les personnes LGBTQI+ à Paris. En effet, malheureusement, il y a des actes qui persistent dans l'espace public - vous avez parlé des Tuileries - mais également, on l'a vu récemment, dans les tribunes du Parc des Princes.

Face à cela, depuis maintenant de nombreuses années, la Ville de Paris mène une politique extrêmement résolue et déterminée pour lutter contre ces phénomènes.

D'abord, avec des actions de prévention et de sensibilisation, le soutien financier, avec notamment mon collègue Jean-Luc ROMERO, des associations investies sur ces enjeux, mais aussi des campagnes de communication, des événements auprès du grand public pour diffuser la culture de l'égalité.

Nous avons également souhaité que la police municipale parisienne puisse bénéficier de manière systématique et obligatoire de formations pour tout simplement permettre aussi le développement de cette culture de l'égalité et la prise en compte des actes contre les personnes LGBTQI+.

Enfin, une politique importante est menée pour renforcer la prise en charge des victimes, les intervenants sociaux en commissariat, et d'ailleurs, nous continuons le développement de ces personnels au sein des commissariats avec deux nouveaux intervenants sociaux qui vont arriver dans les commissariats des 5e, 6e et 8e arrondissements.

Et puis, les réseaux d'aide aux victimes dans les arrondissements, chargés de réunir les professionnels d'un arrondissement sur cette thématique et pour pouvoir travailler de manière spécifique. D'ailleurs, la mairie de Paris Centre a développé un réseau d'aide aux victimes sur cette thématique, qui est le lieu dédié pour pouvoir évoquer le sujet des Tuileries que vous avez évoqué dans votre intervention.

Compte tenu de tous ces éléments, j'émets un avis très favorable à votre vœu pour que nous puissions maintenir cette mobilisation absolument nécessaire de toutes et tous.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire, cher Nicolas.

Deux demandes d'explication de vote. Tout d'abord, celle d'Ariel WEIL pour le groupe Paris en commun.

Monsieur le Maire de Paris Centre, c'est à vous.

M. Ariel WEIL, maire de Paris Centre. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Je voulais simplement réagir à ce vœu et dire que, bien entendu, dans le Centre de Paris, et cela a été souligné, nous avons créé et nous entendons maintenir un territoire LGBTQI+ "friendly", comme on dit, avec, pour rappeler simplement l'ensemble des actions municipales, la création et l'inauguration récente de "La Bulle", avec en particulier Jean-Luc ROMERO-MICHEL qui s'y est énormément investi.

Nous étions ensemble aussi aux 30 ans du centre LGBT de Paris et d'Ile-de-France, où ce sujet a été évoqué, avec les plaques mémorielles de visibilisation de figures de la communauté LGBTQI+, avec évidemment toujours le point de départ de la Marche des Fiertés du Forum des sports que nous avons encore accueillie récemment, avec l'installation aussi du Mag Jeunes LGBT, rue Quincampoix. De plus, Nicolas NORDMAN vient d'évoquer le réseau d'aide aux victimes, j'ajouterai que la mairie de Paris Centre est partenaire du dispositif "En lieu sûr", qui a été lancé par l'association "Flag!".

Alors oui, les actes LGBTphobes perdurent, les signalements augmentent, ce qui est à la fois une mauvaise et une bonne nouvelle. Une mauvaise, parce que c'est une réalité très dure contre laquelle il faut lutter, et en même temps, on peut imaginer qu'il y a plus de dépôts de plainte et plus de signalements, ce qui va dans le sens de ce que l'on encourage et dans le sens du rapport de "SOS Homophobie" sur la hausse des témoignages de victimes, avec aussi une augmentation des cas de transphobie que je voulais évoquer, qui nous concerne énormément. Mais le fait que les victimes témoignent plus et parlent plus nous aide, nous aide dans le travail commun que l'on voulait faire.

Et c'est la dernière chose que je voulais souligner, il s'agit d'un travail extraordinairement serré avec la police, avec les deux polices, municipale et nationale, avec la sécurisation des abords des établissements de nuit et des lieux de rencontres historiques, et le jardin des Tuileries en fait évidemment partie. Nous travaillons avec la police, avec les équipes du commissariat de Paris Centre que je veux saluer ainsi que la division Centre de la police municipale, avec l'officier de liaison LGBTQI+ que vous avez évoqué, Madame la Préfète, qui d'ailleurs correspondait à une demande de "Flag!", que j'avais eu le plaisir de pouvoir inaugurer dans le 4e, et maintenant, il est à Paris Centre.

Simplement, je ne peux que redemander, à chaque fois, que son équipe soit étoffée. Evidemment, je sais que vous y travaillez, mais c'est une extraordinaire mission qui lui est confiée et c'est extrêmement utile. On travaille ensemble sur les données, et là aussi, je ne peux qu'être d'accord avec l'idée d'avoir des indicateurs réguliers relatifs aux agressions LGBTphobes.

Voilà ce que je voulais dire. Ensemble, collectivement, avec les associations, avec la police, avec la Ville, nous devons poursuivre et renforcer la sécurisation du public LGBTQI+ et lutter contre ces agressions.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

La parole est à Aurélien VÉRON pour une explication de vote au nom du groupe Changer Paris.

M. Aurélien VÉRON. - Monsieur le Maire, nous allons évidemment voter ce vœu, qui part d'une bonne intention. Demander des résultats, des chiffres d'agression LGBTphobes, c'est bien sûr utile pour comprendre cette montée constatée dans nos rues, dans les rues de Paris Centre en tout cas.

La demande que la Préfecture présente son plan de formation, je crois que le plan de formation est régulièrement mis en avant, et, avec Rachida DATI, nous sommes allés à la rencontre de "Flag!", qui fait un travail important au sein des forces de l'ordre en France et à Paris en particulier. Nous retournerons les voir, lorsque l'occasion se présentera, pour avoir le bilan de leur activité et de leur action entre-temps.

En revanche, engager une action ciblée sur les Tuileries, cela pose un problème particulier. Les agressions homophobes à Paris Centre, elles sont dans beaucoup de rues. Un élu de mon groupe à Paris Centre s'est fait agresser peu avant le Covid par une bande qui venait - je vais mettre des guillemets - "casser du P.D.". Un de ses amis proches s'est fait "casser la figure" également il y a quelques semaines, avec plusieurs jours d'interruption de travail. Par conséquent, les agressions homophobes ne concernent pas que les Tuileries, elles concernent aussi la rue du Temple, elles concernent aussi tout le quartier qui va autour de la rue des Archives et les rues transversales. Et les vigiles des bars, des établissements emblématiques comme "Le Cox" ou "Le Raidd Bar", expliquent qu'ils ne peuvent pas intervenir mais qu'ils sont témoins à une distance respectable d'agressions régulières dans ces rues.

Les Tuileries, c'est un lieu de haies un peu discrètes où des hommes se retrouvent pour se rencontrer, se retrouver et avoir une intimité derrière des buissons. Je ne sais pas si vous imaginez l'impact d'avoir des policiers dans ces haies sur ce public qui n'a surtout pas envie d'avoir des policiers sur le dos.

Le problème des dénonciations, des signalements d'agressions homophobes, c'est que les gays qui se font agresser dans ces conditions se savent dans la semi-légalité, parce que c'est un outrage public qui est condamné par la loi, et ils n'osent donc pas toujours porter plainte pour une agression homophobe dans les buissons des Tuileries. C'est donc une situation très compliquée pour eux. C'est vrai qu'un éclaircissement pour qu'ils puissent porter plainte et se retourner contre leurs agresseurs serait pratique, mais mettre des policiers dans ces buissons, en tout cas dans la zone des Tuileries, je ne vois pas trop l'intérêt pour les visiteurs du soir de ces haies.

Pour terminer, parce que je dépasse mon temps de parole, j'ai pendant trois ans demandé avec mon groupe l'installation de caméras de vidéoprotection dans les rues où les agressions ont eu lieu. J'ai demandé un bilan de l'action de la police municipale, qui est aussi là pour la tranquillité publique et pour apaiser et éventuellement prévenir des agressions. Je n'ai jamais eu de réponse. Les caméras ont toujours été rejetées, sauf récemment, lorsque la Préfète de police a proposé de mettre à disposition des arrondissements des nouvelles caméras.

Je suis donc un peu surpris que le groupe qui attaque la police pour son racisme systémique, pour ses violences et pour ses déviances appelle aujourd'hui à l'aide les mêmes forces de l'ordre, alors que la police municipale n'est pas sur le terrain la nuit.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

M. Aurélien VÉRON. - Bonne réflexion à vous.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Oui, j'aurais dû finalement vous couper à deux minutes. La troisième minute a été moins convaincante, pour garder une certaine neutralité.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 53 du groupe "Les Ecologistes" avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Eh bien, le vœu est adopté à l'unanimité, finalement. (2023, V. 175).

Merci, Alice COFFIN, d'avoir permis cette unanimité de notre Assemblée.

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif au projet de création d'une brigade équestre municipale.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la création d'une unité équestre de la police nationale à Paris.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons les vœux n^{os} 54 et 55 relatifs au projet de création d'une brigade équestre municipale.

La parole est à Raphaëlle RÉMY-LELEU pour présenter le vœu n° 54 de son groupe, le groupe "Les Ecologistes".

Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU. - Merci, Monsieur le Maire, chers collègues.

Lors du dernier Conseil, nous avions découvert 200.000 euros fléchés pour la création d'une brigade équestre au sein de la police municipale. Je vous avais posé un certain nombre de questions sur le déploiement, sur l'accueil des chevaux, sur la formation des cavaliers et des cavalières, questions restées sans réponse.

C'est bien dommage, parce que nous voulions vous éviter l'absurdité de la création d'une brigade équestre municipale, une absurdité tant en termes de coût qu'en termes de condition animale. Très simplement, parce que, déjà, il est un peu bizarre, étrange d'annoncer la création d'une brigade équestre pour la police municipale, alors même que cet été, la Maire de Paris a annoncé que nous allions renoncer aux balades à poney dans les parcs parisiens. Cela peut prêter à sourire, mais il s'agit bien de savoir comment nous appliquons notre propre charte du bien-être animal, notamment le refus d'une exploitation utilitariste des animaux et la possibilité pour les animaux de conserver ce que l'on appelle des comportements naturels, ou encore d'avoir accès à de l'eau fraîche en permanence.

Il y a donc un certain nombre de contradictions flagrantes entre l'intention de créer une brigade équestre municipale et nos engagements, tant en termes de sécurité que de condition animale.

Mais j'ai failli être rassurée en voyant, dans un article de "BFM" que, finalement, la brigade équestre ne serait pas créée sous cette mandature. Cela retire peut-être un peu du propos à ce vœu, mais cela me fait vous poser une question : à quoi ont donc servi les 200.000 euros fléchés à cette fin lors du dernier Conseil et du vote du budget supplémentaire ?

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci.

Alors, cela, c'était pour la brigade équestre municipale, mais je propose une discussion groupée avec le vœu n° 55 du groupe Changer Paris qui concerne, là, l'unité équestre de la police nationale à Paris.

C'est Jean-Didier BERTHAULT qui présente ce vœu n° 55 au nom du groupe Changer Paris.

M. Jean-Didier BERTHAULT. - Merci, Monsieur le Maire.

Je ne sais pas si ce seront les mêmes chevaux mais, en tout cas, ce ne sera pas la même police qui sera abordée. A l'inverse de ce qu'a défendu Mme RÉMY-LELEU, nous, nous souhaiterions effectivement, à l'instar de ce qui existe déjà notamment dans le périmètre de la Préfecture de police… Puisqu'il existe une brigade équestre en Seine Saint-Denis et que nous considérons que ces brigades équestres démontrent leur efficacité pour assurer l'ordre public, par leur mobilité mais aussi par leur visibilité. Nous considérons que les chevaux sont par ailleurs aussi impressionnants qu'apaisants et qu'ils ont à cet égard un effet dissuasif pour renforcer la proximité avec la population et avec les forces de sécurité.

Nous sommes, de plus, assez convaincus que tout cela peut se faire dans le cadre du bien-être animal qui a été rappelé par Mme RÉMY-LELEU. C'est d'ailleurs ce qu'il se passe dans beaucoup d'autres pays du monde, et il n'y a pas d'abus dans ce sens, lorsque c'est fait par de vrais professionnels.

C'est la raison pour laquelle, au nom de Geoffroy BOULARD et de l'ensemble des élus du groupe Changer Paris, je souhaitais que l'on puisse émettre ce vœu auprès de la Préfecture de police pour la possibilité de créer une unité équestre de la police nationale à Paris. Et, bien évidemment, si la réponse était positive, nous serions prêts à envisager un déploiement expérimental, même dans le 17e arrondissement si vous le souhaitiez.

Merci beaucoup.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Jean-Didier BERTHAULT.

On va d'abord donner la parole à Nicolas NORDMAN, puisque c'est d'abord de la police municipale qu'il s'est agi, puis Mme la directrice représentant le Préfet de police s'exprimera.

Nicolas, c'est à toi.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Comme vous le savez, nous avons créé à Paris la police municipale, que nous voulons être une police d'ultra-proximité, pouvant à la fois faire de la prévention, de la sanction et de la sécurisation, et nous aurons l'occasion d'ici le mois prochain de fêter le deuxième anniversaire de la création de cette police municipale.

Tout au long de ces deux années, nous avons énormément travaillé pour former les agents, les équiper, créer les divisions territoriales, l'Observatoire de la tranquillité publique, le comité d'éthique, les modalités d'intervention de nos agents sur le terrain, la doctrine d'emploi, beaucoup d'autres choses encore, et encore beaucoup d'autres choses à venir. Il reste d'ici la fin de la mandature beaucoup de travail pour parachever le déploiement total de la police municipale pour la renforcer, recruter, prouver aussi son efficacité au service des Parisiennes et des Parisiens.

Dans ce contexte, nous considérons qu'il faut d'abord consolider notre police municipale et que la création d'une brigade équestre n'est pas à l'ordre du jour, compte tenu de cette nécessité de renforcer et déployer la police municipale.

Bien sûr, la question pourra un jour se poser, car, dans certaines circonstances, bien entendu dans le respect du bien-être animal, les chevaux peuvent être tout à fait utiles et être présents notamment sur des manifestations publiques ou dans certains lieux spécifiques, avec souvent un effet bénéfique en termes de sécurité publique.

Dans cette attente, que nous ne créerons donc pas dans cette mandature, de la brigade équestre de la police municipale, je crois qu'il faut mieux coordonner les actions avec, d'une part, la Garde républicaine, qui dispose de chevaux, et, d'autre part, la brigade de la Préfecture de police, qui intervient en Seine Saint-Denis mais aussi à Paris - j'ai eu l'occasion de les croiser dans le 19e arrondissement, notamment à Rosa Parks. Ainsi, il faut travailler à cette meilleure coordination entre les uns et les autres.

Maintenant, les deux vœux. Je demande, sur le vœu demandant que la police municipale ne crée pas de brigade équestre, compte tenu du fait qu'il est sans objet, qu'il soit retiré. Sinon, j'émettrai un avis défavorable.

Sur le deuxième vœu, ne souhaitant pas interférer, bien évidemment, dans l'organisation de la Préfecture de police, j'émettrai également un avis défavorable s'il n'était pas retiré.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - C'est clair. Merci, Nicolas NORDMAN.

La parole est à vous, Madame la Directrice.

Mme LA REPRÉSENTANTE DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Monsieur le Maire.

Les patrouilles à cheval sont effectivement très appréciées de la population parisienne, elles favorisent le contact, elles permettent de nouer des liens entre les citoyens et les forces de l'ordre, et elles ont également un vrai intérêt en matière de sécurité dans bien des circonstances.

Actuellement, on bénéficie de la présence du régiment de la Garde républicaine de la gendarmerie nationale, qui effectue d'ores et déjà un certain nombre de patrouilles quotidiennement en soutien des forces de la Préfecture de police, des patrouilles de surveillance générale sous la responsabilité de la P.P., avec des rondes qui sont généralement déployées dans les bois de Boulogne et de Vincennes et également sur des sites parisiens comme les secteurs du Champ-de-Mars, du Louvre Rivoli, de l'île de la Cité et des quais de Seine. Une fois par semaine, en principe le mercredi, ils ont des missions de patrouille sur le secteur des Champs-Elysées, et les vendredis, les militaires du régiment de cavalerie sont régulièrement présents aux abords de la Grande Mosquée.

Pour des raisons de sécurité, il faut préciser que ces patrouilles ne peuvent pas agir dans n'importe quel terrain ou dans n'importe quelle circonstance, notamment la nuit. Il est plus simple de les guider dans des lieux suffisamment ouverts et dégagés, ce qui emporte un certain nombre de contraintes opérationnelles.

En termes de présence, ces militaires du régiment de cavalerie effectuent 7 patrouilles par jour et, au total, ce sont plus de 2.400 patrouilles chaque année, à cheval, dans Paris.

La création d'une brigade équestre pure Préfecture de police ne nous semble pas opérationnellement nécessaire pour le moment, puisque l'on bénéficie de cet appui de la Garde républicaine. Mais je souhaitais ajouter que très récemment, en septembre, nous avons travaillé avec la Garde républicaine pour encore mieux coordonner l'emploi de ces cavaliers qui sont mis à disposition de la Préfecture de police, selon des besoins actualisés. Suite à cette réunion, nous allons être en capacité d'augmenter la présence de ces cavaliers sur la plaque parisienne, et si le 17e arrondissement se propose, à titre expérimental, d'accueillir des patrouilles de la Garde républicaine sur certains secteurs qui pourraient être la porte de Saint-Ouen, la porte d'Asnières, le square des Batignolles - on peut en discuter -, le Préfet de police le verra d'un œil tout à fait favorable.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Directrice.

Est-ce que, compte tenu des réponses de Nicolas NORDMAN, le groupe "Les Ecologistes" accepte de retirer son vœu n° 54 ? Après, on voit le vœu n° 55. Mais sur le n° 54, est-ce que le groupe "Les Ecologistes" accepte de le retirer ?

Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU. - Monsieur le Maire, nous allons maintenir le vœu, notamment parce que l'objet des 200.000 euros reste en débat. Mais on aura peut-être des réponses lors du bilan.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Très bien.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 54 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 54 est rejeté.

Nous en arrivons au vœu n° 55 du groupe Changer Paris, donc c'est maintenant la police nationale.

Est-ce que vous acceptez, compte tenu des réponses, de retirer votre vœu, Jean-Didier BERTHAULT ?

M. Jean-Didier BERTHAULT. - Compte tenu des éléments que m'a apportés Mme la Représentante du Préfet de police, oui, je le retire.

Je vous confirme qu'on est volontaire et j'ai compris que vous étiez prête à envisager cela. Si ce n'était pas le cas, on redéposerait un vœu. Mais, en tout cas, on le retire à ce niveau-là.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup. Donc désolé, l'explication de vote tombe.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la sécurité des femmes dans l'espace public à Paris.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Alors, je vous propose sans transition d'examiner le vœu n° 56 relatif à la sécurité des femmes dans l'espace public à Paris.

Je donne la parole est à Samia BADAT-KARAM pour présenter le vœu du groupe Changer Paris.

Mme Samia BADAT-KARAM. - Monsieur le Maire, mes chères collègues, nous nous exprimons souvent dans cet hémicycle pour relayer les craintes des Parisiens pour leur sécurité dans l'espace public. En réclamant la création d'une police municipale, puis l'élargissement de ses missions et, enfin, son armement, nous défendons le droit de chaque Parisien de sortir librement sur la voie publique. Donnons-nous les moyens pour que l'espace public appartienne véritablement à tout le monde. Les dispositifs de médiation, les activités associatives qui consistent à réinvestir l'espace public peuvent jouer un rôle dans la réduction du sentiment d'insécurité, mais ces actions symboliques ne sont rien lorsque se produisent des faits de harcèlement ou d'agression.

Les femmes sont les premières victimes de ce harcèlement de rue mais aussi des agressions et des viols. Cet été, comme les précédents, les viols commis sur la voie publique se sont multipliés, celui commis sur le Champ-de-Mars fin juillet ayant particulièrement retenu l'attention. Hier encore, nous avons appris qu'une femme avait été violemment agressée et violée en pleine rue dans le 11e arrondissement de Paris. En 2021, 110 viols avaient été commis sur la voie publique à Paris, selon la Préfecture. Combien en 2022 et en 2023 ? Les toilettes publiques, vous le savez, apparaissent souvent comme le théâtre de ces agressions.

Il nous faut donc travailler collectivement pour réduire les risques a priori, mais aussi améliorer la prise en charge a posteriori.

En amont, tout d'abord, en créant une plateforme cartographique collaborative entre usagères principalement et les services de police. Des lieux ou points de tension pourraient ainsi être identifiés et l'attention décuplée. A ce titre, le maintien d'une formation exigeante des agents municipaux est essentiel, non seulement pour détecter en amont des situations à risques et les désamorcer, mais aussi pour prendre en charge les victimes.

Enfin, nous souhaitons pouvoir imaginer ensemble des moyens de réaction plus rapides ou de sécurisation des toilettes publiques. Défendre les droits des femmes, c'est défendre en premier lieu leur droit de circuler librement en toute sécurité, à toute heure du jour et de la nuit et dans tous les quartiers de la Capitale. Ce droit n'est, hélas, pas assuré à Paris.

Par ce vœu, nous proposons des solutions concrètes pour y remédier ; nous espérons être entendus.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Nicolas NORDMAN d'abord ? Puis, après, vous, Madame la Directrice ?

M. Nicolas NORDMAN, adjoint. - Oui, merci, Monsieur le Maire.

D'abord, quelques éléments. La formulation de votre vœu, sur certains aspects, a parfois été un peu caricaturale, même si, évidemment, vous soulignez une problématique extrêmement grave, et vous avez rappelé un certain nombre d'exemples qui sont tout à fait inquiétants et qui nécessitent une mobilisation collective très forte. De

ce point de vue, je vous suggère quelques reformulations de votre vœu pour permettre qu'il soit adopté, compte tenu de l'importance de ce sujet.

D'un point de vue extrêmement concret, la mobilisation de la Ville de Paris en faveur de la sécurité des femmes à Paris est extrêmement forte, avec le soutien des associations, la rédaction d'un guide "Genre et espace public", de la prévention situationnelle, des marches exploratoires spécifiquement organisées, des actions contre les violences sexistes et sexuelles dans les établissements de nuit, avec mes collègues Hélène BIDARD et Frédéric HOCQUARD. Ce sont là des enjeux sur lesquels nous sommes extrêmement mobilisés depuis maintenant quelques années.

Concernant le Contrat de prévention et de sécurité, il y aura bien entendu un volet extrêmement important sur cette question des violences faites aux femmes, la lutte contre le harcèlement de rue.

Vous l'avez souligné, nous allons poursuivre les formations pour la police municipale, avec deux formations obligatoires, l'une contre les violences conjugales, l'autre contre le harcèlement de rue, afin de comprendre, d'anticiper et de mieux prendre en charge les victimes dans l'espace public. D'ailleurs, le 24 novembre prochain, nous organiserons, comme nous l'avons déjà fait l'année dernière, une journée spécifique de mobilisation de la police municipale consacrée à la lutte contre les violences faites aux femmes dans l'espace public.

Je signale que les applications concernant les violences sexistes et sexuelles existent, et nous allons regarder si l'une d'entre elles peut être adaptée au contexte parisien. Cela fait partie, là aussi, des réflexions que nous avons dans le cadre du futur Contrat parisien de sécurité et de prévention.

Enfin, sur la prise en charge des victimes, j'ai déjà eu l'occasion de le dire dans ma réponse précédente, nous allons poursuivre le déploiement des intervenants sociaux en commissariats pour aider et accompagner les femmes victimes de violences dans leurs dépôts de plainte, mais aussi sur toute une série de soutiens, notamment de soutiens et d'accompagnements qui sont absolument nécessaires.

La politique parisienne est donc extrêmement ambitieuse sur le sujet. J'émets évidemment un avis favorable à votre vœu, même si je considère que compte tenu de l'engagement qui est le nôtre, finalement, vous poussez dans le sens de la politique que nous menons déjà.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Nicolas NORDMAN.

La parole est à vous, Madame la Directrice.

Mme LA REPRÉSENTANTE DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Monsieur le Maire.

Quelques mots pour rappeler en préambule que la lutte contre les violences sexuelles et les violences conjugales constitue un axe majeur d'effort et de travail pour la Préfecture de police, qui déploie à cet effet des moyens importants afin de parfaire la prise en charge et l'accompagnement des victimes dans nos commissariats. Les psychologues et les intervenants sociaux sont d'ailleurs mobilisés systématiquement. Lors d'un dépôt de plainte, ils sont informés, même d'une main courante de victimes de violences conjugales ou sexuelles, pour prendre contact et proposer un suivi ultérieur.

Les agents spécialisés dédiés à l'accueil de nos commissariats sont aussi formés à l'accueil des femmes victimes de violences, et un outil de prise de rendez-vous a été déployé dans tout Paris pour permettre aux victimes de disposer d'un accès plus confidentiel et plus rapide à un service de police.

La plateforme nationale des signalements en ligne est également un outil qui assure un accueil personnalisé, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, sous la forme d'un tchat. Les signalements sont ensuite envoyés au commissariat compétent qui les traite en priorité au regard de la sensibilité de l'infraction qui peut être dénoncée.

Nous avons également un certain nombre de partenariats avec le milieu hospitalier. Aujourd'hui même, nous signons une convention avec l'A.P.-H.P. pour favoriser le dépôt de plainte dans les services d'urgence dans tous les hôpitaux de l'A.P.-H.P. à Paris. Cette procédure existait déjà dans certains d'entre eux. Maintenant, elle sera généralisée dans tous les hôpitaux.

Je vous passe un peu rapidement les formations dédiées que nous mettons en œuvre sur le thème de l'accueil des femmes victimes de violences pour me concentrer sur quelques chiffres pour répondre à vos interrogations statistiques.

Depuis le début de l'année 2023, on compte 55 viols sur majeurs dans l'espace public, contre 60 l'an passé sur la même période, ce qui constitue une diminution de 8 %. L'année n'est évidemment pas finie. 12 viols sur mineurs ont été commis depuis le début de l'année dans l'espace public, contre 9 l'an passé sur la même période. Cela, c'est une augmentation de 33 %. 165 cas de harcèlement ou d'agression sexuelle sur majeurs ont été relevés depuis le début de l'année contre 192 l'an passé sur la même période, ce qui est une diminution de 14 %. 48 cas de harcèlement ou d'agression sexuelle sur mineurs depuis le début de l'année, contre 54 cas l'an passé, soit une baisse de 11 %, et 85 atteintes sexuelles sur les huit premiers mois de l'année contre 104 l'an passé sur la même période, soit une diminution de 19 %.

Je n'oublie pas non plus la demande formulée par Mme RÉMY-LELEU lors de la 3e Commission et je profite de ce vœu pour y répondre.

Nous avons établi 224 contraventions et 94 procédures pour outrage sexiste depuis le début de l'année 2023 - je pourrai, bien sûr, vous repasser ces chiffres ultérieurement -, soit au total 318 faits recensés pour outrage sexiste, contre 211 contraventions et 78 procédures, donc 289 au total sur la même période en 2022.

Sur l'idée avancée de création d'une plateforme visant à recenser les lieux où les sentiments d'insécurité et de harcèlement sont forts, je veux rappeler que tous les comportements illicites, et le harcèlement de rue en fait évidemment partie, doivent être signalés par les victimes aux services de police. C'est la meilleure manière de faire remonter l'information aux commissariats qui pourront ensuite affiner le parcours des rondes et patrouilles. Par ailleurs, les élus locaux, les conseils d'arrondissement et tous les contacts noués avec les riverains doivent aussi participer à cette remontée d'information qui nous est précieuse pour orienter l'activité des services de police.

Concernant la vidéoprotection, le maillage actuel permet d'assurer le visionnage de la plupart des grands axes de voies publiques. Si un espace n'est pas encore couvert, je vous invite à le faire remonter dans le cadre des débats que l'on peut avoir sur le P.V.P.P.

S'agissant de la mise en place d'un bouton d'appel éventuellement dans les toilettes publiques, à ce stade, nous, de manière opérationnelle, nous ne considérons pas que ce soit le dispositif le plus adapté. Il ne peut pas remplacer l'appel du 17. Mais, évidemment, en lien avec la Ville de Paris, on portera une grande attention aux travaux éventuels sur des dispositifs qui viendraient à être créés ou utilisés, afin de les rendre opérationnels le cas échéant.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Directrice.

Si j'ai bien compris, l'avis de l'Exécutif est favorable si le groupe Changer Paris accepte les amendements de l'Exécutif.

Je vais donc d'abord me tourner vers... Alors, Madame DATI, est-ce que votre groupe accepte les amendements de l'Exécutif ?

Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement. - C'était pour intervenir sur ces éléments.

Tous les jours, on déplore...

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Alors, je vous donne exceptionnellement...

Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement. - Ah ? Non, parce que vous m'avez dit que c'était possible.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Je vous donne exceptionnellement...

Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement. - Pardon, Monsieur le Maire. J'ai demandé, on m'a dit que c'était possible.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Je vous donne exceptionnellement la parole, car, en l'occurrence, vous avez demandé à intervenir comme maire…

Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement. - Voilà.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - … du 7e arrondissement sur un sujet qui concerne tout Paris.

Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement. - Qui concerne le 7e.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Le règlement intérieur ne prévoit pas votre intervention, mais je vous donne la parole compte tenu du fait que c'est un vœu de votre groupe, et pour savoir notamment si vous acceptez les amendements de l'Exécutif.

Après, j'ai une explication de vote du groupe "Les Ecologistes".

Donc allez-y, Madame la Présidente.

Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire, et merci de m'accorder ce temps de parole.

C'est vrai que tous les jours, je le vois dans le 7e arrondissement, on déplore des agressions sexuelles, des atteintes aux personnes - c'est tous les jours et, Nicolas NORDMAN comme Mme la Représentante du Préfet de police, vous le savez puisque nous sommes en lien, en relation quasi quotidienne -, pour ne pas dire des viols. D'ailleurs, un viol a encore été commis hier en plein jour dans le 11e arrondissement. Et je ne parle pas du viol qui nous a beaucoup émus cet été et dont les circonstances ont été épouvantables, s'agissant de cette touriste étrangère. D'ailleurs, les conditions d'enquête et d'investigation sont très compliquées. Pourquoi ? Parce que l'on avait très peu d'éléments d'identification.

Et pourquoi je prends la parole ? Ces conditions sordides de viol, ce sont les conditions sordides de toutes les agressions sexuelles et de toutes les atteintes aux femmes qui arrivent en plein Paris.

Les solutions, cela ne peut pas être des marches. D'ailleurs, cela n'avait suscité aucune réaction de Mme HIDALGO, ce viol sordide. Mais cela ne peut pas être des marches, cela ne peut pas être de recenser des lieux. Non, cela ne peut pas être de recenser et de nous dire "attention, on va recenser les lieux, et surtout n'y allez pas".

La solution, c'est d'avoir des caméras de video-protection, car ce sont des éléments importants d'investigation, de preuve d'éléments probants pour interpeller les auteurs. Il y a eu des présumés auteurs qui ont été interpellés, et on n'est pas sûr si c'est vraiment eux ou pas. Pourquoi est-ce que les caméras étaient trop éloignées ? Vous refusez les caméras de vidéoprotection sur le Champ-de-Mars, vous refusez la police municipale armée, qui a quand même une vertu dissuasive, et vous le savez. Sur des sites extrêmement touristiques comme le Champ-de-Mars ou d'autres à Montmartre ou ailleurs, c'est très dissuasif d'avoir des caméras, évidemment pour la justice pour qu'elle puisse retrouver les auteurs, et je suis sûre que vous êtes très attachés à ce que l'on retrouve les auteurs. Mais aussi d'avoir une police municipale armée sur l'espace public, parce que c'est extrêmement dissuasif. Et je suis effectivement d'accord avec vous, la police municipale ne remplace pas la police nationale. Simplement, elle est très complémentaire. Regardez sur le trafic de "stup", elle est très complémentaire.

Je souhaite donc que l'on puisse avoir plus de caméras de video-protection sur l'espace public, car c'est important pour retrouver les auteurs, mais aussi une police municipale armée, équipée, formée en ce sens.

Je vais vous dire, à l'approche des J.O., déjà aujourd'hui, on est à un niveau inédit de ce type de délinquance. Si on pouvait avoir un sens des responsabilités dans votre majorité pour éviter et empêcher ce type de drame qui arrive, je vous le dis, quasiment tous les jours.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci.

Vous acceptez les amendements de l'Exécutif ? Merci beaucoup, Madame BADAT-KARAM.

Explication de vote de Raphaëlle RÉMY-LELEU au nom du groupe "Les Ecologistes".

Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU. - J'en profite pour saluer ma collègue Mme Samia BADAT-KARAM. Je ne suis pas d'accord avec vous sur ce sujet. J'avais d'ailleurs un sentiment assez ambivalent à la lecture de votre vœu. J'aurais aimé que vous puissiez prendre la parole pour le défendre une nouvelle fois. Visiblement, vous en aviez envie.

Et moi aussi, quelque part, j'avais envie d'y croire. Malheureusement, votre groupe n'a donné que très peu de gages de votre investissement en matière de sécurité et de sécurité des femmes. Par exemple, j'aurais aimé avoir votre soutien lorsque nous demandions le rapport complet de la Préfecture de police sur l'accueil des femmes en commissariats.

Merci, Madame la Directrice de cabinet adjointe du Préfet de police de Paris, de nous avoir donné les chiffres qui étaient demandés et qui constituaient l'un des points que je trouvais très intéressant du vœu.

Je rebondis néanmoins sur la présence de psychologues en commissariats et d'assistantes et d'assistants de service social. Je sais que vous n'êtes pas responsable des carences en la matière depuis plusieurs années, mais j'attends toujours l'appel de la ou du psychologue qui devait m'appeler à la suite de mon dépôt de plainte pour violences conjugales en 2019, et on sait que, au quotidien, de trop nombreuses victimes attendent un accompagnement psychologique et/ou social au sein des commissariats et que le manque de moyens ne permet pas d'assurer cet accompagnement.

Pour revenir au vœu en lui-même, écoutez, il y a beaucoup d'éléments qui montrent, au-delà d'une analyse diamétralement opposée des politiques de sécurité et de ce qui est nécessaire pour protéger les femmes, un manque de sérieux dans votre travail à ce sujet, car les plateformes cartographiées qui ont été étudiées, il a été prouvé à de nombreuses reprises qu'elles n'étaient pas efficaces, si ce n'est qu'elles permettaient l'instrumentalisation du sentiment d'insécurité. C'est ainsi le cas d'une plateforme qui avait été développée il y a quelques années, où n'importe qui pouvait faire en sorte qu'en quelques heures, telle ou telle ville devenait la ville dans laquelle on se sentait le moins en sécurité en France.

Je suis également très embêtée par cette confusion permanente entre les missions de la police municipale, les missions de la police nationale et la responsabilité de l'ensemble des agentes et des agents du service public. Là encore, j'attendais votre soutien lorsque nous demandions que l'ensemble des agentes et des agents de la Ville de Paris puissent bénéficier de formations à ce sujet, non pas pour de l'accueil direct de victimes, car ce n'est pas leur travail, mais pour une sensibilisation notamment autour de la prévention universelle des violences sexistes et sexuelles.

Enfin, votre point sur la vidéoprotection méconnaît le système et le fonctionnement du P.V.P.P. à Paris.

Et, pardon, il restait un dernier point. De même que si l'élaboration d'un bouton d'appel au secours pourrait être intéressante, elle ne le serait, à mon sens, que pour la police nationale, pas pour la police municipale. Il me semble important de rappeler, comme l'a fait Mme la Représentante du Préfet de police, que le numéro d'appel en cas d'urgence reste toujours le 17, police-secours.

Enfin, je paraphraserai Clémenceau, et cela ne m'arrive pas souvent. La protection des femmes et la sécurité sont des sujets trop sérieux pour être laissés à la droite, et j'aurais aimé que mes collègues de la majorité s'en rendent compte.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci…

Pardon ?

Mme Samia BADAT-KARAM. - Je veux juste…

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Non.

Mme Samia BADAT-KARAM. - J'ai été mise en cause personnellement, je voudrais avoir l'occasion de répondre, s'il vous plaît.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Je n'ai pas ressenti la mise en cause personnelle.

Mme Samia BADAT-KARAM. - Si, si. Je voudrais juste dire que, pour nous, la gauche n'a pas le monopole de ce sujet. Etre féministe, pour nous, c'est justement défendre la sécurité des femmes, et j'entends que vous ne pouvez pas le comprendre.

Je remercie l'Exécutif, en tout cas, d'avoir accepté notre vœu, même s'il n'est pas totalement complet, et on est pour, effectivement, tout ce qui est vidéosurveillance. Mais c'est déjà un premier pas.

Donc merci, Monsieur NORDMAN, merci à l'Exécutif de comprendre les enjeux sur ce sujet de la sécurité des femmes à Paris.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Bon, je malmène le règlement intérieur, mais cela permet au débat d'avoir lieu. Il me semble juste de donner, évidemment pour peu de temps, la parole à Nicolas NORDMAN - de lui redonner la parole.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint. - Très vite. Dans ma réponse, je me suis contenté de répondre au vœu tel qu'il a été exprimé par le groupe Changer Paris. Peut-être, Madame DATI, ne l'avez-vous pas lu entièrement, mais notamment la question de la cartographie, ce n'est pas moi qui l'ai mise en avant, c'est précisément ce qui est contenu dans le vœu et écrit par votre groupe.

Vous critiquez finalement une partie du contenu du vœu auquel je réponds favorablement. Je réponds favorablement.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Madame la Présidente, écoutez, Nicolas NORDMAN peut se permettre…

M. Nicolas NORDMAN, adjoint. - C'est simplement pour dire…

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - … avec la politesse qui le caractérise, de remarquer seulement ce qu'il estime être une contradiction.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint. - Voilà, je relève simplement cela, je dis que je réponds simplement au contenu du vœu, tel qu'il m'a été présenté, et d'ailleurs, j'y émets un avis favorable.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Favorable si amendé, amendement accepté, je le mets donc aux voix, à main levée.

Qui est pour ce vœu n° 56 du groupe Changer Paris ?

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le président FÉRAUD est le seul à avoir voté contre, c'est cela ? Non, je plaisante ! Le président FÉRAUD a voté pour, naturellement. Voilà. Mais comme il y avait un petit temps de retard dans le lever de la main, j'aurais pu me méprendre.

Le vœu du groupe Changer Paris est donc adopté. (2023, V. 176).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au renforcement des moyens de sécurité dans les quartiers Champerret et Porte d'Asnières.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le vœu n° 57 relatif au renforcement des moyens de sécurité dans les quartiers Champerret et Porte d'Asnières.

C'est Jean-Didier BERTHAULT qui le présente, au nom du groupe Changer Paris.

M. Jean-Didier BERTHAULT. - Merci, Monsieur le Maire.

Mme la Représentante du Préfet de police et M. le maire en charge de la sécurité ne seront certainement pas surpris par ce vœu, compte tenu des multiples échanges que nous avons entre la mairie du 17e, police municipale et police nationale, sur l'augmentation des actes d'incivilité et de délinquance dans ces quartiers Champerret-Berthier et Porte d'Asnières.

Il ne s'agit pas de stigmatiser un quartier, il ne s'agit pas non plus, dans ce vœu, d'en dénoncer les causes, notamment parce que l'adjoint au logement n'est pas présent, mais surtout de parler de ses conséquences. Les conséquences, c'est un quartier qui vivait de façon apaisée et tranquille et qui fait face aujourd'hui à cette recrudescence de présence accrue de bandes, de dealers, d'alertes récentes de risques de rixes, évitées grâce à la vigilance d'associations de prévention spécialisée et des polices municipale et nationale que nous sollicitons et que les habitants sollicitent également très régulièrement. Et nous sommes face à une situation où quelques personnes aujourd'hui pourrissent - c'est bien le mot - la vie de centaines d'habitants de ce quartier.

Il avait été voté en 2022 par le Conseil de Paris trois nouvelles caméras de vidéoprotection, considérant que leur installation était prévue d'ici 2024. Ce vœu résume, en fait, notre demande, à la fois sur le renforcement des moyens matériels et humains pour élucider et pour démanteler ces bandes dans les meilleurs délais, d'autant que c'est quelque chose de commun à ce quartier et à Levallois, donc peut-être des opérations de police communes. Une meilleure prise en charge également par le 17, car nous relayons régulièrement en tant qu'élus aux habitants le numéro du 39-75 pour la police municipale quand il s'agit de petites incivilités et le 17 quand c'est plus grave, et malheureusement, il y a des temps de réponse qui ont été ces derniers temps souvent très longs.

Enfin, que vous puissiez nous confirmer un calendrier précis d'installation opérationnelle des caméras, notamment celle qui est prévue sur le côté du square André-Ulmann, qui pose un vrai problème avec des intrusions récurrentes par des bandes et par du deal qui est identifié par tout le monde dans le quartier, de façon que nous ayons une idée précise du déploiement de ces caméras avant les Jeux olympiques et paralympiques, comme c'était prévu dans les engagements précédents.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Jean-Didier BERTHAULT.

Je donne la parole à Mme la directrice, représentante du Préfet de police. C'est à vous.

Mme LA REPRÉSENTANTE DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Monsieur le Maire.

Le commissariat du 17e arrondissement est évidemment pleinement engagé, comme vous l'avez souligné, dans la lutte contre toutes les formes de délinquances au quotidien, tant au niveau des quartiers que vous évoquez dans votre vœu que de l'ensemble de l'arrondissement.

Je ne vais pas détailler l'ensemble des services de police que l'on mobilise au-delà des effectifs du commissariat, mais vous savez que nous avons également la brigade des stupéfiants qui agit, la Brigade anticriminalité qui se déploie chaque jour et, de manière récurrente dès qu'on peut le faire, des interventions des compagnies de sécurisation et d'intervention des 8e et 16e arrondissements, qui peuvent arriver également en renfort.

Quelques chiffres, là encore, avant de répondre sur la partie sur les caméras. Concernant les atteintes volontaires à l'intégrité physique, depuis le début de l'année, elles ont diminué de 6,28 % par rapport à la même période de 2022 sur l'ensemble de l'arrondissement, et les atteintes aux biens ont diminué de 0,31 %. On va dire qu'elles sont stables.

On a toutefois une grande vigilance sur ce quartier et on travaille aussi à la meilleure réactivité du numéro 17, que vous avez souligné. Ces appels d'urgence sont gérés au sein de la zone de compétence de la Préfecture de police par les services de police et les pompiers au sein de la plateforme des appels d'urgence, la P.F.A.U., installée à la caserne de Champerret que vous connaissez bien.

Pour faire face à cette volumétrie des appels d'urgence, qui est la plus importante au niveau du territoire national, il faut quand même le souligner, la P.F.A.U. est organisée, depuis sa création en janvier 2016, en deux niveaux. Le niveau 1, c'est une salle de réception qui filtre les appels, où les opérateurs définissent l'urgence et transmettent si nécessaire l'appel à la salle de traitement des appels dite de niveau 2, et ces appels sont alors pris en charge et les demandes d'intervention sont transmises aux services compétents. Les appels qui ne présentent pas de caractère d'urgence sont, quant à eux, réorientés vers le bon service.

On a également une plateforme d'appels, des appels non urgents, qui a été créée en janvier 2017 et qui permet aux usagers, via le 34-30, de bénéficier d'une meilleure information sur les démarches administratives plus courantes, ainsi que de contacter les commissariats parisiens pour des démarches non urgentes qui ne justifient pas un appel au 17.

En 2022, au sein de la P.F.A.U., c'est plus de 1.765.000 appels. Pour le niveau 1, l'attente moyenne est de 24 secondes, et la durée médiane des conversations de 31 secondes. Pour le niveau 2, l'attente moyenne est de 31 secondes et la durée moyenne des appels de 1 minute et 15 secondes.

Pour, plus précisément, les durées d'attente dans le 17e arrondissement, sur les huit premiers mois de 2023, pour 5.255 interventions, la durée moyenne d'intervention du commissariat du 17e était de 7 minutes et 46 secondes. On peut toujours s'améliorer, mais cela reste un délai honorable.

Sur les trois caméras que vous mentionnez dans votre vœu, ce que je peux vous indiquer, c'est que les travaux du site situé rue André-Bréchet et rue Francis-Garnier ont été réalisés, mais lors des violences urbaines, malheureusement, l'armoire électrique prévue pour l'alimentation de la caméra a été incendiée et on est donc actuellement en attente de la réparation de cet équipement.

Sur la caméra située boulevard de Reims, angle rue Raymond-Pitet, l'étude technique est terminée et on est en train d'échanger avec la Direction des Espaces verts et de l'Environnement de la Ville de Paris pour planifier les travaux.

Sur la caméra de la rue des Tapisseries, l'étude technique est en cours de finalisation.

Si vous avez d'autres demandes, je pourrai par la suite vous communiquer le planning en toute transparence.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Directrice.

Cher Nicolas, Monsieur le Maire.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint. - Je pense que l'ensemble des éléments sollicités ont été apportés par la réponse de la Préfecture de police.

Le vœu demande des moyens matériels et humains complémentaires. Evidemment, je ne peux que souscrire à cette demande. En ce qui me concerne, j'émets donc un avis favorable au vœu s'il n'est pas retiré, compte tenu des éléments qui ont été donnés.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Jean-Didier BERTHAULT, est-ce que, éventuellement, vous retirez votre vœu, compte tenu de la réponse très complète de Mme la Représentante du Préfet de police ?

M. Jean-Didier BERTHAULT. - Oui, mais c'est un vœu voté à l'unanimité du conseil d'arrondissement, donc je le maintiens par respect pour mes collègues.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Très bien, et l'avis de l'Exécutif est favorable.

Je mets donc aux voix, à main levée, ce vœu n° 57.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Eh bien, le vœu est adopté à l'unanimité. (2023, V. 177).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au manque d'effectifs de sécurité privée mobilisés pendant les J.O.P. 2024.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le vœu n° 58 relatif au manque d'effectifs de sécurité privée mobilisés pendant les J.O.P. 2024.

La parole est à Rudolph GRANIER pour le présenter au nom du groupe Changer Paris.

M. Rudolph GRANIER. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire, Madame la Représentante du Préfet de police, Madame la Préfète, mes chers collègues.

A plusieurs reprises au sein de cette Assemblée, notre groupe a fait part de ses inquiétudes quant aux potentielles failles de sécurité au cours des Jeux à Paris. La dernière note du renseignement territorial a malheureusement confirmé notre crainte en évoquant très clairement que la filière de la sécurité privée, en crise déjà depuis plusieurs années, pourrait ne pas suffisamment répondre aux besoins… (*coupure micro)*.

Vous m'avez habitué à mieux, Monsieur le Président, en termes de censure… (*coupure*). Je vais mal le prendre, Monsieur BLOCHE, à la fin, Monsieur le Maire.

La filière, disais-je, de la sécurité privée, en crise, pourrait, par manque de personnels nécessaires, ne pas assurer le bon déroulement de la compétition, et, évidemment, ce seraient les Parisiens les premiers à pâtir de cette situation.

Deuxième salve, le rapport complémentaire de la Cour des comptes, rendu public en juillet, évoquait également, je cite, "une carence probable de la sécurité privée, qui doit être anticipée au plus tard en octobre." Cela tombe bien, nous y sommes, et nous avons l'obligation, Monsieur NORDMAN, de vous demander des comptes.

Le C.O.J.O.P., de son côté, évalue ses besoins à 17.000 agents de sécurité privée par jour, avec des pics à 22.000, et malheureusement, les récentes mesures du Gouvernement visant à alléger la durée des formations des agents de sécurité privée devraient nous réjouir alors qu'en réalité, elles ne nous rassurent absolument pas. Cette décision irait dans le bon sens si les enquêtes de moralité avaient été maintenues. Le renseignement territorial, Mme la Directrice adjointe de cabinet du Préfet de police, évoque un sérieux risque d'infiltrations malveillantes à cause de la suppression de cette étape fondamentale. Je m'en suis ouvert dans un hebdomadaire il y a deux semaines à travers une tribune qui n'est pas rédigée pour me faire plaisir, mais, encore une fois, pour vous alerter, et je vous

invite d'ailleurs à acheter le même hebdomadaire demain matin dans vos kiosques, qui fait la une sur les Jeux olympiques à Paris.

Notre demande est donc simple et se borne aux zones directement gérées par la Ville au cours des Jeux. Nous souhaitons que vous nous transmettiez un tableau prévisionnel détaillé des effectifs des forces de sécurité publique et privée mobilisées sur les sites gérés par la Ville au cours des compétitions, et, deuxièmement, que vous communiquiez au Conseil de Paris et, le cas échéant, que vous renforciez l'exigence des critères de sélection des entreprises de sécurité privée dans les marchés conclus par la Ville relatifs à la sécurisation des sites de festivités liées aux Jeux.

Nicolas NORDMAN, lorsque 63 % des Français estiment que le pays ne sera pas prêt à assurer la sécurité de la compétition, chacun doit prendre ses responsabilités.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je donne la parole à Nicolas NORDMAN, pour vous répondre.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint. - Oui, nous prenons nos responsabilités, nous serons prêts, évidemment, pour l'organisation des Jeux.

J'en profite pour vous dire que nous avons depuis très longtemps lancé les marchés nous permettant d'avoir les effectifs nécessaires pour organiser notamment la présence de la sécurité privée sur certains sites qui vont être opérés par la Ville à l'occasion des Jeux olympiques.

Vous nous demandez de renforcer les exigences en matière de critères de sélection. Je crois que nous ne vous avons pas attendus pour lancer ces marchés. Et si nous le faisions maintenant, nous serions, pour le coup, assurés de ne pas avoir les réponses suffisantes pour pouvoir tout simplement organiser avec la sécurité privée les Jeux sur les sites qui vont être opérés par la Ville.

Sur votre demande concernant la transmission de tableaux prévisionnels détaillés, sur chacun des sites, des effectifs privés mobilisés, je crois qu'il n'est pas de bonne politique que de dévoiler les dispositifs de sécurité tels qu'ils sont prévus. C'est par principe une question de sécurité. Evidemment, nous ne pouvons pas donner site par site le nombre d'agents mobilisés ; cela va à l'inverse de l'impératif de sécurité que nous devons avoir.

Néanmoins, je vous rassure, nous serons prêts pour les Jeux olympiques. Nous avons mis dans nos marchés, que nous avons lancés depuis maintenant quelques mois, des critères très importants notamment concernant la formation. J'ai eu l'occasion de le dire tout à l'heure, dans les questions d'actualité.

Je peux vous rassurer à la fois sur le fait que nous serons prêts et sur le fait que nous mettons tout en œuvre pour avoir des équipes de sécurité privée opérationnelles au moment de l'organisation des Jeux olympiques.

Pour toutes ces raisons, j'émets un avis défavorable à votre vœu.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Alors, explications de vote "or not" explications de vote ?

Finalement, explication de vote, il y a eu des allers et retours.

Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU. - Finalement, explication de vote pour participer à ce débat qui est tout à fait passionnant. Merci, Monsieur le Maire.

Simplement pour assurer M. GRANIER que si je ne partage probablement pas ses choix de lecture d'hebdomadaires, je partage un certain nombre des inquiétudes qu'il exprime à travers ce vœu sur la préparation des Jeux olympiques et paralympiques, des mesures de sécurité et de l'appel aux forces de sécurité privée. J'entends aussi néanmoins les explications de M. NORDMAN sur les problématiques opérationnelles qui seraient provoquées par une information trop détaillée sur les effectifs mobilisés.

Je pense donc que, sur ce sujet, on pourrait trouver une voie d'accord entre les différents groupes du Conseil de Paris et j'espère que l'on y travaillera bientôt en 3e Commission. Comme quoi, quand les vœux sont clairs et bien écrits et que les sujets sont travaillés sérieusement, on peut probablement réussir à trouver un terrain d'entente.

Ce sera donc une abstention pour le groupe "Les Ecologistes".

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Le vœu n° 58 est-il maintenu ?

M. Rudolph GRANIER. - Naturellement, Monsieur le Maire…

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Naturellement, merci, je le mets aux voix…

M. Rudolph GRANIER. - … d'autant plus quand je vois aujourd'hui dans la presse gratuite…

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - … avec un avis…

M. Rudolph GRANIER. - … la façon dont vous recrutez.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Non, non, il n'y a pas de "ah, ah, ah". En l'occurrence, je sais compter.

Oui, je veux bien compter, si vous voulez qu'on se livre à ce plaisir.

17 pour.

Qui est contre ? Levez la main. Levez la main, ceux qui sont contre.

18 contre.

Il y a des abstentions.

Du coup, ce vœu n° 58 du groupe Changer Paris est rejeté.

Nous avons fini avec… Nous avons fini avec les dossiers de la 3e Commission.

Je vous propose de lever la séance, qui reprendra à 9 heures demain matin avec les dossiers de la 4e Commission.

La séance est levée.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue le mercredi 4 octobre 2023 à vingt heures cinquante-cinq minutes, est reprise le jeudi 5 octobre 2023 à neuf heures cinq minutes, sous la présidence de Mme Carine ROLLAND, adjointe).

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Mes chers collègues, je vous propose de reprendre le cours de nos travaux en abordant ceux de la 4e Commission.

Compte rendu de la 4e Commission.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Sans plus tarder, je donne la parole à M. Gauthier CARON-THIBAULT, président de la 4e Commission.

M. Gauthier CARON-THIBAULT. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, lors de la réunion de la 4e Commission, nous avons procédé comme à notre habitude en amont de l'examen des projets de délibération à un moment de formation collective avec une présentation par Véronique LEVIEUX, adjointe à la Maire de Paris en charge des personnes âgées que je salue, d'un projet mené actuellement dans le 18e arrondissement autour de l'E.H.P.A.D. Oasis géré par le C.A.S.-V.P. sur une expérimentation qui permet à la Ville d'engager ce que l'on appelle "le virage domiciliaire", qui est le renforcement du soutien à domicile des personnes âgées et parmi elles les personnes âgées dépendantes.

C'est une expérimentation menée sur 2023 et 2024 sur 15 places de ce que l'on appelle l'E.H.P.A.D. "hors les murs", donc d'E.H.P.A.D. à domicile, d'accompagnement renforcé, organisé par l'E.H.P.A.D. Oasis, par Paris domicile Nord-Ouest et par Paris 18e arrondissement en partenariat avec la Maison des aînés et des aidants ainsi que la C.P.T.S., la Conférence partenariale des territoires de santé. C'est un dispositif qui répond à une invitation, un appel à manifestation d'intérêt lancé par l'Agence régionale d'Île-de-France et qui, au-delà de l'aspect technique, permet d'avoir aussi une réponse sociétale puisque, comme vous le savez, le souhait d'une majeure partie des personnes âgées est de pouvoir continuer à vieillir le plus longtemps possible dans leur domicile ou en tout cas dans un domicile.

Cette expérimentation menée par la Ville permet à ces personnes de rester le plus longtemps possible à leur domicile. Cela répond à une attente d'alternative à l'E.H.P.A.D., mais également à des enjeux particuliers à Paris, puisque nous allons avoir une augmentation du nombre de personnes âgées dépendantes, donc également une augmentation du besoin de places de ces personnes en établissement. Face à un foncier peu disponible, nous devons déployer ces dispositifs qui leur permettent de rester vivre à domicile.

Suite à cette présentation effectuée par Véronique LEVIEUX, nous avons pu avoir une présentation par les adjoints de plusieurs projets de délibération, notamment concernant l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap, le soutien aux associations d'aide alimentaire, le développement de l'habitat inclusif, l'accompagnement psychologique des réfugiés. Puis, à l'issue de ces présentations, nous avons également échangé autour de plusieurs vœux qui ont été déposés par les groupes politiques et que nous n'allons pas tarder à analyser

aujourd'hui même. Plusieurs vœux dont le sujet des ascenseurs publics qui, après un traitement émotionnel par certains médias, sera, je l'espère, traité ici avec raison.

Je ne peux pas finir cette présentation des travaux de la 4e Commission sans renouveler les félicitations de notre Commission à Anne SOUYRIS, qui a été élue, comme vous le savez, au Sénat.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur CARON-THIBAULT.

2023 DSOL 81 - Subventions (76.500 euros) à 12 associations. - Information et soutien en direction des personnes en situation de handicap.

Vœu déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif aux chiens guides d'aveugles.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Nous en venons au projet de délibération DSOL 81 et au vœu n° 59. Le projet de délibération DSOL 81 porte sur des subventions pour un montant de 76.500 euros à douze associations portant sur l'information et le soutien en direction des personnes en situation de handicap.

La parole est à Alice COFFIN pour le groupe "Les Ecologistes" et pour cinq minutes.

Mme Alice COFFIN. - Merci, Madame la Maire.

Bon début de journée à toutes et tous.

Je voudrais, en réaction et en soutien aux associations concernées par ce projet de délibération, vous parler d'une action menée le 17 septembre dernier par le collectif handi-féministe "Les Dévalideuses". Ce collectif a bloqué la station de métro Invalides, qui est ironiquement inaccessible aux membres précisément des "Dévalideuses" et à l'ensemble des personnes handicapées. Une image très forte pour dénoncer l'exclusion des personnes handicapées orchestrée par l'État français, avec un slogan : "vous nous bloquez, on vous bloque". Bloquer les Invalides pour protester contre le validisme de notre société, c'est déjà le début d'un militantisme très puissant, très bien pensé. C'est pourquoi je voudrais saluer l'extraordinaire courage et intelligence politique et activiste de ce groupe parce qu'il est évident que si les choses doivent changer à Paris, ce sera comme souvent grâce aux militants que, j'espère, nous entendrons.

Dans leur communiqué, elles expliquaient : "Alors que la Ville de Paris s'affiche fièrement terre d'accueil pour les prochains Jeux paralympiques, "Les Dévalideuses" décident de hacker l'espace et le débat public". En dénonçant l'invisibilisation des personnes handicapées et de la réalité, elles révèlent au monde le traitement discriminant que la France leur réserve.

En effet, 18 ans après la loi de 2005 pour l'égalité des droits et des chances qui promettait une société 100 % accessible, le bilan est quelque peu amer. Dans les transports parisiens, 93 % des stations de métro sont inaccessibles aux P.M.R., 60 % ne sont pas vocalisées. Alors que 100 % d'établissements recevant du public devaient être accessibles depuis 2015, aujourd'hui seuls 50 % de ces E.R.P. ont entamé cette démarche.

L'État, en 2020, est également revenu sur la loi ELAN sur l'obligation d'accessibilité des logements neufs pour remédier au mal-logement criant des personnes handicapées, rabaissant l'objectif de 100 à 20 %. Dérogations, délais supplémentaires, loi en recul, l'État organise politiquement l'exclusion des personnes handicapées et néglige leurs droits les plus essentiels : se déplacer, aller à l'école, se loger, s'informer, avoir des ressources suffisantes, appartenir tout simplement à cette société. Un monde inaccessible, c'est un monde qui accepte de hiérarchiser les vies. Cette oppression encore méconnue du grand public s'appelle le "validisme". Nous saluons l'action des "Dévalideuses" qui entendent bien désormais imposer cette notion sur l'échiquier politique, qu'elles sachent qu'elles sont entendues et soutenues car l'accessibilité est une question politique. L'exclusion de toute une partie de la population est une question politique.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Madame COFFIN.

La parole est désormais à Mme Maud LELIÈVRE pour le groupe MDE.

Mme Maud LELIÈVRE. - Merci, Madame la Maire.

Je souhaite présenter le vœu que nous avons proposé dans ce cadre concernant les chiens guides d'aveugles.

1,7 million de personnes sont atteintes d'un trouble de vision, parmi lesquelles 1.500 sont accompagnées au quotidien par un chien guide. Ces chiens représentent une vraie aide au quotidien pour les personnes malvoyantes, favorisent l'autonomie, la réduction de la fatigue liée à la concentration, à l'anxiété, ainsi que des déplacements en toute sécurité. La protection des droits et des libertés des personnes déficientes visuelles accompagnées d'un chien fait l'objet d'une loi : la loi handicap du 11 février 2005, qui a été votée par un consensus trans-partisan par les chambres, preuve de son absolue nécessité.

Pourtant, on constate aujourd'hui un certain nombre de refus d'accès pour les personnes handicapées. Des refus d'accès qui sont principalement faits par des vigiles, des personnes qui font l'accueil de sécurité d'un certain nombre de magasins, de lieux publics, mais également des transports du type Uber, ce qui pose des problèmes d'autonomie pour les personnes en situation de handicap. 16 % d'entre elles ont été confrontées à ce type de situation qui les discrimine, mais aussi rend leur quotidien particulièrement difficile.

Aujourd'hui, les propriétaires de chiens d'aveugles demandent que la loi soit connue pour qu'elle puisse être appliquée. C'est pourquoi, même si un certain nombre d'actions positives ont déjà été faites en faveur des personnes aveugles pour faciliter leurs déplacements sur l'espace public parisien, nous demandons à travers ce vœu spécifiquement que l'on puisse avoir une formation, une communication spécifique en direction des vigiles pour les former et pour leur permettre de mieux accueillir ces personnes en situation de handicap. Cela ne semble pas forcément très onéreux, ni très compliqué à mettre en œuvre. Ce serait un grand pas dans une ville qui va accueillir les Jeux olympiques très prochainement.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Madame LELIÈVRE.

Pour vous répondre, je donne la parole à Lamia EL AARAJE.

Mme Lamia EL AARAJE, adjointe. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Merci, chers collègues, pour vos interventions même si, Madame COFFIN, je ne sais pas si vous avez vraiment lu le projet de délibération. En l'occurrence, il s'agissait, sur le DSOL 81, de 76.500 euros - excusez du peu - de subventions à douze associations ayant un certain nombre de conventions avec elles. Ce n'est pas tout à fait l'objet de votre intervention. J'y reviendrai juste après pour valoriser le travail fait par un grand nombre d'associations qui comptent aussi, figurez-vous, un grand nombre de militants, de personnes engagées en faveur de l'amélioration de la situation des personnes en situation de handicap même si l'action que vous évoquez à Invalides est évidemment extrêmement importante.

Peut-être que là aussi il ne faut pas tout mélanger. En l'occurrence, vous le savez sans doute mieux que moi, la question de l'accessibilité des transports en commun, en l'occurrence le métro, que vous évoquez, n'est pas du tout une compétence municipale. C'est une compétence de la Région et de l'État qui, pour le coup, n'a pas fait le choix de profiter de l'opportunité des Jeux olympiques et paralympiques pour accélérer ou du moins démarrer des travaux de mise en accessibilité du métro parisien. Je le regrette, je le déplore. Je salue, comme vous l'avez fait, l'action d'un certain nombre de collectifs, en l'occurrence "Les Dévalideuses" que vous avez évoquées, pour essayer de déclencher un sursaut ou du moins une prise de conscience.

Sur la loi de 2005, je suis un peu embêtée par ce que j'entends parce que, du côté de la Ville de Paris et en tant que conseillère membre de la majorité municipale, je pense que vous le savez aussi, nous sommes bien loin des 50 % de mise en accessibilité, puisque nous sommes désormais à plus de 70 % des E.R.P. municipaux, donc des établissements recevant du public parisien, qui sont d'ores et déjà mis en accessibilité et nous n'avons absolument pas l'intention de demander une quelconque dérogation pour bénéficier d'une autorisation qui ne serait pas dans les clous de la loi de 2005. Je le dis de façon régulière à l'ensemble des associations avec lesquelles nous avons l'occasion d'échanger sur cette question relative aux agendas de l'accessibilité programmée, puisque c'est de cela qu'il s'agit : la Ville de Paris tiendra ses engagements, tiendra les obligations qui sont celles de la loi de 2005 et nous serons bien au rendez-vous à plus de 95 % à ce stade, et nous travaillons à l'améliorer, d'E.R.P. accessibles d'ici 2025, ce qui est le cadre de la loi.

De ce côté, je tenais à vous rassurer pour qu'il n'y ait pas de méprise du côté de l'action résolue de la Ville de Paris. Je le rappelle : 125 millions d'euros dans le cadre du plan d'accélération aux investissements de la mandature, la mise en accessibilité de l'ensemble des lignes de bus parisiennes. Ce sont 22 millions d'euros d'investissements à ce stade. Les trams accessibles, 1.000 places de stationnement P.M.R. supplémentaires à installer d'ici les Jeux olympiques et paralympiques. Bref, je crois que notre action est déterminée, résolue, extrêmement engagée et très financée à une hauteur d'ailleurs, je dois le dire, rarement vue dans l'histoire des collectivités territoriales et à l'échelle internationale. Je le dis aussi. Nous avons été, avec Pierre RABADAN, auditionnés par le Comité paralympique international, qui souhaitait évaluer, voir l'engagement qui était le nôtre en la matière, et ils n'ont pas manqué de le souligner, donc permettez-moi d'être un peu surprise par votre intervention.

Sur le projet de délibération DSOL 81 en tant que tel, permettez-moi tout de même de dire un mot sur ces associations que vous n'avez pas évoquées dans votre intervention. Permettez-moi donc de les remercier pour le travail qui est le leur.

Comme vous le savez, mais je crois que nous y reviendrons dans un autre projet de délibération, la Ville de Paris investit massivement dans la M.D.P.H., dont je suis par ailleurs la présidente, la Maison départementale des personnes en situation de handicap, via les espaces parisiens de solidarité et les points d'accès aux droits, pour soutenir la question de l'accès aux droits dédiés aux personnes en situation de handicap.

Nous y reviendrons. Nous travaillons actuellement sur un déploiement de permanences délocalisées dans les 13e, 15e, 18e, 19e et 20e arrondissements dans un premier temps, notre objectif étant de généraliser ces permanences délocalisées dans le but de rapprocher les points d'accès aux droits dédiés aux personnes en situation

de handicap au plus près de leur lieu d'habitation. Vous le savez sans doute, jusqu'à présent la M.D.P.H. est située dans le 9e arrondissement et n'est pas du tout dans une démarche hors les murs.

Ce projet de délibération soutient douze associations avec un certain nombre de conventions. J'aimerais évoquer le cas de l'association "Droit Pluriel" avec laquelle nous avons beaucoup travaillé notamment sur la question de l'amélioration du stationnement dédié aux personnes en situation de handicap. Il y a un ensemble de permanences juridiques, d'assistances mail, téléphone, vidéo en langue des signes française. J'aimerais également évoquer "Les Papillons Blancs", qui est une très grosse association avec laquelle nous travaillons de façon très étroite. Ils sont membres du C.D.C.A., ils sont membres du Comité des usagers de la M.D.P.H. que nous avons mis en œuvre en 2021 pour améliorer la démocratie des usagers et usagères en situation de handicap. Bref, énormément d'associations qui travaillent avec nous de façon étroite au quotidien et je les en remercie particulièrement.

Je vous propose ensuite de répondre au vœu, Madame la Présidente, si vous en êtes d'accord.

Madame LELIÈVRE, chers collègues, merci pour ce vœu. L'idée est de donner de la visibilité à la question de l'accueil des personnes déficientes visuelles. Vous avez tout à fait raison. Je vous rejoins complètement dans cet objectif. Nous travaillons de façon très étroite sur la question de la sensibilisation aux problématiques rencontrées pour les personnes déficientes visuelles et/ou aveugles et notamment celles ayant recours à des chiens guides ou d'assistance.

Nous subventionnons un certain nombre d'associations, notamment "Handicap France", "Passerelle" ou "AccessiJeux" qui font des actions de sensibilisation en la matière. Nous travaillons aussi avec l'Ecole des chiens guides d'aveugles située dans le bois de Vincennes, que nous accompagnons de façon régulière dans ses actions et dans les actions de sensibilisation. Nous allons, dès l'année prochaine, ouvrir un certain nombre de formations dédiées aux gestionnaires d'établissement recevant du public et notamment le sujet que vous avez évoqué, à savoir parfois les personnes d'accueil ou de sécurité privée qui peuvent être à l'entrée de ces établissements ou encore les taxis ou VTC qui ne sont pas toujours sensibilisés à la question de l'accueil des chiens guides. Ce ne sont pas n'importe quels chiens, je le rappelle. Ce sont des chiens absolument indispensables à la mobilité, à l'autonomie des personnes qu'elles accompagnent. Ces formations porteront à la fois sur le cadre légal, mais aussi les modalités d'accueil des personnes. Nous avons notamment un énorme travail amorcé en la matière dans les quartiers d'accessibilité augmentée. La mission aussi des ambassadeurs de l'accessibilité, portée par la DJS, a pour objet d'aller à la rencontre des commerçants dans les arrondissements pour les sensibiliser aux exigences d'accessibilité, donc incluant aussi les modalités d'accueil des personnes aveugles et déficientes visuelles. J'ai par ailleurs rencontré et échangé avec la Chambre de commerce et d'industrie et la Chambre des métiers et de l'artisanat pour évoquer cette question de l'accessibilité des commerces.

Je vais m'arrêter là, en vous demandant, au vu de ce travail entamé, de retirer votre vœu et éventuellement d'y revenir dans quelque temps s'il s'avère que ces dispositifs mis en place et d'ores et déjà prévus ne sont pas satisfaisants. Si refus de retrait, ce sera un avis défavorable.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Au vu de ces éléments, je me tourne vers le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes.

Le vœu n° 59 est-il maintenu ?

Oui.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 59 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 59 est rejeté.

Je mets ensuite aux voix, à main levée, le projet de délibération DSOL 81.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DSOL 81).

2023 DSOL 97 - Subventions (70.000 euros) et avenants aux conventions avec 4 associations. - Insertion professionnelle personnes en situation de handicap.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Nous en venons au projet de délibération DSOL 97. Il s'agit de subventions pour un montant de 70.000 euros et avenants aux conventions avec quatre associations portant sur l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap.

La parole est tout d'abord à Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS pour le groupe Changer Paris.

Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, l'insertion professionnelle permet chaque année d'aider des personnes exclues du marché du travail à retrouver une situation professionnelle stable. Les personnes en situation de handicap sont, elles, encore plus confrontées à de véritables freins pour s'intégrer pleinement : chômage, stéréotypes ou encore handicaps au travail restent malheureusement des sujets sensibles et méconnus. De plus en plus de mesures sont prises pour leur faciliter les choses et les quatre associations dont il est ici question visent à favoriser l'accès à l'enseignement supérieur et à l'insertion professionnelle des publics en situation de handicap.

Tout d'abord, l'association "100 % Handinamique" est une plateforme d'entraide qui permet une mise en relation entre des bénévoles désireux d'apporter un soutien et des lycéens, étudiants et jeunes diplômés handicapés, tout cela par le biais du tutorat et l'accompagnement vers l'insertion sociale et professionnelle.

L'association "La Vague à l'âme" développe des actions pour une meilleure inclusion dans la ville de ses adhérents, qui sont des personnes en situation de vulnérabilité physique. L'association anime ainsi un groupe d'entraide mutuelle et une bouquinerie galerie solidaire, lieu d'événements culturels et d'exposition. C'est un lieu d'échange géré par une équipe mixte de bénévoles en situation de handicap ou non.

Le "Clubhouse France" a pour but d'animer des lieux d'accueil, d'échange et d'activités cogérés par des personnes fragilisées par des troubles psychiques en partenariat avec des soignants et des acteurs d'insertion par le logement. Elle propose des ateliers de rédaction de C.V., formation via des ateliers de coaching avec 14 entreprises partenaires. Le "Clubhouse Paris" a accompagné plus de 1.000 membres. 30 % d'entre eux ont pu retrouver une activité professionnelle.

Enfin, "l'Association nationale pour la prévention des handicaps et pour l'information" permet à des personnes en situation de handicap psychique en recherche d'emploi de remobiliser leurs compétences pour revenir en force sur le marché du travail. Ses trois missions sont d'informer, de donner la parole et de favoriser l'insertion en utilisant des moyens originaux comme l'audiovisuel pour redonner confiance par le biais de stages et d'ateliers notamment avec la radio "Vivre FM", qui depuis 2004 est dédiée aux thématiques du handicap, de la santé et des solidarités.

Je saisis l'occasion présentée par ce projet de délibération pour souligner le travail mené par ces associations œuvrant dans le domaine du handicap et la subvention accordée dont on parle ici de 70.000 euros, qui est un bon témoignage de la reconnaissance que méritent ces structures pour leurs actions.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Madame MALACHARD DES REYSSIERS.

Je donne la parole à Lamia EL AARAJE.

Mme Lamia EL AARAJE, adjointe. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Merci, Madame MALACHARD DES REYSSIERS, de visibiliser l'action de ces associations extrêmement engagées sur le territoire parisien.

Vous le savez, vous l'avez souligné, la Ville de Paris encourage les initiatives associatives et notamment celles-ci qui me tiennent particulièrement à cœur, qui permettent de faciliter l'accès à l'enseignement supérieur et à l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap. C'est un long chemin qui est le leur. Dans un premier temps, il s'agit de favoriser l'autonomie, la recherche d'emploi, la capacité à se mettre dans une dynamique de recherche. Ce n'est pas toujours évident. Je tiens pour ma part à remercier très sincèrement ces associations pour leurs actions auprès des personnes en situation de handicap. Leur engagement est essentiel. Malheureusement, beaucoup de ces personnes subissent des situations d'échec face à l'enseignement supérieur ou face à une éventuelle possibilité d'insertion professionnelle.

Très rapidement, vous avez certaines actions très concrètes dont je voudrais vous dire un mot. "100 % Handinamique", pour la réussite des jeunes handicapés, agit auprès des étudiants en faveur d'une société inclusive en facilitant notamment les conditions de vie, d'étude, d'intégration sociale et professionnelle de ces jeunes en situation de handicap. L'association "La Vague à l'âme", que vous avez évoquée. En tant qu'élue du 20e arrondissement, je ne peux qu'abonder dans le sens de ce que vous avez dit. C'est une association, par ailleurs, que je connais de longue date et qui est subventionnée pour développer des actions pour favoriser l'inclusion dans la cité des personnes en situation de handicap. Pour le coup, c'est un G.E.M., un groupement d'entraide mutuelle, dont le

président est en situation de handicap. Elle est soutenue par l'A.R.S. et a une bouquinerie située dans le 20e arrondissement.

Enfin, "l'Association nationale pour la prévention des handicaps et pour l'information" tient un centre de formation que je vous invite, pour celles et ceux qui le souhaitent, à visiter. C'est un centre aussi de remobilisation professionnelle pour permettre à des personnes en situation de handicap psychique un retour rapide sur le marché de l'emploi. Vous avez aussi le "Clubhouse", que vous avez évoqué, qui accompagne des personnes en situation de handicap psychique dans une forme de stabilisation quotidienne dans un premier temps et ensuite une recherche professionnelle en adéquation avec leurs capacités et leurs facultés à pouvoir reprendre une vie professionnelle et ce dans un cadre collectif que je trouve pour ma part très touchant, très enthousiasmant puisqu'ils vivent ensemble, travaillent ensemble, préparent leurs repas, etc. Il existe une vraie solidarité que l'on ressent dans ce type d'établissement.

Je ne vous cache pas que c'est pour nous une très grande fierté de pouvoir les soutenir à hauteur de 70.000 euros sur ces quatre associations et de signer un avenant à convention pluriannuelle. Je vous invite évidemment à voter ce projet de délibération.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Madame la Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DSOL 97.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2023, DSOL 97).

2023 DSOL 102 - Subvention d'investissement (150.000 euros) et convention pluriannuelle avec l'association "A.S.E.I." - Agir, Soigner, Éduquer, Insérer - pour la rénovation de l'E.M.E. Luxembourg situé 20, rue Madame (6e).

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DSOL 102 : subvention d'investissement d'un montant de 150.000 euros et convention pluriannuelle avec l'association "A.S.E.I." - agir, soigner, éduquer, insérer - pour la rénovation de l'E.M.E. Luxembourg situé 20, rue Madame dans le 6e arrondissement.

La parole est à Mme Maya AKKARI pour le groupe Paris en commun.

Mme Maya AKKARI. - Merci, Madame la Maire.

Ce projet vise à accorder le soutien de la Ville de Paris à l'association "A.S.E.I." de l'Externat médico éducatif, E.M.E., situé dans le 6e arrondissement de Paris. Nous savons tous ici combien ces structures nous sont précieuses, le retard qu'a pris la France à ce niveau-là et combien il est important de les soutenir.

Créée en 1950, l'association "A.S.E.I." se consacre à l'accompagnement, aux soins, à l'éducation et à l'insertion des personnes en situation de handicap et des personnes dépendantes et fragilisées. L'association gère 107 établissements et services sanitaires et médicosociaux avec rigueur et transparence au niveau national. Elle met en place des dispositifs et des partenariats avec les autres acteurs de son territoire. À Paris, elle accueille des personnes en situation de handicap au sein de structures telles que le centre de l'accueil de jour, le S.E.S.S.A.D. - Service d'éducation spécialisée et de soins à domicile - du Louvre, le Service des soins infirmiers à domicile, ainsi que l'E.M.E., qui accueille 60 enfants parisiens en son sein et qui fait l'objet du projet de rénovation qui nous occupe.

Les locaux de l'E.M.E. sont vétustes. Murs, sols et plafonds sont dégradés. Ils nécessitent des rénovations afin d'améliorer le cadre de vie des enfants et exigent une réhabilitation pour répondre aux normes d'un établissement recevant du public de cinquième catégorie.

Dans un premier temps, des travaux ont été mis en œuvre dès 2022 pour changer les cloisons en verre par des cloisons en aluminium et poser des panneaux de médium dans les escaliers afin d'anticiper les risques d'incidents entre les rampes. Ces aménagements permettent d'apporter plus de sécurité, mais ils n'offrent qu'une réponse partielle aux problèmes d'ensemble représentés par la vétusté. D'autres travaux restent donc à réaliser, en particulier le changement des revêtements du sol et les dalles du faux plafond. Il convient également de réaliser une mise aux normes de la cuisine, une mise en conformité électrique, une mise en place de l'interphone de la porte de secours, ainsi que la création d'un espace d'accueil. Vous l'aurez compris, de tels travaux ne peuvent attendre car la sécurité doit être notre première préoccupation.

Paris contribue donc financièrement à ce projet sans attendre aucune contrepartie. On le sait, la compétence de la santé mentale est une compétence de l'État, car il est important que ces enfants et adolescents bénéficient d'un cadre sécurisé et adapté, d'un cadre digne. Cet externat répond aux besoins d'enfants et d'adolescents qui souhaitent apprendre et leur permet de se projeter dans un avenir où leurs compétences et leurs potentialités pourront s'exprimer pleinement.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Madame AKKARI.

Pour la réponse de l'Exécutif, je donne la parole à Lamia EL AARAJE.

Mme Lamia EL AARAJE, adjointe. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Merci, chers collègues, d'intervenir sur ce projet de délibération extrêmement important pour nous dans la période qui va s'ouvrir et j'en dis un mot juste après.

Tout d'abord, sur ce projet de délibération en tant que tel, je me permets de rappeler au préalable que l'accès à l'éducation est un droit pour l'ensemble des enfants de la République quelles que soient leurs conditions physiques, psychiques ou mentales.

Malheureusement, je dois dire qu'en la matière le désengagement de l'État est absolument flagrant. Nous avons, à ce stade, mais je crois que nous y reviendrons un peu plus tard, dans cette rentrée, 391 enfants sans aucune solution de scolarisation ou modalité d'accueil dans un établissement médico-social. C'est la responsabilité claire et nette de l'État, d'où l'importance du soutien que nous allons apporter à "l'A.S.E.I." pour les accompagner dans la mise aux normes de l'établissement situé dans le 6e arrondissement de Paris et surtout pour permettre la continuité et la qualité de l'accueil des enfants qui sont dans cet établissement à la fois sur l'E.M.E. et sur le S.E.S.S.A.D. Ce sont près de 80 petits qui seront encore accueillis tout au long de cette année.

Cette association a pour objet l'accompagnement, l'éducation et l'insertion des personnes en situation de handicap et des personnes dépendantes et fragilisées. Vous l'avez évoqué, les locaux sont actuellement vétustes. Nous avons 60 enfants accueillis dans le cadre de l'E.M.E. et 20 enfants dans le cadre du S.E.S.S.A.D. Nous faisons donc de la question de l'accès à l'éducation une priorité.

Je vous propose donc de voter ce projet de délibération d'un montant de 150.000 euros en subvention d'investissement avec une convention pluriannuelle pour nous permettre de continuer à les accompagner. Au-delà de cela, par rapport à la situation que j'évoquais sur la quantité importante d'enfants parisiens actuellement sans solution ni de scolarisation, ni d'accueil, nous allons devoir dans les prochaines années relever ce défi. Nous espérons que l'État proposera l'ouverture de places adaptées pour ces enfants actuellement sans solution. Nous devrons du côté de la Ville libérer le foncier nécessaire pour permettre l'ouverture des structures qui pourraient être financées par l'État. C'est malheureusement beaucoup de conditionnel, mais je crois qu'il était important de partager avec vous cette information.

Merci beaucoup, Madame la Maire.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DSOL 102.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DSOL 102).

2023 DSOL 106 - Participation (3.529.600 euros) et avenant n° 1 à la convention pluriannuelle 2022-2024 avec le groupement d'intérêt public de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) de Paris.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Nous en venons au projet de délibération DSOL 106. Il s'agit d'une participation pour un montant de 3.529.600 euros et d'un avenant n° 1 à la convention pluriannuelle 2022-2024 avec le groupement d'intérêt public de la Maison départementale des personnes handicapées - M.D.P.H. - de Paris.

La parole est tout d'abord à M. Hamidou SAMAKÉ, pour le groupe Paris en commun.

M. Hamidou SAMAKÉ. - Madame la Maire, mes chers collègues, ce projet majeur vise à doter la M.D.P.H. de Paris d'une contribution financière de 3,5 millions d'euros au titre de 2023.

Je vous rappelle que depuis 2015 la contribution à la M.D.P.H. n'a cessé d'augmenter. Cette participation financière annuelle de la Ville contribue aux dépenses de fonctionnement prévues au budget propre du G.I.P. M.D.P.H. dans le cadre d'une convention pluriannuelle couvrant la période 2022-2024. Je me réjouis de cette dotation notable de la Ville de Paris allouée à la gestion du G.I.P. M.D.P.H.

La Ville est le principal contributeur. Au-delà de la contribution, la Ville de Paris met à disposition des moyens humains ainsi que des locaux qui abritent les services. La M.D.P.H. est un lieu unique destiné à faciliter les démarches des personnes en situation de handicap. Elle remplit ainsi des missions d'information, d'accueil et d'écoute, d'évaluation des besoins ainsi que d'attribution des prestations.

Elle porte une ambition forte : celle d'être identifiée comme étant ce guichet unique de réponse dans le champ du handicap. Il faut savoir que 67 % des Parisiennes et Parisiens déclarent connaître la M.D.P.H. La M.D.P.H est la plus performante de France. Elle continue sa mue en ce sens afin de proposer des services de qualité.

Sa première mission est d'apporter les solutions qui répondent au mieux aux besoins des personnes en situation de handicap. Elle mène pour cela des activités d'accompagnement et de conseil à ces personnes et à leur famille.

Elle s'est dotée depuis septembre 2018 d'un nouvel outil : le site handicap.paris.fr. Ce nouvel outil numérique centralise toutes les informations utiles sur la question du handicap. Il est accessible à tous les types de handicap et a été conçu en synergie avec les usagers de la M.D.P.H., les conseils locaux du handicap et les associations.

En 2022, il faut savoir que la M.D.P.H. a reçu plus de 400.000 sollicitations, elle a accueilli plus de 40.000 demandeurs physiquement, soit 20 % de plus par rapport à 2021, reçu plus de 286.000 appels téléphoniques et 71.000 mails contre 36.000 en 2019. Plus de 47.000 dossiers de demandes ont été déposés en 2022. Les partenaires, que ce soient les associations, la C.P.A.M. de Paris, la C.A.F. de Paris ou l'État, ont tous souligné la qualité du service rendu par les équipes lors de la présentation des rapports d'activité de la M.D.P.H. par la Commission exécutive du 30 juin 2022.

La M.D.P.H. est un organe collégial qui poursuit ses efforts. Elle se transforme et évolue. Elle a des projets ambitieux, des perspectives de travail ainsi que des échéances à venir. Par ailleurs, elle assure les orientations des parcours scolaires de 12.434 élèves parisiens et parisiennes dont 9.254 en enseignement ordinaire et 2.797 en classe U.L.I.S. en lien avec l'Éducation nationale.

Je salue les efforts consentis par l'ensemble des équipes de la M.D.P.H. qui fait un travail formidable bien que difficile avec un engagement sans faille auprès d'un public très divers et nombreux. C'est pour toutes ces raisons que je vous invite, chers collègues, à voter avec enthousiasme ce projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur SAMAKÉ.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Lamia EL AARAJE.

Mme Lamia EL AARAJE, adjointe. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Merci beaucoup, cher Hamidou SAMAKÉ, pour cette intervention.

Je partage complètement votre enthousiasme. C'est vrai que la M.D.P.H. de Paris est le guichet unique d'interlocution pour les personnes en situation de handicap. La Ville de Paris est le principal contributeur au fonctionnement de la M.D.P.H. Ce que je voulais souligner, et cela a été rappelé par M. SAMAKÉ, c'est que le budget de fonctionnement de la M.D.P.H. a été augmenté de 150 %, le budget consacré par la Ville de Paris à la M.D.P.H., depuis 2015. Au-delà de cette subvention de près de 3,5 millions d'euros que nous vous proposons de voter aujourd'hui, il faut savoir que la Ville de Paris met à disposition à titre gratuit des moyens humains, ainsi que les locaux qui abritent actuellement les services de la M.D.P.H. et qui sont situés, je le disais tout à l'heure, dans le 9e arrondissement de Paris.

Pour ceux qui ne connaissent pas, sachez que la M.D.P.H. de Paris est l'une des plus performantes de France. Nous avons les délais de traitement les plus courts de l'ensemble du territoire. Elle est le guichet unique d'information, d'accueil, d'écoute, mais aussi d'évaluation des besoins, d'élaboration des plans de compensation et d'attribution de prestations dans le champ du handicap en lien avec la Direction des Solidarités, les services de la Ville, mais aussi en lien avec l'Agence régionale de santé et l'Éducation nationale pour les enfants scolarisés.

Pour vous donner un ordre d'idée, en 2022, la M.D.P.H. a reçu plus de 400.000 sollicitations. Elle a rendu 124.000 décisions pour 44.600 usagers avec une durée moyenne de réponse aux mails de deux à quatre jours. Actuellement, et je partage l'alerte qui a été évoquée hier sur la question de l'attractivité du recrutement dans le service public territorial, nos délais sont rallongés en raison des difficultés que nous rencontrons à recruter un certain nombre d'agents. Nous avons donc des postes vacants. À ce titre, des négociations salariales sont en cours entre les syndicats et la direction de la M.D.P.H. que je salue afin d'essayer d'améliorer l'attractivité de cette très belle maison qui est celle de la M.D.P.H.

En 2022, nous avons créé un Comité des usagères et des usagers pour permettre à la M.D.P.H. de mieux connaître les attentes, d'adapter ses pratiques. Un certain nombre d'associations sont représentées dans ce Comité des usagères et des usagers que nous réunissons régulièrement avec de vrais temps d'échange, des retours d'expérience, des pratiques autour desquelles nous essayons de travailler pour les améliorer.

On a également mis en place un certain nombre de webinaires à destination des professionnels, des institutionnels, des usagers, mais aussi des aidants. C'est particulièrement important. Onze ont eu lieu depuis septembre 2021 et le prochain sera proposé aux élus et sera le 23 novembre 2023.

J'en profite aussi pour attirer l'attention des élus membres du Comité exécutif de la M.D.P.H. N'hésitez pas à venir. C'est tout de même une instance dans laquelle vous êtes censés représenter la Ville de Paris et qui vous

permet justement de pouvoir participer à la prise de décision, participer également aux différentes interlocutions avec l'ensemble des représentants institutionnels et des usagers qui sont présents dans ce COMEX.

Pour votre information également, je sais que du côté du Gouvernement il y avait eu une tentative assez choquante de manipulation de la part de la précédente Ministre en charge des personnes en situation de handicap sur la question de la prorogation des droits sans limitation de durée. Je tiens à le dire. La M.D.P.H. de Paris a mis en œuvre, contrairement à ce qui a été raconté, la prorogation des droits sans limitation de durée. Nous avons 2.100 personnes qui en ont bénéficié en 2022 et près de 4.000 personnes ont vu leurs droits prorogés. C'est donc bien une avancée notable en faveur de la situation des personnes en situation de handicap. C'est une excellente chose. Je remercie les agents de la M.D.P.H. pour cela.

Une permanence de langue des signes française a lieu désormais deux fois par semaine sans rendez-vous à la M.D.P.H. Je vous le disais tout à l'heure, je suis particulièrement fière de vous annoncer désormais la création de permanences délocalisées de la Maison départementale des personnes en situation de handicap dans les mairies d'arrondissement. L'objectif via ces permanences auxquelles je suis très attachée est de permettre d'amener ce guichet unique au plus près des habitantes et des habitants dans les endroits où ils en ont particulièrement besoin pour ne pas qu'ils aient à se déplacer. Ces permanences se tiendront dans les mairies d'arrondissement ou dans les espaces parisiens de solidarité dans les 13e, 15e, 18e, 19e et 20e arrondissements. Je tiens à remercier très sincèrement Jérôme COUMET, Philippe GOUJON, François DAGNAUD, Éric LEJOINDRE et Éric PLIEZ d'avoir pris cet engagement d'accepter ces permanences. C'est une avancée notable pour les personnes.

Je vous invite donc à voter ce projet de délibération.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DSOL 106.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DSOL 106).

2023 DSOL 122 - Transformations olympiques. - Subvention (78.310 euros) et conventions entre la Ville de Paris, le F.D.D. Paris 2024 et quatre associations dans le cadre du projet "Bouge et Partage".

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Nous en venons au projet de délibération DSOL 122, qui porte sur des transformations olympiques, à savoir une subvention d'un montant de 78.310 euros et des conventions entre la Ville de Paris, le F.D.D. Paris 2024 et quatre associations dans le cadre du projet "Bouge et Partage".

La parole est tout d'abord à Mme Dominique KIELEMOËS pour le groupe Paris en commun.

Mme Dominique KIELEMOËS. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, Madame la Maire, la Ville de Paris s'est engagée à organiser des Jeux sobres et durables utiles aux Parisiennes et Parisiens et qui puissent servir d'accélérateur aux politiques publiques en faveur de notre territoire et de la construction métropolitaine.

C'est cette ambition qui conduit à l'élaboration des 20 mesures du programme Héritage Transformations olympiques dévoilé en 2019. Cette ambition de construire des Jeux utiles est partagée par Paris 2024, qui a créé en 2020 le fonds de dotation Paris 2024 dans le cadre de sa stratégie impact et héritage. Doté de 50 millions, c'est la première fois dans l'histoire des Jeux que le comité d'organisation et les parties prenantes définissent une stratégie en commun et lancent des projets Héritage autant en amont de l'événement.

Parmi les 20 mesures du programme Héritage, la mesure 16, une offre sportive enrichie pour se mettre ou se remettre au sport, vise à accompagner les personnes éloignées de la pratique sportive sur le territoire parisien, notamment les seniors en perte d'autonomie et les personnes en situation de handicap, vers une pratique plus durable.

En parallèle, la stratégie handicap de la Ville vise à soutenir l'inclusion et l'épanouissement de ces publics pour faciliter leur accès aux pratiques sportives et culturelles dont ils sont souvent éloignés. Les établissements et services médicosociaux ont fait part du besoin de développer l'offre sportive et culturelle à destination de ce public adulte.

C'est pour cette raison que la Ville de Paris a décidé de développer dans le cadre de l'Héritage des Jeux le projet "Bouge et Partage" en 2022. Ce dernier avait vocation à lutter contre la sédentarité et à favoriser l'inclusion sociale par des actions sportives et culturelles de 500 adultes porteurs de handicaps, de seniors en perte d'autonomie et de leurs proches aidants. L'inclusion représente un enjeu majeur à Paris pour lutter contre toute forme de discrimination.

Ce projet vise à accorder le soutien de la collectivité parisienne à quatre associations qui co-organisent des activités sportives et des loisirs culturels en direction des personnes en situation de handicap. L'innovation de ce projet de soutien à la pratique sportive réside dans la collaboration étroite entre les établissements sociaux et médicosociaux et les clubs sportifs mobilisés en y ajoutant une dimension culturelle. En effet, il est souvent complexe pour les clubs souhaitant développer une section parasportive de capter un public régulier et nombreux, mais également d'être en mesure de proposer un encadrement compétent. L'implication des établissements sociaux et médicosociaux permettra aux opérateurs sportifs et culturels de toucher un plus grand nombre de bénéficiaires et de s'appuyer sur une aide logistique et de suivi à la faveur de présence d'encadrants spécialisés pour accompagner les pratiquants. Dans une perspective d'Héritage, ce projet comprend également un volet de formation des intervenants à l'encadrement dans leurs disciplines respectives auprès de publics ciblés.

Je voudrais donc citer, et je ne vous donnerai pas plus de détails, le Comité de tennis de Paris - vous comprenez bien à quel public il se destine -, la compagnie "Au-delà du Quai", qui est une compagnie d'improvisation théâtrale dont l'idée est de libérer l'imaginaire des personnes qui n'ont absolument pas confiance en elles à cause de leur handicap, l'association "Proxim Sport", qui propose des jeux sportifs adaptés, et enfin, j'avoue que je l'ignorais, je prie d'avance les Bretons de la salle de m'excuser, "l'Union sportive des Bretons de Paris", qui prévoit des sessions dans le 14e arrondissement. Ces quatre projets présentent un indéniable intérêt, puisqu'ils contribuent à la mise en œuvre des actions de Transformations olympiques des Jeux olympiques parisiens 2024 et ainsi à la montée en puissance durable du para-sport à Paris. Je veux ici saluer la qualité des projets, l'engagement et le travail de ces quatre associations, de ces bénévoles et professionnels qui mettent le sport à la portée de tous et toutes. Je salue aussi l'énergie et la passion des participantes et participants à ces actions, à qui nous pouvons, par ce projet de délibération, proposer une offre renforcée et diverse.

Je vous invite, chers collègues, à soutenir et à voter en faveur de ce beau projet de délibération. Je vous rappelle que dimanche 8 octobre sur la place de la République, c'est la deuxième Journée paralympique.

Merci.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Madame KIELEMOËS, et merci pour ce rappel de date extrêmement important.

Pour vous répondre, au nom de l'Exécutif, je donne la parole à Lamia EL AARAJE.

Mme Lamia EL AARAJE, adjointe. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Chers collègues, merci pour votre intervention sur ce projet de délibération relatif à l'attribution d'une subvention de 78.000 euros et à un certain nombre de conventions entre la Ville de Paris, l'A.F.D.D. Paris 2024 et quatre associations dans le cadre du projet "Bouge et Partage".

Vous le savez, Pierre RABADAN, mon cher collègue et voisin que je salue, le rappelle régulièrement : la Ville de Paris s'est engagée à organiser des Jeux sobres et durables qui soient utiles aux Parisiennes et aux Parisiens et qui puissent servir d'accélérateur aux politiques publiques en faveur de l'accessibilité universelle. Je crois pouvoir dire sans prétention que nous sommes en train de réussir ce pari au vu de la quantité de transformations à l'œuvre dans la Ville. On espère que ces Jeux paralympiques, que la France accueille pour la première fois de notre histoire, seront une occasion unique de donner de la visibilité aux personnes en situation de handicap et d'amorcer un vrai changement culturel dans notre façon d'aborder la place, la visibilité et les interactions avec les personnes en situation de handicap. Je rappelle que 7 % de la population parisienne est concernée par une situation de handicap répertoriée à la M.D.P.H. Concrètement, il y en a donc a priori un certain nombre de plus.

C'est la première fois, par ailleurs aussi, dans l'histoire des Jeux que le Comité d'organisation et l'ensemble des parties prenantes, avec une initiative et une dynamique très forte portée par la Ville de Paris, définissent une stratégie commune et lancent des projets d'Héritage aussi en amont de l'événement. L'accès à la vie de la cité passe par l'accès aux loisirs, favoriser le sport pour toutes et tous et défendre l'inclusion. Là aussi, je ne souhaiterais pas paraphraser Pierre RABADAN, mais rappeler que nous avons développé de façon très importante la pratique parasportive. Nous avons désormais près d'une cinquantaine, d'ici la fin des Jeux, de clubs qui ont développé des sections para-accueillantes. Je crois pouvoir dire sans me tromper qu'il y en avait quatre auparavant. Nous pensons que, dans le cadre de l'Héritage, il en restera un peu plus d'une quarantaine. C'est tout de même une évolution notable. C'est dix fois plus que ce que nous avions auparavant.

Je vous propose aujourd'hui au vote la signature de cette convention entre la Ville, le fonds de dotation Paris 2024 et quatre associations pour accompagner les personnes éloignées de la pratique sportive et des activités culturelles. L'objectif de cette convention est de permettre l'animation d'activités physiques et culturelles dans les 14e, 17e et 19e arrondissements, avec des cours de tennis adaptés et de para-tennis avec des moniteurs formés, du matériel adapté, des cours de sport adaptés comme l'a rappelé Dominique KIELEMOËS par l'association "Proxim Sport" et "l'Union sportive des Bretons de Paris" - semble-t-il qu'il y en ait beaucoup - pour permettre d'exercer une activité physique à son rythme, ainsi que des séances d'improvisation théâtrale par la compagnie "Au-delà du Quai". Ce projet a été soumis au Comité de sélection du fonds de dotation Paris 2024, qui a décidé de le retenir à

l'unanimité pour un co-financement à hauteur de 50 % du budget total, soit 45.000 euros, lors de sa séance du 21 septembre 2023.

J'en profite pour vous rappeler l'organisation place de la République ce dimanche de la Journée paralympique, à laquelle vous êtes cordialement invités. C'est aussi ce que je disais tout à l'heure sur cette question de la visibilisation dans l'espace public de la pratique sportive et parasportive. L'année dernière, c'était à Bastille. Cela a été un énorme succès. Nous espérons cette année, la veille de l'ouverture du guichet de vente de places pour les Jeux paralympiques, que cet événement rencontrera un franc succès. Un certain nombre d'athlètes parasportifs seront présents et feront un certain nombre de démonstrations. Beaucoup de clubs de sections para-accueillantes seront présents. Je vous invite à y passer, mais aussi à y participer et à participer à cette dynamique qui sera extrêmement importante pour faire des Jeux paralympiques un franc succès. En tout cas, on y sera avec Pierre RABADAN et avec, je l'espère, le plus grand nombre possible de collègues de notre Conseil. On vous y attend de pied ferme.

Merci beaucoup, chers collègues, et bien sûr votez ce projet de délibération s'il vous plaît.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Madame la Maire.

Avant de nous retrouver dimanche place de la République, je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DSOL 122.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DSOL 122).

Je vous en remercie.

Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif au droit à l'éducation pour toutes et tous.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Nous en venons à l'examen de vœux non rattachés, contrairement, je le précise, au vœu n° 59 examiné tout à l'heure et qui était, lui, bien rattaché à un projet de délibération.

Le vœu n° 60 est relatif au droit à l'éducation pour toutes et tous. Pour le présenter, la parole est à M. François DAGNAUD pour le groupe Paris en commun.

M. François DAGNAUD, maire du 19e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, si la rentrée de septembre est le moment de tous les projets d'avenir, il est des enfants pour lesquels elle n'a pas la même saveur. En effet, quand beaucoup retrouvent le chemin de l'école, ce lieu d'apprentissage, de socialisation, vecteur d'égalité des chances, d'autres vivent une expérience de discrimination et de relégation. Je veux parler des élèves en situation de handicap qui, pour une grande part, n'ont pas accès à une scolarité adaptée à leurs besoins spécifiques. Ils s'appellent Tom, Jasmine, Gaspard, Abderrahmane, Louise, Flore, Adèle, China. Ils sont presque 12.000 élèves parisiens pour lesquels l'accès à l'éducation, ce droit fondamental, le droit à l'éducation reste un droit théorique et l'école inclusive peine à se concrétiser dans la réalité des faits. Nombre d'heures de scolarisation réduit, absence d'accompagnants d'élèves en situation de handicap, A.E.S.H., orientations inadaptées ou trop éloignées, manque d'adaptation pédagogique, manque cruel de formation, suppression de postes. Les causes sont nombreuses, connues et mènent chaque année à renouveler le même constat d'échec.

La Ville de Paris œuvre déjà de son côté pour un meilleur accueil des élèves à besoins particuliers, notamment par le biais de projets éducatifs de territoire dans les écoles et les centres de loisirs. Dans le 19e arrondissement, nous pouvons ainsi nous réjouir de l'ouverture du C.L.A.P. Guillaume Budé pour les jeunes adolescents. Dans le premier degré, près de 5.000 élèves en situation de handicap sont accueillis dans les écoles parisiennes, y compris sur les temps périscolaires. En outre, une convention entre Paris et l'Académie facilite le cumul d'emplois entre les A.E.S.H. et les animateurs, contribuant à améliorer l'accompagnement dans tous les temps des élèves. Des fiches d'aménagement inclusives ainsi qu'un guide pour des projets pédagogiques en accessibilité universelle ont été mis à disposition des professionnels. Les équipes mobiles d'appui à la scolarisation continuent d'intervenir dans les établissements pour accompagner les professionnels dans l'accueil des élèves en situation de handicap. Dans le 19e arrondissement, je le relève car ce n'est pas le cas de tous les arrondissements parisiens, le tarif de restauration scolaire le plus bas est appliqué pour les A.E.S.H. afin de préserver leur pouvoir d'achat.

Malgré ces engagements constants de la Ville de Paris auprès des jeunes élèves parisiens en situation de handicap, une situation inégalitaire et discriminante persiste malgré tout année après année. Je veux rappeler qu'heureusement les jardins d'enfants pédagogiques assurent un meilleur accueil inclusif pour une partie des élèves, mais à un niveau qui reste trop marginal.

C'est la raison pour laquelle je vous invite à adopter ce vœu qui appelle la Ville à interpeller le Ministre de l'Éducation nationale sur l'absence persistante de moyens pour une école réellement inclusive pour que soient analysées les marges de progression et que la Ville puisse mettre en œuvre les dispositifs complémentaires aux politiques nationales en s'appuyant sur l'expertise d'usage des conseils locaux du handicap et de l'accessibilité afin de contribuer à une véritable école pour tous.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire.

Pour vous répondre, je donne la parole à Lamia EL AARAJE.

Mme Lamia EL AARAJE, adjointe. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Je ne sais pas si j'aurai suffisamment de deux minutes pour exprimer la colère qui est la mienne en cette rentrée, mais je vais commencer par remercier très sincèrement François DAGNAUD, Roger MADEC, Halima JEMNI, Mahor CHICHE et l'ensemble des élus du groupe Paris en commun pour ce vœu qui vient rappeler un fait essentiel et fondamental, mais qui semble être oublié par le Gouvernement actuel : l'accès à l'éducation est un droit pour toutes et tous, pour l'ensemble des enfants, quelles que soient leurs situations physiques, psychiques ou mentales. Paris accueille environ 5.500 enfants en situation de handicap. C'est 3 % de sa population infantile. Nous avons un certain nombre d'établissements scolaires qui accueillent un nombre important d'enfants en unités d'enseignement externalisées.

Pour vous le dire très rapidement, je suis évidemment extrêmement favorable à ce vœu que nous avons déjà eu l'occasion de porter avec l'ensemble des maires d'arrondissement tous bords politiques confondus d'ailleurs, puisque nous avons fait un travail exhaustif avec la DASCO, que je remercie chaleureusement, de répertoire, d'inventaire de l'ensemble des écoles parisiennes qui pourraient accueillir une unité d'enseignement externalisée.

Pour vous donner un ordre d'idée de ce qui est en train de se passer, nous avons estimé le besoin à environ une quarantaine d'ouvertures d'U.E.E. nécessaires en cette rentrée. L'Agence régionale de santé m'a répondu que l'on pourrait éventuellement en ouvrir six et le Rectorat m'a dit : "très bien, vous en aurez deux". Ce ne sont pas juste des mathématiques. Derrière, ce sont des enfants qui ne sont pas accueillis. Ce sont des familles qui sont obligées de garder leurs enfants à la maison. Quand je dis "familles", excusez-moi du peu, 90 % des familles sont monoparentales, plutôt exclusivement des femmes, vous l'aurez compris, puisqu'apparemment un certain nombre de pères ne sont pas concernés par la situation de handicap de leurs enfants. Bref, je m'égare un peu, mais j'avais prévenu que j'étais un peu en colère. Je soutiens évidemment ce vœu. Nous allons le relayer.

Par ailleurs, le Président de la République a annoncé l'ouverture de 55.000 places à cette rentrée. Nous sommes en pleine discussion avec l'Agence régionale de santé et avec l'Éducation nationale. Je remercie sincèrement les élus du groupe Paris en commun de cette initiative qui va nous permettre d'appuyer notre demande, à savoir 9.000 places en Île-de-France et près de 4.500 réservées à la seule Ville de Paris au vu du retard que nous avons accumulé du fait de la non-ouverture de budget du côté de l'État. Au-delà de cela, nous sommes extrêmement preneurs de porter une expérimentation de projet pilote d'un "mix" établissement médico-social/structure Éducation nationale. Nous avons d'ores et déjà fléché un certain nombre d'établissements qui seraient prêts à l'accueillir et évidemment des maires qui sont volontaires pour le faire. Je pense que nous pouvons porter une deuxième étape de l'école inclusive. En tout cas, on y est prêt.

Merci beaucoup, Madame la Maire, et pardon d'avoir un peu débordé.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 60 du groupe Paris en commun avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. Je vous en remercie. (2023, V. 178).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'accessibilité des ascenseurs de la voie publique.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Nous en venons au vœu n° 61 relatif à l'accessibilité des ascenseurs de la voie publique.

Pour le présenter, la parole est à M. Vincent BALADI pour le groupe Changer Paris.

M. Vincent BALADI. - Madame la Maire, mes chers collègues, en janvier 2017, le rapport de l'Inspection générale de la Ville de Paris relevait que seuls 40 % des ascenseurs et escaliers mécaniques installés sur la voie publique étaient en état de marche, soit seulement 8 équipements sur 20. Malgré l'engagement de la Ville de

remédier à cette situation, le bilan s'est alourdi et ce à moins d'un an de l'ouverture des Jeux olympiques et paralympiques, qui doivent être, vous le savez tous, inclusifs.

En septembre, "Le Parisien" a confirmé ce que nous savions déjà : sur 26 des 28 ascenseurs publics testés, seuls quatre d'entre eux étaient opérationnels, soit 15 % de l'offre. Nous le savons tous, ces outils d'accessibilité sont indispensables pour les personnes qui ont du mal à se déplacer.

Bien sûr, nous avons évoqué en Commission des dégradations de matériels, des actes de vandalisme, des incivilités, mais au-delà de cela il faut plus que jamais agir de façon préventive : caméras, appareils connectés, maintenance prédictive, matériaux anti-graffitis, mais aussi et surtout obtenir des réponses satisfaisantes des prestataires comme celles qui existent d'ailleurs dans le secteur privé, où les ascenseurs et escalators fonctionnent sans problème et dont les réparations et entretiens sont mieux suivis par ces prestataires.

Madame l'Adjointe, comme lors de nos échanges, soyez convaincue de mon implication sur ce sujet à destination de tous les acteurs publics. C'est pourquoi nous souhaitons par ce vœu que la Maire de Paris déploie les moyens nécessaires pour que tous les ascenseurs publics en panne redeviennent opérationnels, qu'un calendrier de remise en état de marche de ces équipements soit communiqué.

Je vous remercie pour votre attention.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur BALADI.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Lamia EL AARAJE.

Mme Lamia EL AARAJE, adjointe. - Merci beaucoup, Madame la Maire. Merci beaucoup, Monsieur BALADI, pour ce vœu dont je partage l'intégralité des points.

Il n'y a pas de politique magique et, malheureusement, je n'ai pas la possibilité via un coup de baguette magique de réparer ces ascenseurs. Sachez que je le regrette sincèrement. C'est une situation, je le dis, qui est absolument inacceptable. J'ai eu l'occasion de le dire en Commission, j'ai eu l'occasion de le dire aux services qui travaillent d'arrache-pied sur ce sujet et j'ai aussi eu l'occasion de le dire aux ascensoristes que nous avons convoqués cette semaine.

Je vous ai proposé, et cette proposition est toujours sur la table, de vous mettre à disposition l'intégralité des cahiers d'entretien des ascenseurs. Vous pouvez y voir que ce n'est pas un manque de volonté, ce n'est pas du laxisme, ce sont simplement des défaillances auxquelles pour l'instant, malheureusement, nous ne savons pas répondre.

Tout d'abord, je le rappelle, actes malveillants et actes de vandalisme beaucoup trop fréquents. Certains ascenseurs sont équipés de caméras, mais autant vous dire que l'intervention de la police nationale ou municipale, et je ne les blâme pas, sur par exemple une personne qui est en train d'uriner dans un ascenseur, endommageant ainsi les pièces intérieures… Nous n'arrivons pas à être suffisamment réactifs pour arriver avant la fin de cet acte, mais toujours est-il que cela a des conséquences.

Nous avons aussi un délai d'approvisionnement trop long des prestataires, une absence de stockage de leur part des pièces défectueuses. Je les ai rappelés à l'ordre très fermement, et je tiens à le dire, avant-hier avec Ian BROSSAT et Jacques BAUDRIER, en leur disant que c'était leur compétence en matière de gestion des risques de prévoir un stock suffisant de pièces pour permettre des réparations rapides. La problématique que l'on a, c'est que quand bien même ils sont au courant de la panne, leurs délais d'intervention sont extrêmement longs. Nous allons donc travailler sur ce point. De plus, ils n'ont pas les pièces nécessaires, avec parfois des délais de livraison extrêmement longs. Je leur ai donc rappelé leurs responsabilités. Sachez que la Ville leur a appliqué des pénalités de retard à hauteur du maximum possible, à savoir, en l'occurrence dans ces situations, 23.000 euros.

Ce que nous proposons, et je tiens d'ailleurs aussi à le dire puisque j'ai été interpellée… Un vœu a été voté par le groupe Paris en commun dans le 13e arrondissement de Paris. J'en ai échangé avec Jérôme COUMET, qui est particulièrement intéressé par le sujet puisqu'un certain nombre d'ascenseurs sont sur les dalles du 13e. Sachez qu'il n'existe aucun laxisme de ce côté. Nous serons extrêmement fermes.

Je vais émettre un avis favorable à votre vœu parce que j'en partage complètement les attendus et le plan de charge.

Sachez simplement, et je finirai sur ce point, que nous avons convoqué les ascensoristes, qui sont de nouveau convoqués début décembre. Nous leur avons demandé de nous rendre une copie avec un certain nombre de sujets d'amélioration et de demandes qu'ils vont nous formuler notamment sur les espaces de stockage que la Ville s'engage à leur mettre à disposition pour améliorer la fluidité des réparations. Nous les avons de nouveau convoqués début décembre pour faire le point avec eux. Je ne les lâcherai pas sur ce point. C'est inacceptable et c'est une situation d'inégalité causée par ces pannes d'ascenseurs.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Madame la Maire.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 61 du groupe Changer Paris avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2023, V. 179).

Vœu déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif au financement des unités de consultations médicales en langue des signes.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Nous examinons les vœux n^{os} 62 et 62 bis relatifs au financement des unités de consultation médicale en langue des signes.

Pour présenter le vœu n° 62, la parole est à Mme Maud LELIÈVRE pour le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes.

Mme Maud LELIÈVRE. - Madame le Maire, mes chers collègues, l'accès à la santé des personnes sourdes et malentendantes est un droit fondamental, mais force est de constater aujourd'hui qu'il est trop restreint. Trop peu de médecins, que ce soit à l'hôpital ou en libéral, par manque d'accompagnement, de savoir-faire ou de moyens, pratiquent des consultations médicales en langue des signes française. S'il existe plusieurs moyens de communiquer avec une personne sourde ou malentendante, il est indéniable que la pratique de la langue des signes est l'unique moyen de communication qui permet à une personne atteinte de ce handicap de comprendre l'intégralité d'une conversation.

La non-pratique de la langue des signes française par de nombreux médecins et personnels de santé représente donc une barrière à l'accès aux soins et cela a des conséquences sur la santé de ces derniers dans la mesure où le manque de compréhension globale par un patient sourd et son médecin peut avoir des effets sur une consultation et porter des risques en matière sanitaire.

Pour aller plus loin, au-delà des simples consultations médicales, le traitement de pathologies lourdes est souvent entravé dans la mesure où le meilleur moyen de traiter les problèmes d'addiction ou des problèmes psychologiques passe par la parole. Les personnes sourdes et malentendantes ont donc des besoins spécifiques trop peu répandus sur le territoire parisien. Seule une unité d'information et de soins des personnes sourdes est présente de façon permanente à l'hôpital de la Pitié-Salpêtrière.

L'inclusion des personnes en situation de handicap est un sujet qui tient très à cœur au groupe MoDem, Démocrates et Écologistes et l'accès aux soins doit être absolument plus inclusif. C'est pourquoi nous avons rédigé ce vœu et proposé ce vœu qui comportait un certain nombre de dispositions, notamment la réalisation d'une campagne de sensibilisation en direction des différents centres de santé, libéraux ou non, le financement en partenariat avec l'A.P.-H.P., qui est prêt à le faire, de nouvelles unités d'information des soins des sourds dans les hôpitaux parisiens, ainsi que la mise en place de groupes de parole spécifiques.

Nous avons lu avec attention votre vœu bis, le vœu présenté par la majorité. Il nous semble représenter une première étape intéressante dans le sens de nos demandes. Je rejoins donc vos propositions et espère que nous pourrons mettre en place ces propositions qui sont contenues dans ce vœu dès le mois prochain afin de régler de façon très rapide ce problème de santé publique.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Madame LELIÈVRE.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Lamia EL AARAJE.

Mme Lamia EL AARAJE, adjointe. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Merci, Madame LELIÈVRE, pour ce vœu. Je me permettrai juste de rappeler deux ou trois petites choses, notamment où se situe le niveau de responsabilité idoine.

En l'occurrence, la loi de 2005 concernant la mise en accessibilité des établissements municipaux recevant du public pour ce qui concerne la prérogative de la Ville de Paris, puisque je ne voudrais pas que l'on prenne l'habitude fâcheuse de se substituer de façon systématique aux défaillances de l'État pour qui apparemment les collectivités territoriales ont bon dos dès qu'il s'agit de leur faire financer un certain nombre de prérogatives dont il se défausse…

Sur la question de l'accessibilité, nous avons un agenda de l'accessibilité programmé, qui est en cours, sur lequel nous ne demanderons, je l'ai dit tout à l'heure et je le rappelle, aucune dérogation. Cette mise en accessibilité concerne aussi bien le bâti que la mise en accessibilité de l'information, des équipements et donc l'installation de boucles magnétiques, par exemple, avec aussi des permanences L.S.F. dans les établissements municipaux et je pense aux centres de santé.

Du côté des professionnels de santé libéraux, je vous propose de relayer l'information notamment aux U.R.P.S. et aux différents syndicats des corporations médicales pour les inviter à bien prendre en compte le fait que la loi de

2005 s'applique aussi aux professionnels de santé libéraux qui seraient installés. Voilà simplement ce que je voulais dire.

Je vous propose effectivement un vœu de l'Exécutif qui fait que nous nous engageons à recenser et communiquer l'ensemble des services de santé municipaux accessibles, ce qui est déjà en cours via l'open data que je vous invite à consulter, que l'on systématise l'accès des professionnels des centres de santé municipaux et des usagers sourds et malentendants en interprétation en langue des signes française. Sachez aussi que la M.D.P.H. prévoit dans les prestations de compensation du handicap des permanences ou en tout cas la prise en charge d'interprètes quand il y en a besoin.

Enfin, je vous propose aussi de sensibiliser et de former les agents de la Ville de Paris. C'est déjà le cas. Par exemple, hier, avec Nicolas NORDMAN, nous étions auprès de la police municipale qui, dans le cadre de sa formation, a un module dédié à la sensibilisation au handicap. Certains agents sont formés à la L.S.F. de base si je puis dire pour être en capacité de bien accueillir les personnes en situation de handicap. Du côté de l'A.P.-H.P., je crois que c'est la responsabilité de l'État. Bien sûr que nous relayerons dans le cadre du Conseil de surveillance cette demande très forte, j'invite vraiment le Gouvernement à prendre ses responsabilités en matière de handicap. C'est tout de même sa compétence première.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Vous l'avez compris, en réponse au vœu n° 62, l'Exécutif a déposé le vœu n° 62 bis. Madame LELIÈVRE, je me tourne vers vous pour savoir si votre vœu est retiré - c'est ce que nous avions compris - au profit du vœu de l'Exécutif.

Je ne mets donc pas au vote le vœu n° 62.

En revanche, je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 62 bis de l'Exécutif, avec bien sûr un avis favorable.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2023, V. 180).

2023 DLH 263 - Convention avec l'Association départementale pour la promotion et l'accès aux droits des Tsiganes / Gens du voyage (ADEPT), gestionnaire du centre social itinérant des aires d'accueil.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Nous en venons au projet de délibération DLH 263, soit une convention avec l'Association départementale pour la promotion et l'accès aux droits des Tsiganes/gens du voyage, gestionnaire du centre social itinérant des aires d'accueil.

La parole est tout d'abord à Mme Geneviève GARRIGOS, pour le groupe Paris en commun.

Mme Geneviève GARRIGOS. - Madame la Maire, mes chers collègues, caractérisés par leur itinérance, les gens du voyage font souvent l'objet d'un éprouvant et interminable jeu de ping-pong entre collectivités, niveaux administratifs et services déconcentrés de toute nature. Or, leur dignité et leurs droits ne sont pas inférieurs aux nôtres. Leur mode de vie, lorsqu'ils ne sont pas sédentaires, représente peut-être un défi pour nos services et leurs outils, mais répondre à ce défi n'en reste pas moins un impératif majeur, une pierre de touche de notre action dans sa globalité. Offrir des conditions d'existence décentes aux gens du voyage, ce n'est pas une simple question de minorité, un supplément d'âme qui ne concernerait pas le tout-venant de nos politiques. L'antitsiganisme, qui est à la source de leur exclusion, est en effet un poison répandu dans l'ensemble de notre société. Nous avons le devoir de lutter contre, d'en corriger les effets, de changer notre regard.

L'étude menée auprès de 1.544 gens du voyage en France par l'Agence européenne des droits fondamentaux en 2019 est à ce titre éclairante. Au cours de l'année précédant l'enquête, 35 % ont vécu des discriminations et/ou un harcèlement motivé par la haine, 5 % ont été victimes d'agressions physiques pour le même motif. Seuls 32 % des enfants de 4 et 5 ans et 82 % des 6-15 ans sont scolarisés. 84 % quittent d'ailleurs le système scolaire après le collège et 2 % seulement des personnes âgées de 20 à 24 ans ont le niveau bac. Je continue avec les chiffres parce qu'ils sont particulièrement éclairants. 4 sur 10 éprouvent des difficultés matérielles considérables, 22 vivent en situation de privations matérielles aiguës. Sans surprise, cette exclusion se traduit en années d'espérance de vie : 8 ans de moins pour les hommes et 11 de moins pour les femmes.

Ces constats, "l'A.D.E.P.T.", qui agit depuis près de 50 ans auprès des Tsiganes et des gens du voyage, les partage et les a affinés s'agissant du public parisien par un diagnostic préalable à la création d'un centre social itinérant. L'accès au droit commun de ces populations, la scolarisation, le soutien à la parentalité et à la médiation sont les principaux axes d'action de ce centre social particulier. Je me félicite d'ailleurs du partenariat avec la C.A.F. qui finance et salue l'action de terrain souvent bien ingrate au service de ces populations, dont les situations d'exclusion sont particulièrement complexes.

Si on ne peut qu'applaudir cette action, je souhaiterais néanmoins, dans cet hémicycle qui est celui de la parole politique et de la responsabilité collective, rappeler que l'antitsiganisme n'est pas le résultat des conditions difficiles de vie dans lesquelles beaucoup de personnes Roms sont enfermées, ni le résultat de leur prétendue différence. C'en est la cause. En France, 52 % de la population se sentirait mal à l'aise ou très mal à l'aise à l'idée d'avoir des gens du voyage comme voisins. C'est un pourcentage supérieur à la moyenne européenne. Les rationalisations xénophobes imbibent tellement nos médias que les mouvements, voire l'existence même des personnes Roms, sont présentés d'emblée sous le signe de l'insécurité. Les quelques bribes de décence qui s'attachent, par exemple, au traitement paranoïaque des migrants sont complètement absents s'agissant de cette population.

D'ailleurs, chaque année, cet antitsiganisme est mis à nu par le rapport sur le racisme de la C.N.C.D.H. Dans son baromètre, les Roms sont très loin dans le classement : 50 % des sondés sont persuadés qu'ils ne vivent que de vols et deux tiers, en hausse de 7 points et deux fois supérieur à celui des musulmans, considèrent qu'ils constituent un groupe à part, un groupe qui ne pourrait pas s'inclure à nos sociétés.

Si les associations de terrain et le secteur social peuvent tempérer les conséquences de cet antitsiganisme sur la vie des personnes concernées, il nous appartient à nous, représentants de la cité, de ne pas les stigmatiser, de prendre fait et cause, au contraire, contre l'antitsiganisme qui fait le lit de cette précarité et de rejeter les discours de peur et de haine.

Je vous remercie et je vous encourage vivement à voter pour ce projet de délibération.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Madame GARRIGOS.

Je donne la parole à M. Jérôme GLEIZES, pour le groupe "Les Écologistes".

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Madame la Maire.

Mon amie Geneviève GARRIGOS a déjà beaucoup dit sur ce projet de délibération. Je veux rajouter des éléments complémentaires par rapport à ce qu'elle a dit. La première chose, c'est que cette loi est souvent peu respectée par les collectivités territoriales. La première chose que l'on peut souligner, c'est féliciter la Ville de Paris de respecter ses engagements par une loi qui date des années 2000. Malheureusement, de nombreuses villes ne respectent pas cette loi et on peut dire que souvent les Préfets ne font pas leur contrôle de légalité par rapport à l'application de cette loi. C'est très regrettable.

Un autre élément très important qui a été souligné par Geneviève GARRIGOS, c'est le fait que l'antitsiganisme soit un racisme très singulier. Il est vrai que, souvent, on les considère comme des gens à part. Du fait de cette particularité, de cette incompréhension de leur mode de vie, de leur histoire, cela entraîne un rejet de la communauté française et c'est très problématique.

Quelques éléments peuvent expliquer cela, mais ne le justifient pas du tout. C'est sans doute que c'est un peuple sans état qui prend différents noms selon les pays, selon les régions : les gitans, les Tsiganes, les Sintis, etc. Il existe de nombreux noms. Souvent, le terme qui est tout de même un peu bizarre, c'est qu'on les ramène à une expression française : "gens du voyage". On oublie leurs racines. Les gens du voyage, cela peut concerner énormément de personnes. Déjà, dans le vocabulaire, "gens du voyage", cela fait un oubli de leur histoire.

L'autre élément très important qui m'avait beaucoup ému, c'était lors de la commémoration de la rafle du Vel' d'Hiv. Il y avait un représentant de la communauté tsigane qui a fait un très bel hommage par rapport aux Juifs qui avaient été raflés, ce qui rappelait aussi sa propre histoire. Il y a quelque chose souvent oublié dans l'histoire, c'est un génocide propre aux Tsiganes et tellement propre qu'il a son propre mot : le Samudaripen, c'est-à-dire le génocide en direction des… Ce n'est pas seulement les gitans, mais aussi les Sintis, toutes ces personnes qui étaient dans toute l'Europe, qui ont leur propre génocide avec leurs propres convois et leur propre extermination. Il est très important aussi de rappeler cette histoire, cette tache dans notre histoire collective dont a été victime ce peuple. C'est pourquoi c'est aujourd'hui tout à fait regrettable que l'on oublie cette histoire et que l'on continue à avoir une vision très ségrégative vis-à-vis d'eux.

La première chose que j'aimerais souligner, c'est le fait que ce sont des gens du voyage au sens où ils n'ont pas de maison propre, mais cela devient pratiquement faux. Beaucoup de gens du voyage sont sédentarisés. Même quand ils sont sédentarisés, ils sont soumis à une exclusion de la vie collective. Statistiquement, aujourd'hui, je crois qu'il existe plus de gens du voyage sédentarisés que non sédentarisés et on l'oublie. À partir du moment où on n'accueille pas cela, se pose la question de la scolarisation. Dans les mythes tout à fait répandus, ces personnes ne veulent pas scolariser leurs enfants, elles veulent faire de l'éducation, voire ne veulent pas les éduquer et les enfermer dans leur histoire. Rester dans son histoire est très important. Garder ses racines est très important. Cela ne veut pas dire pour autant que l'on ne veut pas se scolariser.

Par expérience personnelle, je vais peut-être faire une petite anecdote sur mon histoire personnelle, mon père qui était gendarme était souvent en contact avec ces camps et avait donc une connaissance très particulière de leur mode de fonctionnement. Il n'avait aucune difficulté pour entrer dans ces fameux camps où parfois on envoie des compagnies de C.R.S., de gendarmes mobiles pour aller régler les problèmes. Il suffit de comprendre qui est responsable, avec qui il faut discuter. Ainsi, on arrive à trouver des solutions et à arrêter les coupables. On les accusait d'être des voleurs de poules au XIXe siècle. Maintenant, on les accuse de tout voler. Ce sont des personnes

tout à fait normales. Elles sont capables d'accepter les sanctions collectives et donc de suivre les décisions de la justice. Tout cela pour dire qu'il se crée un mur d'incompréhension vis-à-vis de ces communautés, ce qui est très regrettable.

Je vais conclure sur ce sujet. Je remercie donc ce que fait la Ville de Paris parce que, malheureusement, peu de villes font ce travail d'assumer leur part de responsabilité parce que c'est une loi qui répartit la charge sur l'ensemble des collectivités territoriales de la France et notamment dans le Sud de la France, où ils sont tout de même beaucoup plus nombreux que par ici, il y a un non-respect de cette règle, ce qui les met dans des situations très difficiles. Je ne rappellerai pas toutes les statistiques évoquées par Geneviève GARRIGOS, qui sont une conséquence et non la cause. Merci de votre attention.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Pour vous répondre au nom de l'Exécutif, je donne la parole à Mme Léa FILOCHE.

Mme Léa FILOCHE, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Merci beaucoup, chers collègues, Geneviève GARRIGOS et Jérôme GLEIZES, parce que vos propos d'abord dans un hémicycle comme le Conseil de Paris sont rares et précieux. Vous l'avez très bien dit, effectivement : peu de collectivités assument des politiques publiques engagées, on va dire, en tout cas ambitieuses sur la question de l'accueil des gens du voyage, parce que c'est le terme administratif que l'on a donné aux aires qui permettent d'accueillir ces résidents, ces habitants. Administrativement, on appelle ces publics les "gens du voyage". Moi, je les appelle beaucoup les "habitants". Ce sont les habitants des bois, puisque nous avons deux aires d'accueil des gens du voyage : une dans le bois de Vincennes et une dans le bois de Boulogne.

Merci aussi pour vos interventions parce qu'elles nous permettent de parler de ce que nous faisons en tant que collectivité de manière volontariste, avec notamment l'association "A.D.E.P.T." pour son activité de centre social itinérant qui est dédié à ces deux aires d'accueil des gens du voyage.

Pour rappel, quelques chiffres. À Paris, nous avons 64 emplacements créés sur les deux aires. Nous y accueillons 70 familles issues de la communauté des gens du voyage, soit plus de 200 personnes dont 70 enfants. Le travail réalisé par le centre social itinérant de "l'A.D.E.P.T." sur nos aires d'accueil est absolument exemplaire.

Au quotidien, cette association travaille à l'inclusion sociale des résidents en leur favorisant l'accès à des dispositifs de droit commun. Par des actions concrètes de terrain, l'autonomie et le pouvoir d'agir de ces habitants se voient renforcés. L'engagement du centre social s'exprime également en direction des enfants et des adolescents qui fréquentent le lieu, par des actions de médiation scolaire, de loisirs à l'extérieur des aires, mais aussi par des occupations et des activités à l'intérieur.

Par ce travail en direction des enfants, "l'A.D.E.P.T." a su nouer des liens de confiance avec les familles qui étaient beaucoup dans la défiance vis-à-vis de l'institution au vu de, malheureusement, comment elles sont souvent traitées. En développant aussi des activités parents-enfants, comme le café des parents, les ateliers santé, mais aussi des ateliers de yoga, des ateliers d'esthétisme, des ateliers pour apprendre à manger, à faire à manger dans des conditions parfois un peu précaires…

Si ce travail, comme je vous le disais à l'instant, est exemplaire, il est également essentiel, car grâce aux actions mises en œuvre par "l'A.D.E.P.T." le climat social et résidentiel de nos deux aires d'accueil est aujourd'hui très largement apaisé. Comme vous l'avez souligné, l'engagement de la Ville de Paris en direction de ces publics est fort, même s'il reste insuffisant au regard de nos obligations légales, il faut tout de même le noter, puisque nos obligations légales impliqueraient la création de 200 emplacements de caravanes supplémentaires par rapport à l'existant. Cette situation s'explique par des contraintes foncières importantes. Je ne refais pas le débat sur le sujet. Cependant, notre devoir est de réfléchir à comment faire évoluer éventuellement nos modes de prise en charge pour que nous puissions répondre à nos obligations tout en respectant encore une fois aussi la qualité de l'accueil de ces publics.

Voici concrètement l'enjeu du futur schéma départemental des aires d'accueil des gens du voyage de la Ville de Paris que nous réécrirons en 2024 avec la Préfecture de Région qui copilote avec nous ce dossier. Ainsi, comme nous l'avions acté au cours de la dernière Commission départementale consultative des aires d'accueil des gens du voyage en décembre dernier, la Ville de Paris et la Préfecture de Région mandateront dans le cadre d'un marché public un prestataire qui va donc se charger de rédiger ce futur schéma.

Dans ce cadre et au cours de cette année, nos deux administrations ont travaillé de concert, avec un état d'esprit particulièrement constructif qu'il convient de souligner, à la rédaction d'un cahier des charges ambitieux qui sera publié dans les prochains jours afin de respecter les procédures d'appel d'offres. Nous connaîtrons donc à la fin du mois de janvier 2024 le titulaire de ce marché.

Pour être complète, c'est à cette même période que nous réunirons avec la Préfecture la prochaine Commission départementale consultative. Au cours de cette Commission, nous ferons le bilan de l'activité de l'année écoulée et nous rencontrerons le futur titulaire du marché. Nous échangerons avec lui sur les enjeux de cette étude,

sur le calendrier à respecter. Notre ambition est donc de présenter ce nouveau schéma au Conseil de Paris du mois d'octobre 2024, donc exactement dans un an.

Si l'année 2024 s'annonce donc assez studieuse sur ce sujet, sachez que je souhaite également qu'elle soit forte en mobilisation. En effet, j'ai demandé à nos services qu'avant la fin du printemps de l'année prochaine nous puissions mettre en place une journée d'échange et de débats qui puisse sensibiliser les élus que nous sommes, mais aussi les associations, les partenaires, l'administration et les Parisiens sur l'accueil et l'accompagnement des publics tsiganes et nomades. Par cette journée, je souhaite que l'on puisse déconstruire les représentations négatives que vous avez très bien décrites tous les deux, qui sont très répandues dans notre société, sur cette communauté qui se singularise par une grande diversité de publics. Je souhaite également que l'on puisse valoriser les expériences et le travail réussi, fait et assumé à Paris comme ailleurs en direction de ces publics.

Par cette journée de mobilisation et celles qui seront à venir et à inventer dans le futur, notre Ville doit pouvoir se présenter comme une collectivité non seulement assumant ses responsabilités, mais aussi à l'avant-garde de la lutte contre le racisme trop souvent subi par ces gens du voyage. C'est le souhait que je formule et je vous attends nombreuses et nombreux à venir participer, à venir contribuer à cet événement et je vous en remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 263.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. Je vous en remercie. (2023, DLH 263).

2023 DSOL 95 - Aide alimentaire. - 11 subventions de fonctionnement pour 9 associations (507.738 euros) pour des actions d'aide alimentaire à destination de personnes et de familles démunies.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Nous en venons au projet de délibération DSOL 95. Il s'agit d'aide alimentaire, soit 11 subventions de fonctionnement pour neuf associations pour un montant total de 507.738 euros, concernant des actions d'aide alimentaire à destination de personnes et de familles démunies.

La parole est tout d'abord à Mme Marie-Caroline DOUCERÉ pour le groupe Changer Paris.

Mme Marie-Caroline DOUCERÉ. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, ce projet de délibération permet une fois de plus de souligner le travail remarquable des associations qui œuvrent dans le secteur de l'aide alimentaire.

Après l'explosion du nombre de bénéficiaires lors de la pandémie de Covid-19, nous sommes aujourd'hui confrontés à un problème majeur. La plupart de ces associations subissent à la fois la hausse du prix des fluides, l'inflation sur les produits alimentaires et l'augmentation de la précarité.

Comme vient de l'exprimer lors de son audition à l'Assemblée nationale le délégué général des "Restos du cœur", à partir du mois de novembre les "Restos du cœur" vont refuser du monde pour la première fois de leur histoire. Cette nouvelle déclaration doit nous interpeller et nous inciter à soutenir très fortement ce type d'association.

C'est à la fois un signe de reconnaissance de leur engagement et une mesure indispensable pour permettre à certaines d'entre elles de poursuivre leurs missions de toute première importance.

Parmi toutes les structures soutenues dans ce projet de délibération, je tiens à saluer tout particulièrement "l'Union des Institutions Sociales" du 15e arrondissement, implantée boulevard Lefebvre. La subvention de 7.500 euros qui lui est attribuée consacre son action primordiale et son ancrage particulièrement dans le quartier Brancion.

Je profite aussi de ce projet de délibération pour rappeler à nouveau la situation financière alarmante dans laquelle se trouve le "Relais Frémicourt" en raison du désengagement d'un de ses principaux financeurs et alors que le relais s'implique dans l'aide alimentaire et l'accueil pour les habitants du 15e et au-delà depuis plus de 30 ans. Outre ces distributions alimentaires, les repas offerts aux personnes en situation de grande exclusion, l'association apporte des services de domiciliation pour venir en aide aux personnes âgées ne pouvant se déplacer. J'ajoute que le "Relais Frémicourt" sera au cœur du nouveau quartier "politique de la ville" qui devrait être créé dans le 15e arrondissement l'année prochaine.

Ce n'est pas la première fois que je manifeste au sein de cet hémicycle notre inquiétude quant à la situation de cette association dont la pérennité nous préoccupe sérieusement. Pour tenter de pallier son handicap, le "Relais Frémicourt" explore plusieurs solutions : partager les locaux avec d'autres associations, trouver de nouveaux financeurs, réduire le salaire de leur employé, qui est un salarié en insertion, ou encore diminuer le nombre de jours d'ouverture. En somme, toutes ces pistes ont pour point commun de risquer de pénaliser les bénéficiaires des actions de l'association.

Récemment, l'association a pu compter, il faut le dire, sur une aide exceptionnelle de la Ville et de la D.R.I.H.L., notamment grâce aux interventions du maire du 15e, Philippe GOUJON. Aujourd'hui, notre principal sujet est le montant élevé des charges fixes dont l'association doit s'acquitter, son loyer s'élevant à plus de 35.000 euros. Un point dur persiste : celui de la renégociation de ce loyer par l'association avec son bailleur, "Paris Habitat", qui jusque-là a refusé.

L'ensemble de ces problèmes me poussent donc à intervenir à nouveau devant vous, d'autant que "Paris Habitat" est présidé par un membre de la majorité parisienne. Le soutien de la Ville de Paris pourrait se traduire, au-delà de l'attribution d'une subvention pérenne plus importante, par le fait que l'Exécutif use de sa position pour inciter "Paris Habitat" à renégocier le loyer du "Relais Frémicourt". Il serait très préjudiciable de perdre un acteur aussi expérimenté, reconnu et importants dans l'Ouest parisien à l'heure où la précarité s'aggrave très fortement à Paris comme sur l'ensemble du territoire national.

Je vous remercie.

(M. Pierre RABADAN, adjoint, remplace Mme Carine ROLLAND au fauteuil de la présidence).

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame DOUCERÉ, pour cette intervention.

Je donne la parole à Hamidou SAMAKÉ, pour le groupe Paris en commun.

M. Hamidou SAMAKÉ. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, les 500.000 euros de subventions accordés dans le cadre de ce projet de délibération s'inscrivent dans un contexte de fortes difficultés rencontrées par les associations d'aide alimentaire.

Depuis la pandémie de Covid-19 et la crise liée à la guerre en Ukraine, la fréquentation des dispositifs d'aide alimentaire est très importante sur le territoire parisien et a été exacerbée par l'inflation. Ainsi, des publics variés et nouveaux font donc appel à l'aide alimentaire. Il s'agit des étudiants, des familles, des personnes isolées.

Outre les personnes en situation de rue, nous constatons avec inquiétude que de plus en plus de ménages et de personnes hébergées ou logées, des personnes qui auparavant se débrouillaient sans avoir besoin de recourir à ces aides, ne parviennent plus à s'en sortir et font donc appel aux associations.

Les associations doivent donc gérer une augmentation inédite des besoins tout en étant impactées par la hausse du prix des denrées, la baisse des dons et le désengagement de l'État. Sans le soutien de l'État, la Ville de Paris ne ménage pas ses efforts pour proposer avec les associations une réponse adéquate aux demandes.

Sollicitées par la Ville, les associations "Emmaüs Solidarité" et "Refugee Food" ont donc assuré une distribution alimentaire de repas chauds tous les soirs du 24 juillet au 27 août dans le restaurant administratif de l'Hôtel de Ville. Plus de 250 personnes ont pu y dîner chaque soir.

Nous avons également, comme tous les ans, financé l'association "Août Secours Alimentaire", qui prépare et distribue des colis alimentaires. Nous finançons également le remplacement des "Restos du cœur" par "La Chorba" et l'un et l'autre à la distribution de la porte de la Villette. La distribution a connu une fréquentation inédite cet été. Entre juillet et août, ce sont près de 38.478 repas chauds qui ont été servis, soit plus 15 % de fréquentation par rapport à l'année 2022. L'action de ces neuf associations est indispensable. On l'a vu, elles ont rivalisé de réactivité et d'inventivité pour faire face à ce besoin en évolution importante et préoccupante. Je me réjouis que Paris soit auprès d'elles et, par conséquent, auprès des plus précaires, des plus exclus.

Cependant, nous devons attendre aussi que l'État prenne toute sa part à cette réponse par un engagement fort et pérenne, notamment dans le cadre de la mise en œuvre du pacte de solidarité. Je salue l'engagement et le travail acharné de ces associations, ces bénévoles et ces professionnels qui font vivre la solidarité.

Je vous invite donc, mes chers collègues, à voter en faveur de ce beau projet.

Je vous en remercie.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur SAMAKÉ.

Pour vous répondre, je donne la parole à Léa FILOCHE.

Mme Léa FILOCHE, adjointe. - Merci beaucoup, chers collègues, chers Marie-Caroline DOUCERÉ et Hamidou SAMAKÉ, d'aborder la question de l'aide alimentaire dans cet hémicycle.

Vos interventions reflètent notre préoccupation commune depuis trois ans et particulièrement en cette rentrée : un grand nombre de Parisiennes et de Parisiens ne mangent pas à leur faim ou ne mangent pas de manière régulière, diversifiée, des produits de qualité. Vous avez relayé l'appel au secours de l'ensemble des acteurs de l'aide alimentaire, qui n'arrivent plus à faire face à la crise économique et sociale que nous traversons, ce qui engendre une inflation des prix des denrées très importante, une évolution des dons monétaires et en nature de manière très significative aussi et donc une paupérisation de la population. Alors qu'au début du mandat, nous étions dans la gestion d'une crise alimentaire sans précédent liée à la crise sanitaire, nous sommes dorénavant dans l'animation, la coordination d'une politique publique d'ampleur.

La Ville de Paris consacre chaque année 8 millions d'euros à des marchés ou à des subventions qui concernent des associations d'aide alimentaire. Ce projet de délibération nous permet donc de financer des dispositifs estivaux spécifiques tels que le projet des petits-déjeuners culturels ou des dispositifs pour des associations de proximité.

Dans l'animation et la coordination des acteurs de l'aide alimentaire, nous nous attachons avec mes collègues dont ce n'est pas complètement le cœur de délégation mais qui sont mes complices sur ces sujets, Audrey PULVAR, Marie-Christine LEMARDELEY, Ian BROSSAT, Antoine GUILLOU, Carine ROLLAND, à atteindre différents objectifs : couvrir tous les repas, les petits-déjeuners, les déjeuners et les dîners, couvrir l'ensemble du territoire parisien pour qu'il y ait un maillage qui soit bien cohérent et bien complet, améliorer la qualité et l'origine des repas et des produits distribués, répondre aux situations d'urgence et je pense notamment aux jeunes en recours qui sont installés dans le parc de Belleville, pour lesquels nous travaillons avec M. le maire du 20e, cher Éric PLIEZ, des dispositifs spécifiques. C'est aussi intégrer des dispositifs d'aide alimentaire dans notre veille sociale pour que le moment d'un repas soit aussi le moment d'un repos, le moment d'un répit et peut-être l'occasion de lancer ou de proposer un accompagnement social, chose qui ne se faisait jamais jusque-là. La question alimentaire est une question évidemment de droit fondamental, mais n'est pas forcément associée au fait de pouvoir profiter de ce moment-là pour faire d'autres choses avec les publics. C'est aussi rendre la dignité des personnes accueillies, que l'on appelle des "invités" entre nous, comme certaines associations le disent, en permettant d'être dans un lieu qui soit beau, confortable, digne, accessible à toutes et tous sans discrimination, comme nous le faisons par exemple dans un grand nombre de musées de Paris Centre.

Vous l'avez souligné, cher collègue, cet été nous avons mis en place un plan estival d'urgence. Les congés bien mérités des salariés des associations et des bénévoles entraînent la fermeture de nombreux dispositifs pendant l'été, notamment ceux des "Restos du cœur" qui, je le rappelle, contribuent à 50 % du nombre d'équivalents repas quotidiens distribués sur le territoire parisien. Nous avons donc pu ouvrir cet été les portes du restaurant administratif de l'Hôtel de Ville géré par l'A.S.P.P., comme nous le faisons depuis trois hivers. Je me permets encore une fois de remercier Antoine GUILLOU et toutes les équipes de l'A.S.P.P. qui prêtent leur outil de travail pour le mutualiser. Grâce au chef du "Refugee Food" et aux salariés, aux bénévoles "d'Emmaüs Solidarité", on a pu avoir un accueil de qualité et on a pu servir chaque jour plus de 300 repas.

Merci encore une fois d'apporter votre soutien à ce projet de délibération.

Concernant Mme DOUCERÉ, le "Relais Frémicourt", on en a déjà parlé dans cet hémicycle. C'est évidemment une association que nous soutenons chaque année par une subvention annuelle. On a, dès l'alerte de leurs difficultés rencontrées, mis en place une aide exceptionnelle de 30.000 euros qui leur a été accordée dans un Conseil de Paris précédent. Nous avons demandé à "Paris Habitat" de voir dans quelle mesure il était possible de baisser leur loyer. Nous nous sommes aussi engagés à une augmentation de la subvention annuelle pour 2024. Ils sont aussi accompagnés par les services de la Direction des Solidarités, mais aussi par la Fédération des acteurs de la solidarité pour essayer de diversifier leurs ressources et leurs financements parce que ce n'est malheureusement pas la seule association qui connaît de grandes difficultés au vu des coûts des denrées aujourd'hui. Nous sommes donc très alertes à essayer de les accompagner au mieux pour faire baisser leurs charges, mais aussi diversifier leurs ressources.

Merci beaucoup.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame FILOCHE. Merci pour le travail d'accompagnement qui est fait sous votre orchestration.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DSOL 95.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DSOL 95).

2023 DSOL 113 - Maraudes parisiennes. - Subventions (1.031.076 euros) et conventions relatives au fonctionnement de maraudes d'intervention sociale et de maraudes.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DSOL 113 concernant les maraudes parisiennes.

Je donne la parole à M. Mahor CHICHE, pour le groupe Paris en commun.

M. Mahor CHICHE. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, bonjour.

En novembre prochain, les "Restaurants du cœur" cesseront de fournir l'ensemble des bénéficiaires. Ils devront faire un choix ; ils devront sélectionner. C'est la première fois depuis leur création que les "Restos du cœur" vont

devoir procéder de la sorte. C'est la preuve la plus flagrante de la grande précarité dans laquelle se trouvent le pays et Paris.

Sans-abris, migrants, la rue tue. En 2021, l'espérance de vie d'un sans-abri était de 48,5 ans. En 2022, 631 sans-abri sont morts dans la rue. Personne ne devrait dormir dans la rue. Alors, plutôt que de faire des liens abjects entre punaises de lit, saleté, voirie, rats et migrants ou sans-abri, je voudrais rappeler un grand principe : celui de la dignité humaine. Les premières victimes de la rue sont ceux qui sont dans la rue.

Alors, le cumul des crises migratoires, économiques, le Covid ont évidemment renforcé le mal-être psychologique, psychiatrique, la grande précarité. Dans cette triste évolution de nos sociétés, les maraudes, en particulier les maraudes parisiennes, jouent un rôle fondamental. Elles permettent de restaurer la dignité humaine, elles permettent de sortir de la rue.

Maraudes spécialisées, maraudes interprofessionnelles, les maraudes d'intervention sociale sont des équipes mobilisées qui vont à la rencontre des personnes les plus fragiles dans l'espace de vie et la rue ou tout autre lieu très précaire. Elles ont pour mission même d'aller vers ces personnes, de les écouter, les réconforter, les orienter et les accompagner vers un projet de sortie de rue.

Alors, un million d'euros pour ces associations est évidemment une somme importante. Je tiens à nous appeler collectivement à voter à l'unanimité pour ce projet de délibération, mais je tiens surtout à saluer l'ensemble des personnels de ces associations, l'ensemble du travail mené par ces associations, en particulier "Aurore", "Emmaüs", "Les Enfants du Canal", "Aux Captifs, la Libération", la "Croix-Rouge", la "Protection civile" qui font avec ces maraudes l'âme de Paris. On ne laisse personne dans la rue, on fait tout pour sortir les sans-abri de la rue.

Je vous remercie. Je voulais juste rajouter : bagageries, hébergements d'urgence, soins, emplois, chaque action portée par la Ville de Paris renforce la dignité humaine des plus fragiles.

Je vous remercie.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci beaucoup pour ces mots et cette intervention.

Pour vous répondre, je donne la parole à Léa FILOCHE.

Mme Léa FILOCHE, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, cher Mahor CHICHE, pour votre intervention qui me permet de réaffirmer, et vous l'avez très bien fait, la mobilisation et l'action de Paris pour les exclus.

Ce Conseil le prouve à nouveau, ce sont près de 7 millions d'euros qui sont dédiés aujourd'hui à la lutte contre l'exclusion et que nous avons l'opportunité de voter. Quatre millions d'euros consacrés aux accueils de jour, un million d'euros pour plusieurs dispositifs d'urgence sociale, 500.000 euros pour l'aide alimentaire et plus d'un million d'euros pour les maraudes. C'est ce projet de délibération.

Chacun de ces dispositifs concourt à former une chaîne de services essentiels permettant la sortie de rue. Les maraudes constituent le premier maillon de cette chaîne. Elles sont l'outil le plus important pour aller vers les personnes les plus éloignées de tout : du lien social, du logement, de l'hébergement, du soin, de l'alimentation. Elles s'inscrivent dans une interaction permanente avec les acteurs de l'urgence sociale que sont les accueils de jour, les permanences sociales d'accueil, les lieux de distribution d'aide alimentaire, les bagageries, les bains-douches. Tout cela est une chaîne de solidarité.

Les élus locaux que nous sommes, nous constatons bien - et je crois qu'ici personne ne peut dire l'inverse - un accroissement du nombre de personnes à la rue, une dégradation de la situation des personnes qui le sont parfois depuis bien trop longtemps. Merci aux maires d'arrondissement qui doivent, je le sais, s'armer de patience face à des situations dramatiques qui ne trouvent aucune solution et parfois des riverains qui peuvent avoir un quotidien un peu difficile. Ce projet de délibération nous permet donc de soutenir les maraudes d'intervention sociale que sont les maraudes composées de travailleurs sociaux qui interviennent dans la durée et créent une véritable relation d'accompagnement avec les personnes rencontrées. Les équipes des maraudes d'intervention sociale sont assurées par secteur et par cinq associations. Vous les avez cités, Mahor CHICHE : "Emmaüs Solidarité", "Aux Captifs, la Libération", "Oppelia Charonne", "Aurore" et "Les Enfants du Canal".

Depuis le 1er janvier 2020, la Ville de Paris, en lien avec l'État, a renforcé le financement de ces maraudes afin d'assurer une couverture complète du territoire parisien. En plus des maraudes d'intervention sociale, nous avons également l'opportunité de soutenir des maraudes pluridisciplinaires composées d'une travailleuse sociale ou d'un travailleur social ainsi que d'une infirmière ou d'un infirmier spécialisé en psychiatrie, qui agissent en complémentarité sur un public un peu spécifique. La coordination des maraudes du Samu social assure le pilotage de toutes ces maraudes avec lesquelles elles travaillent étroitement.

La coordination des maraudes a aussi été renforcée et réorganisée dans ce cadre et dans la perspective de l'amélioration de notre aller vers. Pour autant, leur travail est aujourd'hui complexifié par la saturation totale de l'hébergement d'urgence francilien. Malgré le travail d'accompagnement qualitatif qu'elles mènent, les maraudes ne sont aujourd'hui plus en capacité de pouvoir proposer aux personnes à la rue des orientations, des prises en charge

ou de l'hébergement d'urgence, même les plus vulnérables, même les femmes et les enfants. Ces lieux de mise à l'abri sont aujourd'hui saturés. Les maraudes interdisciplinaires rencontrent des difficultés similaires par des manques de places adaptées à des personnes qui peuvent avoir des troubles psychiques. Tout cela fait que toutes ces personnes sont aujourd'hui à la rue.

Nous continuons de redire à l'État notre disponibilité pour que les capacités d'hébergement augmentent à Paris comme ailleurs et que les parcours d'insertion par le logement puissent aussi se fluidifier. L'un ne va pas sans l'autre, mais nous sommes à disposition pour mettre des lieux d'hébergement temporaires, pour mettre des lieux d'hébergement pérennes, pour avoir des lieux pour des publics divers. Nous sommes à disposition et surtout nous alertons que cette ville ne pourra pas correctement continuer à faire son travail de ville refuge, de ville d'accueil, de ville solidaire s'il n'y a pas la mesure de la part de l'État de l'urgence dans laquelle on se trouve en matière d'hébergement d'urgence.

Je vous remercie beaucoup pour vos mots et espère sincèrement que ce projet de délibération pourra être voté unanimement.

Merci.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DSOL 113.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. Je vous en remercie. (2023, DSOL 113).

Pour dire deux ou trois mots sur le sujet, je pense que toutes les personnes que nous sommes et que nous représentons à Paris constatent l'explosion du nombre de personnes en situation de rue. C'est un sujet qui doit aller au-delà des considérations politiques et sur lequel il va falloir se pencher sérieusement, notamment parce que des annonces avaient été faites il y a quelques années comme quoi il n'y aurait plus de personnes à la rue. On voit que c'est en train d'exploser dans l'autre sens. J'espère que chacun en prendra la responsabilité. Je vous remercie.

Vœu déposé par les groupes Paris en commun, "Les Ecologistes" et Communiste et Citoyen relatif au campement installé sur le parc de Belleville.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Nous passons à l'examen d'un vœu non rattaché. Nous examinons le vœu n° 63 relatif au campement installé sur le parc de Belleville.

Je donne la parole à M. Éric PLIEZ, maire du 20e arrondissement.

M. Éric PLIEZ, maire du 20e arrondissement. - Ce vœu s'inscrit dans le droit fil de ce que l'on vient de dire. Il a été adopté par le conseil du 20e arrondissement pour mettre d'abord en lumière la situation dramatique des personnes sans domicile fixe qui vivent et qui dorment dans le parc de Belleville.

Début août, j'ai interpellé le Préfet de Région. À ce moment-là, il y avait une cinquantaine de personnes qui vivaient dans ce jardin. Aujourd'hui, ils sont plus de 180. Une trentaine de tentes sont dénombrées quotidiennement, donc une très forte augmentation qui nous inquiète à plusieurs titres.

Les acteurs publics et associatifs qui interviennent sur le site constatent en effet une dégradation de la situation sanitaire et sociale de ces jeunes qui sont en situation d'errance depuis plusieurs semaines et pour certains depuis plusieurs mois. À ces conditions de vie indignes s'ajoutent évidemment des conditions d'hygiène et de propreté du parc qui se dégradent de jour en jour malgré l'intervention renforcée des services de la Ville, que je veux saluer. Je veux saluer la qualité de l'engagement des agents du service public parisien dans ce parc très prisé par les familles du 20e arrondissement.

Pour autant, la prolongation dans le temps de ce campement génère inévitablement des comportements agressifs et expose ces jeunes en situation d'extrême détresse au développement de trafics en tout genre. Elle génère aussi une mobilisation citoyenne légitime d'habitantes et habitants choqués par l'absence de solution proposée à ces jeunes. Je veux saluer cet engagement solidaire que la mairie du 20e arrondissement a vocation à soutenir et à accompagner.

La Ville de Paris, Léa l'a rappelé, et la mairie du 20e arrondissement ont déjà proposé aux services de l'État des solutions permettant d'héberger une partie de ce public qui a été reconnu majeur par l'Aide sociale à l'enfance et dont la prise en charge relève donc de ce fait de l'État, même si un grand nombre d'entre eux ont déposé des recours pour faire reconnaître une minorité.

Le 20e arrondissement, terre d'accueil et de solidarité, prend toute sa part avec l'ouverture en 2023 de plusieurs lieux d'accueil. Nous veillons également, en lien avec Léa FILOCHE que je remercie, à renforcer l'aide alimentaire pour les jeunes de Belleville et à coordonner les distributions. Mais comment ne pas s'indigner des

décisions gouvernementales de fermeture de places d'hébergement et de réduction de budget des associations dans un tel contexte de pénurie et d'augmentation nationale du nombre de sans-abri ?

C'est pourquoi j'en appelle solennellement à la responsabilité du Préfet de Région pour que ces jeunes puissent bénéficier d'un hébergement et d'un accompagnement dans les meilleurs délais. Tout doit être fait, en effet, pour éviter une crise humanitaire avant l'hiver et avant que ce campement ne prenne des proportions incontrôlables.

Je vous remercie.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire du 20e arrondissement.

Pour vous répondre, je donne la parole à Léa FILOCHE.

Mme Léa FILOCHE, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Monsieur le Maire du 20e arrondissement, cher Éric PLIEZ. Je vous remercie pour ce vœu qui nous permet d'interpeller une nouvelle fois - et vous venez de le faire très solennellement - la Préfecture de Région sur la situation particulièrement alarmante rencontrée par les jeunes en recours, notamment ceux installés depuis de nombreuses semaines dans le parc de Belleville. Aujourd'hui, ils sont près de 200 à y dormir chaque nuit.

L'absence d'opération de mise à l'abri depuis plus d'un an, conjuguée au refus des services de l'État d'accueillir en journée les jeunes dans des structures qu'il finance, crée une situation absolument dramatique pour les jeunes concernés. Comme nous le faisons habituellement, nous tentons donc à notre niveau de pallier le refus clair de l'État d'assumer ses responsabilités. En dehors de toute réalité du terrain, il y a quelques mois l'État refusait ainsi notre proposition de créer 70 places d'hébergement dédiées précisément à ce public dans un lieu que nous avions identifié justement dans votre arrondissement, Monsieur le Maire.

En situation d'errance, laissés sans solution d'hébergement, privés de certains lieux en journée, les jeunes fréquentent donc massivement la halte humanitaire de la Fondation Armée du Salut, installée dans l'ancienne mairie du 1er arrondissement, qui est un dispositif financé intégralement par la Ville et qui est devenu l'un des seuls points de repère de ces jeunes, l'un des seuls lieux où ils accèdent à des services répondant à leurs besoins fondamentaux. Ils peuvent y trouver du repos après souvent des nuits difficiles. Ils peuvent se laver, recharger leur téléphone, laver leurs affaires. Néanmoins, une fréquentation massive met en difficulté les équipes de la halte, que je salue.

Par ailleurs, nous organisons seuls à nouveau de l'aide alimentaire pour ces jeunes. Nous faisons ainsi appel aux partenaires associatifs que nous finançons ainsi qu'aux restaurants solidaires municipaux pour permettre de les nourrir le matin, le midi et le soir. Il est donc urgent que l'État agisse face à cette situation indigne et réponde aux besoins fondamentaux des personnes, l'accès à un hébergement, à la nourriture, à l'hygiène, sujets qui dépassent par ailleurs largement la question des frontières parisiennes, puisque ce sont toutes les villes qui sont concernées par ces publics.

J'émets donc bien sûr un avis favorable à votre vœu avec quelques amendements et je vous remercie.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 63 amendé des groupes Paris en commun, "Les Écologistes" et Communiste et Citoyen.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. Je vous remercie. (2023, V. 181).

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au soutien de la Ville de Paris et de l'État aux associations d'aide alimentaire.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Nous examinons à présent le vœu n° 64 relatif au soutien de la Ville de Paris et de l'État aux associations d'aide alimentaire.

Je donne la parole à M. Nicolas BONNET-OULALDJ, président du groupe Communiste et Citoyen.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, l'inflation court. Encore 5,8 % au mois de juillet 2023. Nous le savons, 45 % de cette inflation est due aux profits de quelques-uns qui s'en mettent plein les poches. Les industriels de l'agro-alimentaire ont d'ailleurs trouvé une nouvelle technique pour s'enrichir encore plus : la "shrinkflation". Ils réduisent les quantités vendues tout en augmentant les prix du produit final. C'est inacceptable.

Oui, c'est inacceptable, alors même que 58 % des Français considèrent qu'ils vivent ou qu'ils sont sur le point de vivre dans une situation de pauvreté, que 43 % des Français ont des difficultés financières ne leur permettant pas de consommer des légumes et fruits frais tous les jours et que 32 % des Français ne mangent plus trois repas par

jour. La situation est grave et l'appel à l'aide des "Restos du cœur", de la "Croix-Rouge", du "Secours Populaire" doit être entendu.

Nous le disons, si les dons des multinationales sont une bonne nouvelle pour ces associations, ils ne constituent en rien des financements pérennes. Par ailleurs, un patron d'une multinationale qui pratique l'optimisation voire l'évasion fiscale qui communique largement sur ces dons relève du cynisme.

Depuis des années, la Ville de Paris prend sa part et même plus encore face aux défaillances de l'État. Cependant, la situation est telle que nous déposons aujourd'hui ce vœu au Conseil de Paris. Nous souhaitons que la Ville établisse, à la veille de l'hiver, un état des lieux actualisé des besoins des associations d'aide alimentaire agissant sur le territoire parisien. Enfin, nous demandons que la Ville interpelle l'État afin de mettre en place une taxation sur les profits industriels du secteur agroalimentaire.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur Nicolas BONNET-OULALDJ.

Pour vous répondre, je donne la parole à Léa FILOCHE.

Mme Léa FILOCHE, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Monsieur le Président du groupe Communiste et Citoyen, cher Nicolas. Hausse de la fréquentation, augmentation du coût des denrées et des fluides, baisse des dons en qualité et en quantité, diminution des dotations de l'État, les associations d'aide alimentaire sont aujourd'hui confrontées à une équation impossible. Durant plusieurs années, ces associations ont tenté de faire face. Elles se sont adaptées aux crises, elles ont construit des projets dans l'urgence, elles ont répondu à des appels à projets, elles ont revu leur manière de faire pour accueillir toujours plus de personnes qui ne parvenaient plus à se nourrir en quantité suffisante.

Leurs alertes ne datent d'ailleurs pas d'hier, mais il aura fallu attendre la rentrée scolaire et l'appel à l'aide des "Restos du cœur", de la "Croix-Rouge", du "Secours Populaire" ou d'autres structures pour faire enfin de la question alimentaire une question d'actualité. Le Gouvernement n'a pas été en mesure de proposer des solutions durables visant à répondre à un problème structurel. Les aides gouvernementales versées ne le sont qu'à titre exceptionnel. Elles ne concernent que les structures les plus importantes, laissant souvent de côté les plus petites associations fragilisées mais qui gèrent la proximité. L'appel à différentes personnes ou structures privées questionne également la place de l'État pour répondre à un problème qui est pourtant de sa responsabilité et qui relève clairement d'une notion de santé publique.

Dans ce contexte, je tiens à redire que la mobilisation de la Ville de Paris est remarquable. Nous n'avons pas attendu la crise sanitaire, ni l'inflation pour agir et soutenir durablement toutes les associations d'aide alimentaire.

À ce Conseil, avec mes collègues Marie-Christine LEMARDELEY et Audrey PULVAR, nous vous proposerons un soutien de plus d'un million d'euros à ces structures, ainsi qu'au prochain. Marie-Christine m'en reparlait tout à l'heure. Plus globalement, ce sont donc chaque année 8 millions d'euros qui sont dédiés à ces associations. Nous sécurisons leurs actions dans le temps grâce à des subventions qui sont dans le cadre de conventions pluriannuelles, à l'inverse de l'État qui ne souhaite procéder que par des appels à projets.

Je tiens également à préciser que notre collectivité prend sa part dans sa mission de service public grâce aux restaurants solidaires municipaux qui servent l'équivalent de près de 2.000 repas chaque jour. Je salue là aussi les équipes très engagées et très investies sur ces questions. Par votre vœu, nous réaffirmons notre soutien à tous les partenaires de l'aide alimentaire.

J'émets donc un avis favorable avec quelques amendements actés et je vous en remercie.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 64 du groupe Communiste et Citoyen avec un avis favorable de l'Exécutif suite aux amendements.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2023, V. 182).

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à l'hébergement d'urgence.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Nous passons à présent à l'examen du vœu n° 65 relatif à l'hébergement d'urgence.

Je donne de nouveau la parole à M. Nicolas BONNET-OULALDJ, président du groupe Communiste et Citoyen.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, alors que les besoins relatifs à l'hébergement d'urgence sont en augmentation, les moyens mis en place par l'État sur cette question diminuent.

À la rentrée scolaire, plus de 2.000 enfants se trouvaient sans solution d'hébergement, soit une augmentation de 20 % par rapport à l'année précédente. S'ajoutent à ces enfants, les 3.015 personnes sans solution d'hébergement sur le territoire parisien recensées lors de la dernière Nuit de la Solidarité, dont 105 mineurs. Nous n'oublions pas non plus plusieurs dizaines de milliers de personnes qui vivent aujourd'hui dans des hôtels sociaux en Île-de-France. Ces mêmes hôtels qui font de plus en plus le choix d'expulser ces femmes et ces hommes, ces familles pour y préférer les potentiels touristes qui affluent pour la Coupe du monde de rugby et qui afflueront bien sûr pour les Jeux olympiques et paralympiques de 2024.

Ainsi, depuis 2022, notre Région a déjà perdu près de 5.000 places d'hébergement. Face à cette situation, le 115 est aujourd'hui débordé. Leurs services estiment qu'ils ne peuvent répondre désormais qu'à 15 % des demandes. Un constat qui s'amplifie avec une inflation qui court et des salaires qui n'augmentent pas. Or, nous ne constatons aujourd'hui aucune mobilisation particulière de l'État en réaction à ces circonstances particulières que de nombreux manquements sont déjà comblés par les collectivités, dont la Mairie de Paris.

D'ailleurs, actuellement, un gymnase dans le 12e arrondissement, Léon Mottot, a été mobilisé pour des mineurs isolés au détriment des sportifs. C'est bien souvent le cas dans le 12e arrondissement. Ce ne sont pas des solutions pérennes. Je me permets cet aparté.

C'est pourquoi nous demandons que l'État augmente urgemment le nombre de places d'hébergement disponibles à Paris et en Île-de-France pour l'ensemble des personnes en situation de sans-abrisme et pour répondre aux besoins considérables en constante augmentation.

Nous proposons que l'État crée des places d'hébergement dans son patrimoine vide, qu'il nous donne le droit de réquisition sur logements et bureaux vacants. Enfin, nous souhaitons que la Ville de Paris relance auprès de la Préfecture de police le projet abandonné d'occupation transitoire dans les anciens locaux de l'A.P.-H.P. en face de l'Hôtel de Ville. Ce serait beaucoup mieux que sur le parvis de l'Hôtel de Ville, 9 place, où nous avons tous les soirs des familles nombreuses avec des enfants qui viennent exprimer leur colère.

Je vous remercie.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur BONNET-OULALDJ.

Pour vous répondre, je donne la parole à Léa FILOCHE.

Mme Léa FILOCHE, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Monsieur le Président du groupe Communiste et Citoyen, cher Nicolas. Vous l'avez très justement dit, le désengagement de l'État sur la question de l'hébergement d'urgence crée des situations dramatiques pour toutes les personnes en grande précarité.

Au mois de juillet, en dehors de toute réalité de terrain, à rebours de toutes les alertes que les collectivités et les associations portaient, les Préfectures ont annoncé une baisse des crédits dédiés à l'hébergement d'urgence assortie de l'arrêt du fonctionnement de diverses structures d'urgence. À Paris et dans toutes les villes, cette décision a des conséquences très concrètes que vous avez très bien décrites, Monsieur le Président. Tous les projets d'hébergement proposés à l'État ces derniers mois ont été refusés, tous ! Les signalements sur les personnes et particulièrement les familles à la rue explosent. Il est pratiquement impossible d'opérer de nouvelles admissions dans le parc d'hébergements et donc le nombre d'installations dans l'espace public augmente mathématiquement et dramatiquement : les familles sur le parvis de l'Hôtel de Ville, les hommes seuls sous le métro aérien de la ligne 2 et les jeunes dans le parc de Belleville du 20e arrondissement.

Le contexte d'extrême saturation du parc d'hébergements francilien a conduit le S.I.A.O. à faire évoluer ses modalités de régulation des places et à appliquer en plus des critères de priorité tellement drastiques que cela en devient complètement ubuesque et même contradictoire avec l'œuvre même de ce qu'est le Samu social. Le Gouvernement ne prévoit pas de mettre fin à l'hémorragie. Le Pacte des solidarités qui aura cumulé des mois de retard est particulièrement peu ambitieux et reste pratiquement muet sur les situations de vulnérabilité que nous constatons tous. Pire, en 2024, ce sont 3.000 places d'hébergement supplémentaires qui seront perdues à Paris. Nous revenons ainsi à des chiffres d'hébergement d'urgence avant crise sanitaire.

Les collectivités, seules en première ligne face à ces catastrophes humaines, ne peuvent pas se résigner, mais ne peuvent pas tout régler non plus. Nous continuerons donc à porter avec les maires, avec les associations les interpellations et nos exigences d'humanité, de dignité dans tous les cadres possibles et à chaque occasion. Nous redirons notre souhait que l'État assume ses compétences et ses missions parce que l'hébergement d'urgence ne peut reposer que sur les collectivités. Nous travaillerons et nous sommes encore une fois à disposition pour travailler de concert avec l'État sur la question.

Votre vœu y participe. J'émets donc un avis favorable avec quelques amendements et je vous remercie.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 65 du groupe Communiste et Citoyen avec un avis favorable selon quelques amendements de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2023, V. 183).

2023 DSOL 76 - Subvention (17.000 euros) à l'association "Les Transmetteurs" pour leur action dans le domaine de la santé des seniors.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération DSOL 76 : subvention de 17.000 euros à l'association "Les Transmetteurs" pour leur action dans le domaine de la santé des seniors.

Je donne la parole à M. Vincent BALADI du groupe Changer Paris.

M. Vincent BALADI. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, je profite de ce projet de délibération qui vise à attribuer une subvention à l'association "Les Transmetteurs" pour souligner le travail formidable de renfort auprès des services d'urgence de cette association.

Créée en 2005 par le docteur Xavier EMMANUELLI et le docteur Suzanne TARTIÈRE afin de créer une réserve de professionnels de la santé, de la logistique, de l'éducation et qui sont en retraite, la structure permet d'améliorer les conditions d'accès à la santé et à l'éducation. L'association vient régulièrement en aide à la Ville de Paris. Je pense, par exemple, à la mise à disposition de médecins auprès des équipes de la DSOL et de la DSP pour les appuyer dans la mise en œuvre du Plan canicule, du Plan d'urgence hivernal ou même lors d'événements occasionnels. Je salue également la mobilisation massive de leurs effectifs lors des différentes campagnes de vaccination contre la Covid-19. J'en profite par ailleurs pour remercier une nouvelle fois l'ensemble des bénévoles qui œuvrent au sein de l'association et qui permettent l'amélioration des conditions d'accès à la santé. Ce précieux travail vient ainsi pallier certaines défaillances de notre système de santé que nous connaissons. Nous sommes aujourd'hui contraints de devoir compter sur la mobilisation des bénévoles du secteur associatif dans ce secteur mais aussi dans beaucoup d'autres pour permettre de limiter les carences de notre système de santé public.

En effet, les hôpitaux parisiens sont sous tension et ne parviennent plus à recruter correctement. C'est d'ailleurs pourquoi le groupe Changer Paris est force de proposition et ce depuis de nombreuses années dans le but de réformer l'hôpital parisien. L'une des propositions sera d'ailleurs présentée tout à l'heure par ma collègue Hélène JACQUEMONT.

Enfin, je peux dire un mot plus personnel concernant mon oncle, Claude BONNET, ancien médecin généraliste et membre du Conseil de l'Ordre des médecins. Il avait proposé au début des années 2000 une initiative semblable aux actions menées par l'association "Les Transmetteurs", dont l'idée prend forme grâce à cette belle association.

Je vous remercie.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci, cher Vincent BALADI.

Pour vous répondre, je donne la parole à Véronique LEVIEUX.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues. Merci beaucoup, Vincent BALADI, de vous être inscrit sur ce projet de délibération. Vous avez dit l'essentiel sur cette structure que la Ville de Paris soutient maintenant depuis un certain nombre d'années, qu'il s'agisse d'un soutien porté par la Direction des solidarités, mais également j'y associe Anne SOUYRIS puisqu'une partie de la subvention concerne la Direction de la Santé publique et vous avez rappelé l'ensemble des axes. Je me permets aussi d'y associer Léa FILOCHE, puisque "Les Transmetteurs" nous épaulent et contribuent à des actions à destination des publics précaires, vulnérables et notamment à la rue dans des dispositifs d'urgence.

Ils sont effectivement un des partenaires importants de la Ville de Paris pour des actions portées à destination de nos aînés dans le cadre de l'activation du Plan canicule et du dispositif REFLEX. Ils l'ont été de manière massive l'année dernière en 2022 compte tenu de la séquence canicule que nous avons dû gérer. Ils sont venus là en renfort pour gérer un certain nombre de remontées et de signalements et de rappeler les personnes qui avaient été identifiées et qui avaient besoin d'un certain nombre d'accompagnements, voire d'orientations au niveau sanitaire. Ils avaient été également présents, je le rappelle, très massivement pour le dispositif que la Ville de Paris avait piloté pour organiser la vaccination du plus grand nombre à Paris dans le cadre de la crise sanitaire Covid.

Ils sont aussi à nos côtés pour organiser, par exemple, des dispositifs de sensibilisation et d'information auprès de nos aînés, au sein de nos résidences du Centre d'action sociale. Ils répondent donc présents en complémentarité de nos actions, mais, vous l'avez souligné, leurs actions aussi, qui s'efforcent, qui s'appuient sur une volonté de faire partager l'expertise de leurs membres retraités bénévoles et néanmoins très actifs, soulignent en creux une situation que l'on a déjà évoquée, et que connaît très bien ma collègue Anne SOUYRIS, d'un manque ou d'une inquiétude de plus en plus - je parle pour les seniors - d'un accès aux soins, de médecins généralistes, notamment du secteur 1, disponibles qui au fur et à mesure partent à la retraite. Les nouveaux sont de moins en moins par ailleurs disponibles

pour se rendre à domicile. Il y a donc tout un travail sur lequel nous sommes mobilisés pour aider à l'installation dans un cadre mutualisé. Des efforts mobiliers et financiers sont faits en la matière. C'est un sujet plus que de vigilance, mais de mobilisation. La Ville prend sa part bien au-delà de ses simples compétences. En tous les cas, merci d'avoir souligné cette action. Ce sont 10.000 euros au titre de la DSOL et 7.000 euros au titre de la DSP.

Puisqu'il me reste deux secondes ou un peu plus, mais je ne serai pas bien longue, je salue la grande mobilisation encore une fois cette semaine, au cours de la Semaine bleue, qui est la semaine de mobilisation à destination de nos aînés. Les services de la Ville de Paris et de la DSOL proposent un grand nombre d'activités et il y a des actions sur le thème de la santé, la sensibilisation, la lutte contre la dénutrition, mais il y a aussi des activités, la culture, le sport, l'intergénérationnel, des forums, des bals. Je remercie à nouveau l'engagement des maires d'arrondissement et de leurs adjoints respectifs qui ont aidé, avec l'ensemble des partenaires présents sur tous les territoires, à proposer un programme d'une très belle richesse que l'on voit particulièrement cette semaine, mais qui est présent au quotidien de nos aînés tout au long de l'année. Je me suis permis cet aparté, mais il est d'actualité.

Je vous remercie.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Maire. Vous avez largement le temps, puisque vous avez cinq minutes de temps de parole. Vous auriez donc pu continuer.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DSOL 76.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. Je vous remercie. (2023, DSOL 76).

2023 DDCT 89 - Subventions (40.000 euros) à 3 associations au titre de l'intégration et de la politique de la ville.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération DDCT 89 : subventions de 40.000 euros à trois associations au titre de l'intégration et de la politique de la ville.

Je donne la parole à Mme Mélody TONOLLI pour le groupe "Les Ecologistes".

Mme Mélody TONOLLI. - Merci, Monsieur le Maire.

La Ville de Paris encourage une meilleure intégration de l'ensemble de ses habitants et habitantes, quelles que soient leurs origines, leurs parcours, leur histoire. La prévention et la sensibilisation contre les LGBT-phobies font partie des actions que déploie la Ville de Paris. Dans cette optique, les 12e, 13e et 14e arrondissements ont monté, à l'initiative du 14e il y a trois ans, le Festival des Fiertés avec le soutien précieux de notre collègue Jean-Luc ROMERO-MICHEL. Cet événement a pour objectif de sensibiliser le grand public à la lutte contre les discriminations envers les personnes LGBTQIA+, mettre à l'honneur la culture et la diversité des identités "queers", mettre en lumière l'histoire pour l'accès aux droits des personnes LGBTQIA+, mais aussi être présent sur ces sujets dans le Sud de Paris.

Le festival 2022 a permis de faire émerger près de 100 événements en très grande majorité gratuits qui ont été coordonnés par une soixantaine de partenaires dans les trois arrondissements. Dans le 14e, nous avons plus de 3.500 personnes qui ont participé au festival.

Ces événements sont à destination de tous les publics - nous y tenons ; c'est important - dont les familles et les jeunes. Les chiffres nationaux démontrent malheureusement que ce sont les moins de 25 ans qui sont les plus touchés par les comportements et actes LGBT-phobes. L'école peut être malheureusement un lieu de violence, en particulier le collège.

L'association "Boitaqueer", qui est une des associations soutenues dans ce projet de délibération, cherche à promouvoir et à diffuser les cultures "queers" et le travail des personnes "queers" dans l'espace public et auprès de structures publiques ou privées. Elle propose, dans le cadre du Festival des Fiertés, des ateliers de pratiques artistiques. Ils sont incarnés par des artistes "queers" et s'adressent à des publics de jeunes issus de quartiers "politique de la ville". L'objectif est de sensibiliser des adolescents et des adolescentes aux discriminations sexistes et LGBTQIA-phobes par le médium artistique.

Pour 2023, plusieurs ateliers auront lieu dans le 14e arrondissement, au collège Villon, qui est dans le quartier "politique de la ville". Ces rencontres offriront aux élèves un questionnement, la possibilité de s'identifier aussi à des personnes "queers", racisées ou encore "handi". C'est une possibilité pour eux de s'identifier à d'autres modèles issus d'une rencontre et de favoriser l'acceptation de soi, mais aussi des autres. Les publics, les jeunes découvriront lors de ces ateliers aussi une technique artistique, la performance, la linogravure, la sérigraphie ou encore l'écriture ou des adaptations sonores. L'association "Boitaqueer" participera aussi à l'organisation, comme depuis trois ans, à plusieurs événements durant le Festival des Fiertés dans les trois arrondissements, dont l'édition 2023 du festival se

tiendra du 10 au 26 novembre prochain. Nous vous y donnons rendez-vous avec Jean-Luc ROMERO-MICHEL et les maires d'arrondissement des 12e, 13e et 14e arrondissements.

Merci.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci, Mélody TONOLLI.

Pour répondre, je donne la parole à Jean-Luc ROMERO-MICHEL.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Ma chère Mélody, je vous remercie de votre intervention qui me donne l'occasion de revenir sur ce projet de délibération. Je souhaite vous reposer notre soutien à trois associations menant chacune un grand travail en termes d'intégration et de "politique de la ville" : la "Fédération des centres sociaux", l'association "Revivre" et bien sûr, comme vous venez de le dire, Mélody, l'association "Boitaqueer".

Je commence par "Boitaqueer", sur laquelle vous êtes longuement et justement intervenue, chère Mélody, en particulier sur la participation au Festival des Fiertés des 12e, 13e et 14e arrondissements, qui aura lieu une nouvelle fois en novembre prochain.

Tout d'abord, permettez-moi de vous remercier, ainsi que nos collègues et maires d'arrondissement, Emmanuelle PIERRE-MARIE, Jérôme COUMET et Carine PETIT, pour l'organisation de cette troisième édition de ce festival. Je sais, Mélody, que, avec Juan MARTINEZ, vous le portez avec beaucoup d'énergie, d'engagement, de conviction depuis ses débuts dans le 14e arrondissement. Je suis très heureux de soutenir cette initiative depuis trois ans et qu'elle ait pu s'élargir à de nouveaux arrondissements.

En effet, les arrondissements du centre de Paris sont historiquement le berceau des cultures LGBTQI de notre ville, autour du Marais, mon cher Ariel, ou du 11e arrondissement, cher François, mais pour une ville que nous voulons toujours plus inclusive il est important que cette culture et cet engagement contre ces discriminations LGBTQI-phobes puissent se diffuser dans d'autres arrondissements. C'est le cas grâce à ce festival, chère Mélody. C'est donc tout l'intérêt de soutenir des associations comme "Boitaqueer". Ce partenaire du Festival des Fiertés proposera un parcours artistique à ciel ouvert dans les trois arrondissements du Sud parisien pour rendre visible cette culture là où on ne l'attend pas forcément d'habitude. C'est tout l'intérêt de ce festival.

Ce travail, il faut le souligner et vous l'avez dit, Mélody, s'accompagnera d'interventions artistiques et de sensibilisations auprès des collégiens de François Villon, qui se situe dans un quartier populaire du 14e arrondissement. C'est important et je sais qu'Anne-Claire BOUX y est aussi particulièrement sensible. C'est un autre levier important pour notre politique parisienne de lutte contre les LGBTQI-phobies. Ces interventions sont fondamentales. Sans inclure la jeunesse et déconstruire avec elle les stéréotypes qui persistent, nous ne pourrons pas agir en profondeur dans la lutte contre les discriminations. C'est donc tout le sens aussi de la subvention qui passera pendant ce Conseil de l'appel à projets pour collège pour l'égalité.

J'en profite d'ailleurs pour vous dire, même si c'est un peu à côté, que la semaine prochaine nous lançons le premier festival de Paris du film contre les discriminations. J'espère vous y retrouver nombreuses et nombreux.

Je voudrais dire tout de même deux mots sur les autres associations pour leur action en matière d'apprentissage du français, qui, comme vous le savez, est vraiment une priorité de notre politique d'intégration. En 2022, ce sont plus de 27.000 bénéficiaires qui ont pu bénéficier des actions de formation financées par Paris à hauteur de plus de 4.500.000 euros. Nous devons poursuivre cet effort. C'est pourquoi je vous propose de soutenir l'association "Revivre", bien connue de toutes et tous, pour un engagement sans faille auprès des réfugiés syriens qui ont fui la terreur de Bachar el-Assad. "Revivre" fait un travail vraiment remarquable qu'il faut souligner auprès d'eux, mais aujourd'hui beaucoup plus largement auprès de tous les réfugiés qui sont, comme vous le savez, si nombreuses et si nombreux à trouver refuge à Paris après avoir fui la guerre et la privation de leurs droits élémentaires. Cet enjeu est majeur pour les apprenants.

En effet, le Gouvernement durcit ses exigences, et on ne peut que le regretter, quant à la maîtrise de la langue. Les certifications sont dans de nombreux cas un passage indispensable pour ouvrir des droits pour les études, l'emploi et pour certains titres de séjour. Je ne peux cacher mes grandes inquiétudes, comme beaucoup d'entre vous, sur ce sujet à l'approche du projet de loi asile et immigration.

C'est pourquoi nous devons agir pour faciliter le passage des diplômes en langue, comme le fait également la "Fédération des centres sociaux". Cette subvention de 30.000 euros pourra prendre en charge une partie des frais d'inscription des apprenants aux examens, former les bénévoles des centres sociaux et amplifier son travail de coordination. La Maire, Anne HIDALGO, a formulé son souhait d'un droit à la langue à Paris. Le triste constat du désengagement du Gouvernement et du durcissement de ses exigences sur ces questions nous oblige à agir encore plus. C'est pourquoi je vous invite, mes chers collègues, à adopter ce projet de délibération.

J'en profite pour féliciter avec affection notre amie Anne SOUYRIS, avec qui j'ai travaillé pendant trois années. Je vais beaucoup la regretter, mais je sais qu'elle sera toujours là et elle va présenter ses projets de délibération pour la dernière fois. Merci, Anne, pour tout ce travail que tu as mené et celui que nous avons mené en commun.

Je vous remercie.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur ROMERO-MICHEL.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 89.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. Je vous remercie. (2023, DDCT 89).

2023 DSOL 108 - Subventions de fonctionnement (139.000 euros) et conventions avec quatre associations pour leurs programmes et actions de soutien psychologique aux réfugiés à Paris.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération DSOL 108 : subventions de fonctionnement et conventions avec quatre associations pour leurs programmes et actions de soutien psychologique aux réfugiés à Paris.

Pour intervenir, je donne la parole à Mme Geneviève GARRIGOS, du groupe Paris en commun.

Mme Geneviève GARRIGOS. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, le 2 octobre 2013 à l'aube, une fragile embarcation se renversait tout près des côtes de Lampedusa, éparpillant dans les vagues 368 vies humaines de tous les âges, venues d'Érythrée et d'Éthiopie. "Une immense tragédie", réagit aussitôt le Président du Conseil italien, Enrico LETTA. "J'éprouve honte et horreur ; il est nécessaire de revoir les lois contre l'accueil des migrants", le rejoignait le Président de la République Giorgio NAPOLITANO. L'Italie entière était en deuil. Nous étions tous et toutes en deuil, reconnaissant à cette catastrophe sa gravité. Dix ans plus tard, même si quelques bénévoles continuent à donner une sépulture digne aux inconnus anonymes dans les cimetières de Lampedusa, les naufrages continuent, les cadavres échouent toujours aux pieds de la forteresse Europe et les journées de deuil ne se font plus, les opinions s'habituent, l'horreur disparaît, bientôt remplacée par la petite musique de la dangerosité supposée des migrants, par un sentiment de ras-le-bol face à l'inconfort qu'est censée susciter en nous leur existence si visible, si têtue.

Notre compassion s'émousse au fil des ans, mais les violences et la misère qui poussent à l'exil ne diminuent pas. Ces personnes qui prennent le chemin de l'exil ne sont pas différentes de nous dans leurs rêves, leurs attachements, leurs espoirs. Elles sont membres de la communauté humaine à qui nous reconnaissons l'universalité de l'accès aux droits, comme énoncé dans un texte qui nous est si cher et dont nous sommes fiers : la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen. Bien souvent, ce qu'elles fuient, vous le savez très bien, c'est la violence, la violence politique, la violence sexiste ou LGBT-phobe, car là où les populistes nous présentent les exilés comme autant de fraudeurs venus par confort se la couler douce dans notre pays, la vérité est que ces personnes ont massivement connu avant l'exil ou au cours de l'exil une violence destructrice. Sur 1.720 personnes suivies par le Comede entre 2017 et 2020, 70 % avaient vécu la violence, 23 % la torture, 27 % des violences liées au genre et à l'orientation sexuelle. Il ne me semble pas utile ici de vous rappeler les conditions de détention, voire d'esclavage que l'on peut connaître en Lybie et dans d'autres pays.

Ces personnes qui vont sciemment risquer leur vie sur des coques de noix surchargées au prix de tout ce qu'elles ont dans un parcours émaillé de violence, ces personnes fuient des conditions invivables plus qu'elles ne viennent chercher un illusoire eldorado. Pour celles qui arrivent en France, qu'elles viennent de la Méditerranée ou d'ailleurs, le risque de tout ce parcours, c'est bien souvent l'effondrement, le retentissement de tout cet ensemble de traumas physiques et psychiques que les services de santé mentale ordinaires ne sont pas équipés pour gérer.

Il nous est proposé ici de continuer notre soutien des services spécialisés qui agissent chacun à leur manière pour permettre à ces personnes de respirer, de trouver une écoute pour dire cette douleur que notre société ne veut plus entendre. Le Centre Primo-Levi en particulier est venu en aide à beaucoup d'exilés que j'ai pu accompagner en soutien des victimes de violences politiques et leur permet de retrouver une sérénité sans laquelle ils ne peuvent se projeter dans l'avenir. En soutenant ces structures, nous refusons de céder au dogme de la fatalité. Nous affirmons haut et fort notre solidarité avec le parcours de vie de ces exilés et le refus de nous résigner au discours ambiant de xénophobie et de déshumanisation. Oui, leur vie est précieuse. Oui, ils peuvent se reconstruire pleinement. Oui, nous les y aiderons.

Je vous remercie.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Je vous remercie, chère Geneviève GARRIGOS.

Pour répondre, je donne la parole à Mme Anne SOUYRIS.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Un grand merci à Jean-Luc ROMERO-MICHEL pour ces mots parce que je vais effectivement partir, en tout cas en tant qu'adjointe à la santé. J'ai passé plusieurs années au service de cette Ville sur ces questions de santé, en particulier les plus exclus puisque, Geneviève en parlait, les personnes migrantes… J'ai un souvenir, par exemple, sur la question des personnes migrantes. En 2015, quand il y a eu une mobilisation à Paris particulière pour l'accueil des réfugiés et que notre Ville adoptait un plan de mobilisation pour cet accueil, je crois que ce que j'ai pu faire depuis 2017 que je suis là avec vous tous, avec Jean-Luc, avec évidemment Anne HIDALGO et avec toute l'équipe municipale, je pense que nous avons permis peut-être un peu de résister à l'ambiance terrible qu'il y a de la peur dans notre société en France, en Europe. J'espère que nous pourrons continuer de montrer qu'il existe une alternative accueillante et intégrante de toutes les populations dans notre pays.

Pour en revenir au projet de délibération DSOL 108, qui est notre sujet, c'est symbolique : Paris a depuis longtemps, et j'ai tenu à le continuer, financé à la fois "Primo-Levi", "Le Chêne et l'Hibiscus", "Les Ateliers Artistiques", "L'Époque", qui sont autant d'associations qui aident les personnes réfugiées à reprendre vie et reprendre le cours d'une vie peut-être pas normal, mais en tout cas meilleur en France.

Merci donc de continuer à le financer.

Merci à vous tous.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DSOL 108.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité, je crois. Je vous remercie. (2023, DSOL 108).

2023 DSP 19 - Subvention (30.000 euros) et convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association "Act Up-Paris" (19e).

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération DSP 19 et l'amendement technique n° 66.

Le DSP 19, c'est une subvention et convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association "Act Up-Paris".

Je donne la parole à Mme Chloé SAGASPE, du groupe "Les Écologistes".

Mme Chloé SAGASPE. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, "Act Up" fait aujourd'hui malheureusement face à une baisse sans précédent des aides publiques alors que cette association, nous le savons, mène depuis plus de 30 ans des combats essentiels pour lutter contre le V.I.H./sida, contre ce que l'on appelle une véritable épidémie politique car, oui, comme le rappelle Jean-Luc ROMERO-MICHEL, le sida est politique.

Mise en cause de manière permanente, l'association est la cible malheureusement répétée des attaques du camp conservateur, nous le savons, qui a toujours nié la double dimension de son engagement d'un côté de plaidoyer pour représenter les minorités sexuelles et d'un autre côté des actions très concrètes de prise en charge des personnes séropositives au titre de la santé communautaire. Je tiens à rappeler ici que "Act Up-Sud-Ouest" a été honteusement poursuivie par "La Manif pour tous" pour les avoir qualifiés d'homophobes et de complices du sida et a gagné en appel après des années de procédure judiciaire.

Rappelons également que "Act Up" a également été poursuivie par la Présidente de la Région Ile-de-France, Valérie PÉCRESSE, qui voulait tout simplement supprimer l'aide aux transports pour les étrangères et étrangers en situation irrégulière, mais a été encore une fois relaxée. Le FN en rêvait et Valérie PÉCRESSE l'a fait. Aujourd'hui, malheureusement, mes chers collègues, ces attaques atteignent leur paroxysme. Quand Valérie PÉCRESSE décide de ne plus les subventionner, alors qu'elle saluait pourtant le triomphe du film "120 battements par minute", que le Gouvernement ne leur verse aujourd'hui plus aucune dotation, nous, à Paris, et je le dis, nous sommes fiers et très fiers de soutenir cette association en augmentant d'ailleurs leur dotation de 15.000 euros cette année.

Nous, nous n'oublions pas le combat de ces militantes et militants acharnés qui se sont activés pour lutter dans l'indifférence générale de l'opinion publique et des médias à une époque où le sida faisait des ravages dans la communauté homosexuelle. La Direction générale de la santé et l'A.R.S. ne les financent plus aujourd'hui. Le seul financeur public, c'est nous, la Mairie de Paris. La subvention de la Région représenterait pourtant un apport important pour la permanence en droits sociaux qui leur permet de suivre des personnes séropositives dans l'accès aux droits et notamment les plus précaires, dont certaines et certains se retrouvent à la rue.

Aujourd'hui, la situation de l'association est critique, mes chers collègues, et je tiens à vous alerter ici sur les conditions matérielles qui rendent très difficile leur travail dans un local qui est une véritable passoire énergétique ne leur permettant plus actuellement de faire des T.R.O.D. ou de travailler correctement l'hiver.

Sur 2023, l'association a dû dépenser plus de 35.000 euros d'aide directe aux personnes séropositives, dont 25.000 pour des nuits d'hôtel et 10.000 pour des tickets service et des "pass" Navigo pour des personnes en situation de grave précarité. Leur file d'attente explose avec des situations très complexes à gérer, notamment des personnes étrangères qui sont, nous le savons, malheureusement l'un des publics les plus touchés par le V.I.H. Certaines ont d'ailleurs déjà des obligations de quitter le territoire français et de graves problèmes de santé. Cela en dit long, mes chers collègues, sur les défaillances de l'État.

Il y a également d'ailleurs, et je tiens à le rappeler ici, de grosses inquiétudes concernant la répression des populations clés pendant les Jeux olympiques. Vous le savez, je le répète chaque année, ce sont les personnes nées à l'étranger, les LGBTQIA+, les travailleuses et les travailleurs du sexe et les personnes transgenres qui sont les populations les plus exposées. Zéro nouvelle contamination par le V.I.H. à partir de 2030, c'est l'objectif très ambitieux que notre Ville s'est fixée pour un Paris sans sida. Je connais l'engagement de notre Ville sur le sujet.

Un grand merci, chère Anne SOUYRIS, pour avoir notamment mis en place le dispositif "V.I.H. sans test", qui est une avancée majeure à Paris. C'est le dépistage, pour celles et ceux qui ne le savent pas, en laboratoire gratuit, sans ordonnance et sans rendez-vous, que ce Gouvernement refuse d'ailleurs toujours d'ouvrir aux personnes sans couverture sociale, autrement dit aux étrangers. J'ai eu l'immense privilège de travailler à tes côtés pendant plusieurs années, chère Anne. C'est non sans émotion que je souhaite te dédier ces derniers mots. Merci pour tout ce que tu as apporté ici en tant qu'adjointe à la santé, sur le Chemsex, la lutte contre le V.I.H., la réduction des risques, la santé environnementale. Chère Anne, notre "Mère Teresa écolo", je reconnais ton engagement sans faille, ta détermination, ta pugnacité, ton courage notamment face aux attaques de la droite. Tu n'as jamais faibli pour défendre les minorités, les travailleuses et travailleurs du sexe, les usagères et les usagers de drogues, les sans domicile fixe, les oubliés de la République. Je sais que tu poursuivras avec ferveur ces luttes en tant que parlementaire. Nous comptons sur toi pour être au Sénat la voix des sans voix.

Je vous remercie.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole à Mme Geneviève GARRIGOS, du groupe Paris en commun.

Mme Geneviève GARRIGOS. - Dur de passer après toi, Chloé.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, selon une étude de l'I.F.O.P. auprès des jeunes de 15-24 ans en février 2023, 77 % d'entre eux s'estiment bien informés sur le V.I.H., ses modes de transmission, de traitement et de prévention, soit une hausse significative par rapport à 2022 et un retour à un niveau pré-Covid. C'est bien entendu une excellente nouvelle, mais patatras ! Quand les questions se font plus précises, de bien étranges croyances émergent. 18 % d'entre eux, chiffre en hausse, estiment qu'un comprimé de paracétamol est efficace pour empêcher la transmission du V.I.H. Vous avez bien entendu : le paracétamol empêcherait la transmission. 29 % seulement, chiffre en baisse, utilisent systématiquement des préservatifs. Il n'y a pas de mystère à ces réalités, puisque depuis 2009 on constate une baisse continue de l'enseignement relatif au V.I.H./sida dans les structures éducatives. Cette réalité n'est pas le fruit d'une simple indifférence déjà malheureusement répandue et problématique vis-à-vis d'une épidémie que certains croient à tort derrière nous. Elle est aussi et avant tout le produit d'une frilosité malvenue qui s'est sédimentée depuis quelques années autour de l'éducation à la sexualité. Cette frilosité est elle-même issue d'une mobilisation croissante et inquiétante d'une certaine extrême droite pour harceler les établissements scolaires et présenter une vision délirante de l'éducation à la sexualité.

La nouvelle itération des croisés de l'hostilité aux droits sexuels et procréatifs, aux LGBTQIA+ et, disons-le, au droit de disposer de son propre corps, après de multiples journées de retrait d'école et autres "Vigi-Gender", s'appelle désormais "parents vigilants" et veut polluer les écoles aux élections des parents d'élèves dans les semaines qui viennent. Avec les prétendus survivants qui salissaient naguère nos Vélib' ou ces groupes qui ont apporté la campagne polonaise "zone sans LGBT" à Montpellier en usant des mêmes méthodes, ces groupuscules activistes se portent hélas bien et mettent en danger les actions les plus utiles en la matière. Je voudrais le dire aujourd'hui dans cet hémicycle : la faiblesse de l'enseignement à la sexualité dans les établissements scolaires en France est une honte et tous ces groupes qui contribuent à créer un climat de terreur auprès des communautés éducatives en la matière en sont directement responsables.

Face à ce consternant état de fait, nous avons besoin de paroles fortes et aucune parole en matière de sexualité et de prévention n'est aussi forte voire tonitruante que celle de "Act Up-Paris". "Act Up" a fait émerger dans une France qui ne souhaitait pas l'entendre la parole des personnes vivant dans le V.I.H., l'expérience des communautés oubliées et méprisées des campagnes de prévention d'alors et pourtant particulièrement concernées. C'est cette expertise qu'utilise "Act Up" dans ses actions et particulièrement dans ses actions de prévention V.I.H./sida et I.S.T. sur le site reactup.fr par des campagnes de communication et au plus près des personnes et des événements par des stands. Comme la prévention la plus utile est aussi celle qui lutte contre la sérophobie et pour l'accès aux droits et aux soins des personnes vivant avec le V.I.H., "Act Up" anime également une essentielle permanence d'accès aux droits, comme tu l'as rappelé, chère Chloé.

On ne présente plus "Act Up" et sa parole forte, mais permettez-moi de plaider aujourd'hui plus que jamais pour la force de cette parole, pour une prévention sans faux-semblant et sans jugement ancrée dans la parole des premiers concernés et leur expérience. Oui, moi aussi, comme l'association, je voudrais dire aux plus jeunes et aux moins jeunes, il ne faut pas les oublier : j'ai envie que tu vives. Malgré les corbeaux, malgré toutes ces hordes de falsificateurs qui s'érigent en protecteurs de la jeunesse quand ils la mettent précisément en danger, malgré la petite musique des néo-réactionnaires qui prolifèrent dans les salons et les plateaux "télé", soyons tous et toutes vigilants à ce refrain malsain et soutenons avec une certitude qui ne fléchit pas les acteurs qui comme "Act Up" font vivre la santé sexuelle et la prévention.

Je vous remercie.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame GARRIGOS.

Je crois que M. GLEIZES était inscrit, mais il n'est pas là. Pour répondre, je donne la parole à Mme Anne SOUYRIS.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - Merci, chère Chloé, de tous ces messages. Moi aussi, je suis très émue de partir de cette fonction. J'ai fait une promesse, qui est de continuer dans le travail parlementaire toutes ces questions et tout ce soutien aux minorités. Je pense, par exemple, à la question que tu soulevais, qui était celle du fait d'avoir un labo sans ordonnances, c'est-à-dire les tests V.I.H., qui était ouvert quand on a fait l'expérimentation à Paris. Il était ouvert aux personnes sans droits, dont aux personnes étrangères sans-papiers. Quand c'est passé à l'Assemblée, que cela a été voté et pérennisé, ce qui a été une victoire, le Gouvernement a décidé d'enlever de son propre chef le passage sur le fait que ce soit ouvert aux personnes sans droits. Je vais évidemment y revenir au P.L.F.S.S. qui ne va pas tarder. Je serai peut-être minoritaire, mais je compte bien y arriver à un moment.

En tout cas, "Act Up" a toujours eu une expression qui était de dire : "la discrimination tue". Cette discrimination existe toujours. On a vu une montée, et cela a été redit hier, des actes LGBT-phobes ces derniers temps. On a vu aussi que toute la question des primo-arrivants fait l'objet d'une attaque virulente, y compris de notre Gouvernement, et pas seulement de l'extrême droite, de l'ensemble de cette population de droite et d'extrême droite, qui fait que les personnes sont de plus en plus exclues. Oui, cette lutte contre la discrimination, "Act Up" la mène et heureusement qu'ils sont là. Merci donc de permettre d'augmenter leurs subventions pour continuer à œuvrer dans ce sens. Merci.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 66 de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement technique n° 66 est adopté.

Je mets à présent aux voix, à main levée, le projet de délibération DSP 19 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté à l'unanimité. Je vous remercie. (2023, DSP 19).

2023 DSP 51 - Subvention (250.000 euros) et convention avec l'association "Vers Paris sans sida" (19e).

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DSP 51 : subvention et convention avec l'association "Vers Paris sans sida".

Je redonne à nouveau la parole à Mme Geneviève GARRIGOS.

Mme Geneviève GARRIGOS. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, à l'instant, avec Anne SOUYRIS et Chloé SAGASPE, nous disions s'agissant de l'association "Act Up-Paris" : la lutte contre le V.I.H./sida, la promotion de la prévention sous toutes ses formes et de la santé sexuelle sont essentielles et d'autant plus cruciales qu'une véritable guérilla obscurantisme est menée actuellement par des groupuscules anti-genres sur l'éducation à la sexualité.

Cette réalité était pertinente à rappeler s'agissant de l'action "Act Up-Paris" et elle est tout aussi opérante s'agissant de "Vers Paris sans sida", association d'un type nouveau créée pour mettre en œuvre une politique informée par la preuve ambitieuse et réaliste de prévention du V.I.H. et de promotion de la santé sexuelle. Oui, la promotion des outils de prévention est efficace si elle inclut l'ensemble des moyens de prévention que les progrès de la médecine ont mis à notre disposition aujourd'hui et qui correspondent à des parcours de vie, des besoins diversifiés. Elle est utile quand elle s'appuie sur un discours positif sur la sexualité en général et sans jugement vis-à-

vis des pratiques des uns et des autres. Elle nécessite aussi d'adopter une communication ciblée, adaptée pour les populations clés où ces messages de prévention sont particulièrement nécessaires.

C'est précisément à cela que s'attèle "Vers Paris sans sida", qui multiplie les outils de communication et initiatives spécifiques pour coller au mieux aux attentes des publics clés. Les primo-arrivants, Anne vient d'en parler, d'abord. L'outil "la sexualité, parlons-en" a été décliné en plusieurs versions linguistiques pour dépasser la barrière de la langue. Une série de romans-photos a été conçue et diffusée, de même qu'un petit film plus particulièrement dédié à la prise de traitements et à ses effets, notamment sur la transmission mère-enfant. Il s'agit là de supports de communication particulièrement appréciés et diffusés lors d'actions d'aller vers au plus proche des populations, notamment lors des sessions de T.R.O.D.

Les personnes LGBTQIA+ ensuite. Pour ce public, c'est l'accès à la PrEP, ainsi que des questions de santé plus globales autour du consentement et des violences sexuelles qui font l'objet d'un travail plus spécifique, notamment en lien avec les associations gérant "La Bulle", le nouvel espace dédié rue Malher, un travail essentiel que j'ai pu constater lors de mes visites avec Mme Geneviève LARDY-WORINGER, qui effectue un accompagnement remarquable des demandeurs d'asile en raison de leur orientation sexuelle et de leur identité de genre.

D'autres actions sont pensées et mises en œuvre pour améliorer les connaissances et rendre les messages accessibles à une population plus généraliste. C'est ainsi que l'accès des femmes primo-arrivantes à la PrEP fait l'objet d'un travail de recherche plus particulier cette année compte tenu de l'immense enjeu que représente cette population. L'association continue à développer ses outils : les cartes "Sex, Love & Pride", outil ludique développé il y a quelques mois pour répondre à toutes les questions, ou le compte Dr N sur TikTok. France LERT, engagée dans la stratégie puis l'association "V.P.S.", "Vers Paris sans sida", dès sa fondation, a cette année choisi de passer le flambeau à Christophe MARTET, militant historique pour les droits des personnes LGBTQIA+, contre le sida et pour les personnes vivant avec le V.I.H. Ce choix symbolique est un geste fort qui affirme la place centrale des usagers dans la définition des politiques de santé publique. Je voudrais saluer le travail de France LERT au fil des années, de même que celui de Christophe MARTET, et saluer au passage Rémi FÉRAUD, qui participe activement à la vie de cette association depuis le départ.

Notre soutien à "Vers Paris sans sida" est un pilier de la politique que nous menons dans l'objectif des trois fois 95 % en 2030. Je me réjouis de son importance et espère que nous pourrons, dès que cela sera possible, renforcer encore ce soutien.

Puisque c'est à mon tour pour la dernière fois d'intervenir sur un dossier porté par Anne SOUYRIS, je ne serai jamais aussi dithyrambique que tu l'as été, chère Chloé, mais moi aussi je tiens à t'adresser, chère Anne, tous mes remerciements pour ton engagement sur toutes les causes qu'a citées ma chère Chloé. C'est vrai que ton engagement sans faille, je l'ai découvert quand j'ai été élue au Conseil de Paris. J'ai appris à travailler avec toi. Du fond du cœur, je te remercie pour toutes ces personnes qui sont trop souvent les oubliées des politiques publiques. Je suis persuadée, comme Chloé, que ce combat, tu continueras à le mener au Sénat et je t'en remercie par avance.

Merci, Anne.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci, Madame GARRIGOS.

Pour répondre, je donne la parole à Anne SOUYRIS.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci beaucoup, Geneviève. Moi aussi, j'ai été très contente de te connaître et je suis sûre que l'on va continuer à travailler ensemble parce que c'est important et que l'on n'est pas si nombreux et si nombreuses à travailler sur ces causes. Je crois qu'il faut faire un réseau et que ce réseau parisien est essentiel pour essayer d'irriguer et d'aider là où il manque le plus de personnes pour ces luttes.

Sur la question "Vers Paris sans sida", vous savez que cela a été une création de Paris et que j'en suis très fière parce que c'était mon prédécesseur, mais j'étais déjà sur les questions de santé. Je pense que c'était une initiative absolument essentielle, qui d'ailleurs a fait des petits après, qui en a fait un peu partout en France. J'ai envie de dire, même la Région Ile-de-France a fait "Pour une Ile-de-France sans sida". Quand j'entends que Mme PÉCRESSE dit qu'on est tous accordés sur cette question, alors même que ce que je vois, c'est qu'au fond, derrière le mot "V.I.H.", il y a toutes les discriminations et que sur la question des discriminations nous ne sommes pas accordés, je ne suis pas bien sûre que tout le monde ait compris à quel point le sida tuait encore. Il y a encore des morts du sida et ce ne sont que quelques... Ce sont surtout les populations les plus discriminées. C'est ce qui a été dit là. J'ai envie de les nommer, parce que souvent, dans notre France républicaine, on n'ose pas dire le nom des minorités.

Or, ce sont ces minorités qui, en l'occurrence, avec le V.I.H., se sont vues vraiment mourir. On a vu qu'il fallait pouvoir les regarder en face pour justement permettre qu'elles aient le même accès aux droits. Je vais les citer parce que ce sont celles qui sont les plus touchées par le V.I.H. encore aujourd'hui. Ce sont évidemment les hommes ayant des relations sexuelles avec des hommes. Ce sont les travailleurs et travailleuses du sexe. Ce sont les personnes

transgenres. Ce sont les personnes issues d'Afrique subsaharienne. Voilà les personnes qui actuellement sont gravement touchées par cette maladie et peuvent encore en mourir.

Il va falloir que nous continuions à regarder les choses en face. Avec la PrEP, tu l'as évoqué, c'est très important de pouvoir faire en sorte d'avoir des traitements préventifs ensemble pour eux, des informations, des campagnes d'information, comme tu l'as dit, Geneviève, que l'on continue à faire. "Vers Paris sans sida", qui travaille avec tout le secteur associatif, nous permet d'aller dans ce sens parce que j'espère que nous allons être la première ville en France à n'avoir plus aucun nouveau cas de sida de manière à pouvoir pousser et aider les autres à montrer que c'est possible, un Paris sans sida, une France sans sida et un monde sans sida.

Merci beaucoup.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DSP 51.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2023, DSP 51).

Je vous en remercie.

2023 DSP 79 - Subventions (193.000 euros), dans le cadre du plan d'action de la Ville pour une meilleure régulation de l'espace public et une politique coordonnée de réduction des risques et des dommages à Paris.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DSP 79 : subventions dans le cadre du plan d'action de la Ville pour une meilleure régulation de l'espace public et une politique coordonnée de réduction des risques et des dommages à Paris.

Je donne la parole à Mme Farida KERBOUA, du groupe Changer Paris.

Mme Farida KERBOUA. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, ce projet de délibération propose des subventions à des associations œuvrant dans l'accompagnement médico-social d'usagers de drogue. L'abandon des autorités publiques face au trafic et à la consommation des produits stupéfiants dans les quartiers de Paris est un problème croissant qui a des conséquences désastreuses sur les habitants. Ce manque d'engagement entraîne une augmentation de la violence, de la criminalité et de la dégradation du cadre de vie, ce qui contraint les habitants à se reposer sur l'action de citoyens engagés.

Au groupe Changer Paris, notre ligne politique est claire : nous refusons toute fatalité. Les personnes vivant dans la rue doivent pouvoir retrouver un logement. Les personnes consommées par leur addiction doivent pouvoir en sortir avant d'entamer leurs parcours de réinsertion. Il en va de notre responsabilité collective de leur proposer ce chemin vers le sevrage.

Cela implique une prise en charge sociale, mais pas uniquement. Elle doit être globale et à la hauteur de la complexité des situations rencontrées dans le Nord-Est parisien comme partout ailleurs. Je rappelle que nous demandons depuis le début de cette mandature la création d'une structure qui allie la prise en charge sociale à la prise en charge médicale et psychiatrique. L'Exécutif parisien persiste à le refuser et s'obstine à soutenir pour seul nouveau projet les salles de shoot, baptisées "salles de consommation à moindre risque", qui ne permettent pas aux consommateurs de sortir de l'usage des substances psychoactives, bien au contraire. L'actualité nous montre au quotidien les méfaits des stupéfiants et leurs conséquences néfastes. Il faut aider les personnes sous dépendance à s'en sortir en les astreignant à se soigner dans des structures adaptées.

Mes collègues du groupe Changer Paris et moi-même refusons de nous résoudre à ce sort. Tolérer la création et l'activité de telles salles est un terrible aveu de faiblesse. Il témoigne d'une acceptation de la défaite face au fléau du "crack" dans la ville. Nous refusons que les contribuables parisiens financent cette politique de facilité. Accompagner les toxicomanes dans leur addiction n'apporte absolument aucune solution. Il faut les aider à lutter contre pour enfin en sortir.

C'est la raison pour laquelle notre groupe ne votera pas la subvention destinée à l'association "Gaïa" gestionnaire de la salle de consommation du 10e arrondissement. Ne voyez pas dans ce vote le refus de soutenir les associations engagées, mais le simple fait de votre politique, Monsieur le Maire, de lutte contre la toxicomanie. Nous demandons à ce titre un vote disjoint sur les articles 1 et 2 de ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole à Mme Alice TIMSIT pour le groupe "Les Écologistes".

Mme Alice TIMSIT. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Chers collègues, je ne parviens toujours pas à comprendre l'obstination de votre groupe, Madame KERBOUA, à vouloir exclure systématiquement une association, "Gaïa", du soutien de la Ville au motif qu'elle accompagnerait les usagers de drogue, les toxicomanes à sortir de leur addiction. Vous affirmez avoir une ligne politique claire et vous prétendez en réalité tout et son contraire. Vous rejetez les actions nécessaires à un accompagnement global des usagers de drogue. C'est parfaitement contradictoire et contre-productif.

J'aimerais, pour ma part, en revanche, saluer l'engagement de l'ensemble des associations de réduction des risques, "Gaïa", "Oppelia" et le groupe "S.O.S.", qui œuvrent au quotidien à l'accompagnement et au suivi médico-social des usagers de drogue dans nos quartiers notamment du Nord-Est parisien et parfois dans des conditions extrêmement difficiles. Les usagers de drogue font partie de ces publics à ce point en détresse psychique, physique, sanitaire, sociale, financière, qu'il est très dur de les faire intégrer un parcours de soins, un parcours de soins pour les protéger, pour tenter de les soigner et tout simplement en réalité de leur rendre leur humanité et la dignité que toute société doit à l'égard des plus fragiles. C'est un travail qui, nous le savons, est extrêmement minutieux, qui exige beaucoup de patience, qui exige de la minutie, de l'adaptabilité, des moyens et surtout une pluralité d'actions coordonnées pour une prise en charge sociale et sanitaire. Nous n'aurons de cesse de le répéter : en complément d'actions policières et judiciaires pour lutter contre les trafics, seule une prise en charge médico-sociale dans toute la pluralité de ses actions, de l'hébergement, des maraudes, des lieux de repos, des lieux de consommation, seul l'ensemble de ces actions permettra de mettre un terme aux scènes de consommation de "crack" à ciel ouvert.

À travers ce projet de délibération, ce sont des maraudes médico-sociales dans l'espace public et dans les gares, ainsi qu'un lieu de repos qu'il nous est proposé de financer, des actions absolument indispensables tant pour les consommateurs de drogue que pour la tranquillité de l'espace public et des riverains. Oui, ces actions, nous les devons aussi aux habitantes et aux habitants du Nord-Est parisien, qui assistent impuissants à la détresse et à l'errance des usagers de drogue ainsi qu'à la dégradation de leur qualité et de leur lieu de vie. Ces situations que nous vivons à Rosa Parks, à Corentin Cariou, à Stalingrad sont indignes et dramatiques pour nos quartiers.

C'est donc sans aucune réserve que nous soutiendrons ce projet de délibération et que nous apportons notre soutien aux associations de réduction des risques qui font un travail nécessaire et difficile.

Je tenais également à terminer mon intervention par un petit mot plus personnel à l'égard d'Anne SOUYRIS. Je tenais à t'adresser déjà toutes mes félicitations, chère Anne, ainsi que mes plus sincères remerciements pour ton action au service de la santé des Parisiennes et des Parisiens, pour ta détermination surtout, ton courage, car, oui, tu fais partie de ces élues extrêmement courageuses qui ont la force et la pugnacité pour porter à bras-le-corps des sujets difficiles, parmi les plus délicats en réalité parce qu'ils touchent à l'intime, ils nous renvoient à notre propre humanité. Je te remercie donc infiniment d'avoir porté ces sujets contre vents et marées bien souvent et de n'avoir jamais baissé les bras à l'égard des usagers de drogue, à l'égard des travailleuses et des travailleurs du sexe, à l'égard des exilés également, en somme toutes les minorités, tous les oubliés. Pour cela, je te remercie.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je donne la parole à M. Laurent SOREL.

M. Laurent SOREL. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, les élus du 20e arrondissement s'en rappellent peut-être, il n'y a pas si longtemps, il y avait un projet d'installer une salle de consommation à moindre risque sur le haut de la rue Pelleport. Personnellement, j'étais doublement concerné, en tant qu'élu du 20e arrondissement bien sûr, mais aussi en tant que parent d'une élève de l'école Télégraphe juste derrière. Avec Danielle SIMONNET, on a vu à ce moment-là les dégâts qu'ont faits certains discours anxiogènes et démagogiques qui alimentaient une peur panique dans la population. Pour autant, on n'a jamais renoncé à discuter, tenter de convaincre et sans prendre de haut les gens. Moi-même, cela a été un moment où j'ai beaucoup lu sur cette problématique de consommation du "crack", sur les dispositifs de soins et de réduction des risques, parce que justement je voulais aller au-delà de la crainte légitime que je pouvais avoir pour ma fille.

Ce que ce moment m'a appris, c'est l'importance d'expliquer aussi, de dialoguer, d'être transparent et de faire en permanence de la pédagogie, bref de mener la bataille de l'opinion pied à pied pour convaincre qu'il n'y a pas de raccourci.

Pour résorber les scènes ouvertes de drogue, non, la solution ne passe pas par enfermer les consommateurs quelque part pourvu que ce soit loin des regards, loin de nos enfants et fermer à clé et attendre qu'ils soient bien sevrés pour les laisser sortir. Pour soigner et aider les consommateurs de "crack" à sortir de leur addiction, il faut allier réduction des risques et soins, mais aussi mise à l'abri, lieu de repos, hébergement, maraude, réinsertion sociale. Il faut sortir de cette opposition mortifère entre les politiques de réduction des risques en passant par l'ouverture des haltes soins addictions et les politiques de sevrage basées sur l'abstinence. Ce n'est pas l'un ou l'autre ou l'un sans l'autre, mais souvent l'un et l'autre. Cela dépend des consommateurs. Parfois même, cela peut

dépendre du moment. Un même consommateur peut passer par des moments différents dans sa vie où il a besoin de passer par la réduction de risques, puis par le sevrage.

Bref, il est urgent de sortir des oppositions stériles entre soins, réduction de risques, hébergement, tranquillité publique et les oppositions entre acteurs institutionnels, associatifs, habitants. Pour s'en sortir, il faut travailler ensemble avec les habitants, avec l'ensemble des acteurs institutionnels et chercher des solutions convergentes.

Je me réjouis donc en toute logique du soutien de la Ville à trois associations qui font ce travail difficile et qui inscrivent leur activité dans cet esprit. Je voterai évidemment ce projet de délibération, que ce soit "Gaïa", "Oppelia" et "S.O.S. Solidarités".

J'insiste, Madame KERBOUA : non, il n'y a pas de raccourci. Toutes celles et tous ceux qui ont travaillé sérieusement sur l'addiction au "crack" le disent, tous les retours de terrain le prouvent : pour résorber les scènes ouvertes de drogue, pour aider les consommateurs de "crack" à sortir de leur addiction, il faut continuer à allier réduction des risques et soins, pas opposer les deux. Assez de démagogie. Soyons pragmatiques et humains surtout.

Je tenais à dire quelques mots tout de même à Anne SOUYRIS, que j'ai appris à connaître au Conseil de Paris. Je le dis : je suis désolé. Je le dis et je ne vois pas pourquoi vous m'empêcheriez de le dire, d'ailleurs. Je l'ai connue dans une autre vie, militante avant, il y a longtemps. Je ne pensais pas que l'on se croiserait ici. En tout cas, merci pour ton action au service de la santé des Parisiens sur des sujets compliqués, qui ne sont pas très appréciés sur les rangs de droite. Moi, je ne suis pas dans la majorité, je ne suis pas E.E.L.V., mais j'espère en tout cas que tu continueras à porter un certain nombre de combats que l'on a en commun sur les rangs du Sénat. Merci à toi.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci.

J'ai une demande d'intervention d'Alexandra CORDEBARD, la maire du 10e arrondissement.

Mme Alexandra CORDEBARD, maire du 10e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Alice TIMSIT et Laurent SOREL, d'avoir rappelé les évidences. Je sais qu'Anne SOUYRIS, à qui je dis également mon affection, n'en déplaise aux rangs de droite… Je ne vois pas pourquoi ce ne serait pas l'endroit d'être aimable avec les uns et les autres. Chère Anne, merci pour l'ensemble du travail que tu as fait. C'était pour moi un grand plaisir de travailler avec toi.

Ce que je voulais dire à la droite, au moment où l'ensemble des services de l'État, la Préfecture de police, la Préfecture d'Île-de-France, l'A.R.S. et évidemment les services de la Ville ont travaillé ensemble et préparent un projet de prise en charge globale des consommateurs de drogue, y compris des consommateurs de "crack", en incluant tous les dispositifs cités par Alice, y compris la consommation encadrée, et plutôt pas dehors, mais plutôt dans des endroits prévus pour, c'est que vous restez de manière incompréhensible opposés à ce projet.

Aller dire aux habitants des quartiers où il y a des scènes de drogue qu'ils sont mieux dans la rue sous leurs fenêtres, dans leurs parkings et dans leurs halls d'immeubles que dans une salle de consommation à moindre risque. Mais enfin ! Comment pouvez-vous continuer à porter cette vision totalement "réac"' et qui à l'évidence est totalement destructrice aussi à la fois pour la tranquillité publique et pour les personnes concernées ? C'est incompréhensible.

J'espère que nous réussirons, maintenant que tout le monde est d'accord sur les solutions à apporter, à également convaincre certains d'entre vous d'arrêter de vous obstiner dans cette position ridicule.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci.

Une demande d'intervention de M. Éric PLIEZ, le maire du 20e arrondissement.

M. Éric PLIEZ, maire du 20e arrondissement. - Pour aller dans le même sens qu'Alexandra CORDEBARD, Berne, Copenhague, d'autres villes encore ont travaillé à un espace public libéré des scènes de consommation, mais aussi à la mise en place de soins. C'est l'ensemble qui fait une palette efficace. Nos déplacements - merci, Anne, de nous avoir permis ces déplacements - ont convaincu la Préfecture de police, la Préfecture, les élus présents, donc il faut continuer parce que c'est par le consensus que l'on avancera.

Je vous prie de m'excuser, Laurent SOREL, mais par le consensus et par justement le fait de ne pas se tromper. Ouvrir une halte de soins, d'accueil et de repos, ce n'est pas ouvrir une salle de consommation à moindre risque. Là encore, visiblement, même parmi les personnes qui soutiennent ces projets - et merci de les soutenir - il y a encore du travail à faire.

J'ai envie de dire : on doit continuer ce travail de pédagogie et on doit bien se comprendre sur le sens des mots parce qu'il y a des endroits comme les lieux de repos qui ne sont pas des salles de consommation, mais il faut des salles de consommation aux bons endroits. Nous sommes d'accord. Merci.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Pour vous répondre, je donne la parole à Anne SOUYRIS.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Beaucoup d'interventions sur cette question. Tant mieux parce que cela veut dire que peut-être ce consensus, qui est appelé d'un certain nombre de vœux, va un jour arriver. Je ne serai peut-être pas là, mais j'espère que cela arrivera parce que c'est déjà arrivé. Par exemple, à Strasbourg, il existe un consensus autour de la salle de consommation à moindre risque avec la droite. C'est donc possible aussi à Paris. Si c'est possible à Strasbourg, c'est certainement possible à Paris. En tout cas, j'en appelle de mes vœux.

D'ailleurs, je réitère la proposition que j'ai faite. Je suis absolument sûre, Madame KERBOUA, que vous n'avez pas visité la salle de consommation à moindre risque. Je vous propose d'y aller avec moi. Vraiment, c'est avec plaisir que j'irai avec vous et que l'on pourra en discuter sur place. Vous savez, ce n'est pas idéologique, cette question. Ce n'est pas une question de se dire que l'on est pour ou contre la drogue. Je reprends toujours cela parce que c'est tout de même le sujet. Cette question n'est pas au centre. La vraie question, c'est : comment on fait pour aider des gens qui ne veulent pas arrêter la drogue à ce moment-là de leur vie ? Cela peut les tuer. Cela peut durer très longtemps. Cela peut être un facteur de trouble de l'ordre public majeur. Comment on fait pour commencer un cheminement ?

La France est en retard sur ce cheminement. Que ce ne soit pas l'alpha et l'oméga, les H.S.A., c'est certain, mais que ce soit l'alpha, c'est aussi certain. Cela permet l'aller vers. C'est ce à quoi nous travaillons ensemble. Je crois que les voyages que nous avons pu faire ensemble ces derniers mois en Europe ont permis de voir que les bonnes pratiques qui ont permis d'éliminer les scènes ouvertes de drogue sont toujours associées à des salles de consommation à moindre risque. Pas uniquement. C'est aussi de l'insertion, c'est aussi de l'hébergement, du logement, du réapprentissage à travailler. C'est évidemment du sevrage et de la post-cure.

J'étais il n'y a pas longtemps avec notre ancien Ministre, M. BRAUN, à Fernand-Widal, dans un service de sevrage. À ce moment, il pose la question suivante : y a-t-il beaucoup d'usagers de "crack" qui viennent ? Oui. Parmi ces usagers de "crack", combien réussissent à se sevrer ? 10 % de ceux qui venaient réussissaient à se sevrer. Qu'est-ce qu'ont dit les personnes qui étaient là, les médecins qui étaient là, à Fernand-Widal, qui pourtant étaient dans un service de sevrage ? "Il faudrait ouvrir des haltes soins addictions. Ce n'est pas la première solution, le sevrage. C'est en deuxième instance".

Vous le voyez, c'est effectivement comme tu le disais, Laurent : ce n'est pas incompatible. Cela doit aller ensemble. C'est ce que je crois. Nous avons le souhait de le faire en ce moment avec les différents tenants de l'État, la Ville et tous ensemble. J'espère qu'un jour on pourra vous y associer.

Je vous remercie de voter ce projet de délibération. Ce serait déjà un très beau premier pas.

Merci.

(M. Patrick BLOCHE, adjoint, remplace M. Pierre RABADAN au fauteuil de la présidence).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Maire, chère Anne SOUYRIS.

J'ai cru comprendre qu'il y avait une demande de vote dissocié sur des articles de ce projet de délibération. Pouvez-vous me les redonner pour la clarté ? Ce sont les articles 1 et 2. C'est simple. Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, l'article 1 du projet de délibération DSP 79.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'article 1 est adopté.

Même vote pour l'article 2, j'imagine ?

Je mets aux voix, à main levée, l'article 2 du projet de délibération DSP 79.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'article 2 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DSP 79 dans sa globalité.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2023, DSP 79).

2023 DSP 99 - Convention avec l’association "Asalée" portant sur la mise en œuvre d’un protocole de coopération infirmier au sein du centre de santé Tisserand (14e).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la création d'un service pour personnes âgées au sein des urgences des hôpitaux de Paris.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DSP 99 et le vœu n° 67 qui lui est rattaché. Il s'agit d'une convention avec l'association "Asalée" portant sur la mise en service d'un protocole de coopération infirmier au sein du centre de santé Tisserand dans le 14e arrondissement.

La parole est d'abord à Mme la Maire du 14e arrondissement, Carine PETIT.

Mme Carine PETIT, maire du 14e arrondissement. - Oui, chers collègues. J'ai trouvé qu'il était important d'intervenir au Conseil de Paris pour trois raisons.

D'abord, l'objet de ce projet de délibération. Heureusement, puisque c'est un projet de délibération qui vise et qui a pour objectif de conclure une convention de partenariat entre l'association "Asalée" et un centre de santé municipal situé dans le 14e arrondissement notamment et le centre de santé Tisserand. L'association "Asalée" a pour but de mettre en œuvre des expérimentations et des services destinés à améliorer la qualité des soins et l'accès aux soins et à organiser, à fluidifier, à augmenter l'offre de soins et le travail en équipe de professionnels de santé, qu'ils soient du secteur associatif ou du secteur public, en l'occurrence municipal.

Cela vise donc aussi à assurer des soins de suite entre une première prescription médicale d'un médecin de santé dans un centre de santé municipal et un soin et un suivi infirmier pour plusieurs pathologies ou de rééducation thérapeutique et un certain nombre de pathologies telles que le diabète, les facteurs de risques cardiovasculaires et aussi sur les patients qui veulent se sevrer du tabac.

Je trouvais qu'il était donc important de souligner ce projet de délibération. Pourquoi ? C'est justement parce que… Cela a été aussi un apport dans le mandat qu'a effectué Anne SOUYRIS, avec deux sujets. Le premier : dire que les centres de santé municipaux doivent s'ouvrir pour permettre une augmentation des soins et l'accès aux soins, de mutualiser, d'offrir aussi ces lieux à une production de santé qui soit coopérative, mutualisée avec le secteur privé et aussi associatif, dans une coopération qui poursuit des objectifs très bien définis notamment dans l'accès à des soins de secteur 1, etc. C'est dire qu'un lieu de santé publique municipal comme un centre de santé aussi peut s'ouvrir et doit s'ouvrir à plusieurs usages, à plusieurs formes de production de soins de santé et à des coopérations, comme c'est le cas avec l'association "Asalée". C'est aussi dire que les centres de santé municipaux sont aussi là pour fonctionner jour et nuit, mais pas forcément toujours avec des cadres de santé municipaux, avec justement des coopérations. Je voulais le dire parce que c'est un travail formidable qui optimise nos capacités collectives dans une ville à répondre aux besoins de santé qui sont de plus en plus criants.

Merci, Anne, pour cet enthousiasme et cette dynamique impulsée au sein de nos centres de santé municipaux et aussi d'avoir su accompagner, créer une Direction de la Santé publique. Je trouvais qu'il était important de le rappeler. Moi aussi, je prends mes petites secondes pour dire ce bilan extrêmement positif. Quand on a une adjointe à la santé et une Direction de la Santé publique qui s'est aussi attachée à avoir une territorialisation comme le veut la Maire de Paris, on produit des coopérations qui offrent plus de soins.

Mon dernier mot sera pour toi, Anne SOUYRIS, mais aussi pour la formidable équipe du centre de santé Tisserand, tout simplement, qui fait un travail vraiment essentiel et de proximité.

Merci, chers collègues, pour votre attention sur ce petit projet de délibération.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Je donne maintenant la parole à Hélène JACQUEMONT, qui pourra ainsi présenter le vœu n° 67 de son groupe.

Mme Hélène JACQUEMONT. - Monsieur le Maire, ce projet de délibération est l'occasion de revenir sur la M.I.E. Santé, la préconisation n° 38, M.I.E. qui s'est tenue en 2022 avec une préconisation visant à créer un service d'urgences spécifiques aux seniors âgés de plus de 75 ans au sein des hôpitaux de l'A.P.-H.P. Cette préconisation est particulièrement pertinente dans un contexte de transition démographique, c'est-à-dire d'un vieillissement massif de la population française et parisienne, particulièrement à compter de 2027.

2027, vous l'avez bien entendu, c'est dans quatre ans. Il faut nous préparer. En effet, le temps de passage aux urgences des personnes âgées est sensiblement plus long que la moyenne : quatre heures pour les patients âgés de plus de 75 ans versus deux heures environ pour les 15-74 ans selon le Ministère de la Santé et de la Prévention. Or, justement, l'état de santé des personnes de plus de 75 ans rend difficile une attente aussi longue à l'hôpital. Celle-ci peut avoir des répercussions problématiques sur leur santé quand elle n'entraîne pas purement et simplement un renoncement aux soins.

Permettez-moi également de souligner les difficultés encore amplifiées pour les personnes atteintes de troubles cognitifs. Cela impliquerait d'adapter le service d'accueil d'urgence à l'hôpital, tant sur le plan visuel que sonore, pour réduire la désorientation. On sait qu'un tiers des individus de plus de 80 ans souffrent de troubles cognitifs et on sait que ce chiffre monte à 45 % pour les personnes de 90 ans. On sait aussi, je le redis, qu'il faut se préparer à une évolution vertigineuse de la démographie avec l'arrivée des baby-boomers à l'âge moyen de l'entrée en dépendance,

qui est, je le rappelle, de 78 ans pour les hommes et de 83 ans pour les femmes selon le Haut Conseil de la santé publique.

Il est indispensable d'anticiper ces évolutions. Nous avons en effet malheureusement tous entendu parler de drames pouvant aller jusqu'au décès en raison des errements dans la prise en charge de patients âgés ou souffrant de troubles cognitifs à l'hôpital. Nous devons tout mettre en œuvre pour que de tels drames ne se reproduisent pas. La Maire de Paris est présidente du conseil de surveillance de l'A.P.-H.P. Elle joue un rôle clé dans les orientations stratégiques. Avec mon collègue Jérôme LORIAU, au nom des élus du groupe Changer Paris, nous formons le vœu que la préconisation de la M.I.E. Santé à Paris soit mise en œuvre et notamment que la Maire de Paris engage un dialogue avec le directeur général de l'A.P.-H.P. afin que soit étudiée la possibilité de créer au sein des urgences un service d'accès adapté et approprié aux personnes âgées, que la Maire de Paris engage un dialogue avec le directeur de l'A.P.-H.P. afin de permettre une prise en charge plus rapide pour ces personnes souffrant de troubles cognitifs et leurs aidants. Je voulais indiquer que nous avons intégré un amendement de l'Exécutif avec lequel nous sommes d'accord pour que le Conseil de Paris de novembre émette un avis sur le plan régional de santé 3, P.R.S. 3, en intégrant les attendus précédents.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Hélène JACQUEMONT.

Je vais donner la parole d'abord à Anne SOUYRIS pour vous répondre, puis à Véronique LEVIEUX, concernée par le vœu n° 67.

Anne SOUYRIS a d'abord la parole. Madame la Maire, c'est à vous.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci pour ces interventions parce qu'elles sont importantes. Je ne répondrai pas sur le vœu n° 67. Véronique LEVIEUX le fera mieux que moi. La seule chose que je dirai sur le vœu n° 67, c'est que j'ai demandé au conseil de surveillance il y a déjà plus d'un an, au directeur général, qu'il y ait un point sur la gériatrie. Il m'a promis que ce serait bientôt, mais j'espère que cela se fera effectivement bientôt maintenant. C'est essentiel pour notre population parisienne.

Sur la question du centre de santé Tisserand et sur ce que soulevait d'ailleurs Mme la Maire, Mme PETIT, sur tout ce qui était vraiment le fait de rénover nos centres, de faire en sorte d'avoir des horaires élargis et même qu'ils travaillent, peut-être pas 24 heures sur 24, mais en tout cas qu'il y ait une présence dans ces centres de santé de soins beaucoup plus importante que maintenant. Oui, nous avons été avec la Direction de la Santé dans ce sens et aussi faire en sorte que nos agents soient à la fois mieux payés et soient dans de meilleures conditions de travail. Je crois que petit à petit nous y arrivons, en tout cas je l'espère.

Enfin, aussi, j'espère que les patients et les patientes, les personnes suivies dans ces centres, puissent être beaucoup plus justement accompagnés. La question d'une infirmière "Asalée", c'est vraiment l'idée que nous avons de plus en plus de maladies chroniques parce qu'on arrive à soigner les gens et à faire en sorte que justement ils n'aillent pas à l'hôpital pour guérir ou pour mourir, mais que l'on puisse vraiment avoir des soins sur la longue durée en bonne santé, en tout cas en meilleure santé possible. Dans ce cadre, le fait d'avoir des centres de santé qui fassent ce maillon de suivi… Cela peut être pour les personnes âgées, mais aussi pour les personnes plus jeunes qui ont des problèmes chroniques. Il s'agit d'avoir des personnes très compétentes qui peuvent aussi prescrire, comme ce type d'infirmière. C'est assez nouveau et c'est très important parce qu'il y a à la fois le côté cure et le côté "care" qui prend toute la place et tout son sens. J'espère que, cette expérience, nous allons pouvoir l'amplifier et évidemment la multiplier dans les années à venir.

Merci beaucoup.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Je donne la parole à Véronique LEVIEUX.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, merci à Anne. Chère Hélène JACQUEMONT, merci beaucoup pour ce vœu. Nous avons eu l'occasion d'échanger. Je rappelle que nous partageons la préoccupation et les principaux éléments que vous portez, à savoir travailler davantage ou essayer de réussir à travailler davantage avec l'A.P.-H.P. pour renforcer la qualité de l'accueil en urgence notamment des personnes les plus âgées, y compris des personnes souffrant de troubles cognitifs et leurs aidants. Vous avez raison de souligner ce point.

Je rappelle qu'en amont l'ensemble de nos services, des professionnels intervenant à domicile, des Maisons des aînés et des aidants ou des C.P.T.S., nous essayons de travailler au maximum pour empêcher l'arrivée ou le passage aux urgences ou pour travailler sur un accompagnement le plus préparé pour accompagner les personnes et pour éviter ces situations avec des faits qui peuvent être évidemment regrettables. Vous parlez de personnes qui ne savent pas, de situations d'errement ou pire. Il y a tout de même ce travail en amont qu'il faut resituer dans ce travail global que nous menons, mais sur les modalités d'accueil et d'organisation des urgences, nous devons y travailler de concert.

C'est la raison pour laquelle nous allons porter un avis favorable, mais avec la référence à l'avis qui vous sera présenté au prochain Conseil de Paris concernant le plan régional de santé.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Véronique LEVIEUX.

Si j'ai bien compris, le groupe Changer Paris accepte donc les amendements de l'Exécutif à son vœu n° 67.

Merci, Madame JACQUEMONT.

Je mets donc aux voix, à main levée, ce vœu amendé, le n° 67 du groupe Changer Paris, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté à l'unanimité. (2023, V. 184).

Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif au soutien des activités du Groupe d'œuvres sociales de Belleville.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés.

Nous examinons le vœu n° 68 relatif au soutien des activités du Groupe d'œuvres sociales de Belleville.

La parole est à Éric PLIEZ, Monsieur le Maire du 20e arrondissement.

M. Éric PLIEZ, maire du 20e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce vœu a été adopté par le conseil du 20e arrondissement. Il visait à alerter les services de l'État, de la C.N.A.F. et de la Ville de Paris sur la situation financière très critique du Groupe des œuvres sociales de Belleville, une institution créée dans l'entre-deux-guerres et qui est devenue au fil des années une institution sanitaire et sociale majeure du 20e arrondissement.

Le G.O.S.B. gère deux crèches collectives, un lieu multi-accueil, soit un total de 166 berceaux, et un centre de santé qui a accueilli plus de 13.000 patients en 2022, dont un public particulièrement fragile, puisque 25 % de ces patients ne disposaient pas de complémentaire santé. Tout est évidemment lié.

S'agissant des activités de la petite enfance, elles sont fortement déficitaires principalement depuis l'instauration d'un modèle de financement de la C.A.F., la prestation de service unique, la P.S.U., on en a déjà parlé ici, une tarification à l'activité, je dirais à l'acte, mise en place en 2019 qui a fortement amputé le budget et la trésorerie des crèches associatives, pas seulement celle du G.O.S.B.

Suite à ces alertes, je remercie d'ailleurs Patrick BLOCHE d'avoir pris l'initiative d'une réunion avec le G.O.S.B. et de sa décision du versement d'une subvention exceptionnelle sur la partie petite enfance qui, si elle ne règle pas la question du déficit structurel, permettra d'assurer à court terme la pérennité des activités d'accueil et d'accompagnement des enfants et des familles de l'arrondissement.

Sur le volet du centre de santé qui nous occupe plus particulièrement ce matin, la question du déficit structurel du centre, il y a une tarification à l'acte qui défavorise les établissements qui prennent en charge les publics les plus vulnérables avec des temps de consultation plus longs. Tout cela est loin d'être réglé. Elle nécessite, selon moi, à la fois des mesures de soutien de l'A.R.S. au titre des politiques d'accès aux soins et des mesures d'accompagnement de la Ville pour redresser ces situations.

Je rappelle que le 20e arrondissement possède l'un des taux de couverture en professionnels de santé les plus faibles de Paris et que tout doit être fait pour maintenir ces activités d'accès aux soins qui sont vitales pour l'arrondissement.

Je propose donc à notre Assemblée d'adopter ce vœu qui vise à interpeller la Ministre des Solidarités pour repenser les modalités de financement par la C.A.F. des crèches associatives et qui demande également au Ministre de la Santé d'appliquer une tarification forfaitaire aux centres de santé associatifs tenant compte des spécificités du public et des pratiques dans ces établissements.

Ce vœu, voté d'ailleurs à l'unanimité dans le 20e arrondissement, propose également que la Ville accompagne le redressement de cette structure avec ses partenaires institutionnels.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, cher Éric PLIEZ.

Je donne évidemment la parole à Anne SOUYRIS pour vous répondre, au nom de l'Exécutif.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Vous vous en doutez, l'avis de l'Exécutif est tout à fait favorable à ce vœu pour plusieurs raisons.

D'abord parce que nous avons pris la décision de soutenir les centres de santé à Paris, en l'occurrence non lucratifs, qu'ils soient associatifs ou municipaux. Les municipaux, nous avons même décidé d'en multiplier le nombre, mais avant tout aussi de les élargir - je le disais tout à l'heure - et de les rénover.

Sur celui-ci en particulier, j'ai envie de dire plusieurs choses. D'abord, il est situé à Belleville, dans un endroit, tu le disais Éric, où il y a fort peu ou tout à fait insuffisamment de professionnels de santé. Ce sont aussi des endroits où non seulement il n'y a pas assez de professionnels de santé, mais aussi où les personnes vont souvent moins chez le médecin, se font moins suivre et font finalement à la fois peu de prévention et ont peu d'accès aux soins. Il est donc d'autant plus essentiel d'avoir dans les lieux de quartier et dans les quartiers populaires comme dans le 20e arrondissement et à Belleville en l'occurrence ce type de structure fonctionnelle.

Oui, comme la T2A met à mal notre hôpital, ce fonctionnement à l'acte est complètement un non-sens, surtout dans ce contexte que j'ai rappelé tout à l'heure, qui est un contexte où les maladies chroniques prennent beaucoup plus de place et où il faudrait plutôt une tarification forfaitaire aussi pour qu'il puisse y avoir un suivi des maladies lourdes. Je crois que l'on peut continuer, on doit continuer à lutter sur cette question.

Le deuxième volet, et je finirai sur ce point, c'est de continuer notre aide, de renforcer notre aide avec l'A.R.S. et avec les instances de l'État auprès de ce centre spécifiquement. Oui, je nous engage collectivement, nous allons le faire.

Merci beaucoup.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Anne SOUYRIS.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 68 du groupe Paris en commun avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2023, V. 185).

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au centre de santé Richerand.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons les vœux n^{os} 69 et 69 bis relatifs au centre de santé Richerand.

La parole est au président Nicolas BONNET-OULALDJ.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Monsieur le Maire.

Tout d'abord, au nom des élus communistes, je voudrais m'associer aux remerciements et aux félicitations à Anne SOUYRIS à la fois au travail que l'on a pu mener à l'époque où elle était co-présidente du groupe Europe Écologie Les Verts, et j'étais président de groupe, et tout le travail qu'elle a mené dans la santé pour les Parisiens et en ayant une crise majeure inédite qu'était la crise du Covid, où elle a su faire face avec son équipe et la Maire de Paris. Je voulais te remercier et te féliciter, Anne.

Le centre Richerand est aussi un projet que nous avons en commun. Je sais que tu défends depuis le début ce centre Richerand qui a un statut particulier de coopérative. À l'heure où les Parisiens renoncent à se soigner pour des raisons financières, à l'heure où Paris détient le taux de dépassement le plus élevé en France, à l'heure où l'Observatoire régional de la santé et l'Agence régionale de santé font état de difficultés croissantes des Parisiens à pouvoir consulter un médecin généraliste, nous ne pouvons pas laisser tomber le centre Richerand.

C'est l'objet de ce vœu. L'objet est de répondre aux besoins locaux, à la prise en charge des publics vulnérables et précaires. Ce centre rencontre aujourd'hui des difficultés financières qui le menacent. Elles pourraient conduire à constater un état de cessation de paiements au plus tard en novembre prochain. Pourtant, des efforts sont faits. Le déficit connu par le centre de santé est loin d'être structurel et un plan de retour à l'équilibre est en cours. Les projections de ce plan sont d'ailleurs validées par un audit extérieur. Ce n'est donc pas le statut ni la gouvernance qui sont en cause.

C'est pour cette raison que nous nous abstiendrons sur le vœu proposé par l'Exécutif et que nous maintenons notre vœu au vote, qui demande à poursuivre le développement des centres de santé comme nous l'avons rappelé à plusieurs Conseils de Paris. Nous vous proposons dans ce vœu d'interpeller l'Agence régionale de santé afin de soutenir le centre Richerand par le biais de financements supplémentaires et qu'elle soutienne financièrement davantage le centre Richerand.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Président.

Je donne la parole à Anne SOUYRIS, pour vous répondre.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - Merci.

Merci, Nicolas BONNET-OULALDJ, de ces quelques mots. Je sais que nous avons beaucoup de sujets en commun depuis longtemps. Même si parfois on devait faire des accords qui n'étaient pas forcément faciles, en tout cas je crois que nous poursuivons toujours les mêmes objectifs d'une santé publique forte et accessible à tous et toutes.

Si on parle de Richerand en l'occurrence, vous le savez, j'ai avec la Maire de Paris toujours soutenu ce centre, avant même qu'il ne soit en S.C.I.C. d'ailleurs, puisque c'est la première structure de ce genre qui a été en centre coopératif et en société coopérative. En tout cas, l'important est que ce centre… C'est le Bas Belleville en l'occurrence, mais il est surtout à côté de l'hôpital Saint-Louis. C'est un endroit particulièrement important pour pouvoir faire quelque chose de nouveau, c'est-à-dire ce travail ville-hôpital qui nous manque tellement dans notre structuration française. Je ne vais pas aller trop loin sur ce sujet parce que je n'en ai pas le temps. En revanche, c'est l'un des sujets majeurs. Je pense que la proximité avec l'hôpital, le fait que l'on puisse avoir une espèce de tête chercheuse à cet endroit, avec de grands locaux, avec une équipe formidable et toujours aussi investie d'année en année malgré les difficultés financières, avec là aussi un système économique qui n'est pas en faveur de ce centre… Je crois qu'on pourra en faire une tête de pont pour une nouvelle médecine de ville.

Oui, bien entendu, nous allons continuer, nous souhaitons continuer à aider Richerand, notamment sur l'investissement concernant la radiologie. Je pense que vous le savez, c'est très important d'avoir dans ce type de centre vraiment une multitude de services pour que les personnes puissent arriver, ne pas aller forcément à l'hôpital dès qu'il y a un certain nombre de sujets concomitants, mais qu'ils puissent aller dans un centre de santé pour faire un ensemble d'examens, notamment la radiologie qui coûte en termes d'investissement assez cher. La Ville de Paris est prête à aider encore, parce que nous avons déjà beaucoup aidé Richerand. Ce n'est pas nouveau, mais nous allons continuer dans ce sens.

Le conseil qui a été fait, l'audit qui a été d'ailleurs financé par l'Agence régionale de santé, et je l'en remercie, pour essayer de vous trouver une manière de pouvoir continuer de développer ce centre, a montré qu'il y avait aussi des questions de gouvernance et qu'il allait falloir aller vers une gouvernance séparée entre la S.C.I.C. d'un côté, sur l'immobilier, et de l'autre côté la gestion du centre avec peut-être une gestion plus médicale de ce centre.

En tout cas, quelles que soient les solutions prises, nous souhaitons aussi que l'Agence régionale de santé… Je m'associe à la demande du vœu communiste, qui est que l'Agence régionale de santé continue et aide ce centre pour qu'il émerge, parce qu'il est presque en cessation de paiements. La vérité est qu'il est en grave déficit. Cependant, il va falloir trouver une manière pérenne avec l'État. Je m'associe aussi pleinement à l'appel auprès de l'État pour pouvoir faire en sorte d'avoir un développement pérenne de ce centre, de trouver des solutions, que l'Agence régionale de santé, bien entendu, aide maintenant financièrement ce centre, mais que l'on puisse avoir une lisibilité d'action pour l'avenir.

Je vous présente dans ce sens, qui est aussi un sens élargi de votre vœu, c'est-à-dire qui concerne aussi un plan de financement et une manière de voir les centres, le développement des centres de santé à Paris… Je vous propose donc un vœu de l'Exécutif qui permet de reprendre la vocation de votre vœu pour le renforcer. Je vous propose de le voter. Je vous propose aussi le retrait du vôtre, puisque le nôtre, à mon sens, va plus loin. Il me semble qu'il le reprend intégralement.

Merci beaucoup de votre attention.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Juste une petite précision, chère Anne SOUYRIS : Nicolas BONNET-OULALDJ a déjà dit qu'il ne retirerait pas le vœu. Si ? Suspense ! Suspense insoutenable !

Président BONNET, c'est à vous.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - On a un désaccord sur le vœu de l'Exécutif bis sur un membre de phrase. Si ce membre de phrase est retiré dans le vœu de l'Exécutif, je retire mon vœu au profit de celui de l'Exécutif. Si ce membre de phrase est maintenu, nous maintenons notre vœu.

Le membre de phrase est le suivant : "accompagne les équipes du centre de santé dans la réflexion relative au changement de statut et donc à la gouvernance".

On ne souhaite pas s'immiscer dans la gouvernance du centre Richerand. C'est pour cette raison que nous ne souhaitons pas que ce membre de phrase soit dans le vœu de l'Exécutif. C'est pour cette raison que je maintiens le vœu si ce membre de phrase est maintenu, tout simplement.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Très bien. Je reviens vers Anne SOUYRIS. Vous gardez ce membre de phrase ?

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - On en a déjà beaucoup discuté ensemble. Sans surprise, je vous dis que, oui, nous gardons ce membre de phrase, qui est un peu une condition pour pouvoir se remettre autour de la table

avec l'Agence régionale de santé, ce qui est absolument essentiel. On n'y arrivera pas seuls. Il faut donc qu'on arrive à le faire ensemble. Ce n'est pas un moins, c'est un plus qui est dans ce membre de phrase. C'est pourquoi je ne peux pas me permettre de le retirer, parce que je pense que c'est pour aller dans le sens de Richerand. Sinon, je crains simplement qu'il n'y ait pas un soutien complètement nécessaire de l'État. Je vous propose donc de le garder pour protéger Richerand.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

De ce fait, le vœu du groupe Communiste est maintenu. Il n'est pas retiré au profit du vœu de l'Exécutif.

Donc, je mets aux voix, à main levée, ce vœu n° 69.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 69 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 69 bis de l'Exécutif.

Oui, c'est tout à fait exact. Il y a une demande d'explication de vote. Comme je n'ai pas encore procédé au vote du vœu n° 69 bis de l'Exécutif, je donne la parole à Vincent BALADI. Je suis sincèrement désolé de cet oubli.

M. Vincent BALADI. - Merci, Monsieur le Maire.

C'est une explication de vote sur les deux vœux.

Chers collègues, nous connaissons tous la difficulté rencontrée par les Parisiens dans l'accès aux soins et la nécessité d'agir rapidement pour résoudre ce problème.

Le centre public de santé Richerand créé il y a près de 50 ans propose en effet une prise en charge globale permettant aux patients de suivre un parcours de soins complet essentiellement en secteur 1. Malheureusement, il y a en face depuis quelque temps - nous le savons et cela a été dit par Nicolas BONNET-OULALDJ - des difficultés financières qui fragilisent sa pérennité. Après avoir connu des hauts et des bas, le centre a bien failli fermer ses portes une première fois il y a quelques années.

De plus, il est victime d'une tension accentuée par un phénomène propre à Paris : la patientèle n'est pas uniquement parisienne. C'est la spécificité de notre ville. Aujourd'hui, notre ville est déjà carencée en centres publics de soins en secteur 1 et elle n'a pas besoin de voir l'un de ses établissements disparaître en raison de problèmes financiers. D'ailleurs, je rappelle que la Mission d'évaluation et d'information M.I.E. Santé lancée à l'initiative de notre groupe Changer Paris, préconisait notamment le développement toujours de l'accès aux soins en secteur 1. Ainsi, il serait plus que préjudiciable pour l'ensemble des Parisiens que ce centre ferme définitivement ses portes. C'est la raison pour laquelle le groupe Changer Paris votera pour le vœu présenté par Nicolas BONNET-OULALDJ et nous nous abstiendrons sur le vœu de l'Exécutif.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 69 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Personne.

Le groupe Changer Paris s'abstient logiquement.

Le vœu de l'Exécutif est donc adopté. (2023, V. 186).

2023 DSP 99 - Convention avec l’association "Asalée" portant sur la mise en œuvre d’un protocole de coopération infirmier au sein du centre de santé Tisserand (14e) (suite).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - J'en profite d'ailleurs pour vous demander de vous exprimer sur le projet de délibération DSP 99.

J'ai oublié de le faire voter, ayant fait voter le vœu n° 67 du groupe Changer Paris, qui y était rattaché. Cela concerne le centre de santé Tisserand dans le 14e arrondissement.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DSP 99.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2023, DPS 99).

Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au soutien à la maternité des Bluets.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le vœu n° 70 relatif au soutien à la maternité des Bluets.

La parole est au président Nicolas BONNET-OULALDJ.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Monsieur le Maire.

Chère Anne SOUYRIS, une nouvelle fois, c'est un sujet que tu connais bien, sur lequel nous avons été mobilisés à plusieurs reprises avec de nombreux élus et maires d'arrondissement. Je me rappelle Michèle BLUMENTHAL, Catherine BARATTI et Emmanuelle PIERRE-MARIE. C'est cette volonté de garder au sein du 12e arrondissement cette maternité des Bluets, fondée en 1937 par la CGT et qui est toujours en activité.

Ce sont 3.000 accouchements par an, la maternité des Bluets. C'est un fleuron de la maternité des femmes, pionnière de l'accouchement sans douleur. Son activité s'est développée avec une offre de soins s'étendant à la P.M.A., l'I.V.G., un centre de santé sexuelle, la gynécologie médicale et chirurgicale.

Aujourd'hui et une nouvelle fois, cet établissement est menacé. Menacé par une injonction à la rentabilité qui prive aujourd'hui les femmes de leurs droits les plus élémentaires en matière de santé. Cette injonction à la rentabilité est un rouleau compresseur qui brise toutes les initiatives positives comme cette maternité.

La cause est simple : c'est le système de la T2A, qui rend par exemple plus rentable de faire des césariennes que des accouchements par voie basse. Cette T2A entraîne la limitation des durées des séjours après l'accouchement ou pousse à faire revenir trois fois des patientes plutôt que de leur permettre de faire leur examen la même journée. Le nombre de maternités est passé de 816 en 1995 à 478 en 2020, soit une baisse de 42 %. 130 centres d'I.V.G. ont fermé leurs portes depuis 15 ans et actuellement plus de 35 maternités sont menacées. C'est bien une attaque en règle contre la santé des femmes car ces fermetures fragilisent la liberté et la santé de chacune.

En 2017, le Président de la République s'est engagé à revoir le système de financement. Six ans après, toujours rien.

Par ce vœu, avec mon groupe, nous rejoignons la voix de celles qui ont signé une tribune en début de semaine. Je pense notamment à Sophie BINET, à Marie-George BUFFET ou encore à Anne HIDALGO. Nous demandons avec elles que la Ville de Paris interpelle l'A.R.S. afin de soutenir davantage la maternité des Bluets et qu'elle interpelle le Gouvernement pour mettre fin et terme à la T2A.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Président.

La parole est à Anne SOUYRIS, Madame la Maire.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Une fois de plus, je m'associe pleinement à ce vœu, puisque la question de "mon corps m'appartient" pourrait être l'effigie des Bluets. C'est vraiment l'endroit où les femmes ont trouvé à tous les moments de l'histoire depuis que la maternité des Bluets existe un endroit où c'est d'abord elles qui pouvaient avoir le choix. La douleur et la lutte contre la douleur sont un premier sujet majeur.

D'ailleurs, c'est une femme qui a permis la péridurale aussi, qui n'était pas communiste en l'occurrence, mais qui était une grande femme politique : Mme Veil. La question de la péridurale aussi. La question des Bluets, qui a travaillé avec les femmes sur cette question, c'était très important. L'I.V.G. bien sûr, la P.M.A. bien sûr. Oui, il faut absolument changer de système de tarification pour aider les Bluets. Oui, il faut également aider les Bluets. J'espère que l'Agence régionale de santé va agir rapidement. Il n'est pas possible de permettre l'extinction d'un tel établissement qui est essentiel pour le droit des femmes encore aujourd'hui.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Je donne la parole à Valérie MONTANDON, pour une explication de vote du groupe Changer Paris.

Mme Valérie MONTANDON. - Merci, Monsieur le Maire.

La maternité des Bluets mérite notre attention. Elle est reconnue pionnière, vous l'avez dit, dans l'accouchement sans douleur. Elle abrite aussi un centre de procréation médicalement assistée et un centre I.V.G.

Depuis plusieurs années, elle est confrontée à de nombreuses difficultés, à un manque de personnels, à un manque de moyens. En effet, pour pouvoir assurer efficacement l'ensemble de ses missions et répondre à un rythme de naissances élevé, il faut la soutenir. Vous avez raison.

Il est important aussi de noter que le modèle de financement de cette maternité est moins avantageux que celui des hôpitaux publics. Nous soutenons pleinement une révision de ce modèle afin qu'il réponde spécifiquement aux besoins et aux caractéristiques de la maternité des Bluets.

Cependant, aborder la T2A au détour et en marge d'un vœu, cette discussion ne nous semble pas du tout appropriée. Le Gouvernement s'est d'ailleurs engagé à modifier, à réformer le système. Cependant, si le bilan de la T2A est en effet très contrasté et nuancé, je vous rappelle aussi que le précédent système était loin d'être optimal et je pèse mes mots. Dans votre vœu, on ne voit pas vers quoi vous voulez vous diriger. Voulez-vous revenir à la case départ ? Voulez-vous une refonte ?

Je trouve que vraiment vouloir aborder la T2A dans un vœu au détour d'un soutien d'une maternité qui, de plus, est elle-même spécifique par rapport au système global de l'A.P.-H.P., ce n'est pas du tout approprié et c'est dommage. C'est d'ailleurs pour cela que nous réaffirmons notre soutien à la maternité des Bluets, mais nous pensons que le débat de la T2A n'a pas sa place ici. Il nécessite de le faire au niveau national et, de plus, de façon approfondie et avec un cap. Là, il n'y a pas de cap, si ce n'est revenir peut-être au système antérieur, qui n'est pas du tout un bon système non plus.

Pour ces raisons, nous nous abstiendrons. Je le regrette. Monsieur BONNET-OULALDJ, si vous enlevez la partie T2A qui arrive à la fin comme un cheveu sur la soupe, dans ce cas nous voterons positivement votre vœu.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Valérie MONTANDON.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 70 du groupe Communiste et Citoyen, j'imagine, inchangé, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Abstention du groupe Changer Paris.

Le vœu est adopté. (2023, V. 187).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la sécurité des riverains et au suivi thérapeutique des toxicomanes dans le Nord-Est parisien.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le vœu n° 71 relatif à la sécurité des riverains et au suivi thérapeutique des toxicomanes dans le Nord-Est parisien.

La parole est à Marie TOUBIANA pour le presenter, au nom du groupe Changer Paris.

Mme Marie TOUBIANA. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, depuis le début de cette mandature notre groupe n'a cessé d'intervenir sur la situation des Parisiens qui demeurent à proximité des lieux de vente et de consommation de "crack", très majoritairement situés dans le Nord-Est de Paris.

Je me vois aujourd'hui encore contrainte d'intervenir, puisque malgré toutes les mesures qui ont pu être annoncées rien ne change. Les quartiers sont sacrifiés, les riverains contraints de s'habituer à une certaine indifférence de l'Exécutif parisien les concernant.

À ce propos, Monsieur le Maire, nous n'avons cessé de vous interpeller pour venir en aide à ces habitants par des mesures répressives envers les trafiquants, par des mesures médicales envers les consommateurs. Au lieu de cela, vous mettez en place des salles de consommation qui ne permettent pas aux consommateurs de sortir de l'usage de la drogue, bien au contraire.

Nous avons eu des moments d'espoir lors de l'évacuation des jardins d'Éole ou celle du square Forceval. Cependant, ceci a été suivi par des périodes de découragement. En effet, malgré l'arrestation annoncée par la Préfecture de plusieurs dizaines voire centaines de trafiquants, la situation demeure la même. Je pense, par exemple, à la situation récente d'un restaurateur au sein d'une enseigne connue qui a retrouvé un toxicomane dans ses cuisines, tandis que nous avons des mamans qui conduisent leurs enfants à l'école en longeant les trottoirs avec des toxicomanes à moitié dénudés. Monsieur le Maire, il est impossible de contraindre les Parisiens à subir cette situation. Nous refusons cette fatalité.

C'est pourquoi nous demandons avec le groupe Changer Paris et avec mon collègue Rudolph GRANIER de prendre toutes les dispositions pour assurer la sécurité des habitants. Nous vous invitons également à solliciter l'État

afin d'augmenter les capacités d'accueil dans des structures médicales spécialisées pour les toxicomanes. Quant aux salles de consommation, notre position est la même : nous y sommes opposés et les Parisiens également.

Monsieur le Maire, vous ne pouvez rester indifférent. Je vous demande à nouveau d'agir.

Madame SOUYRIS, je voulais vous dire que la salle de consommation, je l'ai visitée. C'est absolument horrible de voir ces toxicomanes qui font la queue, qui se disputent pour rentrer pour pouvoir se droguer, que l'on installe dans des petites cases. "Asseyez-vous, vous allez vous droguer tranquillement". Je refuse cette fatalité. Madame SOUYRIS, je l'ai visitée. C'est absolument horrible.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Marie TOUBIANA.

Explication de vote ou rappel au règlement ?

Explication de vote, donc je vous donnerai la parole tout à l'heure, Madame la Présidente.

Explication de vote également. C'est noté.

Je donne la parole à Anne SOUYRIS.

Oui, en général, l'Exécutif répond. Je sais que vous êtes un peu novice. De plus, je vous appelle "Madame la Maire" pour la dernière fois. Je vous appellerai "Madame la Sénatrice" désormais.

Oui, vous pouvez applaudir Anne SOUYRIS comme adjointe à la Maire de Paris chargée de la santé.

C'est à vous, Madame la Maire, chère Anne.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Quel dommage ! Quel dommage de finir ce dernier projet de délibération présenté sur un vœu qui montre encore une fois à quel point on n'arrive pas à essayer d'être constructif plutôt que de dénoncer.

Vous dites "horrible", que cette salle de consommation est "horrible" pour les personnes. Elle est peut-être horrible pour vous quand vous la regardez, mais est-elle horrible pour les personnes en question ? Qu'en pensent les usagers de drogue qui viennent dans cette salle ? C'est très important. Il existe deux catégories de personnes qui peuvent ne pas trouver cela horrible. C'est une question qu'on leur pose parce que c'est une question importante. Ce sont aussi les riverains. Bien sûr, il y a toujours quelques personnes dehors qui sont en grand malaise psychologique et psychiatrique et elles ne disparaîtront pas du jour au lendemain. En revanche, cela n'a rien à voir avec il y a dix ans, puisque vous parlez de la salle de consommation du 10e arrondissement, quand il n'y avait pas de salle de consommation, où le nombre de personnes dans les mêmes lieux, dans le même entourage, était extrêmement nombreux. Elles consommaient dehors. La question des seringues par terre se posait, car à l'époque c'était encore beaucoup l'héroïne et les opiacés. Le sol en était jonché. Il y a l'étude de l'Inserm qui a permis de voir que du côté juste concret les choses ont changé. Elles ne sont pas magiques. On est d'accord. Il reste des problèmes.

Les personnes qui sont dans ces salles ne vont pas bien. Elles ne vont même pas bien du tout. Ce ne sont pas des personnes qui viennent là par plaisir, avec un usage récréatif de drogue. Ce sont des personnes en grande déshérence qui sont de grands usagers de drogue. Ce sont des usagers de drogue depuis parfois 20 ou 30 ans. Ils l'ont été à partir de 15 ans, en ont maintenant 45 et ont l'air d'avoir 70 ans. Elles ne viennent pas là de gaieté de cœur. Personne ne vient de plein cœur dans une salle de consommation à moindre risque. C'est un premier soin ; c'est juste un premier soin.

Je crois que cette humanité, on pourrait tous la partager. Je l'aurais tellement souhaité pour cette dernière séance, parce que c'est vraiment un sujet sur lequel nous pourrons, et je pense que nous allons y arriver, avancer ensemble.

Quand M. VÉRAN a fait les H.S.A., a décidé de transformer les S.C.M.R. en H.S.A., c'était pourquoi ? C'était pour aller dans le sens que vous dites tous ici, c'est-à-dire associer le soin à la réduction de risque. Mettre la question de cet usage de drogue dans une perspective de parcours et non pas : "moi, je pense que c'est mieux de se sevrer" ou "moi, je pense que c'est mieux de faire de la réduction des risques". Il s'agit de laisser le choix aux personnes parce qu'on ne peut pas faire arrêter l'usage de drogue de force à quelqu'un. C'est comme la cigarette ou l'alcool. Cela doit être en accord et c'est lent. Plus on est un vieil usager, plus on est désinséré, plus c'est lent. Il faut s'y mettre.

Quand on était à Berne, ce ne sont pas des grands gauchistes, ce ne sont pas des hippies "écolo" qui sont au pouvoir à Berne, loin de là.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - Je m'arrête. Je m'arrête tout de suite.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Marie TOUBIANA a atteint son objectif : faire applaudir Anne SOUYRIS. C'est réussi. Bravo, Marie TOUBIANA.

La parole est à vous, Madame la Directrice représentant le Préfet de police. On écoute la voix du Préfet de police. C'est important.

Mme LA REPRÉSENTANTE DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Monsieur le Maire.

Plusieurs points sur ce sujet important de la lutte contre le "crack" à Paris. S'agissant de l'ouverture de lits supplémentaires et de la création de centres thérapeutiques, il va de soi que la prise en charge des usagers dépendants, une prise en charge sociale et thérapeutique, est une étape indispensable du parcours de sortie de la drogue.

La Préfecture de police s'inscrit dans ce travail collectif engagé par les partenaires concernés en rappelant toutefois que ce point n'est pas au cœur de sa compétence, mais nous resterons attentifs à l'ouverture éventuelle de tels lieux en accompagnant la sécurisation de leurs abords.

Sur le maintien ou non de la salle de consommation à moindre risque du 10e arrondissement ou la création de nouveaux établissements de même type, cet arbitrage ne relève pas de la compétence propre du Préfet de police, comme vous le savez.

Sur les problématiques liées à la drogue et au "crack", la Préfecture de police s'est donnée, se donne actuellement et continuera de se donner tous les moyens pour lutter contre les actes de délinquance liés aux usages de drogues et assurer la sécurité des riverains.

Actuellement, nous poursuivons trois objectifs. Le premier objectif est la lutte contre l'appropriation de l'espace public. Dans ce cadre, nous avons un dispositif policier permanent avec des effectifs territoriaux, des effectifs locaux, mais également des services spécialisés et des compagnies de sécurisation et d'intervention de la D.O.P.C. Un déploiement continu de renfort également de manière inégalée depuis le démantèlement du campement de Forceval. Nous avons très régulièrement des unités de forces mobiles déployées, mobilisées dans le Nord-Est parisien, notamment dans le secteur de la Villette, mais également en Seine-Saint-Denis, pour prévenir la commission d'infractions ou les troubles à l'ordre public. Depuis le début de l'année 2023, ce sont plus de 100 U.F.M. qui ont été mobilisées à cette fin. La police des transports est également vigilante dans les réseaux souterrains et en surface.

Depuis le démantèlement du campement de Forceval il y a un an maintenant, c'était le 5 octobre 2022 d'ailleurs, nous tâchons d'éviter la reformation de campements et nous déployons des moyens conséquents en ce sens. Nous renforçons également le dialogue avec les riverains, avec les commerçants et nous prenons régulièrement un arrêté anti-regroupement de consommateurs de "crack", qui est reconduit de mois en mois et qui s'étend aussi à certains secteurs de la Seine-Saint-Denis.

Le deuxième objectif en matière de police, c'est véritablement le travail de fond réalisé pour lutter contre le trafic et la consommation de drogue. Depuis le 1er janvier 2021, ce sont plus de 1.000 personnes interpellées pour trafic, dont 336 en 2023, chiffre à mettre en regard aux 285 sur l'année 2022. On a également saisi plus de 717.000 euros d'avoirs criminels, dont 265.000 euros cette année.

Nous avons créé un groupe "crack" dédié dans la sûreté régionale des transports. Il y a aussi un G.L.T.D. "crack" qui a été créé depuis maintenant plusieurs années avec différents partenaires qui, dans le cadre d'une cellule de renseignement opérationnel sur les stupéfiants, contribuent à la lutte contre les trafics.

Le troisième objectif, c'est l'action sur les réseaux qui importent de la cocaïne. Ce sont nos policiers de la police judiciaire qui réalisent de très belles affaires dans le cadre de leur action sur les réseaux en provenance de la zone Antilles Guyane et qui saisissent régulièrement de la cocaïne et démantèlent des cuisines de "crack".

Le message que le Préfet de police m'a demandé à faire passer tient en trois points.

Le premier est que nous ne pouvons pas faire beaucoup plus que ce que nous faisons actuellement en matière de police sur l'espace parisien. Les moyens sont considérables. Je vous les ai détaillés. On continue, mais on arrive vraiment au bout de ce que l'on peut faire.

Le deuxième point, et il est corrélatif au premier, c'est qu'il faut impérativement monter en puissance sur le dispositif de prise en charge sanitaire et sociale.

Le troisième point, et je conclurai par cela, c'est que les policiers ne sont pas des médecins. On est dans une logique d'éviction. Au bout d'un moment, il faut vraiment passer à une logique de prise en charge si l'on veut régler ce problème sur l'espace public. Malgré tous les moyens que nous déployons c'est insuffisant et on le voit bien.

J'en profite, puisque je suis la dernière oratrice, pour vous saluer, Madame SOUYRIS, et vous souhaiter le meilleur dans vos nouvelles fonctions.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci.

Trois explications de vote sur ce vœu du groupe Changer Paris. Vous avez toutes et tous compris qu'il a reçu un avis défavorable de l'Exécutif.

Tout d'abord, Madame la Présidente du groupe "Les Écologistes", chère Fatoumata KONÉ.

Mme Fatoumata KONÉ. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voulais m'adresser à Mme TOUBIANA, d'autant plus que nous sommes élus du même arrondissement. Je pense que nous parlons et nous échangeons avec les mêmes habitants. Les habitants qui sont directement

concernés parce qu'on sait à quel point le 19e arrondissement a été touché et continue d'être touché par ce sujet d'usagers de drogue sur la voie publique.

La question que je me pose avec ce type de vœu, c'est : souhaitez-vous réellement que nous trouvions des solutions pour les riverains, que nous trouvions des solutions pour les personnes concernées ?

Cela a été dit, c'est une question sanitaire. Moi, je l'ai visitée, cette salle. Bizarrement, je n'ai pas vu les scènes que vous décrivez. En tant qu'élus, nous avons des responsabilités et nous ne pouvons pas travestir la réalité.

Je l'ai visitée, cette salle. Je l'ai visitée avec des élus et avec des Parisiennes et des Parisiens qui vivent dans les quartiers concernés et qui sont venus essayer de trouver des réponses. Les échanges étaient importants, étaient riches. Je pense qu'il n'y a pas unanimité sur cette question. Au niveau du 19e arrondissement, des personnes sont favorables à l'installation de salles et d'autres ne le sont pas et cherchent des solutions.

Ce que je veux dire, en tout cas, c'est que je suis repartie rassurée. J'y suis allée. J'ai visité cette salle sans doute pour les mêmes raisons que vous. Je suis repartie rassurée par le personnel. Cela répondait à ce type de fantasme qui vise à dire que, dans ces salles, on incite les personnes à se droguer. C'est faux. Nous avons des responsabilités. Il faut arrêter ce type de discours.

Anne SOUYRIS l'a dit : à Strasbourg, la droite et la gauche s'entendent sur les dispositifs qui sont plébiscités. Essayons de discuter ensemble pour trouver des solutions et arrêtons de travestir cette réalité. Arrêtons, parce qu'il s'agit d'être humain avant tout.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Madame la Présidente.

La parole est à Éric LEJOINDRE, maire du 18e arrondissement. Explication de vote pour le groupe Paris en commun.

M. Éric LEJOINDRE, maire du 18e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voulais intervenir à mon tour sur ce sujet qui est grave et le faire, je crois, avec la gravité qui convient.

D'abord, je voulais, puisque le vœu présenté par les élus du groupe Changer Paris semble le mettre en cause, resaluer avec beaucoup de sincérité les très gros efforts qui sont faits par la Préfecture de police sur la question des scènes ouvertes depuis de nombreuses années. Je constate dans le 18e arrondissement un engagement que vous avez décrit, Madame la Préfète, très important, aussi bien contre les trafics que pour soulager l'espace public, des policiers nationaux du 18e arrondissement et de la Préfecture de police. Je crois qu'il est mal avisé de le mettre en cause.

D'ailleurs, je voulais saluer aussi les très gros efforts réalisés par la police municipale qui, notamment autour des écoles du 18e arrondissement, nous permet de maintenir une situation sur le plan de l'ordre public et de la sécurité relativement acceptable, même si elle est très difficile. Merci à la Préfecture de police. D'ailleurs, la Procureure de Paris nous l'a redit : les décisions qui sont prises ensuite par la justice sont aussi tout à fait importantes. Il est donc très injuste de mettre en cause comme vous l'avez fait cette action.

Deuxième élément que je voulais partager avec vous, avec la même gravité : on constate une contradiction dans les propos qui sont tenus par la droite parisienne sur cette question. Tant que cette contradiction ne sera pas levée, nous n'arriverons pas, je pense, à faire ce que suggère à juste raison Fatoumata KONÉ, c'est-à-dire se mettre autour de la table et travailler ensemble. La contradiction, quelle est-elle ? Vous constatez que, malgré l'immense effort qui est fait aujourd'hui par les structures existantes, la situation ne s'améliore pas, mais vous ne proposez pas d'avancer sur des solutions différentes. Or, les choses sont tout de même assez évidentes. Si l'on veut faire mieux, il faut faire différemment. Il faut donc soutenir l'ensemble des dispositions sur le plan social et sur le plan sanitaire, qui doivent nous permettre d'améliorer les choses.

Je voudrais en conclure par là. Il y a des pays qui y arrivent. Ce ne sont pas des pays dirigés par des hippies ou par des gauchistes qui adorent la drogue. Il y a des pays qui y arrivent tels que le Danemark ou la Suisse. Pourquoi nous, en France, depuis plus de 20 ans nous sommes en permanence en échec sur cette question ? C'est parce que, et y compris par conservatisme idéologique, certains refusent de s'attaquer à la réalité. La réalité, c'est qu'il faut bien sûr des salles de consommation à moindre risque, bien sûr des lieux de soins, bien sûr soutenir le sevrage et faire tout cela en même temps.

Tant que vous ne l'accepterez pas, nous ne pourrons pas avancer. Je vous invite donc à ouvrir vos horizons, à aller voir ce qui se fait ailleurs. Je vous promets que nous aussi, en France, on est capable de le faire.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire du 18e arrondissement.

Troisième et dernière explication de vote au co-président du groupe GIP, Pierre-Yves BOURNAZEL.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

J'ai voté tout à l'heure le projet de délibération afin de soutenir les associations qui agissent afin de réduire les risques. Je crois qu'on touche à un sujet qui est très difficile parce qu'il est profondément humain. Il s'agit de la vie et de la mort d'hommes et de femmes qui sont dépendants de la drogue qui ravage des vies et des familles.

Je crois qu'on doit prendre en charge sur le plan psychologique, sur le plan médical et sur le plan social ces personnes. C'est notre premier devoir. On doit en même temps protéger les riverains et assurer leur sécurité. Ce sont des sujets difficiles qui nécessitent d'écouter, qui nécessitent d'apprendre, qui nécessitent de comprendre pour agir sur plusieurs leviers, car on voit bien que plusieurs leviers d'action sont possibles. Il faut s'inspirer aussi des modèles qui peuvent être différents ici ou là en France ou en Europe.

D'ailleurs, à ce propos, je crois qu'on peut constater qu'il n'y a pas de solution simple. Je suis allé avec vous à Copenhague. Il y avait la Préfecture de police, l'A.R.S., la Préfecture de Région, des élus de toutes sensibilités. Vous étiez là, Madame SOUYRIS, et je crois que nous avons beaucoup conversé et nous avons aussi convergé. La convergence, c'est de se dire qu'il faut protéger ces personnes qui dépendant de la drogue. Il faut que tous les acteurs soient autour d'une table et co-construisent une politique publique. Nous avons vu à Copenhague que la police travaillait très bien avec les associations, que les professionnels de santé travaillaient très bien avec les collectifs d'habitants et de riverains.

Je voudrais donc vous dire qu'il faut que l'on puisse avancer sur ce sujet. Je pense que tous les protagonistes doivent pouvoir agir ensemble pour que l'on ait des solutions. Il n'y a pas de solution simple. Il n'y a pas de solution miracle parce que c'est un problème qui existe et qui est très dur à traiter, mais il faut que l'on agisse, que l'on protège ces personnes dépendantes, tout en protégeant les riverains.

Je vous remercie de votre travail et je vous souhaite bon vent.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Anne reste conseillère de Paris, donc nous la gardons un peu.

Plus d'autres explications de vote, donc je mets aux voix, à main levée, ce vœu n° 71 du groupe Changer Paris avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 71 est rejeté.

Je vous souhaite un bon appétit. La séance est levée. Elle reprend à 14 heures 30.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à treize heures cinq minutes, est reprise à quatorze heures trente minutes, sous la présidence de M. Paul SIMONDON, adjoint).

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Chers collègues, nous reprenons notre séance par les travaux de la 5e Commission.

Compte rendu de la 5e Commission.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Pour commencer, la parole est à son président, M. Émile MEUNIER.

M. Émile MEUNIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, devant cette foule innombrable, j'ai le plaisir de vous faire partager un résumé des travaux que nous avons menés en 5e Commission. Je veux remercier les adjoints et adjointes présents, Anne-Claire BOUX, évidemment, Pierre RABADAN et Jacques BAUDRIER, qui a fait toutes les déclarations de ses collègues qui n'ont malheureusement pas pu être présents à titre très exceptionnel.

J'ai pris quelques grandes thématiques que l'on peut rassembler, en commençant par la question des grandes zones d'aménagement dans le 18e arrondissement avec Chapelle-Charbon, le parc et les logements qui seront devant ce parc. Monsieur GRANIER, je crois que ce sujet vous intéresse. Je crois que la Gare des Mines vous intéresse aussi, avec une évolution du projet pour plus de verdure, notamment, et la suppression de l'immeuble-pont. Enfin, il y a un amendement sur un projet de délibération important, Ordener ou Jardin des Mécanos, toujours dans le 18e arrondissement.

Sur la question du logement, j'en profite pour féliciter à mon tour notre éminent collègue Ian BROSSAT, adjoint au logement encore quelques jours, qui a été élu sénateur. On ne doutera pas qu'il défendra avec brio les combats que nous avons menés ici, comme l'encadrement des loyers ou la régulation des Airbnb. A titre personnel, je crois qu'il faudrait un jour ou l'autre s'attaquer aux résidences secondaires à Paris, mais je referme le chapitre.

Sur le logement, donc, vous savez que nous avons besoin de rééquilibrages à Paris entre certains arrondissements. C'est le cas avec plusieurs projets de délibération, par exemple trois immeubles dans le 16e

arrondissement qui accueilleront maintenant des logements sociaux. De même, un immeuble symbolique - mais qui n'est pas seulement symbolique, il est important aussi -, George-V, qui appartient à la Ville, va être transformé quasiment intégralement en logements sociaux. Ce rééquilibrage au sein de Paris fait écho au rééquilibrage que nous cherchons à faire au sein de la Métropole, et j'ai le plaisir de vous annoncer que les travaux du Plan métropolitain de l'habitat et de l'hébergement ont été relancés. Nous avons fait cela hier, et nous espérons aboutir sur un premier texte en avril.

Il y a ensuite un vœu important sur la "politique de la ville", Anne-Claire BOUX pourra peut-être en dire un mot. Pour aller vite, nous sommes en fin de négociation avec l'Etat pour savoir combien nous aurons d'argent. L'idée est de ne pas être pénalisés dans nos politiques, car nous savons qu'elles sont importantes à Paris et le rôle qu'elles jouent, nous avons pu le voir, heureusement ou malheureusement, durant les événements de juillet. Vous savez aussi qu'il y a à Paris des évolutions au sein d'une même rue entre des personnes qui ont des revenus importants et des personnes qui ont des revenus moins importants. De ce fait, si on calcule le revenu médian des quartiers "politique de la ville", on tape parfois à côté. Il nous faut donc resserrer la maille de ce calcul, et je crois que les travaux sont en bonne voie sur ce point.

Un autre vœu est important puisqu'il s'agit de donner corps, si je puis dire, à l'objectif que nous avons tous appelé de nos vœux dans le Plan local d'urbanisme bioclimatique, qui sont les 300 hectares d'espaces verts ouverts au public. Ce vœu, suivi d'un vœu de l'Exécutif, permettra de préciser comment la Ville compte atteindre ces objectifs.

Enfin, ma traditionnelle page publicitaire pour un livre que j'ai demandé aux auteurs d'adresser à tous les membres de la 5e Commission - ils sont privilégiés -, "Le pari du Grand Paris", puisque nous sommes la Commission du Grand Paris. Vous le savez, le Président a fait des annonces qui commencent à nous éclairer sur ce qu'il compte faire concernant le mode de scrutin, mais aussi sur le fonctionnement institutionnel de notre territoire. Dans ce cadre, je vous recommande la lecture de ce livre vivifiant, qui pose l'histoire et des hypothèses de travail par les auteurs, MM. MATHARAN et PUGEAULT.

Je nous souhaite de bons travaux.

Merci beaucoup.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Président MEUNIER.

2023 DDCT 95 - Convention tripartite entre "Be Association", la Région Île-de-France et la Ville de Paris pour l’occupation transitoire d’appartements de la cité Charles Hermite (18e).

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous commençons donc avec le projet de délibération DDCT 95 : convention tripartite pour l'occupation d'appartements, cité Charles-Hermite dans le 18e.

La parole est à M. Rudolph GRANIER, pour le groupe Changer Paris.

M. Rudolph GRANIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce projet de délibération est l'occasion pour nous de souligner l'appui de la Région à travers une subvention de 200.000 euros à la Ville. Nous sommes évidemment favorables à ce projet de délibération pour la nature des activités qui sont proposées, à vocation plutôt économique et surtout à destination des habitants de Charles-Hermite.

Toutefois, nous pensons que, plutôt que de sous-traiter à une association, "Paris Habitat" devrait disposer d'assez de ressources en interne pour le faire. Même si vous vous battez contre la sous-traitance vers le privé, sous-traiter vers une association revient exactement au même : c'est l'organisme qui n'assume pas ses responsabilités.

Je profite également de ce projet de délibération pour pointer de lourds dysfonctionnements dans le traitement humain de la rénovation de Charles-Hermite. Rachida DATI et moi-même avons été saisis par de nombreux habitants de Charles-Hermite, nous avons été alertés et nous sommes allés les rencontrer. Ils nous décrivent une rénovation à marche forcée. Des réunions se tiennent, mais elles ne sont jamais formalisées. Il y a des visites d'appartement par les architectes sans que les locataires, les bénéficiaires des logements, soient prévenus.

Les conditions de relogement sont faites sans aucune considération, notamment pour les personnes les plus âgées et les personnes les plus fragiles. Certes, ce n'est pas simple, mais cela crée des situations humaines que vous devez prendre en compte et anticiper au mieux. Certains parlent même de suicide. Imaginez que les personnes les plus vulnérables sont extrêmement déstabilisées, que ce soit vis-à-vis des commerces dans lesquels elles ont l'habitude d'aller ou des médecins qu'elles ont l'habitude de fréquenter.

C'est quand même quelque chose de très lourd qu'il se passe, et on a l'impression que cela se fait sans aucune considération humaine de votre part. Je trouve cela bien regrettable, et c'est bien l'objet de mon intervention que de vous alerter à ce sujet.

Madame la Maire Anne-Claire BOUX, on lit votre nom et vos ambitions pour 2026 dans la presse du matin. On lit même vos ambitions dans la presse du soir. Je préférerais - comme les Parisiens, d'ailleurs - qu'on lise vos actions

et vos préoccupations, notamment envers les plus faibles, plutôt que des plans de carrière politique pour je ne sais quelle année.

Nous voterons favorablement ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Émile MEUNIER, pour le groupe "Les Ecologistes".

M. Émile MEUNIER. - Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Monsieur GRANIER, en parlant de plan politique, pouvez-vous me rappeler, de quel score votre dernière tentative aux législatives s'est-elle couronnée ?

Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement. - Votre 1,7 n'est pas mieux !

M. Émile MEUNIER. - Non, mais c'est à peu près cela. Merci, Madame la Présidente DATI.

Je voulais m'inscrire pour rappeler que ce projet d'aménagement de la cité Charles-Hermite, qui s'inscrit dans le projet bien plus global d'aménagement de tout ce territoire jusqu'à la porte de la Chapelle, a évolué. C'était l'occasion pour moi de dire que, lorsque l'on vote, cela a des conséquences positives. Dans le programme de la majorité, il était dit que nous réviserions à la baisse la densité du projet, que nous supprimerions l'immeuble-pont qui logeait des personnes au-dessus du périphérique - ce n'était pas très heureux -, et nous nous étions engagés à augmenter les espaces verts et à préserver des rangées d'arbres. Tout cela a donné lieu, ensuite, à une délibération de modification pour avoir un bien meilleur projet.

Le message que je voulais faire passer, dans ces moments où l'on peut parfois douter de la démocratie, est que, quand on a un projet et que l'on vote pour, on l'applique, et je crois que c'est une bonne chose à faire.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Anne-Claire BOUX.

Mme Anne-Claire BOUX, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire, chers collègues.

Cher Monsieur le Conseiller Rudolph GRANIER, je vais vous laisser aux articles de presse, ce n'est pas l'objet de ce projet de délibération. Aujourd'hui, je préfère utiliser mon temps de parole pour évoquer la situation des habitants et des habitantes de Charles-Hermite, puisque ce quartier est le plus pauvre de Paris. Ce temps est important et, justement, nous avons passé beaucoup de temps pour faire évoluer ce projet.

C'est un projet qui avait été lancé il y a déjà dix ans, et j'ai le regret de vous dire que, en effet, nous étions présents avec mes collègues Jacques BAUDRIER et Éric LEJOINDRE, maire du 18e arrondissement, avec les habitantes et les habitants, pour prendre en compte leurs remarques, leur contribution, faire évoluer ce projet et l'intégrer dans le futur P.L.U. bioclimatique. Nous avons donc travaillé sur ce projet pour intégrer la question de la transition écologique, améliorer les conditions de logement et créer une offre de services publics plus importante dans ce quartier. Tous les curseurs ont été poussés.

Nous sommes arrivés à 14 mètres carrés d'espaces verts par habitant, là où l'O.M.S. préconise 10 mètres carrés. Nous allons ouvrir le quartier de Charles-Hermite avec une traversée végétalisée au cœur de la cité. Nous avons réussi à préserver les arbres d'alignement du boulevard des Maréchaux.

Sur la question du logement, c'est 1.300 logements qui feront l'objet d'un Plan Climat, qui permettra aussi de réduire la facture d'énergie. De nouveaux logements seront créés à destination des familles, des étudiants, des jeunes travailleurs.

Sur la question des équipements publics, il y a la création d'un centre de santé de 800 mètres carrés au cœur de la cité Charles-Hermite et d'un équipement culturel. Pour engager cette dynamique de changement dans le quartier, nous travaillons sur un plan pour l'école Charles-Hermite à hauteur de 1 million d'euros, qui permettra d'engager une rénovation dans ces écoles, et une deuxième cour Oasis sera notamment réalisée.

Une fois n'est pas coutume, je remercie la Région pour ce travail de partenariat sur le programme d'urbanisme transitoire qui permettra de préfigurer ce projet.

Concernant le fait d'attribuer cette mission d'urbanisme transitoire à une association, je vous laisse retourner la question à la Présidente de Région. Ce n'est pas nous qui l'avons choisi, cette décision revient à la Région.

Quand il y a des actions positives, quelle que soit la tendance politique, je n'ai donc pas de mal à le dire. En tout cas, je vous invite à voter ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je donne la parole à M. Éric LEJOINDRE, maire du 18e arrondissement.

M. Éric LEJOINDRE, maire du 18e arrondissement. - Merci beaucoup.

Je voulais ajouter un mot à l'excellente réponse très complète d'Anne-Claire BOUX pour indiquer au Conseil, et peut-être que ce sera entendu par les équipes concernées, l'entière confiance que j'ai dans les équipes de "Paris Habitat". Elles font un très gros travail dans un contexte compliqué, parce que l'importance de cette opération de réhabilitation crée effectivement du trouble, de la peur et de l'anxiété chez un certain nombre d'habitants, et c'est légitime. Les personnes les plus âgées de la cité, notamment, viennent souvent nous voir, moi-même, Mario GONZALEZ, mon adjoint, Anne-Claire BOUX ou Maya AKKARI, pour nous faire part de leurs craintes.

Vraiment, les équipes de "Paris Habitat" sont extrêmement à l'écoute et elles ont déjà fait savoir plusieurs fois qu'elles seraient très attentives aux différentes situations particulières pour aider les habitants dans cette période de déménagement, qui va être compliquée. Quand on est âgé, être obligé de quitter son logement crée du trouble. Nous sommes là pour essayer d'accompagner et de rassurer.

D'ailleurs, il me semble que le rôle des élus, indépendamment des points politiques qu'ils pourraient essayer de faire, est d'essayer d'accompagner et de rassurer plutôt que d'ajouter du trouble quand il est avéré - et c'est le cas ici, grâce à "Paris Habitat" - que l'attention portée à ces situations individuelles est à la hauteur. Vraiment, merci beaucoup à ces équipes extrêmement humaines qui s'occupent des habitants de la cité Charles-Hermite.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 95.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DDCT 95).

Vœu déposé par les groupes Paris en commun, "Les Ecologistes" et Communiste et Citoyen relatif à la politique de la ville.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous passons au vœu n° 72 relatif à la politique de la ville. Il est déposé conjointement par les groupes Paris en commun, "Les Ecologistes" et Communiste et Citoyen.

Pour le présenter, la parole est à M. Éric PLIEZ, maire du 20e.

M. Éric PLIEZ, maire du 20e arrondissement. - Merci.

Chers collègues, vous le savez tous désormais, nous sommes actuellement engagés dans une négociation d'importance majeure avec l'Etat sur la géographie prioritaire de nos arrondissements, y compris des arrondissements qui n'étaient pas inclus dans le périmètre jusqu'ici. Nous avons déjà voté à l'unanimité dans le 20e un vœu enjoignant l'Etat à tenir compte des spécificités parisiennes en termes d'inégalités sociales et économiques dans la délimitation des quartiers "politique de la ville".

Je n'ai pas besoin de vous rappeler ici l'importance que les dispositifs "politique de la ville" revêtent pour nos arrondissements. Dans le 20e, par exemple, c'est 43 % des habitantes et habitants qui habitent en quartier prioritaire ou de veille active.

Depuis notre dernière discussion, de nouveaux événements nous obligent à réaffirmer plus fortement les valeurs que nous portons et défendons pour la politique de la ville et l'amélioration du cadre de vie des habitants des quartiers prioritaires. Tout d'abord, le meurtre du jeune Nahel à Nanterre par un policier, une étincelle qui a fait s'embraser nos quartiers pendant plusieurs jours et qui a malheureusement remis en lumière le ressentiment entretenu par une partie de la jeunesse envers nos institutions.

Tous les acteurs de la jeunesse font part du même constat : un manque de moyens humains et financiers qui les obligent à effectuer leurs missions dans un cadre dégradé et les laissent impuissants pour répondre aux demandes de la jeunesse. En plus de l'évidente problématique des relations entre les jeunes et la police se pose la question de l'accès à des services culturels, du droit aux vacances et plus globalement de l'égalité républicaine.

À la suite de ces épisodes de violence, la réponse de l'Etat fut malheureusement et sans surprise uniquement axée sur le volet répressif. Depuis cet été, c'est un florilège de réponses aussi approximatives que stigmatisantes pour les quartiers populaires que le Gouvernement lance dans le débat public : la politique de la ville, qualifiée de "politique du chéquier", qui aurait échoué, culpabilisation des parents, menaces d'expulsion du logement social…

Si la question de la tranquillité publique est une vraie préoccupation des habitants des quartiers populaires, ne pas répondre sur le plan social, sur le logement, sur l'emploi, sur les discriminations, sur la réforme des pratiques policières, c'est répondre clairement à côté de la question et laisser ouverte la perspective d'un nouvel embrasement.

L'évolution des discussions avec l'Etat concernant la géographie prioritaire du 20e arrondissement, si elle nous rassure quant au maintien des quartiers Belleville et Amandiers dans la géographie prioritaire…

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci de conclure.

M. Éric PLIEZ, maire du 20e arrondissement. - … fait tout de même état d'une disparition d'environ 20 % des territoires parisiens.

Nous sommes bien évidemment solidaires de nos collègues des arrondissements qui composent le Grand Belleville. Grâce à la circulaire ministérielle du 31 août, nous disposons désormais… Je ne sais pas si j'ai fini.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - C'est deux minutes, normalement.

M. Éric PLIEZ, maire du 20e arrondissement. - Comment ?

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Allez-y, concluez.

M. Éric PLIEZ, maire du 20e arrondissement. - Nous avons inscrit ce vœu supplémentaire pour concerter les habitants. Je vous engage à voter ce vœu qui nous concerne tous à Paris, et qui nous permettra de poursuivre les discussions avec le Ministère et de pérenniser les moyens de la politique de la ville dans les quartiers prioritaires de la Capitale.

Merci.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Anne-Claire BOUX, pour deux minutes.

Mme Anne-Claire BOUX, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire, chers collègues.

Je vous remercie, Monsieur le Maire du 20e arrondissement, cher Éric PLIEZ, de rappeler l'importance de la politique de la ville pour réduire les inégalités, nous en sommes convaincus. Nous avons vu à Paris des phénomènes de violence moins importants que dans d'autres villes, et j'ai l'espoir que c'est aussi grâce à l'accompagnement de la Ville de Paris depuis des décennies sur ce sujet.

Sur le renouvellement de ce contrat de ville, nous l'avons anticipé depuis un an et nous avons travaillé avec l'APUR et les maires d'arrondissement pour évaluer les fragilités du territoire parisien. Vous l'avez souligné, le critère de l'Etat n'est pas adapté à Paris puisque l'on utilise un critère de revenu médian qui fait que les plus riches invisibilisent les plus pauvres. Un travail approfondi a été mené rue par rue - auquel nous avons pu associer la Préfecture, que je remercie pour ce travail - de façon à trouver la nouvelle géographie prioritaire qui prendra réellement en compte les difficultés des habitants et des habitantes.

Nous avons également engagé un travail de concertation avec les habitantes et les habitants autour, d'une part, d'une conférence citoyenne et, d'autre part, d'actions d'aller vers en pied d'immeuble pour recueillir les contributions de ces premiers concernés. Nous porterons ces contributions comme des priorités dans le nouveau contrat de ville qui sera signé avec l'Etat.

Cette ambition renouvelée pour les quartiers populaires devra en effet tenir compte des événements qui ont eu lieu au mois de juin. A ce titre, je tiens à vous faire part de ma déception. Vous avez rappelé, cher Éric PLIEZ, les coups de massue successifs : le rattachement de la politique de la ville au Ministère de l'Intérieur, les nombreuses sorties qui fragilisent encore une fois la confiance avec les habitants de ces quartiers. Cette semaine, nouveau coup de massue : le Conseil interministériel des villes qui devait se tenir lundi a été une nouvelle fois reporté. Cela fait plus d'un an que nous attendons le plan de notre Président pour les quartiers populaires. Encore une fois, alors qu'il y a urgence, que l'inflation est là, que les habitants et les habitantes ont du mal à payer leurs factures d'énergie, les réponses ne sont pas à la hauteur.

Comme vous le savez, je suis aussi membre de "Ville et Banlieue", et avec l'ensemble des maires de France nous réitérerons autant de fois que possible, toujours et encore, cet appel à l'aide auprès du Gouvernement pour apporter des réponses concrètes qui vont pouvoir améliorer le quotidien des habitants.

J'émets un avis favorable sur ce vœu.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 72 des groupes Paris en commun, "Les Ecologistes" et Communiste et Citoyen avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2023, V. 188).

Je vous remercie.

2023 DLH 241 - Réalisation 8, rue Jacques-Kablé (18e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 13 logements P.L.S. par "Paris Habitat". - Subvention (60.630 euros).

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DLH 241 : subvention pour la réalisation d'un programme d'acquisition-amélioration par "Paris Habitat", rue Jacques-Kablé dans le 18e arrondissement.

La parole est à M. Rudolph GRANIER, pour le groupe Changer Paris.

M. Rudolph GRANIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, le projet de réalisation de logements sociaux - de P.L.S., précisément - au 8, rue Jacques-Kablé que nous avons à analyser est un cas d'école de gabegie municipale en matière de logement, de compromission sur l'avenir, d'incohérence et de politique antisociale.

Pour chaque projet d'achat-conventionnement de logements sociaux, les questions suivantes se posent normalement pour nous. Le projet va-t-il contribuer à atténuer la crise du logement ? Va-t-il améliorer la mixité sociale ? Sera-t-il pérenne ? A aucune de ces trois questions la réponse n'est positive.

L'immeuble situé dans le quartier Pajol à proximité du métro La Chapelle, où l'amélioration de la mixité sociale signifierait des familles de classes moyennes et supérieures, n'est pas le quartier à privilégier selon nous pour créer encore plus de logement social. L'immeuble est en bon état et occupé, sauf s'il y a des résidences secondaires à l'intérieur, ce qui paraissait improbable. Les dépenses cumulées de l'achat et des travaux ne créeront donc aucun nouveau logement, ne logeront pas une personne supplémentaire par rapport à la situation actuelle, ne réduiront pas le nombre de demandeurs sociaux et ne résoudront pas d'un iota la crise du logement.

Au sujet de la pérennité du projet, si on fait du logement social, il faut bien le faire. La Ville, dans ce cas de figure, a prévu de restructurer intégralement l'immeuble, mais aucun ascenseur ne sera créé dans le cadre des travaux. Il sera donc interdit aux futurs locataires de vieillir, d'être handicapés, d'être accidentés ou d'avoir de jeunes enfants.

Nous vous avons posé la question au conseil du 18e arrondissement, et vous nous avez répondu que l'immeuble serait dédié aux agents de la Ville. Eu égard à ce que je viens de dire, nous considérons que c'est du mépris que vous avez pour les agents en les logeant sciemment dans des conditions inconfortables parce que vous ne mettez pas les moyens à vos ambitions. Vous vous arrêtez au milieu du gué. Si c'est pour faire du chiffre, là on vous retrouve, mais vous sacrifiez aussi le confort de vie de certaines personnes.

Vous n'avez pas entendu, je pense, la supplique de notre collègue Thomas CHEVANDIER dans "Le Parisien" du 21 septembre. Il évoque dans cet article les difficultés à gérer le vieillissement dans le logement social.

Chacun d'entre nous sait par ailleurs que les mutations sont problématiques au sein du parc social et qu'il n'y a plus de parcours résidentiel, ce qui condamne dans la plupart des cas les locataires à rester dans le logement qui leur a été attribué à l'origine même s'il est inadapté. Ce sont donc des coûts futurs pour Paris, pour la société dont vous faites le lit avec vos choix inconséquents, sans parler, encore une fois, du préjudice pour les occupants, puisque c'est ce qui nous intéresse au sein du groupe Changer Paris.

Hormis la rénovation énergétique qui doit être entreprise du rez-de-chaussée au sixième, qui est la moindre des choses, c'est un projet de délibération qui nous présente un urbanisme non durable que vous faites subir aux Parisiens et à notre collectivité. En conséquence, nous voterons contre ce projet de délibération avec constance.

Merci.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à Jacques BAUDRIER.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur GRANIER, vous avez en effet le mérite de la cohérence dans votre politique antisociale, anti-logement social et anti-climat. Comme vous le relevez, il y aura une rénovation thermique de ces bâtiments, et c'est grâce au fait que nous avons une part importante de logement social à Paris que nous sommes en tête de la rénovation des logements et des bâtiments à Paris, parce que nous investissons comme jamais.

Ce projet de délibération porte sur la préemption d'un immeuble rue Jacques-Kablé dans le 18e. Dans le cadre du budget 2023, la Ville de Paris a fait le choix de consacrer un montant important pour préempter des immeubles et atteindre son objectif défini par la stratégie logements 2035. Je me félicite donc de ce projet de délibération, qui concrétise une nouvelle préemption réalisée par notre équipe municipale. Il s'agit d'un magnifique immeuble de cinq étages à la façade typique de l'architecture haussmannienne. L'immeuble sera confié à "Paris Habitat" pour la réalisation de 13 logements sociaux P.L.S.

Comme il est situé dans une zone où l'offre de logements sociaux est plus importante, nous avons choisi d'y réaliser des logements P.L.S. à destination des classes moyennes, à l'inverse de ce que vous avez affirmé. Cela s'inscrit dans la continuité de notre logique de rééquilibrage à l'échelle du territoire parisien, qui consiste à favoriser la

mixité sociale en privilégiant du P.L.S. dans les quartiers du Nord et de l'Est parisien et en développant au contraire du PLUS et du P.L.A.-I. dans les quartiers du Centre et de l'Ouest, comme l'illustreront les deux projets de délibération suivants qui portent sur le 16e arrondissement.

Ce sont donc 13 ménages de plus à Paris qui pourront être protégés de la spéculation immobilière grâce à cette préemption. Les locataires bénéficieront d'un loyer à bas coût ainsi que d'une rénovation thermique complète qui fera aussi baisser leur facture de chauffage.

Nous sommes fiers de continuer à produire du logement social, dans le 18e comme ailleurs, je vous invite donc à voter pour ce beau projet de délibération.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 241.

Qui vote pour ?

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DLH 241).

2023 DLH 249 - Location de l'immeuble 2-4-6, rue Gavarni et 12, rue de Passy (16e) à "Paris Habitat OPH".

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DLH 249 : location d'un immeuble rue Gavarni et rue de Passy dans le 16e arrondissement à "Paris Habitat".

La parole est à M. Jérémy REDLER, pour le groupe Changer Paris.

M. Jérémy REDLER. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, la Ville de Paris a exercé son droit de préemption sur l'immeuble situé au coin des rues de Passy et Gavarni dans le 16e arrondissement pour un montant total de 16.495.000 euros, incluant une commission de 495.000 euros en vue de créer des logements sociaux. Cet ensemble immobilier comprend deux bâtiments sur une parcelle de 750 mètres carrés, l'un donnant sur la rue Gavarni, l'autre donnant sur la rue de Passy. Le projet prévoit la création de 22 logements sociaux pour une surface habitable de 1.088 mètres carrés et le maintien des locaux commerciaux d'une surface utile de 364 mètres carrés.

Il est important de rappeler les réalités de ces opérations. Premièrement, la Ville de Paris envisage de louer cet immeuble à "Paris Habitat" pour un loyer capitalisé de 8 millions d'euros. 8 millions d'euros, c'est une différence de plus de 5 millions d'euros - 5.384.016 euros, pour être très précis - par rapport à la valeur marchande actuelle. Deuxièmement, la Ville de Paris prévoit des travaux faramineux, pour plus de 10 millions d'euros. Troisièmement, la quasi-totalité des appartements sont occupés et ne conduiront donc pas dans l'immédiat à la création de logements sociaux. Quelle surprise ! Effectivement, la Ville de Paris se garde bien de préciser le nombre exact de lots actuellement vacants, elle apporte comme seule précision : "certains lots sont vacants". Ce n'est plus de l'improvisation, c'est de la désinvolture.

Pour résumer, la Ville de Paris déboursera plusieurs dizaines de millions d'euros pour la création de 22 logements sociaux qui ne sont même pas disponibles. N'avez-vous pas de remords à augmenter à ce point les impôts pour aussi mal dépenser l'argent public ?

Enfin, pour se conformer au dogme édicté par M. Ian BROSSAT, qui préfère apparemment les dorures du Sénat aujourd'hui, il n'est pas précisé la catégorie de ces logements. Néanmoins, dans le 16e, nous connaissons votre leitmotiv sectaire "P.L.A.-I. ou P.L.A.-I.", surtout sans aucune concertation avec les élus du 16e, qui prônent depuis toujours une mixité dans les cages d'escalier : P.L.A.-I., oui, mais aussi P.L.S. et logements intermédiaires.

M. BROSSAT, qui ne daigne pas être parmi nous aujourd'hui, a dit cette semaine que les Parisiens qui travaillent doivent pouvoir se loger à Paris. Merveilleuse idée, Monsieur BROSSAT, dommage que des dépenses comme celles-ci n'y contribuent pas. Le coût de cette opération se trouve en conséquence totalement disproportionné par rapport au nombre de logements sociaux créés. Après tout, une opération de communication n'a pas de prix, mais elle a un coût pour les Parisiens.

Encore une fois, les dégâts financiers sont déjà créés, puisque vous avez d'ores et déjà exercé votre droit de préemption sans aucune consultation, si ce n'est du "Petit Livre rouge". Le groupe Changer Paris prendra quant à lui ses responsabilités et refusera d'approuver ce projet de délibération inconséquent.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre au nom de l'Exécutif, je donne la parole à Jacques BAUDRIER.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur REDLER, je vous ferai la même réponse qu'à M. GRANIER. Je crois que votre position, dans le 18e comme dans le 16e, est toujours la même : "non au logement social partout". Nous, nous sommes heureux d'en créer, d'autant plus dans le 16e arrondissement, qui, rappelons-le, ne comptait que 3 % de logements sociaux en 2014. D'ailleurs, c'est tout l'honneur de Ian BROSSAT d'avoir pu annoncer récemment que, grâce à un certain nombre de projets de délibération qui seront votés dans ce Conseil, nous atteindrons bientôt les 10 % de logements sociaux en taux S.R.U., ce qui est véritablement un exploit.

C'est justement grâce à l'augmentation du budget de préemption courant 2023 que nous pouvons passer un nombre important de projets de délibération de ce type, dont celui-ci, dont nous sommes tout à fait fiers. L'objectif, rappelons-le, est d'atteindre 30 % de logements sociaux d'ici 2035. Il y a encore un potentiel de progression important dans le 16e, nous aurons donc souvent des débats de ce type.

Je tiens à vous rassurer, Monsieur REDLER, cet ensemble est mixte en termes de financement, puisqu'il y a 7 logements P.L.A.-I., 8 logements PLUS, ainsi que 6 logements P.L.S., nous vous avons donc écoutés. J'espère que cela fera changer votre vote et vous amènera à soutenir ce beau projet de délibération de logements sociaux dans le 16e.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 249.

Qui vote pour ?

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DLH 249).

2023 DLH 252 - Location de l'immeuble 211, avenue de Versailles (16e) à la R.I.V.P. - Bail emphytéotique.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DLH 252. Il s'agit d'un bail emphytéotique au profit de la R.I.V.P. sur un immeuble de l'avenue de Versailles dans le 16e arrondissement.

La parole est à M. Jérémy REDLER, pour le groupe Changer Paris.

M. Jérémy REDLER. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, je voudrais en préambule remercier le suppléant de M. Ian BROSSAT, qui a pris la peine de bien lire le EDL que lui a fourni son prédécesseur avant même d'avoir été nommé. Je tiens tout de même à dire qu'il pourrait avoir la dignité d'être parmi nous aujourd'hui, mais il ne l'est pas. Ce n'est pas grave. Ce projet de délibération reprend le même schéma et pose exactement les mêmes questions, auxquelles vous apporterez certainement les mêmes réponses, fournies par M. Ian BROSSAT.

Le 18 juillet 2023, la Ville de Paris a notifié sa décision d'acquérir l'immeuble situé 211, avenue de Versailles au prix de 6.450.000 euros en vue de créer des logements sociaux. Je souhaite préciser une nouvelle fois que la Ville de Paris a seulement procédé à une notification, il s'agit donc d'un procédé brutal, opéré sans aucune concertation ni même consultation des élus du 16e. Effectivement, cela n'en vaut pas la peine. Ce procédé est regrettable, il l'est pour la Ville qui se prive du lien de proximité des élus d'arrondissement avec les arrondissements, et il l'est encore davantage pour la démocratie locale, encore une fois privée et priée de s'écarter devant le dogme municipal.

L'ensemble immobilier est situé sur une parcelle de 216 mètres carrés et composé d'un bâtiment sur rue R+5 et de deux bâtiments sur cour R+5 et R+1. Il comprend 17 logements d'une surface habitable de 579 mètres carrés et 3 locaux commerciaux d'une surface utile de 161 mètres carrés. Encore une fois, la Ville de Paris propose de louer par bail emphytéotique à la R.I.V.P. cet ensemble immobilier pour un montant de 2.600.000 euros, avec une différence de 2.827.469 euros par rapport à la valeur de marché, alors même que rien ne justifie ce prix puisque le bâti est en excellent état.

Mes chers collègues, vous noterez que, encore une fois, aucun P.L.S. ou logement intermédiaire ne figure. Pire encore, cette fois le nombre de logements libres est précisé - eh oui, nous avons la chance de le savoir -, il y a deux logements libres dans cet ensemble. Curieux choix de gestion d'engager une opération aux impacts financiers si importants pour seulement deux logements disponibles dans l'immédiat. Une fois encore, vous n'êtes pas dans la politique du logement mais dans une décision idéologique. Le budget de la Ville appréciera. La R.I.V.P. devrait par ailleurs réaliser des travaux pour un montant de 1.777.000 euros, lourde dépense, encore une fois.

Mêmes faits, même constat, même conséquence, le groupe Changer Paris ne votera pas ce projet de délibération qui met en place une politique financière irresponsable et qui n'offre pas sensiblement plus de logements. Notre Ville ne peut pas financer des marqueurs idéologiques qui stigmatisent tel ou tel arrondissement, elle doit servir les Parisiens, tous les Parisiens. Votre politique ne crée pas de logements, la Ville de Paris ne s'est donc toujours pas dotée d'une politique de logement claire et raisonnable à offrir aux Parisiens. Faute d'ambition, elle

les oppose les uns aux autres. Ce n'est pas le mandat que les Parisiens donnent à leurs élus, et ce n'est pas digne de Paris. Cette politique doit cesser, et nous nous battrons jusqu'au bout pour qu'elle cesse.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, je donne la parole à Jacques BAUDRIER.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur REDLER, je crois que les 700.000 Parisiens qui habitent dans le logement social seront ravis d'entendre vos discours. Je crois qu'ils soutiennent, à juste titre, notre volonté de développer le parc social et de protéger encore des milliers de Parisiens supplémentaires de la spéculation. Cela va être le cas de plus en plus d'habitants du 16e.

Malgré tout, merci d'intervenir pour permettre d'informer très largement l'Assemblée sur ces beaux sujets. Effectivement, ce sont 17 nouveaux logements sociaux qui seront créés dans le 16e après le précédent projet de délibération, 10 logements P.L.A.-I. et 7 logements PLUS, en vue du rééquilibrage de l'offre à l'échelle de Paris. Nous sommes extrêmement fiers de développer toujours plus de logements sociaux dans le 16e arrondissement.

Je tiens également à vous dire que, si Ian BROSSAT a été retenu au Sénat, il me semble que c'est aussi le cas du maire du 16e, qui n'est pas dans la salle non plus.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 252.

Qui vote pour ?

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DLH 252).

2023 DLH 272 - Réalisation Z.A.C. "Chapelle Charbon" lot D (18e), d'un programme de construction de 77 logements sociaux et 28 logements intermédiaires par "Paris Habitat". - Subvention complémentaire (4.054.000 euros).

2023 DLH 273 - Réalisation Z.A.C. "Chapelle Charbon" lot C (18e), d'un programme de construction de 56 logements sociaux et 22 logements intermédiaires par la R.I.V.P. - Subvention complémentaire (3.357.400 euros).

2023 DLH 274 - Réalisation Z.A.C. "Chapelle Charbon" lot B1 (18e), d'un programme de construction de 53 logements sociaux (16 P.L.A.-I. - 21 PLUS - 16 P.L.S.) par "Immobilière 3F". - Subvention complémentaire (2.972.400 euros).

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DLH 272 : réalisation dans la Z.A.C. "Chapelle-Charbon" d'un programme de construction de logements sociaux et de logements intermédiaires par "Paris Habitat" dans le 18e arrondissement.

La parole est à Rudolph GRANIER, pour le groupe Changer Paris.

M. Rudolph GRANIER. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire. J'imagine que vous ne verrez aucun inconvénient à ce que j'aborde dans la foulée les projets de délibération DLH 273 et 274, qui relèvent du même sujet, qui sont à la suite et pour lesquels je suis le seul intervenant.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Je vous le confirme, il n'y a aucun problème.

M. Rudolph GRANIER. - Merci infiniment, je serai très court.

Monsieur BAUDRIER, non à la ghettoïsation coûteuse. Nous ne sommes pas contre le logement social, et ce n'est pas parce que vous répétez cet "anathem" de manière permanente depuis trois ans - mais vous allez peut-être continuer à le répéter trois ans de plus - que cela va devenir une vérité. En tout cas, je vous félicite pour vos nouvelles fonctions, certes un peu en avance. Vous voyez, je ne vais pas rendre grâce à Ian BROSSAT, ce n'est finalement pas très compliqué d'être adjoint au logement, Monsieur BAUDRIER, il faut ouvrir un parapheur et lire des notes, comme c'est le cas depuis trois ans.

Pour le cas précis de "Chapelle-Charbon", avec la quantité de logements sociaux à laquelle vous soumettez ce quartier, je ne comprends toujours pas quel est le rôle que vous donnez aux "écolos". Pour moi, ce sont des partenaires de crime. On va nous expliquer qu'ils ont réussi à gagner un arbre contre un étage sur un immeuble, mais c'est toujours autant de béton, toujours aussi peu de verdure, toujours aussi peu d'écologie. Vous voudriez vous

arroger l'écologie comme principe de gauche, notamment avec un groupe "écolo" qui vous malmène un peu quand vous êtes socialistes, mais sachez que l'écologie est plutôt défendue par la droite.

Nous refuserons toujours la densification que vous faites subir aux Parisiens et la façon dont vous traitez les personnes que vous mettez dans les logements sociaux. Nous allons le voir, et vous allez être surpris, puisque ce sera le projet de délibération suivant avec "Ordener-Poissonniers". Vous savez très bien ce que nous en pensons.

En tout état de cause, nous voterons contre les trois projets de délibération sur lesquels j'interviens en même temps.

Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je donne donc la parole à Jacques BAUDRIER pour répondre sur les projets de délibération DLH 272, 273 et 274, groupés.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur GRANIER, je ne comprends pas tout à la logique de votre discours. Vous avez dit il y a cinq minutes à peine que vous étiez contre les préemptions de logements pour créer du logement social parce qu'on ne construisait pas de logements. Maintenant, vous dites que c'est insupportable que l'on construise des logements sociaux. Finalement, vous êtes toujours contre le logement social, que ce soit de la préemption ou de la construction. C'est une opposition idéologique et dogmatique.

Ces trois projets de délibération, qui concernent plusieurs centaines de logements sociaux dans la Z.A.C. "Chapelle-Charbon", vont permettre de construire des logements de très grande qualité à proximité d'un grand parc qui existe déjà, le parc Chapelle-Charbon, et à proximité de la zone d'aménagement qu'a présentée ma collègue Anne-Claire BOUX dans sa précédente intervention. C'est un ensemble tout à fait bien travaillé en termes d'urbanisme, nous y avons travaillé avec Anne-Claire BOUX, Émile MEUNIER et Éric LEJOINDRE, avec des parts d'espaces végétalisés très importantes et un quartier qui sera très agréable. Nous en sommes fiers.

Ces logements, qui donneront sur des parcs, sont de grande qualité, et ces trois projets de délibération vont en plus nous permettre d'apporter des subventions complémentaires aux bailleurs pour qu'ils soient encore plus exigeants en termes de norme environnementale. Il y aura de la paille, de la terre, du bois, du chanvre, tous les éléments biosourcés possibles. Nous allons ainsi atteindre des niveaux records en termes de réduction de l'impact de CO_2 de la construction avec 580 kilos par mètre carré, ce qui est un exploit. Ce seront sans doute les logements les plus écologiques jamais construits à Paris, et notre majorité en est fière.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

J'ai une demande d'intervention de M. Éric LEJOINDRE, maire du 18e arrondissement.

M. Éric LEJOINDRE, maire du 18e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Un mot. Evidemment, je vais voter avec beaucoup d'enthousiasme ces trois projets de délibération, mais les interventions de Jérémy REDLER et de Rudolph GRANIER ayant tout de même été extrêmement agressives, je voulais profiter de cette occasion pour dire deux choses.

D'abord, l'immense mépris dont vous faites preuve à l'encontre de Jacques BAUDRIER est inacceptable, inadmissible et absurde. Que vous ayez des problèmes personnels avec les uns ou les autres est une chose, mais nous sommes ici dans une Assemblée qui devrait avoir le mérite d'être sérieuse. A défaut de respecter les individus, il est autorisé de respecter les fonctions des uns et des autres.

Cet immense mépris que vous avez face à Jacques et face à d'autres adjoints, il témoigne de deux choses supplémentaires, sur lesquelles je voulais intervenir.

Tout d'abord, il témoigne de l'immense mépris que vous avez pour les Parisiennes et les Parisiens qui vivent ou qui ont besoin du logement social. Je voudrais le redire ici, les locataires du logement social ne sont pas des gens qui posent des problèmes et il est hallucinant de considérer que d'ajouter 13 logements sociaux dans le 16e soit un crime de lèse entre-soi. Ce qui pourrit notre République et notre démocratie, c'est ce culte de l'entre-soi, et c'est celui dont vous faites preuve aujourd'hui et toutes les semaines.

Enfin, je trouve que le mépris dont vous faites preuve s'adresse aussi au principe même de l'écologie. Cher Rudolph GRANIER, il n'y a pas d'écologie sans social. C'est de la fausse écologie, de la justification climatique comme conservatisme. L'écologie ne peut se développer que si on considère aussi que les êtres humains ont des besoins. Imaginer que l'on puisse être écologiste et être en même temps opposé au logement social n'a aucun sens, mais, finalement, c'est bien le sens de votre groupe.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 272.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DLH 272).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 273.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DLH 273).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 274.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DLH 274).

Je vous remercie.

2023 DLH 275 - Réalisation, secteur d'aménagement Ordener Poissonniers lot 6 (18e), d'un programme de construction de 69 logements sociaux par "Paris Habitat". - Subvention complémentaire (3.510.480 euros).

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DLH 275, de l'amendement n° 102 rattaché, ainsi que de l'amendement n° 102 bis déposé en réponse par l'Exécutif.

Ils concernent la réalisation d'un programme de construction de logements par "Paris Habitat" dans le secteur "Ordener-Poissonniers" dans le 18e arrondissement.

Pour commencer, la parole est à M. Émile MEUNIER, qui a cinq minutes et qui pourra, entre autres, présenter l'amendement n° 102.

M. Émile MEUNIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Comme nous avons été interpellés sur la politique des écologistes sur ces secteurs d'aménagement, je vais en profiter pour dire un mot. Nous avons toujours été cohérents. C'est cela, l'avantage des écologistes : cela fait 40 ans, bientôt 50 ans, que nous prônons les mêmes solutions, que nous disons les mêmes choses. Malheureusement, l'histoire nous donne de plus en plus raison, année après année.

Qu'est-ce que nous disons sur la politique du logement à Paris ? Nous disons que, lorsque des terrains appartiennent au public ou au parapublic - S.N.C.F., R.A.T.P., etc. -, ils doivent bénéficier au public. Comment peuvent-ils bénéficier au public à Paris dans une ville très dense ? En faisant des espaces verts. Cela tombe très bien, c'est ce que nous avons fait à "Chapelle-Charbon" avec 3,5 hectares, et bientôt 6 hectares, d'espaces verts. Cela veut aussi dire faire des équipements publics qui répondent à un besoin pour les habitants, et cela veut dire loger les Parisiens dans des logements de qualité qui ne leur reviennent pas trop cher. Cela tombe très bien, c'est ce que nous faisons à "Chapelle-Charbon" et à "Ordener-Poissonniers". C'est pour cela que nous faisons du logement public. Cela veut dire logement social pour toutes les catégories, et aussi du logement pour la classe moyenne, des logements intermédiaires, du B.R.S.

Vous voyez, c'est très simple : logements publics, parcs, équipements publics. Tout simplement.

Dans le projet que vous critiquez à "Chapelle-Charbon", non seulement nous assumons, mais nous sommes fiers de pouvoir loger des Parisiens dans des bâtiments de la meilleure qualité que l'on construit à Paris en ce moment, face à un parc traversant, un cœur d'îlot végétalisé à l'arrière, et des commerces au rez-de-chaussée. Pardon, mais oui, c'est une politique écologiste que nous assumons.

Ensuite, sur Jardin des Mécanos ou "Ordener-Poissonniers", des logements sont faits et, effectivement, il y a des rails. Qui dit rail, dit passages de trains, dit bruit, il faut donc faire particulièrement attention quand on construit ces logements pour que les personnes qui y habitent ne souffrent pas du bruit, puissent ouvrir leurs fenêtres en été, etc. Il se trouve que l'Autorité environnementale a relevé des risques de nuisances sonores pour les habitants du lot 6, dont il est fait l'objet dans ce projet de délibération, qui est effectivement face aux rails.

En plus de loger les Parisiens près des parcs, nous voulons les loger dans les meilleures conditions possibles, c'est pourquoi nous, écologistes, avons appelé à la vigilance. C'est l'objet de cet amendement. Nous suggérons, avant de sortir les sous et de commencer à construire, de retravailler les options pour que nous soyons certains d'être sous les seuils de bruit posés par l'Organisation mondiale de la santé. C'est l'objet de cet amendement. Je

crois qu'il fait l'objet d'un amendement de l'Exécutif qui le reprend dans sa quasi-totalité, et nous le voterons, bien évidemment.

Vous avez donc une politique écologique cohérente : le social, l'environnemental, la santé environnementale et la démocratie, puisque ces projets sont co-construits avec les habitants.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à M. Rudolph GRANIER, pour le groupe Changer Paris.

M. Rudolph GRANIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Je m'exprimerai également sur l'amendement n° 102 bis, qui sera sans doute l'amendement final retenu et soumis à notre vote.

Je ne vais pas redire la chance historique que cette Assemblée avait de créer le plus grand parc, le plus grand espace vert de Paris qu'il nous ait été donné de créer. Cette chance historique est en train de nous passer sous le nez.

Monsieur le Maire du 18e arrondissement, vous dites que je manque de respect aux personnes qui habitent les logements sociaux. C'est un mensonge, personne dans le groupe Changer Paris n'a évoqué qu'il y avait des problèmes avec les personnes qui habitent dans les logements sociaux. Ce que je critique, encore une fois, c'est la politique de ghettoïsation que vous menez à la baguette et qui, au fond, manque de respect aux locataires du logement social quand vous allez construire sur des voies ferrées.

La pollution, le bruit, la lumière, vous allez exposer sciemment des Parisiens à ces nuisances. Vous allez remettre leur santé en jeu, et ce n'est pas moi qui le dis, ce sont vos collègues écologistes dans le vœu n° 102 qu'ils présentent. En plus, c'est bien écrit que les "écolos" remarquent que seront uniquement exposés au bruit les logements à caractère social, alors que les logements en accession, eux, seront relativement préservés.

De quelle espèce d'humanité voulez-vous vous faire le chantre ? Quelles leçons aurions-nous à recevoir de votre part ? Vous allez mettre des gens sur des voies ferrées et les entasser sans espaces verts, alors que nous aurions pu en créer 6 hectares. Il n'y aura que 1,5 hectare d'espaces verts, et les "écolos" s'en félicitent. Nous attendons avec impatience les procès que vous allez prendre, parce que ces habitants finiront malades. C'est vous qui ne respectez pas les gens dont vous êtes les prétendus grands défenseurs.

Nous voterons évidemment contre ce projet de délibération et contre l'amendement bis. L'amendement bis est d'ailleurs moins-disant que l'amendement déposé par les "écolos", puisqu'il considère la norme de l'O.M.S., je crois, qui est moins-disante que la norme initiale proposée par les "écolos". Nous n'avons donc aucune raison de voter favorablement ce projet de délibération.

Nous préférons l'humain et nous préférons préserver les Parisiens plutôt que de les exposer à des souffrances et à des maladies assurément, et on remerciera les écologistes pour ce geste.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, je donne la parole à Jacques BAUDRIER… Non, à M. Ian BROSSAT. Merci à Jacques BAUDRIER pour toutes les réponses précises qu'il a apportées jusqu'ici.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire. Merci aussi à Jacques BAUDRIER d'avoir pris le relais pendant le petit moment où je n'ai pas pu être là.

Dans la continuité des projets de délibération précédents, celui-ci porte sur un complément de financement apporté par "Paris Habitat" dans le cadre de la réalisation d'un programme de logements situés dans le quartier Ordener-Poissonniers, aussi appelé Jardin des Mécanos, dans le 18e. Encore une fois, il s'agit ici d'apporter des compléments à une opération déjà agréée et financée par le Conseil de Paris l'an dernier, il y a donc une logique à ce qu'il puisse être adopté aujourd'hui.

Vous le savez, à la suite de la fermeture du dépôt de la Chapelle dédié à la maintenance des trains dans le 18e, nous avons souhaité réaménager cet espace afin d'en faire un lieu de passage, un lieu de travail et un lieu de vie. Cela passe notamment par la création d'un jardin central, qui sera d'une surface de 1,5 hectare. Le nouveau quartier abritera également une surface importante de logements, des logements sociaux et des logements abordables, ainsi que des équipements publics, notamment culturels, dont un cinéma et une salle de spectacle, un conservatoire, un établissement scolaire et un équipement dédié à la jeunesse.

Avec ce projet de délibération précisément, nous proposons d'apporter un complément de financement aux 69 logements sociaux qui sont réalisés par "Paris Habitat", je vous invite donc à le voter, ainsi que l'amendement de l'Exécutif, qui concerne le confort acoustique et qui répond, je crois, aux exigences portées par Émile MEUNIER.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

En réponse à l'amendement n° 102, l'Exécutif a déposé l'amendement n° 102 bis. L'amendement n° 102 du groupe "Les Ecologistes" est-il retiré au profit du 102 bis ? Oui, il est retiré. Je vous remercie.

Je mets donc aux voix, à main levée, l'amendement n° 102 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 102 bis est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 275 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2023, DLH 275).

2023 DU 97 - Cession à "Paris Habitat" de l'immeuble 37, avenue George-V (8e).

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DU 97. Il s'agit de la cession à "Paris Habitat" d'un immeuble situé avenue George-V dans le 8e arrondissement.

Pour commencer, la parole est à Mme Jeanne d'HAUTESERRE pour le groupe Changer Paris. Madame la Maire ?

Mme Jeanne d'HAUTESERRE, maire du 8e arrondissement. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, en 2008, la Ville de Paris, sous la mandature de M. Bertrand DELANOË, a choisi de préempter l'immeuble du 37, avenue George-V.

Puisque nombre d'entre nous n'étaient pas encore élus, je me permets de rappeler le contexte de l'époque, celui des relations exécrables entre mon prédécesseur et le Maire de Paris. Ce dernier usait alors de son droit de préemption à tous crins pour rappeler au premier que son opposition frontale et absolue au logement social n'empêchait pas d'en créer dans le 8e. Si bien que, au bout du compte, le rythme de production annuelle du logement social dans le 8e arrondissement entre 2001 et 2014 est pratiquement le double de celui d'aujourd'hui.

Je profite de mon intervention pour rappeler aux élus de cet hémicycle que c'est sous la présidence de Jacques Chirac que la loi DALO, droit au logement, a été votée en 2007 et signée par le Gouvernement de Dominique de VILLEPIN, dont Nicolas SARKOZY était Ministre d'Etat et Ministre de l'Intérieur, Jean-Louis BORLOO, Ministre de la Cohésion sociale et du Logement, et Thierry BRETON, Ministre de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, entre autres. La droite n'a donc pas de leçons à recevoir en matière d'humanisme et de solidarité. J'en veux pour preuve tous les projets de délibération de la 4e Commission qui ont été adoptés à l'unanimité ce matin par notre groupe Changer Paris, dépassant ainsi les clivages politiques.

Revenons maintenant au projet de délibération DU 97. Pendant huit longues années, la cession en faveur de la Ville de Paris a été retardée par un contentieux concernant le titre de propriété de l'immeuble. Ce n'est qu'en 2016 que la parcelle a intégré le patrimoine municipal, jusqu'au vote du vœu en octobre dernier, car nous étions arrivés à une position équilibrée, équilibre que nous retrouvons aujourd'hui traduit dans les orientations du programme confié à "Paris Habitat". Cette opération se situe dans le quartier du Triangle d'Or.

Si le 8e arrondissement a perdu près de la moitié de ses habitants en 50 ans, en raison notamment de l'expansion du quartier central des affaires au détriment de l'habitat, cette tendance est encore plus forte dans ce quartier. Il s'est progressivement dévitalisé, au fur et à mesure que les immeubles ont été acquis par des fortunes étrangères, à l'identité parfois bien difficile à établir, qui ont poussé les locataires à partir et qui restent désespérément vides.

Chacun a ici en tête la saisie par la justice française au printemps dernier de 461 millions d'euros d'avoirs de la Foncière du Triangle d'Or à la suite de la mise en examen de son gérant pour fraude fiscale et blanchiment de fraude fiscale. D'ailleurs, la presse en a fait largement écho en son temps.

Les polémistes réduisent ce projet à sa seule dimension de logements sociaux. En réalité, il s'agit de créer un cabinet médical, des commerces, des appartements privés et des logements aidés. Le quartier du Triangle d'Or manque de professionnels de santé en secteur 1, comme tant de zones de Paris. La création d'un cabinet médical permettra, en concertation avec la communauté professionnelle territoriale de santé, de réimplanter des professions médicales ou paramédicales adaptées au quartier. La création de commerces au pied d'un immeuble appartenant à un bailleur social va nous permettre de recréer des commerces de proximité attendus dans ce quartier. Nous aurons l'occasion de définir plus précisément leur type en y associant, évidemment, les riverains.

Il y a un an, j'ai demandé que l'opération comprenne une part de logements privés. Je suis heureuse que nous y soyons parvenus en mobilisant le dispositif prévu par la loi et dans la limite fixée par celle-ci, à savoir 30 % de logements. Ce sont ainsi 7 appartements privés neufs qui seront livrés. La composante principale du programme est de 23 logements, qui seront créés avec là encore un équilibre dans les différentes catégories, en PLUS, en P.L.A.-I. et en P.L.S., destinés aux personnes éligibles selon les critères requis.

Actuellement, près de 2.000 familles de l'arrondissement, beaucoup de la classe moyenne et de retraités, ont déposé un dossier de demande de logement social. Ils seront probablement plus nombreux demain, en raison de la crise du logement et de l'inflation qui nous frappent.

Le 8e arrondissement accueille la plus forte concentration au monde de palaces et de restaurants étoilés. Les employeurs peinent à recruter, et ce n'est pas uniquement un problème de rémunération. Les longs trajets en transports depuis la couronne parisienne en horaires décalés sont très difficiles - quand ils existent, d'ailleurs - et peu sécurisants pour les femmes. Les gérants me demandent régulièrement comment nous pourrions les loger plus près de leur lieu de travail. J'ai malheureusement rencontré des situations difficiles où des salariés préféraient dormir dans leur voiture, faute de logements proches disponibles. Nous aurons l'occasion de revoir ce point lors de la commission de peuplement, mais il est primordial que cette opération puisse apporter des solutions pour ces salariés, qui sont en majorité des femmes.

Certains s'interrogent sur le coût de l'opération. C'est toujours légitime, s'agissant d'argent public. Pour y répondre, il suffit de regarder le bilan pour les finances municipales. Acheté 17 millions d'euros en 2008, l'immeuble sera cédé pour 40 millions d'euros quinze ans plus tard, en comptant les compléments de prix.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci de conclure.

Mme Jeanne d'HAUTESERRE, maire du 8e arrondissement. - Je ne crois pas que l'on puisse qualifier de gabegie un placement qui aura rapporté 23 millions d'euros.

Je vous remercie, mes chers collègues, pour votre attention, et je vous demande de voter favorablement ce projet de délibération.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Nicolas BONNET-OULALDJ pour le groupe Communiste et Citoyen. Monsieur le Président ?

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, je voudrais tout d'abord remercier la maire du 8e arrondissement, Jeanne d'HAUTESERRE. Tout le travail qu'elle a fait avec Ian BROSSAT - pour lequel je dirais quelques mots ensuite - montre qu'on peut parfois se réunir au-delà des clivages politiques sur de beaux projets qui servent d'abord les Parisiennes et les Parisiens, et non de grandes fortunes étrangères qui viennent faire de la spéculation dans nos arrondissements.

D'ailleurs, Madame d'HAUTESERRE, je me rappelle que nous avions ensemble inauguré, moi en tant que président de PariSeine, Ian BROSSAT en tant qu'adjoint au logement et vous, la Z.A.C. "Beaujon", dans laquelle nous avons pu faire du logement social, un nouveau commissariat, des équipements publics, un gymnase, une crèche. C'est tout à votre honneur.

Cela montre que, au-delà des clivages politiques, la politique que Ian BROSSAT a menée pendant dix ans ici même, à la Ville de Paris, est une politique exemplaire à l'échelle internationale et qui s'attaque en premier lieu à la spéculation immobilière, qui fait fuir les habitants de Paris. C'est une politique sociale qui permet aujourd'hui d'atteindre 20 % de logements sociaux dans tout Paris, et qui permet un rééquilibrage entre les arrondissements, notamment dans des arrondissements comme le vôtre qui sont en déficit de logements sociaux, qui permettent d'ailleurs de loger des fonctionnaires, des commerçants et des personnes qui sont utiles dans chaque arrondissement.

Je voudrais dire que, pour le groupe Communiste, c'est une grande fierté d'avoir eu Ian BROSSAT comme adjoint au logement. Il nous a aussi permis de lutter contre tout ce qui est lié aux plateformes touristiques, qui posent aujourd'hui un problème dans beaucoup d'arrondissements, et il a permis la création d'inspecteurs, l'enregistrement du numéro de ces plateformes touristiques et l'encadrement des loyers. Voilà la politique que Ian BROSSAT a menée. C'est vrai que le 16e arrondissement reste peut-être encore à la traîne, mais j'espère que le prochain maire du 16e - à moins que M. SZPINER traîne pour démissionner - sera à l'unisson de la maire du 8e arrondissement.

Je voudrais enfin dire quelques mots sur ce projet de délibération. C'est un projet de délibération important, car, évidemment, je l'ai dit, il crée plus de logements sociaux, mais il permet aussi à des locataires de rester dans le 8e et d'être un rempart contre le déclassement et la pauvreté. C'est environ 85.000 nouveaux logements sociaux qui seront autorisés en 2023, selon le Ministère de la Ville, alors que, selon une étude commandée par l'Union sociale de l'habitat, il faudrait créer 198.000 nouveaux logements sociaux par an pour répondre aux grandes tendances démographiques et résorber le mal-logement.

Nous nous félicitons donc que la Ville continue son effort et que nous puissions élargir cette opération et, comme vous l'avez dit, Madame la Maire, créer un cabinet médical proposant des soins en secteur 1 et des locaux commerciaux, mais aussi permettre de loger les travailleurs clés qui travaillent dans le 8e arrondissement, notamment des femmes de chambre, qui habitent souvent en banlieue et qui font des trajets très longs.

En tout cas, nous nous réjouissons de cette préemption et de cette opération, qui est un symbole très important pour Paris et pour nous, élus communistes.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Mme Léa VASA, pour le groupe "Les Ecologistes".

Mme Léa VASA. - Merci.

Je me joins à la joie collective de célébrer ce projet qui se concrétise. Finalement, pour 17 millions d'euros en 2008, nous sommes sur une bonne affaire de logements sociaux. Le bâtiment pouvait être vendu si cher aujourd'hui que la Ville a presque eu la tentation de le vendre, mais, finalement, par une mobilisation collective, nous nous sommes dit que c'était une meilleure idée de faire du logement social dans le 8e arrondissement et dans ces quartiers.

C'est vrai que c'est incongru, à tel point, d'ailleurs, que le dossier fait parler de lui sur les réseaux sociaux et dans la presse. Certains trouvent même cela louche et se demandent si nous n'allons pas attribuer ces logements à des amis des élus de la Ville. Non, ils seront bien destinés à de vraies personnes, nous l'avons dit, celles qui travaillent dans le quartier, mais aussi peut-être des agents de la Ville de Paris, puisque 25 % d'entre eux sont éligibles aux logements sociaux les plus modestes.

Le groupe "Les Ecologistes" avait aussi insisté pour que, à l'occasion de ce projet, nous puissions garder la maîtrise du projet, le produire nous-mêmes, puis vendre ce que l'on aurait à vendre dans les conditions que nous voulions. Cela, c'est fait. On vous remercie pour cet effort, parce que ce sont des logiques qui ne sont pas habituelles. La deuxième chose était d'utiliser les recettes de la vente à venir pour abonder le compte foncier pour faire encore et toujours plus de logements sociaux. Cela, aussi, c'est respecté, nous permettant d'avoir le plus gros budget du compte foncier de la Ville de Paris pour créer du logement social. Nous nous en félicitons.

Evidemment, merci, Ian BROSSAT et merci, Madame la Maire du 8e arrondissement. Le 8e arrondissement avance, on attend que vos collègues, notamment dans le 7e arrondissement, en fassent de même. D'ici là, bienvenue à tous ces nouveaux habitants et aux commerces qui devront se loger entre la boutique "Hermès" et le "Fouquet's", mais je sais qu'ils trouveront leur place.

Merci.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Laurent SOREL.

M. Laurent SOREL. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, c'est un beau symbole que ce projet 37, avenue George-V, et c'est assez miraculeux de voir travailler ensemble M. BROSSAT et Mme d'HAUTESERRE. J'ai presque envie de féliciter le 8e, qui est l'avant-garde éclairée de l'Ouest parisien, en tout cas sur les logements sociaux. Bravo à vous !

Mais - parce qu'il y a évidemment un "mais" - les symboles ne font pas une politique. Les rééquilibrages, évidemment, c'est bien, le saupoudrage, même important, à l'Ouest, c'est bien, mais ce n'est pas ce qui va transformer le 8e arrondissement en 20e arrondissement, je vous rassure. Quand on voit l'évolution de Paris, la réalité, c'est-à-dire ce que vivent les Parisiennes et les Parisiens, c'est que, un logement de 10 mètres carrés dans le 10e à 601 euros, 700 personnes le visitent. C'est cela, la réalité, aujourd'hui.

Il y a 258.000 personnes en liste d'attente pour un logement social, et aujourd'hui le nombre de personnes en attente de logement social a recommencé à augmenter alors qu'il a augmenté assez régulièrement depuis quelques années. C'est aussi cela, le bilan. Ce n'est évidemment pas la faute de M. BROSSAT, je ne vais pas dire cela et lui faire de la peine pour sa dernière séance ici en tant que maire adjoint, c'est la spéculation immobilière et c'est le fait que Paris est une des villes les plus recherchées dans le monde. Cela montre en tout cas l'étendue du problème.

Je suis arrivé en 1998 à Paris et j'ai vu l'évolution de Paris durant toutes ces années. Ce que j'ai vu, ce sont les quartiers de l'Est parisien qui se sont gentrifiés. Le Paris populaire, celui que j'aime et auquel je suis attaché, fait que cette ville n'est pas uniquement une ville-musée, une ville de monuments pour les touristes, de lieux culturels, aussi intéressants soient-ils, mais que c'est aussi une ville où vivent des personnes qui peuvent gagner 1.600 ou 2.000 euros. Malheureusement, aujourd'hui, la réalité, c'est qu'avec 2.000 euros on ne peut pas habiter à Paris, et ce n'est pas normal.

Le problème aujourd'hui, c'est que la question de la mixité sociale est vue à l'envers. Quand on parle mixité sociale, je vois des personnes de classe moyenne supérieure qui vont s'installer dans le 20e, ce sera le grand

remplacement dans le 20e, dans le 19e et dans le 18e, c'est-à-dire que les quartiers populaires sont en train de disparaître, sauf sur les portes. Je caricature, mais les quartiers populaires ne doivent pas être considérés comme des "réserves d'Indiens", un peu comme aux Etats-Unis. A un moment donné, nous avons un vrai problème, et ce problème ne pourra pas se résoudre uniquement par une politique de logement social.

Contrairement à ce que pense la droite, je ne pense pas que cela pose plus de problèmes quand il y a plus de logement social. Pour moi, cela en règle davantage que cela ne crée. Le problème est justement que, si on ne s'attaque pas aux Airbnb et qu'on se contente d'un encadrement des loyers et pas d'un encadrement des loyers à la baisse, cela ne réglera rien non plus. S'il n'y a pas la question de la taxation des résidences secondaires, cela ne réglera pas le problème non plus. C'est donc une politique globale qu'il faut mener pour régler le problème du logement à Paris.

Encore une fois, la réalité aujourd'hui, c'est ce que vivent les Parisiens, ce n'est pas uniquement les chiffres de logements sociaux. Quand on regarde les chiffres de la loi S.R.U. aujourd'hui, c'est bon, je crois que Paris est juste au-dessus de 25 %, donc les objectifs sont atteints. Très bien, bravo, mais il faut continuer. "Faites mieux", comme dirait l'autre.

Je termine sur une dernière chose qui me semble importante, et je vais parler un peu de M. Rudolph GRANIER. Tout à l'heure, il disait qu'il fallait préserver les habitants. Je le remercie d'avoir cette pensée émue pour les Parisiens. Le problème, c'est qu'interdire, rendre très compliqué ou s'opposer systématiquement à des programmations de logements sociaux, cela veut dire concrètement que ces personnes qui ne peuvent plus habiter à Paris font une heure, une heure et demie, deux heures de transport pour venir dans la Capitale, avec la pollution, le bruit, et tout cela ce n'est pas normal.

Encore une fois, je ne comprends pas qu'à droite on ne puisse pas comprendre une chose de base : Paris ne peut pas être réservée qu'aux plus riches. Ce n'est pas une ville réservée aux touristes, aux multimillionnaires et aux personnes qui gagnent plus de 4.000 euros.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci à l'ensemble des oratrices et des orateurs, et notamment à Jeanne d'HAUTESERRE, maire du 8e arrondissement. Je suis très heureux que nous parvenions à une belle unanimité sur ce projet de délibération qui concerne cette adresse, le 37, avenue George-V. Je rappelle que c'est un immeuble de bureaux dans le 8e arrondissement, tout près des Champs-Elysées, que nous allons transformer en 23 logements sociaux, 7 logements privés, un espace dédié aux soins et à la santé, et 2 commerces.

Je suis très heureux, parce que c'est l'épilogue d'une longue aventure. Cet immeuble a été préempté par la Ville de Paris en 2008, sa préemption a fait l'objet de nombreuses contestations, mais nous allons enfin pouvoir transformer ce bâtiment. Bien sûr, c'est un symbole. Nicolas BONNET-OULALDJ le disait, nous allons faire du logement social à proximité des Champs-Elysées pour loger des femmes de chambre, des salariés des hôtels et de la restauration, des éboueurs, qui bien souvent vivent à une heure ou à une heure et demie de leur lieu de travail. Nous allons leur permettre de vivre à proximité de leur lieu de travail. C'est un symbole.

J'insiste toutefois sur le fait que ce n'est pas seulement un symbole, puisque tout cela s'inscrit plus globalement dans notre politique de développement du logement social. Je le disais hier, nous sommes passés en 20 ans de 13 % de logements sociaux à 25 % de logements sociaux, et nous avons tout particulièrement progressé dans les arrondissements du Centre et de l'Ouest. Si je prends le 8e arrondissement, nous étions à 0,5 % de logements sociaux en 2001, et nous avons atteint les 4 % aujourd'hui. Bien sûr, c'est très faible, mais nous avons augmenté. Si je regarde le 16e arrondissement, en 2001 nous étions à 1,7 %, et nous sommes aujourd'hui à 10 % de logements sociaux.

Nous avons donc une politique qui, au fond, visait et vise toujours un objectif : permettre à ceux qui travaillent à Paris, à ceux qui font tourner cette ville d'y vivre, parce qu'ils tirent cette légitimité de leur travail. Qu'est-ce qui ferait que l'on considérerait comme normal que des personnes qui travaillent à Paris, qui produisent les richesses de cette ville, qui contribuent à son rayonnement n'aient tout simplement pas la possibilité d'y vivre ? Par le logement social, nous parvenons à résoudre une partie du problème.

Laurent SOREL le disait à juste titre, une politique du logement efficace n'est bien sûr pas qu'une politique de développement du logement social. Nous avons aussi besoin de lutter contre les dérives du marché pour faire en sorte que le marché immobilier ne soit plus un marché qui exclut comme il le fait aujourd'hui. C'est d'ailleurs ce qui nous a poussés à mettre en place l'encadrement des loyers et, j'insiste, l'encadrement des loyers produit des effets positifs. Une étude de la "Fondation Abbé-Pierre" est tombée ce matin et montre que l'encadrement des loyers est mieux respecté. Le taux de conformité est désormais de 72 %, il a donc augmenté de 7 points par rapport à il y a deux ans. Cela montre que ce dispositif fonctionne et que, progressivement, les propriétaires respectent mieux l'encadrement des loyers.

Pour "Airbnb" et la régulation des locations touristiques, je voudrais quand même dire que, il y a dix ans, tout le monde s'en moquait. Personne ne traitait de ce sujet. Or, nous, majorité municipale, avons souhaité, sous l'égide de la Maire de Paris, faire en sorte que ces locations touristiques soient régulées. Nous avons obtenu du législateur des avancées, et aujourd'hui ces avancées profitent à de nombreuses villes de France - y compris des villes de droite, d'ailleurs, je pense au Pays basque. Nous avons donc fait œuvre utile collectivement pour Paris, pour les Parisiens, mais plus globalement pour beaucoup de villes de France.

Je crois que ce projet de délibération, comme l'ensemble de la politique que nous avons menée ensemble, doit être un motif de fierté, je vous invite donc à le voter.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 97.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2023, DU 97).

Merci beaucoup.

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au patrimoine immobilier de la famille Bongo à Paris.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés.

Le vœu n° 73, d'abord, est relatif au patrimoine immobilier de la famille Bongo à Paris, et le vœu n° 73 bis a été déposé en réponse par l'Exécutif.

Ce vœu est présenté par M. Nicolas BONNET-OULALDJ, pour le groupe Communiste et Citoyen. Monsieur le Président ?

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, le vœu que je vous présente parle des biens de la famille Bongo, soit une vingtaine de propriétés à Paris, des immeubles de luxe, qui, comme vous le savez, ont été acquis à la suite d'activités dites criminelles de détournement de fonds dont le peuple gabonais fut la première victime.

Concernant ces biens mal acquis, les démarches ont été engagées d'abord pour constater l'acquisition frauduleuse depuis plus de dix ans par la justice française. Plusieurs biens ont été saisis, ils font l'objet de contestations. Il y a actuellement des audiences, et la justice sera amenée à trancher définitivement dans l'année 2024/2025, selon un calendrier que la justice doit elle-même maîtriser et confirmer.

Cela devrait aboutir, d'une part, à la confiscation des biens. Bien sûr, et je tiens à le réaffirmer très clairement ici puisque certains m'ont prêté des intentions malintentionnées, ce sera d'abord le peuple gabonais qui sera indemnisé, et ces biens seront d'abord pour le peuple gabonais et pour l'Etat du Gabon. Que ce soit clair, il ne s'agit pas de spolier le Gabon, mais bien de le réparer et de lui rendre justice.

Une fois cette justice passée, que vont devenir ces immeubles ? Tout à l'heure, Jeanne d'HAUTESERRE a évoqué que, dans certains arrondissements, les 8e, 16e et 7e arrondissements, nous avons des immeubles qui sont l'objet de spéculation immobilière de fortunes étrangères. Cette spéculation est outrageuse, de plusieurs millions d'euros. Or, nous voulons nous opposer à ce que ces biens mal acquis aboutissent à une spéculation immobilière outrageuse.

Nous souhaitons donc, dès maintenant, proposer que l'Etat fasse une décote et flèche, après que le peuple gabonais aura eu réparation, ces immeubles vers du logement social. Cela pourrait très bien être des logements étudiants d'ailleurs. Ce que l'on appelle logement social ne vise pas seulement à loger des familles, cela pourrait très bien bénéficier à des étudiants africains ou gabonais qui ont énormément de mal à venir étudier à Paris aujourd'hui, faute de logements.

Voilà le sens du vœu que le groupe Communiste propose. J'espère que l'on pourra se rassembler autour d'un vœu de l'Exécutif, et je suis prêt, d'ailleurs, à modifier le vœu que j'ai porté pour un vœu de l'Exécutif.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Monsieur le Président, cher Nicolas BONNET-OULALDJ. Je remercie le groupe Communiste d'attirer très justement notre attention sur la situation des biens mal acquis. On parle de biens immobiliers dont le financement trouve sa source dans des détournements de fonds publics ou des activités criminelles, qui sont régulièrement confisqués par l'Etat à l'issue d'une instance pénale.

La France a longtemps fermé les yeux sur ces pratiques, mais, depuis 2010, un arrêt de la Cour de cassation autorise l'instruction de ces affaires et, depuis 2021, un mécanisme permet de restituer au plus près de la population concernée les sommes dont elle a été indûment privée. C'est ainsi d'ailleurs que, en 2016, les biens parisiens de l'oncle de Bachar EL-ASSAD ont été confisqués par la justice et que nous avons pu édifier 34 logements sociaux sur l'un de ces terrains. J'ai eu l'honneur de les inaugurer récemment, ils sont en plein cœur du 16e, rue Jasmin.

De fait, les biens mal acquis se distinguent par leur caractère exceptionnel et leur situation dans des arrondissements déficitaires en logements sociaux. En l'occurrence, c'est le cas.

Ainsi, afin d'élargir le propos à l'ensemble des biens mal acquis à Paris, pas seulement à ceux du Gabon, je vous propose d'adopter un vœu de l'Exécutif qui vise à permettre que les Gabonais et plus largement toutes les populations qui sont spoliées dans ce type de situation puissent être indemnisées. C'est la première chose, et Nicolas BONNET-OULALDJ a tout à fait raison de le dire. Deuxièmement, nous proposons avec ce vœu que l'Etat, après confiscation définitive de ces biens et indemnisation des victimes, les cède à la Ville de Paris pour qu'ils aient une affectation sociale, en l'occurrence la production de logements sociaux.

C'est le sens du vœu de l'Exécutif.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Le vœu n° 73 est-il retiré au profit du vœu n° 73 bis ? Oui, il est retiré.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 73 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2023, V. 189).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à un bleu budgétaire de cessions immobilières de l'Etat au bénéfice de la Ville.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous passons au vœu n° 74 relatif à un bleu budgétaire sur les cessions immobilières de l'Etat au bénéfice de la Ville. Il est déposé par le groupe Changer Paris et présenté par sa présidente, Mme Rachida DATI.

Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Vous n'avez de cesse d'accuser l'Etat de tous vos maux financiers - cela tombe très bien que vous présidiez la séance, Monsieur le Maire -, en témoigne la plainte que vous avez annoncée sur la dotation globale de fonctionnement, dont nous n'avons toujours ni la copie ni les éléments. Est-elle vraiment déposée ? Vu le nombre de plaintes que vous deviez déposer mais qui n'ont jamais été déposées, on s'interroge encore.

David ALPHAND a exposé brièvement hier en quoi votre attaque envers l'Etat était infondée et n'était finalement qu'un contre-feu pour cacher vos propres failles de gestion. Vous avez prévu de recevoir cette année en recettes fiscales 2,3 milliards d'euros de plus par rapport à 2013, et tout cela par an. Or, le manque à gagner dont vous vous plaignez par rapport à cette même année de référence 2013 serait de 1,2 milliard d'euros. Avec votre prévision pour 2023, vous gagnez donc quasiment deux fois plus d'argent en recettes fiscales, et toutes ces recettes fiscales viennent évidemment du portefeuille des Parisiens. Les Parisiens, mais aussi l'Etat, contribuent très largement à vous soutenir financièrement.

Je rappelle aussi les autres aides importantes de l'Etat dont vous profitez. Vous le savez, grâce à une dérogation gouvernementale, vous avez bénéficié de loyers capitalisés en fonctionnement à hauteur de 1,4 milliard d'euros entre 2016 et 2022. Heureusement pour les locataires, parce que nous sommes soucieux de ce parc social, nous avons mis fin à ce braquage des bailleurs sociaux. Grâce au Gouvernement encore une fois, vous avez pu ainsi augmenter plusieurs taxes : la part départementale des droits de mutation, la taxe de séjour et la surtaxe d'habitation sur les résidences secondaires. Grâce à l'Etat encore, vous avez pu bénéficier d'une hausse des valeurs locatives cadastrales, ce qui a finalement eu une forte incidence, puisque la taxe foncière a explosé de plus de 62 %.

Quant à la suppression de la taxe d'habitation, finalement, elle a été très largement compensée par le transfert d'une part des recettes de T.V.A. Une autre recette, plus diffuse cette fois, est celle dont vous avez bénéficié depuis 2013. En effet, la loi dite Duflot vous donne la possibilité de bénéficier de décotes importantes lorsque vous achetez des biens appartenant à l'Etat si vous les transformez en logements sociaux. Le dernier exemple en date est celui de

l'îlot Saint-Germain dans le 7e arrondissement, la décote y a été de 56 millions d'euros. C'est l'Etat qui en a supporté la charge.

Avec Ian BROSSAT, nous avons finalement travaillé une réelle mixité sur ce site, contrairement à la caricature faite par certains élus de votre majorité. Néanmoins, les Parisiens, et plus largement les Français, doivent connaître l'intégralité des montants des décotes obtenues avec leur argent sur les opérations de logement social réalisées sur les terrains de l'Etat. Là aussi, l'Etat dont vous vous plaignez, et donc les Français, vous aide directement à financer le logement social à Paris et, malgré tout cela, Monsieur le Maire, vous avez toujours autant de mal à boucler le budget de Paris et une dette de 10 milliards d'euros.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Malgré vos tentatives un peu désespérées de me faire sortir de mon rôle, je reste bien à la présidence de séance. C'est donc Ian BROSSAT qui va vous répondre, mais cela ne m'empêche absolument pas de noter l'intégralité des inexactitudes, pour la plupart volontaires, dans vos propos.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Madame la Présidente, Madame DATI. J'ai bien lu votre vœu et bien écouté votre intervention, mais j'ai du mal à comprendre le sens exact de votre vœu. Je croyais qu'il portait sur la question de la décote, en l'occurrence appelée Duflot. De quoi s'agit-il ? Il s'agissait - je parle au passé parce qu'il n'y a pas eu une seule nouvelle décote à Paris depuis qu'Emmanuel MACRON est Président de la République - de permettre que, sur des biens de l'Etat qui n'ont plus d'usage, l'Etat puisse les céder à un prix décoté pour nous permettre d'y faire du logement social. D'ailleurs, plus le logement est social, plus la décote est importante.

Effectivement, nous nous sommes saisis de ce dispositif lorsqu'il a été mis en place pour réaliser un certain nombre d'opérations de logement social, dans le 19e arrondissement à la Mouzaïa avec du logement étudiant et un centre d'hébergement d'urgence, rue de Saint-Pétersbourg dans le 8e arrondissement - nous l'avons d'ailleurs inauguré avec Jeanne d'HAUTESERRE à l'époque -, ou encore rue de Lille, chez vous, Madame DATI, dans le 7e arrondissement. En l'occurrence, la dernière opération était rue Saint-Dominique à l'îlot Saint-Germain.

Il n'y a pas eu d'autres cessions via la décote Duflot depuis qu'elle a été mise en place, et tous les montants sont totalement transparents. De même que vous avez eu ceux relatifs à l'îlot Saint-Germain, dans le bilan des opérations, il est très clairement mentionné le niveau de la décote. Il n'y a donc absolument aucun secret, les choses sont totalement transparentes.

La vraie question à poser est : pourquoi n'avons-nous pas bénéficié de nouvelles cessions de ce type depuis maintenant des années ? Nous avons ciblé un certain nombre de fonciers avec la Maire de Paris, notamment dans le Centre de Paris, qui, moyennant décote, nous permettraient de faire du logement social. J'espère, lorsque nous obtiendrons l'accord de l'Etat, que nous aurons votre soutien pour faire du logement social dans les 2e, 3e et 5e arrondissements.

Je pense que le vrai sujet est là, et en l'occurrence nous devrions tous nous réjouir du fait que nous ayons pu faire du logement social dans ces arrondissements grâce à la décote.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 74 du groupe Changer Paris avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui vote pour ?

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 74 est rejeté.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à un état des lieux des emprunts des bailleurs sociaux classés par catégorie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous passons au vœu n° 75 déposé par le groupe Changer Paris. Il est relatif à un état des lieux des emprunts des bailleurs sociaux classés par catégorie et est présenté par M. Aurélien VÉRON, pour deux minutes.

M. Aurélien VÉRON. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, les Parisiens doivent bien comprendre que si la Mairie a creusé le trou de la dette sur son bilan à elle, qui atteint à la fin de l'année 7,7 milliards d'euros, elle a aussi creusé le trou de la dette des bailleurs sociaux. Les bailleurs sociaux de la Ville de Paris, c'est un peu poche droite et poche gauche. D'ailleurs, une partie de cette dette, qui atteint 8 milliards d'euros pour les trois premiers bailleurs, est composée en partie de loyers capitalisés qui ont servi à financer les dépenses courantes de la Mairie de Paris.

Pourtant, nous n'avons pas beaucoup d'informations sur ces 8 milliards d'euros. Sont-ils intégralement indexés sur le livret A ? S'ils ne le sont que partiellement, à quelle hauteur ? Le livret A, je vous le rappelle, est passé de 0,25 % l'année dernière à 3 %, et il est maintenu jusqu'à début 2025. Si les taux devaient monter brutalement dans les mois ou l'année à venir, peut-être que Bruno LE MAIRE serait amené à réviser cet engagement. On connaît la certitude et l'assurance de ce genre d'annonce.

A quelle hauteur sont engagés les bailleurs sociaux en dette indexée sur le livret A, et quel est l'échéancier de leur maturité ? Chaque fois que l'on vote un financement, ce sont des durées extrêmement longues, de 50 ans, donc cela va coûter très cher. Comme les Parisiens sont solidaires de la dette des bailleurs sociaux, il nous semble légitime que nous ayons cette information.

Alors, vous allez me dire : "Allez voir les rapports financiers des bailleurs sociaux". Je suis allé voir les trois bailleurs sociaux de la Ville de Paris, mais il y en a bien d'autres qui sont franciliens et qui couvrent aussi la Mairie de Paris, et les chiffres ne sont pas clairs. D'abord, il y a souvent deux lignes qui mentionnent le montant global, et il n'y a aucun détail, aucun échéancier, aucune description du montant à taux fixe et à taux variable.

Nous sommes quand même les premiers responsables, les contribuables, et vous nous avez imposé une hausse de la taxe foncière de 62 %, qui s'appliquera également aux bailleurs sociaux, mais dans des conditions un peu plus détendues, avec des franchises. Combien tout cela coûte ? Quel est le risque qui pèse sur la tête des Parisiens ?

Enfin, j'ai une autre petite question que je vous pose par ailleurs. Pour la vente à "Paris Habitat" du 37, avenue George-V, est-ce que les 36 millions d'euros vont aller dans la caisse des dépenses courantes ? Une fois de plus, vous "planqueriez" de la dette chez les bailleurs sociaux pour faire de la dépense courante immédiate, ce qui est semi-légal. Au contraire, allez-vous vous en servir pour de l'investissement ?

Merci pour vos réponses.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci, Monsieur VÉRON.

J'ai le grand plaisir de donner la parole à M. Ian BROSSAT pour sa dernière prise de parole comme membre de l'Exécutif.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Monsieur VÉRON. Voici un vœu désormais classique de nos collègues du groupe Changer Paris, mais qui ne manque pourtant pas d'innovation dans ses formulations au sujet des dettes des bailleurs sociaux de la Ville. J'y apporterai une réponse des plus classiques et maintes fois répétée dans cet hémicycle.

Quelques points factuels, tout d'abord. Comme vous le dites, il est vrai que l'augmentation du taux du livret A impacte directement nos bailleurs. Pour autant, ne vous inquiétez pas, ils ne sont pas au bord de la faillite comme vous le sous-entendez dans votre vœu. Bien au contraire, avec l'appui de la Ville, ils continuent d'investir et d'augmenter leur patrimoine afin de favoriser la politique que nous souhaitons mener en faveur du développement du logement social. Les membres de votre groupe le savent puisqu'ils siègent aux conseils d'administration de nos bailleurs, et ils devraient vous en faire la confidence. En tout cas, s'il vous la faisait, vous sauriez qu'il n'y a pas péril en la demeure car leurs comptes y sont présentés et consultables.

Finalement, la manœuvre est tout de même assez grossière. Vous profitez de ce vœu pour dénoncer une fois de plus les loyers capitalisés et, derrière, en réalité, la politique que nous menons en faveur du développement du logement social en pensant que cela nous déstabilise. Ce n'est pas le cas, car nous assumons parfaitement cette politique.

De quoi s'agit-il concernant les loyers capitalisés ? Lorsque nous faisons l'acquisition d'immeubles à rénover ou de parcelles pour y réaliser du logement social, la Ville accompagne les bailleurs sociaux en faisant l'acquisition du foncier, puis nous mettons la parcelle à disposition du bailleur via un bail long, appelé "bail emphytéotique". Les bénéfices de ce montage, qui existait d'ailleurs avant que nous arrivions en responsabilité à Paris, sont doubles. En premier lieu, il permet de répartir les coûts entre la Ville et le bailleur, ce qui est évidemment une bonne chose. Le deuxième bénéfice concernant notre collectivité est que ce montage nous permet de rester propriétaire du foncier, ce qui, sur le long terme, nous rend propriétaire d'une partie importante du sol parisien.

Par conséquent, votre vœu me semble nul et non avenu. Il y a toutes les réponses à vos questions dans les rapports financiers des bailleurs sociaux.

Il ne me reste plus de temps, mais je voudrais tout de même profiter de ma prise de parole pour remercier très chaleureusement tous les membres de cette Assemblée, avec lesquels j'ai eu plaisir à travailler comme adjoint à la Maire de Paris en charge du logement. Je voudrais aussi remercier tout particulièrement les équipes de mon administration, la Direction du Logement et de l'Habitat, et sa directrice, Blanche GUILLEMOT, qui font un travail absolument formidable, avec un professionnalisme exemplaire, et avec lesquelles j'ai pris énormément de plaisir à travailler également.

Merci à toutes et à tous.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 75 du groupe Changer Paris avec un avis défavorable de Ian BROSSAT, membre de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 75 est rejeté.

Je vous remercie.

2023 DDCT 61 - États spéciaux d'arrondissement. - Détermination du cadre de référence de la répartition des dotations d'animation et de gestion locales 2024.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DDCT 61 relatif aux états spéciaux d'arrondissement.

La parole est à M. Jérémy REDLER, pour le groupe Changer Paris.

M. Jérémy REDLER. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, les états spéciaux appartiennent à la capacité budgétaire des mairies d'arrondissement. Ils comprennent une dotation d'animation locale et une dotation de gestion locale. La dotation d'animation locale est dédiée au financement des dépenses liées à l'information des habitants, à la démocratie et à la vie locale. La dotation de gestion locale est, pour sa part, attribuée pour l'exercice de leur attribution prévue par le Code général des collectivités. Une fois ces missions rappelées, vous proposez de délibérer sur le cadre de référence de répartition de ces dotations.

Je vais aujourd'hui vous parler de la dotation d'animation locale. Elle est composée d'une dotation forfaitaire égale à chaque arrondissement de 50 % des crédits en fonction de l'importance de la population et de 50 % des crédits en fonction des critères socio-économiques. Ces modalités de calcul de la dotation d'animation locale, fixées par la Maire de Paris, défavorisent dans les faits plusieurs arrondissements, dont le 16e arrondissement.

Les besoins en matière d'information, d'animation locale et d'activité culturelle sont aussi importants pour les familles du 16e arrondissement qu'ailleurs dans Paris. Il ne s'agit donc pas de solidarité entre les arrondissements, mais d'une politique punitive visant à dégrader les droits municipaux de ceux qui ne votent pas pour vous. Cette politique dogmatique que vous avez instaurée est une politique discriminante en fonction du lieu d'habitation. Il ne s'agit pas sur ce thème de s'adapter aux facultés contributives mais d'offrir la même offre de services publics à tous les Parisiens. C'est un principe d'égalité républicaine. Nous ne pouvons qu'espérer que les prochaines années verront le mode de calcul être repensé pour que chaque Parisien ait les mêmes droits, indépendamment de son lieu de résidence.

Il est cependant évident, et vous le comprendrez, que nous ne voterons pas défavorablement à ces états spéciaux d'arrondissement.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à M. le premier adjoint, Emmanuel GRÉGOIRE.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Merci, Monsieur REDLER, pour votre intervention. C'est un projet de délibération technique qui rappelle le mode de calcul des différentes enveloppes des états spéciaux d'arrondissement. C'est le même projet de délibération chaque année depuis 2009, conformément au cadre fixé par la loi Paris-Lyon-Marseille.

En début de mandature, nous avons augmenté la part "habitant" de la dotation d'animation locale, ce qui a bénéficié à l'ensemble des arrondissements. Il faut aussi savoir - puisque je comprends de votre intervention que vous vous plaignez un peu - que le seul arbitrage que vous avez demandé a été répondu favorablement. Par ailleurs, 20 % des crédits sont au prorata des foyers fiscaux de l'arrondissement. A cet égard, le 16e n'a pas une mixité sociale qui lui permet d'obtenir des bonus. S'il demande des crédits supplémentaires pour les Jeux olympiques, un fonds d'animation local exceptionnel a été mis en place, dédié aux sites des festivités et déjà communiqué.

D'une certaine manière, je ne comprends pas très bien votre intervention sur ce projet de délibération, que je vous invite évidemment à soutenir.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 61.

Qui est pour ?

Qui s'abstient ?

Qui est contre ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DDCT 61).

2023 DEVE 69 - Subvention (250.000 euros) et convention avec AgriParis Seine.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DEVE 69 : subvention et convention avec AgriParis Seine.

La parole est à Mme Corine FAUGERON pour le groupe "Les Ecologistes".

Mme Corine FAUGERON. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, au Conseil de juillet nous avons voté la création d'AgriParis Seine, structure essentielle dans la réalisation de notre plan alimentation durable. Le groupe des écologistes se réjouit donc de cette subvention importante, nouvelle étape dans la constitution de ce projet et qui en amorce l'opérationnel.

AgriParis Seine a pour mission de promouvoir une alimentation saine, durable et accessible à toutes et à tous. Cela nécessite de réduire l'empreinte carbone de notre alimentation, et donc de repenser les pratiques agricoles en privilégiant l'agriculture biologique sans pesticides pour la préservation de la biodiversité et sans intrants chimiques pour éviter la pollution des sols et de l'eau.

Cette nouvelle structure fait face à de nombreux défis environnementaux, comme l'urbanisation qui colonise les terres agricoles, la pollution de deux éléments essentiels à l'agriculture, la terre et l'eau, et le déclin de la biodiversité qui appauvrit l'offre. Elle fait également face à l'adversité politique, avec un Gouvernement qui déclare la biodiversité dans ses priorités depuis 2022 et en même temps demande à la Commission européenne de proroger l'utilisation du glyphosate qu'il s'était engagé à arrêter en 2020. Je rappelle que le glyphosate est un pesticide mortifère pour les sols et l'eau, et parfois pour ses utilisateurs. Ce fameux "en même temps" qui dit tout et son contraire est le symbole de la non-volonté politique de lutter contre les fléaux qui nous empoisonnent au quotidien.

Ce projet ne serait pas exemplaire s'il n'assurait pas une rémunération juste aux agricultrices et aux agriculteurs qui soignent la terre nourricière et sont les artisans essentiels de la production. La structure AgriParis Seine propose d'accompagner ce nouveau modèle en structurant les filières agricoles et alimentaires durables, en en facilitant la mise en réseau, en privilégiant les circuits courts et l'économie circulaire.

La subvention de 250.000 euros doit permettre d'amorcer la pompe pour créer des dynamiques de coopération et de travail partenarial entre les zones urbaines denses et les territoires ruraux du bassin parisien. Si le bilan de cette première séquence est bon, cette subvention sera renouvelée.

Je vous invite donc à voter ce projet de délibération et je souhaite succès et longue vie à AgriParis Seine.

(Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, remplace M. Paul SIMONDON au fauteuil de la présidence).

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Emmanuel GRÉGOIRE.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Merci, Corine FAUGERON, pour votre intervention sur ce très beau projet de délibération. C'est un plaisir pour moi de présenter ce projet de délibération, et je le fais, vous le savez, au nom d'Audrey PULVAR, qui se déporte compte tenu de son engagement dans l'association.

C'est un plaisir parce que, comme vous l'avez souligné, Corine, ce projet est d'une immense exemplarité. D'abord, c'était un engagement de campagne, et nous le mettons en œuvre. Il est évidemment exemplaire dans la méthode, avec une concertation dense de l'ensemble des acteurs, institutionnels comme privés, ainsi que des habitants. Il est également exemplaire dans la démarche, puisqu'il vise à consacrer la complémentarité des territoires ruraux producteurs et des territoires urbains consommateurs. Enfin, il est exemplaire dans le travail entre des collectivités aux réalités différentes, de l'Yonne, de la Seine-Saint-Denis, en passant par le Havrais et le Rouennais, toutes convaincues que ce travail en commun au service des habitants est essentiel.

Il me faut aussi souligner la cohérence du projet politique de notre majorité, dont ce projet AgriParis Seine est sans doute l'une des plus belles illustrations. Consciente du péril climatique, notre majorité s'efforce d'apporter sa pierre à l'édifice. Réduire la place de la voiture, le P.L.U. bioclimatique, le Plan Climat, cette impérieuse nécessité traverse l'ensemble de nos politiques publiques et trouve ici une matérialisation en structurant une filière agroalimentaire "bio", responsable et soucieuse de l'environnement tout en offrant, comme vous le soulignez, un débouché contribuant au renforcement de la part du "bio" dans les assiettes des élèves parisiens. Cohérence, enfin, avec la pertinence réaffirmée de l'Axe Seine voulue par la Maire, qui accouche ici d'un projet vertueux, cohérent et exemplaire. Ce projet, enfin, rassemble la Ville de Paris, la Seine-Saint-Denis, la Métropole du Grand Paris, la métropole havraise, la métropole rouennaise, un territoire de l'Yonne.

Dans ce projet de délibération, il s'agit donc d'allouer une subvention de 250.000 euros à l'association pour lui permettre de remplir sa mission. Je le soutiens avec beaucoup d'enthousiasme, au nom d'Audrey PULVAR.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 69.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DEVE 69).

2023 DU 22 - Signature d'un protocole transactionnel avec "Stellantis & You France SAS" et "PSA VO France" portant sur l'immeuble 25, rue de Constantinople (8e).

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je ne vois pas Laurent SOREL, nous passons donc à l'examen du projet de délibération DU 22 : signature d'un protocole transactionnel avec "Stellantis & You France SAS" sur l'immeuble 25, rue de Constantinople dans le 8e arrondissement.

Je donne la parole à Mme la Maire du 8e arrondissement, Jeanne d'HAUTESERRE.

Mme Jeanne d'HAUTESERRE, maire du 8e arrondissement. - Madame la Maire, mes chers collègues, quand j'ai pris mes fonctions en 2014 j'ai été abasourdie par l'état d'abandon des écoles de l'arrondissement, notamment dans le quartier Europe, où bon nombre de familles choisissent de s'installer en raison de la présence d'établissements scolaires de renom. En un mandat, nous sommes parvenus à rétablir des conditions d'étude dignes pour les élèves et les enseignants.

Si nous pouvons améliorer le bâti existant, en revanche nous ne pouvons pas pousser les murs, la création d'un nouvel établissement scolaire dans ce quartier est donc devenue une nécessité. Malgré l'évolution globale de la démographie scolaire à Paris, il demeure l'un des quartiers dynamiques dans lesquels l'offre de service public doit être consolidée. Grâce à l'engagement de l'Exécutif parisien, que je remercie pour son soutien, nous avons lancé avec Elogie-Siemp un projet de construction d'une nouvelle école, ainsi que de 51 logements sociaux, dont certains seront attribués aux enseignants, et d'un site de production de repas pour la Caisse des écoles sur deux parcelles, aux 25 et 27, rue de Constantinople, dont une appartenait à "Citroën Groupe PSA", devenu "Stellantis", et l'autre à la C.P.A.M.

L'acte de cession du 21 septembre 2016 de cette première parcelle à la Ville de Paris disposait que le "Groupe PSA" prenait à sa charge le surcoût de la dépollution du site au-delà du coût prévisionnel de 300.000 euros. Pour cela, la Ville de Paris devait commencer les opérations de construction en 2020. Or, "PSA" n'a pas effectué les travaux de remise en état du site demandés par la Préfecture de police et a tardé dans la transmission des documents nécessaires au démarrage du chantier.

Face à l'inertie de "PSA", la Ville de Paris a donc engagé une procédure judiciaire compte tenu du préjudice financier. Les travaux de dépollution ont été achevés en 2022, mais ont connu un dépassement budgétaire de 162.000 euros. Au terme de négociations avec "Stellantis" et alors que la justice a donné raison à la Ville de Paris dans le contentieux ouvert, ce protocole entérine la prise en charge de ce surcoût par "Stellantis", éteignant ainsi la procédure judiciaire. Le permis de construire a été déposé le 19 juillet dernier.

Compte tenu de la modification des normes et des ambitions de la Ville de Paris en matière climatique, le projet a évolué dans le bon sens. Les superficies perméables ont de cette façon été augmentées et représenteront 39 % des surfaces grâce à la cour Oasis et à la végétalisation des toitures, contre 5 % seulement pour l'ancien garage Citroën et l'ancien immeuble de la C.P.A.M. L'école sera bâtie majoritairement en bois. L'architecte a aussi réalisé un travail soigné pour intégrer le bâtiment dans son environnement, et la hauteur maximale a été revue à la baisse pour s'aligner sur les immeubles voisins.

Le permis est désormais en cours d'instruction à la Direction de l'Urbanisme. A l'issue de cette instruction, nous aurons bien sûr l'occasion de présenter ce beau projet aux habitants. Au total, 25,3 millions d'euros sont engagés dans cette opération, qui devrait être livrée en 2027.

Je vous remercie, mes chers collègues, de voter favorablement ce projet de délibération.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie, Madame la Maire.

Pour vous répondre, la parole est à Emmanuel GRÉGOIRE.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Ecoutez, je n'ai pas grand-chose à dire de plus, Mme la maire du 8e a bien présenté le projet urbain sous-jacent à ce protocole transactionnel qui consiste à faire dépolluer le site. C'est l'objet de ce projet de délibération, que je vous invite à soutenir.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 22.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2023, DU 22).

Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif à l'organisation d'un moment solidaire suite aux événements de la rue Saint-Jacques.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen du vœu n° 76 relatif à l'organisation d'un moment solidaire à la suite des événements de la rue Saint-Jacques.

La parole est à Boris JAMET-FOURNIER pour le groupe PEC… On me dit qu'il y a un changement. La parole est à M. Ariel WEIL, le maire de Paris Centre.

M. Ariel WEIL, maire de Paris Centre. - Pardon, et merci à Boris. Je reviens à l'instant de la Préfecture de police, où nous rendions hommage au policier qui avait été assassiné.

Malheureusement, il me revient de prendre la parole pour parler d'un autre événement tragique qui s'est passé à Paris. J'interviens ici au nom du groupe Paris en commun, bien entendu, mais aussi en tant que maire voisin du 5e arrondissement, de l'autre côté de la Seine, qui a été bouleversé et endeuillé par le drame de la rue Saint-Jacques.

Je voulais dire, comme je l'ai dit à l'époque à sa maire, Florence BERTHOUT, et à la Maire de Paris immédiatement, l'immense solidarité qu'il y a de l'autre côté de la Seine et dans tout Paris. Les événements du 21 juin ont évidemment laissé une trace profonde, une trace douloureuse dans la mémoire collective de tous les Parisiens, de toutes les Parisiennes, et dans ces murs. Je pense aux pertes humaines, je pense aux blessures, je pense aux dégâts qui nous ont tous marqués. Trois vies ont été perdues, et je pense aussi à toutes les autres personnes qui ont été blessées, certaines gravement.

Face à cette tragédie, je voudrais d'abord saluer l'ensemble des personnes qui se sont présentées de manière bénévole, mais aussi tous les professionnels. Dans les professionnels, je pense immédiatement à nos services municipaux, à la police, aux médiateurs de la Ville et aux bénévoles, qui se sont montrés d'une résistance et d'une présence extrêmement clé et importantes.

Nous avons à la Ville - et je parle collectivement -, aux côtés des services de la mairie du 5e arrondissement, ouvert un centre d'accueil pour les victimes avec un soutien médical, un soutien social et un soutien juridique. Aujourd'hui, ce vœu a pour objectif principal de créer un moment solennel dont, je crois, nous avons tous besoin, de rassemblement et de recueillement pour les Parisiens, pour leur offrir l'occasion de se recueillir, de rendre hommage aux victimes et de soutenir les blessés et les familles qui ont été touchées par cette tragédie.

Ensemble, en commun, nous encourageons également toutes les initiatives des particuliers qui visent à aider ceux qui ont été affectés, à restaurer le patrimoine endommagé et à renforcer les liens qui nous unissent.

Pour conclure, je voudrais ne pas oublier la rue de Trévise, où une tragédie similaire avait touché notre ville, et où notre solidarité se manifeste toujours et encore, et se renouvelle.

Ensemble, nous allons pouvoir surmonter cette épreuve terrible, et je voudrais ici appeler à ce moment solennel et que tout le monde puisse se prononcer.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Pour vous répondre, la parole est à Emmanuel GRÉGOIRE.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Merci, Ariel WEIL, Monsieur le Maire de Paris Centre. Nous avons eu l'occasion hier de parler du sujet à l'occasion des questions d'actualité par la voix de la maire du 5e et de Nicolas NORDMAN, mais je veux réitérer ici notre pensée pour les victimes de ce drame, en particulier pour les trois personnes décédées, et remercier la maire du 5e, l'ensemble des élus et services de la Ville qui ont été mobilisés.

Comme nous l'avons évoqué hier, nous organiserons très rapidement un point méthodologique sur la question des financements et des aides qui peuvent être apportées à ceux qui en font la demande.

J'émets évidemment un avis favorable pour ce vœu.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 76 du groupe Paris en commun avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2023, V. 190).

Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la restauration des bâtiments touchés par l'explosion du 21 juin 2023.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen du vœu n° 77 relatif à la restauration des bâtiments touchés par l'explosion du 21 juin dernier.

La parole est à Mme Anne BIRABEN pour le groupe Changer Paris.

Mme Anne BIRABEN. - Madame la Maire, nous venons de l'évoquer, je continue donc de parler de la rue Saint-Jacques et de son avenir.

Comme vous l'avez dit, le quartier du Val-de-Grâce est endeuillé et traumatisé depuis l'explosion du 21 juin dernier et tente de se reconstruire. Les traces de l'explosion sont encore omniprésentes sur les façades des immeubles, les trottoirs et l'église du Val-de-Grâce. Cet ensemble d'un petit bout de la rue Saint-Jacques, l'une des plus anciennes de Paris et de la place Alphonse-Laveran, a beaucoup souffert.

Il faut maintenant penser à l'avenir et à la reconstruction des bâtiments détruits et endommagés par l'explosion. Je veux parler du pavillon de garde nord, le 277 de la rue Saint-Jacques, construit par Pierre Le Muet, architecte chargé de finaliser l'abbaye du Val-de-Grâce, et qui s'est totalement effondré. Des blocs de pierre très imposants ont volé sous la puissance de l'explosion et se sont éboulés sur la chaussée. Ce pavillon et son jumeau, situé au sud, encadrent de part et d'autre l'église du Val-de-Grâce.

Dans la continuité de ce pavillon, les bâtiments mitoyens des 271, 273, un immeuble de la R.I.V.P., et 275, un immeuble de "Paris Habitat", sont endommagés. Deux d'entre eux sont encore sous arrêté de péril, me semble-t-il, et devront être restaurés après leur consolidation. Ils datent tous du XVIIe siècle, et sont respectivement classés au titre des Monuments historiques, pour le pavillon, et inscrits à l'Inventaire supplémentaire, pour les trois immeubles. Anciens immeubles du couvent des Bénédictines, ils ont la même ordonnance architecturale et possèdent des rampes d'escalier en fer forgé identiques. Ils forment un ensemble régulier et sont un témoignage historique majeur. En face, j'attire votre attention sur le portail du n° 284, qui est classé Monument historique et dont l'immeuble a été endommagé.

La reconstruction à l'identique s'impose à tous. C'est un avis partagé par les sinistrés, par les riverains et par les membres du conseil de quartier, que je rencontre régulièrement. C'est pour cela que nous demandons, par ce vœu, à la Mairie de Paris qu'elle s'engage à restaurer ces bâtiments tels qu'ils étaient avant l'explosion, afin de respecter ces lieux historiques qui donnent au quartier son identité.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, la parole est à Emmanuel GRÉGOIRE.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Madame BIRABEN, je vais émettre un avis défavorable sur votre vœu, pour une double raison. La première est que la Ville n'est pas propriétaire du 277, rue Saint-Jacques. C'est évidemment le propriétaire qui devra prendre l'engagement de reconstruire à l'identique.

Deuxièmement, nous avons déjà formulé votre demande nous-mêmes à travers les compétences exercées au titre des autorisations d'urbanisme par la Ville de Paris et par l'ensemble des services de l'Etat associés, compte tenu de l'importance patrimoniale. Il y aura un impératif à respecter le P.L.U.-B. et les prescriptions conjointement formulées par la Direction de l'Urbanisme et par les services d'inspection de l'Etat, en particulier les architectes des Bâtiments de France.

D'une certaine manière, je veux vous dire que nous avons déjà pris cet engagement public, je vous propose donc un retrait de votre vœu, sinon il recevra un avis défavorable de l'Executif.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Le vœu est-il maintenu ?

Mme Anne BIRABEN. - Vous êtes d'accord avec moi, mais vous ne voulez pas le voter ? Nous le maintenons.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 77 du groupe Changer Paris avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 77 est rejeté.

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à la planification de 300 hectares d'espaces verts nouveaux ouverts au public.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous examinons les vœux n^{os} 78 et 78 bis relatifs à la planification des 300 hectares d'espaces verts nouveaux ouverts au public.

La parole est à Émile MEUNIER pour le groupe "Les Ecologistes".

M. Émile MEUNIER. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, vous le savez, avec le réchauffement climatique ce sera de plus en plus difficile de vivre à Paris. Nous l'avons connu certains mois, où on se sent presque prisonnier dehors par la chaleur.

Avec cette majorité, nous avons décidé de prendre les choses en main et de réviser le Plan local d'urbanisme, de lui donner des objectifs très ambitieux en termes de végétalisation et de création de parcs et de jardins. Pourquoi ? Parce que c'est évidemment la meilleure façon de rafraîchir la ville, et donc de pouvoir y garder ses habitants. Dans ce P.L.U., nous avons un objectif de création de 300 hectares nouveaux d'espaces verts ouverts au public. Chaque mot a son importance. Nous en avons identifié une partie, un peu plus de 50 hectares, sur des emplacements, dans le P.L.U., mais nous devons continuer le travail pour atteindre ces 300 hectares.

Ce vœu, c'est donner corps à cet objectif. Nous sommes une ville sérieuse, lorsque nous nous donnons des objectifs, nous nous donnons les moyens de les appliquer avec une véritable planification, des financements, des moyens et des ressources humaines, et avec un agenda pour pouvoir atteindre ces objectifs en 2040. C'est donner corps à ces 300 hectares inscrits dans le P.L.U., mais c'est aussi donner un cap aux élus et aux services - on le sait, la gestion quotidienne d'une ville n'est pas simple, on est très vite happé par d'autres tâches -, et rappeler que nous avons un plan à suivre pour pouvoir atteindre cet objectif qui permettra aux Parisiens et aux Parisiennes de rester vivre à Paris. Cela peut permettre aussi de "galvaniser", si je puis dire, les services et les élus.

Mon dernier mot sera pour les services de l'APUR, les services de la DEVE et les services de l'urbanisme, que je tiens vraiment à remercier car ils font un travail vraiment très difficile. Ils ont également une technicité que les villes de la France entière nous envient, alors profitons-en pour mettre en place cette planification de 300 hectares, ce "P300".

Merci.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, la parole est à Emmanuel GRÉGOIRE.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Merci, Émile MEUNIER, pour la présentation de ce vœu évidemment très intéressant. C'est une intervention qui traduit, je le sais, l'engagement de votre groupe en faveur de l'écologie urbaine, sujet qui nous tient à cœur à tous ici. Je tiens à saluer l'initiative de votre vœu qui met en lumière l'urgence de créer davantage d'espaces verts dans notre ville. Votre contribution est précieuse et nous sommes heureux de travailler ensemble, toute la majorité, pour y arriver rapidement.

Qu'il me soit aussi donné l'occasion de saluer l'engagement de notre collègue Christophe NAJDOVSKI, de la DEVE, de la DU, de la DVD, du SG, comme vous l'avez fait, et l'ensemble des services de la Ville aux côtés de l'APUR qui travaillent à la mise en œuvre de ce plan qui traduit un objectif très ambitieux. Leur expertise et leur détermination sont des atouts essentiels pour mener à bien notre mission.

Permettez-moi cependant de souligner que le vœu de l'Exécutif que nous avons déposé, bien qu'aligné sur les mêmes objectifs écologiques que le vôtre, présente avec ses contours une méthodologie plus complète que dans votre vœu initial. Il prend en compte des éléments de contrainte techniques et opérationnels et les recommandations de la mission régionale d'Autorité environnementale d'Ile-de-France.

Notre vœu propose par ailleurs, en lien avec le groupe Communiste et Citoyen et le groupe Paris en commun, le souhait que soit mise en place une démarche proactive, notamment sur les adresses qui font l'objet d'emplacements réservés pour les équipements, ce qui permettra d'accélérer la mise en œuvre de la création de ces espaces verts. Il s'inscrit également dans la continuité du Plan local d'urbanisme bioclimatique adopté en juin dernier dans sa première phase, fruit d'un travail collectif avec votre groupe, Paris en commun et le groupe Communiste et Citoyen.

Je vous propose donc de retirer votre vœu au profit de celui de l'Exécutif, les deux traduisant des ambitions partagées, dans l'intérêt de nous tous de privilégier une approche commune, plus complète et alignée sur les moyens dont dispose la Ville pour y parvenir.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Monsieur MEUNIER ?

M. Émile MEUNIER. - Nous retirons notre vœu.

Est-ce que je pourrais dire un mot d'explication de vote sur le vœu de l'Exécutif ?

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Allez-y. Ensuite, j'aurais d'autres explications de vote, puisque je crois que Mme MONTANDON souhaite intervenir sur le vœu de l'Exécutif, qui sera maintenu.

M. Émile MEUNIER. - Nous allons évidemment voter ce vœu.

Cette Ville a été capable de déplacer des montagnes. Lorsque nous avons résorbé l'habitat insalubre, plus de 2.000 immeubles à partir de 2001, cela a été une ingénierie, des moyens financiers, des moyens techniques, un portage politique sans équivalents, et nous avons atteint cet objectif. Lorsque nous avons voulu passer de 10 % de logements sociaux à 25 % de logements sociaux en 15 ans, un peu plus, nous avons mis en place avec nos bailleurs sociaux les moyens d'y arriver.

Nous arrivons maintenant à un mur qui est peut-être encore plus haut que les précédents, le mur climatique. C'est le même type d'énergie que je souhaite déployer, et je sais que nous allons tous ensemble nous mobiliser pour atteindre cet objectif, techniquement, juridiquement, avec les financements qu'il faut. S'il faut changer la loi ensemble, je sais que nous irons voir le Gouvernement pour l'inciter à trouver les bons textes législatifs pour adapter cette ville au réchauffement climatique. C'est l'enjeu de cette décennie.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - La parole est à Valérie MONTANDON pour une explication de vote sur le vœu n° 78 bis de l'Exécutif.

Mme Valérie MONTANDON. - Madame la Maire, merci.

Je n'étais pas très étonnée du vœu des écologistes, qui font de la surenchère de communication en permanence. Toutefois, je constate, Monsieur GRÉGOIRE, que vous tombez également dans le piège, quitte à vous désavouer. En juin dernier, vous vous êtes tous autofélicité de l'accord historique du P.L.U. bioclimatique. Aujourd'hui, à travers ce vœu, vous demandez, je cite, "la réaffirmation de la création de 300 hectares d'espaces verts". Est-ce une confirmation que le P.L.U. bioclimatique n'était qu'une mise en scène, surtout en le désavouant si peu de temps après ?

Permettez-moi de vous rappeler quelques chiffres. Entre 1974 et 2000, qui était la période de la gestion de la droite, la Ville a créé 140 hectares d'espaces verts intramuros. C'est plus que la période Haussmann de 17 ans, à laquelle vous faites souvent référence. Entre 2001 et 2022 - sous la gestion de la gauche, je le rappelle -, seulement 77 hectares ont été réalisés, et j'inclus les espaces verts des bois, alors que vous aviez promis 90 hectares en 2020. Pensez-vous réellement nous convaincre aujourd'hui que votre performance sera multipliée par quatre ?

Je vous suggère de relire avec attention et en détail les études de l'APUR qui montrent le réel potentiel de la mobilisation de la voirie parisienne, par exemple. Vous savez ce que me rappelle votre vœu ? Il me rappelle les images de synthèse des forêts urbaines, une belle opération de communication pour faire croire aux Parisiens et aux associations que vous alliez verdir la ville. En réalité, c'est une énorme tromperie et nous ne la cautionnerons pas.

Si vous arrivez à protéger les espaces verts publics et privés, ce sera déjà un grand pas, parce que vous en êtes incapables. La preuve : pas plus tard qu'hier, vous n'avez pas voté notre niche sur la régulation des événements sur les jardins, les squares et les espaces verts pour les Parisiens. Je prends un dernier exemple, Monsieur Émile MEUNIER, celui de Bruneseau. Nous avons réussi à empêcher des tours, et vous, qu'est-ce que vous faites ? Vous avez demandé récemment la création d'un immeuble.

Enfin, vous faites référence dans le vœu bis de l'Exécutif à des moyens de mesure, mais je vous rappelle que, en 2001, vous avez adopté un de mes vœux sur l'indice N.D.V.I. qui permettait justement, grâce à des images satellites, de vérifier l'évolution des espaces verts. Là encore, rien n'est mis en place, peut-être parce que vous ne voulez pas que l'on vérifie la réalité des créations d'espaces verts et que vous puissiez continuer à vous répandre en mensonges.

Enfin, Monsieur MEUNIER, pour conclure, vous avez parlé d'énergie, mais j'ai envie de vous dire qu'en fin de compte vous brassez tellement de vent sur ces sujets que si vous produisiez de l'énergie à partir de vos déclarations Paris pourrait s'alimenter en énergie éolienne en entier.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 78 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2023, V. 191).

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à la reconstruction de la crèche rue Préault (19e).

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu n° 79 relatif à la reconstruction de la crèche rue Préault dans le 19e arrondissement.

La parole est à Fatoumata KONÉ, pour le groupe "Les Ecologistes".

Mme Fatoumata KONÉ. - Merci.

Nous avons souhaité revenir sur ce projet qui a énormément fait l'actualité. Dans l'hémicycle, en tout cas, je pense que tout le monde a entendu parler de ce projet de reconstruction de la crèche Préault.

Il s'agit d'un projet de reconstruction d'une crèche située rue Préault, dans le 19e arrondissement. C'est une crèche vétuste qui accueille encore des enfants et dont les conditions d'accueil et de travail des personnels de crèche ne sont évidemment pas adaptées. Nous revenons sur ce projet puisqu'il a fait débat dans l'actualité. Une grande mobilisation des habitants contre ce projet s'est montée, et je veux saluer ces habitants. L'exemple de ce projet démontre que, encore et toujours, la végétalisation et les arbres sont la variable d'ajustement de nos projets d'urbanisme.

Ce projet est en lien avec la présentation du vœu "P300" tout à l'heure, puisque, je le rappelle, les écologistes, pour ces raisons, ont été les seuls à s'être abstenus en conseil municipal du 19e. Pour nous, le combat n'est pas les places de crèche contre les arbres, nous voulons les deux. Nous comprenons que ce quartier, carencé en places de crèches, en a besoin, et nous saluons évidemment le changement d'avis du maire du 19e permettant que la crèche soit finalement reconstruite sur le site, puisque c'est ce que demandaient dès le début les élus écologistes du 19e arrondissement.

Ce que je veux préciser, c'est que nous déposons ce vœu parce que nous souhaitons désormais que le nouveau projet soit co-construit avec les habitants. Nous voulons porter la parole des habitants dans une position de démocratie participative que nous défendons tous ensemble au sein de cette majorité. Le prochain projet de reconstruction de crèche doit être fait avec les habitants, en discussion avec les habitants. Evidemment, on connaît les outils, les réunions publiques, mais il faut aller plus loin, c'est la raison pour laquelle il nous a semblé nécessaire de revenir sur ce projet et de faire en sorte qu'enfin nous puissions construire le Paris de demain avec ses habitants.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Pour vous répondre, la parole est à Emmanuel GRÉGOIRE.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Merci, Madame la Présidente. Nous comprenons évidemment l'esprit de ce vœu. D'ores et déjà, nous avons engagé des mesures à la suite de l'arbitrage formulé par le maire du 19e et nous allons retirer l'affichage du permis de construire afin de matérialiser les nouvelles perspectives qui ont été engagées.

M. le maire du 19e, François DAGNAUD, a rappelé en conseil d'arrondissement que l'association du collectif et des riverains serait évidemment engagée. Il y a cependant plusieurs éléments de clarification dont nous avons besoin pour bien avancer : le collectif et les riverains sont-ils favorables à la construction d'une résidence intergénérationnelle dans le quartier ? Les riverains et le collectif sont-ils favorables à la renaturation du parking "Paris Habitat", et donc à la suppression de places de stationnement ? Le collectif et les riverains sont-ils sensibles à l'enjeu de continuité du service public d'accueil des enfants, sur lequel nous devons évidemment travailler pour qu'il n'y ait pas d'interruption et de baisse d'offre en matière d'accueil de la petite enfance dans le quartier ?

Evidemment, un processus d'information pourra être mis en place, et cela rejoint l'esprit du vœu que vous formulez, comme nous le faisons sur tous les projets, via les conseils de quartier notamment. Toutefois, la démarche participative, appelée de leurs vœux par le collectif et le groupe que vous présidez, présuppose quelques clarifications sur le fond.

Si vous en êtes d'accord, Madame la Présidente, je propose un retrait de ce vœu permettant d'engager le travail sur de bonnes bases.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Le vœu est-il maintenu ? Il est maintenu. Je le mets aux voix, à main levée, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 79 est rejeté.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au projet de reconstruction de la crèche au 3-5, rue Préault.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen du vœu n° 80 relatif au projet de reconstruction de la crèche…

Nous pouvons recompter, si vous le voulez, mais c'était assez net. Nous reprenons le vote sur le vœu n° 79 du groupe "Les Ecologistes", avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté avec 44 voix pour et 30 voix contre. (2023, V. 192).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au projet de reconstruction de la crèche au 3-5, rue Préault (suite).

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le vœu n° 80 relatif au projet de reconstruction de la crèche 3-5, rue Préault.

La parole est à Marie TOUBIANA pour le groupe Changer Paris.

Mme Marie TOUBIANA. - Madame la Maire, mes chers collègues, en juin, lors d'une question écrite posée par notre groupe au conseil d'arrondissement demandant la révision du projet, on nous avait répondu qu'il ne serait pas possible de le réviser, car le gain de berceaux justifiait cette reconstruction même si elle comportait des inconvénients. Pour rappel, les inconvénients étaient nombreux : construction sur un site pollué aux hydrocarbures, abattage de 12 arbres, surdensification de l'espace et coût estimé à 9 millions d'euros.

Or, voilà que, lors du C.A. du 19 septembre, à la suite de notre vœu demandant à nouveau la révision du projet, le maire du 19e nous affirme l'abandon du projet initial. Nous nous en félicitons, mais, sans vos atermoiements, nous aurions pu gagner trois mois. Cet abandon, c'est l'affirmation que notre demande était justifiée, et c'est également la victoire du collectif et des riverains, qui se sont fortement mobilisés.

Aujourd'hui, par ce vœu, nous souhaitons que vous réaffirmiez l'abandon du projet de reconstruction de la crèche, et donc la préservation de ces arbres. Nous souhaitons, de même, que l'immeuble intergénérationnel originellement prévu soit implanté ailleurs.

Enfin, s'il y a une leçon que vous devez retenir, c'est d'avoir plus de considération pour les propositions de notre groupe, puisque vous avez reconnu trois mois après que nous avions raison, et c'est la nécessité d'associer les habitants à ce nouveau projet et, par conséquent, de faire connaître publiquement les étapes de ce nouveau projet.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, la parole est à Emmanuel GRÉGOIRE.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Madame la Conseillère, merci pour votre vœu, même s'il est sans objet puisque, comme vous le savez, François DAGNAUD, le maire du 19e, a confirmé en conseil d'arrondissement la décision prise en accord avec la Maire de Paris.

S'agissant du devenir de la crèche, la DFPE a mandat d'étudier un projet de restructuration de la crèche actuelle. Quant à la résidence intergénérationnelle prévue par "Paris Habitat", la mairie du 19e a exprimé le souhait qu'un nouvel emplacement soit trouvé dans le quartier du Plateau, dans un environnement moins inhospitalier. Les riverains sont bien sûr informés des nouvelles étapes du projet selon des modalités qui seront établies par la mairie du 19e, en lien avec les services de la Ville.

Je vous propose donc de retirer ce vœu, sinon il recevra un avis défavorable.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vais commencer par demander si le vœu est maintenu. Madame TOUBIANA, maintenez-vous votre vœu ? Oui.

Maintenant, je peux vous donner la parole pour une explication de vote.

Mme Fatoumata KONÉ. - Une explication de vote, mais pas le même vote.

Je veux seulement rappeler que, quand ce projet de délibération a été présenté au conseil du 19e arrondissement, tout le monde a voté pour, seuls les écologistes se sont abstenus. Marie TOUBIANA, vous aviez voté pour ce projet. Vous refaites un peu l'histoire, et c'est la raison pour laquelle nous n'allons pas vous suivre.

Notre vœu ne demande pas la même chose. Nous avons compris le message, le projet va être revu, et ce que nous voulons, c'est qu'il soit co-construit avec les habitants du 19e, les habitants de ce quartier. Cela ne correspond pas à ce que vous demandez.

J'en profite tout de même pour préciser qu'on parle d'une crèche versus 12 arbres soixantenaires, 11 marronniers et 1 sapin. Pour nous, les "écolos", cela fait aussi référence à une autre actualité, qui est le projet de l'autoroute A69. J'en profite pour saluer Thomas BRAIL et tous les militants qui se battent pour éviter que cette autoroute ne soit créée en détruisant des arbres. Je rappelle également qu'il ne faut plus que les arbres soient la variable d'ajustement de tous les projets d'urbanisme immobilier à Paris, mais aussi en France.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 80 du groupe Changer Paris avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 80 est rejeté.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au projet du musée de Notre-Dame.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu n° 81 relatif au projet du musée de Notre-Dame.

La parole est à Brigitte KUSTER pour le groupe Changer Paris.

Mme Brigitte KUSTER. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, ce n'est pas la première fois que je m'exprime sur la cathédrale Notre-Dame de Paris, son chantier et ses abords. C'est avec la même constance qu'aujourd'hui je souhaite mettre au vote un vœu auquel j'associe mes collègues du groupe Changer Paris, et particulièrement Véronique BALDINI et Aurélien VÉRON. Ce vœu vous propose de prendre en compte dans la réflexion actuelle sur le devenir de l'Hôtel-Dieu la création sur ce site du projet de musée consacré à l'histoire de Notre-Dame de Paris.

En effet, au moment où la Mairie de Paris a stoppé le projet de réhabilitation de l'Hôtel-Dieu porté par Novaxia et au moment où est créée une mission de préfiguration pour définir le projet scientifique, culturel et le modèle économique d'un musée Notre-Dame, tout semble réuni pour la réalisation de notre vœu. L'intérêt général ne préconise-t-il pas de conférer à ce site une fonction muséale ? Voici la question posée d'ailleurs par la Société des amis de Notre-Dame de Paris, particulièrement investie dans ce projet.

Chers collègues, l'avenir de l'Hôtel-Dieu est resté trop longtemps en suspens, faisons en sorte de saisir cette opportunité pour essayer d'y intégrer un tel musée à proximité immédiate de la cathédrale. Cela permettrait de mettre notamment en valeur l'histoire de Notre-Dame de Paris, les résultats des fouilles conduites lors du chantier et le travail des artisans d'art intervenus lors de sa restauration.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, la parole est à Emmanuel GRÉGOIRE.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Madame KUSTER, merci pour votre vœu. C'est évidemment un sujet extrêmement important, sur lequel nous sommes mobilisés. J'entends votre souci du devenir du site de l'Hôtel-Dieu exprimé par ce vœu et, je vous rassure, je partage le même intérêt que vous pour ce site d'envergure en plein cœur de Paris. D'ailleurs, il ne fait pas secret que c'est l'une des options envisagées par l'Etat pour l'espace muséographique pour lequel un préfigurateur a été nommé.

Simplement, on mélange un peu les sujets. L'Etat a lancé une mission de préfiguration, nous dialoguons avec la personne qui en a la charge, qui lui-même dialogue avec le Diocèse et avec l'A.P.-H.P., qui a même identifié un potentiel, mais il nous semble inconvenant que la Ville s'insère dans les prérogatives de l'Etat en la matière. Il nous semble plus utile de laisser le préfigurateur avancer dans sa mission plutôt que de faire un vœu qui ne relève pas de notre responsabilité.

Tout en vous confirmant mon soutien à la création de cet espace muséographique et à la bonne idée que je pressens de le localiser à l'Hôtel-Dieu, je propose donc de retirer ce vœu, que je pense inapproprié vis-à-vis de l'Etat et de la mission de préfiguration. Nous avons un travail de coordination et de coopération extrêmement étroit, notamment avec mes collègues Carine ROLLAND et Karen TAÏEB, avec la mission de préfiguration, l'établissement public pour la reconstruction, l'A.P.-H.P. et les services de la Culture, et je vous tiendrai évidemment informés de tout cela.

Je vous propose de retirer votre vœu.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Madame KUSTER, le vœu est-il maintenu ?

Mme Brigitte KUSTER. - Je maintiens ce vœu. Il a le mérite d'acter le souhait du groupe Changer Paris d'aboutir à ce projet sur les abords de Notre-Dame pour ce musée et d'avoir la réponse officielle du premier adjoint, que je remercie.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - D'accord.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 81 du groupe Changer Paris, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 81 est rejeté.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au réaménagement de l’avenue de la Grande-Armée.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu n° 82 relatif au réaménagement de l'avenue de la Grande-Armée.

La parole est à M. le maire du 17e arrondissement, Geoffroy BOULARD.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, maillon central de l'Axe majeur, cette formidable perspective de 8 kilomètres dessinée par André Le Nôtre en 1666, l'avenue de la Grande-Armée en est malheureusement aussi le parent pauvre en 2023. Depuis près d'un siècle, cette grande avenue, qui s'étend sur 775 mètres, n'a en effet fait l'objet d'aucun projet d'aménagement d'envergure. Pire encore, les années 1960 et le tout automobile en ont fait une autoroute urbaine, bruyante, polluante, desservant l'échangeur de la porte Maillot.

Cette avenue est pourtant un élément emblématique du patrimoine parisien avec son identité singulière héritée de la Belle Epoque, qui la démarque nettement de ses voisines, l'avenue des Champs-Élysées et l'avenue Charles-de-Gaulle à Neuilly-sur-Seine. Elle a été également témoin de moments importants de notre histoire, des premiers Tours de France automobiles aux défilés militaires, en passant par la démocratisation de la bicyclette.

Les grands projets d'aménagement urbain et paysager qui ont été réalisés côté Neuilly ou encore ceux qui voient le jour autour de la porte Maillot ou des Champs-Elysées sont une occasion inespérée de rétablir cette perspective de l'axe majeur dans toute sa cohérence et d'en refaire la promenade plantée historique qui relie le Louvre à La Défense, véritable poumon vert pour les Parisiens. Pour ce faire, il est impératif de repenser de manière ambitieuse l'avenue de la Grande-Armée et de la reconnecter au bois de Boulogne. Je relaye ici les attentes de nombreux habitants, commerçants, salariés, et élus.

C'est pourquoi, dans la droite ligne de la délibération qui avait été adoptée au Conseil de Paris de juillet 2019, nous souhaitons que la Maire de Paris s'engage à mettre en œuvre un projet de restructuration de l'avenue dans le cadre d'une vision globale de renaissance de l'axe majeur. Nous souhaitons également que les services de la Direction de l'Urbanisme lancent les premières études techniques municipales complémentaires des travaux du comité Grande-Armée, à l'instar de celles qui sont en cours pour les Champs-Elysées.

J'associe naturellement à cette demande les élus du 17e, en particulier Brigitte KUSTER, les élus du 16e arrondissement, Francis SZPINER et Jérémy REDLER, mais également les conseils de quartier Ternes, Maillot, Dauphine et Chaillot.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, la parole est à Emmanuel GRÉGOIRE.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Monsieur le Maire du 17e, je suis à la fois agréablement surpris et un peu déçu par votre vœu, ce qui est un don d'ubiquité improbable. Pourquoi ? Parce que je connais très bien le sujet, c'est moi qui le pilote, qui le porte. J'ai été aux côtés du comité de la Grande-Armée au moment de sa création, et j'ai évidemment longuement échangé et participé aux travaux de Philippe CHIAMBARETTA, qui fait l'assistance à maîtrise d'ouvrage du comité pour préfigurer les grandes orientations. De façon un peu curieuse, ce serait donc bizarre que je me fasse un vœu à moi-même.

Par ailleurs, dans votre vœu, vous demandez des choses que nous avons déjà en partie créées, puisque vous demandez de recréer la promenade plantée historique entre le Louvre et La Défense. Vous savez que c'est déjà engagé, nous le pilotons avec plusieurs collègues de l'Exécutif. Reconnecter l'avenue et le bois de Boulogne, c'est tout le sens du réaménagement de la porte Maillot, qui, nous en sommes sûrs, sera mis en œuvre pour les Jeux olympiques.

Je vous propose plutôt, comme j'avais le sentiment que c'était le cas, que nous continuions à travailler main dans la main sur ce projet, puisque nous avons tous les deux participé à la conférence de presse de la présentation de l'étude de Philippe CHIAMBARETTA pour le compte du comité Grande-Armée, aux côtés de Francis SZPINER, maire du 16e arrondissement.

Je vous propose de retirer votre vœu et de continuer à bien travailler ensemble.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Le vœu est-il maintenu ?

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17e arrondissement. - Le vœu est maintenu.

Je suis surpris des propos du premier adjoint. Quand il dit que des choses ont déjà été lancées sur l'avenue de la Grande-Armée, je souhaiterais que les élus en soient informés du côté de la Ville de Paris. Vous évoquez un architecte qui a été "commandité" et qui a été rémunéré, non pas par la Ville de Paris, mais par un comité indépendant qui réunit des entreprises, des habitants et des élus, et vous avez été associé aux réflexions.

Je ne comprends pas votre position. Nous tirons dans le même sens depuis de nombreux mois sur ce projet. Ce vœu a pour vocation, tout simplement, d'engager la Ville sur un véritable projet de restructuration pour cette avenue, je suis donc surpris de votre fin de non-recevoir. C'est un vœu constructif, et je pensais que vous pouviez vous y retrouver.

Je suis déçu, en tout cas, d'apprendre que vous ne voulez pas aller plus loin dans cette grande mutation nécessaire de l'avenue de la Grande-Armée. La promenade de l'avenue de la Grande-Armée n'est pas végétalisée, Monsieur GRÉGOIRE…

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Monsieur le Maire, vous avez fait une présentation du vœu, la question était simplement de savoir si vous mainteniez ou non votre vœu.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17e arrondissement. - Je le regrette, mais je suis sûr que vous reviendrez à la raison, Monsieur le Premier adjoint.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous notons en tout cas vos déceptions respectives, et j'espère que les choses vont s'améliorer.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 82 du groupe Changer Paris avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 82 est rejeté.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la transformation de la place du Châtelet.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu n° 83 relatif à la transformation de la place du Châtelet.

La parole est à Aurélien VÉRON, pour le groupe Changer Paris.

M. Aurélien VÉRON. - Madame la Maire, mes chers collègues, nous avons appris dans la presse le démarrage début septembre du Festival de la Place, marquant l'ouverture du théâtre Sarah-Bernhardt, au terme d'un long sommeil dû aux travaux à répétition. Cette place, jusqu'au 15 octobre, sera un espace de spectacles réunissant le théâtre du Châtelet et le théâtre de la Ville Sarah-Bernhardt. Au groupe Changer Paris, nous avons deux questions majeures, deux interrogations sur ce festival, qui fête effectivement l'ouverture du théâtre de la Ville, mais qui réunit les deux théâtres.

Ces deux théâtres ont un problème d'identité. Le théâtre de la Ville a été longtemps fermé, sa réouverture va donc nécessiter de sa part de développer une identité propre. Il a toujours été très innovant. D'ailleurs, on retrouve dans ce festival "La Horde" ou Hofesh SHECHTER, ce fameux chorégraphe que ceux qui ne le connaissaient pas ont peut-être pu découvrir avec Marion BARBEAU dans le film de Cédric KLAPISCH "En corps". Aussi, l'identité troublée du théâtre du Châtelet a été évoquée hier, au terme du rapport de la Chambre régionale des comptes, avec des problèmes financiers.

La première question est donc : comment voyez-vous ce mélange d'identité de deux théâtres qui ont besoin de trouver leur identité propre ? Ne craignez-vous pas que cette identité devienne plus confuse aux yeux des Parisiens ? Ma deuxième question est : combien a coûté ce festival pour les Parisiens ? Nous avons hier longuement évoqué les chiffres, le trou abyssal du théâtre du Châtelet.

Merci à vous.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - J'ai une demande d'intervention d'Ariel WEIL, maire de Paris Centre.

M. Ariel WEIL, maire de Paris Centre. - Merci, Madame la Maire.

S'agissant de la place du Châtelet, elle est désormais dans un seul secteur. En effet, la création de Paris Centre par la réunion des 1er et 4e arrondissements a au moins permis un rapprochement, celui du théâtre du Châtelet et du théâtre de la Ville, qui sont désormais dans le même secteur administratif. C'est heureux, puisque cela permet de les rapprocher sans en confondre les identités.

Je réponds à Aurélien, puisqu'il s'agit spécifiquement de la place et qu'elle est en travaux, avec quelques points que je voulais donner.

D'abord, le théâtre Sarah-Bernhardt a rouvert en plusieurs étapes. Hier soir, il était plein d'enfants du quartier pour un spectacle magnifique. C'est bon, il fonctionne, et c'est très heureux. En effet, il était difficile d'imaginer que, pour la réouverture des deux théâtres, puisque le théâtre du Châtelet avait bénéficié de travaux importants avec la nomination d'un nouveau directeur, il n'y aurait pas une fête sur la place du Châtelet. Par ailleurs, l'objet du vœu, je crois, était que cette transformation annoncée de la place du Châtelet n'irait pas dans le sens de ce que l'on souhaiterait, c'est-à-dire une place de théâtre, mais aussi et d'abord et surtout une place pour les piétons.

Je vais rassurer Aurélien, mais il doit avoir l'information depuis la semaine dernière, je fais une réunion publique chaque fois qu'il y a un sujet de transformation majeure de l'espace public, c'est ma marque de fabrique, et c'est bien le cas ici. Elle aura lieu le 10 octobre prochain à 18 heures 30. Elle sera d'ailleurs au théâtre du Châtelet, que je remercie d'avoir accepté de nous accueillir. Comme toujours, nous aurons donc une réunion publique pour présenter le projet à date, tel qu'il est actuellement. Je vous y donne rendez-vous, et j'en profite pour l'annoncer ici à ceux qui n'avaient pas encore vu l'annonce.

Pour ce qui concerne la transformation de la place, elle a déjà commencé. Je signale que la double piste cyclable du boulevard du Palais est extraordinaire, elle vient enfin compléter ce maillage de la porte de Clignancourt à la porte d'Orléans et j'encourage tout le monde à y aller. Elle est déjà prise d'assaut, mais cela ne m'étonne pas. Je suis content que, sur cela, au moins, nous ayons pu faire évoluer la doctrine de la Préfecture de police. Elle est également tracée de manière plus sécurisée sur la place du Châtelet côté Sarah-Bernhardt et, quand le sol sera refait, elle sera évidemment respectée dans ses limites.

Il y a donc des choses qui ont déjà été faites. Evidemment, pour la réouverture du théâtre Sarah-Bernhardt, le sol a été refait, avec une réfection de la chaussée, des grilles d'arbres - les amoureux des grilles d'arbres s'en féliciteront certainement -, et un dispositif antibéliers. Je le rappelle, ce n'était pas une préconisation, c'était une exigence de la Préfecture de police pour la réouverture du théâtre, et nous y avons évidemment fait droit.

Enfin, je voudrais annoncer ce qui va suivre. D'une manière générale, il y aura une réduction drastique de la circulation sur le barreau qui est le moins circulé et qui dépend de la Ville, c'est-à-dire devant le théâtre du Châtelet, avec la réduction mais aussi la sanctuarisation de la voie de bus et des taxis. Vous le savez, c'est aussi une marque de fabrique de la mairie de Paris Centre et de la Mairie de Paris. Il y aura un accroissement de la place pour les piétons, et un sol qui sera refait. Ce ne sera pas une œuvre d'art, cher Aurélien, je peux vous rassurer, simplement un sol qui sera refait dans un matériau de qualité. Enfin, nous sommes en train de finaliser la restauration de la fontaine du Palmier - on a pu voir les barrières tout autour - qui est en train d'être discutée.

Je rajoute que nous avons bien sûr ajouté des bancs sur le terre-plein central et que nous sommes en train de continuer à le désencombrer en déplaçant des mobiliers. Nous avons d'ores et déjà enlevé le kiosque des frères Bouroullec, et les autres kiosques sont déplacés pour que nous ayons la place sur cette place de s'asseoir, de marcher, de contempler, et peut-être demain aussi de danser.

Merci.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, la parole est à Emmanuel GRÉGOIRE.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Merci, Monsieur VÉRON. M. le maire de Paris Centre a tout dit. Vous comprenez qu'il y a beaucoup de travaux et de projets engagés, c'est donc une proposition de retrait, sinon un avis défavorable.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Le vœu est-il maintenu ? Il est maintenu, je le mets donc aux voix, à main levée, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 83 est rejeté.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la gestion et à l'avenir de la gare routière de Bercy.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu n° 84 relatif à la gestion et à l'avenir de la gare routière de Bercy.

La parole est à Mme Valérie MONTANDON, pour le groupe Changer Paris.

Mme Valérie MONTANDON. - Madame la Maire, merci.

Mes chers collègues, nous avons toujours défendu que le site de la gare de Bercy n'était pas du tout adapté au trafic actuel. Le parc de Bercy est devenu un hall de gare, ce n'était pas sa vocation, avec toutes les nuisances que cela implique, puisque les pelouses sont dévastées. Bien sûr, tout le site manque cruellement d'entretien, que ce soit au niveau de l'insalubrité des toilettes ou encore de l'ensemble du nettoyage, avec les nombreux graffitis qui s'y trouvent et la salle d'attente, qui n'est pas du tout adaptée.

La Ville de Paris a demandé aux compagnies, aux opérateurs, de déménager de la porte Maillot pour atterrir dans le quartier de Bercy, mais c'est vrai qu'il n'y avait eu jamais une étude d'impact pour anticiper les flux que cela allait engendrer. C'est pour cela que, dans un premier temps, nous vous demandons que l'Inspection générale enquête sur la gestion du parc de stationnement Bercy-Seine par la S.A.E.M.E.S., notamment sur les missions de maintenance et de nettoyage pour savoir exactement quelles compétences sont déployées entre les trois parties.

Aussi, puisque vous avez annoncé, Monsieur le Premier adjoint, que la gare serait fermée après les Jeux olympiques, "quid" de ce qu'il va se passer avant et pendant les Jeux olympiques ? Il y aura un afflux de touristes et d'usagers encore plus important, et des mesures doivent être prises pour permettre l'accueil de tous ces touristes, mais aussi pour garantir une amélioration de la situation cette année pour les riverains. Dans ce cadre, nous vous demandons que la Ville de Paris, la S.A.E.M.E.S. et les compagnies d'autocar présentes à Bercy, c'est-à-dire "Flixbus" et "BlaBlaBus", concluent une convention tripartite définissant le rôle de chacune des parties dans l'amélioration et dans l'entretien de la gare routière dans la perspective de l'accueil des visiteurs pour les Jeux olympiques.

J'ai envie d'ajouter, Monsieur le Premier adjoint, que votre annonce n'est pas une fin en soi, puisque se pose la question de l'avenir pour les bus longue distance à Paris. Paris sera-t-elle la seule capitale d'Europe à ne pas proposer des voyages en bus ? Ils permettent, je le rappelle, de voyager à des prix abordables pour de nombreux usagers.

Merci.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à Emmanuel GRÉGOIRE pour vous répondre.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci beaucoup, Madame MONTANDON, pour ce vœu sur un sujet sur lequel nous sommes déjà revenus plusieurs fois.

D'abord, sur la régulation des cars longue distance, à quel endroit est-il marqué dans le C.G.C.T. ou dans le Code des transports que seule Paris devrait porter tout le trafic des bus longue distance ? Quand je lis dans la presse que les habitants de Seine-Saint-Denis trouvent que c'est une bonne idée de venir à Bercy pour partir à Amsterdam, je ne sais pas à quel moment on a pensé que ce n'était pas, d'une certaine manière, se moquer de la tête des clients.

J'ai depuis plusieurs mois tiré la sonnette d'alarme sur ce sujet, j'ai écrit à la présidente de la Région, également présidente d'Ile-de-France Mobilités, et à la Métropole du Grand Paris, qui s'en est heureusement saisi de façon beaucoup plus volontariste, sur la nécessité de coordonner ce sujet à l'échelle régionale, et chacun devra y prendre sa part.

Je ne vous cache pas que, à titre personnel, je ne crois pas qu'il soit sain de demander à des clients de faire dix heures de bus tout simplement parce que le train coûte trop cher, ou que ce soit un progrès démocratique et un progrès pour les mobilités du futur. Nous ne réglerons pas ce problème seuls, mais franchement je ne me résous pas à cet argument du pouvoir d'achat pour obliger les gens à voyager dans des conditions que je considère, à titre personnel, comme n'étant pas dignes d'une société moderne, inclusive et ayant une ambition environnementale. Malgré tout, je ne peux pas décider de tout, tout seul.

Nous avons pris des mesures. J'émettrai donc un avis défavorable sur votre vœu, tout simplement parce que nous avons déjà engagé un travail de responsabilisation de tout le monde. Sans doute que notre S.E.M. n'est pas exempte de responsabilité en la matière, mais également les opérateurs. Ils ne peuvent pas s'exonérer des conséquences de leur activité économique. Nous avons été victimes de plusieurs phénomènes : la croissance du service, à l'évidence, la fermeture de l'autre grande gare d'Ile-de-France, à savoir la station Gallieni, qui était sur le périphérique au niveau de la porte de Bagnolet, et les travaux de la porte Maillot, qui ont condamné la mini-gare. Elle était petite, mais elle permettait notamment la desserte de l'aéroport de Beauvais.

D'accord pour y travailler collectivement, pas à Bercy parce que ce lieu est conçu pour tout sauf pour accueillir ce type d'activité, dans ce qui doit rester un parking pour accueillir des cars de tourisme et redevenir ce qu'il doit toujours être, un jardin public pour les familles, en particulier pour les habitants du 12e arrondissement. J'imagine que c'est un objectif qui nous rassemble.

Je vous propose un retrait du vœu, sinon un avis défavorable.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Le vœu est-il maintenu ?

Mme Valérie MONTANDON. - Dans mon vœu, je vous demande de vous organiser pendant un an. Vous avez répondu à côté, donc je le maintiens.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Le vœu est donc maintenu, et je le mets aux voix, à main levée, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 84 est rejeté.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la lutte contre les punaises de lit dans les cinémas indépendants parisiens.

Vœu déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif aux punaises de lit.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous examinons les vœux n^{os} 85 et 86 relatifs aux punaises de lit.

La parole est tout d'abord à Mme Marie TOUBIANA pour le groupe Changer Paris pour présenter le vœu n° 85.

Mme Marie TOUBIANA. - Madame la Maire, mes chers collègues, les punaises de lit sont un véritable sujet de santé publique. Il y a tout juste un an, je présentais un vœu demandant des brigades de lutte contre les nuisibles dans chaque arrondissement. Vous auriez pu voter notre vœu et commencer à l'appliquer, mais vous l'avez évidemment rejeté.

Un foyer sur dix en France est aujourd'hui touché par ce fléau, et Paris n'est bien entendu pas épargnée par le phénomène. Comme vous le savez, nombreux sont les témoignages ayant fleuri depuis août sur les réseaux sociaux à la suite de piqûres par des punaises de lit dans les salles de cinéma à Paris. Nombreuses sont les personnes à indiquer renoncer à aller au cinéma le temps que la situation se résolve.

Le sujet des punaises à Paris devient d'autant plus urgent que Paris accueillera de nombreux visiteurs en 2024 à l'occasion des Jeux olympiques et paralympiques. Nous espérons que la Mairie de Paris a pris la mesure de l'ampleur du problème.

Le groupe Changer Paris s'inquiète pour les 33 salles indépendantes à Paris, dont la situation financière est déjà très fragile. Elles ne pourraient supporter une baisse supplémentaire de fréquentation et le coût important que peuvent représenter la prévention et le traitement des punaises de lit. Dans ce cadre, nous demandons un accompagnement par la Ville des cinémas indépendants dans la prévention contre les punaises de lit et une participation partielle aux frais inhérents à la lutte contre les punaises par la Ville.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - La parole est à Maud GATEL pour présenter le vœu n° 86.

Mme Maud GATEL. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

L'augmentation de la prévalence des punaises de lit a été démontrée et documentée par une étude de l'ANSES dévoilée au mois de juillet dernier. Bien évidemment, on le sait, c'est un enfer pour les personnes qui sont concernées, avec des conséquences tant physiques que psychologiques, sociales et financières. Les raisons sont connues, c'est la plus grande résistance aux insecticides, l'évolution de nos modes de vie, les voyages internationaux et l'augmentation - dont je me réjouis - de la seconde main.

Cette augmentation de la prévalence et la proximité de l'accueil de 15 millions de visiteurs doivent nous obliger à agir, d'où ce vœu demandant une campagne de sensibilisation à destination de l'opinion publique mais également des différents acteurs que sont les bailleurs, les voyagistes-hôteliers et les institutions culturelles de tous ordres pour faire connaître les bons gestes, car nous avons tous un rôle à jouer dans la prévention face aux punaises de lit. Monsieur le Premier adjoint, vous avez vous-même indiqué que les bonnes pratiques n'étaient pas suffisamment connues, notamment s'agissant de l'enlèvement des encombrants, je ne doute donc pas que vous donnerez un avis favorable à mon vœu.

Nous avons entendu beaucoup de choses ces derniers jours concernant les traitements des punaises de lit, je voudrais donc profiter de ce vœu pour revenir sur un certain nombre de points. Le Gouvernement a présenté en mars 2022 un plan, en lien notamment avec une organisation, une gouvernance et un recensement, avec la commande de cette fameuse étude de l'ANSES. Depuis la loi ELAN, les responsabilités sur la prise en charge financière de la désinsectisation sont claires entre bailleurs et locataires. De nombreuses collectivités territoriales se sont emparées de ce plan, je pense au Département de la Seine-Saint-Denis ou encore à la Ville de Nice, parce que la dimension financière ne doit pas être un frein pour se débarrasser des punaises de lit. Si c'est un frein, c'est aussi matière à une augmentation de l'infestation.

Il est essentiel que nous puissions mieux sensibiliser les agents du C.A.S.-V.P., qui aujourd'hui ne le font vraiment pas de manière systématique quand il s'agit d'aider les plus fragiles d'entre nous.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, la parole est à Emmanuel GRÉGOIRE.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Madame la Députée-Présidente, Madame TOUBIANA, ce sujet est important. Nous en avons déjà parlé plusieurs fois cette semaine, je vais donc être très court.

Sur votre vœu, Madame TOUBIANA, j'émettrai un avis défavorable, tout simplement parce que nous avons un dialogue permanent avec les cinémas indépendants parisiens et qu'ils ne demandent rien. Quand ils nous le demanderont, peut-être. En l'occurrence, ils ne demandent rien. Vous savez que nous apportons un soutien très important à ces cinémas indépendants parisiens, et je ne voudrais pas, y compris en répondant à votre vœu de façon favorable, souligner le fait qu'ils pourraient être concernés sur un sujet qu'ils traitent avec le plus grand sérieux.

Concernant votre vœu, Madame GATEL, Madame la Députée, je suis embarrassé. J'y adhère évidemment, mais vous nous demandez des choses que nous faisons déjà. J'ai eu l'occasion de le préciser, la Ville organise déjà des campagnes de communication. Sans doute que le débat actuel permettra de renforcer la connaissance de ces sujets par le grand public, mais la Ville, notamment via la Direction de la Santé publique, organise des campagnes d'information et de sensibilisation chez les bailleurs sociaux, avec, je l'ai dit hier encore, des accords inédits en matière de protection et de mutualisation du risque. Nous organisons des interventions dans les écoles, dans les centres de santé, et il y a eu des interventions sur les punaises de lit sur "Paris Plage", pour informer les passants.

Je propose donc de retirer votre vœu, considérant que nous faisons déjà beaucoup et que nous sommes largement en avance sur ce que font beaucoup d'autres acteurs dans le pays. Il me paraît plus intéressant et plus urgent d'interpeller d'autres acteurs que la Ville de Paris. Ce sera donc une proposition de retrait, sinon un avis défavorable.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Madame TOUBIANA, votre vœu est-il maintenu ? Oui. Madame GATEL ? Egalement.

J'ai une demande d'explication de vote sur le vœu n° 86 du groupe Changer Paris de la part de M. ALPHAND.

M. David ALPHAND. - Merci, Madame la Maire.

A la différence de l'avis qui vient d'être rendu par M. GRÉGOIRE, je veux indiquer que notre groupe soutiendra le vœu présenté par le groupe de Maud GATEL, le groupe MoDem, pour la raison très simple qu'il y a un "retard à l'allumage". Nous avions, dès l'année dernière, voilà presque 12 mois déjà, alerté la Ville sur le risque que faisaient peser ces insectes dans notre Capitale. C'est dommage, M. GRÉGOIRE, le premier adjoint, comme cet après-midi, ne nous a pas écoutés. Nous n'en serions peut-être pas là.

Le vœu de Maud GATEL est d'autant plus important et il faut l'adopter qu'il faut "mettre le paquet" aujourd'hui, alors que nous ne sommes qu'à quelques mois des Jeux olympiques. Nous entendons ressasser le thème par la Maire de Paris à longueur de temps, mais il faut se donner les moyens non seulement de faciliter la vie des Parisiens, mais aussi de bien accueillir les visiteurs lors de la période estivale prochaine. Or, cette affaire de punaises de lit à Paris commence à faire un sacré "bad buzz", et il faut absolument mettre le holà, et très vite.

Il faut donc "mettre le paquet", Monsieur GRÉGOIRE, et ne pas simplement considérer que l'on peut, encore une fois, mettre la poussière sous le tapis - sans mauvais jeu de mots.

Merci.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je mets tout d'abord aux voix, à main levée, le vœu n° 85 du groupe Changer Paris avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 85 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 86 du groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 86 est rejeté.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'Aquarium de Paris.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu n° 37 relatif à l'Aquarium de Paris.

Je donne la parole à Mme la Présidente Maud GATEL.

Mme Maud GATEL. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Quelques jours avant le 14 juillet, l'Aquarium de Paris s'est retrouvé dans le périmètre de sécurité du feu d'artifice édicté par la Ville de Paris sans aucune information préalable à destination de l'aquarium et de ses salariés. A la veille du 14 juillet, les visiteurs n'y avaient évidemment plus accès, mais également les employés, privant ainsi les milliers de poissons de soins. Il a fallu une décision en urgence du Tribunal administratif, qui a demandé à la Ville d'autoriser sans délai une équipe restreinte à accéder au lieu, pour permettre à une équipe de soigneurs de venir nourrir les 13.000 poissons de l'Aquarium de Paris.

Heureusement que la justice est allée extrêmement vite, mais on se pince pour y croire, que l'on n'ait pu imaginer que 13.000 poissons soient laissés sans soin et sans nourriture pendant plusieurs jours. Comment cela est-il compatible avec la stratégie "animaux en ville" ? C'est donc l'objet de ce vœu : comprendre ce qui a pu se passer, pour faire en sorte que cela ne se reproduise jamais et prévoir des plans de continuité d'accès de l'ensemble des lieux abritant des animaux.

Je vous remercie.

(Mme Colombe BROSSEL, adjointe, remplace Mme Véronique LEVIEUX au fauteuil de la présidence).

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Emmanuel GRÉGOIRE.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Madame la Présidente, merci pour votre vœu, il me permet de rétablir quelques éléments de vérité sur cet épisode de l'Aquarium du Trocadéro et de rejeter d'emblée le terme de dysfonctionnement en ce qui concerne notamment la Ville de Paris et les prestataires intervenus pour son compte.

Lors du 14 juillet, comme vous le savez, les feux d'artifice sont organisés conjointement par plusieurs parties prenantes, dont la Préfecture de police, qui est en l'occurrence chargée de délimiter le périmètre d'accès en vertu des lois et règlements afin de s'assurer de la sécurité de la manutention des artifices. La Ville a été informée d'une extension du périmètre de sécurité le 10 juillet 2023 par voie d'arrêté préfectoral, soit quatre jours avant l'événement. Le périmètre indiqué par la Préfecture était effectivement différent de celui des années précédentes et, en conséquence, l'Aquarium de Paris s'est retrouvé dans ledit périmètre.

Cependant, ce n'est pas vrai qu'il n'y avait pas accès aux structures, et ceci bien avant que l'ordonnance ne soit rendue par le Tribunal administratif, puisqu'elle n'a été rendue que le 12 juillet 2023. L'artificier n'a aucunement

bloqué l'accès au personnel en charge des entretiens des poissons et de la sécurité. C'est un sujet très particulier et très pointu, mais un e-mail de l'artificier indiquait dès le 11 juillet que le personnel responsable de la prise en charge des poissons et le personnel de sécurité seraient bien évidemment autorisés à passer. Il n'y a donc pas eu de dysfonctionnement, seulement l'application de l'arrêté préfectoral du 10 juillet 2023.

En réalité, ce qu'il s'est passé, c'est dans la requête du juge des référés au T.A., c'est-à-dire que la mise en place de barriérages par la Préfecture de police elle-même, sans avertissement préalable, a engendré une difficulté d'accès à l'Aquarium de Paris. L'ordonnance du 12 juillet a reconnu que la mise en place de ces barrières était une atteinte grave et manifestement illégale aux libertés d'aller et venir du commerce et de travailler, au bénéfice de l'Aquarium, chacun le comprend. C'est évidemment logique, et une telle mesure avait déjà été prise mais n'avait pas été formalisée par écrit.

C'est un mauvais épisode, j'en conviens. Evidemment, ce n'est pas la Ville de Paris qui affame les poissons, nous les aimons. Cette expérience malheureuse permettra de s'assurer que cela ne se reproduise plus, conformément à la charte du bien-être animal créée et votée en 2021 et que porte notre collègue Christophe NAJDOVSKI.

Compte tenu de ces éléments, Madame la Présidente, j'espère que vous retirerez votre vœu.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je crois comprendre que le vœu n'est pas retiré.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 37 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 37 est rejeté.

2023 DGGP 18 - Approbation d'une résolution de la Conférence de l'Entente Axe Seine du 12 juin 2023.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DGGP 18 : approbation d'une résolution de la Conférence de l'Entente Axe Seine du 12 juin 2023.

La parole est à M. COURTOIS.

M. Daniel-Georges COURTOIS. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, au-delà de l'approbation de la résolution de la Conférence de l'Entente de l'Axe Seine, à savoir l'adhésion de trois E.P.C.I. supplémentaires à l'Entente, je profite de cette occasion pour faire un point sur cet Axe Seine, qui concerne tout de même 11 millions d'habitants et qui concourt à près de 28 % du P.I.B. national. Je crois que c'est un point très important.

Depuis 2021, Paris, Rouen, Le Havre et la Métropole du Grand Paris ont relancé l'Axe Seine grâce à une collaboration renforcée autour des axes majeurs que sont notamment les enjeux climatiques, de mobilité ou encore de culture, permettant d'imaginer des solutions destinées à structurer et à dynamiser ce vaste territoire tout le long de la Seine, soit 500 kilomètres de voies navigables. Plusieurs étapes marquent cette dynamique. Près de six rencontres ont eu lieu, la dernière en juin 2023 au Havre sur la culture, et la prochaine aura lieu en décembre au Havre. Bien sûr, vous êtes tous invités à y participer.

La nouvelle création d'HAROPA PORT, c'est-à-dire la réunion des ports du Havre, de Rouen et de Paris, permet également de mettre en place un système portuaire et logistique intégré pour optimiser tout ce qui concerne le trafic fluvial des marchandises et permettre le développement d'activités industrielles tout au long de cet axe, mais surtout pour faire de l'Axe Seine un fleuve aux vertus écologiques, et je crois que c'est particulièrement important.

Pour favoriser le partage des projets, en décembre 2022, l'Entente Axe Seine a été créée. C'est une étape importante qui permet de mettre en œuvre concrètement des décisions et d'approfondir la coopération qui existe au sein de cet Axe Seine. Je rappelle que, grâce à l'adhésion que nous allons - je l'espère - approuver, nous aurons dorénavant une continuité territoriale complète entre Paris et Le Havre, et je crois que c'est quelque chose d'extrêmement important.

Voilà ce que je voulais dire très rapidement. Cela me paraît un sujet majeur qui méritait d'y consacrer un tout petit peu de temps pour rappeler tout ce qui a été fait et cette très belle dynamique à laquelle nous avons tous concouru.

Merci de votre attention.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur COURTOIS.

Pour vous répondre, je donne la parole à Pierre RABADAN.

M. Pierre RABADAN, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Merci beaucoup, Daniel-Georges COURTOIS, d'avoir brillamment exposé la pertinence de l'ensemble des objectifs de l'Axe Seine. Je n'aurais pas grand-chose à ajouter. Le projet de délibération qui nous est présenté vient, comme vous l'avez très bien dit, ajouter de nouveaux territoires dans cet axe majeur, qui travaille autour de projets déjà concrets.

Je salue la tenue du premier conseil d'administration de la S.E.M. Axe-Seine Energies Renouvelables, qui s'est réuni le 28 septembre dernier et qui a entériné un certain nombre de projets. Je salue également la volonté politique partagée de la Métropole du Havre, de Rouen, de la Métropole du Grand Paris et de la Ville de Paris à travailler, comme vous l'avez bien dit, sur la promotion de nombreux points communs qui doivent être travaillés collectivement pour les rendre plus performants.

Je finirai en vous disant que de cette coopération vont découler de nombreux projets concrets sur les enjeux, que vous avez cités mais que je vais répéter, de transition écologique et énergétique, enjeux économiques, mais aussi culturels, sportifs, touristiques et logistiques, qui nécessitent la collaboration optimale de l'ensemble de ces territoires, qui ont beaucoup d'intérêts communs. Elle relie par ailleurs Paris à un axe maritime nécessaire pour son développement, et doit le faire de manière encore plus optimale avec l'ensemble des collectivités qui le traversent.

Nous avons là un projet de délibération qui acte une coopération nécessaire, qui va encore s'étaler dans les prochains mois et les prochaines années pour la rendre encore plus opérationnelle pour notre territoire. C'était important de le saluer, et je vous remercie de votre inscription, Monsieur COURTOIS, car cela m'a permis de le faire.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération sur lequel vous êtes intervenus, le DGGP 18.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DGGP 18).

2023 DTEC 32 - Partenariat entre l'E.H.E.S.S. et la Ville de Paris relatif à l'organisation d'un colloque "Droits des baignades, droits aux baignades - l'accès aux rivières urbaines face au réchauffements".

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DTEC 32 : partenariat entre l'E.H.E.S.S. et la Ville de Paris relatif à l'organisation d'un colloque "Droits des baignades, droits aux baignades - l'accès aux rivières urbaines face au réchauffement".

La parole est à Léa VASA.

Mme Léa VASA. - Merci, Madame la Maire.

Ce colloque, qui s'est déjà tenu, était très intéressant et a rassemblé beaucoup d'acteurs nationaux très divers. Il y avait par exemple les pompiers, la police, des communes, des associations, des acteurs très différents, donc, qui se penchent sur le sujet des baignades en ville, notamment dans le contexte très particulier du réchauffement climatique.

J'aurais aimé profiter de ce projet de délibération pour faire le point sur la baignade qui s'est tenue cet été dans le canal Saint-Martin. Nous en avons beaucoup parlé, nous nous en sommes réjouis, nous avons essayé, beaucoup de personnes ont travaillé dessus, et nous avons fini par monter un beau projet en eaux libres. Malheureusement, sur les huit dates programmées, nous n'avons finalement pu ouvrir la baignade que deux jours. On en a parlé dans la presse, les habitants nous ont demandé des explications, et je voudrais saisir cette occasion pour expliquer ce qu'il s'est passé.

Ce qu'il s'est passé, c'est que nous avons peut-être manqué de sous pour faire les prélèvements quotidiens et en temps réel sur site qui nous auraient permis de décider de garder la baignade ouverte ou de la fermer parce qu'il y avait un problème de pollution de l'eau. Comme nous n'avons pas pu mettre en place cette station de contrôle, nous nous sommes basés sur une station plus en amont, en prenant une marge de manœuvre beaucoup plus grande.

En voulant être très sécurisés, nous avons par précaution fermé la baignade beaucoup plus de fois que nécessaire, puisque, finalement, la qualité de l'eau était bonne pendant tout l'été, en tout cas aux moments où l'on aurait dû se baigner dans le canal Saint-Martin, excepté une fois. Nous n'avons donc pas ouvert tout l'été parce que l'on a manqué un peu de budget.

C'est aussi un appel pour l'année prochaine, je crois que nous devons faire les choses sérieusement pour cette baignade. Je pense que cela soulève aussi une autre réflexion, c'est quelque chose qui est réapparu un peu partout en France pendant ce colloque, sur le droit des baignades. Finalement, avec ce contexte de réchauffement climatique, nous avons un enjeu de santé publique, car on devra permettre aux gens de se baigner en eaux libres,

dans les rivières, dans les canaux, dans de bonnes conditions de sécurité et de santé, en s'assurant que la qualité de l'eau soit bonne. Les gens le feront spontanément de toute façon, ils le font déjà et de plus en plus, il faut donc que l'on s'arme pour sécuriser des moments comme ceux-ci.

Aujourd'hui, même si on est volontariste à Paris, en France et en Ile-de-France, on a tout de même tendance à prioriser les intérêts économiques. Sur le canal Saint-Martin, notamment, il y a finalement très peu de passages de croisiéristes et de fret, mais il y en a tout de même, et cela nous bloque pour ouvrir beaucoup plus de créneaux à la baignade. Il faut absolument que l'on réussisse à trouver un système, notamment dans les périodes de sécheresses, de canicules, de fortes chaleurs où il y a de toute façon cet usage spontané des canaux pour la baignade, pour prioriser cet usage, qui relève de la santé publique, ce rafraîchissement, tout en étant compatible avec l'intérêt économique des quelques bateliers et croisiéristes qui utilisent le canal.

Je n'ai pas préparé ma chute, mais c'est ce que je voulais demander, tout simplement. Je pense que c'est très important. Ce que l'on fait à Paris a un "leadership" sur tout ce qu'il se passe au niveau national, et nous avons des choses à inventer, avec la Préfecture d'Ile-de-France et les diverses préfectures qui travaillent avec nous sur ces sujets et qui sont heureusement très attentives aux intérêts des uns et des autres, que ce soit les intérêts économiques ou les aspects de sécurité de la baignade.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Pierre RABADAN.

M. Pierre RABADAN, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Merci, Léa VASA. Votre chute n'est pas tombée à l'eau. Merci, d'abord, de souligner l'intérêt de ce colloque, dont je vais dire un mot. Nous avons effectivement participé à un léger financement de son organisation, parce qu'il est évidemment nécessaire au vu de ce que vous avez rappelé, qui est indispensable, c'est-à-dire que le changement climatique induit des zones de rafraîchissement supplémentaires. Dans ce contexte, beaucoup de collectivités qui sont à proximité de rivières ou de fleuves vont effectivement devoir organiser des baignades, ou du moins s'y intéresser de près.

Vous avez également fait appel au "leadership" de la Ville de Paris. Je crois qu'il n'est plus à démontrer. Dans le cadre de l'héritage des Jeux olympiques et paralympiques, notamment, et des projets d'ouverture de nouvelles baignades dans la Seine, nous avons porté un certain nombre de volontés politiques, d'innovations et d'opérations propres qui, déjà, ont pu avoir lieu.

Si l'on s'arrête quelques minutes sur le sujet des canaux, je voudrais échanger avec vous sur ce que vous avez dit. Une méthode était en place, qui était effectivement liée à l'analyse de l'eau sur la baignade du bassin de la Villette. Avec un délai supplémentaire, elle était censée, selon la circulation de l'eau, donner l'état sanitaire de l'eau qui arrivait au niveau du canal Saint-Martin, là où la baignade était prévue. Il est vrai que, jusqu'à présent, cela se faisait ainsi, mais il faut peut-être revoir le protocole aujourd'hui, le requestionner, peut-être avec des moyens supplémentaires, comme vous l'avez souligné.

Dans le processus qui avait été arrêté, il nous semblait partir d'un principe de précaution, mais peut-être l'a-t-il trop été. En tout cas, il ne change pas l'objectif, comme nous l'avons fait sur la Seine, d'ailleurs, dans les différents épisodes qu'il a pu y avoir : à partir du moment où on a un doute sur la qualité de l'eau, le principe majeur et unique est un principe de précaution pour ne pas exposer les baigneurs à d'éventuels désagréments.

Pour revenir sur le projet de délibération, ce colloque a aussi pour objet de partager les expériences de l'ensemble des collectivités, de répondre à un certain nombre de questions, de mettre en place des "process" sur l'analyse de l'eau, sur son prélèvement, sur l'organisation de ces baignades urbaines, sur le cadre qu'il faut leur donner. Elles sont nécessaires, vous l'avez rappelé, et nous le constatons chaque été, même si ce n'est pas arrivé au mois de juillet cette année, mais plutôt au mois d'août et au-delà.

Il nous faut aujourd'hui coordonner l'intention des collectivités qui souhaitent installer, dès 2025, des baignades au sein de leur ville. Nous le faisons, et je salue tout de même la volonté de la Préfecture de Région pour coordonner ce travail, et la Métropole du Grand Paris également. Evidemment, il y a encore du travail, mais il est actif et nous l'intensifions encore dans la dernière année qui nous sépare de l'accueil des Jeux olympiques et paralympiques.

A date, 23 baignades ont été identifiées dans la Métropole du Grand Paris pour voir le jour dès 2025, selon un "process" que l'on est en train d'affiner. La baignade du canal Saint-Martin en fera évidemment partie.

Quant à vos remarques sur l'activité commerciale, je transmettrai évidemment à Dan LERT, le président des canaux, cette préoccupation, mais c'est effectivement un sujet qui ne concerne pas que les canaux et qui englobe la cohabitation des usages. Nous l'avons déjà posé, et nous continuerons à faire.

Je vous remercie de voter favorablement.

Pardon si j'ai dépassé le temps, mais je crois que j'avais cinq minutes.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Pas du tout, vous êtes à 4 minutes 12.

M. Pierre RABADAN, adjoint. - Parfait. Merci à tous.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DTEC 32.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DTEC 32).

Compte rendu de la 6e Commission.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Conformément au règlement intérieur du Conseil de Paris, je vais donner la parole à Emmanuel COBLENCE, président de la 6e Commission.

M. Emmanuel COBLENCE. - Merci, Madame la Maire. Bonjour, chers collègues.

La 6e Commission s'est tenue le 26 septembre dernier de manière dématérialisée. Je voudrais commencer par remercier tous les adjoints et adjointes à la Maire de Paris, Hélène BIDARD, Patrick BLOCHE, Céline HERVIEU, Marie-Christine LEMARDELEY et Dominique VERSINI qui ont participé à cette Commission, ainsi bien sûr que tous les élus et toutes les élues qui y ont représenté nos différents groupes politiques.

Comme vous vous en doutez, une très grande partie de cette séance de la 6e Commission a été consacrée à la communication relative à la rentrée scolaire, à la rentrée de la petite enfance et à la rentrée universitaire. Je ne vais évidemment pas revenir sur les différents éléments qui ont été évoqués. Depuis nos échanges riches de mardi matin, vous savez évidemment absolument tout ce qu'il faut savoir sur cette rentrée 2023.

Je voudrais simplement préciser que, en plus de ces échanges sur la communication de rentrée scolaire, Hélène BIDARD a souhaité attirer notre attention sur un projet de délibération, le DDCT 49, dont nous parlerons dans un instant, qui porte sur des subventions à 42 associations qui œuvrent pour l'égalité filles-garçons, en particulier au collège. On sait à quel point les stéréotypes de genre s'ancrent à ces âges de la vie, c'est donc un projet de délibération évidemment important.

Je voudrais également vous signaler que Dominique VERSINI avait attiré l'attention des élus sur le projet de délibération DSOL 86, dont nous allons, là aussi, parler dans quelques instants, qui porte sur la convention avec l'association "Le Silence des justes".

Voilà, chers collègues. J'ai essayé d'être bref, car beaucoup de choses ont déjà été dites sur cette 6e Commission.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur COBLENCE.

2023 DDCT 49 - Subventions (193.000 euros) à 42 associations, au titre de l'appel à projets "Collèges pour l'égalité", pour une sensibilisation à l'égalité filles-garçons et à la lutte contre les discriminations.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous allons examiner le projet de délibération DDCT 49. Il s'agit de subventions à 42 associations au titre de l'appel à projets "Collèges pour l'égalité", pour une sensibilisation à l'égalité filles-garçons et à la lutte contre les discriminations.

La parole est à Maya AKKARI, puis elle sera à Corine FAUGERON.

Chère Maya, c'est à vous.

Mme Maya AKKARI. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, dans sa "Lettre du voyant", Rimbaud formulait ce dessein : "Quand sera brisé l'infini servage de la femme, quand elle vivra pour elle et par elle, elle sera poète, elle aussi". Si les femmes n'ont pas attendu Rimbaud pour être poètes et si sa phrase est un rien paternaliste, il n'en reste pas moins que, avec ces mots, il réussit à souligner l'infinie complexité de l'universalisme réel, celui par lequel on se projette dans la perspective de l'autre pour identifier ce qui est profondément commun, malgré les différences socialement accentuées par les discriminations et l'inégalité.

Il n'est donc pas étonnant que la création artistique se retrouve très souvent au cœur des démarches par lesquelles les projets retenus dans l'appel à projets "Collèges pour l'égalité" cherchent à ouvrir le regard des collégiennes et des collégiens sur l'égalité femmes-hommes, le racisme, l'antisémitisme, les LGBTphobies, le validisme et toutes les autres formes de discrimination.

Interroger le monde par les yeux d'autrui, les jeux des représentations et les stéréotypes charriés par notre société, c'est par exemple et par excellence l'objet de l'action de "Je, Tu, Il", qui a fait ses preuves au fil des ans dans de nombreux collèges parisiens. Elle forme enfants comme adultes à ce pas de côté vers l'altérité et donc vers le commun, à ce socle d'humanité universel qui nous permet de dépasser les assignations. Je veux saluer cette association, que je connais bien, et ses réalisations, qui contribuent avec bonheur depuis tant d'années à construire un Paris plus égalitaire, des perspectives plus ouvertes et partagées, au-delà des catégories de sexe et de genre.

Cette interrogation sur les rôles sociaux et sur les interactions sociales dans une société marquée par l'inégalité et les discriminations par le biais de l'art et particulièrement de représentations théâtrales se retrouve dans les projets de "Brouha Art" et son spectacle "Mauvais poils", de "Comédie des ondes" et ses "Nobelles", de "Méduz", des "Tournesols" et de "Entrées de jeu", mais aussi avec "EthnoArt" et "Ya Foueï".

C'est aussi par des interventions plus axées autour des sciences sociales que les actions envisagées se proposent de déconstruire ce qui fausse notre regard et notre fonctionnement social, avec l'A.D.R.I.C., dont les formations sont désormais établies et reconnues, "Aremedia", qui associe à la lutte contre les discriminations la prévention des comportements à risque et l'accès aux soins. D'autres, enfin, mêlent science sociale et sciences dites dures comme "Science technologie et société".

Vous l'aurez compris, les entrées sont nombreuses pour aborder notre commune humanité, c'est-à-dire défaire les préjugés et stéréotypes de toutes sortes qui appesantissent la marche de chacune et de chacun. Je me réjouis de cette richesse, dont témoigne comme toujours l'appel à projets "Collèges pour l'égalité". C'est à l'école et au collège que se forment les citoyennes et les citoyens, leur apprendre à reconnaître les discriminations, à se défaire de comportements violents, harcelants, est loin d'être un apprentissage inutile.

Mes chers collègues, la Ville de Paris mène une politique cohérente envers ses enfants. Hier, nous avons voté une évolution des modalités d'attribution des dotations de la Ville de Paris pour les actions éducatives des collèges publics afin de faire en sorte que les enfants soient actifs dans leur apprentissage de la citoyenneté. Aujourd'hui, nous allons, je l'espère, voter 193.000 euros de subvention pour 42 associations qui travaillent autour de nos enfants pour qu'ils appréhendent l'altérité et soient respectueux les uns des autres dans leurs différences.

Avec ces projets, nous accompagnons les enfants dans leur émancipation et dans leur évolution, pour en faire des adultes responsables et autonomes pour une société plus égalitaire et plus juste, qui donne sa chance à toutes et à tous.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à Corine FAUGERON.

Mme Corine FAUGERON. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, vous nous demandez d'approuver un projet de délibération qui vise à accorder 193.000 euros à 42 associations au titre de l'appel à projets "Collèges pour l'égalité" 2023. Cet appel à projets vise à la sensibilisation en milieu scolaire à l'égalité filles-garçons et à la lutte contre les discriminations. Sur le papier et à la lecture du titre du projet de délibération, il n'y a pas de soucis, bien au contraire. Nous le savons, il y a beaucoup de travail à faire en la matière, et tous les financements aux associations sont les bienvenus pour inculquer dès le plus jeune âge aux enfants des valeurs féministes d'égalité et de respect de toutes et tous.

Cependant, au groupe "Les Ecologistes", nous ne cachons pas notre étonnement. Tout d'abord, nous nous étonnons du peu d'information sur les projets subventionnés. Ceux-ci demeurent vagues, manquent d'informations, et ce n'est pas un simple titre d'atelier ou d'action qui nous permet de juger si les projets seront de qualité et véhiculeront les valeurs humanistes que nous portons dans la majorité et que nous souhaitons inculquer à travers ce projet de délibération aux collégiens et aux collégiennes scolarisés à Paris. Ainsi, lorsque nous faisons une comparaison avec les projets de délibération portés par les autres adjointes et adjoints de notre majorité, ceux-ci sont beaucoup plus précis et donnent des éléments dont chaque élu devrait disposer avant de procéder au vote des subventions.

Aussi, Madame la Maire, je souhaiterais revenir en particulier sur une subvention accordée dans le cadre de cet appel à projets. L'article 3 vise à subventionner l'association "Mouvement du Nid" d'un montant de 15.000 euros pour un projet d'éducation à l'égalité filles-garçons et de prévention de la prostitution chez les mineurs. Il ne s'agit pas de rejeter ce projet de délibération et les subventions qui l'accompagnent, et nous soutenons l'objet de ce projet, chacune et chacun de nous devant s'attacher à lutter contre ce fléau qu'est la prostitution chez les adolescents et adolescentes.

Néanmoins, vous connaissez notre position sur le "Mouvement du Nid", de résurgence catholique intégriste, qui a affiché publiquement des positions transphobes et a attaqué le "Planning familial", l'association féministe de référence qui, depuis 60 ans, fait un formidable travail sur le terrain et sur tout le territoire. L'objet même du "Mouvement du Nid", comme cela est explicité par l'exposé des motifs, est basé sur la lutte pour la prohibition de

l'achat de tout acte sexuel, y compris entre adultes consentants, et la mise en œuvre de la loi du 13 avril 2016 prévoyant la pénalisation des clients.

Or, de nombreuses associations, comme le "Planning familial", "Médecins du monde" ou encore le "Bus des femmes", ainsi que des professionnels de santé et de l'action sociale s'accordent pour dire que la loi de 2016 ne répond pas aux besoins de protection sociale et de santé communautaire des travailleurs et travailleuses du sexe, les plongeant dans une précarité et une clandestinité extrêmes, quand leurs conditions de vie étaient déjà très précaires, et les pousse à prendre plus de risques.

Par exemple, une étude du C.N.R.S. du 12 avril 2018 conclut que la loi met en difficulté les personnes qu'elle est censée protéger mieux. C'est aussi dans cette lignée que la Cour européenne des droits de l'homme, le 31 août 2023, a jugé recevable la requête de 260 travailleurs et travailleuses du sexe visant à abroger la loi de 2016, reconnaissant que les requérants et requérantes pouvaient se prétendre victimes.

Ainsi, la réduction des risques, l'accompagnement et la protection de toutes et tous sans discrimination doivent guider notre action. Nous voterons ce projet de délibération, mais nous alertons sur la nécessité de la précision des projets subventionnés et le besoin de rapport de bilan étayé sur les activités pour renouveler les subventions.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, je vais donner la réponse à Hélène BIDARD.

Je signale à nos collègues que nous avons été saisis d'une demande de vote disjoint par le groupe L.R. sur l'article 39.

Mme Hélène BIDARD, adjointe. - Merci beaucoup, très chère Colombe BROSSEL. Je suis très heureuse que vous puissiez présider pour ce projet de délibération que je présente.

Je vous remercie, chères collègues, d'attirer l'attention de notre Assemblée sur ce projet de délibération relatif à l'appel à projets "Collèges pour l'égalité", que je suis très fière d'avoir créé en 2016 à l'occasion d'un 8 mars sur l'éducation à l'égalité, pour sensibiliser les collégiennes et les collégiens parisiens à l'égalité filles-garçons et à la lutte contre les discriminations. C'est un projet qui est désormais co-rapporté avec mes collègues Jean-Luc ROMERO-MICHEL et Anne-Claire BOUX.

Je suis d'autant plus fière que notre action devait à la base simplement venir compléter et enrichir une politique de l'Education nationale, mais force est de constater que, s'agissant de l'égalité filles-garçons en particulier, l'Etat ne consacre toujours pas les moyens suffisants pour que cette formation soit dispensée à tous les stades de la scolarité, comme prévu par le Code de l'éducation. Je le regrette. Je rappelle d'ailleurs que les trois séances annuelles d'information et d'éducation à la sexualité normalement imposées par la loi depuis 2001 dans les établissements scolaires ne sont malheureusement toujours pas assurées.

Je fais une petite parenthèse, mais je suis aussi très fière de porter avec la Ville de Paris une campagne d'information pour le droit à l'I.V.G. auprès des jeunes, notamment, qui subissent beaucoup de désinformation via les réseaux sociaux. Là aussi, j'en suis très heureuse.

J'en reviens à la situation des collèges pour vous proposer ici de soutenir 42 associations très diverses, sélectionnées dans le cadre de l'appel à projets, pour un total de 193.000 euros. Grâce à elles, nos jeunes collégiennes et collégiens pourront à nouveau bénéficier de ces actions sur l'année scolaire 2023/2024, au côté des très nombreuses autres actions menées par ma délégation, d'abord au titre de l'éducation à l'égalité, mais aussi du travail mené par mon collègue Patrick BLOCHE dans le cadre du projet éducatif de territoire.

Après plusieurs années difficiles liées à la Covid-19, les associations ont pour la plupart repris un rythme normal de leurs actions. Même si les bilans de certaines restent à consolider en cette rentrée, on peut noter le dynamisme des propositions et la très grande variété des thèmes abordés. Merci à vous d'en avoir cité beaucoup, Mme AKKARI a par exemple parlé de "Je, Tu, Il".

En ce qui concerne les 24 associations intervenant dans le champ de l'égalité filles-garçons, pour un total de 115.000 euros, je vous signale notamment les actions de lutte contre les discriminations dans l'orientation faites aux filles avec les associations "Imani" et "Entrées de jeu", la lutte contre les stéréotypes et préjugés avec les associations "Anim&tap" et "Paroles !", l'éducation à la sexualité, à l'information, à la puberté, aux règles avec les associations "Les filles de Simone" et "Règles élémentaires", chère à Alexandra CORDEBARD qui a beaucoup porté ses actions, la lutte et la prévention contre la prostitution, vous l'avez dit, avec les associations "Le cri de l'escargot" et "Méduz".

S'agissant du "Mouvement du Nid", un mot. Je ne vais pas venir ici discuter de vos positions sur la loi de 2016, je veux juste dire que cette association est soutenue depuis 2016 par la Ville de Paris, y compris avec vos votes, dans le cadre de cette action de prévention de la lutte contre la prostitution dans les collèges, donc pour les mineurs. C'est bien de cela qu'on parle. Je veux également vous dire que le "Mouvement du Nid", lors des commissions départementales de lutte contre la prostitution, le proxénétisme et la traite des êtres humains et des commissions de l'Etat, soutient et accompagne les demandes de parcours de sortie de la prostitution venant des personnes "trans". C'est une des seules associations à faire cela, et cela ne me semble pas être un signe manifeste de transphobie.

Apprendre aux plus jeunes le respect de l'autre aujourd'hui, c'est investir pour une société plus juste demain. Avec l'éducation à l'égalité, une politique publique de long cours est indispensable pour une ville et une société que nous voulons égalitaires et solidaires. J'ajoute que l'éducation à l'égalité filles-garçons est un pilier non seulement de la lutte contre le sexisme, mais aussi de la prévention des violences faites aux femmes. C'est une urgence d'agir à la racine des violences, une urgence qui est partagée par la Préfecture de police, le Parquet des mineurs de Paris et nos services de la protection de l'enfance, sous l'égide de ma collègue Dominique VERSINI, que je remercie également de son engagement sur le sujet.

Je compte donc sur vous, mes chers collègues, pour prendre toutes et tous nos responsabilités pour les jeunes collégiens et collégiennes et d'adopter ce nécessaire et salutaire projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Hélène BIDARD.

Je mets d'abord aux voix, à main levée, l'article 39, à la demande du groupe L.R.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'article 39 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 49 dans sa globalité.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DDCT 49).

2023 DAJ 32 - Octroi de la protection fonctionnelle à Mme Anne HIDALGO, Maire de Paris.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DAJ 32 : octroi de la protection fonctionnelle à Mme Anne HIDALGO, Maire de Paris.

La parole est à M. SZPINER.

M. Francis SZPINER, maire du 16e arrondissement. - Madame la Maire, bien entendu, nous voterons pour cette protection juridique en faveur de la Maire de Paris. Il convient de dénoncer les agressions contre les élus. Ce qui est arrivé et ces menaces sont inadmissibles, et tout républicain se doit d'être derrière la Maire dans ces circonstances. Voilà pourquoi nous émettrons un vote favorable.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Merci, cher collègue, cher Francis SZPINER, pour votre déclaration de soutien à ce projet de délibération et, de ce fait, l'expression de votre solidarité avec la Maire de Paris face aux attaques dont elle fait l'objet.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAJ 32.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité de notre Conseil. (2023, DAJ 32).

2023 DDCT 101 - Modification du règlement intérieur du Conseil de Paris.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous allons examiner le projet de délibération DDCT 101 : modification du règlement intérieur du Conseil de Paris.

La parole sera d'abord à Chloé SAGASPE, puis à Jack-Yves BOHBOT, à Mme Maud GATEL et à Laurent SOREL.

Chloé SAGASPE.

Mme Chloé SAGASPE. - "Le meilleur pour la fin", comme on dit. Je sais que le règlement intérieur est un sujet qui passionne ô combien les foules. Pourtant, c'est le nerf de la guerre, puisqu'il régit le fonctionnement démocratique de notre Assemblée. Ce moment est important, puisque c'est la version finale que nous allons adopter, après plusieurs mois, voire années, de travail, puisque nous nous sommes réunis à plusieurs reprises.

Il permet, par exemple, de déterminer les temps de parole en garantissant le droit d'expression des élus, de tous les élus, et plus particulièrement des élus de l'opposition ou des non-inscrits. Quand on sait que, dans d'autres assemblées, il est parfois utilisé pour réduire la parole de l'opposition, par exemple, comme c'est le cas au niveau de la Région, il devient d'autant plus important. Il permet aussi de fluidifier nos débats, de les organiser de manière transparente, démocratique, mais aussi de donner plus de poids aux commissions pour qu'elles ne soient pas uniquement des chambres d'enregistrement de l'Exécutif.

Il faut bien dire que la révision de ce R.I. nous aura pris beaucoup de temps et aura occupé une bonne partie de cette mandature. Non pas que nos réunions, sous l'égide de Patrick BLOCHE, vont me manquer, mais toutes les bonnes choses ont une fin. C'est bon, nous y sommes, c'est effectivement la version finale que nous allons adopter sous cette mandature, et elle a été le fruit d'un long travail de consensus.

Je tiens à te remercier, d'abord, cher Patrick, pour l'esprit de synthèse dont tu as su faire preuve, avec toute la rigueur qui te caractérise, en restant toujours ouvert au dialogue et aux propositions de l'ensemble des groupes, y compris de l'opposition. Je tiens également à remercier l'ensemble des membres de la Commission pour la qualité de nos débats, de nos échanges, qui ont été très fructueux. A mon sens, ils nous ont permis d'aboutir à une version finale de ce règlement qui va dans le sens de plus de transparence démocratique.

Bien sûr, on se félicite des nombreuses avancées significatives que ce règlement comporte, et la grande partie des propositions que nous portions ont été une nouvelle fois retenues dans cette mouture. Je ne voudrais pas tomber dans un long inventaire à la Prévert, je sais que le règlement intérieur ne passionne pas tout le monde, mais permettez-moi néanmoins de souligner quelques avancées considérables.

Lors de la dernière révision de notre règlement intérieur, vous le savez toutes et tous, sur notre proposition, une nouvelle commission a été créée, la 8e Commission, que j'ai l'honneur de vice-présider. C'est une commission dédiée aux questions du climat et de l'environnement, et c'est un symbole très fort sous cette mandature, qui marque notre volonté commune d'en faire une priorité.

Je suis très fière également de vous annoncer qu'elle sera dorénavant rendue publique. D'ailleurs, j'espère que nous pourrons tenir la première réunion de la 8e Commission publique en présentiel, pour marquer le coup. Il sera maintenant possible, avec l'accord de la conférence d'organisation des présidentes et présidents, que d'autres commissions fassent de même si elles le souhaitent. J'espère en tout cas qu'elles le feront à leur tour et que cette expérimentation de la 8e Commission ne sera que le début d'une nouvelle ère de transparence démocratique de notre Assemblée.

Autre sujet de transparence démocratique qui tenait particulièrement à cœur aux écologistes, c'est que les auditions des Missions d'Information et d'Evaluation pourront être rendues publiques. Je vous rassure, les débats politiques entre nous resteront à huis clos, car c'est souvent le fruit d'un long travail de consensus, comme cela a été le cas lors de notre Commission de révision du R.I. Toutefois, nous avons vu l'engouement qui a été partagé à la dernière Mission d'Information et d'Evaluation "Paris à 50 degrés", notamment. Les auditions d'expertes et d'experts ont été vraiment très enrichissantes, je pense à Magali REGHEZZA, qui est au Haut Conseil pour le climat et qui a marqué beaucoup les esprits. Désormais, ces auditions pourront être accessibles au grand public, et je m'en réjouis. C'est encore une fois une excellente nouvelle en termes de transparence démocratique.

Une autre avancée : les questions et les réponses aux questions écrites seront désormais publiées obligatoirement en ligne, comme c'est le cas à l'Assemblée nationale. C'est aussi une avancée que nous tenions à souligner.

Bien sûr, il y a aussi le renforcement de la démocratie participative au sein de notre Assemblée, puisque, comme vous le savez, nous allons transposer la fameuse délibération DDCT 50. Qu'est-ce que cette DDCT ? C'est la possibilité pour notre Assemblée citoyenne de soumettre à l'adoption de notre Conseil une délibération par an, mais aussi de proposer des vœux. C'est une grande avancée, là encore, en termes de démocratie participative de notre Assemblée.

Enfin, et c'est certainement l'une des mesures dont je suis la plus fière, dont je me félicite le plus et dont nous devons nous réjouir collectivement, nous allons enfin inscrire formellement le principe d'aménagement raisonnable pour les élus en situation de handicap visible ou invisible. Cela permet une adaptation en termes d'accessibilité, de temps de parole supplémentaire, etc.

Enfin, je sais que cela va en intéresser plus d'un, puisqu'il s'agit d'ajouter du temps de parole…

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Chère Chloé, je vais vous inviter à aller à votre conclusion.

Mme Chloé SAGASPE. - Il sera désormais possible d'avoir un droit de réplique d'une minute en cas de retrait d'un vœu au profit de celui de l'Exécutif.

Bref, je pourrais énumérer les nombreuses avancées, mais je me félicite que ces travaux aient abouti sur une version finale qui, je l'espère, ira encore plus loin sous la prochaine mandature.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à Jack-Yves BOHBOT.

M. Jack-Yves BOHBOT. - Merci, Madame la Maire.

L'oratrice précédente l'a bien décrit, le règlement intérieur est en quelque sorte la boîte à outils, le mode d'emploi du fonctionnement de notre Conseil et des commissions thématiques, et je crois qu'il intéresse nos collègues.

Le projet de délibération qui nous est soumis aujourd'hui modifie le règlement intérieur, celui qui avait été adopté au début de la mandature. Il fait suite à des échanges intervenus au sein de la Commission du règlement intérieur que présidait Patrick BLOCHE, dans un esprit visant le consensus. Quand bien même celui-ci ne serait pas nécessairement atteint, je le dis très tranquillement, le président BLOCHE a mené les débats avec beaucoup de sérénité, beaucoup de calme, laissant à chaque intervenant la possibilité de s'exprimer, comme il le fait bien sûr dans toutes les enceintes dans lesquelles il se trouve, dans un climat apaisé et propice à l'échange et à la construction de propositions.

De la sorte, si notre groupe ne partage pas pleinement la nouvelle approche retenue par la Municipalité en termes de démocratie participative - je pense notamment à la création d'une assemblée parisienne citoyenne et plus généralement à la multiplication des interventions extérieures au sein des débats du Conseil de Paris -, nous avons pris acte de l'adoption de ce dispositif par notre Assemblée. Par voie de conséquence, nous ne nous opposerons pas, en l'état, à sa transposition au sein du règlement intérieur du Conseil de Paris, d'autant que celui-ci fera nécessairement l'objet d'une nouvelle rédaction à l'issue de la mandature et à la suite des élections municipales de 2026.

Lors de ces mêmes travaux, la Commission du règlement intérieur du Conseil de Paris s'est prononcée favorablement sur un certain nombre d'autres évolutions dans lesquelles nous nous reconnaissons pleinement. Je pense notamment à l'aménagement raisonnable pour les élus en situation de handicap ou la reconnaissance d'une excuse de précarité menstruelle. Je pense également à l'institutionnalisation du temps d'explication d'une minute en cas de demande de retrait d'un vœu par l'Exécutif, une pratique très utile qui existe de fait depuis quelque temps mais dont nous réclamions la clarification.

Si nous demeurons plus réservés quant à la possibilité - je souligne ce terme - de rendre publiques les commissions préparatoires aux Conseils comme les auditions des Missions d'Information et d'Evaluation, nous ne nous opposerons pas à ce qui a été considéré comme une expérimentation - je souligne à nouveau ce terme - par la conférence d'organisation, cela à la condition expresse que cette démarche se fasse à la demande des commissions ayant délibéré à ce sujet. Il appartiendra donc à leur président de soumettre cette question à leur attention s'ils le souhaitent et sous réserve, Madame la Présidente, de l'accord de la conférence d'organisation du Conseil de Paris.

Enfin, comme nous l'avons dit à de nombreuses reprises ici au Conseil et lors de la Commission sur le règlement intérieur, nous déplorons de ne toujours pas être entendus en ce qui concerne la recevabilité des excuses pour absence liées à d'autres mandats électoraux dès lors qu'ils sont autorisés et reconnus par la loi, pas plus que de celles procédant de motifs professionnels impérieux. Le mandat d'élu local n'est en aucun cas exclusif et n'a jamais été considéré comme l'exercice d'une activité professionnelle.

Pour autant, et sous ces réserves d'usage, le groupe Changer Paris votera favorablement ce projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Maud GATEL.

Mme Maud GATEL. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Effectivement, après de très nombreuses réunions, notre Conseil est saisi d'une nouvelle version de notre règlement intérieur. Je voudrais saisir cette opportunité pour remercier Maud LELIÈVRE, qui a représenté notre groupe au sein de cette instance présidée par Patrice BLOCHE. Je salue également l'esprit de consensus et d'écoute de M. le maire dans le cadre de ses fonctions liées à ce groupe de travail sur le renouvellement de notre règlement intérieur.

Nous saluons un certain nombre d'avancées, mais nous regrettons de ne pas être parvenus à nos fins, notamment pour nos deux priorités qui concernaient un certain nombre de propositions liées à la dynamisation de nos débats et à une véritable interactivité qui manque parfois au sein de notre hémicycle.

Malgré tout, derrière le règlement, il y a la pratique. On peut changer plusieurs fois le règlement, comme cela a été le cas au cours de cette mandature, mais, tant que la Maire de Paris ne respectera pas davantage notre Assemblée, cela ne suffira pas. Quelques exemples, s'il était utile d'en donner : le fait qu'elle passe très régulièrement outre notre Assemblée pour faire un certain nombre d'annonces, le non-respect des délais de transmission des projets de délibération, ou encore le nombre de nos Conseils qui diminue d'année en année. Pour mémoire, lors de la précédente mandature, nous étions sur une moyenne de neuf Conseils. Désormais, nous avons atteint le plancher fixé par le C.G.C.T. de six. Six Conseils par an, cela signifie un Conseil de Paris tous les deux mois.

Au-delà du fait que cela traduit manifestement la volonté de la Maire de Paris de ne pas beaucoup voir ses oppositions - ou peut-être est-ce de ne pas voir sa majorité ? -, cela pose une question d'efficacité des politiques publiques. Très souvent, nous sommes amenés à nous prononcer après coup, après que des événements se sont passés, pour, par exemple, attribuer des délibérations. Cela pose aussi évidemment un sujet de manque de réactivité.

On ne gouverne pas la Ville de Paris en réunissant son Conseil tous les deux mois. Je pense que c'est un véritable enjeu démocratique qui devrait nous réunir sur l'ensemble de ces bancs. Je compte sur toutes et tous pour faire passer ce message à la Maire de Paris de nous réunir davantage au service des Parisiens.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Laurent SOREL.

M. Laurent SOREL. - Merci, Madame la Maire.

Je fais partie de ceux qui s'intéressent de près au règlement intérieur, d'abord parce que je ne le maîtrise pas encore tout à fait, et ensuite parce que je le trouve extrêmement contraint pour des personnes comme moi - on n'est pas très nombreux, on est un -, c'est-à-dire La France insoumise. Certes, on est "non inscrit", comme on dit, mais La France insoumise, qui s'est présentée aux élections, c'est tout de même 4,57 % au premier tour et plus de 25.000 voix. Or, cela correspond à deux minutes de temps de parole lors des débats organisés. Je trouve que cela ne fait pas très démocratie représentative, parce que ce n'est pas représentatif et que ce n'est pas très démocratique.

Je commence par les sujets qui fâchent parce que je sais qu'un travail a été fait, et je vais en dire du bien, évidemment. Je tenais à le dire, parce que je découvre ces contraintes extrêmement fortes, même si Danielle SIMONNET m'en avait un peu parlé, et je pense que l'on peut mieux faire. Evidemment, il y a la P.L.M., la loi particulière qui fait que, avec 25.000 voix, on se retrouve avec un élu au Conseil de Paris, mais je trouve que c'est un peu court et je pense qu'il devrait y avoir plus de souplesse au Conseil de Paris. Avec deux minutes sur le P.L.U. ou sur le budget, on ne peut pas dire grand-chose, et peut-être que cela vous arrange, mais cela ne m'arrange pas du tout, et nos électeurs non plus, pour le coup.

Je vais aussi dire un peu de bien de ce règlement, parce que je sais qu'un travail a été fait et qu'il y a un certain nombre de progrès sur la question de la transparence. Sur le fait que les commissions puissent être publiques et que l'assemblée citoyenne puisse présenter en Conseil de Paris une délibération une fois par an, je pense que c'est un progrès pour la démocratie participative. Il en va de même pour la possibilité de faire des auditions publiques.

Oui, il y a des avancées, je ne vais donc pas voter contre, mais je vais m'abstenir. Je ne sais pas si je vais m'habituer un jour à ces deux minutes, et je ne peux pas voter pour un règlement intérieur qui me donne si peu de temps pour exprimer ce que nos électeurs représentent, les critiques y compris. Cette règle se fait aussi à vos dépens, parce que, en deux minutes, je n'ai pas le temps de dire ce que vous faites de bien, je suis obligé de me limiter à ce que vous faites mal. C'est dommage.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - N'hésitez pas à utiliser l'ensemble de vos cinq minutes pour dire du bien, puisque tout le monde a cinq minutes sur les projets de délibération, cher Laurent SOREL.

Pour vous répondre, la parole est à Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Merci aux intervenantes et intervenants. Je les remercie d'autant plus que ce qui vous est présenté à travers ce projet de délibération DDCT 101 est véritablement le fruit d'un travail collectif. Chacune et chacun des membres de cette Commission de révision du règlement intérieur de notre Assemblée a apporté sa contribution et son expertise, et nos débats ont été sereins, inévitablement pacifiques et, je trouve, très chaleureux.

Comme toujours, personne n'est entièrement satisfait, mais je dirais que c'est la règle du jeu. Il s'agissait de s'inscrire dans une démarche qui était inévitablement la recherche, sinon d'un consensus, tout du moins d'une synthèse entre les six groupes composant notre Assemblée, et nous avons été au terme de ce qui était accepté par la totalité des groupes. Je comprends donc, à travers les expressions, que certaines et certains auraient souhaité aller un peu plus loin sur certains sujets.

C'est vrai que nous avions déjà modifié le règlement intérieur du Conseil de Paris en début de mandature, comme nous y invite le Code général des collectivités territoriales. Nous nous étions donné rendez-vous pour au moins deux raisons : l'intégration dans le règlement intérieur des dispositions relatives à l'assemblée citoyenne - c'est fait, cela a été évoqué dans vos interventions -, et notre souhait de donner une plus grande publicité à nos travaux. Pour les séances du Conseil de Paris, évidemment, c'est le cas depuis déjà longtemps, mais l'idée est effectivement d'assurer une publicité aux travaux des Commissions et des Missions d'Information et d'Evaluation. Nous en avons ouvert la possibilité dans cette nouvelle version qui vous est proposée.

C'est vrai que nous n'avons pas modifié les motifs d'excuse. En l'occurrence, le fait d'avoir un autre mandat ne saurait conduire à être absent aux travaux de notre Assemblée, notamment pour les parlementaires, et notamment les nouveaux parlementaires. A l'Assemblée nationale, par exemple, la présence en réunion de Commission est obligatoire, mais je pense que cela doit être la même chose au Sénat, et je pense qu'il n'est pas prévu qu'un député ou une députée puisse dire : "Je ne viens pas à ma réunion de Commission parce que j'ai séance du Conseil de Paris au même moment".

Je voudrais quand même souligner que nous avons été amenés, à la demande du groupe MDE, le groupe MoDem, à intégrer la période menstruelle comme motif d'absence valable, permettant à nos collègues femmes d'être excusées au sens du règlement intérieur. Je pense que cela traduit évidemment notre souci d'une plus grande égalité femmes-hommes, y compris au sein de notre règlement intérieur.

Ensuite, c'est vrai que la durée des séances du Conseil de Paris risque de s'allonger un peu, puisque nous avons prévu un nouveau temps, si j'ose dire, le temps d'explication pour l'auteur d'un vœu amené à le retirer à la demande de l'Exécutif. Malgré tout, je dirais que ce temps de parole était déjà très souvent accordé pour la limpidité de nos débats.

Maud GATEL, vous avez évoqué un certain nombre de critiques visant la Maire de Paris. Je remarque que ces critiques sont extérieures à l'objet même de ce projet de délibération, c'est-à-dire la tenue des séances du Conseil de Paris et, de ce fait, le règlement intérieur qui régit nos séances.

Enfin, je dirais à Laurent SOREL que les deux minutes qu'il a évoquées sont seulement deux minutes pour les questions d'actualité ou lorsque les temps de débats sont organisés, ce qui était le cas à deux reprises durant cette séance. Sinon, le Code général des collectivités territoriales indique que, en tant que Conseiller de Paris, vous avez cinq minutes sur chaque projet de délibération, comme Colombe BROSSEL vous l'a rappelé à l'instant. D'ailleurs, vous avez parlé 2 minutes 55 sans être interrompu sur ce projet de délibération DDCT 101. Je ne vous encourage pas ici à abuser de ce droit qui vous est donné, mais nous avons en tout cas toutes et tous le souvenir que Danielle SIMONNET savait utiliser cette possibilité d'intervention de cinq minutes sur chaque projet de délibération.

En tout cas, merci de votre contribution collective. Je me réjouis que nous puissions adopter cette modification du règlement intérieur à l'unanimité de notre Assemblée, hormis l'abstention de Laurent SOREL.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 101.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est donc adopté à la quasi-unanimité. (2023, DDCT 101).

Merci beaucoup.

2023 DEVE 60 - Subvention complémentaire de fonctionnement (200.000 euros) à la régie personnalisée de l'école Du Breuil.

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la situation du personnel de l'école Du Breuil.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DEVE 60, ainsi que le vœu n° 87 rattaché. C'est une subvention complémentaire de fonctionnement à la régie personnalisée de l'école Du Breuil.

Raphaëlle PRIMET, puis Laurent SOREL.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Je vais surtout vous présenter le vœu.

Vous le savez, les personnels de l'école Du Breuil se sont mis en grève en cette rentrée, une grève significative et soutenue par les élèves. La situation que vit cette école est compliquée depuis de nombreuses années. On pourrait notamment se poser la question des conséquences du changement de statut et en faire un bilan, mais ce sera un travail de longue haleine.

A plus court terme, il nous semble urgent de répondre à la situation sociale compliquée dans cette école, un climat qui pèse lourdement sur le travail de l'ensemble des personnels enseignants, mais aussi administratifs et techniques, et qui pèse lourdement sur la qualité du service public. C'est d'autant plus alarmant que nous parlons de la formation initiale de jeunes d'une filière professionnelle qui forme à l'horticulture, un sujet central au vu de notre ambition écologique. Les personnels dénoncent aussi des rémunérations insuffisantes ou encore une organisation faite de pression, d'arbitraire et de souffrance au travail.

Par ailleurs, nous sommes inquiets quant aux conditions d'apprentissage. Nous nous battons depuis de nombreuses années, particulièrement depuis l'an dernier, contre les suppressions de postes et les classes surchargées. Nous sommes plusieurs dans cette majorité à dire qu'il faut diminuer le nombre d'élèves par classe et, "patatras", dans cette école qui dépend de la Ville, nous passons les effectifs dans certaines classes de 15/16 à 27. C'est incompréhensible et nous demandons que l'école revoie sa copie.

De plus, nous savons qu'un rapport de l'Inspection générale a été fait et nous espérions avoir pour le moins la synthèse ou les conclusions. Pour l'instant, nous ne les avons pas eues.

Bref, nous présentons un vœu qui demande deux choses. La première, c'est la revalorisation des personnels, qui peut prendre la forme de l'augmentation de la prime I.S.O.E. et de l'indemnité de professeur principal ou la mise en place d'une prime d'activité. La seconde est, je le disais, le retour à des effectifs maîtrisés, de 27 à 15 élèves en lycée, comme nous savions le faire, qui favorise les conditions de l'apprentissage.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à Laurent SOREL.

M. Laurent SOREL. - Merci.

J'ai cinq minutes, si je comprends bien, je vais donc en prendre trois et j'en garderai deux pour ma prochaine intervention… Non, cela ne fonctionne pas comme cela ? Désolé, j'ai mal lu !

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - C'est bien tenté !

M. Laurent SOREL. - Je soutiens évidemment le vœu du parti communiste, qui va dans le sens de ce que je pense. J'étais passé soutenir les grévistes de l'école Du Breuil le jour de la rentrée, école Du Breuil que certains appellent le "Henri-IV du paysage", mais qui n'est pas forcément dans la meilleure de ses formes, nous ont dit les professeurs.

C'est un peu paradoxal, parce que, à l'heure où on parle de débitumisation et de lutte contre le réchauffement climatique, cela devrait être "the place to be". Finalement, pas tant que cela. Il y a effectivement la question du passage en régie, et il y a la précarisation du corps professoral. De ce que m'ont dit les enseignants, il y a eu six départs en deux ans, mais une seule arrivée. Il n'y a plus de titularisation, mais une contractualisation généralisée des enseignants. Enfin, il y a des fermetures de classe, ce qui a fait doubler les effectifs. Aujourd'hui, il y a une classe par niveau au lieu de deux. En y ajoutant la souffrance au travail et les tensions qui existent, cela fait beaucoup.

Je n'ajouterai pas grand-chose, Raphaëlle a tout dit, mais j'ai une petite question à poser. Les enseignants s'inquiètent sur la perte éventuelle de leur statut de professeur de la Ville de Paris et sur le risque qu'ils changent de statut pour un statut plutôt de formateur, ce qui changerait énormément de choses pour leurs conditions de travail. J'en profite donc pour demander si c'est une inquiétude réelle et pour rassurer les enseignants de l'école si cette inquiétude n'est pas fondée.

Merci.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup. Encore mieux, vous avez parlé 2 minutes 10, cher Laurent SOREL.

Pour vous répondre, la parole est à Patrick BLOCHE.

Avant, je vous signale que j'ai été saisie d'une explication de vote sur le vœu par Valérie MONTANDON. Est-ce bien cela ?

Mme Valérie MONTANDON. - Oui, une explication de vote.

Madame la Maire, mes chers collègues, Franck MARGAIN ne pouvant pas intervenir sur ce projet de délibération puisqu'il siège au conseil d'administration de l'école Du Breuil, je vais vous faire part de son analyse.

Le projet de délibération propose que nous versions une subvention complémentaire de fonctionnement de 200.000 euros. Cette subvention complémentaire, nous la votons tous les ans et elle vient s'ajouter au budget global décidé en décembre. Pourquoi ne pas l'incorporer au montant total dès le début ? Nous nous interrogeons sur cette pratique.

Cela contribue à renforcer l'impression que l'école Du Breuil est un cavalier sans tête géré de façon chaotique. Je précise que, en six ans, l'école a connu trois directeurs, dont le dernier en charge fait un travail remarquable. Son travail est remis en cause de manière subjective et mérite tout notre soutien.

Nous voterons pour ce projet de délibération, assurément, mais nous mettons en garde contre votre gestion, qui souvent n'a pas su prendre des décisions courageuses et qui peine à améliorer la situation, il faut le dire.

En ce qui concerne le vœu des communistes, nous voterons contre, parce que le principal problème n'est pas la rémunération des enseignants mais le manque d'adhésion à un projet à long terme de l'école.

Merci.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour répondre à toutes ces interventions, je donne la parole à Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Vous avez compris que je suis le modeste suppléant de Christophe NAJDOVSKI, qui a dû se déporter logiquement de l'examen de ce projet de délibération et du vœu n° 87 qui lui est rattaché.

Je remercie évidemment les élus qui sont intervenus et les élus du groupe Communiste et Citoyen pour leur vœu sur l'école Du Breuil. C'est l'occasion pour moi de me réjouir avec tout l'Exécutif parisien du projet de délibération associé qui augmente le soutien financier de la Ville à hauteur de 200.000 euros.

La Ville de Paris est pleinement engagée aux côtés de l'école Du Breuil, qui, en tant qu'école d'horticulture de la Ville de Paris, assure une mission de service public de formation aux métiers du paysage et de l'agriculture urbaine, essentiels pour adapter la Ville au dérèglement climatique. C'est le "H4 du paysage et de l'horticulture", comme le rappelait Laurent SOREL.

Cependant, vous le savez, l'école souffre de tensions internes très fortes depuis plusieurs années, c'est pourquoi la Maire de Paris a lancé en janvier 2023 une mission de l'Inspection générale qui vise à améliorer le climat social au sein de l'établissement. Ce rapport sera présenté lors d'un C.A. extraordinaire mi-octobre, très exactement le 19. Des propositions vont être formulées pour améliorer les relations dans l'école et les conditions de travail de l'ensemble des personnels. C'est dans ce cadre que les sujets de la situation des personnels seront abordés.

Néanmoins, je vous réponds tout de même sur les différents attendus de votre vœu.

Au sujet des primes, le montant de la prime I.S.O.E. ayant été doublé par l'Etat au 1er septembre 2023, le montant de la prime I.S.O.E. versée aux enseignants de l'école Du Breuil est lui aussi doublé à partir de la même date. Concernant la prime d'équipement informatique, l'école Du Breuil a mis en place des outils de travail ne justifiant pas la mise en place de cette prime. En effet, chacune et chacun dispose d'un bureau et d'un équipement informatique associé.

Au sujet des effectifs, l'établissement compte en cette rentrée scolaire 283 apprenants, soit 13 de moins que l'année dernière, répartis dans 16 classes. L'effectif moyen des 16 classes de l'établissement s'établit à 17,6 élèves. Les effectifs par classe vont de 9 à 28 élèves. Il y a trois ans, une réforme a acté de passer de deux classes par niveau à une, compte tenu des très faibles effectifs en BAC professionnel. Cependant, une partie importante des enseignements délivrés font l'objet de dédoublements de classes pour permettre d'avoir des groupes de moins de 15 élèves. Par ailleurs, de nombreux cours sont conduits en "format pluri", c'est-à-dire que plusieurs enseignants prennent ensemble en charge une seule et même classe.

Enfin, sur la forme de votre vœu, la gestion de la régie autonome relève du conseil d'administration de l'école Du Breuil et non du Conseil de Paris. L'école dispose d'un conseil d'administration souverain, nous ne pouvons donc pas délibérer valablement dans notre instance sur des sujets de gestion interne à l'école.

Je terminerai évidemment en vous assurant que les priorités du président du conseil d'administration et de la Ville de Paris sont tout à la fois que l'école retrouve un cadre de travail apaisé et normalisé, et d'assurer des conditions d'apprentissage optimales pour les élèves.

C'est la raison pour laquelle je vous demanderai de bien vouloir retirer votre vœu, compte tenu des éléments que je vous ai apportés, notamment du souci d'assurer et de respecter l'indépendance de gestion de l'école.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Je regarde Raphaëlle PRIMET… Manifestement, le vœu ne sera pas retiré, je mets donc aux voix, à main levée, ce vœu avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Il faut toujours assumer ses convictions.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 87 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 60.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DEVE 60).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'engagement de la Ville dans la lutte contre le harcèlement scolaire.

Vœu déposé par les groupes MoDem, Démocrates et Ecologistes et "Indépendants et Progressistes" relatif à la lutte contre le harcèlement scolaire.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous allons passer à l'examen de vœux non rattachés.

Les vœux n^{os} 88, 89 et 89 bis, ainsi que le sous-amendement n° 105 sont relatifs à l'engagement de la Ville dans la lutte contre le harcèlement scolaire.

La parole sera à Anne-Claire TYSSANDIER, puis à Maud GATEL.

Mme Anne-Claire TYSSANDIER. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Je suis intervenue mardi lors du débat sur la rentrée scolaire pour parler de ce sujet du harcèlement qui nous concerne tous. Je crois que nous avons réellement conscience sur ces bancs que c'est un sujet sur lequel nous devons être extrêmement mobilisés, peu importent nos couleurs politiques. En tout cas, au groupe Changer Paris, c'est un sujet sur lequel nous travaillons depuis plusieurs années, en lien avec les arrondissements, avec les directeurs d'école et les associations.

Je me félicite de ce vœu de l'Exécutif en réponse au nôtre. J'aurais aimé qu'il reprenne la grande cause municipale, je pense que cela aurait pu donner un peu plus de visibilité à ce qui est fait aujourd'hui à Paris, mais ce n'est pas grave. Il va dans le bon sens.

Nous proposons un sous-amendement pour rappeler et demander que la Ville continue d'accompagner les associations qui œuvrent sur le terrain, qui sont bien souvent le premier rempart quand les familles sont démunies. Ce sont vraiment les associations qui interviennent en première ligne le plus souvent.

J'ai eu l'occasion de l'évoquer avec vous, Madame l'Adjointe, Madame VERSINI, mais si nous pouvions parler du sujet des locaux de "Marion la main tendue" en dehors de l'hémicycle, j'en serais vraiment très heureuse.

Nous allons voter pour votre vœu avec notre sous-amendement.

Merci beaucoup.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Maud GATEL.

Mme Maud GATEL. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

En France, 10 % des enfants considèrent l'école comme un lieu de souffrance, et un enfant sur dix est victime de harcèlement scolaire, soit 700.000 élèves par an, et cela commence dès le primaire. Les situations de harcèlement scolaire touchent tous les milieux sociaux et tous les types d'établissements, et se poursuivent également en dehors des établissements, notamment via les réseaux sociaux, entraînant ainsi des situations de cyberharcèlement. Les conséquences sont irréversibles, avec de lourdes pathologies telles que la dépression, la déscolarisation ou encore le suicide.

À l'initiative de mon collègue Erwan BALANANT, le harcèlement scolaire est désormais reconnu comme un délit pénal qui peut être puni jusqu'à 10 ans de prison et 150.000 euros d'amende en cas de suicide ou de tentative de suicide de la victime harcelée.

En mars dernier, ma collègue Catherine IBLED avait déposé un vœu sur la prise en charge des enfants harceleurs, qui avait alors été refusé au motif que l'ensemble des sujets était déjà pris en charge. Le Gouvernement a décidé de faire du harcèlement scolaire une priorité absolue et de renforcer son programme de prévention en cette rentrée scolaire par des mesures qui pourraient être également complétées au niveau municipal.

C'est pourquoi nous souhaitons que la question du harcèlement soit une cause municipale majeure et que soit renforcée la sensibilisation au sein des établissements scolaires, en sachant que l'univers de l'enfant scolarisé est un tout, dans la période scolaire mais également pendant les temps de cantine ou en activités périscolaires, qui sont

effectivement du ressort des prérogatives de la Ville. Il faut les accompagner de campagnes d'information et de sensibilisations régulières à destination du grand public, des hôpitaux et des institutions publiques afin d'assurer une meilleure détection, un soutien et une prise en charge adaptée pour les victimes de harcèlement.

Enfin, dans cette même démarche, il faut créer un poste, à raison d'au moins un par arrondissement, de médiateur et conseiller en protection de l'enfance et harcèlement. Il aura un rôle d'interlocuteur privilégié pour les victimes et leur famille, et d'intermédiaire entre le grand public, les élus et les professionnels de santé.

Je vous remercie.

(M. Patrick BLOCHE, adjoint, remplace Mme Colombe BROSSEL au fauteuil de la présidence).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Présidente, pour la présentation de ce vœu.

Je donne de fait la parole à Dominique VERSINI pour répondre à ces deux vœux au nom de l'Exécutif.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, mes chères collègues, Anne-Claire TYSSANDIER et Maud GATEL, pour votre intervention qui reflète vraiment notre pensée et notre engagement collectif.

Le harcèlement scolaire est un fléau qui concerne un enfant sur dix en France et trois enfants par classe. Il est amplifié par le cyberharcèlement du fait de la présence accrue des enfants sur Internet et des réseaux sociaux, notamment depuis la crise du Covid-19. Le suicide du jeune Nicolas, âgé de 15 ans, illustre tragiquement ce que vivent trop d'enfants en France, ainsi que leurs parents lorsque des procédures inhumaines sont opposées à leurs inquiétudes. Je salue à cet égard la réaction et les engagements pris par la Première Ministre et par le Ministre de l'Education nationale.

A Paris, nous avons voté en 2021 un plan de lutte contre les violences faites aux enfants avec différents engagements. Nous avons souhaité ouvrir une "Maison de Marion", qui a été inaugurée le 20 novembre 2021 au dernier étage d'un centre maternel de l'Aide sociale à l'enfance de Paris. L'association s'était engagée à réaliser des conférences-débats ou cinés-débats dans les arrondissements parisiens volontaires, ainsi que des ateliers à destination des parents.

Malheureusement, cet objectif s'est heurté à deux obstacles. D'une part, l'association n'a pas été en mesure - pour différentes raisons - de remplir les engagements qui étaient les siens dans le cadre de la convention qu'elle avait signée avec la Ville et de la subvention que nous avions votée en 2021 et 2022. D'autre part, en ce qui concerne les locaux que la Ville de Paris avait gracieusement mis à sa disposition, ils ont effectivement fait l'objet en 2022 d'un avis défavorable de la Préfecture de police pour de l'accueil du public.

Pour des raisons que je ne saurais pas vous expliquer, sûrement un changement d'équipe, nos services ont prévenu tardivement l'association de cet empêchement et n'ont à ce stade pas trouvé de solution pour en faire un établissement recevant du public. Néanmoins, au regard de la situation, il a été proposé à l'association "Marion la main tendue" d'occuper ces locaux pendant encore une année, sans pouvoir y recevoir du public, malheureusement, et la Ville de Paris s'est engagée à chercher une solution alternative dans le parc associatif.

Parallèlement, la mission "Droits de l'enfant" de la Ville, qui se rend dans les établissements scolaires et lieux de loisirs, a sensibilisé plus de 15.500 enfants parisiens à la problématique du harcèlement et du cyberharcèlement. De même, en lien avec la DICOM, nous avons mis en place des campagnes de communication permettant de diffuser sur l'ensemble des panneaux lumineux de la Ville, à chaque rentrée scolaire et pour une durée de deux semaines, les numéros indispensables que sont le 119, le 3020, et le 3018, numéro pour la protection de l'enfance, le harcèlement et le cyberharcèlement. Le 3018 est devenu le numéro commun pour toute forme de harcèlement.

Nous avons également organisé en mai dernier les "Etats généraux de la parentalité et de l'éducation au temps du numérique", qui ont réuni plus de 500 parents et professionnels de l'enfance autour des meilleurs experts du numérique et du cyberharcèlement. Enfin, je rappelle l'engagement de mon collègue Patrick BLOCHE et de ses équipes sur ce sujet via la formation des professionnels de la DASCO à la prévention des violences à l'école et via un appel à projets "Parentalité à l'ère du numérique".

Toutes ces actions, si elles sont essentielles, gagnent à être renforcées. Pour l'année 2024, nous vous proposerons d'organiser dans toutes les mairies d'arrondissement volontaires des conférences dédiées aux familles et aux professionnels pour mieux les informer et les accompagner en présence de tous les acteurs de terrain, dont le 3018. De même, nous poursuivrons et développerons les campagnes de communication sur les panneaux lumineux de la Ville, car l'information est essentielle.

Enfin, je souhaiterais que l'on puisse, en partenariat avec l'Académie de Paris et l'A.R.S., expérimenter la création d'une équipe mobile d'intervention dédiée à la prise en charge des enfants victimes de harcèlement sur le modèle mis en place par Pr Sylvie TORDJMAN, pédopsychiatre à Rennes et conseillère en santé mentale à l'Aide sociale à l'enfance.

Je suis évidemment favorable au sous-amendement que Mme TYSSANDIER a proposé, et c'est parce que ce sujet appelle une mobilisation de toutes et tous que je vous invite à voter ce vœu de l'Exécutif, incluant la proposition que vous nous avez faite de sous-amendement.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Maire, chère Dominique VERSINI.

J'ai pu constater qu'il y avait des discussions fructueuses. J'ai une explication de vote de Catherine IBLED sur le vœu n° 89 bis de l'Exécutif, que j'ai bien notée.

Avant, je vais procéder au rituel habituel. J'imagine que le vœu n° 88, déposé par le groupe Changer Paris, est retiré, puisque son sous-amendement n° 105 a reçu un avis favorable de l'Exécutif. Sommes-nous bien d'accord ?

Mme Maud GATEL. - Oui.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci.

Le groupe MoDem accepte-t-il de retirer son voeu au profit du vœu de l'Exécutif ?

Mme Catherine IBLED. - Nous allons maintenir notre vœu, mais nous soutiendrons également le vôtre.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - D'accord. Etait-ce votre explication de vote ? Non, il y aura une autre explication de vote ensuite.

Le vœu n° 89 est maintenu, je le mets donc aux voix, à main levée, cela nous permet d'avancer. L'avis de l'Exécutif est défavorable.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu n° 89 est rejeté.

Merci.

De ce fait, je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 105 du groupe Changer Paris au vœu n° 89 bis de l'Exécutif avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 105 est adopté à l'unanimité.

Le vœu n° 89 bis de l'Exécutif, amendé par le groupe Changer Paris, fait donc l'objet d'une explication de vote de Catherine IBLED.

Mme Catherine IBLED. - Merci, Monsieur le Maire.

C'était avec étonnement que nous avons appris ce matin que vous souhaitiez proposer un vœu bis au vœu que nous avions déposé avec ma collègue Maud LELIÈVRE. Je dis "avec étonnement" pour deux raisons. D'abord parce que, au mois de juillet dernier, vous aviez demandé, Monsieur le Maire, de retirer un vœu qui portait sur le sujet du harcèlement scolaire au motif que la Ville était, je vous cite, "déjà pleinement mobilisée dans le cadre de cette lutte contre le harcèlement". Il est vrai que la Ville est mobilisée. Ensuite parce que vous aviez également rejeté le vœu que j'avais présenté en mars 2023 demandant, entre autres, une meilleure prise en charge des enfants harceleurs.

C'est un revirement heureux que celui que vous venez de faire, car nous avons finalement réussi à vous convaincre de l'intérêt d'amplifier vos actions en la matière, et je vous en remercie. Paris doit être à la hauteur afin d'améliorer la prévention et la détection du harcèlement, mais aussi protéger les victimes.

Evidemment, nous voterons votre vœu, car nous souhaitons faire avancer les choses, mais je crois qu'il est des moments où, dans la différence de nos sensibilités et de nos idées, nous pouvons nous rassembler et travailler ensemble sur un sujet aussi important que celui du harcèlement scolaire, qui est en réalité une lutte contre la souffrance des enfants. C'est en tout cas notre vision des choses, et nous voterons votre vœu.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Catherine IBLED.

Comme vous l'avez très bien dit, seul l'objectif compte et le fait que nous soyons toutes et tous mobilisés pour lutter contre ce fléau terrible qu'est le harcèlement scolaire.

Vous accepterez toutefois que je ne valide pas votre interprétation du positionnement de l'Exécutif en la matière, car, entre Dominique VERSINI et moi-même, il n'y a pas une feuille de papier à cigarette qui peut être glissée quant à notre position et notre détermination sur ce sujet.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 89 bis de l'Exécutif, amendé par le groupe Changer Paris.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté à l'unanimité, je vous en remercie. (2023, V. 193).

Désignation de représentants du Conseil de Paris dans divers organismes.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Je vous propose de procéder à la désignation de représentants du Conseil de Paris dans les organismes suivants :

Comité parisien d'éthique funéraire (R. 22) :

- M. Paul SIMONDON.

Société anonyme d'H.L.M. "Immobilière 3F" (I3F) (R. 23) :

- Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI.

Établissement public local à caractère industriel et commercial "Eau de Paris" (Conseil d'administration) (R. 24) :

- M. Romaric MONTBOBIER, personnalité qualifiée en tant que représentant du personnel,

- M. El-Mostafa DAHMANE, personnalité qualifiée en tant que représentant du personnel.

Mission d'Information et d'Évaluation relative aux bois de Boulogne et de Vincennes (R. 25) :

- Mme Camille NAGET.

Les candidatures proposées sont adoptées. (2023, R. 22 et R. 25).

Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous propose maintenant de vous prononcer, à main levée, par un vote global d'approbation, sur les projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

Ces projets de délibération sont adoptés et leur liste sera, selon l'usage, annexée au procès-verbal de la présente séance.

Je vais être amené à suspendre la séance. Comme vous le savez, elle reprendra demain matin à 9 heures par l'élection de trois nouveaux adjoints. Je vous souhaite d'ores et déjà, à 18 heures 30, une bonne soirée.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue le jeudi 5 octobre 2023 à dix-huit heures trente-cinq minutes, est reprise le vendredi 6 octobre 2023 à neuf heures vingt minutes, sous la présidence de Mme Anne HIDALGO, Maire de Paris).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci d'être ici, j'ouvre cette séance avec un objet qui est celui de l'élection des nouveaux adjoints à la Maire de Paris, suite au scrutin des sénatoriales du 24 septembre dernier.

Election d'adjoint.e.s à Mme la Maire de Paris.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - A l'issue des élections sénatoriales du 24 septembre dernier, trois de mes adjoints, c'est une grande fierté, et peut-être une grande première aussi, ont été élus sénateurs et sénatrice. Je ne vais pas les refaire applaudir, mais si vous le voulez, il n'y a pas de problème.

Il s'agit bien sûr de Ian BROSSAT, de Colombe BROSSEL et d'Anne SOUYRIS, qui ont commencé à faire leurs premiers pas au Sénat. Ian a sorti la cravate, nous avons maintenant un élu qui porte la cravate, ce n'était pas une obligation ici.

Conformément à la loi, puisqu'il y a une incompatibilité d'être adjoint et parlementaire, ils ont présenté leur démission de l'Exécutif parisien, laquelle démission a été présentée et actée par le Préfet de Région, conformément aux dispositions légales et réglementaires.

A partir de là, le délai ouvert pour pouvoir procéder au remplacement de ces trois adjoints qui quittent leurs fonctions, parce que nouvellement élus sénateurs, nous sommes en mesure ce matin de procéder à l'élection des trois nouveaux adjoints.

Je veux donc renouveler mes félicitations et leur dire à nouveau combien je suis heureuse de les avoir eus comme adjoints et avoir pu compter sur leur expérience, leur engagement et leur solidarité dans cet hémicycle, au sein de l'Exécutif.

Je vais donc procéder à la proposition concernant les trois nouveaux adjoints entrant dans l'Exécutif, issus des trois formations politiques constituant notre majorité.

Je vous proposerai donc que Nicolas BONNET-OULALDJ devienne adjoint. Même si le vote ne concerne que la nomination de l'adjoint et pas la délégation, puisque c'est une compétence de la Maire, je vous indique que la compétence et la délégation qu'aura Nicolas BONNET-OULALDJ, c'est d'être adjoint en charge du commerce, de l'artisanat, des professions libérales, des métiers d'art et de la mode.

La deuxième proposition concerne Thomas CHEVANDIER, cher Thomas, qui sera adjoint en charge de la construction publique, du suivi des chantiers, et de la coordination des travaux sur l'espace public.

La troisième adjointe à entrer dans l'Exécutif sera Mélody TONOLLI qui, elle, sera en charge de la politique de la ville.

Nous aurons dans un instant à voter sur une liste avec ces trois noms pour que ces trois élus puissent devenir adjoints et adjointe.

Vous avez vu, des délégations ont bougé, parce que des élus nous ont fait part de leur volonté de bouger.

Jacques BAUDRIER sera en charge du logement et de la transition écologique du bâti. Une nouvelle fonction qu'il va occuper.

Anne-Claire BOUX sera en charge de la santé publique et des relations avec l'A.P.-H.P., de la santé environnementale, de la lutte contre les pollutions, et de la réduction des risques.

Antoine GUILLOU sera en charge de la propreté de l'espace public, du tri des déchets, du recyclage et du réemploi.

Olivia POLSKI sera en charge des ressources humaines, du dialogue social et de la qualité du service public.

Nous ne votons pas sur leurs noms, puisqu'ils sont déjà adjoints et qu'il s'agit d'un changement de délégation. Je les remercie très sincèrement pour tout le travail qu'ils ont effectué dans les missions précédentes et pour le travail qu'ils vont effectuer dans les missions à venir.

Je veux vous informer aussi, même si ce n'est pas soumis au vote, de la nomination de trois nouvelles conseillères déléguées :

- Johanne KOUASSI, qui sera conseillère déléguée auprès d'Emmanuel GRÉGOIRE, en charge des services publics de proximité et des relations avec les arrondissements.

- Barbara GOMES, qui sera conseillère déléguée auprès de Jacques BAUDRIER, en charge de l'encadrement des loyers, des plateformes locatives et de la protection des locataires.

- Léa VASA, qui sera conseillère déléguée auprès de Dan LERT, en charge des canaux.

Je leur souhaite aussi bien sûr bonne chance dans leurs nouvelles missions et dans les services aux Parisiennes et aux Parisiens.

Je vous précise qu'il s'agit d'un scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel, et bien sûr à bulletin secret.

Je vais demander aux quatre conseillers les plus jeunes constituant le Bureau de rejoindre la table de vote. Il s'agit d'Alice TIMSIT, Raphaëlle RÉMY-LELEU, Anouch TORANIAN et Léa VASA, mais comme on ne vote pas sur elle, il n'y a pas de sujet.

Conformément à l'article 3 de notre règlement intérieur, le vote par procuration est bien sûr possible. Les pouvoirs sont à remettre au Chef du Bureau des séances, à proximité de la table de vote.

Mme la Secrétaire générale va procéder à l'appel nominal des élus, et je vous invite à vous déplacer à l'appel de votre nom pour pouvoir voter.

Mes chers collègues, le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au vote par appel nominatif).

Chers collègues, tout le monde a voté, le scrutin est clos.

Nous allons pouvoir procéder au dépouillement. Je vais suspendre la séance pendant dix minutes, le temps du dépouillement. Merci à vous.

(Il est procédé au dépouillement).

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à neuf heures cinquante minutes, est reprise à dix heures dix-huit minutes, sous la présidence de Mme la Maire de Paris).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je vous propose de vous rasseoir, je vais vous annoncer les résultats. Je remercie les élus de l'opposition qui sont présents, je remercie cette attitude hautement républicaine, merci à vous d'être là.

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 96

Bulletins blancs ou nuls : 10

Suffrages exprimés : 86

Majorité absolue : 44.

La liste proposée a obtenu 86 voix et donc Mme Mélody TONOLLI, M. Nicolas BONNET-OULALDJ et M. Thomas CHEVANDIER sont proclamés adjointe et adjoints à la Maire de Paris.

Félicitations à vous.

Nous allons pouvoir assez vite nous réunir dans cette nouvelle formation. Je vais proposer d'ailleurs aux heureux élus et aux trois conseillères déléguées de prendre une photo avec moi. Très vite, on aura une réunion de l'Exécutif au grand complet. Je vous verrai aussi bien sûr individuellement sur vos délégations, y compris sur les changements de délégation pour que l'on puisse faire le point.

Très belle élection. Très belles perspectives, j'en suis très heureuse.

Clôture de la séance.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, la séance du Conseil de Paris est close.

(La séance est levée à dix heures vingt-cinq minutes).

Liste des questions écrites posées à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police.

Questions du groupe "Les Écologistes".

QE 19-2023 - Question de Mme Chloé SAGASPE et les élu.es du groupe "Les Écologistes" à Mme la Maire de Paris relative à l'expérimentation de petits déjeuners gratuits dans les écoles maternelles et élémentaires des quartiers "politique de la ville".

Libellé de la question :

"En Avril 2021, le Conseil de Paris a adopté un vœu relatif à une expérimentation de petits déjeuners gratuits dans les écoles maternelles et élémentaires des quartiers "politique de la ville". En effet, selon l'association de la Fondation étudiante pour la Ville (AFEV), 13 % des enfants scolarisés en réseau d'éducation prioritaire arrivent à l'école sans avoir pris de petit déjeuner et ne bénéficient donc pas de bonnes conditions d'apprentissage.

Lors de l'année scolaire 2021-2022, en France, ce sont près de 300.000 élèves qui ont pu bénéficier d'un tel dispositif, démontrant tout son intérêt notamment sur l'attention en classe et l'apprentissage des bonnes pratiques en matière d'alimentation. Par exemple, en 2021, la Ville de Lyon a mis en place une expérimentation dans une école maternelle en zone "politique de la ville", bénéficiant chaque semaine à 80 enfants de la petite à la grande section, permettant une diffusion de ce dispositif à l'échelle métropolitaine.

Ce dispositif est d'autant plus essentiel que l'impact social et économique de l'inflation actuelle, particulièrement ressenti par les populations socialement les plus vulnérables, le rend plus nécessaire que jamais.

Ainsi, Chloé SAGASPE et les élu.es du groupe "Les Écologistes" souhaitent avoir des informations quant à la mise en place de l'expérimentation de la distribution de petits déjeuners gratuits, équilibrés, issus de productions agricoles, locales et agro écologiques, et répondant aux besoins nutritionnels des élèves scolarisés dans les écoles maternelles et élémentaires situées en zone "politique de la ville"."

Réponse (M. Patrick BLOCHE, adjoint) :

"En conséquence de la délibération 1961-586 votée les 26 et 27 décembre 1961, la Ville de Paris a confié aux caisses des écoles (C.D.E.), établissements dotés d'une personnalité juridique et de l'autonomie financière (voir les articles L. 212-10 et R. 212-28 du Code de l'éducation), la responsabilité de la restauration scolaire.

Il appartient ainsi à chaque maire d'arrondissement, en tant que président.e des caisses des écoles, de décider de fournir des prestations complémentaires à celles définies dans les convention-cadres qui régissent la relation entre les caisses des écoles et la Ville de Paris, fixant les objectifs pour les premières, et les moyens alloués par le biais d'une subvention par cette dernière.

La prise d'un petit déjeuner par les enfants est reconnue comme une nécessité pour une meilleure attention durant la matinée d'apprentissages scolaires, et son absence, en particulier dans certaines familles en situation de précarité, est pénalisante pour les enfants. Face à cette précarité, a émergé depuis plusieurs années l'idée que des petits déjeuners soient servis dans les écoles. Un certain nombre de caisses des écoles ont donc lancé des expérimentations, qui ont pris des formes diverses, et qui ne suivent pas un modèle uniforme.

Ainsi la C.D.E. du 19e avait lancé une opération en lien avec les services de l'Education nationale, qui repérait les enfants pouvant en avoir besoin. D'autres caisses des écoles ont pu réaliser un service de petit déjeuner de façon épisodique dans quelques écoles. D'autres privilégient l'éducation au petit déjeuner par le biais d'ateliers animés par des diététicienn.e.s-nurtitionnistes dans les écoles, permettant de sensibiliser les élèves aux bons gestes à avoir le matin. D'autres enfin privilégient la distribution d'un en-cas à consommer plutôt durant le temps de la recréation de la matinée.

Plus spécifiquement, les caisses des écoles des 12e et 14e arrondissements ne prévoient pas dans l'immédiat de servir de petits déjeuners."

QE 20-2023 - Question de Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU et les élu.es du groupe "Les Écologistes" à M. le Préfet de police relative à la mise en place de la circulation différenciée lors de pics de pollution.

Libellé de la question :

"Monsieur le Préfet,

La semaine du 4 au 10 septembre, Paris a connu un nouvel épisode caniculaire qui a duré plus de cinq jours avec des températures dépassant les 30 degrés sous abri. Météo France a placé la Région Île-de-France en vigilance orange pendant une partie de cette semaine et la Ville de Paris a rapidement déclenché le niveau 3 de son Plan Canicule et rendu gratuit le stationnement résidentiel.

Dimanche 10 septembre, Paris faisait face à son cinquième jour consécutif de pic de pollution à l'ozone, avec un dépassement du niveau de pollution fixé à 180 mg par mètre cube. Dès le début de la semaine, nos élu.es écologistes, au nom de l'Exécutif parisien, avaient demandé la mise en place de la circulation différenciée pour les véhicules les plus polluants classés Crit'Air 3. Cette circulation différenciée aurait permis une réduction significative des niveaux de pollution comme cela a été prouvé à chaque fois que cette disposition a été décrétée.

Vous nous avez opposé un refus, préférant des mesures incitatives mais non contraignantes, suscitant l'incompréhension générale, y compris dans la presse. Samedi 9 septembre, le journal "Le Monde" titrait : "Paris suffoque, mais la Préfecture de police refuse d'activer la circulation différenciée en pleine Coupe du monde de rugby".

Parmi les arguments qui nous ont été opposés, figurait en effet le début de la Coupe du monde de rugby. Nous nous étonnons d'une telle priorisation.

En juin 2019, avec des niveaux de pollution similaires, la circulation différenciée avait cependant été mise en place par votre prédécesseur.

Nous sommes d'autant plus inquiet.e.s de cette décision que des épisodes caniculaires couplés à de tels niveaux de pollution peuvent tout à fait se reproduire pendant les Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 qui auront lieu en plein été.

Enfin, il était de coutume de réunir le comité des élu.es en urgence chaque jour en cas de dépassement des seuils d'information et d'alerte pour ajuster les mesures d'urgence prises au plus près de la situation. Nous constatons que pour les deux derniers pics de pollution, cela n'a pas été le cas, privant les collectivités d'informations et de la possibilité de vous saisir pour renforcer les mesures.

Aussi, Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU et les élu.es du groupe "Les Écologistes" au Conseil de Paris vous demandent donc :

- de leur communiquer précisément les éléments qui ont motivé la décision de ne pas mettre en application la circulation différenciée dans la Capitale lors du pic de pollution de septembre 2023 ?

- quelle est la stratégie que vous comptez mettre en place en cas de pic de pollution lors des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 et ce afin de protéger au mieux la santé publique ?"

Réponse (M. le Préfet de police) :

"Les mesures appliquées en cas de pic de pollution sont fixées par l'arrêté inter-préfectoral n° 2016-01383 du 19 décembre 2016 relatif aux procédures d'information-recommandation et d'alerte du public en cas d'épisode de pollution en Région d'Île-de-France.

Conformément aux dispositions de cet arrêté, le Préfet de police, Préfet de la zone de défense et de sécurité de Paris, se doit d'apporter une réponse exceptionnelle et proportionnée aux caractéristiques de l'épisode lui-même et de son évolution, en tenant compte de ses effets sur la santé mais aussi de la dimension régionale de l'événement, la concentration de particules n'affectant pas seulement la Ville de Paris.

Ces mesures sont systématiquement mises en œuvre en concertation avec un comité technique regroupant différents experts, notamment l'association Airparif, météo-France, la Direction régionale et interdépartementale de l'Environnement, de l'Aménagement et des Transports (DRIEAT), le Laboratoire central de la Préfecture de police (LCPP) et l'Agence régionale de Santé (ARS). Les représentants des collectivités territoriales et des établissements publics qui leur sont rattachés (Ville de Paris, conseils régional et départementaux d'Île-de-France, Métropole du Grand Paris, Île-de-France Mobilités) sont également consultés.

L'épisode de pollution du 6 au 8 septembre dernier, provoqué par des conditions météorologiques exceptionnelles, a conduit le Préfet de police à prendre les mesures suivantes, après concertation avec les élus et les experts, pour limiter les émissions de polluants dès le deuxième jour de dépassement du seuil d'information-recommandation :

- abaissement de la vitesse maximale autorisée ;

- interdiction du brûlage à l'air libre ;

- report des travaux d'entretien ou de nettoyage pour éviter l'émission de composés organiques volatiles ;

- renforcement des contrôles de lutte contre la pollution dans le secteur des transports ;

- réduction des émissions des établissements industriels.

Il a également été recommandé, de façon incitative, de limiter les déplacements en voiture, et de privilégier le covoiturage le cas échéant.

Lors du comité avec les élus, seul le représentant de la Maire de Paris sollicitait la mesure de circulation différenciée, contre l'avis des autres représentants des collectivités franciliennes. Dans ces conditions, et au regard des caractéristiques de l'épisode de pollution et de la réduction déjà conséquente de la circulation automobile à cette période de l'année, le Préfet de police a décidé de ne pas avoir recours à la circulation différenciée.

De nombreux paramètres entrent en ligne de compte lors de la prise de décision. Aussi, en cas de pic de pollution lors des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024, le Préfet de police, comme pour les précédents épisodes, mettra en place les mesures appropriées aux épisodes de pollution, tout en respectant une logique de proportionnalité. Il s'appuiera pour cela sur l'avis des comités d'élus et d'experts. Il tiendra en outre compte de l'acceptation de l'ensemble des mesures par la population francilienne, lourdement impactée par ces contraintes de déplacement."

QE 21-2023 - Question de M. Emile MEUNIER et les élu.es du groupe "Les Écologistes" à Mme la Maire de Paris relative au dispositif "louer solidaire et sans risqué".

Libellé de la question :

"Madame la Maire,

La Ville de Paris, avec l'aide de partenaires spécialisés, recherche activement des logements privés pour héberger des Parisiens en difficulté. Paiement garanti du loyer et des charges, remise en état de l'appartement en cas de dégradation, gestion locative par un organisme agréé, possibilité de défiscalisation, autant d'avantages proposés par la Ville de Paris à travers un dispositif avantageux et solidaire : "Louez solidaire et sans risque".

Nous connaissons malheureusement une recrudescence de personnes en grandes difficultés pour se loger et même sans logement. Il convient donc de mobiliser toutes les ressources possibles pour leur apporter des solutions.

Aussi, M. Emile MEUNIER et les élu.es du groupe "Les Écologistes" au Conseil de Paris vous remercient de bien vouloir présenter un bilan du dispositif "Louez solidaire et sans risque" et, le cas échéant, les pistes d'amélioration pour faire monter en puissance ce dispositif."

Réponse (M. Jacques BAUDIER, adjoint) :

"Je vous remercie pour cette question qui permet de valoriser ce dispositif, porté par la Ville depuis plusieurs années.

Le dispositif "Louez solidaire et sans risque" a été créé dans le but d'inciter les propriétaires privés à remettre sur le marché des logements vacants et louer leurs logements pour héberger des parisiens en difficulté. Ce dispositif

permet l'accompagnement des locataires et une gestion sans frais avec plusieurs garanties prises en charge par la Ville de Paris.

Aujourd'hui ce sont à l'instant présent 1.200 logements gérés et autant de ménages accueillies et accompagnés.

Depuis sa création, ce sont 1.689 logements captés et 3.989 ménages accueillis dans le dispositif. Sur ces ménages, 2.674 ménages ont été relogés, essentiellement par les dispositifs "ACD" (Accord Collectif Départemental) et désormais "ARPP" (Accord pour le Relogement des Publics Prioritaires).

Ce sont donc environ 12.240 personnes qui ont été prises en charge depuis la création du dispositif et 6.943 depuis le début de la mandature.

Financé sur les fonds du F.S.L. (Fonds de solidarité pour le logement), le dispositif est porté par la DSOL sur le versant suivi de l'A.S.L.L. (L'accompagnement social lié au logement) et de l'accompagnent social des ménages et par la DLH pour le suivi de la gestion administrative et financière de la gestion locative et le relogement.

Le dispositif reste dynamique et a su s'adapter aux évolutions des besoins : à sa création le dispositif a été mis en place pour trouver une réponse à la problématique des familles hébergées à l'hôtel.

Si ce public reste la cible (43 % des entrées en 2022 de ménages sortants de prise en charge hôtelière au titre du Samu social et 28 % au titre de l'ASE), le dispositif est ouvert désormais au public des sortant de contrats des jeunes majeurs, et aux réfugiés statutaires isolés.

Le dispositif a évolué avec la mise en place d'un louez solidaire renforcé en 2018, permettant l'accueil de famille sortant d'hôtel cumulant de nombreuses difficultés et peut s'adapter pour permettre l'accueil comme cet été de familles ukrainiennes en fin de prise en charge d'hébergement.

Ce dispositif est pensé comme une étape dans le parcours résidentiel des ménages. Il permet en effet la prise en charge de personnes hébergées dans des dispositifs d'urgence, dans l'attente de relogement plus pérenne.

Le suivi social renforcé permet non seulement une stabilisation de ces ménages, mais également un accompagnement vers le logement.

Les services de la Ville sont en effet particulièrement mobilisés sur le relogement de ces ménages, notamment dans le parc social, avec les dispositifs de l'A.R.P.P. (Accord pour le Relogement des Publics Prioritaires).

Concernant les perspectives de développement, un plan d'action et de communication ambitieux a été mis en place pour susciter un rebond des captations ; il est porté par les deux directions DLH et DSOL :

- Campagne de mailing avec la "start-up" Zéro logement vacant : 2.500 courriers adressés aux propriétaires de logements vacants de plus de deux ans.

- Contact avec la Chambre notariale de Paris.

- Courriers aux institutionnels susceptibles d'être intéressés par la captation de tout ou partie de leur patrimoine.

- Courrier de valorisation aux propriétaires dans le dispositif qui doivent être les meilleurs ambassadeurs pour démontrer des effets bénéfiques du dispositif, tant sur une action positive d'inclusion que sur leur propre intérêt.

- Mise en modernité des outils de communication avec un nouveau visuel et une ouverture aux réseaux, nos propriétaires étant essentiellement en province.

D'autres actions seront renforcées dans les prochains mois, pour valoriser ce dispositif et identifier de nouveaux propriétaires, souhaitant s'inscrire dans cette démarche."

QE 22-2023 - Question de Mme Léa VASA et des élu.es du groupe "Les Écologistes" à Mme la Maire de Paris relative au budget de la gestion des déchets.

Libellé de la question :

"Madame la Maire,

Le Rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés à Paris fait état chaque année d'une différence en section de fonctionnement d'environ 100 millions d'euros entre les dépenses et les recettes associées à la gestion des déchets :

- RPQS 2021 : 539 millions d'euros de dépenses pour 634 millions d'euros de recettes,

- RPQS 2020 : 540 millions d'euros de dépenses pour 615 millions d'euros de recettes,

- RPQS 2019 : 511 millions d'euros de dépenses pour 340 millions d'euros de recettes.

Ainsi Mme Léa VASA et les élu.es du groupe "Les Écologistes" souhaitent connaître les raisons de cet écart."

Réponse (M. Antoine GUILLOU, adjoint) :

"Les indicateurs financiers présentés dans les rapports sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés à Paris (R.P.Q.S.) sont calculés sur la base des comptes administratifs approuvés chaque année par délibération du Conseil de Paris.

Le périmètre du R.P.Q.S. est toutefois plus restreint que l'annexe, issue des comptes administratifs de la Ville, dédiée à la TEOM et se limite au service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.

Les chiffres présentés au R.P.Q.S. peuvent laisser apparaître un déséquilibre léger entre dépenses et recettes car :

- Le R.P.Q.S. ne prend traditionnellement pas en compte l'intégralité des dépenses supportées par les fonctions support de la Ville (DRH, DFA, DCPA, DILT). Il s'agit là de coûts induits, comme par exemple les dépenses de gestion des personnels, les dépenses d'habillement du personnel de la propreté, les dépenses d'électricité ou encore les dépenses liées aux baux pris par la Ville pour permettre la bonne exécution du service de la propreté ;

- L'indicateur financier évoqué ne prend pas en compte les dépenses d'investissement.

Afin de mieux documenter ces écarts, et pour avoir une vision globale de la politique publique menée en matière de propreté, il convient de se référer à l'annexe relative à la répartition de la TEOM qui recense l'ensemble des dépenses contribuant au service de collecte et propreté, y compris les coûts supportés par les services transversaux de la collectivité.

Depuis la loi de finances pour 2019, le droit encadre précisément le champ des dépenses et des recettes devant être prises en compte dans cette annexe. Aussi, un recensement des dépenses, y compris la masse salariale, et des recettes des directions opérationnelles contribuant directement au service public de la collecte des déchets et de la propreté urbaine a permis d'intégrer ces éléments dans une annexe dédiée au budget conformément à l'arrêt du Conseil d'Etat de 2021 (CE, Métropole de Lyon, 22 octobre 2021).

Pour rappel, lors du débat sur le budget primitif pour 2023, le Conseil de Paris a adopté la délibération relative à la fixation du taux de la TEOM pour 2023. Le taux adopté est identique à celui de 2022, soit un taux de 6,21 % bien inférieur au taux moyen national qui s'élevait à 9,37 % en 2022. Dans le cadre du B.P. 2023 les recettes sont inscrites à hauteur de 663 millions d'euros et les dépenses, de fonctionnement et d'investissement, sont évaluées à environ 628 millions d'euros.

Le Conseil d'État a par ailleurs rappelé que le taux adopté par les collectivités et, par conséquent, le produit afférent, ne devaient pas être manifestement disproportionnés par rapport au montant des dépenses engagées. Sur ce point, la jurisprudence retient que la TEOM doit financer le service sans excédent manifeste, c'est-à-dire pas plus de 15 % du coût du service public de gestion des déchets."

QE 23-2023 - Question de Mme Léa VASA et des élu.es du groupe "Les Écologistes" à Mme la Maire de Paris relative à l'occupation des presbytères entretenus par la Ville de Paris.

Libellé de la question :

"Madame la Maire,

La Ville de Paris gère et rénove de nombreux presbytères.

Ainsi Mme Léa VASA et les élu.es du groupe "Les Écologistes" souhaitent connaître l'état des lieux de l'occupation de ces presbytères, en particulier :

- leur recensement (nombre, localisation, surface…),

- coût de gestion,

- leurs usages (logement, activités et leur nature), taux d'occupation, etc.,

- le cadre légal dans lequel s'inscrit cette occupation,

- le montant des loyers et la façon dont ils sont déterminés."

Réponse (M. Jacques BAUDRIER, adjoint) :

"Rappels.

Au titre de sa mission sur la gestion des baux donnés, la DLH gère les édifices cultuels construits après 1905 ainsi que le patrimoine municipal mis à disposition d'associations religieuses pour des activités ne relevant pas directement du culte (pratiques culturelles, établissements scolaires, logements…).

Dans ce cadre, la DLH gère aujourd'hui 37 presbytères mis à disposition par la Ville de Paris à l'Association Diocésaine de Paris - A.D.P. - dans le cadre de baux civils et 11 églises construites après 1905 par A.D.P. sur des terrains municipaux dans le cadre de baux emphytéotiques.

Les 37 presbytères.

Il est rappelé que le presbytère constitue "l'habitation du curé ou du desservant de la paroisse" et les 37 presbytères sont donc répartis sur le territoire parisien, chacun des presbytères couvrant une ou plusieurs paroisses (cf. carte en annexe).

Les bâtiments sont très hétérogènes, tant dans leur configuration (maison de ville, immeuble type haussmannien ou hôtel particulier), que dans leur imbrication avec l'église (certains sont imbriqués avec l'église attenante, d'autres sont indépendants), et les surfaces sont variables (de 200 mètres carrés pour le plus petit à 2.800 mètres carrés pour le plus grand).

Les presbytères sont affectés majoritairement aux logements des prêtres de la paroisse et aux activités paroissiales annexes.

Du point de vue contractuel, les presbytères font partie du patrimoine privé de la Ville de Paris et sont mis à disposition d'A.D.P. dans le cadre de baux civils à durée indéterminée, qui ont été établis et signés en 1951 par le Préfet de la Seine avec effet au 01/01/1952. Ces baux ont fait l'objet d'avenants signés en 1989, modifiant la répartition des charges de travaux entre la Ville de Paris et A.D.P., avec effet rétroactif au 1er janvier 1986.

Les coûts de gestion pour la Ville de Paris sont principalement constitués des dépenses de petit entretien courant et de la taxe foncière qui est contractuellement à la charge de la Ville de Paris.

A.D.P. assume les autres charges locatives (contrats d'entretien, nettoyage, assurances…), ainsi que la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et la taxe de balayage qui sont récupérées par la Ville.

En 2021, le montant des loyers perçus par la Ville de Paris est de 156.470 euros. Ces loyers évoluent chaque année selon l'indice de hausse des loyers loi 1948 fixé chaque année par décret.

Le coût de gestion direct pour la Ville comprenant la taxe foncière et les dépenses courantes est de 158.157 euros. Ce coût de gestion est sensiblement le même chaque année et donc globalement couvert par les recettes locatives."

Question du groupe Changer Paris.

QE 24-2023 - Question de Mme Anne-Claire TYSSANDIER et les élus du groupe Changer Paris à Mme la Maire de Paris relative au futur de la "Maison de Marion" de l'association "Marion la main tendue".

Libellé de la question :

"La triste actualité de cette rentrée 2023 porte à nouveau sur les conséquences dévastatrices du harcèlement scolaire. Un rapport gouvernemental indiquait en octobre 2020 que 10 % des élèves au total étaient victimes de harcèlement, soit en moyenne 2 à 3 enfants par classe.

La Région Île-de-France s'est engagée aux côtés de Nora FRAISSE et son association "Marion la main tendue", en ouvrant la première "Maison de Marion", le 3 novembre 2020 à Orsay. En novembre 2021, c'est au tour de la Ville de Paris d'inaugurer une telle structure, dans le 13e, conformément à l'Action 22 du Plan parisien de lutte

contre les violences faites aux enfants. Ce lieu refuge organisait des conférences de sensibilisation et des ateliers de prévention, aussi bien dans son local que dans les établissements scolaires.

Après plusieurs mois de flou, nous avons appris que cette "Maison de Marion" devait fermer ses portes, sans aucune autre explication.

À ce titre, Mme Anne-Claire TYSSANDIER et les élus du groupe Changer Paris vous demandent :

- Pouvez-vous confirmer la fermeture de la "Maison de Marion" ?

- Quels sont les raisons qui vous ont poussé à fermer la "Maison de Marion" ?

- Pouvez-vous communiquer de façon transparente les documents ayant conduit à cette décision ?

- Vers qui les familles et les enfants victimes vont-ils se tourner ?

- Dans quel autre lieu pensez-vous réinstaller l'association ?"

Réponse (Mme Dominique VERSINI, adjointe) :

"Le harcèlement scolaire est un fléau qui concerne un enfant sur dix en France et trois enfants par classe. Il est amplifié par le cyberharcèlement, du fait de la présence accrue des enfants sur Internet et les réseaux sociaux, notamment depuis la crise du Covid 19.

Dans ce contexte, la Ville de Paris a voté en 2021, à l'unanimité du Conseil de Paris, un Plan de lutte contre les violences faites aux enfants comprenant 24 engagements pour les enfants, les familles et les professionnels parisiens.

Parmi ces engagements, la Ville de Paris a soutenu l'ouverture d'une "Maison de Marion", inaugurée le 20 novembre 2021 au dernier étage d'un centre maternel de l'Aide sociale à l'enfance de Paris dans le 13e arrondissement.

L'association "Marion la Main tendue" s'était notamment engagée, dans la convention d'objectifs la liant à la Ville de Paris dans le cadre du subventionnement de cette association (45.000 euros en 2021 et 45.000 euros en 2022), à réaliser des conférences-débats ou cinés-débats dans les arrondissements parisiens, ainsi que des ateliers à destination des parents. Malheureusement, ces différents objectifs se sont heurtés à plusieurs obstacles et les conditions d'un partenariat fructueux n'ont pas pu être remplies.

Par ailleurs, les locaux que la Ville de Paris avait gracieusement mis à leur disposition, ont fait l'objet en 2022 d'un avis défavorable de la Préfecture de police pour de l'accueil du public. Ni l'association par elle-même, ni les services parisiens n'ont à ce stade trouvé de solution alternative recevant du public. Néanmoins, il a été proposé à l'association "Marion la Main tendue" d'occuper ces locaux pendant encore six mois renouvelable une fois, sans accueil du public. La Ville de Paris s'est engagée par ailleurs à chercher une solution alternative dans le parc associatif afin de lui permettre de poursuivre ses activités. Un courrier sera envoyé en ce sens à l'association par la Directrice des solidarités.

En outre, la Ville de Paris reste pleinement engagée dans la lutte contre le harcèlement et le cyberharcèlement, notamment via le déploiement de la Mission Droits de l'Enfant qui, depuis 2021, a déjà formé plus de 15.500 enfants parisiens en leur remettant systématiquement les numéros qui leurs sont dédiés (119, 3018, 3020). Des campagnes de communication sont également mises en place sur les panneaux lumineux de la Ville pour diffuser ces numéros à chaque rentrée scolaire et pour deux semaines. Les États généraux de la parentalité et de l'éducation au temps du numérique ont été organisés en mai 2023. Ils ont réuni plus de 500 parents et professionnels de l'enfance autour des meilleurs experts du numérique et du cyberharcèlement. La DASCO de son côté a formé ses professionnels à la prévention des violences à l'école et à lancer un appel à projets "Parentalité à l'ère du numérique" qui permet de soutenir cinq associations spécialisées.

La Ville de Paris continuera à développer ce type d'actions et proposera à tous les maires d'arrondissement l'organisation de conférences dédiées aux familles et aux professionnels pour mieux les informer, mieux les accompagner et leur donner les clés pour repérer les enfants victimes."

Réponses à des questions écrites de la séance des 4, 5, 6 et 7 juillet 2023.

Questions du groupe "Les Ecologistes".

QE 2023-14 - Question de Mmes Nathalie MAQUOI, Fatoumata KONÉ et des élus du groupe "Les Ecologistes" à Mme la Maire de Paris relative aux annulations de dernière minute de classes découvertes dans des écoles parisiennes.

Réponse (M. Patrick BLOCHE, adjoint) :

"La Ville de Paris, conjointement avec l'Académie, propose aux enseignants des écoles primaires publiques la possibilité de partir avec leurs élèves en classe de découverte. À ce titre, la Ville de Paris accompagne l'Académie dans l'organisation de ces classes, prend en charge l'intégralité de leur financement, ainsi que les relations avec les prestataires organisateurs des séjours, dans le cadre d'un marché public de prestations.

Cette co-gestion s'appuie sur les textes réglementaires de l'Éducation nationale relatifs à l'organisation des sorties scolaires et à l'encadrement des activités physiques et sportives dans les écoles maternelles et élémentaires. Diverses circulaires, dont deux circulaires conjointes Académie-Ville de Paris détaillent les modalités d'attribution, d'organisation et de déroulement des séjours[1].

Chaque départ en classe de découverte est soumis à l'avis favorable de l'IA-DASEN de l'Académie d'accueil et à l'autorisation de l'IA-DASEN de l'Académie de départ (Paris, en ce qui nous concerne). À partir du dossier académique, dont les pièces justificatives sont réunies par la DASCO, l'Académie d'accueil étudie les caractéristiques pédagogiques du séjour, vérifie la conformité du lieu d'hébergement au regard des critères de sécurité exigés et s'assure que l'encadrement des élèves répond au taux réglementaire en vigueur. Ce dossier doit être déposé 8 semaines avant la date du départ auprès des services de l'Académie d'accueil et la décision en retour doit être rendue par l'Académie d'origine à l'école concernée, dans un délai de 15 jours avant la date de départ. Aucune classe de découverte ne peut partir sans autorisation de l'Académie, qui *de facto*, dispose d'un droit de veto.

En ce qui concerne spécifiquement l'école Tandou (19e), le dossier académique des deux classes pour le séjour à Montalivet du 31 mai au 8 juin 2023, ont été transmis, par mail, le 7 avril à l'Académie de Bordeaux. Le vendredi 26 mai, l'Académie de Paris a informé la DASCO qu'elle ne donnait pas son accord pour la sortie scolaire avec nuitée pour les deux classes de l'école Tandou. Cette décision faisant suite à un avis défavorable émis par l'Académie de Gironde au motif que *"les modalités d'accueil des élèves dans les chalets du centre hébergement UCPA de Montalivet ne permettent pas la surveillance continue et effective des élèves"*. L'Académie de Paris en a informé la circonscription et l'école. Le séjour a dû être annulé par la DASCO auprès du prestataire.

Les textes de 1999 et 2005 n'interdisent pas explicitement les hébergements en chalets, mais la règlementation impose deux adultes par bâtiment pour *permettre "la surveillance continue et effective des élèves"*. Malgré la présence de 9 adultes encadrants (enseignants, animateurs et AESH), il n'était pas possible de répartir 2 adultes par chalet. Le fait que l'Académie de Gironde considère les chalets de petites tailles comme des bâtiments indépendants rend le recours de ce type d'hébergement impossible pour les classes de découvertes. C'est la première fois que la DASCO est confrontée à cette interprétation des textes. La DASCO a pris acte de cette décision et veillera désormais à écarter ces offres du catalogue des classes de découvertes pour éviter toute déconvenue.

D'une façon plus générale, cette affaire s'inscrit d'une triple conjonction :

- une élévation continue du nombre de réglementations s'appliquant à ce type de séjours ;

- une lecture de plus en plus restrictive de la part des acteurs au nom de la prudence ;

- des lieux d'hébergement qui ont accueilli pendant des décennies de nombreux séjours sans aucun problème, mais qui peinent à suivre la mise en conformité avec ces réglementations, et qui dans un certain nombre de cas, ne deviennent plus disponibles pour l'accueil de séjour, augmentation ainsi la tension sur le parc restant."

[1] Les textes de référence

- Circulaire n°99-136 du 21 septembre 1999 relative à l'organisation des sorties scolaires dans les écoles maternelles et élémentaires publiques (BO n°7 du 23 septembre 1999)
- Circulaire n°2005-001 du 5 janvier 2005 relative aux séjours scolaires courts et classes de découverte dans le premier degré
- Circulaire interministérielle n° 2017-116 du 6-10-2017 relative à l'encadrement des activités physiques et sportives dans les écoles maternelles et élémentaires
- Circulaire n° 22AN0089 du 10 mai 2022 relative à l'organisation de l'attribution conjointe par l'Académie et la Ville de Paris des classes de découverte
- Circulaire conjointe classe découverte académie et ville de Paris du 16 septembre 2022 »

QE 2023-15 - Question de Mme Léa VASA, M. Frédéric BADINA-SERPETTE et des élus du groupe "Les Ecologistes" à Mme la Maire de Paris relative aux contrats de collecte des déchets pour les professionnels.

Réponse (Mme Colombe BROSSEL, adjointe) :

"Les professionnels sont responsables de l'élimination de leurs déchets. Comme vous le précisez, ils peuvent avoir recours, pour l'enlèvement et l'élimination de leurs déchets, soit à des entreprises privées, soit à un contrat avec la Ville de Paris de redevance spéciale d'enlèvement des déchets non ménagers (RDNM).

Au-delà d'une franchise pour un volume journalier de 330 litres de déchets, les professionnels doivent s'acquitter de cette redevance, dont le prix est proportionnel au volume des bacs fournis. Les tarifs, fixés par la délibération 2008 DPE 73, ont été augmentés, au 1er avril 2023, de 5 % afin de tenir compte de l'inflation et de la hausse du service proposé (avec le troisième jour de collecte du bac jaune mis en place depuis septembre 2022 permettant d'améliorer le tri et le recyclage des emballages).

Au 1er juillet 2023, 2.514 contrats étaient actifs, principalement avec des immeubles de bureaux et commerces de proximité, supermarchés de quartiers, hôtels, équipements scolaires autres que les établissements municipaux, organismes de formation professionnelle, universités…

Cela représente un volume global de bacs mis à disposition de 4.950.300 litres et un volume moyen par contrat, de 1.642 l. Dans le détail, les volumes totaux sont pour les ordures ménagères de 3.127.860 l., pour les multi-matériaux de 1.548.520 l. et pour le verre de 273.920 l. Les services travaillent actuellement à la mise en place d'une tarification plus vertueuse des professionnels visant à améliorer le tri et le recyclage des déchets qu'ils produisent, dont les déchets alimentaires.

Les contrats portent sur des montants de 165,30 euros par trimestre à 66.603,81 euros par trimestre, en fonction donc du volume de bacs. 57 % des contrats sont supérieurs à 1.000 euros par trimestre ; 37,3 % entre 1.000 et 5.000 euros, 4,7 % entre 5.000 et 10.000 euros et 1 % supérieurs à 10.000 euros.

En 2022, ces contrats ont généré une recette pour la Ville de 17.882.632 euros (compte administratif 2022).

Il est par ailleurs à noter que les professionnels contribuent à la TEOM et que leur participation représente environ un tiers des recettes globales liées à la TEOM."

QE 2023-16 - Question de M. Emile MEUNIER, Mme Corine FAUGERON et des élus du groupe "Les Ecologistes" à Mme la Maire de Paris relative au projet du B.H.V. de déconstruction-reconstruction d'un immeuble situé 42, rue de la Verrerie à Paris Centre.

Réponse (M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint) :

"Ainsi, Émile MEUNIER, Corine FAUGERON et les élus du groupe "Les Écologistes" souhaitent que la Ville puisse préciser officiellement sa position sur ce projet 142 et, en cas d'opposition à ce projet, transmettre un mémoire en réplique contre le recours du B.H.V. et en soutien la décision de la CDAC.

La société "Citynove" propriétaire du 42, rue de la Verrerie et du 14, rue du Temple à Paris Centre, a déposé une demande de permis de construire pour un projet de création de commerces et de logement, impliquant également un projet de démolition/reconstruction de l'immeuble du 42, rue de la Verrerie et de démolition partielle du 14, rue du Temple.

L'Exécutif municipal n'a pas d'opposition de principe à la réalisation d'un projet commercial au sein de l'immeuble du 42, rue de la Verrerie, dès lors que celui-ci sera compatible avec l'existant et cohérent avec les orientations stratégiques portées par la Ville. Ce projet a en outre recueilli un avis favorable de la C.N.A.C. le 27 juillet 2023. Il faut noter que cette commission ne se prononce que sur le projet commercial stricto sensu.

Concernant le projet architectural, la Ville a par contre toujours été très explicite, demandant à ce qu'une option en réhabilitation soit privilégiée par le porteur de projet. La demande de permis de construire comprenait toutefois la démolition du bâtiment d'une part, et le dossier a été examiné par la Commission du Vieux Paris (C.V.P.) qui a émis un avis négatif sur cette démolition d'autre part.

En conséquence, Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint et en charge de l'urbanisme, s'est exprimé publiquement à plusieurs reprises, ainsi qu'Ariel WEIL, maire de Paris Centre, en faveur du bon respect de la recommandation de la C.V.P. et de la non démolition.

Les pétitionnaires ont été informés de ce souhait et travaillent actuellement sur les demandes de précisions de la Commission, notamment avec la réalisation d'une étude plus poussée sur le sous-sol, et en vue d'une évolution substantielle du projet proposé. Sur le plan programmatique, la composante logement du projet devra également être travaillée finement pour répondre aux objectifs de la Ville de Paris en matière de mixité et de rééquilibrage territorial.

La Ville ne souhaite en conséquence autoriser le projet sous sa forme actuelle tant pour des raisons patrimoniales, que pour l'impact environnemental d'une telle opération et sollicite activement le porteur de projet afin de le faire évoluer en ce sens."

QE 2023-17 - Question de MM. Emile MEUNIER, Frédéric BADINA-SERPETTE et des élus du groupe "Les Ecologistes" à Mme la Maire de Paris concernant les décorations en fleurs artificielles sur les devantures des cafés et restaurants.

Réponse (Mme Olivia POLSKI, adjointe) :

"Les décorations en fleurs sur les devantures des cafés et restaurants parisiens sont apparues à Paris il y a quelques années et permettaient à quelques établissements, de manière limitée et épisodique, de se démarquer. Cette pratique s'est peu à peu étendue, dans la mesure où elle apporte un gain de visibilité aux commerçants qui investissent dans ces décorations.

La Ville de Paris a toujours privilégié les vraies façades fleuries et végétalisées, comme en témoignent les interventions au Conseil de Paris à ce sujet de l'adjointe au commerce Olivia POLSKI.

Les décorations fleuries des devantures des cafés et restaurants parisiens ne sont pas soumises à une autorisation d'urbanisme, dans la mesure où elles n'ont pas de caractère pérenne et qu'elles sont seulement posées sur la façade, sans modification de celle-ci.

Afin de mieux encadrer cette pratique qui s'est progressivement développée, la Ville souhaite toutefois mettre en place une Charte, en lien avec les commerçants, qui définirait plusieurs principes à respecter pour rendre ces installations à la fois plus harmonieuses et respectueuses de l'environnement. Parmi les orientations qui figureront dans la charte sont prévues notamment le type de matériaux et leur provenance, la palette de couleurs autorisées, la surface de la décoration, et les éclairages nocturnes.

Ces points seront discutés lors d'une concertation qui sera menée et permettront de formaliser une Charte qui sera partagée avec les commerçants parisiens, dans le respect de nos engagements environnementaux, notamment en matière d'usage du plastique."

QE 2023-18 - Question de MM. Alexandre FLORENTIN, Emile MEUNIER et des élus du groupe "Les Ecologistes" à Mme la Maire de Paris relative à l'efficacité de la rénovation du parc de la Ville de Paris et du parc social des bailleurs.

Réponse (M. Jacques BAUDRIER, adjoint) :

"Dans le cadre de cette mandature la Maire de Paris a créé une nouvelle délégation "transition écologique du bâti" dans le but de renforcer les actions en faveur de la transformation climatique du parc immobilier de la ville et celui des logements (tant sociaux que privés).

Le scénario climatique utilisé pour dimensionner la rénovation énergétique de nos bâtiments publics et des logements sociaux s'inscrit dans le cadre de la Stratégie Nationale Bas-Carbone (S.N.B.C.) qui est la feuille de route de la France pour lutter contre le changement climatique et atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050. La Ville de Paris décline ses objectifs dans le cadre du Plan Climat en cours de révision et qui apportera de nouvelles actions dans le domaine du bâti.

Les interventions sur le bâtiment permettent de répondre à la fois aux enjeux de réduction des consommations d'énergie, de lutte contre les îlots de chaleur, de confort des occupants (locataires des logements sociaux et usagers des équipements publics) en combinant des démarches avec un impact carbone le plus faible pour chaque opération (notamment par les choix programmatiques et de matériaux). Sans ces interventions, ces bâtiments deviendraient des bouilloires thermiques l'été et des passoires thermiques l'hiver, rendant les équipements impropres à l'occupation et les logements indécents.

Dans le domaine du **logement social**, ces actions sont mises en place depuis 2009 ; elles ont comme objectifs de financer la rénovation de 5.000 logements par an, ce qui représente sur une période de 10 ans (2012-2022), 51.000 logements sociaux concernés, mobilisant un total de 2.619 millions d'euros d'investissement. Si l'action de rénovation a massivement été ciblée en direction des grands ensembles immobiliers (bâti des 30 glorieuses puis HBM), particulièrement énergivores, elle se déploie désormais en direction de toutes les typologies de parcs, et notamment du tissu parisien d'avant 1914. Quant aux performances visées et celles atteintes, l'Apur a programmé cette année une étude permettant de comparer les éléments (consommations avant et après travaux). Cette étude sera rendue publique cet automne et permettra d'apporter des données précises.

Dans le domaine des **bâtiments publics**, l'investissement correspond à un montant de 100 millions d'euros par an en faveur du climat pour les travaux suivis par la DCPA sur le parc de la Ville. Ils concernent en majorité les établissements scolaires et la petite enfance mais aussi les bibliothèques, piscines et autres équipements recevant du public dont les performances et l'état du bâti, la consommation énergétique, la résistance aux fortes chaleurs, croisés aussi aux autres critères (mise aux normes, confort, accessibilité, …) permettent de définir une

programmation annuelle. Les interventions consistent à mieux isoler les façades et toitures, végétaliser les espaces extérieurs (cours Oasis par exemple), installer des systèmes d'occultations, changer les systèmes de chauffe (gaz vers CPCU par exemple), etc. Ces travaux sont accompagnés de changements d'usage qui permettent aussi de contribuer à la réduction des consommations d'énergie et du bilan carbone.

Concernant la rénovation du patrimoine de la Ville de Paris et de celui des bailleurs sociaux, un bilan est présenté chaque année sous forme de Communication au Conseil de Paris à l'automne. Il permet de donner une vision actualisée des projets de rénovations environnementales et d'apporter des chiffres comparatifs sur plusieurs années. La prochaine communication est programmée pour novembre 2023, elle permettra d'apporter plus de précisions sur ces sujets."

Votes spécifiés.

MM. Daniel-Georges COURTOIS, Frédéric PÉCHENARD, Jack-Yves BOHBOT, Jérémy REDLER, Jean-Pierre LECOQ, Mmes Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Nelly GARNIER et Anne-Claire TYSSANDIER ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DDCT 65, DDCT 95, DFA 48, DAE 166, DAE 167, DAE 168, DVD 80, DVD 88, DU 107 et SG 71.

M. Thomas CHEVANDIER ne prend pas part au vote sur les projets de délibération concernant Elogie-SIEMP.

M. Jacques BAUDRIER ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DAE 173.

M. Alain GUILLOU ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 100, DLH 151, DLH 252, DLH 273 et DU 113.

Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DDCT 49 ainsi que sur le vœu n° 14.

Mme Pénélope KOMITÈS ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DAE 173.

M. Patrick VIRY ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DFA 52.

Mme Colombe BROSSEL ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DFA 52.

Mme Carine ROLLAND ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DLH 151, DLH 252, DLH 273, DU 93 et DAC 34.

Mme Laurence PATRICE ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DAC 51.

Mme Johanne KOUASSI ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DVD 57.

M. Rudolph GRANIER ne prend pas part au vote sur le vœu n° 45 bis.

M. Frédéric BADINA-SERPETTE ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DFA 52 et DLH 175.

M. Antoine BEAUQUIER ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DSP 99 ainsi que sur le vœu n° 67.

M. Pierre RABADAN ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DICOM 34.

M. François VAUGLIN ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DAC 162 et DLH 156.

Projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée.

Les projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée sont les suivants :

2023 DLH 127 Réalisation, 17 rue Javelot (13e) d'un programme de rénovation de 360 logements sociaux par Paris Habitat-OPH - Subvention (11.237.881 euros).

2023 DLH 255 Réalisation, au sein du groupe "Gouvion Saint-Cyr" (17e), d'un programme d'îlot de fraîcheur par Paris Habitat - Subvention (274.726 euros).

M. Jacques BAUDRIER, rapporteur.

2023 DVD 61 Parc de stationnement Jouffroy d'Abbans - Avenant n° 1 à la convention de concession des Parcs de stationnement Hoche, Porte d'Asnières et Jouffroy d'Abbans.

2023 DVD 62 Parc de stationnement Delessert (16e) - Avenant n° 2 de prorogation de la convention de concession.

2023 DVD 110 Parc de stationnement Saint Germain des Prés (6e) - Convention de délégation de service public avec Indigo Infra pour l'exploitation et l'entretien de la partie garage.

2023 DVD 80 TZen 5 de Paris Avenue de France à Choisy-le-Roi : convention de financement relative à la REA2.

2023 DVD 97 Association Syndicale Libre Olympiades ASLO (13e) - Convention pour la participation au titre des charges de fonctionnement des espaces ouverts au public pour l'année 2023.

2023 DVD 98 Dissolution de 17 syndicats d'assainissement de voies privées dont les voies ont été classées dans le domaine publique de la Ville et liquidation des actifs disponibles détenu par le Trésor Public.

2023 DVD 106 Création et sécurisation d'une traversée piétonne sur la RD4 - Convention de mandat de maitrise d'ouvrage avec le Département du Val-de-Marne.

2023 DVD 108 Techniques de rafraîchissement d'espace public - Avenant n° 2 au contrat de collaboration d'expérimentation avec l'Université de Paris Cité.

M. David BELLIARD, rapporteur.

2023 DAJ 31 Octroi de la protection fonctionnelle à M. Eric PLIEZ, Maire du 20e arrondissement.

M. Patrick BLOCHE, rapporteur.

2023 DDCT 97 Transformations Olympiques - Subventions (40.000 euros) et conventions entre la Ville de Paris et 5 associations dans le cadre de l'Olympiade culturelle.

2023 DDCT 98 Transformations Olympiques - Subventions (33.790 euros) et conventions entre la Ville de Paris, trois associations "Sport et décrochage scolaire".

Mme Anne-Claire BOUX, rapporteure.

2023 DLH 56 7 bis passage Piver (11e) - Indemnisation amiable en réparation de dommages dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.

2023 DLH 60 1 place du Châtelet (Paris Centre) - Indemnisation d'une société en réparation de dommages dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.

2023 DLH 98 Réalisation, 10, rue du Docteur Laurent (13e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 4 logements sociaux PLA-I par SNL Prologues - Subvention (107.935 euros).

2023 DLH 137 Réalisation dans les 12e et 16e arrondissements d'un programme de création de 3 logements PLA-I par SNL-Prologues - Subvention (141.154 euros).

2023 DLH 140 Octroi de la garantie d'emprunt finançant le portage foncier d'un programme de construction de logements sociaux Immobilière 3F.

2023 DLH 147 Octroi des garanties d'emprunts finançant de deux programmes de rénovation de logements sociaux, situé 19 rue Louis Bonnet (11e) et 1/7 rue Corbera (12e) par Immobilière 3F.

2023 DLH 151 Réaménagement d'une partie de la dette de la RIVP auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations - Maintien de la garantie de la Ville de Paris (352.379.199,18 euros).

2023 DLH 152 Réaménagement d'une partie de la dette de Seqens Solidarités auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations - Maintien de la garantie de la Ville de Paris (1.594.735,08 euros).

2023 DLH 156 Modification et réitération des garanties d'emprunts finançant des programmes de conventionnement et de création de logements sociaux par ElogieE-SIEMP (18.176.519 euros).

2023 DLH 158 9 villa d'Este (13e) - Attribution d'une aide en nature au profit de diverses associations pour la mise à disposition de locaux.

2023 DLH 239 2 avenue du Maréchal Maunoury (16e) - Indemnisation amiable d'une société en réparation de dommages dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.

2023 DLH 243 Attribution d'une aide en nature au profit de l'association "Les Petits Poulbots" pour les locaux communaux occupé au 3 place du Tertre (18e).

2023 DLH 269 Modification des garanties d'emprunts finançant un programme de rénovation de 72 logements sociaux demandées par I3F au 229-231 rue Vercingétorix (14e) (1.189.000 euros).

2023 DSOL 50 Convention du Plan Parisien pour le Logement d'Abord.

2023 DSOL 111 Subventions (2.613.669 euros) et conventions avec quatre organismes pour leurs dispositifs d'accueil et de réponse aux besoins fondamentaux des réfugié.es à Paris.

2023 DSOL 114 Subventions (558.500 euros) et conventions avec 14 associations pour leurs actions favorisant l'intégration des réfugié·es à Paris.

2023 DSOL 115 Subventions de fonctionnement (795.356 euros) et conventions avec quatre associations pour leurs dispositifs parisiens d'hébergement de personnes exilées et familles précaires.

2023 DU 108 Vente à Aximo de 12 lots 54 rue de Cléry (Paris Centre) en vue de réaliser des logements locatifs sociaux.

M. Ian BROSSAT, rapporteur.

2023 DPE 21 Travaux de faible montant en investissement 2024-2027 - Convention entre la Ville de Paris et le SIAAP.

2023 DPE 32 Subvention (2.500 euros) à l'association Enlarge Your Paris pour son projet "Ménage ton canal édition 2023".

Mme Colombe BROSSEL, rapporteure.

2023 DSOL 98 Subvention (2.000 euros) à l'association Acoeurvoix pour son action culturelle en direction de personnes en situation de handicap dans le cadre de Nuit Blanche 2023.

2023 DSOL 112 Subventions (40.000 euros) et conventions ou avenant avec six associations pour leurs actions sportives en direction des personnes en situation de handicap.

Mme Lamia EL AARAJE, rapporteure.

2023 DGGP 20 Avenant n° 1 à la convention de participation au déploiement expérimental du dispositif "Pass Numérique" entre la Ville et la MGP dans les 10e, 17e, et 18e arrondissements.

2023 DSOL 45 Subventions (3.894.900 euros) à 8 associations et 1 organisme pour le fonctionnement de 15 "Espaces Solidarités Insertion" (ESI) - Avenants.

2023 DSOL 85 Subvention (100.000 euros) et convention 2023 avec l'association Emmaüs Défi pour l'ensemble des chantiers d'insertion du dispositif Convergence.

2023 DSOL 110 Lutte contre la précarité - Subventions (1.027.224 euros) à 9 associations pour des actions de coordination des acteurs de l'urgence sociale, de mise à l'abri pour des familles en situation d'exclu.

2023 DSOL 121 Transformations Olympiques - Subvention (33.790 euros) et conventions entre la Ville de Paris, le FDD Paris 2024 et deux associations dans le cadre du projet "Tous en piste".

2023 DSOL 147 Convention constitutive du groupement de commandes CASVP/VDP pour les marchés de formations métiers ou des ateliers d'accompagnement des pratiques professionnelles destinés aux personnels de la DSOL.

Mme Léa FILOCHE, rapporteure.

2023 DAE 114 Transformations Olympiques - Subventions en fonctionnement et en investissement (492.550 euros), conventions et avenants avec 17 structures dans le cadre de l'appel à projets "Paris Tous En Jeux".

2023 DAE 154 Transformations Olympiques / Appel à projets "2024 Pari(s) de l'emploi" - Subventions (95.114 euros) et conventions avec 3 associations pour la mise en place d'actions d'accompagnement, remobilisation, formation et retour vers un emploi mobilisé dans le cadre des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024.

2023 DAE 176 Subvention (3.000 euros) à l'association Le Garage Numérique en Convention Pluriannuelle d'Objectifs dans le cadre de la mise en œuvre du Contrat de Ville (20e).

2023 DFA 48 Programmation des crédits du Fonds Social Européen pour la période 2021-2027.

2023 DLH 150 47 rue d'Aubervilliers (18e) - Convention d'occupation du domaine public pour l'association "École de la 2ème chance" - Attribution d'une aide en nature.

Mme Afaf GABELOTAUD, rapporteure.

2023 DDCT 62 États spéciaux d'arrondissement - Délibération cadre-investissement 2024.

2023 DDCT 63 Inventaire des équipements de proximité pour l'année 2024.

2023 DFA 55 Budget 2024 des états spéciaux d'arrondissement - 1ère délibération.

2023 DGGP 12 Convention de coopération entre la Ville de Paris et la Ville de Pantin pour l'amélioration de la gestion de l'avenue du cimetière parisien.

2023 DICOM 34 Convention de partenariat en soutien au Village du rugby.

2023 DU 57 Villa d'Este (13e) - Acquisition d'un lot de copropriété à usage de jardin suite à mise en demeure d'acquérir par le propriétaire.

2023 DU 69 Crèche Emeriau (15e) - Constitution d'une servitude de surplomb suite à des travaux d'isolation thermique par l'extérieur et création d'une servitude de passage avec I3F et régularisation foncière.

2023 DU 93 ZAC Chapelle-Charbon (18e) - Déclassement et cession à la SPL Paris et Métropole Aménagement d'une emprise supplémentaire correspondant à une partie du lot A.

2023 DU 102 Acquisition auprès la SEMAPA de diverses emprises de la ZAC Paris Rive Gauche (13e).

2023 DU 105 Abrogation partielle d'alignement et déclassement du domaine public routier de la Ville d'une emprise au droit du numéro 101 rue de la Glacière (13e).

2023 DU 107 Site BSPP/PP 1 avenue Guy Moquet à Valenton (94) - Autorisation d'occupation temporaire de travaux à titre gratuit pour le projet Câble C1.

2023 DU 109 ZAC de Saint Vincent de Paul (14e) - Lot Chaufferie - Acquisition auprès de P&Ma du volume n° 3 dédié à l'atelier DPE-DEVE ainsi que du volume n° 7.

2023 DU 113 Constitution de servitudes au bénéfice de Paris Habitat - OPH pour l'immeuble 29 rue des Reculettes (13e) - Régularisation suite à la mise en place d'une isolation thermique.

2023 DU 114 Modification d'une servitude de cour commune 146 et 148 rue Oberkampf (11e).

2023 DU 116 Conventionnement avec le syndicat principal des copropriétaires de l'ensemble immobilier Masséna-Choisy (Secteur Place de Vénétie 13e) - Convention de fonctionnement et subvention pour l'année 2023.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, rapporteur.

2023 DRH 48 Modification d'une délibération relative à la nouvelle bonification indiciaire des personnels de la Ville de Paris.

2023 DRH 49 Simplification et sécurisation des épreuves d'admission de certains concours sur titres.

2023 DRH 51 Fixation de la nature des épreuves et du règlement des concours d'accès aux corps d'assistant socio-éducatif et d'éducateur de jeunes enfants.

M. Antoine GUILLOU, rapporteur.

2023 DAE 164 Subvention de fonctionnement (20.000 euros) à l'association Seine-Saint-Denis Tourisme, Agence de développement touristique pour son festival "L'été du canal - l'Ourcq en fête 2023".

2023 DDCT 65 Convention relative à la participation de la Ville de Paris au projet URBACT IV Cities After Dark.

M. Frédéric HOCQUARD, rapporteur.

2023 DAE 174 Subvention (5.000 euros) à l'association Réseau Français des FabLabs (23).

2023 DTEC 38 Subvention pour le Festival des Mondes Anticipés.

Mme Pénélope KOMITÈS, rapporteure.

2023 DAE 172 Adhésion de l'EPSAA - Ecole de communication visuelle de la Ville de Paris à l'APPÉA.

2023 DTEC 36 Partenariat avec le Ministère de la Recherche.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, rapporteure.

2023 DTEC 30 Subvention à l'association Météo et Climat pour l'exposition grand public du 20e Forum International de la Météo et du Climat.

2023 DVD 15 Canal de l'Ourcq à Petit Gabarit (Seine-et-Marne) - Aménagements en rive gauche à Villeparisis.

M. Dan LERT, rapporteur.

2023 DAE 138 Exercice du droit de reprise sur un fonds de garantie géré par France Active Garantie.

M. Florentin LETISSIER, rapporteur.

2023 DSOL 100 Convention cadre tripartite accord pour l'habitat inclusif avec la CNSA et l'état de programmation 2023 de financement de l'aide à la vie partagée.

2023 DSOL 104 Subventions (4.000 euros) à deux associations pour leurs actions de mobilisation du bénévolat en direction des seniors.

2023 DSOL 107 Subventions (5.460 euros) à trois associations pour leurs actions facilitant l'accès des seniors à une activité physique.

2023 DSOL 128 Etude Trajex - Etude sur le parcours de prise en charge d'une douzaine de bénéficiaires parisiens de l'APA et de la PCH.

Mme Véronique LEVIEUX, rapporteure.

2023 DEVE 46 Protocole pour le remboursement par la Ville de Paris, au syndicat des copropriétaires du 23 rue Alexandre Dumas (11), des travaux de rénovation de la clôture mitoyenne du square Émile Gallé (11e).

2023 DEVE 65 Travaux de sécurisation et de ravalement d'un mur mitoyen du jardin partagé - Convention entre la Ville de Paris et le Syndicat des Copropriétaires du 8 impasse de la Chapelle.

2023 DEVE 70 Indemnisations amiables en réparation de dommages dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.

M. Christophe NAJDOVSKI, rapporteur.

2023 DGRI 17 Signature d'un pacte d'amitié et de coopération avec la Ville de Cotonou (Bénin).

2023 DGRI 37 Convention de partenariat entre la SAS MAKE.ORG et la Ville de Paris et subvention (10.000 euros) dans le cadre de l'initiative EurHope.

2023 DGRI 52 Subventions (9.400 euros) et conventions à deux associations dans le cadre des actions culturelles internationales de la Ville de Paris.

2023 DGRI 53 Convention de co-organisation entre Paris et l'UNSDSN pour l'événement "Renforcer l'accès au financement à long terme pour le développement durable des villes et dans le monde" le 21 juin 2023.

2023 DGRI 55 Avenant à la convention entre la Ville de Paris et la Région de Nouakchott pour l'acceptation de la subvention de la DAECT.

M. Arnaud NGATCHA, rapporteur.

2023 DPMP 5 Subvention à l'association Aster RC IDF.

2023 DPMP 8 Subvention et convention annuelle d'objectifs pour l'association SOS Solidarités dans le cadre de l'occupation positive de l'espace public.

2023 DPMP 11 Subvention au Fonds Social Juif Unifié (FSJU) dans le cadre de la politique parisienne d'aide aux victimes.

2023 DPMP 12 Subvention (6.000 euros) à l'association Protection civile Paris Seine (aide au financement du loyer du local) situé 13 rue de Panama (18e).

2023 DPMP 13 Subvention à l'association Verlavan dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances au titre de l'année 2023.

2023 PP 57 Contrat de service entre la BSPP et l'ANSC relatif à NexSIS 18-112.

2023 PP 58 Convention de financement de la PFAU.

2023 PP 64 Protocole d'accord transactionnel.

2023 PP 65 Convention financière avec l'ANSC relative à NexSIS 18-112.

2023 PP 66 Modification de contrat n° 4 - marché n° 20190000015101 - Travaux de restauration des façades intérieures et des combles techniques - Lot n° 2 : gros œuvre, structures métalliques, second œuvre.

2023 PP 67 Modification de contrat n° 4 - marché n° 2019000003341 de travaux pour la restauration des façades et réfection des toitures de l'immeuble Massillon - Lot n° 4 Finitions intérieures.

2023 PP 68 Modification de contrat n° 1 - marché n°2022000003199-1 : travaux de construction du centre de secours et des 33 logements de fonction de la BSPP à Rueil-Malmaison - lot n° 1 (dépollution terrassement).

2023 PP 69 Mission OPC pour la construction de bâtiments de remise pour véhicules, de bureaux et de manœuvre pour la BSPP sur le site de Valenton (94460).

2023 PP 70 Travaux de restauration des façades intérieures et des combles techniques du bâtiment Cité, de la caserne de la Cité (4e) - Lot 2.

2023 PP 71 Fourniture de licences et maintenance applicative du logiciel de gestion intégré de traitement d'informations de laboratoire Copernic de l'Institut Médico-Légal de Paris.

2023 PP 72 Fourniture de pièces détachées et accessoires pour les stations de gonflage de marque Bauer et BCH, requalification et entretien des récipients à pression de gaz.

2023 PP 73 Fourniture de divers consommables de laboratoire au Laboratoire central de la Préfecture de police.

2023 PP 74 Convention de groupement de commande pour la Gestion et couverture des frais médicaux résultant des blessures en service et maladies professionnelles des agents de la Préfecture de police.

2023 PP 75 Convention de groupement de commandes relative à la réservation et la privatisation d'une salle pour une action culturelle.

2023 PP 76 Convention de groupement - Fourniture de matériels de sellerie et bourrellerie.

2023 PP 77 Fourniture de matériels de sellerie et bourrellerie.

2023 PP 78 Fourniture de vaisselles, verrerie, couverts, petits matériels électriques ou non et ustensiles de cuisine pour la BSPP.

2023 PP 80 Marchés publics à conclure avec les attributaires désignés par la commission d'appel d'offres de la Ville de Paris.

M. Nicolas NORDMAN, rapporteur.

2023 DAC 284 Subvention (3.000 euros) à l'association Les Pas Sages des Vignoles.

2023 DAC 293 Subventions (8.500 euros) à trois associations commémorant les faits historiques et l'histoire des communautés.

2023 DAC 295 Subvention (1.000 euros) à la Fédération Nationale des Anciens des Missions Extérieures - OPEX (F.N.A.M.E. OPEX).

2023 DAC 328 Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Fernande Decruck au 1 rue du Clos (20e).

2023 DAC 329 Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Myriam Feune de Colombi au 31 rue de Gaîté (14e).

2023 DAC 330 Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Jean-Louis Orange au 22 rue Jules Siegfried (20e).

2023 DAC 332 Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Jacques Chirac au 4 rue de Tournon (6e).

Mme Laurence PATRICE, rapporteure.

2023 DAE 98 Contribution (120.000 euros) de la Ville de Paris au service de restauration de l'école Boulle pour l'année scolaire 2023/2024 (12e).

2023 DAE 100 Écoles d'arts appliqués de la Ville de Paris - Dotations de fonctionnement (2.068.200 euros) et subventions d'investissement (1.100.000 euros), au titre des exercices 2023 et 2024.

2023 DAE 166 Indemnisation amiable d'une entreprise en raison des préjudices subis du fait des travaux d'extension du tramway T3 (2.000 euros).

2023 DAE 167 Indemnisation amiable d'une entreprise en raison des préjudices subis du fait des travaux d'extension du tramway T3 (2.500 euros).

2023 DAE 168 Indemnisation amiable d'une entreprise en raison des préjudices subis du fait des travaux d'extension du tramway T3 (2.000 euros).

2023 DAE 171 Avenant à la convention pour le report de la date d'effet et la prolongation de la durée initiale d'occupation du domaine public, pour un chalet alimentaire - Bois de Vincennes (12e) SARL Hello Group.

2023 DU 129 Exonération des droits de voirie et dégrèvement de TLPE pour les commerces et les immeubles endommagés dans le secteur de la rue Saint-Jacques (5e) lors de l'explosion du 21 juin 2023.

Mme Olivia POLSKI, rapporteure.

2023 DEVE 59 Subventions de fonctionnement (28.000 euros) à cinq associations œuvrant pour le développement de projets d'agriculture de proximité.

2023 DEVE 63 Subvention (60.000 euros) à Bio Consom'acteurs pour accompagner les gestionnaires de la restauration collective au travers du projet Climat Cantines.

2023 DEVE 67 Subventions (68.000 euros) à 2 structures pour leurs actions d'accompagnement et de sensibilisation à une alimentation durable.

Mme Audrey PULVAR, rapporteure.

2023 DJS 32 Transformations Olympiques - Subvention (100.000 euros) et conventions entre la Ville de Paris, le FDD Paris 2024 et le CDOS Paris dans le cadre du projet "Forma'Sport".

2023 DSOL 92 Transformations olympiques - Subventions projets olympiade culturelle - Insertion et lutte contre l'exclusion.

2023 SG 68 Transformations Olympiques - Subvention (10.000 euros) et convention entre la Ville de Paris et le centre social et culturel le Paris des Faubourgs dans le cadre du dispositif "Impact 2024".

2023 DJS 96 Contrat de cession de droits d'auteur pour l'œuvre d'Alban Delume réalisée sur le sol du terrain de basketball du centre sportif Charles Moureu situé 17, avenue Edison (13e).

2023 DJS 102 Subvention (20.000 euros) à la Fédération français de ski nautique et wakeboard à l'occasion de l'organisation des championnats d'Europe IWWF"Open"Wakeboard, Wakeskate et Para Wakeboard Câble 2023.

2023 SG 65 Conventions de financement avec l'Agence nationale du Sport dans le cadre du dispositif "Gagner du Terrain".

2023 SG 66 Convention de financement avec la Préfecture régionale d'Ile-de-France dans le cadre du projet "Terrain de Jeux".

M. Pierre RABADAN, rapporteur.

2023 DAC 27 Subventions (25.000 euros) et convention avec l'association Cirque Ici - association de culture populaire et itinérante (12e).

2023 DAC 34 Subventions (194.915 euros), avenant à convention et convention avec l'Établissement Public du Parc et de la Grande Halle de la Villette pour l'Espace périphérique (19e).

2023 DAC 39 Subvention (3.123.000 euros) et avenant à convention pour l'Association pour le Soutien du Théâtre Privé (8e).

2023 DAC 47 Subvention de fonctionnement (37.500 euros) et convention avec le Théâtre du Soleil (12e).

2023 DAC 49 Subvention (159.000 euros) et avenant à convention avec l'association La Maison ouverte pour le Théâtre Dunois (13e).

2023 DAC 57 Subventions (193.000 euros) et avenants avec 9 associations dans le cadre de l'Olympiade culturelle.

2023 DAC 58 Subventions d'équipement (321.800 euros) à 10 structures du spectacle vivant en soutien à leur plan d'investissement.

2023 DAC 88 Subventions (35.000 euros) à 5 structures pour l'organisation de festivals musicaux.

2023 DAC 89 Subventions (115.000 euros) à deux structures pour l'organisation de festivals musicaux et avenant avec la société MaMA.

2023 DAC 95 Subvention d'investissement (150.000 euros) et convention avec l'association Théâtre Musical de Paris (Paris Centre).

2023 DAC 96 Convention avec l'association Théâtre musical de Paris relative à l'accompagnement de la pratique amateur (Paris Centre).

2023 DAC 105 Subventions (340.000 euros), et avenants à conventions avec trois associations œuvrant pour la musique symphonique.

2023 DAC 106 Subventions (125.000 euros) et conventions avec cinq structures de création et diffusion musicale pour soutenir leurs projets d'investissements.

2023 DAC 150 Subventions d'équipement (335.000 euros) et conventions avec la Fondation Cité internationale des Arts et la SCIC le 100 Établissement Culturel et Solidaire (Paris Centre, 12e).

2023 DAC 193 Subvention d'investissement (40.000 euros) à la SCOP ACP La Manufacture Chanson et convention.

2023 DAC 379 Subventions (48.500 euros) à 13 associations au titre du cinéma.

2023 DAC 404 Subvention (3.000 euros) à une association au titre de l'action culturelle locale du 19e arrondissement.

2023 DAC 413 Subventions (13.500 euros) au titre de l'action culturelle locale du 11e arrondissement à six associations.

2023 DAC 444 Subventions (2.000 euros) à deux associations au titre de l'action culturelle locale (13e).

2023 DAC 445 Subventions (2.000 euros) à trois associations dans le cadre de l'action culturelle locale du 17e arrondissement.

2023 DAC 506 Subvention (100.000 euros) et avenant à convention avec l'Association Fonds régional d'art contemporain d'Ile-de-France (19e).

2023 DAC 510 Subvention (9.000 euros) à l'association Génie de la Bastille (11e).

2023 DICOM 15 Conventions de co-production pour les expositions sur la voie publique.

2023 DICOM 27 Avenant à la convention de co-production de l'édition 2023 du Festival "FNAC Live Paris".

2023 DICOM 31 Avenants aux conventions de concession de droits d'auteur des œuvres in situ de l'exposition "Capitale(s), 60 ans d'art urbain à Paris".

2023 DICOM 32 Avenant à la convention d'occupation du domaine public pour les festivités du 14 juillet 2023.

Mme Carine ROLLAND, rapporteure.

2023 DDCT 90 Subvention (11.754 euros) à une association dans le cadre du projet EIF-FEL 3.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, rapporteur.

2023 DEVE 57 Cimetière du Père Lachaise (20e) - Acceptation de mécénat financier.

2023 DFA 47 Transfert et maintien au profit de la SA HLM Meecam de deux garanties d'emprunts initialement accordées par la Ville de Paris à la SA HLM CDC Habitat Social.

2023 DFA 50 Adhésion à la Centrale d'Achat du Conseil régional des Hauts-de-France dans le cadre des programmes européens Interreg.

2023 DFA 53 Convention de mandat de dépense dans le cadre de la mise en œuvre d'un dispositif de "carte logée" pour l'exécution du marché subséquent relatif aux prestations de déplacements professionnels.

2023 DFA 54 Résiliation de la concession de travaux - Convention d'occupation du domaine public de la propriété domaniale dénommée le Chalet de la Croix Catelan (Bois de Boulogne, 16e).

2023 DFA 61 Entretien d'un mur mitoyen sis 9, rue Miollis (15e) - Protocole d'accord de répartition des charges entre la Ville de Paris et les propriétaires de l'immeuble mitoyen.

M. Paul SIMONDON, rapporteur.

2023 DFPE 83 Avenant n° 1 à convention d'organisation de la maîtrise d'ouvrage confiée à Paris Habitat pour la création d'un multi-accueil de 36 places et d'un centre de PMI au 51 boulevard Exelmans (16e).

2023 DSP 11 Subvention (103.880 euros) et convention pluriannuelle d'objectifs avec l'Association pour la Recherche, la Communication et l'Accès aux Traitement - ARCAT (11e).

2023 DSP 41 Subvention (32.000 euros) et avenant n° 1 à la convention avec l'association Intervalle CAP (13e).

2023 DSP 44 Subvention (25.000 euros) et convention avec l'association Le 190 (11e).

2023 DSP 45 Subvention (10.000 euros) à l'association Afrique Avenir (4e).

2023 DSP 50 Subvention (13.500 euros) et avenant n° 2 à la convention avec l'association Traces Réseau Clinique International (10e).

2023 DSP 87 Subvention (20.000 euros) à l'association des Familles Victimes de Saturnisme - AFVS (17e).

2023 DSP 88 Subvention (5.000 euros) à l'association Argos 2001 (14e).

2023 DSP 102 Transformations Olympiques - Subvention (25.000 euros), recette (26.700 euros) et conventions entre la Ville de Paris, le FDD Paris 2024 et le CRP 75 (13e) pour le projet "Marchons à Paris".

2023 DSP 105 Subvention (10.000 euros) à l'ONCORIF - Réseau régional de cancérologie d'Île de France (13e).

2023 DSP 106 Adhésion de la ville de Paris à la Société Française de Santé Publique (SFSP).

2023 DSP 107 Participation (jusqu'à 180.000 euros) et convention avec la CPAM de Paris pour le dépistage et l'éducation bucco-dentaires dans les écoles parisiennes.

2023 DSP 108 Convention avec l'Académie de Paris relative à la promotion de la santé des élèves scolarisés dans les établissements publics de Paris (Recette : 1.930.000 euros et dépense : 100.000 euros).

Mme Anne SOUYRIS, rapporteure.

2023 DAC 240 Subventions (52.000 euros) à quatre Bibliothèques patrimoniales parisiennes et convention.

2023 DAC 291 Subvention (1.000 euros) à l'association La Cité, Société historique et archéologique (3e, 4e, 11e et 12e).

2023 DAC 535 Convention de partenariat entre la Ville de Paris et RX France pour le Salon Paris Photo.

Mme Karen TAÏEB, rapporteure.

2023 DDCT 45 Subventions (26.000 euros) à 15 associations au titre de la quote-part du fonds d'animation locale (FAL) attribuée au 19e arrondissement.

2023 DJS 92 Réinventer la maison pour tous "YMCA" de la rue de Trévise : Subvention (500.000 euros) pour la rénovation du bâtiment situé 14, rue de Trévise (9e).

Mme Anouch TORANIAN, rapporteure.

2023 DSOL 86 Convention avec l'association Le Silence des Justes Ohalei Yaakov, le département de la Seine-Saint-Denis et l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France.

2023 DSOL 93 Avenant 2023 à la contractualisation Préfet/ARS/Département en prévention et protection de l'enfance.

2023 DSOL 125 Subvention (371.626 euros) à 18 associations pour leurs actions dans le champ de la prévention et de la protection de l'enfance - Conventions.

2023 DSOL 129 Avis favorable sur une demande en décharge de responsabilité présentée par un régisseur de la Ville de Paris et avis favorable sur la demande de remise gracieuse présentée par ce régisseur.

Mme Dominique VERSINI, rapporteure.

2023 DJS 30 Subventions (113.000 euros) et signature d'une convention et 13 avenants avec le comité et 13 OMS.

2023 DJS 105 Prolongation de la convention d'occupation du domaine public conclue avec la SAS Rosa Parks Sports pour l'exploitation d'une activité sportive urbaine dans les locaux situés 9, quai du Lot (19e).

M. Karim ZIADY, rapporteur.

En outre, l'Assemblée a pris connaissance de la communication suivante :

2023 DAJ 29 Communication de la liste des marchés conclus du 20 mai 2023 au 17 août 2023 au titre de la délégation donnée à la Maire de Paris pour la durée de son mandat, en matière de préparation, passation, exécution et règlement des marchés publics.

M. Paul SIMONDON, rapporteur.

Comptes rendus des Commissions.

1ère COMMISSION

Réunion du mardi 26 septembre 2023

Présents :

Mmes Florence BERTHOUT, Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Sandrine CHARNOZ, Rachida DATI, Afaf GABELOTAUD, Pénélope KOMITÈS, Johanne KOUASSI, Olivia POLSKI, Alice TIMSIT, MM. David ALPHAND, Jack-Yves BOHBOT, Geoffroy BOULARD, Grégory CANAL, Pierre CASANOVA, Jérôme GLEIZES, Antoine GUILLOU, Frédéric HOCQUARD, Florentin LETISSIER, Jean-François MARTINS, Paul SIMONDON et Laurent SOREL.

Excusé au sens du règlement intérieur :

M. Francis SZPINER.

Excusée :

Mme Barbara GOMES.

******

Sous la présidence de Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, la séance est ouverte à 15 heures 30.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 41 à l'ordre du jour :

Sociétés d'économie mixte et sociétés publiques locales - Mme CHARNOZ, rapporteure.

Mme Sandrine CHARNOZ présente le projet de délibération DFA 52.

Pas d'intervention.

Tourisme et vie nocturne - M. HOCQUARD, rapporteur.

M. Frédéric HOCQUARD présente les projets de délibération relatifs à sa délégation, à savoir les projets de délibération DAE 164 et DDCT 65.

Pas d'intervention.

Entreprises, emploi et développement économique - Mme GABELOTAUD, rapporteure.

Mme Afaf GABELOATAUD présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation, notamment les projets de délibération DAE 114, DAE 154, DAE 176, DLH 150, DSOL 97, DSOL 103 et DFA 48.

Question de Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE.

Ressources humaines, dialogue social et qualité du service public - M. GUILLOU, rapporteur.

M. Antoine GUILLOU prend la parole sur la communication concernant l'attractivité de la fonction publique parisienne.

Intervention de Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, de M. David ALPHAND et de M. Jérôme GLEIZES.

Réponse de M. Antoine GUILLOU.

M. Antoine GUILLOU présente les principaux projets de délibération relatifs à sa délégation, à savoir les projets de délibération DRH 48, DRH 49, DRH 50, DRH 51 et DSOL 147.

Innovation, attractivité, prospective Paris 2030 et résilience - Mme KOMITÈS, rapporteure.

Mme Pénélope KOMITÈS présente les deux projets de délibération relatifs à sa délégation, à savoir les projets de délibération DAE 174 et DAE 136.

Pas d'intervention.

Économie sociale et solidaire, économie circulaire et contribution à la stratégie zéro déchet - M. LETISSIER, rapporteur.

M. Florentin LETISSIER présente le projet de délibération DAE 31.

Pas d'intervention.

Commerce, artisanat, professions libérales et métiers d'art et de mode - Mme POLSKI, rapporteure.

Mme Olivia POLSKI présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation, notamment les projets de délibération DAE 87, DAE 98, DAE 100, DAE 166, DAE 167, DAE 168, DAE 171, DAE 179 et DU 129.

Pas d'intervention.

Finances, budget, finance verte et affaires funéraires - M. SIMONDON, rapporteur.

M. Paul SIMONDON présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation, notamment les projets de délibération DAJ 29, DASCO 114, DDCT 61, DDCT 62, DEVE 57, DFA 47, DFA 50, DFA 53, DFA 54, DFA 55, DFA 61 et DGGP 12.

Intervention de Mme Alice TIMSIT, de M. Jérôme GLEIZES, de Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE et de M. David ALPHAND.

Réponse de M. Paul SIMONDON.

Vœux et amendements :

5 vœux non rattachés ont été déposés.

Pas de présentation des vœux par les différents dépositaires.

Séance levée à 17 heures 20.

2e COMMISSION

Réunion du lundi 25 septembre 2023

Présents :

Mmes Anne BIRABEN, Alice COFFIN, Nelly GARNIER, Catherine IBLED, Dominique KIELEMOËS, Brigitte KUSTER, Béatrice LECOUTURIER, Laurence PATRICE, Raphaëlle PRIMET, Carine ROLLAND, MM. Stéphane CAPLIEZ, Christophe GIRARD, Paul HATTE, Franck MARGAIN, Jacques MARTIAL et Aurélien VÉRON.

Excusé au sens du règlement intérieur :

M. Jérôme COUMET.

Excusée :

Mme Karen TAÏEB.

Absents :

Mmes Emmanuellle PIERRE-MARIE, Mélody TONOLLI et M. Mahor CHICHE.

******

Sous la présidence de Mme Raphaëlle PRIMET, la séance est ouverte à 10 heures 33.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 63 à l'ordre du jour :

Culture et la Ville du quart d'heure - Mme ROLLAND, rapporteure.

Panorama de rentrée culturelle de Mme ROLLAND sur les dispositifs de rentrée scolaire mis en place par la Ville de Paris, avec notamment les liens effectués entre la culture et le sport (ex : Dispositif Paris Sport Vacances).

Mme Carine ROLLAND présente les principaux projets de délibération relatifs à sa délégation, dont les projets de délibération DICOM 31, DAC 381, DAC 378, DAC 379, DAC 89, DAC 104 et DAC 39.

Mme ROLLAND souligne l'importance d'offrir un soutien renforcé aux jeunes artistes.

Intervention de Mme Dominique KIELEMOËS à propos des tournages de cinéma potentiellement compromis en été 2024 en lien avec les Jeux Olympiques.

Réponse de Mme Carine ROLLAND.

Intervention de Mme Béatrice LECOUTURIER, de Mme Corine FAUGERON et de Mme Anne BIRABEN sur la place des bouquinistes lors des J.O.

Réponse de Mme Carine ROLLAND.

Intervention de M. Franck MARGAIN sur le rapport de la Chambre régionale des comptes concernant le Théâtre de la Ville, nouvellement Théâtre Sarah Bernhardt.

Réponse de Mme Carine ROLLAND.

Mémoire et monde combattant - Mme PATRICE, rapporteure.

Point d'actualité sur l'inauguration du jardin de Kyiv inauguré le 24 août 2023, sur le jardin rebaptisé en mémoire de l'Iranienne Mahsa Amini, le 16 septembre 2023 et sur la future inauguration d'une allée face à l'ambassade du Chili, le mardi 26 septembre 2023 à 18 heures.

Mme Laurence PATRICE présente les principaux projets de délibération relatifs à sa délégation notamment les 7 projets de plaque commémorative, les projets de dénomination et les projets de subventions.

Intervention de M. Christophe GIRARD.

Mme Laurence PATRICE prend la parole sur les journées du patrimoine qui se sont déroulées le week-end du 16 et 17 septembre 2023 et souligne les 11.000 visiteurs accueillis par l'Hôtel de Ville de Paris.

Patrimoine, histoire de Paris et relations avec les cultes - Mme TAÏEB, rapporteure.

Mme Laurence PATRICE présente les principaux projets de délibération relatifs à la délégation de Mme Karen TAÏEB, dont les projets de délibération DAC 240, DAC 291, DAC 296 et DAC 361.

Intervention de Mme Corine FAUGERON.

Vœux et amendements :

14 vœux non rattachés et 1 amendement ont été déposés.

Présentation des vœux par les différents dépositaires.

Réponse des adjoints à la Maire de Paris en charge des secteurs.

Séance levée à 12 heures 20.

3e COMMISSION

Réunion du lundi 25 septembre 2023

Présents :

Mmes Jeanne d'HAUTESERRE, Maud GATEL, Halima JEMNI, Raphaëlle RÉMY-LELEU, Hanna SEBBAH, Marie TOUBIANA, MM. David BELLIARD, Jean-Philippe DAVIAUD, Philippe GOUJON, Rudolph GRANIER, Nicolas JEANNETÉ, Nicolas NORDMAN, Frédéric PÉCHENARD, Florian SITBON et Ariel WEIL.

Absents :

Mme Béatrice PATRIE, MM. Frédéric BADINA-SERPETTE et Franck LEFEVRE.

******

Sous la présidence de Mme RÉMY-LELEU, la séance est ouverte à 9 heures 05.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 41 à l'ordre du jour :

Transformation de l'espace public, des transports, des mobilités, du code de la rue et de la voirie - M. BELLIARD, rapporteur.

M. BELLIARD présente les principaux projets de délibération relatifs à sa délégation, notamment les projets de délibération DVD 80, DVD 88 et DVD 67.

Pas d'intervention.

Prévention, sécurité, police municipale - M. NORDMAN, rapporteur.

M. NORDMAN présente les principaux projets de délibération relatifs à sa délégation et notamment les projets de délibération DDCT 84 et DPMP 11.

Pas d'intervention.

Présentation de projets de délibération de la Préfecture de police par M. LEFEVBRE, Directeur des finances, de la commande publique et de la performance.

Pas d'intervention.

Vœux et amendements :

16 vœux non rattachés ont été déposés.

Présentation des vœux par les différents dépositaires.

Réponse des adjoints à la Maire de Paris en charge des secteurs.

Séance levée à 9 heures 20.

4e COMMISSION

Réunion du mardi 26 septembre 2023

Présents :

Mmes Véronique BUCAILLE, Alexandra CORDEBARD, Lamia EL AARAJE, Léa FILOCHE, Hélène JACQUEMONT, Anessa LAHOUASSA, Véronique LEVIEUX, Camille NAGET, Anne SOUYRIS, MM. Vincent BALADI, Gauthier CARON-THIBAULT, Maxime COCHARD, Nour DURAND-RAUCHER, Jacques GALVANI, Jean-Luc ROMERO-MICHEL et Hamidou SAMAKÉ.

Excusés au sens du règlement intérieur :

Mme Emmanuelle RIVIER et M. Jérôme LORIAU.

Absent :

M. Emmanuel MESSAS.

******

Sous la présidence de M. Gauthier CARON-THIBAULT, la séance est ouverte à 9 heures 04.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 46 à l'ordre du jour :

Santé publique et relations avec l'assistance publique - Hôpitaux de Paris, de la santé environnementale et de la lutte contre les pollutions, de la réduction des risques - Mme SOUYRIS, rapporteure.

Mme Anne SOUYRIS présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Intervention de Mme Camille NAGET.

Séniors et solidarités entre les générations - Mme LEVIEUX, rapporteure.

Présentation du projet d'EHPAD "hors les murs" et de SPASAD portés par le C.A.S.-V.P. au sein de l'EHPAD Oasis (18e) par Mme Véronique LEVIEUX.

Intervention de Mme Hélène JACQUEMONT.

Réponse de Mme Véronique LEVIEUX.

Mme Véronique LEVIEUX présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation, notamment les projets de délibération DSOL 76, DSOL 104, DSOL 107 et DSOL 128.

Intervention de M. Hamidou SAMAKÉ.

Accessibilité universelle et personnes en situation de handicap - Mme EL AARAJE, rapporteure.

Mme Lamia EL AARAJE présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation, notamment les projets de délibération DSOL 81, DSOL 97, DSOL 98, DSOL 100, DSOL 102, DSOL 106, DSOL 112 et DSOL 122.

Pas d'intervention.

Droits humains, intégration et lutte contre les discriminations - M. ROMERO-MICHEL, rapporteur.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL présente les projets de délibération relatifs à sa délégation, notamment les projets de délibération DDCT 49, DDCT 89 et DDCT 90.

Pas d'intervention.

Solidarités, lutte contre les inégalités et l'exclusion - Mme FILOCHE, rapporteure.

Mme Léa FILOCHE présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation, notamment les projets de délibération DFA 48, DSOL 85, DSOL 103, DSOL 50, DLH 263, DSOL 45, DSOL 95, DAE 73, DASCO 105, DEVE 68, DSOL 110, DSOL 113, DGGP 20, DSOL 121 et DSOL 92.

Pas d'intervention.

Vœux et amendements :

2 vœux rattachés, 10 vœux non rattachés, et 1 amendement ont été déposés.

Présentation des vœux par les différents dépositaires.

Réponse des adjoints à la Maire de Paris en charge des secteurs.

Séance levée à 10 heures 53.

5e COMMISSION

Réunion du lundi 25 septembre 2023

Présents :

Mmes Célia BLAUEL, Anne-Claire BOUX, Fatoumata KONÉ, Valérie MONTANDON, Carine PETIT, Marie-José RAYMOND-ROSSI, Léa VASA, MM. Jacques BAUDRIER, Pierre-Yves BOURNAZEL, Thomas CHEVANDIER, Daniel-Georges COURTOIS, Jean LAUSSUCQ, Eric LEJOINDRE, Roger MADEC, Emile MEUNIER, Jean-Baptiste OLIVIER, Eric PLIEZ et Pierre RABADAN.

Excusés au sens du règlement intérieur :

Mme Pénélope KOMITÈS et M. Emmanuel GRÉGOIRE.

Absents :

Mmes Claire de CLERMONT-TONNERRE, Séverine de COMPREIGNAC, Aurélie PIRILLO, MM. Ian BROSSAT et Patrick VIRY.

******

Sous la présidence de M. MEUNIER, la séance débute à 15 heures 33.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 69 à l'ordre du jour :

Politique de la ville - Mme BOUX, rapporteure.

Mme BOUX présente les principaux projets de délibération relatifs à sa délégation, notamment les projets de délibération DDCT 49, DDCT 95, DDCT 97, DDCT 98, DEVE 67 et DFA 48.

Pas d'intervention.

Sport, Jeux Olympiques et Paralympiques et Seine - M. RABADAN, rapporteur

M. RABADAN présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Construction publique, suivi des chantiers, coordination des travaux sur l'espace public, transition écologique du bâti - M. BAUDRIER, rapporteur.

M. BAUDRIER présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Logement, hébergement d'urgence, protection des réfugiés - M. BROSSAT, rapporteur.

En l'absence de M. BROSSAT, M. BAUDRIER présente les principaux projets de délibération relatifs à cette délégation notamment les projets de délibération DLH 243, DLH 249, DLH 252, DLH 272, DLH 273, DLH 274, DLH 275 et DU 97.

Question de M. MEUNIER sur le projet de délibération DLH 272 relatif à la réalisation, Z.A.C. "Chapelle-Charbon" lot D (18e), d'un programme de construction de 77 logements sociaux et 28 logements intermédiaires par "Paris Habitat" - Subvention complémentaire (4.054.000 euros) et sur le projet de délibération DLH 273 relatif à la réalisation, Z.A.C. "Chapelle-Charbon" lot C (18e), d'un programme de construction de 56 logements sociaux et 22 logements intermédiaires par la R.I.V.P. - Subvention complémentaire (3.357.400 euros).

Réponse de M. BAUDRIER.

Question de M. MEUNIER sur le projet de délibération DLH 275 relatif à la réalisation, secteur d'aménagement Ordener Poissonniers Lot 6 (18e), d'un programme de construction de 69 logements sociaux par Paris Habitat - Subvention complémentaire (3.510.480 euros).

Réponse de M. BAUDRIER.

Urbanisme, architecture du Grand Paris, relations avec les arrondissements et transformation des politiques publiques - M. GRÉGOIRE, rapporteur.

En l'absence de M. GRÉGOIRE, M. BAUDRIER présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Vœux et amendements :

5 vœux non-rattachés ont été déposés.

Pas d'intervention.

Séance levée à 16 heures 10.

6e COMMISSION

Réunion du mardi 26 septembre 2023

Présents :

Mmes Hélène BIDARD, Sandra BOËLLE, Alix BOUGERET, Delphine BÜRKLI, Emmanuelle DAUVERGNE, Inès de RAGUENEL, Céline HERVIEU, Marie-Christine LEMARDELEY, Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, Douchka MARKOVIC, Nathalie MAQUOI, Raphaëlle RÉMY-LELEU, Dominique VERSINI, MM. Jean-Noël AQUA, Patrick BLOCHE, Emmanuel COBLENCE et François CONNAULT**.**

Absents :

Mme Maya AKKARI et M. Jean-Pierre LECOQ.

******

Sous la présidence de M. COBLENCE, la séance est ouverte à 10 heures 34.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 65 à l'ordre du jour :

Droits de l'enfant et protection de l'enfance - Mme VERSINI, rapporteure.

Mme VERSINI présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Égalité femmes/hommes, Jeunesse - Mme BIDARD, rapporteure.

Mme BIDARD présente un projet de délibération relatif à sa délégation.

Pas d'intervention.

Éducation, enfance, familles et nouveaux apprentissages, organisation du Conseil de Paris - M. BLOCHE, rapporteur.

M. BLOCHE présente la communication DACSO 117 relative à la rentrée 2023 des enfants, des familles et des étudiants.

Mme HERVIEU et Mme LEMARDELEY présentent successivement les projets de délibération entrant dans cette communication.

Intervention de Mme DAUVERGNE, de Mme BOËLLE, de Mme de RAGUENEL et de M. AQUA.

Réponse de Mme HERVIEU et de M. BLOCHE.

M. BLOCHE présente ensuite les principaux projets de délibération relatifs à sa délégation notamment les projets de délibération DASCO 93, DASCO 94, DASCO 65, DDCT 101 et DFPE 153.

Question de M. AQUA sur le projet de délibération DASCO 93 relatif aux collèges publics parisiens - Modalités d'attribution des dotations de la Ville de Paris pour les actions éducatives des collèges publics.

Réponse de M. BLOCHE.

Petite enfance - Mme HERVIEU, rapporteure.

Mme HERVIEU présente les principaux projets de délibération relatifs à sa délégation, notamment le projet de délibération DFPE 159.

Pas d'intervention

Enseignement supérieur, recherche, vie étudiante - Mme LEMARDELEY, rapporteure.

Mme LEMARDELEY présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Vœux et amendements :

3 amendements, 4 vœux rattachés et 10 vœux non rattachés ont été déposés.

Présentation des vœux par les différents dépositaires.

Réponse des adjoints à la Maire de Paris en charge des secteurs.

Séance levée à 12 heures.

7e COMMISSION

Réunion du mardi 26 septembre 2023

Présents :

Mmes Samia BADAT-KARAM, Marie-Caroline DOUCERÉ, Catherine DUMAS, Geneviève GARRIGOS, Farida KERBOUA, Nathalie LAVILLE, Aminata NIAKATÉ, Elisabeth STIBBE, Anouch TORANIAN, MM. Antoine BEAUQUIER, Nicolas BONNET-OULALDJ, Boris JAMET-FOURNIER, Arnaud NGATCHA, Pierre RABADAN, Sylvain RAIFAUD, Jérémy REDLER, Hermano SANCHES RUIVO et Karim ZIADY.

Absente :

Mme Antoinette GUHL.

******

Sous la présidence de Mme Geneviève GARRIGOS, la séance est ouverte à 14 heures 02.

Projets de délibérations ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 39 à l'ordre du jour :

Sports de proximité - M. ZIADY rapporteur.

M. ZIADY présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Relations Internationales, Francophonie - M. NGATCHA, rapporteur.

M. NGATCHA présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Sports, Jeux Olympiques et Paralympiques, Seine - M. RABADAN, rapporteur.

M. RABADAN présente un point d'étape sur l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques.

Pas d'intervention.

Il présente ensuite l'ensemble des projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Vie associative, participation citoyenne, débat public - Mme TORANIAN, rapporteure.

Présentation de la synthèse du soutien de la Ville de Paris à la vie associative en 2022 par Mme TORANIAN.

Questions de Mme GARRIGOS, de Mme DOUCERÉ et de M. RAIFAUD.

Réponse de Mme TORANIAN.

Mme TORANIAN présente ensuite tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Vœux et amendements :

1 vœu rattaché et 7 vœux non-rattachés ont été déposés.

Présentation des vœux par les différents dépositaires.

Réponse des adjoints à la Maire de Paris en charge des secteurs.

Séance levée à 15 heures 38.

8e COMMISSION

Réunion du lundi 25 septembre 2023

Présents :

Mmes Colombe BROSSEL, Corine FAUGERON, Maud LELIÈVRE, Carline LUBIN-NOËL, Audrey PULVAR, Chloé SAGASPE, Anne-Claire TYSSANDIER, MM. René-François BERNARD, Jean-Didier BERTHAULT, François DAGNAUD, François-Marie DIDIER, Rémi FÉRAUD, Alexandre FLORENTIN, Jean-Philippe GILLET, Alexis GOVCIYAN, Dan LERT, Florentin LETISSIER, Christophe NAJDOVSKI et François VAUGLIN.

Excusée au sens du règlement intérieur :

Mme Véronique BALDINI.

Absentes :

Mmes Agnès EVREN et Delphine TERLIZZI.

******

Sous la présidence de M. Alexis GOVCIYAN, la séance est ouverte à 14 heures 31.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 30 à l'ordre du jour :

M. Alexis GOVCIYAN prend la parole pour féliciter Mme Colombe BROSSEL pour son élection au Sénat et M. Rémi FÉRAUD pour sa réélection.

Propreté de l'espace public, du tri et de la réduction des déchets, de l'assainissement, du recyclage et du réemploi - Mme BROSSEL, rapporteure.

Mme BROSSEL présente les principaux projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Transition écologique, plan climat, eau et énergie - M. LERT, rapporteur.

La DTEC présente un état d'avancement du plan bruit de la Ville de Paris (PAES).

Intervention de M. Jean-Didier BERTHAULT, de Mme Maud LELIÈVRE, de Mme Corine FAUGERON, de M. René-François BERNARD, de M. Alexandre FLORENTIN et de Mme Douchka MARKOVIC.

Réponse de la DTEC et de M. Dan LERT.

M. Dan LERT présente les principaux projets de délibération relatifs à sa délégation, notamment les projets de délibération DTEC 30 et DVD 15.

Végétalisation de l'espace publique, espaces verts, biodiversité et condition animale - M. NAJDOVSKI, rapporteur.

M. Christophe NAJDOVSKI présente les principaux projets de délibération relatifs à sa délégation, notamment les projets de délibération DEVE 54, DEVE 58 et DVD 52.

Intervention de Mme Chloé SAGASPE et de Mme Corine FAUGERON.

Réponse de M. Christophe NAJDOVSKI.

Alimentation durable, agriculture et circuits courts - Mme PULVAR, rapporteure.

Mme Audrey PULVAR présente les cinq principaux projets de délibération relatifs à sa délégation, à savoir les projets de délibération DEVE 59, DEVE 63, DEVE 67, DEVE 68 et DAE 73.

Pas d'intervention.

Vœux et amendements :

2 vœux rattachés, 7 vœux non rattachés ont été déposés.

Pas de présentation des vœux par les différents dépositaires.

Séance levée à 15 heures 52.

Listes des membres présents.

Mardi 3 octobre 2023 - Matin

Mme Maya AKKARI, M. David ALPHAND, M. Jean-Noël AQUA, Mme Samia BADAT-KARAM, M. Frédéric BADINA-SERPETTE, M. Vincent BALADI, Mme Véronique BALDINI, M. Jacques BAUDRIER, M. Antoine BEAUQUIER, M. David BELLIARD, M. René-François BERNARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Anne BIRABEN, Mme Célia BLAUEL, M. Patrick BLOCHE, Mme Sandra BOËLLE, M. Jack-Yves BOHBOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, Mme Anne-Claire BOUX, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Véronique BUCAILLE, Mme Delphine BÜRKLI, M. Grégory CANAL, M. Stéphane CAPLIEZ, M. Gauthier CARON-THIBAULT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, M. Pierre CASANOVA, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Thomas CHEVANDIER, M. Mahor CHICHE, M. Maxime COCHARD, Mme Alice COFFIN, M. François CONNAULT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Jean-Philippe DAVIAUD, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Séverine DE COMPREIGNAC, Mme Inès DE RAGUENEL, Mme Marie-Caroline DOUCERÉ, Mme Catherine DUMAS, M. Nour DURAND-RAUCHER, Mme Lamia EL AARAJE, Mme Agnès EVREN, Mme Corine FAUGERON, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, M. Alexandre FLORENTIN, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Jacques GALVANI, Mme Nelly GARNIER, Mme Geneviève GARRIGOS, Mme Maud GATEL, M. Jean-Philippe GILLET, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, Mme Barbara GOMES, M. Philippe GOUJON, M. Alexis GOVCIYAN, M. Rudolph GRANIER, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Antoine GUILLOU, M. Paul HATTE, Mme Céline HERVIEU, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, Mme Catherine IBLED, Mme Hélène JACQUEMONT, M. Boris JAMET-FOURNIER, Mme Halima JEMNI, Mme Farida KERBOUA, Mme Dominique KIELEMOËS, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Johanne KOUASSI, Mme Brigitte KUSTER, Mme Anessa LAHOUASSA, M. Jean LAUSSUCQ, Mme Nathalie LAVILLE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, M. Franck LEFEVRE, M. Eric LEJOINDRE, Mme Maud LELIÈVRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, M. Dan LERT, M. Florentin LETISSIER, Mme Véronique LEVIEUX, Mme Carline LUBIN-NOËL, M. Roger MADEC, Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, Mme Nathalie MAQUOI, M. Franck MARGAIN, Mme Douchka MARKOVIC, M. Jean-François MARTINS, M. Emile MEUNIER, Mme Valérie MONTANDON, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Arnaud NGATCHA, Mme Aminata NIAKATÉ, M. Nicolas NORDMAN, M. Jean-Baptiste OLIVIER, Mme Laurence PATRICE, M. Frédéric PÉCHENARD, Mme Carine PETIT, Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Mme Aurélie PIRILLO, M. Eric PLIEZ, Mme Olivia POLSKI, Mme Raphaëlle PRIMET, Mme Audrey PULVAR, M. Pierre RABADAN, M. Sylvain RAIFAUD, Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI, M. Jérémy REDLER, Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, Mme Emmanuelle RIVIER, Mme Carine ROLLAND, M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, Mme Chloé SAGASPE, M. Hamidou SAMAKÉ, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Hanna SEBBAH, M. Paul SIMONDON, M. Florian SITBON, M. Laurent SOREL, Mme Anne SOUYRIS, Mme Elisabeth STIBBE, M. Francis SZPINER, Mme Karen TAÏEB, Mme Delphine TERLIZZI, Mme Alice TIMSIT, Mme Mélody TONOLLI, Mme Anouch TORANIAN, Mme Marie TOUBIANA, Mme Anne-Claire TYSSANDIER, Mme Léa VASA, M. François VAUGLIN, M. Aurélien VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Patrick VIRY, M. Ariel WEIL, M. Karim ZIADY.

Excusés au sens du règlement :

M. François-Marie DIDIER, M. Nicolas JEANNETÉ, M. Jérôme LORIAU, M. Jacques MARTIAL, Mme Béatrice PATRIE.

Excusée :

Mme Camille NAGET.

Absents :

M. Emmanuel COBLENCE, M. Emmanuel MESSAS.

Mardi 3 octobre 2023 - Après-midi

Mme Maya AKKARI, M. David ALPHAND, M. Jean-Noël AQUA, Mme Samia BADAT-KARAM, M. Frédéric BADINA-SERPETTE, M. Vincent BALADI, Mme Véronique BALDINI, M. Jacques BAUDRIER, M. Antoine BEAUQUIER, M. David BELLIARD, M. René-François BERNARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Anne BIRABEN, Mme Célia BLAUEL, M. Patrick BLOCHE, Mme Sandra BOËLLE, M. Jack-Yves BOHBOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, Mme Anne-Claire BOUX, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Véronique BUCAILLE, Mme Delphine BÜRKLI, M. Stéphane CAPLIEZ, M. Gauthier CARON-THIBAULT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, M. Pierre CASANOVA, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Thomas CHEVANDIER, M. Mahor CHICHE, M. Emmanuel COBLENCE, M. Maxime COCHARD, Mme Alice COFFIN, M. François CONNAULT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Jean-Philippe DAVIAUD, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Inès DE RAGUENEL, M. François-Marie DIDIER, Mme Marie-Caroline DOUCERÉ, Mme Catherine DUMAS, M. Nour DURAND-RAUCHER, Mme Lamia EL AARAJE, Mme Agnès EVREN, Mme Corine FAUGERON, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, M. Alexandre FLORENTIN, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Jacques GALVANI, Mme Nelly GARNIER, Mme Geneviève GARRIGOS, Mme Maud GATEL, M. Jean-Philippe GILLET, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, Mme Barbara GOMES, M. Philippe GOUJON, M. Alexis GOVCIYAN, M. Rudolph GRANIER, M. Emmanuel GRÉGOIRE, M. Antoine GUILLOU, M. Paul HATTE, Mme Céline HERVIEU, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, Mme Catherine IBLED, Mme Hélène JACQUEMONT, M. Boris JAMET-FOURNIER, Mme Halima JEMNI, Mme Farida KERBOUA, Mme Dominique KIELEMOËS, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Johanne KOUASSI, Mme Brigitte KUSTER, Mme Anessa LAHOUASSA, M. Jean LAUSSUCQ, Mme Nathalie LAVILLE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, M. Franck LEFEVRE, M. Eric LEJOINDRE, Mme Maud LELIÈVRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, M. Dan LERT, M. Florentin LETISSIER, Mme Véronique LEVIEUX, Mme Carline LUBIN-NOËL, M. Roger MADEC, Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, Mme Nathalie MAQUOI, M. Franck MARGAIN, Mme Douchka MARKOVIC, M. Jean-François MARTINS, M. Emile MEUNIER, Mme Valérie MONTANDON, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Arnaud NGATCHA, Mme Aminata NIAKATÉ, M. Nicolas NORDMAN, M. Jean-Baptiste OLIVIER, Mme Laurence PATRICE, M. Frédéric PÉCHENARD, Mme Carine PETIT, Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Mme Aurélie PIRILLO, M. Eric PLIEZ, Mme Olivia POLSKI, Mme Raphaëlle PRIMET, Mme Audrey PULVAR, M. Pierre RABADAN, M. Sylvain RAIFAUD, Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI, M. Jérémy REDLER, Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, Mme Emmanuelle RIVIER, Mme Carine ROLLAND, M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, Mme Chloé SAGASPE, M. Hamidou SAMAKÉ, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Hanna SEBBAH, M. Paul SIMONDON, M. Florian SITBON, M. Laurent SOREL, Mme Anne SOUYRIS, Mme Elisabeth STIBBE, M. Francis SZPINER, Mme Karen TAÏEB, Mme Delphine TERLIZZI, Mme Alice TIMSIT, Mme Mélody TONOLLI, Mme Anouch TORANIAN, Mme Marie TOUBIANA, Mme Anne-Claire TYSSANDIER, Mme Léa VASA, M. François VAUGLIN, M. Aurélien VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Patrick VIRY, M. Ariel WEIL, M. Karim ZIADY.

Excusés au sens du règlement :

M. Nicolas JEANNETÉ, M. Jérôme LORIAU, M. Jacques MARTIAL, Mme Béatrice PATRIE.

Excusée :

Mme Camille NAGET.

Absents :

M. Grégory CANAL, Mme Séverine DE COMPREIGNAC, Mme Antoinette GUHL, M. Emmanuel MESSAS.

Mercredi 4 octobre 2023 - Matin

Mme Maya AKKARI, M. David ALPHAND, M. Jean-Noël AQUA, Mme Samia BADAT-KARAM, M. Frédéric BADINA-SERPETTE, M. Vincent BALADI, Mme Véronique BALDINI, M. Jacques BAUDRIER, M. Antoine BEAUQUIER, M. David BELLIARD, M. René-François BERNARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Anne BIRABEN, Mme Célia BLAUEL, M. Patrick BLOCHE, Mme Sandra BOËLLE, M. Jack-Yves BOHBOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, Mme Anne-Claire BOUX, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Véronique BUCAILLE, Mme Delphine BÜRKLI, M. Grégory CANAL, M. Stéphane CAPLIEZ, M. Gauthier CARON-THIBAULT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, M. Pierre CASANOVA, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Thomas CHEVANDIER, M. Mahor CHICHE, M. Emmanuel COBLENCE, M. Maxime COCHARD, Mme Alice COFFIN, M. François CONNAULT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Jean-Philippe DAVIAUD, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Séverine DE COMPREIGNAC, Mme Inès DE RAGUENEL, Mme Marie-Caroline DOUCERÉ, Mme Catherine DUMAS, M. Nour DURAND-RAUCHER, Mme Lamia EL AARAJE, Mme Agnès EVREN, Mme Corine FAUGERON, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, M. Alexandre FLORENTIN, M. Jacques GALVANI, Mme Nelly GARNIER, Mme Geneviève GARRIGOS, Mme Maud GATEL, M. Jean-Philippe GILLET, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, Mme Barbara GOMES, M. Philippe GOUJON, M. Alexis GOVCIYAN, M. Rudolph GRANIER, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Antoine GUILLOU, M. Paul HATTE, Mme Céline HERVIEU, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, Mme Catherine IBLED, Mme Hélène JACQUEMONT, M. Boris JAMET-FOURNIER, Mme Halima JEMNI, Mme Farida KERBOUA, Mme Dominique KIELEMOËS, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Johanne KOUASSI, Mme Brigitte KUSTER, Mme Anessa LAHOUASSA, M. Jean LAUSSUCQ, Mme Nathalie LAVILLE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, M. Franck LEFEVRE, M. Eric LEJOINDRE, Mme Maud LELIÈVRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, M. Dan LERT, M. Florentin LETISSIER, Mme Véronique LEVIEUX, Mme Carline LUBIN-NOËL, M. Roger MADEC, Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, Mme Nathalie MAQUOI, M. Franck MARGAIN, Mme Douchka MARKOVIC, M. Jean-François MARTINS, M. Emile MEUNIER, Mme Valérie MONTANDON, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Arnaud NGATCHA, Mme Aminata NIAKATÉ, M. Nicolas NORDMAN, M. Jean-Baptiste OLIVIER, Mme Laurence PATRICE, M. Frédéric PÉCHENARD, Mme Carine PETIT, Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Mme Aurélie PIRILLO, Mme Olivia POLSKI, Mme Raphaëlle PRIMET, Mme Audrey PULVAR, M. Pierre RABADAN, M. Sylvain RAIFAUD, Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI, M. Jérémy REDLER, Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, Mme Emmanuelle RIVIER, Mme Carine ROLLAND, M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, Mme Chloé SAGASPE, M. Hamidou SAMAKÉ, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Hanna SEBBAH, M. Paul SIMONDON, M. Florian SITBON, M. Laurent SOREL, Mme Anne SOUYRIS, Mme Elisabeth STIBBE, M. Francis SZPINER, Mme Karen TAÏEB, Mme Alice TIMSIT, Mme Mélody TONOLLI, Mme Anouch TORANIAN, Mme Marie TOUBIANA, Mme Anne-Claire TYSSANDIER, Mme Léa VASA, M. François VAUGLIN, M. Aurélien VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Ariel WEIL, M. Karim ZIADY.

Excusés au sens du règlement :

M. François-Marie DIDIER, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Nicolas JEANNETÉ, M. Jérôme LORIAU, M. Jacques MARTIAL, Mme Béatrice PATRIE, M. Eric PLIEZ.

Excusée :

Mme Camille NAGET.

Absents :

M. Emmanuel MESSAS, Mme Delphine TERLIZZI, M. Patrick VIRY.

Mercredi 4 octobre 2023 - Après-midi

Mme Maya AKKARI, M. David ALPHAND, M. Jean-Noël AQUA, Mme Samia BADAT-KARAM, M. Frédéric BADINA-SERPETTE, M. Vincent BALADI, Mme Véronique BALDINI, M. Jacques BAUDRIER, M. Antoine BEAUQUIER, M. David BELLIARD, M. René-François BERNARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Anne BIRABEN, Mme Célia BLAUEL, M. Patrick BLOCHE, Mme Sandra BOËLLE, M. Jack-Yves BOHBOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, Mme Anne-Claire BOUX, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Véronique BUCAILLE, Mme Delphine BÜRKLI, M. Grégory CANAL, M. Stéphane CAPLIEZ, M. Gauthier CARON-THIBAULT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, M. Pierre CASANOVA, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Thomas CHEVANDIER, M. Mahor CHICHE, M. Emmanuel COBLENCE, M. Maxime COCHARD, Mme Alice COFFIN, M. François CONNAULT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Jean-Philippe DAVIAUD, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Séverine DE COMPREIGNAC, Mme Inès DE RAGUENEL, M. François-Marie DIDIER, Mme Marie-Caroline DOUCERÉ, Mme Catherine DUMAS, M. Nour DURAND-RAUCHER, Mme Lamia EL AARAJE, Mme Agnès EVREN, Mme Corine FAUGERON, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, M. Alexandre FLORENTIN, M. Jacques GALVANI, Mme Nelly GARNIER, Mme Geneviève GARRIGOS, Mme Maud GATEL, M. Jean-Philippe GILLET, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, Mme Barbara GOMES, M. Philippe GOUJON, M. Alexis GOVCIYAN, M. Rudolph GRANIER, M. Emmanuel GRÉGOIRE, M. Antoine GUILLOU, M. Paul HATTE, Mme Céline HERVIEU, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, Mme Catherine IBLED, Mme Hélène JACQUEMONT, M. Boris JAMET-FOURNIER, Mme Halima JEMNI, Mme Farida KERBOUA, Mme Dominique KIELEMOËS, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Johanne KOUASSI, Mme Brigitte KUSTER, M. Jean LAUSSUCQ, Mme Nathalie LAVILLE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, M. Franck LEFEVRE, M. Eric LEJOINDRE, Mme Maud LELIÈVRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, M. Dan LERT, M. Florentin LETISSIER, Mme Véronique LEVIEUX, Mme Carline LUBIN-NOËL, M. Roger MADEC, Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, Mme Nathalie MAQUOI, M. Franck MARGAIN, Mme Douchka MARKOVIC, M. Jacques MARTIAL, M. Jean-François MARTINS, M. Emile MEUNIER, Mme Valérie MONTANDON, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Arnaud NGATCHA, Mme Aminata NIAKATÉ, M. Nicolas NORDMAN, M. Jean-Baptiste OLIVIER, Mme Laurence PATRICE, M. Frédéric PÉCHENARD, Mme Carine PETIT, Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Mme Aurélie PIRILLO, Mme Olivia POLSKI, Mme Raphaëlle PRIMET, Mme Audrey PULVAR, M. Pierre RABADAN, M. Sylvain RAIFAUD, Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI, M. Jérémy REDLER, Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, Mme Emmanuelle RIVIER, Mme Carine ROLLAND, M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, Mme Chloé SAGASPE, M. Hamidou SAMAKÉ, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Hanna SEBBAH, M. Paul SIMONDON, M. Florian SITBON, M. Laurent SOREL, Mme Anne SOUYRIS, Mme Elisabeth STIBBE, M. Francis SZPINER, Mme Karen TAÏEB, Mme Delphine TERLIZZI, Mme Alice TIMSIT, Mme Mélody TONOLLI, Mme Anouch TORANIAN, Mme Marie TOUBIANA, Mme Anne-Claire TYSSANDIER, Mme Léa VASA, M. François VAUGLIN, M. Aurélien VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Patrick VIRY, M. Ariel WEIL, M. Karim ZIADY.

Excusés au sens du règlement :

Mme Afaf GABELOTAUD, M. Nicolas JEANNETÉ, M. Jérôme LORIAU, Mme Béatrice PATRIE, M. Eric PLIEZ.

Excusée :

Mme Camille NAGET.

Absents :

Mme Antoinette GUHL, Mme Anessa LAHOUASSA, M. Emmanuel MESSAS.

Jeudi 5 octobre 2023 - Matin

Mme Maya AKKARI, M. David ALPHAND, M. Jean-Noël AQUA, Mme Samia BADAT-KARAM, M. Frédéric BADINA-SERPETTE, M. Vincent BALADI, Mme Véronique BALDINI, M. Jacques BAUDRIER, M. Antoine BEAUQUIER, M. David BELLIARD, M. René-François BERNARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Anne BIRABEN, Mme Célia BLAUEL, M. Patrick BLOCHE, Mme Sandra BOËLLE, M. Jack-Yves BOHBOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, Mme Anne-Claire BOUX, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Véronique BUCAILLE, Mme Delphine BÜRKLI, M. Grégory CANAL, M. Stéphane CAPLIEZ, M. Gauthier CARON-THIBAULT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, M. Pierre CASANOVA, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Thomas CHEVANDIER, M. Mahor CHICHE, M. Emmanuel COBLENCE, M. Maxime COCHARD, Mme Alice COFFIN, M. François CONNAULT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Jean-Philippe DAVIAUD, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Séverine DE COMPREIGNAC, Mme Inès DE RAGUENEL, Mme Marie-Caroline DOUCERÉ, Mme Catherine DUMAS, Mme Lamia EL AARAJE, Mme Agnès EVREN, Mme Corine FAUGERON, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, M. Alexandre FLORENTIN, M. Jacques GALVANI, Mme Nelly GARNIER, Mme Geneviève GARRIGOS, Mme Maud GATEL, M. Jean-Philippe GILLET, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, Mme Barbara GOMES, M. Philippe GOUJON, M. Alexis GOVCIYAN, M. Rudolph GRANIER, M. Emmanuel GRÉGOIRE, M. Antoine GUILLOU, M. Paul HATTE, Mme Céline HERVIEU, M. Frédéric HOCQUARD, Mme Catherine IBLED, Mme Hélène JACQUEMONT, M. Boris JAMET-FOURNIER, Mme Halima JEMNI, Mme Farida KERBOUA, Mme Dominique KIELEMOËS, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Johanne KOUASSI, Mme Brigitte KUSTER, M. Jean LAUSSUCQ, Mme Nathalie LAVILLE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, M. Franck LEFEVRE, M. Eric LEJOINDRE, Mme Maud LELIÈVRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, M. Dan LERT, M. Florentin LETISSIER, Mme Véronique LEVIEUX, Mme Carline LUBIN-NOËL, M. Roger MADEC, Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, Mme Nathalie MAQUOI, M. Franck MARGAIN, Mme Douchka MARKOVIC, M. Jacques MARTIAL, M. Jean-François MARTINS, M. Emmanuel MESSAS, M. Emile MEUNIER, Mme Valérie MONTANDON, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Arnaud NGATCHA, Mme Aminata NIAKATÉ, M. Nicolas NORDMAN, M. Jean-Baptiste OLIVIER, Mme Laurence PATRICE, M. Frédéric PÉCHENARD, Mme Carine PETIT, Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Mme Aurélie PIRILLO, M. Eric PLIEZ, Mme Olivia POLSKI, Mme Raphaëlle PRIMET, Mme Audrey PULVAR, M. Pierre RABADAN, M. Sylvain RAIFAUD, Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI, M. Jérémy REDLER, Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, Mme Emmanuelle RIVIER, Mme Carine ROLLAND, M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, Mme Chloé SAGASPE, M. Hamidou SAMAKÉ, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Hanna SEBBAH, M. Paul SIMONDON, M. Florian SITBON, M. Laurent SOREL, Mme Anne SOUYRIS, Mme Elisabeth STIBBE, Mme Karen TAÏEB, Mme Delphine TERLIZZI, Mme Alice TIMSIT, Mme Mélody TONOLLI, Mme Anouch TORANIAN, Mme Marie TOUBIANA, Mme Anne-Claire TYSSANDIER, Mme Léa VASA, M. François VAUGLIN, M. Aurélien VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Patrick VIRY, M. Ariel WEIL, M. Karim ZIADY.

Excusés au sens du règlement :

M. François-Marie DIDIER, M. Nour DURAND-RAUCHER, Mme Afaf GABELOTAUD, Mme Anne HIDALGO, M. Nicolas JEANNETÉ, M. Jérôme LORIAU, Mme Camille NAGET, Mme Béatrice PATRIE, M. Francis SZPINER.

Absentes :

Mme Antoinette GUHL, Mme Anessa LAHOUASSA.

Jeudi 5 octobre 2023 - Après-midi

Mme Maya AKKARI, M. David ALPHAND, M. Jean-Noël AQUA, Mme Samia BADAT-KARAM, M. Frédéric BADINA-SERPETTE, M. Vincent BALADI, Mme Véronique BALDINI, M. Jacques BAUDRIER, M. Antoine BEAUQUIER, M. David BELLIARD, M. René-François BERNARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Anne BIRABEN, Mme Célia BLAUEL, M. Patrick BLOCHE, Mme Sandra BOËLLE, M. Jack-Yves BOHBOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, Mme Anne-Claire BOUX, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Delphine BÜRKLI, M. Grégory CANAL, M. Stéphane CAPLIEZ, M. Gauthier CARON-THIBAULT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Thomas CHEVANDIER, M. Mahor CHICHE, M. Emmanuel COBLENCE, M. Maxime COCHARD, Mme Alice COFFIN, M. François CONNAULT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Jean-Philippe DAVIAUD, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Séverine DE COMPREIGNAC, Mme Inès DE RAGUENEL, M. François-Marie DIDIER, Mme Marie-Caroline DOUCERÉ, Mme Catherine DUMAS, Mme Lamia EL AARAJE, Mme Agnès EVREN, Mme Corine FAUGERON, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, M. Alexandre FLORENTIN, M. Jacques GALVANI, Mme Nelly GARNIER, Mme Geneviève GARRIGOS, Mme Maud GATEL, M. Jean-Philippe GILLET, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, M. Philippe GOUJON, M. Alexis GOVCIYAN, M. Rudolph GRANIER, M. Emmanuel GRÉGOIRE, M. Antoine GUILLOU, M. Paul HATTE, M. Frédéric HOCQUARD, Mme Catherine IBLED, Mme Hélène JACQUEMONT, M. Boris JAMET-FOURNIER, Mme Halima JEMNI, Mme Farida KERBOUA, Mme Dominique KIELEMOËS, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Johanne KOUASSI, Mme Brigitte KUSTER, M. Jean LAUSSUCQ, Mme Nathalie LAVILLE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, M. Franck LEFEVRE, M. Eric LEJOINDRE, Mme Maud LELIÈVRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, M. Dan LERT, M. Florentin LETISSIER, Mme Véronique LEVIEUX, Mme Carline LUBIN-NOËL, M. Roger MADEC, Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, Mme Nathalie MAQUOI, M. Franck MARGAIN, Mme Douchka MARKOVIC, M. Jacques MARTIAL, M. Jean-François MARTINS, M. Emmanuel MESSAS, M. Emile MEUNIER, Mme Valérie MONTANDON, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Arnaud NGATCHA, Mme Aminata NIAKATÉ, M. Nicolas NORDMAN, M. Jean-Baptiste OLIVIER, Mme Laurence PATRICE, M. Frédéric PÉCHENARD, Mme Carine PETIT, Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Mme Aurélie PIRILLO, M. Eric PLIEZ, Mme Olivia POLSKI, Mme Raphaëlle PRIMET, Mme Audrey PULVAR, M. Pierre RABADAN, M. Sylvain RAIFAUD, Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI, M. Jérémy REDLER, Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, Mme Emmanuelle RIVIER, Mme Carine ROLLAND, M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, Mme Chloé SAGASPE, M. Hamidou SAMAKÉ, M. Hermano SANCHES RUIVO, M. Paul SIMONDON, M. Florian SITBON, M. Laurent SOREL, Mme Anne SOUYRIS, Mme Elisabeth STIBBE, M. Francis SZPINER, Mme Karen TAÏEB, Mme Delphine TERLIZZI, Mme Alice TIMSIT, Mme Mélody TONOLLI, Mme Anouch TORANIAN, Mme Marie TOUBIANA, Mme Anne-Claire TYSSANDIER, Mme Léa VASA, M. François VAUGLIN, M. Aurélien VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Patrick VIRY, M. Ariel WEIL, M. Karim ZIADY.

Excusés au sens du règlement :

M. Nour DURAND-RAUCHER, Mme Afaf GABELOTAUD, Mme Anne HIDALGO, M. Nicolas JEANNETÉ, M. Jérôme LORIAU, Mme Camille NAGET, Mme Béatrice PATRIE.

Excusée :

Mme Céline HERVIEU.

Absents :

Mme Véronique BUCAILLE, M. Pierre CASANOVA, Mme Barbara GOMES, Mme Antoinette GUHL, Mme Anessa LAHOUASSA, Mme Hanna SEBBAH.

Tableau des voeux et amendements déposés en Commission.

N° Com. ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
7	1	154	Exécutif		VNR		relatif à la proposition d'attribuer la citoyenneté d'honneur au peuple du Haut Karabagh (République d'Artsakh).	NGATCHA	Adopté	3-oct.-23
RENTREE SCOLAIRE										
6	103	155	Exécutif		V	2023 DASCO 117	relatif à la suppression du fonds de soutien au développement des activités périscolaires.	BLOCHE	Adopté	3-oct.-23
6	2	156	PEC	FERAUD	V	2023 DASCO 117	relatif aux dispositifs d'allocations financières garantissant l'égalité d'accès à l'enseignement supérieur.	LEMARDELAY	Adopté	3-oct.-23
6	4	157	les Écologistes	MAQUOI, RÉMY-LELEU, SAGASPE, DURAND-RAUCHER, BADINA-SERPETTE, NIAKATÉ, FLORENTIN, KONÉ	V	2023 DASCO 117	relatif à l'adaptation des écoles aux périodes de canicules.	BLOCHE	Adopté	3-oct.-23
6	5	158	GCC	BONNET-OULALDJ, AQUA	V	2023 DASCO 117	relatif aux fermetures de classes et au manque d'enseignants dans les écoles et collèges publics.	BLOCHE	Adopté	3-oct.-23
6	6		Changer Paris	STIBBE	V	2023 DASCO 117	relatif au pavoisement des établissements scolaires de l'arrondissement (13e).	BLOCHE	Rejeté	3-oct.-23
6	3		les Écologistes	KONÉ, DURAND-RAUCHER, RÉMY-LELEU	V	2023 DASCO 117	relatif au secteur de la petite enfance.	HERVIEU	Retiré	3-oct.-23
6	7		Changer Paris	BOËLLE	V	2023 DASCO 117	relatif à l'amélioration de la qualité d'accueil dans les établissements de la petite enfance.	HERVIEU	Rejeté	3-oct.-23
6	8		GIP	BÜRKLI	V	2023 DASCO 117	relatif au contrôle des crèches privées parisiennes et des gestionnaires privés de crèches municipales.	HERVIEU	Rejeté	3-oct.-23
6	8bis	159	Exécutif		V	2023 DASCO 117	en réponse aux V3, V7 et V8.	HERVIEU	Adopté	3-oct.-23
6	9		NI	SOREL	V	2023 DASCO 117	relatif à l'octroi de l'équivalent de la prime Ségur aux professionnels de la petite enfance.	HERVIEU	Rejeté	3-oct.-23
6	10		Changer Paris	MONTANDON	V	2023 DASCO 70	relatif au devenir de l'école maternelle Netter dans le 12e.	BLOCHE	Rejeté	3-oct.-23
6	11		GCC	BONNET-OULALDJ, AQUA	A	2023 DASCO 93	relatif à la dotation forfaitaire annuelle pour l'action éducative des collèges publics.	BLOCHE	Rejeté	3-oct.-23
6	12		GCC	BONNET-OULALDJ, AQUA	A	2023 DASCO 94	relative aux dotations de la Ville de Paris (1.402.000 euros) pour les actions éducatives des collèges publics.	BLOCHE	Rejeté	3-oct.-23
6	12bis		Exécutif		A	2023 DASCO 94	répond aux A11 et A12.	BLOCHE	Adopté	3-oct.-23
6	13		Changer Paris	GOUJON, DOUCERÉ	A	2023 DFPE 153	relatif à l'augmentation de la subvention allouée à l'association Cithéa.	BLOCHE	Rejeté	3-oct.-23
6	14	160	les Écologistes	TIMSIT, SAGASPE, DURAND-RAUCHER, NIAKATÉ, MAQUOI, KONÉ	V	2023 DAE 73	relatif à la précarité étudiante et aux distributions alimentaires.	LEMARDELEY	Adopté	3-oct.-23
7	104		Exécutif		A	2023 DGRI 54	Amendement technique.	NGATCHA	Adopté	3-oct.-23
7	15		MDE	LELIÈVRE	V	2023 DICOM 33	relatif à l'accès aux équipements sportifs dans l'espace public.	ZIADY	Rejeté	3-oct.-23
7	16		les Écologistes	RAIFAUD, BADINA-SERPETTE, KONÉ	VNR		relatif à l'organisation d'une opération "Paris sans voiture" durant les JOP 2024.	RABADAN	Rejeté	3-oct.-23
7	17		les Écologistes	GLEIZES, FAUGERON, DURAND-RAUCHER, RÉMY-LELEU, NIAKATÉ, KONÉ	VNR		relatif à la décision d'enlever des boîtes des bouquinistes lors des JOP 2024.	RABADAN	Rejeté	3-oct.-23
7	18		Changer Paris	DATI, LECOQ, VÉRON, BIRABEN	VNR		relatif au maintien des bouquinistes lors des JOP de Paris.	RABADAN	Rejeté	3-oct.-23
7	19		GIP	BERTHOUT	VNR		relatif au maintien des bouquinistes sur les quais hauts de la Seine durant les JOP 2024.	RABADAN	Rejeté	3-oct.-23

N° Com. ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
7	20		GIP	BOURNAZEL	VNR		relatif à la sauvegarde des bouquinistes des quais de la Seine pendant les JOP 2024.	RABADAN	Rejeté	3-oct.-23
AUTRES DOSSIERS										
7	20bis	161	Exécutif		VNR		en réponse aux V17, V18, V19 et V20.	RABADAN	Adopté	3-oct.-23
7	21		Changer Paris	VÉRON	VNR		relatif à la communication d'un plan de stationnement vélos en vue des Jeux Olympiques.	RABADAN	Rejeté	3-oct.-23
7	22	162	Changer Paris	DATI, BOULARD, GOUJON, d'HAUTESERRE, LECOQ, SZPINER	VNR		relatif à la définition des plans de circulation au cours des JOP 2024.	RABADAN	Adopté (amendé)	3-oct.-23
7	23		Changer Paris	BADAT-KARAM, DOUCERÉ, KERBOUA, STIBBE	VNR		relatif aux instruments préventifs contre la dispense de leçons de tennis clandestines sur les courts municipaux.	ZIADY	Rejeté	3-oct.-23
7	24	163	GCC	BONNET-OULALDJ, PRIMET	VNR		relatif au soutien en faveur de Radio Aligre	TORANIAN	Adopté	3-oct.-23
7	25		Changer Paris	DOUCERÉ, BADAT-KARAM	VNR		relatif à un meilleur accompagnement des associations dans leur demande de mécénat.	TORANIAN	Rejeté	3-oct.-23
7	26		Changer Paris	GRANIER, DIDIER, STIBBE	VNR		relatif à la modification de certaines règles du budget participatif parisien.	TORANIAN	Rejeté	3-oct.-23
7	27		Changer Paris	MARGAIN	VNR		relatif à la mutualisation de créneaux d'utilisation des infrastructures de la Ville au profit des associations.	TORANIAN	Rejeté	3-oct.-23
8	28		Changer Paris	BERNARD, BALDINI	V	2023 DPE 1	relatif au renouvellement et à la transition écologique de la flotte de véhicules.	BROSSEL	Retiré	3-oct.-23
8	29		GCC	BONNET-OULALDJ, PRIMET, AQUA	VNR		relatif au renouvellement de la concession de service public du Réseau de chaleur urbain.	LERT	Retiré	3-oct.-23
8	90		GIP	BOURNAZEL	A	2023 DVD 52	relatif à la résiliation de l'article 18 de la convention.	NAJDOVSKI	Rejeté	3-oct.-23
8	91		GIP	BOURNAZEL	A	2023 DVD 52	relatif à la modification du dernier paragraphe de l'article 7 "Protection de l'environnement et bien-être animal".	NAJDOVSKI	Rejeté	3-oct.-23
8	92		GIP	BOURNAZEL	A	2023 DVD 52	relatif à l'ajout d'un paragraphe à l'article 8 "Désignation de gardes-pêche".	NAJDOVSKI	Rejeté	3-oct.-23
8	93		GIP	BOURNAZEL	A	2023 DVD 52	relatif à la modification de l'article 11 "Concours de pêche - Manifestation halieutiques".	NAJDOVSKI	Rejeté	3-oct.-23
8	94		GIP	BOURNAZEL	A	2023 DVD 52	relatif à la modification de l'article 13 "Gouvernance".	NAJDOVSKI	Rejeté	3-oct.-23
8	95		GIP	BOURNAZEL	A	2023 DVD 52	relatif à la modification de l'article 16 "Redevance", le sous-article 16-3 "Abattement de la redevance".	NAJDOVSKI	Rejeté	3-oct.-23
8	96		GIP	BOURNAZEL	A	2023 DVD 52	relatif à la modification de l'article 18 "Résiliation de la convention".	NAJDOVSKI	Rejeté	3-oct.-23
8	97		les Écologistes	MARKOVIC, KONE	A	2023 DVD 52	relatif à la durée des conventions de pêche.	NAJDOVSKI	Rejeté	3-oct.-23
8	98		les Écologistes	MARKOVIC, KONE	A	2024 DVD 52	relatif au montant des redevances.	NAJDOVSKI	Rejeté	3-oct.-23
8	99		les Écologistes	MARKOVIC, FAUGERON, KONE	A	2025 DVD 52	relatif au repeuplement à des fins de pêche.	NAJDOVSKI	Rejeté	3-oct.-23
8	100		les Écologistes	MARKOVIC, FAUGERON, KONE	A	2026 DVD 52	relatif aux concours de pêche et manifestations halieutiques.	NAJDOVSKI	Rejeté	3-oct.-23
8	101		les Écologistes	MARKOVIC, FAUGERON, KONE	A	2027 DVD 52	relatif à l'implication des associations de protection de 'environnement et des animaux à la gouvernance.	NAJDOVSKI	Rejeté	3-oct.-23
8	30		les Écologistes	MARKOVIC, FAUGERON, KONÉ	V	2023 DVD 52	relatif à l'interdiction de la pêche de loisir à Paris.	NAJDOVSKI	Rejeté	3-oct.-23
8	31		les Écologistes	SAGASPE, DURAND-RAUCHER, MEUNIER, FAUGERON, KONÉ	VNR		relatif à l'aménagement concerté d'une trame verte des boulevards Jules Ferry et Richard Lenoir.	NAJDOVSKI	Retiré	3-oct.-23
8	31bis	164	Exécutif		VNR		en réponse au V31	NAJDOVSKI	Adopté	3-oct.-23
8	32		Changer Paris	MONTANDON, MARGAIN	VNR		relatif à l'information des usagers lors des épisodes de pollution des plans d'eau du Bois de Vincennes.	NAJDOVSKI	Rejeté	3-oct.-23

N° Com. ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
8	33		Changer Paris	BIRABEN	VNR		relatif à la végétalisation de la place de la Contrescarpe.	NAJDOVSKI	Rejeté	3-oct.-23
8	34		Changer Paris	BOULARD, BOUGERET, HATTE	VNR		relatif à la règlementation de la circulation des engins non motorisés dans les espaces verts.	NAJDOVSKI	Retiré	3-oct.-23
8	35		Changer Paris	GOUJON, EVREN, CANAL, de CLERMONT-TONNERRE	VNR		relatif à l'agrandissement du local du rucher pédagogique du parc Georges Brassens.	NAJDOVSKI	Retiré	3-oct.-23
8	35bis	165	Exécutif		VNR		en réponse au V35.	NAJDOVSKI	Adopté	3-oct.-23
8	36		GIP	IBLED	VNR		relatif aux travaux de rénovation sur l'Île aux Cygnes.	NAJDOVSKI	Rejeté	3-oct.-23
1	38	166	PEC	PLIEZ, LEJOINDRE	VNR		relatif au maintien des moyens alloués par l'État à l'expérimentation Territoire Zéro Chômeur de longue durée.	GABELOTAUD	Adopté	3-oct.-23
1	39	167	GCC	BONNET-OULALDJ, GOMES	VNR		relatif au maintien du service public postal parisien.	GABELOTAUD	Adopté (amendé)	3-oct.-23
1	40	168	les Écologistes	DURAND-RAUCHER, GLEIZES, TIMSIT, KONÉ	VNR		relatif au plan de licenciement de l'entreprise Onclusive.	SIMONDON	Adopté (amendé)	4-oct.-23
2	41	169	PEC	FERAUD, SITBON	VNR		relatif à l'apposition d'une plaque en hommage à Mario Soares sur l'immeuble du 17 boulevard Garibaldi (15e).	PATRICE	Adopté	4-oct.-23
2	42	170	GCC	BONNET-OULALDJ, PRIMET	VNR		relatif à un hommage en faveur de François Hadji-Lazaro.	PATRICE	Adopté	4-oct.-23
2	43	171		LELIEVRE, BURKLI, GOVCIYAN	VNR		relatif à un hommage au Mouvement de la Paix.	PATRICE	Adopté	4-oct.-23
2	44		Exécutif		A	2023 DAC 104	Amendement technique.	ROLLAND	Adopté	4-oct.-23
2	45		PEC	PLIEZ	VNR		relatif aux acteurs culturels ressortissants du Mali, Niger et Burkina Faso	ROLLAND	Retiré	4-oct.-23
2	45bis	172	Exécutif		VNR		en réponse au V45.	ROLLAND	Adopté	4-oct.-23
2	46	173	GCC	BONNET-OULALDJ, PRIMET	VNR		relatif au Théâtre des Déchargeurs	ROLLAND	Adopté	4-oct.-23

N° Com. ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
2	47	174	Changer Paris	BIRABEN	VNR		relatif à la carte murale de l'ancien Service du Nivellement général de la France	TAIEB	Adopté	4-oct.-23
3	48		Changer Paris	MONTANDON	VNR		relatif à l'élaboration d'un plan de mobilité dans le 12e	BELLIARD	Rejeté	4-oct.-23
3	49		Changer Paris	DIDIER	VNR		relatif au plan de circulation dans le 20e	BELLIARD	Rejeté	4-oct.-23
3	50		Changer Paris	GRANIER	VNR		relatif à la création d'un régime de stationnement "Professionnel indépendant"	BELLIARD	Retiré	4-oct.-23
3	51		GIP	BOURNAZEL	VNR		relatif au développement de la cyclologistique avant, pendant et après les JOP 2024	BELLIARD	Rejeté	4-oct.-23
3	52		MDE	GATEL	VNR		relatif aux abords de l'immeuble Mouchotte (14e)	BELLIARD	Retiré	4-oct.-23
3	53	175	les Écologistes	COFFIN, SAGASPE, BADINA-SERPETTE, FAUGERON, RÉMY-LELEU, NIAKATÉ, KONÉ	VNR		relatif aux agressions subies par la communauté LGBTQIA+ à Paris.	NORDMAN	Adopté	4-oct.-23
3	54		les Écologistes	RÉMY-LELEU, FAUGERON, MARKOVIC, KONÉ	VNR		relatif au projet de création d'une brigade équestre municipale.	NORDMAN	Rejeté	4-oct.-23
3	55		Changer Paris	BOULARD, KUSTER, BOUGERET, PÉCHENARD	VNR		relatif à la création d'une unité équestre de la police nationale à Paris.	NORDMAN	Retiré	4-oct.-23
3	56	176	Changer Paris	BADAT-KARAM	VNR		relatif à la sécurité des femmes dans l'espace public à Paris.	NORDMAN	Adopté (amendé)	4-oct.-23
3	57	177	Changer Paris	BOULARD, BERTHAULT	VNR		relatif au renforcement des moyens de sécurité dans les quartiers Champerret et Porte d'Asnières.	NORDMAN	Adopté	4-oct.-23
3	58		Changer Paris	GRANIER, KUSTER, BADAT-KARAM, KERBOUA	VNR		relatif au manque d'effectifs de sécurité privée mobilisés pendant les JOP 2024.	NORDMAN	Rejeté	4-oct.-23
4	59		MDE	LELIÈVRE	V	2023 DSOL 81	relatif aux chiens guides d'aveugles	EL AARAJE	Rejeté	5-oct.-23

N° Com. ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
4	60	178	PEC	DAGNAUD, MADEC, JEMNI, CHICHE	VNR		relatif au droit à l'éducation pour toutes et tous.	EL AARAJE	Adopté	5-oct.-23
4	61	179	Changer Paris	BALADI, MALACHARD DES REYSSIERS, MONTANDON	VNR		relatif à l'accessibilité des ascenseurs de la voie publique.	EL AARAJE	Adopté	5-oct.-23
4	62		MDE	LELIÈVRE	VNR		relatif au financement des unités de consultations médicales en langue des signes.	EL AARAJE	Retiré	5-oct.-23
4	62bis	180	Exécutif		VNR		en réponse au V62.	EL AARAJE	Adopté	5-oct.-23
4	63	181	PEC, les Écologistes, GCC	PLIEZ, GLEIZES, PRIMET, NAGET	VNR		relatif au campement installé sur le parc de Belleville.	FILOCHE	Adopté (amendé)	5-oct.-23
4	64	182	GCC	BONNET-OULALDJ, NAGET	VNR		relatif au soutien de la Ville de Paris et de l'État aux associations d'aide alimentaire.	FILOCHE	Adopté (amendé)	5-oct.-23
4	65	183	GCC	BONNET-OULALDJ, NAGET	VNR		relatif à l'hébergement d'urgence.	FILOCHE	Adopté (amendé)	5-oct.-23
4	66		Exécutif		A	2023 DSP 19	Amendement technique.	SOUYRIS	Adopté	5-oct.-23
4	67	184	Changer Paris	JACQUEMONT, LORIAU	V	2023 DSP 99	relatif à la création d'un service pour personnes âgées au sein des Urgences des Hôpitaux de Paris	LEVIEUX	Adopté (amendé)	5-oct.-23
4	68	185	PEC	PLIEZ	VNR		relatif au soutien des activités du Groupe d'œuvres Sociales de Belleville.	SOUYRIS	Adopté	5-oct.-23
4	69		GCC	BONNET-OULALDJ, NAGET	VNR		relatif au centre de santé Richerand.	SOUYRIS	Rejeté	5-oct.-23
4	69bis	186	Exécutif		VNR		en réponse au V69.	SOUYRIS	Adopté	5-oct.-23
4	70	187	GCC	BONNET-OULALDJ, NAGET	VNR		relatif au soutien à la maternité des Bluets.	SOUYRIS	Adopté	5-oct.-23
4	71		Changer Paris	TOUBIANA, GRANIER	VNR		relatif à la sécurité des riverains et au suivi thérapeutique des toxicomanes dans le Nord-est parisien	SOUYRIS	Rejeté	5-oct.-23
5	72	188	PEC, les Écologistes, GCC	PLIEZ, GLEIZES, KONÉ, NAGET	VNR		relatif à la politique de la ville.	BOUX	Adopté	5-oct.-23

N° Com. ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
5	102		les Écologistes	MEUNIER, KONE	A	2023 DLH 275	relatif à la réalisation, secteur d'aménagement Ordener Poissonniers Lot 6 (18e) d'un programme de construction de 69 logements sociaux par Paris Habitat.	BROSSAT	Retiré	5-oct.-23
5	102bis		Exécutif		A	2023 DLH 275	en réponse à l'A102.	BROSSAT	Adopté	5-oct.-23
5	73		GCC	BONNET-OULALDJ, NAGET	VNR		relatif au patrimoine immobilier de la famille Bongo à Paris.	BROSSAT	Retiré	5-oct.-23
5	73bis	189	Exécutif		VNR			BROSSAT	Adopté	5-oct.-23
5	74		Changer Paris	DATI	VNR		relatif à un bleu budgétaire de cessions immobilières de l'Etat au bénéfice de la Ville.	BROSSAT	Rejeté	5-oct.-23
5	75		Changer Paris	VÉRON	VNR		relatif à un état des lieux des emprunts des bailleurs sociaux classés par catégorie.	BROSSAT	Rejeté	5-oct.-23
5	76	190	PEC	FERAUD	VNR		relatif à l'organisation d'un moment solidaire suite aux évènements de la rue Saint-Jacques.	GREGOIRE	Adopté	5-oct.-23
5	77		Changer Paris	BIRABEN	VNR		relatif à la restauration des bâtiments touchés par l'explosion du 21 juin 2023.	GREGOIRE	Rejeté	5-oct.-23
5	78		les Écologistes	MEUNIER, FAUGERON, KONÉ	VNR		relatif à la planification de 300 hectares d'espaces verts nouveaux ouverts au public.	GREGOIRE	Retiré	5-oct.-23
5	78bis	191	Exécutif		VNR		en réponse au V78	GREGOIRE	Adopté	5-oct.-23
5	79	192	les Écologistes	TIMSIT, KONÉ, MEUNIER	VNR		relatif à la reconstruction de la crèche rue Préault (19e).	GREGOIRE	Adopté	5-oct.-23
5	80		Changer Paris	TOUBIANA	VNR		relatif au projet de reconstruction de la crèche au 3-5 rue Préault.	GREGOIRE	Rejeté	5-oct.-23
5	81		Changer Paris	KUSTER	VNR		relatif au projet du musée de Notre-Dame	GREGOIRE	Rejeté	5-oct.-23
5	82		Changer Paris	BOULARD, KUSTER	VNR		relatif au réaménagement de l'avenue de la Grande Armée	GREGOIRE	Rejeté	5-oct.-23
5	83		Changer Paris	VÉRON, KUSTER	VNR		relatif à la transformation de la place du Châtelet	GREGOIRE	Rejeté	5-oct.-23

N° Com. ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
5	**84**		Changer Paris	MONTANDON, ALPHAND, LECOQ, MARGAIN	**VNR**		relatif à la gestion et à l'avenir de la gare routière de Bercy	GREGOIRE	Rejeté	5-oct.-23
5	**85**		Changer Paris	TOUBIANA	**VNR**		relatif à la lutte contre les punaises de lit dans les cinémas indépendants parisiens	GREGOIRE	Rejeté	5-oct.-23
5	**86**		MDE	GATEL	**VNR**		relatif aux punaises de lit.	GREGOIRE	Rejeté	5-oct.-23
5	**37**		MDE	GATEL	**VNR**		relatif à l'Aquarium de Paris.	GREGOIRE	Rejeté	5-oct.-23
6	**87**		GCC	BONNET-OULALDJ, PRIMET, AQUA	**V**	2023 DEVE 60	relatif à la situation du personnel de l'école du Breuil	BLOCHE	Rejeté	5-oct.-23
6	**88**		Changer Paris	TYSSANDIER, DE RAGUENEL, BADAT-KARAM, BOËLLE, DOUCERÉ	**VNR**		relatif à l'engagement de la Ville dans la lutte contre le harcèlement scolaire.	VERSINI	Retiré	5-oct.-23
6	**89**		MDE, GIP	LELIÈVRE, IBLED	**VNR**		relatif à la lutte contre le harcèlement scolaire.	VERSINI	Rejeté	5-oct.-23
6	**105**		Changer Paris	TYSSANDIER	**S/A**		sous-amendement au V89bis	VERSINI	Adopté	6-oct.-23
6	**89bis**	**193**	Exécutif		**VNR**		en réponse aux vœux V88 et V89	VERSINI	Adopté (amendé)	5-oct.-23

Tableau des votes des groupes politiques.

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N°Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste et Citoyen GCC			Les Ecologistes			Paris en Commun PEC			Modem, Démocrates et Ecologistes MDE			Indépendants et Progressistes GIP			Changer Paris			UNANIMITÉ
											POUR	CONTRE	ABS	POUR	CONTRE	ABS	POUR	CONTRE	ABS	POUR	CONTRE	ABS	POUR	CONTRE	ABS	POUR	CONTRE	ABS	
7						2023 DGRI 51	Maroc.	NGATCHA	Adopté	3-oct.-23																			X
7						2023 DGRI 62	Libye.	NGATCHA	Adopté	3-oct.-23																			X
7	1	154	Exécutif		VNR		relatif à la proposition d'attribuer la citoyenneté d'honneur au peuple du Haut Karabagh (République d'Artsakh).	NGATCHA	Adopté	3-oct.-23																			X
RENTREE SCOLAIRE																													
6	103	155	Exécutif		V	2023 DASCO 117	relatif à la suppression du fonds de soutien au développement des activités périscolaires.	BLOCHE	Adopté	3-oct.-23	X			X			X									X			
6	2	156	PEC	FERAUD	V	2023 DASCO 117	relatif aux dispositifs d'allocations financières garantissant l'égalité d'accès à l'enseignement supérieur.	LEMARDELAY	Adopté	3-oct.-23	X			X			X										X		
6	4	157	les Écologistes	MAQUOI, RÉMY-LELEU, SAGASPE, DURAND-RAUCHER, BADINA-SERPETTE, NIAKATÉ, FLORENTIN, KONÉ	V	2023 DASCO 117	relatif à l'adaptation des écoles aux périodes de canicules.	BLOCHE	Adopté	3-oct.-23	X			X			X									X			
6	5	158	GCC	BONNET-OULALDI, AQUA	V	2023 DASCO 117	relatif aux fermetures de classes et au manque d'enseignants dans les écoles et collèges publics.	BLOCHE	Adopté	3-oct.-23	X			X			X				X							X	
6	6		Changer Paris	STIBBE	V	2023 DASCO 117	relatif au pavoisement des établissements scolaires de l'arrondissement (13e).	BLOCHE	Rejeté	3-oct.-23		X			X			X									X		
6	3		les Écologistes	KONÉ, DURAND-RAUCHER, RÉMY-LELEU	V	2023 DASCO 117	relatif au secteur de la petite enfance.	HERVIEU	Retiré	3-oct.-23																			
6	7		Changer Paris	BOËLLE	V	2023 DASCO 117	relatif à l'amélioration de la qualité d'accueil dans les établissements de la petite enfance.	HERVIEU	Rejeté	3-oct.-23		X			X			X									X		
6	8		GIP	BÖRKLI	V	2023 DASCO 117	relatif au contrôle des crèches privées parisiennes et des gestionnaires privés de crèches municipales.	HERVIEU	Rejeté	3-oct.-23		X			X			X		X			X			X		
6	8bis	159	Exécutif		V	2023 DASCO 117	en réponse aux V3, V7 et V8.	HERVIEU	Adopté	3-oct.-23	X			X			X						X			X		
6	9		NI	SOREL	V	2023 DASCO 117	relatif à l'octroi de l'équivalent de la prime Ségur aux professionnels de la petite enfance.	HERVIEU	Rejeté	3-oct.-23		X			X			X						X			X		
6						2023 DASCO 117	Communication.	BLOCHE	Pas de vote	3-oct.-23																			
6						2023 DASCO 69		BLOCHE	Adopté	3-oct.-23																			
6	10		Changer Paris	MONTANDON	V	2023 DASCO 70	relatif au devenir de l'école maternelle Netter dans le 12e.	BLOCHE	Rejeté	3-oct.-23		X			X			X								X		
6						2023 DASCO 70		BLOCHE	Adopté	3-oct.-23																X		
6						2023 DASCO 78		BLOCHE	Adopté	3-oct.-23																		X
6						2023 DASCO 79		BLOCHE	Adopté	3-oct.-23																X		
6						2023 DASCO 80		BLOCHE	Adopté	3-oct.-23																X		
6						2023 DASCO 81		BLOCHE	Adopté	3-oct.-23																X		
6						2023 DASCO 82		BLOCHE	Adopté	3-oct.-23																X		
6						2023 DASCO 83		BLOCHE	Adopté	3-oct.-23																X		
6						2023 DASCO 84		BLOCHE	Adopté	3-oct.-23																X		
6						2023 DASCO 85		BLOCHE	Adopté	3-oct.-23																X		
6						2023 DASCO 87		BLOCHE	Adopté	3-oct.-23																X		
6						2023 DASCO 89		BLOCHE	Adopté	3-oct.-23																X		
6						2023 DASCO 91		BLOCHE	Adopté	3-oct.-23																X		
6	11		GCC	BONNET-OULALDI, AQUA	A	2023 DASCO 93	relatif à la dotation forfaitaire annuelle pour l'action éducative des collèges publics.	BLOCHE	Rejeté	3-oct.-23	X				X			X										X	
6						2023 DASCO 93		BLOCHE	Adopté	3-oct.-23	X			X			X											X	

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N°Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste et Citoyen GCC			Les Ecologistes			Paris en Commun PEC			Modem, Démocrates et Ecologistes MDE			Indépendants et Progressistes GIP			Changer Paris			UNANIMITÉ
											POUR	CONTRE	ABS	POUR	CONTRE	ABS	POUR	CONTRE	ABS	POUR	CONTRE	ABS	POUR	CONTRE	ABS	POUR	CONTRE	ABS	
6	12		GCC	BONNET-OULALDI, AQUA	A	2023 DASCO 94	relative aux dotations de la Ville de Paris (1.402.000 euros) pour les actions éducatives des collèges publics.	BLOCHE	Rejeté	3-oct.-23	X				X			X									X		
6	12bis		Exécutif		A	2023 DASCO 94	répond aux A11 et A12.	BLOCHE	Adopté	3-oct.-23							X									X		
6						2023 DASCO 94		BLOCHE	Adopté	3-oct.-23	X			X			X										X		
6						2023 DASCO 95		BLOCHE	Adopté	3-oct.-23																		X	
6						2023 DASCO 97		BLOCHE	Adopté	3-oct.-23																		X	
6						2023 DASCO 98		BLOCHE	Adopté	3-oct.-23																X		
6						2023 DASCO 100		BLOCHE	Adopté	3-oct.-23																X		
6						2023 DASCO 104		BLOCHE	Adopté	3-oct.-23																X		
6						2023 DASCO 105		BLOCHE	Adopté	3-oct.-23																X		
6						2023 DASCO 106		BLOCHE	Adopté	3-oct.-23																X		
6						2023 DASCO 114		BLOCHE	Adopté	3-oct.-23																X		
6						2023 DFPE 38		BLOCHE	Adopté	3-oct.-23																X		
6						2023 DFPE 73		BLOCHE	Adopté	3-oct.-23																X		
6						2023 DFPE 74		BLOCHE	Adopté	3-oct.-23																X		
6						2023 DFPE 76		BLOCHE	Adopté	3-oct.-23																X		
6						2023 DFPE 113		BLOCHE	Adopté	3-oct.-23																X		
6						2023 DFPE 120		BLOCHE	Adopté	3-oct.-23																X		
6						2023 DFPE 124		BLOCHE	Adopté	3-oct.-23																X		
6						2023 DFPE 125		BLOCHE	Adopté	3-oct.-23																X		
6						2023 DFPE 140		BLOCHE	Adopté	3-oct.-23																X		
6						2023 DFPE 149		BLOCHE	Adopté	3-oct.-23																X		
6						2023 DFPE 150		BLOCHE	Adopté	3-oct.-23																X		
6						2023 DFPE 152		BLOCHE	Adopté	3-oct.-23																X		
6	13		Changer Paris	GOUJON, DOUCERÉ	A	2023 DFPE 153	relatif à l'augmentation de la subvention allouée à l'association Cithéa.	BLOCHE	Rejeté	3-oct.-23		X			X			X		X			X			X		
6						2023 DFPE 153		BLOCHE	Adopté	3-oct.-23																X		
6						2023 DFPE 154		BLOCHE	Adopté	3-oct.-23																X		
6						2023 DFPE 155		BLOCHE	Adopté	3-oct.-23																X		
6						2023 DFPE 156		BLOCHE	Adopté	3-oct.-23																X		
6						2023 DFPE 158		BLOCHE	Adopté	3-oct.-23																X		
6						2023 DFPE 159		BLOCHE	Adopté	3-oct.-23																X		
6						2023 DFPE 160		BLOCHE	Adopté	3-oct.-23																X		
6						2023 DFPE 163		BLOCHE	Adopté	3-oct.-23																X		
6						2023 DFPE 164		BLOCHE	Adopté	3-oct.-23																X		
6						2023 DFPE 169		BLOCHE	Adopté	3-oct.-23																X		
6						2023 SG 71		BLOCHE	Adopté	3-oct.-23																X		
6	14	160	les Écologistes	TIMSIT, SAGASPE, DURAND-RAUCHER, NIAKATÉ, MAQUOI, KONÉ	V	2023 DAE 73	relatif à la précarité étudiante et aux distributions alimentaires.	LEMARDELEY	Adopté	3-oct.-23	X			X			X			X			X				X	
6						2023 DAE 73		LEMARDELEY	Adopté	3-oct.-23																X		
6						2023 DAE 173		NGATCHA	Adopté	3-oct.-23																X		
Débat : ATTRACTIVITE DE LA FONCTION PUBLIQUE PARISIENE																													
1						2023 DRH 64	Communication.	GUILLOU	Pas de vote	3-oct.-23																			
AUTRES DOSSIERS																													
7						2023 DGRI 64		NGATCHA	Adopté (scrutin public)	3-oct.-23																			
7						2023 DGRI 13		NGATCHA	Adopté	3-oct.-23																		X	
7	104		Exécutif		A	2023 DGRI 54	Amendement technique.	NGATCHA	Adopté	3-oct.-23																		X	

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N°Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste et Citoyen GCC			Les Ecologistes			Paris en Commun PEC			Modem, Démocrates et Ecologistes MDE			Indépendants et Progressistes GIP			Changer Paris			UNANIMITÉ
											POUR	CONTRE	ABS	POUR	CONTRE	ABS	POUR	CONTRE	ABS	POUR	CONTRE	ABS	POUR	CONTRE	ABS	POUR	CONTRE	ABS	
7						2023 DGRI 54		NGATCHA	Adopté	3-oct.-23																X			
7	15		MDE	LEUÈVRE	V	2023 DICOM 33	relatif à l'accès aux équipements sportifs dans l'espace public.	RABADAN	Rejeté	3-oct.-23		X			X			X		X			X			X			
7						2023 DICOM 33		RABADAN	Adopté	3-oct.-23																X			
7						2023 DJS 99		RABADAN	Adopté	3-oct.-23						X										X			
7						2023 DJS 104		RABADAN	Adopté	3-oct.-23																X			
7						2023 SG 45		RABADAN	Adopté	3-oct.-23																X			
7						2023 SG 67		RABADAN	Adopté	3-oct.-23																X			
7	16		les Écologistes	RAIFALID, BADINA-SERPETTE, KONÉ	VNR		relatif à l'organisation d'une opération "Paris sans voiture" durant les JOP 2024.	RABADAN	Rejeté	3-oct.-23				X				X			X			X					
7	17		les Écologistes	GLEIZES, FAUGERON, DURAND-RAUCHER, RÉMY-LELEU, NIAKATÉ, KONÉ	VNR		relatif à la décision d'enlever des boîtes des bouquinistes lors des JOP 2024.	RABADAN	Rejeté	3-oct.-23				X				X									X		
7	18		Changer Paris	DATI, LECOQ, VÉRON, BIRABEN	VNR		relatif au maintien des bouquinistes lors des JOP de Paris.	RABADAN	Rejeté	3-oct.-23		X			X			X		X						X			
7	19		GIP	BERTHOUT	VNR		relatif au maintien des bouquinistes sur les quais hauts de la Seine durant les JOP 2024.	RABADAN	Rejeté	3-oct.-23		X			X			X		X						X			
							AUTRES DOSSIERS																							
7	20		GIP	BOURNAZEL	VNR		relatif à la sauvegarde des bouquinistes des quais de la Seine pendant les JOP 2024.	RABADAN	Rejeté	3-oct.-23		X			X			X		X						X			
7	20bis	161	Exécutif		VNR		en réponse aux V17, V18, V19 et V20.	RABADAN	Adopté	3-oct.-23	X			X			X					X			X					
7	21		Changer Paris	VÉRON	VNR		relatif à la communication d'un plan de stationnement vélos en vue des Jeux Olympiques.	RABADAN	Rejeté	3-oct.-23		X			X			X						X			X		
7	22	162	Changer Paris	DATI, BOULARD, GOUION, d'HAUTESERRE, LECOQ, SZPINER	VNR		relatif à la définition des plans de circulation au cours des JOP 2024.	RABADAN	Adopté (amendé)	3-oct.-23																X			
7	23		Changer Paris	BADAT-KARAM, DOUCERÉ, KERBOUA, STIBBE	VNR		relatif aux instruments préventifs contre la dispense de leçons de tennis clandestines sur les courts municipaux.	ZIADY	Rejeté	3-oct.-23		X			X			X									X		
7						2023 DDCT 96	Vote dissocié - article 1	TORANIAN	Adopté	3-oct.-23																		X	
7						2023 DDCT 96		TORANIAN	Adopté	3-oct.-23																X			
7	24	163	GCC	BONNET-OULALDI, PRIMET	VNR		relatif au soutien en faveur de Radio Aligre	TORANIAN	Adopté	3-oct.-23	X			X			X									X			
7	25		Changer Paris	DOUCERÉ, BADAT-KARAM	VNR		relatif à un meilleur accompagnement des associations dans leur demande de mécénat.	TORANIAN	Rejeté	3-oct.-23		X			X			X									X		
7	26		Changer Paris	GRANIER, DIDIER, STIBBE	VNR		relatif à la modification de certaines règles du budget participatif parisien.	TORANIAN	Rejeté	3-oct.-23		X			X			X									X		
7	27		Changer Paris	MARGAIN	VNR		relatif à la mutualisation de créneaux d'utilisation des infrastructures de la Ville au profit des associations.	TORANIAN	Rejeté	3-oct.-23		X			X			X									X		
8	28		Changer Paris	BERNARD, BALDINI	V	2023 DPE 1	relatif au renouvellement et à la transition écologique de la flotte de véhicules.	BROSSEL	Retiré	3-oct.-23																			
8						2023 DPE 1		BROSSEL	Adopté	3-oct.-23																X			
8						2023 DPE 30		BROSSEL	Adopté	3-oct.-23																X			
8						2023 DPE 41		BROSSEL	Adopté	3-oct.-23																X			
8						2023 DPE 42		BROSSEL	Adopté	3-oct.-23																X			
8						2023 DPE 43		BROSSEL	Adopté	3-oct.-23																X			
8						2023 DPE 48		BROSSEL	Adopté	3-oct.-23																X			
8	29		GCC	BONNET-OULALDI, PRIMET, AQUA	VNR		relatif au renouvellement de la concession de service public du Réseau de chaleur urbain.	LERT	Retiré	3-oct.-23																			X
8						2023 DEVE 54		NAJDOVSKI	Adopté	3-oct.-23																X			
8						2023 DEVE 58		NAJDOVSKI	Adopté	3-oct.-23																X			
8	90		GIP	BOURNAZEL	A	2023 DVD 52	relatif à la résiliation de l'article 1% de la convention.	NAJDOVSKI	Rejeté	3-oct.-23								X					X				X		

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N°Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste et Citoyen GCC			Les Ecologistes			Paris en Commun PEC			Modem, Démocrates et Ecologistes MDE			Indépendants et Progressistes GIP			Changer Paris			UNANIMITÉ
											POUR	CONTRE	ABS	POUR	CONTRE	ABS	POUR	CONTRE	ABS	POUR	CONTRE	ABS	POUR	CONTRE	ABS	POUR	CONTRE	ABS	
8	91		GIP	BOURNAZEL	A	2023 DVD 52	relatif à la modification du dernier paragraphe de l'article 7 "Protection de l'environnement et bien-être animal".	NAJDOVSKI	Rejeté	3-oct.-23								X						X			X		
8	92		GIP	BOURNAZEL	A	2023 DVD 52	relatif à l'ajout d'un paragraphe à l'article 8 "Désignation de gardes-pêche".	NAJDOVSKI	Rejeté	3-oct.-23								X						X			X		
8	93		GIP	BOURNAZEL	A	2023 DVD 52	relatif à la modification de l'article 11 "Concours de pêche - Manifestation halieutique".	NAJDOVSKI	Rejeté	3-oct.-23								X						X			X		
8	94		GIP	BOURNAZEL	A	2023 DVD 52	relatif à la modification de l'article 13 "Gouvernance".	NAJDOVSKI	Rejeté	3-oct.-23								X						X			X		
8	95		GIP	BOURNAZEL	A	2023 DVD 52	relatif à la modification de l'article 16 "Redevance", le sous-article 16-3 "Abattement de la redevance".	NAJDOVSKI	Rejeté	3-oct.-23								X						X			X		
8	96		GIP	BOURNAZEL	A	2023 DVD 52	relatif à la modification de l'article 18 "Résiliation de la convention".	NAJDOVSKI	Rejeté	3-oct.-23								X						X			X		
8	97		les Écologistes	MARKOVIC, KONE	A	2023 DVD 52	relatif à la durée des conventions de pêche.	NAJDOVSKI	Rejeté	3-oct.-23				X				X									X		
8	98		les Écologistes	MARKOVIC, KONE	A	2024 DVD 52	relatif au montant des redevances.	NAJDOVSKI	Rejeté	3-oct.-23				X				X									X		
8	99		les Écologistes	MARKOVIC, FAUGERON, KONE	A	2025 DVD 52	relatif au repeuplement à des fins de pêche.	NAJDOVSKI	Rejeté	3-oct.-23				X				X									X		
8	100		les Écologistes	MARKOVIC, FAUGERON, KONE	A	2026 DVD 52	relatif aux concours de pêche et manifestations halieutiques.	NAJDOVSKI	Rejeté	3-oct.-23				X				X									X		
8	101		les Écologistes	MARKOVIC, FAUGERON, KONE	A	2027 DVD 52	relatif à l'implication des associations de protection de l'environnement et des animaux à la gouvernance.	NAJDOVSKI	Rejeté	3-oct.-23				X				X									X		
8	30		les Écologistes	MARKOVIC, FAUGERON, KONÉ	V	2023 DVD 52	relatif à l'interdiction de la pêche de loisir à Paris.	NAJDOVSKI	Rejeté	3-oct.-23		X						X									X		
8						2023 DVD 52		NAJDOVSKI	Adopté	3-oct.-23	X				X		X							X		X			
8	31		les Écologistes	SAGASPE, DURAND-RAUCHER, MEUNIER, FAUGERON, KONÉ	VNR		relatif à l'aménagement concerté d'une trame verte des boulevards Jules Ferry et Richard Lenoir.	NAJDOVSKI	Retiré	3-oct.-23																				
8	31bis	164	Exécutif		VNR		en réponse au V31.	NAJDOVSKI	Adopté	3-oct.-23				X			X										X		
8	32		Changer Paris	MONTANDON, MARGAIN	VNR		relatif à l'information des usagers lors des épisodes de pollution des plans d'eau du Bois de Vincennes.	NAJDOVSKI	Rejeté	3-oct.-23					X			X									X		
8	33		Changer Paris	BIRABEN	VNR		relatif à la végétalisation de la place de la Contrescarpe.	NAJDOVSKI	Rejeté	3-oct.-23					X			X									X		
8	34		Changer Paris	BOULARD, BOUGERET, HATTE	VNR		relatif à la réglementation de la circulation des engins non motorisés dans les espaces verts.	NAJDOVSKI	Retiré	3-oct.-23																				
8	35		Changer Paris	GOUION, EVREN, CANAL, de CLERMONT-TONNERRE	VNR		relatif à l'agrandissement du local du rucher pédagogique du parc Georges Brassens.	NAJDOVSKI	Retiré	3-oct.-23																				
8	35bis	165	Exécutif		VNR		en réponse au V35.	NAJDOVSKI	Adopté	3-oct.-23																				X
8	36		GIP	IBLED	VNR		relatif aux travaux de rénovation sur l'île aux Cygnes.	NAJDOVSKI	Rejeté	3-oct.-23					X			X					X				X		
8						2023 DEVE 68		PULVAR	Adopté	3-oct.-23																X			
1						2023 DFA 52		CHARNOZ	Adopté	3-oct.-23				X			X										X		
1						2023 DSOL 103		GABELOTAUD	Adopté	3-oct.-23																				X
1	38	166	PEC	PLIEZ, LEJOINDRE	VNR		relatif au maintien des moyens alloués par l'État à l'expérimentation Territoire Zéro Chômeur de longue durée.	GABELOTAUD	Adopté	3-oct.-23				X			X										X		
1	39	167	GCC	BONNET-OULALDI, GOMES	VNR		relatif au maintien du service public postal parisien.	GABELOTAUD	Adopté	3-oct.-23	X			X			X										X		
1						2023 DRH 50		GUILLOU	Adopté	3-oct.-23		X		X			X										X		
1						2023 DAE136		KOMITES	Adopté	3-oct.-23																				X
1						2023 DAE 31		LETISSIER	Adopté	4-oct.-23				X			X										X		
1						2023 DAE 148		LETISSIER	Adopté	4-oct.-23																X			
1						2023 DAE 87		POLSKI	Adopté	4-oct.-23																X			
1						2023 DAE 179		POLSKI	Adopté	4-oct.-23																X			

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N°Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste et Citoyen GCC			Les Ecologistes			Paris en Commun PEC			Modem, Démocrates et Ecologistes MDE			Indépendants et Progressistes GIP			Changer Paris			UNANIMITÉ
											POUR	CONTRE	ABS	POUR	CONTRE	ABS	POUR	CONTRE	ABS	POUR	CONTRE	ABS	POUR	CONTRE	ABS	POUR	CONTRE	ABS	
1	40	168	les Écologistes	DURAND-RAUCHER, GLEIZES, TIMSIT, KONÉ	VNR		relatif au plan de licenciement de l'entreprise Onclusive.	SIMONDON	Adopté	4-oct.-23				X			X										X		
2						2023 DAC 292		PATRICE	Adopté	4-oct.-23																			X
2						2023 DAC 294		PATRICE	Adopté	4-oct.-23																			X
2						2023 DAC 326		PATRICE	Adopté	4-oct.-23																X			
2						2023 DAC 327		PATRICE	Adopté	4-oct.-23																X			
2						2023 DAC 331		PATRICE	Adopté	4-oct.-23																			X
2						2023 DEVE 71		PATRICE	Adopté	4-oct.-23																			X
2	41	169	PEC	FERAUD, SITBON	VNR		relatif à l'apposition d'une plaque en hommage à Mario Soares sur l'immeuble du 17 boulevard Garibaldi (15e).	PATRICE	Adopté	4-oct.-23																X			
2	42	170	GCC	BONNET-OULALDI, PRIMET	VNR		relatif à un hommage en faveur de François Hadji-Lazaro.	PATRICE	Adopté	4-oct.-23																			X
2	43	171		LELIEVRE, BURKLI, GOVCIYAN	VNR		relatif à un hommage au Mouvement de la Paix.	PATRICE	Adopté	4-oct.-23																			X
2						2023 DAC 51		ROLLAND	Adopté	4-oct.-23																			X
2						2023 DAC 93		ROLLAND	Adopté	4-oct.-23																			X
2	44		Exécutif		A	2023 DAC 104	Amendement technique.	ROLLAND	Adopté (amendé)	4-oct.-23																			X
2						2023 DAC 104		ROLLAND	Adopté	4-oct.-23																			X
2						2023 DAC 162		ROLLAND	Adopté	4-oct.-23																			
2						2023 DAC 163		ROLLAND	Adopté	4-oct.-23																			X
2						2023 DAC 191		ROLLAND	Adopté	4-oct.-23																			
2						2023 DAC 192		ROLLAND	Adopté	4-oct.-23																			X
2						2023 DAC 194		ROLLAND	Adopté	4-oct.-23																			X
2						2023 DAC 378		ROLLAND	Adopté	4-oct.-23																			X
2						2023 DAC 381		ROLLAND	Adopté	4-oct.-23																			X
2						2023 DAC 536		ROLLAND	Adopté	4-oct.-23																			X
2						2023 DAC 537		ROLLAND	Adopté	4-oct.-23						X	X									X			
2						2023 DICOM 28		ROLLAND	Adopté	4-oct.-23						X	X									X			
2						2023 SG 72	Rapport de la CRC relatif à la gestion de l'association du théâtre musical de Paris (Théâtre du Châtelet).	ROLLAND	Pas de vote	4-oct.-23																			
2	45		PEC	PUEZ	VNR		relatif aux acteurs culturels ressortissants du Mali, Niger et Burkina Faso	ROLLAND	Retiré	4-oct.-23																			
2	45bis	172	Exécutif		VNR			ROLLAND	Adopté	4-oct.-23				X			X										X		
2	46	173	GCC	BONNET-OULALDI, PRIMET	VNR		relatif au Théâtre des Déchargeurs	ROLLAND	Adopté	4-oct.-23																		X	
2						2023 DAC 296		TAIEB	Adopté	4-oct.-23																X			
2						2023 DAC 361		TAIEB	Adopté	4-oct.-23																X			
2	47	174	Changer Paris	BIRABEN	VNR		relatif à la carte murale de l'ancien Service du Nivellement général de la France	TAIEB	Adopté	4-oct.-23																X			
3						2023 DVD 57		BELLIARD	Adopté	4-oct.-23	X			X			X										X		
3						2023 DVD 67		BELLIARD	Adopté	4-oct.-23																			
3						2023 DVD 88		BELLIARD	Adopté	4-oct.-23																X			
3						2023 DVD 92		BELLIARD	Adopté	4-oct.-23																X			
3	48		Changer Paris	MONTANDON	VNR		relatif à l'élaboration d'un plan de mobilité dans le 12e	BELLIARD	Rejeté	4-oct.-23		X			X			X		X						X			
3	49		Changer Paris	DIDIER	VNR		relatif au plan de circulation dans le 20e	BELLIARD	Rejeté	4-oct.-23		X			X			X		X						X			

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N°Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste et Citoyen GCC			Les Ecologistes			Paris en Commun PEC			Modem, Démocrates et Ecologistes MDE			Indépendants et Progressistes GIP			Changer Paris			UNANIMITÉ
											POUR	CONTRE	ABS	POUR	CONTRE	ABS	POUR	CONTRE	ABS	POUR	CONTRE	ABS	POUR	CONTRE	ABS	POUR	CONTRE	ABS	
3	50		Changer Paris	GRANIER	VNR		relatif à la création d'un régime de stationnement "Professionnel indépendant"	BELLIARD	Retiré	4-oct.-23																			
3	51		GIP	BOURNAZEL	VNR		relatif au développement de la cyclologistique avant, pendant et après les JOP 2024	BELLIARD	Rejeté	4-oct.-23		X			X			X									X		
3	52		MDE	GATEL	VNR		relatif aux abords de l'immeuble Mouchotte (14e)	BELLIARD	Retiré	4-oct.-23																			
3						2023 DAJ 28		NORDMAN	Adopté	4-oct.-23																			X
3						2023 DDCT 84		NORDMAN	Adopté	4-oct.-23																			X
3	53	175	les Écologistes	COFFIN, SAGIASPE, BADINA-SERPETTE, FAUGERON, RÉMY-LELEU, NIAKATÉ, KONÉ	VNR		relatif aux agressions subies par la communauté LGBTQIA+ à Paris.	NORDMAN	Adopté	4-oct.-23																			X
3	54		les Écologistes	RÉMY-LELEU, FAUGERON, MARKOVIC, KONÉ	VNR		relatif au projet de création d'une brigade équestre municipale.	NORDMAN	Rejeté	4-oct.-23		X		X				X								X		
3	55		Changer Paris	BOULARD, KUSTER, BOUGERET, PÉCHENARD	VNR		relatif à la création d'une unité équestre de la police nationale à Paris.	NORDMAN	Retiré	4-oct.-23																			
3	56	176	Changer Paris	BADAT-KARAM	VNR		relatif à la sécurité des femmes dans l'espace public à Paris.	NORDMAN	Adopté (amendé)	4-oct.-23																X			
3	57	177	Changer Paris	BOULARD, BERTHAULT	VNR		relatif au renforcement des moyens de sécurité dans les quartiers Champerret et Porte d'Asnières.	NORDMAN	Adopté	4-oct.-23																X			
3	58		Changer Paris	GRANIER, KUSTER, BADAT-KARAM, KERBOUA	VNR		relatif au manque d'effectifs de sécurité privée mobilisés pendant les JOP 2024.	NORDMAN	Rejeté	4-oct.-23						X		X								X		
4	59		MDE	LELIÈVRE	V	2023 DSOL 81	relatif aux chiens guides d'aveugles	EL AARAJE	Rejeté	5-oct.-23								X		X						X			
4						2023 DSOL 83		EL AARAJE	Adopté	5-oct.-23																X			
4						2023 DSOL 97		EL AARAJE	Adopté	5-oct.-23																			X
4						2023 DSOL 102		EL AARAJE	Adopté	5-oct.-23																X			
4						2023 DSOL 106		EL AARAJE	Adopté	5-oct.-23																X			
4						2023 DSOL 122		EL AARAJE	Adopté	5-oct.-23																X			
4	60	178	PEC	DAGNAUD, MADEC, JEMNI, CHICHE	VNR		relatif au droit à l'éducation pour toutes et tous.	EL AARAJE	Adopté	5-oct.-23																			X
4	61	179	Changer Paris	BALADI, MALACHARD DES REYSSIERS, MONTANDON	VNR		relatif à l'accessibilité des ascenseurs de la voie publique.	EL AARAJE	Adopté	5-oct.-23																			X
4	62		MDE	LELIÈVRE	VNR		relatif au financement des unités de consultations médicales en langue des signes.	EL AARAJE	Retiré	5-oct.-23																			
4	62bis	180	Exécutif		VNR		en réponse au V62.	EL AARAJE	Adopté	5-oct.-23																			
4						2023 DLH 263		FILOCHE	Adopté	5-oct.-23	X			X			X											X		
4						2023 DSOL 95		FILOCHE	Adopté	5-oct.-23																		X	
4						2023 DSOL 113		FILOCHE	Adopté	5-oct.-23																X			
4	63	181	PEC, les Écologistes, GCC	PUEZ, GLEIZES, PRIMET, NAGET	VNR		relatif au campement installé sur le parc de Belleville.	FILOCHE	Adopté (amendé)	5-oct.-23				X			X											X
4	64	182	GCC	BONNET-OULALDI, NAGET	VNR		relatif au soutien de la Ville de Paris et de l'État aux associations d'aide alimentaire.	FILOCHE	Adopté (amendé)	5-oct.-23				X			X											X
4	65	183	GCC	BONNET-OULALDI, NAGET	VNR		relatif à l'hébergement d'urgence.	FILOCHE	Adopté (amendé)	5-oct.-23				X			X										X		
4						2023 DSOL 76		LEVIEUX	Adopté	5-oct.-23																X			
4						2023 DDCT 89		ROMERO-MICHEL	Adopté	5-oct.-23																			X
4						2023 DDCT 108		SOUYRIS	Adopté	5-oct.-23																			X
4	66		Exécutif		A	2023 DSP 19	Amendement technique.	SOUYRIS	Adopté	5-oct.-23																X			
4						2023 DSP 19		SOUYRIS	Adopté	5-oct.-23																			X

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N°Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste et Citoyen GCC			Les Ecologistes			Paris en Commun PEC			Modem, Démocrates et Ecolgistes MDE			Indépendants et Progressistes GIP			Changer Paris			UNANIMITÉ
											POUR	CONTRE	ABS	POUR	CONTRE	ABS	POUR	CONTRE	ABS	POUR	CONTRE	ABS	POUR	CONTRE	ABS	POUR	CONTRE	ABS	
4						2023 DSP 51		SOUYRIS	Adopté	5-oct.-23																			X
4						2023 DSP 79		SOUYRIS	Adopté	5-oct.-23																			X
4	67	184	Changer Paris	JACQUEMONT, LORIAU	V	2023 DSP 99	relatif à la création d'un service pour personnes âgées au sein des Urgences des Hôpitaux de Paris	LEVIEUX	Adopté (amendé)	5-oct.-23																			X
4						2023 DSP 99		LEVIEUX	Adopté	5-oct.-23																			X
4	68	185	PEC	PUEZ	VNR		relatif au soutien des activités du Groupe d'œuvres Sociales de Belleville.	SOUYRIS	Adopté	5-oct.-23	X			X			X										X	
4	69		GCC	BONNET-OULALDI, NAGET	VNR		relatif au centre de santé Richerand.	SOUYRIS	Rejeté	5-oct.-23	X				X			X								X		
4	69bis	186	Exécutif		VNR		en réponse au V69.	SOUYRIS	Adopté	5-oct.-23			X	X			X											X	
4	70	187	GCC	BONNET-OULALDI, NAGET	VNR		relatif au soutien à la maternité des Bluets.	SOUYRIS	Adopté	5-oct.-23	X			X			X											X	
4	71		Changer Paris	TOUBIANA, GRANIER	VNR		relatif à la sécurité des riverains et au suivi thérapeutique des toxicomanes dans le Nord-est parisien	SOUYRIS	Rejeté	5-oct.-23		X			X			X								X		
5						2023 DDCT 95		BOUX	Adopté	5-oct.-23																			X	
5	72	188	PEC, les Ecologistes, GCC	PUEZ, GLEIZES, KONÉ, NAGET	VNR		relatif à la politique de la ville.	BOUX	Adopté	5-oct.-23	X			X			X											X	
5						2023 DLH 241		BROSSAT	Adopté	5-oct.-23	X			X			X										X		
5						2023 DLH 249		BROSSAT	Adopté	5-oct.-23	X			X			X										X		
5						2023 DLH 252		BROSSAT	Adopté	5-oct.-23	X			X			X										X		
5						2023DLH 272		BROSSAT	Adopté	5-oct.-23	X			X			X										X		
5						2023 DLH273		BROSSAT	Adopté	5-oct.-23	X			X			X										X		
5						2023 DLH 274		BROSSAT	Adopté	5-oct.-23	X			X			X										X		
5	102		les Écologistes	MEUNIER, KONE	A	2023 DLH 275	relatif à la réalisation, secteur d'aménagement Ordener Poissonniers Lot 6 (18e) d'un programme de construction de 69 logements sociaux par Paris Habitat.	BROSSAT	Retiré	5-oct.-23																			
5	102bis		Exécutif		A	2023 DLH 275		BROSSAT	Adopté	5-oct.-23	X			X			X									X		
5						2023 DLH 275		BROSSAT	Adopté (amendé)	5-oct.-23	X			X			X									X		
5						2023 DU 97		BROSSAT	Adopté	5-oct.-23																			
5	73		GCC	BONNET-OULALDI, NAGET	VNR		relatif au patrimoine immobilier de la famille Bongo à Paris.	BROSSAT	Retiré	5-oct.-23																			X
5	73bis	189	Exécutif		VNR			BROSSAT	Adopté	5-oct.-23	X			X			X									X		
5	74		Changer Paris	DATI	VNR		relatif à un bleu budgétaire de cessions immobilières de l'Etat au bénéfice de la Ville.	BROSSAT	Rejeté	5-oct.-23		X			X			X								X		
5	75		Changer Paris	VÉRON	VNR		relatif à un état des lieux des emprunts des bailleurs sociaux classés par catégorie.	BROSSAT	Rejeté	5-oct.-23		X			X			X								X		
5						223 DDCT 61		GREGOIRE	Adopté	5-oct.-23																X			
5						2023 DEVE 69		GREGOIRE	Adopté	5-oct.-23																X			
5						2023 DU 22		GREGOIRE	Adopté	5-oct.-23																X			
5	76	190	PEC	FERAUD	VNR		relatif à l'organisation d'un moment solidaire suite aux événements de la rue Saint-Jacques.	GREGOIRE	Adopté	5-oct.-23																			X
5	77		Changer Paris	BIRABEN	VNR		relatif à la restauration des bâtiments touchés par l'explosion du 21 juin 2023.	GREGOIRE	Rejeté	5-oct.-23		X			X			X								X			X
5	78		les Écologistes	MEUNIER, FAUGERON, KONÉ	VNR		relatif à la planification de 300 hectares d'espaces verts nouveaux ouverts au public.	GREGOIRE	Retiré	5-oct.-23																			
5	78bis	191	Exécutif		VNR	en réponse au V78.		GREGOIRE	Adopté	5-oct.-23	X			X			X									X		
5	79	192	les Écologistes	TIMSIT, KONÉ, MEUNIER	VNR		relatif à la reconstruction de la crèche rue Préault (19e).	GREGOIRE	Adopté	5-oct.-23		X		X				X		X			X			X		
5	80		Changer Paris	TOUBIANA	VNR		relatif au projet de reconstruction de la crèche au 3-5 rue Préault.	GREGOIRE	Rejeté	5-oct.-23		X			X			X		X			X			X		
5	81		Changer Paris	KUSTER	VNR		relatif au projet du musée de Notre-Dame	GREGOIRE	Rejeté	5-oct.-23		X			X			X		X			X			X		

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N°Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste et Citoyen GCC			Les Ecologistes			Paris en Commun PEC			Modem, Démocrates et Ecolgistes MDE			Indépendants et Progressistes GIP			Changer Paris			UNANIMITÉ
											POUR	CONTRE	ABS	POUR	CONTRE	ABS	POUR	CONTRE	ABS	POUR	CONTRE	ABS	POUR	CONTRE	ABS	POUR	CONTRE	ABS	
5	82		Changer Paris	BOULARD, KUSTER	VNR		relatif au réaménagement de l'avenue de la Grande Armée	GREGOIRE	Rejeté	5-oct.-23		X			X			X		X			X			X		
5	83		Changer Paris	VÉRON, KUSTER	VNR		relatif à la transformation de la place du Châtelet	GREGOIRE	Rejeté	5-oct.-23		X			X			X		X			X			X		
5	84		Changer Paris	MONTANDON, ALPHAND, LECOQ, MARGAIN	VNR		relatif à la gestion et à l'avenir de la gare routière de Bercy	GREGOIRE	Rejeté	5-oct.-23		X			X			X		X			X			X		
5	85		Changer Paris	TOUBIANA	VNR		relatif à la lutte contre les punaises de lit dans les cinémas indépendants parisiens	GREGOIRE	Rejeté	5-oct.-23		X			X			X		X			X			X		
5	86		MDE	GATEL	VNR		relatif aux punaises de lit.	GREGOIRE	Rejeté	5-oct.-23		X			X			X		X			X			X		
5	87		MDE	GATEL	VNR		relatif à l'Aquarium de Paris.	GREGOIRE	Rejeté	5-oct.-23		X			X			X		X			X			X		
5						2023 DGGP 18		RABADAN	Adopté	5-oct.-23																X			
5						2023 DTEC 32		RABADAN	Adopté	5-oct.-23																X			
6						2023 DDCT 49	Article 39.	BIDARD	Adopté	5-oct.-23																X			
6						2023 DDCT 49		BIDARD	Adopté	5-oct.-23																	X		
6						2023 DAJ 32		BIDARD	Adopté	5-oct.-23																X			
6						2023 DDCT 101		BIDARD	Adopté	5-oct.-23																			X
6	87		GCC	BONNET-OULALDI, PRIMET, AQUA	V	2023 DEVE 60	relatif à la situation du personnel de l'école du Breuil	BLOCHE	Rejeté	5-oct.-23	X				X			X									X		X
6						2023 DEVE 60		BLOCHE	Adopté	5-oct.-23																X			
6	88		Changer Paris	TYSSANDIER, DE RAGUENEL, BADAT-KARAM, BOËLLE, DOUCERÉ	VNR		relatif à l'engagement de la Ville dans la lutte contre le harcèlement scolaire.	VERSINI	Retiré	5-oct.-23																			
6	89		MDE, GIP	LELIÈVRE, IBLED	VNR		relatif à la lutte contre le harcèlement scolaire.	VERSINI	Rejeté	5-oct.-23		X			X			X		X			X			X		
6	105				S/A	sous amendement au V89bis.		VERSINI	Adopté	5-oct.-23																			X
6	89bis	193	Exécutif		VNR	en réponse aux V88 et V89.		VERSINI	Adopté (amendé)	5-oct.-23																			X

Annexe. - Scrutin public sur le projet de délibération DGRI 64.

(SeatID)	Titre	Nom	Groupe	Procuration par	Choix de vote	Pondération
90		AKKARI M.	1 - PEC		Pour[++]	1
47		BLAUEL C.[A]	1 - PEC		Pour[++]	1
7		BLOCHE P.	1 - PEC		Pour[++]	1
8		BROSSEL C.	1 - PEC		Pour[++]	1
117		CARON-THIBAULT G.	1 - PEC		Pour[++]	1
73		CHEVANDIER T.	1 - PEC		Pour[++]	1
92		CHICHE M.[A]	1 - PEC		Pour[++]	1
117		COBLENCE E.[A]	1 - PEC		Pour[++]	1
71		CORDEBARD A.	1 - PEC		Pour[++]	1
47		COUMET J.	1 - PEC		Pour[++]	1
94		DAGNAUD F.	1 - PEC		Pour[++]	1
115		DAVIAUD J-P.	1 - PEC		Pour[++]	1
74		EL AARAJE L.	1 - PEC		Pour[++]	1
4		FERAUD R.	1 - PEC		Pour[++]	1
53		GABELOTAUD A.	1 - PEC		Pour[++]	1
92		GARRIGOS G.	1 - PEC		Pour[++]	1
9		GREGOIRE E.	1 - PEC		Pour[++]	1
26		GUILLOU A.	1 - PEC		Pour[++]	1
79		HERVIEU C.	1 - PEC		Pour[++]	1
163		HIDALGO A.	1 - PEC		Pour[++]	1
120		JAMET-FOURNIER B.	1 - PEC		Pour[++]	1
141		JEMNI H.	1 - PEC		Pour[++]	1
69		KIELEMOES D.	1 - PEC		Pour[++]	1
24		KOMITES P.	1 - PEC		Pour[++]	1
68		KOUASSI J.	1 - PEC		Pour[++]	1
118		LAVILLE N.[A]	1 - PEC		Pour[++]	1
72		LEJOINDRE E.	1 - PEC		Pour[++]	1
10		LEMARDELEY M-C.	1 - PEC		Pour[++]	1
5		LEVIEUX V.	1 - PEC		Pour[++]	1
118		MADEC R.	1 - PEC		Pour[++]	1
95		MARTIAL J.[A]	1 - PEC		Pour[++]	1

94	MARTINS J-F.[A]	1 - PEC	Pour[++]	1
13	NAJDOVSKI C.	1 - PEC	Pour[++]	1
57	NGATCHA A.	1 - PEC	Pour[++]	1
27	NORDMAN N.	1 - PEC	Pour[++]	1
95	PLIEZ E.	1 - PEC	Pour[++]	1
33	POLSKI O.	1 - PEC	Pour[++]	1
31	PULVAR A.	1 - PEC	Pour[++]	1
51	RABADAN P.	1 - PEC	Pour[++]	1
140	RAYMOND-ROSSI M-J.	1 - PEC	Pour[++]	1
29	ROLLAND C.	1 - PEC	Pour[++]	1
55	ROMERO-MICHEL J-L.	1 - PEC	Pour[++]	1
138	SAMAKE H.	1 - PEC	Pour[++]	1
4	SANCHES RUIVO H.[A]	1 - PEC	Pour[++]	1
28	SIMONDON P.	1 - PEC	Pour[++]	1
96	SITBON F.	1 - PEC	Pour[++]	1
32	TAIEB K.	1 - PEC	Pour[++]	1
158	TERLIZZI D.	1 - PEC	Pour[++]	1
56	TORANIAN A.	1 - PEC	Pour[++]	1
70	VAUGLIN F.	1 - PEC	Pour[++]	1
11	VERSINI D.	1 - PEC	Pour[++]	1
93	WEIL A.	1 - PEC	Pour[++]	1
77	ZIADY K.	1 - PEC	Pour[++]	1
16	ALPHAND D.	2 - Changer Paris	Abst[-]	1
110	BADAT-KARAM S.[A]	2 - Changer Paris	Abst[-]	1
153	BALADI V.	2 - Changer Paris	Abst[-]	1
110	BALDINI V.	2 - Changer Paris	Abst[-]	1
64	BEAUQUIER A.[A]	2 - Changer Paris	Abst[-]	1
127	BERNARD R-F.	2 - Changer Paris	Abst[-]	1
81	BERTHAULT J-D.	2 - Changer Paris	Abst[-]	1
102	BIRABEN A.	2 - Changer Paris	Abst[-]	1
59	BOELLE S.	2 - Changer Paris	Abst[-]	1
83	BOHBOT J-Y.	2 - Changer Paris	Abst[-]	1
63	BOUGERET A.	2 - Changer Paris	Abst[-]	1
132	BUCAILLE V.[A]	2 - Changer Paris	Abst[-]	1
129	CANAL G.[A]	2 - Changer Paris	Abst[-]	1
62	CAPLIEZ S.[A]	2 - Changer Paris	Abst[-]	1
133	CARRERE-GEE M-C.[A]	2 - Changer Paris	Abst[-]	1

147	CONNAULT F.	2 - Changer Paris	Abst[-]	1
86	COURTOIS D-G.	2 - Changer Paris	Abst[-]	1
15	DATI R.	2 - Changer Paris	Abst[-]	1
60	DAUVERGNE E.	2 - Changer Paris	Abst[-]	1
81	DE RAGUENEL I.[A]	2 - Changer Paris	Abst[-]	1
40	D'HAUTESERRE J.	2 - Changer Paris	Abst[-]	1
152	DIDIER F-M.[A]	2 - Changer Paris	Abst[-]	1
132	DOUCERE M-C.	2 - Changer Paris	Abst[-]	1
15	DUMAS C.[A]	2 - Changer Paris	Abst[-]	1
83	EVREN A.[A]	2 - Changer Paris	Abst[-]	1
125	GARNIER N.[A]	2 - Changer Paris	Abst[-]	1
162	GOUJON P.[A]	2 - Changer Paris	Abst[-]	1
106	GRANIER R.	2 - Changer Paris	Abst[-]	1
161	HATTE P.	2 - Changer Paris	Abst[-]	1
131	JACQUEMONT H.	2 - Changer Paris	Abst[-]	1
162	KERBOUA F.	2 - Changer Paris	Abst[-]	1
36	KUSTER B.	2 - Changer Paris	Abst[-]	1
60	LAHOUASSA A.[A]	2 - Changer Paris	Abst[-]	1
125	LAUSSUCQ J.	2 - Changer Paris	Abst[-]	1
38	LECOQ J-P.	2 - Changer Paris	Abst[-]	1
147	LEFEVRE F.[A]	2 - Changer Paris	Abst[-]	1
106	LORIAU J.[A]	2 - Changer Paris	Abst[-]	1
150	LUBIN-NOEL C.	2 - Changer Paris	Abst[-]	1
154	MALACHARD DES REYSSIERS D.	2 - Changer Paris	Abst[-]	1
129	MARGAIN F.	2 - Changer Paris	Abst[-]	1
153	MESSAS E.[A]	2 - Changer Paris	Abst[-]	1
62	MONTANDON V.	2 - Changer Paris	Abst[-]	1
131	OLIVIER J-B.[A]	2 - Changer Paris	Abst[-]	1
85	PECHENARD F.	2 - Changer Paris	Abst[-]	1
38	PIRILLO A.[A]	2 - Changer Paris	Abst[-]	1
64	REDLER J.	2 - Changer Paris	Abst[-]	1
160	STIBBE E.	2 - Changer Paris	Abst[-]	1
16	SZPINER F.[A]	2 - Changer Paris	Abst[-]	1
107	TOUBIANA M.	2 - Changer Paris	Abst[-]	1
152	TYSSANDIER A-C.	2 - Changer Paris	Abst[-]	1
150	VERON A.[A]	2 - Changer Paris	Abst[-]	1

134	VIRY P.	2 - Changer Paris	Abst[-]	1
111	BADINA-SERPETTE F.	3 - les Ecologistes	Pour[++]	1
22	BELLIARD D.[A]	3 - les Ecologistes	Pour[++]	1
21	BOUX A-C.[A]	3 - les Ecologistes	Pour[++]	1
2	CHARNOZ S.[A]	3 - les Ecologistes	Pour[++]	1
3	COFFIN A.[A]	3 - les Ecologistes	Pour[++]	1
65	FAUGERON C.	3 - les Ecologistes	Pour[++]	1
21	GLEIZES J.	3 - les Ecologistes	Pour[++]	1
67	GUHL A.[A]	3 - les Ecologistes	Pour[++]	1
49	HOCQUARD F.	3 - les Ecologistes	Pour[++]	1
3	KONE F.	3 - les Ecologistes	Pour[++]	1
76	LERT D.	3 - les Ecologistes	Pour[++]	1
2	MAQUOI N.	3 - les Ecologistes	Pour[++]	1
87	MARKOVIC D.	3 - les Ecologistes	Pour[++]	1
136	MEUNIER E.	3 - les Ecologistes	Pour[++]	1
43	NIAKATE A.	3 - les Ecologistes	Pour[++]	1
23	PETIT C.	3 - les Ecologistes	Pour[++]	1
22	PIERRE-MARIE E.	3 - les Ecologistes	Pour[++]	1
137	RAIFAUD S.	3 - les Ecologistes	Pour[++]	1
44	REMY-LELEU R.[A]	3 - les Ecologistes	Pour[++]	1
67	RIVIER E.	3 - les Ecologistes	Pour[++]	1
87	SAGASPE C.[A]	3 - les Ecologistes	Pour[++]	1
23	SOUYRIS A.[A]	3 - les Ecologistes	Pour[++]	1
111	TIMSIT A.[A]	3 - les Ecologistes	Pour[++]	1
46	TONOLLI M.	3 - les Ecologistes	Pour[++]	1
135	VASA L.	3 - les Ecologistes	Pour[++]	1
20	AQUA J-N.	4 - GCC	Pour[++]	1
1	BAUDRIER J.[A]	4 - GCC	Pour[++]	1
50	BIDARD H.	4 - GCC	Pour[++]	1
1	BONNET-OULALDJ N.	4 - GCC	Pour[++]	1
12	BROSSAT I.	4 - GCC	Pour[++]	1
18	GILLET J-P.	4 - GCC	Pour[++]	1
41	GOMES B.	4 - GCC	Pour[++]	1
41	NAGET C.[A]	4 - GCC	Pour[++]	1
54	PATRICE L.	4 - GCC	Pour[++]	1
20	PATRIE B.[A]	4 - GCC	Pour[++]	1
19	PRIMET R.	4 - GCC	Pour[++]	1

145	BERTHOUT F.[A]	5 - GIP	Pour[++]	1
100	BOURNAZEL P-Y.	5 - GIP	Pour[++]	1
101	BURKLI D.	5 - GIP	Pour[++]	1
146	GOVCIYAN A.	5 - GIP	Pour[++]	1
123	IBLED C.	5 - GIP	Pour[++]	1
123	SEBBAH H.	5 - GIP	Pour[++]	1
122	CASANOVA P.	6 - MDE	Abst[-]	1
98	GATEL M.	6 - MDE	Pour[++]	1
99	LECOUTURIER B.	6 - MDE	Abst[-]	1
98	LELIEVRE M.[A]	6 - MDE	Pour[++]	1
30	FILOCHE L.	7 - NI	Pour[++]	1
157	SOREL L.	7 - NI	Pour[++]	1